

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES,
SOCIALES ET EDUCATIVES

UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POSTGRADUATE SCHOOL FOR
SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCE

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
SOCIAL SCIENCES

**LES RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET LA LUTTE
CONTRE L'INSURRECTION ARMEE AU CAMEROUN
1947-1971. CAS DU PAYS BASSA ET L'OUEST-**

Thèse de Doctorat /Ph. D en Histoire soutenue le 30 octobre 2024

Option : Histoire des Relations Internationales

Par

Basile ANYIA ENYEGUE

Matricule11C374

Titulaire d'un Master en Histoire

Jury

Président : ESSOMBA Philippe Blaise, Pr

Rapporteur : KENNE Faustin, Pr

Membres : NGAM Confidence CHIA, MC

BEKONO Cyrille Aymard, MC

BELLA Achille Elvice, MC

Université de Yaoundé I

Université de Yaoundé I

Université de Bamenda

Université de Yaoundé I

Université de Yaoundé I



Octobre 2024

Avertissement :

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

Par ailleurs, le Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Educatives de l'Université de Yaoundé I n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

SERMENT DE PROBITE

Je soussigné M. Basile Anyia Enyegue, reconnais par ce serment de probité et de propriété intellectuelle que cette thèse de doctorat/Ph. D en histoire est entièrement l'œuvre de mon esprit, ainsi que le produit de mes propres investigations intellectuelles. Elle ne fait par conséquent, d'aucune façon quelconque, l'objet de plagiat ou contrefaçon. Tout emprunt a été explicitement signalé et cité conformément aux conventions en vigueur dans la science en général et dans sa discipline en particulier. J'admets par-là que toute falsification probante de cette assertion puisse conduire à sa nullité.

SOMMAIRE

SERMENT DE PROBITE.....	i
SOMMAIRE	ii
DEDICACE	v
REMERCIEMENTS	vi
RESUME	vii
ABSTRACT	viii
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	ix
LISTE DES ILLUSTRATIONS ET CARTE	xiv
INTRODUCTION GENERALE	1
I- CONTEXTE HISTORIQUE	1
II- JUSTIFICATION DU SUJET	4
III- INTERET DE L'ETUDE	5
IV- CADRE SPATIAL ET CHRONOLOGIQUE	8
V- CLARIFICATION DES CONCEPTS	13
VI-REVUE DE LA LITTERATURE	25
VII-PROBLEMATIQUE	36
VIII- CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE	37

IX-DIFFICULTES RENCONTREES	
41	
X- PLAN	
42	
PARTIE I : ELEMENTS PRECURSEURS DE LA NAISSANCE DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX AU CAMEROUN ET SON EVOLUTION	44
CHAPITRE I : AUX ORIGINES DE LA CREATION D'UN SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX AU CAMEROUN ET LEURS DISPOSITIFS EN SITUATION COLONIALE	45
I- LES FACTEURS EXOGENES	45
II- LES FACTEURS ENDOGENES	51
III- LES DISPOSITIFS DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX EN CONTEXTE COLONIALE	79
CHAPITRE II : TYPOLOGIE, FONCTIONNEMENT ET EVOLUTION DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX	91
I- LES DIFFERENTS SERVICES DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX	91
II- LE FONCTIONNEMENT DES DIFFERENTS SERVICES DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX	114
III- EVOLUTION DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX	131
PARTIE II : LES MECANISMES DE TRAVAIL DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX EN CONTEXTE D'INSURRECTION ARMEE EN PAYS BASSA ET A L'OUEST-CAMEROUN.	152
CHAPITRE III : MOYENS, DIFFERENTES FORMES, DESTINATAIRES ET DOCUMENTS DE TRAVAIL UTILISES PAR LE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX	153
I- LES MOYENS DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX	153

II- PRESENTATION, EXPLOITATION ET RECOUPEMENT DES RENSEIGNEMENTS ET DES INFORMATIONS	177
III- DESTINATAIRES DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET DOCUMENTS DE TRAVAIL	189
CHAPITRE IV : FONDEMENTS, REVENDICATIONS POPULAIRES DE L'INSURRECTION ARMEE ET MISSIONS DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX DANS LE PAYS BASSA ET A L'OUEST-CAMEROUN	201
I- LES FONDEMENTS DE L'INSURRECTION ARMEE AU CAMEROUN.....	201
II- CADRES FAVORABLES AUX REVENDICATIONS POPULAIRES	227
III- LES MISSIONS DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX EN PAYS BASSA ET L'OUEST-CAMEROUN	243
PARTIE III : MOYENS SPECIAUX DE LUTTE DU SERVICE DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET LEURS REPERCUSSIONS DANS LA LUTTE CONTRE L'INSURRECTION ARMEE EN PAYS BASSA ET A L'OUEST-CAMEROUN	262
CHAPITRE V : L'INSURRECTION ARMEE DANS LE PAYS BASSA ET A L'OUEST-CAMEROUN	263
I- MOYENS DE COMBAT DES INSURGES FACE A LA COLONISATION .	263
II- STRATEGIES, TACTIQUES DE COMBAT ET REORGANISATION DE L'INSURRECTION ARMEE	303
III- COMBAT ET LES PRINCIPALES CIBLES DES RAIDS PERPETRES PAR LES NATIONALISTES	315
CHAPITRE VI : ACTEURS ET STRATEGIES UTILISES PAR LE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX DANS LA LUTTE ANTI-INSURRECTION	

ARMEE AU CAMEROUN	
326	
I- LES INDICS ACTIFS A LA CAUSE DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX EN PAYS BASSA ET L'OUEST-CAMEROUN	
326	
II- EFFIGIE, PARCOURS D'UN POLICIER COLONIAL : GEORGES CONAN ET QUELQUES GRANDES OPERATIONS DE REPRESSION	
344	
III- LES STRATEGIES UTILISEES PAR LE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX DANS LA LUTTE ANTI-INSURRECTION	
355	
CHAPITRE VII : REPERCUSSIONS DE L'ACTION DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX DANS LA LUTTE CONTRE L'INSURRECTION ARMEE	
394	
I- AFFAIBLISSEMENT DE L'INSURRECTION ARMEE PAR LE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX	
394	
II- LES AUTRES RAISONS DE L'AFFAIBLISSEMENT DE L'INSURRECTION ARMEE PAR LE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX	
416	
III- LES MUTATIONS INDUITES PAR L'ACTION DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX DANS LA LUTTE CONTRE L'INSURRECTION ARMEE	
423	
CONCLUSION GENERALE	
453	
ANNEXES	
453	
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	
521	
INDEX	
570	
TABLE DES MATIERES.....	453

A

A

Mes parents, Léopold Erménégild Enyegue et Cécile Ngo Nyobe.

REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pu être réalisé du seul fait de notre volonté et de notre engagement. Il l'a été par le concours de beaucoup de personnes physiques et morales que nous ne pourrions malheureusement pas toutes citer ici. Néanmoins, nous ne saurions nous soustraire à la politesse de témoigner notre gratitude au professeur Faustin Kenné, pour sa disponibilité, ses orientations et sa bienveillance. Il a pris chaque fois le temps nécessaire pour nous lire et nous donner des conseils utiles.

Nous remercions l'ensemble du corps enseignant du Département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I, pour l'encadrement qu'il nous a apporté tout au long de notre parcours universitaire.

Nous sommes particulièrement reconnaissant aux nombreuses personnes qui nous ont reçue durant nos enquêtes sur le terrain : policiers, militaires, agriculteurs, commerçants, transporteurs et responsables des organisations paysannes, qui nous ont bien accueillie et nous ont donné des informations nécessaires pour la réalisation de ce travail. Nous disons merci à tous nos frères, amis et camarades parmi lesquels : Dr Bienvenu Mbila Enyegue, Caroline Ndebi, Pierre Yannick Zing Enyegue, Sheryl Gaël Mbida Anyia, Herménégild Raphael Enyegue, Berthe Essingué Enyegue, Sophie Biloa Enyegue, Suzanne Mekongo Enyegue, Anastasie Nkou Mbida, Catherine Yon, Honoré Ngono II Fouda, Yannick Bertrand Nkel, Aloys Mendogo Essindi, Aristide Ngol Nkomo, Marceline Békono, qui n'ont cessé de nous encourager, prodiguer des conseils et d'offrir leur diligence toutes les fois que nous avons connu les moments difficiles et d'incertitudes.

Enfin, que ceux et celles qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail et dont les noms ne figurent pas sur cette rubrique, reçoivent notre gratitude pour les conseils, soutiens et encouragements sans relâche.

RESUME

L'histoire de la décolonisation du Cameroun a été marquée par un ensemble d'évènements, caractérisés par le mouvement nationaliste upéciste, qui s'opposa de façon ferme et déterminé au colonialisme français. Ainsi, pour mettre hors d'état de nuire les nationalistes de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), le colonat français créa le service des renseignements généraux. Ainsi, notre thème s'intitule : « Les renseignements généraux et la lutte contre l'insurrection armée au Cameroun 1947-1971. Cas du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun ». Sous la pression des évènements socio-politiques, un besoin d'informations se fait sentir au niveau des états-majors administratifs et militaires. Ces derniers s'inquiétaient à juste titre, de la poussée du « terrorisme » au Cameroun en général et en pays Bassa et l'Ouest-

Cameroun en particulier. C'est dans cette optique que par arrêté n°282 du 29 juillet 1947 le Haut-Commissaire de la République française au Cameroun René Hoffher, créa le service de renseignements généraux en tant qu'institution de la sûreté. C'est au cours de cette dernière que le service a vu fixer ses attributions et son organisation d'une façon définitive. Ainsi, convient-il de s'interroger sur le rôle des renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun ? Dès lors, pour la rédaction de cette thèse, nous nous sommes référé à deux approches méthodologiques à savoir les méthodes sociohistorique et inductive. Également, nous avons procédé à la consultation d'une documentation variée et relativement récent constitué en filigrane d'ouvrages, de mémoires, de thèses, de journaux, d'articles, des rapports, des revues et des témoignages oraux, et nous sommes arrivé à la conclusion selon laquelle, le service de renseignements généraux, pour vaincre l'insurrection armée dans ces régions, fit recours à la filature et l'observation directe des personnes suspectes, à la recherche des informateurs : leur utilisation et leur protection, à l'usage des archives comme stratégie d'identification et capture des insurgés upécistes, aux écoutes téléphoniques, aux enregistrements et interception des télégrammes, à la prise des photos, à l'usage de la confession utilisée par l'église, à l'infiltration dans le camp upécistes, à la torture des « maquisards ». Ces stratégies d'anéantissement de l'insurrection armée ont eu des répercussions dans le domaine politique, économique et social dans ces régions.

ABSTRACT

The history of the decolonization of Cameroon was marked by a series of events, characterized by the upecist nationalist movement, which firmly and decisively opposed the mode of governance of the French colonial administration of state to harm the nationalists of the Union of the Population of Cameroon (UPC), the colonial administration created the service of general information. Thus, our theme is titled: general intelligence in the fight against the armed insurrection in Cameroon 1947-1971. Case of the Bassa country and West-Cameroon. Under the pressure of socio-political events such as the institutional consequences of the Versailles peace treaty of 1919, the external colonial conflict of France, the internal conflicts between liberals and communists in France, the rise of syndicalism and nationalism. At the level of the administrative and military staffs, who are justifiably concerned about the surge in terrorism in Cameroon in general, and Bassa country and West-Cameroon. which has become daily the scene of bloody atrocities and constitutes an armed rebellion against the colonial power. It is with this in mind that by order n°282 of 29 July 1947 of the High Commissioner of the French Republic in Cameroon René Hoffher, the General Intelligence service was established as a security institution. Because it is during the latter that the service has fixed its attributions and its organization in a definitive way. Thus, it is advisable to consider the role of General Intelligence in the fight against armed insurrection in the Bassa country and West-Cameroon? Therefore, for the writing of this memoir, we referred to two methodical approaches namely the socio-historical and inductive method. We have also consulted a varied and relatively recent documentation consisting of filigree books memoirs, theses, newspaper, articles, reports, journals, oral testimonies and we have arrived the conclusion that, in order to defeat armed insurrection in this region General Intelligence will resort to spinning, and direct observation of suspicious persons in search of informants: their use and protection use of the archives as a strategy of identification and capture of the Upecist guerrillas, interception of telegrams the taking of photos, the use of the confession used by the church, the infiltration into the camp Upecist, to

the torture of the insurgents. These strategies of annihilating armed insurrection will have consequences in the political, economic and social spheres.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AA	: Archives Autonomes
AC	: Archives Coloniales
AJF	: Association de Jeunesse des Ressortissants Fondjomekwet
ADM	: Archives du Département de la Menoua
AEC	: Association des Etudiants Camerounais
AECF	: Association des Etudiants Camerounais en France
AEF	: Afrique Equatoriale Française
AEF	: Afrique Equatoriale Française
AJA	: Association des Jeunes Adie
ALCAM	: Assemblée Législative du Cameroun
ALNK	: Armée de Libération Nationale du Kamerun
ALUCAM	: Aluminium du Cameroun
AMS	: Association et Manœuvre Subversives
ANOM	: Archives Nationales d’Outre-Mer
ANOSBAKE	: Association des Notables Bamiléké de la Subdivision de Bafang
ANY	: Archives Nationales de Yaoundé
AOF	: Afrique Occidentale Française
APA	: Affaires Politiques et Administratives
APEK	: Archive de la Préfecture d’Eséka
APM	: Archives de la Préfecture de Mbouda
ARCAM	: Assemblée Représentative du Cameroun
ARO	: Archive Régionales de l’Ouest
ASIE	: Atteinte à la Sécurité Intérieur de l’Etat
ASPB	: Archives de la Sous-Préfecture de Babadjou
ASPN	: Archives de la Sous-Préfecture de Ngambè
ATCAM	: Assemblée Territoriale du Cameroun

BDC	: Bloc Démocratique Camerounais
BDRE	: Brigade Départementale de Recherche et d'Exploitation
BEDOC	: Bureau de Documentation
BM	: Brigades Mobiles
BMM	: Brigade Mixte Mobile
BRH	: Bulletin Hebdomadaire de Renseignements
BURFAN	: Bureau de Renseignement des Forces Armées Nationales
BWU	: <i>Bamiléké Welfare Union</i>
CFLN	: Comité Français de Libération Nationale
CAECF	: Comité d'Aide aux Etudiants Camerounais de France
CCC	: Comité Centrale de Coordination
CCO	: Comité de Coordination et d'Orientation
CCSC	: Confédération Camerounaise des Syndicats Croyant
CD	: Comité Directeur
CED	: Communauté Européenne de Défense
CENER	: Centre National des Etudes et de la Recherche
CESS	: Cercle d'Etudes Sociales et Syndicales
CFA	: Communauté Financière en Afrique
CFAO	: Compagnie Française de l'Afrique Occidentale
CFC	: Compagnie Française du Cameroun
CFLN	: Comité Français de Libération Nationale
CFTC	: Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
CGCT	: Confédération Générale Camerounaise de Travail
CGT	: Confédération Générale de Travail
CGTC	: Confédération Générale des Travailleurs Camerounais
CGT-FO	: Confédération Générale des Travailleurs-Force Ouvrière
CGTK	: Confédération Générale des Travailleurs Kominform
CIA	: <i>Central Intelligence Agency</i>
CND	: Centre National de la Documentation
CNO	: Comité National d'Organisation
CNRS	: Centre National de Recherche Scientifique
COAF	: Compagnie Ouest-africaine Française
CREPD	: Centre Régional d'Education Physique de Dschang
CTFFOM	: Confédération des Travailleurs des Forêts de France et d'Outre-Mer

DCRG	: Direction Centrale des Renseignements Généraux
DGRE	: Direction Générale de la Recherche Extérieure
DIPES II	: Diplôme de Professeur de l'Enseignement Secondaire Deuxième Grade
DIRDOC	: Direction de la Documentation
DKG	: <i>Deutsche Kamerun Gesellschaft</i>
DST	: Direction de la Surveillance du Territoire
ENAM	: Ecole Normale d'Administration et de la Magistrature
ENS	: Ecole Normale Supérieure
EPA	: Ecole Protestante Américaine
FEANF	: Fédération des Etudiants Africains Noirs de France
FOM	: Force d'Outre-Mer
FMO	: Forces de Maintien de l'Ordre
GIM	: Groupe d'Intensification du Mouvement
GTN	: Groupement Tactique Nord
GTS	: Groupement Tactique Sud
IFAO	: Inspecteur Fédéral d'Administration de l'Ouest
IGSS	: Inspection Générale des Services de Sécurité
INDECAM	: Indépendance du Cameroun
JUNC	: Jeunesse de l'Union Nationale Camerounaise
JASME	: Jeunesse Associative de la Sanaga Maritime
JDC	: Jeunesse Démocratique Camerounaise
JESAMA	: Jeunesse de la Sanaga Maritime
JEUBICA	: Jeunesse Bikok du Cameroun
JOC	: Journal Officiel du Cameroun
JOCF	: Journal Officiel du Cameroun Français
JOEFCO	: Journal Officiel de l'Etat Fédéré du Cameroun Oriental
KUNC	: <i>Kamerun United National Congres</i>
MANC	: Mouvement d'Action Nationale du Cameroun
MPA	: Mission Presbytérienne Américaine
ORT	: Offices Régionaux du Travail
OCSS	: Office Central Statistique et Sondages
OFUNC	: Organisation des Femmes de l'Union Nationale Camerounaise
ONU	: Organisation des Nations Unies
OPA	: Officier de Police Adjoint

OPJ	: Officier de Police Judiciaire
OTAN	: Organisation du Traité Atlantique Nord
PA	: Pistolet Automatique
PC	: Poste de Commandement
PM	: Pistolet Mitrailleur
PM	: Poste de Maquis
PCF	: Parti Communiste Français
PJ	: Police Judiciaire
PM	: Pistolet-Mitrailleur
PSCF	: Police Spéciale de Chemin de Fer
PUCAC	: Presse de l'Université Catholique d'Afrique Centrale
PUY	: Presse Universitaire de Yaoundé
QMM	: Quartier Militaire du Mungo
QMSMN	: Quartier Militaire de la Sanaga Maritime Nkam
RACAM	: Rassemblement Camerounais
RDA	: Rassemblement Démocratique Africain
REGIFERCAM	: Régie Nationale des Chemins de Fer du Cameroun
RG	: Renseignements Généraux
RNCF	: Régie Nationale des Chemins de Fer du Cameroun
SBC	: Société des Bois du Cameroun
SNC	: Société Nationale du Cameroun
SABL	: Secrétariat Administratif et Bureau de Liaison
SAFA	: Société Africaine Forestière et Agricole
SBC	: Société des Bois du Cameroun
SCTIP	: Service de Coopération Technique Internationale de Police
SDECE	: Service de Documentation Extérieure et Contre-Espionnage
SDN	: Société des Nations
SDNK	: Sinistre de Défense Nationale du Kamerun
SEDOC	: Service de Documentation
SEMIL	: Sécurité Militaire
SEREP	: Société d'Éditions Républicaines Populaires
SESI	: Secrétariat d'Etat à la Sécurité Intérieure
SEYA	: Section d'Etude de Yaoundé
SFIO	: Section Française de l'Internationale Ouvrière

SINCOA	: Société Industrielle Commerciale et Agricole
SLP	: Services Locaux de Police
SML	: Secteur Militaire du Littoral
SMO	: Secteur Militaire Ouest
SNC	: Société Nationale du Commerce
SOLIBABI	: Solidarité Babimbi du Cameroun
SPROA	: Société des Plantations Réunies de l'Ouest Africain
SRI	: Service de Renseignement Inter colonial
SSAMII	: Service Spécial des Affaires Musulmanes et des Informations Islamiques
TMT	: Tribunal Militaire Temporaire
TNO	: Troupe Nationale d'Organisation
TSM	: Troisième Secteur Militaire
UNC	: Union Nationale Camerounaise
UC	: Union Camerounaise
UCTC	: Union Camerounaise des Travailleurs Croyants
UDEFEC	: Union Démocratique des femmes du Cameroun
UF	: Union Française
UFABACAM	: Union Familiale des Bamena du Cameroun
UGTC	: Union Générale des Travailleurs Camerounais
UNASABEC	: Union Nationale des Travailleurs Agricoles du Bois de l'Elevage et de la Pêche du Cameroun
UNEK	: Union Nationale des Etudiants du Kamerun
UNIFABA	: Union Familiale Balengou
UPC	: Union des Populations du Cameroun
URSCB	: Union Régionale des Syndicats Confédérés du Bamiléké
URSS	: Union des Républiques Socialistes Soviétiques
URSSM	: Union Régionale des Syndicats de la Sanaga Maritime
USAC	: Union des Syndicats Autonomes du Cameroun
USCC	: Union des Syndicats Confédérés Cameroun
USLC	: Union des Syndicats Libres du Cameroun
UTNK	: Union Tribale Ntem-Kribi
WASU	: <i>West African Student's Union</i>
ZOPAC	: Zone de Pacification

LISTE DES ILLUSTRATIONS ET CARTE

1 - TABLEAUX

1 : Elèves ayant pris part aux cours clandestins du syndicalisme révolutionnaire à Yaoundé	61
2 : : Elèves ayant pris part aux cours clandestins du syndicalisme révolutionnaire à Douala ..	61
3 : Les moniteurs européens responsables des cours clandestins du syndicalisme révolutionnaire à Yaoundé et à Douala	62
4 : Population de la Sanaga-Maritime 1952	72
5 : population de la Sanaga-Maritime de 1959-1967	73
6 : Population de quelques villes de l'Ouest-Cameroun et du Mounjo 1967-1971.....	73
7 : Pourcentage de la population urbaine à l'Ouest-Cameroun et du Mounjo	74
8 : Salaires minimum payés en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun en 1952	76
9 : Salaires officiels de base en zone "D" 1952-1958	76
10 : Population active et chômeurs (population masculine) 1967	77
11 : Salaire journalier par subdivision en Sanaga-Maritime	77
12 : Organisation typique d'une Direction Centrale des Renseignements Généraux et des sections des renseignements généraux.	103
13 : Organisation classique d'un service extérieur de renseignements généraux : cas d'un commissariat spécial	110
14 : Effectif de la sûreté et de la police au Cameroun de 1951-1957.	134

15 : Allocations aux chefs de la subdivision d'Eseka de 1950 à 1954	202
16 : Prix du kilogramme du cacao par rapport à la qualité en pays Bassa 1950-1954	213
17 : Densité des chefferies de la subdivision de Bafoussam en 1946-1947.	217
18 : Evolution des effectifs des travailleurs recrutés dans le pays Bamiléké et transférés dans le Mounjo 1947-1950	220
19 : Concessions européennes et production du café entre 1948 et 1952.	222
20 : Evolution du nombre des concessions forestières dans le Mounjo de 1947 à 1953.	223
21 : Quelques exploitations agricoles européennes dans la Subdivision d'Eséka et leurs principales productions	224
22 : Répartition des concessions européennes et superficies concédées à l'Ouest Cameroun	226
23 : Syndicats affiliés à l'USCC dans le Mounjo en 1953	232
24 : Associations Bamiléké existant dans le Mounjo pendant l'administration Française	242
25 : Quelques implantation des unités de maintien de l'ordre.....	314
26 : Zone d'implantation de la garde civique Bamiléké de 1960 à 1966.....	339
27 : Quelques opérations des FMO à Mbouda et Babajou.....	355
28 : Propagande dans la région de Bot-Makak.	406
29 : Equipe Mobile de la lutte phytosanitaire du Canton Basso	407
30 : Equipe statique de Nyanon	408
31 : Chefferie en litiges fonciers dans la Subdivisons de Bangangté à la veille de l'indépendance	427
32 : Chefferies en litiges fonciers dans le Bamboutos et la Menoua à la veille de l'indépendance.	428
33 : Sous-section UC à Edéa et Ndom en 1961	428
34 : Baisse de la production commerciale de la banane d'exportation dans le Mounjo de 1957 à 1959.....	434

35 : Femmes têtes de proue internées dans les prisons de Bafoussam et de Dschang entre 1960-1971.....	448
36 : Femmes internées dans les prisons entre 1962-1973	
449 37 : Liste des bombardements aériens de l'armée française en pays Bamiléké en 1960	452

2- PHOTO

1 : Dépouille de Ruben Um Nyobè le 13 septembre 1958.....	252
2 : Georges Conan.....	347

3- CARTES

Localisation de l'Ouest-Cameroun	8
Localisation du Pays Bassa	12

4- LISTE DES FIGURES

1 : Schéma de l'embuscade à la ligne	306
2 : Schéma de l'embuscade en V	306
3 : Schéma de l'embuscade doublée-fermée	307

INTRODUCTION GENERALE

I- CONTEXTE HISTORIQUE

Si l'historiographie du renseignement reste un parent pauvre du renouveau des études impériales, c'est sans doute en raison de la position spécifique occupée par le maintien de l'ordre dans le système colonial. Le maintien de l'ordre a la particularité d'être à la fois central dans la justification de l'empire (la colonisation aurait apporté la paix européenne là où il n'y avait que désordre précolonial)¹, et tout à fait secondaire dans les théorisations sur la domination coloniale. En lieu et place d'une théorisation systématique, le maintien de l'ordre fut souvent un « ça va de soi », une évidence. Pour les administrateurs et les officiers européens sur le terrain, ce fut à la fois un objet de préoccupation quotidienne et une activité qui, d'une certaine façon, ne posait pas question tant elle était précédée par un ensemble de certitudes². De fait, le seul moment où le maintien de l'ordre devenait digne de réflexion était en temps de crise, ou, en d'autres termes, au moment où les policiers s'emparaient de la question : les périodes de violence extrême ou d'insurrection. Ce fut le cas lors de la guerre dite « contreinsurrectionnelle » ou « révolutionnaire » (Indochine, Algérie, Cameroun). Les dispositifs de maintien de l'ordre quotidien (le régime de l'indigénat, la prison, le camp de travail, la garde indigène, le contrôle urbain, la criminalité, etc.) faisaient l'objet de discussions disparates, de définitions contradictoires, de prises de positions dont il est difficile de percevoir, a posteriori, l'unité. Ainsi, l'étude des renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée ne peut faire l'économie de l'étude de la rhétorique coloniale qui témoigne de l'idéologie implicite donnant sa cohérence à l'ensemble. Les sources parlent de « pacification », d'« expéditions punitives », de « tournées de police », de « rébellions », d'« insoumis », d'« agitateurs », de sujets « douteux » ou « antifrçais », d'« ordre public », de « sécurité », etc. Elles parlent tantôt par euphémismes, tantôt par exagérations, oscillant entre le langage feutré des bureaux ministériels métropolitains et le langage brutal des « colons de combat »³.

¹ J. A. Mbembé, *De la postcolonie, essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000, p.47.

² *Ibid.*

³ T. Deltombe et al, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Francafrique 1948-1971*, Paris, Découverte, 2011, p.42.

La difficulté d'étudier les renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée tient notamment au nécessaire décryptage de cette terminologie qui tend à classer les questions militaires en simple action de police et les interventions de police en victoires militaires. En période de conquête, le moindre massacre de paysans pouvait être comparé à une véritable bataille rangée. En période de paix, il était possible de tirer à vue sur des hommes et des femmes en affirmant maintenir l'ordre. Parler des « renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée », c'est ainsi déjà courir le risque de reprendre à son compte les catégories coloniales. On ne rappellera jamais assez que les expressions d'« ordre », de « justice », de « police », de « crime » ne revêtaient, en situation coloniale, ni la signification qui était alors la leur dans les métropoles, ni celle qui leur est couramment donnée aujourd'hui.

Ces luttes de classement sont au cœur du problème du renseignement et, par conséquent, de son étude⁴. Il ne peut ainsi s'agir, pour les historiens du *colonial policing*, de se contenter de compléter l'étude de la police en métropole par un second volet, celui de la police aux colonies.

L'historiographie des forces et dispositifs de police en situation coloniale est condamnée à aller plus loin. Il lui faut repenser à nouveaux frais les principes de division sur lesquels l'histoire traditionnelle du service de renseignements généraux s'articule. L'exemple le plus évident est celui de la division canonique entre « civils » et « policier », division qui n'a pas grand sens (ou pas le même sens) en contexte colonial⁵.

Le projet des renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée est un problème qui engage l'ensemble du projet colonial. Maintenir l'ordre n'est pas, en colonie, une question technique, c'est la condition *sine qua non* de l'existence d'une société coloniale dont l'hégémonie ne fut jamais telle qu'elle put se passer de l'usage d'une force non légitime pour la majorité de la population. Les forces colonialistes (police et troupes coloniales française), l'armée camerounaise furent certes au cœur des renseignements généraux. Mais une multitude d'autres acteurs leur prêtaient main forte. Les forces occasionnelles de maintien de l'ordre menaient les enquêtes. Les supplétifs locaux les déclenchaient. Dans les campagnes, les soldats locaux (« supplétifs » ou « partisans ») étaient appelés en renfort, de même que, en ville, les « évolués » de confiance ou encore les colons. On trouve dans le service de renseignements généraux, des acteurs publics et des acteurs privés, des

⁴ V. Denis, et C. Denys, *Polices d'empires*, Rennes, PUR, 2012, p.10.

⁵ E. Blanchard, et al, 'La professionnalisation policière en situation coloniale : détour conceptuel et explorations historiographiques', *Crime, Histoire & Sociétés/Crime, History & Societies*, vol. 15, n° 2, 2011, p. 33-53.

professionnels de l'ordre et des personnels d'autres administrations, voire de simples civils, non spécialisés. Au final, sous couvert de n'en parler qu'à demi-mot, l'État colonial tend parfois à se fondre tout entier dans la question des renseignements généraux.

Dès lors, l'ouverture que De Gaulle inspira, lors des assises de la conférence de Brazzaville, qui s'était tenue du 30 janvier au 8 février 1944, s'articulait en réalité sur : favoriser le progrès politique, économique, et social des populations des territoires sous tutelle ainsi que l'amélioration de leur instruction. Favoriser également leur évolution progressive vers la capacité à s'administrer elles-mêmes, compte tenu des conditions particulières à chaque territoire et à ses populations, des aspirations librement exprimées des populations intéressées et des dispositions qui pourraient être prévues dans chaque accord⁶. Cette conférence, avait mis sur pied des structures nouvelles, permettant la participation des « indigènes »⁷ à la gestion politique de leurs territoires. Au Cameroun, fut prise, après cette conférence, la décision d'autoriser les populations de créer les syndicats et les partis politiques. Dès lors, le premier syndicat qui voit le jour dans ce territoire, est l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (USCC)⁸. Ainsi, il se développe au Cameroun un syndicalisme qui cherche à transformer la société. C'est le cas de la Confédération Générale des Travailleurs qui s'oppose au plan Marshall et se scinda en deux : la Confédération Générale des Travailleurs-Force Ouvrière (CGT-FO) et la Confédération Générale des Travailleurs Kominform (CGTK). Dès lors, l'arrêté n°282 du 29 juillet 1947 du Haut-Commissaire de la république française au Cameroun, fixe l'organisation et les attributions d'une façon définitive du service de renseignements généraux, favorisant ainsi la création du Service de la Sureté Générale du Cameroun⁹.

De ce fait, la même année, l'on enregistre onze mouvements de grève. Les syndicats indépendantistes posent les bases de la création du premier parti politique camerounais le 10 avril 1948 sous l'impulsion de douze camerounais appelés l'Union des Populations du Cameroun (UPC). Le 9 juin 1948, le Haut-Commissaire René Hoffher autorisa ses services à accuser officiellement réception des statuts du parti nationaliste. C'est dans ce contexte que l'UPC revendique de manière légale l'indépendance et la réunification immédiate du Cameroun. Ce programme nationaliste ne fut pas du goût de la France qui, soucieuse de

⁶ S. Nken, *L'empreinte suspecte de Louis-Paul Aujoulat sur le Cameroun d'aujourd'hui*, Paris, K2Oteurs, 2014, pp.55-56.

⁷ Utilisé dans le contexte colonial, ce terme discriminatoire utilisé par les Français sert à qualifier la population autochtone de territoire de colonisation.

⁸ F. Linge Bougha "Les renseignements généraux au Cameroun sous-administration française (1947 -1960)", Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006, p.17.

⁹ ANY, NFI3, Rapport annuel de sûreté et de police, 1953-1957.

pérenniser sa suprématie sur le territoire camerounais, usa de toutes les manœuvres pour discréditer l'UPC auprès des populations¹⁰.

La création des syndicats et du principal parti nationaliste, ne pouvait attirer la sympathie de l'administration. Ils deviennent aussitôt, des adversaires désignés, car il ne faut pas que, ces organismes se développent. Il faut à tout prix, les endiguer ou les museler. Pour y arriver, l'administration coloniale mit sur pied, son service des renseignements généraux et plus tard, il sera renforcé, malgré un personnel limité, chargé de surveiller les faits et gestes des leaders, réprimer les dissidents et ceux suspectés de propagande anti-française. Raison pour laquelle, à toutes les réunions syndicales ou upécistes, des agents de sureté étaient infiltrés avec leurs cartes de syndiqués ou de membre. Une fois dans le « maquis », l'administration coloniale française, à travers son service des renseignements généraux, employa plusieurs stratégies pour traquer les nationalistes camerounais en général et ceux du pays Bassa et de l'OuestCameroun¹¹ en particulier.

II- JUSTIFICATION DU SUJET

Le choix d'un sujet de recherche n'émanant pas d'une quelconque spéculation, plusieurs raisons sous-tendent notre enthousiasme, à mener une étude sur les renseignements généraux et la lutte contre l'insurrection armée au Cameroun 1947-1971. Cas du pays Bassa et l'OuestCameroun.

De prime à bord, le choix porté sur les renseignements généraux et la lutte contre l'insurrection armée au Cameroun se justifie par la volonté, voire la nécessité d'approfondir les recherches que nous avons menées antérieurement sur ce service dans nos travaux de Mater II.

En effet, originaire du Nyong-et-Kéllé, notre enfance fut marquée par les récits et les chants patriotiques, que nos grands-parents maternels (Ndoum Limala et Ngo Nyobe), ceux-là même, qui ont guidé nos pas dans la vie, passaient la soirée à fredonner. C'est ainsi que, dès le bas âge, notre curiosité fut mise en appétit. Cet appétit se renforça plus tard à Eséka, où nous avons fait nos études primaires et secondaires, en côtoyant un certain nombre de « maquisards » et de patriarches ayant combattu dans le « maquis » en pays Bassa. Bien plus, la question de la lutte anti coloniale était tellement présente dans notre région, qu'il était impossible de rester indifférent à un tel sujet. C'est dans cette atmosphère, que nous sommes né, et avons grandi.

¹⁰ D. Abwa, *Commissaires et Hauts Commissaires de la France au Cameroun (1916-1960), ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, PUY, PUCAC, 1998, p.341.

¹¹ Le pays Bassa est l'ensemble constitué du département du Nyong-et-Kellé et de la Sanaga-Maritime.

Après l'obtention du Baccalauréat, nous avons naturellement opté pour les études en histoire à l'Université de Yaoundé I, où à notre culture traditionnelle sur l'UPC, s'ajoutèrent les connaissances reçues, à travers certaines unités d'enseignements du niveau III (décolonisation du Cameroun, les grandes figures de l'histoire du Cameroun) et les écrits d'Achille Mbembé, d'Abel Eyenga, et de Daniel Abwa, parcourus pendant les travaux dirigés. Et en cycle doctorat déjà, à cause de l'absence des travaux effectués à ce sujet, et notre envie à travailler au sujet du renseignement, le Pr Faustin Kenné nous a plutôt orienté vers la question du renseignement et la lutte contre l'insurrection armée au Cameroun. Cas du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun.

Compte tenu de la masse des dossiers relatifs à cet objet aux Archives Nationales de Yaoundé, l'étudiant chercheur en histoire que nous sommes, en quête d'une contribution à apporter à la science, n'a pas pu résister après plusieurs discussions avec notre directeur au désir d'orienter le titre de notre thèse de la manière suivante : « Les renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée au Cameroun 1947-1971. Cas du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun ». Ce travail va permettre de rechercher, autant que faire se peut, la vérité historique tant falsifiée ou carrément gommée dans certaines circonstances.

Ainsi, dans le but de montrer l'importance de réécrire l'histoire de l'Afrique en général, et celle du Cameroun en particulier, Bakang Ba Tonje reprenait ces propos de Pierre Payant qui rappelait que : « Tant que les lions ne parleront pas, la seule histoire connue sera celle des chasseurs »¹².

Cependant, dans le souci de mener à bien cette étude, il nous incombe de faire ressortir l'originalité, voire l'importance de cette étude.

III- INTERET DE L'ETUDE

Notre démarche, qui se veut scientifique, procède ni plus ni moins du double souci de tirer au clair certaines données objectives de l'histoire et surtout d'exhumer, ainsi que le déclare le père de l'histoire, Hérodote d'Halicarnasse, « les actions accomplies par les hommes (pour qu'elles) ne s'effacent pas de la mémoire avec le temps »¹³. A dire vrai, si nous avons tenu à nous lancer dans cette investigation, c'est en raison de la réhabilitation officielle des leaders nationalistes à l'instar de R. Um Nyobè, F. R. Moumie et E. Ouandie naguère honnis, voués aux gémonies. Car nous devons à la vérité de souligner que, ce travail en

¹² Bakang Ba Tonje, *Sur le chemin de l'émancipation nationale. Le Kamerun l'indépendance réelle d'abord*, Douala, Edition Kunde, 2000, p.16.

¹³ J. A. Mbembé, *Ruben UM NYOBE. Le problème national kamerounais*, Paris, L'Harmattan, 1984, p.9.

¹⁴ G. Chaffard, *Les carnets secrets de la décolonisation*. Tome II, Paris, Calmann Lévy, 1967, p.411.

d'autres temps n'aurait pas été possible. G. Chaffard ne prophétisait-il pas que « la révolution est toujours un pari. Lorsqu'on le perd, il faut payer. Des dirigeants politiques comme Um Nyobè, Felix Moumie... des chefs militaires comme... David Mitton, Noé Tankeu sont morts, comme des hors la loi pour avoir mal apprécié le rapport des forces. Mais ils n'étaient pas des médiocres.

Tôt ou tard, l'Histoire camerounaise réhabilitera leurs noms... »¹⁴

Instruits sans nul doute par ces incontournables leçons de l'histoire, les parlementaires camerounais réhabilitèrent en décembre 1991 ces leaders charismatiques, incontestables figures emblématiques du nationalisme camerounais. La réhabilitation de certaines figures de l'histoire du Cameroun, prévue par la loi du 16 décembre 1991, promulguée par le président de la république, devait avoir pour effet de « dissiper tout préjugé négatif qui entourait toute référence à ces personnes, notamment en ce qui concerne leurs noms, biographies, effigies, portraits, la dénomination des rues, monuments ou édifices publics ». Ce d'autant plus que Paul Biya le successeur constitutionnel du bourreau des nationalistes upécistes reconnaît avec justesse : « L'indépendance de notre pays fut conquise de haut lutte, par de nombreux et dignes enfants issus de ce terroir et dont les noms sont hélas, restés tabous pendant le quart de siècle qui vient de s'écouler. L'indépendance de notre pays fut arrachée au colonisateur à travers des luttes acharnées, menées par toutes sortes de moyens et de stratégies imaginées, alors par les combattants généraux qui avaient tous comme dénominateur commun la nationalité Camerounaise »¹⁴.

En claire, cette réhabilitation traduit significativement la reconnaissance de la légitimité des opérations nationalistes orchestrées par les insurgés upécistes. Plus qu'une simple réhabilitation, il s'agit, à nos yeux, d'une confession publique, mieux d'un *mea culpa* manifesté par des camerounais, qui près de trois décennies durant, ne lésinèrent guère sur les moyens propices à la diabolisation de ces patriotes hors-pair. Nous croyons qu'il faut avoir l'honnêteté intellectuelle d'affirmer que ces derniers sacrifièrent leur vie, et celle de leur progéniture pour la lutte en faveur de l'indépendance réelle du Cameroun. Car, en tant que fine fleur de l'intelligentsia de l'époque, leur statut socio-professionnel les prédisposait à de hautes fonctions dans la hiérarchie politico-administrative du Cameroun, si seulement ils avaient tant soit peu vendu leurs âmes et collaborer avec l'ordre impérialiste français.

Ce travail vise à mettre en exergue, les stratégies de lutte employées par les fonctionnaires du service des renseignements généraux, pour mettre à sac l'insurrection armée

¹⁴ P. Biya, *Pour le libéralisme communautaire*, Editions P.M. Favre/A.B.C, 1987, p. 151.

dans le pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun. Il importe cependant, de mentionner que, parler des renseignements généraux et la lutte contre l'insurrection armée en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun fait revivre en certaine personnes, des souvenirs tristes et odieux. Dans l'optique de se servir du passé, pour comprendre le présent, et mieux appréhender le futur, sous des meilleurs auspices, il est nécessaire, voir capitale de remuer les cendres de ce passé. Celui-ci, parfois considéré comme une période sans intérêt à notre époque, où l'homme se sent commandé par la notion d'efficacité immédiate, reste néanmoins présent parmi nous et en nous, par ses influences bonnes ou regrettables. La référence au passé dans cette étude, ne vise pas à attiser les vieilles querelles, ou raviver les sombres rancœurs, tant il est vrai comme l'a écrit Paul Valéry que « l'histoire est le produit le plus dangereux que la chimie de l'intellect ait élaboré.

Ses propriétés sont bien connues. Il fait rêver, il enivre les peuples, exagère leurs réflexes, entretient les vieilles plaies, les tourmente dans leur repos, les conduit au délire des grandeurs ou à celui de la persécution... »¹⁵, mais de mener une étude visant au vu et au su de tous les camerounais, des moyens classiques, humains et techniques utilisées par le service de renseignements généraux pour mettre hors d'état de nuire les insurgés armés en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun.

Par ailleurs, l'un des objectifs de ce travail est également, d'interpeller les autorités et les populations d'aujourd'hui, sur les dangers de la violence dans la détérioration du tissu social. De plus, cette étude se doit de sensibiliser les citoyens, afin que ceux-ci prennent conscience du danger qu'il y a, à s'opposer entre eux, pour des raisons diverses, tout en foulant au pied la sacrée sainte solidarité parentale.

L'autre leçon, est de mettre en exergue, les stratégies de lutte employées par le service des renseignements généraux, pour exterminer l'insurrection armée en pays Bassa et à l'OuestCameroun.

Également, l'intérêt dans cette étude, est de redonner de la fierté aux nationalistes en général, et à ceux des pays Bassa et de l'Ouest-Cameroun en particulier, d'avoir conquis l'indépendance du Cameroun par la lutte armée. Il est tout aussi bénéfique, dans le cadre de cette étude, de retenir qu'aucun mouvement armé révolutionnaire ne peut évoluer en vase clos.

Parvenir à ces différents objectifs, revient d'emblée, à restituer de manière objective les faits, en se servant de diverses sources. A cet effet, le traumatisme vécu par les populations du pays

¹⁵ P. Valéry, *Regard sur le monde actuel*, Paris, L'Harmattan, 1931, pp.63-64.

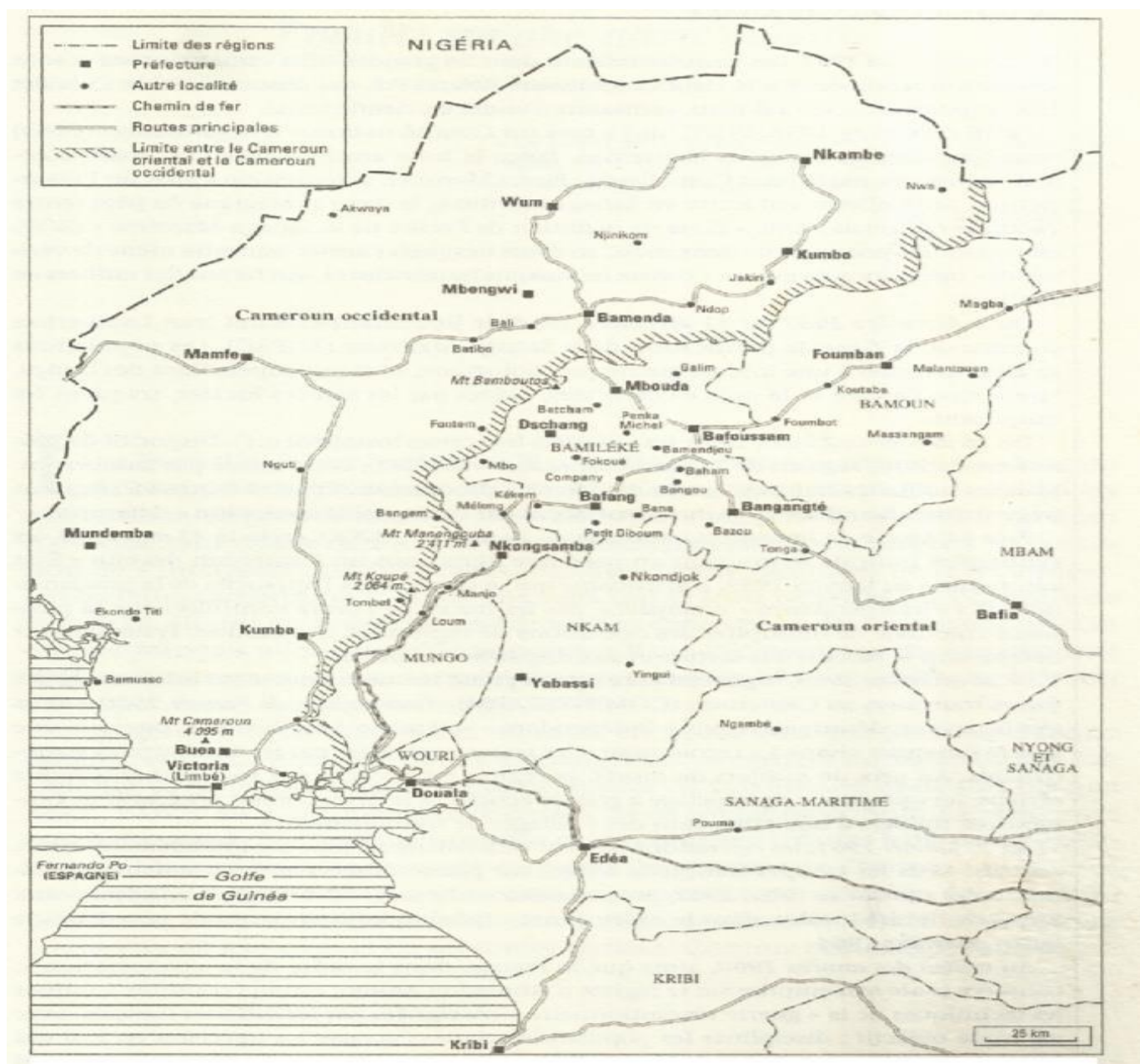
Bassa et l'Ouest-Cameroun du fait des conséquences d'une guerre souterraine des agents du service des renseignements généraux de la sûreté coloniale, devenue nationale en 1960, ne pourrait s'atténuer que si on présente avec exactitude le déroulement des événements.

Nous nous sommes aussi lancé dans cette étude, afin que, l'histoire coloniale du peuple Bassa, et Bamiléké soit connue de tous. Histoire, essentiellement marquée par les luttes anticoloniales pour la conquête de la liberté du peuple Camerounais. Il s'est agi plutôt, pour nous, de restituer la vérité historique tant falsifiée ou carrément gommée dans certaines circonstances.

IV- CADRE SPATIAL ET CHRONOLOGIQUE

A- LE CADRE SPATIAL

Localisation de l'Ouest-Cameroun



Source : T. Deltombe et al. *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la francafrique 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2011, p.7.

De prime abord, il importe avant toute chose, de cerner les véritables contours géographiques de la portion du territoire camerounais sur laquelle nous entendons focaliser notre réflexion

L'entité géographique qui nous interpelle, s'étend sur la majeure partie de l'Ouest du Cameroun et correspond à l'ancienne Région bamiléké. Celle-ci a été ouverte en 1920 par l'administration française qui prenait alors la suite de l'administration britannique¹⁶.

¹⁶ ANY, 3AC 3292, Région Bamiléké 1952-1953. A. Moutiez, « Rapport annuel » 1953, p.2.

La Région bamiléké à sa création portait le nom de circonscription de Foumban et son chef-lieu était fixé à Dschang, ancien *Bezirk* (circonscription) de l'occupation allemande. En effet, par un arrêté du 14 mai 1916, le gouverneur Aymérich créa la circonscription de Foumban. Elle devint le 2 juin de la même année circonscription de Baré-Foumban-Nkongsamba et son chef-lieu fut fixé à Bana. Le 16 juin 1920, c'est Baré qui devint chef-lieu puis Dschang le 1^{er} octobre, Baré à nouveau le 15 mars 1921 (« provisoirement » précise le *Journal officiel*) puis Dschang derechef le 27 juin 1921 comme chef-lieu de la circonscription Dschang¹⁷. Ces balbutiements étaient à l'incertitude des pouvoirs publics vis-à-vis des structures traditionnelles. Cette instabilité est également inhérente à la précipitation avec laquelle les autorités coloniales délimitèrent leurs zones d'influences sans aucune consultation préalable des populations locales. Le pays bamiléké va connaître un émiettement sans précédent au fur et à mesure que la France va se doter d'un personnel administratif compétent.

La circonscription de Dschang comprenait quatre subdivisions dont Dschang, Foumban, Bana, Nkongsamba et un poste administratif à Mbo (Santchou)¹⁸. Par arrêté du 29 décembre 1925, la subdivision de Bana fut transférée à Bafang et devient la subdivision de Bafang. Un autre arrêté du 26 novembre 1927 créa la circonscription de Nkongsamba qui se détacha par le même coup de la circonscription de Dschang. En raison de la distance qui sépare Dschang de Bafoussam et Bangangté, les français procèdent au dépeçage de la subdivision de Dschang par la création des subdivisions de Bafoussam et Bangangté le 15 mai 1931¹⁹. La Région bamiléké était alors partagée en quatre subdivisions (Dschang, Bafoussam, Bangangté et Bafang). Un arrêté du Haut-commissaire de la République en date du 30 décembre 1950 créa une cinquième subdivision formée par un groupe de chefferies dans la partie nord de l'ancienne subdivision de Dschang²⁰. Mise en place au cours de l'année 1951, cette nouvelle unité administrative dénommée subdivision de Mbouda commença à fonctionner d'une façon absolument autonome à partir du 1^{er} janvier 1952.

Dans le cadre de ce travail, la Région du Noun qui fait bien partie aujourd'hui de la région de l'Ouest est exclue du fait de la faible adhésion des populations locales à l'idéologie upéciste, malgré les vaines tentatives d'implantation entreprises par Félix-Roland Moumié, par ailleurs fils du terroir. Bien qu'il ait été l'un des principaux penseurs de l'insurrection

¹⁷ ANY, APA 11808, Rapports trimestriels de la circonscription de Dschang, 1921-1928.

¹⁸ F. M. Kenné, *Vivre sous maquis. Décolonisation, nationalisme et architecture militaire à l'Ouest Cameroun de 1957 à 1971*, Dschang, Editions Lignes, 2022, p.23.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Journal Officiel du Cameroun Français* du 23 janvier 1951, arrêté N°634 du 30 décembre 1950 portant scission de la subdivision de Dschang, p.121.

armée, il n'a pas passé une seule nuit dans un maquis en pays bamiléké et a par ailleurs fait l'objet des études spécifiques²¹.

Cette région qui s'étend grosso modo entre le 4^e et le 6^e degrés de latitude Nord, le 9° et le 11° de longitude Est. Elle se limite au Nord, par le pays Bamoun et la Mezam, à l'Est par la région Sud-Ouest, au Sud par le Wouri, à l'Ouest par le Mbam et le Nkam²².

Cependant, elle présente une configuration géographique marquée par une extrême hétérogénéité. Haut plateau d'environ 1400m d'altitude moyenne, le pays Bamiléké est situé entre le 5^e et le 6^e degrés de latitude nord. Elle s'étend sur une superficie d'environ 6200 km²²³ et jouit d'un climat équatorial camerounien, pluvieux et humide, de sols volcaniques riches et d'une végétation de savane. Très densément peuplé, il se caractérise par une population majoritairement Bamiléké, au fonds culturel commun. Le pays Bamiléké correspond à une poussière de chefferies constituées depuis le XVIII^e s et dirigées par des chefs ou « *fo* » assistés de neuf notables ou « *Kamveu* » et d'autres dignitaires, chefs de quartiers²⁵.

Au vu de la connexion des cadres rebelles bamiléké avec certaines régions du Camerun, notre travail s'étend par ailleurs à la région du Mounjo qui constituait une base arrière pour les insurgés bamiléké.

Quant au pays Bassa, il couvre la Sanaga-Maritime et le Nyong et Kélé.

La région de la Sanaga-Maritime est située dans la région côtière du territoire de l'embouchure du fleuve Sanaga jusqu'au plateau forestier sud-camerounais plus à l'Est, non loin de Yaoundé²⁴. La région de la Sanaga-Maritime est bordée à l'Ouest par l'océan atlantique, au Nord-Ouest par les régions du Wouri et du Nkam, au Nord-Est et au Sud-Est par la région du Nyong et Sanaga tandis qu'au Sud-Ouest, où le cours du Nyong, la limite approximativement, elle est voisine de la région de Kribi²⁵. Dans sa partie occidentale, en partant de la mer, la région de la Sanaga-Maritime se présente comme un pays plat, domaine de la plaine côtière qui s'étend le long du littoral Camerounais. La plaine part de l'embouchure de la Sanaga, près de Mouanko dans la Subdivision d'Edéa, et s'étend vers

²¹ Kenné, *Vivre sous maquis...*, p.25.

²² M. Kanguelieu Tchouake, *La rébellion armée à l'Ouest Cameroun (1955-1971)*, Yaoundé, Edition St Siro, 2003, p.16.

²³ Depuis le Cameroun, jadis protectorat allemand, fut administré par la France et la Grande-Bretagne, mandataire de la société des nations. Le territoire fut placé sous la tutelle de l'ONU après la deuxième Guerre Mondiale. ²⁵ I. Dugast, *Inventaire ethnique du Sud-Cameroun*, Yaoundé, IFAN, 1949, pp.113-120.

²⁴ R. Gouellain, *Douala, ville et histoire*, Paris, Institut d'Ethnologie, 1975, p. 26.

²⁵ J.Y., Mintogué, "Savoir endogènes et résistance nationaliste au sud-Cameroun : le cas de l'insurrection de la Sanaga Maritime de 1948-1958. Approche historique", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2009, p.10.

l'Est, à l'intérieur des terres, sur environ 120km de largeur. A l'Est de la plaine côtière, le pays présente une succession de collines et de montagnes aux pentes abruptes. La partie Est de la Sanaga-Maritime est le domaine de la forêt équatoriale. Mais sur la rive droite de la Sanaga, la pointe Nord-Est de la région se caractérise par de nombreuses zones de savanes qui semblent annoncer la région voisine du Mbam et plus loin le massif de l'Adamaoua. Dans la bande côtière, le climat est de type équatorial maritime et se caractérise par une année à deux saisons : une saison des pluies et une saison sèche. Deux grands fleuves arrosent la Sanaga-Maritime : la Sanaga qui donne son nom à la région et le Nyong, plus au Sud²⁶.

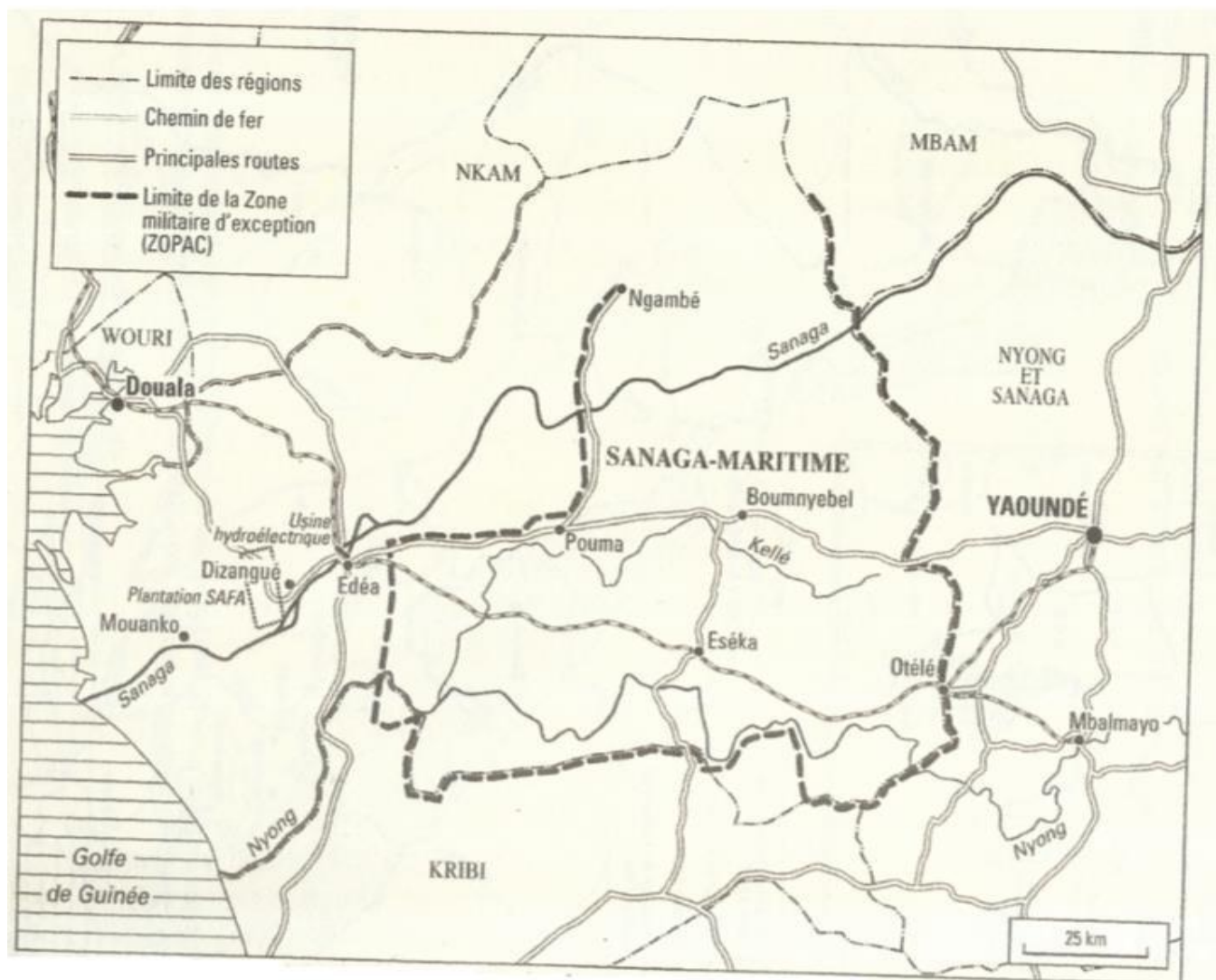
Le Nyong-et-Kellé a été créé par la loi n° 58 du 09 juillet 1958 qui lui donna l'appellation de la région du Nyong-et-Kellé²⁹. Avant 1958, l'ensemble des arrondissements et des villages que l'on rencontre actuellement dans cette région appartenaient à la subdivision d'Eseka et avait une superficie de 15670 km² donc 6626 km² pour la seule subdivision d'Eseka³⁰. Ces dimensions ont été maintenues après les indépendances notamment en 1960. Il est aujourd'hui divisé en 10 unités administratives : Eseka, Makak, Bot-Makak, Dibang, Matomb, Messondo, Biyouha, Ngog-Mapubi, Nguibassal, Bondjock. En juin 1958, la circonscription du Nyong-et-Kellé est appelée la 'région du Nyong-et-Kellé'²⁷. Bien avant cette date, on ne parlait que de la subdivision d'Eseka qui était rattachée au département de la Sanaga-Maritime dont le chef-lieu était Edéa. Le Nyong-et-Kellé était situé entre la région de la Sanaga-Maritime et celle du Nyong-et-Sanaga³².

Localisation du Pays Bassa

²⁶ V. T. Levine, *Le Cameroun : du mandat à l'indépendance*, Paris, Présence Africaine, 1984, pp.25-28.

²⁹ *Journal officiel du Cameroun* n°1249 du 09 juillet 1958, p. 131. Voir aussi ANY, 1AC3778 Lettre émanant des chefs traditionnels d'Eseka sollicitant l'érection de la subdivision d'Eseka en région du Nyong-et-Kellé. A compléter par APEK, Arrêté portant modification dans l'organisation territoriale du Cameroun. Dossier non classé. ³⁰Yebga Bayiha, "Le rôle de l'enseignement privé dans le Nyong-et-Kellé de 1920 à 1960 : une analyse des fondements théoriques de l'éducation au Cameroun", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2011, p.4.

²⁷ M. B. Ngo Nyobe, "Installation et expansion de l'église catholique dans le Nyong-et-Kellé 1930-1993", Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS de Yaoundé, 1999, p. 8. ³²ANY, 3AC 420, Sanaga-Maritime et Nyong-et-Kellé, 1958.



Source : Deltombe et al., *Kamerun ! Une guerre...*, p.6.

Du point de vue géographique, c'est une zone intermédiaire entre le plateau SudCamerounais et la zone côtière, entre 330° et 350° de latitude Nord. En 1960, le Nyong-et-Kellé était constitué de deux subdivisions (Eseka et un poste administratif Bot-Makak). Elle comptait à cette époque 7 unités administratives. La subdivision d'Eseka elle-même a été créée en 1917 au lendemain de la prise de la région par les colons français. Il est donc étonnant que le Nyonget-Kellé qui a longtemps évolué dans la région du Littoral ait été intégré dans la circonscription de Yaoundé²⁸.

B- DELIMITATION CHRONOLOGIQUE

²⁸ B. Mbila Enyegue, "Production, transformation et commercialisation de l'huile de palme dans le Nyong-et-Kellé de 1916 à 2013. Approche Historique", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2017, pp. 5-6.

« L'historien qui veut remonter le passé sans repère chronologique ressemble au voyageur qui parcourt dans une voiture sans compteur une piste sans bornes kilométriques »²⁹. Nous avons inscrit cette étude dans la séquence chronologique 1947-1971.

L'année 1947, est considérée comme celle de la naissance du service de renseignements généraux en tant qu'institution de la sûreté, car c'est au cours de cette année que le service a vu fixer ses attributions et son organisation d'une façon définitive le 29 juillet 1947 par arrêté n°282 du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun René Hoffherr³⁵.

L'année 1971, nous renvoie à la fusillade du chef nationaliste E. Ouandie et la virtuelle fin du maquis. Cependant, ainsi que le relève les historiens G. Thuillier et J. Tulard, « il faut se méfier des seuils chronologiques trop stricts : il y'a toujours un avant et un après qu'on ne peut négliger »³⁰. Dans ces conditions, nous ne manquerons pas de déborder en cas de besoin le cadre chronologique initialement établi.

V- CLARIFICATION DES CONCEPTS

Le thème étudié comporte un certain nombre de concepts dont il convient d'examiner les contours afin de donner un éclairage sur leur utilisation dans leur contexte. Il s'agit de la sécurité, du renseignement, des renseignements généraux, de la police, la sûreté nationale, de l'insurrection armée, la rébellion, du terrorisme et de la guérilla.

De fait, compétence régaliennne, le terme « sécurité » a fait l'objet d'un processus de confiscation par l'Etat souverain au sens wébérien. L'Etat est en charge du bien commun et détenteur du monopole de la contrainte légitime. Erigée en une des missions fondamentales du pouvoir politique institutionnalisé, la satisfaction du besoin de sécurité apparaît dès lors comme la justification imminente à l'adoption de réglementation et à la mise en œuvre des appareils de régulation sociale que sont l'administration, la police, la justice³¹. Ainsi, le Léviathan ayant pour fondement la sécurité des citoyens a fait de la sécurité non seulement son monopole mais également le fondement de sa souveraineté. Au-delà de cette approche wébérienne, la sécurité laisse apparaître une incertitude conceptuelle et révèle une plasticité sémantique. Du fait qu'elle est susceptible de présenter une connotation idéologique, elle est un « concept essentiellement contesté »³². Toutefois, l'absence de guerre, la poursuite des

²⁹ J. Ki-zerbo, *Histoire de l'Afrique noire, d'hier à demain ?* Paris, Hatier, 1972, p.16. ³⁵ ANY. NF13, Rapport annuel de la sûreté et de police, 1953-1957.

³⁰ G. Thuillier et J. Tulard, *La méthode en Histoire*, Paris, PUF, 1986, p.44.

³¹ F. Dieu, *Politiques publiques de sécurité*, Paris, L'Harmattan, 1999, p.56.

³² W. B. Gallie, 'Essentially contested Concepts.', *Proceeding of Aristotelian Society*, New series 56,

intérêts nationaux, la protection de valeurs³³ fondamentales, la capacité de survie, la résistance à l'agression, l'amélioration de la qualité de vie, le renforcement des Etats, leur affaiblissement, l'éloignement des menaces, l'émancipation de l'être humain sont autant de variantes qui structurent le concept de sécurité⁴. Aussi, une majorité d'auteurs s'accordent-ils à penser que trois paramètres concourent à la définition de la sécurité : la préservation des valeurs centrales pour toute communauté, l'absence de menaces contre elle et la formulation d'objectifs politiques. Pour saisir l'intelligibilité du concept de sécurité, il faut se référer aux approches de certains auteurs tels qu'A. Wolfers, B. Buzan, aux visions restrictive et élargie de la sécurité.

En effet, selon A. Wolfers la sécurité est un « concept ambigu » si l'on ne répond pas à deux questions essentielles : la sécurité pour qui, la sécurité pour quelles valeurs et par rapport à quelles menaces ? La première question permet de clarifier le référent ou le sujet de la sécurité ; individu, Etat, région, système international, etc. La seconde quant à elle concerne le problème de la sectorisation ; quel secteur (économique, environnemental, politique, sociétal, etc.) et quelles valeurs sont affectées par l'ébranlement de ces secteurs ?³⁹.

Ensuite, de manière simple, la sécurité pourrait se définir selon B. Buzan³⁴ comme l'absence de menace. D'après A. Wolfers, au sens objectif, elle se traduit comme l'« absence de menaces sur les valeurs centrales ». Au sens subjectif, elle signifie l'« absence de peur que les valeurs centrales ne fassent l'objet d'une attaque »³⁵. La question du sujet de la sécurité, parce que traitant de l'unité de référence se situe donc au cœur du débat. Pour les « sécuritaires classiques », l'Etat demeure l'acteur incontournable et possède le monopole de l'usage de la force³⁶. Cette perspective aboutit à la question de la sécurité nationale. Pour les « sécuritaires élargis » par contre, les acteurs non étatiques (OIG, ONG) rivalisent avec l'Etat sur la force et davantage sur la prévention de son utilisation³⁷. Par ailleurs, les « sécuritaires critiques » portent leur attention sur l'émancipation des humains et sur la sécurité sociétale.

³³, pp.167-198. Même si tel est le cas, nous ne pouvons-nous soustraire à sa compréhension. D'après J. Gray, le « concept essentiellement contesté » doit être articulé, entrer en discussion sur le terrain de l'irrésolu et accepter le jeu de la contestation pour un prix qui en vaut la peine. Affirmer le contraire reviendrait à adopter une position rigide de la contestabilité proche d'un relativisme absolu, frôlant même le nihilisme. Puisque aucune conception de la sécurité ne serait plus digne de discussion pour apprécier la valeur du rang qu'elle occupe, J. N. Gray, "On the Contestability of social and political Concepts", *Political Theory*, vol. 5, 1977, pp.330-348. ³⁹ A. D. Baldwin, "The Concept of Security", *Review of international studies*, vol 23, n°3, 1997, p.56.

³⁴ B. Buzan, *People, States and Fear. And Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, Boulder, Lynne Rienner, 1991, p.45.

³⁵ A. Wolfers, *Discord and Collaboration. Essays on International Politics*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1973, p. 36.

³⁶ D. M. Snow, *National Security. Defense Policy in a Changed International Order*, New York, St. Martin's Press, 4e édition, 1998, p.65.

³⁷ D. Fischer, *Nonmilitary Aspects of Security*, Aldershot, Dartmouth Publishing Company, 1993, p78.

Pour eux, l'Etat représente la source du problème de sécurité et non sa solution³⁸. Ceci amène donc à clarifier les différentes catégories par approche et par école.

Enfin, les approches sur la sécurité portent sur la vision restrictive et la vision élargie ou sur l'opposition entre sécurité militaire et sécurité non militaire. Pour les tenants de la première approche, il s'agit de l'« étude de la menace, de l'utilisation et du contrôle de la force militaire »³⁹. Les tenants de la sécurité élargie par contre intègrent de nouveaux acteurs, de nouvelles dimensions d'analyse non militaires, économiques, sociétales, environnementales et légales de la sécurité.

En clair, le concept de sécurité reste imprécis dans les sciences sociales. Toutefois, il a permis de faire ressortir une pléthore d'approches. Ces dernières ont durant et après la guerre froide parfois alimenté le débat politique. Ainsi, en relation internationale, traditionnellement la sécurité renvoie à la protection d'un Etat et par conséquent de sa population contre une menace normalement militaire.

Le terme « renseignement » désigne ce par quoi on veut faire connaître quelque chose à quelqu'un⁴⁰. Jean François Gayraud et François Farcy⁴¹ définissent le « renseignement », comme une indication visant à fournir à un individu les éléments de connaissance qu'il désire posséder sur une personne ou sur quelque chose.

Pour Laurent Jacquet⁴², le terme « renseignement » apparaît à la fin du XIXe siècle, comme information, plus ou moins difficile à obtenir concernant l'ennemi.

Selon J. Emile⁴⁹, le renseignement est une activité qui transforme des faits, représentés sous forme de données brutes en données plus ou moins brutes, en données plus ou moins élaborées au cours d'un processus complexe allant de leur observation à leur communication.

Pour P. Rougelet⁴³, Les renseignements comportent trois volets : le 1^{er}, de niveau stratégie qui concerne les décisions d'ordre gouvernemental, le 2^e, de niveau opératif correspond à un théâtre d'opération et le 3^e, de niveau concerne directement les forces engagées sur le terrain.

³⁸ K. Krause, "Broadening the Agenda of Security Studies: Politics and Methods", *Mershon International Studies Review*, 40, octobre 1997, pp.229-254.

³⁹ S. Walt, "The Renaissance of Security Studies", *International Studies Quarterly*, 35, septembre 1991, pp.211- 212.

⁴⁰ *Le Grand Robert pour tous*, Paris, les Dictionnaires Le Robert, 1994, p.995.

⁴¹ J. F. Gayraud et F. Farcy, *Le renseignement criminel*, Paris, CNRS, 2011, p.101.

⁴² L. Jacquet, *Lexique du renseignement, de l'information, et de l'influence*, Paris, Esprit du Livre, 2010, p.10. ⁴⁹ J. Emile, *Vie, mémoire d'un directeur général des renseignements généraux*, Paris, Albin Michel, L'Harmattan, 1988, p.45.

⁴³ P. Rougelet, *Les renseignements généraux*, Paris, Editions Albin Michel, 2007, p.87.

Selon M. Vaisse⁴⁴, le renseignement a pour objectif la prévention, fondée sur la surveillance et l'analyse des menaces ; l'appréciation ou l'évaluation des situations en temps de paix de crise ou de guerre, pour mettre la manœuvre des forces ; la connaissance de l'ennemi et de son environnement, en vue du combat et au combat.

Pour P. Schweizer⁴⁵, dans le renseignement moderne, on distingue quatre métiers notamment l'acquisition du renseignement, qui consiste à obtenir des informations spécifiques provenant des régions du monde "ouvertes ou fermées" en utilisant des moyens à la fois humains et techniques ; la réalisation d'analyse et de synthèses qui consiste à traiter toutes les informations rassemblées en vue de remettre aux décideurs politiques un produit fini plus cohérent et plus intelligible que les données brutes ; la mission de protection qui comprend l'identification ainsi que la manipulation et la neutralisation éventuelles d'entités hostiles à la communauté nationale ; l'exploitation ou action, qui est l'aboutissement si besoin est des trois tâches précédemment définies et qui consiste à influencer, sans révéler son propre engagement, des Etats, des forces politiques, économiques ou sociales, ou encore à réfléchir des événements dans le sens voulu par le pouvoir politique.

Le sénat des Etats-Unis en 1976, définit le « renseignement » comme étant le résultat de la collecte de l'évaluation, de l'analyse, de l'intégration et de l'interprétation de toutes informations utiles à la décision ou à la planification, que ce soit dans le domaine stratégique ou dans les activités opérationnelles.

Pour Sun Tsé⁴⁶, il existe cinq catégories d'agents de renseignements : les espions "locaux", "internes", "convertis", "condamnés" et "survivants". Les experts en renseignement emploieront simultanément les cinq catégories d'agents, et il appelle cela "la divine manipulation des fils" par analogie avec un filet de pêcheur qui se compose de nombreux fils tous réunis à un même filin. Sun Tsé nous montre ainsi deux aspects du renseignement bien distincts : celui du système organisé proche de la notion que recouvre au XXe siècle l'appellation de service secret, mais aussi celui déjà rencontré, de renseignement dans son sens le plus générique, synonyme de connaissance. Pour lui, la connaissance est un tout, le renseignement n'est pas une discipline à proprement parlé tel qu'on le conçoit à l'heure actuelle, mais constitue le fondement de la connaissance stratégique. Il est l'essence

⁴⁴ M. Vaisse, *Etude sur l'histoire du renseignement*, Paris, Lavouzelle, 1998, p.7.

⁴⁵ P. Schweizer, *Les nouveaux espions : le pillage technologique des USA par leurs alliés*, Paris, B. Grasset, 1993, p.54.

⁴⁶ F. Beau, *Renseignement et société de l'information*, Paris, Les Presses de l'Imprimerie de l'Indépendance, 1997, pp.23-25.

même de l'art militaire, indissociable de la formation, de l'entraînement et de la préparation au combat.

Pour F. Linge Bougha⁴⁷, le terme renseignement est synonyme d'enquête et désigne également une activité secrète visant à recueillir les informations et les éclaircissements que leurs détenteurs souhaitent ne pas divulguer, ceci généralement au profil d'un Etat.

Dans ce travail, la définition du concept renseignement qui est pris en compte dans le cadre de l'élaboration de cette thèse est celle de F. Linge Bougha. Car le renseignement est une activité secrète visant à recueillir les informations et les éclaircissements que leurs détenteurs souhaitent ne pas divulguer, ceci généralement au profil d'un Etat.

D'après F. Couderc⁴⁸, les « renseignements généraux » sont un ancien service de renseignement français composé de policiers chargés d'informer le gouvernement sur les mouvements susceptibles de menacer la sûreté de l'Etat (mouvements politiques et sociaux, terrorisme...).

Pour D. Mbida⁴⁹, les renseignements généraux est un Service de police du gouvernement chargé de la sécurité politique. C'est une unité responsable de la collecte et de l'interprétation des informations (sur un ennemi). Elles constituent la section la plus importante de la sûreté à cause des missions qui lui sont assignées. Ils sont chargés entre autre de la quête de l'information à l'intérieur qu'à l'extérieur, du traitement de celle-ci et de sa mise à la disposition de l'autorité administrative.

D'après J.-L. Del Bayle⁵⁷, les « renseignements généraux » puisent leurs racines dans le corps des commissariats spéciaux chargés sous l'ancien régime de surveiller l'opinion. Peu après la création en 1907 des Brigades du Tigre qui devinrent la police judiciaire, est créée par Célestin Hennion une brigade de renseignements généraux. La création d'un tel service s'inscrit dans un climat politique tendu, où la Troisième République fait l'objet de virulentes critiques de divers courants d'oppositions : des royalistes, des bonapartistes, des boulangistes, des anarchistes, ou encore divers courants révolutionnaires socialistes.

Dès lors, la définition du concept renseignement généraux qui cadre avec notre thèse est celle de D. Mbida. Selon ce dernier, les renseignements généraux est un Service de police

⁴⁷ Linge Bougha, 'Les renseignements généraux au ...' p.2.

⁴⁸ F. Couderc, *Les renseignements généraux sous l'occupation. Quand la police française traquait les résistances*, Paris, O. Orban, 1992, p.45.

⁴⁹ D. Mbida, *La pratique des renseignements généraux*, Tome II, Yaoundé, CLE, 2014, p.45. ⁵⁷ J.-L. Del Baye, *Police et politique. Une approche sociologique*, Paris, L'Harmattan, 2006.

du gouvernement chargé de la sécurité politique. C'est une unité responsable de la collecte et de l'interprétation des informations.

Étymologiquement le mot « police » signifie la Cité, « l'art de gouverner la cité ». Il nous paraît facile de le rattacher, en ce qui nous concerne, au mot « Politique » qui désigne précisément l'organisation et l'exercice du pouvoir, dans une société structurée. Son appellation même voue donc ce service à veiller à la bonne administration de la cité, et par extension, à l'ordre public dans la nation⁵⁰. Par la suite d'un emploi permanent, le concept de police a vu croître son volume et sa capacité. Il a pris, au siècle où nous vivons un triple sens : celui de la réglementation régissant l'organisation de la société ; celui de l'activité de surveillance et de répression exercée pour l'application des règlements ; celui enfin, du Service Public, chargé de cette action⁵¹. Dans le premier sens, le règlement concrétise le « pouvoir de police » accordé par la loi aux autorités gouvernementales et administratives. Destiné à faciliter la vie en société, ce pouvoir constitue une mesure de prévention en ce sens qu'il précise et sanctionne des interdictions ou des obligations imposées par la sécurité, la tranquillité et la salubrité des citoyens. La loi et le règlement, en matière de police, ont pour principe l'intérêt général et le bien public. Il exerce leur autorité soit dans le domaine de la prévention (Police Administrative), soit dans le domaine de la répression (Police Judiciaire). Dans le deuxième sens, le mot

« police » désigne la mise en application de la réglementation dont il vient d'être question. On rejoint ici le dicton populaire « Faire de la police » employé spontanément chaque fois qu'il s'agisse de faire respecter une discipline collective. Enfin, dans le troisième sens du mot police, se trouve englobée l'Institution elle-même. La « Police » ; ainsi est communément nommé le

Corps de Fonctionnaires chargés de l'application des lois et règlements.

Pour Hans Lowin⁵² le mot « police » désigne d'une façon générale, les missions d'ordre administratif et judiciaire confiées aux agents de Force Publique ; plus spécialement : le Corps des fonctionnaires de la Sûreté Nationale, en tenue et en civil, implanté dans les villes importantes. On retrouvera d'ailleurs très normalement le vocable Police dans l'appellation de la plupart des cadres des fonctionnaires de la Sûreté Nationale. Commissaires de police, officiers de police, inspecteurs et secrétaires de police, tous ces cadres en civil portent la marque de leur fonction dans l'énoncé même de leur grade.

⁵⁰ P. Pondi, *La police au Cameroun. Naissance et évolution*, Yaoundé, Editions CLE, 1988, p.15.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² H. Lowin, *Les institutions politiques en Afrique noire*, Paris, Presses universitaires de France, 1970, pp.3-5.

⁶¹ Lieutenant P. Scimar, « Le renseignement », *Moniteur Belge*, 1998, p.21.

Quant au Lieutenant Scimar⁶¹, le terme « police » est un ensemble d'organes et d'institutions assurant le maintien de l'ordre public et la répression des infractions.

P. Mballa⁵³ quant à lui, la police a pour objet d'assurer l'ordre public, en prévenant les troubles éventuels par une réglementation appropriée et en réprimant par la coercition ceux qui ont pu se soumettre.

Pour W. A. Westley⁵⁴ dans les années 50 et d'E. Bittner⁵⁵, le travail de la police ne se résume pas à la lutte contre le crime. Celle-ci ne constitue qu'une part de ses activités. En plus, les moyens d'action de la police, en l'occurrence la force coercitive ne sont pas encadrés par la règle de droit et le contrôle hiérarchique mais plutôt par des normes internes : professionnelles, qui sont elles-mêmes engendrées par des préoccupations et intérêts collectifs assez largement disjoints du mandat confié à la police. C'est au travers de ces deux lignes directrices que vont se déployer les recherches empiriques sur la police.

Ainsi, en se référant à l'usage de la force physique, des auteurs comme E. Bittner se sont appesantis sur celle-ci pour cerner et identifier la nature du phénomène policier. Loubet Del Bayle⁶⁵ se range également dans cette position et fait du recours ultime à la contrainte physique un trait distinctif de l'institution policière. A cette caractérisation, il ajoute deux autres dimensions. L'institutionnalisation qui lui permet de distinguer la police des autres groupes qui comme la mafia par exemple n'hésitent pas à user de la force pour parvenir à leurs fins.

L'institutionnalisation de l'appareil policier doit être conçue comme le résultat d'une différenciation structurelle par rapport au politique et, à l'intérieur même de l'appareil administratif, par rapport aux organes qui exercent la fonction militaire ou la fonction judiciaire. La seconde dimension est inspirée des travaux de M. Weber car elle fait référence aux groupements de domination qui disposent du monopole de la violence légitime sur leur territoire. Substituant la notion de société globale à celle très restrictive de territorialité, la fonction policière est donc liée à l'organisation politique d'une société. J-P. Brodeur par exemple conteste cette vision. Pour ce dernier, la diversité contemporaine des fonctions sociales assurées par la police la place dans le cadre des tâches qui relèvent souvent dans la

⁵³ P. Mballa, "Cameroun : pays bamiléké et bassa au napalm en 1962", *Conférence Internationale de Londres*, 17 août 2000, p.12.

⁵⁴ W. A. Westley, *Violence and Police: a sociological Study of Law, Custom and Morality*, MIT press, Cambridge, 1950, Mass, 1970, pp.123-124.

⁵⁵ E. Bittner, "The Functions of the Police in modern Society: a Review of Background Factors", *Current, Practices, and possible Role Models*, Washington D. C., Government Printing Office, 1970, p.46. ⁶⁵ J.-L. Loubet del Bayle, *La police : approche socio-politique*, Paris, Montchrestien, 1992, p.80.

pratique des notions de service, d'assistance, et du rôle que jouent les représentations symboliques et idéologiques dans l'effectivité de la régulation policière par rapport au recours à la force.

A propos de la définition de la police, l'opposition entre E. Bittner⁵⁶ et J-P. Brodeur se cristallise sur l'un de ses fondements. Pour le premier, « la police n'est rien d'autre qu'un mécanisme de distribution dans la société d'une force justifiée par une situation »⁵⁷. Elle est investie d'une faculté générale d'user de la coercition, non seulement pour faire en sorte que « force reste à la loi », mais dans toutes les situations qui le requièrent selon l'appréhension immédiate qu'en font les participants. Ces situations se caractérisent par « quelque chose qui ne devrait pas être en train de se produire et à propos de quoi il vaudrait mieux faire quelque chose maintenant »⁵⁸.

D'après J-P. Brodeur, cette définition influencée par l'ethnométhodologie a le statut d'un paradigme pour la sociologie de la police. E. Bittner la définit par contre par sa capacité à recourir à la force plutôt que par le recours effectif aux mesures coercitives. Nulle part, la police ne détient le monopole au sens strict du terme, de l'usage réglé de la contrainte physique. En sont également détenteurs, les surveillants de prison. La rareté de l'usage effectif de la coercition par les policiers, l'absence d'un monopole policier de la violence légitime, la place de plus en plus grande que tient la criminalité non violente (escroquerie, corruption...) et le fait que la violence n'est qu'une continuation de l'action par d'autres moyens ne saurait donc être prise comme trait distinctif fondant une définition. Pour lui, la police est l'appareil d'Etat le moins spécialisé de tous, celui à qui l'on a recours dans les situations les plus variées alors que les autres institutions administratives sont attachées à des tâches spécifiques. En clair, les propositions d'E. Bittner sont essentiellement normatives et par conséquent non susceptibles de validation empirique et trop restrictives pour rendre compte de la majorité des actions policières et incorrectes sur un ensemble spécifique de points tels le monopole de la police de la force physique, son obligation à rendre compte et sa relation à la loi⁵⁹.

P. Favre, F. Jobard, J-P. Brodeur et F. Ocquetau considèrent que la police ne détient pas le « monopole de la violence légitime ». Elle demeure une institution de contrôle social dotée d'une relative latitude de définition des situations qui appellent son intervention et qui

⁵⁶ J.P., Brodeur, « La police, mythes et réalités », *Criminologie*, Université de Montréal, vol. XVII, n° 1, 1984, pp. 9-10.

⁵⁷ E. Bittner, « De la faculté d'user de la force comme fondement du rôle de la police », *Les Cahiers de la Sécurité*, hors-série, 2003, pp.47-62.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ J.-P. Brodeur, « Police et coercition », *Revue Française de Sociologie*, n° 35, 1994, pp. 457-458.

peut alors mettre en œuvre les moyens de coercition dont elle dispose. L'activité policière est moins répressive qu'organisatrice : la police sans cesse négocie les conditions de son intervention, elle participe plus que d'autres à la définition collective du tolérable et de l'intolérable et elle contribue fortement à organiser un ordre social à laquelle elle est non pas extérieure mais partie prenante.

Le recours à la force pourrait aussi conduire au débat plus ancien sur les modèles de police. R. Fosdick et C. Reith développent l'idée d'une opposition entre le modèle anglais de police et le modèle européen ou continental. D'après le premier, la police serait un produit immanent des demandes sociétales, réalisant une sorte « d'auto-régulation » (self-policing) de la communauté par elle-même avec le minimum de recours à la force. D'après le deuxième par contre, le développement de l'appareil policier aurait été essentiellement lié à des considérations politiques et notamment au processus de construction de l'Etat en donnant à l'exercice de la fonction policière un aspect plus coercitif. Cette perspective jugée ethnocentrique aboutit à l'opposition entre le premier modèle qui donnerait lieu à une « police du peuple » tandis que le deuxième dit continental est une « police du prince »⁶⁰.

Pour J.-L. Del Bayle⁶¹, la « Sûreté Nationale » est une Force civile placée sous l'autorité du Président de la République. Son action, préventive et répressive, s'exerce sur l'étendue de la République. Elle a pour mission fondamentale : d'assurer le respect et la protection des institutions, des libertés, des personnes et des biens. Elle concourt à l'exercice des polices administrative et judiciaire, et assure l'exécution des Lois et Règlements.

Pour P. Ela⁶², « Sûreté Nationale » désigne l'ensemble des forces de police. Car « Sureté » signifie absence de danger, de risques, tant pour les institutions que pour les particuliers et leurs biens. C'est propos délibéré que les plus hautes instances de la République ont voulu placer les forces de police sous l'emblème d'une des plus nobles fonctions de l'Etat, la protection et la sécurité des citoyens.

Selon Oumaroudjam Yaya⁶³, la sûreté nationale est une force civile placée sous l'autorité du chef de l'Etat qui exerce son action préventive sur toute l'étendue du territoire. Elle a pour mission fondamentale d'assurer le respect et la protection des institutions, des libertés, des

⁶⁰ Pour ce qui est de la comparaison entre les différents modèles de police se référer à J.-J. Gleizal et al, *La police. Le cas des démocraties occidentales*, Paris, PUF, 1993, p.90.

⁶¹ J.-L. Del Bayle, *Police et politique. Une approche sociologique*, Paris, Harmattan, 2006, p.23.

⁶² P. Ela, *Dossiers noirs sur le Cameroun. Politique, services secrets et sécurité nationale*, Union Européenne, Edition Menaibuc, 2008, p.34.

⁶³ Oumaroudjam Yaya, *L'ordre public : mission principale de la gendarmerie nationale (Cameroun)*, Paris, Karthala, 1998, pp.43-44.

personnes et des biens. Elle concourt à l'exercice de la défense nationale, de la police administrative, judiciaire et assure l'exécution des lois et règlements. Elle est également chargée de la protection, du maintien de la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, de la recherche de la constatation, de la répression des infractions pénales, de la protection de la paix publique par le maintien de l'ordre, de la sécurité, de la salubrité publique dans les agglomérations urbaines, de la lutte contre la criminalité nationale et internationale. La sûreté nationale est un organisme de commandement et d'administration, dénommée Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN). Elle est commandée par le Délégué général nommé par décret et placé sous l'autorité du président de la République. Le Délégué est responsable devant le président de la République. Il remplit auprès du chef de l'Etat et du gouvernement une fonction permanente d'information.

Dès lors, la définition de la sûreté nationale qui cadre avec notre travail est celle d'Oumaroudjam Yaya. Selon cet auteur, la sûreté nationale est une force civile placée sous l'autorité du chef de l'Etat qui exerce son action préventive sur toute l'étendue du territoire. Elle a pour mission fondamentale d'assurer le respect et la protection des institutions, des libertés, des personnes et des biens.

Le mot insurrection tire son étymologie du bas latin *insurrectio* et *insuegere* qui signifie se lever pour attaquer, et dérivé de *surger*, qui signifie surgir. C'est un soulèvement armé ou non, une révolte d'un groupe ou d'une population, contre un pouvoir établi ou une autorité. Les partisans de l'insurrection y attachent une notion de droit et de justice (insurrection contre une armée d'occupation, un régime totalitaire, une dictature)⁶⁴

Le droit d'insurrection fut reconnu dans la constitution française de 1793 ainsi que dans la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen. Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs⁶⁵.

F. M. Kenné ⁶⁶ définit le terrorisme comme étant une stratégie dont l'objet est de déséquilibrer un régime ou un pays par des moyens, dont la subversion ou la violence. Il s'agit le plus souvent d'obtenir par la terreur ce qui est inaccessible par des moyens pacifiques. En pays bassa et bamiléké, les insurgés de l'UPC firent usage de tous les moyens non seulement

⁶⁴ A. Neuberg : « Comprendre l'insurrection armée », [https://www. Linternaute.com/insurrection armée](https://www.Linternaute.com/insurrection%20armée). Consulté le 16 janvier 2022 à 10h32.

⁶⁵ Rapport, article 35 de la constitution française du 24 juin 1793.

⁶⁶ F. M. Kenné, *Vivre sous maquis. Décolonisation, nationalisme et architecture militaire à l'Ouest Cameroun de 1957 à 1971*, Dschang, Editions Lignes, 2022, p.21.

pour destabiliser le régime, mais aussi pour impressionner la population et créer un climat d'insécurité.

Pour B. Hoffman⁶⁷, le terrorisme dans l'usage contemporain du terme le plus généralement accepté est fondamentalement et essentiellement politique. Il se rapporte nécessairement au pouvoir et vise à sa prise et à son usage en vue de l'obtention d'un changement politique. Historiquement, le mot terrorisme fut employé dans la période qui suivit la chute de Robespierre en France pour désigner la politique de terreur des années 1793-94. Il fut appliqué aux Jacobins, à leurs agents et partisans pendant la Révolution française, spécialement à ceux liés aux tribunaux révolutionnaires pendant la terreur. Mais après la Seconde Guerre mondiale, dans une sorte de mouvement pendulaire, le terrorisme a retrouvé les connotations révolutionnaires avec lesquelles il est aujourd'hui associé. Le terme fut utilisé pour désigner les violentes révoltes menées alors par les différents groupes nationalistes et anticolonialistes qui s'opposaient aux colonisateurs européens en Afrique et en Asie à la fin des années 1940 et pendant les années 1950 et 1960.

Des pays aussi différents qu'Israël, le Kenya, Chypre, l'Algérie, le Mozambique, le Cameroun...doivent au moins en partie leur indépendance à des mouvements politiques nationalistes qui employèrent le terrorisme contre les puissances coloniales⁶⁸. C'est aussi pendant cette période que la terminologie « combattants de la liberté » se répandit comme la marque de la légitimité politique des combats pour la libération nationale et l'autodétermination accordée par la communauté internationale dont le soutien était activement recherché par la plupart de ces mouvements. Les acteurs de ce mouvement se considéraient comme des révolutionnaires. L'image qu'ils cherchaient à donner d'eux était celle d'authentiques combattants de la liberté. Ce fut le cas avec les nationalistes de l'UPC qui étaient cependant perçus par le pouvoir colonial et néocolonial comme rebelles ou des subversifs, bref une force maléfique⁶⁹.

Étymologiquement, « Rébellion » vient du latin *rebellare*, qui signifie reprendre les hostilités, se révolter, se soulever, s'insurger, résister, s'opposer, lui-même composé du préfixe *re* préfixe de retour en arrière à nouveau et de *bellare* qui veut dire faire la guerre, combattre.

⁶⁷ B. Hoffman, *La Mécanique terroriste*, Paris, Calmann-Lévy, 1998, p.17.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ Sur ce plan, le terme terroriste est utilisé de manière plutôt péjorative.

La rébellion est l'action de se rebeller, de se révolter contre quelque chose. Le rebelle est celui qui fait l'acte de rébellion⁷⁰.

En droit, une rébellion est un acte qui consiste à s'opposer par la force ou par la voie de fait à l'exécution d'un ordre de l'autorité administrative ou l'autorité judiciaire légitime⁸¹.

F. Gambrella et M. Trebitsch définissent la rébellion comme étant un sentiment d'indignation et de réprobation face à une situation. C'est aussi le refus actif d'obéir à une autorité. Elle correspond donc à une large gamme de comportements : non-respect des normes sociales tentative d'insurrection, désobéissance. Celui qui se soulève de cette insurrection est considéré comme "rebelle"⁷¹.

Quant à H. Laborit, il pense que la rébellion est le fruit d'une action collective, regroupant un certain de personne aux intérêts partagés qui agissent de concert vers un même objectif global.

Pour Emilio Lussu, la rébellion marque la désobéissance et le soulèvement, la révolte, la défection et la perfidie. Le rebelle s'élève contre l'autorité que le presse, le révolte, se retourne contre la société à laquelle il était voué.

Neuberg définit la rébellion comme une manifestation de refus actif de se soumettre ou d'obéir à une autorité individuelle ou collective, organisée ou non. Elle peut prendre de nombreuses formes : non-respect des normes sociales, désobéissance, soumission, insubordination, émeutes, tentative d'insurrection.

Pour F. Kenné⁷², la rébellion est le refus d'une règle ou d'une autorité. Individuelle ou collective, la rébellion, peut se traduire soit par une attitude d'inertie (refus d'obtempérer), soit par une action violente. Dans ce dernier cas et quand elle est le fait d'un groupe, la rébellion se situe entre l'insurrection et la révolution. Le mot rébellion est aussi synonyme de désobéissance, de dissidence, d'insoumission, d'insubordination, d'insurrection, de mutinerie, de révolte, de sédition ou de soulèvement. Dans le cadre de son combat pour une véritable indépendance du Cameroun, les termes rébellion, terrorisme ou subversion ont été utilisés par le pouvoir colonial puis post-colonial dans le seul but de discréditer l'action de ces nationalistes. L'usage de ces concepts dans cette thèse n'a aucune connotation péjorative. Ils peuvent donc, au regard des définitions sus-évoquées, être utilisés de manière interchangeable.

⁷⁰ Y. L. Atangana, 'Vie et mort d'un insurgé anticolonialiste : Castor Ossende Afana (1930-1966)', Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2016, p. 11. ⁸¹ *Ibid.*

⁷¹ F. Gambrella et M. Trebitsche, *Révolte et société*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1989, P.309.

⁷² Kenné, *Vivre sous maquis...*p.22.

Le « maquis » est un terme d'origine corse qui signifie terrain inculte couvert de broussaille impénétrable⁷³. Il s'agit d'un environnement ténébreux et inaccessible qui servait de refuge aux bandits corses après avoir commis des crimes. De façon générale le « maquis » est une végétation méditerranéenne touffue et dense qui sert de refuge aux bandits corses⁷⁴. Par extension, le « maquis » est un espace de vie qui a une organisation, un lieu retiré, généralement dans les forêts ou les montagnes caractérisé par les mesures de sécurité exceptionnelles⁷⁵. Par analogie, ce concept fut récupéré au Cameroun pendant les années 55 par l'administration coloniale française pour qualifier les Upécistes. En conséquence les hors la loi reçurent le pseudonyme de « maquisards » qui signifie résistant, insurgé, combattant, révolutionnaire. Ces clandestins radicalisèrent leurs revendications nationales en imprimant une insécurité qui ne donna pas de répit à l'administration coloniale. Ils furent donc considérés comme des bandits à traquer.

Soucieux d'avoir plus de connaissance sur ce thème de recherche, nous avons parcouru certains travaux scientifiques ayant un apport avec cette étude.

VI-REVUE DE LA LITTERATURE

Comme le soulignent R. Quivy et Van Campenhoudt :

Lorsqu'un chercheur entame un travail, il est peu probable que le sujet traité n'ait jamais été abordé par quelqu'un auparavant, au moins en partie ou indirectement (...). Tout travail de recherche s'inscrit dans un continuum et peut être situé dans ou par rapport à des courants de pensées qui le précèdent et l'influencent. Qu'un chercheur prenne connaissance des travaux antérieurs sur des objets comparables et qu'il soit explicite sur ce qui distingue son travail de ces courants de pensées⁷⁶.

C'est grâce à cette démarche scientifique que nous avons pu traiter notre thème portant sur les renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée au Cameroun 1947-1971. Cas du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun. Pour cela, plusieurs auteurs ont d'une façon ou d'une autre abordé la question sans toutefois traiter notre thème. Ainsi, les travaux précurseurs qui nous ont servi de fonds documentaires ou de pré-requis dans notre recherche sont dans l'ensemble constitués d'ouvrages publiés, de thèses, de mémoires, etc.

⁷³ *Le Petit Larousse illustré*, Paris, seuil, 1990, p.324.

⁷⁴ *Dictionnaire Universel*, Paris, Collection AUF, 1988, p 415.

⁷⁵ J. F. Mbousnoum, "La vie quotidienne à Bot-Makak pendant le maquis 1955-1960", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I. 2006, p. 2.

⁷⁶ R. Quivy et Van Campenhoudt, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1995, p 43. ⁸⁸

F. Beau, *Renseignement et société de l'information*, Paris, Les presses de l'imprimerie de l'indépendance, 1997.

F. Beau⁸⁸ et S. Leman-Langlois⁷⁷ mettent en exergue les objectifs et les différentes fonctions du service des renseignements généraux. Ils accordent une importance capitale aux sources donc utilisent ce service pour se procurer les informations. Mais dans leurs travaux, ils ne font à aucun moment allusion au rôle des renseignements généraux dans notre zone d'étude.

L. Aimé-Blanc, J.-M. Caradec⁹⁰ et P. Rougelet quant à eux s'intéressent aux techniques utilisées pour se procurer les informations afin de parvenir à leur fin. Ces derniers mentionnent également les différents services des renseignements généraux et leurs fonctionnements. Ainsi en joignant à l'étude de l'histoire des renseignements généraux et les méthodes de fonctionnement de ces derniers sur lesquelles Peter Schweizer⁷⁸ accorde également une place de choix dans son ouvrage. Bien que ces derniers n'aient pas pour cadre d'étude le Cameroun, ils peuvent-être considérer comme des guides et des documents de références.

H. Buisson⁷⁹, G. Carrot⁸⁰ mettent en exergue les facteurs ayant favorisé la création de la police française, son évolution et les différentes structures qui la compose. Ils s'intéressent aux différentes missions de la police, au profil d'un bon policier. Par la suite ces derniers mettent en relief le profil d'un policier de l'antiquité et celui d'aujourd'hui, tout en insistant sur le vestimentaire. Mais dans leurs travaux, ils ne font à aucun moment allusion au rôle des renseignements généraux, et présente ce service de façon sommaire en France. Nulle part dans leurs ouvrages notre zone d'étude est mentionnée.

J. J. Gleizal, J. Gatti-Domenach, et C. Journès⁹⁴ dans leur ouvrage collectif, par contraste avec le débat sur la sécurité en Europe, la sécurité en Afrique est assimilée aux problèmes de défense et aux conflits. Dès lors, s'interroger sur la sécurité en Afrique depuis l'époque post indépendance revient d'abord à se référer à l'Etat post colonial et ensuite à le désigner comme un élément perturbateur de la sécurité. D'après ces derniers, l'Etat post colonial serait un facteur d'insécurité en Afrique, puisqu'il est le produit, l'œuvre d'une histoire inachevée : la colonisation. Dans ce contexte, la formation de l'Etat au sud du Sahara, pas plus que les autres Etats, serait liée à l'hybridation transnationale de ce dernier avec le crime. Les pratiques transnationales de criminalité témoignent moins de son démantèlement

⁷⁷ S. Leman-Langlois, *Le renseignement et la sécurité nationale*, Paris, L'Harmattan, 1990. ⁹⁰

L. Aimé-Blanc, J. M. Caradec^h, *L'indic et le commissaire*, Paris, Plon, 2006.

⁷⁸ P. Schweizer, *Les nouveaux espions : le pillage technologique des USA par leurs alliés*, Paris, B. Grasset, 1993.

⁷⁹ H. Buisson, *La police, son histoire*, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1950.

⁸⁰ G. Carrot, *Histoire de la police française, des origines à nos jours*, Paris, Tallandier, 1992. ⁹⁴
J. J. Gleizal et al, *La police. Le cas des démocraties occidentales*, Paris, PUF, 1993.

que de sa formation. La limite de cette analyse vient du fait que ces auteurs se focalisent sur le débat sur la sécurité en Europe et en Afrique.

F. Dieu⁸¹ dans son ouvrage nous informe que dans le contexte occidental et particulièrement selon le modèle français, les institutions en charge de la sécurité sont la police et la gendarmerie. Parce que constituant une force de police rurale, la gendarmerie souffre d'une atonie sur le plan de la recherche. Elle est victime d'une situation d'« impérialisme scientifique ». Parce qu'elle est, sur le plan organique rattachée à l'armée et à la sociologie militaire et sur le plan fonctionnel à la police et à la sociologie de la police. Ce peu d'intérêt qui lui est accordé est d'autant plus contradictoire que la gendarmerie est une institution ancienne et est née pratiquement avec l'Etat moderne dont elle a longtemps constitué le seul bras armé. Il traite davantage de l'itinéraire historique ; la mise en œuvre de la maréchaussée devenue gendarmerie nationale en 1791 et son développement. Face aux contraintes liées au développement de la gendarmerie et la police, l'auteur ne fait aucune proposition visant à relancer ces dernières. Et son étude est en grande partie consacré au contexte occidental et particulièrement selon le modèle français.

J.-L. Loubet del Bayle⁸² met un point d'honneur sur les principales forces de sécurité en l'occurrence, la police, l'armée dans le contexte africain. Du fait qu'elles détiennent le monopole de l'usage de la violence sur le territoire et cet usage s'opère *erga omnes*. D'après Ce dernier, le travail de la police ne se résume pas à la lutte contre le crime. Celle-ci ne constitue qu'une part de ses activités. En plus, les moyens d'action de la police, en l'occurrence la force coercitive ne sont pas encadrés par la règle de droit et le contrôle hiérarchique mais plutôt par des normes internes : professionnelles, qui sont elles-mêmes engendrées par des préoccupations et intérêts collectifs assez largement disjoints du mandat confié à la police. Malheureusement, son travail ne concerne pas tous le Cameroun et s'attardent pas sur la question du renseignement en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun.

Les ouvrages, les thèses, les articles et les mémoires qui vont suivre sont ceux consacrés aux renseignements généraux et au mouvement nationaliste en Afrique en général et au Cameroun en particulier.

L'ouvrage de Basile Anyia Enyegue⁸³ met en exergue les origines de la création du service de renseignements généraux au Cameroun, sa typologie et son fonctionnement. Par la

⁸¹ F. Dieu, *Gendarmerie et modernité. Etude d'une spécificité gendarmique aujourd'hui*, Paris, Montchrestien, 1993.

⁸² J.-L. Loubet del Bayle, *La police : approche socio-politique*, Paris, Montchrestien, 1992.

⁸³ B. Anyia Enyegue, *Cameroun : les renseignements généraux français dans la lutte contre l'insurrection armée en Sanaga-Maritime*, Paris, L'Harmattan, 2020.

suite, l'auteur s'attarde sur l'évolution panoramique du service de renseignements généraux et les différentes mesures de renforcement. Dans cet ouvrage, à aucun moment, l'auteur ne parle des missions du service de renseignements généraux au Cameroun, ni des moyens qu'il utilisait pour éradiquer le maquis.

Paul Pondi⁸⁴, homme averti et ancien responsable suprême de la sûreté nationale pendant dix ans, donne le ton. Il publie en 1988 un livre de référence où il essaye de briser ce prisme déformant en promenant, au travers d'une étude sur la police au Cameroun, dans différents compartiments. En témoin de l'histoire, il retrace les péripéties qui ont émaillé l'édification de cette institution. Il réserve une petite partie au service spécial des renseignements généraux, leurs contextes de création, leur évolution et met en exergue la création des commissariats "spéciaux" en Sanaga-Maritime. Nous allons apporter des contributions à ses travaux en énumérant les missions des commissariats "spéciaux" installés dans cette région.

L'ouvrage de F. Fenkam⁸⁵ met en évidence, la biographie de Jean Fochivé, les révélations de ce dernier en ce qui concerne l'affaire Ernest Ouandié et l'affaire Monseigneur Dongmo et la tentative du coup d'Etat du 06 avril 1984. L'auteur montre comment Jean Fochivé a été le patron du renseignement au Cameroun sous l'ère Ahmadou Ahidjo et Paul Biya. Dans

l'imaginaire collectif camerounais, le nom de cet homme évoquera à jamais les épisodes les plus tragiques de l'histoire politique du Cameroun indépendant. Affublé des sobriquets les plus péjoratifs, il sera désigné comme le commanditaire des opérations telles que : l'incendie du célèbre marché Congo de Douala, la tragédie du train de la mort, l'assassinat de Félix Roland Moumie, l'arrestation et la condamnation à mort de Mgr Albert Ndongmo et Ernest Ouandié.

Cet ouvrage ne s'intéresse pas à la période du maquis dans le pays Bassa et d'ailleurs au-delà de 1971.

Oumaroudjam Yaya⁸⁶ dans son ouvrage montre que tout comme la police, l'armée et la gendarmerie ont joué un rôle prépondérant et déterminant dans la répression que le pouvoir colonial et post colonial mena contre la subversion. De ce fait, elles constituent des forces indéniables qui se déploient en vue de la constitution de l'Etat post colonial autoritaire. Afin d'appréhender ces forces de sécurité, il dresse le processus d'institutionnalisation de la

⁸⁴ P. Pondi, *La police au Cameroun, naissance et évolution*, Yaoundé, CLE, 1988.

⁸⁵ F. Fenkam, *Les révélations de Jean Fochivé*, Paris, Editions Minsi, 2003.

⁸⁶ Oumaroudjam Yaya, *L'ordre public, mission principale de la gendarmerie nationale (Cameroun)*, Paris, Karthala, 1998.

gendarmerie et ensuite celui de l'armée. La gendarmerie est créée le 1^{er} avril 1960 par la fusion des auxiliaires de la gendarmerie française et des forces locales de la garde camerounaise. Son rapport au peuple tout comme la police est aussi teinté de dissensions. Car la perception que le peuple se fait de toutes les institutions de sécurité s'articule autour des attributs de monopole de la violence légitime et illégitime qui aboutit à la violence, à la force à la domination et à la corruption.

La psychologie des populations est ainsi travaillée et traumatisée depuis l'époque coloniale par des affrontements, des heurts et des transactions collusives entre indigènes et pouvoir colonial et ensuite entre citoyens et forces de maintien de l'ordre, administration et pouvoir post colonial. Le rapport entre la gendarmerie et le peuple s'opère donc dans le cadre des rapports de force. Néanmoins, ces relations sont moins heurtées contrairement à celles que la police entretient avec les populations. Dans tous ses travaux, à aucun moment, l'auteur ne parle pas du rôle du service de renseignement généraux en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun.

D. Mbida⁸⁷ dans son ouvrage, s'intéresse aux différents moyens de renseignements généraux, leurs différentes formes de présentations, leurs destinataires et les documents de travail particuliers. Il met en exergue, les moyens matériels écrits, techniques et humains. Ce dernier montre comment se présente une note de renseignement et une note d'information, la méthodologie à suivre en matière d'enquête administrative. Cet ouvrage ne s'intéresse pas à la période d'insurrection armée au Cameroun.

F. Couderc⁸⁸ met en relief le rôle des renseignements généraux dans la lutte contre les mouvements de libération nationale en Afrique en général et par ricochet au Cameroun. Il met en exergue les méthodes et les moyens utilisés par la police française pour traquer les insurgés.

Mais cet ouvrage est centré dans sa globalité sur l'Afrique et évoque une petite partie sur le Cameroun et sur notre zone d'étude.

J.-J. Gleizal⁸⁹ apporte un éclairci sur l'objet de la police. Il nous dit ce que devrait être la police ou l'idéal de police en tant qu'institution. Mais il ne traduit pas clairement sa véritable sociologie quotidienne, les problèmes qu'elle rencontre, ses dysfonctionnements et le dépassement de ses pratiques dans un contexte de modernité. Il semble aussi muet sur le rôle social, politique et économique de cette institution.

⁸⁷ D. Mbida, *La pratique des renseignements généraux*, Tome II, Yaoundé, Editions Clé, 2009.

⁸⁸ F. Couderc, *Les renseignements généraux sous l'occupation. Quand la police française traquait les résistances*, Paris, O. Orban, 1992.

⁸⁹ J.-J. Gleizal et al, *La police. Le cas des démocraties occidentales*, Paris, PUF, 1993.

F. M. Kenné⁹⁰ dans son ouvrage met en exergue la radioscopie de la guerre révolutionnaire de l'UPC à l'Ouest Cameroun. L'auteur analyse tour à tour les contextes d'émergence des grandes figures de l'insurrection armée en pays bamiléké, les causes profondes de ces revendications, les organismes politico-militaires tels que le SDNK et l'ALNK et leurs armements, l'architecture des maquis et le dispositif de repression. Les actions de figures de proue telles que Jérémie Ndéléne, Paul Momo et Martin Singap sont également mises en relief de façon à donner une meilleure lisibilité de leur combat anticolonialiste. Le fameux procès de la rébellion y est également abordé. Or, notre travail de thèse concerne le service de renseignement généraux dans la lutte contre l'insurrection armée en pays Bassa et l'OuestCameroun.

P. F. Ngayap⁹¹ s'attèle à démontrer les dynamiques externes de production sécuritaire et étatique à l'œuvre au Cameroun, telles que la coopération militaire, les enjeux stratégiques et géostratégiques des puissances, les guerres et la construction régionale et sous-régionale de la paix. Aussi il s'intéresse aux dynamiques internes qui président à la construction du fait sécuritaire et partant à l'édification de l'ordre politique au Cameroun. Celles-ci sont issues d'une part, des processus de réappropriation (colonisation, schèmes sécuritaires français) ou d'acquisition (accords de défense) des mécanismes externes. D'autre part, ces processus émanent de la production domestique de l'ordre sécuritaire qui se traduit par exemple par la mise en œuvre de certaines politiques de sécurité. Or, notre travail concerne les renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée au Cameroun.

M. Levine⁹² dans son ouvrage étudie l'essence de l'ordre et de la sécurité dans ce pays. La base de ce chapitre repose sur l'intelligibilité des cadres cognitifs que sont les notions de référentiels de l'ordre et de la sécurité, en tant que ces concepts traversent toute l'histoire politique du Cameroun. Ils constituent la matrice et par conséquent définissent l'ordre politique.

En plus, la sociogenèse de l'ordre et de la sécurité permet de saisir les faits générateurs de cet ordre au Cameroun. Par contre dans nos travaux, nous nous intéressons aux missions du service de renseignements généraux dans le pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun.

⁹⁰ F. M. Kenné, *Vivre sous maquis. Décolonisation, nationalisme et architecture militaire à l'Ouest Cameroun de 1957 à 1971*, Dschang, Editions Lignes, 2022.

⁹¹ P. F. Ngayap, *L'Opposition au Cameroun, les années de braise, villes mortes et tripartite*, Paris, L'Harmattan, 1999.

⁹² M. Levine, *La guerre buissonnière*, Paris, Solar, 1970.

E. J. Duval⁹³ met en scène les institutions et les acteurs chargés de la sécurité. Ceci conduit à mettre en évidence leurs interactions, productrices de sécurité en particulier et d'un système en général. Ainsi, il identifie les différents acteurs qui sont à l'œuvre dans le champ sécuritaire. La configuration de ces acteurs donne à voir les jeux, les enjeux, les stratégies et les interactions qui se déroulent dans ce champ en termes de conflictualité, de consensus et d'assujettissement dont l'aboutissement est la mise en œuvre d'un ordre sécuritaire. Son point de vue ne se limite que sur les institutions et les acteurs chargés de la sécurité.

J. Benjamin⁹⁴ dans son ouvrage analyse la fabrique des politiques publiques et l'action publique sécuritaire. A cet égard, l'analyse des politiques publiques permet de mettre en évidence la fabrication de l'ordre et de la sécurité par l'Etat. Il démontre comment l'Etat en tant qu'acteur dominant se déploie dans le processus de production sécuritaire. La problématique de l'action publique sécuritaire quant à elle sert à appréhender (au-delà de l'action de l'Etat), comment les acteurs sociaux tentent de se sécuriser. Cette modalité de sécurisation produite par les citoyens est due d'une part, à l'incapacité de l'Etat à fournir des prestations sécuritaires. D'autre part, elle émane de la politique sécuritaire des dirigeants faite d'une parcimonie de la sécurité publique et d'une prééminence de la sécurité présidentielle et de celle des élites. Or nos travaux s'intéressent à l'insurrection armée en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun.

D. Oyono⁹⁵ met en exergue la radioscopie des appareils répressifs de l'Etat. Il s'agit ici d'appréhender ces appareils dans leur processus d'institutionnalisation, suivant les modes d'actions des acteurs et d'après les représentations dont les Appareils Répressif de l'Etat font l'objet. Il est également question de les cerner dans leurs rapports avec les autres institutions ou les autres champs. Il met en évidence le rôle des appareils administratif et judiciaire dans la production sécuritaire, et aborde la problématique de la corruption, qui représente un facteur constitutif de la mécanique sécuritaire au Cameroun. Notre travail traite des renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun. Il est question de mettre en évidence les stratégies utilisées par les policiers du service renseignements généraux pour venir à bout à l'insurrection qui sévissait dans ces régions.

⁹³ E.-J. Duval, *Le sillage militaire de la France au Cameroun, 1914-1964*, Paris, L'Harmattan, 2004.

⁹⁴ J. Benjamin, *Les camerounais occidentaux : la minorité dans un Etat bicommunautaire*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1972.

⁹⁵ D. Oyono, *Avec ou sans la France ? La politique africaine du Cameroun depuis 1960*, Paris, L'Harmattan, 1990.

L'ouvrage publié par T. Deltombe, M. Domergue et J. Tatsitsa⁹⁶ est d'un apport considérable pour ceux qui veulent cerner une partie du dessous de la "guerre cachée" menée par la France au Cameroun de 1956 à 1971, totalement effacée de l'histoire officielle. Cet ouvrage montre la place des négations officielles qui ont été revendiquées par la plus haute autorité de l'Etat. Ayant analysé sous différents aspects l'importation d'une doctrine militaire en Sanaga Maritime, Deltombe et ses co-auteurs s'attardent sur les stratégies telles que la torture, la filature, l'infiltration, la traque utilisées par le service des renseignements généraux installés dans cette région dans l'optique de mettre à feu et à sang l'insurrection. Aussi, ils insistent sur le rôle des commissariats implantés en Sanaga-Maritime. Nous allons enrichir ce travail en insistant sur l'organisation, le fonctionnement et les méthodes de travail utilisés par le service des renseignements généraux en Sanaga Maritime. C'est dans cette optique M. Kangalieu Tchouake⁹⁷ oriente son livre, en vue d'analyser les stratégies françaises de pacification au Cameroun contre les nationalistes Upécistes à l'ouest Cameroun.

P. Ela⁹⁸ ancien commissaire de police, a passé environ huit années dans les services secrets camerounais (D.S.T. et R.G.). Dans son chapitre réservé aux renseignements généraux, il fait une étude comparée entre les renseignements généraux sous le régime Ahidjo et ceux du régime de Paul Biya. Il montre comment ce service était organisé, comment il fonctionnait, sous l'ère de ces deux chefs d'Etats. Également, il s'attarde sur la manière selon laquelle, les services étrangers opèrent au Cameroun, via l'espionnage et la subversion. Bien que ne s'intéressant pas à notre zone d'étude, cet ouvrage est d'une importance capitale pour la rédaction de notre mémoire.

Le livre de Richard Joseph⁹⁹ indique comment, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, des changements nouveaux se sont opérés au Cameroun pour permettre l'émergence d'un nationalisme qu'il qualifie de "révolutionnaire". C'est dans ce contexte que l'UPC voit le jour en 1948. Elle doit partager l'arène politique avec beaucoup d'autres partis créés après elle. Le programme de l'UPC heurte la volonté des colonisateurs qui mettent sur pied un plan pour réprimer ce parti. Cela aboutit aux émeutes de 1955 qui donnent l'occasion d'interdire l'UPC. La mise à l'écart de ce parti a pour conséquence la prise du pouvoir à l'indépendance par les antinationalistes. En deux pages, l'auteur parle du *Ngondo*, du *Kumzse* et de l'Union Tribale Ntem-Kribi. Ces associations régionales abandonnent leur opposition fondamentale au

⁹⁶ T. Deltombe et al. *Kamerun! Une guerre cachée aux origines de la francafrique 1948-1971*, Paris, La découverte, 2011.

⁹⁷ M. Kangalieu Tchouake, *La rébellion armée à l'ouest Cameroun (1955-1971)*, Yaoundé, St Siro, 2003.

⁹⁸ P. Ela, *Dossiers noirs sur le Cameroun. Politique, services secrets et sécurité nationale*, Union Européenne, Edition Menaibuc, 2008.

⁹⁹ R. Joseph, *Le mouvement nationaliste au Cameroun. Les origines sociales de l'UPC (1946-1958)*, Paris, Karthala. 1986.

colonialisme, à cause des pressions de l'administration. Il ne s'intéresse pas trop à la question des renseignements généraux dans le pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun dans son ouvrage.

Dans son ouvrage présenté par A. Mbembé, Ruben Um Nyobè¹⁰⁰ expose les conditions dans lesquelles l'UPC vit le jour. Si l'objectif immédiat de ce parti est de "grouper et d'unir les Camerounais en vue de leur évolution plus rapide et de l'élévation de leur standard de vie", son objectif final est la réalisation de l'unité nationale et de l'indépendance du Cameroun. Il a fallu, pour cela, que l'UPC pense à aller à l'ONU afin de plaider pour le problème camerounais constitué par les questions de l'unification, de la fixation d'un délai pour l'indépendance et des rapports du Cameroun vis-à-vis de l'Union Française. Or nos travaux s'intéressent aux missions des renseignements généraux en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun, aux causes de l'échec de l'insurrection armée dans ces régions

Simon Nken¹⁰¹ dans son ouvrage montre la symbiose qui existait entre les renseignements généraux et l'église au Cameroun en général. Il montre comment les services de renseignement généraux se servaient de l'église pour pouvoir atteindre leurs objectifs via la confession que les maquisards faisaient devant les prêtres. C'est dans cette même lancée que les ouvrages de Kegne Pokam¹¹⁶ et de L. P. Ngongo¹⁰² s'attellent.

Cependant, il est important de noter que ces auteurs, dont les analyses sont indispensables à nos travaux, ne signalent que très brièvement le rôle des renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée en Sanaga-Maritime. Autrement dit, notre région d'étude à savoir la Sanaga-Maritime n'est pas mentionnée alors qu'elle constitue le socle de la résistance à l'administration française au Cameroun.

Enoh Meyomesse¹⁰³ quant à lui jette un regard critique de l'armée camerounaise de sa création jusqu'à 2010. Dans un chapitre réservé aux guerres françaises contre la liberté et l'indépendance du Cameroun, l'auteur met en relief la typologie des moyens utilisés par les services des renseignements généraux pour venir aboutir du « maquis » en Sanaga Maritime en utilisant de nombreux traitres tels que les chefs de villages, subdivision (sous-préfecture), des agents du régime qui avaient été infiltrés et chargés de leur donner les informations. Ces

¹⁰⁰ R. Um Nyobè, *Le problème national Kamerounais*, Paris, L'Harmattan, 1984.

¹⁰¹ S. Nken, *L'empreinte suspecte de Louis-Paul Aujoulat sur le Cameroun d'aujourd'hui*, Paris, K2Oteurs, 2014. ¹¹⁶ Kegne Pokam, *Les églises chrétiennes face à la montée du nationalisme Camerounais*, Paris, L'Harmattan, 1987.

¹⁰² L. P. Ngongo, *Histoire des forces religieuses au Cameroun*, Paris, Karthala, 1982.

¹⁰³ Enoh, Meyomesse, *Guerre et paix au Cameroun, le rôle de l'armée nationale en question*, Yaoundé, Edition du Kamerun, 2010.

derniers étaient désignés en langue bassa sous le nom de « *dikokon* ». Mais l'auteur ne donne pas le nom des différents « maquis » rencontré dans cette région.

C. Atéba Eyéné¹⁰⁴ dans son chapitre réservé à la rébellion post-coloniale au Cameroun délimite les phases de la lutte armée. Il évoque brièvement la création de l'armée camerounaise et la mise sur pied des secteurs militaires évoquant les actions menées dans la Sanaga-Maritime.

L'auteur relate la façon dont l'armée, dirigée par le général Pierre Semengue qui, en collaboration avec le service des renseignements généraux installé en Sanaga-Maritime, viennent aboutir du « maquis » de l'ALNK du commandant en chef Makandepouthé à Babimbi et également de Yetna Leba. Mais il ne donne aucune information susceptible de mettre en évidence la stratégie de combat, ou les différents fronts sur lesquels ils se rencontrèrent.

Outre ces ouvrages donc la liste n'est pas exhaustive, il existe aussi de nombreux travaux académiques. Dans cet élan on peut citer :

P. C. Belomo Essono¹⁰⁵, qui met en évidence les dynamiques externes de production sécuritaire et étatique à l'œuvre au Cameroun, telles que la coopération militaire,

Les enjeux stratégiques et géostratégiques des puissances, les guerres et la construction régionale et sous-régionale de la paix. Egalement, il s'intéresse, aux appareils répressifs de l'Etat dans une corrélation entre leur genèse et la trajectoire d'étatisation du Cameroun. Les ARE s'inscrivent dans une mouvance d'antagonisme et de recherche de la monopolisation du champ sécuritaire. A l'égard de l'appareil politique, il existe une dynamique d'assujettissement, de contrôle et de gestion politiques des ARE qui permet de réguler le système politique. *A contrario*, il y a une sorte d'alliance entre les ARE et l'appareil politique.

Il met en exergue les différentes structures responsables du renseignement au Cameroun notamment : la Direction Générale de Renseignements Extérieur (DGRE), la Direction de Surveillance du Territoire (DST), qui assure ses missions conjointement avec la SEMIL (sécurité militaire), la Direction des Renseignements Généraux (RG), le Centre National des

Etudes et des Recherches (CENER), la Direction Générale de la Recherche Extérieure, (DGRE). Presque toutes les institutions des forces de l'ordre sont en charge du renseignement. En plus de ces institutions officielles, d'autres structures s'occupent également de ce domaine à savoir la Direction de la Surveillance Présidentielle (DSP), l'Emi-Immigration, les brigades,

¹⁰⁴ C. Atéba Eyéné, *Le général Pierre Semengué. Toute une vie dans les armées*, Yaoundé, Edition CLE, 2002.

¹⁰⁵ P. C. Belomo Essono, 'L'ordre et la sécurité public dans la construction de l'Etat au Cameroun', Thèse de Doctorat en Science Politique, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2007.

les commissariats spéciaux, les services départementaux de la communication, les sous-préfets et toutes les autorités administratives des localités chargées d'envoyer des bulletins de renseignement. L'inflation de ces organes dans ce domaine de la sécurité explique le maillage institutionnel et territorial de la politique de contrôle. Ce système fonctionne donc comme une toile qui pénètre le corps social. Mais son étude concerne le Cameroun en général or notre travail concerne le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, et va de 1947 à 1971.

M. N. Fogang¹⁰⁶, Fankem¹⁰⁷, M. Doumbé-Moulongo¹⁰⁸, et R. Kpwang Kpwang¹⁰⁹ dans leurs travaux respectifs, mettent en évidence les associations régionales telles que le *Kumzse*, le *Ngondo*, l'UTNK (Union Tribale Ntem-Kribi), l'UNATRACAM (Union des Associations Traditionnelles du Cameroun). Ils retracent leurs origines, leurs évolutions, leurs activités. Ils traitent aussi du rôle politique joué par cette association. L'évaluation de la portée réelle de l'action politique des associations régionales sur le nationalisme camerounais n'est pas faite. En outre, personne ne réalise une étude sur les fondements de l'insurrection armée et les raisons de leurs échecs faces aux stratégies utilisées par le service de renseignements généraux pour venir à bout de celle-ci.

Le mémoire de F. Linge Bougha¹¹⁰ est d'une importance capitale car il retrace l'historique des renseignements généraux au Cameroun tout en insistant sur ses missions, son fonctionnement et ses moyens d'opération. Or, notre zone d'étude est le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun. Nous insisterons sur les raisons de la naissance de l'insurrection dans cette localité, les différents indices actifs à la cause du renseignement, et les répercussions de l'action du service de renseignements généraux dans la lutte anti-insurrection.

Le mémoire de Basile Anyia Enyegue¹¹¹ met en évidence l'étiologie, la typologie et le fonctionnement du service de renseignements généraux. Il s'intéresse aux différentes missions du service de renseignements généraux en Sanaga-Maritime, leurs différentes stratégies

¹⁰⁶ M.N. Fogang, "Le *Kumzse* assemblée traditionnelle du peuple Bamiléké (1947-1960)", Mémoire de DIPES II en Histoire, Yaoundé, Ecole Normale Supérieure, 1989.

¹⁰⁷ Fankem, "Le rôle du *Ngondo* (assemblée traditionnelle du peuple Duala) dans la décolonisation du Cameroun 1945-1960", Mémoire de DIPES II en Histoire, Yaoundé, Ecole Normale Supérieure, 1990.

¹⁰⁸ M. Doumbé-Moulongo, "Le *Ngondo*, assemblée traditionnelle du peuple Duala", *Revue Camerounaise d'Histoire*, N° 1, 1971.

¹⁰⁹ R. Kpwang Kpwang, "Les associations tribales et l'évolution politique du Cameroun, le cas de l'Union Tribale Ntem-Kribi (UNTK) ou *Efulameyong* 1948-1962", Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé, 1989. R. Kpwang Kpwang, "Les associations régionales à caractère traditionnel et l'évolution socio-politique du Cameroun : le cas de l'Union Tribale NTEM-Kribi (UTNK) ou *Efulameyon* ; des origines à 1966", Thèse de Doctorat de 3e cycle en histoire, Université de Yaoundé I. C'est bien l'auteur qui a donné deux orthographes différentes au terme *Efulameyong*, 1997.

¹¹⁰ F. Linge Bougha, "Les renseignements généraux au Cameroun sous-administration française (1947-1960)", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006.

¹¹¹ B. Anyia Enyegue, "Les renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée en Sanaga-Maritime 1956-1963", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I.

utilisées pour lutter contre l'insurrection armée dans cette région. A aucun moment, il ne s'intéresse à l'Ouest-Cameroun.

Néanmoins, quelques mémoires bien que ne traitant que de la police au Cameroun, viennent suppléer à cette carence. Il s'agit du travail de Patrice Dukson Munyanu, qui s'intéresse à la naissance de la police au Cameroun et de son évolution¹¹². Également, C. Zock à Ribal, dans ses travaux, met en exergue, la police dans l'antiquité, son origine et son début au Cameroun ; en passant par les milices de chefferies dans la période précoloniale, à la police militarisée du protectorat allemand¹¹³. Mballa Nang, quant à lui, s'intéresse à la création des premiers services de police, à la nature et les caractères de la police camerounaise dans la période du mandat¹¹⁴.

L'article de B. Anyia Enyegue¹¹⁵ met en évidence, l'étiologie du service de renseignements généraux au Cameroun sous administration française, sa typologie et son fonctionnement. Par la suite, l'auteur s'attarde sur l'évolution panoramique du service de renseignements généraux ainsi que leurs missions. Dans ces articles, à aucun moment, l'auteur ne parle des stratégies de lutte utilisées par les policiers de ce service pour éradiquer le maquis en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun.

VII-PROBLEMATIQUE

Par expression problématique de recherche :

On se réfère généralement à l'ensemble des éléments formant problème, à la structure d'information dont la mise en relation engendre chez un chercheur un écart se traduisant par un effet de surprise ou de questionnement assez stimulant pour le motiver à faire la recherche et à trouver des éléments de réponses¹¹⁶.

La Deuxième Guerre mondiale vient avec une condition nouvelle, une force et des nouvelles idées, créées par un optimisme et un espoir. Grace aux facteurs internes et externes, les relations entre le Cameroun et la métropole se redéfinissent bien que ces dernières butent à

¹¹² P. Munyanu Dukson, "La police et la sureté au Cameroun de 1938 à 1960", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001.

¹¹³ C. Zock a Ribal, "De la garde indigène restructurée à la garde Camerounaise 1939-1960", Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2002.

¹¹⁴ Mballa Nang, "Du service local de police et de sûreté, à la sureté générale au Cameroun français 1939-1959", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001.

¹¹⁵ B. Anyia Enyegue, "Les renseignements généraux au Cameroun sous administration française : étiologie, typologie et fonctionnement" *Revue Africaniste Inter-Disciplinaire*, numéro 19, 3^{ème} trimestre 2021. Également,

B. Anyia Enyegue, "Les renseignements généraux français dans la lutte contre l'insurrection armée au Cameroun : évolution et missions", *Revue Africaniste Inter-Disciplinaire*, numéro 17, 2nd trimestre 2021.

¹¹⁶ O. Lawrence et al, *L'élaboration d'une problématique de recherche : sources, outils et méthodes*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 11.

l'esprit de « Brazzaville » selon lequel, aucune évolution politique ne peut se concevoir hors de l'union française. Ainsi, des associations telles que la Jeunesse Bikok du Cameroun (JEUBICA), Association des Jeunes Adie (AJA), l'ASSOBAKE ; des syndicats tels que, La Confédération Générale de Travail (CGT), La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) , le Syndicat des agriculteurs du Mounjo, le Syndicat des employés de commerce du Mounjo, les Syndicats des petits planteurs, l'union régionale des syndicats confédérés du Bamiléké et des partis politiques tels que l'Union des Populations du Cameroun (UPC), le *KUMZE*, l'ESOCAM, l'INDECAM naquirent dans la région les pays Bassa et Bamiléké, et les évolués, ne tardèrent point à apprécier les avantages de ces derniers. Pour l'administration en place, par contre ces associations devinrent des facteurs de troubles et leurs manifestations des menaces permanentes et des sources d'incidents.

Car le ferment de la contestation ne tarda pas à lever et à éveiller les instincts antiimpérialistes qui sommeillaient au fond des consciences des populations de cette région. Sous la pression des événements socio-politiques, le besoin d'informations se fait sentir plus précisément au niveau des états-majors administratifs et militaires, qui s'inquiètent à juste titre, de la poussée du terrorisme en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun devenue quotidiennement le théâtre d'exactions sanglantes, et constituant une rébellion armée contre le pouvoir colonial. C'est dans cette optique que des commissariats « spéciaux » furent installés en mars 1947 au Cameroun. Aussi, convient-il de s'interroger sur le rôle des renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun. Cette interrogation centrale suscite d'autres questions secondaires. Quelles sont les raisons qui poussent les autorités coloniales à l'installation du service de renseignements généraux en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun ? Quels sont les différents moyens, les destinataires et documents de travail utilisés par le service de renseignements généraux ? Quels sont les fondements de l'insurrection armée dans le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun ? Quelles sont les missions des renseignements des généraux dans ces régions ? Comment étaient structurés et organisés le service de renseignements généraux au Cameroun ? Quelles ont été les stratégies et les moyens utilisés par les renseignements généraux pour lutter contre l'insurrection armée en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun ? Quelles sont les répercussions de l'action du service de renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée ? Voilà autant de questions qui vont nous orienter dans notre travail.

VIII- CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

A- CADRE THEORIQUE

La théorie vient du mot grec *theorein*, qui veut dire observer avec émerveillement, une réalité ou un objet pour le décrire, l'expliquer, éventuellement prédire le comportement. Ainsi, la connaissance n'est possible qu'à partir d'une théorie. C'est donc elle qui nous permet d'analyser les phénomènes dans le domaine des Relations Internationales ou dans un domaine déterminé.

Une théorie est donc une connaissance contemplative, saisie des idées ou de l'ordre essentiel du monde. Théorie selon Raymond Aaron est « un système hypothético-déductif constitué par un ensemble de proposition, dont les termes sont rigoureusement définis, élaborés à partir d'une conceptualisation de la réalité perçue et observée »¹¹⁷. Cette assertion d'Aaron montre l'importance d'utiliser une théorie en analysant un phénomène. Dans le cadre de cette analyse consacré à la lutte contre l'insurrection, il est nécessaire qu'on fasse appel aux théories. Ici, la théorie qui nous intéresse dans notre travail est le constructivisme phénoménologique. Le constructivisme phénoménologique encore appelé constructivisme social, a pour pionnier Alfred Schutz. Dans les années 1920, il menait une recherche sur la compréhension de la réalité en tant que construction sociale. Ses élèves, Peter Berger et Thomas Luckman, à partir des années 80, vont continuer son œuvre pour montrer comment se construit une réalité sociale. Ils pensent que la réalité sociale est la résultante du face à face qui existe entre les individus dans la société, c'est pourquoi dans leurs analyses, les deux acteurs privilégient les interactions qui existent entre les individus, pour expliquer les phénomènes sociaux¹¹⁸.

Le constructivisme phénoménologique est plus une posture épistémologique, qu'une simple théorie. Il va au-delà de l'explication pour chercher à comprendre les phénomènes et accorde une place de choix à l'acteur. En 1970, Berger et Luckman rédigent un ouvrage intitulé *La construction de la réalité sociale*, démontrent que le processus d'objectivation, d'institutionnalisation et de légitimation fournit à l'individu, des bases solides pour construire une réalité sociale. Ils accordent une place majeure à la connaissance. Pour ces deux auteurs, la construction sociale de la réalité c'est « étudier comment toute connaissance ou corps de connaissance en vient à être socialement établi en tant que réalité »¹¹⁹. Le constructivisme phénoménologique soutient que c'est à travers des confrontations dans les différentes interactions sociales que les schèmes de typification acquièrent un statut d'objectivation. Il est

¹¹⁷ R. Aaron, 'What is a theory of international Relations?', *Journal of international affairs*, Vol. XXI 1967 n°2 185-206, p.34.

¹¹⁸ A. Ekani, 'La politique de l'Union Africaine et la question de la prise en charge de la jeunesse', Mémoire de Master en Relations Internationales, Université de Yaoundé II, 2018, pp.21-22.

¹¹⁹ *Ibid.*

question dans cette théorie de comprendre le processus par lequel les connaissances prédonnées sont devenues une réalité¹²⁰.

La réalité sociale ici est le fruit d'une idée abstraite qui s'énonce dans les discours des différents acteurs sociaux pour devenir une réalité palpable. La réalité sociale reste donc intimement attachée au langage, il s'agit d'une donnée subjective qui, au cours du temps devient une réalité objective. Cette théorie privilégie une analyse interprétative. C'est-à-dire, qui cherche à retrouver le sens que les acteurs donnent eux-mêmes à leur action. Il est question de comprendre à ce niveau comment et par qui une action violente est qualifiée d'« insurrection » ou plutôt d'« action terroriste ». L'interaction entre les agents et les structures constitue également un point non négligeable, mettant en relief le comportement des acteurs internationaux, qui dépend du contexte social dominant, et inversement des normes de cette sous-tendue. Tout au long de leur analyse, les constructivistes s'attardent aussi bien, sur la nécessité de contextualiser les faits. A cet effet, leur objectif est de démontrer que les pratiques, les discours et les valeurs ne peuvent être compris, qu'en rappelant, qu'ils sont le produit d'action humaines située dans des contextes particuliers, à la fois historiques, politiques, géographique etc.¹²¹.

Après la présentation de cette théorie, il revient d'établir un rapprochement avec notre travail. En d'autres termes, qu'est ce qui pourrait expliquer qu'elle soit plus proche de l'analyse menée tout au long de cette étude ?

Loin de se focaliser sur l'analyse du système au Cameroun, les acteurs (colons et nationalistes) furent à la base du mouvement de libération, qui se déclencha dans ce territoire.

Pour le cas spécifique des nationalistes, l'aliénation ainsi que la manipulation par l'idéologie dominante à laquelle ils furent quotidiennement soumis, suscita au sein de la population locale une prise de conscience. Celle-ci se manifeste par des actions qui aboutirent en 1955 au déclenchement de la lutte armée dans le pays Bassa et plus tard à l'Ouest-Cameroun, avec pour objectif l'indépendance et la réunification immédiate du Cameroun. Devenu le moyen d'expression dans ces régions, cette guerre fut perçue par les nationalistes comme « une guerre de libération nationale » alors que les colons, la considéraient comme de simple « actes terroristes » n'ayant aucune raison d'être.

¹²⁰ M. Chichid, « le constructivisme social », notes critiques sur la thèse de Berger et de Luckman, <http://mchahid.wordpress.com/2011/03/13 le-constructivisme-luckman/> consulté le 09 Décembre 2021.

¹²¹ *Ibid.*

Conformément à l'approche constructiviste phénoménologique et dans l'optique de mieux cerner la quintessence des événements analysés dans ce travail, l'on ne saurait faire fi du contexte général qui était celui de la colonisation, avec pour corollaire la décolonisation des territoires africains.

Tout compte fait, les nationalistes dans le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun étaient devenus des principaux acteurs de leur histoire. Cette théorie du constructivisme phénoménologique convient parfaitement à la vision que nous avons du rôle des renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection dans ces régions.

B- APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le terme « *Méthode* », au singulier désigne selon certaines approches la marche rationnelle de l'esprit pour arriver à la connaissance ou à la démonstration de la vérité. En se référant à cette définition, on considère la méthode d'une recherche comme l'ensemble des opérations intellectuelles permettant d'analyser, de comprendre et d'expliquer la réalité. Par-là, la méthode désigne donc une démarche logique du contenu particulier de la recherche. Pour Kaplan, la méthode au sens le plus large aide à comprendre non pas les résultats de la recherche, mais le processus de recherche lui-même¹²². Ainsi, nous avons opté pour une double approche : la première démarche est socio-historique. Elle a pour but de faire recours aux faits sociaux, afin de voir leur évolution historique et de leur comprendre. En ce qui concerne ce thème, il est question de comprendre les origines du service des renseignements généraux, leur fonctionnement et leurs missions au Cameroun. La seconde approche est inductive. Cette méthode est la plus courante, elle consiste à tenter des généralisations à partir des cas particuliers. Elle nous a permis, de comprendre les origines, les stratégies d'éradication de l'insurrection, et le rôle des renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun. Ces deux démarches sont basées sur la collecte, l'analyse, l'interprétation quantitative et qualitative des différentes données. Elle repose sur la consultation de multiples sources et une approche empirique. Ces données nous ont permis de faire appel au bon sens, à l'intuition, à la raison et de faire prévaloir l'esprit critique dans l'analyse des faits. Une fois en possession de ces renseignements, nous avons procédé à leur analyse en les confrontant les uns aux autres dans le but de ressortir les points de divergence et de convergence nécessaires à l'élaboration d'une synthèse historique. Cette

¹²² D. S. Ewondjo, 'La naissance du 'maquis' dans le Mungo 1955-1970', Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2002, p.5.

analyse intègre aussi l'interdisciplinarité par l'exploitation des éléments empruntés dans d'autres disciplines.

Pour la rédaction de notre thèse, nous avons procédé dans un premier temps à la localisation des centres de documentation. Ensuite, nous avons fait la collecte des informations et enfin nous avons procédé à leur traitement sous forme de résumé. Nous avons procédé au dépouillement des archives afin de collecter les informations qui avaient un rapport avec notre thème. Pour ce qui est des sources écrites, notre recherche nous a conduit dans plusieurs centres documentaires et bibliothèques. Ainsi, nous avons consulté les ouvrages de la Fondation Paul Ango Ela, les mémoires et thèses du Cercle d'Histoire-Géographique et Archéologie de l'Université de Yaoundé I, de la bibliothèque de l'AEFALSH, du département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I, de la bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure. Nous nous sommes rendu à la bibliothèque du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI), de l'Institut Française du Cameroun, des Archives Nationales de Yaoundé (ANY), et celle de la préfecture et du tribunal d'Eseka, aux archives de la préfecture d'Edéa, de Dschang, de la sous-préfecture de Ngambè et de Mbouda.

Outre les sources écrites, nous avons aussi eu recours aux sources orales qui nous ont permis de confirmer, d'infirmer et même d'apporter des explications complémentaires aux données des sources écrites.

Le monde étant un village planétaire, l'exploitation des sources électroniques a été d'une utilité non négligeable pour cette recherche, particulièrement à ce moment où le monde est devenu un village planétaire.

IX-DIFFICULTES RENCONTREES

Dans un contexte autoritaire, davantage dans un Etat policier, il est assez difficile d'évoquer les notions de renseignements généraux. Dans le cadre du Cameroun, cette notion fait sens au regard de son histoire politique émaillée de violence politique, de répression, d'une part. D'autre part, les acteurs du système sont soumis à une socialisation aux mécanismes sécuritaires et à la recherche de la stabilité du pays. A cet effet, une investigation dans le domaine des renseignements généraux est problématique parce qu'il est le plus souvent considéré par les autorités comme une atteinte à l'Etat et aux dirigeants.

C'est la raison pour laquelle il existe très peu de recherches sur les questions de renseignements généraux au Cameroun. Nonobstant toutes ces difficultés, nous ne pouvions nous passer d'une enquête de terrain. Les modalités pratiques de l'enquête de terrain nous ont

amené à effectuer plusieurs séjours d'investigation en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun. Elle nous a permis de confronter les hypothèses et de récolter des données. La difficulté de l'investigation résidait *primo* sur l'étude en elle-même. Portant sur les renseignements généraux, cette étude touche aux questions liées à la souveraineté de l'Etat du Cameroun et parfois à celle de certaines puissances comme la France notamment sur les accords de défense qui lient les deux pays. Ce travail est donc confronté au problème de secret de défense, de la raison d'Etat et aux questions inhérentes aux intérêts nationaux du Cameroun ainsi qu'à la sécurité intérieure et nationale des puissances étrangères. *Secundo*, la difficulté de l'enquête était aussi relative à la possibilité de pouvoir approcher et d'interroger les forces de l'ordre, voire les personnes civiles sur les questions relevant des renseignements généraux. *Tertio*, la difficulté était liée à l'accès difficile des données en matière de renseignements généraux.

Quarto, les moments d'attente pour un entretien pouvaient s'étaler sur des mois, étant donné les responsabilités qui incombent aux gendarmes, aux militaires et aux policiers. Enfin, elle était relative à notre sécurité personnelle de par la nature même de la recherche.

De plus, les documents spécialisés sur ce sujet ont été difficiles à obtenir. Parfois, les documents dont les noms figurent dans les fichiers ne sont pas disponibles sur les rayons dans certaines bibliothèques. Nos efforts pour accéder aux archives de la Délégation Générale de la Sureté Nationale (DGSN) et la Délégation de la Sécurité du Territoire sont restés vains. Notre demande d'accès est restée sans suite favorable. Nous avons été l'objet de curiosité des services de renseignements.

Ensuite, quant aux Archives Nationales de Yaoundé (ANY), leur état reste lamentable : une petite salle de lecture, un personnel et un matériel réduit, rendant la qualité du service dérisoire. Ceci ajouté au mauvais état des documents : poussiéreux, abimés quand ils ne sont pas mal classés ou tout simplement introuvables. Ce qui dénote la négligence avec laquelle on conserve les archives et mémoires de tout un peuple. Aussi, les Archives Nationales sont fermées depuis 2017 pour des raisons de réaménagement. Pour consulter les archives, il faudrait écrire une demande au Directeur.

Malgré tous ces obstacles, nous nous sommes attaché avec foi et fermeté à ce proverbe africain qui déclare : ‘‘Avec la patience, et la persévérance, on finit par extraire le cœur du moustique’’

X- PLAN

Ces difficultés n'ont cependant pas été un obstacle infranchissable. Nous les avons surmontés. Le plan de cette étude se présente en trois parties.

La première partie est divisée en deux chapitres consacrée aux éléments précurseurs de la naissance du service de renseignements généraux au Cameroun et son évolution. Le premier chapitre s'intitule "aux origines de la création d'un service de renseignements généraux au

Cameroun et leurs dispositifs en situation coloniale". Il s'agit de présenter les éléments précurseurs la naissance des renseignements généraux au Cameroun, notamment les facteurs endogènes et les facteurs exogènes et leurs dispositifs en situation coloniale". Le deuxième chapitre est intitulé "typologie, fonctionnement et évolution du service de renseignements généraux ". Il insiste sur les différents services des renseignements généraux, leur fonctionnement et leur évolution.

La deuxième partie est subdivisée en deux chapitres, elle fait l'état des lieux des mécanismes de travail du service de renseignements généraux en contexte d'insurrection armée en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun. Le troisième chapitre quant à lui a pour titre "moyens, différentes formes, destinataires et documents de travail particulier du service de renseignements généraux". Il s'agit de mettre en exergue les moyens écrits, techniques et humains, ensuite la présentation, exploitation et recoupement et enfin de nous focaliser sur les destinataires et documents de travail du service de renseignements généraux. Le quatrième chapitre est intitulé "les fondements, les revendications populaires de l'insurrection et les missions du service de renseignements généraux dans le Cameroun sous administration française" l'insurrection armée en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun". Il est question de mettre en évidence, les fondements de l'insurrection armée, les revendications populaires de l'insurrection et les missions des renseignements généraux au Cameroun.

La dernière partie est constituée de trois chapitres traitant des moyens spéciaux de lutte du service de renseignements généraux et les répercussions de l'action du service de renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée en pays Bassa et à l'OuestCameroun. Le cinquième chapitre quant à lui a pour titre "l'insurrection armée dans le pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun". Il s'agit de mettre en évidence l'organisation et la structure de l'insurrection armée, les moyens de combat des insurgés face à la colonisation, enfin les stratégies, tactique de combat et les principales cibles des raids perpétrés par les nationalistes. Le sixième chapitre est intitulé " acteurs et stratégies utilisés par le service de renseignements généraux dans la lutte anti-insurrection armée au Cameroun". Il est question de mettre en relief les indics actifs à la cause du service de renseignements généraux et les stratégies utilisées par le service de renseignements généraux dans la lutte anti-insurrection en

pays Bassa et à l'OuestCameroun. Le septième chapitre quant à lui a pour titre “ Les répercussions de l'action du service de renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée”. Il s'agit de mettre en exergue l'affaiblissement de l'insurrection armée par le service de renseignements généraux et les mutations induites par ce service dans la lutte contre l'insurrection armée.

PARTIE I : ELEMENTS PRECURSEURS DE LA NAISSANCE DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX AU CAMEROUN ET SON EVOLUTION

CHAPITRE I : AUX ORIGINES DE LA CREATION D'UN SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX AU CAMEROUN ET LEURS DISPOSITIFS EN SITUATION COLONIALE

Au Cameroun comme partout ailleurs, la création et l'implantation progressive du service de renseignements généraux furent intimement liées à la naissance et au développement de l'entité nationale. En moins d'un siècle, sur tout le continent africain, s'est produite une transformation fondamentale, tant au plan géographique qu'au niveau des institutions et des mœurs. Elle a, apporté au Cameroun les éléments constitutifs d'une nation moderne : un territoire délimité et reconnu ; un gouvernement dont l'autorité s'étend à l'ensemble des citoyens ; une communauté d'intérêts. Ces éléments de base ont été complétés, grâce aux puissants facteurs exogènes et endogènes de l'évolution, par l'appoint du sentiment

national et de l'esprit civique¹²³. L'arrêté n°248 du 22 mars 1939 portant réorganisation du service de police et de sûreté dans le territoire camerounais, crée le service de renseignements généraux¹²⁴, mais le maintien sous l'autorité des Affaires Politiques et Administratives¹²⁵. L'année 1947 pourrait être considérée comme celle de la naissance du service de renseignements généraux en tant qu'institution de la sûreté. C'est au cours de cette dernière, que le service a vu fixer ses attributions et son organisation d'une façon définitive, le 29 juillet 1947 par arrêté n°282 de M. le Haut-Commissaire de la République française au Cameroun René Hoffherr¹²⁶. Les facteurs exogènes et endogènes sont à l'origine de cette réforme et de la création d'un service de renseignements généraux au Cameroun en général, en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun en particulier. Egalement dans ce chapitre, nous nous sommes attardé sur les dispositifs du service de renseignements généraux en contexte coloniale.

I- LES FACTEURS EXOGENES

D'emblée, plusieurs facteurs exogènes constituent des éléments majeurs de l'avènement du service de renseignements généraux au Cameroun. Parmi ces derniers, nous avons entre autres : les conséquences institutionnelles du traité de Paix de Versailles de 1919, la lutte interne entre communistes et libéraux, les conflits coloniaux et la reconquête de sa puissance par la France.

A- LES CONSEQUENCES INSTITUTIONNELLES DU TRAITE DE PAIX DE VERSAILLES DE 1919

Les conséquences institutionnelles du traité de Paix de Versailles de 1919, ont été d'une importance capitale dans le processus de création du service de renseignements généraux au Cameroun en général, en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun en particulier. En effet, le traité de Paix de Versailles met fin à la Première Guerre Mondiale. Il est signé le 28 juin 1919 au château de Versailles entre l'Allemagne et les Alliés¹²⁷. Bien que, cette conférence réunisse 27 Etats (vaincus exclus et, en réalité, 32, le Royaume-Uni parlant au nom du Canada, de l'Australie, de l'Afrique du Sud, de la Nouvelle-Zélande et de l'Inde), les travaux sont dominés par une sorte de directoire de quatre membres : Georges Clemenceau pour la France, David Lloyd Georges pour le Royaume-Uni, Vittorio Emanuele Orlando pour

¹²³ P. Pondi, *La police au Cameroun, naissance et évolution*, Yaoundé, CLE, 1988, p.75.

¹²⁴ Voir annexe 4 pour plus d'informations.

¹²⁵ Pondi, *La police au Cameroun...*, p10.

¹²⁶ ANY. NF13, Rapport annuel de la sûreté et de police, 1953-1957.

¹²⁷ Colonel Klobb, et Lieutenant Meynier, *A la recherche de Voulet. Sur les traces sanglantes de la mission Afrique centrale*, Paris, Cosmopole, 2009, p.190.

l'Italie et Woodrow Wilson pour les Etats-Unis¹²⁸. Les sanctions prises sont extrêmement dures pour les vaincus. La création de la police, était consécutive aux clauses du traité de Paix de Versailles de 1919, qui était l'une des conséquences de la Première Guerre mondiale. Le traité de Versailles signé le 28 juin 1919, verra naître la Société Des Nations issue des quatorze points du discours du président américain Woodrow Wilson¹²⁹.

Ce même traité est élaboré au cours de la conférence de Paix de Paris, pendant laquelle est signé le *Convenant* ou le Pacte qui établit la SDN, afin de préserver la paix en Europe suite à la fin de la Première Guerre mondiale¹³⁰. En plus d'être un traité de libre-échange, affirmé dans les trois premiers des quatorze points de Woodrow, cette institution internationale avait pour objectifs le désarmement, la prévention des guerres au travers du principe de sécurisation collective. Aussi, la résolution des conflits par la négociation et l'amélioration globale de la qualité de vie, la promotion de la paix dans le monde. Cette dernière introduira une détente dans les relations internationales, dont la culture de la paix était le cheval de bataille de toute existence sociale¹³¹. Avec la création de la Société Des Nations (SDN), le Cameroun changea de maître, de régime et devient un territoire sous Mandat de la SDN. Il fut confié à la France et à la Grande Bretagne qui, depuis 1916, s'étaient déjà octroyés après un partage où la France eut la part du lion¹³². Dès lors, il fallait pour la SDN, annihiler les horreurs de la guerre en donnant aux peuples sous-mandat, des possibilités d'émancipation. Aussi, fallait-il mettre un terme au régime de terreur, qui régnait à l'intérieur de ces anciens protectorats allemands, depuis l'occupation par les nouveaux maîtres constitués des militaires. Le traité de Paix de Versailles, se pencha avec diligence sur ce point, dans l'optique de limiter au maximum, l'utilisation de l'armée dans le maintien de l'ordre, de la sécurité des hommes, de leurs biens à l'intérieur de ces territoires sous-mandat¹¹. De plus, l'administration coloniale française, va créer une force civile, chargée d'assurer le respect des lois et des règlements du territoire. Plus tard, cette force civile prit le nom de police, suite à l'arrêté du Haut-Commissaire de la

¹²⁸ F.-X. Dudouet, *Le grand deal de l'opium. Histoire du marché légal des drogues*, Paris, Syllepse, 2010, p.65.

¹²⁹ Anonyme, "L'armée française dans la françafrique", *revue offensive*, 2010, pp.30-31.

¹³⁰ L. Fourchard, *De la ville coloniale à la cour africaine : espaces, pouvoirs et sociétés à Ouagadougou et BoboDioulasso, Haute-Volta : fin XIX^e siècle-1960*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 95.

¹³¹ G. Y. Madiéga et G. Massa, *La Haute-Volta coloniale : témoignages, recherches, regards*, Paris, Khartala, 1995, p. 17.

¹³² D. Abwa, *Cameroun histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, Editions CLE, 2010, pp.142-143. ¹¹ P. C. Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics dans la construction de l'Etat camerounais", Thèse de Doctorat en sciences politique, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2007, p.435.

République Française, détenteur de l'autorité réglementaire, le 7 novembre 1925¹³³. C'est de l'article 22 des accords du mandat que découle l'origine de la police. Il établit que :

Le mandat assure l'administration du territoire à des conditions qui, avec la prohibition d'abus tels que la traite des esclaves, le trafic des armes et celui d'alcool, garantiront la liberté de conscience et de la religion, sans autre limitation que celle qui peut imposer le maintien de l'ordre public et des bonnes mœurs, et l'interdiction d'établir des fortifications ou des bases militaires ou navales, et de donner aux indigènes une instruction militaire si ce n'est pour la police ou la défense du territoire et qui assureront également à d'autres membres de la société des conditions d'égalité pour les échanges et commerces¹³⁴.

La création de la police est d'une importance capitale pour la SDN, car, elle voit en la police, la solution aux problèmes de maintien de l'ordre, l'éradication du trafic des armes et de l'alcool. Il s'agit d'apporter des solutions à certains problèmes, par des moyens moins violents, grâce à l'usage de l'action policière. La police, une institution moins rustaude que l'armée, plus adoptée aux sociétés civilisées, était la mieux indiquée dans le maintien de l'ordre¹³⁵.

La création de la police au sens moderne du terme en 1925, et plus tard, d'un service de renseignements généraux, par l'arrêté n°282 du 29 juillet 1947, est donc l'une des conséquences du Traité de Paix de Versailles de 1919 qui, dans son article 22, somme la France de créer une force civile, chargée de la défense du territoire camerounais et l'ensemble de ses citoyens¹⁵. Le ministère des colonies, les autorités du Cameroun, responsables de la sécurité du territoire, avaient l'obligation de constituer et d'organiser sans délai, une force locale suffisante pour assurer la police et la défense du Cameroun, conformément aux stipulations de l'article 26 du Traité de Versailles¹³⁶. En plus du traité de Versailles, l'autre facteur déterminant ayant occasionné l'avènement du service de renseignements généraux, est la lutte interne entre libéraux et communistes en France.

B- LA LUTTE INTERNE ENTRE COMMUNISTES ET LIBÉRAUX EN FRANCE

¹³³ B. Anyia Enyegue, *Cameroun : les renseignements généraux français dans la lutte contre l'insurrection armée en Sanaga-Maritime*, Paris, L'Harmattan 2020, p.48.

¹³⁴ P. Munyanu Dukson "La police et la sûreté au Cameroun de 1938 à 1960", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001, p.12.

¹³⁵ F. Couderc, *Les renseignements sous l'occupation. Quand la police française traquait les résistants*, Paris, O. orban, 1992, p.99. ¹⁵ C. Bouchard, *Le citoyen et l'ordre mondial (1914-1919), le rêve d'une paix durable au lendemain de la*

Grande Guerre, en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, Paris, Editions A. Pedone, 2008, p.28.

¹³⁶ J.R. De Benoist, *L'Afrique occidentale Française de la Conférence de Brazzaville (1944) à l'indépendance (1960)*, Dakar, Nouvelles Éditions Africaines, 1982, p. 77-78.

En premier lieu, la Deuxième Guerre mondiale en France, a laissé plusieurs séquelles sur le plan politique, économique et social. Cette dernière avait été à l'origine de la montée du communisme en Europe en général et en France en particulier¹³⁷. Dès lors, la France vit alors dans un trouble des crises politiques et sociales, mettant ainsi la République en danger. C'est dans cette optique que, Jean Ramadier, Premier Ministre sous Auriol souligne : "L'élimination des communistes est vitale pour la France et pour la République"¹³⁸. Il ajoute plus tard : "La République est en danger [...] menacée par les communistes"¹³⁹. C'est en 1947, que commence la crise sociopolitique. Lorsque, les communistes, avec 26% de voix au parlement, lâchent le gouvernement tripartite de Ramadier, dont ils dénoncent d'abord la politique coloniale, en organisant le blocus des crédits militaires, en Indochine et à Madagascar¹⁴⁰. De plus, ils dénoncent les tabous de la politique étrangère, tout en refusant la ligne proaméricaine lors de la tenue de la conférence de Moscou en 1947 sur l'Allemagne. Ils incriminent la politique sociale, en refusant de voter le blocage des salaires²¹.

Le licenciement de nombreux ministres communistes du gouvernement, pousse le Parti Communiste Français (PCF) à durcir le ton : les émeutes, les sabotages sur l'ensemble du territoire et le nombre de journée de grèves. Ces derniers passent de 386000 en 1946 à 22673000 en 1947. Ces problèmes qui règnent en France, ont eu plusieurs conséquences sur les colonies françaises en général et au Cameroun en particulier, mettant en mal, les intérêts de la République. Toutefois, dans le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, la lutte contre le communisme, passe par la création d'un service de renseignements généraux, dont le rôle est de surveiller la population pour s'assurer de la loyauté envers la France, à réprimer les dissidents et ceux suspectés de propagande anti-française¹⁴¹. Car, il fallait sauver la République en danger¹⁴².

Malgré tous les efforts que la France va fournir, dans l'optique d'apaiser les tensions, l'insurrection armée dans le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun va demeurer vivace.

C- LES CONFLITS COLONIAUX EXTERNES DE LA FRANCE : FONDEMENT DU MAL ETRE SOCIOPOLITIQUE

¹³⁷ B. Fuligni, *Un siècle d'espionnage et de contre-espionnage français 1870-1989*, Paris, Harmattan, 1990, p.134.

¹³⁸ F. Linge Bougha "Les renseignements généraux au Cameroun sous-administration française 1947-1960", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006. p.12.

¹³⁹ Anyia Enyegue, *Cameroun : les renseignements...*, p.50.

¹⁴⁰ Anonyme, "Renseignements généraux : la fin d'un service de police controversé en France", *Presse canadienne*, 2000. p.7. ²¹ Ibid.

¹⁴¹ P. Ella, *Dossiers noirs sur le Cameroun, politique, services secrets et sécurité nationale*, Paris, Menaibuc, 2008, p.63.

¹⁴² S. Nken, *L'empreinte suspecte de Louis Paul Aujoulat sur le Cameroun d'aujourd'hui*, Paris, K20teurs, 2014, p.33.

Au lendemain de la conférence franco-africaine de Brazzaville, tenu du 30 janvier au 8 février 1944, la lutte pour l'émancipation des colonies, se transforme en un mouvement irréversible. Les élites intellectuelles africaines, à travers les partis politiques, s'opposent au joug colonial français, et réclament l'indépendance de leurs pays, malgré l'opposition du colonisateur¹⁴³. En Tunisie, Bourguiba, leader du Néo-Destour est arrêté et emprisonné en 1952.

Au Maroc, le sultan Mohammed V favorable à l'Istiqlal est déposé en 1953. En Indochine, le Vietminh d'Ho Chi Minh inflige une défaite aux troupes du général Navarre à Dien Bien Phu en mai 1954¹⁴⁴.

Dès 1954, l'administration coloniale française, s'embourbe dans l'engrenage algérien, car elle ne veut pas perdre ses colonies d'Afrique, symbole de sa puissance, de sa source d'approvisionnement en matières premières¹⁴⁵. Ces colonies étaient d'une importance capitale pour la France, parce qu'elles donnaient un poids colossal à la France, devant les instances internationales telles que l'ONU :

Les intérêts français [...] ne se limitent pas à l'Europe continentale. Des Départements et Territoires d'Outre-Mer font partie intégrante de la République [...] la défense de ses intérêts multiples nécessite une présence française permanente en maints endroits du globe¹⁴⁶.

Ne se limitant pas uniquement sur le plan militaire, cette présence occasionnelle va audelà, avec la création d'un vaste réseau de renseignement, partant de la France vers les colonies. De plus, cette crise coloniale, à générer d'énormes retombées sur la vie politique, économique, sociale et diplomatique de la France¹⁴⁷. La chute de la IV^e République du 13 mai au 3 juin 1958, avec les élections de 1956-1957¹⁴⁸, sont des exemples qui révèlent de ce malaise politique. La France, pour anticiper ce genre d'évènements à l'avenir, va renforcer le rôle de la sûreté dans l'administration, en mettant sur pied, un réseau de renseignements dans son empire colonial. Ce réseau est chargé, de suivre l'évolution politique, économique, et sociale afin d'assurer les intérêts des pays d'outre-mer¹⁴⁹.

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ S. A. Godong, "Sanaga Maritime décembre 1956, laboratoire des crimes de masse", *les cahiers de Mutation*, mensuel, volume 054, novembre 2008, p.5.

¹⁴⁵ F. Beau, *Renseignement et société de l'information*, Paris, Les Presses de l'Imprimerie de l'Indépendance, 1997, pp.23-25.

¹⁴⁶ D. Dominique, *La politique de défense de la France*, Paris, F.E.D.N, 1989, pp.60-61.

¹⁴⁷ L. Aimé-Blanc, J-M. Caradec'h, *L'Indic et le commissaire*, Paris, Editions Plan, 2006, p.10.

¹⁴⁸ Les élections de 1956 révèlent plus de 50% des inscrits, 20% d'abstentions ou hostiles au régime (PC 20%, Gaullistes 3,5%, Paujadistes 9,1%, le Front Républicain (S.F.I.O + Mendésistes + U.D.J.R + quelques Gaullistes) l'emporte.).

¹⁴⁹ A. Chouet, *La sagesse de l'espion*, Paris, La Découverte, 2004, p.9.

D- LA FRANCE DANS LA RECONQUETE DE SA PUISSANCE

En premier lieu, la France, pour retrouver la puissance qu'elle a perdue dans le passé, passe par la recherche d'une autonomie de sa politique de défense, étant donné que, son objectif est d'être présent au rendez-vous du partage du monde à Yalta, tenu du 4 au 11 février 1945 entre Churchill, Roosevelt et Staline. Elle voudrait s'imposer au sein des alliés, tout en essayant de prouver qu'elle reste une puissance sur laquelle on peut compter. C'est dans cette optique, que le Général De Gaulle affirme : "La France n'a besoin que d'alliés et d'amis, pas de protecteurs"¹⁵⁰.

Aussi, cette reconquête passe également par, la maîtrise des problèmes sociopolitiques et culturels dans son empire, qu'elle a créé en 1946. En outre, la France, pour avoir un meilleur contrôle, pour s'informer, va créer des départements de renseignements généraux dans chaque colonie, pour améliorer la perception de leurs situations politico-sociales. Dans un contexte dominé par la guerre froide, la France met sur pied, une politique de sécurité de défense et de renseignement visant à protéger tant sur le plan intérieur qu'à l'extérieur ses intérêts fondamentaux¹⁵¹. Eviter tout ce qui, à l'intérieur comme à l'extérieur, pourrait porter préjudice à son image, dans ce nouvel environnement international, où les deux super grands¹⁵² anticolonialiste émergent car :

La défense des intérêts multiples nécessite une présence française occasionnelle ou permanente en maints endroits du globe [...] La présence d'outre-mer, suffit pour démontrer notre détermination et assurer notamment la sécurité des points névralgiques, escales maritimes ou aériennes, bases logistiques¹⁵³.

¹⁵⁰ M. Ferrier, "L'armée française dans la francAfrique", *revue offensive*, n°124, mai 2010, p.9.

¹⁵¹ J.- L. Del Bayle, *Police et politique. Une approche sociologique*, Paris, L'Harmattan, 2006, p.184.

¹⁵² Super grands : il s'agit des Etats-Unis et de l'Union des Républiques Soviétiques et Socialistes au temps de la guerre froide entre 1946-1991.

¹⁵³ Dominique, *La politique de défense...*, pp.60-61.

D'après cette pensée, nous pouvons comprendre que, la France pour reconquérir sa puissance, va contrôler et défendre ses intérêts d'outre-mer¹⁵⁴. C'est dans cette optique, qu'en adhérent à la solidarité militaire dans le cadre de l'OTAN¹⁵⁵, la France refuse de ratifier le traité, créant la Communauté Européenne de Défense (CED)¹⁵⁶ en 1954, pour une politique de défense nationale, beaucoup plus appuyée, avec la mise sur pied, de la bombe atomique en 1960 et de la bombe H en 1968³⁸.

Enfin de compte, les facteurs exogènes à savoir, les conséquences institutionnelles du traité de Paix de Versailles de 1919, la lutte entre communistes et libéraux, les conflits coloniaux d'une part et la reconquête de son rang, d'autre part, constituent les causes de l'instauration d'un service de renseignements généraux au Cameroun en général, en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun en particulier. Qu'en est-il des facteurs endogènes ayant favorisé la naissance des services de renseignements généraux en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun ?

II- LES FACTEURS ENDOGENES

Il est question dans cette sous partie, de présenter les facteurs internes ayant favorisés la création d'un service de renseignements généraux au Cameroun en général, en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun en particulier. Il s'agit de l'éveil des consciences des populations aux problèmes politiques, de l'essor des associations régionales, du syndicalisme et du nationalisme, les conséquences du phénomène urbain et de la croissance démographique.

A- L'EVEIL DES CONSCIENCES DES POPULATIONS DU CAMEROUN AUX PROBLEMES POLITIQUES

A première vue, nous examinons le rôle primordial de l'école, dans la formation des esprits de la population du Cameroun en général, ceux du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun en particulier, et nous terminons par l'intérêt que ces derniers, accordent aux problèmes politiques³⁹. Par la suite, nous allons mettre en évidence, l'influence de la charte de l'atlantique signé en 1941 entre Winston Churchill, premier ministre de Grande Bretagne et Franklin Delano

Roosevelt, président des USA signent, et nous terminerons par le rôle joué par la Fédération

¹⁵⁴ P. Lefuel, *Étude d'un système d'enseignement professionnel par les médias dans les pays de l'Afrique francophone*, Thèse de Doctorat, Paris XIII, 1978, p.509.

¹⁵⁵ OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Alliance militaire stratégique et politique créée à Washington le 04 avril 1949. La France décide à partir des années soixante de ne plus participer au système de défense intégré sous commandement américain tout en restant membre de l'alliance politique.

¹⁵⁶ CED : Communauté Européenne de Défense créée le 27 mai 1952. Elle est rejetée le 30 août 1954 par le parlement français). ³⁸ Chouet, *La sagesse de l'espion...*, p.11.

Ibid.

des Etudiants Africains Noirs de France (F.E.A.N.F.) dans l'éveil des consciences des populations¹⁵⁷.

L'enseignement coloniale, encore appelé l'école des blancs, n'avait pas pour but, de former les camerounais dans l'optique de développer en eux, une conscience contestataire. Il visait à faire obstruction, à toutes velléités d'émancipation, d'autodétermination et à endormir les esprits éclairés, leur démontrer que, leur salut était entre les mains de l'administration coloniale française. Les missionnaires chargés d'instruire les indigènes dans les établissements scolaires, leur inculquaient un esprit de croyance absolue en la toute-puissance du colon, et en l'enseignement qu'ils dispensaient. Ils leur apprenaient à croire, et non à raisonner, en essayant de leur montrer les dangers d'un raisonnement logique⁴¹. C'est dans cette optique, que l'on peut lire dans Mc 16,15 « Allez par le monde entier, proclamez l'Evangile à toutes les créatures ¹⁵⁸ ». Egalement, Léopold II Roi des belges, en donnant les instructions aux missionnaires, se rendant en Afrique en 1883, insista sur la qualité de l'enseignement qu'ils dispenseront dans leurs écoles en ces termes :

Révérands Pères et Chers compatriotes, La tâche qui vous est confiée est très délicate à remplir et demande du tact. Prêtres, vous allez certes pour l'évangélisation, mais cette évangélisation doit s'inspirer avant tout des intérêts de la Belgique. Le but principal de votre mission au Congo, n'est donc point d'apprendre aux Nègres à connaître Dieu, car ils le connaissent déjà. [...] Instituez pour eux un système de confession qui fera de vous de bons détectives pour démentir, auprès des Autorités investies du pouvoir de décision, tout Noir qui a une prise de conscience.¹⁵⁹»

Ne pensez pas que ce discours soit unique dans son genre, pas du tout, il y en a eu une multitude¹⁶⁰. On pourrait par exemple, encore citer un extrait de la causerie du Ministre des colonies, M. Jules Renquin adressée, en 1920, à des missionnaires catholiques du Congo Belge⁴⁵. Dans cette causerie, les directives données aux missionnaires sont divisées en plusieurs points ; après la brillance du discours de Léopold II ci-dessus. La causerie en

¹⁵⁷ B. Anyia Enyegue, 'Les renseignements généraux au Cameroun sous administration française : étiologie, typologie et fonctionnement' *Revue Africaniste Inter-Disciplinaire*, numéro 19, 3^{ème} trimestre 2021, p.41. ⁴¹ M. Vovelle, *La mentalité révolutionnaire*. Paris, Edition Sociales, 1999, p.55.

¹⁵⁸ J. P. Messina, *L'Eglise catholique face à l'indépendance du Cameroun sous administration française (1949-1960)*, Yaoundé, CLE, 2010, p.23.

¹⁵⁹ U. Kayemb Nawej Le Nlongi, *Poison Blanc. Un noir chrétien est un traître à la mémoire de ses ancêtres*, Paris, Karthala, 1998 p.17.

¹⁶⁰ *Ibid.*

Ibid.

question commence ainsi : « Soyez les bienvenus dans notre seconde patrie, le Congo Belge. », et en voici quelques éléments dont je ne voudrais pas vous priver :

45

Dites aux Noirs que leurs statuettes sont l'œuvre de Satan. Confisquez-les, et allez remplir nos musées avec : de Tervuren (à Bruxelles), du Vatican. Faites oublier aux noirs leurs ancêtres. Considérez tous les noirs comme des petits enfants, que vous devez continuer à tromper. Exigez qu'ils vous appellent tous « mon père ». Enseignez leurs une doctrine dont vous ne mettez pas vous-mêmes les principes en pratique [...] Et s'ils répliquaient en vous faisant remarquer qu'une foi sans pratique est une foi morte, fâchez-vous et répondez : heureux ceux qui croient sans protester¹⁶¹.

Et voici comment cette causerie se termine : « Voilà donc Révérends Pères et Compatriotes, ce que j'ai été prié de vous faire savoir en ce jour. Main dans la main, travaillons donc pour la grandeur de notre chère Patrie, Vive le Souverain, Vive la Belgique⁴⁷. » Mais, pour revenir au propos de Léopold II, voici un exemple concret et simple permettant de constater comment tout le contenu, de son discours, et de ceux des autorités coloniales belges était appliqué dans la vie quotidienne :

Nos ancêtres étaient libres et indépendants dans leurs pays. Un jour, les Blancs sont venus pour les coloniser. De village en village, ils ont distribué du sel et du poisson salé pour les acheter. Mais nos ancêtres refusaient. Puis, les blancs faisaient tonner le fusil. Avant d'entrer dans un village, ils tiraient un coup de canon au milieu des huttes. Les Noirs arrêtés l'arc ou la lance à la main étaient fusillés sur place. Les Blancs nous contraignaient à payer des impôts et à exécuter des travaux forcés [...]. Alors le prêtre court prévenir le patron blanc et le Noir est chassé de son travail et mis en prison¹⁶².

C'est ainsi que, Jomo Kenyatta ancien et premier Président du Kenya déclare : « Lorsque les blancs sont venus en Afrique, nous avions les terres et ils avaient la Bible. Ils nous ont

¹⁶¹ Y. Antoine, *Inventeurs et savants noirs*, Paris, Editions L'Harmattan, 1998, p.87.

⁴⁷ *Ibid.*

¹⁶² Kayemb Nawej Le Nlongi, *Poison Blanc. Un...* p.18.
Ibid.

appris à prier les yeux fermés : lorsque nous les avons ouverts, les blancs avaient la terre et nous la

Bible¹⁶³... »

En outre, l'école coloniale avait été créée pour dresser les indigènes et leur montrer les bienfaits de la civilisation européenne. Les missionnaires catholiques et protestants s'y étaient fermement attelés, et cet appui date de 1415. C'est dans cette optique, Napoléon Bonaparte affirme : « Le corps expéditionnaire part défendre la religion occidentale et chrétienne. Après son passage, la place est libre pour le commerçant. Là encore, le schéma est très simple : d'abord le missionnaire [la Croix], ensuite le soldat [le Canon] et enfin le mercanti [le Commerce]⁵⁰. » La finalité de tout ceci, était de former les populations du pays Bassa et

¹⁶³ *Ibid.*
Ibid.

l'Ouest-Cameroun, de leur entrainer à des tâches d'auxiliaires, essentiellement pratiques. Il ne s'agissait donc, ni plus ni moins que de :

Dégager et de dresser, parmi la masse laborieuse, les élites de collaborateurs qui, comme agents techniques, contremaîtres, surveillants, employeurs ou commis de direction, suppléeront à l'insuffisance numérique des Européens. Il ne s'agit pas d'un enseignement rationnel et adéquat, produit d'un savoir intégral ou encyclopédique. Il faut un enseignement qui convient aux jeunes indigènes¹⁶⁴.

L'enseignement avait pour but, d'assujettir la population. Mais l'éveil des consciences des populations du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun prend le dessus dans la mesure où, tous les éducateurs n'étaient pas colonialistes. Ceux-là s'attelaient à faire honnêtement leur travail, à forger la conscience contestataire chez la population¹⁶⁵. Ainsi, le sénégalais Fall Kader parle en ces termes du rôle de l'élite :

Les colonialistes ont œuvré par tous les moyens, pour rendre passif et résigné notre peuple et pour étouffer son sens revendicatif. L'un des rôles de notre élite sera d'éveiller, de maintenir et de développer le sens révolutionnaire de l'homme africain. Devant la prise de conscience antiimpérialiste qui secoue tout le continent africain, la tentative se précise de dissocier l'élite de la masse, de la maintenir anonyme, soumise et disciplinée, de la « payer grassement » au besoin pour en faire la servante zélée du régime colonial. Tout africain conscient doit s'opposer à un tel avilissement¹⁶⁶.

Même en ce qui concerne la formation syndicale et politique, rappelons que, c'était certains esprits éclairés français anticolonialistes, qui furent les initiateurs de la vie politique et syndicale chez les indigènes à l'instar de, Messieurs Jacquot et Gaston Donnat¹⁶⁷ pour

¹⁶⁴ F. Kange Ewane, *Semence et moisson coloniales*, Yaoundé, CLE, 1986, p.84.

¹⁶⁵ Enoh Meyomesse, «Front inaugural de la barbarie coloniale» in *les Cahiers de Mutations*, mensuel, n°054, novembre 2008, p.3.

¹⁶⁶ C. Diane, *Les grandes heures de la F.E.A.N.F.*, Paris, Chaka, 1990, pp.32-33.

¹⁶⁷ Communiste orthodoxe, Gaston Donnat foule le sol du Cameroun le 10 avril 1944 après avoir servi en Algérie de décembre 1931 à février 1944. Cet enseignant est celui qui a réveillé la conscience nationale camerounaise par l'initiation des combattants de l'indépendance au syndicalisme et à la lutte politique. Il a passé une bonne partie de sa vie dans la lutte pour la libération et l'autodétermination des peuples colonisés en Afrique et, singulièrement, au Cameroun. A la suite d'une série de réunions nocturnes tenues chez Donnat depuis mai 1944 à Yaoundé le Cercle d'Etudes Marxistes voit le jour dès le mois de juin et fonctionnait dans la clandestinité pendant 6 mois avant de devenir légal dès le mois de décembre. En vue d'opérer au grand jour, il lui fallait bénéficier d'une autorisation de l'administration. Pour y parvenir il fallait enlever le mot «marxiste» dans ses sigles. Sur insistance du chef de Région qui manifestait quelques réticences à officialiser des activités marxistes dans sa zone de commandement, prétextant qu'elles pouvaient conduire à des incidents graves. Le groupe va changer le mot «marxiste» et de le remplacer par «sociales et syndicales» Les Cercles d'Etudes Sociales et Syndicales (CESS) constituaient sans doute le moule d'initiation à la politique moderne de plusieurs opposants

l'enseignement, Lalaurie et Soulier pour le secteur de chemin de fer ⁵⁵. L'enseignement des notions fondamentales telles que, la liberté, le droit, l'égalité des hommes, va amener les indigènes du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun à la révolte, à la sédition. Dès lors, l'enseignement dispensé par les établissements secondaires et les contacts quotidiens des populations avec les étrangers, vont favoriser l'appréhension des problèmes d'administration et de justice. Une conscience va naître au sein des populations, bien qu'encore embryonnaire¹⁶⁸. L'enseignement commence à créer une influence libératrice, accrue surtout au niveau des jeunes en formation, dans quelques centres d'enseignement supérieur en Afrique et en Europe. Les Cercles d'Etudes Sociales et Syndicales (CESS) de Yaoundé, était animé par Donnat lui-même. Assisté de l'adjudant de la Légion Etrangère, Maurice Méric Fink, de Benoit Rioux du service civil des armées, et de deux institutrices à savoir, les épouses Jacquot et Jouze⁵⁷.

Le travail abattu par Donnat, respectivement à Yaoundé, avait permis à de nombreux camerounais en général, ceux du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun en particulier, de prendre conscience de certaines réalités propres à leur situation. Pour ce personnage de premier rang, les ouvertures faites à Brazzaville ne tardèrent pas à se concrétiser, notamment en matière syndicale. Anticolonialiste convaincu, Donnat ironiquement appelé par la société, « le Roi des Nègres », n'admettait pas que, les peuples avancés utilisent leur supériorité du moment, pour accroître leur prospérité sur le dos des autres ¹⁶⁹. Les initiatives engagées par le CESS, commencèrent à faire jaillir dans l'esprit des populations de cette région, une lueur d'espoir de sortir de leur misère, mais surtout de conquérir enfin leur dignité d'hommes, ceci pour la simple raison que, les "indigènes" étaient des êtres humains comme tous les autres, sensibles, qui ne demandaient pas autre chose, que de trouver enfin une place équitable dans la grande famille humaine⁵⁹.

En outre, le début de la lutte pour l'indépendance, est le résultat de la colère, de l'indignation, de l'émotion et des sentiments puissamment anti-impérialistes, soulevés par les

de la première génération au Cameroun. ⁵⁵ A. Assomo " La presse écrite au Cameroun à l'ère des revendications d'indépendance : approche historique"

Mémoire de Master en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Yaoundé II, 2012, p.131.

¹⁶⁸ B. Anderson, *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Londres, Verso, 1991, p.54. ⁵⁷ J. Y. Mintoogue, 'L''indigène' comme acteur politique. Militantisme et forme de participation politiques dans l'Union des Populations du Cameroun (UPC) 1948-1955, Mémoire de Master en Science Politique, Université de Paris 1 Sorbonne, 2011, p.67.

¹⁶⁹ R. Joseph, *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala, 1987. p.295. ⁵⁹ J. Kingue Mbang Bang, "L'Algérie et le Cameroun dans les guerres de libérations nationales de 1954 à 1971 : circulation des hommes, des idées et soutien logistiques", Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Yaoundé I, 2016, p.174.

exactions perpétrées au Cameroun. Tandis qu'avec l'extension progressive de l'instruction, naquit l'espoir, survient la Deuxième Guerre mondiale¹⁷⁰. Elle dure sept ans, avec d'énormes sacrifices consentis par les populations du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun de tous bords ; par celles qui sont embarquées pour aller se battre sur les fronts européens, comme celles qui sont restées sur place pour contribuer à l'effort de guerre de la France¹⁷¹. En 1945, avec le retour de la paix, les conditions historiques, politiques, économiques et même culturelles sont réunies, pour qu'éclatent dans ces régions, les gerbes des luttes, et parfois des guerres pour l'indépendance. Ainsi, c'est un conflit qui ne les concerne aucunement, qui apporte à ces dernières, une vision extérieure véritable de leurs régions, et leur fait prendre conscience de leur état d'asservissement. En effet, d'une part, les « indigènes », recrutés le plus souvent de force pour combattre au côté de la France, étaient l'objet d'une révolution mentale spectaculaire, caractérisée par la fin de la peur de l'homme blanc. Celui-ci avait cessé d'être, à leurs yeux, un demi dieu, telle qu'il n'allait plus être possible, pour l'administration coloniale, de continuer à leur faire courber docilement l'échine¹⁷².

D'autre part, en 1941, Winston Churchill, Premier Ministre de Grande Bretagne et Franklin Delano Roosevelt, Président des USA signent la charte de l'atlantique, qui d'après le troisième principe de cette charte promet, « le droit des peuples à choisir la forme du gouvernement sous laquelle ils souhaitent vivre », et « le droit à l'auto-détermination restauré à ceux qui en ont été privé par la force »¹⁷³. En 1945, le général Charles de Gaulle va mettre sur pied, les promesses d'élargissement des droits constitutionnels des Africains en général, du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun en particulier sous domination française. La guerre finissante, porte un rude coup à la notion même de supériorité, omniprésente de l'homme blanc. Il n'est plus une sorte de dieu, descendu de son piédestal, par les péripéties de cette guerre avilissante et totale, il devient semblable à l'homme noir, avec ses faiblesses et ses craintes. La guerre apprend aussi aux élites, le langage politique, nécessaire pour provoquer la prise de conscience. Face à tous ceci, l'esprit de revendication naît au sein des élites de cette

¹⁷⁰ P. Gaillard, *Le Cameroun*, tome 1, Paris, L'Harmattan, 1989, p.34.

¹⁷¹ G. A. Gwet, "L'école au Cameroun pendant les périodes coloniales allemande et française et leurs retombées sur la situation actuelle" Thèse de Doctorat en Langues, Lettres et Civilisations Etrangères, Université de Montesquieu-Bordeaux IV, 2015, p.134.

¹⁷² M.-R. Atangana, *Capitalisme et nationalisme au Cameroun au lendemain de la seconde guerre mondiale (1946-1956)*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2013, p.90.

¹⁷³ Enoh Meyomessse, *Histoire du Cameroun...*, p.101.

région¹⁷⁴. Ce cri demeure le leitmotiv, de la prise de conscience des élites aux problèmes politiques.

En plus, la Fédération des Etudiants Africains Noirs de France (F.E.A.N.F.)¹⁷⁵¹⁷⁶, à travers les idées qu'elles développent, joue un rôle capital dans la prise de conscience des élites aux problèmes de nationalisme dans ces régions. Car, les étudiants africains, qui vont étudier en Europe, seront confrontés à plusieurs réalités. Ils vont étudier les cours sur la liberté, le droit, le syndicalisme, et vont comprendre ce qu'est la lutte pour l'indépendance, les revendications pour la liberté. Regrouper autour de la F.E.A.N.F, ils vont mener à bien leur combat en diffusant les idées de nationalismes, à travers les articles, les revues, qu'ils vont publier au sein du journal de la F.E.A.N.F, intitulé « L'Etudiant d'Afrique Noire⁶⁶ ». Nous constatons que, ces étudiants africains qui sont allés étudier en France, avaient des objectifs précis, ils n'y étaient pas pour une colonie de vacance⁶⁷. C'est ainsi que, dans l'édition du numéro spécial de cette revue intitulée « Les Etudiants Noirs parlent », Alioune Diop écrit :

Ces futures dirigeantes du monde Noir, ne sont pas en Europe seulement pour apprendre un métier, et aller l'exercer dans le cadre d'institutions déjà installées et rodées. Ils n'ont pas mission

de relever une génération de médecins, d'avocats, d'ingénieurs noirs atteints par la limite d'âge... En fait, il serait à peine exagérer de dire que, l'Europe ne les intéresse pas encore...

L'amour du pays natal est plus profond. Et ce souci de sauvegarder la dignité africaine plus poignant⁶⁸.

De nombreux écrits et analyses, dont certains d'une très haute portée politique, marque cette période. Ils sont écrits par des précurseurs de l'action syndicale étudiante africaine. Ils inspirent tous les dirigeants et militants, des organisations estudiantines naissantes en Afrique même et en Europe⁶⁹. Dans le numéro précité de présence Africaine, quelques textes caractérisent la prise de conscience des étudiants, pour le rôle qu'ils doivent jouer et qu'ils sont décidés à jouer. Parlant de l'étudiant africain le guinéo-gabonais Raymond Tchidimbo écrit :

¹⁷⁴ Diane, *Les grandes heures*.... pp.27-28.

¹⁷⁵ Précédée par un congrès préliminaire tenu à Lyon en avril 1950, la création de la F.E.A.N.F date de décembre

¹⁷⁶ . C'est-à-dire du congrès tenu à Bordeaux, Montpellier, Paris et Toulouse et dont l'initiative est rapidement approuvée par celle de Lyon. De ces premiers débats, essentiellement influencés par les étudiants de Paris dont la délégation est dirigée par Louis Atayi et Amadou Mahtar M'bow, sont sortis les statuts et donnent une existence légale à la F.E.A.N.F. Elle cherche dès le départ à exercer une pression sur les grandes décisions de différents

L'étudiant africain, s'il veut demeurer en liaison avec l'arrière de sa race, devra toujours être sur la brèche : sa vie sera une perpétuelle remise en question. Puisque l'Afrique a accepté le dialogue avec l'Europe, l'africain devra mettre fin à son complexe envers la race blanche. Le processus de domination du blanc envers le noir d'Afrique, constitue une sorte de domination et d'aliénation perpétuelle, qui un jour ou l'autre devra être abolie⁷⁰.

Abdoulaye Wade s'interroge sur « l'Afrique Noire et l'Union Française ». Il en arrive au rôle des étudiants africains face au nationalisme :

partis politiques d'Afrique Noire soit par une intervention directe dans leurs débats soit surtout par l'action de masse qu'elle développe dans les milieux universitaires, de jeunes et de travailleurs sans exclusive d'aucun thème.⁶⁶ F. Gambrelle et M. Trebitsche, *Révolte et société*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1989, pp.125-126.

⁶⁷ Enoh Meyomessse, *Le carnet politique de Ruben Um Nyobe 1952-1958*, Yaoundé, Edition du Kameroun, 2008, p.78.

⁶⁸ Diane, *Les grandes heures...*, p.32.

⁶⁹ A. Neuberg, *L'insurrection armée*, Paris, Maspero, 1970, p.43. ⁷⁰ Diane, *Les grandes heures...*, p.36.

Aujourd'hui, la grande majorité des étudiants africains, est convaincue de la nécessité de combattre le colonialisme sous toutes ses formes. L'objectif immédiat doit donc être la libération de l'homme, du Nègre africain, du colonisé et c'est là le but du nationalisme. Le nationalisme, il ne faut pas s'y tromper, consiste pour nous à revaloriser et affirmer les valeurs nègres, résultats de notre développement objectif, à brûler les étapes par une évolution accélérée, à liquider les créations artificielles de la colonisation, la colonisation elle-même¹⁷⁷.

Dans cette optique, l'Association des Etudiants Camerounais (AEC), sera fondée par Marcel Bebey Eyindi. Par la suite, il deviendra le tout premier président. C'est un acte symbolique, qui souligne la prise de conscience du deuxième grand but de l'UPC : la réunification des deux parties du Cameroun. L'AEC s'incorpore à la Fédération des Étudiants d'Afrique Noire en France (FEANF), « vaste mouvement procommuniste et nationaliste¹⁷⁸ », selon le Ministère de l'Intérieur, ce mouvement englobe toutes les associations d'étudiants africains en France. Le congrès de l'AEC décide en 1956, d'ériger l'association en Union Nationale des Etudiants Camerounais (UNEC)¹⁷⁹. L'union regroupe, presque la totalité d'étudiants camerounais, faisant leurs études en France. La même année, le sigle de

¹⁷⁷ *Ibid.*

¹⁷⁸ ANY, 1AC423, Le Ministère de l'Intérieur, Sûreté nationale, Renseignements Généraux, « L'UPC en France », 1958.

¹⁷⁹ Anyia Enyegue, « Les renseignements généraux... », p.41.

l'association change de nouveau et devient UNEK, après une proposition de la délégation anglaise, accueillie favorablement par la délégation française, de substituer le C avec un K¹⁸⁰. L'UNEK a joué un rôle central et irremplaçable dans la conscientisation des élites du pays Bassa et de l'Ouest-Cameroun. Plusieurs périodiques qui réclament l'émancipation du peuple camerounais, sont imprimés et diffusés en France au cours des années 1950. *La Voix du Kamerun*, imprimée à Toulouse, est l'organe officiel de l'UPC jusqu'aux incidents de mai 1955, après lesquels les parutions cessent¹⁸¹.

Le journal réapparaît au Caire en mars 1958, et est envoyé « aux éléments les plus sûrs des comités de base de l'UPC en France », et « circule sous le manteau dans les milieux camerounais de la métropole ». *Kásó* (« vérité »), est animé et assuré par les membres de l'AEC, et paraît pour la première fois en 1954. Ce bulletin qui est géré par Sengat-Kuo François, est « réputé pour la virulence de ses propos anticolonialistes⁷⁶ ». Le journal est saisi à plusieurs reprises, avant d'être interdit en mars 1956, pour avoir publié « les propos des nationalistes ou progressistes camerounais¹⁸² ». *Le Patriote Kamerunais*, « journal d'avant-garde de la lutte de libération nationale et sociale du peuple kamerunais », se substitue au *Kásó* dès septembre 1958.

Sa « vocation politique lui donne le mérite d'être à la disposition de la section de France de l'UPC⁷⁸. »

De ce, fait les étudiants africains en général et ceux du Cameroun en particulier, étudiant en Europe, ont d'une manière ou d'une autre contribué à la prise de conscience des élites aux problèmes politiques. Car, ces derniers, à travers les syndicats et les partis politiques, s'opposeront au joug colonial et réclameront l'indépendance de leur pays, malgré l'opposition du colonisateur. L'administration coloniale, voyant d'un mauvais œil ces revendications, va mettre sur pied, un service de renseignements généraux, dans l'optique de suivre l'évolution sociopolitique des revendications¹⁸³. A travers leur prise de conscience, de nombreux écrits et analyses, dont certains sont d'une très haute portée politique, marque cette

¹⁸⁰ Gwet, « L'école au Cameroun... », p.167.

¹⁸¹ M.M. Nguimè, « Les étudiants Camerounais et la formation des cadres nationaux de 1952 à 1960 », *Journal of the Cameroon academy of science*, Vol 2, No 2, 2002, p.140. ⁷⁶ *Ibid.*

¹⁸² ANY, 1AC423, Le Ministère de l'Intérieur, Sécurité nationale, Renseignements Généraux, « L'UPC en France », 1958. ⁷⁸ *Ibid.*

¹⁸³ A.-M. Bang, « Un chef insurgé : Makande Pouthé 1958-1964 », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004, p.89.

période¹⁸⁴. Ils sont écrits par des précurseurs de l'action syndicale étudiante africaine. Ils inspirent tous les dirigeants et militants des organisations estudiantines, naissantes en Afrique même en Europe.

B- L'ESSOR DU SYNDICALISME

D'emblée, la vie politique et sociale en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun avant la fin de la 2^e Guerre Mondiale, est marquée par la création des syndicats et plus tard des partis politiques. S. Webb définit le syndicat comme étant « une association permanente des salariés qui se proposent de défendre ou d'améliorer les conditions de leur contrat de travail »⁸¹. Ainsi conçu et défini, le syndicat apparaît comme un instrument d'éducation au service des masses populaires. Plusieurs facteurs sont à l'origine de l'essor du syndicalisme.

1- Le dynamisme des élites dans l'expansion des idéaux du syndicalisme

De prime à bord, l'action des élites a été déterminante dans la naissance du syndicalisme. Dans ces régions, le syndicalisme est le fait d'une contagion, dont le vecteur de ses germes est les fils du terroir, séjournant dans les grandes métropoles. Les populations attendaient de tout cœur, des changements dans leurs conditions de vie et de travail. Constituer un mouvement revendicatif, était très important, car, les seuls catalyseurs ne pouvaient être que les élites du terroir. Le facteur ayant favorisé la prise de conscience des élites reste l'école occidentale.

Dans ces écoles, les doctrines marxistes ont servi de cheval de bataille pour les syndicalistes. L'administration comme le patronat, considérait leur changement comme une sorte de chantage contre leurs intérêts particuliers. C'est dans cette perspective que, les associations traditionnelles et culturelles ont été constituées par des élites. Parmi elles, on peut citer dans le pays Bassa, l'Association des Jeunes Adie (AJA), Jeunesse Bikok du Cameroun (JEUBICA), Jeunesse de la Sanaga-Maritime (JESAMA), Jeunesse Associative de la Sanaga-Maritime (JASME)¹⁸⁵.

A l'Ouest-Cameroun, on peut citer, Union Familiale Balengou (UNIFABA)¹⁸⁶, Jeunesse d'Union Bangwa de la Région du Mungo, le *Keuteleu*, le Mandjong¹⁸⁷. A celles-ci, s'ajoutent les associations traditionnelles telles que *Elog Mpo'o* qui regroupe toute la

¹⁸⁴ L. Tchouabou, "La réception de la doctrine sociale de l'église au Cameroun de 1955-2000", Thèse de Doctorat en Théologie Morale et Histoire Contemporaine de l'Eglise, Université de Strasbourg, 2011, p.323. ⁸¹ G. Lefranc, *Le syndicalisme dans le monde*, Paris, PUF, 1966, p.5.

¹⁸⁵ A. Yomok, "L'activité syndicale en Sanaga Maritime 1944-1960", Mémoire de DIPES II en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2000, p.41.

¹⁸⁶ ANY, *JOCF*, année 1952, p.1827.

¹⁸⁷ M. Kanguelieu Tchouake, *La rébellion armée à l'Ouest-Cameroun (1955-1971)*, Yaoundé, Editions St Siro, 2003, p.65.

communauté Bakoko. Les associations du pays Bassa citées au préalable, en tant que structure d'organisation de masses, n'ont pas participé de façon directe à l'éclosion du syndicalisme¹⁸⁸. Parce qu'elles étaient constituées sur une base tribale. L'intérêt de les évoquer est de signaler l'avantage que certaines élites ont su tirer d'elles. C'étaient des associations qui bénéficiaient largement du soutien financier de l'administration. Mais les éléments importants de ces associations, étaient constitués par des leaders, dont le dynamisme à intéresser les élites extérieures¹⁸⁹. C'est eux qui sont devenus plus tard, les principaux acteurs de la vie syndicale dans le pays Bassa. Mais des mouvements comme *Elog Mpo'o*, se préoccupaient au maintien de relations qu'ils entretenaient avec l'administration, alors qu'ailleurs, comme dans le Wouri où à l'Ouest-Cameroun, ces associations traditionnelles ont constitué des groupes de pression assez efficaces¹⁹⁰. Mais la collectivité Bakoko-Adie, s'est identifiée par rapport à la défense des intérêts de la communauté, surtout par son exigence à l'octroi d'indemnités en cas d'expropriation¹⁹¹.

2- L'importance historique des Cercles d'Etudes Sociales et Syndicales et la naissance de l'USCC

D'entrée de jeu, l'arrivée au Cameroun en 1944, de jeunes progressistes français à l'instar de Gaston Donnat, M. Soulier, M. Lalaurie et Mme Jacquot qui, se sont particulièrement investis comme instituteur colonial¹⁹². Ils ont apporté un climat nouveau, avec l'ouverture à Yaoundé des cours clandestins du syndicalisme révolutionnaire. Ces cours, ont été également dispensés à Douala par les moniteurs européens militants de la CGT (juin 1944 au 25 décembre 1945)⁹⁰. Ces cercles regroupent, outre les syndicalistes français, un certain nombre de

Kamerunais, recrutés parmi l'élite active des fonctionnaires.

Tableau 1 : Elèves ayant pris part aux cours clandestins du syndicalisme révolutionnaire à Yaoundé

Assale Charle	Infirmier breveté
Um Nyobe Ruben	Commis des Services Civils et Financiers

¹⁸⁸ L. Kaptue, "L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960", Thèse de Doctorat d'Etat en Histoire, Université de Yaoundé, 1988, p.588.

¹⁸⁹ ANY 2AC.C8342, « Cameroun 1955, les émeutes de mai ».

¹⁹⁰ Il s'agit du *Ngondo ou Kumze*.

¹⁹¹ ANY 2AC. 22. Sanaga-Maritime, situation sociale. 1950. Population, affaires domaniales, chefferie et divers (Edéa, Eséka, Babimbi, Pouma).

¹⁹² ANY APA 12017, « Dschang. Rapport sur les associations et coopératives de la région 1949. »

⁹⁰ ANY, 1AC 9703, Edéa, CGT activités 1953.

Ngom Jacques	Commis des Services Civils et Financiers
Medou Gaston	Commis du Trésor
Sakouma Philémon	Commis des Services Civils et Financiers
Nyobe André Claude	Fonctionnaire de la Météo
Fouda André	Receveur des PTT
Ngo'o Mebe Jean	Instituteur
Libai Etienne	Fonctionnaire de la Météo
Amougou Jean Colin	Commis du Trésor
Tonjé Biték Jean Siegfried	Commis des Services Civils et Financiers
Gobe René	Conducteur Agricole
Monefon Daniel	Infirmier Breveté
Amouhou Joseph René	Infirmier
Ebakisse Prosper	Commis des PTT

Source : Bakang Ba Tonjé, *Sur le chemin de l'émancipation nationale. Le Kamerun, l'indépendance réelle d'abord*, Douala, Ed. Kunde, 2000, p.35.

Tableau 2 : : Elèves ayant pris part aux cours clandestins du syndicalisme révolutionnaire à Douala

Ngalle Miano	Commis d'ordre et de Comptabilité
Moume Etia	Chéménit
Makoube Priso	Chéménit
Ekwalla Ebenezer	Douanier
Ndounoukong Alphonse	Commis des PTT
Nneck Eugène	Commis des Services Civils et Financiers
Akono Claude	Commis d'ordre et de Comptabilité
Nyounai Libam Paul Albert	Fonctionnaire des Domaines et du Cadastre
Yemi Georges	
Ngosso Théodore	

Source : Bakang Ba Tonjé, *Sur le chemin de...*, p.35.

Ces Cercles d'Etudes Sociales avaient pour but d'initier les pionniers du syndicalisme aux responsabilités qui les attendaient.

Tableau 3 : Les moniteurs européens responsables des cours clandestins du syndicalisme révolutionnaire à Yaoundé et à Douala

Donnat Gaston	Instituteur à Yaoundé

Mme Jacquot	Instituteur à Yaoundé
Meric Fink	Adjudant de la Légion étrangère
Benoit	Du Service Civil des Armées
Meynieux	Professeur d'Enseignement Général
Soulier Maurice	Conducteur des travaux publics
Bonnecase	Agent de maitrise à la Régifercam
Lalaurie	Agent de maitrise à la Régifercam
Lapeyre	Agent de maitrise à la Régifercam
Peruka	
Mme Peruka	
Guerpillon	
Bonaventure	

Source : Bakang Ba Tonjé, *Sur le chemin de...*, pp.35-36.

La participation à ces cours clandestins, a été déterminante, parce que, plusieurs fils du pays Bassa et de l'Ouest-Cameroun y ont pris part. C'est à partir des cours clandestins qu'ont été constitués les cercles d'études politiques et sociales. Les fils de ces régions, ont contribué à la naissance et à l'expansion du mouvement syndical dans leurs régions¹⁹³. Le 28 juin 1944, Donnat organisa un meeting à Yaoundé, au cours duquel, furent présentés les chefs syndicalistes, dont Um Nyobe du pays Bassa. La bataille syndicale fut ainsi engagée à Douala et à Yaoundé, par des associations susceptibles de devenir plus tard des syndicats¹⁹⁴. Le 18 décembre 1944, se tient le congrès constitutif de l'USCC à la salle des fêtes d'Akwa. A l'issue du congrès de Douala, Gaston Donnat, en sera élu le 1^{er} Secrétaire Général. Lui succèdera par la suite Charles Assale, Ndounoukong Alphonse, Um Nyobe Ruben et enfin Jacques Ngom. Deux des membres du bureau étaient originaires du pays Bassa¹⁹⁵.

Le 1^{er} janvier 1945, un Décret du Gouverneur, accorde le droit syndical. Ces derniers, vont organiser des réunions dans le but de convaincre leurs frères, d'adhérer à cette nouvelle structure. La confiance dont ces syndicalistes jouissaient auprès de leurs frères, a abouti à l'acceptation de leur proposition. La grève des cheminots déclenchée à Douala le 24 au 25

¹⁹³ Bakang Ba Tonjé, *Sur le chemin de...*, pp.35-36.

¹⁹⁴ L. Moume Etia, *Cameroun : les années ardentes, aux origines de la vie syndicale et politique*, Paris, JAPRESS, 1991, pp.50-51.

¹⁹⁵ Ruben Um Nyobe, secrétaire général et Ngom Jacques trésorier.

septembre 1945¹⁹⁶, a offert l'occasion à plusieurs travailleurs, de prendre conscience de leur situation en tant que travailleur, et en tant qu'élément social. Le syndicat qui restait jusque-là un fait théorique pour l'administration, compte tenu de l'application des textes, commença à prendre forme en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun.

Aussi, l'inflation galopante amena les travailleurs à considérer les syndicats, comme le seul moyen de contraindre les employeurs et l'administration à résoudre la situation économique instable. La conférence franco-africaine de Brazzaville, accorde la liberté d'association, de création de syndicats et de partis politiques¹⁹⁷. C'est ainsi qu'en 1944, les syndicats sont créés à l'Ouest Cameroun et en 1946, les syndicats sont officiellement créés en pays Bassa plus particulièrement dans les sociétés agricoles et forestières⁹⁶. Les différentes sections syndicales répertoriées dans cette région avant 1952, étaient des filiales des grandes centrales syndicales françaises. A partir de cette date, des querelles internes aboutissent à la création des unions syndicales nationales. Celles-ci vont transformer les anciennes sections en unions régionales, lesquelles conduiront les activités syndicales dans la région jusqu'en 1960. Parmi ces unions syndicales nationales, nous avons :

- La Confédération Générale de Travail (CGT)¹⁹⁸ : elle a contribué à la lutte radicale contre l'injustice et ségrégation dont étaient victimes les travailleurs indigènes ;
- La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)⁹⁸, elle avait pour but de réduire l'influence de la CGT dans la région et d'humaniser le travail ; les syndicats libres tels que : l'Union des Syndicats Autonome du Cameroun (USAC) et la Confédération Générale des Travailleurs Camerounais (CGTC)⁹⁹.

En réalité, les transformations économiques furent la véritable cause du changement social. La prise en compte de l'environnement social du travail a influencé sur la conscience

¹⁹⁶ Il s'agit de la première grève sanglante du territoire. Elle est la première manifestation tangible du courage des camerounais, sur le plan politique, de leur volonté d'affronter les colonialistes français, et de leur détermination à sortir du joug colonial. Elle avait fait 300 à 500 victimes et a servi de catalyseur à l'opposition contre le colonat. Cf Enoh Meyomessse, *Histoire du Cameroun de 1940 à nos jours*, tome I, Yaoundé, Editions du Kameroun, 2014. pp.118-119.

¹⁹⁷ V. J. Ngoh, *Cameroun 1884-1985. Cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990, pp.118-119.

⁹⁶ ANY. APA.10780, Grèves, dossiers n°27/2. Plantations SAFA, 1946.

¹⁹⁸ La CGT était la première centrale syndicale métropolitaine à s'installer au Cameroun. Elle a ouvert des sections et des sous-sections en Sanaga Maritime et lesquelles ont apporté un élan d'espoir tant chez les travailleurs salariés que les paysans. L'adhésion à ce syndicat émanait des espoirs qu'il inspirait aux indigènes : la lutte pour la libération du peuple de la servitude coloniale, et le développement des richesses économiques afin de relever le niveau de vie des populations autochtones. Les activités de la CGT étaient assurées par une structure régionale de grande importance : l'Union Régionale des Syndicats de la Sanaga Maritime (URSSM). Elle avait été sévèrement combattue dans cette région par l'administration coloniale, le patronat, le clergé et même certaines élites nationales. Mais elle n'a pas eu l'unanimité dans ses activités plurielles. Et pour la décapiter, une scission s'opère

sociale, et donc à l'action collective. Car, l'exploitation des colonies pose en son temps, un ensemble de problèmes dont l'un des plus délicats et les plus ardu fut celui de la main d'œuvre¹⁰⁰. Cette exploitation, favorise l'introduction dans le pays Bassa, une économie de type nouveau, l'économie de marché avec pour conséquence le travail salarié. La France ne voulait non pas paraître rétrograde aux yeux de la communauté internationale, qui a un œil sur elle. Afin de ne pas décevoir le cercle des évolués de plus en plus conscient, de leurs droits, elle va accorder une liberté syndicale et de création des partis politiques¹⁰¹. C'est pour cette raison que la conférence Franco-africaine de Brazzaville fut convoquée. Toutefois, cette multiplicité d'organisations syndicales, va créer un climat de rivalité entre les différentes composantes de la vie syndicale. Ces rivalités, vont également affecter toutes les classes des travailleurs. C'est

en son sein et qui donne naissance à la CGT-FO. La force ouvrière incarnait le courant réformiste. Son objectif était défini pour la lutte contre toutes les formes d'exploitation de l'homme et de préparer une démocratisation de l'économie, une société plus juste et plus fraternelle. Elle s'implante dans la région grâce à l'appui de l'administration et sous la direction nationale d'Amouhou Joseph René. En 1952, elle crée un syndicat de masse devant regrouper tous les travailleurs de cette région. Mais malgré cela la CGT gardait sa primauté avec l'URSSM. Les bureaux de la Force Ouvrière étaient plus concentrés dans les entreprises installées dans la subdivision d'Edéa. Cf. ANY. 1AC 9575. Sanaga Maritime, CGT réorganisation 1956.

⁹⁸ La CFTC est présente au Cameroun depuis 1946 et s'est répandue grâce à Louis Paul Aujoulat et Ernest Mongory. En Sanaga Maritime le syndicalisme croyant a été introduit et soutenu par Tina Michel Archange. La première sous-section de ce syndicat est ouverte dans les plantations de la SAFA en 1948 et certains missionnaires n'apportèrent aucun appui à ce dernier. Mais l'administration comme le patronat ont utilisé ce syndicat pour combattre la CGT. A partir de 1956, les rivalités entre les leaders camerounais de la CFTC aboutissent à la scission de ce dernier et la création, d'une part, de la Confédération Camerounaise des Syndicats Croyants (CCSC), et d'autre part à la création de l'Union Camerounaise des Travailleurs Croyants (UCTC). Le 06 décembre 1956, la CCSC créa une section syndicale en Sanaga Maritime sous la direction de Konango Paul. En 1959, un bureau de l'UCTC est ouvert à l'ALUCAM sous la direction de Tjega Silas. Il avait pour objectif de défendre les intérêts professionnels et économiques des travailleurs, ensuite examiner les possibilités de création à leur compte des institutions d'assistance mutuelle et de prévoyance. Un syndicat de l'enseignement privé des missions catholiques d'Edéa et de Makak, les petits planteurs de Makondo, île d'Edéa... ont été à la base de l'implantation de la CFTC dans cette région. Cf. Rapport d'Adama Sadjo au colloque sur "l'histoire du syndicalisme en Afrique" tenu à Kinshasa (Zaïre) du 05 -09 décembre 1983.

⁹⁹ A partir de 1948 du fait des rivalités entre leaders syndicalistes l'idée viendra à certains de créer des syndicats autonomes. Ainsi en 1951, lors du sixième congrès de l'USCC, l'Union Syndicale s'est divisée en deux tendances. Ce qui a permis à Charles Assalé et Samuel Moudourou, de fonder l'USAC, tandis que Jacques Ngom lançait plus tard la création la CGTC. L'USAC bénéficiait du soutien de l'administration et sollicitait auprès des chefs entreprises des subventions pour ce syndicat.

¹⁰⁰ ANY. AC 5170. Edéa Cameroun, main-d'œuvre, 1944.

¹⁰¹ L. Kaptué, *Travail et main d'œuvre au Cameroun sous régime français 1916-1952*, Paris, L'Harmattan, 1986, p.196.

le cas de la Confédération Générale des Travailleurs (CGT), qui s'oppose au plan Marshall en 1947 et se scinda en deux : la Confédération Générale des Travailleurs-Force Ouvrière

(CGTFO) et la Confédération Générale des Travailleurs Kominform (CGTK)¹⁹⁹. C'est sa section camerounaise qui se fondit avec l'Union des Populations du Cameroun (UPC), considérée par l'administration coloniale française comme la section locale du Parti Communiste Français (PCF). Ce dernier a pour cheval de bataille "améliorer les conditions de vie et de travail grâce aux luttes quasi quotidiennes et changer fondamentalement la société grâce à la grève générale et illimitée"¹⁰³.

C- L'ESSOR DU NATIONALISME

Le 24 septembre 1945, devant l'intransigeance patronale, USCC organisa sa première grève à Douala. En même temps, les anciens soldats kamerunais démobilisés sans aucun avantage, manifestent pour réclamer leur dû, et refusent de se soumettre au régime de l'indigénat. Cette grève et ces manifestations sont noyées dans le sang²⁰⁰. Les colons armés font la chasse aux syndicalistes noirs jusque dans les maisons, et en exécutent sommairement plusieurs dizaines.

A la revendication syndicale des travailleurs, la puissance coloniale n'a pas apporté une réponse syndicale du patronat, mais plutôt une réponse militaire. Les revendications des travailleurs du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, ne peuvent donc trouver leur réponse au seul niveau syndical, mais nécessairement d'abord au niveau politique. C'est ainsi que, s'impose la nécessité pour les populations de disposer d'un instrument de lutte politique, instrument qui par la suite, pris la forme d'un mouvement de libération nationale. Mais la répression ne se limite pas au seul

Kamerun ; la Cote d'Ivoire, Madagascar, etc... sont aussi frappés. Malgré cette répression sauvage, le pouvoir colonial français continue de chercher à amadouer les peuples coloniaux, qui, depuis la guerre, ont une autre vision du monde²⁰¹.

Le 25 décembre 1945, l'administration coloniale française crée le Franc des Colonies Françaises d'Afrique (CFA), qui signifie aujourd'hui Franc de la Coopération Financière en Afrique centrale pour les pays de la CEMAC et Franc de la Communauté Financière d'Afrique pour les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA). Le 11 avril 1946, elle supprime les travaux forcés. En dépit de ces tentatives, le

¹⁹⁹ Entretien avec Kane Emmanuel, 87 ans, ouvrier retraité d'ALUCAM, Edéa, le 23 – 24 août 2016. ¹⁰³ ANY.1AC.9575. Sanaga-Maritime, CGT, réorganisation, 1956.

²⁰⁰ A. Makembe Tollo, « Histoire : L'aile armée de l'UPC », *Journal de l'Afrique Equatoriale*, n°152 de février 1992, p.159.

²⁰¹ S. Nken, *L'empreinte suspecte de Louis-Paul Aujoulat sur le Cameroun d'aujourd'hui*, Paris, K2Oteurs, 2014, p. 67.

mouvement de libération des pays coloniaux d'Afrique s'organise²⁰². Le 21 octobre 1946 se tient le Congrès Constitutif du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) à Bamako. Le gouvernement français réagit en créant l'Union Française à travers la nouvelle Constitution du 27 octobre

1946, et il intègre le Cameroun grâce à l'approbation des accords de tutelle le 13 décembre 1946. Ainsi, à la fin de 1946 début 1947, le monde est divisé en deux pôles : un pôle occidental ou capitaliste et un pôle socialiste. Le pôle occidental est dirigé par les USA, les puissances coloniales sont considérablement affaiblies. Le pôle socialiste qui s'est agrandi jusqu'à Berlin est dirigé par l'URSS. Ces deux pôles sont en compétitions idéologique, économique, militaire, généralement sur le terrain des pays tiers. L'URSS soutient les luttes de libérations nationales des peuples, tandis que les USA soutiennent les pouvoirs coloniaux. Les peuples coloniaux et dominés luttent sur tous les continents ; les pays coloniaux ont beaucoup de difficultés à y faire face, et ces luttes portent leurs fruits en Indochine, Inde, en Chine, au Moyen-Orient. En Afrique sous domination française le RDA coordonne désormais l'ensemble des mouvements de lutte dans les différents territoires²⁰³.

Le Cameroun n'a pas de parti politique en lutte susceptible d'adhérer au RDA. Le 30 mars 1947 s'ouvre à Douala le Congrès Constitutif du Rassemblement Camerounais (RACAM). Dans ce congrès, qui commence comme un congrès ordinaire de l'Unicafra, nouveau nom de la Jeucafra, l'Unicafra est dissoute et un grand débat d'orientation oppose les partisans de la lutte pour l'émancipation du Kamerun aux partisans de la soumission à l'étranger. L'orientation en faveur de la lutte pour l'émancipation du Kamerun triomphe. Le RACAM voit le jour le 06 avril 1947²⁰⁴. En France, l'Association des Etudiants Camerounais en France (AECF) qui deviendra tour à tour AEC, UNEC, puis Union Nationale des Etudiants du Kamerun (UNEK).

Le 06 mai 1947, un mois plus tard, l'administration coloniale publie la circulaire de l'interdiction du RACAM¹⁰⁹. Il faudra tout reprendre tout à zéro, réfléchir ruser et user de beaucoup de savoir-faire pour arriver à construire ce mouvement politique de libération nationale susceptible d'adhérer au RDA qu'il fallait au Kamerun. Les dirigeants du RACAM ne devaient pas apparaître au 1^{er} plan, ni les principaux dirigeants syndicaux, pour tromper la vigilance de l'administration coloniale française. Etienne Libai fera exception à la règle : il

²⁰² Anyia Enyegue, "Les renseignements généraux...", p.42.

²⁰³ *Ibid.*

²⁰⁴ D. Abwa, *Cameroun : Histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, Editions CLE, 2010, p.212.

¹⁰⁹ A. Eyenga, *L'UPC, une révolution manquée ?* Paris, Chaka, 1991, p.67.

est le plus jeune, il a la nationalité française. Un administrateur des colonies Gayon, en affectation d'imprégnation à Batouri à l'Est, après avoir assumé les fonctions d'inspecteur du travail et avant de prendre ses fonctions de Directeur des Affaires Politiques et Administrative, décide de se servir de lui comme un infiltré au sein des nationalistes kamerunais²⁰⁵.

En 1946, Gayon fait la connaissance de Ruben Um Nyobe, délégué syndical en charge de la défense des travailleurs en grèves à la SAFA à Dizanguè où sévissait le redoutable Chamault. Il est accordé aux travailleurs un jour de repos par semaine, le dimanche. Conscient ou non des vraies intentions de Gayon, Libai accepte. Il servait d'espion dans la partie d'échec qui oppose son oncle Um Nyobe à Gayon, à partir de janvier 1948 sur le contenu du projet des statuts de l'UPC²⁰⁶. Bien entendu, Um Nyobe qui est extrêmement surveillé par les services de sécurité de l'administration, entretient avec Libai des relations politiques semi-clandestines. De la même nature sont ses rapports avec ses camarades et conseillers éparpillés un peu partout dans le pays par le jeu des affectations disciplinaires. Gaston Donnat raconte dans ses mémoires :

Fin 1946, avec Charles Assalé et après avoir consulté Um à Edéa, nous nous mîmes au travail. Compte tenu de la diversité des régions du Territoire, nous proposâmes d'intituler le mouvement : "Union des Populations du Cameroun". Cela permettrait un large rassemblement de tous les camerounais. Nous étudiâmes les statuts de l'organisation, puis nos camarades du Cercle de Yaoundé et tous nos correspondants à travers le pays furent avisés...²⁰⁷

Peut-être s'agit-il en fin 1946, début 1947, des statuts de ce qui est devenu le RACAM ? En tout cas, le jeu consiste pour Gayon à conduire à la création d'un mouvement social lisse, non susceptible à court terme de parvenir à des revendications de type politique, et encore moins nationaliste. C'est ainsi qu'il élimine systématiquement du projet des statuts que lui avait soumis Libai, tout ce qui faisait allusion à la notion de peuple, de mouvement démocratique, d'activité politique etc.²⁰⁸ Pour Um au contraire, il s'agit, d'aboutir à un texte qui ne ferme la voie à aucune revendication nationaliste, tout en bourrant le texte avec des termes prohibés, pour ensuite les remplacer par des expressions qui portent la même

²⁰⁵ M.-R. Atangana, *Capitalisme et nationalisme au Cameroun au lendemain de la seconde guerre mondiale (1946-1956)*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2013, p.78.

²⁰⁶ T. Deltombe, et al, *La guerre du Cameroun. L'invention de la francafrique*, Paris La Découverte, 2016, pp.123124.

²⁰⁷ Bakang Ba Tonje, *Sur le chemin...*, pp.37-38.

²⁰⁸ T. Deltombe, et al. *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la francafrique 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2011, p.239.

signification. Libai présente le projet à Gayon comme étant de sa seule et propre initiative. Avant d'approuver définitivement le projet, Gayon prend Libai en stage de « *formation politique bloquée*²⁰⁹ ».

Enfin, il fallut 3 signatures celle de Libai Etienne, Um Nyobe Ruben, et Leonard Bouli. Les statuts sont déposés auprès des services de M. Raynier, chef de Région du Wouri par Libai, Um et Bouli vers le 20 mars 1948. Il parvient au Directeur des Affaires Politiques et Administratives (M. Gayon) qui les approuve officiellement le 10 avril 1948 et en remet une copie à Libai pour information, le récépissé de réception devant être officiellement obtenu auprès des services du chef de Région du Wouri, le 9 juin 1948. C'est ainsi que l'UPC est véritablement née sur papier.

La réunion tenue le 10 avril à Ndog Bati au café "chez Sierra", sera en réalité qu'une formalité, car la réunion consécutive de l'UPC dont en secret les statuts étaient déjà approuvées²¹⁰. Elle a pour but, de grouper et d'unir les habitants de ce territoire en vue de permettre l'accession des

peuples du Cameroun à la formation d'une fédération, par la réalisation d'un programme politique de démocratisation rapide, d'émancipation des populations exploitées, par les trusts coloniaux et d'élévation de leur standard de vie²¹¹. L'UPC adhère immédiatement au RDA dont elle devient la section camerounaise pour prendre part à la libération de tous les pays et à l'émancipation de tous les peuples Africains²¹².

Mais la véritable naissance d'un mouvement politique ne se limite pas à la rédaction et à l'approbation de ses statuts et à la désignation de sa direction. Elle consiste principalement à la mise en place de son organisation et à l'éducation de ses membres dans le sens de son orientation, en vue du déploiement de sa stratégie pour atteindre ses objectifs²¹³. Ce travail, l'administration coloniale entreprendra de le contrecarrer dès la naissance sur le papier de l'UPC et l'élection de sa direction avec Bouli Leonard comme Secrétaire Général le 6 mai 1948, en affectant disciplinairement Bouli à Abong-bang ce qui conduit à l'accession de M. Etienne Libai (qu'elle croyait contrôler) aux fonctions de Secrétaire Général Intérimaire, jusqu'à la réunion du Comité directeur qui a élu Um Nyobe Secrétaire en novembre 1948. Le

²⁰⁹ Kegne Pokam, *Les églises chrétiennes face à la montée du nationalisme Camerounais*, Paris, L'Harmattan, 1987, p.89.

²¹⁰ Bakang Ba Tonje, *Sur le chemin...*, pp.39-40.

²¹¹ Eyenga, *L'UPC : une révolution manquée...*, p.25.

²¹² *Ibid.*

²¹³ T. V. Levine, *Le Cameroun : du mandat à l'indépendance*, vol II, Paris, Nouveaux Horizon, 1970, p.78.

travail d'organisation et surtout l'éducation politique des upécistes sont dans l'ancienne Sanaga-Maritime, essentiellement l'œuvre d'Um Nyobe et Kingue Abel secondé dans le Nyong et Kellé actuel par Honol Joseph, ancien-Vice-Président de la Section, et les membres du Comité

Directeur (CD), et dans l'actuelle Sanaga-Maritime par Yugye Clément et les membres du CD²¹⁴.

Dès sa création, les objectifs et son programme d'action poussèrent les populations de l'Ouest-Cameroun à y adhérer de façon massive. A Nkongsamba, une section régionale ayant autorité sur le Mungo, les régions Bamiléké, Bamoun et Nkam était constituée²¹⁵. La création du premier parti nationaliste l'UPC le 10 avril 1948, ne pouvait attirer la sympathie de l'administration coloniale française. Cette dernière, devient aussitôt l'opposant désigné, car il ne faut pas que ces organismes se développent. Il faut à tout prix les museler. Pour les colonisateurs, tout colonisé qui se permet de se plaindre de la servitude coloniale, c'est-à-dire, de la domination Européenne, ne peut être poussé à le faire, que par le « communisme international ²¹⁶ », à savoir, les pays du bloc soviétique. Cette conception des choses, empoisonnera considérablement le mouvement nationaliste et indépendantiste camerounais. Tous ceux qui adhéreront, seront impitoyablement combattus, au nom de la sauvegarde du « monde libre »²¹⁷.

Pour y parvenir, elle va mettre sur pied, un service de renseignements généraux en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, malgré un personnel limité chargé de surveiller les faits et gestes des leaders, de réprimer les dissidents et ceux suspectés de propagande antifranaçaise²¹⁸. C'est pour cette raison que dans toutes les réunions syndicales ou Upécistes, des agents de sureté étaient présents parfois avec leurs cartes de syndiqués ou de membres. Contrôle postal, saisie de lettre et même cambriolage des locaux des syndicats étaient courant¹²⁴. D'une manière générale, il est frappant de constater à l'issue de cette succincte présentation que la montée du syndicalisme et plus tard du nationalisme dans cette région, va amener l'administration coloniale française à mettre sur pied un service de renseignements généraux. Qu'en est-il des conséquences du phénomène urbain et la croissance démographique ?

²¹⁴ Bakang Ba Tonje, *Sur le chemin...*, p.41.

²¹⁵ ANY, 2AC 8343, « U.P.C, programme, 1951 ».

²¹⁶ Enoh Meyomessse, *Le carnet politique...*, p.45.

²¹⁷ Bang, «Un chef insurgé...». p.118.

²¹⁸ ANY.2AC.1976. Sanaga-Maritime renseignement économique, 1948.

¹²⁴ ANY. APA.10189, Rapports divers, sûreté, 1949.

D- LES CONSEQUENCES DU PHENOMENE URBAIN ET DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

A priori, le phénomène urbain et la croissance démographique sont des facteurs ayant favorisés l'installation d'un service de renseignements généraux dans le pays Bassa et l'OuestCameroun. En effet, le phénomène urbain est très ancien en Afrique. Il remonte au moyen âge.

L'Afrique Noire a connu des villes célèbres à l'instar de Tombouctou, Sidjilmasa, Oualata, Gao²¹⁹ etc. Il est habituel de lire que l'Afrique noire, avant l'arrivée des blancs ne contenait pratiquement pas de villes. Quelques exceptions notables étaient dues cependant aux capitales, ou à ce qui en restait, des grands empires soudaniens, ainsi qu'au réseau yoruba¹²⁶. Or l'Ouest du Cameroun, qui constitue par bien des aspects une transition entre l'Afrique occidentale et l'Afrique centrale, possédait une organisation sociale très structurée, et une division de l'espace en « royaumes » ou « chefferies » de taille variable, mais bâtis suivant un modèle identique.

Foumban, capitale du royaume bamoun, est sans doute l'exemple le plus complet de ville précoloniale dans cette partie de l'Afrique²²⁰. Les Bamoun occupèrent le plateau où ils sont actuellement vers la fin du XVII^e siècle, venant de la plaine Tikar²²¹. Le témoignage des premiers explorateurs allemands exprime leur surprise de trouver une capitale de royaume de cette ampleur. Le lieutenant Hirtler, qui y arriva le 13 avril 1903, venant de Bamenda, note dans son journal de voyage :

Le terme de ville est bien mérité, de par la grandeur et le bon ordre des rues, l'ordonnance régulière des maisons et la propreté qui règne partout. Bamum est fortifiée, deux fossés la protègent, de 6 m de profondeur et de 4 m de largeur, ainsi qu'un fort rempart percé de plusieurs portes. De nombreux hameaux et fermes se rattachent à la ville même, parmi lesquels il faut placer une grande colonie haoussa qui occupe son propre quartier [...] Le mode de paiement préféré consiste en cauris ; je n'ai pas vu d'argent¹²⁹.

²¹⁹ F. Etoga Eily, *Sur les chemins du développement. Essai d'histoire des faits économiques du Cameroun*, Yaoundé, Centre d'Édition et de Production de Manuels et d'Auxiliaires de l'Enseignement, 1971, p.21. ¹²⁶ F. Fenkem, "Le rôle du Ngondo (Assemblée traditionnelle du peuple Duala) dans la décolonisation du Cameroun 1945-1960", Mémoire de DIPES II en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 1990, p.55.

²²⁰ D. Mokam, ' Les associations régionales et le nationalisme camerounais 1945-1961'', Thèse de Doctorat/PhD en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005, p.90.

²²¹ A. P. Temgoua, *Le Cameroun à l'époque des Allemands 1884-1916*, Paris, L'Harmattan, 2014, p.56. ¹²⁹ J. Champaud, *Villes et campagnes du Cameroun de l'ouest*, Paris, Éditions de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer Collection MÉMOIRES, 1983, pp. 327-332.

L'importance de Foumban à cette époque était due à la fois à la structure du royaume et à son étendue. La pénétration européenne fut tardive dans cette partie de l'Afrique et l'occupation du pays ne se fit que progressivement durant les dernières années du siècle dernier. C'est en 1858 que fut fondé le premier établissement européen sur la côte : un missionnaire anglais, Alfred Saker acheta au « roi William » une bande de terre de 16 km de long sur 8 km de large pour y installer une colonie d'anciens esclaves venus de la Jamaïque ; cette fondation prit le nom de Victoria²²². Mais pendant près de trente ans encore, ni Victoria, ni même Douala ne furent autre chose que des escales commerciales sommaires et des points de traite. En 1884, Nachtigal signa avec les deux « rois » douala Akwa et Bell le traité établissant le protectorat de l'Allemagne sur la côte camerounaise²²³.

Dès cette époque, alors que le gouvernement de Bismark répugnait à organiser une administration coloniale, les commerçants et les colons allemands dépassaient l'horizon des simples escales et commençaient à s'intéresser à la mise en valeur du pays. Victoria fut rachetée aux missionnaires anglais, et de grandes sociétés comme Woermann installèrent des plantations autour du mont Cameroun sous l'impulsion de Von Puttkamer, gouverneur de 1895 à 1907 une société fut créée pour exploiter l'ouest du Cameroun, la *Gesellschaft Nord west-Kamerun*²²⁴.

Les plantations se multiplièrent et très vite se posa le problème de la main-d'œuvre : les régions proches du mont Cameroun et de l'estuaire du Wouri étaient peu peuplées et les indigènes dépossédés de leurs terres comme les Bakweri, manifestaient peu d'empressement à travailler pour le compte des nouveaux arrivants. Ce fut le début d'un grand déplacement de travailleurs, venus en majorité des plateaux : la population y était déjà nombreuse et les structures politiques fortes permettaient de négocier avec les chefs locaux l'envoi régulier vers le sud de contingents importants. Les camps qui s'installèrent près des grandes plantations furent parfois les premiers éléments de centres urbains ou bien fournirent aux villes en gestation une population qui s'était déjà éloignée de son milieu d'origine. La politique de grands travaux publics fut un autre facteur important de déplacement de la population²²⁵.

Les colonisateurs allemands misaient beaucoup, comme il était courant à l'époque en Europe, sur le chemin de fer et bien qu'ils ne prirent que tardivement la décision de construire

²²² Temgoua, *Le Cameroun à l'époque...* p.94.

²²³ *Ibid.*

²²⁴ Etoga Eily, *Sur les chemins...*, p.24.

²²⁵ J. G. Elong, *Organisations paysannes et construction des pouvoirs dans le Cameroun forestier*, Yaoundé, CEPER, 2005, p.76.

deux lignes (de Douala vers l'est, et de Bonabéri vers le nord) les travaux furent menés rapidement. La *Kamerun Eisenbahn Gesellschaft* fut constituée, en 1903, et le 11 avril 1911 on inaugura le tronçon Bonabéri-Nkongsamba (160 km)²²⁶. Parmi les 24 gares qui jalonnaient la ligne et avaient été conçues principalement pour desservir les grandes plantations du Mungo. Plusieurs devinrent par la suite de petites villes : Mbanga, Penja, Nyombé, Loum, Manjo²²⁷. C'est le chemin de fer qui donna naissance à la ville même de Nkongsamba, celle-ci ne devait être qu'une étape provisoire en direction du nord et un projet gouvernemental de 1914 prévoyait sa poursuite au moins jusqu'à Foumban. La guerre suspendit les travaux et après le partage du territoire, les Français donnèrent la priorité à l'achèvement de la liaison entre Douala et Yaoundé, la nouvelle capitale. Selon l'expression de B. Nkuissi Nkongsamba est donc née de « l'avortement d'un projet²²⁸ ».

Ainsi, ils vont créer avec l'ouverture des comptoirs commerciaux et de l'activité portuaire à Douala, de nombreux emplois, ainsi que, de petits métiers, introduire la monnaie qui constitue la première révolution dans les échanges commerciaux et construire des maisons de commerces.

Plus tard, les allemands vont réussir à créer d'autres cités urbaines. Mais, vu la défaite de l'Allemagne, face à la guerre qui lui opposait à la coalition franco-britannique, elle est contrainte de quitter le Cameroun en 1916, et de laisser les rênes à la France et la Grande Bretagne²²⁹²³⁰. La France, qui va prendre les 4/5 du territoire, va gérer sa position comme une colonie. Les nouvelles villes telles Edéa, Eséka, Dizangué, Pouma, Ngambé Dschang, Nkongsamba, Yabassi, Mbouda etc. vont voir le jour sous l'ère de l'administration coloniale. Ces villes accueilleraient d'une façon irrégulière un nombre croissant de jeunes gens fascinés par la ville. Ceux-ci déracinés des campagnes détribalisées, constituaient les premiers éléments du sous prolétariat jusque-là inexistant. Dans ces régions, du fait de l'arrivée d'un grand nombre de personnes sortant des villages, dégoûtés par un certain nombre de maux, qui sévissent dans les villages à savoir : les travaux champêtres, la sorcellerie, l'absence

²²⁶ A. Rival et P. Levang, *La palme des controverses : palmier à huile et enjeux de développement*, Paris, Quae Editions, 2013, p.31.

²²⁷ G. Lebayon, *Les Prêtres de Sacré-Cœur et la naissance de l'Eglise au Cameroun Kumbo-FoumbanNkongsamba-Bafoussam*, Paris, procure des missions S.C.J., 1986, p.54.

²²⁸ *Ibid.*

²²⁹ B. Anyia Enyegue, "Les renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée en Sanaga-Maritime

²³⁰ -1963'', Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2020, p.38. ¹³⁸
Entretien avec Eock Simon, 80 ans, enseignant retraité, Pouma, le 14 avril 2021.

d'électricité, l'enclavement des villages, la sous scolarisation. Les jeunes faisaient irruption en ville sans formation professionnelle, sans préparation préalable¹³⁸.

Au fur et à mesure que s'observe la croissance économique dans ces régions, le niveau de vie, le taux de natalité, devient fort alors que le nombre de personnes s'accroît grâce au progrès de la médecine. L'augmentation de la population affecte l'intensification de la division du travail, de la production et de la consommation²³¹. Il se pose désormais un problème, celui de l'insécurité des personnes et des biens. La force d'attraction qu'exerce la ville sur la campagne par rapport à l'environnement urbain, favorable à l'instruction, à l'emploi, aux moyens de santé plus adéquats, poussent les villageois à ruer vers la ville²³². La conséquence directe de cet exode rural, est l'expansion, le développement des centres urbains au détriment des campagnes, avec pour corollaire le problème de logement, de l'insécurité, de la criminalité¹⁴¹. Cette croissance démographique et urbaine s'illustre à travers les tableaux suivants :

Tableau 4 : Population de la Sanaga-Maritime 1952

Population de la région	Population active	Etrangers	Total des travailleurs
148000	89750	15784	105534

Source : ANY. 2AC.146. Nyong et Kéllé et Sanaga-Maritime, population, recensement, 1952.

Le tableau 4 ci-dessus, présente la situation d'emploi en Sanaga-Maritime jusqu'en 1952. Seulement, il n'y a pas de données présentant la situation des emplois pour les années antérieures. Le nombre de travailleurs indigènes potentiels s'élevait à 89750, mais en réalité seuls 35845 indigènes avaient du travail. Les 53905 autres étaient en quête du travail. Les étrangers par contre, étaient recrutés directement comme travailleurs. Le phénomène de sousemploi ne touchait que les autochtones. Cet afflux de travailleurs étrangers avait affecté les subdivisions d'Eséka et Edéa. La subdivision de Babimbi, n'était pas assez concernée, car seul quelques commerçants asiatiques et des administrateurs pouvaient être recensés.

Tableau 5 : population de la Sanaga-Maritime de 1959-1967

Arrondissement	Année	Population	Superficie (km²)	Densité
Edéa	1959-1967	36341	3677	9,88
Dizangué	1959-1967	10364	551	18,80
District de Mouanko	1959-1967	4269	1929	4,53
Ndom	1959-1967	19820	1210	16,38
Ngambè	1959-1967	16359	1524	10,73
Pouma	1959-1967	9306	701	13,27
Total		96459	9592	73,59

²³¹ ANY 2AC 7764, Mungo (Cameroun). Situation sociale, 1954.

²³² ANY 2AC 8343, UPC Programme, 1951.

¹⁴¹ ANY 1AC 91 (2), Ouest-Cameroun.

Source : A. Franqueville, “Dictionnaire des villages de la Sanaga Maritime, section de géographie, répertoire géographique du Cameroun”, in *fascicule n°18* août 1969, pp10-11.

Le tableau 5 ci-dessus montre l’effectif total de la population de l’actuelle Sanaga Maritime de 1959 à 1967. En effet cette population était estimée à 96 459, la localité d’Edéa, possédait la plus importante, estimée respectivement à 36 341, suivi de celle de Ndom 19 820, puis celle de Ngambè 16 359, celle de Dizangué 10 364, celle de Pouma 9 306 et la plus petite enfin celle du district de Mouanko était estimée à 4 269. A cela s’ajoute une superficie et une densité totale inégalement répartie et respectivement évaluée à 9592 km² et 73, 59. Il est important de signaler qu’en 1958, la subdivision d’Eseka n’était plus rattachée à celle de la

Sanaga- Maritime, elle devint la région du Nyong-et-Kellé par décret de la loi n° 58 du 09 juillet

1958 qui lui donna l’appellation de la région du Nyong-et-Kellé et rattacher à celle de l’actuelle région du Centre-Cameroun¹⁴². C’est la raison pour laquelle ses données n’apparaissent pas sur ce tableau qui comme nous l’avons si bien révélé couvrent l’actuelle Sanaga Maritime.

Tableau 6 : Population de quelques villes de l’Ouest-Cameroun et du Mounjo 1967-1971

Agglomérations	Population en 1967	Population en 1971	Taux moyen d’Accroissement annuel
Nkongsamba	45278	66859	4,42
Bafoussam	35274	57978	5,68

¹⁴² B. Mbila Enyegue, “production, transformation et commercialisation de l’huile de palme dans le Nyong-et-Kellé de 1916 à 2013. Approche historique”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2017, p.

5. Voir aussi *journal officiel du Cameroun* n° 1249 du 09 juillet 1958, p. 9 et ANY, 1AC3778 Lettre émanant des chefs traditionnels d’Eseka sollicitant l’érection de la subdivision d’Eseka en région du Nyong-et-Kellé. A compléter par APEK, Arrêté portant modification dans l’organisation territoriale du Cameroun. Dossier non classé.

Loum	27018	29496	0,98
Foumban	22863	28435	2,45
Bafang	19636	24002	2,25
Mbanga	17099	21052	2,33
Manjo	12502	14331	1,37
Foumbot	11997	16938	3,90
Mbouda	7555	14104	7,18
Dschang	16310	12642	-0,87
Kekem	6600	10155	4,90
Melong	3919	9894	10,84
Bangangte	10080	9864	-0,89
Penja	10330	9339	-0,88

Tonga	7300	7007	-0,89
Bare	10330	6746	0,60
Bazou	7300	5719	-0,87
Yabassi	4459	3503	-0,87
Nkondjock	278	1659	21,95
Total	272190	349745	63,58

Source : J. Champaud, *Villes et campagnes du Cameroun de l'ouest*, Paris, Éditions de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer Collection Mémoires, 1983, pp.492-493.

Le tableau 6 ci-dessus montre l'effectif total de la population de quelques villes de l'OuestCameroun et le taux moyen d'accroissement annuel de 1967 à 1971. En effet, cette population était estimée à 272190 en 1967 et à 349745 en 1971. Quant au taux moyen d'accroissement annuel il était de 63,58. En 1967, les localités de Nkongsamba et de Bafoussam, possédaient les plus importantes, estimées respectivement à 45278 et 35274, suivi de celle de Loum 27018, puis celle de Foumban 22863, celle de Bafang 19636 etc. et la plus petite enfin est celle de Nkondjock 278. En 1971, la localité de Nkongsamba possédait 66859, suivi de Bafoussam 57978, celle de Loum 29496, celle de Foumban 28435 etc. et la plus petite est Nkondjock 1659.

A cela s'ajoute un taux moyen d'accroissement annuel total inégalement répartie et respectivement évaluée 63,58.

Tableau 7 : Pourcentage de la population urbaine à l'Ouest-Cameroun et du Mounjo

	Né au Cameroun	Né dans l'arrondissement	Né dans le département
Bafang	99,7	62,2	76,8
Bafoussam	99,6	45,1	72,0
Dschang	99,6	69,8	73,8
Foumban	99,7	89,4	91,1
Kekem	99,8	37,4	61,7
Mbouda	99,5	53,8	74,8
Loum	99,7	41,0	47,6
Manjo	99,7	42,8	51,3
Mbanga	99,9	42,6	50,5
Melong	99,8	37,6	42,7
Nyombe	99,2	35,7	42,4
Nkongsamba	99,4	45,2	50,7
Penja	99,1	38,0	44,1
Total	1294,7	640,6	779,5

Source : Champaud, *Villes et campagnes....*, pp.497-498.

Dans le tableau 7, on note deux situations extrêmes : à Kekem, 27 % seulement des citoyens sont nés dans l'arrondissement, ce qui souligne à nouveau sa ressemblance avec les

centres urbains du Mungo, c'est un centre de colonisation agricole alimenté cependant en majorité par le département du Haut Nkam. Foumban par contre recrute presque'exclusivement dans son arrondissement. Une évolution intéressante à Bafoussam qui reçoit un peu plus que par le passé des habitants de toute la province et pas seulement de son département. Bafoussam, accentue son rôle régional sur le plan démographique, en contraste avec les deux autres villes citées dont le peuplement est analogue à celui de Foumban. La situation est analogue dans le *Mungo* (mais les étrangers y sont très peu nombreux) où dans toutes les villes plus de la moitié de la population est née en dehors de l'arrondissement.

Il est évident que, la ville abrite des personnes d'origines diverses. Ce sont ces différentes ethnies qui constituent la population urbaine²³³. Elles seraient venues en ville pour faire fortune. Ce jumelage de la population de divers horizons, est en général source de problèmes¹⁴⁴. Il s'installe alors dans les villes de cette région, des rivalités ethniques que l'administration coloniale française doit élucider. En dehors de cette tribalité urbaine, on peut parler de la délinquance juvénile²³⁴. L'emploi en ville n'est pas la chose du monde la mieux partagée. Les jeunes qui quittent les campagnes pour chercher fortune en ville, n'ont aucune qualification préalable²³⁵. Ils y vont à la recherche du butin, ignorant les réalités citadines. Ils sont les plus exposés à la délinquance, s'ils ne trouvent rien à faire²³⁶. Dans la plupart des cas, ils ont les emplois les plus sordides avec un salaire approximatif. La SAFA par exemple, payait les bas salaires aux ouvriers qu'elle récupérait à travers les services de son économe²³⁷. Pour mieux comprendre cette situation de salaires, il convient d'analyser les données représentées dans les tableaux 4 et 5 suivant :

Tableau 8 : Salaires minimum payés en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun en 1952

Services	Salaires minimum par jour	Primes d'assiduité par mois
Service de subdivision	65 frs	260 frs
Service des travaux publics	60 frs	240 frs

²³³ Champaud, *Villes et campagnes du...*, p.345. ¹⁴⁴

ANY 1AC 91 (2), Ouest-Cameroun.

²³⁴ Etoga Eily, *Sur les chemins...*, p.27.

²³⁵ P. Djiaha, "La rébellion upéciste dans la subdivision de Bafang (région Bamiléké) 1955-1960", Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS Yaoundé, 2000, p.78.

²³⁶ *Ibid.*

²³⁷ C. Dikoume, "Etude concrète d'une société traditionnelle : les Elog Mpoo", Thèse de Doctorat 3^e cycle en Sociologie, Université des Sciences et Techniques de Lille II, 1977, p.90.

Entreprises de travaux publics et bâtiments	70 frs	240 frs
Entreprises commerciales	75 frs	280 frs
Entreprises agricoles et forestières	45 frs	

Source : ANY.2AC324, Evolution économique et statistique Edéa, 1952.

Ce tableau, présente les salaires journaliers réels des manœuvres sans spécialité répertoriés, dans la subdivision d'Edéa en 1952. Ainsi, le revenu mensuel par travailleur s'élevait en moyenne à 1638frs. Par contre, la moyenne proposée dans les barèmes nationaux paraissait assez relative.

Tableau 9 : Salaires officiels de base en zone "D" 1952-1958

Catégories professionnelles	Travaux publics et bâtiment	Entreprises commerciales
Manœuvre confirmé	19,50frs/j	3055frs/m
Employé auxiliaire et subalterne	22,75frs/j	5200frs/m
Aide ouvrier (débutant) ou employé subalterne n'effectuant que de travaux simples	31,50frs/j	6500frs/m
Employé confirmé	41frs/j	9425frs/m
Employé qualifié	55,25frs	11700frs/m
Employé très qualifié	100,75 frs	14300frs/m

Source : ANY, 2AC 438, Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée Générale des Nations Unies, sur l'administration du Cameroun placé sous tutelle de l'ONU. Année, 1952, 1956, 1957, 1958, pp.412-413.

Le tableau 9 ci-dessus, montre une légère évolution de la situation salariale. Il s'agit en fait des barèmes nationaux en zone "D" en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun. Mais on constate que, ces salaires varient d'une catégorie professionnelle à l'autre. Les entreprises commerciales dans l'ensemble, payaient des salaires un peu élevés par rapport aux entreprises des travaux publics et bâtiments. Les salaires ainsi proposés, n'étaient pas concrètement pratiqués surtout dans les entreprises agricoles et forestières installées dans la région.

En dehors de la subdivision d'Edéa, les autres subdivisions ne bénéficiaient pas des mêmes avantages salariaux. L'arrêté du 7 mars 1946, avait fixé de façon autonome pour chaque région, des barèmes de salaire journalier. En Sanaga-Maritime, ces barèmes ne s'appliquaient qu'aux travailleurs spécialisés, et repartis d'une manière inégale, dans les différentes subdivisions. Le tableau suivant illustre ces disproportions.

Tableau 10 : Population active et chômeurs (population masculine) 1967

	Population de 6ans et plus	Population active	% population active	chômeur

Bamboutos	6954	3218	46,28	195
Bamoun	17653	8935	50,61	844
Menoua	10699	4491	41,98	427
Mifi	26607	12639	41,50	1517
Haut Nkam	15331	6999	45,65	546
Nde	8353	3410	40,82	239
Total	85597	39692	266,84	3768

Source : Champaud, *Villes et campagnes...*, p.332.

Lorsqu'on parle de population active ici, il s'agit des personnes occupées. Quant aux « chômeurs », ce sont des personnes sans emploi ayant déjà travaillé. La population dite inactive comprend les catégories suivantes : ménagères, élèves et étudiants, handicapés, retraités etc... Comme nous pouvons le constater, le total de la population de 6 ans et plus est de 85597, celle active est de 39692. Quant au pourcentage de la population active, elle est de 266,84. Le nombre de chômeurs est de 3768. En ce qui concerne la population de 6 ans et plus, la Mifi compte 26607, suivi de celle du Bamoun est de 17653, puis celle du Haut Nkam qui est de 15331 etc... En ce qui concerne le nombre de chômeurs, la Mifi, a le plus élevé 1517, suivi de Bamoun 844, suivi du Haut Nkam 546 etc.

Tableau 11 : Salaire journalier par subdivision en Sanaga-Maritime

Période du travail	Subdivision d'Edéa	Subdivision d'Eséka et de Babimbi
20 jours et plus	8,50frs	7frs
11 à 19 jours	6,50frs	6frs
4 à 10 jours	5 frs	4,50frs
1 à 3 jours	4 frs	3,50 frs

Source : ANY, APA.10781/B. Travail, main-d'œuvre africaine, salaire minimum vital, 1952.

En Observant ces chiffres, on se rend compte que, le travail demeurait dans le besoin absolu de survie. Or le travail de plantation était assez bénéfique et rentable, puisqu'il permettait la satisfaction des besoins physiques d'alimentation. Cette situation entrainera une augmentation de la délinquance, que l'autorité coloniale devait éradiquer en vue d'assainir les relations sociales²³⁸. De plus, la ville est aussi le siège du banditisme, de vols, de braquages, d'enlèvement de toutes sortes. Ndongo Luc nous a rapporté que :

Dans la plupart des villes du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, les jeunes qui migraient pour la zone urbaine, étaient confrontés à plusieurs maux. Ces derniers vont développer plusieurs stratégies pour pouvoir survivre dans ce nouveau biotope qui leur ait inconnu. Ainsi ils vont mettre sur pied les opérations nocturnes. Elles consistaient à prendre les victimes par surprises,

²³⁸ Entretien avec Mayack Isaac, 90 ans, ancien proviseur du lycée d'Edéa, Edéa, le 09 décembre 2020.

question que les victimes aient le moins de temps possible pour se défendre d'une manière ou d'une autre [...] Tout ceci se faisait avec une rapidité extrême²³⁹.

Lors de notre entretien avec Joseph Mandeng dans la localité de Dizangué, il nous révéla que :

Les bandits en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun utilisaient aussi des embuscades dans l'optique de parvenir à leur fin. D'après lui, ils détruisaient les infrastructures routières et aux ponts qu'ils détruisaient totalement enfin d'empêcher la circulation, ils volaient dans les plantations, les marchés et les magasins²⁴⁰.

Face à cette situation d'insécurité qui prévaut dans les différentes villes, l'administration coloniale française va mettre sur pied un service de renseignements généraux afin de pallier aux problèmes urbains dans cette région. Cependant, c'est surtout le changement de mentalité observé au sein de la population qui était à l'origine des problèmes sus cités²⁴¹. En effet, la criminalité était plus importante chez les citadins que chez les ruraux pour la simple raison que dans le contexte tribal et campagnard, l'individu était perpétuellement identifié²⁴². Il lui était donc impossible par exemple de voler une bête et de l'ajouter à son troupeau²⁴³. Par contre, dans le milieu urbain, son identité et son patrimoine étaient pratiquement ignorés. Le moindre déménagement change son entourage et il peut aisément dissimuler ce qu'il a pu avoir¹⁵⁵. A ces conséquences du phénomène urbain et de la croissance démographique s'ajoute, l'abondance de main d'œuvre, le chômage²⁴⁴. Seul dans la ville, sans soutien naturel des proches, le chômeur devient un délinquant ou un parasite pour survivre. C'est dans cette optique que Paul Pondi affirme :

Dès lors que se multiplient les causes de la criminalité urbaine, le besoin d'un facteur d'ordre, de protection et de répression se fait sentir plus profondément. Les diverses communautés qui s'entrecroisent au sein d'une cité ne peuvent assurer, selon leurs anciennes méthodes, la sécurité de leurs membres et la recherche des auteurs de troubles. Ainsi naît et devient de plus en plus pressant, au fur et à mesure de l'extension de la communauté, le besoin d'un corps spécialisé dans la protection des personnes et des biens : la police¹⁵⁷.

²³⁹ Entretien avec Dongo Luc, 81 ans, ancien fonctionnaire de la mairie, Ndom, 24 octobre 2020.

²⁴⁰ Entretien avec Mandeng Joseph, 75 ans, planteur, Dizangué, le 30 janvier 2021.

²⁴¹ F. Gambrelle et M. Trebitsche, *Révolte et société*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1989, p.134.

²⁴² R. Gouellain, *Douala, ville et histoire*, Paris, Institut d'Ethnologie, 1975, p.67.

²⁴³ E. Blanchard et al. "La professionnalisation policière en situation coloniale : détour conceptuel et explorations historiographiques", *Crime, Histoire & Sociétés/Crime, History & Societies*, vol. 15, n° 2, 2011, p. 33. ¹⁵⁵ H. Landier, *Demain, quels syndicats ?* Paris, Karthala, 1998, p.89.

²⁴⁴ ANY APA 19779. Main-d'œuvre et migration 1937-1947.

¹⁵⁷ Pondi, *La police au...*, p.94.

La création du service de renseignements généraux en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun était une création conjoncturelle au service du peuple. Il œuvrait à la protection des personnes et à leur tranquillité en milieu urbain. Toutes fois, le développement du périmètre urbain et son occupation créait un ensemble de rapports sociaux, différents de ceux que régulaient les communautés traditionnelles. L'impersonnalité et le caractère compétitif de la vie urbaine accentuaient leur insécurité personnelle et renforçaient leur individualisme²⁴⁵.

III- LES DISPOSITIFS DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX EN CONTEXTE COLONIALE

Il s'agit de mettre en évidence dans cette partie le renseignement au Cameroun français : entre la surveillance du territoire et la radicalisation du système de contrôle colonial, ensuite, l'islam comme une menace impériale ancienne, des agents de renseignements et intermédiaires et enfin, nous attarder sur le service spécial des affaires musulmanes et des informations islamiques, du service de renseignements, de sûreté et les premières expériences de contreingérence.

A- L'ISLAM : UN DANGER ANCIEN

La puissance coloniale s'est intéressée à la question de l'islam au Cameroun, en ce qu'elle peut représenter un véhicule d'influences étrangères. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la France se méfiait de la montée des idéologies jugées subversives pour l'ordre impérial, telles que le panislamisme et le panarabisme²⁴⁶, d'autant plus que la révolution égyptienne de 1919 contre le colonialisme britannique avait eu un fort retentissement international et aboutit à l'indépendance de l'Égypte. Face au potentiel de résistance que peuvent représenter les autorités musulmanes²⁴⁷, éprouvées lors de la colonisation allemande, plusieurs officiers français vont opter pour une approche pragmatique²⁴⁸. L'objectif est de

²⁴⁵ B. Brunet-La Ruche, "Discipliner les villes coloniales : la police et l'ordre urbain au Dahomey pendant l'entredeux-guerres", *Criminocorpus. Revue hypermédia*, janvier 2012, p.37.

²⁴⁶ ANY, APA. 11306/F Affaires musulmanes, revue de la presse et des questions musulmanes, n° 23 du 10 octobre 1938.

²⁴⁷ Force est de constater que, dans plusieurs mémoires collectives, l'islam a été interprété comme un facteur de résistance au nouvel ordre impérial français. Alioune Traoré montre que des leaders tels qu'El Hadj Oumar Tall, Samory, et Rabah ont été récupérés comme symboles de résistance à la pénétration européenne en Afrique. Les estimations faites sur les musulmans au Cameroun pendant la période coloniale varient de 400 000 selon le rapport de l'administrateur Beyries en 1947 à 500 000 selon Prestat en 1951. Taguem Fah y a ajouté les 60 000 musulmans de la région Bamoum et les 10 000 disséminés dans les grandes villes comme Douala et Yaoundé. Cf. Alioune Traoré, *Islam et colonialisme en Afrique, Cheikh Hamahoulla, homme de foi et résistant* Paris, Maisonneuve et Larose, 1983, p.45.

²⁴⁸ Le lieutenant de vaisseau Eugène Mage constatait déjà en 1866 que : « La plupart des maux de l'Afrique viennent de l'islamisme. Ni dans nos colonies actuelles, ni dans celles qu'on fondera plus tard, même quand il se présente sous les dehors les plus séduisants, comme cela arrive parfois au Sénégal, jamais dans aucune circonstance, on ne doit l'encourager. Le combattre ouvertement serait peut-être un mal, l'encourager en est un

limiter au maximum l'influence des courants religieux (et politiques) venus du Moyen-Orient. À travers cette politique, la France pensait susciter un *islam noir* coupé des sources arabes et adapté aux schémas coloniaux. Au Cameroun, il s'agissait en clair de barrer la route à la culture arabophone et promouvoir la culture francophone. Les foyers musulmans du Nord-Nigeria apparaissent déjà comme une des principales menaces. La France classait ainsi Kousseri (Nord-Cameroun, à proximité du Nord-Nigeria) comme une zone à risque, identifiée à cette date comme le principal réceptacle de l'islamisme et de l'arabisme au Cameroun²⁴⁹.

Au sud du lac Tchad, qui correspond aujourd'hui à la région administrative de l'Extrême nord du Cameroun, l'islam gagne du terrain. Face à cette situation, la France va adopter dans le Logone-et-Chari (situé dans l'extrême nord du Cameroun), une politique orientée vers la réduction de l'influence arabo-musulmane, en s'appuyant sur les Kotoko face aux Arabes Choas, qui avaient précédemment supporté Rabah contre la France²⁵⁰. Les Français s'efforcent, en outre, de nourrir les rivalités entre les tribus arabes¹⁶⁴. Pour optimiser son action, l'administration a moins cherché à bouleverser l'ordre social existant qu'à y gagner des alliés.

Bien souvent, ces alliances objectives, construites à l'échelle locale, confèrent une importance pragmatique et croissante au processus de renseignement comme outil de gouvernement.

B- LES FONCTIONNAIRES DE RENSEIGNEMENTS ET INTERMEDIAIRES

Les Français entreprennent, dans la mesure du possible, de collaborer avec les autorités traditionnelles, privilégiant bien souvent les *lamiibe*²⁵¹ (participant alors du renforcement de leur autorité sur les populations, dans une forme d'*indirect rule* adaptée aux canons de la

beaucoup plus grand, nous devons être plus subtil et entreprendre une espèce de collaboration déguisée afin de pouvoir mieux en venir à bout. » Cf. V. Monteil, *L'Islam Noir*, Paris, Seuil, 1971, p.373.

²⁴⁹ ANY, APA. 11715/ Affaires musulmanes. L'influence de Shakib Arslan, qui dépasse largement le cadre du mandat au Levant pour investir pleinement le terrain nord-africain, et qui dispose depuis Le Caire de solides relais en direction de l'Afrique arabe.

²⁵⁰ Rabah est une figure emblématique de la résistance africaine à l'occupation européenne. Il a livré une bataille à Kousseri contre les soldats français. Il fut défait et tué le 22 avril 1900 par trois colonnes des troupes françaises.¹⁶⁴ Ce principe de colonisation a été analysé en détail pour la politique mandataire de la France au Levant. Cf. J.

D. Mizrahi, *Genèse de l'État mandataire. Service des renseignements et bandes armées en Syrie et au Liban dans les années 1920*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, p.462.

²⁵¹ Ces sociétés musulmanes se regroupent autour d'un *lamido* (*lamiibe* au pluriel) qui détient un pouvoir à la fois spirituel et politique. Elles sont organisées en lamidats, sultanats (principautés) qui sont autonomes. Le *lamido* possède un véritable pouvoir de décision, nommant ses collaborateurs ainsi que les imams chargés de diriger la vie religieuse. Il est ainsi le garant de l'ordre voulu par la loi islamique. Face au poids politique du *lamido* dans la société, le chef traditionnel sera parfois perçu aux yeux des Français comme un obstacle. La méthode la plus adoptée pour lutter contre les *lamiibe* réfractaires réside dans l'amoindrissement de leur autorité. Cf. B. Hussein, *Marabouts et chefs traditionnels en Afrique : entre pouvoir politique et spiritualité*, Paris, Seuil, 2006, p.73.

colonisation française). La plupart des autorités traditionnelles deviennent ainsi les partenaires d'une administration coloniale prosaïque, et, partant, des sources essentielles et conscientes (mais non passives) de renseignement. Tel fut le cas par exemple de Yaya Daïrou dans le Diamaré qui n'a « jamais cru à la fin de la colonisation européenne en Afrique²⁵² ». Son lamidat couvre plus d'une quarantaine de lawanats, soit l'essentiel de la région du Diamaré. En plus de fournir des renseignements, il prend activement part à la lutte contre tout mouvement ou action antifrçais dans son fief. Cette action lui a valu le qualificatif de « collaborateur fidèle de l'administration française¹⁶⁷ ».

Misant dans l'entre-deux-guerres sur cette génération de partenaires, l'administration française poursuit son œuvre de *policing* à travers l'éducation des fils de ces chefs traditionnels.

Ce sont de ces écoles coloniales que sortent également d'autres intermédiaires du pouvoir colonial avec la société : les fonctionnaires indigènes qui deviennent interprètes. Identifiés dans la société à la bouche et à l'oreille du colonisateur²⁵³ (surnommés *Nassaara Sablaga*, ou blancnoir, selon la formule consacrée par Amadou Hampâté Bâ), ils sont recrutés parmi les *Alkali*, juges traditionnels, pour leur parfaite maîtrise de l'*Adjami* (langue foulfoulde écrite en caractères arabes), dont Mal Toukour et Mal Mamoudou, attachés respectivement à la subdivision de Maroua et au bureau de la région Nord-Cameroun, font figure d'archétypes²⁵⁴. Cette catégorie doit être élargie, d'une part, aux interprètes écrivains issus de l'école indigène et qui deviennent souvent des secrétaires chargés du recensement des bœufs et de la population, et, d'autre part, aux anciens personnels des administrateurs coloniaux, bien souvent d'anciens tirailleurs reconvertis à des tâches domestiques.

C'est le cas d'Abdoul Adoum, l'un des tous premiers interprètes dans la région Nord-Cameroun, ou Ali Alkali (Kotoko) et Souleymane Lee (Sénégalais). Ce dernier est employé dans la subdivision de Maroua et travaille dans le *lamidat* de Mindif. Parlant aussi bien le ffuldé (dialecte peul) que le français, Souleymane Lee, réfractaire à la domination

²⁵² H. Abdouraman, « Le *lamido* Yaya Daïrou de Maroua 1943-1958 » in T.M. Bah (ed), *Acteurs de l'Histoire au Nord-Cameroun (XIX^e-XX^e siècle)*, *Ngaoundéré Anthropos*, vol. III, numéro spécial I, 1998, p.146. C'est pour le remercier que Guy Georgy, alors chef de région du Diamaré, l'aida à construire une maison en arcade et à moderniser l'entrée de son palais. ¹⁶⁷ *Ibid.*

²⁵³ C. Lefebvre, *Frontières de sable, frontières de papier. Du Soudan central à la république du Niger 1800-1964*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2012, p.87. Cette thèse montre que l'influence discrète des interprètes mérite d'être réévaluée sur les colonisateurs dès les pénétrations du XIX^e siècle et la constitution de l'Empire français.

²⁵⁴ Hussein, *Marabouts et chefs...*, p.73.

peule, représentera pour l'administration coloniale, un certain gage de sécurité en pays kirdis en proie à des querelles ethniques²⁵⁵. Les plus puissants d'entre eux deviennent ainsi chefs de canton.

Interface incontournables entre l'administration coloniale et la population, ils se placent au cœur de la vie coloniale car ils ont la réputation de participer pleinement à la société, aidant les griots, les mendiants, les aveugles et les marabouts. C'est parmi leurs obligés souvent des personnes nécessiteuses qu'ils recrutent leurs meilleurs informateurs²⁵⁶.

Ces derniers surveillent non seulement leur entourage immédiat mais aussi celui des chefs traditionnels. Pour être efficace, l'interprète, « agent » de renseignement, s'entoure donc d'une panoplie d'agents secondaires qu'il a sous sa coupe. On assiste là à la formation d'une société pour l'État, ou à une société de renseignement par extension, pour emprunter la formule de Pierre Clastres²⁵⁷. L'emploi que l'interprète fait de ses recueils de renseignement est à considérer avec soin : pour que sa collaboration avec le pouvoir colonial fonctionne, il lui faut une certaine marge de liberté d'action. Profitant de cet espace, de cet entre-deux colonial, il peut parfois décider de l'emploi de « ses » informations, autant (sinon plus) en fonction de ses intérêts personnels que de ceux des policiers français. Cette double posture de l'interprète le place dans la position suprême de l'arbitre qui debout entre les deux partis, n'appartient plus ni à l'un ni à l'autre, mais joue son propre jeu par la volonté même de ceux qui l'ont désigné²⁵⁸. À la croisée entre ordre « traditionnel », intendance du gouvernement colonial et promotion sociale individuelle, cette silhouette de l'intermédiaire colonial dessine un nouvel espace de pouvoir à l'échelon local. Collaborateur de la police, l'interprète travaille également avec les autorités traditionnelles et devient ainsi le point d'équilibre, et parfois l'arbitre discret de la communication avec les représentants de l'autorité coloniale... pouvant alors jouer un rôle moins évident envers l'administration²⁵⁹.

À travers les vigiles, les secrétaires et le personnel domestique des administrateurs coloniaux, les interprètes reçoivent des informations concernant le « commandant » (surnom

²⁵⁵ B. Mohammadou, *Les interprètes sous la période coloniale française dans la région Nord-Cameroun (1916-1960)*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université de Ngaoundéré, 1998, p.1-9.

²⁵⁶ M. Thomas, *Empires of intelligence. Security services and colonial disorder after 1914*, Berkeley, university of California Presse, 2008, 428 p.428.

²⁵⁷ P. Clastres., *La Société contre l'État*, Paris, Minuit, 1974, p.186.

²⁵⁸ F. Walder, *Saint-Germain ou la négociation*, Paris, Gallimard, 1958, p.202.

²⁵⁹ *Ibid.*

de l'autorité coloniale) qu'ils peuvent « vendre » aux chefs traditionnels ou exploiter à leur propre compte²⁶⁰. Ce rôle central des interprètes est observé par Christian Seignobos :

L'administration coloniale va donner un pouvoir parfois exorbitant aux turjumans interprètes, qui assuraient la continuité entre les commandants qui n'accomplissaient que des courts séjours d'une moyenne de deux ans et ils possédaient mieux que personne l'information. Ils avaient intégré la rhétorique de l'administration coloniale et connaissaient parfaitement les règles du jeu politique des arènes locales²⁶¹.

Le pouvoir colonial ne peut toutefois se contenter de cette seule solution et décide de créer un outil institutionnel spécifique, répondant aux fonctions régaliennes de police

C- LE SERVICE SPECIAL DES AFFAIRES MUSULMANES ET DES INFORMATIONS ISLAMQUES

À la suite de la politique arabe de Lyautey, en août 1920, le parlement français adopte un projet de loi portant affectation de subventions à la construction de mosquées et d'un institut islamique¹⁷⁷. L'institut islamique a en réalité pour principale tâche de mener une étude sérieuse sur l'islam afin d'élaborer des concepts appropriés à la gestion des communautés musulmanes. Suivant cette logique, dans les années 1930, la France va créer dans ses colonies africaines un service spécial des affaires musulmanes et des informations islamiques (SSAMII). La section du Cameroun est mise en place en 1935. Selon l'instruction du ministre des Colonies, Louis Rollin, ce service a pour mission :

« L'étude des questions musulmanes, la centralisation des renseignements se rapportant à ces questions ; la liaison avec les ministères des affaires étrangères, de l'intérieur et de la guerre, pour tout ce qui touche aux questions islamiques la relation avec la commission interministérielle des affaires musulmanes, la publication de la revue analytique de la presse et des questions musulmanes¹⁷⁸. »

Les administrateurs de communautés musulmanes doivent désormais suivre une formation spécialisée¹⁷⁹. Les missions de renseignement et d'information sur l'islam se précisent. Chaque enquête ou recherche du SSAMII doit faire l'objet d'un rapport désormais normé selon la grille suivante : le chiffre total de la population et le nombre des islamisés du territoire, les centres possédant une mosquée et un centre coranique, le nombre de marabouts

²⁶⁰ Lefebvre, *Frontières de sable...*, p.87.

²⁶¹ C. Seignobos, *Le pays moundang, « du progrès au développement durable »*, Paris, IRD, 1998, p.100. C'est fort de cette confiance coloniale et de la maîtrise de l'information que certains interprètes vont gravir les échelons et occuper des postes de grande importance. Ainsi, Bouba Danki devient député à l'indépendance. Ils seront

et leurs résidences, les sociétés ou sectes musulmanes représentées dans chaque territoire avec une insistance particulière sur leur importance et leur activité, le nom, la filiation et le lieu de résidence des musulmans ayant effectués le hajj, ou pèlerinage à la Mecque ¹⁸⁰, et enfin tous les renseignements concernant les communautés musulmanes des colonies voisines et leur rapport avec celle du territoire camerounais¹⁸¹.

d'autant plus indispensables à cette période charnière qu'ils représentent, d'une part, un capital unique pour le nouveau pouvoir qui a besoin de ces relais pour incarner localement le nouveau régime en construction et qu'ils sont, d'autre part, des élites lettrées à l'échelon local. ¹⁷⁷ ANY., APA. 11180/C, Affaires musulmanes.

¹⁷⁸ ANY, APA 10434, culte islamique, le ministre des Colonies à M. le commissaire de la République au Cameroun. ¹⁷⁹ Le décret du 30 novembre 1936 fait état de la création du brevet des hautes études d'administration musulmane. Ce diplôme complète la formation technique des fonctionnaires.

¹⁸⁰ ANY, APA 10434, culte islamique, le ministre des Colonies à M. le commissaire de la République au Cameroun.

¹⁸¹ *Idem.*

Sur le terrain, à l'image du service de renseignements du Levant, ces missions de renseignement sont confiées à des officiers aguerris à la vie coloniale, dont l'archétype camerounais est le capitaine Agostini. Cet officier, qui opère tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région de Fort-Fourreau (actuelle ville de Kousséri située dans le chef-lieu du département du Logone-et-Chari dans la province de l'extrême-nord du Cameroun), a créé un service de renseignement dont les ramifications s'étendent « aux confins tchadiens²⁶² ». Par son action, plusieurs associations islamiques et anti-impérialistes, sont démantelées entre 1943 et 1944 à l'exemple de la *Renaissance islamique* de Saleh Abdallah, ou de l'Association mondiale des musulmans européens pour ne citer que celles-ci²⁶³. La rédaction des rapports mensuels et/ou trimestriels s'affine. Ils doivent évaluer le loyalisme ou l'hostilité des musulmans à l'égard de la France, ainsi que l'influence du maraboutisme dans les milieux peu ou non musulmans, ou encore le danger du pèlerinage (les deux autres pôles de surveillance du SSAMII après les *lamibe*). Le ton est donné dès octobre 1920, par les instructions strictes du commissaire de la République Jules Gaston Henri Carde (1919-1923) :

Il faut faire planer sur le *lamido* un contrôle permanent, l'orienter vers nos conceptions administratives, il faut lui exclure toutes manifestations d'une autorité qui ne serait pas la nôtre, sauf délégation expresse... Que l'intermédiaire du chef traditionnel soit une commodité pour notre action, que nous ayons intérêt à utiliser à notre profit les cadres déjà constitués d'une organisation indigène imparfaite certes, mais acceptée des populations, c'est un fait évident.

²⁶² ANY, 1AC, 1567/22, Affaires musulmanes 1950.

²⁶³ J.-P. Bat, et N. Courtin, *Maintenir l'ordre colonial. Afrique et Madagascar XIXe-XXe Siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p.2012, p.211.

Mais en aucun cas le *lamido* ne doit concevoir qu'il a un rôle particulier au-dessus ou à côté de nous²⁶⁴.

Cette instruction vient ainsi renforcer la circulaire de Van Vollenhoven sur le contrôle des chefs traditionnels. Par cette politique, l'administration française veut faire entendre au *lamido* qu'il n'était qu'un exécutant et que s'il a toute son autorité sur son peuple, l'administration française est, en dernier recours, l'autorité suprême²⁶⁵. Derrière la rigueur manichéenne des instructions de Carde, c'est une réalité plus fine qu'il convient d'envisager : dès les années 1920, le *lamido* est un allié objectif. S'il joue le rôle imparti par les autorités coloniales, il verra son pouvoir renforcé à l'échelon local le seul qui lui importe²⁶⁶. Pour se renseigner sur toutes les activités pratiquées dans les chefferies musulmanes, l'administration va faire surveiller l'entourage des *lamibe*. À Ngaoundéré, par exemple, le contrôle de l'entourage du chef de cette ville (un *lamido* foulbé) a été systématique, car ce dernier, au regard de l'étendue de ses pouvoirs, est tenu pour responsable de tout soulèvement éventuel. Les étrangers qui réussissent à vivre dans son entourage font l'objet d'attentions particulières car ils sont soupçonnés d'être des agents d'influence étrangère infiltrés sur une marche de l'Empire²⁶⁷. En 1937, le *lamido* de Ngaoundéré, Issa, reçoit un certain Chérif, membre de la famille de Mohamed Mouktar Al Kounti. L'invité est vite repéré par les agents de renseignement et les nouvelles sont transmises au chef de circonscription, M. Bru, qui écrit au commissaire de la République.

J'ai remarqué à Ngaoundéré la présence de cette personnalité musulmane depuis les premiers mois de mon séjour dans la circonscription. Son attitude et son action ne me paraissent avoir rien de répréhensible. Cependant comme nous nous trouverions en présence d'un Chérif ayant sans doute une assez grande influence dans les milieux et sur les personnalités musulmanes, je crois qu'il est utile que vous sachiez qu'il est à Ngaoundéré²⁶⁸.

Le commissaire écrit au gouverneur général de l'AEF qui, à son tour, écrit au gouverneur du Soudan français. Toute cette activité épistolaire permet d'identifier ce mystérieux

²⁶⁴ ANY, APA 11901/B, instruction n° 95CF du commissaire de la République adressée à tous les chefs de subdivisions en date du 1^{er} octobre 1920.

²⁶⁵ *Ibid.*

²⁶⁶ Seignobos, *Le pays moundang...*, p.109.

²⁶⁷ Bat, et Courtin, *Maintenir l'ordre colonial...*, p.210.

²⁶⁸ ANY, APA 10434, culte islamique, le ministre des Colonies à M. le commissaire de la République au Cameroun.

personnage comme un usurpateur et de renforcer le contrôle sur lui²⁶⁹. Si à côté des hôtes du *lamido*, les dignitaires de son entourage sont également surveillés, c'est plutôt vers les marabouts que se redéployent les priorités des services de police et du SSAMII. Une vigilance constante s'exerce sur ses enseignements, car l'école coranique peut s'avérer un obstacle au processus de *policing*. Cette vigilance est accrue sur les « *non-compromising* », c'est-à-dire les marabouts anticoloniaux selon l'expression de Martin Neujma¹⁹⁰. Certains marabouts versent dans l'activisme, distribuant des tracts, tenant des réunions secrètes fondées sur une active propagande antifranaise. Ils opèrent alors de préférence loin des centres urbains, généralement dans des villages isolés en brousse¹⁹¹. Caractéristique aggravant leur qualité de suspects aux yeux du SSAMII : ils sont généralement d'origine étrangère (Nord-africain et Ouest africain surtout) et appartiennent, de manière générale, à la confrérie musulmane mahdiste²⁷⁰. Tel est le cas des marabouts soudanais ou libyens signalés par la brigade de gendarmerie de Mokolo comme ayant séjournés deux mois à Boula-Ibi et Garoua, où ils auraient tenu des propos antifranaise et incité la population à la révolte²⁷¹.

Au-delà de l'encadrement sur place (*lamibe*), de la surveillance des « ingérences » maraboutiques, le troisième pôle d'action privilégiée du SSAMII est le contrôle des populations musulmanes à travers le moment clé que constitue le pèlerinage à La Mecque. Pour l'administration, cela signifie le risque d'éventuelles connexions avec des musulmans plus radicaux dans un Proche-Orient en pleine ébullition anticoloniale²⁷². La première mesure consiste à contrôler étroitement les pèlerins, et à accorder le minimum possible de visas. La délivrance d'autorisation de voyage à La Mecque repose sur des critères précis : vérification de l'attitude du postulant face aux intérêts français et obtention d'un certificat médical pour

²⁶⁹ ANY, APA 11801/B lettre du 26 janvier 1938. Dans sa lettre, le gouverneur du Soudan rend compte au gouverneur général de l'AEF que Muhamed Ali Ben Mouktar Al Kounti est inconnu à Tombouctou. Cette découverte indique quelle attitude adopter à son endroit à Ngaoundéré, car par la lettre du 26 janvier 1938, le commissaire de la République demanda à Bru de resserrer la surveillance autour de ce prétendu Chérif. ¹⁹⁰ M. Z. Njeuma, *Fulani hegemony in Yola (old adamawa) 1809-1902*, Yaoundé, CEPE, 1978, p.298 ¹⁹¹ ANY, 2AC 3655, Affaires musulmanes.

²⁷⁰ L'analyse objective du Mahdisme, comme le dit Taguem Fah, est très complexe. Cette difficulté est due au fait que cette étude, jusqu'à lors, n'était que l'œuvre des administrateurs coloniaux et, de ce fait, sont des études orientées qui se démarquent fort de l'objectivité scientifique et épousent la mentalité coloniale. Cependant on pourra quand même dire que le Mahdisme ne se limite pas au simple phénomène anticolonial ou uniquement aux velléités nationalistes, il symbolise également la hauteur et la pertinence de la philosophie musulmane qui se dresse aussi contre les classes, les coalitions et les institutions indigènes porteuses d'intérêt. Cf. T. Hominoïde, *Mahdisme, Messianisme et Marxisme dans le contexte africain*, Paris, Présence africaine, 1970, p.45.

²⁷¹ ANY, 2AC 3655, Affaires musulmanes.

²⁷² Au nom de la solidarité musulmane (la Umma) et de la fraternité islamique, les musulmans arabes ou du Proche Orient n'hésitent pas à distribuer des tracts en arabe et à appeler à la création d'une communauté musulmane universelle et à la lutte contre les « mécréants ». ¹⁹⁵ Bat, et Courtin, *Maintenir l'ordre colonial...*, p.209. ¹⁹⁶ *Ibid.*

l'établissement d'un passeport. Afin d'optimiser cette régulation des pèlerins, toutes ces démarches ne peuvent être réalisées qu'à la capitale du territoire camerounais (Yaoundé)¹⁹⁵. La distance et la durée du processus administratif laissent aux autorités une importante latitude pour collecter les informations précises et nécessaires sur les postulants¹⁹⁶.

Par la suite, les administrateurs français ont fait du pèlerinage un élément stratégique, un moyen de ralliement à la politique française. Il est même devenu une arme au service de sa politique. Au lieu de réduire le nombre de pèlerins, l'administration décide de l'augmenter et de l'encadrer non plus en amont mais tout au long du pèlerinage. Ainsi, à chaque déplacement pour La Mecque, des officiels français accompagnaient les pèlerins. Ces « accompagnateurs » se doivent d'être disponibles et d'offrir une logistique et une intendance les plus efficaces possible pour les pèlerins (soins, ambulances, secours ou prêts financiers, etc²⁷³).

L'activité des officiels est relayée par des notables africains, les chefs de délégations, acquis à la cause française. Cet encadrement paternaliste, protecteur (à tous les sens du terme), permet de dresser un cordon sanitaire, et *a fortiori* sécuritaire, entre leur délégation et d'éventuelles organisations musulmanes arabes, sans provoquer de rupture avec les fidèles²⁷⁴. Au contraire, beaucoup de pèlerins rendent hommage à ces officiels de retour de la Mecque, comme le sultan bamoun en 1948 qui adresse un télégramme au Haut-commissaire René Hoffherr :

En ma qualité de délégué officiel au pèlerinage et représentant de la France à la Mecque sur point quitter ciel Cameroun, tiens respectivement au nom de tous les pèlerins et en mon nom personnel renouveler notre attachement pour sympathie et confiance dont France témoigne toutes circonstances envers population musulmane. Stop²⁷⁵.

Le phénomène de renseignement a procédé à l'hybridation entre *policing* colonial et contre-propagande, dépassant ainsi les frontières de la seule institution policière, tout en redéfinissant ses frontières professionnelles²⁷⁶. La lutte antigermanique constitue une étape supplémentaire dans l'organisation des services de sécurité à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

D- LE SERVICE DE RENSEIGNEMENT AU CAMEROUN FRANÇAIS : ENTRE

²⁷³ Hominoïde, *Mahdisme, Messianisme et...*, p.48.

²⁷⁴ B. Anyia Enyegue, *Les politiques de défense nationale à l'épreuve de la guerre hybride de Boko Haram dans le bassin du lac Tchad. Enjeux et perspectives pour la souveraineté collective et sécuritaire en Afrique*, Paris, Edilivre, 2020, p.178.

²⁷⁵ ANY, APA. 10991/A. Pèlerinage à La Mecque 1948.

²⁷⁶ ANY, APA 10434, culte islamique, le ministre des Colonies à M. le commissaire de la République au Cameroun.

SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET RADICALISATION DU SYSTEME DE CONTROLE COLONIAL

Avant 1919, le Cameroun ne disposait que d'un régiment indigène qui jouait à la fois le rôle de force de défense et de police²⁷⁷. Après la Première Guerre mondiale, on va assister à trois temps successifs de l'institutionnalisation de la police au Cameroun. Sont ainsi successivement créés la Garde régionale (17 septembre 1919), la Garde indigène (21 février 1923) et le bataillon indigène (21 janvier 1925)²⁷⁸. Bien que les missions de ce corps soient essentiellement militaires, ils jouaient néanmoins un rôle policier au Cameroun²⁷⁹. Il faut attendre 1925 pour assister à un processus de détachement, c'est-à-dire une distanciation de l'élément policier à caractère militaire et voir finalement émerger une véritable structure de police indigène²⁸⁰. En décembre 1926, des commissariats voient le jour, notamment à Ebolowa, ainsi que des détachements d'agents de police indigène, comme à Kribi et Garoua. Le 31 mars 1934, un arrêté portant organisation au Cameroun d'un service de police et de sûreté crée des commissariats centraux de police et des postes de sûreté, placés sous l'autorité du directeur des Affaires Politiques et Administratives (APA) du Haut-commissariat²⁸¹.

L'histoire de l'institution policière au Cameroun procède d'un double phénomène qui s'accélère dans l'entre-deux-guerres²⁰⁶ : l'extension du contrôle de l'autorité coloniale française au Cameroun au titre du mandat conféré par la SDN, et la construction *sui generis* de l'appareil politico-institutionnel de « l'État colonial » en Afrique centrale. Les postes de police apparaissent surtout dans les régions dites troubles et sont transformés en antennes de renseignements généraux en 1947-1948, marquant ainsi le premier véritable maillage du renseignement policier au Cameroun²⁸². Le travail de police s'avère donc intimement liée avec sa capacité d'identification, d'authentification et de prévention de la menace. Derrière cette question, qui interroge la pertinence du couple police/renseignement en situation coloniale, il convient de chercher la radioscopie des menaces telles que le colonisateur les identifiait. La constitution de l'appareil policier colonial s'avère intimement liée à ce

²⁷⁷ Lomo Myazhiom, *Sociétés et rivalités religieuses au Cameroun sous domination française, 1916-1958*, Paris, Harmattan, 2011, p.23.

²⁷⁸ C. Zock a Ribal, "De la garde indigène restructurée à la garde Camerounaise 1939-1960", *Mémoire de maîtrise en Histoire*, Université de Yaoundé I, 2002, p.67.

²⁷⁹ A. Kahn, "Le rôle clé du renseignement", *Le Monde*, 30 mars 1990, p.7.

²⁸⁰ A. Anangmo, "L'Armée et la police : organisation et rôle dans l'administration du Cameroun français" *Mémoire de Maitrise en Histoire*, Université de Yaoundé I, 1992, p.79.

²⁸¹ M. Foucault, *Surveiller et punir, Naissance de la prison*, Paris, Collection tel, Gallimard, 1975, p.360. ²⁰⁶ M. Thomas, *Empires of intelligence. Security services and colonial disorder after 1914*, Berkeley, Los Angeles, London, University of California Press Berkeley, 2008, p.428.

²⁸² P. Rougelet, *Les renseignements généraux*, Paris, Editions Albin Michel, 2007, p.65.

processus d'identification qui peut être abordé à travers trois principaux temps de la pensée sécuritaire au Cameroun, entre 1919 et 1960²⁸³.

L'administration coloniale développe des services à vocation spéciale pour traiter chacune de ces menaces. Durant l'entre-deux-guerres, dans le processus d'installation de l'administration coloniale et de contrôle du territoire par ce nouveau pouvoir, les affaires musulmanes, en premier lieu dans le nord du pays, font l'objet d'une surveillance particulière dans le cadre d'un exemple spécifique de *policing* colonial²⁰⁹. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, les peurs d'une « cinquième colonne » allemande occupent les esprits des responsables de la sécurité du territoire²⁸⁴. Au lendemain de la guerre, les services de police et de Sûreté doivent affronter la menace subversive d'une Union des Populations du Cameroun (UPC) qui verse finalement dans la lutte armée et force l'ultime mutation de la police coloniale. Dans ce cadre se fait ainsi le lit du futur Service de Documentation (SEDOC) du commissaire

Jean Fochivé²⁸⁵, lui-même formé entre la fin des années 1950 et l'aube des années 1960 par les stages des services spéciaux français du commandant Maurice Robert chef du secteur Afrique du Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage (SDECE), à Dakar puis à Paris. Le SEDOC deviendra par la suite Direction de la Documentation (DIRDOC), puis

CENER et finalement DGRE et Mouyakan, le terrifiant patron des Brigades Mixtes Mobiles, BMM).

En conclusion, ce chapitre nous a permis de mettre en exergue les origines de la création du service de renseignements généraux au Cameroun et leurs dispositifs en situation coloniale. De notre analyse, il en découle que, plusieurs facteurs sont à l'origine de l'avènement des renseignements généraux au Cameroun en général et en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun en particulier. Parmi ces facteurs, nous avons les facteurs endogènes et exogènes. Comme facteurs exogènes, il s'agit : des conséquences institutionnelles du Traité de Paix de Versailles de 1919, la lutte entre communistes et libéraux en France, les conflits coloniaux externes de la France comme fondement du mal être sociopolitique et enfin la France dans le souci de reconquérir sa puissance. Quant aux facteurs endogènes, ils étaient

²⁸³ L. Jacquet, *Lexique du renseignement, de l'information, et de l'influence*, Paris, Esprit du Livre, 2010, p.43.

²⁰⁹ A. Memmi, *Portrait du colonisé. Portrait du colonisateur*, Paris, Gallimard, 1957, p.105.

²⁸⁴ R. Delavignette, *Les vrais chefs de l'empire*, Paris, Gallimard, 1939, p.21.

²⁸⁵ Jean Fochivé (1931-1997), après avoir été formé comme secrétaire de brigade, assistant du juge de paix et régisseur de prison à Dshang puis Bafang entre la fin des années 1940 et le début des années 1950, Jean Fochivé

constitués en filigrane de l'éveil des consciences des populations aux problèmes politiques, l'essor des associations régionales, du syndicalisme et du nationalisme, et enfin, des conséquences du phénomène urbain et de la croissance démographique. Comme nous l'avons mentionné plus haut, c'est la conjugaison de tous ces événements qui ont conduit le colonisateur à mettre sur pied une force civile, qui deviendra en 1925 la police et plus tard, par arrêté n°282 du 27 juillet 1947, du HautCommissaire de la République française au Cameroun René Hoffherr, un service de renseignements généraux va voir le jour. Egaleme nt, nous nous sommes attardé sur les dispositifs du service de renseignements généraux en contexte coloniale. Nous avons mis en évidence, le renseignement au Cameroun Français entre la surveillance du territoire et radicalisation du système de contrôle colonial, l'islam comme une menace impériale ancienne, des agents de renseignements et intermédiaires. Aussi, nous nous attarder sur le service spécial des affaires musulmanes et des informations islamiques, et enfin du service de renseignements, de sûreté et les premières expériences de contre-ingérence

devient en 1952 secrétaire adjoint de police. Gravissant les échelons au sein de la police coloniale, essentiellement dans des fonctions de PJ, il est repéré par ses supérieurs français qui l'envoient se former en 1957 à l'école de police de Dakar où il rencontre le capitaine Maurice Robert. Devenu commissaire en 1959, responsable du commissariat de Douala, il assure fin 1960 l'intérim du préfet du Wouri. En 1961, il participe aux stages de Maurice Robert en France, et revient au Cameroun fonder le SEDOC en 1962, dont il conserve les rênes jusqu'en 1984 (cumulant, de 1975 à 1979 les fonctions de directeur de la sécurité présidentielle). Après avoir été écarté du pouvoir jusqu'en 1989, il reprend la direction du CENER (nouveau nom du SEDOC), et achève sa carrière comme délégué général de la Sûreté nationale, secrétaire d'État à l'intérieur. Cf. F. Fenkam, *Les révélations de Jean Fochivé, chef de la police politique des présidents Ahidjo et Biya*, Paris, Editions Minsi, 2003, p.297.

CHAPITRE II : TYPOLOGIE, FONCTIONNEMENT ET EVOLUTION DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX

S'informer sur les intentions d'un acteur intérieur ou extérieur, anticiper les évolutions, prévenir les menaces, influencer les situations ; le renseignement permet de bloquer ou de faire avancer les circonstances²⁸⁶. Il requiert une présence humaine et technique permanente dans tous les secteurs et n'est ni une fin en soi, ni une activité strictement réservée à certains spécialistes : il concerne tout le monde à des degrés divers. Sa recherche, sa collecte, son analyse et son exploitation peuvent être l'activité d'agents gouvernementaux ou « privés ». Ainsi, dans le corps de police, le service de renseignements généraux est chargé de renseigner, d'informer le gouvernement sur l'état de l'opinion et les mouvements sociaux dans l'optique d'agir à temps et de maintenir l'ordre²⁸⁷. Ainsi, le colonel Willial Donovan, fondateur des services de contreespionnage américain, précise qu'un « service de renseignements généraux n'est pas une officine mystérieuse et même sinistre, comme le croit le public, mais un ensemble prosaïque de compilateur qui essayent de mettre bout à bout des myriades de fils pour en tisser une trame. » Il s'agit donc d'une administration. « Dans le renseignement, on n'a pas besoin des monstres mais d'experts capables d'établir, sur un sujet dont ils ont la maîtrise, une analyse lucide, froide²⁸⁸ » comme le souligne le comte de Marenches. Le service de renseignements généraux est une branche essentielle de la sûreté au Cameroun en général, en pays Bassa et l'OuestCameroun en particulier. Car cette importance lui confère une organisation et un fonctionnement propre⁴. Dans cette partie, il est judicieux pour nous de nous attarder sur la typologie, le fonctionnement et l'évolution du service de renseignements généraux.

²⁸⁶ J.-F. Clair et P. Dahan, 'La direction centrale du renseignement intérieur, un nouveau pôle de renseignement intérieur. Un FBI à la française : pour quoi faire ?', *Centre Thucydide – Analyse et recherche en relations internationales*, Volume X, 2009, p.2.

²⁸⁷ Anonyme, "Cameroun : services secrets, complot manqué à la DGRE", *Camer. be.* 17 octobre 2015, p.3, www.les-nouvelles-méthodes-du-service-de-renseignements-généraux.fr, consulté le 20 octobre 2022 à 19h34.

²⁸⁸ A. Demarenches et C. Ockrent, *Dans le secret des princes*, Paris, Editions Stock, 1965, p.76. ⁴ G.

Lemoine, « Renseignement européen : les nouveaux défis », *Assemblée de l'UEO*, juin 2002, p.9. ⁵
Ibid.

I- LES DIFFERENTS SERVICES DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Qu'on l'appelle un service de renseignement, un service secret ou services spéciaux ou bien intelligence service, tous ces termes tendent à exprimer la même chose⁵. Car, ils recouvrent en fait, tous les organismes volontairement hermétiques et complexes, chargés de déceler et de réprimer l'activité des agents étranger vivant en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun, et de la recherche et de l'exploitation des faits et gestes des nationalistes, c'est-à-dire du renseignement

fermé ou celui qu'on ne trouve pas dans la documentation ouverte²⁸⁹. Comme nous l'avons mentionné plus haut, la mission régaliennne du service de renseignements généraux dans le pays

Bassa et l'Ouest-Cameroun, était de renseigner et d'informer l'administration afin d'agir à temps et de maintenir l'ordre. C'est dans cette optique un ancien agent de la CIA affirme : « le renseignement demande une immense patience [...] Il est certain qu'il n'est pas une science exacte et que, dans son traitement, la jugeote est ce qu'il y a de plus important²⁹⁰ ». Ce service est constitué des services centraux, des services extérieurs et des services connexes.

A- LES SERVICES CENTRAUX

Soulignons de prime à bord que, parmi les services centraux, on distingue les sections de renseignements généraux et la direction²⁹¹.

1- La Direction Centrale des Renseignements Généraux (D.C.R.G.)

La D.C.R.G., encore appelé le service central de renseignements généraux ou encore la direction, est le plus grand organe du service de renseignements généraux. À sa tête, se trouve un chef de service nommé par le directeur des Affaires Politiques et Administratives avant 1951. De 1951 à 1959, il est nommé par le directeur général à la sûreté et à partir de 1959 par le Ministre de l'intérieur²⁹². Elle est chargée de la recherche et de la centralisation des renseignements, destinés à informer l'administration coloniale française²⁹³. Elle participe à la défense des intérêts fondamentaux de cette dernière, et concourt à la mission générale de la

²⁸⁹ R. Tiquet, « D'un État à l'autre, la stratégie du Guépard policier. Transfert total ou legs partiel des pouvoirs de police en Haute-Volta (1949-1960) », in J. P. Bat et N. Courtin (dir.), *Maintenir l'ordre colonial : Afrique et Madagascar. XIXe-XXe siècles*, Paris, Presses universitaires de Rennes, 2012, p.243.

²⁹⁰ M. Chalet, « La DST, service français de contre-espionnage », in Amiral P. Lacoste (dir.), *Le Renseignement à la française*, Economica, 1998, p.23.

²⁹¹ J.-M. Berlière, « Histoire de la police. Quelques réflexions sur l'historiographie française », *criminocorpus*, n°56, Mensuel, janvier 1990, p.23.

²⁹² Anonyme, « Le renseignement », *Centre de Recherche de Menaces Criminelles Contemporaine*, n°16, novembre 2000, p.4.

²⁹³ C. Silberzahn, *Au coeur du secret*, Paris, Fayard, 1995, p.67.

sécurité intérieure. En claire, l'objectif affiché est de mieux renseigner l'administration sur les nouveaux dangers potentiels, les grands problèmes de société : le suivi des partis politiques²⁹⁴. Elle est composée de quatre sous-directions à savoir :

- La Sous-Direction de la recherche : chargée de la recherche et de la centralisation des renseignements nécessaires à la prévention et à la lutte contre le terrorisme, ainsi que de la surveillance des groupes à risque agissant au Cameroun. Elle comprenait notamment la Section Nationale de Recherches Opérationnelles²⁹⁵.

- La Sous- Direction de l'analyse, de la prospective et des faits de société : chargée de l'analyse et de la synthèse des renseignements dans les domaines sociaux financiers et des faits de sociétés. En claire, elle est chargée de suivre et prévoir au premier chef, l'agitation dans les villes et villages de ces régions. Également, missionnée pour sonder l'opinion publique²⁹⁶. Trois outils sont affectés à cette tâche : l'estimation à vue de nez, les simulations informatiques et le sondage d'opinion via l'organisme de sondage propre aux renseignements généraux, à savoir l'Office Centrale de Statistiques et Sondages (OCSS). A noter que, la D.C.R.G., dispose du système salamandre, un programme, informatique puissant qui permet une exploitation rapide et fiable des résultats. Il est intéressant de savoir que, cette Sous-Direction édite tous les quinze jours ou sur une demande précise de l'administration coloniale, une "note d'opinion" qui synthétise les notes établies par une quinzaine de correspondants locaux. Elle comprenait une section surveillant la presse, une section surveillant les activités des partis politiques et une section surveillant les syndicats ouvriers et professionnels²⁹⁷.

- La Sous-Direction des ressources et méthodes : chargée de la gestion des ressources humaines, des moyens logistiques, de la documentation, et du suivi de la déconcentration budgétaire²⁹⁸. Bref, elle est chargée de la gestion de trois fichiers : le fichier manuel des renseignements généraux, qui répertorie soit les individus, soit les partis politiques ; le fichier automatisé des associations gère ceux qui ont attiré l'attention de

²⁹⁴ P. Rougelet, *Les renseignements généraux*, Paris, Albin Michel, 2007, p.4.

²⁹⁵ *Ibid.*

²⁹⁶ C. Leblanc : « la direction centrale des renseignements généraux », <http://www.srbbackgrounders.org>. Consulté le 27 septembre, 2021 à 21h09.

²⁹⁷ D. Ali : « Les services centraux des renseignements généraux », <http://www.openedition.org/6540>. Consulté le 13 septembre 2021 à 10h50.

²⁹⁸ N. Foulquier, "La répartition des pouvoirs de police et des responsabilités sur les promenades parisiennes faisant l'objet d'une superposition d'affectations telles que la petite ceinture", *Groupe de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat*, 2007, p.5.

l'administration coloniale, en raison d'activités nature à troubler l'ordre public qui comporte trois applications distinctes : l'application « terroriste », l'application « dossier départemental » l'application « courses et jeux ». Les informations collectées sont relatives à : l'identité des personnes, leur adresse et leur profession, l'étiquette sociale (politique syndicale etc.), leur numéro de dossier départemental ou central²⁹⁹.

- La Sous- Direction des courses et des jeux : chargée de la surveillance des établissements de jeux et de champs de courses. Elles comprennent également un état-major qui assure un rôle opérationnel de liaison et de coordination avec la Direction Générale de la Police Nationale et le service déconcentré des renseignements généraux, la préfecture de police, les autres administrations, les autorités, d'une Inspection Technique Opérationnelle, chargée de veiller aux respects des règles déontologiques et de favoriser la communication. La D.C.R.G., assure en même temps :

La centralisation et la diffusion des renseignements de la police générale intéressant l'ordre public, la sécurité de l'Etat, la vie sociale, la presse et l'information [...] la surveillance du territoire et la coordination des activités de tous les commissariats spéciaux, l'application des textes réglementant l'émigration et l'immigration³⁰⁰.

Au sein de la D.C.R.G., se trouve un Secrétariat, secondé par les Sous-Directions dont le nombre et les attributions sont fixés de 1951 à 1958 par le Directeur de la Sûreté Général, et à partir de 1959 par arrêté du Ministre de l'intérieur. Car avant 1951, la police est sous le commandement de la gendarmerie, et la Sûreté, sous l'autorité du Directeur des Affaires Politiques et Administrative du Haut-Commissaire³⁰¹. C'est pour cette raison, que les policiers de renseignements généraux sont comparés à d'authentiques météo logistes de l'opinion [...] qu'il appartient justement d'être pour le compte de l'administration coloniale française, les témoins des événements d'en dégager la signification et les conséquences possibles³⁰². Toutes les structures formelles de gestion du service de renseignements généraux, reposent sur l'idée que les travaux de collecte et d'analyse de l'information menés par les services de renseignement de la police doivent être dirigés. L'intention étant de cibler les efforts sur les formes de criminalité les plus nocives et les délinquants les plus actifs,

²⁹⁹ A. D. Baldwin, « The Concept of Security », *Review of international studies*, vol 23, n°3, 1997, pp.97-98.

³⁰⁰ *Ibid.*

³⁰¹ E. Bittner, "The Functions of the Police in modern Society: a Review of Background Factors", *Current, Practices, and possible Role Models*, Washington D.C., Government Printing Office, 1970, pp.9-10.

³⁰² E. Bittner, « De la faculté d'user de la force comme fondement du rôle de la police », *Les Cahiers de la Sécurité*, hors-série, 2003, pp. 47-48.

lesquels sont identifiés au moyen d'une analyse des informations disponibles, et de dégager des ressources suffisantes pour atténuer les conséquences de ces agissements³⁰³.

L'approche suivie est méthodique et essentiellement proactive mais répond à des besoins qui varient aux différents niveaux. Dans un modèle de renseignements généraux, les structures employées pour cibler les efforts, c'est-à-dire pour répartir les tâches et les coordonner, apparaissent à tous les niveaux de la hiérarchie, le but étant de produire un effet cumulatif³⁰⁴. Il y a lieu de mentionner également le système COMSTAT, qui est un système de gestion de l'action policière. Ce système rassemble les responsables de la police dans le cadre de réunions informelles, ayant pour but de leur présenter les statistiques relatives à la délinquance enregistrées dans leurs circonscriptions. Egalement d'amener les participants à manifester leurs intentions personnelles, quant aux mesures qu'ils comptent prendre pour contrer la criminalité³⁰⁵. L'on considère généralement que, ce système a donné de très bons résultats, notamment parce qu'il a l'avantage de renforcer le sentiment qu'ont les cadres de la police, d'être responsables de l'action des services qui sont placés sous leurs ordres³⁰⁶.

2- Les sections des renseignements généraux

D'emblée, d'après l'arrêté n° 282 du 29 juillet 1947 portant réorganisation des corps de service de la police²⁴ et de la sûreté du Cameroun. On distingue quatre Sections de renseignements généraux à savoir : la police de chemin de fer, le service actif de surveillance du territoire, le service actif de renseignements et le service d'exploitation. **a- Le service actif de surveillance du territoire**

Ce service est chargé, de la surveillance des personnes, des groupes suspects et de la documentation. Il existe au Cameroun depuis 1930 à travers la Section d'Etude de Yaoundé (SEYA)³⁰⁷, section du contre-espionnage³⁰⁸. L'un de ses rôles est de dépister les agents de

³⁰³ J.P. Brodeur, et D. Monjardet, « Connaître la police », *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, hors-série, 2003, pp. 9-10.

³⁰⁴ J.P. Brodeur, « La police, mythes et réalités », *Criminologie*, Université de Montréal, vol. XVII, n° 1, 1984, pp.8-9.

³⁰⁵ J.P. Brodeur, « Police et coercition », *Revue française de sociologie*, Paris, CNRS, Institut de recherche sur les sociétés contemporaines, 1994, 35, pp.457-458.

³⁰⁶ B. Anyia Enyegue, 'Les renseignements généraux au Cameroun sous administration française : étiologie, typologie et fonctionnement', *Revue Africaniste Inter-Disciplinaire*, numéro 19, 3^{ème} trimestre 2021, p.45. ²⁴ Le mot police, tel qu'il est entendu au Cameroun, désigne d'une façon générale : les missions d'ordres administratives et judiciaires confiées aux agents de la Force Publique ; plus précisément : le Corps des fonctionnaires de la sûreté Nationale en tenue et en civil, implanté dans les villes importantes. Cf. P. Pondi, *La police au Cameroun : naissance et évolution*, Yaoundé, CLE, 1988, p.17.

³⁰⁷ La SEYA, était la Section Camerounaise du Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage (SDECE) de Brazzaville. Supprimée en 1953, le Cameroun est rattaché au Bureau de Documentation de Brazzaville (BEDOC) qui constituait désormais la Section AEF- Cameroun du SDECE. Cf. ANY APA115529,

renseignements étrangers installés en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun. ‘‘ Des brigades fixes et des brigades mobiles de police spéciale de surveillance des ports, aéroports et frontières, ainsi que celles de police spéciale de surveillance du territoire et des brigades mobiles de renseignements généraux²⁷’’ sont chargées de faciliter cette mission. Selon Ndefo Noubissi ; ‘‘toute leurs activités dans tous les domaines étaient passées au peigne fin par les limiers de ce service y compris leur relation avec l’extérieur’’³⁰⁹. Aussi, le service actif de surveillance du territoire est chargé, de la surveillance des cibles potentielles et secrètes, telles que : les sources de l’espionnage de la surveillance des mouvements des étrangers et des colonies étrangères³¹⁰. Dès lors, les étrangers qui vivaient dans ces régions sollicitaient une autorisation de séjour.

L’achat d’une arme de défense était fiché dans le but de déceler les ennemis de l’administration coloniale française, à l’intérieure comme à l’extérieure de ces localités et les éliminer directement ou indirectement³¹¹.

L’instauration des cartes d’identités et de séjour au Cameroun en général et en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun en particulier, permettaient d’avoir les informations nécessaires sur l’état civil des individus. Les informations sur leur profession, leur lieu d’habitation, leur date d’arriver ou de départ du Cameroun³¹². L’activité politique de l’étranger séjournant ou de passage, son identité judiciaire et son contact avec les leaders nationalistes. Il s’est attardé par exemple sur le cas de Claude Darbel en exerçant une surveillance étroite sur lui comme nous pouvons lire dans cet extrait du rapport d’information n°248, R6 du 16 juin 1956 : « Intéressé très suspect et présumé être agent du Kominform pendant son séjour à l’Hôtel Bellevue de Yaoundé a eu contact avec divers indigènes agents de l’UPC en pays Bassa et à l’Ouest-

sureté SEYA, Bulletin de renseignements, suppression de SEYA et rattachement au Bureau de Documentation du SDECE à Brazzaville 1951-1953.

³⁰⁸ Le contre-espionnage peut être défini comme étant des mesures de tous types destinés à protéger à la fois son territoire national compris dans le sens le plus large : installation, travaux de recherche, personnes, informations considérées comme ‘‘sensibles’’... Il peut aussi s’agir de manipulation d’agents étrangers ou d’opération d’intoxication. On l’emploie le plus souvent pour désigner la protection ainsi définie, les termes de contre-espionnage ou de contre-ingérence. Le contre-espionnage peut être : défensif : protection du secret, répressif : arrestation d’espions et jugement, offensif : introduction de quelqu’un dans l’organisme adverse. Cf. J.-P. Maurriat, ‘‘Le contre-espionnage’’, Défense Nationale, janvier 1967, p.4. ²⁷ ANY, JOCF, 1947, article 6, .1018.

³⁰⁹ Ndefo Noubissi, ‘‘La police et la question nationale au Cameroun sous administration française (1945-1960’’, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001, p.26.

³¹⁰ J. Cubero, *L’émergence des banlieues au cœur de la fracture sociale*, Paris, Privat, 2002, p.67.

³¹¹ P. Fabre, F. Jobard, « La police comme objet de science politique », *Revue Française de Science Politique*, 1997, vol. 47, n° 2, pp. 204-205.

³¹² P. C. Belomo Essono, ‘‘L’ordre et la sécurité public dans la construction de l’Etat au Cameroun’’, Thèse de Doctorat en Science politique, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2007, pp.274-275.

Cameroun. Le surveiller de près, contrôler ses agissements et rendre compte³¹³. »

Aussi, ce service s'est attardé par exemple sur le cas du Chérif Abdoul Wahab Ibn Addoulahi :

Né vers 1915 à Adas-subdivison d'Adar (Mauritanie), fils de Abdoulahi et de Aïssa, se disant professeur de langue arabe, polygame, domicilié à Edéa est arrivé dans la capitale camerounaise le samedi 1^{er} mai 1954 [...]. En matière politique, l'intéressé ne semble pas faire preuve de sentiment anti-français et commente très rarement les événements de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient³¹⁴.

D'après ces informations qui sont très importantes, l'administration coloniale française avait peur qu'une campagne menée contre sa politique hors du pays Bassa ne jaillisse dans cette dernière ou alors qu'une campagne au Cameroun ne se propage dans les territoires de l'AEF ou de l'AOF devenant ainsi une campagne générale³¹⁵.

La surveillance clandestine est une méthode particulièrement intrusive de collecte d'éléments de preuve. Lorsque des mesures de surveillance clandestine sont utilisées, il faut peser soigneusement le droit d'un suspect à la vie privée au regard de la nécessité de faire enquête sur les crimes et délits graves. Les dispositions relatives à la surveillance clandestine doivent tenir pleinement compte des droits du suspect³¹⁶. Dans différentes décisions, les organes internationaux chargés de la surveillance du respect des droits de l'homme et divers tribunaux, se sont prononcés sur la recevabilité des éléments de preuve provenant d'une surveillance clandestine et sur les critères auxquels doivent répondre de telles mesures. Il y aura lieu de se référer à ces décisions. Par exemple, dans les pays où les pouvoirs publics exercent un contrôle autoritaire sur la population, l'emploi de telles méthodes peut être généralisé³¹⁷.

D'autres pays appliquent un certain nombre de mesures de sauvegarde rigoureuses pour éviter les abus, et exigent que l'infraction soit grave, que l'utilisation d'une telle méthode soit absolument indispensable pour que l'affaire aboutisse et que des éléments de preuve

³¹³ ANY, APA10970/C, Sûreté, Communistes, activité électorales, Etat d'esprit des populations. Etudiants camerounais en France. Affaire diverse, 1951.

³¹⁴ ANY, 1AC413, Sûreté, 1949-1956, Renseignement Généraux sur quelques étrangers au Cameroun. Note de renseignements n°248, R6 du 16 juin 1956.

³¹⁵ P. Chapleau, *Sociétés militaires privées, enquête sur les soldats sans armées*, Paris, Rocher, 2005, p.45.

³¹⁶ F. Dieu, *La gendarmerie, secrets d'un corps*, Bruxelles, Complexe, 2002, p.65.

³¹⁷ J.J. Gleizal, et al, *La police. Le cas des démocraties occidentales*, Paris, PUF, 1993, p.54.

essentiels ne puissent pas être obtenus au moyen de techniques moins intrusives³¹⁸. L'utilisation de telles méthodes est communément soumise à un contrôle indépendant, lequel est requis par le droit international relatif aux droits de l'homme. Au Cameroun, les fonctionnaires du service de renseignements généraux sont autorisés à utiliser des méthodes clandestine d'enquête, notamment les suivantes : interception des télécommunications, interception du courrier postal, utilisation d'équipes de surveillance, recours à une surveillance photographique, utilisation de fausses identités personnelles et institutionnelles, utilisation d'informateurs, ouverture de lettres, colis, conteneurs et paquets, divulgation de données financières³¹⁹.

Il s'agit d'obtenir des informations d'une banque ou d'un établissement financier au sujet de dépôts, de comptes ou de transactions, achat simulé d'une marchandise, simulation de corruption, livraisons surveillées, surveillance clandestine en temps réel des transactions financières. Même lorsque les systèmes d'information et de renseignement de la police ne sont pas généralement ou systématiquement utilisés, les idées qui les sous-tendent peuvent néanmoins être utiles au plan local avec un minimum de perfectionnement et de matériel³²⁰. L'évaluateur ne doit pas perdre de vue qu'essentiellement, les systèmes structurés de renseignements généraux et leurs applications pratiques peuvent se ramener à une feuille de papier, à un crayon et au simple bon sens. L'évaluateur devrait peut-être déterminer si, en l'absence de systèmes formels et structurés d'information et de renseignements généraux, leurs éléments fondamentaux existent déjà, même sous forme rudimentaire³²¹. C'est dans cette optique que, fut créée une police des chemins de fer au sein du service de renseignements généraux. Même si, cette section, cinq ans après s'en détache pour devenir une structure beaucoup plus autonome ayant un chef et une organisation propre sous le nom de Police Spéciale des Chemins de Fer³²². **b- La police de chemin de fer**

Notons d'entrée de jeu que, les nationalistes du pays Bassa et de l'Ouest-Cameroun se servaient du chemin de fer comme un moyen de communication, un moyen de contact pour diffuser et étendre leur mouvement dans tous les quatre coins du Cameroun et mener à bien

³¹⁸ C. Emsley, « Evolution de la gendarmerie en milieu rural de l'empire à nos jours », *Les cahiers de la Sécurité Intérieure*, n° 11, novembre 1992-janvier 1993, pp.25-26.

³¹⁹ W. Genieys, *Le choix des armes : théories, acteurs et politiques*, Paris, CNRS, 2004, p.23.

³²⁰ W. Genieys, et al, *Professionnalisme et condition militaire : une comparaison France/Grande Bretagne*, Paris, Centre d'Etudes en Sciences Sociales de la Défense, septembre 2000, p.87.

³²¹ V. Goaziou, L. Mucchielli, *Les banlieues qui brûlent. Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte, 2005, p.56.

³²² F. Dieu, *Gendarmerie et modernité. Etude d'une spécificité gendarmique aujourd'hui*, Paris, Montchrestien, 1993, p.96.

leurs activités. Le chemin de fer constitue un moyen stratégique dans le transport des personnes, des marchandises, des idées, des manières de penser et d'agir. Il favorise également, le brassage des populations multilinguistiques et multiculturelles ³²³. L'administration coloniale française par sa politique, vise à exclure, l'UPC de la représentation politique à Paris et à l'assemblée locale. Elle cherchait à contenir ce mouvement selon elle très dangereux, car pouvant mettre en péril les intérêts français dans ces régions³²⁴. C'est suite à cette situation, qu'on va assister à la création par arrêté n°260 du 19 juin 1952, de la police spéciale des chemins de fer qui relevait de la sûreté, une section du service de renseignements généraux³²⁵.

En réalité, la création de cette police n'était pas fortuite. C'est tout d'abord un acte conjoncturel lié aux besoins de limiter les rixes fréquentes entre voyageurs dans les gares et même à l'intérieure des trains. Et ensuite, la volonté de s'informer sur l'état d'esprit des populations de cette région. Jusqu'en 1952, le chemin de fer était le moyen de locomotion le plus emprunté par les populations³²⁶. Les gares étaient alors des lieux de grandes rencontres entre toutes couches sociales et de grands centres commerciaux. Par conséquent, elles constituaient les lieux de haute surveillance pour l'administration coloniale. En nous fondant sur le principe selon lequel la police spéciale des chemins de fer était chargée du renseignement, nous pouvons par suite logique, déduire que, la police spéciale des chemins de fer, était compétente dans le renseignement, à cause du cosmopolitisme des gares ferroviaires. Enfin, tout laisse croire que, la création de cette dernière était sujette à la volonté des autorités françaises, de faire obstruction à la bonne marche du syndicat des cheminots accusés d'être à l'origine des troubles de septembre 1945³²⁷. Elle est dirigée par un commissaire de police, désigné par le Haut-Commissaire, sur proposition du directeur de la sûreté, en accord avec le directeur de la Régie des Chemins de Fer³²⁸. La police spéciale de chemin de fer, était composée de plusieurs effectifs notamment :

³²³ H. Lagrange, *De la civilité à l'épreuve, crime et sentiment d'insécurité*, Paris, PUF, 1995, p.123.

³²⁴ Entretien avec Antoine Luc Nogbanga, 58 ans, enseignant au lycée classique d'Edéa, Kopongo-Edéa, le 22 décembre, 2021.

³²⁵ A. Tegah, 'Réalignement Eséka-Maloume', *Magazine Trimestriel de la RNCFC*, n°21, octobre-novembre-décembre, 1985, p.38.

³²⁶ H. Lagrange, *De l'affrontement à l'esquive ? violences, délinquance et usages de drogues*, Paris, Syros, La Découverte, 2001, p.134.

³²⁷ P. Munyanu Dukson, 'La police et la sécurité au Cameroun de 1939 à 1960', *Mémoire de Maîtrise en Histoire*, Université de Yaoundé I, 2001, pp.67-68.

³²⁸ J.L. Loubet del Bayle, *La police : approche socio-politique*, Paris, Montchrestien, 1992, p.211.

- Un personnel permanent dépendant de la sûreté et de la police camerounaise, qui comprenait : un commissaire de police, un chef de section, un chef des équipes de surveillance, quatre inspecteurs adjoints ou secrétaires adjoints et dix agents de police.

-Un personnel auxiliaire, recruté suivant les besoins, sous le contrôle du chef de la police spéciale et rémunéré par la régie. Elle était préalablement consultée pour le recrutement de ce personnel³²⁹. Toutefois, le personnel auxiliaire ne pouvait instrumenter que sur le domaine ferroviaire. Il avait pour mission de suppléer à l'insuffisance numérique du personnel permanent, appartenant au cadre de la sûreté et de la police camerounaise. Leur principale mission, était le renseignement. Ils portaient le nom d'« agents de renseignements » et accomplissaient cette mission avec doigté et abnégation. Ce personnel de la police spéciale, était placé sous l'autorité du directeur de la régie, qui était tenu régulièrement informé de son activité et qui le notait en fin d'année³³⁰.

La P.S.C.F était chargée, d'assurer l'application des lois, décrets et règlements concernant la police, la sûreté et l'exploitation des chemins de fer notamment : veiller au maintien de l'ordre dans l'enceinte ferroviaire ; réprimer les transports frauduleux des voyageurs et des marchandises ; assurer la surveillance générale des gares, des ateliers, des dépôts et trains de toutes natures. Aussi elle assure toute enquête administrative à la demande du directeur de la Régie des Chemins de Fer ; elle surveillait les va-et-vient des populations dans le pays Bassa. C'est ce que corrobore cette note de renseignements : «Um Nyobe est reparti ce matin du 22 avril par le train avec sa suite en direction d'Eséka³³¹». Aussi dans d'autres rapport on peut lire : «J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Um Nyobé Ruben et Bagal Guillaume sont arrivés à Yaoundé par train le 21 février à 10h30min³³²».

Elle est chargée de prévoir la grève des cheminots. Le commissaire, chef de la P.S.C.F., correspondait avec les parquets et leur signalait tous les faits pouvant motiver l'intervention de la justice. Les infractions relevées par le personnel de la P.S.C.F faisaient l'objet de procès-verbaux transmis aux magistrats compétents. Une ampliation de ces procès-verbaux, était adressée au directeur de la régie, une autre au directeur de la sûreté, une troisième au chef de la subdivision intéressée. Ainsi, toute infraction constatée par la gendarmerie dans le domaine de la régie, faisait l'objet d'un procès-verbal établi dans les

³²⁹ ANY, 3AC1518, Sûreté, organisation, 1951-1952.

³³⁰ G. Delano : « La police de chemin de fer », <https://www.Les-renseignements-généraux.Org>. Consulté le 15 janvier 2022 à 10h01.

³³¹ ANY, APA 11544, Renseignement Généraux, Um Nyobe 1947-1957.

³³² ANY, 1AC306, UPC Correspondances, Rapport administratifs, 1953-1956.

conditions habituelles, et dont une ampliation était adressée au chef de la Police Spéciale des Chemins de Fer³³³. Les crimes ou délits importants commis sur le domaine ferroviaire devaient être signalés le plus tôt possible à ce fonctionnaire qui devait évoquer personnellement l'affaire s'il le jugeait important. Dans ce cas de figure, il devait saisir le Procureur de la République, dans le ressort duquel il se trouvait³³⁴.

Mais l'existence d'un personnel, permanent et auxiliaire au sein de cette dernière, posait un problème d'effectifs. Ce personnel était malgré tout insuffisant dans l'exercice de ses fonctions. C'est la raison pour laquelle, il pouvait être remplacé par le personnel de la gendarmerie. Ainsi, en cas de besoin urgent pour maintenir l'ordre dans les gares, les trains et sur le domaine ferroviaire en général, le chef de la police des chemins de fer pouvait requérir les services de la gendarmerie pour lui prêter main forte. Dans ce cas, un compte rendu devait être adressé au directeur de la régie, si le renseignement concernait le personnel ou le fonctionnaire de ses services³³⁵.

Dans les cas extrêmement urgents, notamment les crimes et délits importants ou lorsque la sûreté dans le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, l'ordre public était menacé, il avisait directement les autorités administratives locales, des faits et des renseignements parvenus à sa connaissance, puis rendait compte au directeur de la sûreté. Le traitement du personnel de cette police était à la charge du budget de la sûreté, à l'exception du personnel auxiliaire qui dépendait de la régie. Il convient aussi de rappeler que, les moyens et frais de fonctionnement de ce service étaient à la charge de la Régie des Chemins de Fer⁵⁵.

Au regard de ce qui précède, nous constatons que la P.S.C.F. était un service capital dans l'organigramme de la sûreté générale. Sa mission primordiale, était le renseignement indispensable à l'administration coloniale française. Pourtant, le rêve des autorités françaises avec la création de la P.S.C.F. ne s'arrête pas à ce niveau. **c- Le service d'exploitation**

A première vue, ce service est chargé de la centralisation de toutes les informations venant des postes de sûreté et des commissariats spéciaux. Il dresse les bulletins quotidiens d'informations à travers les fiches de renseignements journaliers, fournis par les services extérieurs de renseignements généraux³³⁶. Le service d'exploitation a aussi pour but d'orienter les services extérieurs afin de leur contraindre à leur fournir un résultat exact et

³³³ D. Monjardet, *Ce que fait la police : sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 1996, p.88.

³³⁴ Entretien avec Antoine Bilong, 74ans, Inspecteur de police retraité, Eséka, le 26 juin 2017.

³³⁵ ANY, 1AC306, UPC Correspondances, Rapport administratifs, 1953-1956.

⁵⁵ ANY, *La presse du Cameroun*, n°3.308 du 29 au 30 mai 1961.

³³⁶ ANY, *La presse du Cameroun*, n°3.811 du 05 au 06 janvier 1963.

fiable³³⁷. C'est dans cette mouvance que ce télégramme confidentiel dont la priorité est absolue du directeur de la sûreté à la délégation de la sûreté révèle que : « Suite mon 349 cinq octobre. Suis très étonné ne pas avoir reçu de compte rendu télégraphique quotidien sur résultats d'enquêtes en cours. Stop. Vous demande exécution cet ordre stop. Désire aussi être tenu régulièrement au courant faits et geste Carroue et Braun³³⁸. »

Cette section à travers ces documents, dresse les bulletins hebdomadaires, mensuel et les rapports annuels de la sûreté et de la police. Notons que, la centralisation des informations revient tout simplement à envoyer à, la D.C.R.G. qui est la coordinatrice de l'action générale du service. Il travaille en étroite collaboration avec d'autres services de la police et de la sûreté, qui lui donne les renseignements et fait un rapport de synthèse de ces informations avant que celles-ci ne parviennent à ce dernier³³⁹. Par exemple, il oriente les services extérieurs vers une enquête et les oblige à trouver les résultats escomptés. Dans le souci de surveiller les mouvements de va-et-vient des populations et même des biens dans le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, la surveillance va atteindre les voies de communications. A cela, se greffe le service actif des renseignements généraux³⁴⁰. **d- Le service actif des renseignements généraux**

D'entrée de jeu, le service actif de renseignements s'occupait de manière générale de toutes les informations qui lui parvenait. Il s'occupait des informations politiques, économiques, sociales, religieuses, financières et diverses⁶¹. Ce service, fut l'œil et les oreilles de l'administration coloniale française. Car aucun domaine de la vie n'échappait à son examen, aucun bruit, ni chuchotement n'échappait à son ouïe. Il travaillait en collaboration avec les brigades mobiles ou postes de renseignements généraux et les commissariats installés dans la région. On l'appelait généralement en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun "les grandes oreilles de l'administration coloniale française"³⁴¹.

A partir des brigades mobiles, ou postes de renseignements généraux et des commissariats spéciaux, installés malgré leur nombre limité dans les zones sensibles, c'est-à-dire, les zones où la poussée nationaliste et syndicale sont significative notamment dans les

³³⁷ F. Ocqueteau, *Polices entre Etat et marché*, Paris, Presses de Sciences Pô, 2004, p.6.

³³⁸ Carroue, venu au Cameroun le 05 octobre 1949, il est le conseiller de l'Union française, membre de la commission confédérale des territoires d'Outre-Mer et secrétaire de la fédération de l'agriculture de Paris, il est envoyé en mission au Cameroun par comité central du PCF. Cf. ANY, APA 10186, Activité subversives. Dossier spécial constitué par le Haut-Commissaire P.I. Casimir, janvier 1950.

³³⁹ F. Linge Bougha, "Les renseignements généraux au Cameroun sous-administration française 1947-1960", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006, p.27.

³⁴⁰ J.M. Erbes, J.C. Monet, *Polices d'Europe*, IHESI, Paris, l'Harmattan, 1992, p.54.

⁶¹ ANY, *La presse du Cameroun* n°3.310 du 02 juin 1961.

³⁴¹ Entretien avec Paulin Nogbanga, 65 ans, pêcheur, Edéa, le 1 mars 2021.

différents centres urbains, la région du Wouri, le pays Bassa, l'Ouest-Cameroun, le Ntem et le Nyong et Sanaga³⁴². A cet effet, dans ces régions de trouble, il fallait par exemple relever les activités de l'UPC et ses organes annexes, puis, les réactions de l'opinion publique face aux décisions de l'administration coloniale et les événements nationaux ou mondiaux. Bref, toutes incidences de nature à modifier l'état d'esprit des différentes couches sociales³⁴³. Dans le domaine socioéconomique, religieux et administratif, son rôle était d'étudier l'activité économique, son influence sur les conditions d'existence, l'évolution des populations, et le développement du territoire³⁴⁴.

Aussi, il analysait les conditions d'existence des différents groupes sociaux, l'étude de l'organisation syndicale et des mouvements sociaux, connaître la situation, les activités, l'influence des religions, surveiller l'évolution des esprits et apprécier les conséquences politiques évidentes³⁴⁵. Effectuer toutes enquêtes relatives à des personnes physiques ou morales sur lesquelles l'administration coloniale a besoin d'être renseignée³⁴⁶. C'est dans cette optique que nous pouvons lire dans la note de renseignement de M. Mbarga Adalbert :

Il fait de ce qu'il convient d'appeler "les intellectuels de l'UPC son action militante se résume [...] En des échanges de vues et suggestions à l'occasion des réunions strictement privés [...] il évite de se montrer publiquement et n'assiste que très rarement aux manifestations ouvertes au public il donne libre cours à ses sentiments d'hostilité à l'égard de notre pays, sentiments qu'il ne garde d'ailleurs pas d'extériorité"³⁴⁷.

Tableau 12 : Organisation typique d'une Direction Centrale des Renseignements Généraux et des sections des renseignements généraux.

³⁴² ANY, *La presse du Cameroun* n°3.310 du 02 juin 1961

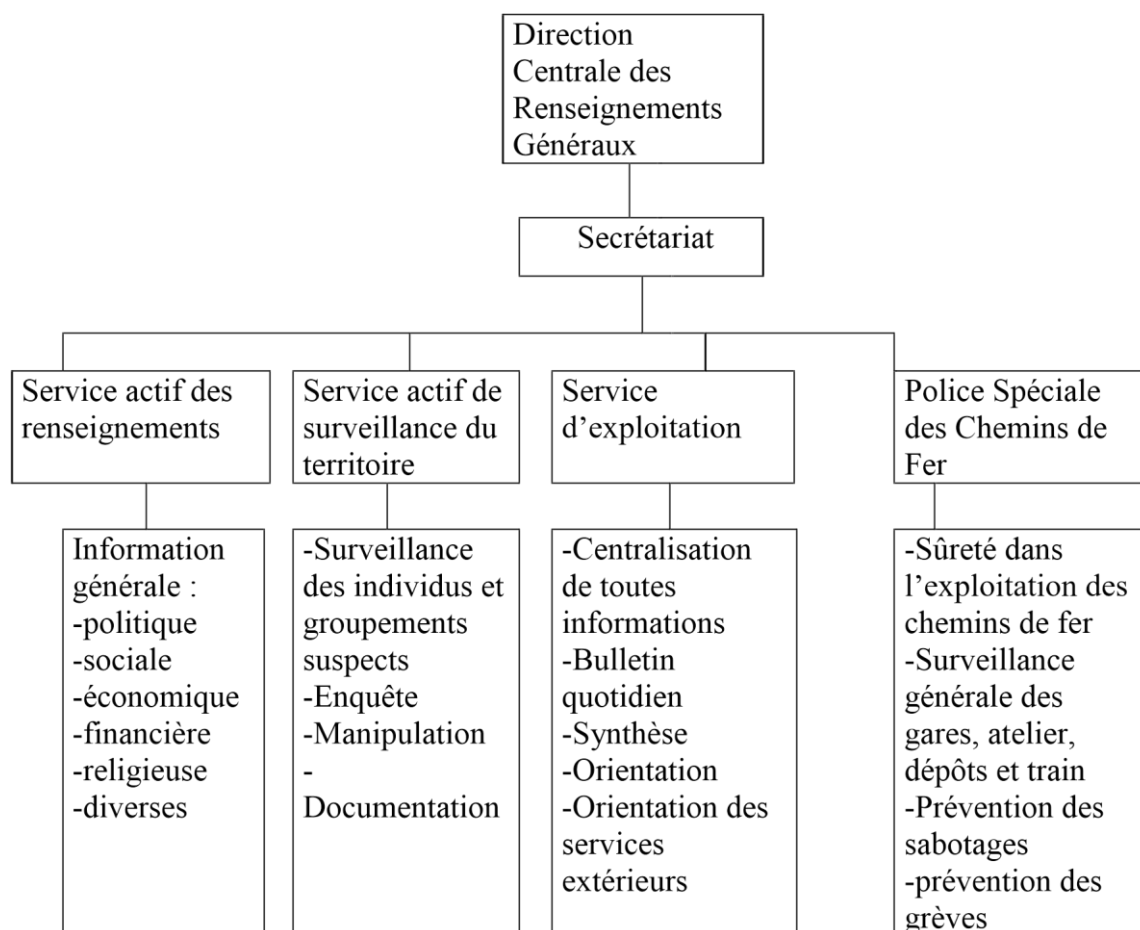
³⁴³ Entretien avec Bilong Edouard, 76 ans, cultivateur, Ngambè 9 janvier 2021.

³⁴⁴ H. Rey, *La peur des banlieues*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1996, p.23.

³⁴⁵ ANY, *La presse du Cameroun* n°3.310 du 02 juin 1961.

³⁴⁶ ANY, 1AC413, Sûreté, Note de renseignements n°350 du samedi 25 septembre 1954 sur les activités du Sieur Mbarga Adalbert, commis greffier stagiaire à Yaoundé, militant de l'UPC, cercle d'étude publique.

³⁴⁷ *Ibid.*



Source : S.C.T.I.P., *Les renseignements généraux*, Paris, Presse de l'Imprimerie Nouvelle, 1966, p.14.

Le tableau met en exergue l'organisation typique de la Direction Centrale de Renseignements Généraux et ses quatre sections de renseignements généraux, ainsi que leur rôle. Le service actif des renseignements, s'occupe de l'information générale telles que les informations politiques, économiques, sociales, financières, religieuses et diverses.³⁴⁸ Le service actif de surveillance du territoire quant à lui, est le service de surveillance des individus, des groupements suspects, des enquêtes, de la manipulation et de la documentation³⁴⁹. Le service d'exploitation s'occupe de la centralisation de toutes les informations, de dresser les bulletins quotidiens, de la synthèse et l'orientation des informations, et de l'orientation des services extérieurs. La police spéciale des chemins de fer est chargée, de la surveillance générale des gares, ateliers, dépôts et train, de la prévention des sabotages et des grèves, elle assure la sûreté dans l'exploitation des chemins de fer³⁵⁰.

³⁴⁸ B. Tertrais, "La guerre mondiale contre la terreur, 2001-2004", *Politique étrangère*, 3, Paris, IFRI, 2004, pp.532-533.

³⁴⁹ S. Walt, "The Renaissance of Security Studies", *International Studies Quarterly*, septembre 1991, pp.211-212.

³⁵⁰ M. Watin-Angouard, le "Nouvel ordre gendarmique", *Cahiers de la Sécurité Intérieure*, n° 11, 1992-1993, pp.113-114.

Au bout du compte, nous constatons qu'il existe deux services centraux à savoir la direction centrale des renseignements généraux et les sections des renseignements généraux, réparties en quatre services notamment : le service actif des renseignements généraux, le service actif de surveillance du territoire, le service d'exploitation, la police spéciale des chemins de fer. A côté des services centraux vient les services extérieurs.

B- LES SERVICES EXTERIEURS

La direction générale de la police et de la sûreté, dans le but de couvrir le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun en service de collecte d'information, va créer les postes de sûreté, qui plus tard, deviennent les commissariats spéciaux³⁵¹.

1- Les postes de sûreté

Notons d'entrée de jeu que, les postes de sûreté et des commissariats spéciaux coexistent au Cameroun depuis 1934, selon l'arrêté du 31 mars 1934. Ils sont sous l'autorité du directeur des Affaires Politiques et Administratives (APA) du Haut-Commissariat⁷³. Ces derniers étaient implantés en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun pour la simple raison que, ces régions étaient des régions troubles, régions où la montée du syndicalisme et plus tard du nationalisme étaient en ébullitions³⁵². Dès lors, ces postes sont transformés d'abord en antennes de renseignements généraux, adjointes aux commissariats de sécurité publiques la même année. Ensuite, en section de renseignements généraux à partir de 1951³⁵³. Dans le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, c'est le climat sociopolitique qui est responsable de ces mutations "progressivement, partant d'une simple section centrale, on aboutit à la création des postes extérieurs sous forme d'antennes de renseignements généraux rattachées aux commissariats de sécurité publique, puis des commissariats spéciaux"³⁵⁴.

Depuis la création de l'UPC, ses leaders, ses adhérents et ses sympathisants, avaient plus que jamais, montré leur détermination. La mission d'éliminer l'UPC de la scène politique, devait passer par la mise en place des services extérieurs de renseignements généraux. Il fallait être proactif et non réactif, puisqu'il fallait mettre l'UPC hors d'état de nuire. Il ne fallait pas commettre de nouveau l'erreur comme celle qu'avait commise le Haut-Commissaire René Hoffher en laissant naître ce parti politique³⁵⁵.

³⁵¹ B. Warusfel, "Historique des Renseignements Généraux", *Ministère de l'intérieur*, 17 juillet 2006, p.12.

⁷³ ANY, *La presse du Cameroun* n°3.310 du 02 juin 1961.

³⁵² ANY, *La presse du Cameroun*, n°3.308 du 29 au 30 mai 1961.

³⁵³ Entretien avec Bilong Edouard, 76 ans, cultivateur, Ngambè 9 janvier 2021.

³⁵⁴ P. Pondi, *La police au Cameroun : naissance et évolution*, Yaoundé, CLE, 1988, p.17.

³⁵⁵ C. Kenfack Nanfack, "La garde civile et le mouvement nationaliste dans la Menoua (1960-1972), Mémoire de Master en Histoire, Université de Dschang, 2016, p.98. ⁷⁸ ANY, 3AC 1518, Sûreté. Organisation, 1951-1952.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, les organismes précédemment dénommés postes de sûreté prennent l'appellation de commissariats spéciaux et demeurent placés sous l'autorité du commissaire spécial du chef-lieu de la région⁷⁸. Ils ont pour rôle de "suivre les mouvements politiques locaux, africains et européens, leur création, leur programme, leur évolution, leurs principaux représentants, leur importance numérique, leur influence sur la population"³⁵⁶. Il fallait donc à titre préventif, avoir le renseignement exact et objectif sur les activités des syndicats et partis politiques, afin de permettre à l'autorité coloniale de prévoir sa ligne de conduite et de prendre les dispositions nécessaires, soit à l'endiguement des manifestations, soit à un aménagement du régime³⁵⁷. En d'autres termes, un service extérieur de renseignements généraux est chargé de suivre l'évolution des mouvements politiques, des syndicats, des assemblées traditionnelles, culturelles et confessionnelles, de fichier tout individu et tout groupement dont les activités peuvent avoir une importance quelconque sur le milieu social, de suivre toutes les réunions et d'en tenir informé la direction centrale de renseignement généraux par les notes de renseignements et comptes rendus³⁵⁸.

Toutes les informations minutieusement recueillies aidées des fiches nominatives, anthropométriques et dactyloscopiques présentent un appui précieux, un sommier pour les enquêtes judiciaires en ce qui est de la connaissance des suspects, récidivistes et spécialistes de certaines infractions³⁵⁹. Sous la pression des faits sociaux et politiques, on assiste à une extension systématique des moyens de la sûreté à travers la création des premiers commissariats spéciaux et leur prolifération.

2- Les commissariats spéciaux

D'emblée, le Cameroun s'était doté d'une structure lui permettant de surveiller les différents mouvements ou associations pouvant porter atteinte à l'administration coloniale. L'objectif était de collecter un maximum d'informations, de recenser les rumeurs, de suivre l'évolution de l'état de l'opinion. Ce travail de renseignement était assuré par des commissariats spéciaux. Ce principe de collecte d'informations a été maintenu notamment dans une période où les adversaires de l'administration coloniale française étaient les nationalistes³⁶⁰.

³⁵⁶ J.- P. Pougala, « Les services de renseignements », *Institut d'Etudes Géostratégiques de Genève*, 2012, p.7.

³⁵⁷ ANY, 1AC 19(5) Activités UPC 1947-1957.

³⁵⁸ ANY, APA 11519/A, Note de service n°1635/S/PS du 29 décembre 1951 portant attribution des fonctionnaires de la Sûreté.

³⁵⁹ E. Ela Ela, "La politique de défense du Cameroun depuis 1959 : contraintes et réalités", Thèse de Doctorat, Université de Nantes, 2000, p.364.

³⁶⁰ ANY, 1AC 19(8) UPC Sanaga-Maritime 1962.

Sous la pression des événements sociopolitiques, le besoin d'information s'accroît, plus précisément au niveau des états-majors administratifs, qui s'inquiètent de la montée du syndicalisme et plus tard du nationalisme, des conséquences du phénomène urbain et de la croissance démographique, et de la prise de conscience par les élites de ces régions aux problèmes politiques. La création dans le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun des commissariats spéciaux venait à point nommé renforcer le dispositif de la section des renseignements généraux³⁶¹. En effet, depuis la création de l'UPC jusqu'en 1952, toutes les actions du service de renseignements généraux tournaient autour de ce parti³⁶².

A partir de 1950, l'UPC, s'était résolument engagée dans la réalisation du programme national camerounais qui se résumait en trois points essentiels : la réunification du Cameroun, la fixation d'un délai de tutelle pour l'octroi de l'indépendance, la constitution d'un conseil de gouvernement mixte avec la majorité des camerounais dans la proportion des 4/5. C'est-à-dire la constitution d'assemblées locales purement camerounaises et la création d'un gouvernement camerounais³⁶³. Ce programme que défendaient les Upécistes ne pouvait attirer la sympathie des autorités françaises et du colonat européen. Pour atteindre cet objectif, l'UPC sensibilisait la population par des tournées, la publication des tracts et des brochures³⁶⁴. Les brochures les plus capitales étaient par exemple : « l'unification immédiate du Cameroun », « le procès de l'incompréhension »⁸⁸. Ruben Um Nyobè, à travers les brochures, les tracts, qu'il distribuait aux populations, vilipendait ainsi la politique d'intimidation de ces dernières, de calomnie des militants et responsables de l'UPC. Par de telles allégations, Ruben Um Nyobè était pour l'administration coloniale un élément très dangereux qu'il fallait toujours avoir à l'œil. C'est pour cette raison que, ses faits et gestes étaient surveillés au millimètre près. Ainsi, l'administration coloniale française avait besoin urgemment d'un service efficace chargé spécialement du renseignement⁸⁹.

C'est dans cette optique des commissariats spéciaux furent créés en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun. Comme nous l'avons mentionné plus haut, le commissariat spécial avait pour mission : « suivre les mouvements locaux, africains et européens, leur création, leur programme, leur évolution, leurs principaux représentants, leur importance numérique et leur influence sur les populations »³⁶⁵. Il est également chargé du « contrôle de l'immigration et de

³⁶¹ Entretien avec Didier Bissai, 82 ans, Inspecteur de police retraité, Pouma, le 28 novembre 2022.

³⁶² ANY, 1AC 1969 Lutte contre (UPC JDC USCC UDEFEC).

³⁶³ ANY, 1AC, 1195, Rapport mensuel, février 1953, p.4.

³⁶⁴ ANY, 1AC 35(A) Babimbi (Cameroun) Solibabi UPC 1947-1953. Activités de la Solibabi branche de l'UPC. ⁸⁸ ANY, 1AC, 1195, Rapport mensuel, juin 1953, p.7. ⁸⁹ Voir annexe 19.

³⁶⁵ Pondi, *La police au Cameroun...*, p.116.

l'émigration notamment dans les ports et les aéroports, et d'une manière générale sur le plan local, des attributions relevant du service central de renseignements généraux''³⁶⁶. Lors de notre entretien avec Daniel Matip, il nous a relevé que : « Les commissariats spéciaux en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun étaient chargés uniquement du renseignement et à cet égard, il s'occupait de la politique, du mouvement syndical, du mouvement nationaliste et de l'information des autorités françaises sur la situation du territoire³⁶⁷. »

Par ailleurs, ils étaient chargés également de la censure des brochures à caractère subversif. Grace aux renseignements mis à la disposition de l'administration coloniale, 18000 brochures intitulés « Unification immédiate du Cameroun » n'avaient pas reçu l'autorisation de dédouanement en juin 1953³⁶⁸. Ces brochures comprenaient : l'intervention d'Um Nyobè au congrès de Kumba tenu en décembre 1951, la déclaration commune des représentants de l'UPC et du K.U.N.C fait à Tiko le 22 août 1952, le rapport présenté par Um Nyobè au congrès d'Eséka en septembre 1952, la résolution politique adoptée par ce congrès³⁶⁹. Le but visé par les commissariats spéciaux et par l'administration coloniale, était de faire obstruction à la diffusion de cette brochure dans ces régions et sur l'étendue du territoire. Pour s'en convaincre, suivons cette dénonciation de Ruben Um Nyobè :

Si aujourd'hui, disait-il les milieux administratifs font entrave à la diffusion de cette brochure au territoire, c'est parce que l'administration colonialiste a peur de la riche argumentation contenue dans ce document sur le pays. L'administration colonialiste et ses valets serviles peuvent intimider les populations, calomnier les militants et responsables de l'UPC, mener la répression pour camoufler le régime périmé qu'ils défendent, mais ni l'administration, ni ses valets ne sont capables d'affronter le débat sur le problème camerounais dans la brochure³⁷⁰.

Le constat est clair, les commissariats spéciaux dans ces régions, auraient été créés pour faire obstacle à la bonne marche de l'UPC, renforcer la sécurité au sein de la région, car il était fréquenté par les leaders Upécistes et des européens suspects. La création des commissariats spéciaux au Cameroun en général et en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun en particulier, relevait de la nécessité du pouvoir colonial à rendre le service de renseignements généraux quasi autonome, pour qu'il puisse faire face à l'expansion de l'UPC. Ce sont ces pressions nationalistes et syndicales, qui obligent l'administration coloniale, à étendre les moyens de sûreté. Cette extension est marquée par la création des commissariats spéciaux de

³⁶⁶ ANY, NF13, Sûreté. Rapport annuel de sûreté et de police 1953-1957, p.2.

³⁶⁷ Entretien avec Joseph Matip, 65 ans, Officier de police retraité, Edéa, le 1^{er} novembre 2022.

³⁶⁸ ANY, 1AC 90 (A) Babimbi UPC 1949-1957.

³⁶⁹ ANY, 1AC, 1195, Rapport mensuel, juin 1953, p.7.

³⁷⁰ *Ibid.*

police de Douala en mars 1951 et celui de Maroua. En avril 1952, est créé le commissariat spécial de

Garoua, en 1954 et 55, sont implantés les commissariats spéciaux de Nkongsamba, Yaoundé et Mbalmayo³⁷¹. Les effectifs des commissariats spéciaux, dépendaient de la taille de l'agglomération ainsi que des problèmes rencontrés. Le service des renseignements généraux, recrutait parmi les fonctionnaires de la sûreté et de la police camerounaise³⁷². Le gonflement de l'effectif devait amener le service de renseignements généraux avec la création de nouvelles unités à augmenter ses effectifs. Ce service installé en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun, n'avait pour raison d'être, que de tirer des renseignements sur la présence des nationalistes et des Européens suspects, afin d'en informer l'administration coloniale. La police était les yeux et les oreilles de l'administration, elle était par conséquent impérative, de procéder sans retard à la création de ce service³⁷³.

Le commissariat spécial digne de ce nom et des fonctions qui lui sont assignées avait été mis en place à partir de 1952 après l'arrivée au Cameroun d'un fort contingent de fonctionnaires de police de la France d'Outre-Mer. Le commissariat spécial était dirigé par un commissaire spécial nommé par décision du Haut-Commissaire et du chef de la région du

Wouri. Il était chargé de la police administrative dans l'enceinte du pays Bassa, ainsi que du contrôle de l'immigration et de l'émigration. Le commissaire spécial, agissait en liaison étroite avec le délégué du Haut-Commissaire, chef de la région du Wouri, qui avait une délégation permanente pour coordonner son action avec celle des autres services³⁷⁴. La création des commissariats spéciaux de police en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, était caractéristique non seulement de la volonté des autorités française à doter le Cameroun des différentes branches de la police, mais aussi de la mise sur pied d'un dispositif redoutable et efficient dans le but de prévenir et de combattre les actes terroristes, les nationalistes et les européens suspects qui entraient au territoire³⁷⁵.

Les points essentiels du programme de l'UPC, à savoir : l'indépendance et la réunification des deux Cameroun fait de ce mouvement à peine né, l'ennemi numéro un de l'administration coloniale française¹⁰¹. Il ne fallait à aucun prix que, ce parti continuât à faire tache d'huile, à nous placer devant une situation de fait contraire à l'intérêt supérieur de la

³⁷¹ Pondi, *La police au Cameroun...*, p.117.

³⁷² ANY, 1AC 151. Pays d'Outre-mer. Evolution politique 1959.

³⁷³ ANY, 1AC 163. Rapport politique région Bamiléké 1953-1954.

³⁷⁴ Entretien avec Lissouck Honoré, 77 ans, Gardien de la paix retraité, Ndom, le 08 décembre 2022.

³⁷⁵ ANY, 1AC 242. Bamiléké (Région) Politique 1956-1961. Rapports politique de la Région Bamiléké 1956-1961. ¹⁰¹ ANY, 1AC 246, Cameroun (Territoire) UPC activités 1952-1959.

France³⁷⁶. Cette dernière, selon Joseph Ki-Zerbo ‘‘n’entendait pas lâcher la corde trop tôt au Cameroun pour ne pas créer un précédent fâcheux dans l’affaire algérienne, ni précipiter le cours de l’émancipation dans le reste de l’Afrique Noire’’³⁷⁷. Un des moyens de conserver le Cameroun fut la création dans ce réseau étendu de renseignements, les commissariats dignes de ce nom. Suite aux événements de mai 1955, au temps du Haut-Commissaire Roland Pré, une manifestation de l’UPC entraîne une bagarre avec la police, qui ouvre le feu sur les participants, la situation politique dégénère, la tension monte, l’UPC sort de la légalité, et opère désormais dans la clandestinité. Cette situation va influencer le développement du service de renseignement généraux dans ces régions jusqu’à l’indépendance. C’est dans cette optique que, l’administration française va faire venir les experts de la Force d’Outre-Mer (FOM), les fonctionnaires de police, des hommes pourvus d’expérience et madrés ayant fait leurs preuves soit en Indochine, soit en Afrique du Nord. C’est ce que révèle cette affirmation de Paul Pondi :

‘‘les commissariats spéciaux dignes de ce nom ainsi que des fonctions qui leur sont dévolues, sont mis en place’’³⁷⁸.

Outre leur nombre et leur effectif limités, grâce à l’instauration de la carte d’identité rendue obligatoire dans le pays Bassa et l’Ouest-Cameroun, l’émigration des autochtones à l’intérieur de l’Union Française est contrôlée. C’est-à-dire pour l’autorité coloniale, les plus grandes facilités ont été accordées à tous les voyageurs désirant se rendre ou sortir du Cameroun sans distinction de nationalité, de race ou de religion³⁷⁹. Sauf bien sûr les leaders de l’UPC, pour qui l’année 1955, marque le début d’une chasse aux sorcières lancée par l’autorité coloniale. Cette dernière engage une lutte sans merci car, ‘‘tant que subsistera l’UPC, subsistera le danger’’³⁸⁰. Il faut traquer ce parti politique, l’interdire, frapper les chefs irréductibles’’³⁸¹. Ainsi, le pays Bassa et l’Ouest-Cameroun étaient désormais surveillés par les unités de renseignements généraux¹⁰⁸.

Néanmoins, il faut dire que la joyeuse et pittoresque foule qui entourait le trafic ferroviaire, la fraude permanente sur les billets, les rixes entre les voyageurs et les vols

³⁷⁶ D. Abwa, *Commissaires et Haut-Commissaire de la France au Cameroun (1916-1960). Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, PUY et PUCAC, 1998, p.360.

³⁷⁷ J. Ki-Zerbo, *Histoire de l’Afrique Noire d’Hier à Demain*, Paris, Hatier, 1972, p.515.

³⁷⁸ V.T. LeVine, *Le Cameroun du mandat à l’indépendance*, Vol. 2, trad., Paris, les Editions Internationales, 1970, p.139.

³⁷⁹ G. Delano : « La police de chemin de fer », <https://www.Les-renseignements-généraux.Org>. Consulté le 15 janvier 2022 à 10h01.

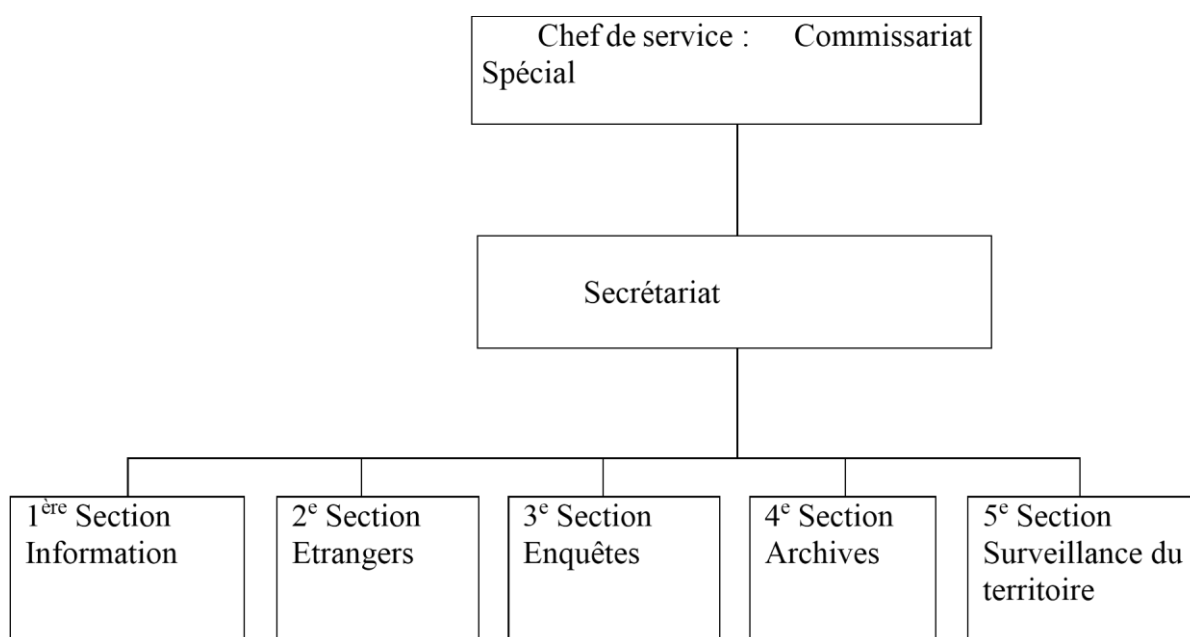
³⁸⁰ Entretien avec Tagagou Olivier, 96 ans, Gardien de la paix retraité, Penja, le 08 décembre 2020.

³⁸¹ ANY, 1AC91/8, Activité des partis politiques et production agricole en Sanaga Maritime, 1955. ¹⁰⁸ *Ibid.*

endémiques, justifiaient largement cette création³⁸². Cette volonté de l'administration coloniale française ira grandissante jusqu'à la création des services connexes. Voici l'organisation d'un

commissariat spécial.

Tableau 13 : Organisation classique d'un service extérieur de renseignements généraux : cas d'un commissariat spécial



Source : S.C.T.I.P., *Les renseignements généraux...*, p.15.

Comme nous avons mentionné plus haut, les « commissariats spéciaux » au terme de l'arrêté 282 ont pour but de suivre « les mouvements politiques locaux, africains et européens ; leur création, leur programme, leur évolution, leurs principaux représentants, leur importance numérique, leur influence sur la population »³⁸³. Le Haut-Commissaire est chargé de la défense et de la sécurité extérieure du Cameroun. Il a également la responsabilité de l'ordre public et assure la sécurité des personnes et des biens³⁸⁴. Toutefois, le décret du 11 avril 1957 permet une délégation des pouvoirs en matière des polices administrative, urbaine et rurale au profit du

Premier ministre camerounais³⁸⁵. Le transfert de compétences se fait au travers de l'ordonnance 58/1375 du 30 novembre 1958. La police acquiert donc un héritage colonial

³⁸² ANY, 1AC 242. Bamiléké (Région) Politique 1956-1961. Rapports politique de la Région Bamiléké 1956-1961.

³⁸³ ANY, APA 11743 Subdivision de Dschang rapports annuels 1941-1951.

³⁸⁴ ANY, 1AC 246, Cameroun (Territoire) UPC activités 1952-1959.

³⁸⁵ ANY, 1AC 279, Bamiléké (Région) Rapport politique 1950-1953.

qui lui fournit des outils, une méthodologie et une nature dont le renseignement constitue la matrice.

C- LES SERVICES CONNEXES

A priori, ils désignent les services extérieurs à la direction générale de la sûreté, qui l'aide dans la recherche de l'information. Il s'agit de :

Toutes les sûretés de l'Union Française (U.F.), les préfets de police des départements métropolitains, le ministère de la France d'Outre-Mer (F.O.M.), toutes les directions de services du territoire, les services de documentation extérieur et de contre-espionnage, les services de sécurité militaire et les services de police des territoires étrangers³⁸⁶.

Ici, le directeur de la sûreté est celui-là qui assure les liaisons extérieures, établit les correspondances qui leur sont destinées. Il reçoit l'aide des inspecteurs et des archives, et travail directement avec les chefs de région, de subdivision, les différents commissariats de police, et signale en cas d'urgence d'un individu, le déplacement d'un leader politique ou syndical, d'un représentant consulaire ou d'une personnalité officielle. C'est le cas d'un compte rendu élaboré par un étudiant camerounais pour les autorités décrit deux conférences tenues par Um Nyobè à Paris³⁸⁷. La première conférence est tenue quand le secrétaire général est de passage lors de son voyage à New-York en 1952. Celle-ci est décrite avec peu de détails, mais elle est donnée avec

« beaucoup de succès » aux étudiants camerounais et elle a lieu dans le foyer de l'étudiant Théodore Koule. L'autre conférence, qui est décrite plus en détail, se déroule le 20 février 1955, après la dernière visite d'Um Nyobè à New York. Cette fois, le lieu de réunion est la grande salle des Sociétés savantes au Quartier latin et le thème est « Les Camerounais face à l'idée de Nation ». La salle G au 3ème étage, est selon le compte rendu, remplie d'étudiants et certains sont debout. Un délégué de l'AEC ouvre la séance :

[...] Bien qu'étudiants nous ne pouvons demeurer indifférents face à ces problèmes qui se posent au Cameroun, à nous-mêmes. A nous-mêmes, car c'est la jeunesse, génération de demain, qui continue un pays. Dans un temps les colonialistes auront à faire à nous. Nous devons donc mieux savoir nous organiser, examiner minutieusement ces problèmes d'actualité pour en adopter notre position et notre lutte de demain (Applaudissements). Je remercie le

³⁸⁶ ANY, APA 11519/A, Note de service n°1635/s PS du 29 décembre 1951 fixant attribution du Fonctionnaire de la sûreté chargée des renseignements généraux auprès du délégué du Haut-Commissaire.

³⁸⁷ Pour plus d'information Cf. annexe 18.

Secrétaire général de l'UPC de sa compréhension, de son patriotisme, et lui assure notre collaboration la plus totale, pour la prospérité et l'indépendance de notre pays³⁸⁸.

Dans son discours, Um Nyobè parle de l'homme camerounais et son évolution de la vie tribale, quand « il ne voyait plus loin que sa tribu ou sa région ». Nyobè incite la jeunesse camerounaise de mettre en avant l'intérêt du Cameroun et « briser ses stades de tribus, de clan, de région dont le Cameroun a été l'objet jusqu'à la dernière guerre mondiale ». Le poids qu'Um Nyobè met sur le tribalisme peut être une réponse aux arguments utilisés contre les idées d'indépendance et de réunification³⁸⁹. Arguments qui prétendent que la grande variété des tribus au pays assomme l'influence de l'UPC hors des régions natales des leaders upécistes et que l'idée de la réunification ne trouve pas d'écho véritable parmi les tribalistes. L'élémentaire pour Um Nyobè est une « conception de solidarité » de l'homme camerounais, la « totale rupture avec l'état d'esclavage » et de montrer qu'il y a « très peu d'obstacles de tribus qui semblent s'opposer à la notion de l'indépendance³⁹⁰ ».

Probablement, il est aussi important pour Um Nyobè de souligner la question de tribalisme devant les étudiants qui viennent des différentes régions du Cameroun. Le secrétaire général est conscient des conflits, existants ou potentiels, parmi des étudiants à cause du tribalisme et que ces conflits peuvent ombrager et diminuer leur engagement en faveur de la lutte upéciste. Il proclame que, plutôt que le tribalisme, la réunification des deux parties du Cameroun ou l'indépendance du pays, c'est l'assimilation à l'Union Française qui va exiger aux Camerounais de rejeter leurs coutumes, leurs terres, leurs cultures, en bref leur État et leur propre personne.

De plus, Jean Gwodog noue des contacts avec des personnages politiques. Dans une lettre adressée à Um Nyobè de mars 1958, Gwodog écrit qu'ils ont demandé audience « au nom du comité national de Paris » au « Haoussa » le nouveau Premier Ministre, Ahmadou Ahidjo, qui accepte l'invitation. Ayant fréquenté la même école à Yaoundé, Gwodog est content d'être traité comme un ancien camarade. Par contre, il souligne que « Houssa est indiscutablement l'homme de "Makanda"³⁹¹ » qui est réellement L.P. Aujoulat. Selon Gwodog c'est ce dernier qui avait préparé le discours d'investiture du chef du gouvernement

³⁸⁸ P. Nkwengue, *L'Union nationale des étudiants du Kamerun, ou la contribution des étudiants africains à l'émancipation de l'Afrique*, L'Harmattan, 2005, p.56.

³⁸⁹ ANY, 1AC 246, Cameroun (Territoire) UPC activités 1952-1959.

³⁹⁰ ADM, Agent sûreté-Dschang, mesure anti-terroristes à Foréké-Dschang enregistré sous le n°1255 le 11/08/1959.

³⁹¹ Makanda » signifie « carrefour », les upécistes appellent Aujoulat « le ministre au carrefour de la politique »

¹¹⁹ ANY, JOEFCO, 1er janvier 1963.

et c'est aussi grâce à son intervention que cette audience a eu lieu. Mais à cause de cette intervention « il faut maintenant beaucoup d'habilité » et « il faudra examiner sérieusement le travail de "Makanda" » soit à travers l'œuvre du Haoussa, soit à travers « l'homme de l'"Elysée" [...] car il collabore avec eux¹¹⁹ ».

Dans une autre lettre, adressée à Nyobè en mai 1958³⁹², Gwodog décrit une rencontre que des Camerounais demeurant à Paris ont eu avec l'évêque camerounais Mgr Mongo le 25 mai, avec des danses et des conversations concernant le Cameroun. Le lendemain, les Camerounais du pays Bassa et de l'Ouest-Cameroun ont aussi reçu Mgr Mongo et ils ont parlé « longuement avec lui de la situation ». Gwodog écrit que, l'évêque d'abord « voulait dissimuler certaines vérités », mais qu'il a changé d'attitude et parlé plus franchement quand Gwodog a mentionné qu'il possédait une lettre de Nyobè qui aussi a été adressée à l'évêque. Cette lettre était un compte rendu d'une entrevue que l'évêque a eu avec Nyobè l'année passée³⁹³. Certains parmi les participants de la réunion ont proposé que, l'évêque pourrait influencer la France d'abroger le décret du 13 juillet, mais il leur a répondu que « cela n'était pas de son ressort ».

Par contre, il a énoncé qu'il pouvait influencer la question d'amnistie, ce à quoi Gwodog a répondu que « tant que les militaires occuperaient le pays, tant que les chefs pourront massacrer des gens, tant que les "*dikokons*"³⁹⁴ recevront la bénédiction de la France, l'amnistie sera vaine pour nous ».

Selon l'évêque, l'UPC est toujours puissante, tous les gens la craignent et « si donc les militaires portaient et l'amnistie intervenait, les chefs et les "*dikokons*" qui ont tué les gens souffriront ». Pour cette raison, il est nécessaire que le mouvement national donne des garanties pour que ces derniers soient pardonnés. Les étudiants ont demandé à Mgr Mongo qu'il essaye de rencontrer Ahidjo de sorte qu'il puisse arranger une rencontre entre le premier ministre et Nyobè « pour un commun accord ». Selon Gwodog, Mongo a aussi mentionné une « lettre de reproches » qu'il a reçue de Nyobè et l'évêque a reconnu ses torts. Ensuite, il a promis aux étudiants d'aller voir Nyobè de nouveau, mais il ne rentrera au pays qu'au mois de septembre et cela sera trop tard, comme Nyobè est assassiné le 13 septembre. Dans la même lettre, Gwodog informe qu'il a aussi contacté « Makanda » le 27 mai et lui a demandé son

³⁹² ADM, Gwodog, J., lettre à Um Nyobè, 28 mai 1958.

³⁹³ Une entrevue organisée entre Mgr Mongo et Um Nyobè, par le Haut-Commissaire P. Messmer, mais qui n'a abouti à rien.

³⁹⁴ Au moment de la lutte anticoloniale, l'UPC s'empare de ce terme et l'utilise pour désigner les autochtones qui collaborent avec les forces françaises chargées de réprimer l'insurrection en Sanaga-Maritime (1955-1959). Cf. A. Mbembe, *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun*, pp 124-125.

opinion quant à l'amnistie. Celui-ci a répondu qu'il venait de retourner du Cameroun où il aurait voulu rencontrer Nyobè, mais que le Premier ministre le lui a empêché. Il aurait dit à Ahidjo de ne pas craindre Nyobè, mais par contre demander « une amnistie totale et inconditionnelle »

Aujoulat a ajouté que « après l'amnistie on donnera à l'UPC la possibilité de se réorganiser normalement ; après cela viendront les élections ». Le rôle de Aujoulat ici est incertain, mais il paraît que Gwodog essaye de donner une impression à Um Nyobè qu'il existe quelques signes d'espoir.

Ainsi, la direction générale de la sûreté, avec les services connexes crée un vaste réseau interconnecté d'information de renseignements aidant à la prise des décisions. Chaque maillon du réseau, détient les informations de sa sphère d'investigation et bénéficie des renseignements disponibles dans les autres unités de réseau. Etant rassuré que n'importe quel fait majeur survenu dans l'empire, devait avoir des répercussions politico-économiques et socioculturelles de ses membres³⁹⁵. Le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, ne vivant pas dans l'insularité, avoir des informations sur ce qui se passait ou se tramait dans les autres régions, permettait de prévoir certains événements dans ces localités, et prendre certaines mesures pour les contrecarrer. Le renseignement à ce niveau, est le fondement de la prise de décision par l'administration coloniale française au Cameroun sur les plans politique, économique, social et culturel³⁹⁶. Selon

Alexandre Orlow, « c'est le rôle du service de renseignement de se préoccuper des secrets pour les transmettre à leur gouvernement. Ceux-ci, dument informés, pourront orienter leur politique et de prendre des décisions en connaissance de cause³⁹⁷ ».

Toutefois, les différents services des renseignements généraux étant énumérés plus haut, nous allons nous attarder en filigrane sur leur fonctionnement.

II- LE FONCTIONNEMENT DES DIFFERENTS SERVICES DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX

De prime à bord, la fonction renseignement frappe par le caractère global et permanent, ainsi que par la diversité et la complexité de son champ d'application. Elle répond donc à des besoins opérationnels spécifiques et s'exerce selon des modes opératoires rigoureux, qui doivent être adaptés à chaque contexte, et à chaque situation particulière. Dès

³⁹⁵ F. Linge Bougha, "Les renseignements généraux au Cameroun sous administration française 1947-1960", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006, p.35.

³⁹⁶ ANY, 1AC 285 Rapports politiques 1950-1957 Région Bamiléké.

³⁹⁷ A. Dules, *Histoire que nous vivons*, Paris, Editions Planète, 1966, p.34.

lors, le fonctionnement des différents services de renseignements généraux se fait en plusieurs temps.

D'abord, au niveau de la direction, coordonnatrice de l'action générale et enfin, les services extérieurs, collecteurs et pourvoyeurs de l'information³⁹⁸.

A- LA DIRECTION CENTRALE DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX : UNE DIRECTION COORDONNATRICE DE L'ACTION GENERALE DU SERVICE

Soulignons d'entrée de jeu que, c'est le plus grand organe du service de renseignements généraux. Son rôle primordial est de "centraliser les informations, les analysées et d'en faire une synthèse"³⁹⁹.

1- La centralisation de l'information

De prime à bord, les informations que les services extérieurs à savoir : les postes de sûreté et les commissariats spéciaux ont à leur disposition, sont transmises directement à la D.C.R.G. Cette dernière analyse les informations qui lui sont transmises, puis fait une synthèse afin de leur mettre à la disposition de l'autorité coloniale. Le but ici, c'est d'avoir un maximum d'information, voire des prévisions sur la vie politico-économique et socioculturelle de l'administration coloniale, ainsi que celle du Cameroun⁴⁰⁰. Le renseignement recouvre trois acceptions : le renseignement en tant qu'information pertinente, l'action dont il est le produit et la fonction qui en régit les structures d'organisation liée à des modalités de fonctionnement.

Dès lors, le renseignement est donc structuré d'une manière pyramidale à savoir : une base élargie, avec les services extérieurs, un sommet effilé, avec les sections, puis la D.C.R.G.⁴⁰¹, qui coordonne l'action générale du service après une bonne analyse et une synthèse des données que les sections extérieures lui transmettent⁴⁰².

2- L'analyse et la synthèse de l'information

Premièrement, quand l'information parvient à la D.C.R.G, elle est immédiatement analysée dans l'optique de découvrir si elle est vraie. Chaque mot, chaque phrase doit être

³⁹⁸ ANY, IAC74. Renseignements généraux de la police sur l'UPC et autres, 1952-1956.

³⁹⁹ Rougelet, *Les renseignements généraux...*, p.4.

⁴⁰⁰ Y. Bertrand, *Je ne sais rien, mais je dirai presque tout*, Paris, Editions Plan, 2006, p.69.

⁴⁰¹ Warusfel, "Historique des Renseignements Généraux...", p.23.

⁴⁰² P. Dupon: « Le rôle de la direction centrale des renseignements généraux », <https://www.grioo.com/forum/viewtopic>. Php. Consulté le 23 mars 2022 à 08h 15.

vraie afin de permettre une bonne interprétation. Cela nécessite une bonne capacité de lecture et une bonne culture. Cela amène alors le fonctionnaire de renseignements généraux, à s'abstenir des chevauchements possibles, dans l'interprétation de l'information. A compléter le travail des services extérieurs, afin de sortir un bon document de référence, utile à l'autorité coloniale⁴⁰³. Partant d'une kyrielle de faits séparés, ou d'une succession de notes distinctes, il faut extraire la substance, dans l'optique de donner une vue d'ensemble logique et claire. Dès lors, la synthèse apparaît comme un travail intellectuel, qui consiste à 'rassembler toutes les informations connues et reçues sur un sujet donné. Les lire et les analyser, afin d'en garder les plus intéressantes, et d'éliminer les moins utiles. Ordonner les informations ainsi tirées suivant un ordre logique, dégager les traits principaux en les résumant. Tirer une conclusion d'ensemble qu'importe le rapprochement des faits ainsi analysés et synthétisés',⁴⁰⁴.

Ce travail requière une méthode, un niveau de réflexion et de langage acceptable des espèces. La synthèse a pour objectif ici, de créer un tableau panoramique d'une situation donnée, en partant des faits individuels et isolés. Ainsi, l'autorité coloniale française, va recruter les hommes instruits pour des besoins urgents en personnel. Le plus haut degré de formation des agents capables d'analyser, d'interpréter les flux d'informations avec un niveau élevé de coordination, de confrontation, de mobilité et de réactivité commence avec la création de l'école de police. Car, on embauche les jeunes cadres autochtones scolarisés, formés à l'école de police à partir de 1951, même si les postes de commandement et d'encadrement sont encore tenus par les fonctionnaires de l'administration française⁴⁰⁵.

Notons que, au fur et à mesure que le renseignement devient difficile à obtenir, plus la véracité des faits ne devient difficile. Plus les informations sont abondantes, plus il est facile de dissimiler l'une d'entre elle. Il faut alors trouver un moyen d'estimer leur valeur. Ce service examine les informations recueillies, les vérifie (origine, finalité), les contextualise, en vue de l'analyse et transformation des informations en éléments de renseignement pertinents, précis, objectifs et exploitables. L'analyse doit inclure les faits, sources, principales hypothèses, scénarios possibles et facteurs potentiellement déterminants mais inconnus. Nul ne peut jamais connaître, toutes les informations qui existent sur un sujet

⁴⁰³ B. Deveau : « Le service de renseignements généraux : d'hier à aujourd'hui », https://www.cairn.info/article_P.php?ID_ARTICLE=POLAF-102-0128. Consulté le 30 novembre 2022 à 14h50.

⁴⁰⁴ S.C.T.I.P, *Les renseignements généraux...*, p.38.

⁴⁰⁵ Pondi, *La police au Cameroun...*p.112.

déterminé. Les lacunes qui caractérisent les résultats des recherches, peuvent sérieusement compromettre la fiabilité du produit final⁴⁰⁶.

Cependant, un analyste peut améliorer la situation, en essayant d'acquérir toutes les informations disponibles sur un sujet déterminé, en puisant dans les renseignements détenus par d'autres sources d'information. Le partage de l'information est un concept fondé sur la réciprocité et les avantages mutuels et, si les flux d'information ne sont pas à double sens, ils risquent de s'assécher rapidement¹³⁵. La règle est aujourd'hui que, toutes les informations ou tous les renseignements rassemblés, soient évalués sur la base : a) de la fiabilité antérieure de la source d'information, et b) de la mesure dans laquelle celle-ci a une connaissance directe des informations qu'elle fournit (par exemple a-t-elle acquis directement les informations, ou bien les tient-elle de quelqu'un d'autre ?)⁴⁰⁷.

Il y a pour cela différents systèmes mais, essentiellement, elle repose sur la même idée : établir une estimation des risques de la fiabilité de l'information. Fréquemment, l'évaluation débouchera sur un "code d'évaluation des sources", composé d'une lettre et d'un numéro choisis au moyen d'une matrice standard⁴⁰⁸. L'évaluation doit être continuellement, revue, étant donné qu'il peut apparaître de nouvelles informations de nature à en modifier les résultats. Conjointement avec cette évaluation, l'on peut ajouter un autre code de "manipulation" ou de "diffusion", qui limite la mesure dans laquelle les informations peuvent être divulguées, l'idée étant d'éviter que des informations sensibles soient communiquées à des personnes non autorisées⁴⁰⁹.

Il y a essentiellement deux catégories d'analyses : l'analyse stratégique, qui envisage la situation de plus haut et dans une perspective à plus longue échéance, et l'analyse tactique, essentiellement axée sur des objectifs opérationnels immédiats. Les systèmes d'information et de renseignement stratégiques ont pour but, de dégager des tendances et de détecter des menaces naissantes, tandis que les systèmes d'information et de renseignement tactiques se rapportent à une situation existante, ou à une opération en cours, souvent en temps réel. L'analyse replace l'information dans son contexte, en déduit la signification, met en relief les lacunes des connaissances existantes, suggère la suite probable des événements et formule des

⁴⁰⁶ E.-J. Duval, *Le sillage militaire de la France au Cameroun. 1914-1954*, Paris, L'Harmattan, 2004, p.89. ¹³⁵ Nations Unies, *Police systèmes d'information et de renseignement de la police. Compilation d'outils d'évaluation de la justice pénale*, New York, Nations Unies, Office contre la drogue, 2008, p.15.

⁴⁰⁷ G. Doho, *Poésie et lutte de libération au Cameroun*, Yaoundé, Ifrikiya, 2007, p.45.

⁴⁰⁸ J.Y. Mintogue, "Savoir endogènes et résistance nationaliste au sud-Cameroun : le cas de la Sanaga-Maritime, de 1948 à 1958. Approche historique", Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004, p.152.

⁴⁰⁹ Warusfel, "Historique des Renseignements Généraux...", p.19.

recommandations concernant les mesures qui peuvent être adoptées à l'avenir⁴¹⁰. Le travail d'analyse peut être mis en route par des anomalies, des tendances ou des liens dont l'analyste lui-même a relevé l'existence durant le cours normal de ses activités mais, plus habituellement, il sera entrepris sur l'initiative de cadres supérieurs qui ont posé une question ou demandé qu'une étude spécifique soit réalisée⁴¹¹.

Les résultats de l'analyse peuvent être présentés de diverses façons, selon ce que recherchent les personnes auxquelles ils s'adressent. Il pourra s'agir de rapports détaillés sur des questions stratégiques complexes ou, plus simplement, d'un bref compte rendu oral sur une opération déterminée⁴¹². Les résultats du travail des services de renseignement doivent être logiques, concis et accessibles et être accompagnés de recommandations claires et dépourvues d'équivoque étayées par des preuves solides. Regrettablement, lorsque les flux d'information sont insuffisants et leurs sources peu solides, le résultat de l'analyse sera lui aussi défaillant.⁴¹³

3- L'exploitation de l'information

En principe, la direction centrale de renseignements généraux et les différentes sections telles que la police spéciale des chemins de fer, le service d'exploitation, le service actif de surveillance du territoire et le service actif de renseignements généraux, recueillent avec beaucoup de soin, le plus grand nombre d'informations concernant la vie politique, économique et sociale du Cameroun, le transmet à l'autorité coloniale française, principale destinataire, afin que cette dernière en face bon usage. C'est-à-dire exploiter judicieusement les informations transmises par la D.C.R.G. Une fois les informations sont jugées sûres et complètes, elles permettaient à l'administration coloniale de prendre les décisions et mesures utiles⁴¹⁴.

L'administration française accordait plus d'importance aux informations concernant la vie sociopolitique, car elles étaient prioritaires à leurs yeux⁴¹⁵. C'est le cas par exemple du

⁴¹⁰ J.-F. Clair et P. Dahan, « la direction centrale du renseignement intérieur, un nouveau pôle de renseignement intérieur un FBI à la française : pour quoi faire ? », *Centre Thucydide – Analyse et recherche en relations internationales*, Volume X, 2009, p.6.

⁴¹¹ Amiral P. Lacoste, *Le Renseignement à la française*, Paris, Economica, 1998, p.78.

⁴¹² B. Warusfel, *Contre-espionnage et protection du secret. Histoire, droit et organisation de la sécurité en France*, Paris, Lavauzelle, 2000, p.43.

⁴¹³ P. Junghans, « La nouvelle délégation parlementaire au renseignement va-t-elle améliorer l'efficacité des services ? », *Sécurité globale*, n° 4, 2008, p.8-9.

⁴¹⁴ C. Chapman : « Espion et espionnage dans le monde », <https://www.Défense.Gouv.Fr/dgse>. Consulté le 4 décembre 2022 à 20h00.

⁴¹⁵ F. Lafarge, « Le lancement de la révision générale des politiques publiques », *Revue française d'administration publique*, n°124, 2007, p.34.

rapport mensuel de décembre 1952 publié par la direction centrale de renseignements généraux : “Kingue Abel, Nyobe André, Goueth Michel se préoccupent de collecter les fonds pour financer le séjour d’Um Nyobe à New York et son retour à Douala [...] surveiller leurs faits et gestes⁴¹⁶. Ou encore, ceux des dossiers spéciaux : “Um Nyobe et Abessolo sont partis ce jour [...] les surveiller de près”⁴¹⁷.

Notons que, l’autorité coloniale demande de temps en temps les renseignements complémentaires, dans le cas où les premiers sont jugés trop fragmentaires ou insuffisamment recoupés ou encore même demander des investigations plus précises à différents échelons avant de se prononcer comme nous pouvons le constater dans la note de renseignement n°379/cf. APA de janvier 1950 en donne un exemple : “désire être tenu régulièrement au courant des faits et gestes de Carroue et Braun [...] priorité absolue⁴¹⁸. A ce niveau, le renseignement ne concerne pas uniquement l’instrument de la décision politique, mais l’action et la décision politique elles-mêmes, parce que, les informations reçues pouvaient permettre à l’administration coloniale, de prévoir les faits politico-économiques et sociaux à venir. C’est dans cette optique qu’on observe la prise de mesure visant à endiguer l’essor du syndicalisme et plus tard du nationalisme. Elle aboutira alors à l’assassinat en pays Bassa et l’Ouest-Cameroun, de certains leaders nationalistes jugés trop ennuyeux par l’administration coloniale⁴¹⁹.

Au demeurant, lorsque les faits rapportés ne donnent aucun profit, ces derniers peuvent être rattachés à d’autres faits. La direction centrale de renseignements généraux, qui est la coordonnatrice de l’action générale, demande une nouvelle investigation de la part des services extérieurs. Car ce sont eux qui sont chargés de coller et de transmettre l’information⁴²⁰.

B- LES SERVICES EXTERIEURS : COLLECTE ET TRANSMISSION DE L’INFORMATION

Dans le but de couvrir le Cameroun en général et le pays Bassa et l’Ouest-Cameroun en particulier et d’étendre le renseignement fiable, l’autorité coloniale va créer au sein du

⁴¹⁶ ANY, 1AC1196, Rapport mensuel. Mois de décembre 1952. Note de renseignements n°103/PS2LD/OL.

⁴¹⁷ ANY, APA 10186, Sûreté. Activités subversives, dossier spéciale constitué par le Haut-Commissaire p. i. Casimir, janvier 1950.

⁴¹⁸ Maître Braun, avocat du PCF venu au Cameroun le 30 octobre 1949 plaider en faveur de plusieurs leaders de l’UPC. Cf. ANY, APA 10186, Sûreté. Activités subversives, dossier spéciale constitué par le Haut-Commissaire P.I. Casimir, janvier 1950.

⁴¹⁹ ANY, APA 14843/B, Territoire du Cameroun-Direction de la Sûreté-Section des renseignements généraux/Rapports hebdomadaire de Sûreté/1957.

⁴²⁰ R. Kagan, *Le Retour de l’histoire et la fin des rêves*, Paris, Plon, 2008, p.212.

service de renseignements généraux, des départements de sûreté dont les rôles primordiaux sont la collecte et la transmission de l'information⁴²¹.

1- La collecte de l'information

Selon Ngol Nkomo Aristide, un bon policier de renseignement digne de ce nom, devrait faire le tour de ses informateurs par jour, établir son rapport quotidien et le transférer rapidement à la direction centrale de renseignements généraux sous forme de note de renseignements codé ou de télégramme chiffré⁴²². Dès lors, s'informer fait partie de la vie quotidienne de tous les policiers des renseignements généraux. En général, il le fait à la demande de la hiérarchie. Mais, il peut vouloir également attirer l'attention sur un événement intéressant la vie politicoéconomique et sociale⁴²³. Ainsi, pour compléter ses informations, le fonctionnaire des renseignements généraux utilise toutes les sources de renseignements qui sont à sa portée et sait les protéger, commençant par les informateurs du commissariat de sécurité publique à la gendarmerie, en passant par les archives de préfecture et de la mairie de sa circonscription administrative, et même celle de la direction centrale de renseignement généraux, afin de collecter les informations relevant des faits majeurs de la région⁴²⁴.

Même avec la multiplication des commissariats spéciaux, les postes de sûreté et les sections des renseignements généraux, rattachés au commissariat de sécurité publique continuent d'exister⁴²⁵. Leurs fonctionnaires ont pour rôle : la surveillance d'une façon très précise de l'évolution des partis politiques européens, fichage des européens sur le plan politique, liaison existant entre les sections locales et les centrales métropolitaines ; surveillance extrêmement précise des activités des parlementaires du territoire européens et africains qu'ils soient députés, sénateurs, conseillers économiques ou délégué de l'ARCAM. Ces fonctionnaires étaient également chargés de : la surveillance des personnalités françaises et étrangères en voyage officiel ou en mission ou celle des individus signalés par la direction de la sûreté, les ingérences étrangères et en particulier celle du Kominform ; la surveillance des consulats, un rapport précis et détaillé des problèmes économiques d'actualité après s'être documentés auprès des directeurs de banques et ceux des sociétés commerciales de la

⁴²¹ J.-R. Bachelet, *Pour une éthique du métier des armes : Vaincre la violence*, Paris, Espace éthique, 2006, p.43.

⁴²² Entretien avec Ngol Nkomo Aristide, 97 ans, officier de police retraité, Makak, le 10 janvier 2022.

⁴²³ ANY, APA 15731/A, Synthèse concernant les événements du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun du 18 décembre 1956 au 15 janvier 1969.

⁴²⁴ ANY, *La presse du Cameroun* n°3.997 du 21 août 1963.

⁴²⁵ M. Agulhon, *Coup d'Etat et République*, Paris, PFNSP, 1997, p.43.

chambre de commerce et des services administratifs compétents, les liaisons périodiques avec certaines autorités de la police espagnole et britannique sont importants⁴²⁶.

Aussi, la recherche de l'information passe tant par divers stades, de l'homme de la rue aux spécialistes. Il y a une grande marge à franchir. Selon Biti : « A côté des agents et permanents de l'information, qui sont sous-officiers et officiers de police, il existe un personnel spécialisé dans le domaine du renseignement proprement dit. Il est composé des manipulateurs, des détectives et des sources⁴²⁷ ». Que cela soit à la rue dans les sociétés ou entreprises, tant que public, dans les services d'administration des états, l'information peut être puisé partout et dans les domaines politiques, diplomatique, militaire, social, économique, industriel, financier, etc. cela peut concerner un document, une personne ou une situation⁴²⁸. Dans le domaine du renseignement, tout est important car un fait infime qui, à première vue, peut sembler anodin ou moins important, peut se révéler à la longue d'une importance capitale parfois vitale. Il importe de stigmatiser que ce n'est pas dans les publications offertes à la curiosité du grand public qu'on découvre des secrets. Le lieu ou la personne dont proviennent les informations est appelé une "source"⁴²⁹.

L'information et le renseignement peuvent provenir de n'importe quelle source, où qu'elle se trouve, et à n'importe quel moment. Cependant, la source de renseignement généraux la plus importante (et souvent la moins utilisée) est les agents qui, par leurs patrouilles, se trouvent en contact constant avec la collectivité et sont les premiers à arriver sur les lieux d'un crime. Plus le concept de renseignement généraux est développé, et plus riche sera l'information fournie par ces agents⁴³⁰.

L'utilisation d'informateurs comme sources d'information et comme moyen de renseignement, est une pratique qui remonte loin dans l'histoire. L'utilisation d'informateurs et les relations avec ceux-ci, c'est-à-dire leur "gestion", sont centralisées tandis que, dans d'autres, les agents entretiennent des relations personnelles avec des informateurs sans aucune supervision⁴³¹. Les informateurs peuvent être mus par bien des raisons différentes. Il peut s'agir de "citoyens engagés", qui fournissent des informations par sens du devoir civique, mais

⁴²⁶ ANY, APA 11519/A, Note de service adressé au Haut-Commissaire le 29 décembre 1952 portant attribution de la fonction de la sûreté chargé des renseignements généraux auprès du délégué du Haut-Commissaire par le directeur de la sûreté.

⁴²⁷ P. F. Bruguier, *L'organisation de la sécurité collective par assistance mutuelle*, Thèse de Doctorat, Bordeaux, 1945, p.235.

⁴²⁸ M. Benchenane, *Les armées africaines*, Paris, Publisud, 1983, p.90.

⁴²⁹ V. Roger-Lacan, « Traité de Lisbonne et défense européenne », *Défense nationale et sécurité collective*, fév. 2008, p.15.

⁴³⁰ Nations Unies, *Police systèmes d'information...*, p.12.

⁴³¹ H. Vedrine, « La France et le monde arabe », *Politique internationale*, n° 117, août 2007, p.5.

aussi de criminels endurcis qui cherchent à éliminer l'opposition⁴³². Des informations peuvent être fournies en échange de certains avantages personnels ou, plus généralement, en contrepartie d'un bénéfice pécuniaire. En raison du secret qui entoure les relations avec les informateurs et comme les sommes d'argent en cause peuvent être importantes, il existe d'énormes risques d'abus⁴³³. Généralement parlant, la fiabilité et la source des renseignements communiqués par un informateur doivent être évaluées soigneusement et, si possible, corroborées. Simultanément, force est de reconnaître que la police a une obligation de protection à l'égard de leurs informateurs et doivent les mettre à l'abri de représailles¹⁶³.

2- La transmission de l'information

Notons pour commencer que, les services extérieurs des renseignements généraux collectent les informations, les analyses et font la synthèse afin de les transférées aux services centraux, que sont les sections des renseignements généraux et la direction centrale de renseignements généraux. Les services extérieurs des renseignements généraux transmettent ces informations à travers des rapports sous formes de fiches ou de bulletins de renseignements, de messages radiographiques, de télégrammes chiffrés ou messages téléphoniques ; sont également utilisés selon les possibilités locales ou l'urgence au renseignement. Les notes de renseignements⁴³⁴, étaient les moyens de transmission les plus utilisés, car la radio, le téléphone, le télégramme restaient l'apanage des grandes villes¹⁶⁵. Ce genre de rapport obéissait à un certain nombre de critères, de forme et de fond. Selon Sadrack Ndjekal, la forme présente les dates, l'objet, la référence, le numéro, l'origine, la source, la valeur du renseignement et les destinataires⁴³⁵.

Ici, l'origine c'est l'indication du poste de renseignement général où est affecté le rédacteur ou encore l'information habituelle sous forme de code pour garder un anonymat complet⁴³⁶. La source quant à elle, indique la provenance de l'information. Elle est souvent écrite sous forme de code établi par la direction centrale des renseignements généraux et connu des seuls services régionaux et poste de renseignements généraux. Nous pouvons constater que le signe A, qui veut dire observation directe ; B, document ; C, informateur et

⁴³² B. Boone, *La spécificité militaire*, Paris, A. Colin, 1990, p.267.

⁴³³ C. Calier, G. Pedroncini, *Les troupes coloniales dans la Grande Guerre*, Paris, Economica, 1997, p.232. ¹⁶³S. Cohen, *La défaite des généraux : Le pouvoir politique et l'armée sous la Vème République*, Paris, Fayard, 1994, pp.45-46.

⁴³⁴ Pour ample d'information sur la note de renseignement, voir l'annexe 2. ¹⁶⁵ P. C. Belomo, "L'ordre et la sécurité public dans la construction de l'Etat au Cameroun", Thèse de Doctorat en Science Politique, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2007, p.234.

⁴³⁵ Entretien avec Sadrack Ndjekal, 80 ans, ancien Sergent de l'armée camerounaise, Makondo, le 19 mars 2022.

⁴³⁶ P. Krop, *Les secrets de l'espionnage français de 1870 à nos jours*, Paris, Payot, 1995, p.33.

D, opinion publique. La valeur ici est le crédit qui peut être accordé aux renseignements contenus dans la note : 1 ou A signifié valeur sûre, constatation directe, document original ; B ou 2, valeur ordinairement sûre, exactitude probable ; 3 ou C désigne la valeur peu sûre c'est-à-dire renseignement douteux à vérifier rigoureusement. La référence ne s'indique que si la note fait suite à l'instruction donnée ou si des notes précédentes ont déjà traité de la même affaire⁴³⁷.

Quant aux conditions de fond et de style, les informations sont présentées de manière objective, claire et concise car « l'intérêt du renseignement est dans son actualité et dans son exploitation immédiate »⁴³⁸. Ce qui signifie qu'une information recueillie longtemps après l'évènement ou transmise tardivement, n'a plus aucune valeur relative. On s'attache donc à rapporter sans délai l'évènement qui se déroule, le meilleur renseignement étant celui qui prévoit les faits⁴³⁹. Ainsi, un poste de renseignements généraux qui se limite uniquement à enregistrer et à transmettre des informations que tout le monde connaît, n'est pas efficace, il ne sert à rien, c'est un poste inutile, car un abonnement à la presse peut tout aussi le remplacer. Par conséquent, il importe que les fonctionnaires qui sont chargés de plusieurs missions, rendent compte sans perdre de temps à la direction. Les notes et les informations doivent être rédigées sur le champ. Ils font en sorte que les informations les plus importantes ne perdent pas leur valeur à cause d'une longue attente prolongée au secrétariat de la direction centrale de renseignements généraux⁴⁴⁰. Ces informations seront par la suite dactylographiées, enregistrées et acheminées en priorité par radio, par téléphone ou par télégramme selon les moyens locaux.

Mais le souci d'aller vite ne doit pas faire obstacle aux vérifications et aux recoupements préalables, recommandés dans la plupart des cas. Si l'impératif d'urgence ne permet pas au chef de poste de renseignements généraux de s'entourer de ces précautions habituelles, rien ne lui interdit, là encore, de préciser que son renseignement n'a pas été vérifié et que des éléments complémentaires seront communiqués ultérieurement⁴⁴¹.

Par conséquent, le renseignement en deux temps est très capital, car il apparaît en matière de réunion. Qu'il s'agisse de réunion publique ou privée, le compte rendu est rédigé dès la fin

⁴³⁷ G. Derrick : « Comprendre le contre-espionnage et espionnage », <https://www.rue89.Com/2007/08/30/Pierre-Messmer-un-soldat-que-le-Cameroun-n'a-pas-oublié>. Consulté le 1er octobre 2021 à 14h30.

⁴³⁸ S.C.T.I.P., *Les renseignements généraux...*, p.255.

⁴³⁹ M. Marc, *Les africains et la Grande Guerre : L'appel à l'Afrique (1914-1918)*, Paris, Karthala, 2003, p.78.

⁴⁴⁰ J. Manager : « Le vrai policier du service de renseignement généraux », [https:// www. Le service des renseignements généreux. Com](https://www.Le-service-des-renseignements-généreux.Com). Consulté le 12 mars 2022 à 16h05.

⁴⁴¹ S.C.T.I.P., *Les renseignements généraux...*p.18.

de la séance et transmis le jour même par le moyen le plus rapide ; les autorités intéressées apprennent ainsi, dans les brefs délais, la quintessence des allocutions prononcées et des décisions précises⁴⁴². Quant aux conséquences publiques ou internes de la réunion qui complètent l'information des autorités, il est encore temps, le lendemain ou le surlendemain de leur réserver une note complémentaire, quand les réactions de l'opinion se dégagent plus clairement sont également conseillés. Lors que l'information est une hypothèse, il est nécessaire de la recouper une nouvelle fois⁴⁴³.

Dans tous les cas où le concept de renseignement généraux a été officiellement adopté, les principales étapes du cycle de l'information seront représentées sous une forme ou sous une autre : collecte, évaluation, classement, analyse, diffusion et, parfois, direction⁴⁴⁴. La liste ciaprès reflète la structure, les fonctions et les moyens minimums requis pour que la police puisse utiliser un système rudimentaire mais efficace d'information et de renseignement : règles concernant les modalités de collecte de l'information (et les fins de son utilisation) ; règles concernant la sécurité de l'information ; système de classement en vue de protéger la confidentialité de l'information ; connaissance et application du principe du "besoin de savoir"⁴⁴⁵ ; règles concernant les personnes auxquelles l'information peut être divulguée ; système de classement de l'information en fonction de son intérêt et de son importance (sur support papier et/ou sur ordinateur) ; fourniture à tous les agents d'encouragements actifs et de moyens pour qu'ils communiquent ces informations ; système d'assurance-qualité (et d'évaluation des sources) des informations reçues ; système de classement des principaux catalogues d'informations (comme déclarations d'infractions, casiers judiciaires et empreintes digitales) ; accès à ces catalogues et moyens de recherche ; mécanisme de demande d'informations à d'autres institutions, organisations ou pays⁴⁴⁶ ; analystes formés⁴⁴⁷ ; normes et directives concernant le contenu des fiches et rapports d'analyse et des autres produits des services de renseignement; examen actif des produits de l'analyse en tant qu'élément du processus de gestion⁴⁴⁸.

⁴⁴² Mc W. Neill, *La recherche de la puissance*, Paris, Economica, 1992, p.45.

⁴⁴³ P. Moreau Defarges, *Problèmes stratégiques contemporains*, Paris, Hachette, 1992, p.66.

⁴⁴⁴ P. Pean, *Carnages : Les guerres secrètes des grandes puissances en Afrique*, Paris, Hachette, 2001, p.12.

⁴⁴⁵ E. Touwa, *Armée et développement : Aux origines de l'armée camerounaise et l'impact des dépenses militaires sur le développement socio-économique (1960-1990)*, Tectum V. 2007, pp.234-235.

⁴⁴⁶ L. Unsaldi, *Le militaire et la politique en Turquie*, Paris, L'Harmattan, 2005, p.78.

⁴⁴⁷ E. Y. Amato, « Sociétés civiles et pouvoir », *Revue générale de stratégie*, n° 30, Mars 2007, p.2.

⁴⁴⁸ J.-F. Bayart, « La revanche des sociétés africaines », *Politique Africaine*, n° 11, Septembre 1983, p.11. ¹⁸⁰ P. Hayez, ' Le renseignement, facteur de puissance', *Annuaire français de relations internationales*, vol. VIII, 2007, p.3.

Ces éléments seraient les mêmes aux échelons national, régional et local, sauf pour ce qui est de leur échelle et de leur degré de perfectionnement, qui dépendront de la quantité et de la nature du matériel et des logiciels spécialisés disponibles¹⁸⁰. Les rapports d'analyse, à moins qu'ils ne s'adressent au public, ne doivent être communiqués qu'à ceux qui ont un "besoin de savoir". L'administration coloniale française, ayant entrepris de formuler une stratégie nationale de lutte contre l'insurrection armée, a constaté qu'il était utile de compiler une évaluation nationale des menaces représentées par ce phénomène⁴⁴⁹. Une telle évaluation rassemble et classe, toutes les informations disponibles des principaux responsables de l'insurrection, des préjudices qu'ils causent et de l'évolution vraisemblable de leurs agissements insurrectionnelle. Simultanément, elle met en relief les menaces ou phénomènes nouveaux apparaissant comme prenant de l'importance et pouvant être évités au moyen d'une intervention rapide avant qu'ils ne deviennent un problème majeur⁴⁵⁰.

De telles évaluations stratégiques nationales sont fondées sur l'accumulation des informations rassemblées au plan local, lesquelles sont ensuite combinées pour broser un tableau de la situation au plan national⁴⁵¹. Les conclusions retirées au plan local, peuvent alors être analysées et comparées à celles qui se dégagent dans d'autres régions du pays. Les informations objectives que reflète une telle évaluation des menaces, constituent un instrument précieux pour les décideurs, qui peuvent les utiliser pour formuler des politiques de nature à avoir l'impact maximum, à moindres frais grâce à une allocation ciblée des ressources. Comme dans le cas des autres types d'analyse, le résultat final dépendra de la qualité et de la complétude des informations fournies ainsi que des compétences de l'analyste. Le service de renseignements généraux a d'innombrables occasions de rassembler et de collecter des informations, mais le public et d'autres entités privées détiennent également une masse considérable de données, qui peuvent être utiles pour l'action policière⁴⁵².

Travailler en partenariat avec le public et avec ces entités accroît le nombre de sources d'information potentielles. Il peut en fait y avoir des situations dans lesquelles, une institution associée est la seule source possible d'informations au sujet d'une question ou d'une personne déterminée⁴⁵³. Fréquemment, les membres de la police sont plus à l'aise, lorsqu'ils échangent

⁴⁴⁹ L. Zecchini, "Renseignement : l'ambitieuse révolution", *Le Monde*, 26 déc. 2008, p.8.

⁴⁵⁰ E. Inciyan, "La naissance d'une police 'secret-défense' dans l'indifférence", *Mediapart.fr*, novembre. 2008, p.21.

⁴⁵¹ E. Mechoulan, "Vers une politique européenne du renseignement ?", *Stratégique*, n° 86-87, 2006, p.2.

⁴⁵² E. Mechoulan, "Formes de la coopération entre services de renseignement et renseignement au sein des organisations internationales", *Questions internationales*, n° 35, janv.-fév. 2009, p.5.

⁴⁵³ H. Vedrine, "La France et le monde arabe", *Politique internationale*, n° 117, août. 2007, p.16.

des informations par le biais de leurs relations personnelles, et il arrive souvent que des contacts informels soient plus rapides et plus efficaces. Cependant, cette façon d'obtenir des informations présente des dangers inévitables dans la mesure où les garanties, contrôles et contrepoids des procédures formelles, en particulier pour ce qui est de la recevabilité des informations rassemblées lors du procès, font défaut ⁴⁵⁴. Un mécanisme d'échange d'informations efficace qui fonctionne bien (surtout lorsqu'il faut échanger des données à travers les frontières) n'encourage pas autant les enquêteurs à "appeler un ami" et lui permet d'agir sans hésitation sur la base des informations reçues ⁴⁵⁵. Il n'est pas toujours aisé d'établir des partenariats avec d'autres institutions, que ce soit dans le pays même ou à l'étranger, soit parce que, des contraintes légales limitent les possibilités d'échanger des données (et surtout des données personnelles), soit parce que la loi cherche à protéger la confidentialité de l'information. Il y aura également des cas dans lesquels, des organisations qui pourraient être des partenaires ont des objectifs ou un programme différent.

Toutefois, les renseignements sont transmis à des divers niveaux selon les besoins ou la nécessité. Il est recommandé aux services de renseignements généraux d'adopter une discrétion totale, car le renseignement n'est pas vulgarisé. A partir de l'émission jusqu'à la réception, il y a un processus que l'on doit bien gérer. L'information transmise va permettre au consommateur d'étudier l'implication et de définir de nouvelles stratégies allant dans le sens de l'amélioration.

Cette transmission s'effectue par réseau de deux manières : horizontale et verticale. Sur le plan horizontal, il s'agit d'informer les collègues de même rang, de même grade ou encore de même considération, également les services alliés ⁴⁵⁶. En terme de verticalité, il est question d'informer la hiérarchie de tout fait dont il peut avoir connaissance et susceptible de l'intéresser ou pouvant l'aider dans la prise de décision. Les renseignements sont transmis à qui de droit, c'est-à-dire au consommateur par plusieurs moyens. Nous avons les bulletins d'informations ; les télégrammes, les appels téléphoniques, les notes verbales etc. Le plus souvent, ils sont transmis en code pour éviter les fuites et tomber entre les mains de l'ennemie. En bref, il doit être transmis par le moyen le plus rapide qu'on a à sa disposition et

⁴⁵⁴ R. Kagan, *Le Retour de l'histoire et la fin des rêves*, Paris, Plon, 2008, p.7.

⁴⁵⁵ J.-D. Merchet, " Moins d'hommes, plus d'espions, la Défense imagine l'an 2000", *Libération*, 17 mai 2008, p.12.

⁴⁵⁶ Mechoulam, « Vers une politique... », p.9.

entourés de toutes sécurités. Les autorités, dûment informées, pourront orienter leur politique et prendre des décisions en connaissance de cause⁴⁵⁷.

C- LE RENSEIGNEMENT : UNE FONCTION OPERATIONNELLE DETERMINANTE POUR LA PLANIFICATION DE L'ENGAGEMENT ET ESSENTIELLE POUR LA COMPREHENSION DE SITUATIONS COMPLEXES ET EVOLUTIVES

Le terme renseignement recouvre trois acceptions : le renseignement en tant qu'information pertinente, l'action dont il est le produit et la fonction qui en régit les structures d'organisation liée à des modalités de fonctionnement⁴⁵⁸. Le renseignement n'est ni une fin en soi, ni une activité strictement réservée à certains spécialistes : il concerne tout le monde à des degrés divers⁴⁵⁹. Il est l'une des préoccupations majeures du chef, quel que soit son niveau, il doit permettre d'anticiper l'action de l'adversaire ainsi que ses réactions face à nos propres actions. La finalité du renseignement est donc de prévoir ce que fera l'adversaire de manière à produire à temps les plans avant l'action, à ajuster la manœuvre en cours d'action et à évaluer les effets après l'action⁴⁶⁰. Ainsi, le renseignement, qui s'inscrit dans une logique d'anticipation et de permanence, a toujours été un facteur primordial dans l'application des principes de la guerre, positif ou négatif.

Aujourd'hui le besoin en renseignement recouvre des domaines de plus en plus larges et diversifiés (renseignement opérationnel, militaire et d'intérêt militaire, d'environnement). Plus que jamais, la fonction renseignement nécessite donc du personnel, formé et en nombre suffisant, des structures et des équipements adaptés et performants⁴⁶¹. La recherche du renseignement s'inscrit dans un cycle immuable, continu, réactif et dynamique, articulé autour de cinq phases consécutives, mais exécutées simultanément sur des informations différentes :

expression des besoins, orientation de la recherche, recherche, exploitation, diffusion⁴⁶².

1- Le cycle du renseignement

S'informer sur les intentions d'un acteur intérieur ou extérieur, anticiper les évolutions, prévenir les menaces (lien entre le renseignement et l'action) les actions extérieures et/ou intérieurs, influencer les situations ; le renseignement permet de bloquer ou faire avancer les

⁴⁵⁷ Zecchini, « Renseignement : l'ambitieuse révolution... », p.7.

⁴⁵⁸ J.-M. Berlière, *Le monde des policiers en France, XIXe-XXe siècles*, Bruxelles, Complexe, 1996, p.79.

⁴⁵⁹ J.-M. Berlière, "Image de la police : deux siècles de fantasme ?", *Criminocorpus*, 2001, p.9.

⁴⁶⁰ L. M. Aimé-Blanc, J.M. Caradec'h, *L'indic et le commissaire*, Paris, Plon, 2006, p.87.

⁴⁶¹ S. Leman-Langlois, *Le renseignement et la sécurité nationale*, Paris, L'Harmattan, 1990, p.343.

⁴⁶² Lieutenant-colonel, Rollin, *Le service des renseignements militaires en temps de paix, en temps de guerre*, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1908, p.212.

circonstances (une négociation par exemple) ⁴⁶³. Le cycle du service de renseignements généraux comprend :

- La planification et l'orientation : définition des objectifs du renseignement dans le cadre de la politique publique et allocation de ressources selon les menaces évaluées.

- La recherche : pour répondre aux questions posées par un décideur, l'agent reçoit un "plan de recherche", véritable "bon de commande" qui le guidera. Recours à des sources ouvertes ou secrètes pour recueillir des informations ⁴⁶⁴.

- La collecte : L'agent devra alors identifier les sources possibles (relations, contacts...) et les activer. Il existe des "Honorables Correspondants" qui donnent des renseignements gratuitement, en ayant conscience de servir les intérêts d'un gouvernement, ainsi que des personnes qui travailleront sans en être informés.

- Production et analyse : il s'agit de faire le tri pour trouver les bonnes informations et rejeter les mauvaises. C'est le travail des analystes. Ils ont à leur disposition des outils, informatiques et statistiques notamment, très performants, qui leur permettent d'évaluer les renseignements et les sources. Ils font également des recoupements entre plusieurs informations pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une même information saupoudrée par une même personne dans le but d'intoxiquer. Transformation des informations en éléments de renseignement pertinents, précis, objectifs et exploitables. L'analyse doit inclure les faits, sources, principales hypothèses, scénarios possibles et facteurs potentiellement déterminants mais inconnus ⁴⁶⁵.

- Diffusion : communication du renseignement aux responsables (rapports d'alerte et de situation, évaluations, estimations, notes d'information). Les autorisations d'accès aux différentes catégories de renseignement sont un aspect crucial du cycle du renseignement et pour le contrôle démocratique ⁴⁶⁶.

- Consommation et rétroaction : prise en compte du renseignement dans les décisions des responsables. La rétroaction comprend l'indication des futurs besoins en renseignement et alimente la planification et l'orientation, relançant ainsi le cycle.

Il existe des sources dites "ouvertes" et des sources dites "fermées"¹⁹⁹. Les premières sont publiques. Elles sont accessibles à tous. Les secondes s'obtiennent par des moyens

⁴⁶³ P. Rougelet, *Les renseignements généraux*, Paris, Editions Albin Michel, 2007, p167.

⁴⁶⁴ P. Schweizer, *Les nouveaux espions : le pillage technologique des USA par leurs alliés*, Paris, B. Grasset, 1993, p.153.

⁴⁶⁵ M. Vaisse, *Etudes sur l'histoire du renseignement*, Paris, Lavouzelle, 1998, p.17.

⁴⁶⁶ B. Scaramuzzino, "Quand l'espionnage ne fait pas rire", *Carrière Commerciale*, n°8, 17 avril- 1^{er} mai 1986, p.9. ¹⁹⁹ *Ibid*.

clandestins. Les sources clandestines ne sont pas forcément illégales ; elles sont discrètes, l'important étant de ne pas se faire repérer par la cible. Ces moyens peuvent être techniques (interceptions...) ou humains (personnes rémunérées, volontaires ou manipulées⁴⁶⁷). Les échanges d'informations entre services étrangers sont courants. En effet, chaque service recueille une grande quantité d'informations, qui ne l'intéressent pas forcément mais peuvent en intéresser d'autres²⁰¹.

2- De l'information "blanche" à l'information "noire" : la notion de "secret" dans le service des renseignements généraux

Issu du monde du renseignement, la distinction entre informations blanches, grises ou noires renvoie au degré de confidentialités de celles-ci.

-Les informations blanches caractérisent l'ensemble des informations disponibles immédiatement et librement accessibles : soit les sources ouvertes. Elles couvrent la majeure partie des sources formalisées (rapport de gestion, bilan, plaquettes commerciales et bien sûr articles de presses)⁴⁶⁸. Leur non-confidentialité ne doit pas conduire à les déprécier, car elles constituent souvent une base de travail et de recherches tout à la fois fiable et indispensable ; et amène généralement après constitution d'une synthèse, de reconstituer un fil conducteur permettant de discerner l'information principale recherchée, qui elle est souvent protégée⁴⁶⁹. (Axe principal de la veille au sens commun du terme).

-Les informations grises sont les sources que l'on peut acquérir de manière indirecte ou détournée. D'accès légal, elles sont privilégiées par les consultants en intelligence économique (démarche particulière, appel à des réseaux d'influences⁴⁷⁰). Celles-ci nécessitent une démarche de préparation (à partir des informations blanches) car elles répondent souvent à un besoin précis et ciblé.

-Les informations noires sont considérées comme confidentielles et leur collecte est souvent assimilée à l'espionnage. Le caractère illégal de telles pratiques, les situe hors de la sphère d'action de l'intelligence économique⁴⁷¹.

Il existe des réseaux tous-terrains officieux voire théoriquement « officiellement parlant

⁴⁶⁷ J.-P. Pougala, "Les services de renseignements", *Institut d'Etudes Géostratégiques de Genève*, 2012, p.2 ²⁰¹ *Ibid.*

⁴⁶⁸ J.-P. Mauriat, "Le contre-espionnage élément de défense", *Défense Nationale*, janvier 1964, p.15.

⁴⁶⁹ Lieutenantq P. Scimar, "Le renseignement", *Moniteur Belge*, 1998, p.35.

⁴⁷⁰ S. Leman-Langlois, "Le renseignement et la sécurité nationale", *Terrorisme et Antiterrorisme*, 1990, p.10.

⁴⁷¹ *Ibid.* ²⁰⁶ Scaramuzzino, "Quand l'espionnage...", p.9.

» inexistant. Ces derniers sont en général composés d'anciens agents voire de certains encore en service. Leur existence est légitimée par la nécessité de disposer de réseaux de seconde ligne prêts à s'activer en cas de besoin⁴⁷². Ils ont la capacité de dissimuler totalement l'activité des réseaux tous-terrains à de potentielles curiosités de membres actifs de services officiels ou de politiciens. Rétention d'informations ? Non⁴⁷². Car les informations acquises par ces réseaux sont, civisme et patriotisme ancré dans les cerveaux oblige, toujours retransmises par des chemins « tordus » mais sûrs et d'une manière indirecte ne laissant en aucun cas les possibles soupçons de l'existence de tels réseaux ou lorsqu'ils existent, sont vite réduits à l'assimilation de collaborateurs extérieurs. La nécessité de disposer de cellules prêtes à entrer en action en cas de coup dur est un héritage de la guerre froide et on pourrait dire, une nécessité, une roue de secours. Les réseaux tous-terrains imperméables les plus répandus, sont dirigés par des anciens et on y entre uniquement par affiliation⁴⁷³. Cependant, certaines de ces structures sont à l'image des réserves militaires ; elles peuvent être activées en cas d'atteinte à la sûreté nationale, de crise profonde ou de situation critique mettant en danger la survie même de la nation²⁰⁹.

D'autres, servent aux opérations exigeant une non implication des autorités. Il y a également les associations déclarées ou non ainsi que des groupes qui, toujours sous couvert de civisme ou de passion pour le monde du renseignement et/ou de l'action, contribuent de près ou de loin à la collecte du Renseignement ou le font sans même le savoir, parfois manipulés voire infiltrés (dans la majorité des cas)⁴⁷⁴. Il y a par ailleurs toujours un proche de ces derniers qui fait office, officieusement ou non, d'ascenseur pour les informations, mais parfois et c'est inévitable sur le lot, les informations entre les mains de membres sortent du territoire au profit de services étrangers. D'où la nécessité d'une vigilance particulière pour tous les réseaux qui ne sont pas « officiels ». Et la nécessité d'établir en leurs seins, des capacités de désinformation voire de contre-espionnage pour les plus importantes et ce, avec ou sans accord des régents dans le but de détecter de potentiels éléments problématiques⁴⁷⁵.

De plus, si les services de renseignement dépendent du secret, le degré de sensibilité de leurs activités varie. Ils peuvent donc être soumis aux lois sur l'accès à l'information. Dans le cadre du contrôle du renseignement, les instances de contrôle, médiation et appel

⁴⁷² *Ibid.*

⁴⁷³ Mauriat, "Le contre-espionnage élément...", p.32.

²⁰⁹ *Ibid.*

⁴⁷⁴ F. Lemaitre, "La chasse à l'information est ouverte", *Supplément Initiatives-Emploi Le Monde*, 26 septembre 1990, p.7.

⁴⁷⁵ *Ibid.*

(notamment les tribunaux) ont généralement accès à toutes les informations, indépendamment du niveau de classification⁴⁷⁶. Cependant, selon le mandat du service concerné, certains aspects exigent le secret même face aux organismes de contrôle externe afin de protéger des personnes, les services ou la nation :

- Informations sur les sources, opérations en cours, méthodes et procédures ;
- Identité et connaissances du personnel opérationnel ;
- Origine et détails de renseignements confidentiels transmis par un service étranger⁴⁷⁷.

Il existe différentes sortes de secret. Les opérations clandestines sont menées dans un secret total. Dans l'espionnage, par exemple, l'acquisition même d'informations et les personnes impliquées restent inconnues. Dans une action secrète, l'identité de la personne responsable est secrète, mais pas l'activité. Cela ménage la possibilité d'un démenti, plausible : un gouvernement peut nier de façon crédible, avoir été informé ou être responsable d'une activité rendue publique, ce qui offre un moyen d'action sortant du cadre diplomatique sans recourir à la force armée. Si l'administration coloniale française trouve utile différents types d'activité secrète, un secret excessif diminue la légitimité des services de renseignement dans une démocratie⁴⁷⁸. L'ouverture, la transparence et la responsabilité sont indispensables à la gouvernance démocratique et la protection des droits humains. Le secret doit donc rester une exception. En principe, le secret doit reposer sur des bases juridiques claires. Les règles de classification, la liberté d'information et l'accès à l'information des organismes de contrôle protègent des excès. En encourageant un contrôle plus strict pour révéler les illégalités et comportements répréhensibles, l'ouverture évite les cultures d'impunité²¹⁵.

III- EVOLUTION DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX

De prime à bord, longtemps considéré avec une certaine condescendance, le renseignement acquiert au fil des années une place plus importante dans le processus décisionnel de tous les Etats. Pour l'ancien Premier Ministre Michel Rocard, « le renseignement est l'un des investissements les plus rentables de l'Etat. Il est l'une des fonctions fondamentales de la sécurité nationale de tout Etat de droit et constitue une condition nécessaire à la prospérité du pays. Or, il est trop souvent perçu, surtout dans notre

⁴⁷⁶ A. Kahn, "Le rôle clé du renseignement", *Le Monde*, 30 mars 1990, p.23.

⁴⁷⁷ F. Johannes, "Ecoutes sauvages sous surveillance", *Libération*, 17 avril 1997, p.16.

⁴⁷⁸ J. Isnard, "La France cherche à mieux lutter contre les formes modernes de l'espionnage", *Le Monde*, 1 mars 1995, pp.13-14. ²¹⁵ *Ibid.*

pays, comme une contrainte et non comme l'instrument nécessaire au développement de la richesse du pays et à son ambition, dans un monde où la France doit affronter une diversité croissante de menaces terroristes ou économiques⁴⁷⁹ ». L'administration coloniale française, élève la fonction de « connaissance et d'anticipation » des crises, en un mot, la capacité de renseignement, au rang de nouvelle priorité, au même titre que les quatre autres fonctions stratégiques que sont la dissuasion, la protection, la prévention et l'intervention. Elle possède l'immense mérite de mieux répondre aux évolutions du contexte stratégique international, en donnant « corps au continuum, désormais reconnu, entre sécurité intérieure et sécurité extérieure⁴⁸⁰ ». Cette évolution était incontournable et connaissait un certain nombre de mesures de renforcement. Le service de renseignements généraux a évolué en deux temps concomitamment à l'évolution des faits, et des événements sociopolitiques et économiques qui jalonnent cette époque. De 1947 à 1955, période de « 'paix dans la guerre' ». Cette période est marquée par la création des premiers services extérieurs. De 1955 à 1960, période de « 'guerre ouverte' »⁴⁸¹. Cette dernière est marquée par la mise en place des commissariats spéciaux digne de ce nom, du passage des renseignements généraux jusqu'à aux mains de la direction de la sûreté et de la police passe sous la tutelle de l'autorité du ministre de l'intérieur⁴⁸².

A- DURANT LA PERIODE DE “PAIX DANS LA GUERRE” 1947-1955

La période de « 'trêve dans la guerre' » désigne la période au cours de laquelle, l'autorité coloniale et les nationalistes ne sont pas dans une situation de guerre ouverte, mais plutôt dans une situation de guerre lente. Car dès la création de l'UPC le 10 avril 1948, l'administration coloniale française met tout en œuvre pour mettre ce parti hors d'état de nuire. Pour Daniel Abwa : la naissance de l'UPC le 10 avril 1948, son évolution, son implantation, sa diffusion et sa dissolution ont directement influencé l'administration française au Cameroun, renforcé la collaboration avec « 'les amis de la France et les ennemis, les bannir' »⁴⁸³.

⁴⁷⁹ M. Rocard, « Pour une politique de renseignement », *Le Figaro*, 7 mars 2008, p.12.

⁴⁸⁰ E. Inciyan, « La CNCIS autorise le gouvernement à multiplier les écoutes administratives », *Le Monde*, 18 avril 1997, p.5.

⁴⁸¹ M. Ferrie, « L'armée française dans la françafrique », *Revue offensive*, mai, 2010, pp.12-13.

⁴⁸² Mballa Nang, « Du service local de police et de sûreté, à la sûreté générale au Cameroun français 1939-1959 », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001, p.156.

⁴⁸³ D. Abwa, *Commissaires et Haut-Commissaire de la France au Cameroun (1916-1960). Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, PUY et PUCAC, 1998, p.335.

Cette période est marquée par l'implantation des premiers services extérieurs de renseignements généraux. Ces derniers ont pour missions de contenir l'expansion du nationalisme en filant, surveillant et s'informant chaque jour de son évolution, de ses forces et ses faiblesses, d'en tenir informer l'administration coloniale française qui a son tour devait prendre les mesures nécessaires pour le contrecarrer dans l'optique d'écarter le danger⁴⁸⁴.

1- La mise sur pied des premiers services extérieurs : des postes de renseignements généraux aux premiers commissariats spéciaux 1947-1952

Cinq ans ont suffi pour mettre en place les premiers services extérieurs de renseignements généraux⁴⁸⁵. Depuis la création de l'UPC, ses leaders, ses adhérents et ses sympathisants avaient plus que jamais montré leur détermination comme le justifie les propos de Tagny Mathieu : ''je n'éprouve aucune crainte à militer ouvertement au sein de l'UPC et je mourrais le cas échéant pour que le parti vive''. Un tel engagement était inquiétant. La mission d'éliminer l'UPC de la scène politique devait passer par la mise en place des services extérieurs de renseignements généraux. Il fallait être proactif et non réactif si on voulait mettre l'UPC hors d'état de nuire⁴⁸⁶. Il ne fallait pas commettre une fois de plus, l'erreur qu'avait commise le Haut-Commissaire René Hoffher en laissant naître ce parti. Sous la pression des événements socio-politiques, le besoin d'informations se fait sentir, plus précisément au niveau des étatsmajors administratifs et militaires, qui s'inquiètent à juste titre la poussée du ''terrorisme''⁴⁸⁷. Ainsi, on assiste durant cette période, à la multiplication du nombre des commissariats de sécurité publique. En juillet 1947, le commissariat de police de Nkongsamba est créé, en mars 1947, c'est celui d'Edéa, en avril 1951, celui de Dschang, en mai 1951, celui d'Ebolowa. Les premières manifestations s'étant produites en 1952, c'est une suite pratiquement ininterrompue d'atteintes aux personnes et aux biens qui se déclenche à l'instigation de l'opposition⁴⁸⁸. Dès lors, dans les régions infestées, les commissariats « spéciaux » vont apparaître. Ces derniers étaient chargés de suivre les mouvements politiques locaux, africains et européens ; leur création, leur programme, leur évolution, leurs principaux représentants, leur importance numérique, leur influence sur la population⁴⁸⁹. En d'autres termes, un service de renseignements généraux est chargé :

⁴⁸⁴ *Ibid.*

⁴⁸⁵ ANY, APA 10182/B, Rapport de sûreté 3-12 avril 1948.

⁴⁸⁶ ANY, APA 12039, Cameroun français. Région Bamiléké 1950.

⁴⁸⁷ ARO 1AC 151, Pays d'Outre-mer. Evolution politique 1959.

⁴⁸⁸ ARO 1AC 205, Bamiléké (Région) Rapport annuel 1954-1955.

⁴⁸⁹ Pondi, *La police au...*, p.116.

De l'évolution des mouvements politiques, des syndicats, des assemblées traditionnelle, culturelle et confessionnelles, de fichier tout individu et tout groupement dont les activités peuvent avoir une importance quelconque sur le milieu social, de suivre toutes les réunions et d'en tenir informé la Direction de la Sûreté par les notes de renseignements et comptes rendus⁴⁹⁰. Les dates de création des commissariats spéciaux sont instructives, au début de 1947, le service tout entier des renseignements généraux tenait dans la section centrale de la Direction de la Sûreté. C'est ainsi qu'en juillet 1947, une antenne de renseignements généraux est adjointe au commissariat de Nkongsamba, en mars 1948, une section est implantée à Yaoundé et en 1951, sont créés les commissariats spéciaux de Douala et Maroua, en avril 1952, est créé le commissariat spécial de Garoua, en 1954 et 55, sont implantées les commissariats spéciaux de Nkongsamba, Yaoundé, Mbalmayo et Fort-Foureaux⁴⁹¹. On aperçoit facilement la progression : partant d'une simple section centrale en 1947, on s'oriente, d'abord prudemment vers la création de poste extérieurs sous forme d'antennes de renseignements généraux rattachées au commissariat de sécurité publique, puis de « section de renseignements généraux⁴⁹² ». Ce n'est qu'en 1952, après l'arrivée au Cameroun d'un fort contingent de fonctionnaires de police de la France d'Outre-Mer, que les commissariats spéciaux, digne de ce nom et des fonctions qui leur sont dévolues, sont mis en place. La pression des événements justifiait cette préoccupation⁴⁹³. Tous les renseignements minutieusement recueillis aidés des fiches nominatives, anthropométriques et dactyloscopiques présentent un appui précieux, un sommier pour les enquêtes judiciaires en ce qui est de la connaissance des suspects, récidivistes et spécialistes de certaines infractions⁴⁹⁴.

2- Les premiers commissariats spéciaux et leur pullulement de 1952 à 1955 La création des commissariats spéciaux relevait de la nécessité du pouvoir colonial à rendre le service de renseignements généraux quasi autonome pour qu'il puisse faire face à l'expansion de l'UPC²³². Ce sont ces pressions nationalistes et syndicalistes qui obligent l'administration coloniale française à étendre les moyens de Sûreté. Cette extension est marquée par la création des commissariats spéciaux de police de Douala, de Maroua et la création à Douala du premier poste de police spéciale du port de

⁴⁹⁰ *Ibid.*

⁴⁹¹ ARO 1AC 265, Association création 1952- 1959 ; région Bamiléké.

⁴⁹² *Ibid.*

⁴⁹³ ARO 1AC 163, Rapport politique région Bamiléké 1953-1954.

⁴⁹⁴ ARO 1AC 279, Bamiléké (Région) Rapport politique 1950-1953. ²³² ANY 1AC80 (1), Pays Bassa.

commerce⁴⁹⁵. Elle devait aussi avoir des conséquences directes sur l'effectif et le budget du service. Le budget annuel⁴⁹⁶ augmente systématiquement, passant ainsi de 152.257.977 en 1951 à 190.415.000 francs en 1952, puis à 247.581.700 francs en 1953⁴⁹⁷. Le personnel qualifié désormais avec la création de l'Ecole de

Police en 1951 voit son nombre s'accroître selon le tableau ci-après :

Tableau 14 : Effectif de la sûreté et de la police au Cameroun de 1951-1957

		1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Sûreté	Directeur	1	1	1	1	1	1	1
	Commissaires de police	6	8	11	13	13	14	18
	Inspecteurs de police	29	37	38	39	39	49	49
	Inspecteurs adjoints	21	21	24	23	23	26	42
	Commis des services civils et financiers, commis de l'administration générale, journalier	202	243	/	252	252	322	/
Police Camerounaise	Officiers de paix	1	2	2	1	1	2	/
	Gardiens de la paix	6	21	23	22	22	26	27
	Agent de police et gradés	264	650	659	637	637	609	644

Source : Synthèse des rapports annuels du gouvernement français à l'Assemblée Générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placé sous tutelle de la France : 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1957.

Les effectifs des commissariats spéciaux dépendaient de la taille de l'agglomération ainsi que des problèmes rencontrés. Le service de renseignements généraux recrutait parmi les fonctionnaires de la sûreté et de la police camerounaise⁴⁹⁸. Le gonflement des effectifs devait amener le service de renseignements généraux avec la création de nouvelles unités, à

⁴⁹⁵ ANY. NF13, Sûreté. Rapport annuel de sûreté et police 1953-1957, p.1.

⁴⁹⁶ Le budget dont il est question ici intéresse tous les services de police et de sûreté, le département de renseignements généraux en faisant partie. Ces différents budgets accordés sont bien souvent inférieurs aux demandes formulés par la direction de la sûreté.

⁴⁹⁷ ANY. NF13 Sûreté. Rapport annuel de sûreté et police 1953-1957, p.1.

⁴⁹⁸ J. Suret-Canale, *Afrique noire l'ère coloniale 1900-1945*, Paris, Editions Sociales, 1962, p.68.

augmenter ses effectifs⁴⁹⁹. Le tableau ci-dessus laisse apparaître une augmentation progressive des effectifs de la sûreté de 1951 à 1957, sans doute pour des raisons mentionnées plus haut. Cette augmentation relève également du désir de l'autorité coloniale à améliorer le rendement de ce service, car l'instabilité du territoire aurait perturbé la vie économique⁵⁰⁰. L'année 1954 voit la

création du commissariat spécial de Mbalmayo, de Nkongsamba et tandis qu'en 1955, l'implantation d'une police spéciale dans le Nord est consacrée par la création d'un commissariat du Nord Cameroun et d'un autre à Fort-Foureau. Ces opérations vont se poursuivre jusqu'à la période appelé « période de guerre ouverte » de 1955 à 1960 au cours de laquelle les commissariats dignes de ce nom voient le jour⁵⁰¹.

Longtemps considéré avec une certaine condescendance, le renseignement acquiert au fil des années, une place plus importante dans le processus décisionnel de tous les Etats⁵⁰².

Ainsi, pour l'ancien Premier Ministre Michel Rocard :

Le renseignement est l'un des investissements les plus rentables de l'Etat. Il est l'une des fonctions fondamentales de la sécurité nationale de tout Etat de droit et constitue une condition nécessaire à la prospérité du pays. Or, il est trop souvent perçu – surtout dans notre pays – comme une contrainte et non comme l'instrument nécessaire au développement de la richesse du pays et à son ambition, dans un monde où l'administration coloniale française doit affronter une diversité croissante de menaces terroristes ou économiques⁵⁰³.

L'avenir est notre exigence. Face à un adversaire déterminé tels que les insurgés, il importe d'être en avance d'une idée : « n'oublions pas que nous ne sommes pas hors d'atteinte, dans une sorte de bulle où rien peut nous arriver [...] Je ne dis pas cela pour que nous inquiétions, mais pour que nous anticipions mieux les mutations⁵⁰⁴ ». Sans céder à l'ivresse des métamorphoses, il est indispensable que, le service de renseignements généraux s'adapte aux évolutions du monde, de la menace et à leur impact sur la sécurité intérieure, tout en définissant *ne variatur* quelques grands principes et en les traduisant en actions concrètes. Ainsi, Robert E.

⁴⁹⁹ J.B. Alima, *Les chemins de l'unité. Comment se forge une nation : l'exemple camerounais*, Paris, ABC, 1977, p.25.

⁵⁰⁰ Mongo Beti, *Main basse sur le Cameroun. Autopsie d'une décolonisation*, Rouen, Editions des Peuples Noirs, 1984, p.42.

⁵⁰¹ ANY. NF13, Sûreté. Rapport annuel de sûreté et police 1953-1957, p.2.

⁵⁰² P. Hayez, "Le renseignement, facteur de puissance", *Annuaire français de relations internationales*, vol. VIII, 2007, p.6.

⁵⁰³ V. Roger-Lacan, "Traité de Lisbonne et défense européenne", *Défense nationale et sécurité collective*, fév. 2008, p.9.

⁵⁰⁴ H. Vedrine, "La France et le monde arabe", *Politique internationale*, n° 117, 2007, p.9.

²⁴³ R. E. Cooper, "The post-modern State", *The Observer*, 7 avril 2002, p.10.

Cooper déclare : « Le défi posé au monde post-moderne est de s'habituer à l'idée des doubles standards. Entre nous, nous opérons sur la base des lois et de la sécurité coopérative ouverte [...] Entre nous, nous respectons la loi, mais quand nous opérons dans la jungle, nous devons aussi recourir aux lois de la jungle. Dans la période de paix prolongée en Europe, il y a eu la tentation de négliger nos défenses, aussi bien physiques que psychologiques. Cela représente l'un des plus grands dangers pour l'Etat post-moderne²⁴³. »

B- DURANT LA PERIODE DE “GUERRE OUVERTE” 1955-1960

Les points essentiels du programme de l'UPC à savoir l'indépendance et la réunification des deux Cameroun fait de ce mouvement à peine né, l'ennemi numéro un de l'administration coloniale française au Cameroun. Pour l'administration coloniale française, “il ne fallait à aucun prix que ce parti continuât [...] à faire tache d'huile [...] à nous placer devant une situation de fait contraire à l'intérêt supérieur de la France”⁵⁰⁵. Selon Joseph Ki-Zerbo “la France n'entendait pas lâcher la corde trop tôt au Cameroun pour ne pas créer un précédent fâcheux dans l'affaire algérienne, ni précipiter le cours de l'émancipation dans le reste de l'Afrique Noire”⁵⁰⁶. Un des moyens de conserver le Cameroun fut la création dans ce réseau étendu de renseignements, les commissariats spéciaux déjà existants

1- Consolidation et structuration des commissariats spéciaux existant 1955-1959

D'emblée, si sur le terrain de la propagande politique et des idées, l'objectif de vaincre le mouvement nationaliste devenait hors de portée du projet aujoulatiste de réussir l'inféodation définitive du Cameroun à la France, l'administration coloniale éclairée par Louis-Paul Aujoulat, semblait avoir également envisagé l'utilisation de la force. Car, la France avait perdu la face au Viêt-Nam, et il s'agissait d'éviter à tout prix et par tous les moyens, de perdre le Cameroun, de même que l'Algérie⁵⁰⁷. Ce fut un sentiment partagé, et un engagement viscéral tacite du côté de ceux qui portaient le rêve de l'empire. Dans les archives du Parti Communiste Français, l'on apprend en effet que : « C'est Aujoulat qui avait exigé à Buron la tête du Haut-Commissaire Soucadaux ». Georges Chaffard, fin connaisseur de la politique française de cette époque écrit au sujet de Soucadaux, effectivement nommé Haut-Commissaire au Cameroun en 1949, c'est-à-dire au moment où l'UPC sort des fonds

⁵⁰⁵ Abwa, *Commissaires et Haut...*, p.360.

⁵⁰⁶ J. Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique Noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, p.515.

⁵⁰⁷ S. Nken, *L'empreinte suspecte de Louis-Paul Aujoulat sur le Cameroun d'aujourd'hui*, France, K2Oteurs, 2014, p.89.

baptismaux et prend son envol qu' « il était un prudent et madré, qui regarde toujours où il met le pied⁵⁰⁸ ».

C'est la raison pour laquelle Daniel Abwa a écrit qu'il était pour un « gentlemen corps à corps⁵⁰⁹ » avec l'UPC. Cette prudence dans la démarche ne pouvait qu'enrager le parlementaire-ministre décidé à en découdre avec Um Nyobe. En revanche, Louis Charles Joannes Roland Pré, Haut-Commissaire français de triste mémoire au Cameroun, ainsi que le relève Daniel Abwa, semblait présenter le profil de la mission, de l'homme qui pouvait maîtriser l'UPC et continuer les velléités chaotiques que présentait le mouvement nationaliste camerounais. A en croire Abwa : le docteur Aujoulat intervient dans le choix de Roland Pré. Sous l'impulsion de ce député du Cameroun et Ministre à Paris, Robert Buron, Ministre de la F.O.M. du gouvernement de Mendès-France nomma un membre de son cabinet au poste de Haut-Commissaire de la France au Cameroun⁵¹⁰.

André Sale avait déjà relevé cette information en 1954, dans les colonnes du journal *Aspect de la France* du 29 octobre. Pour le chroniqueur :

Aujoulat a exigé à Buron la tête de Soucadaux, haut-commissaire de la France au Cameroun. Aujoulat rend en effet Soucadaux responsable du déclin de sa propagande non seulement non seulement auprès des Blancs, mais aussi auprès des Africains. (...) En même temps Soucadaux a été prié de quitter Yaoundé pour remplacer Bargues à Madagascar. Pré avait dû quitter la Guinée dans les circonstances qui sont restées présentes à la mémoire de tous les hauts fonctionnaires [...] Pré espère que l'influence d'Aujoulat arrivera à compenser l'opposition résolue de tous les autres élus du Cameroun⁵¹¹.

Roland Pré semblait ainsi avoir été mandaté au Cameroun, pour déblayer la voie au projet politique porté par Louis Paul Aujoulat⁵¹², particulièrement en neutralisant l'UPC qui représentait le grain de sable susceptible de gripper la machine coloniale française au Cameroun. Jules Ninine député camerounais d'origine française, prévint que : « si Roland Pré est maintenu au Cameroun, le sang ne tardera pas à couler »²⁵². La suite et les faits lui

⁵⁰⁸ G. Chaffard, *Les carnets secrets de la décolonisation*, T1, Paris, Calman Levy, 1961, p.352.

⁵⁰⁹ Nken, *L'empreinte suspecte de...*, p.90.

⁵¹⁰ D. Abwa, *André-Marie Mbida Premier Premier Ministre camerounais 1917-1980*, Paris Harmattan, 1993, p.38.

⁵¹¹ Nken, *L'empreinte suspecte...*, p.91.

⁵¹² Abel Eyinga nous apprend que « l'annonce de sa désignation comme Haut-Commissaire au Cameroun souleva un tollé général de la part des parlementaires du Cameroun présent à Paris. Ces derniers, à l'exception du docteur Aujoulat et Douala Manga Bell, intervinrent auprès du chef de l'Etat français, René Coty pour lui signifier leur inquiétude et leur opposition », A. Eyinga, *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, Karthala, 1986, p.361. ²⁵² J. M. Atangana Zang, *Les forces politiques du Cameroun réuni*, t 1, Paris, Harmattan, 1989, p.85.

donnèrent totalement raison⁵¹³. Ainsi, dès sa prise de fonction, il instaure contre le parti indépendantiste, le regroupement de ces militants fonctionnaires. C'est dans cette optique qu'il affirme : « je reste persuadé, bien entendu que, lorsqu'un pays n'est pas atteint, il est préférable de ne pas y affecter d'éléments upécistes et au contraire de les concentrer dans les régions qui sont les plus touchées⁵¹⁴ ». C'est effectivement cette stratégie de *containment*⁵¹⁵ qui sera appliquée. Au sujet du style par la manière forte que l'administration Pré entendait ainsi instaurer au Cameroun, les fonctionnaires authentifiés en tant qu'upécistes ou suspectés en tant que tels furent transférés à Douala.

Cependant au désarroi du Haut-Commissaire, le personnel remplaçant les groupes ciblés, ne tardait pas à se convertir lui aussi au mouvement nationaliste. Cette surprenante capacité de renouvellement de l'UPC fit paniquer l'élite coloniale européenne au Cameroun, et le 19 février 1955, Roland Pré signa un arrêté donnant droit à toute autorité civile et judiciaire lorsqu'elle jugeait les circonstances nécessaires, à requérir les forces armée ou police pour interdire les réunions upécistes et empêcher les manifestations ayant cette vocation⁵¹⁶. C'est ainsi que Roland Pré instaura « un état d'urgence » de facto. La démarche répressive que déploya l'administration coloniale française à l'égard de l'UPC prit des proportions de plus en plus tragiques par les émeutes de 1955⁵¹⁷. Dans sa parution du 23 juin 1955, le journal français *L'Observateur* indique qu' :

En fait, on assiste aujourd'hui au Cameroun au déroulement des événements presque exactement semblables à ceux qui, le 7 et 9 décembre 1952 (...) permirent à l'administration coloniale de dissoudre le parti de l'Istiqlal et le parti marocain (...) Roland Pré, appuyé par M. Aujoulat et Teeitgen pratique à Yaoundé la même politique que pratiquaient, il y a trois ans, le général Guillaume. Le processus classique de la provocation administrative a été rigoureusement respectée (...) Une campagne de calomnies a précédé le déclarant de la répression brutale (...) Les forces de l'ordre ont multiplié pendant des semaines les rafles et les arrestations pour amener peu à peu la population à se départir de son calme et fournir ainsi matière à une répression généralisée²⁵⁸.

⁵¹³ Il convient de noter qu'un nombre important de politiciens camerounais s'était opposé à la venue de Roland Pré au Cameroun. Les leaders de la SFIO entamèrent une campagne contre cette affectation, et d'autres délégués camerounais dans les différents Assemblées à Paris, protestèrent également contre la nomination du nouveau Haut-Commissaire, et parmi eux, Jules Ninine, Paul Soppo Priso, Arouna Njoya et Paul Monthé.

⁵¹⁴ Nken, *L'empreinte suspecte...*, pp.91-92.

⁵¹⁵ Notion liée à la guerre froide et à la lutte contre le communisme.

⁵¹⁶ J.-F. Bayart, *L'Etat au Cameroun*, 2e éd., Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1985, 345.

⁵¹⁷ J. Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala, 1977, p.234.

²⁵⁸ Nken, *L'empreinte suspecte...*, pp.92-93.

Pour l'observateur, et à la suite des premiers analystes cités, Roland Pré accomplissait ainsi la mission pour laquelle il fut spécialement mandaté. La violence instaurée par Roland Pré cristallisa le rapport des autorités françaises aux forces politiques nationalistes. Suite aux événements de mai 1955, une manifestation de l'UPC entraîne une bagarre avec la police qui ouvre le feu sur les participants, la situation politique dégénère, la tension monte, l'UPC sort de la légalité et opère désormais dans la clandestinité. Cette situation va influencer le développement du service des renseignements généraux jusqu'à l'indépendance. Il faut dans le domaine de renseignement, un travail d'expert. C'est la raison pour laquelle l'autorité française fait venir de la FOM, les fonctionnaires de police, des hommes pourvus d'expérience et madrés ayant fait leurs preuves soit en Indochine, soit en Afrique du Nord. C'est dans cette optique Paul Pondi affirme : « les commissariats spéciaux dignes de ce nom ainsi que les fonctions qui leur sont dévolues sont mise en place⁵¹⁸ ».

Outre leur nombre et leur effectif limités, grâce à l'institution de la carte d'identité rendue obligatoire dans certaines régions, l'émigration des autochtones à l'intérieur de l'UF est contrôlée⁵¹⁹. C'est-à-dire pour l'administration coloniale française les plus grandes facilités ont été accordées à tous les voyageurs désirant se rendre ou sortir du Cameroun sans distinction de nationalité, de race ou de religion⁵²⁰, sauf bien sûr les leaders de l'UPC pour qui l'année 1955 marque le début d'une chasse aux sorcières lancée par l'autorité coloniale française. Cette dernière engage une lutte sans merci, car « tant que subsistera le danger [...] Il faut le traquer, l'interdire, frapper les chefs irréductibles⁵²¹. Pour des raisons stratégiques, les unités de police spéciale s'implantent au Nord du pays. En 1956, le commissariat spécial de Fort-Foureau est déplacé à Maroua, poste fermé depuis 1954 et ouverte à cette occasion. La réouverture du commissariat spécial de Dschang montre la volonté de l'administration coloniale française de quadriller le territoire en unité spéciales et maîtriser le déplacement des nationalistes⁵²². Le

Nord, le Sud et l'Ouest du Cameroun étaient désormais surveillés par les unités de renseignements généraux. Les renseignements généraux au Cameroun ont grandi avec le corps social. Entre 1951, et 1959 le service des renseignements généraux est sous l'autorité de la

⁵¹⁸ Pondi, *La police au...*, p.117.

⁵¹⁹ T. Atéba Yéné, *Cameroun mémoire d'un colonisé*, Paris, l'Harmattan, 1988, p.189.

⁵²⁰ ANY, NF13, Rapport annuel de sûreté et de police, 1953-1957, p.11.

⁵²¹ ANY 1AC91/8, Activité des partis politiques et production agricole en Sanaga Maritime.

⁵²² ARO 1AC 242, Bamiléké (Région) Politique 1956-1961. Rapports politique de la Région Bamiléké 1956-1961. ²⁶⁴ ANY, JOEC, 05 août 1959, p.1038.

direction générale de la sûreté et de la police. A partir de 1959, il est placé entre les mains du Ministère de l'intérieur.

2- Le service de renseignement entre les mains du Ministère de l'Intérieur 1959-1960

Suite aux arrêtés n°207 du 19 février 1958 constatant l'investiture du Premier Ministre, chef du gouvernement camerounais, n°816 du 27 février 1958 fixant les attributions des ministres et secrétaires d'Etat du gouvernement camerounais, et du décret n°59-122 du 22 juillet 1959 du Premier Ministre portant organisation de la sûreté nationale du Cameroun, la sûreté nationale camerounaise est placée sous l'autorité directe du ministre de l'intérieur²⁶⁴. Elle veille à la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat. Un des services centraux de la sûreté nationale, le service central de renseignements généraux, voit son rôle beaucoup plus élargi par rapport à son rôle précédent. Il est chargé de :

La centralisation et la diffusion des renseignements de la police générale intéressant l'ordre public, la sécurité de l'Etat, la vie sociale, la presse et l'information ; la surveillance du territoire et la coordination des activités de tous les commissariats spéciaux ; l'application des textes réglementant l'émigration et l'immigration⁵²³.

Le service central de renseignements généraux est divisé en sections, dont le nombre et les attributions sont fixées par arrêté du ministre de l'intérieur. Le chef de ce service est nommé par le même arrêté. L'article 9 alinéa 3 du décret suscité, précise le rôle des commissariats spéciaux, services extérieurs de renseignements généraux :

Les commissariats spéciaux chargés de la police administrative, des renseignements généraux, du contrôle de l'immigration et de l'émigration notamment dans les ports et aéroports, et d'une manière générale, sur le plan local des attributions relevant du service central des renseignements généraux. Les organismes précédemment dénommés postes de sûreté prennent l'appellation de commissariats spéciaux et demeurent placés sous l'autorité du commissaire spécial du chef-lieu de région⁵²⁴.

Dès 1957, le Cameroun cesse d'être membre de l'Union Française et devient Etat sous tutelle bien que la réalité des pouvoirs appartient encore à l'autorité coloniale française. Ce changement de statut du Cameroun devait avoir une influence remarquable sur le service de renseignements généraux en ce sens qu'en lui se dessinent déjà les bases du renseignement du

⁵²³ ANY, *JOCF* 1959, 1039.

⁵²⁴ E. Mechoulam, "Formes de la coopération entre services de renseignement et renseignement au sein des organisations internationales", *Questions internationales*, n° 35, janv.-fév. 2009, p.8.

futur Etat indépendant. Mais jusque-là les missions du service de renseignements généraux sont clairement définies⁵²⁵.

C- LES MESURES DE RENFORCEMENT DE L'INSTITUTION DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Dans les effervescences nationalistes et anticoloniales qui se développent à travers les différents territoires coloniaux français, l'Union des Populations du Cameroun (UPC) trouve une place très spécifique en 1948. Son programme s'organise autour de deux axes forts : la réunification des deux Cameroun (francophone et anglophone) et l'indépendance immédiate (supposant une non-intégration du Cameroun à l'Union française). En 1955, le mouvement, faute d'espace politique « légal » au sein de la colonie, glisse dans la clandestinité et la lutte armée. Le Haut-commissariat français à Yaoundé, ayant manifesté clairement son opinion face à ce problème politique, trouve dans la réorganisation des forces de police et de sécurité une réponse à la menace UPC⁵²⁶. Aussi, une police coloniale tardive se constitue-t-elle selon une double urgence : organiser une institution policière systématique et hiérarchique à l'échelle du pays et orienter l'action de la police dans une logique contre-subversive⁵²⁷.

Il faut attendre 1949 pour voir se constituer, auprès du gouverneur général à Brazzaville, une Inspection Générale des Services de Sécurité (IGSS) chargée de « coiffer » les Services

Locaux de Police (SLP) et construire une politique institutionnelle policière à l'échelle de l'AEF. La seconde exigence se teinte de « l'air du temps », forgé à travers les guerres coloniales d'Indochine et d'Algérie. Au milieu des années 1950, alors que les accords de Genève ont acté le décès de l'Empire en Asie et que se développe en Algérie une guerre qui ne dit pas officiellement son nom, la IV^e République doit à tout prix contenir l'affaire UPC pour enrayer la constitution d'un troisième foyer de rébellion armée dans ses colonies⁵²⁸.

Dès 1947-1948, les postes de police territoriaux sont orientés vers des missions de renseignements généraux, avant de devenir des commissariats spéciaux à partir de 1951⁵²⁹. Le réseau policier se structure selon une colonne vertébrale évidente : les missions de sécurité

⁵²⁵ F. Sironi, « La torture, une tentative de destruction culturelle », *Sciences Humaines*, Hors-série n° 47, Décembre 2004, p.3.

⁵²⁶ ANY, JOEC, 05 août 1959, p.1038.

⁵²⁷ J.-M. Balencie, et A. De la Grange, *Mondes rebelles, acteurs, conflits et violences, tome I, Amérique, Afrique*, Paris, Michalon, 1996, p.346.

⁵²⁸ J. Benjamin, *Les camerounais occidentaux : la minorité dans un Etat bicommunautaire*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1972, p.239.

⁵²⁹ F. Linge Bougha, « Les renseignements généraux au Cameroun sous-administration française (1947 -1960) », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006, p.47.

publique et de police judiciaire deviennent des compléments de l'appareil de renseignement dans le cadre de la lutte contre-subversive. Cela aura des conséquences professionnelles. Lorsque le modèle des Brigades Mobiles (BM ou « brigades du Tigre ») est exporté en Algérie comme au Cameroun, ces unités ne sont plus dominées par un état d'esprit Police Judiciaire (PJ) mais bien par des consignes de RG... à cette nuance près qu'elles disposent du pouvoir d'Officier de Police Judiciaire (OPJ), et peuvent à ce titre inscrire la lutte contre l'UPC dans un cadre judiciaire, participant *de facto* à la criminalisation de la figure de l'upéciste. Se développe une logique de « police spéciale », qui va dominer la transmission de l'appareil policier à l'heure de l'indépendance, et dont hérite *in fine* le commissaire Jean Fochivé, fondateur du SEDOC. Un service au nom très innocent, qui était en fait une des tentacules africains des services secrets français⁵³⁰.

Les commissariats spéciaux sont placés sous l'autorité du commissaire spécial du chef-lieu de région⁵³¹. Ces services doivent « suivre les mouvements politiques locaux, africains et européens, leur création, leur programme, leur évolution, leurs principaux représentants, leur importance numérique et leur influence sur les populations⁵³² ». Ils sont également chargés du « contrôle de l'immigration et de l'émigration notamment dans les ports et les aéroports, et d'une manière générale sur le plan local des attributions relevant du service central de renseignement généraux⁵³³ » (renouant avec la tradition de contrôle migratoire de la police coloniale). Pour renforcer ce dispositif sont créés en mars 1951, les commissariats spéciaux de Douala et Maroua, et en avril de l'année suivante, celui de Garoua. Dès 1954, les commissariats spéciaux sont implantés à Nkongsamba, Yaoundé et Fort-Foureau. L'école de la police, créée en 1952, doit professionnaliser le personnel. À partir de 1950, l'augmentation du personnel policier est considérable. Ainsi, à Éséka, le commissariat, créé en 1947, reçoit en 1951 un fort contingent de police française aguerrie dans le maintien de l'ordre et la recherche du renseignement. L'accroissement des effectifs est évalué de 500 hommes en 1949 à 650 en 1955 pour atteindre 697 hommes en 1956²⁷⁶.

Les formations militaires suivent cette courbe démographique, comme la Garde camerounaise qui passa de 900 hommes en 1948 à 1335 en 1955, puis à 1500 à 1956⁵³⁴. Ce renforcement des services de sécurité accompagne un maillage plus serré du territoire, jamais

⁵³⁰ *Ibid.*

⁵³¹ ANY, 3AC 1518, Sûreté, Organisation, 1951-1952.

⁵³² Pondi, *La police au Cameroun...*, p.116

⁵³³ *Ibid.*

²⁷⁶ *Ibid.*

⁵³⁴ Djam Yayao, *L'ordre public : mission principale de la gendarmerie nationale*, Paris, Karthala, 1998, p.17.

égalé durant les quarante années de présence française au Cameroun. Enfin, en 1955, suite à l'arrivée des fonctionnaires de police du cadre colonial (dont l'inspecteur Georges Conan est devenu l'archétype), les commissariats spéciaux s'organisent plus méthodiquement. Toutefois, aussi bien pour des questions de moyens que par nécessité, ce dispositif ne quadrille pas réellement tout le territoire, mais essentiellement le foyer upéciste des pays Bassa et Bamiléké (c'est-à-dire les départements du Wouri et du Mungo, les parties ouest du sud du Nkam, la Sanaga-maritime). Si le Nord a constitué, dans l'entre-deux-guerres, un laboratoire original du couple police/renseignement, c'est bel et bien dans le Sud-Ouest, à la fin de l'âge colonial, que se forge la modernité de la police de renseignement au nom de la contre-insurrection⁵³⁵.

L'exécution de la mission de rétablissement de l'ordre est placée sous l'autorité militaire française, qui dispose de l'ensemble des forces de l'ordre, militaires et civiles. Un état-major mixte voit le jour. Le commandant militaire prévoit une prise de contact journalière avec son homologue civil, le préfet⁵³⁶. La recrudescence des activités du Comité National d'Organisation (CNO), la branche armée de l'UPC, procède d'un renforcement de l'appareil contresubversif⁵³⁷.

D- LES BRIGADES MIXTES MOBILES (BMM), ULTIME AVATAR DE LA POLICE COLONIALE DE CONTRE-INSURRECTION

Le haut commandement décide, dès juillet 1958, de renforcer les effectifs chargés du maintien de l'ordre et de la recherche des renseignements. C'est dans ce contexte que sont créés des organes mixtes, comprenant des policiers, des gendarmes et des militaires. Un pas est franchi lorsque les Brigades Mobiles (BM) se transforment en Brigades Mixtes Mobiles (BMM), spécialisées dans la recherche et l'exploitation opérationnelle des renseignements⁵³⁸. Elles ont pour mission de renforcer l'action des brigades locales dans la recherche et l'exploitation des renseignements à chaque fois que cela est nécessaire. Elles interviennent

⁵³⁵ ANY, 3AC 1518, Sûreté, Organisation, 1951-1952.

⁵³⁶ ANY APA 12745/A, Exposé du chef de bataillon Lescure à la réunion des officiers de renseignement, 1958. Il est également décidé que tous les mardis à Nkongsamba et les samedis à Douala se tiendraient des réunions de coordination auxquelles doivent assister le commandant du GTS (Groupement Tactique Sud) et l'officier supérieur commandant le groupe « G » pour Édéa et Yabassi.

⁵³⁷ G. Chaffard, *Les carnets secrets de la décolonisation*, T.2, Paris, Calmann-Lévy, 1967, p.67.

⁵³⁸ Y.- A. Chouala, " Criminalité organisée et insécurité au Cameroun", *Enjeux*, n° 9, octobre-décembre 2001, pp.11-12.

dans le but d'améliorer la recherche et l'exploitation opérationnelle du renseignement sur le plan de la subversion et/ou du terrorisme⁵³⁹.

La structure de la BMM pendant la période de subversion se présentait de la manière suivante :

Un fonctionnaire supérieur de la sûreté, chef de brigade désigné par le Premier ministre, l'officier de police adjoint civil du bureau de documentation du Haut-commissariat, directeur des interrogatoires et de l'étude des documents, un officier, conseiller pour l'orientation des interrogatoires et l'étude des documents, désigné par le commandant du secteur Ouest, un sous-officier de gendarmerie, adjoint au directeur des interrogatoires, désigné par le commandant de la gendarmerie, et un sous-officier, secrétaire dactylo, désigné par le commandant du secteur Ouest⁵⁴⁰.

Cette adaptation des BM aux conflits coloniaux permet d'adjoindre au dispositif policier l'arsenal militaire lui conférant une puissance d'action sans précédent (détachement de gendarmes ou des forces militaires). Les commissaires spéciaux sont alors partenaires d'une chaîne qui noue étroitement les missions de renseignements (orientation RG de la police), la force coercitive (la *potestas* militaire) et la coercition judiciaire (l'*auctoritas* de l'OPJ)⁵⁴¹.

Déployés dans le cadre d'une opération de police, ces moyens confèrent à l'institution une force (et donc une efficacité) qu'elle n'a jamais obtenu tout au long de la colonisation. En corollaire, la criminalisation de la figure de l'upéciste par les commissariats spéciaux participe d'un mouvement plus global commencé dans le monde arabe comme le montrent les travaux de Martin Thomas. S'appuyant sur le maillage administratif départemental, à l'instar de la géographie métropolitaine des renseignements généraux, des Brigades Départementales de Recherche et d'Exploitation (BDRE) sont ainsi créées pour compléter le dispositif. À l'heure de l'indépendance, une cartographie policière se met donc en place de la manière suivante : des BDRE sont implantées à Yaoundé, Douala, Nkongsamba et Dschang, tandis que la BMM se fixe à Nkongsamba. BDRE comme BMM constitueront les bras du SEDOC (créé en 1962), la police spéciale du régime camerounais post indépendance⁵⁴².

⁵³⁹ P. Gaillard, *Ahmadou Ahidjo, patriote et despote, bâtisseur de l'Etat camerounais*, Paris, J.A. Livres, 1994, p.98.

⁵⁴⁰ ANY 2AC16 (4), Instruction pour l'organisation du renseignement opérationnel, titre II : De la Brigade Mixte Mobile de recherche et d'exploitation opérationnelle du renseignement.

⁵⁴¹ E.-J. Duval, *Le sillage militaire de la France au Cameroun, 1914-1964*, Paris, l'Harmattan, 2004, p.54.

⁵⁴² D. E. Gardinier, *Cameroon United Nations Challenge to French Policy*, London, Oxford University, Press, 1963, p.30.

Il convient alors de réévaluer le rôle et la place du dispositif policier, dans l'ombre des opérations militaires de guerre contre l'UPC. La mise en place de la zone de pacification (ZOPAC) par le lieutenant-colonel Lamberton, disciple de la guerre contre-révolutionnaire, a concentré l'attention sur l'action militaire française comme un écho oublié des techniques de guerres coloniales, élaborées en Indochine et simultanément employées en Algérie à la fin des années 1950⁵⁴³. La police s'est alors vue rapidement oubliée au profit de questions proprement militaires. Si la police apparaît comme un objet lent à se constituer, sans doute en apparence moins systématique ou moins hiérarchisée que l'armée, l'établissement du réseau policier dans le cadre de la lutte contre-subversive tient lieu de matrice à la transmission des forces de police au Cameroun⁵⁴⁴. À l'aube des années 1960, le partage des missions de police en porte la trace évidente. Les missions de sécurité publique (les « corps habillés ») sont transférées vers la Sûreté nationale, tandis que l'essentiel des missions de protection du régime naissant, au titre de la lutte contre-subversive, sont dirigées vers le SEDOC (qui dépend de la présidence), faisant de ce dernier l'archétype de la police secrète aux yeux des populations²⁸⁸.

E- LE CAMEROUN AU PRISME DE L'UNION POLICE/RENSEIGNEMENT

Le couple police et renseignement a fait l'objet de nombreux commentaires, sous l'influence évidente du poids postcolonial du SEDOC. Paul Pondi, premier commissaire divisionnaire du Cameroun indépendant et délégué général de la Sûreté nationale (1960-1972), a ressenti le besoin d'écrire l'une des rares monographies sur l'institution policière pour réévaluer l'action de la Sûreté face au SEDOC. Outil sécuritaire installé à la droite du président, cette police spéciale constitue pourtant l'archétype de l'appareil de maintien de l'ordre en Afrique dès les années 1960, alliant au sein du même service de renseignement et action répressive⁵⁴⁵. Pareille transposition est moins systématique dans le cadre du processus colonial, car ce couple se crée à ce moment, sans trouver, avant la guerre contre l'UPC, de véritable rythme de croisière institutionnel⁵⁴⁶. Dans le cadre du laboratoire des services spéciaux français, que sont les années 1920-1930, les colonies sont tiraillées entre les souhaits

⁵⁴³ T. Deltombe et al, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2011, p.742.

⁵⁴⁴ S. Eboua, *D'Ahidjo à Biya : le changement au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1996, pp.98-99.²⁸⁸
Ibid.

⁵⁴⁵ P. Ela, *Dossiers noirs sur le Cameroun, politique, services secrets et sécurité nationale*, Paris, Pyramide Papyrus Presse, 2002, pp.54-55.

⁵⁴⁶ J. P Fogui, *L'intégration politique au Cameroun : une analyse centre-périphérie*, Paris, LGDJ, 1990, p.198.

²⁹¹ P. F. Ngayap, *L'Opposition au Cameroun, les années de braise, villes mortes et tripartite*, Paris, L'Harmattan, 1999, p.90.

parisiens d'organisation verticale du renseignement et la réalité des contingences locales. Deux conséquences en découlent. Premièrement, les orientations de recherches de renseignements s'avèrent guidées, par les identifications successives de la menace de l'autorité française au Cameroun (successivement l'islam, l'Allemagne, et enfin la subversion upéciste). Deuxièmement, la constitution des services de renseignement est moins le fruit d'une organisation convenablement définie par un organigramme et installée sur le terrain, qu'une somme empirique d'expériences locales, plus ou moins visibles ou ostentatoires²⁹¹.

Cette empreinte du « terrain » forge ainsi, une identité spécifique de ces policiers ultramarins, qui, dans le cadre de la lutte contre l'UPC, vont être amenés à privilégier la mise en place de services opérationnels à l'échelle locale⁵⁴⁷. Ce n'est que fort de ce « dernier âge » de la police coloniale de renseignement, que pourra être imaginé l'espace politico-policier que vient occuper le SEDOC, après l'indépendance. Une fois cette mémoire de l'institution policière « dépolluée », il convient de revenir au couple colonial police/renseignement pour constater qu'il dépasse en réalité le seul outil technique de la police. Si l'hybridation avec d'autres services (SSAMII, SR) ou le recours à d'autres collaborateurs moins institutionnels (interprètes, officiels pour les pèlerinages) en sont la preuve, c'est un effort finalement plus subtil de *policing* qui apparaît et participe de la reconfiguration de la société à travers l'expérience coloniale. La politique menée envers les *lamiibe* conduit ainsi à reconsidérer la constitution du renseignement comme outil de la panoplie de gouvernement colonial autant, sinon plus, que de répression *stricto sensu*²⁹³.

F- LE RENSEIGNEMENT COMME FONDEMENT DE L'ORDRE SECURITAIRE

D'après F. Couderc, les renseignements généraux sont un ancien service de renseignement français composé de policiers chargés d'informer le gouvernement sur les mouvements susceptibles de menacer la sûreté de l'Etat (mouvements politiques et sociaux, terrorisme...) ⁵⁴⁸.

La problématique du renseignement renvoie tout d'abord à l'action de certains individus dans la constitution et l'édification du système de renseignement.

⁵⁴⁷ T. Hodgkin, *Nationalism in Colonial Africa*, London, Frederick Muller Limited, 1962, p.78. ²⁹³

Ibid.

⁵⁴⁸ Couderc, *Les renseignements généraux...*, p.45.

En effet, la police politique se met en place grâce à l'action de certains individus. Jean Fochivé est devenu un mythe dans l'histoire politique et sécuritaire du Cameroun. Chef des services de renseignements du Cameroun avant l'implantation de l'Etat post colonial, il sera aux commandes jusqu'à sa mort vers la fin des années 90⁵⁴⁹. Il est l'un des artisans de la fabrication de l'Etat policier du Cameroun. Il a marqué les esprits, la représentation sociale et les schèmes mentaux. L'histoire sociale se nourrit des récits de ses œuvres et de ses desseins. Il est de notoriété publique qu'il procédait aux tortures les plus rudes. Le quartier qui abritait les services de renseignements a été nommé la « vallée de la mort », du fait de toutes les histoires de torture et d'assassinat qu'il draine. Son nom est aussitôt assimilé à celui du CENER. Certains pensent aujourd'hui que, le système de renseignement qu'il s'est attelé à mettre sur pied continue de se déployer. Il sera Directeur du SEDOC, puis du Centre National de la Documentation (CND), devenu CENER qu'il va présider durant des décennies entières. Il est congédié après la tentative de putsch de 1984⁵⁵⁰. Selon les périodes d'accalmie politique, il sera plusieurs fois « assigné à résidence surveillée » dans sa région natale. En cas de crise politique, il sera plusieurs fois rappelé à ce service pour venir à la rescousse du gouvernement, par exemple dans les années de transition, où il est nommé Délégué général à la sûreté nationale. Ses successeurs inscrits à son école ont subi une socialisation sécuritaire⁵⁵¹.

Le politique le maintenait ainsi éloigné du pouvoir parce qu'il constituait une « menace politique » de par le stock d'informations qu'il détenait, par sa connaissance des rouages du système politique et ses manœuvres et stratégies. Même s'il existe toute une machine qui implique que le citoyen ordinaire participe aux renseignements, il n'en demeure pas moins qu'il représente l'acteur le plus en vue d'une politique opaque, qui se conçoit et se construit dans l'ombre. L'inscription de cet acteur dans l'histoire politique et sécuritaire de l'Etat du Cameroun traduit la capacité des acteurs à construire le système⁵⁵².

En suit, l'enracinement du renseignement, s'illustre par les pratiques sociales qui expliquent la socialisation des populations à cette politique. Les anecdotes sociales tentent ainsi de le corroborer. Dans les romans *Remember Ruben* et *Perpétue*, Mongo Beti stigmatisant l'autoritarisme, relate comment la carrière administrative d'un jeune individu, se construit sur fond de délation. Quelquefois, l'émergence de certains citoyens est due aux

⁵⁴⁹ P. Braud, *Violences politiques*, Paris, Seuil, 2004, p.88.

⁵⁵⁰ C. Chénais, *Histoire de la violence*, Paris, R. Laffont, 1991, p.60.

⁵⁵¹ P. Geschiere, et P. Konings, *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, Paris, Karthala, 1993, p.178.

⁵⁵² Anyia Enyegue, « Les renseignements généraux... », p.67.

renseignements, devenant ainsi, un moyen permettant la promotion sociale. Il se raconte que certains étudiants qui auraient été des « indics » durant la période de démocratisation auraient bénéficié des largesses du régime. Ils se retrouvent aujourd'hui à la tête des investissements colossaux⁵⁵³.

L'entreprise de constitution de l'ordre sécuritaire et étatique qui se traduit par la culture du renseignement, met en scène des acteurs éduqués aux méthodes de renseignement, initialement inscrits hors du champ de la police politique. Certains administrateurs initiés à ces méthodes continuent aujourd'hui, d'activer de vastes réseaux de renseignements. Ainsi, ils font parfois appel à certains de leurs collaborateurs (allant parfois du chef de service jusqu'au portier, de préférence de leur ethnie, dans un cadre de clientélisme et d'allégeance) qui leur rapportent un certain nombre d'informations⁵⁵⁴. Celles-ci portent le plus souvent sur les avis et la perception des collaborateurs, la délation, les relations interpersonnelles, etc. Il s'agit pour certains ministres, secrétaires généraux, directeurs, etc. de contrôler le système, de distribuer les rôles et d'exercer le pouvoir et la domination⁵⁵⁵.

En plus, le système politique procède par un verrouillage et un bouclage systématiques en matière de renseignement. Les « cadets sociaux », les « petits », les vendeurs à la sauvette, les taximen, les enfants de la rue sont parfois les relais de la police. De même que les hôteliers constituent des personnes ressources. Assoumou Bienvenu⁵⁵⁶ nous explique : « qu'il est tenu de rendre compte à la police à travers des fiches qu'ils mettent à sa disposition. » Certaines personnes passaient parfois pour des malades mentaux afin d'obtenir des informations. Issa Yaya nous révèle : « Qu'à chaque événement socio-politique, il écume la ville de Yaoundé afin de collecter les différents avis. Après les recoupements, ces avis permettent de mesurer les opinions des citoyens sur telle ou telle question. De même que les prostituées constituent une cible importante d'informations⁵⁵⁷. » Les vendeuses dans les marchés sont parfois des informatrices⁵⁵⁸. Fokam Antoine nous a relaté que : « Dans un dénuement total, je passais mes nuits dans de vieilles voitures abandonnées au carrefour Elig-Edzoa à Yaoundé. Lorsque ma voiture avait été volée, j'ai remonté la filière et l'ai retrouvée. » Le paradoxe est que la police

⁵⁵³ P. C. Essono Belomo, « L'ordre et la sécurité publics dans la construction de l'Etat au Cameroun », Thèse de Doctorat en Science Politique, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2007, pp.277-278.

⁵⁵⁴ J.-P. Gourevitch, *La France en Afrique. Cinq siècles de présences : Vérités et mensonges*, Paris, Ed. Le Pré aux Clercs, 2004, pp.18-19.

⁵⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁵⁶ Entretien avec Assoumou Bienvenu, 45 ans, hôtelier, Yaoundé, le 10 février 2020.

⁵⁵⁷ Entretien avec Issa Yaya, 36 ans, commerçant, Yaoundé, le 6 mai 2020.

⁵⁵⁸ Fenkam, *Les révélations de Jean Fochivé*...p.112.

ne lui versait que quelques subsides⁵⁵⁹. Le fait de le maintenir dans un tel dénuement alors même qu'il était un intermédiaire procède d'une stratégie de dépendance et de soumission vis-à-vis de la police. On constate donc que le système d'informations et de renseignements se déploie telle une toile.

En fin, l'évolution institutionnelle de ces institutions est liée à l'histoire politique. A chaque moment, est assignée une mission particulière à chaque institution. La création de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST)⁵⁶⁰ en novembre 1985 et celle du CENER en février 1986 font suite à la crise politique survenue lors du putsch manqué de 1984. Par la suite, le chef de l'Etat procède à une réorganisation profonde du système de défense. La garde républicaine est dissoute et remplacée par la garde présidentielle. L'armée est restructurée, de même que la

Direction de la Sécurité Présidentielle. En octobre 1985, il est créé un Secrétariat d'Etat à la Sécurité Intérieure (SESI). La DST sera donc rattachée au SESI. La DST elle-même est issue d'un service hybride appelé Contrôle Emi-Immigration. Le Centre National de Documentation (CND) constituait les services secrets du président Ahidjo. Plus qu'un service de contre-espionnage, son rôle était la lutte contre la subversion, car l'ingérence étrangère était envisagée comme pouvant provenir d'une aide à la subversion intérieure. L'instruction présidentielle du 2 février 1986 crée le CENER en remplacement de la CND. L'obsession sécuritaire qui se traduit par la politique de renseignement va entraîner le fait qu'on aboutisse à la création de deux structures de renseignement avec les mêmes prérogatives. L'instruction présidentielle créant le CENER, est la copie conforme du texte régissant la DST⁵⁶¹.

Toutefois, comme nous pouvons le constater, le renseignement représente l'essence des forces de l'ordre au Cameroun. Ainsi, il existe une kyrielle de services en charge de ce domaine au Cameroun. C'est le cas de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST)⁵⁶² qui assure ses missions conjointement avec la Sécurité Militaire (SEMIL), la Direction des Renseignements Généraux (RG), le Centre National des Etudes et des Recherches (CENER), la Direction Générale de la Recherche Extérieure, (DGRE). Presque toutes les institutions des forces de l'ordre sont en charge du renseignement⁵⁶³. De plus, d'autres structures s'occupent également de ce domaine, c'est le cas de la Direction de la Surveillance Présidentielle (DSP),

⁵⁵⁹ Entretien avec Fokam Antoine, 56 ans, mécanicien, Yaoundé, le 10 février 2020.

⁵⁶⁰ La DST est un service de contre-espionnage et de contre-subversion au plan national.

⁵⁶¹ Ela, *Dossiers noirs sur...* p.67.

⁵⁶² Chargée de la surveillance des cibles potentielles et secrètes, telles que les soutes, de l'espionnage, de la surveillance des mouvements des étrangers et des colonies étrangères

⁵⁶³ Fenkam, *Les révélations de Jean Fochivé...*, pp.110-114.

l'Emi-Immigration, les brigades, les commissariats spéciaux, les services départementaux de la communication, les sous-préfets et toutes les autorités administratives des localités chargées d'envoyer des bulletins de renseignement. L'inflation de ces organes dans ce domaine de la sécurité explique le maillage institutionnel et territorial de la politique de contrôle⁵⁶⁴. Tous ces organes constituent les piliers du système sécuritaire de l'Etat. Dès lors, cette politique des renseignements constitue l'autre face de Janus de l'autoritarisme dur de l'époque du président Ahidjo. Elle est le principal bras séculier des dirigeants et de l'Etat. Le référentiel de l'ordre trouve son essence non seulement dans les services de renseignements mais aussi dans la répression, ainsi que les exactions qui s'en suivent³¹¹.

Au terme de notre panorama sommaire, nous retenons que la création des forces de police au Cameroun est tributaire de l'arrêté du 7 novembre 1925 du Haut-Commissaire de la République française qui crée deux commissariats de police à Douala et à Yaoundé. Ces commissariats de sécurité publique ont pour rôle de maintenir l'ordre, de mettre en application les lois et règlements et de réprimer la délinquance. La naissance de mouvements politiques et syndicaux conduit les autorités à prendre deux arrêtés (celui du 28 juin 1930 et du 28 mars 1938) fixant les conditions de l'exercice de la sécurité publique dans les grandes villes. Aussi, la création de ces unités de police durant la période du mandat de la Société des Nations (SDN) est-elle liée non seulement à l'émergence des forces politiques mais aussi à l'urbanisation. Durant la période de tutelle des Nations Unies (dès juin 1946) la réorganisation des services de police et de sûreté s'opère d'après le modèle français de 1941. La police instituée dans les « grandes villes » et les zones rurales était gérée et administrées par la gendarmerie. La sûreté quant à elle était rattachée à la direction des affaires politiques du Haut-Commissariat. En 1946, le Haut-Commissaire prend deux arrêtés : celui du premier juin qui concerne la « réorganisation de la sûreté générale dans les territoires du Cameroun » et celui du 31 août portant « transformation du corps de police indigène en corps des gardiens de la paix, de la sécurité publique ». Ce dernier établit la différence entre « l'agent de la police indigène » et le « fonctionnaire de police ». On assiste ensuite à une multiplication de textes dont le plus important est l'arrêté 282 du 29 juillet 1947 portant organisation de la police, qui sera conduit jusqu'à l'indépendance.

Aussi, les compétences territoriales de la gendarmerie et de la police sont-elles définies

⁵⁶⁴ Essono Belomo, « L'ordre et la sécurité... », pp.275-276.

³¹¹ *Ibid.*

: la première est chargée du maintien de l'ordre et de la sécurité dans les campagnes tandis que la seconde est investie des mêmes attributions dans les villes. L'extension des unités du maintien de l'ordre se fait suivant les tensions sociopolitiques dont le Cameroun fait l'objet à partir de 1952. Il existe trois services des renseignements généraux, notamment les services centraux, qui sont constitués de la direction centrale de renseignements généraux. Cette dernière est chargée de la recherche et de la centralisation des renseignements destinées à informer l'administration coloniale et a à sa tête, un chef de service nommé par le directeur des affaires politiques et administratives et composée de quatre sous-directions : la sous-direction de l'analyse, de la prospective et des faits de société, la sous-direction de la recherche, la sous-direction des ressources et méthodes, la sous-direction des courses et des jeux.

Le deuxième service centrale des renseignements généraux est constitué des sections des renseignements généraux, qui sont au nombre de quatre à savoir : le service actif de surveillance du territoire, chargé de la surveillance des personnes, des groupes suspects et de la documentation ; la police spéciale des chemins de fer, chargée d'assurer l'application des lois, décrets et règlements concernant la police, la sûreté et l'exploitation des chemins de fer, veille au maintien de l'ordre dans l'enceinte ferroviaire ; le service d'exploitation, chargé de la centralisation de toutes les informations venant des postes de sûreté et des commissariats spéciaux ; le service actif des renseignements généraux, s'occupe des informations politiques, économiques, religieux, sociales.

Le troisième service des renseignements généraux est composé des services extérieurs, composés des postes de sûreté et des commissariats spéciaux, dont le rôle est de suivre les mouvements locaux, africains et européens, leur création, leur programme, leurs principaux représentants. Les services connexes, chargé de la recherche de l'information, il s'agit : des sûretés de l'union française, les préfets de polices des départements métropolitains, le ministère de la France d'Outre-Mer, les directions de services du territoire, les services de documentation extérieur et de contre-espionnage, les services de sécurités militaires et les services de police des territoires étranger.

Longtemps considéré avec une certaine condescendance, le renseignement acquiert au fil des années une place plus importante dans le processus décisionnel de tous les Etats. Cette évolution était incontournable et connaissait un certain nombre de mesures de renforcement. Le service de renseignement a évolué en deux temps concomitamment à l'évolution des faits, et des événements sociopolitiques et économiques qui jalonnent cette époque. De 1947 à

1955, une période de ‘’ paix dans la guerre ‘’. Cette période est marquée par les premiers services extérieurs se mettent sur pied. De 1955 à 1960, une période de ‘’ guerre ouverte’’⁵⁶⁵. Cette dernière est marquée par la mise en place des commissariats spéciaux digne de ce nom, le passage des renseignements généraux jusque-là aux mains de la direction de la sûreté et de la police passe sous l’autorité du ministre de l’intérieur.

⁵⁶⁵ M. Ferrie, ‘‘L’armée française dans la fran afrrique’’, *Revue offensive*, mai, 2010, pp.12-13.

PARTIE II :

**LES MECANISMES DE TRAVAIL DU SERVICE DE
RENSEIGNEMENTS GENERAUX EN CONTEXTE
D'INSURRECTION ARMEE EN PAYS BASSA ET A**

L'OUEST-CAMEROUN

CHAPITRE III :

**MOYENS, DIFFERENTES FORMES, DESTINATAIRES ET
DOCUMENTS DE TRAVAIL UTILISES PAR LE SERVICE DE**

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Faire objectivement le renseignement, c'est bien et c'est servir la nation. Ne pas en faire ou le faire mal, c'est desservir la nation et même fauter contre elle. L'ordre public ne peut être réellement et durablement assuré que si le renseignement cesse d'être considéré comme une simple corvée réservée uniquement aux autres, pour redevenir chaque jour et toujours un devoir civique pour tous et partout, plus encore pour les policiers des renseignements quelle que soit leur filière d'affectation⁵⁶⁶. Sans moyens matériels écrits, sans moyen humains et techniques appropriés, aucune recherche efficace du renseignement ne peut être envisagée. Un soin particulier doit par conséquent être porté à la sélection et à la gestion de ces outils de travail à la fois sensibles et précieux. Seule une bonne formation de base et une expérience professionnelle éprouvée permettent de présenter les résultats de la recherche selon les règles de l'art². Le renseignement doit être systématiquement recoupé avant toute transmission. Le procès-verbal, la réquisition, le rapport, la note de service et bien d'autres documents professionnels sont incontournables à l'exercice de la fonction policière, toutes filières confondues⁵⁶⁷. Leur importance ne doit donc pas échapper tout comme les règles qui président à leur technique et rédaction. Un bon renseignement retient l'attention, édifie, rassure, et conduit généralement à l'action⁵⁶⁸.

I- LES MOYENS DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Dans cette partie, nous allons nous attarder sur la qualité de l'information, les moyens matériels écrits, les moyens matériels techniques et enfin, les moyens humains.

A- LES QUALITES DU RENSEIGNEMENT

Avant d'entamer l'étude spécifique des différents moyens qu'utilisent le service de renseignements et singulièrement les renseignements généraux pour exécuter leurs missions, il y a lieu de se fixer sur le concept « renseignement » afin d'en dégager les particularités et la place dans les sociétés humaines⁵⁶⁹.

Le renseignement est une préoccupation permanente de l'humanité. Mais cette préoccupation n'est pas statique. Elle a toujours évolué en fonction des époques, des découvertes et surtout en fonction des objectifs à atteindre, privés ou publics. Ainsi, tous les

⁵⁶⁶ D. Mbida, *La pratique des renseignements généraux*, Tome II, Yaoundé, Editions Clé, 2009, p.18. ² *Ibid.*

⁵⁶⁷ ANY, APA 10388/B, Rapport d'inspection, 1955.

⁵⁶⁸ ANY, APA1 1809/B, Rapport de tournées 1953-1959.

⁵⁶⁹ B. Anyia Enyegue, *Cameroun : les renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée en Sanaga-Maritime*, Paris, L'Harmattan, 2020, p.87.

individus, chacun à son niveau et dans son environnement, peuvent participer à la recherche du renseignement, en user et bénéficier même, de manière directe ou indirecte de ses bienfaits⁵⁷⁰.

Sous cet angle, le renseignement reste assurément l'affaire de tous et peut satisfaire différents intérêts : collectifs ou individuels⁵⁷¹. Il peut aussi aller du plus simple au plus compliqué. Le renseignement est et demeure une arme de protection collective, en ce sens qu'il permet généralement de prévoir, et par conséquent de bien gouverner. Il est vrai que selon qu'on se trouve : dans un système autocratique, dictatorial, monarchique ; dans un régime de démocratie libérale effective ; en temps de paix ou en temps de crise ; dans une société organisée ou désorganisée⁵⁷². Face à de bons ou à de mauvais fonctionnaires de renseignements ; le renseignement peut dans sa conception, son exploitation et sa finalité connaître des fortunes diverses, mais au départ et dans son essence, s'il existe et s'il est structuré en particulier par l'exécutif, c'est pour répondre prioritairement aux besoins de la communauté⁵⁷³.

Parce qu'il est au service de l'Etat symbolisé par le pouvoir garant de l'intérêt général, le renseignement va revêtir un certain nombre d'attributs ou de vertus qui correspondent à sa vocation. Les attributs et les vertus de ce dernier sont les suivantes :

- le renseignement est pluridisciplinaire ; il s'étend à plusieurs domaines à la fois, épousant ainsi les activités et les besoins de la communauté qui sont tout aussi diversifiés⁵⁷⁴ ;
- le renseignement est prévisionnel car, sa finalité est avant tout d'éclairer l'avenir ;
- le renseignement est sélectif. Il ne vise en principe que le maintien ou le rétablissement de l'ordre public et la bonne conduite des affaires de la nation ;
- le renseignement est permanent. Il n'y a pas de rêve ni dans sa recherche, ni dans son exploitation ;

⁵⁷⁰ *Ibid.*

⁵⁷¹ Mbida, *La pratique des...*, p.15.

⁵⁷² Anyia Enyegue, *Cameroun : les renseignements...*, p.95.

⁵⁷³ *Ibid.*

⁵⁷⁴ H. Lagrange, *De la civilité à l'épreuve, crime et sentiment d'insécurité*, Paris, PUF, 1995, p.128.

- le renseignement est universel. Aucune communauté au monde n'a pu s'en priver, depuis des temps jusqu'à nos jours⁵⁷⁵ ;

-le renseignement est objectif, c'est-à-dire exact, juste, conforme à la vérité ;

-le renseignement est impersonnel, en ce sens qu'il n'appartient qu'à l'Etat. Tous ces attributs font du renseignement un métier assurément noble. Et c'est à juste titre que les spécialistes en la matière ont toujours été considérés comme les gouvernants de l'ombre⁵⁷⁶.

Au regard de tout ce qui précède, nous pouvons affirmer pour les stigmatiser que la médisance, la flagornerie, la jalousie, la rancune, le trafics divers et tous les autres maux imaginables, qui peuvent sous-tendre quelque littérature ou quelque confidence, passée de bouche à oreille pour soit disant renseigner, n'ont strictement rien à voir avec le renseignement, objet de notre étude et tous ceux qui se livrent à ces pratiques font tout, sauf le renseignement qui doit d'ailleurs être utilisé pour les démasquer car, non seulement ils polluent la société, mettent à mal l'ordre public, mais également ils souillent la profession qui n'a que faire des tricheurs et autres imposteurs. Mais alors, il faut bien nous comprendre, nous ne disons pas que tous les renseignements fournis par jalousie, vengeance ou autre mobile *a priori* douteux, par des individus sulfureux ou non, soient nécessairement faux. Il convient, dans ces cas comme dans tous les autres, de les tamiser par des recoupements appropriés, car en matière de renseignement, il ne faut rien négliger.

B- LES MOYENS MATERIELS ECRITS

D'entrée de jeu, parmi les moyens matériels écrits, nous avons les archives, le fonds de documentation des renseignements généraux.

1- Les archives

Les archives sont l'ensemble des documents écrits, stockés, destinés à être exploités, appartenant à une personne morale ou physique et contenant des renseignements et des informations sur les faits, les organismes ou les individus⁵⁷⁷. Les archives sont soit générales, soit spéciales selon qu'elles portent sur des sujets à caractère général, ou sur des sujet spécifiques et sensibles¹⁴ **a- Les composantes des archives** Elles sont composées :

⁵⁷⁵ H. Lagrange, *De l'affrontement à l'esquive ? violences, délinquance et usages de drogues*, Paris, Syros, La Découverte, 2001, p.194.

⁵⁷⁶ F. Ocquetau, *Polices entre Etat et marché*, Paris, Presses de Sciences Pô, 2004, p.6.

⁵⁷⁷ Mbida, *La pratique des renseignements...*, p.19.

¹⁴ ANY, JOCF n° 1047 du 09 février 1955.

- Des dossiers individuels, ce sont des documents rassemblés comportant des renseignements et des informations recueillis sur un individu déterminé. Cet individu doit avoir : attiré par ses diverses activités (politiques, économiques, sociales, culturelles, nationales) l'attention en bien ou en mal ; fait l'objet par conséquent de notes, de notices ou de rapports. Chaque dossier individuel est constitué par une chemise en carton fort contenant plusieurs sous-chemises où sont rangés : la notice individuelle de renseignement, le curriculum vitae, les notes ou rapports d'enquêtes concernant l'individu, les autres documents (coupons de journaux, pièces administratives, judiciaires, dénonciations)¹⁵. La chemise en carton porte en suscription l'objet du dossier. Sur la page de garde de la chemise, seront inscrits et numérotés, au fur et à mesure de leur classement, tous les documents avec date, référence et analyse succincte¹⁶.

-Des dossiers d'affaires, ils contiennent des renseignements et des informations concernant un problème donné, et pouvant intéresser à la fois plusieurs personnes. C'est l'affaire elle-même qui est considérée dans le fond et non les personnes citées¹⁷. Chaque dossier est aussi constitué en carton fort, à l'intérieur duquel se trouvent les sous-chemises, destinées à recevoir les différents documents à classer.

-Des dossiers collectifs ou de groupement, ils contiennent les renseignements et les informations concernant, non plus les activités d'un individu ou une affaire déterminée, mais celles relatives aux groupements. Le classement des dossiers collectifs est essentiellement numérique et idéologique¹⁸.

-Des dossiers chronologiques ou chronos, ils restent plus un instrument de contrôle que d'information. Il permet de vérifier si un document est parti du secrétariat du chef de service ou non, de reproduire éventuellement pour un dossier individuel ou collectif, une pièce qui aurait été égarée, de dresser un inventaire chiffré de la production à un moment donné, par catégorie de notes ou de rapports. Mais il permet également, quand on connaît approximativement la date d'expédition d'une note ou d'un rapport, d'en retrouver plus rapidement la copie que par la consultation¹⁹.

¹⁵ Anyia Enyegue, *Cameroun : les renseignements...*, p.97.

¹⁶ *Ibid.*

⁹ ADM, agent sûreté-Dschang, mesures anti-terroriste à Foréké-Dschang, enregistré sous le n°1255 le 11/08/1959.

¹⁸ - ANY, 1AC 2328, Lettre confidentielle N° 127 du 27 Septembre 1947, de Monsieur le Haut-Commissaire de la République Française du Cameroun.

¹⁹ ADM, agent sûreté-Dschang, mesures d'auto-défense contre le terrorisme à Foréké-Dschang, enregistré sous le n°1216 le 05/08/1959.

Des fichiers, ce sont des supports ou des répertoires confectionnés sur la base d'un système simple et dont est de facilité les recherches⁵⁷⁸.

Les archives sont constituées :

-D'un local, il faut au départ trouver un local opérationnel remplissant les conditions de sécurité, d'accessibilité, de ventilation à défaut de climatisation. Il doit en outre être garni, c'est-à-dire équipé de tous les matériels et accessoires, susceptibles de traiter et conserver en bon état les données à classer. Le volume du local doit être proportionnel au volume de l'activité du service, majoré des possibilités d'usage à court, moyen et quelquefois à long terme.

-D'une alimentation des archives, c'est une opération qui consiste à les ravitailler en permanence, et à faire fréquemment des mises à jour nécessaires, de telle manière qu'elles puissent toujours jouer leur rôle de mémoire vivante, de véritable mine de renseignements. Il faut donc veiller continuellement, au contenu des archives qui ne pourront restituer le moment venu, que ce qu'elles auront reçu, si l'ordre et la sécurité règnent⁵⁷⁹.

-Du classement des archives, elles doivent être organisées de manière soignée et rationnelle. C'est-à-dire que les renseignements qu'elles contiennent seront traités et classés méthodiquement et non entreposés ou jetés en vrac⁵⁸⁰. C'est à cette condition seulement que chaque demandeur (fonctionnaire exploitant) qui passe, retrouvera facilement et rapidement ce qu'il cherche, dans le fonds de documentation du service qui demeure. Les archives constituent la mémoire de la police. Une police sans archive est une police sans mémoire et donc sans vie⁵⁸¹. Les archives peuvent obéir aux classements de base ci-après :

-classement alphabétique (tenant compte de l'ordre des lettres de l'alphabet des langues officielles),

-classement idéologique (tenant compte de l'objet),

-classement chronologique (tenant compte du temps, de l'ordre d'arrivée),

⁵⁷⁸ ANY, 1 AC 2928, Lettre confidentielle No/27 du 27 septembre 1947, de Monsieur le Haut-commissaire de la République française au Cameroun.

⁵⁷⁹ ANY, APA 10388/B, Rapport d'inspection, 1955.

⁵⁸⁰ ANY, APA 1 1367/A, Vagabondage et Principes, 1950.

⁵⁸¹ ADM, circulaire n°005 de l'inspecteur fédéral d'administration de Bafoussam du 20 janvier 1966.

²⁴ *Ibid.*

-

-classement numérique (tenant compte de l'ordonnancement des chiffres de 1 à l'infini),

-classement géographique (tenant compte de la localité de provenance), -
classement phonétique (visant le son).

On peut évidemment combiner ces différents systèmes²⁴.

b- L'exploitation des archives

Si les archives existent, c'est pour qu'elles soient utilisées et avant de les consulter, il faut déjà savoir ce qu'on recherche et avoir une idée de ce qu'elles peuvent contenir. Véritable mémoire de la police ou de tout autre organisme pouvant en tirer parti, les archives demeurent des instruments de travail déterminants et irremplaçables⁵⁸². Généralement, le fonctionnaire consultant remplit une fiche dénommée fiche de recherche ou demande de consultation qui comporte deux colonnes : une colonne de gauche portant le nom du fonctionnaire, le service de rattachement, les renseignements demandés, le cachet, la signature et la date ; une colonne de droite réservée aux résultats avec certification ou validation du fonctionnaire-archiviste responsable⁵⁸³. Elle peut également être présentée d'une autre manière avec des rubriques libellées les unes à la suite des autres ; service demandeur, identité du fonctionnaire consultant, renseignements demandés, résultats des recherches, signature et cachet du fonctionnaire traitant. Si les résultats sont négatifs, on porte la mention rien à signaler (ras) ou inconnu⁵⁸⁴.

Ainsi en matière d'identité, de domicile, de moralité, de situation de fortune, de santé, de communication, de voyages transfrontaliers ou internes, etc., de précieux renseignements peuvent être recueillis : dans les registres d'état civil, dans les fichiers des permis de conduire et des cartes grises, dans le registre de commerce, dans les chambres consulaires, auprès du cadastre, aux impôts, dans les médias, dans les hôpitaux⁵⁸⁵.

Mais l'exploitation des archives de ces services, ne se fait pas toujours sans heurts, sans difficultés⁵⁸⁶. On invoquera le secret professionnel, on affichera la méfiance, on fermera les portes. Il n'y a que les qualités du fonctionnaire intervenant, l'emploi des correspondants, le recours aux informateurs ou aux réquisitions, qui soient de nature à vaincre les résistances, ou à contourner la méfiance dans ces cas de figure. Aussi, les masses médias, auxquels il convient d'ajouter d'autres moyens de communication tels que les livres, cartes postales, timbres, annuaire téléphonique à jour, sont des sources de renseignements et peuvent faire partie des archives³⁰.

2- Le fonds de documentation des renseignements généraux

⁵⁸² ANY, APA 10388/B, Rapport d'inspection, 1955.

⁵⁸³ ANY, *La presse du Cameroun*, n°3.811 du 05 au 06 janvier 1963.

⁵⁸⁴ *Ibid.*

⁵⁸⁵ F. Ocqueteau, *Polices entre Etat et marché*, Paris, Presses de Sciences Pô, 2004, p.6.

⁵⁸⁶ ADM, Extrait du « réveil » du 08 mai 1950, enregistré sous le n°110.

³⁰ ANY, *La presse du Cameroun*, n°3.811 du 05 au 06 janvier 1963.

L'essentiel de ce qui a été dit sur les archives, notamment sur les archives des services de sécurité, concerne aussi les renseignements généraux. Elle est constituée d'un ensemble de dossiers tels que : la bibliothèque ou documentation de culture générale et professionnelle et enfin des fichiers⁵⁸⁷.

a- La bibliothèque ou documentation de culture générale et professionnelle

Tout policier de renseignements généraux devrait posséder ou acquérir une bonne culture générale dans tous les domaines et la parfaire constamment, en s'informant des grands courants d'idées contemporains : colonialisme, néocolonialisme, libéralisme, capitalisme, socialisme, marxisme-léninisme, nationalisme, non-alignement, tiers-monde, renaissance africaine, écologie, unilatéralisme, mondialisation, ajustement structurel, droit de l'homme, etc.

D'où la nécessité pour chaque unité de disposer d'une bibliothèque. Il faut également s'informer sur les regroupements à caractère mondial (ONU et ses organismes spécialisés), régional

(organisation des Etats américains, l'Union Africaine), sous-régional (Coopération Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale) par exemple. Il existe des supports (livres et médias) qui traitent de ces différentes questions, auxquelles il faut ajouter l'apport de l'informatique, autant de possibilités que les fonctionnaires de renseignements généraux doivent exploiter pour enrichir leur bibliothèque, lorsqu'elle existe ou alors pour améliorer leur potentiel de connaissances⁵⁸⁸.

b- Les fichiers

En principe, toute personne ou toute collectivité citée dans un document quelconque, doit faire l'objet d'une fiche³³ renvoyant, soit à un dossier individuel³⁴, soit à un dossier d'affaires, soit à un dossier collectif ou à un dossier chronologique⁵⁸⁹. Le fichier doit comporter deux parties : l'une pour les fiches concernant les personnes, l'autre pour les fiches concernant les groupements et les affaires. Les fichiers doivent être régulièrement alimentés. Sur le plan pratique, cette opération comporte les étapes suivantes :

-Après enregistrement du courrier départ, le secrétariat expédie aux archives chaque note en nombre variable d'exemplaires⁵⁹⁰.

⁵⁸⁷ *Ibid.*

⁵⁸⁸ J.M. Erbes, J.C. Monet, *Polices d'Europe*, IHESI, Paris, l'Harmattan, 1992, p.94. ³³ Voir annexe 21. ³⁴ Voir annexe 20.

⁵⁸⁹ ANY, *La presse du Cameroun* n°3.310 du 02 juin 1961.

⁵⁹⁰ M. Watin-Angouard, le "Nouvel ordre gendarmique", *Cahiers de la Sécurité Intérieure*, n° 11, 1992-1993, pp.113-114.

-Dans une première lecture, l'archiviste souligne au crayon de couleur jaune tous les noms des individus, des affaires ou des groupements cités.

-La deuxième lecture entraîne le passage des noms soulignés au fichier. Les noms connus, c'est-à-dire faisant l'objet d'une fiche, sont à nouveau soulignés au crayon de couleur violette. Les fiches correspondantes sont retirées du fichier.

-Il faut maintenant vérifier qu'il existe autant d'exemplaires de notes que de dossiers à alimenter (dossier existant ou à créer) et compléter éventuellement⁵⁹¹.

-On complète les fiches existantes, en inscrivant au verso, la référence et la nature de la note à classer. Dans le même ordre d'idée, on inscrit sur la note en haut et à droite, le numéro du dossier ou elle sera placée et ensuite on replace les fiches au fichier. Quant aux notes, elles seront classées dans les dossiers correspondants, après avoir porté les références sur la page de garde et reporté le numéro de cote en haut, et à droite de la note au-dessous du numéro du dossier⁵⁹².

-On fichera les noms précédemment inconnus au fichier et une fiche contient : au recto, les renseignements d'identification et la date de la fiche, au verso, les références de la note et du dossier à créer⁵⁹³.

C- LES MOYENS MATERIELS TECHNIQUES

La science met à la disposition des renseignements généraux, des moyens matériels techniques de plus en plus perfectionnés qui peuvent les aider dans l'accomplissement de leurs tâches. L'utilisation de ces techniques, comporte des avantages irremplaçables au plan de la discrétion, de la célérité, de la fidélité et de la commodité de l'information⁵⁹⁴.

1- L'usage des images

Il s'agit de l'usage de la photographie et du cinéma.

a- La photographie

Elle est d'un intérêt évident en matière de réunions, cortèges, de manifestations sur la voie publique, pour l'identification des différents acteurs (orateurs, auditeurs, manifestants) et pour confondre éventuellement un participant de mauvaise foi⁵⁹⁵. La reproduction photographique d'un évènement, d'un document joint à une note ou à un rapport, lui confère

⁵⁹¹ ADM, Procès-verbal du Comité de Coordination pour le maintien de l'Ordre (CCO) tenu à Mbouda le 09 octobre 1971.

⁵⁹² B. Warusfel, 'Historique des Renseignements Généraux', *Ministère de l'intérieur*, 17 juillet 2006, p.12.

⁵⁹³ Entretien avec Paul Henri Massack, 73 ans, commissaire de police retraité, Yaoundé, le 19-20 septembre 2021.

⁵⁹⁴ Mbida, *La pratique des renseignements...*, p.37.

⁵⁹⁵ ANY, APA 10388/B, Rapport d'inspection, 1955.

une valeur de preuve et de crédibilité difficilement contestable⁵⁹⁶. Lors de notre entretien avec Mballa Mballa Henri, il nous révèle que :

La photographie pose des problèmes de développement des images et de discrétions ; discrétion de l'outil, discrétion aussi, quand il sera question d'agrandir ou de développer les images. Ces problèmes peuvent facilement être résolus lorsqu'on dispose d'un laboratoire, d'un appareil qui sort des photos instantanées, d'un informateur sûr disposant d'un laboratoire, de téléobjectifs ou petits appareils munis d'accessoires permettant aisément d'affronter les situations les plus délicates. Le minox et d'avantage d'autres gadgets sont à cet égard d'une efficacité redoutable⁵⁹⁷. **b- Le cinéma**

Le film cinématographique, même en format moyen et la vidéo sont également très utiles en cas de réunions, de manifestations ou de désordres graves, car ils offrent en outre la possibilité de revivre l'évènement sonorisé à volonté, et grâce à la technique du ralenti, d'agrandissement, d'en mieux analyser les circonstances, d'identifier les principaux manifestants, de découvrir éventuellement certains procédés ou tactiques (services d'ordre, liaisons de meneurs, provocations, armes, etc.). A défaut de pouvoir assister à certaines réunions et en dehors des comptes rendus des informateurs, le fonctionnaire des renseignements généraux judicieusement dissimulé ou la distance peut toujours filmer l'entrée ou la sortie des participants et les identifier par la suite. Ce travail peut également être assuré par des caméras de surveillance⁵⁹⁸. Mêmes avantages, lorsqu'il est question d'établir les contacts des personnes suspectes, faisant l'objet de surveillance et leur comportement d'une manière générale. Si la camera ne fait appel qu'à des appareils de lecture (magnétoscope, lecteur de cassette et téléviseur), aisément accessibles aux renseignements généraux, le cinéma, tout comme la photographie dans certains cas, nécessite le développement du film, travail délicat et spécialisé qui demande le recours aux techniciens et aux labotiores équipés⁵⁹⁹.

2- L'usage des moyens sonores

Parmi les moyens sonores, on distingue : l'enregistrement sonore, les écoutes téléphoniques, la radio.

a- L'enregistrement sonore

⁵⁹⁶ ANY, APA 1 1367/A, Vagabondage et Principes, 1950.

⁵⁹⁷ Entretien avec Mballa Mballa Henri, 45 ans, officier de police, Eséka, le 2 février 2021.

⁵⁹⁸ Mbida, *La pratique des renseignements...*, p.38.

⁵⁹⁹ *Ibid.*

Le magnétophone est employé à l'occasion des réunions, des sondages d'opinion ou pour enregistrer fidèlement une conversation tenue dans n'importe quel lieu. Comme d'autres appareils, il a ses avantages et ses inconvénients et parmi ces derniers, il y a son poids et son volume, tout au moins pour ce qui est du magnétophone classique, qui le rendent souvent difficile à dissimuler et à transporter⁶⁰⁰. Il existe sur le marché une variété considérable de magnétophones de modèle réduit dit à cassette portables, même dissimulables dans une serviette, une sacoche ou un sac de plage, permettant d'enregistrer incognito. Il existe d'autres modèles encore plus petits, type gadget à transistor (miniform) particulièrement efficace. Ils peuvent se transporter dans une poche, voire se porter au poignet comme une montre. Il existe aussi une possibilité d'écoute et d'enregistrement à distance, au moyen d'un ensemble microtransistor. Son coût est prohibitif et ne peut être supporté que par les services nantis⁶⁰¹.

b- Les écoutes téléphoniques

La technique des écoutes téléphoniques est basée sur l'interception de certaines conversations téléphoniques par le système dit des jarretières. Sur le plan pratique, elle n'a aucun problème, nonobstant en pose sur le plan juridique. C'est un procédé dénué de toute valeur légale en justice. En suivant la loi de la lettre, il est même entaché d'illégalité en tant qu'atteinte à la vie privée et au secret de correspondance garantis par la Constitution, s'il n'a pas été fait appel au départ à l'autorité judiciaire. Ce procédé exceptionnel, ne peut être utilisé en principe que lorsque l'intérêt supérieur de l'Etat est en jeu (atteintes à la sûreté de l'Etat, lutte contre la grande criminalité, l'insurrection armée)⁶⁰². Ces fléaux sont combattus par le service de renseignements généraux par des moyens techniques qui sont les siens. Idem pour le contrôle du courrier. Pour éviter les fuites, la police doit faire appel à ses propres ingénieurs et techniciens.⁶⁰³

c- La radio

La radio est un moyen de liaison entre les services de police ou entre ces services et les autorités hiérarchiques ou administratives. Elle peut être fixe ou portable. Son utilisation est courante en ce qui concerne le service de l'ordre. Le service de renseignements généraux l'utilise également, pour couvrir les différentes manifestations ou pour informer les autorités. Cette technique est indispensable lors des opérations de surveillance ou de filature, pour assurer les liaisons entre les membres d'une équipe et, en cas de rupture notamment, pour faciliter le relais et la conduite des opérations. Chaque fois que devient nécessaire une liaison

⁶⁰⁰ ANY, JOCF n° 905 du 24 septembre 1952.

⁶⁰¹ ANY, APA1 1809/B, Rapport de tournées 1953-1959.

⁶⁰² ANY, JOCF n° 1047 du 09 février 1955.

⁶⁰³ *Ibid.*

rapide et discrète, la radio tout comme le téléphone remplacent fort opportunément l'argent de liaison ou le messager. Néanmoins, il faut faire attention aux interférences⁶⁰⁴.

3- Les appareils de reproductions dits de reprographie ou de polycopie et les accessoires techniques divers

Il s'agit ici, de mettre en relief les appareils de reproduction et les accessoires techniques divers. **a- Les appareils de reproduction**

Ce sont des appareils de plus en plus perfectionnés et qui se substituent à la dactylographie et même à la photographie, pour la reproduction rapide en grand nombre des documents. Elle est utile dans le cas où il s'agit de conserver, sous une forme authentique, un document manuscrit, ou autre dont les renseignements généraux n'ont qu'une communication momentanée⁶⁰⁵. **b- Les accessoires techniques divers**

Il s'agit des gadgets (micro-point, du minox ou du magnétophone minifon). Pour l'observation et la fixation des scènes à distance, on utilise des jumelles de différentes qualités. Tout comme également, il existe des encres sympathiques et des révélateurs⁶⁰⁶. Ces derniers matériels ne permettent peut-être pas de recueillir les renseignements, mais ils sont d'un apport efficace, lorsqu'il est question de les convoier en toute discrétion, en toute sécurité et de les tirer au clair⁶⁰⁷.

D- LES MOYENS HUMAINS

Il n'y a pas que les moyens matériels écrits et techniques pour recueillir les renseignements. Le service de renseignements généraux utilise aussi les moyens humains dans leur travail, dont le résultat est très souvent conditionné pour l'essentiel, par les qualités intellectuelles, l'esprit de méthode et d'initiative, l'aptitude au contact et à la négociation, bref le professionnalisme des fonctionnaires intervenants. Ces moyens humains sont : l'observation directe, les relations personnelles, les informateurs, les surveillances, le sondage d'opinion et l'enquête proprement dite ou l'enquête technique⁵⁴.

1- L'observation directe

⁶⁰⁴ Mbida, *La pratique des renseignements...*, p.39.

⁶⁰⁵ ANY, JOEC n° 1299 du 04 mars 1959.

⁶⁰⁶ ANY, JOEFCO du 1er décembre 1962.

⁶⁰⁷ ARO, AA 7 (3), Cameroun (Ouest) UPC, éradication 1958.

⁵⁴ Mbida, *La pratique des renseignements...*, P.41.

Le policier est celui qui observe. Il a toujours eu pour devoir impératifs, de regarder d'un œil exercé pour voir, d'écouter d'une oreille attentive pour entendre et comprendre, d'enregistrer sans faille dans sa mémoire pour ensuite restituer, d'être en fait, chaque fois que les circonstances le permettent, le témoin privilégié des événements, pour le compte du gouvernement et des autorités administratives. Ayant assisté en personne à une réunion publique ou privée, le fonctionnaire de service de renseignement, qui a vu les orateurs et écouté leurs allocutions, examiné les réactions de l'assistance, noté les incidents s'il y a lieu, vécu l'ambiance générale des travaux, s'est trouvé dans une position idéale pour faire aux autorités responsables un compte rendu fidèle, exhaustif et précis. Il en est de même, de celui qui a suivi et observé personnellement une manifestation sur la voie publique. Il est bien placé pour faire un rapport édifiant⁶⁰⁸.

Si l'œil doit être une véritable caméra pour fixer l'objectif, l'oreille un parfait micro pour capter et la mémoire un authentique magnétophone pour enregistrer, conserver et restituer le moment venu, l'observation directe présente sur ces appareils l'avantage d'une plus grande souplesse, due à l'intervention de l'intelligence humaine⁶⁰⁹. Le fatras des allocutions prononcées, des réactions et des gestes enregistrés, elle permet le tri immédiat de ce qui est essentiel et significatif pour l'information des autorités, et qui, seul mérite d'être mentionné dans le compte rendu. En outre, la suppression de tout intermédiaire dont le témoignage peut être fragile, faillible et même sujet à caution est, pour le fonctionnaire ayant vécu la scène, le plus sûr garant d'objectivité. L'observation directe, chaque fois qu'elle est possible, devrait être privilégiée. Il faut savoir que regarder n'est pas seulement voir et écouter, n'est pas seulement entendre, tout comme enregistrer ne signifie pas emmagasiner pour l'instant. Toutes ces fonctions, qui ont une signification précise, procèdent d'un art qui s'acquiert et se développe par l'éducation sensorielle et l'expérience professionnelle⁶¹⁰.

2- Les relations personnelles

Elles constituent l'une des sources de renseignements les plus fructueuses. Les renseignements obtenus dans un cadre amical sont d'une qualité excellente, puisqu'ils sont généralement livrés spontanément. Comme toutes les informations, ils doivent être recoupés.

⁶⁰⁸ B. Anyia Enyegue, "Les renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée en Sanaga-Maritime 1956-1963", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, p.186.

⁶⁰⁹ ARO, 1 AC-192, Rapport politique sur l'état d'esprit de la population européenne et la population indigène au cours de l'année 1946 à Dschang.

⁶¹⁰ ANY, JOEFCO 1er janvier 1963.

Mais au départ, ils ont une solide présomption de crédibilité⁶¹¹. On comprend donc tout l'intérêt qu'il y a de multiplier les circonstances qui donnent l'occasion de voir, d'entendre et d'apprendre. Il appartient au fonctionnaire de renseignements généraux, de rechercher les contacts et les relations dans tous les milieux, pour accroître son champ d'activités. Raison pour laquelle, un policier qui ne sort pas, ne connaît, ne reçoit et ne fréquente personne, a un rendement nul. Sa place ne se trouve pas dans le service de renseignements⁶¹².

Nonobstant, le policier qui sort, rencontre beaucoup de gens, sait s'introduire dans les milieux sociaux, s'adapter à ses différents interlocuteurs, inspirer confiance et faire bavarder sans être bavard, se montrer patient et utiliser judicieusement les divergences d'intérêts, les inimitiés personnelles, les rivalités de tous ordres, recueillera une masse d'informations et de renseignements de laquelle il n'aura plus qu'à extraire et à recouper ceux qui peuvent orienter très utilement ses recherches⁶¹³. Alors, qui doit-on connaître ? Et pourquoi ? A ces questions, le commissaire de police divisionnaire Dieudonné Mbida nous révèle que :

Il faut connaître tout le monde, des chefs aux subalternes, en passant par toute la gamme intermédiaire, tous secteurs compris, nationaux comme étrangers, pourvu qu'ils soient susceptibles à un moment ou à un autre d'apporter un éclairage dans quelque domaine que ce soit aux services de renseignements. Sans attendre l'occasion d'un renseignement précis à obtenir, le fonctionnaire des renseignements généraux s'emploiera à établir avec tous, des relations constantes, amicales, courtoises, diverses dans leur nature, lui permettant, au moment opportun, de faire appel à eux, sans que cet intérêt subit ne suscite interrogation [...] Il cherchera à savoir en général ce qui se fait, ce qui se passe ; il ira « à la pêche » comme on dit dans le jargon du métier⁶¹⁴.

Par exemple, pour une enquête donnée, il choisira avec soin les personnes à contacter ; il évitera de poser dès le départ des questions très directes, il laissera parler et dirigera la conversation adroitement, patiemment sur le sujet qui l'intéresse. Les relations personnelles tout comme les autres sources de renseignements doivent être tenues secrets. Les dévoiler en citant les noms de ses correspondants, pour donner plus de crédibilité aux renseignements fournis, contribuerait à les tarir et trahir la confiance de ses relations⁶¹⁵. Un bon réseau de relations personnelles permet aux fonctionnaires des renseignements généraux d'être opérationnels, même s'il est physiquement indisponible.

⁶¹¹ *Ibid.*

⁶¹² Entretien avec Hot Jérémie, 41 ans, inspecteur, Yaoundé, le 30 novembre 2021.

⁶¹³ ANY, *La presse du Cameroun*, n° 2295 décembre 1957.

⁶¹⁴ Mbida, *La pratique des renseignements...*, p.45.

⁶¹⁵ Entretien avec Hot Jérémie, 41 ans, inspecteur, Yaoundé, le 30 novembre 2020.

3- Les informateurs

Généralement, on parle de correspondant, d'honorables correspondants, d'informateurs permanents, occasionnels, d'agents simples ou doubles, etc. Ces différentes appellations désignent, dans le service de renseignement généraux, des auxiliaires d'un genre particulier dont le rôle commun consiste à renseigner ou à informer sur des individus, des faits, des agissements, des événements qui, sans eux, resteraient peu ou mal connus et même totalement inconnus. L'informateur est une personne qui accepte de fournir habituellement des renseignements aux services pour les aider à remplir leurs missions ⁶¹⁶. S'agissant des renseignements généraux, les informateurs doivent remplir les missions suivantes :

- Les activités traditionnelles ou les missions principales dans le domaine politique, économique, social, culturel, administratif, débouchant essentiellement sur l'observation et la prévision ;
- Les activités plus ou moins clandestines ou à visage découvert, à connotation d'ingérence, d'espionnage, de terrorisme, de complot, bref, d'atteintes à la sûreté de l'Etat, où leur action peut aller jusqu'à la neutralisation et à la répression ⁶⁴.

Selon les missions considérées et les circonstances particulières de la collaboration, les auxiliaires utilisés seront évidemment d'une qualité différente. Ces diverses modalités d'emploi vont se répercuter en amont sur des conditions de recrutement et de formation, et bien sûr en aval, sur la manipulation, le contrôle et l'exploitation des résultats ⁶¹⁷.

a- Catégorisation d'auxiliaires

On distingue les catégories des informateurs ci-après :

-Les correspondants et les honorables correspondants, il s'agit des personnes qui occupent une position privilégiée dans un objectif déterminé et qui coopèrent, souvent de leur propre initiative, par civisme, patriotisme, goût de l'ordre public, ou simple sympathie, pourvu qu'ils aient affaire à des interlocuteurs sérieux, responsables, sachant inspirer confiance. Une police corrompue, mal vue et décriée aurait donc toutes les peines du monde à s'entourer de bons correspondants et des auxiliaires tout cours.

⁶¹⁶ ANY, *La presse du Cameroun*, n° 2919 du vendredi 14 janvier 1960.

⁶⁴ ANY, *La presse du Cameroun* n° 2923 du mercredi 20 janvier 1960.

⁶¹⁷ *Ibid.*

-Les informateurs proprement dits, ce sont des personnes spécialement choisies et recrutée cette fois par les services, qu'elles soient déjà en place ou mises en place (entrisme⁶¹⁸) pour observer et rendre compte régulièrement, en fonction d'une orientation donnée. Ces auxiliaires peuvent aussi être bénévoles, agir par civisme, patriotisme ou sympathie, mais généralement, ils sont intéressés moralement, surtout matériellement et sont motivés par des besoins de protection et de couverture, voire de rémunération⁶¹⁹.

-Les agents, quand les renseignements généraux interviendront dans le cadre des atteintes à la sûreté de l'Etat, ils doivent adopter résolument une technique offensive, extrêmement rigoureuse, visant la neutralisation ou la répression. Les auxiliaires appelés à aider les services dans cette perspective, bien qu'agissant comme informateurs reçoivent la dénomination d'agents. Obéissant à une discipline stricte et bénéficiant souvent d'une formation particulière, ces agents sont dits simples s'ils ne sont manipulés que par un service, et ne remplissent leurs missions qu'à son seul profit ; ils sont dits doubles s'ils sont repérés en tant qu'agents d'une organisation adverse, mais retournés pour travailler au profil d'un service tout en continuant leurs activités au sein de l'organisation d'origine⁶²⁰. **b- La procédure de recrutement des informateurs**

A partir du moment où l'objectif est connu, se pose le problème du choix du meilleur auxiliaire à mettre en place. Et ce choix ne pourra se faire qu'au terme d'une enquête approfondie, concernant les candidats repérés. Cette enquête doit obligatoirement commencer par la consultation systématique des différentes (police, gendarmerie, armée...) ⁶²¹. Elle aura pour but de vérifier, si le candidat auxiliaire a des qualités requises pour l'emploi et portera sur :

-Le pedigree ou le background : identité complète, profession, adresse, moralité, antécédents de tous ordres, instruction et éducation, famille, relations, situation financière, contacts à l'étranger, religion.

-Des points particuliers au regard de la mission envisagée : situation dans l'objectif (responsabilité, compétence, audience), profil (dans le cas d'entrisme), état d'esprit, motivations possibles du comportement (civisme, patriotisme, goût de l'ordre public, loyauté envers les institutions, sympathie pour le fonctionnaire, intérêt matériel ou moral...),

⁶¹⁸ L'entrisme est une opération spécifique qui consiste à faire recruter une personne dans un organisme donné, à l'aider à gravir les échelons, jusqu'à atteindre une position qui puisse lui permettre de maîtriser le secteur, et de renseigner de manière professionnelle.

⁶¹⁹ Mbida, *La pratique des renseignements...*, pp.48-49.

⁶²⁰ ANY, *La presse du Cameroun*, n° 3008 du samedi 30 avril, dimanche 1er, lundi 2 mai 1960.

⁶²¹ *Ibid.*

néophyte ou ancien dans le métier d'informateur (dans ce dernier cas, faire préciser le service précédemment employeur)⁶²².

Conduire avec méthode, sérieux et pragmatisme, une telle enquête sur les origines et les aptitudes diverses du candidat permet au recruteur d'apprécier et de se prononcer en toute connaissance de cause. Elle déterminera aussi le degré de confiance et la nature des relations futures, entre le fonctionnaire manipulateur et l'informateur. Le fonctionnaire des renseignements généraux doit faire preuve d'un certain nombre de qualités : vigilance, intelligence vive, sens de l'observation psychologique, tact, adresse, aptitude à nouer des relations amicales et de pénétrer dans tous les milieux, courtoisie, discrétion, habilité à se placer au niveau du candidat...⁷¹ Toutes ces qualités conféreront au recruteur, dès le départ, une autorité et un ascendant dont il ne devra jamais se départir pendant toute la durée de la collaboration. Les occasions de premier contact, non imitatives, peuvent être ; une convocation au commissariat pour un fait déterminé ; une intervention bienveillante auprès d'un service public pour rendre service (décoration, bourse, emploi, déblocage d'un dossier...) ⁶²³ ; la présentation par un tiers ; une opération de neutralisation ou de répression en matière d'ingérence ou autre amenant le retournement d'un agent (agent double) ; un rendez-vous ; une rencontre fictivement fortuite, en réalité préméditée ; la présentation spontanée d'une personne offrant ses services⁷³.

Par ailleurs, cet entretien sera modulé, et on a affaire à cinq catégories types d'individus en fonction d'un certain nombre de variables :

-Individu mû par un certain idéal (civisme, patriotisme, conscience professionnelle, goût de l'ordre public, hostilité à l'inertie, à l'anarchie, à l'agitation, au désordre, à la corruption et aux détournements), dans ce cas, l'entretien se déroulera de plain-pied, en sympathie et même en amitié, et ne posera guère de problème, sinon pour expliquer la mission et prévenir quelques risques. On appréciera et on exaltera le patriotisme ou toute autre motivation qui colle au candidat à qui on dira merci et fera confiance, tout en restant vigilant.

-Individu obéissant à un mobile d'intérêt (besoin de protection et de petits services), ici, l'entretien pourra parfois tourner à un véritable examen de situation détaillé, en vue de faire comprendre clairement à l'intéressé qu'un service rendu, en appelle un autre d'intérêt national : que la confiance n'interviendra et ne se maintiendra que sous bénéfice d'inventaire

⁶²² L. Aimé-Blanc et J.-M. Caradech, *L'indic et le commissaire*, Paris, Editions Plon, 2006, p.87.

⁷¹ Mbida, *La pratique des renseignements...*, p.52.

⁶²³ Aimé-Blanc et J.-M. Caradech, *L'indic et le...*, p.98.

⁷³ *Ibid.*

des résultats positifs, qu'elle pourra être retirée en cas de tromperie ou de manœuvre déloyale, et ce retrait pourrait être assorti de représailles⁶²⁴.

-Individu mû par l'appât du gain (prime ou rémunération régulière), il doit inspirer le plus de méfiance. En outre, il est difficile à satisfaire, les moyens financiers des services étant en général très limités. Il faut donc prendre des précautions spéciales à son égard⁶²⁵. Il y a lieu de chercher s'il s'agit des besoins d'argent de poche ou autres tels que loyer, dette, quittance, transport, ordonnance, etc., auquel cas il serait plutôt utile d'essayer de satisfaire indirectement ces besoins⁷⁶.

-Individu impliqué dans les affaires d'atteintes à la sûreté de l'Etat, lors du premier contact qui doit obligatoirement se faire en service, il faut d'abord recueillir sur procès-verbal, les aveux circonstanciés de ses activités et de sa culpabilité. Ainsi coïncé, il sera aisé de faire au mis en cause, s'il est intéressant, une offre de collaboration, en échange de la liberté et de la suspension des poursuites. Une telle démarche suppose que c'est le service enquêteur qui est recruteur⁶²⁶.

-Individu se présentant spontanément pour offrir ses services sans mobile déclaré, un entretien courtois, mais serré, de type interrogatoire, devra permettre de déterminer les possibilités offertes ainsi que la motivation réelle. Généralement, on retombera dans l'un des cas précédents, et on appliquera les mesures prévues, où se trouvera face à un escroc ou à un maniaque du renseignement, qui devra être traité comme tel⁷⁸.

c- L'immatriculation

Une fois conclu et scellé l'accord de collaboration, au terme de la procédure et des précautions déjà décrites, le candidat-informateur devient informateur. Il reste néanmoins une dernière formalité à accomplir : l'immatriculation. Celle-ci consiste à rédiger une fiche ou une notice de présentation de l'informateur⁶²⁷ destinée aux archives spéciales du service et de la direction centrale, la direction des renseignements généraux en l'occurrence. La fiche ou la notice contient tous les renseignements d'identité et de moralité de l'informateur, des

⁶²⁴ ARO, 1AC51/0, Territoire d'outre-mer. Evolution, 1956. Loi No 56-619 du 23 juin 56 autorisant le gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du ministère de la France d'Outre-mer, 1956.

⁶²⁵ ARO, 1AC103/0, Garde camerounaise création 1946. Arrêté no 1622 du 1er juin 1946 du H-C portant transformation de la garde indigène en garde camerounaise, 1946. ⁷⁶ *Ibid.*

⁶²⁶ F. Jobard, *Bavures policière ? La force publique et ses usages*, Paris, Découverte, 2002, p.23.

⁷⁸ *Ibid.*

⁶²⁷ Pour plus d'information voir annexe 22.

précisions sur l'objectif et les missions assignées à l'intéressé, ainsi que l'attribution d'un numéro et du pseudonyme.⁶²⁸

4- Les surveillances

Les surveillances sont des méthodes d'investigations policières, destinées à récolter les renseignements et les informations. Elles permettent : d'identifier une ou plusieurs personnes ; de saisir le genre de vie, de conduite, la personnalité de l'objet ; de déterminer les contacts de l'objet, ses activités, le lieu où elles se déroulent, les motivations ; de préparer l'approche d'un individu en vue d'un contact ; de découvrir la nature des actions menées dans les endroits suspects ; de photographier, filmer, enregistrer ; d'assurer la préparation et la protection d'une opération ; de connaître les activités, les méthodes de travail d'un groupement suspect et clandestin⁸¹. Dès lors, les surveillances peuvent concerner : les personnes physiques, les lieux de réunion et de manifestation. On distingue deux types de surveillances :

- les surveillances statiques ou planques qui consistent à observer un ou des objets(s) à partir d'un point fixe ;

- les surveillances mobiles ou filatures qui consistent à suivre un ou des objet(s) qui se déplace(nt). Elles peuvent s'effectuer à pied ou en utilisant différents moyens de locomotion.

L'enquête de police se fonde sur une recherche de renseignements par consultation de sources (témoignages, informateurs, archives). Elle rassemble des informations de deuxième main qui, évidemment, peuvent être d'une qualité excellente⁶²⁹. **a - Le personnel des surveillances**

Les surveillances nécessitent de la part des surveillants ou fileurs, un certain nombre de qualités physiques, morales, intellectuelles et techniques.

- les qualités physiques, le personnel affecté aux surveillances devrait avoir un physique neutre, sans particularité notables (teint, taille, cheveux, beauté, laideur) lui permettant de se fondre aisément dans la masse, sans se faire remarquer⁶³⁰. Il doit être pourvu d'une nature physique robuste, lui permettant d'endurer les longues marches et les longues stations (assis ou debout), les vicissitudes climatiques et des repas frugaux à n'importe quelle heure. Il doit également être apte à adopter une tenue vestimentaire adéquate au milieu dans lequel il évolue et la modifier en cours de mission, selon l'environnement (enlever la cravate, ouvrir ou fermer

⁶²⁸ ARO, 1AC169/0, Imposition réglementation, 1957. Divers textes portant réglementation de l'imposition.

⁸¹ Mbida, *La pratique des renseignements...*, p.67.

⁶²⁹ Entretien avec Tagakou Joël, 43 ans, officier de police, Bafoussam, le 8 février 2021.

⁶³⁰ ADM, Circulaire n°005 de l'inspecteur fédéral d'administration de Bafoussam du 20 janvier 1966.

le col, changer de coiffure...). Il doit pouvoir être en mesure de se travestir, tout cela avec une aisance, une nature et une discrétion qui lui permettent de poursuivre sa mission, en toute circonstance et en toute quiétude⁶³¹.

-les qualités morales, intellectuelle et techniques, avant tout, le personnel fileur ou surveillant doit avoir des connaissances professionnelles établies, sûres. Il doit avoir une conduite irréprochable et doit avoir la foi en ce qu'il fait et l'intelligence de ce qu'il fait. La foi, généralement, se traduit par la patience, l'assurance et la ténacité, l'élément significatif, la preuve recherchée, pouvant surgir à tout moment et de manière imprévue⁶³². L'intelligence propre aux surveillances se révèle par les facultés d'observation, de mémorisation visuelle, de restitution pour les comptes rendus, par la capacité de concentration prolongée sur l'objet et la défense contre la baisse d'attention, engendré par la routine ou la fatigue, par les efforts d'imagination pour prévoir à chaque instant les conduites adaptées possibles, par le sang-froid, l'esprit d'initiative et de décision, pour affronter les situations même les plus invraisemblables.

Il doit connaître de façon approfondie la topographie des secteurs où sont susceptibles de se dérouler les opérations de surveillance⁶³³. **b- Les différentes phases des surveillances**

En principe, une surveillance comporte trois phases essentielles : la préparation qui doit conduire à l'établissement du plan d'action, l'exécution proprement dite qui nécessite la mise en pratique du plan d'action élaboré, le compte rendu qui implique la rédaction du rapport partiel ou terminal⁶³⁴.

-la préparation d'une surveillance, elle ne tolère aucune improvisation et doit intégrer certains éléments tels que : la détermination exacte de la mission (individus ou lieux à surveiller, buts, moyens) ; l'étude de l'objet : photo, lieu de travail, domicile, moyen de locomotion, trajet habituel, comportement, habillement, lieu fréquenté ; l'étude du terrain : présentation, localisation, avantages et inconvénients⁶³⁵. En ce qui concerne une observation fixe, donnant lieu à une planque, ou pour l'amorce d'une filature, il y'a lieu d'envisager deux postes d'observation possibles : poste préparé à l'avance (domicile, lieu de travail, club, café) et le

⁶³¹ ARO, Circulaire de Marchand, Commissaire de la République Française au Cameroun en date du 2 juillet 1958 aux chefs de circonscriptions

⁶³² ADM, Extrait du « réveil » du 08 mai 1950, enregistré sous le n°110.

⁶³³ *Ibid.*

⁶³⁴ ARO, Correspondance N° B/L du 19 mai 1959 de l'agent informateur sûreté-Dschang sur l'affaire Balatchi (subdivision de Mbouda) adressée au PS 2 ; Région Bamileké.

⁶³⁵ ADM, Rapport de sûreté n° 0145/ PS2 / LMP / JL (Période du 1er au janvier 1961).

poste d'observation accidentel ou fortuit. Lors de notre entretien avec Messi Avouna Yves Merlin, il nous révèle que :

Pendant la filature et compte tenu du comportement de l'objet qui peut avoir à effectuer des arrêts (magasin ou autre lieu), il faut toujours envisager un poste d'observation fixe approprié. Un bon poste d'observation permet : de voir en permanence l'objet et de suivre ses mouvements, de ne pas être vu par l'objet, ni avoir des contacts avec ce dernier, l'accès et le départ dans la discrétion et la sécurité, la communication dans les mêmes conditions de discrétion et de sécurité, d'avoir un minimum de confort en cas de longue durée. Et selon les circonstances particulières de la mission, on pourrait utiliser : un poste fixe caché (loge, appartement, véhicule), un poste fixe à découvert (jardin public, marché, rue, stade, etc.), un poste fixe sous déguisement ou en position camouflée (marchand ambulant, cireur)⁶³⁶.

-l'exécution d'une surveillance, c'est une affaire de professionnels, appelés à faire face régulièrement, à toutes les circonstances qui sont variables à l'infini dans chaque cas, et auxquelles ils doivent, grâce à leur intelligence et à leur technicité, s'adapter sans bavure⁶³⁷. La surveillance à pied, elle peut s'effectuer de plusieurs façons :

-en file ou en échelle, ici l'objet précède, les fileurs suivent. Le premier fileur marche derrière l'objet, les autres à la suite, sans qu'il soit nécessairement que tous marchent du même côté. A tout moment, des changements dans l'ordre de marche peuvent intervenir, soit en application du plan de départ, soit la demande du premier fileur⁶³⁸.

En ABC ou méthode d'encadrement, la position des fileurs se présente sur le terrain ainsi suit : A tout de suite après l'objet, mais pas nécessairement même côté, B précède l'objet, C suit A, C et B sont du même côté que l'objet. Cette méthode convient particulièrement dans les quartiers où les rues sont petites, fréquentées ou présentent des courbes. Elle suppose la connaissance préalable de l'entièreté de l'itinéraire de l'objet, et exige de fréquents changements entre les fileurs, notamment C et A. Cette méthode est très efficace, car l'objet reste encadré par les fileurs et ne peut par conséquent pas les semer⁶³⁹.

En parallèle, cette méthode convient dans les quartiers tracés en parallèles et dans les rues tranquilles. Les fileurs, pour la plupart, empruntent les artères parallèles à l'itinéraire

⁶³⁶ Entretien avec Messi Avouna Yves Merlin, 39 ans, inspecteur, Bafoussam le 08 février 2021.

⁶³⁷ C. Parra et J. Montreuil, *Traité de procédure pénale policière*, Paris, Editions Quillet, 1996, p.67.

⁶³⁸ *Ibid.*

⁶³⁹ ANY, Bulletin de renseignements Bafoussam 1965.

suivi par l'objet, quitte à l'attendre et à le retrouver aux carrefours. Cette méthode est excellente, car l'objet ne voit personne ni devant ni derrière lui⁶⁴⁰.

La surveillance en voiture, quelques éléments méritent d'être pris en compte. Il s'agit : du chauffeur (connaissance du métier et du code de la route, audace et témérité mais réfléchies, spontanéité des réflexes pour un départ rapide ou un arrêt brusque, s'intercaler, se dégager, se laisser dépasser, partir, régler son allure, éviter le coupe-circuit de feu) ; de la voiture (bon état mécanique et électrique, maniabilité, couleur, neutre, marque courante, toit de préférence ouvrant pour pouvoir photographier et filmer) ; des méthodes d'action applicables (éviter les stationnements prolongé à proximité du départ de la surveillance pour des raisons de discrétions, s'assurer toujours un dégagement et un débordement rapides...) ⁶⁴¹

c- Le compte rendu de surveillance

Le compte rendu de surveillance, il est journalier, pour rapporter les informations recueillies. En cas d'urgence, il peut être immédiat. Le plan du rapport de compte rendu de surveillance s'articule de la manière suivante : introduction, déroulement de la surveillance, incident de surveillance, conclusion⁹⁵.

5- Le sondage d'opinion

Il s'agit de faire dans cette partie, un bref rappel de la notion de sondage d'opinion, et de mettre en exergue, les différentes phases de sondage d'opinion. **a- Rappels**

Selon Pascal, l'opinion publique est considérée comme la reine du monde⁶⁴². Elle a toujours existé là où vivaient les peuples. Et c'est pour cette raison que les Romains affirmaient : *Vox populi, Vox Dei*. Ils reconnaissaient la toute-puissance de la voix du peuple mise en adéquation avec celle de Dieu. L'opinion publique, qui s'analyse donc en terme de force sociale, observée dans tous les pays, est reconnue et prise en compte par tous les gouvernements, aussi bien libéraux qu'autoritaires⁹⁷.

Généralement constituée à base de pensée, l'opinion publique est le reflet des idées de la population à un moment donné. C'est une méthode d'investigation mise au point aux Etats-Unis par les instituts spécialisés dont le plus célèbre fut fondé par George Gallup. Au départ, le sondage d'opinion n'intéressait que les économistes et les industriels, à des fins

⁶⁴⁰ ADM, Secret, Rapport de sûreté période du 16 au 31 mai 1961, n° 1. 758 / PS 2 / SM / JL.

⁶⁴¹ ADM, Circulaire de Soucoudaux, Haut-Commissaire de la République française au Cameroun en date du 22 août 1952, aux chefs de Région directeurs et chefs de service. ⁹⁵ Voir annexe 31.

⁶⁴² ARO, Dossier non classé, instruction interministérielle sur l'organisation de l'auto-défense, 25/06/1962.

⁹⁷ *Ibid.*

d'étude de marché et de propagande⁶⁴³. Par la suite, grâce à des résultats spectaculaires, il s'étendit à d'autres domaines, en particulier au domaine politique et intéressa davantage, non plus seulement les économistes et les industriels, mais aussi et surtout les gouvernants qui avaient pour souci, de contraindre les facettes de l'opinion publique, ses mutations, ses réactions⁶⁴⁴. Le service de renseignements généraux ne pouvait pas négliger un tel outil de travail qui répondait à leur vocation d'informateurs du gouvernement. Il avait besoin d'ajuster leurs méthodes d'investigation à ce phénomène des temps modernes, et il est apparu que la technique du sondage leur offrait le moyen adéquat, de répondre plus complètement à l'aspect prévisionnel et prospectif de leurs missions, leur fournissant un instrument capable de pénétrer l'opinion publique en profondeur et de suivre son évolution⁶⁴⁵.

b- Les phases du sondage d'opinion

Le sondage d'opinion comporte cinq phases telles que : le choix du sujet, la détermination de la population de l'enquête ou la population cible, la constitution et la validation de l'échantillon, représentant valablement cette population, l'interview des personnes retenues dans l'échantillon, l'analyse et l'exploitation des résultats, pour en dégager l'interprétation et en tirer les enseignements⁶⁴⁶.

-Le choix du sujet, c'est l'autorité qui décide de l'enquête, qui en fixe le sujet en fonction des objectifs qu'elle se propose d'atteindre.

-La détermination de la population de l'enquête, c'est toujours la même autorité qui définit la population objet de l'enquêtes (code des catégories socio-professionnelles, sexe, zone d'habitation, chiffres globaux de la population, etc.) est un préalable déterminant⁶⁴⁷.

-La constitution et la validation de l'échantillon, c'est le travail le plus difficile, car l'échantillon doit être représentatif de la population concernée et la représentativité, condition *sine qua non* pour obtenir des résultats significatifs, ne peut être déterminée que par voie mathématique. Sans éléments statistiques, sans mathématiques être et sans moyens en effet, aucun sondage d'opinion, au sens scientifique du terme, n'est possible. Deux méthodes peuvent être utilisées pour valider un échantillon : la méthode des « quotas » ou du choix raisonné, ici, l'échantillon est conçu de manière à établir un véritable modèle réduit de la

⁶⁴³ ADM, Secret, Rapport de sûreté période du 16 au 31 mai 1961, n° 1. 758 / PS 2 / SM / JL,

⁶⁴⁴ ADM, Circulaire de Soucdaux, Haut-Commissaire de la République française au Cameroun en date du 22 août 1952, aux chefs de Région directeurs et chefs de service.

⁶⁴⁵ ADM, 16 / Ps-9 renseignements généraux au Cameroun français.

⁶⁴⁶ *Ibid.*

⁶⁴⁷ ADM, Michel Gosselin, Le budget d'une fédération et d'un territoire, section de documentation militaire de l'Outre-Mer, 1957, p.29.

population à sonder, en respectant pour chaque catégorie (âge, sexe, profession, zone d'habitation, etc.), ses proportions dans l'ensemble de la population objet de l'enquête ; et la méthode probabiliste basée sur la loi mathématique des grands nombres, ici, l'échantillon est constitué dans cette approche, par le seul hasard⁶⁴⁸. Les personnes à interroger sont tirées au sort sur des listes, répertoires, annuaires de population aussi complets et à jour que possible, sans omission et sans répétition. La représentativité de l'échantillon est alors fondée, non sur le respect des proportions dans les catégories (méthode des « quotas »), mais sur la loi mathématique des grands nombres et le calcul des probabilités⁶⁴⁹.

-Le questionnaire et l'enquêteur, le questionnaire porte sur un sujet déterminé par le promoteur de l'enquête qui décide d'interroger la population pour saisir l'opinion publique.

L'idée de base du sondage s'analyse, en fin de compte, en un certain nombre d'hypothèses qui seront soumises sous forme de questionnaire au jugement des personnes consultées et qui se trouveraient confirmées ou infirmées dans les résultats du sondage. Quant à l'enquêteur, il doit avant tout savoir que l'interviewé n'est pas demandeur, il n'a rien à gagner, l'interview lui est imposée. Il appartient par conséquent au fonctionnaire du service renseignement généraux qui interroge, de provoquer son intérêt, son acquiescement, sa disponibilité et sa coopération⁶⁵⁰.

-L'exploitation des résultats du sondage : analyse et synthèse, au terme de l'enquête, les fiches questionnaires vont être centralisées au niveau de l'échelon qui doit rendre compte à l'autorité qui a prescrit l'enquête. Ensuite commenceront les opérations d'exploitation dont :

- Le dépouillement, il consiste à vérifier si l'enquêteur a respecté les « quotas » imposés dans chaque catégorie de sujets intéressés, dans la mesure où c'est la méthode des « quotas » qui a été utilisée.

-L'analyse des résultats d'ensemble, elle tire les enseignements du sondage d'une manière quantitative et qualitative⁶⁵¹.

Quant au rapport final de synthèse, ses articulations essentielles se présentent ainsi qu'il suit :

Première partie : Introduction sur les objectifs de l'enquête et la population concernée :

⁶⁴⁸ *Ibid.*

⁶⁴⁹ ADM, 16 / Ps-9 renseignements généraux au Cameroun français.

⁶⁵⁰ Mbida, *La pratique des renseignements...*, p.84.

⁶⁵¹ *Ibid.*

¹⁰⁷ *Ibid.*

- Indiquer les hypothèses de départ dont l'évolution sur le terrain représente les objectifs de l'enquête.
- Définir exactement l'univers de l'enquête, c'est-à-dire la population concernée.

Deuxième partie : Présentation des résultats quantitatif et qualitatif :

- Donner les chiffres en valeur absolue, relative par question et par catégorie.
- Etablir si possible des graphiques.
- Dégager l'interprétation de ces résultats chiffrés.
- Faire ressortir l'aspect psychologique de l'enquête¹⁰⁷.

Troisième partie : Conclusion

En conclusion, il est tout simplement question de récapituler les résultats obtenus, et dégager leur interprétation générale, quant à l'idée de base et aux objectifs de l'enquête⁶⁵². Il est conseillé de joindre à tout rapport de sondage, un document annexe méthodologique, destiné à apprécier la valeur objective du sondage et à en contrôler la qualité et la régularité des opérations menées par l'enquêteur¹⁰⁹.

6- L'enquête technique

L'enquête technique demeure un moyen idéal pour les renseignements généraux, pour parvenir à leurs objectifs. C'est ce que l'on appelle un maître-moyen, puisqu'il peut intégrer tous les autres moyens destinés à recueillir les renseignements. La mission fondamentale pour les services de renseignements, dans la mesure d'éclairer l'action et les décisions de la hiérarchie, se caractérise par une enquête permanente et systématique des renseignements dans les domaines politique, économique, social, culturel, national, etc.⁶⁵³ Il est à noter que, cette enquête fragmentaire, lorsqu'elle porte sur un objectif précis et limité, se mue alors à une enquête, c'est-à-dire une recherche par actions directes ou indirectes, orientée vers un but déterminé et méthodiquement conduit par un fonctionnaire des renseignements généraux compétent⁶⁵⁴. Il s'agira par exemple de préciser l'identité, la personnalité et les activités réelles.

Une autre spécificité de l'enquête concernée est que, elle se déroule sans coercition, cette pratique étant à la base de toute action menée par les renseignements généraux qui

⁶⁵² M. Alliot-Marie, "La réorganisation des services de renseignement", *intervention à Levallois-Perret*, 13 septembre. 2007, p.21. ¹⁰⁹ *Ibid.*

⁶⁵³ Anyia Enyegue, *Cameroun : les renseignements...*, p.156.

⁶⁵⁴ *Ibid.*

peuvent cependant, dans les cas particuliers, recourir à des mesures répressives⁶⁵⁵. Parce que dépourvue de coercition, l'enquête technique n'en est habituellement plus délicate, d'autant qu'elle doit demeurer toute autre démarche singulière des services de renseignements, confidentielle et vise à établir des faits ou des comportements, en des milieux plus ou moins hermétiques.

L'enquêteur est mené, soit à l'initiative propre du service, pour approfondir certains points obscurs de ses objectifs ou faire le bilan des événements d'actualité, à la demande des chefs hiérarchiques⁶⁵⁶. Le fonctionnaire enquêteur en effet, l'image d'un maître d'œuvre ou d'un chef d'orchestre, aux fins visées par son enquête, exploite l'ensemble des instruments lui permettant d'accéder aux renseignements et aux informations à savoir :

- les sources matérielles : archives de police et autres administrations,
- les moyens humains : observation directe, relations personnelles, informateurs, entrisme, surveillances, filatures, simples témoignages, etc.
- les moyens techniques : photos, radio, camera, magnétophone.

Cette enquête ne se limite pas seulement à la collecte d'une masse de données à différentes sources, elle est au plus haut degré, une œuvre intellectuelle méthodiquement construite :

- obéissant à un plan directeur, en fonction des hypothèses du problème et du but poursuivi,
- appelant des recherches, des recoupements et des mises au point par tout un ensemble de procédés habituels,
- exigeant une analyse approfondie et objective des renseignements obtenus à chaque étape, de manière à s'assurer qu'on garde le cap,
- aboutissant à une synthèse qui comporte à la fois, un exposé complet, fidèle et objectif, une explication claire des événements et des conduites qui les sous-tendent, ainsi qu'une prévision de l'avenir⁶⁵⁷.

L'enquête technique⁶⁵⁸ est un excellent test, pour déterminer la valeur professionnelle du fonctionnaire intervenant. Toutefois, à travers la démarche, la méthodologie, les actes posés, les analyses faites, les orientations données et le compte rendu sous forme de rapport, on peut

⁶⁵⁵ P. Junghans, "La nouvelle délégation parlementaire au renseignement va-t-elle améliorer l'efficacité des services ?", *Sécurité globale*, n° 4, été 2008, p.12.

⁶⁵⁶ E. Mechoulan, "Formes de la coopération entre services de renseignement et renseignement au sein des organisations internationales", *Questions internationales*, n° 35, janv.-fév. 2009, p.19.

⁶⁵⁷ *Ibid.*

⁶⁵⁸ Pour mieux comprendre la résolution d'une enquête technique, voir annexe 23.

très largement se faire une opinion sur les aptitudes du chef d'orchestre⁶⁵⁹. Car en fait, la qualité et la valeur des investigations résulteront de l'à-propos. C'est-à-dire, de la justesse et de l'habileté avec laquelle il choisira et utilisera le maximum de moyens, de l'esprit critique et de la circonspection avec lesquels il vérifiera les renseignements recueillis, de l'intelligence et du jugement avec lesquels il en présentera enfin une synthèse logique, ordonnée, claire, complète, intégrant les perspectives d'avenir⁶⁶⁰. Il s'agit d'un travail de haut niveau, qui ne doit pas être abandonné entre les mains des fonctionnaires moyens ou subalternes⁶⁶¹.

II- PRESENTATION, EXPLOITATION ET RECOUPEMENT DES RENSEIGNEMENTS ET DES INFORMATIONS

D'ores, il est question dans cette partie de mettre en exergue les différentes formes de présentations des renseignements et d'informations, leur exploitation et leur recouplement.

A- LES DIFFERENTES FORMES DE PRESENTATIONS DES RENSEIGNEMENTS ET DES INFORMATIONS

Parmi les différentes formes de présentations des renseignements et d'informations, on a entre autres : la note de renseignement¹¹⁹ et la note d'information¹²⁰, le rapport, la notice individuelle de renseignement, la synthèse, les messages, les fiches de recherche, d'attention et de mise en garde.

1- La note de renseignement et la note d'information

La note de renseignement et la note d'information se présentent sous forme d'écrits anonymes, pour des raisons techniques et de sécurité. C'est en effet un moyen supplémentaire de protéger les fonctionnaires et leurs informateurs. D'une manière générale, les services de renseignements sont chargés d'assurer une surveillance permanente de la société, afin non seulement de suivre les desiderata de ses membres, de prévenir, de déceler le cas échéant les différentes menaces (complots, ingérences, terrorisme, sabotage, gangstérisme, détournements, corruption, concussion, tribalisme, favoritisme, faux, fraudes, trafic divers, mauvaise gestion, existence des lobbies, etc.)⁶⁶². Bref, toutes les déviances, tous les groupuscules et tous les comportements, susceptible de porter atteinte à l'ordre public, d'en identifier les auteurs et les complices⁶⁶³. Mais, également d'innocenter, si c'est le cas par leurs investigations et parfois à leur insu, les personnes morales ou physiques dénoncées à tort ou

⁶⁵⁹ Anyia Enyegue, *Cameroun : les renseignements...*, p.157.

⁶⁶⁰ Entretien avec Yassiri Yassiri Adrien, 35 ans, inspecteur, Dschang, le 18 février 2021.

⁶⁶¹ Mbida, *La pratique des renseignements...*, p.99.

¹¹⁹ Voir annexe 25. ¹²⁰ Voir annexe 24.

⁶⁶² Entretien avec Yassiri Yassiri Adrien, 35 ans, inspecteur, Dschang, le 18 février 2021.

⁶⁶³ Mbida, *La pratique des renseignements...*, p.99.

injustement persécutées. Ils sont également chargés de noter les actions positives et significatives de tous ceux qui s'illustrent par leur dévouement, leur travail, leur intégrité, leur bon comportement en somme, au développement et à la sécurité du pays. La note de renseignement et la note d'information obéissent aux conditions de forme et de fond⁶⁶⁴.

a- Les conditions de forme

De prime à bord, la note de renseignement et la note d'information doivent indiquer les dates, l'origine, la cotation, l'objet, la ou les références(s), les destinataires.

-Les dates

La note comporte deux dates distinctes : celle du recueil du renseignement ou de l'information qui figure en dessous des mentions « origine et cotation », celle de l'enregistrement de départ portée sous le numéro d'enregistrement, en haut à 'extrême gauche du feuillet. Ces deux dates permettent à la hiérarchie et à l'autorité administrative d'apprécier d'un seul coup d'œil, le degré de célérité du poste émetteur. La note s'enregistre de façon chronologique⁶⁶⁵.

-L'origine

C'est l'indicateur du service émetteur. Elle se présente sous forme de code, défini par voie réglementaire (*Ps/25 = Service de...*)¹²⁵.

-La cotation

Il ne faut pas confondre cotation d'une note avec la cote d'un document à classer, la cotation d'une note consiste à déterminer la source et la valeur de son contenu. Elle est symbolisée par une fraction dont le numérateur représente la source et le dénominateur la valeur. Elle est aussi définie par voie réglementaire⁶⁶⁶.

-La source

Pour la déterminer ou mieux pour l'exprimer, on utilise l'une des quatre premières lettres de l'alphabet, qui correspondent elles-mêmes, à une typologie de provenance préétablie. Ainsi : A = Observation directe, B = Document, C = Informateur, honorable correspondant, relation personnelle, D = Opinion publique⁶⁶⁷.

⁶⁶⁴ APM, Rapport du service de renseignements généraux, 1960.

⁶⁶⁵ J.-M., Berlière, *Le monde des policiers en France, XIXe-XXe siècles*, Bruxelles, Complexe, 1996, p.92. ¹²⁵

Ibid.

⁶⁶⁶ Y. Bertrand, *Je ne sais rien mais je dirai presque tout*, Paris, Editions Plon, 2006, p.132.

⁶⁶⁷ *Ibid.*

On peut directement qualifier la source : document, observation directe, informateur, etc. mais la formule du code qui garantit mieux l'anonymat, tout au moins pour les non-initiés, tout en anesthésiant les curiosités malveillantes éventuelles, est la meilleure et c'est elle que nous conseillons. Par ailleurs, on peut dans certains cas recourir au numérateur composé lorsque les données d'une note émanent à la fois plus d'une source différente (*Sources C et A ou C et B*)⁶⁶⁸.

-La valeur

La valeur, qui est le crédit accordé au contenu de la note par le rédacteur, fait l'objet d'un barème chiffré de 1 à 3. C'est un élément fondamental. Ainsi :

1 = Valeur sûre, 2 = Exactitude probable, 3 = Valeur peu sûre, douteuse⁶⁶⁹.

Les renseignements généraux, ont été conçus pour faire de la lumière et lorsqu'ils n'y parviennent pas, cela devient assez délicat et même gênant à la limite, sans qu'ils soient évidemment tenus de tout voir, ni de tout connaître. Il est impensable, d'imaginer les renseignements généraux transmettre des données sans vérifications préalables, sans s'assurer au départ qu'elles sont exactes⁶⁷⁰. Les vérifications peuvent être parfois compliquées, soit le milieu où se situe le renseignement est hermétiquement fermé, soit que le fait se situe hors du rayon de compétence du service, soit même qu'il prend place à l'intérieur de ce rayon, mais à une distance qui nécessite absolument un déplacement. Dans tous les cas, le renseignement doit être transmis sous réserve, de préférence par message, tout en prenant l'engagement de procéder ultérieurement aux vérifications d'usage. Si celles-ci s'avèrent quasiment impossibles au niveau de l'échelon du recueil, il faut également le préciser et éventuellement saisir le mieux placé le cadre de la collaboration horizontale. En cas de confection d'une note, la valeur de celle-ci sera 2 ou 3, tout étant fonction du coefficient de doute, attribué à son contenu⁶⁷¹.

-L'objet

Il doit être mentionné brièvement comme une tête de chapitre et énoncer clairement la nature précise du contenu de la note¹³².

-La référence

⁶⁶⁸ Anyia Enyegue, *Cameroun : les renseignements...*, p.146.

⁶⁶⁹ *Ibid.*

⁶⁷⁰ Mbida, *La pratique des renseignements...*, p.102.

⁶⁷¹ V. H., Bielieu, *Politique de défense et sécurité nationale du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2012, p.34.

¹³² *Ibid.*

Cette rubrique n'est alimentée que si la note fait à une instruction, ou si des notes antérieures ont déjà traité du même sujet. La référence est portée en dessous de l'objet dans le même alignement⁶⁷².

-Le développement

C'est une rubrique qui définit le ou les fait(s) à porter à la connaissance de la hiérarchie et de l'autorité administrative. Mais sur le plan de la forme, plusieurs présentations sont possibles. On peut par exemple, dans la relation des faits assez longs, mais simples concevoir en quelques lignes un résumé suivi du développement qui est l'exposé en détail du problème. On peut également, dans certaines affaires impliquant plusieurs personnes déjà connues, concevoir un modèle de présentations de notes, incluant avant le développement, les points ciaprès : renseignements d'identité, renseignements d'archives, renseignements proprement dits ou développement⁶⁷³. Quoi qu'il en soit, une certaine marge de manœuvre est laissée au fonctionnaire exposant, l'essentiel ici étant de bien concevoir sa communication et de passer de manière brève, simple et totale. Certaines présentations peuvent aussi inclure une autre rubrique à la fin de la note intitulée « Note du poste¹³⁵ ».

-La note du poste

C'est une rubrique exclusivement réservée au service. Elle permet au rédacteur de la note d'exprimer son opinion, d'émettre des hypothèses et d'expliquer si nécessaire certains points que les données recueillies ne mettent pas suffisamment en évidence⁶⁷⁴.

-Les destinataires

Pour situer le niveau des fuites éventuelles, et pour éviter toute transmission frauduleuse des notes, il y a lieu d'indiquer en bas et à gauche de la dernière page desdites notes, la qualité des responsables destinataires, ou la structure destinataire, ainsi que le nombre d'exemplaires ventilés⁶⁷⁵. **b- Les conditions de fond**

La note de renseignement et la note d'information remplissent une kyrielle de conditions de fond. Ainsi, nous avons :

⁶⁷² Bertrand, *Je ne sais rien...*, p.74.

⁶⁷³ Biellieu, *Politique de défense...*, p.67.

¹³⁵ *Ibid.*

⁶⁷⁴ F. Beau, " Culture du renseignement et théories de la connaissance", *Revue internationale d'intelligence économique*, vol 2, 2010, p.161.

⁶⁷⁵ *Ibid.*

-L'objectivité, ici, tous les faits sont également exposés tels qu'ils ont existé, tels qu'ils existent ou tels qu'ils pourraient exister. Ils doivent être exacts. Il est interdit de les tronquer ou de les présenter de manière tendancieuse⁶⁷⁶.

-La sincérité, il est interdit d'exagérer, pour ajouter au crédit d'une note dans le but, soit de nuire, soit de faire plaisir. Il faut rapporter tout ce que l'on sait, tout ce qui est parvenu et rien d'autre. L'anonymat de la note n'autorise pas à faire passer des suppositions personnelles ou des élucubrations, dans le seul but de faire du « papier¹³⁹ ». Il est possible dans une note d'expliquer, de faire des suggestions, de formuler des hypothèses pour davantage éclairer le lecteur et lui faire découvrir certains aspects peu évidents de l'affaire. Il suffit de l'indiquer sans ambiguïté, et sans fausse prétention dans une rubrique spéciale réservée à cet effet appelée : « Note du poste »⁶⁷⁷.

-La clarté, dans une note, il est recommandé de traiter qu'un seul sujet. Il sera aisé de définir l'objet. Ainsi, sa lecture et sa compréhension, tout comme son classement dans les archives, et en cas de fuites, les dégâts seront circonscrits à un sujet unique⁶⁷⁸.

-L'actualité, l'intérêt du renseignement ou de l'information est effectivement dans son actualité et dans son exploitation immédiate par les autorités compétentes. Le retard dévalorise les données lorsqu'il ne les tue même pas. Un service de renseignement qui se borne à enregistrer et à transmettre les informations connues de tous n'est ni efficace, ni utile⁶⁷⁹. Un simple abonnement à la presse peut valablement le remplacer. Les fonctionnaires des renseignements généraux chargés des missions diverses dans le cadre des renseignements généraux fassent des recherches approfondies, rendent compte sans perdre le temps, car le renseignement est une denrée essentiellement impérissable. En matière de réunion par exemple, qu'il s'agisse d'une réunion publique ou privée, le compte rendu doit être rédigé dès la fin de la séance et transmis aussitôt par le moyen le plus rapide. Les autorités intéressées vont apprendre ainsi rapidement l'essentiel des allocutions prononcées et des décisions prises. En définitives et quelles que soient les circonstances, il faut sauvegarder l'actualité du

⁶⁷⁶ P. Boulanger, "Renseignement géographique et culture militaire", *Hérodote*, 2011, (n° 140), pp.47-48.

¹³⁹ *Ibid.*

⁶⁷⁷ F. Bulinge, "Renseignement militaire : une approche épistémologique", *internationale d'intelligence économique*, vol 2, 2010, p.209.

⁶⁷⁸ *Ibid.*

⁶⁷⁹ O, Chopin et al. "Étudier le renseignement en France", *Hérodote*, n°140, 2011, p.91.

renseignement ou de l'information en acheminant la note correspondante le plus vite possible⁶⁸⁰.

-Le contexte, il est déterminant car parfois, les mêmes faits, peuvent changer radicalement de signification d'un contexte à un autre. Parce qu'il permet une bonne lecture des événements, le contexte réel rétablit la vérité et consacre à la note le caractère exhaustif qui lui est si indispensable¹⁴⁴.

-Le style, on intègre aussi dans les conditions de fond, les préoccupations de style. Le style d'une note détermine le niveau de formation technique de son auteur. Il faut donc y veiller tout particulièrement. Etant anonyme, la note doit être rédigée sous une forme impersonnelle⁶⁸¹.

L'emploi de la première personne, soit du singulier, soit du pluriel est par conséquent prohibé. Comme pour les rapports, le style doit être précis, concis, clair, sobre, agréable¹⁴⁶. L'emploi des mots et des expressions peu courants, sophistiqués, sujet à des controverses ou à des équivoques, est absolument à éviter. Le style doit correspondre à la valeur de la note⁶⁸².

Les différents formulaires de notes

Les formulaires de notes se présentent ainsi qu'il suit :

Note de renseignement

Numéro d'enregistrement

Date d'enregistrement

Origine (Service émetteur)

Source (Numérateur)

Valeur (Dénominateur)

Date (de recueil)

Objet Référence (s'il y
a lieu)

Renseignements d'identité.....

.....

Renseignements d'archives.....

.....

Renseignements proprement dits.....

.....

⁶⁸⁰ Colonel A. De Lammerville, 'Formation au renseignement. Des évolutions pour les officiers de l'armée de terre', *Doctrines, Renseigner pour les forces*, n° 09, 2006, pp.41-42. ¹⁴⁴ *Ibid.*

⁶⁸¹ Colonel B. Chandouineau, 'Les enjeux et la numérisation du renseignement futur', *Doctrines, Renseigner pour les forces*, n°09, 2006, pp.35-36. ¹⁴⁶ *Ibid.*

⁶⁸² C. De Maillard, 'La France et le renseignement criminel : entre volonté et réalité, une ambition à écrire', *Sécurité et stratégie*, 2014/2, p.49.

Note du poste (éventuellement).....
Destinataires⁶⁸³

Note d'information

Numéro d'enregistrement

Date d'enregistrement

Origine (Service émetteur)

Source (Numérateur)

Valeur (Dénominateur)

Date (de recueil)

Objet Référence (s'il y
a lieu)

Résumé.....

Développement.....

Note du poste
(éventuellement).....

Destinataire⁶⁸⁴

2- Le rapport

La narration, dans un récit daté, signé, des renseignements et d'information recueillis au cours des investigations diverses s'appelle rapport. Il est établi au nom du fonctionnaire du service de renseignements, ce dernier le vise à la fin⁶⁸⁵. Il emploie la première personne du singulier pour rendre compte de son enquête. Notons que, le rapport est différent de la note de renseignement ou de la note d'information qui sont anonymes et impersonnelles. Ici, les faits rapportés doivent avoir été personnellement constatés par l'enquêteur. L'utilisation du temps conditionnel et les suppositions ne peuvent être employés que dans la conclusion⁶⁸⁶. Dans le domaine du renseignement, les rapports constituent le point final de plusieurs investigations qui concernent :

- Des personnes physiques, c'est le cas de nombreuses enquêtes effectuées sur la moralité, la situation de famille, les compétences, la fortune des individus sollicitant une faveur, une

⁶⁸³ *Ibid.*

⁶⁸⁴ *Ibid.*

⁶⁸⁵ Mbida, *La pratique des renseignements...*, p.104.

⁶⁸⁶ *Ibid.*

autorisation une prestation quelconque de l'administration ou alors sur les individus à qui l'administration s'intéresse pour différentes raisons⁶⁸⁷.

-Des personnes morales, ce sont des rapports sur les sociétés, les associations, les partis politiques, les syndicats et autres structures semblables... Ce sont là des cas d'enquêtes d'administratives classiques⁶⁸⁸.

-Des faits précis, ceux qui, généralement, ont retenu l'attention des pouvoirs publics et à propos desquels une demande d'enquête approfondie a été prescrite. Ces faits donnent lieu à l'ouverture d'une enquête technique⁶⁸⁹.

Les rapports, quels que soient les faits où les événements qu'ils sanctionnent, doivent avant tout être les résultats d'un travail réfléchi, approfondi et objectifs. Très souvent et pour ce qui est de simples enquêtes administratives, les enquêteurs se contentent de convoquer à leurs bureaux, les personnes intéressées et de transmettre les informations brutes ainsi fournies sans aucun effort d'analyse et de recoupement⁶⁹⁰.

3- La notice individuelle de renseignement

Une notice individuelle de renseignements (NIR) est un rapport écrit et non signé résumant sous une détermination, l'ensemble des renseignements connus sur un individu. Elle présente en quelques feuillets, la physionomie et les activités d'une personne, peut être un excellent outil de travail et une référence en termes d'archives, à condition toutefois : qu'elle ait été établie avec soin, qu'elle soit constamment tenue à jour. Elle est essentiellement employée pour des personnes dignes d'intérêt, n'a de valeur d'exploitation qu'autant qu'elle est actuelle et complète⁶⁹¹. L'établissement de la mise à jour des notices individuelles de renseignements constituent une tâche importante, à laquelle il convient d'attacher une attention particulière¹⁵⁷.

Il est recommandé d'établir des notices individuelles de renseignements sur les personnes ci-après : les membres des assemblées élues (députés, sénateurs, membres des chambres consulaires, conseillers régionaux, conseillers municipaux, maires), les délégués du gouvernement, les candidats aux élections et aux emplois publics, les responsables des administrations diverses (publiques ou privées), les dirigeants des organisations politiques,

⁶⁸⁷ M. Lowenthal, « Intelligence, from Secrets to Policy », *CQ Press*, 2005, p.2.

⁶⁸⁸ *Ibid.*

⁶⁸⁹ Mbida, *La pratique des renseignements...*, p.115.

⁶⁹⁰ *Ibid.*

⁶⁹¹ Chandouineau, « Les enjeux et la numérisation... », p.36.

¹⁵⁷ *Ibid.*

des syndicats, des associations des sociétés, les journalistes et les directeurs de publications, les chefs traditionnels, les responsables des communautés religieuses, les industriels, commerçants, agriculteurs, etc.⁶⁹²

Les notices établies sont à adresser : à la délégation générale à la sûreté nationale, aux chefs de circonscriptions administratives, aux archives. Quant à la rédaction d'une notice individuelle de renseignements, il y'a lieu de respecter un certain nombre de principes : être précis, être objectif, ne rien inventer, ne rien omettre, les suggestions et les suppositions du rédacteur sont permises⁶⁹³. Dès lors, une notice individuelle de renseignements est une base de travail déterminante et que les renseignements imprécis ou erronés obligeront d'autres fonctionnaires à recommencer à zéro, au lieu de poursuivre le travail par de simples mises à jour⁶⁹⁴.

Qu'il s'agisse du rapport d'enquête administrative classique sur la personne physique ou de la notice individuelle de renseignements, l'enquêteur devra faire preuve d'objectivité, lorsqu'il sera question de déterminer la moralité, la personnalité, l'attitude au point de vue national, le comportement, la valeur professionnelle le cas échéant du sujet objet de l'enquête, car très souvent, il s'agit là des fondamentaux susceptibles de déterminer la décision finale de l'administration⁶⁹⁵. Aucune légèreté ne saurait par conséquent être tolérée. Il doit absolument être objectif et éviter de : créditer d'office de bonne moralité, les protégés ou alors les partisans du pouvoir en place, condamner tous ceux qui sont dans une autre position⁶⁹⁶.

4- Synthèse

La synthèse est le document qui, partant d'une pluralité des faits isolés, ou d'une succession des notes distinctes, les prend en compte et les ordonne, en extrait la substance, c'est-à-dire l'essentiel afin de donner d'un ou des sujet(s) une vue d'ensemble claire, logique et précise. La synthèse est avant tout un travail intellectuel qui consiste dans l'ordre à : rassembler les informations les renseignements connus sur une période donnée ou sur un sujet déterminé ; les lire, les ordonner et les analyser, afin de garder les plus intéressants et d'éliminer les inutiles ; dégager les faits principaux en les résumant ; tirer la conclusion d'ensemble qu'impose le rapprochement des faits ainsi analysés et synthétisés, c'est-à-dire,

⁶⁹² *Ibid.*

⁶⁹³ Anyia Enyegue, *Cameroun: les renseignements...*, p.186.

⁶⁹⁴ *Ibid.*

⁶⁹⁵ ANY, APA 10388/B, Rapport d'inspection, 1955.

⁶⁹⁶ *Ibid.*

¹⁶³ *Ibid.*

faire ressortir à partir les faits établis et retenus, des lignes de force directrices et des lumières susceptibles d'expliquer le passé, le présent et d'éclairer l'avenir ; mettre en forme le document en d'autres termes la synthèse qui, en fait, est un rapport d'ensemble signé ou non signé, obéissant à un plan rigoureux¹⁶³.

a- Caractéristiques d'une synthèse

Une synthèse, au sens technique du terme doit être : bien présentée et ordonnée (paragraphe dégagés, titres et sous-titres bien détachés, respect de la marge et alignement sans faute, recherches faciles grâce au besoin à une table de matières). Bien rédigée (style clair, concis, précis)⁶⁹⁷. La synthèse n'est pas un roman, mais un rapport administratif simple et objectif. On doit à cet égard se souvenir que ce qui est ennuyeux, ne se lit pas. De plus, les différentes autorités publiques, destinataires des synthèses, reçoivent de toutes provenances et régulièrement des tas et des tas de documents qu'il importe de lire, aux fins d'exploitation. Si un soin particulier n'est pas apporté par les renseignements généraux à la confection des textes qu'ils diffusent et malgré tous les préjugés favorables qui leur sont d'office accordés, ils courent le risque de ne pas être lus, ce qui serait tout simplement dommage. La plus courte possible, ce qui est long ou abusivement très long, fatigue le lecteur, l'indispose et n'est plus finalement lu. En toutes circonstances, on devra avoir l'esprit ordonné qui consiste à présenter l'essentiel pour expliquer le passé, le présent et envisager l'avenir s'il y a lieu, tout cela encore une fois, dans un style agréable⁶⁹⁸. **b- Présentation de la synthèse**

La périodicité peut être journalière, hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle. On peut aller au-delà de ces limites, mais la contraction sera assez difficile et la matière davantage fanée. C'est pour cela qu'il est plus opportun d'aborder la synthèse en termes d'échéances courtes. Le plan de la synthèse variera suivant qu'il s'agira d'un bulletin quotidien, d'une contraction hebdomadaire ou mensuelle sur une situation d'ensemble, ou sur un sujet bien précis⁶⁹⁹.

5- Les messages, les fiches de recherche, d'attention et de mise en garde

Un message est une communication brève et urgente au style stéréotypé. Il permet de véhiculer les renseignements et les informations tout comme les notes, les rapports et les

⁶⁹⁷ Mbida, *La pratique des renseignements...*, p.126.

⁶⁹⁸ ANY, JOCF n° 905 du 24 septembre 1952

⁶⁹⁹ Entretien avec Mballa Mballa Henri, 45 ans, officier de police, Eséka, le 2 février 2021. ¹⁶⁷ ANY, APA1 1809/B, Rapport de tournées 1953-1959.

synthèses. Ses modes de transmission sont la radio, le fax, le téléphone ou tout autre moyen¹⁶⁷.

Lorsqu'il est verbal, il doit toujours être suivi d'un compte rendu écrit. C'est le caractère particulièrement urgent de certains faits et événements qui dictent la confection du message. Son style, tout en étant ramassé, doit être clair, concis et précis. Des phrases courtes sans articles et autres ingrédients se terminent par le signal « stop ». Le message peut en outre être conçu de manière camouflée (chiffré ou tout autre procédé conventionnel) ou en clair, selon que son contenu a un caractère secret, confidentiel ou non. Eventuellement, les formulaires spéciaux peuvent être utilisés pour signaler le degré d'urgence attaché à la transmission du message :

- Imprimé rose = priorité absolue
- Imprimé vert = normal

La « centrale » dans ce cas, comme dans tous les autres cas, donnera toujours les indications appropriées. Et de toute façon, il faut noter et retenir que tout document, émanant des services de renseignements, et *a fortiori* un message, doit être acheminé avec diligence⁷⁰⁰.

La conduite des recherches peut amener un service de renseignements à solliciter l'assistance, soit de la « centrale », soit des autres services pour compléter son travail d'information sur un individu⁷⁰¹. De même, on peut aussi attirer l'attention de la hiérarchie et des services amis sur un individu au comportement douteux. Lorsqu'il s'agit d'un individu non exactement localisé ou itinérant, il est établi des fiches dites de recherche (aux fins de surveillance). Les fiches de recherche, d'attention ou de mise en garde peuvent comporter les indications suivantes : l'identité la plus complète possible (avec « alias », professions, domiciles, etc.), le motif de la recherche ou de la surveillance, les mesures à prendre en cas d'identification, c'est-à-dire de trouvaille, la date de la demande et bien entendu les références du service émetteur⁷⁰². Une fois terminé le travail sur l'individu qui a fait l'objet d'une fiche de recherche, d'attention ou de mise en garde, il sera émis un message de cessation de recherche ou de surveillance, au bénéfice de l'individu concerné⁷⁰³.

B- L'EXPLOITATION

⁷⁰⁰ Entretien avec Mballa Mballa Henri, 45 ans, officier de police, Eséka, le 2 février 2021.

⁷⁰¹ ANY, APA1 1809/B, Rapport de tournées 1953-1959.

⁷⁰² ANY, JOEC n° 1299 du 04 mars 1959.

⁷⁰³ *Ibid.*

Exploiter un document, c'est tirer parti de ce document. Exploiter par conséquent un renseignement ou une information, c'est en tirer parti. En fait, il ne suffit pas de recueillir avec soin le plus grand nombre possible de renseignements et d'informations, encore faut-il que le supérieur hiérarchique, les autorités administratives et autres destinataires en tirent profit, en fassent le meilleur usage, en l'occurrence exploitent les données⁷⁰⁴. Plusieurs éventualités se présentent à ce stade :

- ou bien les renseignements et les informations soigneusement vérifiés au départ s'avèrent complets et sûrs pour édifier d'emblée le destinataire et lui permettre en toute connaissance de cause, de prendre les mesures utiles : autorisation, interdiction, mise en garde, expulsion d'étranger, etc.⁷⁰⁵ ;

- ou bien ces données sont jugées fragmentaires ou insuffisamment recoupées, auquel cas le destinataire pourrait décider, soit d'attendre des renseignements complémentaires, soit de provoquer d'autres investigations à différents échelons, avant de se prononcer ;

- ou bien encore les faits rapportés n'offrent d'intérêt que s'ils s'inscrivent dans un contexte donné, s'ils peuvent être rattachés à d'autres faits, signalés en d'autres temps et en d'autres lieux ;

- ou bien enfin, les faits rapportés ne justifient pas de décision particulière dans ce cas, après avoir contribué à éveiller l'attention de l'autorité face à certains, notes, rapports et synthèses sont simplement classés, en attendant qu'un fait nouveau leur confère peut-être ultérieurement un intérêt insoupçonné⁷⁰⁶.

C- LE RECOUPEMENT

Recouper un renseignement ou une information, c'est vérifier avec possibilité de démonstration, ce renseignement ou cette information afin d'établir sa véracité. Comme nous l'avons dit plus haut, les renseignements et les informations doivent être vérifiés systématiquement avant leur transmission. Il n'est par conséquent pas concevable, sauf en cas de force majeure, de véhiculer les renseignements et les informations, sans vérification préalable, c'est-à-dire sans recoupement⁷⁰⁷.

Pour vérifier les renseignements, on utilise les mêmes moyens que ceux destinés à les recueillir à savoir : l'observation directe, les informateurs, entrisme, les surveillances, les archives. Il faut mentionner tout simplement qu'il appartient aux fonctionnaires des

⁷⁰⁴ ANY, JOEFCO du 1er décembre 1962.

⁷⁰⁵ Mbida, *La pratique des renseignements...*, p.135.

⁷⁰⁶ ANY, JOEC n° 1299 du 04 mars 1959.

⁷⁰⁷ ANY, JOEFCO 1er janvier 1963.

renseignements de choisir, compte tenu des situations en présence sur le terrain, les plus appropriés, pour remplir leurs missions⁷⁰⁸. Ils peuvent en plus aller jusqu'aux contacts directs, et même aux confrontations dans certains cas de dénonciation. Ces approches donnent souvent lieu à des surprises de taille, soit que le dénoncé vous décrit avec moult détails, les stratagèmes de son détracteur, soit que la contraction tourne en faveur du dénoncé, soit que le dénonciateur renonce à l'épreuve, conscient du fait qu'en définitive, le confondu ce sera lui et non la personne dénoncée. Autant il est conseillé de protéger les vrais informateurs, autant il faut combattre les délateurs et la confrontation est l'une des armes de ce combat⁷⁰⁹. Comme on peut le constater, le recoupement constitue également une forme d'enquête technique. Parfois aussi et très souvent d'ailleurs, les dénonciations peuvent être anonymes (coup de fil, document, etc.) et provenir de loin, même si certains indices au départ laissent supposer le contraire. Il en est ainsi des correspondances anonymes, expédiées localement, en réalité conçues ailleurs. Ce genre de situation amène les services de renseignements locaux à tourner dans le vide et à baver, ceci d'autant puisqu'ils ont une compétence *rationae loci* limitée, avant de parvenir, lorsqu'ils y arrivent, à quelque résultat que ce soit⁷¹⁰.

Lors de notre entretien avec Yon Both Joseph, il nous raconte ses souvenirs :

J'étais alors en poste à Eséka, comme commissaire spécial du Nyong et Kéllé. Un écrit anonyme incendiaire, censé avoir été conçu et expédié effectivement du département, dénonçait une élite du coin, membre du gouvernement. Dans l'esprit de l'auteur de la lettre anonyme, le gouvernement devait comprendre que l'élite dénoncée n'était point soutenue par la population du département et que par conséquent, elle ne méritait pas de siéger au gouvernement car, elle n'avait aucune assise politique. Et la délégation générale à la sûreté nationale ne cessait de nous relancer et même de nous harceler à ce sujet [...] C'est probablement, entre autres, grâce au succès de cette affaire que le délégué général à la sûreté nationale, m'appelle à la tête de la brigade opérationnelle pour le recoupement et l'exploitation (BORE) rattachée à la direction des renseignements généraux⁷¹¹.

III- LES DESTINATAIRES DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET LES DOCUMENTS DE TRAVAIL

⁷⁰⁸ *Ibid.*

⁷⁰⁹ Entretien avec Hot Jérémie, 41 ans, inspecteur, Yaoundé, le 30 novembre 2020.

⁷¹⁰ ANY, *La presse du Cameroun*, n° 2295 décembre 1957.

⁷¹¹ Entretien avec Yon Both Joseph, 89 ans, commissaire retraité, Song Hot, le 3 avril 2021.

Pour commencer, nous allons mettre en évidence dans cette partie les différents destinataires des renseignements ainsi que les documents de travail utilisés par les agents de renseignements généraux.

A- DESTINATAIRES DES RENSEIGNEMENTS

Parmi les destinataires de renseignements nous avons entre autres : le Président de la République, Les autorités gouvernementales, les autorités administratives, les autorités hiérarchiques, les responsables du maintien de l'ordre, les autorités décentralisées⁷¹².

1- Le Président de la République

D'emblée, le Président de la République est incontestablement le Chef de l'exécutif. Parcourons l'article 5 de la Constitution qui résume de manière plus précise la position et les pouvoirs du Chef de l'Etat⁷¹³.

Article 5

1. Le Président de la République est le chef de l'Etat.
2. Elu de la nation toute entière, il incarne l'unité nationale ; il définit la politique de la nation, il veille au respect de la constitution ; il assure par son arbitrage le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ; il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, de la permanence et de la continuité de l'Etat, du respect des traités et accords internationaux⁷¹⁴. Parce qu'il exerce le pouvoir suprême et qu'il détient par conséquent entre ses mains, les destinées de la nation, le Président de la République est tout naturellement, le premier destinataire des renseignements et des informations⁷¹⁵. Mais comment sera-t-il renseigné et informé ? La réponse à cette question est fournie par l'article 8 alinéa 2 du décret n° 2002/ 003 du 04 janvier 2002 portant organisation de la délégation générale de la sûreté nationale qui dispose :

⁷¹² Anonyme, "Cameroun : services secrets, complot manqué à la DGRE", *Camer. be.* 17 octobre 2015, pp.3-22, www.les-nouvelles-méthodes-du-service-de-renseignements-généraux.fr, consulté le 20 octobre 2022 à 19h34.

⁷¹³ *Ibid.*

⁷¹⁴ Constitution du Cameroun du 18 Janvier 1996, p.3.

⁷¹⁵ Anonyme, "Le renseignement", *Centre de Recherche de Menaces Criminelles Contemporaine*, 2000, p.4.

Il (délégué général) remplit auprès du président de la république une mission permanente d'information⁷¹⁶.

Le délégué général à la sûreté nationale est donc seul habilité à faire au président de la république, entre autres, l'économie de la production de ses services⁷¹⁷.

2- Les autorités gouvernementales

Recourons une fois de plus à la constitution et plus précisément à l'article 11 alinéa 1 qui stipule :

Article 11

1. Le gouvernement est chargé de la mise en œuvre de la politique de la nation, telle que définie par le Président de la République.

Quant à l'article 12 du même texte, il prévoit :

Article 12

1. Le Premier Ministre est le Chef du Gouvernement et dirige l'action de celui-ci ;

2. Il est chargé de l'exécution des lois ;

3. Le Premier Ministre exerce le pouvoir réglementaire et nomme aux emplois civils, sous réserve des prérogatives reconnues au Président de la République dans ce domaine.

4. Il dirige tous les services administratifs nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

5. Il peut déléguer certains de ses pouvoirs aux membres du gouvernement et à de hauts responsables de l'administration de l'Etat⁷¹⁸.

C'est le gouvernement, dirigé par le Premier Ministre, qui traduit en actions concrètes et quotidiennes, la politique de la nation, telle qu'elle est voulue et définie par le Chef de l'Etat⁷¹⁹. Ainsi, pour faire face à leurs missions, le Premier Ministre et les ministres ont également besoin d'être informés. Notons que, quelle que soit sa chapelle politique, un

⁷¹⁶ Décret n°2002/003 du 04 janvier 2002 portant organisation de la délégation générale à la sûreté nationale, p.2.

⁷¹⁷ R. Tiquet, "D'un État à l'autre, la stratégie du Guépard policier. Transfert total ou legs partiel des pouvoirs de police en Haute-Volta (1949-1960)", in *Maintenir l'ordre colonial : Afrique et Madagascar. XIXe-XXe siècles*, Paris, Presses universitaires de Rennes, 2012, p.243.

⁷¹⁸ Constitution du Cameroun du 18 Janvier 1996, p.5.

⁷¹⁹ Mbida, *La pratique des renseignements...*, p.143.

ministre de la République reste un Ministre de la République et comme tel, il a droit aux renseignements et aux informations qui intéressent son domaine de compétence⁷²⁰.

3- Les autorités administratives

En l'état des textes actuellement en vigueur au Cameroun, les autorités administratives représentent au niveau de leur territoire de commandement, le Président de la République, le gouverneur et chacun des ministres.⁷²¹ En outre la responsabilité de l'ordre public dans leurs circonscriptions administratives leur incombe. Les unités des forces régulières dont la sûreté nationale sont mises à leur disposition pour emploi⁷²². Pour toutes ces raisons et bien d'autres, qui relèvent autant du droit, de la pratique administrative que du bon sens, les chefs de circonscriptions administratives doivent être informés en permanence et de tout, par les services de police de leur ressort de compétence, en particulier les renseignements généraux. Ils sont les destinataires privilégiés des résultats des recherches de ces services, qu'ils peuvent en outre sanctionner⁷²³.

4- Les autorités hiérarchiques

En dehors du délégué général à la sûreté nationale qui est incontournable, il y'a pas de hiérarchie en matière de transmission des renseignements et des informations. Le renseignement étant une donnée essentiellement périssable, délicate et nécessitant généralement l'action, il est tout à fait normal d'alerter en priorité la personnalité habilitée la

⁷²⁰ *Ibid.*

⁷²¹ Anonyme, "Le renseignement "...", p.9.

⁷²² *Ibid.*

⁷²³ Anonyme, "Cameroun: services secrets...", p.3.

mieux lancée, aux fins de décider de celle-ci. Dès lors, on peut admettre par exemple que le commissaire spécial d'Edéa saisisse, même de nuit, le délégué général à la sûreté nationale à Yaoundé pour une situation importante qui vient d'être enregistrée dans son secteur et nécessitant son intervention, et cela, bien avant de joindre le préfet ou le délégué provincial de la sûreté nationale du Littoral. Par contre, le même commissaire spécial se gardera d'alarmer inutilement le délégué général à Yaoundé pour un problème local, susceptible d'être réglé dans de bonnes conditions par le préfet ou le maire. Tout est donc affaire d'intelligence, d'urgence et d'opportunité⁷²⁴. Le fait d'informer l'autorité supérieure ne dispense pas un responsable de base, de s'acquitter de son devoir d'information vis-à-vis des autres chefs hiérarchiques ou des autorités administratives. En revanche, la verticale peut aussi fonctionner dans le sens inverse, c'est-à-dire du plus grand au plus petit. C'est cela aussi la réalité de l'information⁷²⁵.

5- Les responsables du maintien de l'ordre

Les autres responsables des forces régulières peuvent être destinataires des renseignements et des informations, dans la mesure où ceux-ci sont susceptibles de les aider dans l'accomplissement de leurs missions. L'échange des renseignements, entre les différents services de sécurité, est non seulement une obligation légale, mais aussi une nécessité d'ordre pratique, parce que tous ces services concourent vers un seul et même objectif : le maintien et le rétablissement de l'ordre public⁷²⁶.

6- Les autorités décentralisées

Il y a des renseignements et des informations qui intéressent directement les autorités municipales. Il est normal que les notes y afférentes soient acheminées à ces autorités qui peuvent localement apporter des solutions aux problèmes posés à la seule condition qu'elles soient sensibilisées sur la nécessité de la discrétion pour ne pas exposer les services de renseignements, toute défaillance sur ce point entraînant immédiatement la méfiance, qui est malheureusement de nature à affecter la collaboration¹⁹⁵.

B- LES DOCUMENTS DE TRAVAIL

Il s'agit du procès-verbal, de la réquisition, des rapports de procédure et de la note de service. Ces documents restent en fait d'un usage courant, familier dans tout service de police.

⁷²⁴ *Ibid.*

⁷²⁵ Entretien avec Bamala François, 49 ans, gardien de la paix, Edéa, le 20 avril 2021.

⁷²⁶ J.-M. Berlière, "Histoire de la police. Quelques réflexions sur l'historiographie française", *criminocorpus*, Histoire de la police, 1990, p.28.

Ibid.

1- Le procès-verbal

Le procès-verbal est rédigé et signé, soit par un magistrat, soit par un officier ou un agent de police judiciaire qui, agissant conformément aux règles de compétence et dans le cadre d'une mission de police judiciaire déterminée, y relate au fur et à mesure de leur réalisation, ses constatations, ses diligences⁷²⁷. Sur un plan général, un procès-verbal est tout acte écrit d'une autorité compétente, constatant un fait pouvant entraîner des conséquences juridiques. On peut également considérer comme procès-verbal, un compte rendu, toujours écrit, des travaux d'une concertation quelconque. Il est un document objectif, aéré, précis, exempt de tout caractère conjectural ou spéculatif⁷²⁸. Suivant que les procès-verbaux porteront sur les affaires qualifiées crimes, délits ou contraventions, leur valeur ou force probante sera différente⁷²⁹. Ainsi : les procès-verbaux relatifs à un crime valent toujours comme simples renseignements ; les procès-verbaux relatifs à un délit qui n'est pas réprimé par une loi spéciale, valent comme simples renseignements ; les procès-verbaux relatifs à un délit réprimé par une loi spéciale valent, soit jusqu'à preuve contraire, soit jusqu'à inscription de faux, selon les dispositions de ce texte et en ce qui concerne uniquement ce que l'officier ou l'agent de police judiciaire compétent a vu, entendu ou constaté personnellement ; les procès-verbaux relatifs à une contravention valent jusqu'à preuve contraire (sauf disposition contraire de la loi) et uniquement en ce qui concerne ce que l'auteur compétent a vu, entendu ou constaté personnellement⁷³⁰.

On peut donc retenir qu'il existe trois catégories de procès-verbaux afférents aux crimes, aux délits, aux contraventions dont la force probante dépend essentiellement de deux facteurs : la nature juridique des faits évoqués dans le document (crimes, délits réprimés ou

⁷²⁷ E. Bittner, « De la faculté d'user de la force comme fondement du rôle de la police », *Les Cahiers de la Sécurité*, hors-série, 2003, pp. 47-48.

⁷²⁸ J.P. Brodeur, et D. Monjardet, « Connaître la police », *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, hors-série, 2003, pp. 9-10.

⁷²⁹ *Ibid.*

⁷³⁰ J.P. Brodeur, « La police, mythes et réalités », *Criminologie Université de Montréal*, vol. XVII, n° 1, 1984, pp.8-9.

Ibid.

non par une loi spéciale, contraventions) ; la qualité de l’auteur du procès-verbal, celle-ci déterminant sa compétence et requérant son implication personnelle, soit parce qu’il a vu, entendu, soit parce qu’il a constaté les faits²⁰⁰.

Voici quelques exemples de modèles d’extraits de procès-verbaux, avec ratures renvoi, avec renvoi simple, renvoi après ratures :

200

Modèle d’extrait du procès-verbal avec ratures sans renvoi⁷³¹

L’an mille neuf cent soixante-dix et le trois
février.....
.....
.....
.....

« Il est exact que je me suis rendu à Douala le deux janvier, le cinq avril de l’année dernière ».

Lecture faite par lui-même, le déclarant persiste et signe avec nous à 10h, approuvant trois mots rayés nuls numérotés de 1 à 3.

Le Commissaire de Police

Modèle d’extrait de procès-verbal avec renvoi simple⁷³²

L’an mille neuf cent cinquante sep et le quinze
mai.....
.....

⁷³¹ Mbida, *La pratique des renseignements...*, p.154.

⁷³² *Ibid.*

Ibid.

.....
 Deux mai « il est exact que je me suis rendu le de l'année dernière à Bafang »

(paragraphe du Lecture faite par lui-même, le déclarant persiste et signe avec nous
 approuvant Rédacteur et deux mots ajoutés en marge numérotés de 1 à 2. du déclarant)

Le Commissaire de Police

Peuvent à titre purement indicatif et non exhaustif, faire l'objet d'un procès-verbal : les
 auditions, les constats, les confrontations, les perquisitions, les recherches de renseignements,
 les contrôles d'identité le refus de se soumettre à un contrôle d'identité²⁰³. **2- Les rapports de
 procédure**

De prime à bord, il s'agit de définir le rapport de procédure dans un premier temps, par la suite de montrer comment elle est structurée. **a- Aperçus**

Le rapport de procédure est une composition logique de son auteur, la synthèse d'une affaire préalablement écrite et éparpillée⁷³³. Il permet encore d'évoquer des investigations qui ne sont pas forcément l'objet d'un procès-verbal (renseignements obtenus sous couvert de l'anonymat, consultation d'archives), et mieux d'ailleurs, le rapport de procédure est encore bien plus qu'une simple synthèse. Une enquête est un drame et la procédure une pièce dont le dernier acte peut être la condamnation d'une personne. Pour le juge, la sentence n'est pas seulement le résultat mathématique d'un calcul, la résultante des éléments à charge et à décharge contenus dans le dossier, il s'y ajoute une intime conviction purement psychologique, qui emportera sa décision, tout au moins au stade actuel des lois de la procédure. Or cette intime conviction, l'enquêteur peut et doit contribuer à la déterminer. Et pour cela, il doit restituer l'atmosphère et l'enquête²⁰⁵. Chaque enquête a son ambiance et son contexte qui ne se dégagent pas nécessairement dans les actes osés. En particulier les circonstances dans lesquelles l'aveu a été fait important au juge, désireux d'apprécier sa sincérité, pour le bien de sa conscience²⁰⁶.

Il est intéressant de faire revivre dans le rapport de procédure, l'interrogatoire, l'angoisse, la peur, le courage, les tentatives de dissimulation, la spontanéité, la mauvaise foi, la collaboration et tout ce qu'il y a dans l'enquête de contacts humains entre l'enquêteur et les diverses personnes en cause, témoins et prévenus, du moins, lorsque tout cela n'est pas une simple littérature, mais éléments de conviction⁷³⁴. Raison pour laquelle, si le rapport de procédure n'est pas une déposition au sens strict du terme, il doit faire connaître tout ce qui, ne figurant pas dans les procès-verbaux, fait pourtant partie intégrante de l'enquête²⁰⁸.

Enfin, le rapport de procédure est un bilan : bilan des résultats obtenus dans la recherche du ou des délinquant(s), des complices, de la preuve du crime ou du délit. Tantôt l'enquêteur peut avoir été heureux, au cas où il a réussi à dénouer l'imbroglio, tant il peut se trouver dans une position intermédiaire. De toute façon, le rapport indiquera clairement tout

⁷³³ P. Chapleau, *Sociétés militaires privées, enquête sur les soldats sans armées*, Paris, Rocher, 2005, p.45. ²⁰⁵ J.J. Gleizal, et al, *La police. Le cas des démocraties occidentales*, Paris, PUF, 1993, p.54 ²⁰⁶ *Ibid.*

⁷³⁴ Chapleau, *Sociétés militaires privées...*, p.46.

²⁰⁸ *Ibid.*

ce qui a été fait pour aboutir à la manifestation de la vérité, et tout ce qui reste à faire éventuellement⁷³⁵.

b- Structure du rapport de procédure

Le rapport de procédure comprend : l'introduction, les faits et l'enquête, les résultats, et la conclusion.

-L'introduction, elle consiste en une brève présentation de l'affaire.

- Les faits et l'enquête, l'enquêteur évoque les circonstances de la saisine et les faits tels qu'il les a connus au départ. En quelque sorte, il pose les données exactes du problème⁷³⁶. Il indique tour à tour le transport sur les lieux, les mesures prises, les constatations effectuées en dégagant les éléments les plus saillants. Puis, il poursuit le cheminement de l'enquête en formulant les hypothèses telles qu'elles ont pu germer tôt dans son esprit. C'est par le jeu des hypothèses que le policier peut faire montre d'intelligence, d'intuition et d'imagination dans une enquête donnée. Elles sont d'une importance capitale dans le déroulement d'une enquête, car selon qu'elles transformeront plus ou moins rapidement en certitudes par les preuves solidement établies, l'enquête arrivera plus ou moins vite à son terme⁷³⁷. L'enquêteur n'oubliera pas de mentionner les diverses recherches effectuées, les détours et les fausses pistes (s'il y a lieu). Par la suite, suivront les auditions, les confrontations, les perquisitions, les saisies, les interrogations en prenant soin de se signaler que ce qui est intéressant pour dénouer l'énigme⁷³⁸.

L'enquêteur mettra particulièrement en évidence, si c'est le cas, le scénario infractionnel tel qu'il est décrit par le ou les mis en cause dans le procès-verbal d'aveu. C'est ainsi que seront consignés la crainte ou l'émotion manifestée par tel ou tel maillon de la chaîne, les raisons d'un refus de signer, la mauvaise foi, la pression exercée de l'extérieur par les membres de la famille ou autres. Aussi, le courage, les réactions d'un coupable avant ou après l'aveu, les motifs d'une rétraction intervenue au cours de l'enquête, l'appréciation de l'intelligence ou de l'état mental d'une personne, du moins lorsqu'il tombe sous le coup de n'importe quel « quidam » qu'une lacune. Parce qu'évidente, est à signaler dans ce domaine et sans qu'une fausse prétention scientifique puisse laisser croire que, l'on veut se substituer à

⁷³⁵ C. Emsley, "Evolution de la gendarmerie en milieu rural de l'empire à nos jours", *Les cahiers de la Sécurité Intérieure*, n° 11, novembre 1992-janvier 1993, pp.25-26.

⁷³⁶ *Ibid.*

⁷³⁷ W. Genieys, *Le choix des armes : théories, acteurs et politiques*, Paris, CNRS, 2004, p.23.

⁷³⁸ *Ibid.*

l'expert. Bref toutes les considérations et les observations faites par l'enquêteur, pourvu qu'elles soient pertinentes et aient un lien direct avec l'affaire, de nature à permettre au juge d'apprécier en toute connaissance de cause, la faute et le comportement du ou des fautif(s)⁷³⁹.

-Les résultats, selon le cas, il pourra s'agir, soit de prouver que, c'est tel ou tel individu qui est l'auteur des faits, constants et manifestement punissables, puisque prévus et réprimés par la loi pénale, soit de dégager et de prouver le caractère infractionnel des faits commis par un ou des individus(s) identifié(s) ou non, soit de conduire concurremment et séparément la preuve sur l'auteur, les auteurs, les complices des faits, c'est-à-dire, établir les responsabilités des uns et des autres⁷⁴⁰.

-La conclusion, elle comporte : un bilan des infractions relevées ; une impression générale d'ensemble du dossier nuancée par l'opinion personnelle de l'enquêteur (celle-ci devant toujours rester objective) ; des difficultés rencontrées ; la décision prise touchant le sort des délinquants qui peuvent être, soit présentés au magistrat, soit laissés en liberté sur accord de ce dernier. Il y a lieu de noter que le plan ci-dessus n'est qu'un simple canevas, un moule, un poteau indicateur, une direction à donner au rapport de procédure dans un but qui a été défini et par des moyens variables²¹⁵. Ce plan peut subir des modifications, en fonction des contraintes rencontrées sur le terrain, souvent différentes les unes des autres. Il peut même être précédé d'un sommaire. Tout cela est affaire d'intelligence et l'intelligence est entre autres choses, la faculté de saisir la réalité pour s'y adapter. Et cette adaptation ne peut pas être faite une fois pour toutes, dans un monde en constante évolution, où tout peut changer à tout moment⁷⁴¹. **3- La note de service**

La note de service est un document écrit et signé, conçu par un supérieur hiérarchique, afin de donner aux subordonnés des missions, des consignes, des instructions ou des informations précises, soit dans le cadre du fonctionnement interne et normal d'une unité, soit dans le cadre d'un service d'ordre. Lorsqu'un chef veut s'adresser aux usagers pour les informer d'un certain nombre de mesures prises les concernant, il recourt à d'autres formules de communication (communiqué de presse, affiches, interviews, audience)²¹⁷. C'est dire que la note de service, comme son nom l'indique, est avant tout une affaire interne au service,

⁷³⁹ F. Dieu, *Gendarmerie et modernité. Etude d'une spécificité gendarmique aujourd'hui*, Paris, Montchrestien, 1993, p.96.

⁷⁴⁰ *Ibid.*

²¹⁵ *Ibid.*

⁷⁴¹ H. Lagrange, *De la civilité à l'épreuve, crime et sentiment d'insécurité*, Paris, PUF, 1995, p.123. ²¹⁷ *Ibid.*

même si les répercussions peuvent parfois aller au-delà. Le style de la note de service doit être simple, clair, concis et précis⁷⁴². Qu'on soit aux renseignements généraux, en sécurité publique ou ailleurs, la réalisation d'une note de service obéit aux mêmes préoccupations : de préparation

(décision, recherche des données, conception et élaboration), d'exécution et d'évaluation (rassemblements, mise en place du dispositif, critique, réajustements, bilans, comptes rendus). Elle obéit aussi au même objectif qui est d'assurer l'ordre public et ne peut être concrétisée, autre similitude, que sur un théâtre d'opération : le terrain qui, lui-même, est occupé par un certain nombre d'acteurs utiles à connaître, dont les foules⁷⁴³.

La note de service peut être conçue au niveau central, provincial, départemental ou local. Quel que soit l'échelon qui en conçoit, elle reste une traduction concrète de la volonté de son auteur, de prévenir ou de réprimer les troubles à l'ordre public. La note de service comporte sept rubriques : l'introduction, les informations, les missions, les moyens, l'organisation, les consignes, la conclusion⁷⁴⁴.

-L'introduction, c'est l'entrée en matière, qui permet déjà d'attirer l'attention et d'évoquer brièvement le sujet objet de la note de service⁷⁴⁵.

-Les informations, elles portent sur : la nature de l'événement et éventuellement les principaux acteurs officiels concentrés (définition, date, programme, qualité), la définition du théâtre des opérations, les hypothèses s'il y a lieu. Généralement, la note de service est conçue sur la base des données fiables, établies. Comme l'on peut s'en rendre compte, la rubrique « informations » répond à une évidence fondamentale : porter à la connaissance de tous, des informations de base utiles sur l'événement, susceptibles de permettre aux uns et aux autres d'accomplir leurs tâches, en toute connaissance de cause⁷⁴⁶.

-Les missions, sont des tâches que l'organisateur du service d'ordre assigne aux différents maillons du dispositif. Ces missions qui doivent toujours être exprimées clairement, seront étalées en trois périodes immuables : Avant-Pendant-Après⁷⁴⁷.

-Avant l'événement, les missions consisteront à prescrire par exemple aux éléments du dispositif des recherches prévisionnelles, intensives afin d'une part, d'en surveiller les

⁷⁴² J. L. Loubet del Bayle, *La police : approche socio-politique*, Paris, Montchrestien, 1992, p.211.

⁷⁴³ *Ibid.*

⁷⁴⁴ F. Ocqueteau, *Polices entre Etat et marché*, Paris, Presses de Sciences Pô, 2004, p.6.

⁷⁴⁵ *Ibid.*

⁷⁴⁶ Genieys, *Le choix des armes...*, p.31.

⁷⁴⁷ Ocqueteau, *Polices entre Etat...*, p.67.

préparatifs et de recueillir tous renseignements et commentaires y relatifs, et d'autres part, de déceler et de neutraliser tout individu, toute organisation pouvant porter atteinte à l'ordre public.

-Pendant l'événement : les missions consisteront à suivre en direct, de manière à relever tout ce qui est de nature à intéresser les autorités compétentes. Le dispositif devrait continuer à rechercher activement les renseignements de toute nature, mais être prêt à faire face au besoin par la force, à toute éventualité. C'est la période de la phase pratique par excellence.

-Après l'événement : le dispositif continue à fonctionner pendant quelque temps à déterminer par le chef, question de gérer les suites immédiates.

Il est évident qu'à toutes ces étapes Avant-Pendant et Après, le compte rendu obligatoire sera permanent⁷⁴⁸.

-Les moyens, les moyens à mettre en œuvre, qu'il s'agisse des ressources humaines (personnel), matérielles (véhicules, locaux, appareils de transmission, armes, etc.) seront soigneusement inventoriés dans la note de service²²⁵. Les moyens financiers, lorsqu'ils sont disponibles, seront aussi équitablement répartis et remis contre décharge. Néanmoins, le chef doit veiller et faire en sorte que : les moyens de toutes nature soient dégagés, les hommes soient utilisés rationnellement, la gestion des moyens se fasse dans la transparence et l'objectivité, les moyens soient opérationnels, la constitution des réserves si nécessaire soit assurée, le personnel fasse preuve d'un esprit de collaboration...⁷⁴⁹

-L'organisation, elle se double de la tactique qui est entre autres, l'ensemble des moyens que l'on emploie pour atteindre un objectif, la conduite que l'on adopte pour obtenir quelque chose, un résultat. L'organisation d'un service d'ordre est une technique de montage, alliant stratégie et tactique. Elle est non seulement fonction de l'événement toujours à intégrer dans son contexte, des missions à exécuter et des moyens à mettre en œuvre²²⁷. L'organisation d'un service d'ordre implique, en termes simples : la détermination des différentes équipes de travail, statiques ou dynamiques, la constitution des réserves, la désignation des responsables ou des coordinateurs, la définition exacte des aires d'intervention, la clarification des rapports

⁷⁴⁸ J.M. Erbes, et J.C. Monet, *Polices d'Europe*, IHESI, Paris, L'Harmattan, 1992, p.54. ²²⁵

Ibid.

⁷⁴⁹ Genieys, *Le choix des...*, p.34. ²²⁷

Ibid.

de collaboration et des méthodes d'action des uns et des autres, les modalités de compte rendu⁷⁵⁰.

-Les consignes, elles renforcent la discipline et contribuent à la bonne exécution du service d'ordre. Elles sont, soit générales, lorsqu'elles s'appliquent indifféremment à l'ensemble du dispositif, soit particulières, lorsqu'elles s'adressent à des éléments précis. Ainsi, quel que soit son rôle dans le dispositif, on est tenu d'être vigilant et de ne pas abandonner son poste, de faire preuve d'esprit de patriotisme. En fait, les consignes s'apparentent davantage à des conduites personnelles à tenir. Elles sont donc différentes des missions qui sont des tâches, même si les unes et les autres sont appelées à être exécutées parfois par les mêmes agents, dans le même contexte²²⁹.

-La conclusion, au terme de l'élaboration de la note de service, le chef conclut, c'est-à-dire prononce le de la fin, qui résume très souvent, de façon lapidaire, ce qu'il attend de ses collaborateurs : loyalisme, patriotisme, professionnalisme, objectivité, persévérance, discipline et discernement, etc., pour le succès de l'œuvre commune qu'est le service d'ordre⁷⁵¹. Cette conclusion est immédiatement suivie par les noms, prénoms, qualité et signature de l'initiateur de la note et le timbre. La date, à ne pas omettre, peut figurer au début ou à la fin du document. La note de service est enregistrée de façon chronologique²³¹.

Au demeurant, ce chapitre nous a permis de mettre en évidence, les moyens, les différentes formes, les destinataires et documents de travail utilisés par le service de renseignements généraux. Parmi ces moyens nous avons entre autres : les moyens matériels écrits constitués des archives, des dossiers individuels, des dossiers d'affaires, des dossiers collectifs, du dossier chronologique et de la bibliothèque. Des moyens techniques, constitués du cinéma, de la photographie, les enregistrements sonores, les écoutes téléphoniques, la radio.

Des moyens humains, constitués de l'observation directe, les relations personnelles, les informateurs, la surveillance, le sondage d'opinion et l'enquête technique. Aussi, nous avons abordé la présentation, l'exploitation et le recoupement des renseignements et des informations.

Parmi les différentes formes de présentations des renseignements et d'informations, on a entre autres : la note de renseignement, la note d'information, le rapport, la notice individuelle de

⁷⁵⁰ H. Rey, *La peur des banlieues*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1996, p.23

²²⁹ *Ibid.*

⁷⁵¹ B. Warusfel, "Historique des Renseignements Généraux", *Ministère de l'intérieur*, 17 juillet 2006, p.12.

²³¹ *Ibid.*

renseignement, la synthèse, les messages, les fiches de recherche, d'attention et de mise en garde. Enfin, nous nous sommes attardés sur les destinataires des renseignements généraux et les documents de travail particulier. Comme destinataires des renseignements généraux nous avons : le Président de la République, les autorités gouvernementales, les autorités administratives, les autorités hiérarchiques, les responsables du maintien de l'ordre, les autorités décentralisées. S'agissant des documents de travail, on a le procès-verbal, la réquisition, les rapports de procédure et de la note de service. Ces documents restent en fait d'un usage courant, familier dans tout service de police.

CHAPITRE IV : FONDEMENTS, REVENDICATIONS POPULAIRES DE L'INSURRECTION ARMEE ET MISSIONS DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX DANS LE PAYS BASSA ET A L'OUEST-CAMEROUN

Les chapitres précédant nous ont permis de connaître les raisons qui ont permis l'implantation d'un service de renseignements généraux au Cameroun en général et en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun en particulier, ainsi que leur typologie et leur fonctionnement. Ce chapitre quant à lui tente d'expliquer les fondements, les revendications populaires de l'insurrection armée et les missions des services de renseignements généraux dans ces régions. En effet, maintes considérations sous- tendirent la démarche des nationalistes⁷⁵². A la vérité, elles peuvent se réduire grosso modo en trois catégories. Le premier est d'ordre politique, cependant que la seconde dégage une forte coloration économique et le troisième quant à lui, est social.

I- FONDEMENTS DE L'INSURRECTION ARMEE AU CAMEROUN

Plusieurs raisons principales justifient l'adhésion des populations au maquis au Cameroun⁷⁵³. Ces dernières sont au nombre de trois. Nous avons entre autres : les ressorts politiques, les ressorts économiques et les ressorts sociaux.

A- LES RESSORTS POLITIQUES

Parmi ces ressorts politiques, nous allons mettre en exergue, l'échec de l'ESOCAM, l'interdiction de l'UPC et ses organes annexes⁷⁵⁴, le boycott actif des élections du 23

⁷⁵² A. C. Lomo Myazhiom, *Sociétés et rivalités religieuses au Cameroun sous domination française, 1916-1958*, Paris, L'Harmattan, 2011, p.43.

⁷⁵³ ARO, 1 AA 7 (3), Cameroun (Ouest) UPC, éradication 1958.

⁷⁵⁴ G. Chaffard, *Les carnets secrets de la décolonisation*, T.2, Paris, Calmann-Lévy, 1962, p.34.

décembre 1956, le combat pour la vraie indépendance, l'unification des deux Cameroun, et enfin les chefs traditionnels au service de l'ordre colonial français⁷⁵⁵.

1- L'échec de l'ESOCAM

De prime à bord, en 1949, l'administration coloniale avait implanté dans ces régions, l'ESOCAM pour contrecarrer l'UPC. Pour Eugène Wonyu, "c'est une direction fragile au sein de laquelle on discute à longueur de temps, le partage du fruit de la corruption et des sommes volées à des personnes crédules auxquelles on promet fusil, patente, camion"⁷⁵⁶. Or, ce parti était considéré "comme un rassemblement des valets ne sachant ni lire, ni écrire, qui ne pensait qu'à s'enrichir auprès de la population, et de l'administration n'ayant aucun projet de société"⁷⁵⁷. Ces auxiliaires du pouvoir dans ces localités, avaient une influence, particulière à partir du moment qu'ils avaient mis sur pied une association amicale des chefs traditionnels qui manifestaient leur attachement à la France⁷⁵⁸. Ce groupuscule des "illettrés", dès leur première réunion en 1949 invitèrent les chefs de village et les notables des différents secteurs du pays Bassa et de l'Ouest-Cameroun à adhérer à leur mouvement⁷⁵⁹. Quoiqu'il en soit, ce parti fut intronisé dans le Mungo en septembre 1939 par son vice-président Mouaha Gottlieb et chercha à noyauter les populations, notamment celles profondément acquises à la cause de l'UPC⁷⁶⁰. La présence de certains chefs supérieurs et chefs de cantons comme Mbem Mayi, Njock Bot, Eone Eone à la réunion de ce parti politique, signifiait leur engagement à l'ESOCAM. Ainsi, pour mieux renforcer leurs positions au sein du commandement colonial, il fallait préserver les augmentations des allocations financières allouées à ces derniers.¹⁰

Tableau 15 : Allocations aux chefs de la subdivision d'Eseka de 1950 à 1954

Nom des chefs	Titre exact	Canton ou groupement	1950	1951	1952	1953	1954	Observations
Mbem Mayi	Chef supérieur	Ndog Béa Nord	72000	72000	80000	85000	85000	

⁷⁵⁵ B. Anyia Enyegue, "Les renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée en Sanaga-Maritime 1956-1963", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2020, p.65.

⁷⁵⁶ E. Wonyu, *De l'U.P.C à l'U.C : Témoignage à l'aube de l'indépendance (1953-1961)*, Paris, L'Harmattan, 1958, p.24.

⁷⁵⁷ Entretien avec Alphonse Boog, 75ans, ancien chef de village de Ntouleng, Bot-Makak, le 30 mai 2021.

⁷⁵⁸ Enoh Meyomessse, *Le carnet politique de Ruben Um Nyobe 1952-1958*, Yaoundé, Edition du Kameroun, 2008, p.56.

⁷⁵⁹ ANY. JOC., n°1249 du 09 juillet 1958.

⁷⁶⁰ ANY, APA 11308, « ESOCAM, Evolution Sociale du Cameroun, 1951. »

¹⁰ ANY, 1AC. 1846, Allocation aux chefs, 1950-1954.

Nkana Gilbert	Chef supérieur	Ndog Béa Sud	192000	192000	192000	Décédé	Décédé	
Matip Henri	Chef supérieur	Ndog Ndoué I	42000	47000	48000	52000	49000	Diminution
Hagbe Nyemeck	Chef supérieur	Ndog Ndoué II	51000	60000	72000	76000	76000	
Eone Eone	Chef supérieur	Ndog Send	31000	60000	72000	78000	78000	

Source : ANY, 1AC1846, Allocations aux chefs 1950-1954.

Ce tableau, établit clairement que, les chefs supérieurs étaient des “puits d’argent” à cette époque et raison pour laquelle, ils se considéraient comme des *Nkana* (des blancs). Ils avaient le privilège de s’offrir les produits manufacturés tels que l’alcool, dont seuls les Européens avaient accès, menaient une vie prestigieuse, car ils possédaient de l’argent et pouvaient même s’offrir une ribambelle d’épouses s’ils le voulaient⁷⁶¹. Pour les populations, ces allocations renforçaient davantage leur zèle dans un milieu où règnent la pauvreté et la misère⁷⁶².

Par conséquent, les chefs qui étaient pro ESOCAM vivaient dans l’opulence, ils ne s’intéressaient pas à leur entourage. Par ricochet, les populations très tôt conscientes du sentiment nationaliste, adhèrent aux discours upécistes qui mettaient au grand jour leur malaise.

Dès lors, ce groupuscule d’individus fut considéré inapte par les populations à quelques compréhensions des problèmes qui se posaient pour l’avenir de cette région¹³. Cette situation, traduisait le malaise que vivaient les populations puisque, ces valets de l’administration ne réussissaient plus à tromper le peuple par les propagandes mensongères, les tracts anonymes qu’ils publiaient sous la direction des milieux colonialistes. L’administration coloniale, s’étend rendue compte des défaillances de l’ESOCAM, décida de la remplacer en 1952, par l’INDECAM. Ce nouveau parti n’était pas différent de son prédécesseur, puisque les acteurs étaient les mêmes et l’univers mental caduc⁷⁶³.

⁷⁶¹ ARO, 1 AA 7 (5), Cameroun (Ouest) UPC, éradication, 1960.

⁷⁶² ANY, APA 11308, « ESOCAM, Evolution Sociale du Cameroun, 1951. »

¹³ ANY, 1AC. 1846, Allocation aux chefs, 1950-1954.

⁷⁶³ L’Indépendance du Cameroun (INDECAM) était différente de l’ESOCAM que par le nom.

¹⁵ ANY, 1AC.355 (F), Nyong et Kellé doléance des populations, 1957.

Au total, l'ESOCAM n'avait pas pu atteindre les objectifs qu'elle s'étaient assignés, raison pour laquelle elle fut dissoute assez tôt et remplacée par un groupe de partis administratifs qui se montrèrent eux aussi incapables de contrecarrer l'UPC¹⁵.

2- Le bannissement de l'UPC et ses organes annexes

Pour mieux appréhender cette partie, il nous semble judicieux de faire un léger saut aux événements de mai 1955. En effet, les prémices de ces émeutes remontent au 15 mai, lorsqu'une réunion non autorisée, organisée par l'UPC à Mbanga est dispersée par les troupes coloniales.

Cet incident fait de nombreux blessés et entraîne le mécontentement des militants de l'UPC, qui décident d'organiser une autre réunion le 22 mai, et de riposter en cas d'ingérence de l'administration⁷⁶⁴. Lors de la tenue de cette réunion, on assiste à une confrontation entre troupe coloniale et militant de l'UPC. Le bilan très lourd, on note de nombreux blessés parmi les manifestants et les forces de police dont un membre décède des suites de ses blessures à l'hôpital. L'écho de ces incidents se répand dans tout le Cameroun. Dès lors, une effervescence des émeutes naît dans tout l'étendue du territoire en mai 1955¹⁷. Le rapport de ces émeutes, établi par l'administration rend l'UPC responsable et fait état du bilan suivant : 26 morts (21 manifestants, 04 civils dont 02 Européens et 01 membre des forces de l'ordre) et 189 blessés

(114 manifestants, 13 civils dont 11 Européens et 62 membres des forces de l'ordre)⁷⁶⁵.

Au lendemain de ces événements, le pouvoir colonial, par décret datant du 13 juillet 1955, prononce la dissolution de l'UPC et de ses organes annexes à savoir : l'Union Démocratique des Femmes du Cameroun (UDEFEC) et la Jeunesse Démocratique du Cameroun (JDC) à toute activité politique sur le plan national. A partir de cet instant, la seule option qui reste à l'UPC, c'est la voie de la clandestinité qui se manifeste par la naissance du maquis⁷⁶⁶. L'administration avait pensé que, l'effusion de sang de mai 1955 et, le décret du 13 juillet 1955 annonçant la dissolution de l'UPC et de tous les organes annexes affecteraient les militants de l'UPC. Au contraire, les liens entre les camarades du parti se soudèrent davantage. C'est pour cela que, l'activité révolutionnaire prit diverses formes : réunions clandestines, endoctrinement, campagnes de propagande et incitation à l'incivisme fiscal. Le

⁷⁶⁴ ANY, 1AC91(8), Sanaga-Maritime, activité des partis politiques, politique agricole en Sanaga-Maritime, 1955. ¹⁷ ANY, 1AC 80 (1), Sanaga-Maritime, UPC, répression 1958, Forces armées françaises en Sanaga Maritime en vue de détruire les bastions upécistes.

⁷⁶⁵ S. Ndje, "La femme Bassa du Cameroun au "Maquis". 1955-1971", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008, p.32.

⁷⁶⁶ V. J. Ngoh, *Cameroun 1884-1985 : Cent ans d'Histoire*, CEPER, Yaoundé, 1990, p.129.

but de cette campagne était de conscientiser, de persuader les militants de mourir pour la cause Upéciste. Ainsi, selon Njebayi Jean : « En pays Bassa, on préférait mourir debout que de vivre à genoux.

Car nous sommes nés dans l'UPC, et nous allons combattre pour défendre ses idées, verser notre sang jusqu'à la dernière goutte pour ce parti⁷⁶⁷ ».

C'est l'une des raisons pour lesquelles les militants qualifièrent Roland Pré de *Malan ma mpelé* c'est-à-dire, l'ennemi du peuple. Les réunions se faisaient tard dans la nuit, avec des lampes de poche dans les brousses du pays Bassa, les militants couraient un grand risque, lorsqu'ils distribuaient les tracts (*ma pep*). Car certains parmi eux, avaient été initiés comme agents de renseignements, tels que les propriétaires d'échoppes qui étaient au carrefour de toutes les rencontres et les discussions²¹. Comme nous pouvons le constater, l'UPC gardait les contacts avec les comités de cette région, à travers une communication non verbale qui était utilisée dans l'école traditionnelle, qui permettait aux maquisards de se retrouver dans des réunions nocturnes et de partager les tracts entre les divers adhérents. Lors de notre entretien avec Jules Mbom Nkode, il nous révéla que :

Durant cette période, de nombreux militants furent initiés à la rédaction des correspondances dans le langage codé. Cette communication consistait à décrypter des signes qu'on griffonnait sur le sol, à décoder les nœuds de feuillages. La majorité des villageois de cette région furent initiés à cette école, des jeunes enfants aux adultes, et cette action consolidaient davantage les relations entre la végétation et l'homme bassa⁷⁶⁸.

En plus du bannissement de l'UPC et ses organes annexes, il y a également le boycott des élections.

3- Le boycott des élections du 23 décembre 1956

Rentré dans son maquis à la fin de la session du Comité Directeur⁷⁶⁹, Um Nyobe s'attelle à mettre en œuvre et en urgence, celle qui devait l'être parmi les décisions prises par la direction de l'UPC. C'est ainsi que, le CNO est mis en place le 2 décembre 1956, et le boycott actif à lieu le 18 décembre 1956. En tout cas, à partir de ce moment, l'UPC est entrée sans préparation véritable dans l'engrenage de la violence, piège tendu par l'administration coloniale depuis les attentats de Fouban et de Mbouroukou en 1953 et les massacres de mai

⁷⁶⁷ Entretien avec Jean Njebayi, 86 ans, ancien insurgé, Messondo, le 19 janvier, 2022.

²¹ Entretien avec Samuel Banougui, 84 ans, ancien insurgé, Mom I, le 02 juillet 2021.

⁷⁶⁸ Entretien avec Mbom Nkode Jules, 85 ans, notable, Makak, le 30 juillet 2022.

⁷⁶⁹ La session élargie du Comité Directeur se tient à Kumba du 1^{er} au 04 novembre 1956, sous la présidence d'honneur de Ruben Um Nyobe et la présidence effective d'Ernest Ouandié. Il était question de parler de la création du CNO suivie du boycott actif des élections organisées par l'administration en application de la loi-cadre Defferre, il plaide contre.

1955. Conformément aux décisions du Comité Directeur réuni à Kumba en session élargie, le CNO, chargé d'intensifier le travail d'organisation de l'UPC dans les nouvelles conditions de la lutte. Il est également chargé de mener à bien, le boycott actif des élections organisées en application de la loi cadre Defferre constitué le 2 décembre 1956 à Makai, dans les îlots appelés Siga⁷⁷⁰. Le 8 novembre 1956, l'administration coloniale dissout l'Assemblée et repousse au 23 décembre, la date des élections initialement prévues le 18 novembre précédent, sans toutefois décréter l'amnistie, ni rétablir l'UPC et les autres mouvements démocratiques dans la légalité, exigences minimales du Courant d'Union Nationale à la suite de son congrès de Dibombari⁷⁷¹.

A la réunion constitutive du CNO assistent notamment : Makon ma Nlënd, président de la section régionale d'Eséka ; Joseph Honol Nguene, vice-président de la section régionale d'Eséka ; Pierre Yem Mback dit "*Mako mako*", chef du Secrétariat administratif/Bureau de liaison (SA/BL) ; Samuel Boum Bitje dit "*petit homme*", membre du SA/BL ; Jeanne Ngo Ntamag (*Pauline Ngo Ma Nog La ?*), épouse Kwéi, présidente du bureau de la section de la Sanaga Maritime (SRDES), nouvelle direction provisoire de l'UDEFEFEC sous maquis ; Alexandre Mbend Libot, Trésorier du maquis ; Raphael Um Yomb, membre du Comité Directeur ; Elias Bassama ba Ndébi. Sont désignés : Etat-major Général : Chef d'état-major général : Foé Gorgon, Chef adjoint d'état-major : Issac Nyobe Pa Njog Gwod, Secrétaire d'état major : Owono Otto, Secrétaire adjoint d'état-major : Jérémie Nyaga, Intendant Général :

Bayiga Bais. Le Grand Quartier Général : Commandant : Jean-Marc Lihan li Massogue, Commandant adjoint : Philippe Tjomb, Secrétaire : Etienne Tehna Tehna, Econome : Philibert Njonog⁷⁷², Commissaire aux renseignements : Benjamin Jules Boum. Commandants de districts : District d'Eséka : Jean Marc Lihan li Massogue, District d'Edéa : Clément Yugye dit Ntude, District de Babimbi : Jules Ntogue. Chaque membre de l'état-major est envoyé en mission dans une région du pays pour y préparer le boycott actif. C'est ainsi que Nyobe Pa Njog est envoyé à l'Est, Jérémie Nyaga dans le Littoral, Foé Gorgon et Otto Owona au Centre⁷⁷³ etc.

⁷⁷⁰ A. Neuberg, *L'insurrection armée*, Paris, Maspero, 1970, p.34.

⁷⁷¹ Bakang ba Tonjé, *Sur le chemin de l'émancipation nationale. Le Kamerun l'indépendance réelle d'abord*, Douala, Edition Kunde, 2000, p.90.

⁷⁷² ARO, 1AA7 (3), Cameroun (Ouest), UPC.

⁷⁷³ S. Nken, *L'UPC, de la solidarité idéologique à la division stratégique des cadres du mouvement nationaliste camerounais 1948- 1962*, Paris, Anibwé, 2010, p.78.

Pour l'essentiel, ces missions ne connaissent pas le succès escompté. Cet échec est lié d'une part au flottement organisationnel consécutif à la répression et d'autre part à la brièveté des délais, le jour J ayant été fixé au 18 décembre 1956. Dès la fin de la réunion, Foé Gorgon et Owono Otto disparaissent, on ne les retrouvera plus dans les rangs des nationalistes actifs. Quant au Courant d'Union Nationale, après avoir recommandé le boycott pendant toute la campagne, il cède aux pressions de l'administration coloniale et décide finalement d'y participer dans une réunion tenue à l'insu de la majorité des membres, et son leader⁷⁷⁴, Paul Soppo Priso, se porte candidat cinq minutes avant la clôture des listes. Le docteur Charles Délangué, médecin connu et estimé, et Samuel Mpouma Ngout, également connu et respecté dans leur région, entreprennent de faire échouer le boycott en portant candidats⁷⁷⁵.

Ils battent campagne en pays Bassa, et se rendent dans ce but à Nyanon, en plein fief des maquis upécistes. Après leur dernier meeting qui se déroule sans incident au soir du 18 décembre 1956, il leur est vivement conseillé, pour leur propre sécurité, d'éviter de repasser par M'bébe, Botmakak et Boumnyébel cette nuit fixée pour le boycott actif de la Loi-cadre Defferre, et de rentrer plutôt par Bafia et Yaoundé. Le docteur Charles Délangué et M. Samuel

Mpouma Ngout n'écoutent pas ce conseil de prudence, et tombent dans une embuscade à Minsè. Ils y perdent malheureusement la vie. Les circonstances précises de leur mort restent à qualifier.

Ce qui est certain, c'est que, les autres antipatriotes pris la même nuit dans la même région ne sont pas tués, ni même violentés, mais sont plutôt parqués dans un îlot en plein milieu de la Sanaga, d'où ils s'échappent d'ailleurs facilement, ayant été laissés sans surveillance. Dans la plupart des autres localités comme à Makak, la consigne est parfaitement respectée et le *'boycott actif'*, se déroule sans effusion de sang³⁰.

Au final, après l'adoption de la loi cadre, la date des élections à l'Assemblée Territoriale du Cameroun (ATCAM) fut arrêtée pour le 23 décembre 1956. Ainsi, pour l'UPC, ces élections furent inacceptables pour plusieurs raisons :

⁷⁷⁴ ARO, 1AC133, Bamiléké région bétail. Commercialisation, 1950.

⁷⁷⁵ ARO, 1AC218/0, Cameroun territoire camerounais français et anglais. Espionnage 1932-1939.

³⁰ ARO, Ouest, Cameroun (UPC), éradication, 1959.

-La loi d'amnistie votée finalement le 11 décembre par le gouvernement français, ne permit pas à l'UPC de postuler à un poste électoral. En effet, lors que cette loi d'amnistie est votée, la date de dépôt des candidatures était déjà passée⁷⁷⁶. L'autre raison est,

-La restriction même de cette loi d'amnistie. Car elle ne supprimait pas l'interdiction du parti du 13 juillet 1955. D'autre part, elle était strictement limitée aux occasions liées aux émeutes de 1955, et ne pouvait donc pas s'appliquer à un nombre important de militants de l'UPC, à qui on reprochait des faits antérieurs aux émeutes. L'un des principaux opposants à l'amnistie générale de l'UPC était André Marie Mbida. En 1956, il déclare :

Je n'ai pas dissimulé au (Haut-Commissaire) ... Mes sentiments au sujet (de l'amnistie). Les Upécistes ou les anciens Upécistes ne montrent aucun remords sur les incidents pour lesquels ils ont été tenus responsables. Au contraire, ils en sont fiers. Ce serait donc un signe de faiblesse que de chercher à les disculper très rapidement...⁷⁷⁷

Il est donc clair que, les responsables de l'UPC ne pouvaient guère briguer de mandats aux élections, car la plupart étant sous le coup des poursuites judiciaires, ne pouvaient par conséquent pas jouir de leurs droits⁷⁷⁸⁷⁷⁹. Ainsi, pour les dirigeants du parti nationaliste, c'est le gouvernement français lui-même qui, par une manipulation du calendrier politique et des procédures judiciaires, avait choisi d'écarter l'UPC de la compétition électorale. C'est ce que pense Georges Chaffard lorsqu'il déclare :

Si la loi d'amnistie avait été votée à Paris dans les délais compatibles avec l'ouverture de la campagne électorale, et que l'UPC, se soit trouvée autorisée à conduire sa campagne propagande à ciel ouvert, elle eut sans doute obtenu pour ses listes des succès spectaculaires... Tout se passe comme si, pour des artifices de procédures, l'autorité française s'arrangeait pour écarter l'UPC de la consultation⁷⁸⁰.

Dès lors, l'UPC développa une campagne vigoureuse contre la participation aux élections. Lors d'une réunion tenue en décembre 1956 dans le pays Bassa, les membres de l'UPC acceptèrent d'attaquer les opposants de l'UPC. À cause de ces raisons mentionnées plus haut, les Upécistes votèrent massivement pour l'abstention en gagnant le maquis avant le

⁷⁷⁶ M.- R. Atangana, *Capitalisme et nationalisme au Cameroun au lendemain de seconde guerre mondiale (1946-1956)*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2013, p.172.

⁷⁷⁷ Ngoh, *Cameroun 1884-1985...*, p.132.

⁷⁷⁸ ARO, 1AC2/0, Ouest Cameroun. Election 1951-1954. Diverses professions de foi pour les élections des années

⁷⁷⁹ -1954 dans l'ouest du pays.

⁷⁸⁰ Chaffard, *Les carnets secrets...*, p.367.

déroulement des dites élections. Cependant, derrière les causes politiques, se trouvent d'autres causes : les ressorts économiques⁷⁸¹.

4- Le combat pour la vraie indépendance

Dès sa naissance le 10 avril 1948, l'Union des Populations du Cameroun fit du combat pour la vraie indépendance du Cameroun le cheval de bataille de son action politique⁷⁸². Les multiples pétitions présentées à l'ONU laissaient en permanence transparaître cette préoccupation cardinale, véritable leitmotiv des innombrables discours de ses leaders. De l'avis de ces derniers, l'indépendance que la France s'appropriait à octroyer au Cameroun le 1^{er} janvier 1960 était ni plus ni moins une indépendance fictive, voire caricaturale. En somme, mieux qu'une subtile machination, il s'agissait pour ainsi dire d'un leurre d'une pseudo indépendance qui ne devait profiter qu'aux français et à une infime poignée de camerounais⁷⁸³. Felix –Roland Momie, Ernest Ouandie et Abel Kingue, véritables chevilles ouvrières du parti après la mort de Ruben Um Nyobe le comprirent donc très vite, eux qui publièrent le 29 décembre 1959 à Conakry où ils étaient exilés une déclaration contestant l'indépendance du 1^{er} janvier 1960 :

Notre position est claire et nette : l'indépendance actuelle ne répond nullement aux objectifs poursuivis par l'UPC dès sa naissance. A partir du premier janvier prochain, le Kamerun jouira d'une indépendance nominale ; loin d'être un instrument indispensable au plein épanouissement du peuple, elle sera au contraire le carcan au moyen duquel les agents du colonialisme et de l'impérialisme continueront à le tenir prisonnier dans son propre pays. Ce peuple continuera à aller nu et à mourir de faim dans un pays qui regorge des ressources économiques considérables... Par conséquent la révolution continuera sur des thèmes précis : indépendance réelle, restauration et respect des libertés démocratiques, terres à ceux qui les cultivent en l'occurrence les paysans, bien-être des travailleurs⁷⁸⁴ ».

En réalité, cette mise au point, acerbe et sarcastique à souhait, qui tenait lieu, on le voit d'avertissement ou mieux de déclaration de guerre, faisait suite à l'analyse par ces leaders d'un certain nombre d'actes politiques posés par les français au Cameroun et qui tranchaient avec les intérêts profonds du peuple camerounais. Au demeurant, les arcanes de la politique française au Cameroun ne leur étaient pas étrangers. A dire vrai, le choix que les autorités françaises portèrent respectivement sur Mbida en 1957 et Ahidjo en 1958 n'étaient point

⁷⁸¹ Anyia Enyegue, 'Les renseignements généraux...', p.97.

⁷⁸² ADM, 16 / Ps-9 Cf. Région Bamiléké, Subdivision de Dschang.

⁷⁸³ F. M. Kenné, *Vivre sous maquis. Décolonisation, nationalisme et architecture militaire à l'Ouest Cameroun de 1957 à 1971*, Yaoundé, Editions Première Ligne, 2022, pp.58-59.

⁷⁸⁴ Anyia Enyegue, 'Les renseignements généraux...', p.84.

fortuits. En effet, l'un et l'autre furent modelés dans le moule du Bloc Démocratique Camerounais (BDC), parti anti-upeciste fondé en 1951 par le Dr Louis-Paul Aujoulat⁷⁸⁵ et soutenu par les missions catholiques. D'après ses statuts, il visait à favoriser l'évolution sociale et démocratique du Cameroun par une éducation civique et politique des camerounais, tout en défendant leurs intérêts économiques et sociaux. Le B.D.C étant un mouvement modéré, la lutte pour l'indépendance ne fut pas une de ses préoccupations immédiates. Il était convaincu que les camerounais n'étaient pas encore matures pour s'autogérer. En dernière analyse, le B.D.C. est ce type de formation Politique qui « représente bien les partis élitistes ou « clientélistes » d'Afrique⁷⁸⁶ » et dont le soutien lui est « assuré par son puissant et généreux tuteur »⁴¹.

Véritable « rassemblement des béni-oui-oui »⁷⁸⁷, le parti de Louis-Paul Aujoulat était indéniablement l'incontournable support idéologique de l'impérialisme français au Cameroun. Dès lors, il nous semble important de nous interroger outre-mesure sur l'option francophile des dirigeants installés au pouvoir et minutieusement façonnés par le B.D.C. aux yeux des Upecistes, ils ne jouissaient nullement de la légitimité populaire. Que retenir en fin de compte ?

Sinon que les réflexions qui précèdent, confortent à suffisance dans l'idée que, l'indépendance proclamée le 1^{er} janvier 1960 était octroyée par la France, qui par le même jeu, installa aux commandes des affaires camerounaises des personnalités entièrement acquises à sa cause et défendant à cor et à cri ses intérêts. Les insurgés de l'Ouest-Cameroun et du pays Bassa, sous l'impulsion des leaders upecistes installés à l'extérieur, vont aussi s'employer à combattre cette indépendance qu'ils taxèrent de « fantoche » afin de rendre au peuple camerounais sa vraie indépendance ; l'indépendance étant la résultante d'une conquête et non un don⁷⁸⁸.

5- Le combat pour la vraie unification des deux Cameroun

La partition du Cameroun à l'issue de la Première Guerre mondiale, vexe plus tard, les nationalistes tant et si bien qu'ils entreprirent une bataille en vue de l'unification des deux entités territoriales. La compréhension de la scission du Cameroun exige au préalable une présentation sommaire de la genèse, de la formation de l'entité politico-territoriale

⁷⁸⁵ T. Okala Ndengue, « André-Marie Mbida, 1917-1958 », Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1989, p.32.

⁷⁸⁶ Joseph, *Le mouvement nationaliste au Cameroun. Les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala, 1986, p.192. ⁴¹ ADM, Rapport de sûreté n° 0145/ PS2 / LMP / JL (Période du 1er au janvier 1961).

⁷⁸⁷ T. Ateba Yene, *Le Cameroun mémoire d'un colonisé*, Paris, L'Harmattan, 1984, p.81.

⁷⁸⁸ ADM, Secret, Rapport de sûreté période du 16 au 31 mai 1961, n° 1. 758 / PS 2 / SM / JL.

⁴⁴ ANY, 1AC 91 (2), Ouest Cameroun, UPC. Bulletin de renseignement.

camerounaise⁴⁴. En effet, le traité germano-duala signé le 12 juillet 1884 par les rois Akwa et Bell du côté des Duala, et les Allemands Eduard Schmidt et Johannes Voss représentant respectivement les firmes commerciales hambourgeoises C. Woermann et Jantzen et Thormanlen, fit du Cameroun un protectorat allemand⁷⁸⁹.

Conformément aux clauses juridiques de la deuxième conférence de Berlin qui se tint du 15 novembre 1884 au 26 février 1885, l'Allemagne poussa à partir de Douala l'occupation vers l'hinterland et constitua un territoire de 478.000 km². L'accord franco-allemand du 4 novembre 1911, relatif au problème marocain, fit agrandir le Cameroun allemand de 275.000 km². Le grand Cameroun allemand se trouvait ainsi avec une superficie de près de 750.000 km². A la faveur de la Première Guerre mondiale, guerre déclenchée par l'Allemagne⁴⁶ finalement vaincue, les puissances alliées, précisément la France et l'Angleterre, se partagèrent le Cameroun, ancienne possession du Reich. Le 4 mars 1916, à la suite d'un accord secret entre la France et l'Angleterre, les généraux Döbel et Aymerich respectivement au nom de l'Angleterre et de la France, divisèrent le Cameroun en deux zones d'influences dont 50.000 km² revinrent aux anglais et le reste à la France. Les territoires cédés à l'Allemagne en 1911 furent réintégrés à l'AEF⁷⁹⁰.

Ce partage arbitraire fut entériné et définitivement officialisé par la convention de Londres du 10 juillet 1919, l'acte institua le statut de mandat pour les anciennes colonies allemandes du 20 juillet 1922, et enfin l'article 22 du pacte de la SDN confia l'administration du Cameroun à la France et à l'Angleterre. L'intérêt de ce rappel historique réside dans le fait que, les populations du pays Bassa et de l'Ouest-Cameroun, étaient l'une des principales victimes de la partition du Cameroun. Qu'il s'agisse de la zone Bassa, du Mungo ou du pays Bamiléké, les préjudices humains et économiques y furent considérables⁷⁹¹. Les populations Mbo-Bakossi, Duala et Bamiléké de la région se retrouvaient pratiquement à cheval entre les deux Cameroun, les uns dépendant de l'Ouest-Cameroun sous administration française, les autres du « Southern Cameroon » Britannique. Ainsi, les familles qui vivaient en parfaite symbioses furent divisées. Cette séparation d'hommes et de femmes cohabitant harmonieusement depuis des lustres, provoqua de part et d'autres des traumatismes psychologiques profonds et des bouleversements sociaux-économiques dommageables aux

⁷⁸⁹ ADM, Note n°415/CF/RBK adressée par le chef de région Bamiléké au colonel Lamberton.

⁴⁶ ARO, 1AC/174/0, Bamiléké région café, commercialisation et culture, 1943-1949.

⁷⁹⁰ J. Osun-Tokun, "Great Britain and the final partition of the Cameroon 1916-1922", *Afrika Zamani* n°6 et 7, Alger, december 1977, p.64.

⁷⁹¹ J. F. Mbousnoum, "La vie quotidienne à Bot-Makak pendant le maquis 1955-1960", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006, p.23.

uns et aux autres. Face à ces mesures arbitraires éhontées et vexatoires, les nationalistes de l'Ouest-Cameroun, plus tard, manifesteront leur désir de s'unir avec leurs congénères implantés au Cameroun Britannique⁷⁹². Les tergiversations des colonisateurs les conduiront à prendre les armes⁷⁹³.

En claire, il résulte de ces développements que, les motivations politiques de l'insurrection armée dans le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, reposaient fondamentalement sur le recouvrement de la souveraineté camerounaise, et surtout l'unification des deux Cameroun divisés par l'arbitraire colonial. Outre cette double préoccupation permanente, les nationalistes vont s'attaquer à l'inféodation des chefferies traditionnelles à l'ordre colonial français, ainsi qu'au caractère autocratique de leur administration⁷⁹⁴.

B- LES RESSORTS ECONOMIQUES

Dans cette partie, nous allons nous attarder sur la grève d'impôt, la situation économique insupportable, le rejet des servitudes coloniales, le commerce.

1- La grève d'impôt

Dès sa prise en main du territoire, l'administration coloniale française, par un arrêté du 16 décembre 1916 fixa le taux de l'impôt de capitation à 10frs par tête pour les hommes et par an⁷⁹⁵. Par la suite, elle opéra un découpage fiscal du territoire. L'impôt constitue une charge très lourde pour le contribuable dont les revenus sont insignifiants et le standard de vie médiocre.

Payer l'impôt dans ces conditions, devient un engagement qui use le travailleur, car les impôts sont considérés comme une sorte de spoliation de ses minables revenus. En pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, les populations refusaient souvent de s'acquitter de ses taxes estimant qu'il s'agissait d'une rançon organisée par l'administration. Cette considération est née du fait que, l'argent de l'impôt emprunte un long circuit, d'aucuns estimaient qu'il permettait de renforcer l'autorité des chefs indigènes, qui jouissaient des avantages que leur offraient l'autorité coloniale⁷⁹⁶. Par exemple, en 1953, à Eséka, les populations du canton Ndog-Ngoué, avaient adressés une motion au chef de subdivision pour dénoncer l'attitude de leur chef

⁷⁹² ANY, L. Dessaly, « Etude concernant la réunification des deux Cameroun », Rapport de sûreté n°1506, Yaoundé, 1959, p.14 (rapport non classé).

⁷⁹³ ARO, 1AC249/0, Cameroun territoire unité administrative, création, 1952.

⁷⁹⁴ APM, Rapport politique de 1960.

⁷⁹⁵ ANY. IAC 9576, Edéa, SPROA, ouvriers grèves 1956.

⁷⁹⁶ Entretien avec Molibog Pascal, 81 ans, ancien conducteur d'engin SAFA, Dizangué, le 20 avril 2021.

⁵⁴ Entretien avec Mboua Samuel, 75 ans, ancien cadre à l'ALUCAM, Messondo, le 19 janvier 2022.

Hagbe Nyemeck Abraham qui réclamait des paysans les impôts de même que les travailleurs salariés⁵⁴.

Il est évident que le rôle que jouait l'impôt était mal perçu par les populations de cette région, et les actes de l'administration étaient de nature à renforcer cette incompréhension. Les paysans comme les salariés étaient littéralement écrasés par le poids des impôts, ce qui les mettait davantage dans la misère. L'impôt sur le revenu n'existait pas dans les colonies françaises, en dehors de la patente réclamée aux commerçants. Les populations quant à elles, étaient soumises à l'impôt de capitation dès l'âge adulte. Dans cette localité, le rôle de l'impôt était d'emblée établi par les chefs de villages qui en avaient fait un refuge de leur autorité⁷⁹⁷. Ils étaient tenus de recenser leurs sujets par liste, lesquelles étaient communiquées aux chefs de subdivisions. Par exemple, dans la subdivision de Babimbi, ou d'Eséka, les versements n'étaient pas enregistrés selon les déclarations de certains contribuables, ni de papier à produire en cas de vérification⁷⁹⁸. Ces exigences de l'autorité coloniale, avaient créé la division dans l'esprit des indigènes, dont la paupérisation galopante ne permettait pas de pouvoir à ces devoirs. Le travail était si précaire, qu'il ne rapportait pas de revenus capables d'entretenir une famille⁵⁷.

Ainsi donc, en 1956, les dirigeants de l'UPC mécontents des manigances politiques de l'administration française, préconisèrent à leurs militants la grève de l'impôt. Dès lors, pour échapper aux dispositions du régime de l'indigénat qui prévoyaient des sanctions pour ceux qui refusaient de s'acquitter de l'impôt, ils gagnèrent la brousse. La peur de la répression des chefs traditionnels, poussa donc les paysans à gagner la forêt⁷⁹⁹. Car, ces chefs tirèrent leur rémunération des remises sur les impôts. Plus le chiffre des personnes imposables était élevé, plus le montant des remises était important. L'entrée des populations de ces régions au "maquis", causait donc du tort aux chefs traditionnels. Il est par conséquent évident que, ces populations ne pouvaient pas refuser de payer l'impôt en restant au village.

2- La situation économique insupportable

L'instauration de la monnaie dans les échanges au Cameroun en générale et en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun en particulier, avait fait apparaître le principe de l'impôt, d'où la ruée des populations de cette région vers tout ce qui pouvait leur donner de l'argent. Dès lors,

⁷⁹⁷ L. Moume Etia, *Cameroun : les années ardentes, aux origines de la vie syndicale et politique*, Paris, JAPRESS, 1991, p.37.

⁷⁹⁸ Entretien avec Asuge Suzanne, 101 ans, ancienne des camps de concentration, Matomb, le 29 janvier 2022.

⁵⁷ J. Assoumou, *Ordre international et croissance des jeunes nations*, Paris, Les Nouvelles Editions Africaines, 1983, pp.44-45.

⁷⁹⁹ ANY. IAC9548, Edéa, SFEDTP personnel en grève 1956.

la culture du cacao se développa, on assista à la création des plantations par les indigènes, qui utilisaient une main d'œuvre essentiellement locale à très faible rémunération, contrairement aux plantations européennes qui étaient nombreuses, mais bénéficiaient de la mécanisation⁸⁰⁰.

Au fur et à mesure que la tradition du négoce s'affirme dans la région, elle fut apparue une nouvelle classe d'individus ; les planteurs. Ils étaient identifiables par leurs cartes, qui leur donnaient un statut spécial parmi les autres paysans. En 1952, la situation économique se dégrada et devint insupportable. Ce qui affecta les prix d'achat du cacao et de l'huile de palme. Les planteurs et cultivateurs furent découragés par le prix de vente des produits⁸⁰¹.

En pays Bassa par exemple, le kilogramme de cacao se vendait entre 70 et 100 francs.

Quant à l'huile de palme, la tine d'huile de palme (15 kilogrammes) dégringola de 1250 francs à 600 francs. Le kilogramme de palmistes chute de 50 frs à 20 frs. Alors que, dans la région du Nyong et Sanaga, le kilogramme de cacao se vendait à 200 francs, selon que le cacao était avarié ou non. Cette chute drastique du prix du cacao, de l'huile de palme et des palmistes énerva les paysans de cette région qui préférèrent vendre à Yaoundé ou à Douala, car ils travaillaient dans des conditions pénibles pour avoir de l'argent⁸⁰². Cette stagnation lamentable, affecta les planteurs, mécontents de la chute des prix des produits, entraîna le déclin économique de la région. Pour les planteurs, il était difficile de supporter les charges d'entretien de leurs plantations. N'ayant plus facilement accès à l'argent, la conservation de la main d'œuvre était pénible. C'est pour cette raison que, le cacao devint de plus en plus avarié. Le triage, le séchage, le transport devinrent pénibles par ricochet, les planteurs se regroupèrent pour mettre fin à ce problème, tout en cultivant la haine contre les maisons de commerce européennes⁸⁰³. **Tableau 16 : Prix du kilogramme du cacao par rapport à la qualité en pays Bassa 1950-1954**

Qualité du produit	Valeur sur le marché
Cacao supérieur	80 à 100 frs le kilogramme
Cacao courant	75 à 95 frs le kilogramme
Cacao limite	70 à 90 frs le kilogramme

Source : ANY 1AC 168(4) Rapport annuel 1954, Sanaga-Maritime.

Il est vrai que, dans ce tableau, toutes les catégories n'ont pas été représentées par le simple fait que, la dernière catégorie ne nécessitait pas un classement car il s'agit des résidus de la qualité hors standard. C'est une qualité médiocre et sans importance.

⁸⁰⁰ B. Mbila Enyegue, "Production, transformation et commercialisation de l'huile de Palme dans le Nyong-et-Kellé", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017, pp. 38-39.

⁸⁰¹ Le planteur se démarquait des autres composantes de la société par sa facilité à manipuler de l'argent, mais aussi par sa capacité d'accéder aux produits importés.

⁸⁰² Mbila Enyegue, "Production, transformation et...", p.39.

⁸⁰³ J. F. Mbousnoum, "La vie quotidienne à Bot-Makak pendant le maquis : 1955-1960.", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006, p. 33.

Au contact de l'UPC, les planteurs s'informaient sur la situation des autres planteurs dans le pays. Ils se mirent aussi à rechercher les informations sur le rôle de l'impôt pour le développement de leur région⁸⁰⁴. C'est alors qu'ils se sentirent manipulés, aigris compte tenu du taux d'impôt qu'ils versaient mensuellement, par rapport à leur statut et les conditions pénibles qu'ils enduraient, pour l'évacuation de leurs produits. La colonisation sans le savoir, avait forgé une catégorie d'individus : les chefs écartés de la chefferie, les planteurs mécontents, les forçats, les manœuvres des porteurs, qui avaient accumulé une haine depuis très longtemps contre les colons, c'est à ces éléments xénophobes à la présence européenne et blessés que, l'UPC s'adressait et recrutait ses éléments les plus sûrs, qui furent les principaux acteurs de la clandestinité.

3- Le rejet des servitudes coloniales

Pour commencer, notons d'entrée de jeu que, la colonisation de manière générale, avait causé beaucoup de torts aux populations de ces régions à travers la réquisition de la main d'œuvre et le portage. Dans un biotope forestier, où il n'existait pas de voies de communications, le portage s'impose comme le mode de transport officiel. Les porteurs étaient réquisitionnés par le biais des chefs indigènes sur ordre des chefs de subdivision. Au début, le portage ne concernait que les hommes valides adultes, résistants et sains. Avec le temps, les femmes apparurent dans les caravanes de porteurs⁸⁰⁵. Les charges qui leur étaient imposées étaient de 25 kilogrammes en plus des 5 kilogrammes de nourriture servant à leur alimentation⁸⁰⁶. Ces charges étaient portées soit sur la tête, soit sur le dos à l'aide de supports de lianes fixés aux épaules par des bretelles d'écorces. Les produits transportés étaient le cacao et l'huile de palme. Les porteurs étaient tenus d'effectuer 25 kilomètres par jour, malgré l'impraticabilité de la route pendant la saison de pluies comme le souligne D. Minka :

L'infrastructure routière laissée par les Allemands était insignifiante puisqu'elle n'était prévue que pour compléter le réseau de voies ferrées. C'est à partir de 1922 que la France entreprit la construction d'un réseau de routes principales et secondaire afin de favoriser le développement économique et social. De nouvelles voies furent ouvertes, celles laissées par les Allemands

⁸⁰⁴ APM, PS/ 30, Agent sureté Mbouda, AI, a/s de M. Tedonnang Tinkin Simon-Pierre, 08-6-1961.

⁸⁰⁵ A. P. Temgoua, *Le Cameroun à l'époque des Allemands 1884-1916*, Paris, Harmattan, 2014, pp. 172-173. Voir également A. F. Dikoumé, " Du portage comme point de départ de l'économie coloniale au Cameroun", *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, Université de Yaoundé, Vol 2 n°2 juillet 1985, pp. 13-20 et Mbila Enyegue, "Production, transformation...", pp. 84-85.

⁸⁰⁶ V. C. Kiamba, "La construction du Mittellanbanhn 1908-1914", Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS, Yaoundé, 1998, p.28.

améliorés. Car, en fait, elles apparaissent plus comme des pistes que de véritables routes carrossables⁸⁰⁷.

C'est dans ces conditions que les populations participèrent au portage⁸⁰⁸, en parcourant de longues distances à pied, pour contribuer à l'économie de traite ou pour approvisionner les chantiers⁸⁰⁹.

Aussi, la réquisition de la main d'œuvre dans cette région avait causé du tort aux populations. Ainsi, les français vont continuer l'œuvre inachevée des Allemands en 1922. L'économie des chantiers fut perçue comme une économie de mort⁸¹⁰. La relance de la construction du chemin de fer, avait en effet créé des rapports heurtés entre les populations et les Français. Selon le père Mveng : Les trente-huit kilomètres qui séparent Ndjock de Makak coûtèrent la vie à des milliers de personnes, et les conditions de travail furent par endroits horriblement inhumaines. Ndjock, pour beaucoup de gens demeure synonyme de chantiers de la mort⁸¹¹.

La durée de travail atteignait facilement 10 heures, et parfois elle n'était pas interrompue, même pas un temps de repos. C'est dans cette optique que Richard Joseph affirme : « En général, les ressources en main d'œuvre sont bonnes chez les Bassa et les Bakoko et limitées dans les autres groupes »⁷¹. Dès lors, des jeunes solides furent alors enrôlés dans les chantiers. Ces traitements affectèrent sans doute leur univers mental du moment où, toute forme de révolte était synonyme de répression et d'emprisonnement. Lors de notre entretien avec Antoinette Pauline Nogbanga, elle nous révéla que :

Ndjock reste le responsable de la mort de nos enfants, frères, sœurs, et de nos parents et grand parent, jamais revenus au village, ce tombeau, marque sans doute, le tremplin de la rébellion pour de nombreux Bassa⁸¹². A cause de la mort de leurs frères, plusieurs enfants du pays Bassa paient difficilement le train. Et chaque fois que, le contrôleur se présente devant eux pour leur demander le ticket de voyage, ils rappellent à ce dernier que, leurs ancêtres ont donné leur vie pour la construction de ce chemin de fer.

⁸⁰⁷ D. Minka, « L'implantation des expatriés dans l'économie forestière de la région d'Eséka 1917-1960 », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1991, p.22.

⁸⁰⁸ Voir annexe 29.

⁸⁰⁹ H. Job, « L'UPC est un mouvement de rassemblement », *Le Mont Cameroun* n°0043, 1990, p.6.

⁸¹⁰ A. Mbembe, *La naissance du Maquis dans le sud Cameroun*, Paris, Karthala, 1996, p.81.

⁸¹¹ E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Tome 2, Yaoundé, CEPER, 1985, p.34.

⁷¹ R. Joseph, *Le mouvement nationaliste...*, p.84.

⁸¹² Entretien avec Antoinette Nogbanga, 53 ans, enseignante au lycée classique d'Edéa, Edéa, le 22 décembre 2020.

Toutefois, à cause de la réquisition de la main d'œuvre et le portage que l'administration coloniale faisait subir aux populations du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, elles vont se rallier à l'idéologie de l'UPC, dans l'optique de se libérer du joug colonial.

4- Le commerce

De prime à bord, il est question de mettre en exergue la monopolisation des activités commerciales modernes dans le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun. En effet, seules les autorités coloniales, dans les zones urbaines, étaient habilitées à accorder des concessions commerciales aux personnes⁸¹³. A l'intérieur des périmètres urbains et semi-urbains, des concessions destinées à l'installation d'établissements commerciaux furent à cet égard accordées. Des centres urbains tels que Dschang, Bafang Edéa, Nkongsamba, Eséka, Loum, Bafoussam furent lotis et firent l'objet d'adjudications⁸¹⁴. Dans la circonscription de Nkongsamba, de 1922 à 1929, 232 concessions commerciales furent accordées aux commerçants Européens. Les grandes compagnies commerciales possédant des factoreries dans le pays Bassa et dans l'Ouest-

Cameroun étaient : John Holt, Compagnie Française de l'Afrique Occidentale (CFAO), Compagnie Ouest-africaine Française (COAF), la Soudanaise etc. Ces compagnies étaient souvent tenues par les Africains. Par exemple Louis Fankam représentait la CFAO, Moise Baho la Soudanaise. Des sociétés et maisons de commerce s'installèrent dans ces régions surtout dans le Mungo, avec des fonds relativement importants⁸¹⁵. On peut citer : André Lacroux et Cie, Société de transit camerounaise, Société Fermière et commerciale de l'Eboko etc. Les nombreuses maisons de commerce appartenaient à des commerçants et hommes d'affaires : français (Deplanques, Pelletier, Pares...), libanais (Massrhy, Mme Baudrah, Khoury

Boulos...), grecs (Photion Kyriyakos, Emmanuel Pothitos...), Tchèque (Michel Tzouveos)⁸¹⁶.

Ces différentes sociétés et maisons de commerce disposaient des comptoirs dans les secteurs de fortes activités agricoles où des opérations de vente aux détails des produits manufacturés et d'achat des produits du cru étaient effectuées. Compte tenu de leur pauvreté,

⁸¹³ Entretien avec Kegni Guy Ferdinand, 79 ans, fonctionnaire retraité, Loum, le 6 août 2021.

⁸¹⁴ ANY, *La presse du Cameroun* n°3.3811 du 05 août 1963.

⁸¹⁵ APM, A4/PS/30 du 09-06-1961, Informateur, confidentiel, terroriste dans le département des Bamboutos.

⁸¹⁶ ANY, APA 19781/B, Travail, main-d'œuvre africaine, salaire minimum vital. Sanaga-Maritime 1951.

⁷⁷ ANY, APA 19779, Main-d'œuvre et immigration. 1937-1947.

les camerounais ne purent pas concurrencer ces Européens et Libanais ⁷⁷. Ils firent tout simplement réduits soit à travailler comme manœuvres dans des maisons de commerce européennes, soit à créer de petites boutiques, soit à opérer comme « market boys ». Un double constat semble s'imposer au regard des faits qui viennent d'être passés en revue. D'abord, les factoreries, les maisons de commerce européennes firent incontestablement d'énormes profits en raison des prix des matières premières très bas et ceux des produits manufacturés élevés. De plus, il faut souligner l'analphabétisme de la plupart des paysans qui se faisaient duper notamment pendant la pesée de leurs produits⁸¹⁷.

D'autre part, les activités commerciales d'une certaine importance étaient presque exclusivement assurées par les Européens : les Africains, faut-il le rappeler, ne constitueront des commerces dignes de ce nom qu'à partir de 1955-1960⁸¹⁸. A la lumière des analyses que nous venons de faire, il apparaît que l'essentiel des terres exploitables de l'Ouest Cameroun et du pays Bassa étaient occupées par les européens et plus particulièrement les français⁸¹⁹. Ces derniers mirent ainsi en inactivité une frange importante de la population de cette région déjà très densément peuplée. Dans le pays Bamiléké, en effet, la densité moyenne était largement supérieure à 100h/km²⁸²⁰. Le tableau qui suit est tout à fait révélateur à ce sujet.

Tableau 17 : Densité des chefferies de la subdivision de Bafoussam en 1946-1947.

Chefferie	Densité	Chefferie	Densité
Bandjoun	340,7	Bahouan	173,4
Bangou	186,7	Bandeng	29,3
Bamougoum	345,9	Bandenkop	158,1
Bangam	119,9	Batoufam	145,3
Baleng	31,6	Baham	187,7
Bandrefam	84,6	Bameka	324
Bayangam	330,2	Batié	95
Bamendjou	160,7	Bapi	109,2
Bafoussam	51,2	Rive gauche du Noun	13,1

Source : M. Kanguelieu Tchouake, *La rébellion armée à l'Ouest Cameroun (1955-1971). Contribution à l'étude du nationalisme camerounais*, Yaoundé, St Siro, 2003, p.34.

⁸¹⁷ *Ibid.*

⁸¹⁸ APM, Lettre confidentielle de J. Sablayrolles au chef de la région Bamiléké, du 28 mai 1956.

⁸¹⁹ ANY, *J.O.C.*, juillet 1955.

⁸²⁰ ANY, *JOEC*, 05 août 1959.

D'emblée, ce qui attire l'attention dans ce tableau, c'est la densité moyenne dans la subdivision de Bafoussam, en 1946-1947, ce qui est supérieure à 110 km². Elle oscillait, cette densité entre 13,1h/km² sur la rive gauche du Noun et 345,9 dans l'importance chefferie de Bamougoum⁸²¹. Toutefois, il en découle avec clarté que la plupart des chefferies dépassaient les

100h/km², d'où une flagrante inadéquation entre la densité démocratique et les terres exploitables disponibles. Résultat, une partie non négligeable de la population de l'Ouest-Cameroun manquait des terres cultivables, ce qui favorisait inéluctablement des mécontentements et ouvrait la voie à des revendications politiques⁸²². Les jeunes qui n'avaient pas pu fréquenter ou qui avaient écourté leur scolarité vadrouillaient dans les villages où il ne leur était pas aisé d'accéder aux terres restantes appropriées par les vieux, notables et les chefs. Cette frange, pour toutes ces raisons, céda facilement à la tentation de rejoindre l'armée de l'UPC qui à n'en pas douter, lui promettait après la victoire, l'instauration d'une société égalitaire où devait prévaloir la justice sociale tant foulée aux pieds par les autorités coloniales et certains chefs traditionnels⁸²³.

C- LES RESSORTS SOCIAUX

En matière sociale, moult arguments militent en faveur du développement de l'insurrection armée en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun. Ainsi comme ressorts sociaux, nous pouvons citer : le rejet des injustices et abus sociaux, les problèmes d'expropriation et de la spoliation des terres et enfin l'exploitation agricole et forestière intense.

1- Le rejet des injustices et abus sociaux

Les populations du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun furent l'objet de multiples injustices sociales liées à bien des égards au phénomène colonial. Ainsi, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, nonobstant la contribution décisive des Camerounais dans la victoire des alliés, les mesures prises en vue d'émanciper la population furent timides et inopérantes⁸²⁴. A preuve, les grandes recommandations sociopolitiques de la conférence Franco-

⁸²¹ APM, Sûreté de Mbouda, Bulletin d'information du 5 décembre 1961 N° 0275/PS/30/RG.

⁸²² APM, Rapport politique mois de janvier, février et mars 1968 dans le département des Bamboutos.

⁸²³ ANY, J.O.C., n°1249 du 09 juillet 1958.

⁸²⁴ ANY, J.O.C., juillet 1955.

Africaine de Brazzaville n'étaient en réalité que des projets illusoires, voire chimériques. Également, la loi n° 46-940 du 7 mai 1946 ou loi Lamine Gueye⁸²⁵, qui posait les bases juridiques de la fonction publique d'Outre-Mer. D'après cette loi, la détermination des soldes et accessoires de soldes ne devait en aucun cas être basée sur les différences de race, de statut personnel, les traitements devaient être les mêmes pour un même cadre, un même territoire, une même résidence⁸²⁶.

Dans la pratique, l'application des dispositions de cette loi ne fut guère effective ; par conséquent, tout fonctionnaire camerounais qui osait lancer le slogan « à travail égal, salaire égal » s'exposait à toutes sortes de tribulations, de pires humiliations et tracasseries administratives⁸²⁷. Dans cet ordre de considération, tribulations et les pires humiliations subies par les fonctionnaires indigènes camerounais ont été clairement mises en évidence par Jacques Kuoh Moukoury, dans son remarquable ouvrage intitulé *Doigts noirs*. Evoquant sa propre expérience au sein de l'administration française au Cameroun, ce témoin de l'histoire ne s'est pas fait faute d'assimiler sa longue carrière d'écrivain-interprète à un « calvaire de trente ans émaillé d'insultes publiques, basses corvées, sanctions voir coups, le tout à la discrétion du commandement⁸²⁸ ». Allant dans le même ordre d'idée, Mesmin Kanguelieu Tchouake nous affirme que :

Aucune camaraderie, n'existait entre le fonctionnaire blanc, quel que soit son grade, et l'agent indigène quel que soit son grade également. Car quel que soit son grade, l'agent indigène reste subordonner au fonctionnaire ou agent européen. Cela entraînait un complexe de supériorité chez l'un et un complexe d'infériorité chez l'autre⁸²⁹.

Ainsi, dans cette région un agent indigène qui se rendait désagréable, voir impertinent était puni comme suit : réprimande, réprimande avec suspension de solde durant une période de 15 jours, blâme avec suspension de solde durant une période de 15 à 60 jours, rétrogradation, révocation. La discrimination raciale dans cette région était perceptible à tous les niveaux de la vie sociale. Les indigènes quel que soit leur statut, n'étaient pas autorisés à

⁸²⁵ La loi Lamine Gueye, est une loi française tendant à proclamer citoyens français tous les ressortissants des territoires d'outre-mer ; elle est adoptée par l'Assemblée Nationale Constituante le 25 avril 1946, promulguée par le président du Gouvernement provisoire de la République Française, Félix Gouin, le 7 mai 1946, publiée au journal officiel le 8 mai 1946 et entre en vigueur le 1^{er} juin 1946. Elle tire son nom de son proposant, Lamine Gueye, alors maire de Dakar et député socialiste (SFIO) de Sénégal-Mauritanie à l'Assemblée Nationale constituante.

⁸²⁶ Kanguelieu Tchouake, *La rébellion armée...*, p.31.

⁸²⁷ ASPB, Procès-verbal de règlement d'un litige agro pastoral à Bafemgha (Mbouda), 13 février 1986.

⁸²⁸ J. Kuoh Moukoury, *Doigts noirs*, Montréal, Editions à la page, 1963, pp.19-20.

⁸²⁹ ASPB, Fiche de renseignement du poste gendarmerie de Babadjou du 6 août 1957.

fréquenter les milieux réservés uniquement aux Européens tels que : les quartiers, les hôpitaux. Tous ceux qui transcendaient cette mesure sociale devaient répondre de leurs actes à la police⁸³⁰.

De plus, en examinant très étroitement les pratiques hégémoniques qui avaient cours à l'Ouest-Cameroun après la deuxième guerre mondiale, l'on s'aperçoit que l'indigénat et les travaux forcés institués au Cameroun par le décret du 8 août 1924 et abrogés par la loi du 30 avril 1946 furent toujours appliqués après 1950⁸³¹. Il s'agit des pratiques révoltantes qui visaient à résoudre l'épineux problème de main-d'œuvre et les conditions de travail et de vie des travailleurs qui se posaient avec acuité dans les exploitations européennes et les chantier publics. Au demeurant, des Offices Régionaux du Travail (O.R.T.), créés par l'arrêté du 10 mai 1937⁹³ étaient installés à Bafang, Bangangté, Dschang et Bafoussam. Leur tâche consistait à faire recruter dans tout l'Ouest-Cameroun des ouvriers agricoles qui étaient répartis par la suite dans les différentes exploitations coloniales du pays Bamiléké et surtout dans le Mungo. Ces ouvriers une fois acheminés dans ces exploitations agricoles menaient une existence des plus précaires à l'intérieur des camps, dans des espèces de baraquements malfamés, négligemment construits. Leur alimentation et leurs soins médicaux étaient rarement assurés. D'où un taux élevé d'évasions⁸³².

Tableau 18 : Evolution des effectifs des travailleurs recrutés dans le pays Bamiléké et transférés dans le Mungo 1947-1950

Subdivisions	Années				
	1947	1948	1949	1950	Total
Dschang	1400	1310	1770	1754	6234
Bafang	640	702	842	1145	3329
Bangangté	925	1027	913	871	3736
Bafoussam	-	-	-	113	113
Total	2965	3039	2525	3883	13412

Source : Tachago, "Travail et main-d'œuvre. Transfert des Bamiléké dans la région du Mungo, 1916-1956", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1982, p.73.

Les plantations de la SAFA à Dizangué étaient considérées comme un monde à part, un Etat dans un Etat et Roland Pré qui arrive au Cameroun à la fin des années 1954, avoua que, à Dizangué, "les travailleurs sont écrasés"⁸³³. Le travail à la tâche a donné lieu à de

⁸³⁰ ANY, APA 101781/B, Travail, main-d'œuvre africaine ; salaire minimum vital. Sanaga-Maritime 1951.

⁸³¹ H.R. Manga Mado, *Les plaintes d'un forçat*, Yaoundé, Editions Clé, 1970, p.17.

⁹³ ANY, JOC 1937, pp.417-419.

⁸³² L. Kaptué *Travail et main et main d'œuvre au Cameroun sous régime française (1916-1952)*, Paris, Harmattan, 1986, p.35.

⁸³³ Joseph, *Le mouvement nationaliste...*, p152.

nombreux abus, car les saigneurs devaient saigner 400 pieds d'hévéa par jour et ceci 7 jours sur 7 sans qu'ils aient des heures supplémentaires. Les abus portaient sur la durée du travail, les services corporels, les brimades⁸³⁴... A Edéa, dans la société Hersent, les incidents étaient sans pareil, noyade, électrocutions. Et à l'ALUCAM, ceux qui y travaillaient, s'exposaient à des risques permanents. En 1953, la chaleur de l'électrolyse y a causé la mort de plusieurs manœuvres et selon Lipem Samuel, "le cercueil attendait ceux qui travaillaient dans les secteurs à risque tels que la fonderie, l'électrolyse". Les ouvriers étaient logés dans des abris qui ressemblaient aux loges des porcs. Les travailleurs n'avaient pas facilement accès aux soins de santé⁸³⁵. Un accident survenu lors du travail devait être prouvé. Exiger de telles preuves voulait plutôt signifier que des indemnités ne pouvaient être versées à l'issus d'un accident survenu pourtant dans le lieu de travail. Beaucoup d'infirmités ont été abandonnées à eux-mêmes après un accident de travail, qui les avait conduits au chômage. Et d'après Richard Joseph, Dizangué payait les plus bas salaires de tout le territoire⁸³⁶.

Toutes ces réticences ont donné aux travailleurs indigènes un état de paupérisation indescriptible. Que ce soit les employés des sociétés forestières et agricoles ou les entreprises de travaux publics et bâtiments installés en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, tous ont contribué à donner naissance à un sentiment de rébellion, de révolte au sein de la population.

2- La création des grandes plantations européennes

La mise en valeur des terres concédées aux Européens fut immédiate. Selon de nombreuses études pédologiques consacrées au pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun concluent à une nette diversité des sols. Aussi, la variété de types de sols devait correspondre à une gamme diversifiée de cultures. En pays Bassa, la Ferme suisse et la société Debraband exploitaient le palmier à huile le Cacao. Les sols du Nord du Mungo par exemple s'adaptaient à merveille à la caféiculture. On distinguait deux types de café : le café Arabica et le café Robusta. Le café était massivement exploité sur les hautes terres du pays Bamiléké grâce aux bons soins d'industriels ouvriers locaux. Parmi les différents exploitants qui s'y déployèrent, l'on peut citer : Photitos, qui avait à Bangangté 42 ha de café arabica sur 106 ha concédés ; la Société Industrielle Commerciale et Agricole (Sincoa), qui avait à Babadjou 150 ha de café arabica sur 330 ha concédés ; Darmagnac qui avait également à Babadjou 175 ha de café arabica sur 220 ha concédés ; etc. A Nkongsamba, pendant la même période, Tzouvelos,

⁸³⁴ Entretien avec Bounkeu Daniel, 97 ans, Notable à Balatchi, Yaoundé, le 20 septembre 2021.

⁸³⁵ ANY, APA.10778/A. "Logement des travailleurs".

⁸³⁶ Entretien avec Lipem Samuel, 87 ans, ancien ouvrier de l'ALUCAM, Edéa, le 22 décembre 2020.

Pasorale-Plantelva et Marion rivalisaient avec Limousin, Villano à Baré, Chollier à Mbouroukou et la société Nyabang à Nyabang⁸³⁷.

Nous constatons que les européens n’avaient nullement lésiné sur les moyens. Le café connaissant des cours hautement favorables sur le marché mondial. Quant à la plaine du Mungo, c’est-à-dire le secteur situé entre Manjo et Mbanga, était pour l’essentiel consacrée à la culture de la banane d’exportation. En 1938, les exploitants qui émergeaient du lot étaient : à Djoungo : M. Vallee, Rouger, Oger et la société des plantations ; à Penja : la compagnie des bananes, Bondan Agnès Charles, Gervais Robert Guyot et la société bananière de Penja⁸³⁸ à Moundeck : Maurice Beynis, G. Rossides, Cotsiomitis ; à Mbanga : Sarandis, société Meimarispotion et société la Musancame ; à Loum-Chantiers : Martirene et la compagnie des bananes⁸³⁹. Le sud du Mungo plus favorable à la culture du palmier à huile accueillit les exploitants Robert Guyot à Ngonjo, Candido Amor, la compagnie oléagineux du Cameroun⁸⁴⁰. En ce qui concerne l’élevage, les français Faure, Guy et Bonhomme mirent sur pied en 1922 à Nkongsamba une société d’élevage appelée « la Pastorale ». Cette dernière développa l’élevage bovin au niveau de Manengouba, sur les hauts plateaux montagneux aux pentes herbeuses¹⁰³.

Le tableau suivant montre de façon plus précise les différentes concessionnaires, les types de cultures (café arabica et café robusta), les superficies concédées et exploitées. Il affiche également la production du café en tonnes dans la région Bamiléké.

Tableau 19 : Concessions européennes et production du café entre 1948 et 1952.

Concessionnaires	Culture	Superficies concédées en ha	Superficies exploitées en ha	Production en tonnes				
				1948	1949	1950	1951	1952
Darmagnac	Arabica	240	120	88	5	45	85	90
SINCOA (Babadjou)	Arabica	330	135			65	80	105
Dosogne (Bagam)	Arabica	128	40	5	5	15	10	15
CEC (Bagam)	Arabica	448	30	5	15	9	10	10
Chanas (Bagam)	Arabica	100	70	5		10	50	40

⁸³⁷ ANY, APA 11796/A, Nkongsamba, rapports tournées, 1938.

⁸³⁸ Entretien avec Djou David, 79 ans, Serviteur à la chefferie Batcham, Batcham, le 31 août 2022.

⁸³⁹ Entretien avec Djoumessi Mathias, 83 ans, Instituteur retraité Balatchi, le 29 août 2022.

⁸⁴⁰ ANY, APA 11551/B, Rapport annuels de la subdivision de Nkongsamba, 1949-1951. ¹⁰³ H. Celarie, *Nos frères noirs. Cameroun-Dahomey*, Paris, Hachette, 1932, p.153.

Compagnie Pastorale (Bangangté)	Arabica	250						
Potitos (Bangangté)	Robusta	100	35	5,5	3,5	7,5	10	15
Vacapoulos (Bafang)	Robusta	180	55	16	20	19	4	45
Total		1648	485	124,5	48,5	170,5	249	320

Source : APO 1AC 286, rapport annuel, 1952. Région agricole Bamiléké, p.84.

Au regard de ces tableaux, force est de constater que l'emprise coloniale était assez forte dans la région Bamiléké et plus particulièrement dans la Subdivision de Mbouda. Cette situation a été difficilement supportée par la population qui, vivant déjà sur un territoire exigu, s'est vue spoliée de centaines d'hectares de ses terres⁸⁴¹. Cette population a attendu l'après Deuxième Guerre mondiale pour manifester son exaspération face à la politique des concessions coloniales. Elle a manifesté son mécontentement en adhérant massivement à l'UPC, principal parti nationaliste.

Toutefois, il est éminemment frappant de constater que, à l'issue de cette succincte présentation que les autorités coloniales françaises, foulant aux pieds la coutume locale, cédèrent au nom du droit européens les terres les plus fertiles aux colons européens aux fins d'exploitations agro-pastorales⁸⁴². Le même scénario se poursuit tout naturellement au niveau de l'exploitation forestière.

3- L'exploitation agricole et forestière intense

Irréfutablement, le bois a toujours constitué une denrée importante pour le développement économique de la métropole⁸⁴³. C'est sans doute à ce titre que les exploitants forestiers européens et particulièrement français envahirent la forêt du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun qui regorgeaient d'importantes essences au nombre desquelles l'acajou, l'ébène, l'iroko, le mangossi, le dousslé et padou⁸⁴⁴. En vérité, seuls le Sud de la subdivision de Bafang, les parties médianes et septentrionales du Mungo étaient proprement parler couverts de forêts.

⁸⁴¹ Rappelons la Région Bamiléké, du point de vue de sa superficie, est une petite unité administrative (6000 km²), habitée cependant par plus de 500000 âmes, soit environ 100 habitants au kilomètre carré. Ce qui est énorme comparativement aux autres régions du Cameroun.

⁸⁴² Entretien avec Fendjui Ludovic, 57 ans, planteur, Bamendjing, le 7 mars 2021.

⁸⁴³ ANY, APA11551/B, Rapports annuels dans le Mungo, 1932 à 1938.

⁸⁴⁴ J. Ngo Nyobe, 'Eséka et le chemin de fer 1916-1950 : incidences économiques et socio-culturelles', Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007, p.59. ¹⁰⁸ ANY, APA11551/B, « Rapports annuels dans le Mungo, 1932 à 1938. »

Pour saisir l'ampleur de cette exploitation, référons-nous à quelques données chiffrées. Dans la seule région du Mungo, 170 concessions forestières furent accordées aux Européens de 1947 à

1953¹⁰⁸. Le tableau ci-après l'atteste brillamment.

Tableau 20 : Evolution du nombre des concessions forestières dans le Mungo de 1947 à 1953.

Répartition géographique	1947 (28)	1948 (28)	1949 (28)	1950 (28)	1951 (28)	1952 (29)	1953 (30)
Région du Mungo et de la Dibombé	09	10	07	06	10	06	06
Région du chemin de fer du Nord	21	22	21	13	17	11	11
Total	30	32	28	19	27	17	17

Source : ANY, APA11551/B, « Rapports annuels dans le Mungo, 1947 à 1958. »

Ces concessions étaient réparties entre les exploitants forestiers suivants : Martirene, Gautreau, Aziz Ajj, Jolly-Carbonnier, Société Générale de l'Equateur et Société Kieffer⁸⁴⁵.

A l'intérieur des périmètres urbains et semi-urbain, il y avait des concessions destinées à l'installation des compagnies⁸⁴⁶. A Edéa, huit compagnies se partageaient 258700 hectares de forêt dont la superficie la plus grande revenait à la Compagnie Française du Cameroun (C.F.C.), soit 135000 hectares, suivi de la Société Nationale du Cameroun (S.N.C.), soit 52000 hectares⁸⁴⁷. A Eséka, l'activité était dominée par 14 compagnies qui se partageaient 345000 hectares de forêt, et la Société des Bois du Cameroun (S.B.C.) était la plus importante⁸⁴⁸. La

SAFA quant à elle, dominait à Babimbi. Ainsi, on va assister à l'apparition de plusieurs maisons de commerces, qui appartenaient à des commerçants et hommes d'affaires français, grecs et libanais⁸⁴⁹. Ces différentes sociétés et maisons de commerces, disposaient des comptoirs dans des secteurs de fortes activités agricoles, où des opérations de vente au détail des produits manufacturés et d'achat des produits cru étaient effectuées. Compte tenu de leur

⁸⁴⁵ *Ibid.*

⁸⁴⁶ Entretien avec Fomekeu Kenfo Bonaventure, 95 ans, sous-chef Balatchi, Balatchi, le 29 août 2022.

⁸⁴⁷ ANY. 3AC.418, Sanaga Maritime situation politique économique sociale et religieuse 1954, p.10.

⁸⁴⁸ Anyia Enyegue, 'Les renseignements généraux...', p.54.

⁸⁴⁹ D. Amara Cissé, *Histoire économique de l'Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1988, p.43. ¹¹⁴ *Ibid.*

pauvreté, les populations de cette région ne pouvaient pas concurrencer ces Européens. Ils étaient tout simplement réduits, soit à travailler comme manœuvres, soit à créer des petites boutiques, soit à opérer comme « *market boys* »¹¹⁴.

Tableau 21 : Quelques exploitations agricoles européennes dans la Subdivision d'Eséka et leurs principales productions

PROPRIETES	SUPERFICIES	NATURE DES CULTURES
Plantation David	400 hectares	Culture maraîchère : palmier à huile, café, cacao, hévéa
Plantation CLUXEL	220 hectares	
Plantation BUFFET	375 hectares	
Plantation COUGOULAT	483 hectares	
CONCOCAK (JAUBERT)	200 hectares	
Plantation SPHRICHER	203 hectares	
Total	1481 hectares	

Source : - ANY 3AC 418 Rapport annuel Sanaga-Maritime 1952.

D'après ce tableau, on constate que, les plantations de la subdivision d'Eséka sont nombreuses. Mais elles se caractérisent par leur petite superficie et la nature des cultures, qui sont très divergentes d'une plantation à l'autre. La faiblesse du rendement n'est qu'une des conséquences des caractéristiques de ces plantations.

Notons que, les maisons de commerces européennes firent d'énormes profits, en raison des prix des matières premières très bas et ceux des produits manufacturés élevés. Soulignons également, l'alphabétisme de la plupart des paysans qui se faisaient duper pendant la pesée de leurs produits⁸⁵⁰. Les africains construiront des compagnies de commerces digne qu'à partir de 1955-1960. C'est le cas de Samuel Mpouma et Ngando Black ayant chacun 5000 hectares⁸⁵¹.

4- Les problèmes d'expropriation et de spoliation des terres

Il est de notoriété publique que, dans les esprits des Européens héritiers du droit romain, la terre a toujours un propriétaire. Par contre, on connaît pertinemment que, très souvent les Africains la considéraient comme un bien commun, administrer par un maître de la terre, qui en réglementait judicieusement l'utilisation ; à ce titre, tous pouvaient en user, mais nul ne pouvait l'accaparer de façon définitive⁸⁵². Sous ces différents prétextes, les Français, confisquaient les terres ou s'approprièrent celles déclarées vacantes, au mépris du droit

⁸⁵⁰ Entretien avec Fomekong Phillipe, 79 ans, Planteur, Bangang, le 17 avril 2021.

⁸⁵¹ ANY, 3AC.418, Sanaga-Maritime situation politique économique sociale et religieuse 1954, p.10.

⁸⁵² ANY, 1AC 80 (1), Sanaga-Maritime.

foncier coutumier. Ces terres illégitimement appropriées au nom de la puissance colonisatrice se voyaient par la suite vendues ou concédées soit à des colons, soit à des grandes compagnies européennes disposant de moyens financiers colossaux pour entreprendre des travaux agricoles et d'exploitation forestières⁸⁵³. En outre, les biens fonciers allemands que la France hérita dans l'Ouest-Cameroun furent distribués comme concessions rurales aux Européens et Syro-libanais très tôt attirés par la richesse naturelle et la position stratégique de la région. Entre autres textes régissant le système foncier, le décret du 12 janvier 1938 réglementa le régime des terres domaniales au Cameroun français¹¹⁹.

D'après ce décret, les terres vacantes et sans maître devaient appartenir au territoire, c'est-à-dire à la collectivité camerounaise. Il en fut de même des terres qui, ne faisant pas l'objet d'un titre de propriété ou de jouissance, étaient inexploitées ou inoccupées depuis plus de dix ans⁸⁵⁴. En application de ce texte et de bien d'autres allant dans le même sens, les terres du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, zone densément peuplée, comme nous le verrons, furent spoliées et cédées sous forme de concessions rurales aux Européens. Dans le même registre, les colons français et autres Européens parvenaient souvent à négocier directement l'achat des terres avec des chefs traditionnels et notables qu'ils dupaient sans vergogne. Très astucieux, ils profiteraient de l'ignorance et de la crédulité de ces derniers pour faire signer avec eux, des contrats de vente d'immenses étendues¹²¹. L'on s'en doute, la contrepartie correspondait à très peu de choses : dons de complets kaki, bouteilles de rhum, vin rouge, fusil, morue ou « Makandjo » et bien d'autres objets manufacturés et produits alimentaires très prisés des chefs et notables en mal snobisme.

Comme le montre le tableau suivant, c'est dans la subdivision de Mbouda que l'administration concéda le plus grand nombre de superficies, et ce en raison de la fertilité des sols au pied du mont Mangwa (mont Bamboutos). Les concessionnaires entrèrent surtout la culture du café arabica qui avait trouvé dans les terres volcaniques très fertiles des HautPlateaux des conditions de croissance privilégiées répondant parfaitement à ses exigences.

Tableau 22 : Répartition des concessions européennes et superficies concédées à l'Ouest Cameroun

Subdivision	Nombre de concession	Superficie du Café arabica	Superficie concédées

⁸⁵³ ANY, 1AC 91 (7), Babimbi (Cameroun). Activités 1955. Situation politique sociale et économique et administrative de Babimbi en 1955. Rapport annuel. ¹¹⁹ ANY, JOC, Année 1938, p.930.

⁸⁵⁴ R. Bertrand, "Les sciences sociales et le 'moment colonial'. De la problématique de la domination coloniale à celle de l'hégémonie impériale", *Question de Recherche*, n°18, juin 2006, p.47. ¹²¹ *Ibid.*

Mbouda	6	450 ha	1289 ha
Bafang	1	44 ha	180 ha
Bangangté	2	35 ha	350 ha
Total	9	529 ha	1719 ha

Source : ARO, 1 AC 286, « Rapport annuel, 1952. Région agricole Bamiléké », p.83.

Le tableau suivant montre de façon précise les différents concessionnaires, les types de cultures (café arabica et café robusta), les superficies concédées et exploitées. Il affiche également la production du café en tonnes dans la Région bamiléké.

Dans le pays Bamiléké, par contre, l'importance concentration humaine et l'exiguïté de la région semblent avoir empêché les autorités coloniales françaises de céder aux Européens de vastes concessions comme ce fut le cas dans le Mungo. Néanmoins, celles-ci confisquèrent quelques portions de terre, et l'un des exemples les plus criants fut l'installation de la « compagnie Pastorale » au niveau du versant Bamiléké des monts Bamboutos, sur plus de 2000 ha appartenant à la chefferie Bafou. Les terres les plus fertiles de l'Ouest-Cameroun furent spoliées et confiées sans coup férir aux colons européens qui y aménagèrent de vastes exploitations⁸⁵⁵.

De plus, en 1956, la société forestière du pays Bassa, qui exploitait les forêts entreprit le tracé du tronçon Kopongo-Nyambé¹²³. Ce tronçon était reparti comme suit : KopongoPoutnjouma, Poutnjouma-coupe de la SFS, Coupe de la SFS-Tombel-Ngambè. Or, le tracé passait dans les champs des populations, que l'entreprise refusait d'indemniser. En outre, les indemnités proposées n'ont jamais été payées. Mais, la difficulté majeure relevée au cours des différentes expropriations survient dans le centre même d'Edéa lors de la fin des travaux du barrage d'Edéa, qui devaient aboutir à la mise sur pied de l'ALUCAM en 1953. Les autochtones Bakoko Adie tentèrent en vain d'obtenir des entreprises en charge des travaux, des indemnités d'expropriations⁸⁵⁶. Certains indigènes qui avaient fait sur l'île d'Edéa de petite exploitation, et qui y habitaient, furent contraints de quitter leur terre et d'aller s'installer à l'une des rives de la Sanaga : Bilanlang ou Bonami Kengué. Ce problème causa assez d'ennuis au chef de région

Viala Maxime qui n'arrivait pas à concilier les parties car le montant des indemnités réclamées était très élevé.

⁸⁵⁵ ANY, 1AC 3380 Rapport annuel de la Région de l'Ouest-Cameroun.¹²³

ANY, 2AC 1909, Edéa terrain, expropriation.

⁸⁵⁶ ANY, 1AC 484 Rapport annuel subdivision de Bafoussam.

En fin de compte, il ressort avec clarté que, les ressorts politiques, économiques et sociaux cités plus haut, favorisaient inéluctablement des mécontentements et ouvraient la voie des revendications politiques et leur adhésion à l'UPC. Les jeunes qui n'avaient pas pu fréquenter, ou qui avaient écourté leur scolarité vadrouillaient dans les villages où il ne leur était pas aisé d'accéder aux terres restantes⁸⁵⁷. Cette frange, pour tous ces raisons, céda à la tentation de rejoindre l'armée de l'UPC, qui leur promettait après la victoire, l'instauration d'une société égalitaire ou devait prévaloir la justice sociale tant foulée aux pieds par les autorités coloniales et certains chefs traditionnels⁸⁵⁸.

II- CADRES FAVORABLES AUX REVENDICATIONS POPULAIRES

La première partie de ce chapitre consistait à examiner et démontrer à suffisance les frustrations qui étaient le lot quotidien des populations du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun. Bien que celle-ci subissaient atrocement des sévices, des humiliations et des préjudices de toutes sortes, les cadres d'émancipation et d'éducation de la vie politico-syndicale, susceptibles de favoriser l'épanouissement d'un esprit proprement frondeur, faisaient cruellement défaut⁸⁵⁹. Il fallut attendre la deuxième guerre mondiale pour voir apparaître les premiers mouvements de revendications populaires dont la tâche majeure devait consister à éduquer les masses sur les différents droits et devoirs. Aussi convient-il dans l'optique de cette étude d'analyser le rôle des syndicats ensuite celui des formations politiques. Nous terminerons en mettant en relief la place des associations tribales dans le changement profond des mentalités.

A- LES FORMATIONS SYNDICALES

Dans cette partie, nous allons mettre en évidence la Confédération Générale du Travail (C.G.T.) en pays Bassa et les syndicats affiliés à la Confédération Générale du Travail (C.G.T.) dans le pays Bamiléké, le Mungo et dans le pays Bassa. Nous allons insister davantage sur les syndicats de la C.G.T. qui se sont remarquablement illustrés dans ces régions à travers l'éducation des masses et de nombreuses contestations ouvertes.

1- Le mouvement radical et révolutionnaire (CGT) en pays Bassa La Confédération Générale de Travail (CGT) était la première centrale syndicale métropolitaine à s'installer au Cameroun¹²⁸. Elle a contribué à la lutte contre l'injustice et la ségrégation dont étaient victime les travailleurs indigènes. Elle a ouvert des sections des soussections en pays

⁸⁵⁷ ANY, 1AC 90 (A) Babimbi UPC 1949-1957.

⁸⁵⁸ ANY, 2AC 4206 Rapport annuel Loum-Chantier 1952.

⁸⁵⁹ ANY, 2AC 496 Le Cameroun vu à travers quelques dates jusqu'à l'aube de l'indépendance. ¹²⁸ ANY, 2AC 505 Babimbi ou Babiib.

Bassa et les quelles ont apporté un élan d'espoir tant chez les travailleurs salariés que les paysans. Presque tous les secteurs de la vie économique, même les plus réfractaires à l'implantation du syndicalisme avaient fini par céder, permettant ainsi la création d'un bureau de la CGT. L'adhésion à ce syndicat émanait des espoirs qu'il inspirait aux indigènes : la lutte pour libération du peuple de la servitude coloniale, et le développement des richesses économiques afin de relever le niveau de vie des populations autochtones. Les activités de la CGT étaient assurées par une structure régionale de grande importance : l'Union Régionale des Syndicats de la Sanaga-Maritime (URSSM). La CGT avait été sévèrement combattue en pays Bassa par l'administration, le patronat, le clergé et même certaines élites nationales. Tous ceux-ci l'accusaient de semer le désordre à travers ses mots d'ordre de grève.

Charles Assale, estimait d'ailleurs que la CGT avait placé les travailleurs à sa solde, car au lieu de leur éduquer en leur inculquant les notions de travail bien fait et de la conscience professionnelle, elle les entraînait plutôt à rédiger des cahiers de revendications afin d'attirer vers sa sympathie et se faire une grande renommée⁸⁶⁰.

Cette affirmation de Charles Assale montre son hostilité à l'égard de la C.G.T. L'importance de ce syndicat pouvait également se mesurer par sa représentativité au sein des entreprises ou le nombre des délégués était très élevé. A ce propos, Richard Joseph affirme que « Malgré l'opposition officielle, la C.G.T.- U.S.CC parvient à obtenir un soutien plus important que n'importe lequel de ses rivaux⁸⁶¹. » Il semble que les sections rivales étaient constituées avec le soutien de l'administration et le patronat pour pouvoir anéantir la CGT. Malgré tout ceci, l'assise régionale et même territoriale de ce syndicat était incontestable en 1945 avec la création de six sections régionales dont celle de la Sanaga-Maritime⁸⁶². Le 17 décembre 1952, une proposition de création d'un bureau permanent de la CGT à Edéa avait été suggérée par Quillec André, un moniteur de machine électrique dans l'entreprise Hersent. En 1945, la CGT avait pris une assez grande extension en pays Bassa, cherchant à s'affirmer comme la seule vraie centrale syndicale⁸⁶³.

Selon Engelbert Okala Okala, dans les villages, les planteurs sont les plus sensibles aux revendications concernant leurs terres ou la déprédation des éléphants, la vente de leurs produits agricoles, etc... Nguidjoi Banoun estime que les syndicats, une fois constitués dans

⁸⁶⁰ A. Tientcheu Njiako, "Problématique des syndicats au Cameroun", Mémoire de Licence en Droit Privé. Université d Yaoundé, 1973, p.16.

⁸⁶¹ Joseph, *Le mouvement nationaliste...*, p.210.

⁸⁶² E. Okala Okala, "Syndicalisme cégétiste au Cameroun sous administration française. 1944-1948.", Mémoire de DIPES II, ENS, Yaoundé 1996, p.76.

⁸⁶³ ANY, 3AC 418, Sanaga-Maritime situation politique, économique, sociale et religieuse 1954.

les campagnes agissaient comme des comités de bases. Ce rôle politique, s'il faut le désigner ainsi s'est manifesté d'une façon très claire pendant toute la période de la colonisation, dans différents mouvements organisés dans les chantiers. Ceux-ci trouvaient leurs fondements non seulement dans les questions relatives à des conflits de travail, mais dans tous les problèmes dont les indigènes étaient victimes. Dans la subdivision d'Edéa, des situations sont nées à cause de la mise en chômage des travailleurs à la suite de la fermeture des chantiers dès la fin des travaux. Ce genre de situation a été exploité par la CGT, surtout à Hersent où elle a su défendre la masse des chômeurs due à la fermeture des chantiers. Ce malaise s'est légèrement éclipsé avec l'intervention de l'URSSM, qui procéda à la création d'un comité de chômeurs. Ce comité avait pour mission d'entretenir ces chômeurs en leur stimulant l'espoir de retrouver de nouveau des emplois. La contribution de ce syndicat, ce fait dont remarqué dans le déclenchement et le règlement des crises dans les plantations de la SAFA à Dizangue. Cette contribution de la CGT s'est avérée importante pour les travailleurs, dont les revendications avaient trouvé une légère satisfaction⁸⁶⁴.

Malgré son urgence auprès des indigènes, la CGT constituait une source d'ennuie pour les colons. A l'hôpital de la Mission Presbytérienne Américaine (MPA), de Sagbayemi, les médecins américains avaient vainement tenté de faire obstruction à l'expansion du syndicalisme cégétiste dans cette structure⁸⁶⁵. La CGT pour ce faire, était étiquetée comme un syndicat essentiellement gréviste. A ce propos, Nguidjoi Banoun affirme que les grèves de ce syndicat sont justifiées : « Avec les colons, il faut taper fort⁸⁶⁶. » Mais ce syndicat orientait aussi ces adeptes. C'est ainsi que lors d'une tournée à Dizangue le 04 février 1948, Madeng Pierre, du bureau régional de la CGT déclara aux travailleurs que :

La liberté syndicale ne signifie pas qu'il ne faut pas travailler. Il faut au contraire bien travailler quand on est syndiqué, de sorte que le patron ne trouve aucun moyen de vous reprocher. Si donc il met la main sur vous sans cause, vous verrez que vous avez des camarades, des bon défenseurs⁸⁶⁷.

Mais l'essentiel de la réflexion porte sur le constat selon lequel la CGT n'a pas eu l'unanimité dans ses activités plurielles. Et pour la décapiter, une scission s'opère en son sein et qui donne naissance à la CGT-FO. La Force Ouvrière incarnait le courant réformiste. Son

⁸⁶⁴ *Ibid.*

⁸⁶⁵ ANY, IAC365/E : Sanaga-Maritime, syndicalisme 1948-1957, hopital de Sagbayemi MPA, incident de juillet 1954.

⁸⁶⁶ Entretien avec Nguidjoi Banoun, 89 ans, agriculteur, Eséka le 11 mai 2022.

⁸⁶⁷ ANY, 2AC 128, Dizangue : Plantation de la SAFA, 1948 : Réunion CGT 4 février 1948.

objectif était défini pour la lutte contre toutes les formes d'exploitations de l'homme par et de préparer une démocratisation de l'économie, une société plus juste et plus fraternelle. En 1952, elle crée un syndicat de masse devant regrouper tous les travailleurs de la Sanaga-Maritime.

Mais malgré cela la CGT gardait en primauté avec l'URSSM. Cette centrale n'avait pas échappé aux différents démêlés avec les autonomes dont les invectives avaient créé un vice de construction. Et les bureaux de la Force Ouvrière étaient plus concentrés dans les entreprises installées dans la subdivision de d'Edéa⁸⁶⁸.

2- Les syndicats affiliés à la C.G.T dans l'Ouest-Cameroun

Après la tenue de la conférence franco-africaine de Brazzaville, quelques militants de la CGT en l'occurrence, G. Donnat, M. Soulier, M. Lalaurie et Mme Jacquot firent leur apparition au Cameroun et créèrent à Yaoundé et à Douala des cercles d'études politiques, économiques et syndicales ouvert au Cameroun désireux de s'initier au syndicalisme⁸⁶⁹. C'est dans ce contexte que fut créée le 18 décembre 1944 l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (USCC), centrale territoriale affiliée à la CGT communiste qui se présentait comme un groupement de salariés luttant pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels⁸⁷⁰. Il est significatif que ce mouvement, une fois constitué, fit une percée remarquable dans le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun. **a- Dans la région Bamiléké**

Dans le pays Bamiléké, deux syndicats affiliés à la CGT vont successivement voir le jour. Il s'agit du syndicat des petits planteurs et de l'Union Régionale des Syndicats Confédérés du Bamiléké (URSCB)⁸⁷¹.

Le syndicat des petits planteurs fut créé le 15 septembre 1944 avec pour premier secrétaire Jean Baptiste Sataipoum Happi qui très tôt laissa les activités à M. Jean Mbouende de Bafang et à Laurent Tatanfack de Dschang⁸⁷², regroupa très vite autour de lui les paysans de la région désireux de créer des exploitations de caféiers et qui entreprenaient de lutter pour la démocratisation de cette culture. Jean Mbouende à Bafang et Laurent Tatanfack à Dschang

⁸⁶⁸ ANY, 2AC 7250 Evolution politique et sociale au Cameroun août 1953-juin 1954.

⁸⁶⁹ A. Eyinga, *Démocratie de Yaoundé. Tome I, Syndicalisme d'abord 1944-1946*, Paris, L'Harmattan, 1985, p.93.

⁸⁷⁰ G. Donnat, *Afin que nul n'oublie l'itinéraire d'un anticolonialiste. Algérie-Cameroun-Afrique*, Paris, Harmattan, 1986, p.93.

⁸⁷¹ ANY, 2AC 7797 Assemblée traditionnelle Bamiléké. Motion 1952.

⁸⁷² E. Lockncha Dentou, "Action syndicale et formations politiques dans l'Ouest-Cameroun, 1944-1960", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1985, p.43.

éduqueront d'ailleurs les masses dans ce sens, car les européens insistaient sur la sélection des exploitants. Au cours de la visite du Haut-Commissaire à Dschang en 1947, Laurent Tatanfack organisa une marche de protestation aux fins d'attirer l'attention de ce dernier sur la question de la démocratisation de la culture du café arabica. Il s'agissait également d'exprimer son mécontentement et celui des masses face aux goulots d'étranglement dressés par le Directeur de la Coopération M. Dosogne et le chef de la région dans le but de torpiller le processus de développement de cette culture⁸⁷³. Mais cette marche qui finit par la remise d'une pétition du président du syndicat des petits planteurs au Haut-Commissaire fut féroce ment réprimée par l'administration aux motifs de trouble de l'ordre public et d'infraction à la réglementation sur la culture du café⁸⁷⁴.

Comme on pouvait s'y attendre, les responsables de ce syndicat, Daniel Metangmo et Petius Nankeu de Bafou, Michel Nguedia de Fomopea, Tsafack et Tatanfack de Dschang se virent pourchasser ; ils furent d'ailleurs l'objet de mandats d'arrêt. C'est dans ces conditions que le syndicat des petits planteurs disparut en 1948 non sans avoir fait montre de beaucoup d'opiniâtreté et de détermination dans la lutte pour la démocratisation de la caféiculture. De ces cendres va naître en janvier 1950, sous l'initiative de Jacques Ngom, secrétaire général de l'USCC, l'Union Régionale des Syndicats Confédérés du Bamiléké, dirigé par Grégoire Momo de Foréké-Dschang et Simon Tinkim de Mbouda, l'URSCB s'était fixée pour objectifs de : créer de nouveaux syndicats pour le secteur privé, les employés de l'administration, les fonctionnaires et les agents de maison ; relever les sections syndicales agricoles de Bafang, Bafoussam et Bangangté¹⁴⁴.

De plus, elle mena une inlassable lutte pour la libération de la culture du café et la liberté des échanges entre les deux Cameroun britannique et français. Elle tenta d'étendre son programme d'action sur les domaines politiques et sociaux ainsi qu'on peut le noter dans la pétition remise en 1952 à la mission de visite de l'ONU à Dschang, réclamant entre autres l'abolition du régime d'indigénat, la séparation des pouvoirs administratifs et judiciaires, la reconnaissance du droit foncier et coutumier et la suppression de la formule de « terres vacantes et sans maîtres », la cessation des persécutions et brimades dont les syndicalistes étaient victimes et enfin la suppression des sociétés indigènes de prévoyance⁸⁷⁵.

⁸⁷³ ANY, APA 12404, Notes de renseignements sur le KUMZE et l'UPC dans l'Ouest-Cameroun, 1950.

⁸⁷⁴ *Ibid.*

¹⁴⁴ *Ibid.*

⁸⁷⁵ Entretien avec Assafack Michel, 94 ans, cultivateur, Bafoussam, le 23 mars 2022. ¹⁴⁶
ARO, 1AC 151 Pays d'Outre-mer. Evolution politique 1959.

En résumé, les syndicats des petits planteurs et l'URSCB transformèrent les mentalités dans le pays Bamiléké où l'on notait une espèce de levée de boucliers des masses contre les chefs traditionnels, les notables et les autorités coloniales¹⁴⁶.

b- Dans le Mungo

Dans le Mungo, en revanche, le syndicalisme connut une réelle et formidable expansion en raison du remarquable progrès économique et démographique de la région⁸⁷⁶. L'USCC ici favorisa la création des syndicats dans des secteurs variés⁸⁷⁷.

Tableau 23 : Syndicats affiliés à l'USCC dans le Mungo en 1953

Dénomination	Date de création	responsable
Union Locale Mungo, Nkam, Bamiléké, Mbam, Bamoun	19/07/ 1946	Isaac Tchoue Kom
Syndicat des employés de commerce du Moungo	Août 1947	Ngambo Maurice
Syndicat des transporteurs du Moungo	31/08/1946	Tchouaffe Jean
Syndicat des agriculteurs du Moungo	06/09/1946	Dingong Koumekang Jacques
Syndicat des cuisiniers et blanchisseurs du Moungo	10/05/1947	Mveh Clélestin
Syndicat des employés et ouvriers de Kompina	06/02/1949	Mvondo Etienne
Syndicat des employés du Moungo	Juillet 1953	

Source : M. Kanguelieu Tchouake, 'La région du Mungo sous régime français 1916-1960 : essor économique et social', Thèse de Doctorat de 3^e cycle en Histoire, Université de Yaoundé, 1990, p.336.

Ce tableau établit clairement que tous les secteurs d'activités agricoles et commerciales dans le Mungo disposaient de syndicats d'obédience CGT ; on peut également relever la promptitude avec laquelle ceux-ci ont été mis en place juste quelque temps après l'implantation de la CGT au Cameroun. Ceci s'explique, ainsi que nous l'avons laissé entendre, par le rayonnement des activités économiques et surtout la nécessité de lutter pour le respect du droit syndical, l'application du code du travail des ouvriers⁸⁷⁸. A ce sujet, il nous paraît opportun d'examiner un exemple de combat mené par la CGT dans la région. Il s'agit

⁸⁷⁶ ARO, 1AC 163 Rapport politique région Bamiléké 1953-1954.

⁸⁷⁷ ARO, 1AC 205 Bamiléké (Région) Rapport annuel 1954-1955.

⁸⁷⁸ ARO, 1AC 242 Bamiléké (Région) Politique 1956-1961. Rapports politique de la Région Bamiléké 1956-1961. ¹⁵⁰ ANY, APA 10969/J, Grève aux chantiers SATEI à Nkongsamba.

des revendications des ouvriers de la SATEI de Nkongsamba affiliés à l'union des syndicats par la CGT exposèrent en 1951 à leurs patrons une panoplie de desiderata dont les points étaient la suspension des renvois de personnel, le paiement des salaires de travaux effectués les jours de fêtes au double de ceux des jours ordinaires, l'octroi d'une prime de cherté de vie à 50 francs par jour aux employés de toutes catégories, le classement des employés de toutes catégories suivant l'ancienneté et enfin la liberté syndicale¹⁵⁰.

L'on comprend aisément que, ces différentes doléances étaient rédigées par les syndicalistes affiliés à la CGT, qui durent soudainement après leur non-satisfaction organiser une importante grève qui mit à mal les activités de la SATEI⁸⁷⁹.

Tels sont quelques syndicats qui marquèrent d'un sceau particulier la physionomie sociale de l'Ouest-Cameroun à partir de 1944. Comme on le voit, cette région, et singulièrement le Mungo, en raison de son niveau de développement socio-économique, un cadre tout à fait propice au mouvement syndical. Les différents syndicats que nous avons étudiés exercent une influence considérable sur la mentalité des masses populaires qui apprirent ainsi à revendiquer leurs droits et à aller au-devant des obstacles⁸⁸⁰. Il n'était plus question pour elles d'adhérer à n'importe quel projet ayant pour but essentiel de favoriser le bien-être des oppresseurs. Les notions de droit que les syndicats leur inculquèrent portaient de manière inexorable de réels germes de la contestation populaire et de l'explosion sociale. Du syndicalisme à la politique, il y'a qu'un pas que les populations franchirent allègrement.

B- LES FORMATIONS POLITIQUES

Une étude pointilleuse des programmes d'actions et des activités des différentes formations politiques qui s'activèrent dans le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun nous autorise à les sérier en deux catégories : les formations révolutionnaires et les mouvements modérés.

1- Les formations politiques révolutionnaires

Dans ce registre, nous pourrions ranger volontiers, eu égard à leur nature et à leurs visées l'UPC et le *Kumzse*, deux mouvements ostensiblement anti-impérialistes qui tentèrent de secouer, bon an mal an, le joug colonial dans ces régions. Dès lors, nous nous appesantirons sur l'analyse de chacun d'eux afin de déceler leur influence réelle sur le terrain et leur rôle dans l'insurrection armée.

a- L'UPC

⁸⁷⁹ ANY, 1AC9702, Activité de la CGT à Nkongsamba, 1953.

⁸⁸⁰ ARO, 1AC 246 Cameroun (Territoire) UPC activités 1952-1959.

L'Union des Populations du Cameroun, naquit le 10 avril 1948. Ce parti a pour but, d'après l'article 1^{er} de ses statuts, « de grouper et unir les habitants de ce territoire en vue de permettre l'évolution plus rapide des populations et l'évolution du standard de vie »⁸⁸¹. Il ambitionne « d'exprimer et de défendre avec efficacité et fermeté les revendications les plus humbles comme les plus vitales de toutes les couches de notre population. Il se doit de dénoncer sans faiblesse, les manœuvres, provocations et sabotages du colonialisme et de ses valets⁸⁸² ».

Il s'agit de lutter pour l'indépendance immédiate et la réunification des deux Cameroun. Dès sa création, ses objectifs et son programme d'action poussèrent les populations du pays Bassa et de l'Ouest-Cameroun à y adhérer de façon massive. Plusieurs fils du pays Bassa étaient dans le bureau de ce parti. Il s'agissait de Ruben Um Nyobe, Tonye Jean, Ngom Jacques, Libai Etienne⁸⁸³.

Une section régionale avait été constituée dans le Mungo, les régions Bamiléké, Bamoun¹⁵⁶. Ce bureau entièrement renouvelé en 1955 était dirigé par Kamen Sakéo qui avait pour secrétaire général Abel Kingue⁸⁸⁴. La section régionale de Nkongsamba avait en outre 8 représentants permanents répartis de la façon suivante : deux à Nkongsamba, un à Mbanga, deux à Dschang, un à Bafang, un à NdiKiniméki et un à Bafoussam⁸⁸⁵. Des comités centraux étaient créés à Mbanga, Loum, Nlohé, Manjo, Nymbé, Mélong, Dibombari et Mboukourou. Les comités de base animaient les zones rurales et les quartiers de la ville de Nkongsamba. Mentionnons que la section régionale UPC de Nkongsamba, l'une des sections pilotes du pays, s'illustra par des actions décisives et concrètes en faveur de l'éducation et de l'émancipation des populations. Ainsi, en 1950, un an après son implantation, elle fit venir de France l'avocat

Braun pour plaider au tribunal de Nkongsamba quelques affaires où des membres de l'UPC s'étaient parties civiles⁸⁸⁶. Cette section s'activa également dans la préparation des élections législatives et soutint la candidature de son secrétaire général Um Nyobè. Par ailleurs, les

⁸⁸¹ L. Moume-Etia, *Cameroun. Les années ardentes aux origines de la vie syndicale et politique*, Paris, J.A. Press, 1991, pp.81-83.

⁸⁸² ANY, 2AC 8343, UPC, programme, 1951.

⁸⁸³ Anyia Enyegue, 'Les renseignements généraux...', p.33. ¹⁵⁶ ANY, 2AC 8343, UPC, programme, 1951.

⁸⁸⁴ ANY, 2AC 8341, Synthèse sur l'implantation de l'UPC, 1948.

⁸⁸⁵ ANY, Schéma de l'action à mener dans chaque département.

⁸⁸⁶ ANY APA 1155/B, Rapport annuels de la subdivision de Nkongsamba, 1949-1951.

responsables locaux de l'UPC apportèrent un soin particulier à la préparation des élections à l'ARCAM pour lesquelles le secrétaire régional Abel Kingué était candidat⁸⁸⁷.

En 1950, es upécistes du Mungo orchestrèrent des grèves dans certaines grandes entreprises privées de la région. Les abus exercés sur les citoyens furent également dénoncés par l'UPC comme en témoigne cette note :

Le comité central de l'UPC de Mélong proteste énergiquement contre l'arrestation de l'africain Tchine Yves par le sergent Nyamsi Nicolas à la garde camerounaise de Mélong. Le comité précise que le Sergent Nyamsi n'avait aucun mandat d'arrestation de Tchine Yves est une violation flagrante de la constitution et de la déclaration des droits de l'homme proclamée par l'ONU. Le brave citoyen Tchine Yves est arrêté illégalement, frappé, blessé et fermé par ce même sergent à la brigade de Melong. Une lettre de protestation a été adressée aux autorités administrative contre les agissements du sergent. Nyamsi et attire l'attention de l'administration sur les conséquences que peut entraîner la restauration d'une pratique condamnée par le peuple français⁸⁸⁸.

Notons également que l'UPC fut implanté solidement dans e pays Bamiléké dès sa création. En 1948, Ruben Um Nyobe fit ce constat après une tournée dans la région :

A Dschang, chef-lieu de la région Bamiléké, la situation est encore favorable. Djoumessi Mathias, chef supérieur qui devient de plus en plus populaire en raison de l'hostilité que l'administration manifeste à son égard à cause de ses sentiments démocratiques, est entièrement avec nous. Un mouvement local « l'Assemblée Bamiléké » vient de donner son adhésion en bloc ; ceci sur l'initiative de Djoumessi⁸⁸⁹.

Et le secrétaire général de l'UPC, d'ajouter : « Par ailleurs certains chefs traditionnels tels ceux de Bafoussam, Bamendjou... sympathisent ouvertement avec le mouvement. Précisons que le nombre de sympathisants ne serait pas loin de 10000 ». Ruben Um Nyobe a parfaitement raison d'autant plus que le chef Mathias Djoumessi et l'association *Kumzse* avaient totalement préparé le terrain pour une implantation sans heurte de l'UPC dans toute la région¹⁶³. **b- Le *Kumzse* ou « assemblée traditionnelle du peuple Bamiléké »**

La genèse de ce mouvement politique apparait aujourd'hui comme un sujet controversé.

⁸⁸⁷ ADM, Sûreté-Dschang, attitude de la population bamiléké face au terrorisme, 24 décembre 1958.

⁸⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁸⁹ ANY APA 11337/A, UPC, généralité, 1948. ¹⁶³ ANY, *JOCF*, année 1949, p.1234.

D'après A. P. Temgoua⁸⁹⁰ soutenu par M.N. Fogang⁸⁹¹, M. Djoumessi, chef de Foréké - Dschang tenta de réunir tous les chefs de la subdivision de Dschang le 30 Novembre 1947 à fin d'examiner leurs autorité qui n'était plus respecté sur le plan administratif. C'est à l'issu de cette réunion que naquirent le *Kumzse* ou l'assemblée traditionnelle du peuple Bamiléké » qui devait selon les vœux de ses promoteurs regrouper tous les Bamiléké. Bien que reposant sur des arguments irréfragables, cette thèse est quelque peu battue en brèche par E. Lockncha Dentou qui estime pour sa part que le *Kumzse* est né de la volonté des dignitaires Bamiléké de Dschang, d'aplanir un certain nombre de malentendu qui les opposaient. En effet, remarque - til en 1946 un cercle d'étude ouvert à tous les Bamiléké fut créé à Dschang par un groupe de chrétien de la paroisse du Sacre Cœur de Dschang, dans le but d'apaiser les malentendus entre autochtone de Dschang ou *Maazo* et les Bamiléké non originaires de Dschang ou « Nga'na » qui y résidait et travaillaient. Il s'agit pour l'essentiel des fonctionnaires comme P. Pounce, Nitcheu Tchientcheu des services civils et financiers ainsi, que Jean Keutcha de la station expérimentale de quinquina qui se comportaient à l'égard de leurs compatriotes Bamiléké comme des colonisateurs oppresseurs⁸⁹². Au congrès de ce cercle le 30 Septembre 1947 à la chefferie de Foto – Dschang, il se transforma en « Association coutumière de la subdivision de Dschang » avec pour président Jean Ngouadjeu, chef Bafou. C'est cette association qui devint le *Kumzse*⁸⁹³.

Il ressort des deux thèses sus-examinées des différences au niveau des dates et des circonstances de création de ce mouvement. Néanmoins l'on reconnaît, de part et d'autre, qu'il s'agissait à l'origine d'une assemblée coutumière chargée de résoudre les problèmes qui se posaient dans l'exercice des fonctions des autorités traditionnelles. Quoi qu'il en soit, ses statuts furent déposés à Dschang en mars 1948⁸⁹⁴. Son premier bureau formé le 05 mars 1948 comprenait : Président : Mathias Djoumessi, Vice-président : Stéphane Zemtebe, Secrétaire

⁸⁹⁰ A. P. Temgoua, 'Le pouvoir colonial Français et la chefferie traditionnelle de Fokeré – Dshang 1920 – 1960', Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1984, p.7.

⁸⁹¹ M.N. Fogang 'le KUMZSE assemblée traditionnel du peuple Bamiléké 1947 – 1960', Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS de Yaoundé, 1989, p. 10.

⁸⁹² E. Lockncha Dentou 'Action syndicale et formations politiques dans l'ouest Cameroun.1944- 1960' Mémoire de Maîtrise en Histoire Université de Yaoundé, 1985 p.61.

⁸⁹³ *Ibid.*

⁸⁹⁴ ANY, 3 AC3358, Parti politique 1946-1947. Liste des associations à caractère politique.

general : Nzoko Ahmed Foutoukam, Secrétaire général adjoint : Thomas Thonleu, Trésorier : Philippe Achingui⁸⁹⁵.

Le *Kumzse*, qui créa des sections dans tout le pays Bamiléké et le Mungo, s'était assigné pour objectif : l'octroi de la liberté de pratiquer les cultures riches et industrielles telles que le café et quinquina pour les indigènes ; la lutte contre le travail forcé et l'indigénat sous toutes ses formes ; la lutte contre toutes formes d'oppression émanant des chefs traditionnels ou des colonisateurs ; la reconnaissance aux indigènes d'un droit foncier inviolable ; l'achèvement de la route reliant Dschang à Nkongsamba en passant par Melong ; la sauvegarde des coutumes et l'unité des Bamiléké ; l'évolution et l'émancipation de tous les Bamiléké dignes de ce nom ; l'émancipation totale et l'indépendance des Camerounais ; l'unification des deux Cameroun⁸⁹⁶.

Lors des assises du 27 au 30 novembre 1949, il réaffirma solennellement l'alliance du peuple Bamiléké avec les forces progressistes au sein de l'UPC dans la lutte contre le régime impérialiste. Au premier congrès de l'UPC organisé à Dschang en 1984, Mathias Djoumessi fut porté à la présence de ce parti et y resta jusqu'en 1950, date à laquelle il démissionna. Il tenta d'ailleurs d'expliquer au troisième congrès du *Kumzse* tenu du 27 au 30 novembre 1950 les raisons de son retrait tout en évoquant la nécessité de garantir l'indépendance de son mouvement par rapport à tous les autres et surtout pour protester contre la violence et la révolution upéciste⁸⁹⁷. Sur le plan international, le *Kumzse* adressa par le truchement des missions de visite au Cameroun plusieurs pétitions à l'ONU en 1949, 1952, et 1955. A son VII congrès tenu en 1954, la résolution politique prévoyait une demande d'audition de son représentant à l'ONU sur la question d'unification, celle de l'autonomie et de l'indépendance immédiate du Cameroun⁸⁹⁸.

Lors des différentes assises, les délégués s'imprégnaient de la philosophie du mouvement en fonction des évolutions socio-politiques dans le Mungo ou des meetings étaient organisés dans le but d'inciter les populations à combattre les abus de la colonisation française. En raison de son impact sur la mentalité collective des masses, l'administration coloniale s'insurgea contre cette formation qu'elle taxa de mouvement progressiste,

⁸⁹⁵ ANY, APA 12404, Notes de renseignements sur le KUMZE et l'UPC dans l'Ouest-Cameroun, 1950.

⁸⁹⁶ O. Djoumessi Dongmo et al, 1900-1966. *Un exemple de chef traditionnel chrétien*. Yaoundé, SOPECAM, 1991, p.48.

⁸⁹⁷ *Ibid.*

⁸⁹⁸ D. Mokam, "Les associations régionales et le nationalisme camerounais 1945-1961", Thèse de Doctorat Ph.D. en Histoire, université de Yaoundé, 2005, p.87. ¹⁷³ ANY, *JOCF*, 1949, p.1095.

dangereux pour la paix et la stabilité sociale. Dès lors, les chemins du *Kumzse* furent obstrués par des manœuvres de toutes sortes, qui aboutirent à quelques compromissions, en dépit des protestations de certains délégués résidant à Bafang, Nkongsamba et Bafoussam.

Au total, le *Kumzse* et l'UPC constituèrent des cadres idoines à l'expression des revendications populaires et des desiderata de populations du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun. En outre, ils menèrent une bataille sans merci contre le colonialisme et ses valets, tout en essayant d'éduquer patiemment et soigneusement les masses sur les questions politiques et les moyens de lutte anti-impérialiste. Leurs activités, notons-le, préparaient ainsi ses opprimés, apparemment apathiques, à l'anticonformisme et au refus du statu quo colonial ; refus qui préludait inexorablement la rébellion et que l'impérialisme français tentait de retarder en favorisant l'introduction dans les régions des mouvements politiques plus ou moins francophiles.

2- Les mouvements modérés

L'administration coloniale française créa ou favorisa l'émergence d'un certain nombre de formations politiques dont le but inavoué était de faire contrepoids aux formations politiques révolutionnaires.

a- L'ESOCAM

Créée en 1949 par Pierre Dimalla, chef des étrangers Bassa de Yaoundé, l'ESOCAM avait pour but « d'unir et de regrouper les habitants de ce territoire en vue de permettre l'évolution plus rapide de leur standard de vie, de lutte contre toute idée communiste¹⁷³. » ce parti fut créée pour lutter contre l'UPC à tort comme une formation communiste⁸⁹⁹. En vérité, les statuts de l'ESOCAM furent rédigés par le chef de division d'Eseka qui voulait réduire l'influence de l'UPC en pays Bassa. Au congrès de ce parti à Dschang, Um Nyobe reconnaissait le 10 avril 1950 ce qui suit : « Sous l'instigation des colonialistes, un mouvement dit

‘Evolution Sociale Camerounais ‘est créée à Yaoundé en juin 1949. L'ESOCAM s'assigne comme rôle non pas de promouvoir l'évolution mais de combattre l'UPC⁹⁰⁰... »

Par ailleurs, l'article 31 de ses statuts stipule que, l'ESOCAM n'est pas un mouvement qui va à l'encontre de la nation française, ni de l'intérêt de l'union française, de la constitution actuelle.⁹⁰¹ En pays bassa, la présence de certains chefs supérieurs et chefs de cantons comme

⁸⁹⁹ ANY, 2AC 8343, UPC Programme 1951.

⁹⁰⁰ A. Eyinga, *L'UPC, une révolution manquée ?* Paris, Chaka, 1985, p.57.

⁹⁰¹ ANY JOC, n°1249 du 09 juillet 1958.

Mbem Mayi, Njock Bot, Eone Eone à cette réunion, signifiait leur engagement à l'ESOCAM. Ces auxiliaires du pouvoir dans cette région, avaient une influence, particulière à partir du moment qu'ils avaient mis sur pied une association amicale des chefs traditionnels qui manifestaient leur attachement à la France⁹⁰².

Quoi qu'il en soit, dès sa naissance elle fut intronisée dans le Mungo en septembre 1949 par son vice-président Mouha Gottlieb, et chercha à noyauter les populations notamment celles profondément acquises à la cause de l'UPC. Conscient de son impopularité dans le Mungo, le chef de région se lança dans une espèce de publicité tapageuse : « L'ESOCAM a enregistré au cours de l'année certain succès. Elle a mené une lutte efficace contre l'UPC et lui a ravi un certain nombre d'adhérents. Plusieurs sections de brousses ont été créées⁹⁰³. »

En clair, l'affirmation qui précède dénote une mauvaise foi manifeste, car l'ESOCAM en très mauvaise posture dans le pays Bassa et l'Ouest- Cameroun, n'a pas pu faire long feu. On pourrait d'ailleurs dire qu'il s'agissait d'un mouvement mort-né, qui ne parvint à prendre pied dans ces régions. En dehors de l'ESOCAM, la plupart des mouvements politiques qui fourmillèrent dans ces régions, présentaient une coloration tribale.

b- L'ASSOBAKE

L'ASSOBAKE ou association de Nkongsamba fut créé le 20 Novembre 1947⁹⁰⁴. Elle avait pour objectifs d'après l'article 1^{er} de ses statuts : de grouper autour d'elle, toutes les collectivités de Nkongsamba ; de maintenir entre elles les liens de fraternités, de solidarité, et d'entraide mutuelle ; de faciliter à l'aide des conférences ou d'un cercle d'études leur développement social, culturel et intellectuel ; d'inculquer à ses membres l'amour du travail et la conscience du devoir ; d'assister dans la mesure du possible ceux de ses membres qui seraient dans une situation digne d'intérêt ; d'être enfin interprète de ses adhérents auprès de l'administration en vue d'une collaboration franche et compréhensible⁹⁰⁵.

Ce mouvement était administré par un comité directeur de 21 membres. Animé par Armand Taboue et René Semtcheu, il orienta dès 1950 ses activités vers la préparation des élections législatives, car son but était de faire triompher un candidat bamiléké, ainsi que le précise les chefs de la région du Mounjo : « Le rôle de l'ASSOBAKE en 1950 était d'essayer de réduire le nombre de candidats de race Bamiléké afin d'éviter la dispersion des voix et de

⁹⁰² ANY, APA 11308, ESOCAM, Evolution Sociale du Cameroun, 1951.

⁹⁰³ ANY, APA 11551/B, Subdivision de Mbanga. Rapport annuel, 1949.

⁹⁰⁴ ANY, AC 3358, Parti politique 1946-1947. Liste des associations à caractère politique.

⁹⁰⁵ ANY, JOC, Année 1947, p.1338.

favoriser l'élection l'un des leurs⁹⁰⁶. » Dans cet ordre d'idée l'élection de M. Daniel Kemajou à l'ATCAM fut en très grande partie l'œuvre de l'ASSOBAKE. Sur le plan socio-économique, relevons que les propagandistes de ce mouvement au cours des tournées qu'ils entreprirent dans le Mungo en 1949 prônèrent la grève générale des travailleurs Bamiléké employés dans les plantations des autochtones ou des Douala et le boycottage des boutiques de ses derniers⁹⁰⁷. **c- Le Keuteleu**

Le *Keuteleu*⁹⁰⁸ ou « mouvement de résistance et de conservation populaire » fut créé à Nkongsamba le 21 Aout 1953 sous l'initiative de Jean Baptiste Sataipoum Happy et des ressortissants Bana (subdivision de Bafang) résident à Douala, Mbanga, Nyombé, Loum, Bafang, et Nkongsamba⁹⁰⁹. Ce mouvement anti Upeciste avait pour buts d'après l'article 3 de ses statuts :

- D'affirmer la volonté de ses membres de participer à l'œuvre d'émancipation du Cameroun, dans le cadre des coutumes, des institutions de l'Union Française et des directives de l'organisation des Nations Unies.
- De résister contre la destruction totale ou brusque coutumes et mœurs du territoire, de l'alliance Franco – Camerounaise et du lien de solidarité entre les peuples associés à l'Union Française.
- De réaliser l'unité démocratique des peuples de l'Union Française sans distinction de race, de religion de sexe et d'origine dans l'amour, l'honnêteté et le complexe de désintéressement.
- De condamner toutes tentatives d'asservissement dictatoriales nuisibles aux droits de l'homme.
- De travailler par tous les moyens et dans les domaines à l'élévation politique, sociale, économique et morale des peuples associés.
- En fin de fortifier les liens de fraternités entre les populations de Bana, du Cameroun, de l'Union Française et de l'humanité⁹¹⁰.

Au regard des objectifs ci-dessus représentés, il apparaît que le *Keuteleu* visait l'émancipation du Cameroun et surtout une franche collaboration avec la France. En revanche

⁹⁰⁶ ANY, APA 11551/B, Rapport annuel de la subdivision de Nkongsamba, 1949-1951.

⁹⁰⁷ *Ibid.*

⁹⁰⁸ ARO, 1AC 265 Association création 1952- 1959, région Bamiléké.

⁹⁰⁹ ANY, 3AC3249, Mouvement KEUTELEU. 1953-1954, siège social, Nkongsamba.

⁹¹⁰ ANY, 3AC3525, KEUTELEU 1953. Activités du KEUTELEU ou mouvement de résistance et de conservation populaire, mouvement anti UPC 1953.

un rapport du chef de la subdivision de Bafang datant de 1953 précisa que ce mouvement visait à affirmer la volonté des ressortissants Bâna, de soutenir la candidature de M. Sataipom ou de toute autre personne désigné par lui à des élections éventuelles⁹¹¹. **d- Le Mandjong ou Union Bamiléké**

Il fut créé en Mai 1949 à Bafang par un groupe de Bamiléké traditionalistes, les grands chefs de la région, les hauts fonctionnaires d'ethnies Bamiléké et les riches notables, pour faire face au *Kumzse*⁹¹² et à l'UPC coupable à leurs yeux d'être révolutionnaire et opposé aux coutumes du pays Bamiléké favorable à l'unification des peuples Bamiléké⁹¹³ du Cameroun Britannique et du Cameroun Français, le *Mandjong* avait pour buts :

- De hâter l'évolution de la région sous l'égide de la France.
- De freiner l'émigration et de développer l'amour de la terre.
- D'organiser les manifestations culturelles et de grouper les collectivités locales.
- D'inculquer à ses membres la conscience du devoir et d'être l'interprète des adhérents auprès de l'administration en vue d'une collaboration franche, loyale et compréhensible.

Mouvement élitiste et totalement noyauté par l'administration coloniale, le *Mandjong* organisait les meetings pour expliquer la nature dangereuse de l'UPC et du *Kumzse*⁹¹⁴.

En conclusion , les formations politiques que nous venons d'étudier et auquel on peut ajouter « les paysans Camerounais » créé à Bafang en Décembre 1958 par Michel Njiene Ngangley, le mouvement démocrate-chrétien « Lepitie » formé le 25 Octobre 1955 à Bafou par Paul Schumeler et enfin le rassemblement du peuple Camerounais fondé par un ancien transfuge du *Kumzse* et de l'UPC, André Mouthemy, visait non seulement à barrer la voie à l'UPC et au *Kumzse* mais également à combattre la spoliation des terres et œuvrer pour l'unité des Bamiléké⁹¹⁵.

e- L'association KOUPE

Créer à Nkongsamba en 1949 et dirigé par un certain Jacques Matike, cette association regroupait tous les autochtones du Moungo et visait à interdire aux Bamiléké d'acquérir leurs terres et par voie de conséquence à freiner leur domination économique dans la région. Ce

⁹¹¹ *Ibid.*

⁹¹² ANY, APA 12404, Notes de renseignements sur la situation du *Kumzse* et de l'UPC dans l'Ouest-Cameroun, 1950.

⁹¹³ ANY, APA 12017, Dschang. Rapport sur les associations et coopératives de la région 1949.

⁹¹⁴ P. Nganko, "Bafang de 1916 à 1958 : colonisation et pouvoir traditionnel. Essai d'étude historique", Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1978, p.123.

⁹¹⁵ Entretiens avec Jean Tenkeila, commerçant, 78ans, Yaoundé le 14 mai 2022.

différend à caractère économique était exacerbé par les rivalités qui naissaient entre les deux communautés lors des échéances électorales⁹¹⁶. C'est dans cet optique qu'on peut lire les propos du chef de la subdivision de Nkongsamba : « des autochtones de la région cherchent à défendre leurs intérêts vis-à-vis des « colonisateurs Bamiléké »... l'association *KOUPE* qui groupe dans son bureau tous les chefs autochtones des deux subdivisions⁹¹⁷. Le but poursuivait ces deux derniers mois par l'association est de désigner pour les futures élections ARCAM un candidat unique des autochtones afin que la région ne soit plus représentée par un étranger à cette assemblée ».

Ainsi J.F. Bayart, avait de bonnes raisons d'affirmer que MM Ekwambi et Behler avait trouvé leur assis électoral auprès des populations autochtones du Moungo menacé par l'immigration bamiléké et qu'ils utilisaient à leur fin politique du *KOUPE*. Les chefs autochtones du Moungo et leurs administrés recoupés au sein de l'association *KOUPE* réussirent à élire un des leurs, Jean Ekwambi, pour les représenter à l'ARCAM à la place du Bamiléké Daniel Kemajou¹⁹³.

C- LA VIE ASSOCIATIVE AU CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

Au lendemain de la 2eme Guerre Mondiale le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun furent marqués par un foisonnement d'associations tribales dont les objectifs avoués étaient la recherche des moyens susceptible de favoriser les intérêts sociaux économiques de leurs membres, la promotion de leurs traditions le développement de l'entraide et des liens de fraternités entre les ressortissants des tribus respectives¹⁹⁴. Dès 1944, l'amicale des jeunes de la subdivision de Bafang prit naissance à Bafang. Mais ses statuts ne furent déposés qu'en Mars 1945. Dirigé par Mathieu Hanffou, elle avait pour but d'apprendre aux jeunes les mœurs Européennes. En pays Bassa, nous avons comme associations : Association des Jeunes Adie (AJA), Jeunesse Bikok du Cameroun (JEUBICA), Jeunesse de la Sanaga Maritime (JESAMA), Jeunesse Associative de la Sanaga-Maritime (JASME), la Solidarité Babimbi du Cameroun⁹¹⁸.

⁹¹⁶ ARO, 1AC 274 Bamiléké (Région) Administration 1954-1956.

⁹¹⁷ ARO, 1AC 279 Bamiléké (Région) Rapport politique 1950-1953.

¹⁹³ ANY, 1AC 285 Rapports politiques 1950-1957 Région Bamiléké ¹⁹⁴

ANY, APA 12039 Cameroun français. Région Bamiléké 1950.

⁹¹⁸ A. Yomok, "L'activité syndical en Sanaga Maritime 1944-1960", Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS, 2000, p.41.

A celles-ci s'ajoutent les associations traditionnelles telles que Elog Mpo'o qui regroupe toute la communauté Bakoko⁹¹⁹.

A Dschang, Bafoussam, Bouda ou Baganté, biens d'associations virent le jour à l'intérieur des zones semi urbaines tout comme dans les chefferies, des groupes de tontines ou d'entraide fonctionnaient remarquablement⁹²⁰. Toute fois c'est dans le Mungo, zone assez hétéroclite, qu'on assista à une véritable prolifération d'associations tribales. Le tableau ci-après nous semble mieux éclairant.

Tableau 24 : Associations Bamiléké existant dans le Mungo pendant l'administration Française

Nom de l'Association	Date de création	Siège social	Buts	Nom du président
Mutuelle de Bafoussam de la région du Mungo	26/6/1951	Mandjo	Favoriser l'évolution socio – économique de ses membres	Wafo Thomas
Union Familiale des Bamena du Cameroun (UFABACAM)	18/04/1959	Nkongsamba	Redresser ou resserrer les liens fraternels existants	Nkwajiep Fangang David
Association de Jeunesse des Ressortissants Fondjomekwet (A.J.F.)	04/08/1959	Nkongsamba	Grouper autour d'elle tous les Fondjomekwet	Teyomnou Clément

Source : Kanguelieu Tchouake, *La rébellion armée...*, p.65.

Ce tableau, reconnaissons-le est loin d'être exhaustive, car il en ressort que quelques mouvements officiellement reconnu que nos investigations ont pu identifier. Toute fois, son intérêt se justifie par le fait qu'il nous donne une idée de la nature et des buts de ces associations. Elles visaient, et nous l'avons remarqué, à développer les liens entre les différents membres et à défendre leur intérêt commun. En réalité, leur constitution s'inscrivait en droite ligne dans la mouvance de prise de conscience nationaliste ou patriotique qui caractérisait les Africains pendant l'après deux Guerres Mondial⁹²¹. A ce titre, elles s'intéressèrent aux activités des formations politiques. Ces différentes associations étaient des cadres ou se répercutaient des décisions prises dans les états-majors des partis, notamment de l'UPC. De plus, les cotisations y étaient effectuées dans le but de soutenir les activités

⁹¹⁹ ANY, 3AC 3523 Jeunesse Bikok du Cameroun 1952-1953.

⁹²⁰ ARO, 1AC 279 Bamiléké (Région) Rapport politique 1950-1953.

⁹²¹ *Ibid.*

nationalistes⁹²². Ainsi nous sommes en droit d'affirmer qu'elles contribuèrent puissamment à l'éclosion et au développement du sentiment nationaliste dans cette région.

III- LES MISSIONS DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX EN PAYS BASSA ET L'OUEST-CAMEROUN

Le service de renseignements n'a pas un domaine fixe. Il s'intéresse à la vie politique, économique et socioculturelle, et cherche à contenir tout ce qui pourrait nuire les intérêts de l'administration coloniale française dans ces régions en particulier. Dans certains documents de la sûreté générale sa mission est la suivante :

Suivre l'évolution des mouvements politiques, des syndicats, des assemblées traditionnelles, culturelles et confessionnelles, de fichier tout individu et tout groupement dont les activités peuvent avoir une importance quelconque sur le plan social, de suivre toutes les réunions et d'en tenir informer la direction de la sûreté par les notes, enseignements et comptes rendu⁹²³.

Aussi le service de renseignements généraux avait pour mission :

La surveillance d'une façon très précise de l'évolution des partis politiques européens, le fichage des européens sur le plan politique, les liaisons qui existent entre les sections locales et les centrales métropolitaines [...] surveillance extérieure précise des activités des parlementaires du territoire, européens et africains, qu'ils soient députés, sénateurs, conseiller de l'Union Française, conseiller économique ou délégués de l'ARCAM c'est-à-dire leurs activités sur le plan politique, leurs activités personnelles [...], leur liaison avec des parlementaires et des autres territoires en particulier de la métropole [...] la surveillance des personnalités françaises et étrangères en voyage officiel ou en mission, la surveillance des individus signalés par la direction de la sûreté, ingérence étrangère et en particulier ingérence du Kominform, la surveillance des consulats, les problèmes économiques et les liaisons périodiques avec certaines autorités de la police espagnole et britannique⁹²⁴.

A- SUIVI ET CONTROLE DE L'ACTION SOCIOECONOMIQUE ET POLITIQUE AU CAMEROUN

⁹²² ANY, APA 11015/K Organisation du Territoire du Cameroun 1935-1955.

⁹²³ ANY, APA 11519/A, Note de Service n°1635/SPS du 29 décembre 1952, portant attribution du fonctionnement de la sûreté chargée des Renseignements Généraux auprès de Monsieur le Délégué du Haut-Commissaire par le Directeur de la Sûreté, P. Divol.

⁹²⁴ B. Anyia Enyegue, ' ' Les renseignements généraux français dans la lutte contre l'insurrection armée au Cameroun : évolutions et missions', *Revue Africainiste Inter-Disciplinaire*, n°17, 2nd semestre, avril 2021, p.30.

En ce qui concerne les renseignements généraux, leurs domaines d'information et du renseignement sont extrêmement tendu dans cette région⁹²⁵. Ils embrassent une grande partie des activités humaines.

1- Le suivi et contrôle de l'action politique

Selon Biloa Ayissi l'un de nos informateurs, il nous révèle que dans ces régions, le service de renseignements généraux sur le plan politique, a pour mission de connaître exactement l'avis des divers partis politiques, les aspirations des populations, les réactions de l'opinion publique face aux décisions gouvernementales et aux principaux événements politiques nationaux, toutes incidences de nature à modifier l'état d'esprit des différentes couches sociales et à plus forte raison, de compromettre l'ordre public²⁰³. Aussi, ce service a également pour mission sur le plan politique, de se renseigner ou s'informer sur les partis politiques, les groupements politiques, les réunions, les élections, la presse, les minorités non organisées en partis politiques. Egalement, selon Emmanuel Bamal, l'un de nos informateurs :

Au niveau des partis politiques, une attention spéciale est accordée à l'UPC, seul parti nationaliste, car les autres partis administratifs tels que l'ESOCAM, l'IDECAM, servent les intérêts de l'autorité coloniale. Connaissant son statut, son sigle, son siège, son étiquette, son programme, ses ambitions, sa structure et ses moyens, l'autorité française surveille ses leaders, ses activités ainsi que ses rapports avec les syndicats et d'autres partis politiques⁹²⁶.

C'est dans ce même ordre d'idée, que ce compte rendu sur l'activité de l'UPC dressé par le service de renseignements s'inscrit. : '' L'activité de l'UPC est ralentie [...]. Elle éprouve de grosses difficultés financières [...]. Le comité central doit tenir une assemblée générale les 13 et 14 décembre sous la présidence d'Abessolo Nkoudou''⁹²⁷. Ainsi, lorsque les renseignements concernent les leaders de l'UPC, une kyrielle de détails sont fournis sur leurs déplacements et leurs activités comme en témoigne cet extrait d'une fiche de renseignement :

Um Nyobe Ruben a envoyé [...] un message demandant au bureau de l'UPC, de lui trouver une voiture de location pour lui permettre de pénétrer plus profondément en pays Bamiléké [...].

⁹²⁵ ANY, 1AC 74(A), Renseignements généraux de la police sur l'UPC et autres, 1952-1956. ²⁰³ Entretien avec Biloa Ayissi, 86 ans, ancien Commissaire, Yaoundé, 14 mai 2022.

⁹²⁶ Entretien avec Emmanuel Bamal, 66 ans, fils d'un ancien militaire de l'armée Camerounaise, Pouma, le 28 décembre 2020.

⁹²⁷ ANY. APA 11519/B, Sûreté, Bulletin de renseignements hebdomadaire N°2927/P52-LD/0L de la direction de la sûreté, période du 06 au 13 décembre 1952.

Après avoir tenu une conférence dans le groupement de Bamenda puis Banyangam, Um Ruben tient une conférence à Bandjoun⁹²⁸.

De plus, le service des renseignements généraux a pour tâche principale de fournir à l'administration coloniale française, des informations fiables sur les menaces pour l'État et sa population. Ils décryptent des questions complexes et avertissent des problèmes naissants, menaces aux intérêts nationaux, risques et opportunités. Leurs analyses aident les responsables politiques à : définir les intérêts nationaux ; élaborer des stratégies militaires et de sécurité nationale cohérentes, avec une politique de sécurité adaptée ; déterminer la mission, la doctrine et les stratégies des forces armées et autres institutions de sécurité ; anticiper et résoudre les crises nationales ; prévenir les menaces pour l'État et sa population²⁰⁷.

La contre-ingérence, aussi appelée contre-espionnage, évite l'espionnage, la subversion ou le sabotage par des services de renseignement étrangers ou des groupes politiques sous contrôle étranger en protégeant les sources et méthodes de renseignement. Les mesures défensives de contre-ingérence reposent sur des enquêtes, des vérifications d'antécédents et la surveillance²⁰⁸. Les mesures offensives visent à pénétrer, tromper, perturber ou manipuler d'autres organisations. On appelle actions secrètes, missions politiques spéciales ou mesures actives les opérations secrètes visant à influencer la situation politique, militaire ou économique d'un pays étranger. Les actions secrètes offrent aux États une alternative à une action militaire directe en cas d'échec des mesures diplomatiques et politiques⁹²⁹. Quand il existe plusieurs organismes de renseignement, elles sont habituellement l'apanage du renseignement extérieur.

2- Le suivi et contrôle de l'action économique

Les missions du service de renseignement dans le domaine économique, sont limitées sur l'étude de la production et de l'activité économique dans ces régions, ainsi que leur influence sur les conditions d'existence et l'évolution de sa population. Ainsi, ils concernent alors l'agriculture, l'exploitation forestière, l'élevage, le commerce, les industries, les banques et compagnies d'assurance, le transport et à la contrebande. Dans le secteur des transports et de l'industrie qui embauche un personnel important, il est nécessaire de surveiller leurs activités afin de déceler tout marasme éventuel susceptible de conduire à des licenciements

⁹²⁸ ANY. APA 11544, Renseignements généraux, Um Nyobe, 1947-1957. Cf. annexe 7 pour plus d'informations. ²⁰⁷ Anyia Enyegue, 'Les renseignements généraux...', p.31. ²⁰⁸ ANY, 1AC 220 (2) : Ouest.

⁹²⁹ ANY, 1AC 91 (8) : Activités des partis politiques et production agricole en Sanaga-Maritime 1955.

des travailleurs à une grève des transports, à une agitation syndicale, à une paralysie de la vie économique⁹³⁰.

Afin de connaître la situation économique réelle des régions par rapport aux intérêts économiques français, les enquêtes réalisées sur certains opérateurs économiques sont faites. C'est le cas des enquêtes réalisées sur la personne Economides Thomas, de nationalité hellénique, commerçant dont voici les résultats : « l'activité générale de la maison Economides a subi un ralentissement considérable [...]. Monsieur Economides ne présente plus de garantie qui lui ont permis de bénéficier d'une dispense générale d caution ⁹³¹ ». Egalement, ces enquêtes étaient aussi réalisées sur les maisons de commerce grecques et chinoises. C'est le cas des maisons comme Spyopoulous, Bovalis, Macris, Tiliakos, appartenant aux grecs donc voici le résultat : « les activités générales de ces maisons de commerce ont subi un ralentissement considérable [...]. Ils ne présentent plus de garanties qui leur ont permis de bénéficier d'une dispense générale de caution⁹³². La note de renseignement n°347 de source 10 et de valeur A du mardi 31 août 1954 portant sur les activités commerciales du ressortissant hellénique Contizas Nicolas mentionne que : « peu connu du service de renseignements généraux, il se dit être exploitant minier. En fait, il s'intéresse au commerce import-export et gère de nombreuses maisons de commerces »⁹³³. C'est dans cette optique que le service de renseignements généraux s'institue dans l'économie, sans doute parce que le développement de cette dernière entraîne des conséquences non négligeables sur le plan social⁹³⁴. C'est ce qui pousse l'autorité coloniale à se renseigner dans le domaine social.

3- Le suivi et contrôle de l'action sociale

Notons que, dans le domaine social, la mission du service des renseignements généraux est d'analyser les conditions d'existence des groupes sociaux, tels que, les anciens combattants, les aspirations des fonctionnaires et même étrangers. Également, il s'intéresse sur les organisations syndicales, c'est-à-dire, leur structure, leur doctrine, les subsides, leur importance, leurs activités, les influences subies. Le chômage, et le coût de la vie, font partir également des ressorts sociaux, car en le social, s'expriment toutes les manifestations de la vie

⁹³⁰ S.C.T.I.P., *les renseignements généraux...*, p.59.

⁹³¹ ANY, 1AC413, Sureté, 1949-1956, Renseignements généraux sur quelques étrangers au Cameroun, lettre n°27.

⁹³² ANY. 3AC 1687. Sanaga Maritime, économie, 1952.

⁹³³ ANY. 1AC 413, sûreté, 1949-1956, Renseignements généraux sur quelques étrangers au Cameroun, lettre n°27.

⁹³⁴ *Ibid.*

politico-économique. Le contrôle de la vie sociale, comme étant un élément dynamique, permet de voir l'influence de l'évolution, politico-économique sur les populations de cette région, ainsi que leurs réactions par rapport aux intérêts de la France. C'est pour cette raison que à chaque réunion syndicale, des agents de sûreté étaient présents, parfois avec leur carte de syndiqué ; contrôle postal, saisie de lettres et même cambriolage des locaux des syndicats étaient pratiques courantes⁹³⁵. Les renseignements dans le domaine social touchaient également les associations. La presse, grâce aux informations ou aux renseignements qu'elle donne, ou alors par voie d'enquête, l'autorité a des renseignements concernant la structure ou l'organisation interne de l'association, la répartition et la composition des instances de direction, des sections ou des organismes annexes, le curriculum vitae des dirigeants, les ressources de l'association ou ses moyens, ses activités et son influence possible sur ses membres et ses sympathisants. Ainsi, le Ngondo ou Association du Peuple Duala, le *Kumzse* ou l'Association traditionnelle Bamiléké, l'Assemblée Traditionnelle du peuple Bamoun ou celle des Betis appelés *Efulameyon* ou l'Union Tribale Ntem-Kribi (UTNK) avaient chacun un dossier de base dont les éléments susmentionnés constituaient un support⁹³⁶.

L'UPC créée le 10 avril 1948, adopte une politique visant à gagner la confiance des associations à caractère traditionnel existant à l'instar du Ngondo⁹³⁷, la Jeunesse Bikok du Cameroun, l'Association Cri de la Sanaga Côtière, la Solidarité Babimbi du Cameroun (SOLIBABI). Leur surveillance devient étroite, allant de la structure, des activités et des moyens des associations, à leur probable lien avec les mouvements syndicaux et nationalistes. Ainsi, lors de la réunion Ngondo du 04 décembre 1949, réunion qui avait convié en dehors des Douala, Um Nyobe et Ngom Jacques, réunion truffée d'agents de renseignements, dont le rapport complet montre la relation étroite entre l'USCC et l'UPC. D'après ces paroles de Um Nyobe : ''les positions du Ngondo sont analogues à celles préparées par l'UPC et l'USCC [...] ces pétitions n'ont pas pu être connues des sûretés'',²¹⁸

Au total, après le suivi et le contrôle de l'action socioéconomique et politique, le service de renseignements se propose de surveiller l'expansion du nationalisme.

⁹³⁵ ANY, APA 1018, Sûreté, rapport divers, 1950.

⁹³⁶ *Ibid.*

⁹³⁷ Selon ses textes, le Ngondo devait rassembler, outre les Douala, les Abo, les Balong, les Pongo, les Wouri, les Bodiman, les Malimba, les Bassa d'Edéa, les Yapakalaki, qui étaient considérés comme les cousins des Douala. Bref, le Ngondo devait rassembler tous les peuples de la côte du Cameroun.²¹⁸
ANY, APA 11544, Renseignement généraux, Um Nyobe, 1947-1957.

B- SURVEILLANCE ET CONTROLE DU MOUVEMENT SYNDICAL ET NATIONALISTE

L'expansion du nationalisme en Sanaga-Maritime, à travers l'UPC, inquiéta l'administration coloniale. Il fallait surveiller chaque jour, les faits et gestes de ses leaders dans l'optique de trouver une raison pour les mettre hors d'état de nuire, surveiller les étrangers, les individus et tout groupement suspect⁹³⁸. La stratégie de provocation, celle de harcèlement et les mécanismes de surveillances, sont mises en marche. Dès cet instant, il fallait désormais laisser les fonctionnaires du service de renseignements généraux faire leur travail, "rester et attendre que le piège se referme"⁹³⁹ car, tant que subsistera l'UPC, subsistera le danger, il faut traquer ce parti, l'interdire, frapper les chefs irréductibles, il faut en finir avec l'UPC, parti anticolonial dur, violent et zélé [...], rallier les chefs et les administrateurs locaux contre elle⁹⁴⁰. Cette condamnation de l'UPC et du syndicalisme indépendantiste passe par la surveillance étroite de leurs leaders.

1- Endiguement du syndicalisme et du nationalisme

Selon Biloa Ayissi, pour moudre la notoriété de l'UPC, l'administration coloniale commence par un contrôle, une surveillance méthodique et spéciale des faits, des gestes et actions des leaders syndicaux, nationalistes en dépit d'une couverture de la région, un personnel insuffisant et une moralité douteuse de la police⁹⁴¹. Aussi, le général de division Philippe Mpay nous révèle également que :

Cette surveillance passe par une observation directe, la filature, l'utilisation des informateurs et les archives. L'objectif premier étant de connaître tous leurs contacts intérieurs et extérieurs, il faut également connaître leur projet, leur action, leur charisme, leur influence sur les populations de cette région⁹⁴².

Dès lors, les leaders comme Um Nyobe, Jacques Ngom, Félix Moumié, Abel Kingue, Théodore Mpouma Kilama, Yetna Leba, Ernest Ouandie, Pierre Simo, Paul Fongang, Emmanuel Fotso etc. étaient fichés et étroitement surveillés. La surveillance aigüe des leaders Upécistes et syndicalistes, ainsi que leurs activités permettaient, à l'administration de voir l'ampleur de l'expansion du nationalisme et son influence sur les populations. C'est ce que

⁹³⁸ D. Abwa, *Commissaires et Hauts Commissaires de la France au Cameroun (1916-1960). Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, PUY et PUCAC, 1998, p.364.

⁹³⁹ ANY, 1AC91/8, Activités des partis politiques et production en Sanaga Maritime, mars 1953.

⁹⁴⁰ V. J. Ngoh, *Cameroun 1884-1985. Cent ans d'Histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990, p.120.

⁹⁴¹ Entretien avec Biloa Ayissi, 86 ans, ancien Commissaire, Yaoundé, 14 mai 2022.

⁹⁴² Entretien avec Mpay Philippe, 84 ans, Général de Division, Badjop, le 7 mars 2022.

précise les instructions du directeur de la sûreté générale à l'endroit du délégué à la sûreté générale, dans une note ultra secrète et confidentielle : « faire procéder à la surveillance discrète gestes et actions d'Um Nyobe Ruben ». A partir de cet instant, les allées et venues, ses tournées, ses interventions publiques, les contacts à l'intérieur comme à l'extérieur d'Um Nyobe font l'objet d'un compte rendu. C'est le cas de la note de renseignement R1, de valeur A1 du 22 mars 1953, portant sur la tournée d'Um Nyobe en région Bamiléké : « Um Nyobe après avoir tenue une conférence dans le groupement de Bamenda dans la soirée du 18 mars, puis à

Bayangam dans la subdivision de Bafoussam le lendemain s'est arrêté le 20 mars à Bandjoun [...]. La réunion, tenue à proximité de la grande route vers midi, s'est terminée au courant de l'après-midi ⁹⁴³ ». Selon l'administration coloniale, au lieu de soutenir la tâche sociale et nationale, la CGT et l'UPC sèment la confusion pratiquent l'incohérence et provoquent le désordre public ⁹⁴⁴.

La surveillance aigue des leaders upécistes et cégétiste ainsi que leurs activités permettaient à l'administration de voir l'ampleur de l'expansion du nationalisme et son influence sur les populations. C'est pourquoi à « toutes les réunions syndicales [ou upéciste], des agents de sûreté étaient présents ⁹⁴⁵ ». Les actions des leaders politiques et syndicaux ne pouvant attirer la sympathie de l'autorité coloniale mais plutôt « de la méfiance et de la brimade à la mesure de son dynamisme ». Selon l'administration coloniale française, « au lieu de soutenir la tâche sociale et nationale, la CGT et l'UPC sèment la confusion, pratiquent l'incohérence et provoquent le désordre public ⁹⁴⁶. » De même, tous ceux qui semblent éprouver une quelconque sympathie à l'égard des leaders nationalistes ou syndicaux faisaient l'objet de la curiosité des services de renseignements. C'est le cas de Joseph Goueth, sous brigadier de la police en service à Yaoundé pour qui un dossier avait été constitué par les organismes de renseignements généraux d'après la lettre n°337 du 17 novembre 1956, d'un inspecteur principal chargé des renseignements généraux au commissariat central de Yaoundé au sujet d'une autorisation d'achat d'arme de chasse en référence à la lettre n°2050.M2 de

⁹⁴³ ANY, APA 11544, Renseignement généraux, Um Nyobe, 1947-1957.

⁹⁴⁴ L. Kaptué, *Travail et main d'œuvre au Cameroun sous régime français (1916-1952)*, Paris, Harmattan, 1986, p.199.

⁹⁴⁵ ANY, APA 1089, sûreté, rapport divers, 1950.

⁹⁴⁶ Kaptué, *Travail et main...*, p.203.

l'administrateur Maire de Yaoundé et de la transmission du Haut-commissaire n°3440/3 du 13 novembre 1953⁹⁴⁷.

Ce fonctionnaire autochtone, ainsi mi personnel d'Um Nyobe Ruben, secrétaire général de l'UPC, a milité de façon active au sein de l'ESOCAM. Il conserverait toujours de nombreuses sympathies dans les milieux upécistes et cégétistes de la région de Nyong et Sanaga [...] compte tenu des éléments peu favorables de l'enquête effectuée, il semble opportun de ne pas accorder l'autorisation sollicitée⁹⁴⁸.

Conscient du danger que représente l'UPC,

Il ne fallait à aucun prix que ce parti [...] continuât à faire tache d'huile, à l'intensifier le recrutement de ses adhérents, à développer la mise en place de ses organismes de bases, à discréditer par une propagande très orientée l'ensemble de l'œuvre français au Cameroun et n'avait ainsi à brève à nous placer devant une situation de fait contraire à l'intérêt supérieur de la France. La solution du problème revêtait d'ailleurs un caractère d'une extrême urgence⁹⁴⁹.

Aussi, tous ceux qui soutenaient les leaders nationalistes ou syndicaux, étaient surveillés par les agents du service de renseignements. La note de renseignement n°105 de source R6 et de valeur A du vendredi 12 mars 1954 au sujet du nommé Aimé Kouoh Bolivie, journaliste.

D'après les fonctionnaires du service de renseignements généraux, il est reproché :

D'inciter ses camarades de bureau à formuler d'éternelles revendications des salaires [...] à de multiples entreprises, il a pris une position très nette en faveur de la politique générale de l'UPC

[...] grand admirateur de Um Nyobe Ruben, il peut être considéré comme un informateur fidèle de cet homme politique [...] il milite de façon ouverte au sein de la section cégétiste des journalistes⁹⁵⁰.

Selon Woungly Massaga, « les commissaires qui venaient au Cameroun y arrivaient pour appliquer les directives précises du gouvernement français⁹⁵¹ », l'arrivée de Roland Pré signifiait la mort de l'UPC. Le piège tendu depuis 1948 se referma suite aux événements de mai 1955 où « d'importantes forces de police opéraient de nombreuses perquisitions au siège

⁹⁴⁷ ANY, APA 1089, Sûreté, rapport divers, 1950.

⁹⁴⁸ ANY, 1AC 513, Sûreté. Renseignement généraux du 15 mai 1953, note de renseignements n°26.

⁹⁴⁹ Abwa, *Commissaires et Haut-Commissaire...*, p.360.

⁹⁵⁰ ANY, 1AC 413, Sûreté, Note de renseignement n°105, Source R6, valeur A du vendredi 12 mars 1954 sur le nommé Aimé Kouoh Bolivie.

⁹⁵¹ D. Abwa, *Ngouo Woungly Massaga alias commandant Kissamba : "Cameroun ma part de vérité"*, Paris Editions Minsi, 2005, p.36.

de l'UPC et aux domiciles des principaux militants de cette organisation, saccageant les domiciles d'Um Nyobe et Abel Kingue et amenaient les otages⁹⁵² ». L'UPC sortie de la légalité continue à opérer dans la clandestinité. La « chasse aux patriotes était dirigée contre les leaders nationalistes [...] chaque collaborateur dénonçait son upéciste [...] l'UPC avait été décapitée à l'intérieur du territoire camerounais et la répression [...] obligeait les autres à se terrer²³⁴ ». Le maquis se constitue « sous la protection des villageois et la quasi complicité de la mission presbytérienne⁹⁵³ ». Au maquis, l'UPC en attendait une détente politique et morale de la France. C'est-à-dire mettre un terme à la répression cruelle et faire intervenir une amnistie pleine et complète.

En dehors de la propagande, des regroupements des villages visant à « couper les insurgés de leurs appuis de dehors⁹⁵⁴ », le service de renseignements généraux se met au travail.

L'objectif étant de connaître la vie de l'UPC dans la clandestinité. L'UPC sortie de la légalité et entre dans le maquis, la chasse aux insurgés et celle de leurs amis commence. Pour y arriver, il fallait infiltrer au sein de l'UPC des agents de renseignements, détourner certains membres engagés, les utilisés comme informateurs du service de renseignements. C'est ici que la filature, le rôle des mouchards et l'observation gagnent leur valeur expressive. Il a fallu aussi feindre de négocier pour peut-être « mieux circonscrire et confirmer la délocalisation [...] du maquis d'Um Nyobe²³⁷ », éliminer enfin et voler à l'UPC son âme. Tous les moyens sont mis en jeu pour atteindre cet objectif : c'est pourquoi aujourd'hui on se demande si Monseigneur Thomas Mongo lors de ses rencontres, avec Um Nyobe n'avait pas été filé par le service de renseignements généraux sans s'en apercevoir, devenant ainsi un guide involontaire des futurs assassins du *Mpodol*, ou était tout simplement un agent au service de renseignements français ?

Parce que, bénéficiant d'une parenté culturelle avec Um et se servant pour couverture son statut de prélat, il était facile de le rencontrer. Difficile à confirmer parce que selon Monseigneur Mongo, il est venu empêcher le pays de sombrer dans le chaos. Paul Nyeke le

⁹⁵² Joseph, *Le mouvement nationaliste...*, p.29. ²³⁴ Anyia

Enyegue, " Les renseignements généraux..." , p.31.

⁹⁵³ A. Mbembe, *Naissance du Maquis dans le Sud Cameroun, 1920-1960*, Paris Khartala, 1998, p.183.

⁹⁵⁴ L.A.B. Enoga, "Les stratégies de lutte anti-insurrectionnelle en pays Basa'a, 1955-1960", *Mémoire de Maîtrise en Histoire*, Université de Yaoundé I, 1999, p.67. ²³⁷ Abwa, *Commissaires et Hauts-Commissaires...*, p.371.

cite en ces termes : « ayant constaté que le pays est voué à la mort [...] décidé à faire [...] cesser le désordre

[...] faire cesser les attentats⁹⁵⁵ ».

Mais la mort d'Um était-elle un moyen pour Mgr Mongo de faire régner la paix ? De même, un des proches d'Um Nyobe avait-il été détourné pour devenir un agent au service de renseignements français ? La mort de l' « Ho chi Minh du Cameroun⁹⁵⁶ », le 13 septembre 1958 ne fut-il pas tout simplement selon Abel Eyinga, « un acte programmé, décidé en haut lieu par le Premier Ministre camerounais et approuvé par l'autorité coloniale qui aurait pu l'empêcher²⁴⁰ ». Um Nyobe mort, l'UPC perdait son âme, on s'avance vers l'extinction de l'insurrection armée du Comité National d'Organisation (CNO) et de la Troupe Nationale d'Organisation (TNO)²⁴¹. La chute d'André Marie Mbida du poste de Premier Ministre et l'avènement d'Ahidjo, l'action de service de renseignements est renforcée. Le but étant d'éradiquer les dernières poches de résistance à la politique française. Renforcer son pouvoir et aider à convaincre l'opinion internationale pour que l'indépendance du Cameroun, les hypothèques UPC et Um Nyobe levés selon Daniel Abwa se fassent aux conditions fixées par la France. En dehors des leaders nationalistes et syndicaux, tous les étrangers jugés suspects ainsi que les étudiants camerounais en France étaient fichés et étroitement surveillés⁹⁵⁷.

Photo 1 : Dépouille de Ruben Um Nyobè le 13 septembre 1958

⁹⁵⁵ P. Mpake Nyeke, '' Monseigneur Thomas Mongo, 1914-1988'', Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2002, p.76.

⁹⁵⁶ G. Chaffard, *Les carnets secrets de la colonisation*, Paris, Calman Levy, Tome 2, 1967, p.98.

²⁴⁰ A. Eyinga, *UPC, une révolution manquée ?* Paris, Chaka, 1991, p.98. ²⁴¹ Pour plus d'informations, voir annexe 35.

⁹⁵⁷ *Ibid.*



Source : ASPN, APA Dossier rebelle de la dépouille de Ruben Um Nyobè 1958.

Cette surveillance avait pour rôle, de connaître l'attitude des employés locaux à l'égard du principal mouvement nationaliste UPC et la CGT, mais aussi, de dénicher parmi ces employés ceux qui sont les informateurs de Um Nyobe et utiliseraient les informations pour contrecarrer l'action de l'UPC. C'est le de Jean Robert Bikoi, boutiquier, qui avait été fiché par les agents de renseignements. Selon eux, il est membre particulièrement actif de l'UPC, il fait preuve de sentiments francophobes, il est à surveiller très attentivement. Sylvain Nkopgang, employé de commerce chez Stratigakis est qualifié d'être « un des éléments les plus extrémistes [...] violement anti-français, leader UPC à Penja⁹⁵⁸ ». Il en est de même pour Jean Robert Bikoi boutiquier, fiché par le service de renseignements. Selon eux, il est « membre particulièrement actif de l'UPC [...] fait preuve de sentiments francophobes [...], il est à surveiller très activement²⁴⁴. Conscient du danger que représente l'UPC, il ne fallait à aucun prix, que ce parti continue à faire tache d'huile, à intensifier le recrutement des adhérents, à développer la mise en place de ses organismes de bases, à discréditer par une propagande très orientée, l'ensemble de l'œuvre française dans cette région. Après les événements de mai 1955, l'UPC est interdite et opère dans la clandestinité⁹⁵⁹.

La chasse aux patriotes était dirigée contre les leaders nationalistes, chaque collaborateur dénonçait son Upéciste. L'UPC, avait été décapitée à l'intérieur du pays et la répression obligeait les autres à se cacher. Dans le maquis, l'UPC attendait que l'administration coloniale, mette un terme à la répression cruelle et faire intervenir une

⁹⁵⁸ ANY, IAC413, Sûreté. Note de renseignement n°105. Source R6, valeur A du vendredi 16 mai 1954. ²⁴⁴ ANY, IAC1196, Sûreté, rapport mensuel de la sûreté sur tous les aspects de la vie nationale, 1952.

⁹⁵⁹ *Ibid.*

amnistie pleine et complète. Une fois la chasse aux insurgés et leurs amis est lancée, il fallait infiltrer au sein de l'UPC, des agents de renseignements, détourner certains membres engagés, les utilisés comme informateurs du service de renseignement. En début décembre 1952, Abel Kingue, Nyobe

André, Michel Goueth se préoccupent à collecter les fonds pour financer le séjour d'Um Nyobe à New York et son retour à Douala⁹⁶⁰.

2- La surveillance des étrangers suspects

La surveillance et le contrôle du mouvement syndical et nationaliste passe également par la surveillance et le contrôle minutieux des étrangers jugés suspects vivant au Cameroun, sollicitant une autorisation de séjour au Cameroun⁹⁶¹. Ce sont surtout les nationaux français ou non français en voyage officiel ou en mission au Cameroun. Pour y avoir accès, il fallait avoir un passeport, un certificat médical, un extrait de casier judiciaire, un visa dudit passeport et un versement de retour destiné au rapatriement de l'immigrant⁹⁶². Dans ces régions, les étrangers jugés suspects par le service de renseignements sont ceux qui ont un casier judiciaire salis, ou ceux qui représente un danger pour les intérêts socioéconomiques et politique de la France au Cameroun en générale et en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun en particulier⁹⁶³.

De ce fait, tous les leaders syndicaux, du PCF, des propagandistes de passage nourrissant une sympathie, et qui voulaient apporter un soutien aux syndicalistes ou aux nationalistes de cette région, sont étroitement surveillés. Le cas le plus patent est celui de Stibbe, Braun et Curabet avocat du PCF venus plaider en faveur de plusieurs membres de l'UPC. C'est aussi le cas de Benoist, membre de la mission parlementaire, député du PCF ou de Carroue, conseiller de l'UF, secrétaire de la Confédération des Travailleurs des Forêts de France et d'Outre-Mer (C.T.F.F.O.M.), envoyé en mission au Cameroun par le comité central du PCF. L'arrivée de ces derniers, attire tout de suite la curiosité des agents du service de renseignements généraux, et sont immédiatement considérés comme ennemis de l'autorité⁹⁶⁴.

⁹⁶⁰ ANY, IAC1196, sûreté, rapport mensuel de la sûreté sur tous les aspects de la vie nationale, 1952.

⁹⁶¹ Voir annexe 1 pour plus d'informations.

⁹⁶² ANY, IAC1196, sûreté, rapport mensuel de la sûreté sur tous les aspects de la vie nationale, 1952.

⁹⁶³ Mbanga Kack, « Makanda Pouthé : le prix de la résistance », *les cahiers de Mutation*, volume II, mars 2003, p.3.

⁹⁶⁴ ANY, 1 AC 413. Sûreté. Renseignements généraux sur quelques étrangers au Cameroun, 1949-1956. ²⁵¹ ANY. APA 10186, sûreté, activités subversives, dossier spécial constitué par le Haut-Commissaire p.i. Casimir 1950.

Lors d'une réunion privée tenue le 06 octobre 1949, et présidée par Maître Braun, accompagné des principaux leaders de l'UPC, il affirme que : “pour vous sortir de là, il faut adhérer à l'UPC afin de tenir tête à ce petit groupe d'homme qui cherche à vous diviser pour mieux vous piller”⁹⁶⁵. Quant à Carroue, il soutient mordicus le mouvement syndical, en insistant sur l'union des travailleurs, et le cas échéant de déclencher un mouvement de grève générale, et cette dernière pour donner de bons résultats, devait avoir lieu au moment où les patrons avaient absolument besoin de leurs employés pour les récoltes. Comme nous pouvons y attendre, l'administration à travers ce genre de propos, ne pouvait que se méfier et activer la surveillance à la demande du Haut-Commissaire Soucadaux dans un télégramme n°379 du 15 octobre 1949 : “désir être régulièrement au courant des faits et gestes de Carroue et Braun”.

Le télégramme n°184 du 09 décembre 1949 dont la priorité est absolue du directeur de la sûreté au Haut-Commissaire Soucadaux montre que, l'ordre donné par ce dernier est mis en exécution : Honneur rendre compte retour Me Braun et celui de Curabet – stop – recrudescence propagande communiste, Braun prend [...] contact avec l'UPC qui prend de plus en plus influence sure [...] le Ngondo. Stop exerçons surveillance active. Stop. Fin⁹⁶⁵. Rendre compte également que « Carroue a présidé hier une importante réunion à la maison du peuple à Douala⁹⁶⁶ ».

De plus, dans ces régions, les Allemands, les arabes ou d'autres citoyens français en séjour, faisaient également l'objet de curiosité des agents de renseignements généraux. Claude Dardel, de nationalité française, venant de la Guinée espagnole fit l'objet d'une enquête sérieuse donc voici les résultats : “intéressé très suspect et présumé être agent du Kominform [...] a eu contact avec divers indigènes, agents UPC. Le surveiller de près, contrôler ses agissements et rendre compte”⁹⁶⁷. De plus, de peur de perdre leur influence sur le territoire, les ressortissants Allemands, qui demandaient à séjourner en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun étaient rejetés.

Parce qu'un retour des ressortissants Allemands dans le territoire, signifiait le combat de prestige français. Ainsi, l'administration française, va mettre sur pied des stratégies pour les surveiller, de peur que la question allemande ne soit encore une fois de plus d'actualité. Aussi, les autres étrangers étaient également fichés. C'est d'ailleurs ce que précise ce rapport adressé au Directeur de la sûreté “j'attire votre attention sur les propos et attitude antifrçais du

⁹⁶⁵ ANY, JOCF n° 1047 du 09 février 1955.

⁹⁶⁶ ANY, *La presse du Cameroun* n° 2295 décembre 1957.

⁹⁶⁷ ANY, APA 10970/C, Sûreté. Activités communistes. Activité électorale. Etat d'esprit des populations. Etudiants camerounais en France. Affaires diverses, 1951.

journaliste canadien Herbert Jacques et sa femme’’⁹⁶⁸. Pour que cette surveillance soit efficace, elle ‘‘doit porter sur l’activité personnelle des étrangers, les moyens d’existence, les fréquentations, les déplacements, le volume et la nature de la presse reçue et les aspirations’’⁹⁶⁹. C’est dans cette optique que, lors de notre entretien avec Pierre Semengue il nous révèle que :

Le contrôle et la surveillance des étrangers dans le territoire camerounais en général et en Sanaga Maritime en particulier permettaient à l’administration coloniale française de connaître le comportement sociopolitique de ces derniers et de certifier leur loyalisme envers l’autorité coloniale française⁹⁷⁰.

La mise sur pied de la carte d’identité et de séjour, était d’une importance capitale, car elles permettaient de maîtriser le nombre d’étrangers français résidents au Cameroun en général, et en pays Bassa et l’Ouest-Cameroun en particulier, afin d’avoir une idée sur le degré d’influence sur les populations de cette région²⁵⁸. L’administration coloniale n’hésitait pas à mettre hors d’état de nuire, quand cela était nécessaire, tous ceux qui allaient à l’encontre de ses intérêts en pays Bassa et l’Ouest-Cameroun. C’est le cas de Mme Cozzens, directrice d’une Ecole Protestante Américaine (EPA), après une longue et étroite surveillance qui révéla la détention des documents compromettants pouvant discréditer l’administration coloniale française auprès de l’ONU est assassinée un jour avant la visite de la mission. Selon Robert

Kwang Kpwang « Mme Cozzens [...] avait trouvé la mort à cause de son rôle au sein de l’UTNK⁹⁷¹ ». Nonobstant, les ressortissants de la Sanaga-Maritime qui séjournaient en France, étaient également surveillés, la surveillance était étendue à l’échelle locale, nationale et internationale.

3- La surveillance des ressortissants camerounais en France

Pour commencer, notons qu’en France, les ressortissants camerounais sont des ouvriers dans les entreprises et sociétés maritimes, des étudiants et des médecins. Ces derniers, étaient surveillés à la loupe⁹⁷², car leur opinion concernant la situation politico-économique et socioculturelle, leur réaction prise par l’autorité coloniale concernant le

⁹⁶⁸ Anyia Enyegue, ‘‘ Les renseignements généraux...’’, p.32.

⁹⁶⁹ ANY, APA11537, Sûreté. Renseignements Généraux. Dossiers individuels Ebengue Nna Jean René 1947/1957.

⁹⁷⁰ Entretien avec Pierre Semengue, 86 ans, Ancien Général d’armée, Yaoundé, le 14 mai 2022. ²⁵⁸ ANY, 1AC 285 Rapports politiques 1950-1957 Région Bamiléké.

⁹⁷¹ R. Kpwang Kpwang, ‘‘Les associations tribales et l’évolution politique du Cameroun : le cas de l’Union Tribale Ntem-Kribi (UTNK) ou Efoulameyon (194-1962)’’, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1989, p.71.

⁹⁷² Pour plus d’informations, voir annexe 6.

Cameroun, et surtout leur position concernant l'UPC, intéressèrent le service de renseignements généraux⁹⁷³. A cet effet, dans les sociétés ou travaillent certains ressortissants du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun à savoir : Dieudonné Makendi, Paul Ndouma, Paulin Bisseck Bi Manyim, Anatole Tchoffo, Yves Bisse Bea etc., l'influence Upécistes était présente⁹⁷⁴.

Des fichiers sont constitués dans l'optique de suivre avec preuve et précision l'évolution sociale et politique des ressortissants de ces régions résidant en France. Dès lors, la formation au territoire d'un Comité d'Aide aux Etudiants Camerounais de France (C.A.E.C.F), organisation para politique, témoigne la relation qui existe entre les camerounais du terroir et ceux de la diaspora. Les étudiants ressortissants du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun en France et dans toute l'Europe, étaient fichés et surveillés. Ceux qui étaient du côté des Upécistes, étaient sérieusement réprimés, leur bourse parfois supprimée, réduits à une vie de minable loin de leur pays, obligés parfois de demander de l'aide à l'UPC. C'est le cas de Jean Gwodog ressortissant de la Sanaga Maritime, domicilié à 13, rue des messageries, Paris x, dans sa lettre du 21 septembre 1953 à Joseph Kamsi ; ce dernier affirme :

Je suis l'un de ceux qui souscrivent à cette salubre malgré l'éloignement. En France, il existe parmi nous les éléments qui sont victimes de la répression colonialiste [...] ils ont supprimé ma bourse depuis plus de deux ans, il me faut passer tous les six mois devant le conseil d'enquête [...] je souffre tellement⁹⁷⁵.

Selon Abel Eyinga, le syndicat étudiant s'est comporté, « avec plein accord de la majorité de ses membres, comme une antenne de [...] l'UPC », tout au long des années 1950. Les premières années après sa fondation, l'association bénéficie de la bonne volonté des autorités qui entre autres font droit à quelques revendications majeures des étudiants, comme des camps de vacances. Mais quand les autorités se rendent compte que les dirigeants de l'association ont une orientation nationaliste « jugée “dangereuse”²⁶⁴ », ils retirent aussitôt le droit de participer à ces camps. Un rapport du Ministère de l'intérieur de la direction de la sûreté nationale, élaboré en 1958, décrit le développement et le danger que constituent les activités upécistes en France, soulignant les tendances communistes de l'UPC et de ses

⁹⁷³ ANY, 1AC 19 (11), Activités des chefs upécistes (Abel Kingue à Nkongsamba), 1952.

⁹⁷⁴ Entretien avec Mahel Gwet Stéphane, 83 ans, officier de police retraité, Biyouha, le 4 mai 2022.

⁹⁷⁵ ANY, APA 11527, Sûreté, renseignements généraux, dossier individuel Ebengue Nna Jean René, 1947-1957.

²⁶⁴ M. Mbengué Nguimè, « Les étudiants camerounais et la formation des cadres nationaux de 1952 à 1960 », *Journal of the Cameroon academy of science*, Vol 2, n°2, 2002, p.6.

sympathisants et militants en métropole. Selon le rapport, l'AEC est, même si elle « se prétendait apolitique, [...]

rapidement devenue une filiale de l'UPC, diffusant ses mots d'ordre et suivant à la lettre les instructions de ses leaders⁹⁷⁶ ».

Le rapport mentionne dans ce contexte « quelques fervents nationalistes » : Benoît Balla Ondua, Michel Doo Kingue, Jean Gwodog, Davis Nokmis et Prosper Bayebeg. Ses dirigeants participent régulièrement à des manifestations anticolonialistes organisées par l'Union Internationale des Etudiants, les associations d'étudiants d'Outre-Mer, le Comité de défense des libertés démocratiques en Afrique Noire et le PCF. Les étudiants camerounais d'un « nombre toujours plus grand [...] se rendent à Vienne, Varsovie, Bucarest, Prague, Pékin et Moscou pour plaider la cause de l'UPC⁹⁷⁷. » Et, quand les grands leaders de l'UPC passent par la France, les étudiants les accueillent « chaleureusement²⁶⁷ » et organisent des réunions en leur honneur. Comme en septembre 1954, après avoir assisté au Conseil de la « Fédération Démocratique de la Jeunesse Mondiale » à Pékin, Ernest Ouandié rend compte aux étudiants camerounais de Paris « de son action en faveur de l'indépendance du Cameroun et leur demande une aide plus efficace⁹⁷⁸ ».

Les autorités ne manquent pas de surveiller avec des yeux d'argus, les étudiants qui s'engagent politiquement dans les associations estudiantines ou dans les comités de base de l'UPC. Dans les Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) comme dans toutes les autres archives actuelles en France ou au Cameroun, on retrouve des descriptions détaillées des étudiants concernant leur orientation politique⁹⁷⁹. Les autorités surveillent des réunions, font noter toute activité journalistique critique au régime du Cameroun et ils observent les participants aux manifestations. Les correspondances entre les étudiants en France et les maquisards sont surveillées attentivement et les nationalistes font de leur mieux pour y échapper en employant des pseudonymes, des noms de code, des doubles plis et des destinataires qui sont inconnus par les Renseignements Généraux. Les institutions policières établissent aussi des réseaux d'information parmi les étudiants camerounais qui « contre un peu d'argent de poche [acceptent] des missions d'infiltration ou de provocation²⁷⁰ ».

⁹⁷⁶ *Ibid.*

⁹⁷⁷ ANY, APA 10970/C, Sûreté. Activités communistes. Activité électorale. Etat d'esprit des populations. Etudiants camerounais en France. Affaires diverses, 1951. ²⁶⁷ Anyia Enyegue, ' ' Les renseignements généraux... ' ', p.33.

⁹⁷⁸ *Ibid.*

⁹⁷⁹ ANY, APA 101870/A Michel Ndoh, Lettre du Président de l'Assemblée Générale des Comités de base de France au Secrétaire Général de l'UPC sous Maquis, 31 août 1958.

Ibid.

L'auteur du compte-rendu qui décrit les réunions avec Um Nyobè à Paris, est un exemple d'un étudiant camerounais qui collabore avec les autorités et il montre sans équivoque son point de vue sur les upécistes :

[...] beaucoup de forces doivent être mobilisés pour combattre et vaincre ce véritable adversaire de l'évolution de Cameroun. J'estime que devant cette UPC, dont je ne connais que les activités parisiennes, que les moyens les plus efficaces et les plus divers sont utilisés pour barrer la route à l'anarchisme. Cette tâche incombe en premier lieu au Camerounais, consciencieux et de bonne foi, aux Haut-Autorités en second lieu. Chacun se doit de choisir pertinemment son domaine dans cette lutte commune, suivant ses moyens de succès. C'est pourquoi en ce qui me concerne, j'ai opté pour la « police judiciaire » qui, comme nous le savons recherche les infractions à l'ordre public, en rassemble les preuves et en livre les auteurs aux autorités chargées de les punir⁹⁸⁰.

Afana, politiquement proche de Moumié, est l'un des militants camerounais en France qui est étroitement surveillé par les autorités. Afana écrit à Moumié en mai 1957 que les autorités refusent de renouveler son passeport. Et dans ce cas, il assume, il va être bloqué en France sans la possibilité de lutter ou sans moyens de vivre, comme sa bourse lui sera probablement supprimée⁹⁸¹. En juin 1957, Messmer informe dans une lettre le Ministre de la France d'Outre-Mer, que Moumié a demandé que Roger Baldwin, dans la Ligue Internationale des Droits de l'Homme, soit informé du statut des upécistes exilés. Le président de l'UPC a également télégraphié à l'ONU et à Afana à Toulouse. A ce propos Messmer sollicite l'intervention du ministre auprès de la Sûreté Nationale pour que [Afana] fasse l'objet d'une surveillance étroite⁹⁸². »

Afana s'est fait remarquer depuis plusieurs années, par la violence de ces propos, et par ses interventions auprès des Nations-Unies en faveur de l'UPC⁹⁸³. Au cours d'une réunion tenue au ministère de la France d'Outre-Mer, il a été envisagé d'expulser de la France les étudiants les plus acharnés, et parmi eux Osendé Afana⁹⁸⁴. En juin 1958, il part au Caire pour assurer les contacts entre l'Egypte et la France. A titre de secrétaire du comité afro-asiatique

⁹⁸⁰ APM, Compte-rendu, 10 mars 1955.

⁹⁸¹ APM, Afana, O., lettre à Moumié, F., 02 mai 1957.

⁹⁸² ADM, Messmer, P., lettre au Ministre de la France d'Outre-Mer, juin 1957.

⁹⁸³ ADM, Note secrète du Délégué du Haut-Commissaire à la Haut-commissaire à Yaoundé, 22.10.58

⁹⁸⁴ ARO, Note d'octobre 1958, concernant l'UPC en France du Délégué du Haut-Commissaire au HautCommissaire, Service documentation Yaoundé, signée par P. Bouchart.

du Caire, il participe entre autres à la réunion organisée par le Mouvement de la Paix en Stockholm en septembre 1958, après avoir fait une tournée de propagande à

Bagdad⁹⁸⁵. La Sûreté générale s'efforce de contrôler ses activités quand il séjourne à Paris, mais sans trouver les moyens juridiques lui permettant de l'appréhender. Afana est considéré comme

« l'un des plus dangereux leaders de l'UPC⁹⁸⁶ ».

Les Renseignements Généraux effectuent aussi des perquisitions. Dans une note d'octobre 1958 le Délégué du Haut-Commissaire informe le Haut-Commissaire au Cameroun, que le Service des Renseignements Généraux a interrogé et arrêté certains étudiants camerounais résidants à Clermont-Ferrand et perquisitionné à leurs domiciles. Les quatre étudiants nommés sont : Soba-Djallo, qui est arrêté alors qu'il venait de charger du matériel de ronéotype au siège du parti communiste. Interrogé, il a prétendu n'avoir aucune activité politique. Jean Martin Tchaptchet qui a reconnu être le Directeur-gérant et le fondateur du journal *Le Patriote Kamerunais*, ainsi que le secrétaire du comité de base upéciste de Clermont-Ferrand. René Woungly-Massaga a reconnu être le rédacteur en chef du même journal. Il a aussi reconnu que le parti communiste a mis au moins une fois sa ronéotype à la disposition du journal et qu'il a participé au tirage du parti communiste. Les documents saisis permettent aux autorités de dessiner les contours de l'UPC en France à compter de l'automne 1958. Cela montre que, outre les quatre comités de base parisiens, on trouve aussi quatre comités de base en province, notamment à Toulouse, dirigé par Nodh ; à Clermont-Ferrand, dirigé par Tchaptchet ; à Aix-Marseille, dirigé par Ngongo et à Bordeaux où le dirigeant est inconnu²⁷⁸.

Des documents saisis, il résulte que les étudiants upécistes pensent communément que la dissolution de l'UPC n'a pas d'effet sur le terrain métropolitain, mais ils n'en sont pas absolument sûrs. Dans une lettre écrite par Tchaptchet de la part du « comité de base centre » (Clermont Ferrand), datée du 9 septembre 1958, aux « Camarades de la Commission exécutive » il affirme que son comité a toujours considéré que le décret de dissolution du mouvement, s'appuie aussi en métropole⁹⁸⁷. Cependant, il ne le sait pas certainement et les

⁹⁸⁵ ARO, Moumié, F., lettre à Camarade Lissouk Nsola à Yaoundé, 07.08.58, annexe dans le rapport du Ministère de l'Intérieur, 1958.

⁹⁸⁶ ARO, Ministère de l'Intérieur. 1958.

²⁷⁸ ANY, *JOEFCO* 1er janvier 1963.

⁹⁸⁷ ADM, Lettre signée Tchaptchet à la Commission exécutive upéciste en France, 09 septembre 1958. *Ibid.*

juristes consultés à Paris n'ont pas pu se prononcer d'une façon sûre non plus. Par conséquent, son comité défend que la section française doit avoir une existence clandestine et qu'il vaut mieux faire sa propagande et son agitation au sein des mouvements tels que l'UNEC, la FEANF, le Mouvement de la Paix, les comités de défense de libertés, les syndicats, etc²⁸⁰.

280

La lettre est écrite à propos d'un communiqué que les membres de la Commission exécutive demandent d'insérer dans *le Patriote Kamerunais*, mais que selon Tchaptchet et son comité de base, pose quelques problèmes. Le communiqué signale le point de vue de la Commission exécutive, qui agit comme si la section française de l'UPC est un mouvement légal. Cela est aussi le cas des résolutions du comité de base de Toulouse qui sont publiés dans le journal *l'Etudiant de l'Afrique Noir*. Tchaptchet réfère à une lettre des « camarades de Toulouse » signalant que « Ndoh et Nzie avaient été inculpés non seulement d'atteinte à la Sûreté Intérieure de l'Etat, mais aussi de reconstitution de ligue dissoute⁹⁸⁸ ». On peut trouver la même information dans le rapport qui décrit l'UPC en France, notamment que Michel Ndoh depuis août 1958 fait « l'objet d'une inculpation pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et reconstruction de ligue dissoute. » Et Tchaptchet énonce que « nous ne voulons pas voire demain les camarades Etoundi, Ndoh, Ngongo, Nggonga et Balla soustraits un moment de la lutte parce que la Section n'a pas examiné avec le sérieux nécessaire le champ d'application de la loi de dissolution de l'UPC⁹⁸⁹ ».

Pourtant, après les opérations de police menées par les renseignements généraux, le Parquet de Clermont Ferrand estime que les activités des comités de base upécistes en France ne constituent rien d'illégitime. Le magistrat instructeur de l'affaire refuse de poursuivre les étudiants upécistes en attendant que le décret du 13 juillet 1955 soit étendu en métropole. Ceci a amené le Ministère de l'intérieur à prévoir une extension du décret, ce qui permettrait d'agir

⁹⁸⁸ ANY, JOEFCO du 1er décembre 1962.

⁹⁸⁹ ANY, JOEC n° 1299 du 04 mars 1959.

contre les menées upécistes en France. Dans l'entretemps, selon le Ministère de l'Intérieur, « les activités de l'UPC risquent donc se poursuivre impunément en métropole⁹⁹⁰ ».

Au finish, il ressort avec clarté à la fin de ce chapitre que, les ressorts politiques que sont : l'échec de l'ESOCAM en Sanaga-Maritime, le boycott des élections, l'interdiction de l'UPC et ses organes annexes, également, les ressorts économiques tels que : la grève d'impôt, le rejet des servitudes coloniales, la situation économique insupportable, et enfin, les ressorts sociaux, que sont : le rejet des injustices et abus sociaux, l'exploitation agricole et forestière intense, le problème d'expropriation et de spoliation des terres sont des principales raisons qui favorisèrent inéluctablement des mécontentements au sein de la population de cette région, et ouvraient la voie aux revendications politiques de cette dernière et leur adhésion à l'UPC, et plus tard au maquis. Ces ressorts cités plus haut, sont à l'origine de la naissance de l'insurrection armée en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun. A l'issue de l'examen des différents fondements objectifs de l'insurrection dans ces régions, la large adhésion des populations reposait sur des justifications d'ordre socio-économique et politique. Les abus des chefs traditionnels et des autorités françaises finirent par instaurer au sein des populations une atmosphère de fronde permanente entretenue par les syndicats et les partis révolutionnaires comme l'UPC et le Kumzse²⁸⁴. Dès cet instant, l'administration coloniale française, à travers ses services de renseignements généraux installés dans ces localités, va se doter d'un ensemble de missions. Dans ces régions, le service des renseignements généraux se donne pour mission : de suivre et de contrôler l'action politique, économique et sociale, la surveillance et le contrôle du mouvement syndical et nationaliste, la surveillance des étrangers suspects et enfin la surveillance des ressortissants camerounais en France. L'interrogation suivante nous semble inéluctable, elle s'impose d'ailleurs au regard de la gravité des faits étudiés plus haut : quelles furent les réactions des masses populaires du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun face à l'impérialisme oppresseur et à l'impitoyable exploitation de ces régions ?

⁹⁹⁰ ANY, *JOCF* n° 905 du 24 septembre 1952.

Ibid.

PARTIE III :

MOYENS SPECIAUX DE LUTTE DU SERVICE DES

RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET LEURS

REPERCUSSIONS DANS LA LUTTE CONTRE

**L'INSURRECTION ARMEE EN PAYS BASSA ET A
L'OUEST-CAMEROUN**

CHAPITRE V : L'INSURRECTION ARMEE DANS LE PAYS BASSA ET A L'OUEST-CAMEROUN

La sagesse japonaise enseigne que : lorsque le rat est acculé de toutes parts, il mord le chat pour se défendre⁹⁹¹. Autrement dit, lorsque les circonstances l'exigent, il est généralement de bon ton, même au péril de sa propre existence, d'oser se lever pour dire « Non ! ». Dans ce chapitre, nous avons essayé de démontrer que l'occupation illicite de la « Terre ancestrale », les multiples exactions contre les « Vivants » et les quolibets adressés aux « Morts » (ancêtres)⁹⁹², vont persuader les patriotes camerounais, qu'il était désormais impératif de se lever comme un seul homme pour défendre la terre et l'honneur de la Communauté⁹⁹³. Il s'agit, des moyens de combat des insurgés face à la colonisation, des stratégies, des tactiques de combat et de la réorganisation de l'insurrection armée, et enfin de mettre en évidence les différents combats et les principales cibles des raids perpétrés par les nationalistes.

I- MOYENS DE COMBAT DES INSURGES FACE A LA COLONISATION

Selon H. Deschamps, « Les religions noires sont l'expression des sociétés intimement associées à la nature ... L'homme se confond avec les choses. Il est la représentation du monde et modèle sa vie d'après sa conception du monde. La nature lui apparaît si peu distincte de lui-même qu'il attribue aux animaux, aux plantes, voire même aux minéraux et aux objets, ses propres qualités, ses besoins et ses désirs. Souvent les hommes (vivants ou morts) se changent en animaux ou en plantes. Les groupes humains sont alliés à des animaux et peuvent en utiliser la puissance⁹⁹⁴. » En matière de guerre, il est très courant de remarquer dans le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, la survivance des pratiques traditionnelles ancestrales marquées par des opérations occultes.

A- EN PAYS BASSA

Dans l'optique de défendre la « Terre Sacrée⁹⁹⁵ » contre le colon, les Bassa et d'autres nationalistes camerounais ont fait recours tout d'abord aux moyens visibles et invisibles, pour

⁹⁹¹ Ama Mazama, *L'impératif Afrocentrique*, Paris, Editions Ménaibuc, 2003, p.56.

⁹⁹² E. De Rosny, *L'Afrique des guérisons*, Paris, Karthala, 1992, p.43.

⁹⁹³ J.-F. Bayart J.-F. *Religion et modernité politique en Afrique Noire. Dieu pour tous et chacun pour soi*, Paris, Karthala, 1993, p.65.

⁹⁹⁴ H. Deschamps, *Les religions de l'Afrique noire. "Que sais-je ?"*. Presses universitaires de France, Paris, 5e édition, 1977, p. 68.

⁹⁹⁵ S. Nken, *L'empreinte suspecte de Louis-Paul Aujoulat sur le Cameroun d'aujourd'hui*, Paris, K2Oteurs, 2014, p.87.

se faire entendre auprès des autorités coloniales. C'est dans cette optique que, nous pouvons comprendre ces propos de P. Titti Nwel : « Des hommes blancs sont venus nous prendre notre pays. Ils n'ont pas acheté notre pays avec de l'argent. Nos ancêtres ont cru en l'amitié. C'est pourquoi notre peuple a un grand ressentiment. Nos lois ont été abolies jusqu'aujourd'hui⁹⁹⁶. »

1- Les moyens visibles

Les nationalistes en pays Bassa, pour défendre la patrie, vont faire recours à certaines méthodes, dans l'optique de vaincre le colon. **a- L'usage du droit ou le « *nkaa kunde* » : défendre la patrie par le truchement de la « parole », de la « palabre juridique »**

Il convient de rappeler opportunément ici que, durant la période française (1916-1960), on ne trouve dans le pays Bassa aucune grande école. En effet, à l'époque, il n'existait que quelques institutions illustres à savoir : le centre de certificat d'études qui se trouvait au cheflieu de la circonscription Édéa, l'Ecole Normale de Foulassi créée par les Américains et l'école primaire supérieure de Yaoundé⁹⁹⁷. C'est d'ailleurs grâce à ces institutions que le pays Bassa a produit un premier contingent de diplômés, lesquels serviront de surcroît de premiers cadres « évolués de l'ethnie » et joueront un rôle très important pendant et après la seconde Guerre Mondiale. Parmi ces diplômés, un a particulièrement marqué le pays bassa ainsi que le Cameroun tout entier : il s'agit de Ruben Um Nyobe⁹⁹⁸.

En effet, sur le plan de l'évolution des idées dues aux bouleversements consécutifs à la seconde Guerre Mondiale, les Bassa vont s'illustrer dans la personne de Ruben Um Nyobe, exnormalien de Foulassi, devenu par la suite fonctionnaire de la Justice (ceci explique sans doute, le rôle majeur qu'il jouera dans le « *Nkaa Kundè*⁹ », le procès pour l'obtention du droit). C'est lui qui après la création de la première vraie opinion politique des autochtones le 10 avril 1948, se verra confié la mission de populariser l'idée de l'« Indépendance du Cameroun » dans la région Bassa, au Cameroun et même à l'étranger. C'est ainsi que, de 1948 date de la création de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) à 1958 date de la mort de ce grand patriote dans le « maquis » en pays Bassa, le nom Bassa sera connu dans le monde entier, si

⁹⁹⁶ P. Titti Nwel, *Johannes Thong Likeng, fondateur de la religion de Nyambè-Bantu*, Paris, Université de Paris X, 1979, p.76.

⁹⁹⁷ Nken, S. *L'UPC : de la solidarité idéologique à la division stratégique des cadres du mouvement nationaliste camerounais, 1948-1962*, Paris, Anibwé, 2010, pp.34-35.

⁹⁹⁸ B. Anyia Enyegue, *Les pouvoirs paranormaux dans la lutte nationaliste en pays Bassa au Cameroun : Pérénnité et détérioration à l'ère du néocolonialisme*, Paris, L'Harmattan, 2021, p.165. ⁹ Ibid.

bien que certains identifieront le mot « Indépendance » à cette ethnie, que ce soit en Afrique, en Europe et même sur les tribunes des Nations Unies à New York⁹⁹⁹.

Dans ce paragraphe, notre objectif est de démontrer que : dans le souci de défendre la « Mère-Patrie », les nationalistes camerounais en général (Bassa en l'occurrence) vont, dans la première phase de leur lutte, créer un instrument politique l'U.P.C en totale conformité avec les normes juridiques en vigueur. C'est cet instrument « légal dans l'absolu » parce que accepté comme tel par les patriotes camerounais eux-mêmes et par le gouvernement colonial (du moins dès sa création), qui leur permettra d'impulser le « *Nkaa Kundè* ». C'est-à-dire, d'intenter un procès et de faire usage du « verbe », de la « parole » pour réclamer le droit à « l'auto détermination¹⁰⁰⁰ ». Le « *Nkaa Kundè* » sera donc ici, une « phase visible de défense », au cours de laquelle la « parole », la « palabre juridique » et l'expression des idées (la joute oratoire) occuperont une place importante. Rappelons que l'Union des Populations du Cameroun (U.P.C) ou Union des Peuples du Kamerun ou « *Atna Maten ma Kamerun* » (en langue basaa) fut créée précisément le 10 Avril 1948 par douze syndicalistes camerounais dans le café-bar dit « chez Sierra » à Douala¹⁰⁰¹. Cependant, bien que Um Nyobe n'ait pas assisté à cette réunion (il ne se trouvait pas à Douala ce jour-là), il rejoindra néanmoins ses compagnons par la suite et, fait notable, parmi les douze pères fondateurs de l'U.P.C, c'est lui qui, par son action irremplaçable et son itinéraire politique, a fini par incarner le mieux ce « Mouvement de libération nationale » et le nationalisme camerounais¹⁰⁰². Um Nyobe, en effet, au mois de novembre 1948, fut « plébiscité par ses pairs, au cours d'une réunion à Douala du Comité Directeur élargi, pour prendre la direction de l'UPC¹⁰⁰³ ». Plusieurs raisons, qu'il nous semble important de mentionner ici, peuvent justifier ce choix :

Le nom de Moumié-Etia avait d'abord été avancé, mais l'intéressé a décliné l'offre pour des raisons personnelles ; puis il a proposé le camarade qui lui semblait être l'homme de la situation : Um Nyobé. Depuis 1946 qu'il se trouvait à la tête de la centrale syndicale Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (USCC), Um avait administré la preuve de ses talents d'organisateur, d'animateur et de conducteur d'hommes [...] Sur le plan extérieur aussi, Um était l'un des rares patriotes, peut-être avec Asa'ale, à avoir à l'époque noué des relations utiles avec les hommes, les organisations et les pays sur lesquels les nationalistes pouvaient compter en cette période difficile de démarrage de la guerre froide. Et que dire de ses qualités personnelles : sa

⁹⁹⁹ ANY, 1AC 9703, Edéa, CGT activités 1953.

¹⁰⁰⁰ ANY, 1AC 1196, Rapport mensuel mois de décembre 1952, note de renseignements n°103/PS2LD/OL.

¹⁰⁰¹ ANY, 1AC 80 (1), Sanaga-Maritime (Cameroun) UPC. Répression.

¹⁰⁰² A. Eyinga, *L'U.P.C : une révolution manquée ?* Paris, Éditions Chaka, 1991, pp.30-31.

¹⁰⁰³ ANY, 1AC 90 (4), Sanaga-Maritime, UPC, répression 1958, Forces armées françaises en Sanaga Maritime en vue de détruire les bastions upécistes.

simplicité, son honnêteté, son sens de la justice, son courage et par-dessus tout, son amour désintéressé et sans limite pour le Cameroun¹⁰⁰⁴.

L'ascension d'Um Nyobe au poste de Secrétaire Général de l'U.P.C va d'ailleurs apporter à cette organisation, une dimension nouvelle dans le but qu'elle s'était fixée. But souligné dans *l'Article Premier des nouveaux statuts de l'U.P.C* qui énonce que : « Il est créé au Cameroun un mouvement dénommé Union des Populations du Cameroun (U.P.C), qui a pour but de grouper et d'unir les habitants de ce Territoire en vue de permettre l'évolution plus rapide des populations et de leur standard de vie¹⁰⁰⁵ ».

Une fois que cette organisation nationaliste obtint, après d'innombrables tracasseries, une reconnaissance officielle, même si celle-ci fut « conditionnée¹⁰⁰⁶ », les données du problème opposant l'administration coloniale aux nationalistes camerounais changèrent radicalement. En effet, pour la première fois, « l'initiative » avait changé de camp, elle était passée du côté des patriotes. Ces derniers comptaient en profiter au maximum pour appliquer leur programme d'union de tous les Camerounais, afin d'assurer la « Réunification » et l' « Indépendance » de la Patrie. Il est important de mentionner ici que dans le but de se servir du « Droit » (ensemble de normes juridiques, de lois en vigueur dans un Pays) pour défendre le « droit » (chose permise par le « Droit » et dont on peut licitement se prévaloir), c'est-à-dire, le « *Kundè*¹⁰⁰⁷ » (dans la langue Bassa), Um Nyobe, Secrétaire Général de l'U.P.C, exclura intelligemment, toute union fondée sur une idéologie, laïque ou religieuse¹⁰⁰⁸.

En effet, plus d'une fois le Secrétaire Général du « Mouvement » a eu à réfuter la malveillante accusation portée à l'U.P.C d'être communiste puisque, les autorités coloniales françaises et leurs alliés de l'intérieur et de l'extérieur, brandissaient invariablement la même accusation contre tout mouvement de libération nationale en activité dans la colonie afin de la discréditer¹⁰⁰⁹.

¹⁰⁰⁴ Anyia Enyegue, *Les pouvoirs paranormaux...*, p.128.

¹⁰⁰⁵ ANY, 1AC19, UPC contient trois sous-chemises (presse clandestine, RDA-UPC, syndicats politiques, incidents, 1956).

¹⁰⁰⁶ En effet, le gouverneur René Hoffher, nous rapporte A. Eyinga, dans un télégramme adressé à Bagal G. précise qu'il n'avait pas approuvé la constitution de l'U.P.C, mais avait simplement « accusé réception des statuts, ce qui ne signifie pas approbation. Agissements ultérieurs de cette association restent pleinement responsables devant tribunaux ». Le parti nationaliste avait donc une épée de Damoclès sur la tête, mais cela n'arrêtera pas l'ambitieux projet de ses meneurs. Cf. Eyinga, '*L'U.P.C : une révolution...*', p.29.

¹⁰⁰⁷ Le « *Kundè* » renvoyait à l'époque à la « Réunification », pour rassembler et consolider les forces des fils et filles du Kamerun, et à l' « Indépendance », pour pouvoir s'auto gérer sans immixtion étrangère.

¹⁰⁰⁸ ANY, 1AC 90 (A), Babimbi UPC, 1949-1957.

¹⁰⁰⁹ ANY, *La presse du Cameroun* n°3.982 du 05 août 1963.

Conscient de cette manœuvre sournoise, Um Nyobe prit la précaution d'insister sur le fait que, les Upécistes étaient « simplement anticolonialistes et antiracistes ». Dans cette « palabre de l'indépendance » ou « *Nkaa Kundè* », au sens d'Achille Mbembe, les nationalistes bassa et camerounais en général useront de la « parole » comme premier « moyen de défense visible » pour éduquer la population (locale et nationale) et accroître ainsi leur niveau de compréhension des problèmes liés à la « Réunification » et à l'« Indépendance » du Pays¹⁰¹⁰. Mentionnons d'ailleurs que, le problème de la « Réunification » du Cameroun trouve, en fait, son origine à partir de 1916, lorsque les Anglais et les Français s'unissent et envahissent la terre des ancêtres pour en chasser les Allemands, puis décident de se partager le Cameroun au gré de leurs intérêts : chacun des deux puissances s'en attribuant une parcelle. Entériné par la Société Des Nations (S.D.N), ce « partage illicite » ne fut remis en question par aucune organisation, jusqu'à ce que l'U.P.C l'inscrive dans son programme en 1948 en ces termes :

Nous voulons la suppression immédiate de la ligne de démarcation qui partage le Cameroun en deux zones, anglaise et française. Il s'agit là d'une frontière artificielle, qui sépare des populations appartenant aux mêmes races, ayant les mêmes intérêts économiques, un passé commun, les mêmes mœurs et les mêmes traditions¹⁰¹¹.

La stratégie de l'U.P.C consistait donc à faire en sorte que toutes les populations du Cameroun se posent et s'occupent d'abord de leurs problèmes. Le « Mouvement » entreprit en conséquence de les conscientiser à travers le « discours » et de les organiser à cette fin, à propos de la « Réunification » et de l'« Indépendance ». Pour transmettre son message, l'U.P.C qui était à l'époque plus un « Mouvement de libération nationale » qu'un parti politique classique, avec ce que cela implique comme considération idéologique, ou d'appartenance à une classe sociale, utilisait non seulement la presse écrite (« *La Voix du Cameroun* »), mais également les « chansons populaires » (« *Tjembi di Lon* » en langue Bassa)¹⁰¹². Il est utile de comprendre que, dans toutes les autres localités du « pays Bassa », les « *Tjembi di Lon* » constituent « l'autre versant de l'élaboration populaire¹⁰¹³ », l'aspect subsidiaire du développement et de l'enracinement de l'esprit patriotique en pays Bassa²⁵.

A l'orée des années cinquante, les disciples de Johannès Thong Likeng, réformateur religieux revenu de France en juillet 1945 et installé dans son village d'origine à Lipombè : «

¹⁰¹⁰ ANY, 1AC35 (D) Nyong et Kéllé indicateurs et milices récompensées, 1958.

¹⁰¹¹ Bakang ba Ntonje, *Sur le chemin de l'émancipation nationale. Le Kamerun, l'indépendance réelle d'abord*, Douala, Editions Kunde, 2007, p.76.

¹⁰¹² ANY, 2AC 1164, Sanaga-Maritime, action psychologique.

¹⁰¹³ A. Mbembe, « Mémoire historique et action politique », in J.- F. Bayart, et al. *Le politique par le bas en Afrique Noire. Contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala, 1992, P.161. ²⁵ ANY, 1AC 80 (1), Sanaga-Maritime.

Fils de Kamerun, créancier de ton peuple. Fais-toi rembourser ton dû. Ils te doivent cette dette. Il est encore temps, mais le temps presse. Bientôt, il se fera tard et l'échéance sera dépassée. *Kundè*¹⁰¹⁴ est ton dû. Viens prendre en main le devenir de ton pays, Pour qu'au jour où tu ne seras plus, Il serve ci tes enfants¹⁰¹⁵ ».

Répondent en écho les *tjembi di Lón* (chansons patriotiques) des acteurs impliqués dans le *Nkaa Kunde* (procès de l'indépendance) dix ans plus tard. Le nationalisme camerounais des années d'après-guerre est donc aussi une critique de la situation coloniale, à travers le langage des cultures locales. Sa mouvance upéciste dépeint le temps colonial en termes dramatiques, et, contrairement aux courants intellectuels exposés plus haut, ne l'entrevoit guère comme un moment de rédemption¹⁰¹⁶. Le temps colonial est rendu sous la forme des vicissitudes qui accablent l'indigène, spolié de ses terres et exploité par des forces extérieures. Ce sont ces peines et ces humiliations qui engendrent et nourrissent l'imaginaire du mouvement de *Nkaà*

Kundè. C'est cette attitude intellectuelle qui permet de les identifier comme « le malheur de l'histoire », le « fardeau qu'il faut déposer sur le bord du chemin ». D'où, ainsi que le proclame la chanson en langue indigène, la nécessité de « (laver la figure du Pays et jeter la malédiction dans les eaux de la mer¹⁰¹⁷ ». Cette intelligence critique de la situation coloniale voit naître des

« héros » ou, en tout cas, produit ses propres figures qu'elle investit de force, d'autorité morale et de légitimité. Tel est le cas d'Um Nyobè

Il est difficile d'en saisir l'importance et l'enjeu si l'on fait abstraction du fait que, l'on se situe, ici, dans une société traditionnelle, certes déjà affectées par l'écriture, mais où l'oralité (« *Liporôl* » en Bassa), le « discours chanté » a gardé toute sa splendeur symbolique et culturelle. Les « chansons populaires Bassa » ne sont donc pas seulement mélodiques et rythmiques, mais représentent également et surtout des messages ainsi que des codes pédagogiques propres aux populations rurales du pays Bassa. Le choix, par les patriotes camerounais, d'user de la « parole », du « verbe », du « discours » comme premier « moyen de défense visible », peut également se comprendre si l'on garde à l'esprit que dans l'ensemble :

¹⁰¹⁴ Signifie ici indépendance.

¹⁰¹⁵ Titti Nwel, *Johannes Thong Likeng...*, p.34.

¹⁰¹⁶ ANY, 1AC 91 (7), Babimbi (Cameroun). Activité 1955. Situation économique, sociale, politique et administrative de Babimbi en 1955. Rapport annuel 1955.

¹⁰¹⁷ *Ibid.*

Ce n'est pas faute de connaître l'existence de système d'écriture, [...], que l'Afrique noire, [...], a conservé à la tradition orale sa prépondérance [...] Pour les Africains, [...], la parole constitue une sorte de magie (« la puissance de la parole ») : elle excite, ridiculise, exalte, guérit, console, redresse, chante, terrasse ; elle atteste, à travers des voix déformées, rauques ou stridentes, la présence des esprits surnaturels ; elle calme les troubles ou les suscite ; elle peut gagner les guerres et les procès, [...], conférer ou ruiner l'autorité¹⁰¹⁸ ».

En pays Bassa, la « parole » est à la fois une force concrète et tangible qu'on essaie de matérialiser pour la faire apparaître, ainsi qu'une transcendance spirituelle¹⁰¹⁹ qui confère à cette société traditionnelle du triangle national, son empreinte majeure. Ce n'est donc pas un hasard si sur le plan politique (dans la lutte pour la « Réunification » et l'« Indépendance » du Cameroun), Um Nyobe portait le nom de « *Mpodol* » ou « *Mporôl* », c'est-à-dire, celui qui endosse la « parole » de ses semblables, « « celui qui parle pour », et donc à qui l'on « donne sa propre voix et le cou qui supporte celle-ci³² » ». En déclenchant donc le « *Nkaa Kundè* », l'U.P.C projetait, dans un premier temps, de resserrer les liens entre les populations de part et d'autre de la frontière franco-britannique, avant de les inviter à passer à l'Action. C'est dans cette optique, deux rencontres se firent du côté britannique (à Kumba) en Août et en Décembre 1951. Ce furent d'ailleurs les premières étapes de la mise en condition des masses. Lors de la seconde rencontre (en Décembre), Um Nyobe et ses amis présentèrent aux participants, un projet de constitution d'un Comité exécutif de l'Unité Camerounaise, chargé d'harmoniser les revendications des populations des deux côtés de la frontière¹⁰²⁰.

Mais au cours de cette rencontre, on nota la présence malveillante des envoyés camerounais du gouverneur français (les partisans de la colonisation), tous membres du parti administratif l'Évolution Sociale du Cameroun (ESOCAM)¹⁰²¹. Percés à jour, ces subordonnés de la France coloniale, ne parvinrent pas à accomplir leur sombre dessein, en l'occurrence perturber le bon déroulement de la réunion. Par ailleurs, c'est au congrès de Éséka (en pays Bassa) qu'en 1952, les patriotes décidèrent que la « Réunification » du Cameroun (un des éléments essentiels du « *Nkaa Kundè* » à l'origine) serait l'un des multiples problèmes que « *Mporôl* » (Um Nyobe) exposerait à New York devant la Quatrième

¹⁰¹⁸ P. Smith, « Écritures et traditions : L'Afrique noire », *Le Grand Atlas des Religions, Encyclopædia Universalis France SA.*, 1988, pp.208-209.

¹⁰¹⁹ Pour ce qui est de la transcendance spirituelle de la parole, elle trouve son illustration la plus achevée dans le « secret ». Nous développerons cette idée dans la seconde section de ce chapitre. ³² Bayart, et al. *Le politique par...*, p.168.

¹⁰²⁰ Smith, « Écritures et traditions... », p.276.

¹⁰²¹ Parti politique, on s'en doute bien, qui ne luttait pas vraiment pour l'évolution sociale du Cameroun, mais plutôt pour la stagnation sociale, le maintien du statu quo colonial.

*Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies*¹⁰²². Dans cette optique, le Secrétaire Général de l'U.P.C devait à cette occasion défaire l'argument onusien selon lequel « l'unification ne constituait pas un véritable problème pour les habitants des deux Cameroun³⁶ ».

Pour Um Nyobe et ses amis, la « Réunification » constituait en fait, la seule voie par laquelle le Cameroun, dans sa totalité, se devait de passer afin d'accéder à son entière « Indépendance¹⁰²³ ». Il est important de savoir ici que pour les nationalistes camerounais, au début des années 1950, la « Réunification » du Cameroun était parfaitement réalisable et d'une manière pacifique. Mais au milieu des années 1950, les choses s'étant dégradées entre temps, il ne s'agira plus d'obtenir cette « Réunification » de manière pacifique, mais par « toute la force disponible ». Les nationalistes camerounais insistaient sur la « Réunification » et l'« Indépendance » parce qu'il était clair à leurs yeux qu'aucun pays digne de ce nom sous domination étrangère ne pouvait réussir efficacement son développement et son plein épanouissement national³⁸.

Les patriotes camerounais estimaient par conséquent que seule l'autodétermination, conférée par l'« Indépendance », pouvait permettre au « Peuple camerounais » de retrouver la libre disposition de lui-même afin de s'organiser de manière à bâtir : une économie, une Culture, une Nation à son service¹⁰²⁴. Pour Um Nyobe et ses compatriotes, revendiquer l'« Indépendance » (la vraie), c'était vouloir, de bonne foi et sans hypocrisie, l'avènement d'une Nation camerounaise moderne. Comme nous avons eu à le souligner au début de notre propos, l'U.P.C fut un Mouvement de libération de la Nation camerounaise, née dans la légalité et disposée à mener son combat dans le cadre du Droit national français et du Droit international. C'est ainsi que compte tenu du statut particulier du Cameroun à cette époque, l'U.P.C s'était dotée d'un programme indépendantiste comprenant trois points fondamentaux en totale conformité avec la loi française et le droit des gens. Il s'agissait : de la révision des accords de tutelle, de la « Réunification » et de l'« Indépendance⁴⁰ ».

En effet, après avoir été placé sous le système du mandat par la volonté des autorités françaises et anglaises ainsi que par le satisfecit de la Société des Nations (SDN), le

¹⁰²² C. Faïk Nzuji, Madiya, *La Puissance du Sacré. L'homme, la nature et l'art en Afrique noire*, Collection « Voyages Intérieurs », Paris, Editions Maisonneuve et Larose, 1993, p.46. ³⁶ Eyinga, « L'U.P.C : une révolution... », p.44.

¹⁰²³ Faïk Nzuji, Madiya, *La Puissance du Sacré...*, p.78.

³⁸ *Ibid.*

¹⁰²⁴ P. Geschiere, « Sorcellerie et politique : les pièges du rapport élite- village », *Politique Africaine*, n° 63, octobre 1996, p.32. ⁴⁰ *Ibid.*

Cameroun est devenu, dans le cadre de l'ONU, un pays sous tutelle. Dans ce cadre, il était administré en vertu d'un accord passé le 13 Décembre 1946 entre les autorités franco-anglaises et l'Organisation des Nations Unies (ONU). Ce qui était tout à fait normal du point de vue des colons, mais constituait une grave entorse du point de vue des Bassa en particulier et des patriotes camerounais en général. C'est qu'à aucun moment, les descendants de la « MèrePatrie » n'avaient été associés, de près ou de loin, à l'élaboration de cette convention qui disposait de leurs destinées. « Mporôl » (Um Nyobe), le Secrétaire Général de l'U.P.C, évoqua d'ailleurs cette anomalie devant ses camarades le 29 Septembre 1952 en ces termes :

Pour le Cameroun, les grands responsables de la situation sont Aujoulat et Douala Manga Bell¹⁰²⁵. Les deux hommes, l'un député des colons du Cameroun, l'autre élu des autochtones, furent envoyés à l'ONU par le Gouvernement français. Le peuple camerounais n'avait mandaté aucun d'eux pour aller discuter des accords de tutelle. Mais Aujoulat devait déclarer dans son exposé devant l'Assemblée Générale des Nations Unies que les accords de tutelle avaient été discutés en réunion publique et approuvés par les autochtones ; que c'est pour cette raison que ladite population autochtone avait élu Douala Manga Bell pour aller soutenir les projets d'accords devant l'ONU⁴².

Nous pouvons, par ailleurs, relever dans une intervention du Dr. Aujoulat, publiée par la Société d'Éditions Républicaines Populaires (SEREP) sous le titre « *La vie et l'avenir de l'Union Française* » une déclaration faite par son acolyte Douala Manga Bell à New York lors de la fameuse discussion des accords de tutelle : « Mes compatriotes ont eu connaissance du texte d'accords préparé par la France ; ils le trouvent à leur goût ; je vous demande donc de l'adopter sans modifications¹⁰²⁶ ». L'on peut par conséquent se douter qu'aux yeux d'Um Nyobe, dans la mesure où des escroqueries politiques furent commises à l'endroit des Camerounais, les débats de 1946 sur les accords de tutelle n'engagent nullement le Peuple camerounais puisque : ce Peuple n'a pas été appelé à se prononcer sur le texte des accords, consultation préalable qui était pourtant indispensable, étant donné que les deux diplomates du Gouvernement (Aujoulat et D. Manga Bell) ont eu recours à des déclarations mensongères pour faire aboutir les projets. Cela donne en soi, aux Bassa et à tous les Camerounais patriotes, le droit (*Kundè*) de revendiquer aujourd'hui la modification d'un texte qu'on nous avait imposé par tricherie. Toutefois, Il convient de mentionner ici que l'U.P.C ne remettait

¹⁰²⁵ Ces deux (2) hommes étaient entièrement acquis au Gouvernement français. Aujoulat partagea les responsabilités du Gouvernement comme Secrétaire d'État au ministère des Colonies. Douala Manga Bell, fut nommé Chef Supérieur de Bali avec l'arrière-pensée de devenir un jour roi du Cameroun. ⁴² V. J. Ngoh, *Cameroun 1884-1985 : Cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990, p.67.

¹⁰²⁶ *Ibid.*

pas en cause le texte des accords de tutelle dans sa totalité. Ce qui posait problème pour les patriotes, c'était précisément *l'article 4* de ce texte¹⁰²⁷.

Cet article constituait une « clause assimilationniste » qui autorisait la France à « administrer le Cameroun comme partie intégrante du territoire français », c'est-à-dire, comme une composante de la République française « une et indivisible¹⁰²⁸ ». Or, selon *l'article 76, alinéa b de la Charte des Nations Unies*, l'un des objectifs du régime de tutelle était de « favoriser l'évolution progressive des pays sous tutelle vers la capacité à s'administrer eux-mêmes ou l'indépendance¹⁰²⁹ ». Ainsi, pour mettre fin à ce conflit de normes juridiques qui apparaissait entre la loi internationale et le droit français (et même au sein de ce dernier), l'U.P.C, par le biais du « *Nkaa Kundè* », ne voyait qu'une seule solution efficace : l'abrogation de la clause litigieuse de *l'article 4 des accords de tutelle*. Um Nyobe s'était d'ailleurs expliqué à ce sujet le 14 décembre 1951 à Kumba en ces termes :

Dans les accords concernant le Cameroun sous administration française, il est prévu à l'article 4 que la France administrera le Cameroun « comme partie intégrante du territoire français ». Nous demandons à ce que soit abrogée cette clause qui est d'ailleurs en opposition avec l'article 60 de la propre constitution française. Cet article n'incorpore dans la République française que les territoires et les départements d'outre-mer, alors que le Cameroun, pays sous tutelle, est admis comme membre de l'Union française en qualité de « territoire associé¹⁰³⁰ ».

En dehors des réformes fondamentales susvisées, Um Nyobe invitait ces compatriotes à lutter pour l'application de tout ce qui pouvait être progressif dans les accords de tutelle tel que : le développement de l'enseignement ; la participation des autochtones dans l'administration du Cameroun, non comme de simples subalternes, mais comme de véritables membres de la fonction publique ; le respect de la primauté de leurs intérêts¹⁰³¹. Par ailleurs, il convient de noter que dans cette perspective du « *Nkaa Kundè* » (la « palabre de l'indépendance »), l'U.P.C préconisait certes la « Réunification » immédiate du Cameroun, mais pour ce qui était de l'« Indépendance » en elle-même, ce Mouvement avait toujours prôné une marche progressive impliquant, d'une part la fixation d'une date et d'autre part,

¹⁰²⁷ Faïk Nzuji, Madiya, *La Puissance du Sacré...*, p.34.

¹⁰²⁸ L. Kamga, *LA'AKAM ou Le guide initiatique au savoir être et au savoir vivre Bamiléké*, Yaoundé, Edition CCF, 2008, p.34.

¹⁰²⁹ *Ibid.*

¹⁰³⁰ Eyinga, « *L'UPC : une révolution...* », p.49.

¹⁰³¹ D. Malaquais, *Architecture, Pouvoir et Dissidence au Cameroun*, Paris, Karthala-Presses de l'UCAC, collection du CERI, 2002, p.32.

l'organisation d'une période de préparation effective du pays aux responsabilités internes et externes de l'« Indépendance¹⁰³² ».

En somme, le « *Nkaa Kundè* » (« premier moyen de défense visible »), désigne la revendication, auprès d'une autorité dont on accepte la légitimité (l'ONU), d'une autonomie de gestion, de la restauration d'un droit spolié injustement. Le « *Nkaa Kundè* », dans cette dialectique, implique donc la présence de trois éléments fondamentaux : une plainte au sens juridique du terme, un plaignant (éventuellement, un ou des accusé (s)) et une instance de justice. Dans l'intelligence des populations camerounaises, en l'occurrence celle des Bassa, le « plaignant » est le « *Lon Kamerun* » (le Cameroun), les « accusés » sont la France (et ses subordonnés camerounais) et la Grande-Bretagne¹⁰³³. L'ONU fait donc office de « tribunal », chargé de prononcer un verdict juste et équitable à la fin de la plaidoirie des différents protagonistes. Quant à l'U.P.C, elle joue le rôle d'« avocat » de la cause nationaliste dont Um Nyobe est le « *Mporôl* ». En fait, dans la représentation populaire telle qu'elle apparaît dans les « *Tjembi di Lon* » (« les chansons du Pays » en langue Bassa), le « *Nkaa Kundè* » fut, avant tout, une « palabre », un débat contradictoire. Il supposait donc un acte d'accusation, une possibilité de réplique contradictoire et une enquête ou « *Ndonol* » à la suite de laquelle se négocient les termes d'une réconciliation¹⁰³⁴.

Voilà pourquoi, en plus des diverses tracasseries administratives visant à empêcher son voyage en 1952, l'apparition d'Um Nyobe devant l'Assemblée Générale de l'ONU, est relatée dans ces « chansons » comme l'apparition de celui qui est chargé par la « Communauté des Vivants et des Morts¹⁰³⁵ » d'aller instruire et d'énoncer les nœuds du désaccord qui oppose « *Lon Kamerun* » à « ceux dont la terre de leurs ancêtres n'est pas ici » (les colons), et qui, par conséquent, ne peuvent point prétendre à « l'héritage », à moins de chercher à tout prix à « créer un désordre social et cosmogonique¹⁰³⁶ ». Le « *Nkaa Kundè* » fut, par conséquent, appréhendé par les Bassa qui entendirent le discours, comme un processus visant à rétablir une santé sociale, dans un contexte où la Communauté toute entière s'est trouvé perturbé par

¹⁰³² S'agissant du délai de cette préparation, l'U.P.C avait proposé dès 1949, une période de préparation de dix (10) ans, à courir à partir de la date de conclusion des accords de tutelle (1946). Selon cette proposition, le Cameroun devait accéder à l'indépendance en 1956. Mais le Mouvement était resté ouvert à toute autre proposition raisonnable, qui n'est jamais venue, comme l'avait souligné UM NYOBE lors de son discours à l'ONU en 1952.

¹⁰³³ Bakang ba Ntonje, *Sur le chemin de...*, p.54.

¹⁰³⁴ Dans la pratique traditionnelle basaa, c'est ainsi que procédaient (et procèdent encore) les Mbombok ou les Chefs traditionnels pour trancher un litige entre des individus en conflit.

¹⁰³⁵ A. Mbembe, *Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et État en société postcoloniale*, Paris, Karthala, 1987, p.15.

¹⁰³⁶ Bayart, et al. « *Le politique par...* », p.169.

l'infraction des interdits, la remise en cause inique des croyances et des rites ancestraux qui assurent la cohésion sociale tant sur le plan politique que sur celui spirituel¹⁰³⁷.

À partir de cette idée, l'on peut comprendre aisément que : l'intrusion des Européens dans l'ordonnement Bassa de l'univers soit considérée par cette frange de la population du Cameroun, comme un mal que seul le Droit (« *Kundè* ») puisse enrayer en rétablissant l'ordre symbiotique des différentes pièces qui constituent ce « *Mbok Bassa* », source de vie. Il est toutefois fondamental d'insister ici sur le fait que, dans la perception des patriotes Bassa, le « *Nkaa Kundè* » se voulait avant tout « un débat contradictoire » censé amener les différents protagonistes à régler leurs différends de manière pacifique, sans effusion de sang, c'est-à-dire, en évitant de recourir à la guerre ou à d'autres formes de procédures martiales¹⁰³⁸. D'ailleurs, cette notion de « *Nkaa Kundè* » en subissant une extension remarquable débordera largement le cadre local du pays Bassa pour devenir, dans la perception et la terminologie française du mouvement nationaliste, le problème national Camerounais¹⁰³⁹.

b- L'emploi de la manifestation politique : le « *san kunde* »

De prime à bord, puisque le « *Nkaa Kundè* » n'a pas porté des fruits, les nationalistes vont user d'un « second moyen visible » ou « intermédiaire » de défense contre le colon : le « *San Kundè* ». Le « *San Kundè* » ou « la lutte pour le droit (« Réunification » et « Indépendance ») » est en fait, le prolongement de la phase précédente du « *Nkaa Kundè*¹⁰⁴⁰ ». Comme nous avons pu le souligner plus haut, le Bassa est un guerrier par essence, mais il ne doit recourir à la « force », en l'occurrence la « force physique », qu'en cas de nécessité. En effet, la lutte (« *San* » dans la langue Bassa) n'intervient, comme moyen de règlement des conflits sociaux, que lorsque « la réalité en terme de palabre a fait faillite¹⁰⁴¹ ». Il est certes possible que la « lutte » précède la « palabre », mais dans le contexte historique exceptionnel de la colonisation, « le *San Kundè* fait irruption dans la grammaire politique des chansons en langue Bassa comme crépuscule des illusions de la « palabre » »¹⁰⁴². L'histoire nous révèle d'ailleurs que lorsque le porte-parole du nationalisme camerounais, Um Nyobe, achève sa « palabre juridique » devant les Nations Unies, lui et ses amis, naïvement peut-être, espèrent

¹⁰³⁷ Mbembe, *Afriques indociles. Christianisme...*, p.65.

¹⁰³⁸ Faïk Nzuji, Madiya, *La Puissance du Sacré...*, p.98.

¹⁰³⁹ P. M. Hebga, *Sorcellerie et prière de délivrance*, Paris, co-éd. INADES et Présence africaine, 2ème éd. 1982, p.74.

¹⁰⁴⁰ *Ibid.*

¹⁰⁴¹ Bakang ba Ntonje, *Sur le chemin de...*, p.74.

¹⁰⁴² ANY, 1AC 105 Sanaga-Maritime. Divers 1952-1953.

⁶⁰ Eyinga, 'L'UPC : une révolution...', p.74.

que les autorités françaises répondront positivement à leurs doléances, mais au lieu de cela, ils subiront plutôt une répression d'une rare cruauté. Mentionnons pour illustrer notre propos que, dans le souci d'informer tous les Camerounais sur son voyage à New York, une fois arrivé au Cameroun, Um Nyobe entreprit de sillonner tout le pays. Mais en pays Bamoun, fief du Sultan Njoya, cette entreprise a failli lui coûter la vie :

Un complot ourdi contre sa personne échoua de justesse grâce à la présence d'esprit de ses auditeurs qui se jetèrent sur lui, faisant de leurs corps un bouclier humain le mettant à l'abri des coups de couteau que ses agresseurs s'apprêtaient à lui porter. UM s'en est tiré avec une blessure à la tête. La nouvelle de sa mort a tout de même fait le tour du pays...⁶⁰

Toutefois, malgré les multiples démêlés avec l'autorité coloniale, le travail accompli au fil des années (en pays Bassa et dans toutes les régions du Cameroun), par les patriotes camerounais, a permis l'émergence d'une véritable conscience politique dans la mesure où, désormais, la gestion des affaires du territoire national faisait l'objet des commentaires du soir. Et cela, nous pouvons nous en douter, n'était pas en odeur de sainteté auprès de l'administration coloniale. Il est évident que si « *Atna Maten ma Kamerun* » (U.P.C) avait échoué dans son entreprise de conscientisation des populations camerounaises dans l'ensemble, l'Administration coloniale n'aurait aucunement focalisé tout son ressentiment sur le mouvement nationaliste et sur les hommes qui l'incarnaient. En effet, ayant abouti à la conclusion selon laquelle le Mouvement nationaliste camerounais (U.P.C) ne pouvait pas être endigué par des « moyens légaux », les autorités coloniales françaises ont opté pour la violence, terrain sur lequel leur supériorité en armements modernes était incomparable¹⁰⁴³.

D'ailleurs, face à une organisation patriotique, créée non pas pour faire la guerre, mais pour transmettre un idéal aux populations camerounaises par des moyens pacifiques, démocratiques et légaux, l'Administration coloniale française disposait de moyens de répression d'une efficacité redoutable et indéniable. Elle n'hésitera pas à en user et à en abuser¹⁰⁴⁴. Le « *San Kundè* », est une période de lutte pour la « Réunification » et l'« Indépendance » du Cameroun que nous pouvons situer entre le retour d'Um Nyobe des Nations Unies le 5 Mars 1955⁶³ et le décret français du 13 Juillet 1955 portant dissolution de l'U.P.C et de toutes les autres organisations nationalistes. Cette dissolution arbitraire rentrait en fait dans le plan arrêté à Paris, et dont l'exécution sur le terrain avait été confiée à un

¹⁰⁴³ ANY, 1AC 105 Sanaga-Maritime. Divers 1952-1953.

¹⁰⁴⁴ ANY, 1AC91(8), Sanaga-Maritime Cameroun 1955 activités des partis politiques et production agricole. ⁶³ Um Nyobe, au cours de « la palabre de l'indépendance », s'est rendu à l'ONU à plusieurs reprises notamment : en 1952, en 1953, et en 1954. Cf. Abwa, *Cameroun : Histoire d'un nationalisme...*, pp226-227. ⁶⁴ Bakang ba Tonjé, *Sur le chemin de...*, p.90.

spécialiste de ce genre de « sale » besogne : le gouverneur Roland Pré. En fait, le gouvernement français par cet envoi, attendait du nouveau gouverneur une « action plus musclée » pour faire obstacle à l'U.P.C, puisque, jusque-là, les moyens utilisés n'avaient pas été couronnés de succès⁶⁴.

En effet, les autorités coloniales avaient constaté que les interdictions des réunions, les brimades, produisaient le plus souvent un effet tout à fait différent de celui escompté. Pour le gouvernement français, il était impératif d'abattre l'U.P.C, l'incarnation du nationaliste camerounais. Car c'était ce Mouvement qui mettait la « civilisation française » en danger. D'ailleurs, dans *le livre- blanc* publié sur « les émeutes de Mai 1955 », le gouvernement français donne clairement cette explication :

Il était difficile, pour ne pas dire impossible, de combattre l'U.P.C sur le plan des idées ; or le nationalisme extrémiste et séparatiste de ce parti présentait un réel danger non seulement pour notre présence mais également pour l'avenir même des habitants de ce pays entièrement acquis à notre civilisation occidentale. Et ce nationalisme était d'autant plus inquiétant qu'il recevait des encouragements de l'extérieur : encouragements venus de France par le canal du Parti Communiste et des nombreuses associations et journaux qui en sont l'expression ; mais encouragements venus aussi de certains États membres de l'ONU. Les leaders upécistes devaient d'ailleurs, dès leur retour au territoire, exploiter à fond, sur le plan de la propagande, l'appui reçu de ces nations étrangères¹⁰⁴⁵.

Par conséquent, pour faire pièce au Mouvement nationaliste camerounais, l'administration coloniale française prit trois mesures fondamentales.

-La « première mesure » porta sur les réformes relatives aux fonctionnaires, au monde rural, aux forces de sécurité et aux travailleurs d'une manière plus globale¹⁰⁴⁶. L'objectif réel de ces « réformes passives » était de créer une scission entre les Camerounais et l'U.P.C en supprimant les causes de mécontentement. N'oublions pas que les nationalistes se fondaient sur ces dernières pour amener les populations à comprendre qu'avec la « Réunification » et l'« Indépendance¹⁰⁴⁷ », les Bassa en particulier et tous les Camerounais en général, pourraient eux-mêmes trouver des solutions adéquates à leurs problèmes qui n'intéressent pas les colonialistes¹⁰⁴⁸. En consentant à effectuer ces « réformes passives » qui au fond, n'allaient ni vraiment améliorer les conditions de vie des catégories concernées, ni entraîner le

¹⁰⁴⁵ Eyinga, '*L'UPC : une...*', pp.79-80.

¹⁰⁴⁶ ANY, 1AC 66(4), Synthèse concernant les événements en Sanaga-Maritime du 18 décembre 1955 au 15 janvier 1957.

¹⁰⁴⁷ Anyia Enyegue, *Les pouvoirs paranormaux...*, p.100.

¹⁰⁴⁸ E. Wonyu, *L'histoire des Basa'a du Cameroun de l'Égypte des Pharaons à nos jours*, Douala, Éditions « Culture et Progrès », 1975, p.29.

développement du pays, les autorités coloniales françaises coupaient l'herbe sous les pieds de l'U.P.C. Geste « salubre », puisque le Mouvement était d'ailleurs, aux yeux du gouvernement français, d'autant plus dangereux qu'il bénéficiait d'une organisation importante. Jusqu'à là, en effet, le Mouvement nationaliste avait réussi à implanter plus de 450 Comités de base et de quartier, ce qui laissait entrevoir la possibilité d'une extension rapide sur tout le territoire national dans les mois qui allaient suivre¹⁰⁴⁹.

En outre, la « dangerosité » de l'U.P.C était aussi due au fait que jusqu'alors, ce Mouvement ne rencontrait aucune opposition politique sérieuse sur le plan des idées. En effet, les autres partis étaient déchirés par des luttes intestines et stériles, lesquelles laissaient le champ libre aux partis extrémistes. En effet, pour mieux comprendre le danger qui en résultait, signalons que déjà, le pays Bassa, dans les quartiers de Douala et même dans certains villages plus particulièrement soumis à la pression upéciste, les cadres administratifs avaient été remplacés par des organes politiques et le « mythe de l'invincibilité de l'U.P.C » commençait ainsi à s'enraciner¹⁰⁵⁰.

-La « deuxième mesure » arrêtée par l'Administration coloniale française consista à regrouper à Douala tous les responsables de l'U.P.C qui étaient encore des fonctionnaires. Sans doute pour mieux surveiller leurs faits et gestes, et pouvoir plus facilement tous les prendre le jour où l'on décidera de leur élimination physique.

-La « troisième mesure », quant à elle, visait à harceler sans répit les patriotes par des arrestations, des perquisitions, des citations à comparaître. Et lorsqu'il n'y avait pas de motif patent pour inquiéter le patriote concerné, l'Administration coloniale montait une provocation, ou alors elle ressuscitait de vieux contentieux classés et oubliés. C'est ce dernier procédé qu'un administrateur des colonies du nom de Gelis, utilisa pour traduire Um Nyobe devant le juge instructeur¹⁰⁵¹.

Toutes ces mesures répressives n'entamèrent pas la ferveur des patriotes, loin de là. D'ailleurs, Roland Pré alias « le civilisateur », fut outré de constater que malgré la croisade en cours contre eux, les nationalistes camerounais se soient permis d'ouvrir une école des cadres à Douala le 18 mars 1955¹⁰⁵², et surtout qu'ils aient osé, le 22 Avril, toutes organisations

¹⁰⁴⁹ J. Ngo Nyobe, « Eséka et le chemin de fer 1916-1950 : incidences économiques et socio-culturelles », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007.

¹⁰⁵⁰ *Ibid.*

¹⁰⁵¹ A. T. Nwaha, « Les forces de l'invisible dans la vie sociopolitique au Cameroun : le cas de la localité de Boumnyebel », D.E.A Science Politique, Université Yaoundé 2 (Soa), 2008, pp.76-77.

¹⁰⁵² ANY, 1AC 70 (9) Territoire du Cameroun-Direction de la Sûreté-section des renseignements généraux/Rapports hebdomadaires de la sûreté/1957.

patriotiques confondues, adopter et diffuser une Proclamation Commune dans laquelle ils réaffirmaient, avec plus de véhémence, leurs revendications habituelles à savoir : la « Réunification » et l'« Indépendance » véritables. Ce fut là, la goutte de trop. En effet, moins d'un mois plus tard, ce fut le « blitz » : la semaine sanglante de Douala (22 au 30 Mai 1955)¹⁰⁵³. Pendant cette période qui est encore très ancré dans la mémoire des Camerounais en général et des Bassa en particulier, le siège de l'U.P.C à New Bell fut complètement mis à sac et réduit en état de cendres fumantes. Tous les responsables nationalistes qui ne furent pas bien inspirés de quitter leur domicile, furent arrêtés et incarcérés⁷⁴. La « chasse aux patriotes » s'étendit jusque dans des régions plus éloignées telle le Dja et Lobo où le chef de Région prend et diffuse la note suivante :

Haut-Commissariat au Cameroun Région du Dja et Lobo.

Note à tous les chefs supérieurs, chefs de gouvernement, chefs de village, chefs étrangers de la région du Dja et Lobo.

Je porte à la connaissance de toute la population le fait qu'à la suite des troubles graves provoquées par l'U.P.C, notamment à Douala et à Yaoundé, les principaux dirigeants de ce parti ont pris la fuite et sont recherchés par la justice.

Toute personne qui recevrait dans sa case ou aiderait d'une manière quelconque l'un des chefs de l'U.P.C en fuite, doit être immédiatement arrêtée pour complicité de recel de malfaiteur et présentée à la justice.

Tous les chefs qui auraient omis de signaler le passage d'un agitateur en fuite ou une réunion clandestine, dans les 24 heures, peuvent être également arrêtés et poursuivis. Je rappelle que toute réunion publique ou privée de l'U.P.C est formellement interdite pour des raisons d'ordre public...

Le Chef de Région,

Signé : Huber¹⁰⁵⁴

Trois détails attirent notre attention à la lecture de cette note. Premièrement, la note est adressée en grande partie aux chefs ; rien d'étonnant en réalité, puisque l'administration coloniale recrutait de préférence l'élite locale, les intellectuels (ce qui savaient lire et écrire) et les Chefs traditionnels¹⁰⁵⁵. Mais dans les rangs de l'U.P.C on pouvait également noter la présence de certains Chefs acquis à la cause nationaliste. Deuxièmement, les hommes

¹⁰⁵³ Bakang ba Tonjé, '*Sur le chemin...*' ; p.80.

⁷⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵⁴ Nwaha, '*Les forces de...*' ; pp.78-79.

¹⁰⁵⁵ ANY, 2AC1175, Ndog Souga (Cameroun) chefferie Lissouck Thomas, chef Souga de Bot-Makak contesté par ses sujets en 1955.

n'étaient pas les seuls à mener le « *San Kundè*¹⁰⁵⁶ », on notait aussi la présence des épouses, des mères et des sœurs des patriotes.

Troisièmement, le nom d'Um Nyobe ne figurait pas encore sur la liste des patriotes faisant l'objet d'un mandat d'arrêt, car, jusque-là, chose curieuse vu la haine que l'Administration coloniale française nourrissait à son encontre, aucun mandat d'arrêt ne lui avait été « décerné¹⁰⁵⁷ ». Finalement, le 13 Juillet 1955 à Paris, le gouvernement français dirigé à l'époque par Edgar Faure, approuve sans réserve l'action de son représentant au Cameroun. En lui emboîtant le pas, Faure prend, en conseil des ministres, un décret portant dissolution non seulement de l'U.P.C, mais également de toutes les autres organisations nationalistes telles que la Jeunesse Démocratique du Camerounais (JDC) et l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises (UDEFEC). Les patriotes camerounais à l'instar de Moumié, Mpaye et Ngom, comme à leur habitude, essayeront de passer par la voie juridique pour contester ce décret, mais ce sera peine perdue. En effet, les nationalistes camerounais introduiront un recours à Paris pour obtenir l'abrogation dudit décret pour excès de pouvoir. Mais le Conseil d'État français, juridiction la plus élevée de l'ordre administrative, rejettera leur requête en alléguant comme motif que : « les requérants ne sont pas fondés à soutenir que le décret attaqué est entaché d'excès de pouvoir »¹⁰⁵⁸.

À partir de ce moment, les dés furent jetés et la boucle bouclée. Et surtout furent préservés, les intérêts français visiblement incompatibles avec la réelle souveraineté camerounaise. Quant à l'U.P.C et les autres organisations nationalistes, désormais interdites de manifester politiquement en se déployant sur la terre ancestrale, au vu et su de tous, elle entre dans la clandestinité qui constitue la troisième phase de la lutte pour le « *Kundè* », la lutte pour le droit à l'autodétermination, les nationalistes useront des moyens invisibles pour combattre le colon qui représente un danger pour la société¹⁰⁵⁹.

Toutefois, le mouvement de *Nkaá Kunde'* dont l'UPC prend la tête en 1948 n'est, à proprement parler, ni un mouvement communiste, ni un mouvement révolutionnaire. Il s'agit simplement d'un mouvement anticolonialiste qui, au départ, revendique la détermination par la France des « modalités d'accession du Cameroun à l'indépendance, dans un avenir

¹⁰⁵⁶ *Ibid.*

¹⁰⁵⁷ Wonyu, *L'histoire des Basaa...*, p.26.

¹⁰⁵⁸ Texte de l'arrêt du Conseil d'État et des conclusions du Commissaire du gouvernement M. Heumann dans la « Revue juridique et politique de l'Union Française », n°4 d'Octobre - Décembre 1955 ; p.809 à 818 ; in ANY, *JOCF* n° 1047 du 09 février 1955.

¹⁰⁵⁹ ANY, *La presse du Cameroun* n° 2295 décembre 1957.

raisonnable, c'est-à-dire le plus proche possible¹⁰⁶⁰ ». Pour parvenir à cette fin, point n'est besoin de recourir à la lutte armée. Elle a été menée une fois pour toutes par les Camerounais qui ont largement contribué à la défaite du fascisme allemand... [Dès lors], les libertés fondamentales dont nous revendiquons l'application et l'indépendance vers laquelle nous devons marcher résolument ne sont plus des choses à conquérir par la lutte armée¹⁰⁶¹ ». « Nous ne demandons pas l'indépendance immédiate, précise Um Nyobè. Nous demandons l'unification immédiate de notre pays et la fixation d'un délai pour l'indépendance » ; ce délai, affirme-t-il, doit permettre aux Camerounais « d'apprendre à gouverner¹⁰⁶² ». Toutes ces références sont importantes à signaler lorsqu'on veut comprendre le saut de la demande pacifique d'indépendance à la demande armée.

2- Les moyens invisibles

Les nationalistes voyant que les moyens de défenses visibles n'ont pas fonction dans l'optique d'atteindre leurs objectifs, pire encore l'UPC et ses organes annexes étant interdit, cette dernière va entrer dans le « maquis¹⁰⁶³ ». Dès lors, les nationalistes se verront d'utilisés les moyens de défenses invisibles, d'atteindre leurs objectifs régaliens. Il est, à cet égard, dit dans la région Bassa que, le nom des « *Basôgôl* » (Ancêtres au sens strict) ne doit jamais être prononcé en vain. Il est nécessaire de garder en mémoire que c'est la dissolution « illégale et arbitraire » de l'U.P.C et des autres organisations patriotiques par le pouvoir colonial français, qui va pousser les nationalistes camerounais à entrer dans la clandestinité, avec la création des « maquis » et le déclenchement *in fine* du « *Gwet bi Kundè* » (la « guerre du droit »)¹⁰⁶⁴. **a- Le déclenchement de la guerre du droit « *Gwet bi kunde* »**

La dernière phase de lutte, pour la « Réunification » et l'« Indépendance », que l'on peut repérer à cette époque dans le discours des populations Bassa en l'occurrence, est celle dite du « *Gwet bi Kundè* » (« la guerre du droit »), car le « conflit » opposant les patriotes camerounais à l'Administration coloniale française, s'était de fil en aiguille transformé en « guerre ouverte et violente¹⁰⁶⁵ ». Ainsi, nous pouvons constater que ce troisième niveau de la

¹⁰⁶⁰ *Ibid.*

¹⁰⁶¹ ANY, APA 1A71, Conférence de M. Libai à Eséka, le 27 août 1952, intitulée « L'apport d'une civilisation toute faite »

¹⁰⁶² Anyia Enyegue, *Les pouvoirs paranormaux...*, p.183.

¹⁰⁶³ ANY, JOCF n°1047 du 09 février 1955.

¹⁰⁶⁴ *Ibid.*

¹⁰⁶⁵ Wonyu, *L'histoire des Basaa...*, p.65.

lutte pour le droit « [...] commence, dans la rationalité populaire, avec le *Gwet bi Roland Pré* (la guerre de Roland Pré) »¹⁰⁶⁶. En effet, aux yeux des populations Bassa notamment, c'est à cause du gouverneur colonial Roland Pré, auteur des massacres de Mai 1955, que les patriotes camerounais se sont vus contraints d'entrer en guerre. Le « *Gwet bi Kundè* » désigne donc la résistance et la lutte armée dans les « maquis » en pays Bassa, à partir de 1956. Il convient de préciser ici que le Secrétaire Général de l'U.P.C est entré dans la clandestinité bien avant les « événements de Mai 1955 », à cause d'un mauvais procès ressuscité contre lui sur l'ordre de ce fameux gouverneur colonial, Roland Pré. L'affaire en question, remontait en fait au 7 Février 1953 et portait sur une réunion de l'U.P.C organisée à Songmbengue, une subdivision de Babimbi (foyer de la civilisation Bassa)¹⁰⁶⁷.

Um Nyobe fut invité, en sa qualité de « *Mporôl* », à participer à cette réunion dans le cadre des comptes-rendus de sa première mission de 1952 à l'ONU. L'administrateur français de Gélis arriva en force et dispersa, *manu militari*, les participants à la réunion. Um Nyobe, comme à l'accoutumé, protesta et le prévint que l'U.P.C s'en plaindrait en justice pour abus d'autorité et violation d'une concession privée par un agent public chargé de veiller sur la sécurité et la tranquillité des citoyens. Paradoxalement, c'est de Gélis qui, prenant les devants, introduisit une plainte contre le Secrétaire Général pour « violence contre agent public dans l'exercice de ses fonctions »¹⁰⁶⁸. De son côté, le « *Nkaa Kundè* » (la « palabre juridique ») obligeant, Um Nyobe déposa également une plainte contre l'administrateur pour « voies de fait perpétrées sur un citoyen par un agent public ». Au vu des deux requêtes et sur le conseil du gouverneur Soucadaux, le juge d'instruction rendit une ordonnance de non-lieu, et l'affaire se tassa. Toutefois, lorsque Roland Pré arrive au Cameroun en 1954, sans autre forme de procès, il ordonna la réouverture de l'instruction dans la seule affaire où de Gélis était le plaignant (« affaire de Gélis contre Um »), en omettant délibérément l'affaire jumelle où Um était le plaignant (« affaire Um contre de Gélis »)¹⁰⁶⁹.

Bien que le procureur de la République, M. Martinelli, un Antillais, fût la remarque au gouverneur en lui précisant de surcroît que les deux affaires furent classées deux ans plutôt, cela ne changeant en rien la décision du gouverneur. Puis le procureur Martinelli voulut savoir si des faits nouveaux, justifiant la réouverture des dossiers, avaient été relevés¹⁰⁷⁰. On lui

¹⁰⁶⁶ Bayart, et al. '*Le politique par...*', p.171.

¹⁰⁶⁷ ANY, *La presse du Cameroun*, n°2919 du vendredi 14 janvier 1960.

¹⁰⁶⁸ Eyinga, '*L'UPC, une...*', p.89.

¹⁰⁶⁹ L. Moume Etia, *Cameroun : les années ardentes, aux origines de la vie syndicale et politique*, Paris, JAPRESS, 1991, p.67.

¹⁰⁷⁰ ANY, *La presse du Cameroun*, n° 3008 du samedi 30 avril, dimanche 1er, lundi 2 mai 1960.

répondit en haut lieu que « l'intérêt de l'État français », à lui seul, suffisait amplement à justifier l'opération¹⁰⁷¹. Eu égard de sa réticence, le procureur fut simplement écarté et l'ordre fut donné directement au juge d'instruction, un « bon Français » de la métropole, de prendre en mains l'« affaire de Gélis contre Um ». Malgré cet imbroglio, Um Nyobe se présenta à l'audition de Yaoundé à laquelle il fut convoqué et ceci sans opposer de résistance aucune. Mais l'attroupement, aux abords du palais de justice, de milliers de militants et de curieux venus voir ce qui allait advenir à « Mporôl », amena le juge d'instruction à renvoyer l'audition d'Um Nyobe¹⁰⁷² à huitaine. Puis un second renvoi intervint à peu près dans les mêmes conditions¹⁰⁷³.

Pendant qu'il attendait la troisième convocation, « Mporôl » fut prévenu que le mécanisme de son enlèvement venait d'être mis au point et que ce mécanisme allait entrer en mouvement dès sa prochaine apparition à Yaoundé. La direction de l'U.P.C décida alors que le Secrétaire Général ne se présenterait plus à la barre de la justice colonialiste, et Um Nyobe disparut de la circulation. D'aucuns préférèrent dire qu'il avait gagné le « maquis » de Boumnyebel. En fait, Um Nyobe resta clandestinement à Douala pendant deux ou trois mois, sans prendre part aux manifestations publiques, mais tout en continuant à avoir des séances de travail avec certains membres du Bureau du Comité Directeur, en particulier avec Moumié et les deux viceprésidents Kingué et Ouandié. Il semblerait que ces patriotes aient décidé de concert que chacun d'eux, excepté Moumié qui devait rester dans la région de Douala, irait organiser et animer un « maquis » dans sa région natale. Um Nyobe gagna donc les forêts de Boumnyebel et se mit au travail¹⁰⁷⁴. Dans les « maquis », les patriotes Bassa se sont servis de toutes les armes « visibles » et « invisibles » dont ils pouvaient disposer. Pour les « armes visibles », il s'agissait pour l'essentiel des armes à feu d'origine occidentale ou de fabrication locale et des armes blanches (machettes, couteaux, flèches, lances...) ¹⁰⁷⁵.

¹⁰⁷¹ Abwa, « *Cameroun : Histoire d'un...* », p.235

¹⁰⁷² Notons que les patriotes de la trempe d'Um Nyobe étaient conscients du fait que la « guerre » ne résolvait jamais rien. Elle profite plus aux « forces diaboliques » et à leurs utilisateurs, qu'à la communauté dans son ensemble. La guerre, disait-il, « est un des multiples moyens utilisés par les esprits maléfiques pour s'abreuver de la souffrance et du sang des victimes innocentes ». Aussi remarquons qu'Um Nyobe, en sa qualité de « Mporôl », disposait non seulement du soutien des populations, mais surtout de celui des Ancêtres (« Basôgôl »). Ceci lui permettait de jouir d'un grand charisme et d'une « aura mystique » tout à fait particulière.

¹⁰⁷³ ANY, *La presse du Cameroun*, n° 3008 du samedi 30 avril, dimanche 1er, lundi 2 mai 1960.

¹⁰⁷⁴ A. Ekwe Dongmo Djoukeng, " L'influence du milieu naturel sur la colonisation européenne au Cameroun de 1884 à 1960 ", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2002, p.56.

¹⁰⁷⁵ *Ibid.*

Quant aux « armes invisibles » l'arsenal était considérablement impressionnant et reposait sur une bonne connaissance ésotérique¹⁰⁷⁶. Rappelons tout d'abord que, lorsqu'on parle des « maquis » de l'U.P.C des pères fondateurs, il ne faut pas perdre de vue deux éléments importants. Premièrement, la clandestinité et le « maquis » sont une conjoncture que le Mouvement nationaliste n'avait ni choisie, ni recherchée, et à laquelle il ne s'était pas réellement préparé ; ce sont les colonialistes, dans leur logique de conquête et de domination, qui la lui ont imposée¹⁰⁷⁷. Deuxièmement, l'idée de remporter une victoire militaire sur l'armée française, depuis le « maquis », n'a jamais vraiment effleurée l'esprit d'Um Nyobe ; pour lui, la solution du « problème Kamerunais » était non pas militaire, mais politique. Et c'est d'ailleurs à la recherche de cette solution politique que ce patriote s'est résolument consacré, dans le « maquis » de Boumnyebel, jusqu'à son dernier souffle de vie le 13 septembre 1958. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'A. Mbembe dit de lui qu'il fut indubitablement « un insurgé armé d'un stylo ». En effet, les insurgés¹⁰⁷⁸, pour l'essentiel n'avaient pas pour objectif principal la destruction de l'armée française. C'est pour cette raison qu'ils utilisèrent principalement deux types de « techniques invisibles de défense » à savoir : le « Kòn » et le « *Dim Ba Ko* ». Dans le même ordre d'idées, également nous avons le cri spécifique le « *Nlend Basôgôl* » (le « cri salvateur ancestral »)¹⁰⁷⁹.

b- La défense absolue ancestrale ou le « Kòn »

Le « Kòn » est une technique de « blindage » (protection) occulte qui permet, à un niveau très avancé, à son utilisateur d'être quasiment à l'épreuve des balles. Le caractère « absolu » de cette technique tient au fait qu'elle est l'ultime technique de défense occulte (la plus efficace) d'une part et d'autre part, qu'elle est censée protégée, des « attaques mystiques¹⁰⁸⁰ », à la fois son possesseur et le plus proche entourage de ce dernier. Le *Mbombog* Mahel Gwet, nous révèle que :

Cette technique est née de l'association des connaissances mystiques des Bassa du Cameroun et des Ghanéens d'où, d'ailleurs, le sacrifice d'un robuste bouc lors de la « cérémonie de blindage ». Aussi, dans le « maquis » en pays Bassa, la guerre se faisait, en grande partie, à l'aide des armes à feu. Sur ce plan, les colons et les « *Dikokôn* » (les espions) bénéficiaient d'un excellent

¹⁰⁷⁶ Cette connaissance, il convient de le souligner, était utilisée dans un but constructif ; elle conférait à Um Nyobe et à ses compagnons un « biopouvoir », un pouvoir destiné non pas à détruire ou à répandre la mort (« nécro pouvoir ») mais à consolider et à libérer la Terre des Ancêtres.

¹⁰⁷⁷ Anyia Enyegue, *Les pouvoirs paranormaux...*, p.187.

¹⁰⁷⁸ Nom donné aux patriotes camerounais qui luttèrent dans les « maquis » pour obtenir le « *Kundè* ».

¹⁰⁷⁹ Anyia Enyegue, *Les pouvoirs paranormaux...*, p.196.

¹⁰⁸⁰ M. Somé, "Les cultures africaines à l'épreuve de la colonisation", *Afrika Zamani*, nos 9 et 10, Yaoundé, 20012002, p.59.

équipement militaire. Le « *Kòn* » permettait donc, dans ce contexte de violence sanglante, aux insurgés (moins bien équipés militairement), d'équilibrer relativement le rapport de force. Il présentait sur ce point un « aspect égalisateur¹⁰⁸¹ ».

Pour comprendre un peu mieux le mécanisme opératoire de cette « technique occulte », il convient de savoir que : quand on dit, en langage Bassa, que quelque chose a « *kòn* », cela veut dire que la chose dont il est question a été « tachée » ou « maculée¹⁰⁸² ». Dans le langage ésotérique, le vocable prend un sens plus subtil. Ainsi, quand un homme « travail » son corps au « *Kòn* » (quand il subit la cérémonie de blindage du même nom), il est censé se recouvrir d'une « seconde peau invisible », une sorte de « champ de force énergétique ». Grâce à cette sorte d'« armure invisible », le corps dudit individu est protégé contre les balles et les armes blanches (ceci constitue le summum de cette technique). Aussi, *Mbombog Bahabege*, souligna également que :

Le « *Kòn* », au cours du « *Gwet bi Kundè* », permettait en effet aux insurgés de résister aux balles, et, même quand ils étaient touchés par des projectiles, ils n'en mouraient généralement pas et pouvaient rentrer au campement pour y être soignés par les grands prêtres traditionnels¹⁰⁸³.

En clair, le « *Kòn* », certes, pouvait protéger les insurgés, mais était loin de leur fournir une protection infaillible, puisqu'en tant qu'hommes fait de chair et de sang de surcroît imparfaits, ils restaient des êtres faillibles¹⁰⁸⁴. Tout comme Achille, l'un des plus puissants guerriers de la Grèce Antique, qui selon la mythologie était invulnérable sauf à un seul endroit : le célèbre « talon d'Achille » ou encore un Samson dont la « force divine extraordinaire » provenait de sa longue chevelure dont la coupure, entraînait aussitôt sa faiblesse ; les insurgés, malgré cette « armure invisible », restaient des êtres vulnérables. Par conséquent, trois raisons fondamentales pouvaient justifier la mort par balles d'un insurgé doté du « *Kòn* ». Premièrement, la « violation des interdits » inhérents à la possession de cette technique (donner volontairement la mort à autrui par exemple)¹⁰⁸⁵. Deuxièmement, la « préparation mystique » des balles qui lui étaient destinées (balles dotées de pouvoirs magiques maléfiques extrêmement puissants). Troisièmement, l'« heure prévue » de quitter les siens pour rejoindre les ancêtres. En effet, tout homme, aussi puissant soit-il, est appelé à mourir un jour. Le but

¹⁰⁸¹ Entretien avec Mbombog Mahel Gwet, 79 ans, chef traditionnel, Bilagal, le 23 7 mars 2022.

¹⁰⁸² D. Picard, "Transition et ritualité dans l'interaction sociale", *Connexions*, 2001/2, n° 76, p.81.

¹⁰⁸³ Entretien avec Mbombog Bahabege, chef traditionnel, 98 ans, Mayemi I, le 27 décembre 2019.

¹⁰⁸⁴ Picard, "Transition et ritualité...", p.56.

¹⁰⁸⁵ Entretien avec Pierre Mbilla, 59 ans, cultivateur, Ngambè, le 2 septembre 2022.

des « forces occultes positives » (en l'occurrence le « *Kòn* ») est simplement d'éviter que ce « départ » ne soit précipité et permettre à l'homme d'accomplir sa mission terrestre avant « l'heure fatidique¹⁰⁸⁶ ». c- **Le « kaléidoscope hypnotique ancestral » ou le « *Dim Ba Ko* »**

La « seconde technique de défense ésotérique », du temps de la guerre dans le « maquis » dans la région en pays Bassa, fut ce que les « *Ba Mbombog* » appellent le « *Dim Ba Ko* »¹⁰⁸⁷. Cette expression dérive de deux termes Bassa à savoir : « *Dim* » (aveugle, aveuglement) et « *Ba Ko* » (les Pygmées). Littéralement donc, le « *Dim Ba Ko* » signifie « l'aveuglement des Pygmées ». Selon Paul Béa : Les Pygmées (peuple de la forêt), sont, entre autres, réputés pour leur grande connaissance des mystères et des secrets de la forêt ; c'est pour cela que les Ancêtres Bassa, en mémoire de ce peuple, en ont fait la dénomination éponyme de cette technique occulte¹⁰⁸⁸.

Le « *Dim Ba Ko* », que nous avons aussi appelé ici, le « Kaléidoscope hypnotique ancestral », c'est-à-dire, « Un cadre spatio-temporel où ce qui est perçu par le commun des mortels n'existe pas comme tel et, ce qui existe n'est pas perçu comme tel¹¹⁰ ». Autrement dit, le « *Dim Ba Ko* » avait la faculté de brouiller les perceptions sensorielles (notamment l'acuité visuelle) de tout intrus (en l'occurrence les soldats français)¹⁰⁸⁹. En effet, en tant que « technique de brouillage occulte », le « *Dim Ba Ko* » permettait donc aux insurgés de se soustraire, temporairement, à la perception visuelle des soldats coloniaux. Notons également que, en recourant à cette technique « subtile » laquelle était généralement mise en place par les « *Ba Mbombog Mabouye* » les insurgés étaient entourés par une sorte de « voile mystique » qui inhibait complètement l'acuité sensorielle des soldats français, les plaçant dans l'incapacité de les localiser avec précision, de les voir et *a fortiori* de les cribler de balles. Martine Ngo Um nous révélait en outre que :

Le « *Dim Ba Ko* » se présentait également comme une « technique de camouflage occulte ». Dans ce cas précis, la technique permettait par exemple aux insurgés, cernés dans le camp (où s'organisait la rébellion), par les soldats français de dissimuler leur présence en « devenant mystiquement furtif ». Ainsi, lorsque les soldats arrivaient, ayant à l'avance été informés de la

¹⁰⁸⁶ Entretien avec Pouhe Yede Didier, 60 ans, notable, Madoumba, le 3 mars 2021.

¹⁰⁸⁷ ASPN, Dossier terroristes Yetna Leba et Baky-Baky (assassinat) 1962.

¹⁰⁸⁸ Entretien avec Béa Paul, 99 ans, ancien maquisard, Boumnyebel, 3 septembre 2021.

¹¹⁰ Entretien avec Mahel Thomas, 71 ans, notable, Adna, le 21 novembre 2020.

¹⁰⁸⁹ ASPN, Dossier terroristes Yetna Leba et Baky-Baky (assassinat) 1962.

présence effective des insurgés en ce lieu, à leur grande surprise, « ils ne voyaient personne », alors que les insurgés, eux, pouvaient distinctement les voir¹⁰⁹⁰.

Aussi, selon Rodrigue Yana Yana:

Le « *Dim Ba Ko* », lorsqu'il était actionné, était soumis à une règle fondamentale : les insurgés ne devaient en aucun cas tuer, répandre le sang des soldats qui étaient devenus « aveugles » sous l'effet de son action. Puisque le but visé ici n'était aucunement de supprimer la « Vie », mais de la préserver avec l'aide de « *Hilôlômbi* » (Dieu) à travers les Ancêtres. Par ailleurs, le « Kaléidoscope hypnotique ancestral » pouvait aussi agir comme une « technique de substitution occulte », c'est-à-dire, qu'il pouvait arriver dans le « maquis » qu'un soldat ouvre le feu (ou croit tirer) sur un nationaliste et qu'au lieu de trouver le corps de ce dernier sur le sol, il trouve plutôt un tronc d'arbre ou un animal : « Les Ancêtres, l'avait simplement transporté ailleurs sain et sauf¹¹³ ».

Le « *Dim Ba Ko* », comme toute technique attachée à l'homme, avait également une faille. Il suffisait en effet qu'un « *hikokôn* » (traître, espion en langue bassa) dévoile le secret en permettant aux soldats français de voir les insurgés¹⁰⁹¹. Pour ce faire, il fallait qu'il introduise, nous a révélé Rodrigue Yana Yana, dans les yeux des soldats, un « liquide spécial », dont la vertu était d'accroître les capacités visuelles et de dessiller les yeux de ces derniers¹¹⁵. Grâce à cette « substance mystique », les soldats pouvaient percer le « voile occulte » et voir ce qui jusque-là, échappait totalement à leur champ de perception. C'est ce qui, semble-t-il, arriva le jour de l'assassinat de Um Nyobe¹⁰⁹². **d- Le cri salvateur ancestral ou le « *Nlend Basôgôl* »**

Le « *Nlend Basôgôl* », technique qui nous a été suggérée par Martin Mbog peut être aussi considéré comme une technique de défense occulte. Une définition littérale de l'expression tronquerait son sens véritable dans la mesure où : le terme « *Nlend* » signifie « cri » et « *Basôgôl* » signifie « les ancêtres » ; nous aurons, en suivant cette logique « le cri des ancêtres », ce qui n'a rien à voir avec le sens contextuel¹⁰⁹³. En fait, dans le « maquis » en région Bassa, ce ne sont pas les ancêtres qui crient, mais un de leurs descendants (« *Balal* ») qui les exhorte à travers son cri de détresse. Le « *Nlend Basôgôl* » est dès lors appréhendé ici comme un cri adressé aux ancêtres, afin d'obtenir leur protection contre un danger

¹⁰⁹⁰ Entretien avec Ngo Um Martine, 56 ans, fonctionnaire et fille d'un insurgé, Dizangué, le 23 septembre 2022.

¹¹³ Entretien avec Yana Yana Rodrigue, 99 ans, ancien insurgé, Eséka, le 11 mai 2022.

¹⁰⁹¹ ANY, *La presse du Cameroun* n°3.982 du 05 août 1963.

¹¹⁵ Anyia Enyegue, *Les pouvoirs paranormaux...*, p.189.

¹⁰⁹² *Ibid.*

¹⁰⁹³ Entretien avec Mbog Martin, 101 ans, ex insurgé, Edéa, le 22 décembre 2020.

imminent. Ainsi, pendant la guerre dans les « maquis », les jeunes gens, étaient souvent chargés de transporter des messages d'un camp à un autre. Pour leur permettre de bien accomplir cette mission, les « *Ba Mbombog* », avant de les envoyer en mission, se réunissaient et faisaient une « cérémonie sacrée » destinée à appeler les Ancêtres afin que ces derniers accompagnent leurs enfants et les protègent au cours de leur voyage périlleux¹⁰⁹⁴.

Une recommandation était faite aux jeunes hommes : ils ne devaient en aucun cas pendant le parcours qu'il effectuait en courant (même sous l'effet des bruits de coups feu) se retourner et regarder derrière eux. Martin Mbog nous révéla que :

Pour sa part, son père, avant de décéder, lui avait dit que, à chaque fois qu'il se sentirait en danger de mort, qu'il fasse appel à lui en disant ces mots : « *A Tara, mè nu nu ba yeò nól* », c'est-à-dire, « Père, me voici que l'on veut tuer ». Lorsqu'il avait fini de prononcer dûment cette formule, nous a-t-il dit, de façon instantanée il se retrouvait à quelques kilomètres plus loin de l'endroit du péril¹⁰⁹⁵.

Toutes les « techniques de défense invisible » susvisées, il est vrai, prennent leurs racines dans la « Religion des Bassa ». Mais les nationalistes camerounais, en l'occurrence les patriotes bassa, se sont également servis de la religion du colon pour défendre le « *Kundè* ». A ce sujet, A. Mbembe souligne à juste titre que :

« Le discours nationaliste, dans sa version chantée, se recouvre d'un halo religieux et eschatologique ». Ce discours nationaliste en intégrant en son sein la religion locale et le christianisme colonial, opère une sorte de « syncrétisme » théologique. Désormais, Dieu (« *Hilôlômbi* ») et les Ancêtres (« *Bagwal* ») sont placés au début et à la fin de l'acte de libération de la « Terre ancestrale ». Ce sont eux, plus que l'ONU (qui a fait preuve de son incapacité à régler le problème camerounais lors de la première phase, le « *Nkaa Kundè* »), qui sont pris à témoin des désordres et des « maladies » causées par le système colonial [...] En « sentinelle et veilleur, il alerte la communauté et annonce ce qui doit venir¹⁰⁹⁶ ».

Il est fondamental de se rappeler que, le Mouvement nationaliste, tout en critiquant le christianisme, compromis à plusieurs égards avec l'ordre colonial, s'inspira, toutefois, de certains de ses éléments. Il tenta par exemple de démontrer la proximité de Dieu (« *Hilôlômbi* ») avec ceux qui luttent pour la « sauvegarde de la Terre » qui leur est due. D'ailleurs l'un des textes qui marqua, à cette époque, ce face-à-face entre « la libération politique » et « le message biblique », fut celui d'Um Nyobe : *Religion ou colonialisme ?* Dans ses écrits, «

¹⁰⁹⁴ Entretien avec Dominique Bikendeng, 98 ans, ancien insurgé faction Makandepouthé, Edéa, le 22 décembre 2020.

¹⁰⁹⁵ Entretien avec Mbog Martin, 101 ans, ex insurgé, Edéa, le 22 décembre 2020.

¹⁰⁹⁶ Entretien avec Elouga Paul, 55 ans, commissaire de police, Pouma, le 28 décembre 2020.

Mporôl » développa une véritable « théologie de la libération » où il critique radicalement le christianisme colonial et les pratiques missionnaires qui violaient sans vergogne la véritable foi chrétienne. Il convient de noter également que, le rapprochement qu'Um Nyobe fit avec le livre biblique de l'Exode, qui parle de l'intervention de Dieu dans la libération du peuple d'Israël, enveloppa le thème de l'« Indépendance ». Désormais perçue comme une « Terre promise », d'une aura religieuse et messianique. Ici, Dieu, le vrai, est perçu comme celui qui défend les faibles et les petits, les protège de la main de l'opresseur et les libère de l'esclavage¹⁰⁹⁷.

Le Mouvement nationaliste camerounais, U.P.C, effectue en fait un parallèle entre l'esclavage d'Israël, peuple aimé de Dieu, et la colonisation du Cameroun, peuple aimé de « *Hilôlômbi*¹⁰⁹⁸ ». Par voie de conséquence, le saut qu'effectua Israël de sa situation d'esclavage vers la liberté est identifié au bond que devra faire le Cameroun en général et le pays Bassa en particulier, de sa position de pays sous domination coloniale vers son « Indépendance » et sa « Réunification ». À partir de là, la foi en « *Hilôlômbi* », la croyance aux Ancêtres et la libération politique s'épousent dans la guerre au sein du « maquis » dans ce pays¹²³. La « Réunification » et l'« Indépendance » deviennent donc des « promesses divines » dont la réalisation est inexorable. Dans cet ordre d'idées, le « *Kundè* » relève pleinement de l'univers religieux. C'est une promesse divine simplement remise entre les mains des patriotes. La « Réunification » et l'« Indépendance » sont donc censées se réaliser dans un acte de « foi intégrale » où la vie individuelle peut être donnée en holocauste pour sauver les générations suivantes. Les Ancêtres eux-mêmes, avant de rejoindre le « Panthéon des bienheureux », ont laissé la « Terre » en liberté¹⁰⁹⁹.

C'est pourquoi, tant que cette « Terre » n'a pas été restituée à leurs descendants (« *Balal* »), la paix de ceux qui sont morts, mais qui continuent à se mouvoir autour des vivants, reste fragile. Nous ne le dirons pas assez, Um Nyobe et ses compagnons du « maquis », en ayant recours aux « forces de l'Invisible » (Dieu et les Ancêtres) au cours du « *Gwet bi Kundè* », ne visaient pas l'annihilation de leurs adversaires (les colons et leurs alliés ou « *Dikokôn* »), malgré les méfaits de ces derniers, mais à se protéger afin de mener à terme leur mission de libération¹¹⁰⁰. En effet, le Secrétaire Général de l'U.P.C a passé beaucoup plus de temps, dans le « maquis » de Boumnyebel, à essayer de proposer une solution politique à la crise sanglante

¹⁰⁹⁷ Entretien avec Yana Yana Rodrigue, 99 ans, ancien insurgé, Eséka, le 11 mai 2022.

¹⁰⁹⁸ Entretien avec Mbog Martin, 101 ans, ex insurgé, Edéa, le 22 décembre 2020.

¹²³ ANY, *La presse du Cameroun* n°3.982 du 05 août 1963.

¹⁰⁹⁹ ANY, IAC 80 (I), Sanaga-Maritime (Cameroun) UPC-Repression.

¹¹⁰⁰ Entretien avec Mahel Thomas, 71 ans, notable, Adna, le 21 novembre 2020.

déclenchée par les colons qu'à élaborer véritablement des stratégies militaires. Il est vrai qu'on lui attribua la paternité d'un Comité National d'Organisation (CNO), branche armée de l'U.P.C clandestine, ainsi que du Secrétariat Administratif et Bureau de Liaison (SABL), sorte d'étatmajor civil. C'était tout à fait légitime, puisque, en choisissant, non pas de se convertir au colonialisme, mais de résister pour l'honneur et l'intérêt du Cameroun, les patriotes ont dû s'organiser afin de préserver leur vie¹¹⁰¹.

En effet, pour survivre dans un milieu hostile dans lequel, l'Administration coloniale entretenait l'insécurité, Um Nyobe et ses compagnons devaient, non seulement défendre leurs « têtes »¹¹⁰² contre les « *Dikokôn* », « les chasseurs de primes et autres délateurs de service » mais également continuer à entretenir les militants et les sympathisants afin que la résistance ne s'estompe pas. Des bavures et quelques erreurs graves ont certainement été commises dans le « maquis » d'Um Nyobe¹¹⁰³. Il faut les regretter, mais comme dit le proverbe : les erreurs humaines n'enlèvent pas la valeur de l'effort fourni. De surcroît, nous devons toujours garder à l'esprit que « *Mporôl* » était loin d'être un chef de guerre à l'instar d'un Hissène Habré ou d'un Idriss Deby par exemple, et qu'il n'a, à aucun moment, envisagé de résoudre le problème du Cameroun par un affrontement militaire. Dans le cadre de la solution politique qui est restée la sienne jusqu'à son assassinat en 1958, nombreuses sont les initiatives politiques qui attestent de sa bonne foi, face à un adversaire qui, lui, s'était résolument enfermé dans la logique de guerre et ne voulait entendre aucun autre langage¹¹⁰⁴. Nous pouvons citer ici, quelques-unes des propositions faites par l'insurgé armé d'un stylo :

- La levée de l'interdiction injuste dont l'UPC avait été frappée, suivie du retour à la vie politique légale du Mouvement ;
- une amnistie générale en faveur de tous les condamnés politiques à la suite des événements de 1955 ;
- des négociations avec les autorités françaises pour trouver une solution à la crise. Mgr Thomas Mongo, que Um accepta de recevoir dans son « maquis », était revenu de l'entretien porteur de propositions précises dans ce sens ;

¹¹⁰¹ ANY, IAC 80 (I), Sanaga-Maritime (Cameroun) UPC-Repression.

¹¹⁰² Pendant cette période de l'histoire du Cameroun, les assassins ne se contentaient pas seulement de tuer les patriotes, mais pour s'assurer que la victime était, bel et bien décédée, d'une part et d'autre part pour avoir un trophée de guerre, on la décapitait. Cette pratique était aussi due à la croyance au pouvoir de « blindage » que le « *Kôn* » conférait aux « maquisards ».

¹¹⁰³ Entretien avec Mahel Thomas, 71 ans, notable, Adna, le 21 novembre 2020.

¹¹⁰⁴ Entretien avec Mbog Martin, 101 ans, ex insurgé, Edéa, le 22 décembre 2020.

- les nombreuses lettres-propositions du Secrétaire général au Premier ministre Mbida, premier chef du gouvernement de l'« État sous tutelle du Cameroun » ;
- note-mémoire à l'attention du gouvernement français pour le dénouement de la crise Kamerunaise (« Maquis » le 13 juillet 1957) ;
- l'engagement de l'U.P.C dans l'aventure du Mouvement d'Action Nationale du Cameroun (MANC) visant à permettre aux nationalistes de se présenter aux élections de 1956 de la loi-cadre. Mais les autorités françaises n'ayant rien voulu entendre au sujet de l'amnistie, le MANC se termina dans la confusion du « Groupe des huit », avant l'éclatement de ce dernier en 1958, éclatement provoqué par un habitué de ce genre de manœuvres : M. Charles Assale. Un poste de ministre lui était proposé dans le gouvernement Ahidjo...¹¹⁰⁵

Toutes ces incessantes propositions politiques montrent à quel point « *Mpodôl* » fut un homme épris de paix, dont la tâche majeure était d'obtenir la « Réunification » et l'indépendance véritables du Kamerun en provoquant le moins de dégâts et de morts possibles, à défaut d'en faire carrément l'économie. L'« indépendance » et la « réunification » surviendront, respectivement, deux ans et quatorze ans après son assassinat, mais elles seront de « pures formes¹³¹ » dans la mesure où : pour ce qui est de « l'indépendance », les autorités françaises veilleront à la vider de sa substance ; et quant à « la réunification », les manœuvres politiques du Président Ahidjo, créeront un climat de méfiance et de suspicion entre les Camerounais francophones et anglophones lequel climat fragilisera celle-ci¹¹⁰⁶.

3- Les autres moyens de défense invisible

De nombreux insurgés affirment que l'entrée et la survie dans la forêt ne fut possible que grâce à de nombreuses pratiques¹¹⁰⁷ qui les aidèrent à échapper à la vigilance des forces de l'ordre. C'est sans doute pour cette raison que A. Mbembé déclare que : « La subversion du champ symbolique des sociétés paysannes fut-elle qu'elle toucha les domaines aussi variés que le pouvoir de la sorcellerie, de la métamorphose et du dédoublement. Rites et thérapies n'y échappèrent point¹¹⁰⁸ ».

¹¹⁰⁵ Eyinga, *L'UPC : 'une révolution...'*, p.94.

¹³¹ *Ibid.*

¹¹⁰⁶ Entretien avec Malang Gérard, 97 ans, commissaire retraité, Bot-Makak, le 13 mai 2021.

¹¹⁰⁷ Entretien avec Mbog Martin, 101 ans, ex insurgé, Edéa, le 22 décembre 2020

¹¹⁰⁸ R. Um Nyobe, *Le problème National Kamerunais*, Paris, Karthala, 1984, p.41 (présenté par A. Mbembé)

¹³⁵ ANY 2AC506, Babimbi (Cameroun) coutumes, transformation, yeg njeck ou ordalique chez les Bassa. ¹³⁶ Anyia Enyegue, 'Les renseignements généraux...', p.67.

Les informateurs tous comme les insurgés étaient des hommes dotés de pouvoirs surnaturels. En fait, les deux acteurs étaient très avertis des techniques militaires d'échappement, en cas d'encerclement. Originaire de la même région, ils avaient été tous initiés aux pouvoirs magiques, qui leur offraient la latitude de repérer et si possible d'arrêter l'adversaire¹³⁵. Ce fétichisme, visait à rendre le maquisard confiant, courageux, voir invisible. Ces pratiques pour le cas du pays Bassa, furent connues sous les noms de *Ngué*, *Libounda*, *Nsèbé*, *Mbam Nkanda*, *Nkon*, *Ikwoi*...

Le *Ngué*, était une pratique traditionnelle Bassa dans laquelle on faisait usage du squelette humain, pour soigner certains malades. Les spécialistes (*Bot ba Mingué*), firent traverser les ossements humains aux insurgés pour les rendre invulnérables aux pièges que leur tendaient les policiers pour les capturer. Cette pratique permit aux insurgés de traverser des dépouilles sans crainte. Au mieux, d'éviter d'être victime d'un quelconque poison déposé sur un sentier. Quelques fois, les forces de l'ordre empoisonnèrent certains repas quand ils avaient découvert un maquis. Dans la culture Bassa, les restes humains sont considérés comme les plus sacrés. D'où l'attitude psycho-religieuse d'enterrer les morts dans les domiciles. Car les restes de ces derniers pourraient exterminer des générations¹³⁶.

Le *Libounda*, permettait aux insurgés d'être invisibles au contact d'une présence étrangère, grâce à une fougère le *djindji*, qu'ils tenaient en main, en se frottant les yeux pour aveugler leurs adversaires. Ces derniers, se trouvaient dans un état second où ils étaient incapables d'expliquer ce qui leur arrivait. Cette pratique leurs permit d'envoyer des lettres anonymes à leurs frères pour exprimer leurs besoins¹¹⁰⁹.

Le *Mbam Nkanda*, ou Lévitacion est un phénomène dans lequel un corps est soulevé du sol et se maintient en l'air sans aucun appui naturel apparent¹¹¹⁰. Aussi, consistait à s'envoler spontanément comme un oiseau tout simplement après avoir frappé les mains. Dans le maquis en pays Bassa, certaines personnes jouissaient du pouvoir de se transporter instantanément d'un lieu à un autre, même très distant, par la voie des airs, à l'aide de techniques occultes. Par cette pratique, de nombreux insurgés se rendaient léger comme du papier, prêt à s'échapper au moindre bruit face à un danger. Pendant le maquis, seuls les insurgés commandos utilisèrent cette pratique. Face à un soldat, ils se rendaient léger et se déplacèrent au son de la balle qui les déposa à son point de chute. De cette manière, le *Mbam Nkanda* était

¹¹⁰⁹ Entretien avec Bilog, 73 ans, notable, Nkenglikok, le 15 mai 2021.

¹¹¹⁰ P. M. Hebga, *La rationalité d'un discours africain sur les phénomènes paranormaux*, Paris, L'Harmattan, 1998, p.191.

une pratique plus complexe qui renforçait le *Libounda* en rendant la tâche difficile aux forces de l'ordre. Surtout que dans la culture de la région, on assimilait le *Mbam Kanda* à une pratique qui rendait l'insurgé immortel¹¹¹¹.

Le *Nkon*, utilisée pendant le maquis, consistait à introduire quelqu'un dans un fût d'herbes avec de multiples oignons pendant deux jours. Durant cette pratique, le *lilan li nkon* et *lilan li mbog* étaient avalés par l'initié, il y était malaxé et en sortait invulnérable à la flèche, à la machette et à une balle. Le *Nkon* rendait l'insurgé « amer » mieux encore le transposait dans l'au-delà. Celui qui avait subi cette pratique au sortir du maquis ne pouvait plus avoir une vie conjugale ordinaire.

Le *Ikwoi*, qui est une pratique traditionnelle destinée à faire disparaître spontanément un insurgé juste en récitant certaines paroles, lorsque ce dernier se trouvait dans une situation difficile. Ce dernier, apprenait par cœur des paroles magiques qu'il ne devait prononcer qu'en cas de danger, et généralement après avoir mâché certaines écorces¹¹¹². De plus s'y associait le *Nsèbè*, une pratique mystique avec laquelle l'insurgé esquivait ses adversaires et n'apparaît réellement qu'à sa guise.

S'il est vrai que ces pratiques occultes correspondaient à une véritable « guerre psychologique » qui ne donna pas de répit aux troupes ennemies, en revanche, l'on peut constater qu'elles étaient en réalité destinées à invoquer l'encouragement à la guerre pour les révolutionnaires¹¹¹³. Du fait du caractère superstitieux des populations, sans les sorciers, même les insurgés les mieux armés et les plus courageux n'oseraient pas attaquer en plein jour¹¹¹⁴.

Certains blindés comme ce fut le cas d'Um Nyobe, ne purent résister à la puissance des armes modernes bien qu'il bénéficiât dans son maquis de la présence du *Ngambi* c'est-à-dire un herboriste qui interprétait les présages du temps¹¹¹⁵.

De nombreux insurgés dévoilèrent leurs pratiques après leurs arrestations pour alléger leur peine. Les tortures mises en place au poste de gendarmerie pour contraindre les insurgés aux aveux permirent l'arrestation de plusieurs d'entre eux. Les conditions ne furent plus

¹¹¹¹ ANY, 2AC506, Babimbi (Cameroun) coutumes, transformations yeg njeck ou punition orale chez les Bassa.

¹¹¹² *Ibid.*

¹¹¹³ Anyia Enyegue, *Les pouvoirs paranormaux...*, p.101.

¹¹¹⁴ J. Epoh Ngangue, « Naissance et évolution du maquis dans l'arrondissement de Kekem (ouest Cameroun) 1955-1971 étude historique », Mémoire de D.I.P.E.S en Histoire, ENS de Yaoundé, 2004, p.47.

¹¹¹⁵ Mbock Lissom, « Ruben Um Nyobe ou l'étrange mort d'un guerillo sans armes », *Le messager* n°177 du 29 janvier 1990, p.54.

réunies pour les expérimenter. Avec la mort du guide Um Nyobe, les ralliements se multiplièrent¹¹¹⁶.

B- A L'OUEST-CAMEROUN

En matière de guerre, il est très courant de remarquer dans la région de l'Ouest-Cameroun la survivance des pratiques traditionnelles ancestrales marquées par des opérations occultes. Au vrai, les esprits un tant soit peu cartésiens noteront ici la flagrante contradiction qui existe, sur le plan psychologique, entre cette attitude qui relève plutôt d'une mentalité préscientifique et l'esprit expérimental¹¹¹⁷. Cet état de choses trouve objectivement sa justification dans le fait que l'africain en général, le camerounais en particulier, évolue dans un univers symbolique et vit traditionnellement entouré par des rites, d'interdits et des tabous. Ceci l'amène à valoriser le passé et à accorder aux choses matérielles une place secondaire. **1- Les moyens visibles**

Concernant le concept de « *Kee Lapa* », Gilbert Doho fait observer que : « Dans la plupart des langues Bamiléké « *Lapa* » veut dire indépendance, liberté, ère de puissance totale.

Dans les Hauts plateaux de l'Ouest-Cameroun, *Kee Lapa* signifie un pacte pour l'avènement d'une ère nouvelle, une ère de justice et de souveraineté¹¹¹⁸ ». Cette clarification sémantique avait tout son sens. Car c'est dans ce cadre que la clef pour comprendre le projet de libération et d'instauration d'une société nouvelle est située. Rappelons donc à la lumière de ce constat, le concept de *Kee Lapa et Nkaa Kunde* ne sont en fait qu'un seul, mais suivant deux modes d'expressions. C'est une réalité unique qui fut exprimée et manifestée dans des cadres sociologiques différents. On a quelque peu l'impression qu'il s'agissait de la prise de conscience d'un idéal noble qui cependant avait besoin d'un ancrage sociologique et culturel. Ceux qui le forgèrent manifestaient leur clairvoyance d'esprit et la portée de capitaliser le facteur culturel. Ce facteur culturel devait ou était censé servir de ferment et de terreau d'enracinement à la lutte qui était menée¹¹¹⁹. Le concept *Kee Lapa* n'était pas un instrument démagogique pour servir la cause. Il dut réarmer les masses populaires et électriser leur volonté vers l'action contre la machine coloniale. Sous ce prisme de lecture, on est enclin à soutenir que le *Kee Lapa* n'est pas un simple slogan : c'est une vision, disons une vision,

¹¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹¹⁷ ARO, 1 AA 7 (3), Cameroun (Ouest) UPC, éradication 1958.

¹¹¹⁸ ARO, 1AC 242 Bamiléké (Région) Politique 1956-1961. Rapports politique de la Région Bamiléké 1956-1961.

¹¹¹⁹ H. Aguessy, "Tradition orale et structures de pensée : essai de méthodologie", *Cahier d'histoire mondiale*, Vol XIV, n° 2, 1972, p.269.

disons une vision de la libération et de progrès collectif. Son usage autrefois popularisés durent susciter crainte et peur chez les colons et leurs supplétifs locaux¹¹²⁰.

Ce n'est donc nullement par un quelconque hasard que le dit concept fut emprunté aux milieux sociologiques pour exprimer, non pas l' « indignation » mais la profondeur d'un projet légitime de reconquête collective. Il exprime une valeur, un idéal et un projet de société. En réalité, le *Kee Lapa* en pays Bamiléké contribuait à maintenir le lien entre la culture ancestrale et la lutte encours¹¹²¹. Aussi, en recourant à eux auprès des masses populaires. Les masses souvent peu instruites pouvaient désormais, elles aussi, faire sienne cette notion porteuse de sens. Cette idée semble mettre en difficulté celle qui consiste à présenter l'UPC comme étant ou ayant été un 'mouvement communiste'¹¹²².

2- Les moyens invisibles

S'agissant précisément de ces pratiques occultes à l'Ouest-Cameroun, notons que la guerre reposait fondamentalement sur un soubassement magico-religieux¹¹²³. Le départ en guerre était forcément subordonné à un certain nombre de cérémonies rituelles ainsi que l'atteste clairement ce passage de Thierno Mouctar Bah :

Chez les Bamiléké de l'Ouest-Cameroun, la guerre avait un aspect éminemment magique et le départ vers le champ de bataille était précédé par des grandes cérémonies rituelles. Dans la puissante chefferie de Bandjoun, avant le déclenchement des hostilités, chaque guerrier doit d'abord faire des sacrifices dans sa propre concession ; il devait demander la force aux crânes de ses ancêtres en y versant de l'eau fraîche ou de l'huile, en récitant des formules consacrées ; au pied des arbres sacrés, un officiant sacrifie des silures, des aubergines, des poulets etc. [...] Certains voyants (Kamsi) pouvaient même à distance déceler les intentions secrètes de l'adversaire¹¹²⁴.

Ces pratiques occultes ancestrales survécurent à l'érosion du temps tant et si bien que durant la lutte pour l'indépendance, les sorciers, les géomanciens ou les thaumaturges mirent à contribution ce qu'ils considéraient comme étant une science, c'est-à-dire la magie ou les grisgris pour assurer le blindage de tous les combattants et le lancement de la foudre contre les

¹¹²⁰ R. P. A. Albert, 1937 "Coutumes des Bandjouns à la naissance, au mariage et à la mort", *les Missions Catholiques*, 1999, p.143.

¹¹²¹ Entretien avec Mandieusseu Blandine, 55 ans, infirmière, Loum le 6 août 2021.

¹¹²² Entretien avec Tchinda Gabriel, 80 ans, Cadre technique de la planification et du développement régional en retraite, Loum, le 6 août 2021.

¹¹²³ ARO, 1AC 265 Association création 1952- 1959 ; région Bamiléké.

¹¹²⁴ T. Mouctar Bah, *Architecture militaire traditionnelle et poliorcétique dans le Soudan Occidental (du XVIIe à la fin du XIXe siècle)*, Yaoundé, CLE, 1985, p.143

troupes ennemies¹¹²⁵. En outre, ces pratiques avaient, d'après eux, pour but de rendre les combattants invulnérables ou invisibles au front. Par ailleurs, ceux-ci devaient avant tout combat consommer certaines potions magiques prétendument revigorantes. Lors de notre entretien avec Paul Tenko, il nous relate que :

Au début de la guerre de libération, les nationalistes, tablant sur l'immensité de leurs forces, voulurent utiliser les énergies, toutes les potentialités nationales pour bouter hors de la patrie l'occupation blanc. Les sorciers et les magiciens furent réquisitionnés et sommés de mettre leur puissance au service de la révolution et de la libération nationale, enrôlés dans l'armée du en lutte qui avait pris le maquis [...] Lorsqu'il pleuvait, on demandait aux maîtres du tonnerre d'envoyer la foudre frapper les chefs de l'armée d'occupation¹⁵⁴.

a- Les pratiques propitiatoires

Les propitiatoires consistaient en des rites, des prières de consécration et de purification qui précédaient le départ en guerre. Chaque guerrier faisait des sacrifices dans sa propre concession. Il était tenu par là de demander la force aux « crânes » de ses ancêtres. Sous la direction des prêtres regroupés au sein du « *Ku'nga* ». On procédait sous les ordres du chef à des sacrifices propitiatoires. On immolait les chèvres et les poules sur les crânes des ancêtres de la chefferie en leur demandant victoire. Une autre association exerçant une force de dissuasion était le « *Ni'kwa* » ou société des bagues. Celles-ci subissaient des préparations par des procédés magiques qui assuraient aux individus qui les portaient une certaine protection contre les attaques de toutes sortes. L'association de ces bagues donnait une puissance supérieure à celle du chef. Sur le champ de bataille, elles exerçaient une certaine influence sur les adversaires¹¹²⁶.

b- L'appartenance à des sociétés secrètes

De prime à bord, les insurgés appartenaient à des sociétés secrètes. Il existe évidemment des sociétés communes à toutes les catégories sociales¹¹²⁷. L'individu, et donc le groupe, cherchent à accroître leur puissance en s'alliant aux animaux, aux forces de la nature et au cosmos¹¹²⁸. C'est le totémisme et le *kè* qu'on rencontre un peu partout dans l'Ouest-Cameroun. Par exemple, le *Kamkweh* : société guerrière fondée en 1925, lors de la guerre

¹¹²⁵ R. Alleau, *Sociétés secrètes*, Paris, Encyclopédie "Planète", 2^{ème} éd., 1989, p.43.

¹⁵⁴ Entretien avec Tenko Paul, 101 ans, ancien insurgé, Bagam, le 28 avril 2021.

¹¹²⁶ N. Lavallière Betga-Djenkwe, 'Les techniques de défense des chefferies de l'Ouest-Cameroun, du XVI^e au début du XX^e siècle', *e-Phaistos Revue d'histoire des techniques*, vol VI, 2018, p.34.

¹¹²⁷ J. Fotso, "Le nationalisme camerounais dans la période de l'entre-deux-guerres (1918-1939)", *Mémoire de Maîtrise en histoire*, Université de Yaoundé, 1985, p.123.

¹¹²⁸ Alleau, *Sociétés secrètes...*, p.78.

civile de Bandjoun, par les partisans de Kamga II qui luttèrent contre son rival, le prince Bopda. Les membres portent une cagoule noire. Leur devise est : "attendre l'ennemi sur place et mourir". Pendant le maquis, la case rituelle du *Kamkweh* avec son tambour d'appel subsistait sur la place du marché de Bandjoun¹¹²⁹.

La *Jyeh* : c'est l'une des confréries parmi les plus redoutables et toujours mystérieuses. Elle est très active, en particulier pendant le temps du *kè*, c'est-à-dire la période de l'alliance du sang et de la magie. Son principal rôle avoué est de réguler les pluies et de faciliter la fécondité de la terre et des femmes. Par des pratiques magiques, elle combat l'ennemi. La section la plus redoutée est celle du quartier Toposuong, noyau d'un ancien peuplement de Bandjoun¹¹³⁰. C'est dans cette optique que l'on peut comprendre ce proverbe Bandjoun "seul l'innocent qui entre dans le cercle du *Jyeh*, et qui n'en est pas membre, en sort vivant". Le *Jyeh* est parmi les sociétés bamiléké l'une des plus importantes et redoutables. Elle reste encore très fermée et mystérieuse. C'est une société religieuse qui s'adonne cependant à la magie dans l'intérêt de la communauté¹¹³¹. *Jyeh* signifie littéralement "interdit". La cagoule portée par ses membres est noire. Les tenues sont différentes selon les rites pratiqués. Le *Mepfeli* : société religieuse et mystique qui conserve encore aujourd'hui son mystère, le *Kamjyeh* : l'une des sociétés les plus redoutables¹⁶¹.

C'est essentiellement une confrérie religieuse, gardienne des coutumes. Le *Mekè* : société des hommes-serpents, constituée exclusivement par les *tshofo* qui n'ont cependant pas le droit d'entrer au *fam*. Ses membres sont initiés au *kè*. On distingue trois sections, aux jours de réunion différents : le *mekè dzemto* : les miliciens, agents de sécurité ; le *mekè tamgo* : les inspecteurs des routes et chemins ; le *mekè sèsuuo* : ceux qui supervisent les autres, agents de renseignement. Ce sont des miliciens ou policiers, exécuteurs des basses œuvres de la justice coutumière. Cette société est plus ou moins en délicatesse avec la société des magiciens *Ku'ngang* à la suite de problèmes de protocole et de préséance. Le *Bèjeh* : société apparemment licite mais qui, d'après certaines informations, serait pourtant maléfique. Le *Bèjeh* utiliserait la magie noire ou *famla*¹¹³². Ses membres doivent livrer en sacrifice au moins sept personnes de leur propre famille pour atteindre les grades élevés. Leur habillement

¹¹²⁹ L. Perrois et J.-P. Notué, *Rois et sculpteur de l'Ouest-Cameroun. La panthère et la mygale*, Paris, Karthala, 1997, p.64.

¹¹³⁰ Entretien avec Tchouala Lafouet Dschaplappa, 97 ans, ancien manœuvre dans les plantations du Mounjo, Bamebim-Balatchi, le 18-19 août 2021.

¹¹³¹ R. W. Danzel, *Magie et science secrète*, Paris, Payot, 1989, p.23.

¹⁶¹ *Ibid.*

¹¹³² Entretien avec Talontsa, 87 ans, cheminot retraité, Dschang, le 15 mars 2021.

comprend une cagoule surmontée d'un masque de forme ronde, le *tsekom*, qui ressemble à un œuf coupé en deux, fait de fibres de raphia tissées, recouvert d'un tissu et de cauris. D'autres *fsekom* sont des masques de type dit Batcham. Cette société participe aux cérémonies magiques et à la danse lors du *kè*, période des initiations et des rites¹¹³³.

De plus, la *Kwenteng* (littéralement : "percer les oreilles") est une redoutable société judiciaire chargée d'appliquer les sanctions contre tous ceux qui ont enfreint la coutume, notamment en matière de vol, adultère, banditisme et rébellion contre les institutions établies. C'est une confrérie des "bourreaux", sorte de milice chargée des basses œuvres. Elle est donc à la fois très redoutée et très secrète. En temps de guerre, elle s'occupe de lever des troupes même de force. Le tambour d'appel du *Kwenteng* est installé sur la place du marché dans un abri clos. Les membres du *Kwenteng* portent des cagoules noires surmontées d'une multitude de coquilles d'escargots ou d'un ensemble de plumes¹¹³⁴. A Bapi, la cagoule est faite de bandes verticales noires et ocre. Les plus gradés portent des cannes en bois sculpté. Les membres de la société en service circulent toujours masqués, de jour comme de nuit, munis de longs bâtons en nervure de raphia, voire de matraques pour assommer sans merci ceux qui voudraient entraver leur route ou tenter de les apercevoir¹¹³⁵.

Ils utilisent certains signes de reconnaissance et en particulier des sifflements plus ou moins modulés. Le rôle du *Kwenteng* est apparenté à celui de la "*Night Society*" aux masques effrayants, de l'ex-Cameroun britannique. S'appuie sur le *Kwenteng* pour éliminer les indésirables. Le *Fehfeh* est la redoutable section des exécuteurs ou bourreaux. Lorsque celui qui avait commis une faute grave était surpris par le *Fehfeh*, il était entraîné nu vers la place du marché. On lui rasait la tête, on l'enduisait d'huile puis on l'obligeait à boire jusqu'à ce que son ventre soit gonflé. Il était alors jeté dans un bûcher ardent. Lorsque son ventre éclatait, avec un bruit spécifique, les spectateurs devaient fuir pour ne pas être molestés par les membres du grand *Kwenfeng*¹¹³⁶. De nos jours, les activités de cette société, plus calmes à cet égard, ont subi de sérieux changements mais se manifestent sous d'autres formes¹⁶⁷.

Sic, « Les réunions périodiques des sociétés secrètes ont lieu dans des cases spéciales, certaines installées sur la place du marché, chaque confrérie importante ayant la sienne. La case est décorée de motifs symboliques spécifiques sculptés sur les montants des portes et les

¹¹³³ J. Despois, "Des montagnards en pays tropical, Bamiléké et Bamoum", *Revue de Géographie Alpine*, no 32, 1990, p.9.

¹¹³⁴ E. E. Evans-Pritchard, *Les anthropologues face à l'histoire et à la religion*, Paris, PUF, 1974, p.87.

¹¹³⁵ *Ibid.*

¹¹³⁶ Entretien avec Tafre Paul Denis, 47 ans, Employé de bureau mairie de Galim, Bagam, le 12 août 2021.

¹⁶⁷ ARO, 1AA7 (3), Cameroun (Ouest), UPC.

supports du toit. Elle est entourée d'une palissade délimitant une vaste cour. Dans un coin se trouve le lieu de culte avec la pierre fétiche¹¹³⁷ ». Généralement on trouve dans les cases de nombreux sièges. L'emplacement et le type de siège que doit occuper chacun des membres sont fonction de son rang social ; il existe deux types de disposition : les sièges (tabourets monoxyles) ayant des formes et des motifs symboliques variés sont disposés tout autour de la case¹¹³⁸.

Celui du chef se trouve immédiatement à droite de l'entrée principale, les autres sièges se succèdent selon l'ordre d'importance de leur propriétaire. L'homme le moins gradé se trouve donc à la gauche du chef, de l'autre côté de la porte. Les sièges des membres décédés sont suspendus au plafond de la case tant que l'héritier n'est pas venu en prendre possession. Au centre de la case se trouve un foyer ; plus couramment la salle de réunion est carrée ou rectangulaire, seuls trois côtés sont occupés. Dans l'axe du rectangle, sur un des côtés, s'installe le chef, ou son représentant, entouré des plus hauts dignitaires, sorte d'état-major connu actuellement sous l'appellation de "comité mystique"¹¹³⁹. "Le plus important de l'urbanisme bamiléké réside dans la superposition hermétique du plan des réunions des sociétés coutumières au schéma urbanistique de la chefferie"¹¹⁴⁰. L'entrée dans les lieux de réunion est en principe strictement réservée aux membres des sociétés, à quelques exceptions près dont parfois celle de l'intrusion d'un ethnologue, soumis alors à un rituel particulier de protection/neutralisation.

Egalement, Le jour de la réunion ordinaire, chaque membre de la société se rend au marché, à la case de réunion, en portant cagoule et signes de reconnaissance. Il a avec lui l'inévitable et indispensable calebasse de vin de palmier-raphia et un petit fagot de bois pour le feu. Autrefois, il était en outre muni d'un gros bâton noueux, véritable gourdin destiné à rosser à mort tout individu qui aurait eu l'imprudence de le gêner dans sa marche. Certains sifflaient pour avertir mais d'autres non, en particulier les membres du *Kwenfeng*¹¹⁴¹. Selon Pierre Tchio :

La réunion elle-même commence toujours par un sacrifice ou des libations à la pierre fétiche. Il y a en outre des cérémonies rituelles. Puis on échange les nouvelles. Au cours de ces réunions,

¹¹³⁷ P. Harter, "Les masques dits Batcham", *Arts d'Afrique Noire*, no 3, 1972, p.18.

¹¹³⁸ P. Harter, "Les pipes cérémonielles de l'Ouest camerounais", *Arts d'Afrique Noire*, n° 8, 1973, p.43.

¹¹³⁹ ARO, 1AC14/0, Société africaine de prévoyance (SAP) activités 1953-1963. Activités de la SAP au Cameroun général et en région bamiléké en particulier 1953-1963.

¹¹⁴⁰ F. King, *Magie rituelle et sociétés secrètes*, Paris, Denoël, 1971 p.54.

¹¹⁴¹ ARO 1AC294/0, Bamiléké région carte administrative 1950-1955. Travaux de représentation cartographique de la région bamiléké par le service géographique de l'AEF.

les sociétaires se livrent à de copieuses libations de vin de palme et font ripaille avec de la viande de porc ou de chèvre préparée à l'avance. Lors des débats, chacun doit être sincère dans ses déclarations et ses opinions et peut parler librement, sans crainte théoriquement d'être trahi à l'extérieur. N'oublions pas que beaucoup sont aussi devins et/ou sorciers¹¹⁴².

c- Quelques exemples de pratiques occultes à l'Ouest-Cameroun

Parmi ces pratiques occultes dont les insurgés de l'Ouest-Cameroun faisaient recours, on peut citer :

c.1-Le Ngwouo

Cette cérémonie, plus reconnue sous le nom de *Cadi* chez les Banganté, est une pratique qui visait à mettre en évidence la culpabilité d'un individu jugé suspect, en cas de dénonciation douteuse ou de démentis formels par ce dernier, à la suite d'une accusation formulée à son encontre. Elle consistait de ce fait à jauger le degré d'innocence du suspect, à travers ce test de culpabilité appelé *Ngwouo*. Il se substitue à « dieu le juge » qui tranche et châtie une fois qu'il reconnaît son vrai coupable. Cette expérience consiste pour l'accusé, à avouer son forfait ou à rejeter l'accusation en se « frottant contre le *Ngwouo* », c'est-à-dire, en admettant par exemple devant l'assistance, qu'il est prêt à subir les conséquences des « *Medo* » ou mauvais sorts, en cas de faux démenti¹¹⁴³. De toutes façons, tout suspect est tenu de subir cette épreuve douloureuse chez les coupables, mais qui naturellement se révèle sans effet chez les innocents.

Pour la forme, il peut s'agir par exemple, soit des grains de maïs, du sable, du piment qu'on lui enfonce dans les yeux sans qu'il éprouve la moindre douleur, soit d'un demi verre de liquide qu'on lui fait boire et qui ne finit pas. Cette forme de justice était efficace dans le processus de dépistage des *fiégong*¹¹⁴⁴¹¹⁴⁵.

c.2-Le Mbo

C'est une cérémonie de lavage, et plus précisément, une épreuve de réhabilitation de son ange gardien. A Bamendou comme dans la plupart des traditions, chaque être est habité par un ange gardien qui est son dieu ou maître. Son rôle est de le protéger de toutes ses forces

¹¹⁴² Entretien avec Tchio Pierre, 87 ans, notable, Bafounda, le 13 août 2021

¹¹⁴³ ARO, 1AC99/0, Cameroun commune. Organisation.1954-1955. Divers actes portant réorganisation en région bamiléké, 1954-1955.

¹¹⁴⁴ ARO, 1AC2/0, Ouest Cameroun. Election 1951-1954. Diverses professions de foi pour les élections des années

¹¹⁴⁵ -1954 dans l'ouest du pays.

et de le couvrir des biens faits. Pour que l'ange gardien joue pleinement ce rôle, il faut que l'être soit sain et ne souffre d'aucune contrariété d'origine rituelle¹¹⁴⁶.

c.3-Le *Letouo Lah*

Cette cérémonie consistait de protéger les populations contre toute éventuelle attaque de la part des ennemis, mais aussi de protéger les nationalistes contre les obstacles rituels. Pendant cette cérémonie, des barrières mystiques sous forme de *Mekia lah* (sorte de poudre contenant des gris-gris, conçue par les traditionalistes, qu'on étale le long des limites territoriales pour combattre le colon) dressées au niveau de chaque limite frontalière du village, afin de parer à toute infiltration suspecte de l'ennemi¹¹⁴⁷.

c.4-Le *tsagan*

Le *tsagan* est un objet que les insurgés ont tiré des traditions Bamiléké. Il est utilisé par les tradipraticiens et les voyants pour lire l'avenir ou pour rechercher les causes d'un malaise chez un être humain. Il est composé d'une corne d'antilope coiffée par une peau de civette ou de singe. Cette corne contient soit de petits cailloux soit des perles particulières. Cet objet permet de déterminer la direction à suivre et d'éviter les embuscades. L'administrateur Delauney souligne que « le terroriste se sert de cet objet pour chercher dans quelle direction il pourra se déplacer en toute quiétude¹¹⁴⁸ ». Le *tsagan* était utilisé de plusieurs manières dont voici les principales. De la main droite, on agite l'objet. Les éléments se trouvant à l'intérieur émettent un son qui, suivant son intensité, est interprété comme étant une affirmation ou une négation par rapport à la question posée. Agité et planté au sol, il penche dans une direction qui peut être bonne ou mauvaise selon le vœu émis¹¹⁴⁹.

c.5-Le *pi*

Si l'animisme désigne la croyance aux âmes et aux esprits de la nature, le totémisme désigne celle en l'animal parent, incarnation du clan ou de la tribu. Le "totem" est ainsi considéré comme le véritable ancêtre du groupe et honore à ce titre. Chez les Bamiléké, ce que certains auteurs appellent "totem" est en fait le *pi* qui est le double animal d'une personne humaine. Ces personnes s'engagent dans un pacte magique avec un animal. Le double animal vit en brousse tout en restant intimement lié à la vie de l'homme dont il est devenu le *pi*. Ce lien particulier peut même engendrer une relative ressemblance physique. Par ailleurs, on

¹¹⁴⁶ Entretien avec Ta-ah Tépouna Lachélé, éleveur, 78 ans, Penja le 6 août 2021.

¹¹⁴⁷ ANY, *La presse du Cameroun*, n° 2295 décembre 1957.

¹¹⁴⁸ ARO 1AA 145, Note confidentielle n°49 Delauney Maurice, chef de la Région Bamiléké, 1958.

¹¹⁴⁹ L. Sah, *Femmes Bamiléké au maquis au Cameroun 1955-1971*, Paris, L'Harmattan, 2008, pp.97-98.

¹⁸⁰ J. Hurault, *La Structure sociale des Bamiléké*, Paris, La Haye, Mouton & Co, 1962, p.98.

rapporte qu'une défaillance de l'un des protagonistes entraîne immédiatement la mort de l'autre¹⁸⁰.

Mais ce sont cependant les membres des sociétés totémiques qui sont aussi les dignitaires des *mkem*. Ces insurgés peuvent même avoir plusieurs *pi*. Le but de cette alliance totémique est d'avoir une double ou triple existence et de s'approprier toutes les caractéristiques (ou les attributs) du ou des animaux choisis, pour agir plus efficacement dans la vie sociale¹¹⁵⁰.

Le terme de totémisme, utilisé par certains auteurs dans ce cas, est né d'une confusion et réunit en un mot des croyances, des coutumes et des phénomènes hétérogènes comme le confirment diverses études¹¹⁵¹. Aussi, dans le cadre de ce travail, le totem et le totémisme chez les Bamiléké doivent-ils se limiter à la notion de *pi* complétée par celle de *kè*, intimement associées. Les croyances et les symboles chez les Bamiléké expriment la lutte dans laquelle la vie et la mort s'affrontent, constituant le fondement dialectique de l'existence humaine. Le monde des vivants est peuplé d'ennemis et plein de dangers de toutes sortes. Pour mieux se préserver et prendre quelques avantages dans ce combat permanent, l'homme a pensé utile de s'allier à certains animaux¹¹⁵².

Partout en Afrique noire, la nature et notamment le monde animal sont liés à la vie des hommes. On le voit dans les mythes d'origine et les contes. Les Dogon (Mali) pensent que l'animal est jumeau des hommes. Chez les Bambara (Mali), chaque famille a un parent animal dont la chair lui est interdite. Les Bamiléké, eux, pensent que chaque individu, dès sa naissance, a un double animal qui vit en brousse et dont la rencontre inopinée serait fatale¹¹⁵³. "Le python a des temples dans le sud du Dahomey (Bénin) surtout à Ouidah. Les pythons circulent librement en ville. Si quelqu'un les voit, il baise la terre et salue le serpent en l'appelant "père" De nombreux clans ont une parenté avec un animal, ils l'enterrent et le pleurent comme un ancêtre." Chez les Kotoko du Nord Cameroun, chaque village est protégé par un varan auquel on rend un culte. Au Zimbabwe, le chef défunt revient à la vie sous la forme d'un lion¹¹⁵⁴. Selon Dika Akwa, il existe chez les Douala (Cameroun) une confrérie appelée *Ebasenjon* ou encore *Obasi* qui regroupe des hommes-crocodiles. Au Sud-Cameroun et au Gabon, les sociétés d'hommes-panthères ont été longtemps actives. Ses membres

¹¹⁵⁰ H. Hampaté Bâ, *Aspects de la civilisation africaine*, Paris, Présence Africaine, 1972, p.90.

¹¹⁵¹ *Ibid.*

¹¹⁵² M. Auge, *Pouvoir de vie, pouvoir de mort*, Paris, Flammarion, 1997, p.65.

¹¹⁵³ *Ibid.*

¹¹⁵⁴ *Ibid.*

devaient arracher le cœur de leurs victimes pour en faire des "médicaments" magiques destinés à se fortifier et à se protéger des autres sorciers¹¹⁵⁵.

Le totémisme de l'Ouest-Cameroun est particulier par la manière dont il influe sur l'organisation sociale. Bien que le *pi* soit une alliance personnelle, le sens du groupe est plus fort et fait que les gens s'organisent là aussi en confréries coutumières. Même pour ce lien intime, l'individu pense qu'il ne peut l'assumer qu'au sein d'une communauté. C'est ainsi que l'on trouve en pays Bamiléké, les confréries du serpent *nok*, du chimpanzé *pu'kwop*, de la panthère *nomgwi*, de l'hyène *nanu*, de l'éléphant *so'*, de l'hippopotame *dzeemto*, du caïman *ngo*, du buffle *ya*, du corbeau *nwanwa*, etc.¹¹⁵⁶

On remarque d'ailleurs dans l'iconographie sculpturale de nombreux motifs animaux. Tous les animaux ne peuvent pas devenir des *pi*, alliés des hommes par les rites du *kè*¹¹⁵⁷. Il s'agit plutôt d'un certain nombre de bêtes sauvages choisies pour des vertus ou des qualités particulières associées aux pratiques de la grande chasse. A l'exception du serpent, du crocodile et de quelques oiseaux rapaces, ce sont des mammifères de la faune locale, généralement de grande taille¹¹⁵⁸. Certains signes, connus surtout des chasseurs, permettent de distinguer en brousse les buffles, les panthères, les crocodiles, bref les animaux qui sont des *pi*, de ceux qui n'ont pas contracté une alliance avec des individus et ne sont alors que de simples gibiers. "Quant à la panthère qui n'a pas fait alliance avec l'homme, elle est moins malfaisante, plus timide, plus facile à prendre. L'homme ne lui a pas prêté son intelligence, son âme, sa méchanceté". Le totémisme se complète bien entendu de pratiques magiques qui ont pour but de faciliter la vie personnelle des individus en forçant quelque peu le cours normal des choses. C'est une application individuelle des conceptions religieuses générales. H. Deschamps précise que : « (la magie) n'est qu'un procédé de transfert de ces forces vitales universelles, de tout ce dynamisme qui est l'essence des religions noires¹¹⁵⁹ ». Le besoin d'aide pousse les hommes à s'allier à tout ce qui leur apparaît puissant ou habile dans le monde qui les entoure afin de venir à bout de l'envahisseur. Ils se concilient les forces naturelles par des pactes individuels qui font intervenir la notion de *kè*, la "magie", essentielle chez les Bamiléké¹⁹¹.

¹¹⁵⁵ Hampaté Bâ, *Aspects de la...*, p.98.

¹¹⁵⁶ N. B. Dika Akwa, *Les problèmes de l'anthropologie et de l'histoire africaine*, Yaoundé, éd. CLE, 1982, p.87.

¹¹⁵⁷ Bah, *Architecture militaire traditionnelle...*, p.34.

¹¹⁵⁸ Entretien avec Assafack Fongui Michel, 67 ans, sergent-chef retraité, Dschang, le 3 mars 2021.

¹¹⁵⁹ Deschamps, *Les religions de l'Afrique...*, p.56.

¹⁹¹ *Ibid.*

S'il est évident que ces pratiques qui correspondent à une véritable guerre psychologique sapèrent le moral des troupes ennemies, en revanche, l'on peut constater que les blindés camerounais ne purent pas résister à la puissance des armes modernes occidentales, de même que le large des foudres n'eut pas plus effet¹¹⁶⁰. Notons que, l'invulnérabilité ou l'invisibilité des chefs rebelles, leurs disparitions et leurs apparitions soudaines, l'incapacité des forces coloniales à les localiser précisément, conduisirent les uns et les autres à reconnaître à ces faits magiques ou propitiatoires quelque puissance¹¹⁶¹. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'administration coloniale n'a jamais cessé de les condamner. De fait, elle s'assigna pour mission de mener, une vigoureuse croisade contre les sorciers et d'interdire toute forme de pratiques magiques sur l'étendue de la région de l'Ouest-Cameroun pendant cette période. Aussi, ces sorciers furent-ils contraints de poursuivre leurs pratiques en brousse avec les insurgés¹¹⁶².

Au regard de toutes ces pratiques, l'on constate que les insurgés ont largement puisé dans les traditions et la cosmogonie locales. Ils ont exploité toutes les fibres de la tradition susceptibles de leur permettre de concrétiser leurs ambitions. Ces pratiques produisaient de l'effet sur la population qui n'hésitait pas à apporter son soutien à l'insurrection armée. En plus de ces pratiques, une propagande inlassable était orchestrée par les cadres insurgés en vue d'obtenir l'adhésion massive de la population au mouvement insurrectionnel. La propagande du mouvement nationaliste s'appuyait en grande partie sur une intense activité de communication. Cette communication était soit écrite c'est-à-dire à travers des tracts et des brochures, soit orale, c'est-à-dire à travers des chants de guerre et des conférences publiques ou clandestines.

Cependant, face aux nombreuses déconvenues, au succès quasi-mitigé des actions magico-religieuses, les chefs militaires optèrent fermement pour l'utilisation des armes.

C- LES ARMES DE COMBAT

D'emblée, on distinguait deux types d'armes de combat à savoir, les armes traditionnelles et les armes modernes. Les armes traditionnelles étaient fabriquées par les forgerons installés dans presque tous les villages de l'Ouest-Cameroun. Il y existait même des corporations de forgerons qui n'étaient rien moins que des castes dotées de pouvoirs

¹¹⁶⁰ Dika Akwa, *Les problèmes de...*, p.90.

¹¹⁶¹ F. M. Kenné, *Vivre sous maquis. Décolonisation, nationalisme et architecture militaire à l'Ouest Cameroun de 1957 à 1971*, Dschang, Editions Lignes, 2022, 130.

¹¹⁶² J.-C. Barbier, et al, *Migrations et développement. La région du Mounjo au Cameroun*, Paris, Editions de l'ORSTOM, 1983, p.34.

magiques. Dans certaines chefferies, les forgerons avaient leurs réunions et même leurs danses spécialisées¹¹⁶³. Après la fabrication, ils s'occupaient directement de la vente de leurs instruments. Ainsi, ils mirent à la disposition des combattants de l'ALNK et de Paul Momo des fusils de traite assez archaïque, des lances, des flèches, des haches, des couteaux et des machettes. En pays Bassa, les insurgés fabriquaient eux-mêmes leurs fusils de chasse. Les gourdins étaient confectionnés soit par les combattants eux-mêmes, soit par les menuisiers. La plupart de ces armes traditionnelles étaient enduites de poison qui atteignait et tuait l'ennemi à la moindre blessure¹¹⁶⁴. Tels sont les outils traditionnels de guerre qui ont longtemps permis aux insurgés de combattre. Mais, leur caractère rudimentaire, voir archaïque, inquiétèrent les différentes cibles visées tant et si bien que l'administration coloniale et celle du Cameroun, par la suite, furent obligées de pourchasser et d'emprisonner nombre de forgerons¹¹⁶⁵.

Quant aux armes modernes, elles provenaient généralement des pays qui soutenaient l'UPC, à savoir l'URSS, la Chine et la Tchécoslovaquie. Ces trois pays fournissaient aux maquis, des armes telles que les Pistolet-Mitrailleur (PM)¹¹⁶⁶. Il convient d'insister sur le fait qu'au départ, l'insurrection armée dans le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, toutes tendances confondues, bénéficiait considérablement des appuis militaires et idéologiques de la Chine communiste dirigée depuis le 1^{er} octobre 1949 par Mao Tse Toung. Signalons d'ailleurs que cette aide énerva Ahmadou Ahidjo, l'obligeant à nouer en guise de représailles, des relations diplomatiques et de coopération avec la Chine nationaliste (Taiwan) dirigée par Tchang Kai Tchek et soutenu par le gouvernement et les milieux d'affaires américains¹¹⁶⁷. Le chef de l'Etat camerounais devait d'ailleurs lancer Mao Tse Toung, dès 1962, un avertissement formulé en ces termes : « Si nous avons la preuve que la chine communiste cesse de s'ingérer dans nos affaires intérieures, nous pourrions la reconnaître et voter pour son admission à l'ONU²⁰⁰ ». Pour terminer, relevons avec Adoph Makembe Tollo que la plupart des armes étaient arrachées à l'ennemi...¹¹⁶⁸

II- STRATEGIES, TACTIQUES DE COMBAT ET REORGANISATION DE L'INSURRECTION ARMEE

¹¹⁶³ Mouctar Bah, 'Guerre, pouvoir et...', p.251.

¹¹⁶⁴ Entretien avec Ta-ah Tépouna Lachélé, éleveur, 78 ans, Penja le 6 août 2021.

¹¹⁶⁵ *Ibid.*

¹¹⁶⁶ Kanguelieu Tchouake, 'La rébellion armée à...', p.106.

¹¹⁶⁷ T. Deltombe, et al, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948- 1971*. Paris, La Découverte, 2011, p.134. ²⁰⁰ H. Bourges, 'Le Cameroun', in *revue internationale d'information le continent africains*, Lomé, 1977, pp. 97-98.

¹¹⁶⁸ Kanguelieu Tchouake, 'La rébellion armée à...', p.106.

²⁰² *Ibid.*

A priori, nous allons nous attarder sur les stratégies et les tactiques utilisées par les maquisards afin de mieux combattre l'ennemi, par la suite, sur la réorganisation de l'insurrection armée.

A- LES STRATEGIES ET TACTIQUES DE COMBAT

Selon Ernesto Che Guevara, « en terme militaire, on entend par stratégie, l'analyse des objectifs à atteindre en fonction d'une situation générale et les moyens d'atteindre ces objectifs ». La tactique quant à elle, est l'art de combiner les moyens militaires (troupes, armements) au combat, ou tout simplement l'exécution des plans de la stratégie. Che Guevara lui, dira que c'est « le moyen pratique de poursuivre les objectifs stratégiques »²⁰².

Ainsi appréhendées et définies, la stratégie et la tactique militaires se combinent, au bout du compte. Bien ficelées et bien coordonnées, elles concourent au même but c'est-à-dire la victoire finale. La suite de ces clarifications terminologiques dont l'intérêt pour notre étude est évident, il est nécessaire de voir comment les opérations se déroulaient concrètement sur le champ de bataille¹¹⁶⁹. Lorsqu'on examine attentivement les pratiques guerrières qui avaient cours au sein de l'insurrection armée en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, il est sans nul doute aisé de se rendre à l'évidence que le mode de combat adopté par les stratèges de la révolution était, en raison de l'insuffisance des équipements militaires, la guérilla. Celle-ci, faut-il le souligner tout de suite, excluait tout affrontement, toute guerre ouverte entre les insurgés et les forces colonialistes ou gouvernementales¹¹⁷⁰.

En clair, il s'agit de la guerre coups de main dont F. R. Moumie précise quelques caractéristiques fondamentales dans une note adressée à tous les commandants d'unités, à tous les commissaires politiques des départements de l'A.L.N.K. En voici un extrait : « Dans la guerre de guérillas, il n'y a pas de front. Partout on peut attaquer l'ennemi et se retirer. Cela ne veut pas dire que l'on a pas de base. Il nous faut des régions relativement stables, car sans elles nous ne pouvons pas nous organiser...¹¹⁷¹ ».

Le théoricien de la guerre E. Che Guevara semble être du même avis. D'après lui, la caractéristique fondamentale d'une guérilla est sa mobilité. Celle-ci permet au guérillero de se trouver, en quelques minutes, loin du milieu de l'action et si cela est nécessaire en quelques heures loin de la zone d'opération ; elle lui permet de changer constamment de front et

¹¹⁶⁹ Y. Benot, *Massacres coloniaux. 1944- 1950 : la IV République et la mise au pas des colonies françaises*. Paris, La Découverte, 2005, p.224.

¹¹⁷⁰ *Ibid.*

¹¹⁷¹ T. Wafo, « La rébellion en région Bamiléké : du nationalisme au terrorisme 1955-1960 », Mémoire de DIPES II en Histoire, E.N.S, 1991, p.89.

d'éviter tout encerclement¹¹⁷². En fait, les insurgés en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun accueilleraient favorablement la victoire des forces Viet-Minh sur les troupes françaises à Dien Bien Phu, tenta de s'imprégner des méthodes de lutte de ce mouvement. Or, les conditions géographiques et sociologiques du Viet-Nam et du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun n'étaient pas identiques. De plus, le Viet-Minh bénéficiait d'une puissante assise sociale, logistique et menait la lutte dans tout le pays par contre l'ALNK n'était implanté dans tout le Cameroun¹¹⁷³. Par conséquent, il était difficile d'appliquer de façon stricte les méthodes de l'armée du Viet-Minh en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun. Dans la guerre de guérilla pratiquée dans ces régions, les opérations se déroulaient généralement de nuit dans les regroupements et parfois le jour dans des zones éloignées ou isolées²⁰⁸.

L'ALNK mis au point trois méthodes pour donner la réplique à l'ennemi : l'embuscade, la sentinelle, et le recours aux pratiques occultes. L'embuscade consiste à monter la garde sur une piste ou sur un chemin dans l'attente du passage de l'ennemi. Dès que celui-ci est en vue, à portée des armes de la partie qui a tendu l'embuscade. Les cadres de l'ALNK mirent au point trois types d'embuscades qui variaient avec le relief, la nature du terrain et les moyens logistiques dont disposaient les combattants : l'embuscade à la ligne, l'embuscade en V et l'embuscade "doublée-fermée".

L'embuscade à la ligne consistait à placer deux groupes d'insurgés, espacés de huit mètres environ de part et d'autre de la piste. Au passage des soldats de l'armée régulière, le groupe A attaquait l'arrière de la patrouille et le groupe B venait ensuite en renfort. L'attaque pouvait être simultanée, l'ennemi pris de court, paniquait face aux multiples coups de feu des insurgés. Peu d'élément des Forces de Maintien de l'Ordre (FMO) perdaient la vie dans ces embuscades à cause de l'archaïsme de l'armement²⁰⁹.

Dans son étude citée plus haut, E. Che Guevara nous édifie sur les raisons de la pratique nocturne de la guérilla. En effet, l'action nocturne permet d'avancer au plus près des positions qui vont être attaquées et de circuler dans des régions mal connues où il y a des risques de dénonciation. Bien entendu, compte tenu de l'infériorité numérique, il est

¹¹⁷² E. Che Guevara, *Œuvre I : Texte militaire*, Paris, François Maspero, 1976, p.36.

¹¹⁷³ Le Viet-Minh, abréviation de Viet Nam Doc Minh, est la ligue pour l'indépendance du Viet Nam. C'est une organisation politico-militaire constituée en 1941 par Ho Chi Minh avec des lieutenants communistes et nationalistes pour réclamer de la France l'indépendance du Viet Nam et libérer le pays de l'occupation japonaise. Elle forma un gouvernement à Hanoi à partir de 1945 et traita en 1946 avec la France. Devant le refus de celle-ci d'accorder la pleine indépendance aux Vietnamiens, ce parti pris les armes en soulevant la population contre les forces françaises et les Vietnamiens partisans de la France. En 1951, il prit le nom du "Front de la Patrie" ou Lien Viet Minh et se transforma en armée régulière sous la direction du général Vo Nguyen-giap qui battit l'armée

indispensable que ces attaques se fassent toujours par surprise, ce qui donne un immense avantage et permet aux guérilleros d'infliger des pertes à l'ennemi sans en subir. D'une manière générale, les maquis de base se constituaient de groupes très mobiles composés chacun d'une trentaine de combattants. S'agissant des opérations de grande envergure, ceux-ci pouvaient compter sur des renforts fournis par des collaborateurs upécistes de la zone d'attaque. La préparation psychologique des combattants était circonstancielle²¹⁰.

française à Dien Bien Phu du 13mars au 7 mai 1954, dans une bataille décisive entre les forces françaises et celle du Front de Libération du Viet-Nam (Viet-Minh). Les français encerclés et pilonnés par l'artillerie durent cesser le combat après une longue résistance. Les accords de Genève qui s'ensuivirent consacrèrent la fin des hostilités et de l'hégémonie française en Indochine. ²⁰⁸ *Ibid.*

²⁰⁹ E. Djimeli, *Histoire du nationalisme dans le Bamboutos*, Douala, Presse de Competing, 2000, pp.90-91.

²¹⁰ Che Guevara, " *Œuvre I : Texte...* ", p.37.

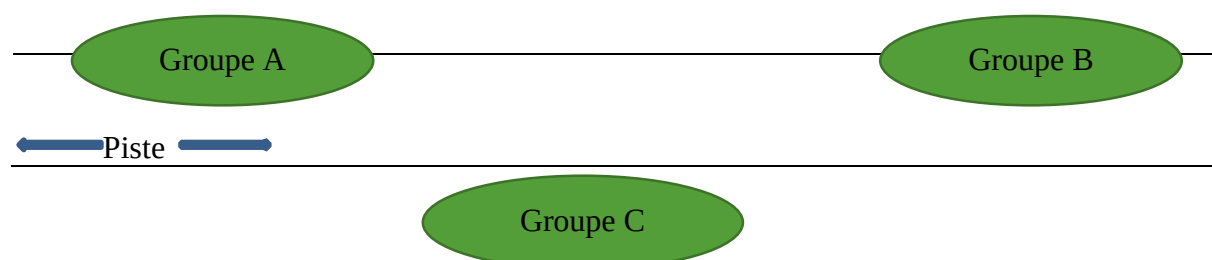
Figure 1 : Schéma de l'embuscade à la ligne



Source : F. M. Kenné, *Vivre sous maquis. Décolonisation, nationalisme et architecture militaire à l'Ouest-Cameroun de 1957 à 1971*, Dschang, Editions Lignes, 2022, p.124.

Le guet-apens en V était celui dans lequel on avait trois groupes d'insurgés sur une piste qu'empruntait l'ennemi. Deux groupes (A et B) se cachaient sur un côté de la piste, et le troisième groupe (C) ouvrait les hostilités et les groupes A et B enchaînaient au cas où l'ennemi tentait de s'enfuir ou de riposter.

Figure 2 : Schéma de l'embuscade en V



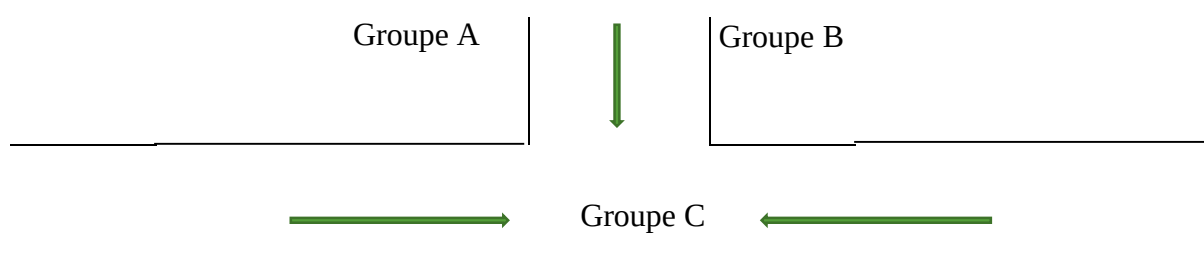
Source : Kenné, *Vivre sous maquis...*, p.124.

Pour ce qui est de l'embuscade "doublée-fermée", elle était tendue au croisement d'au moins trois pistes. Chaque piste à la sortie du croisement était gardée par deux groupes d'insurgés placés de part et d'autre du lieu-dit. Chaque groupe ainsi placé surveillait l'arrivée

de l'ennemi soit de l'avant, soit à l'arrière en sorte que, quelle que soit la piste empruntée, il était condamné à tomber dans le guet-apens¹¹⁷⁴

Lorsqu'un ennemi accédait au carrefour, il était pris dans l'étau sans possibilité de décrocher. Les combattants avaient aussi pour astuce, de fabriquer des mannequins habillés qu'ils plaçaient à des points stratégiques, de manière à capter la vue de l'ennemi. Ce dernier, apeuré et énervé vidait alors le chargeur de son arme sur des fausses cibles immobiles. Les combattants qui étaient à l'affût, surgissaient brutalement de toutes parts et le capturaient¹¹⁷⁵.

Figure 3 : Schéma de l'embuscade doublée-fermée



Source : Kenné, *Vivre sous maquis*..., p.125.

Les insurgés prirent l'habitude de poster des sentinelles dont le rôle était d'assurer la garde des maquis et de les prévenir à l'approche de l'ennemi ou d'un danger quelconque¹¹⁷⁶.

Souvent perchée sur la branche d'un arbre ou juchée sur la crête d'une montagne ou d'une colline, la sentinelle veillait sur le maquis. Chaque maquis était protégé par deux à trois sentinelles. Elle signalait l'approche des soldats en lançant un cri particulier que les insurgés décryptaient. Une autre astuce permettait aux insurgés de suppléer à la faiblesse de leur armement²¹⁴.

Par contre, les chefs insurgés et leurs plus proches collaborateurs bénéficiaient quotidiennement de l'expertise des sorciers et autres marabouts. Tous les maquis de l'ALNK

¹¹⁷⁴ *Ibid.*

¹¹⁷⁵ ANY, 3AC 1771(3), « UPC activités, rapport quotidien du 22 juin 1961 »

¹¹⁷⁶ *Ibid.*

²¹⁴ *Ibid.*

du Cameroun avaient recours aux pratiques divinatoires et aux gris-gris¹¹⁷⁷. Ce sont les sorciers qui déterminaient les déplacements et les moments propices pour attaquer l'ennemi.

Sans les sorciers, même les insurgés les mieux armés et les mieux courageux n'oseraient pas attaquer certains centres et en plein jour, mais intoxiqués par les produits obscurs que font avaler les sorciers, par des incisions pratiquées sur certaines parties du corps et confiants dans tous les gris-gris qui leur sont donnés. Ils arrivent à braver sans aucune réflexion n'importe quelle troupe militaire¹¹⁷⁸.

Sans pratique mystique, Charles Kohn déclare que les : « insurgés seraient morts très tôt et l'insurrection armée aurait connu une existence éphémère. » Afin d'assurer leur sécurité et leur suprématie sur les troupes, les chefs insurgés avaient bénéficié des bénédictions et des pactes de certains chefs traditionnels et *Mbombog*²¹⁷.

Le blindage était pratiqué par un spécialiste qui, à l'aide d'une lame de rasoir, faisait des incisions sur le front, la nuque, la poitrine, le dos, les bras, le poignet, les jambes, les cuisses et les pieds du corps du combattant. Ensuite, il frottait ces incisions à l'aide d'une poudre noire en prononçant en langue locale des incantations du genre : « Cette poudre que je frotte sur toi te rend sensible aux balles qui, si on tente de tirer sur toi, seront transformées en eau¹¹⁷⁹ ». Les combattants aussi bénéficiaient de l'initiation aux rites mystiques. Bien que le blindage soit pratiqué au nom de l'UPC, au nom de la résistance armée, l'intérêt n'avait pas perdu son droit. En effet, une somme de 300 francs était exigée selon les « blindeurs » et cet argent était, disaient-ils, destiné à la « caisse du pays¹¹⁸⁰ ».

Dans le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, il y avait une multitude de pratiques qui assuraient l'invulnérabilité aux armes à feu, et aux armes blanches. La tactique de blindage était aussi employée par les insurgés avant une attaque. Lorsqu'une attaque ou une embuscade était prévue, quelques heures avant, les responsables et les chefs se rassemblaient dans une case de blindage. Dans la zone des monts Bamboutos, une femme voyante ou *Djuissi* appelée Suzanne Mafopa faisait des incantations pour s'assurer de l'accord des dieux du mont. Si ceux-ci étaient favorables, tous les combattants se dirigeaient vers la dent de Babadjou appelée « Dieu du Mangoua ». C'est ici que de nombreux sacrifices étaient faits par Mbogue André qui tuait les chèvres, les poulets et versait des calebasses d'huile de palme et de vin afin que

¹¹⁷⁷ Entretien avec Kohn Charles, 62 ans, cheminot retraité, Ndom le 09 septembre 2021.

¹¹⁷⁸ Kenné, *Vivre sous maquis...*, p.128.

²¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁷⁹ *Ibid.*

¹¹⁸⁰ ARO, 1 AA 220, ALNK, activité subversives, 1959.

les dieux accompagnent les combattants et les comblent de succès. Avant chaque attaque, les combattants choisis étaient vaccinés et il leur était remis des produits de protections. La connaissance de la cible ou du lieu d'attaque était exclusivement réservée aux responsables et chefs de troupe¹¹⁸¹.

Un bulletin bimensuel de renseignement décrit cette phase de pré-attaque de la manière suivante pour les combattants du maquis de « Département » :

Au départ les combattants sont précédés de Mbogué André qui ouvre la route jusqu'à quelques kilomètres du lieu de l'attaque à l'aide des gris-gris et d'une corne remplie de médicament avec laquelle il frappe le sol tous les kilomètres pour savoir si les ennemis sont dans le secteur¹¹⁸².

La troupe était alors suivie de André Congo, responsable du secteur. Il était couvert de gris-gris et portait une peau de panthère (chose assez impressionnante pour dissuader les combattants) qu'il balançait devant lui pour chasser les mauvais esprits. Si tout se déroulait bien, l'attaque avait lieu. Dans le cas contraire, tout le monde revenait au maquis ou la voyante

Mafofa consultait une fois de plus les esprits. D'autres sacrifices étaient faits jusqu'à ce que les dieux soient favorables.

De même, ce genre de sacrifices était fait pour chaque soldat qui échappait à la mort au cours d'une attaque. Le soldat fournissait une chèvre, des poulets et de l'huile de palme que Mbogue sacrifiait au pied de la « dent de Babajou » en remerciement et en reconnaissance au « Dieu du Mangoua ». Ce ministre du culte invoquait les noms des parents ou des grands-parent disparus des combattants¹¹⁸³. Plusieurs informateurs rencontrés soutiennent par ailleurs que certains combattants se métamorphosaient purement et disparaissaient sur les champs de combat.

Ils prenaient des formes animales et s'éclipsaient à l'approche d'un ennemi mieux armé. Ce procédé de métamorphose était sans aucun doute plus défensif qu'offensif. S'il appartenait à la dernière catégorie, il aurait certainement permis à ces combattants de neutraliser toute l'armée, toute la machine administrative et même le gouvernement, ce qui serait synonyme

¹¹⁸¹ ARO, 1 AA 146, Cameroun, (Cameroun) sécurité, 1960. Bulletin Bimensuel de renseignement N°25 du 1^{er} au 15 août 1961, p.5.

¹¹⁸² Kenné, *Vivre sous maquis...*, p.129.

¹¹⁸³ *Ibid.* Il est à noter qu'avant le glissement de la population dans la rébellion, la dent de Babajou encore appelé « le bon dieu » de Babajou était également le lieu de pèlerinage effectué chaque année par les chefs et notables Babajou, accompagnés de leurs successeurs éventuels. Des sacrifices étaient faits pour calmer les esprits et pour assurer la continuité des grandes familles.

de la prise du pouvoir par l'UPC¹¹⁸⁴. L'immunisation des combattants se faisait aussi par inhalation des vapeurs médicamenteuses par voies respiratoires. L'usage des pratiques magico-religieuses était si recurrent que l'administrateur français Maurice Delauney par ailleurs chef de la Région

Bamiléké en 1958 en faisait une description succincte. Il s'agit plus précisément du *tsagan*, un talisman très prisé chez les combattants¹¹⁸⁵. Il précise que :

Des pratiques de sorcelleries ou de magie ont cours chez la majorité des malfaiteurs de la Région Bamiléké. Lors de l'arrestation d'un terroriste, il est fréquent de le trouver porteur d'un sac de la place ou d'une sacoche contenant une corne hermétiquement fermée à son extrémité par un morceau de peau¹¹⁸⁶.

D'autres rendaient les combattants invisibles et les hauts gradés de l'administration du maquis, avait le pouvoir de se déplacer d'un lieu à un autre, à la vitesse du vent¹¹⁸⁷. A ce propos, David Issog Tami alias Colonel prétend que : « Lors des combats en 1963, il fit à peine dix minutes de voyage et se retrouvèrent à Bagangté en pays Bamiléké¹¹⁸⁸ ». La préparation psychologique avait plusieurs étapes dont la première consistait à consulter les oracles qui devaient déterminer le jour exact de l'ébranlement des troupes et surtout, ils prédisaient le dénouement des attaques.

Les prévisions de ces derniers donnaient toujours les insurgés vainqueurs. Après, il fallait passer au regroupement des hommes choisis pour la mission en vue. Les insurgés étaient soumis à des séances d'incantations interminables qui débouchaient sur des danses acrobatiques et des rites initiatiques. Ces danses galvanisaient les combattants.

Le journaliste français Roland De Fresnes qui fit à l'époque pour le compte du journal *Afrique Nouvelle* abonde tout à fait dans le même sens :

Les attaques se produisirent d'ordinaire au matin, entre deux heures et quatre heures. La chefferie ou le quartier visé est silencieux encerclé par une bande. Presque toujours, des complicités sont dans la place. Puis sur un signal, c'est l'attaque avec les cris et hurlements d'usage. Brandissant haches et machettes, la bande se rue alors sur les ouvertures des habitations qui sont rapidement enfoncées. A l'intérieur, le carnage se donne libre cours sur les

¹¹⁸⁴ Wafo, 'La rébellion en région...', p.99.

¹¹⁸⁵ Kenné, *Vivre sous maquis...*, p.130.

¹¹⁸⁶ ADS, Note confidentielle N°49 de M. Delauney.

¹¹⁸⁷ Entretien avec Nsayi Bayiha Issac, 56 ans, notable, Bot-Makak, le 5 octobre 2022.

¹¹⁸⁸ Entretien avec David Issog Tami, anciens insurgé, 83 ans, Song – Dibong, le 2 mai 2022.

habitants surpris dans leur sommeil et qui, la plupart du temps, n'offrent aucune résistance [...] On signale qu'en certains endroits les insurgés ont même emportés la terre des tranchées creusées sur les routes¹¹⁸⁹.

Les chefs rebelles commandants d'armes marquaient d'une empreinte spéciale le déroulement des opérations. A la tête de leurs troupes, ils dirigeaient les hommes vers les lieux des attaques et les installaient à quelques mètres de leur cible. Dans un premier temps, il convoquait tous leurs capitaines qui devaient diriger les combattants. Puis ils déterminaient le plan d'attaque, la durée, les mesures à prendre et le retour dans le maquis. Ils regroupaient tous les combattants et passaient à la distribution des rôles. Les attaques des troupes avaient presque partout la même configuration. Antoine-Marie Bong spécifie les postes suivants : « Un éclaireur, un guetteur, un service de sécurité, un service de récupération, des destructeurs, la phase de repli¹¹⁹⁰ ».

B- LA REORGANISATION DE L'INSURRECTION ARMEE

Selon Enoch Kwayeb, ancien ministre chargé de la déstabilisation de l'insurrection armée, confie plus tard à Puis Njawe, Directeur Général de l'hebdomadaire camerounais *Le Messenger* ce qui suit : « Ouandie est le seul grand dirigeant. Je vous ai dit qu'en quelques mois, j'avais réussi à faire se rallier le gros du maquis et qu'il n'y avait plus eu que des rares cadres à obstiner.

C'est lui qui est venu tout organiser sur le terrain¹¹⁹¹. » Fin stratège alliant des dons d'éducateur à ceux de combattant, Ernest Ouandie a su entrer au maquis, réorganiser avec tact et méthode l'insurrection armée. « Le camarade Emile », nom de combattant d'Ernest Ouandie s'était assigné pour mission cardinale de reconstituer l'ALNK après l'assassinat de son chef d'étatmajor Martin Singap mort les armes à la main le 8 septembre 1961¹¹⁹².

Tout d'abord, la première assemblée populaire eut lieu le 13 septembre 1962 au quartier général de l'ALNK à Bangangté. Elle groupa plus de 600 représentants des organismes de l'UPC et des unités de l'ALNK. Cette première assemblée populaire permit à Ouandïé d'entrer en contact avec toutes les forces combattantes de l'UPC sous maquis. L'assemblée populaire se pencha prioritairement sur la formation des cadres et sur l'éducation politique des combattants. Elle s'intéressa à la répartition des tâches des combattants et mit en place un nouvel organe appelé Comité Révolutionnaire (CR). Desormais, ce nouvel organe provisoire

¹¹⁸⁹ *Ibid.*

¹¹⁹⁰ Bong, 'Un chef insurgé...', p.78.

¹¹⁹¹ Njawe, 'Indépendance du Cameroun...', p.8.

¹¹⁹² Kenné, *Vivre sous maquis...*, p.263.

devait assurer la direction du parti et diriger la révolution jusqu'à la tenue d'un congrès de l'UPC¹¹⁹³.

Le Comité Révolutionnaire était alors composé de sept membres, dont Ernest Ouandié (président), Abel Kingué, Michel Ndoh, Nicanor Ndongo Ndiawé, Castor Osendé Afana et Woungly Massaga. Nonobstant, le gouvernement Ahidjo, mis au courant de la présence de Ouandie dans le maquis du Mungo, entreprit vigoureusement sinon de le capturer, du moins de le déstabiliser. Face à ces difficultés, le commandant de l'ALNK David Kana, s'employa à le sortir du Mungo pour le secteur de Bagangté ou l'atmosphère, semblait plus favorable à sa sécurité¹¹⁹⁴. Au cours de cette assemblée populaire, Ouandie tenta de toutes ses forces de convaincre les combattants de l'inanité des paroles dictées par les « envoyés de Dieu » qui faisaient croire aux maquisards qu'il ne valait pas la peine de prendre les armes et qu'il fallait seulement prier, condition *sine qua non* de la victoire de l'UPC¹¹⁹⁵. D'après cette nouvelle organisation, l'ALNK était structurée de la manière suivante : quartier général, état-major général, districts, secteurs et postes¹¹⁹⁶.

Le quartier général coiffait tout l'appareil militaire de l'ALNK, tandis que l'état-major général non seulement coordonnait l'activité de l'ensemble des unités au niveau du Cameroun, recevait et transmettait également au quartier général les rapports et correspondances provenant des districts. L'Ouest-Cameroun comptait 5 districts bien individualisés. Le premier, dénommé district n°1 (Dschang-Yaoundé), avait pour zone de compétence la subdivision de Dschang encore appelé « Yaoundé ». Dirigé par un commandant militaire nommé Martin Singap, il comprenait en outre un commissaire politique qui répondait au nom de « Jean Troquis », un secrétaire, « David Fil de Fer » et un chef organisateur, « Mathias Château ». Le district n°2 qui englobait la subdivision de Mbouda encore appelée « Ghana Ville » comprenait comme commandant militaire : « André Congo » ; Commissaire politique : « Le redoutable National » ; Chef des régiments : « Char d'Assaut »¹¹⁹⁷.

Le district n°3 couvrait la subdivision de Bafoussam et était dirigé par les responsables suivants : Commandant militaire : « Pouvoir national » ; Commissaire politique : « André camp de guerre » ; Secrétaire : « Voix de justice » ; Chef de camp : « Méthode ». Le district

¹¹⁹³ A. Makembe Tollo, 'Histoire : L'aile armée de l'UPC', *Jeune Afrique et Economie*, n°152 de février 1992, p.159.

¹¹⁹⁴ ANY, *JOCF*, n° 905 du 24 septembre 1962.

¹¹⁹⁵ Njawe, 'Indépendance du Cameroun...', p.6.

¹¹⁹⁶ ARO, Synthèse bimensuelle de sûreté n°2123 du 31 juillet 1961.

¹¹⁹⁷ *Ibid*,

n°4 englobait la subdivision de Bangangté et comprenait : Commandant militaire : « Enoch Affronte » ; Commissaire politique : « La Gilance » ; Chef organisateur : Mourons debout¹¹⁹⁸ ». Le district n°5 était territorialement compétent dans la subdivision de Bafang. Ses responsables étaient commandant militaire : « Joie de guerre » ; Chef de régiments : « Cailloux » ; Chef organisateur : « Pierre-Etat » ; Chargés de liaisons : Emile de Dschang » et « janvier Rayon » ;

Secrétaire à l'information : « Rodolphe ». Ces différents dirigeants utilisaient des pseudonymes pour échapper aux menaces policières¹¹⁹⁹.

La deuxième assemblée populaire eut lieu le 25 avril 1963. Les combattants de l'ALNK se réunirent une fois de plus en assemblée populaire sous maquis sur convocation du président du Comité Révolutionnaire (CR). Ils eurent à examiner la situation tant politique que militaire depuis la naissance le 13 septembre 1962 du CR chargé, on le sait, d'assumer la direction de l'UPC et de la lutte armée contre le régime de Yaoundé. L'assemblée se tint dans le quartier général de l'ALNK à Bagangté et durant les assises, plusieurs résolutions furent adoptées pour assurer un meilleur fonctionnement du parti et pour intensifier l'insurrection armée¹²⁰⁰. L'assemblée populaire décida d'exclure Abel Kingué et Castor Osendé Afana du CR et de mettre en accusation Samuel Mekou, Robert Ekwalla (membre du secrétariat administratif), Marthe Moumié, Marthe Ouandié, tous accusés de menées une activité anti-révolutionnaire¹²⁰¹. En réalité, Abel Kingué était accusé : de déviationnisme et de trahison, Abel Kingue se vit suspendu par cette assemblée de ses fonctions de vice-président de l'UPC pour les griefs suivants :

- Il aurait appliqué une « politique de groupe » ayant abouti à l'aggravation de la crise interne du parti ;
- Il aurait douté des capacités révolutionnaires du peuple en envisageant un ralliement au régime Ahidjo, « alors que tout prouve que la lutte du comité révolutionnaire est assurée de la victoire parce qu'elle est historiquement juste » ;
- Enfin, il aurait pactisé l'impérialisme en acceptant de rencontrer à Conakry le soussecrétaire américain Williams Mennen¹²⁰².

¹¹⁹⁸ P. Blanchard, et al, *La fracture coloniale. La société française au prise de l'héritage coloniale*, Paris, La Découverte, 206, p.322.

¹¹⁹⁹ ARO, 1AA7, « Organisation de la rébellion. »

¹²⁰⁰ Kenné, *Vivre sous maquis...*, p.271.

¹²⁰¹ ARO, 1AA 152 (3), Synthèse mensuelle de sûreté de juin 1963, p.8.

¹²⁰² *La Voix du Kamerun*, février-mars 1964, p.5.

En outre, l'assemblée populaire denia à Ndeh Ntumazah, président du One Kamerun Party (OKP), le droit de parler au nom de la révolution camerounaise après l'interception d'une lettre qu'il adressa à l'Ambassadeur du Cameroun au Nigéria. Les combattants doutèrent de sa sincérité et le mirent en quarantaine afin que la lumière soit faite sur cette liaison suspecte¹²⁰³. Les sanctions de la deuxième assemblée populaire sous maquis provoquèrent une réaction virulente des accusés qui publièrent le 19 décembre un pamphlet intitulé *La vérité sur le « Comité Révolutionnaire »* dans lequel ils vilipendèrent les principaux membres et supporters du CR, qualifié d'instrument de l'impérialisme et du néocolonialisme¹²⁰⁴.

Une fois de plus, les désaccords jaillissent au sein de l'UPC et compromettent son unité. Les combattants acharnés d'hier se désunissent et deviennent aujourd'hui des adversaires. Outre les sanctions prises à l'encontre de certains militants de l'UPC, l'assemblée populaire révisa le règlement intérieur de l'ALNK¹²⁰⁵. Le texte tenant lieu de règlement intérieur fixe les conditions d'adhésion et la discipline rigoureuse des militants. Il met en relief le souci des insurgés de ménager les populations afin de susciter leur sympathie. En effet, tout nouvel adhérent à l'ALNK devait prêter serment par écrit en jurant de « servir jusqu'au sacrifice de sa vie la cause de la révolution dirigée par le parti et son Comité Révolutionnaire ». Il devrait être fidèle aux mots du parti à savoir : « Fermeté, Vigilance, Fraternité, Honnêteté »¹²⁰⁶. Désormais, les combattants n'étaient plus des individus enlevés ici et là pour défendre la cause nationale.

D'après le nouveau règlement intérieur, pouvaient être passibles de peine de mort : ceux qui divulgueraient les secrets, déserté, tenté de déserté ou aidé un combattant à déserté ; ceux qui auront perdu une arme, détourné ou tenté de détourner des armes prises à l'ennemi ou provenant d'une source d'approvisionnement.

Le nouveau règlement intérieur proscriit le pillage de la population, les insultes, les querelles, les luttes d'influence entre les combattants, l'usage du chanvre et de l'alcool distillé. Le tribunal militaire est le seul organe habilité à prononcer les peines de mort. Ces mesures disciplinaires prises par le nouveau commandant de l'ALNK témoignent de son souci d'éviter les dissensions qui ont longtemps, entravé la bonne marche de l'ALNK. Pendant le premier trimestre de l'année 1966, il passa à l'acte en procédant à l'exécution de nombreux responsables accusés d'avoir ourdi un complot contre lui. Parmi ces victimes, on peut citer :

¹²⁰³ *Ibid.*

¹²⁰⁴ Kenné, *Vivre sous maquis...*, p.272.

¹²⁰⁵ *Ibid.*

¹²⁰⁶ ARO, 1AA 152 (2), Synthèse mensuelle de sûreté du mois de juin 1963, p.7.

Mekontchou alias André Résistant, Fonjo alias Ledoux, Jean Chine, Maurice Dumont, Kené Brillant¹²⁰⁷.

En raison de la recrudescence du terrorisme pendant la première moitié de l'année 1958, les autorités prirent de sévères mesures pour maintenir l'ordre public. Ainsi, le service de renseignements généraux va travailler en synergie avec l'armée et des renforts de l'armée furent opérés. Un état-major mixte fut constitué à Dschang pour assurer une meilleure coordination entre service publics et militaire. De nombreuses opérations furent effectuées par les FMO

(Force de Maintien de l'Ordre) à savoir les patrouilles, les embuscades de nuit, les contrôles routiers et les contrôles des marchés¹²⁰⁸.

Tableau 25 : Quelques implantations des unités de maintien de l'ordre

Région	Effectif
Quartier de Dschang	PC Mixte Région Bamiléké (BTC+BTOC)
S/quartier Bafoussam	BTC2
Bafoussam	PC+1section 6 ^e Cie
Bansoa	1 section 6 ^e Cie
Bameka	1 section 5 ^e Cie
Baham	1section 5 ^e Cie
S/quartier Batié	3 ^e Cie du BTOC
Batié	PC+1 section
Bapa	1élément de la section de Batié
Fotouni	1section
Bangam	1 section
Plateau Bororo	½ peloton
Bafoussam	1 peloton et ½
Dschang	1 PMP
Bafang	1 peloton
Postes provisoires aux frontières	Effectif
Bamenyam	15 hommes
Bafangna	15 hommes
Case du gouverneur à Balatchi	15 hommes
Fongo Tongo	1 peloton
Fongo Ndeng	1 peloton blindé

Source : Archives de la sous-préfecture de Dschang, Bulletin de Renseignement de la semaine 20 au 26 septembre 1958.

¹²⁰⁷ Kenné, *Vivre sous maquis...*, p.273.

¹²⁰⁸ ARO, 1AC 158, Bamiléké (Région) police, activité. Rapport de sûreté de la période du 25 octobre au 15 novembre 1958.

Le service de renseignements généraux fut également amenées à prendre des mesures suivantes pour parer à toute éventualité ou agression dans le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun : rétablissement de l'interdiction de circuler la nuit dans les villes comme Eséka, Bafoussam, Edéa, Ngambé, Mbouda, principaux foyer des insurgés, ainsi que dans le groupement Balessing et Bansoa (subdivision de Dschang), contrôle permanent des véhicules sur les voies d'accès de ces régions, implantation de nouvelles sections de l'armée à Mbouda et Bamougoum (subdivision de Bafoussam)¹²⁰⁹.

Toutefois, le succès de ces mesures devait dépendre de leur application dans les autres régions du pays où les insurgés pouvaient facilement se replier. C'est dans cette optique Delauney affirme : « Toute action énergique et décidée dans la région n'a de sens à l'échelle Bamiléké que si elle est menée avec la même décision dans tout le monde Bamiléké, je veux dire à Douala, dans le Mounjo, à NdiKiniméki, Foumbot, zones de refuge »¹²¹⁰.

Nonobstant, il nous paraît important de relever que les raids, les embuscades et autres attaques étaient bien orientés. Nous essayerons de palier ce manquement.

III- COMBAT ET LES PRINCIPALES CIBLES DES RAIDS PERPETRES PAR LES NATIONALISTES

En Pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, l'armée française avait réprimé, voire martyrisé, les populations tant urbaines que rurales. C'est ainsi qu'on pouvait aisément constater que, les bastions chauds des maquis étaient aux secteurs du Ndé, du Mungo, de Ngambé, de Ndom etc.¹²¹¹. Dans ces différents foyers, les insurgés, sous la conduite de leurs différents chefs, orchestrèrent de nombreux raids sur différentes catégories de cible que nous allons examiner.

A- EN PAYS BASSA

Nous allons nous attarder sur quelques raids perpétrés par les insurgés dans le pays Bassa. Il s'agit de : le raid du 1^{er} janvier 1960 à Ngambé, du second raid à Ngambé, de l'épisode du poste administratif de Ndom le 1^{er} juillet 1961 et enfin le drame de l'orphelinat d'Ibong.

1- Le raid du 1^{er} janvier 1960 à Ngambé

Ngambé est la première cible que les combattants ALNK du district de Babimbi décidèrent d'attaquer pour démontrer leur détermination et leur opposition à la politique mise

¹²⁰⁹ ARO, 1AC 158, Bamiléké (Région) police, activités. Rapport de sûreté du 15 au 31 mai 1958.

¹²¹⁰ Kenné, *Vivre sous maquis...*, p.101.

¹²¹¹ D. Mokam, "Le conseil des notables et le pouvoir traditionnel Bamiléké dans la circonscription de Dschang sous administration française de 1925 à 1945", Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé, 1989, p.142.

sur pied par les nouveaux maîtres de Yaoundé¹²¹². Ceci marquait une rupture totale qui confirme cette assertion de Michel Vovelle d'après laquelle : l'originalité du mouvement révolutionnaire est de nous confronter à une séquence de rupture, où l'idéologie envahit les mentalités, les pénètre et les subvertit²⁵². L'attaque avait été organisée par Makandepouthe et diligentée par le capitaine chef Salomon Mbi. La veillée du 31 décembre 1959 se poursuivait très tard dans la nuit. La population de Ngambé centre éreintée, se réveilla timidement ce matin d'indépendance. Cependant, les insurgés avaient très tôt envahi les artères principales de la ville, notamment la place du marché qui tenait lieu de place de l'indépendance. Ils hissèrent le drapeau rouge frappé du crabe noir à proximité et postèrent une sentinelle²⁵³. Les populations des régions environnantes et celles plus éloignées qui dépendaient de l'arrondissement de Ngambé, arrivant par convoi furent encerclées. Informé de cette situation, le sous-préfet Nyobé Ikund alla aux nouvelles et s'informa sur l'identité de celui qui avait hissé le pavillon. Sur ces entrefaites, Salomon Mbi sortit de sa cachette et lui dit : c'est moi qui l'ai hissé au nom de l'UPC. Vous savez que partout aujourd'hui c'est le seul pavillon qui flottera¹²¹³.

Stupéfait, le sous-préfet suivi d'une escorte de soldats se retrancha dans sa résidence pour avoir la vie sauve. Entre temps, l'insurgé dénommé « Afrika » patrouillait dans le quartier pour capturer les collaborateurs dont la liste était dressée d'avance. C'est ainsi que furent capturés le chef Mout Bamal, et Salomon Iheg. Deux fusils de chance furent saisis chez ce dernier. Selon notre informateur Jacques Maleth, son grand-frère Elie Issomo Maleth n'eut la vie sauve que parce que les insurgés le reconnurent comme un combattant loyal²⁵⁵. Après avoir contacté Edéa par radio de commandement, le sous-préfet resta dans sa demeure, attendant que les assaillants lancent l'assaut. Les insurgés n'attaquèrent pas la prison encore moins la résidence de l'administrateur. Craignant de lourdes pertes, les assaillants bâtirent en retraite, emportant les 'valets' et leurs armes¹²¹⁴.

2- La seconde attaque de Ngambé

Le second assaut contre Ngambé, toujours planifiée par Makande Pouthe fut cette fois dirigé par le capitaine chef Bapia alias *Kul Ndutu* assisté du chef de régiment André Kaldjob alias André Singui, le samedi 5 janvier 1961 à dix heures précises. A ce moment de la

¹²¹² Entretien avec Lipem Samuel, 87 ans, ancien ouvrier de l'ALUCAM, Edéa, le 22 décembre 2020. ²⁵² M. Vovelle, *La mentalité révolutionnaire*, Paris, Editions Sociale, 1999, p.8. ²⁵³ ANY, *la Presse du Cameroun*, n°308 du 29 au 30 mai 1960.

¹²¹³ Entretien avec Lipem Samuel, 87 ans, ancien ouvrier de l'ALUCAM, Edéa, le 22 décembre 2020.

²⁵⁵ Entretien avec Jacques Maleth, 51 ans, enseignant, Eséka, le 26 janvier 2021.

¹²¹⁴ Entretien avec Lipem Samuel, 87 ans, ancien ouvrier de l'ALUCAM, Edéa, le 22 décembre 2020

journée, les militaires, avaient quitté la caserne pour aller faire des courses au marché et consommer du vin de palme. L'aspect désert du camp facilita l'entrée des insurgés dont l'effectif avoisinait 250. Informé des intentions et de la progression des insurgés, le sous-préfet coffra tous les ex-détenus dans la prison de Ngambè. Les militaires ne purent regagner leur poste et préparer la riposte que grâce à l'amateurisme et l'immobilisme des assaillants. Cette inertie permit à l'unité de l'armée basée à Ngambè, commandée par le sous-lieutenant Mbem Mboua de réagir efficacement avec l'apport providentiel du premier bataillon militaire de la première compagnie camerounaise venue d'Edéa. Elle était dirigée par le jeune capitaine Pierre Semengué. Cette unité surprit les assaillants et grâce à des rafales de fusil-mitrailleur installés à bord des hélicoptères, faucha des dizaines d'assaillants¹²¹⁵.

Sur le plan terrestre, le sous-lieutenant Mbem Mboua et ses soldats livrèrent des combats acharnés de 10h00 à 15h00. Ce combat fut plus de 300 morts pour la plupart des insurgés et des ex-détenus. Avant qu'ils ne soient passés par les armes, curieusement tous ces ex-détenus clamèrent la même phrase : « Si je meurs pour la patrie, ce n'est pas un problème¹²¹⁶ ». Cet engagement inconditionnel corrobore cette vision de Vovelle pour qui : « La patrie n'est point un mot que l'imagination se soit complu d'embellir, c'est un être auquel on fait des sacrifices, à qui l'on s'attache chaque jour davantage par les sollicitudes qu'il cause, qu'on a créé par de grands efforts, qui s'élève au milieu des inquiétudes et qu'on aime autant parce qu'il coûte que par ce qu'on en espère¹²¹⁷. » Du côté des forces loyalistes, il y eut deux morts et le souslieutenant Mben Mboua fut blessé dans le combat¹²¹⁸.

3- L'épisode du poste administratif de Ndom le 1^{er} juillet 1961

L'épisode de l'invasion du poste administratif du district de Ndom résulte de la volonté des insurgés de nuire à suffisance, à l'administration du pays Bassa. A cette volonté des insurgés rejoignait celle des populations de Ndom. En effet, les populations avaient été entraînées en masse dans les brousses à causes du transfert du centre administratif de l'ancien site à Ibai situé à deux kilomètres, ce transfert avait causé l'expropriation des autochtones. De plus, le choix du maire de la commune mixte de Ndom à l'issue des élections du 09 avril 1961 était contesté. Paul Banlog, inconnu des gens de Ndom et n'appartenant à aucun parti politique ne faisait pas l'unanimité. A ces récriminations, s'ajoutaient les éternels buts des

¹²¹⁵ A. P. Temgoua, et Z. saha, "un statut colonial particulier", in Kengne Fodouop, *le Cameroun. Autopsie d'une exception plurielle en afrique*, paris, l'harmattan, 2011, p.67.

¹²¹⁶ Entretien avec Bilong Edouard, 76 ans, cultivateur, ngambè, le 9 janvier 2021.

¹²¹⁷ Vovelle, *la mentalité révolutionnaire...*, p.195.

¹²¹⁸ Entretien avec Paul Bahebeg, 94 ans, militaire retraité, Ndom, le 14 avril 2021.

assaillants, libérer les détenus politiques, attaquer le casernement du peloton et le bureau de gendarmerie, récupérer des armes, liquider les « valets¹²¹⁹ ».

L'assaut fut donné vers 05h du matin par une troupe nombreuse d'insurgés commandée par Makandepouthe. Ces combattants Bassa, Banen et Bamiléké furent divisés en trois groupes afin d'encercler le centre administratif. Le groupe du capitaine Wouel attaqua à l'Ouest, le capitaine chef Bapia et ses hommes venaient de l'Est, Makandepouthe et les siens donnèrent l'assaut par le Sud. Cette attaque fut aisée parce que les troupes d'auto-défenses avaient relâché la garde après la puissante des rebelles à Ngambè quelques mois auparavant. Réveillés en catastrophe par l'irruption des insurgés, les militaires et les gendarmes réussirent à défendre le centre administratif et à disperser les assaillants. Ils tuèrent 19 rebelles parmi lesquels le terrible Will Malogue du groupe Bapia. Makandepouthe fut blessé par l'adjudant Renard qu'il abattit par la suite. Du côté administratif, on enregistre la mort de trois personnes en l'occurrence le maire Banlog, l'assesseur coutumier Paul Ndjem Ngan et l'adjudant Renard. Le commandant Ebogo ainsi que trois autres gendarmes furent blessés. Ces insurgés délivrèrent un rallié et 5 détenus. L'infirmier chef Jean Ngweha fut aussi enlevé pour soigner les insurgés blessés¹²²⁰. Les dégâts matériels étaient aussi importants que nombreux notamment avec l'incendie du bâtiment de la prison. Les assaillants s'emparèrent de deux fusils MAS 36, un fusil calibre 12 et 12 fusils 7/L5. Les véhicules du poste agricole, ceux de la gendarmerie furent sabotés¹²²¹.

4- Le drame de l'orphelinat d'Ibong

L'année 1961 marque une étape nouvelle, l'histoire de la rébellion dans le pays Bassa. Elle s'identifie d'abord à l'émiettement du commandement et à l'avènement de l'anarchie dans les rangs des combattants courtisés par les différents chefs rebelles. Mais elle stigmatise surtout la déviation du mouvement nationaliste qui devait sombrer dans les actes de vandalisme et de terrorisme. Les attaques qui allaient être perpétrées se firent à l'aveuglette n'épargnait ni les enfants et les nouveau-nés. L'une des séquences dont l'horreur déborda les limites du territoire camerounais fut sans contester le massacre de l'incendie de l'orphelinat d'Ibong situé à une trentaine de kilomètres du futur arrondissement de Ndom¹²²². L'orphelinat d'Ibong était une institution sociale créée par une sœur américaine Marabel Taylor

¹²¹⁹ Bong, 'Un chef insurgé...', p.39.

¹²²⁰ ASPN, Attaque par rébellion de la gendarmerie de Ndom, 1^{er} juillet 1961.

¹²²¹ *Ibid.*

¹²²² Entretien avec Paulin Nogbanga, 65 ans, pêcheur, Edéa, le 1 mars 2021.

surnommée *Kelam*¹²²³, pour encadrer les nouveau-nés orphelins. Informés de ce que la sœur américaine gardait une importante somme d'argent dans ces locaux, les insurgés saccagèrent le bâtiment et y mirent le feu, brûlant les nombreux occupants. La sœur américaine et ses six aides Babimbi n'eurent que la possibilité de sortir par une porte secrète que les insurgés ignoraient. Soixante-cinq bébés périrent dans cet incendie criminel¹²²⁴.

B- A L'OUEST-CAMEROUN

D'emblée, plusieurs catégories de raids furent l'objet d'incessantes attaques des insurgés dans l'Ouest-Cameroun.

1- Les chefferies traditionnelles loyales à l'administration française

Plusieurs chefs traditionnels choisirent pour des raisons diverses de vivre dans la légalité et de dénoncer les upécistes et les groupes de rebelles qui évoluaient dans leur sphère de compétence. Ces chefs traditionnels étaient des *fiegong* (traîtres), qu'il fallait mettre hors d'état de nuire.

Tout d'abord, dans la chefferie de Bangwa située à une quinzaine de kilomètres de Bangangté, connue pour son loyalisme vis-à-vis du gouvernement de Yaoundé, près de 400 insurgés armés de machettes, de fusils et de pistolets firent dans la nuit du 5 au 6 mai 1960 un raid sanglant. C'est vers 22h30 que les insurgés firent irruption dans le village, pillèrent et incendièrent plusieurs cases, massacrèrent 32 paysans tous morts dont 6 mères d'enfants, 4 bébés et 6 enfants de 1 à 3 ans. Parmi les 22 blessés, 2 enfants de 5 à 8 mois qui eurent les bras coupés et une femme furent dans un état comateux¹²²⁵.

Egalement, le chef Etienne Djuatio de Batcham était un véritable valet de l'administration coloniale française, entièrement acquis à leur cause. C'est dans cette optique que sa chefferie était une véritable cible pour les insurgés, jusqu'à l'implantation des commandos et des militaires dans le camp d'Ato-ville. En effet, un rapport de la police indique dans la nuit du 30 octobre 1957, une bande de 30 individus se livrent à des actes de terrorisme dans les groupements de Batcham et de Balessing. A Batcham, cette bande s'attaque à la chefferie et pénétra dans la demeure de Djuatio²⁶⁸. Certains insurgés assassinèrent l'une de ses femmes, la nommée Sarah Njoyem, tandis que d'autres pillèrent

¹²²³ *Kelam* pseudonyme qui a été donné à la sœur américaine tenancière de l'orphelinat d'Ibong par les populations de Babimbi pour sa sollicitude envers les démunis.

¹²²⁴ Entretien avec Paulin Nogbanga, 65 ans, pêcheur, Edéa, le 1 mars 2021.

¹²²⁵ ANY, *La presse du Cameroun*, N°3016 du jeudi 12 mai 1960, p.1.

²⁶⁸ ARO. 1AA7, Ouest, terrorisme, éradication, 1960.

saccagèrent et brûlèrent 21 cases autour de la construction principale¹²²⁶. Au carrefour Balessing, Zacharie Kamsu, proche ami de Djuatio fut abattu dans son domicile et ses fusils de chasse emportés par les insurgés. Pour Djuatio c'est son rival Lontsi et ses proches qui sont à l'origine de ce raid. Il entreprit donc d'engager une opération de représaille contre ces derniers qui furent inhumainement torturé et enterré vivant dans le bois sacré de la chefferie Batcham.

Au total, la contre-offensive de Djuatio se solda par un bilan lourd. Ses victimes telles que : Djiadjeu Tchinda, Moise Twa, Kouhani, Tedongap etc. furent enterrés vivants ou assassinés par lui-même et sa milice. Malgré cette contre-offensive, cruelle pour le rival de Djuatio, la chefferie Batcham demeura dans le collimateur des insurgés qui y effectuèrent en décembre 1959, une attaque au quartier King place. Des barres de fer destinées à la reconstruction du palais Batcham furent emportées et une niveleuse de marque Caterpillar incendiée¹²²⁷.

2- Les cibles religieuses

Tout part de la « lettre commune des vicaires apostoliques du Cameroun » adressée à leurs fidèles à la suite d'une rencontre organisée à Nkongsamba durant la fête de pâque de 1955.

Cette rencontre regroupait les principaux responsables de l'Eglise catholique du Cameroun au nombre desquels figurent : Mgr Yves Plumey, évêque de Garoua, Mgr Jacques Teerenstra, évêque de Doumé, Mgr Pierre Bonneau, évêque de Douala, Mgr Paul Bouque, évêque de Nkongsamba, Mgr René Raffin, évêque de Yaoundé²⁷¹.

L'extrait de la lettre sus-indiquée qui devait révolter les upécistes est la suivante :

Nous mettons les chrétiens en garde contre les tendances actuelles du parti politique connu sous le nom de l'Union des Populations du Cameroun en raison non pas de la cause de l'indépendance qu'il défend, mais de l'esprit qui l'anime et qui inspire ses méthodes ; de son attitude hostile et malveillante à l'égard de la mission catholique et de ses liens avec le communisme athée condamné par le souverain pontife¹²²⁸.

Il convient toutefois de mentionner que les Eglises catholiques du Cameroun se firent écho de cette lettre qui fut lue et amplement commentée sur tout l'étendu du Cameroun aux

¹²²⁶ B.C. Baeshlin Raspail, *Ahmadou AHIDJO. Pionnier de l'Afrique moderne*, Monte Carlo, Editions Paul Bory, 1968, p.34.

¹²²⁷ ANY, 1AC 91 (2), Rapport n°238/4, Escadron de gendarmerie de Dschang.

²⁷¹ Anyia Enyegue, "Les renseignements généraux...", p.98.

¹²²⁸ *Ibid.*

fins d'opposer les fidèles catholiques ou tout simplement chrétiens à l'UPC et de créer un ressentiment général à l'égard de ce parti. Les Upécistes, quant à eux, prirent acte et s'appliquèrent à la lutte contre cette « structure d'embourgeoisement et de colonisation et de colonisation » que constitue l'Eglise catholique¹²²⁹.

L'un des titres qui barrent la première page de *la presse du Cameroun* N°3005 du mercredi 27 avril 1960 était : « Le martyr des prêtres Bamiléké enlevés par les terroristes ».

Sous la plume quasi-anonyme d'un certain I.C.C, il rend proprement compte des réelles difficultés rencontrées dans le maquis par les Abbés Georges Siyam, Martin Fondjo et Martin Sop Nkamgang. Mais comment furent-ils arrivés là ? En effet, à la veille du 25 décembre 1959, la mission catholique de Bamendjou fut attaquée par les insurgés (*Tchui Tchui*)¹²³⁰ d'obédience Paul Momo, Abbé Georges Siyam, exerçant dans cette mission, fut capturé et entraîné en brousse où il fut maltraité et menacé de mort, si l'on s'en tient aux révélations suivantes : « J'avais d'ailleurs, laisse-t-il entendre, échappé par miracle ; à un moment donné. J'ai entendu l'un d'eux dire : « tire sur lui » et un autre rétorquer : « ne tire pas » »¹²³¹.

Ramener à la mission catholique de Bamendjou, l'Abbé Fondjo tenta à son endroit une téméraire opération de sauvetage, il fut capturé lui aussi, et une partie de la mission saccagée. Gabriel Soh, le domestique de la mission, qui tenta de s'opposer à l'enlèvement en brousse. Ils furent ainsi conduits à Fotouni, siège de la direction centrale dite de « Douala-ville » ou plusieurs autres hommes d'Eglise étaient internés¹²³². Parmi ceux-ci figurait Martin Sop Nkamgang, arrêté alors qu'il était vicaire à komako, dans le Haut-Nkam. Malgré leurs conditions de vie, les trois prêtres essayaient tous les dimanches de dire discrètement les messes pour ne pas attirer l'attention des insurgés. Ils n'eurent la vie sauve qu'à la faveur de l'amnistie de 1960¹²³³. Georges Siyam, par exemple, regagna Bafang en novembre 1960 et fut jugé par les militaires français. C'est à la suite de sa disculpation, qu'il fut affecté à la paroisse de la Moumée, où le rejoignirent d'autres fidèles et insurgés libérés¹²³⁴.

¹²²⁹ ANY, 1AC 91 (2), Rapport n°238/4, Escadron de gendarmerie de Dschang.

¹²³⁰ « *Tchui Tchui* » vient de « tuer tuer », Cf. M. Kanguelieu Tchouaké, *La rébellion armée à l'Ouest Cameroun (1955-1971). Contribution à la connaissance du nationalisme camerounais*, Yaoundé, Editions St Siro, 2003, p.236.

¹²³¹ Njawe, « Indépendance du Cameroun... », p.10.

¹²³² ADM, Procès-verbal du Comité de Coordination pour le maintien de l'Ordre (CCO) tenu à Mbouda, le 9 octobre 1971.

¹²³³ APM, Correspondance confidentielle n° 23 / L / CF de M. Manga, Sous-préfet de l'arrondissement de Mbouda au préfet des Bamboutos, en date du 22 mai 1968.

¹²³⁴ APM, Correspondance de J. Sablayrolles, chef de la subdivision de Mbouda à M. le chef de la région Bamiléké, le 04 juillet 1956.

Outre les cas d'enlèvements précités, l'Eglise catholique à l'Ouest-Cameroun fut, ainsi que nous l'avions mentionné, dans le collimateur des maquis. Le père Goustan Le Bayon, ancien curé de la paroisse de Bonajo à Nkongsamba, relate dans son ouvrage que :

Dans la nuit du 26 juillet 1959, la mission catholique de Nyombé fut attaquée par les nationalistes qui blessent d'une balle de revolver à la cuisse, le père De Paoli. En septembre 1959, le catéchiste Emile Pountcheu fut assassiné à Loum. Le 29 novembre, près de 700 insurgés envahirent nuitamment, la ville de Bafang et obstruèrent la circulation par des arbres qu'ils coupèrent et firent tomber sur la route pour empêcher les forces de sécurité d'intervenir. Par la suite, ils attaquèrent l'hôpital Ad Lucem qui abritait une centaine de malades, molestèrent une sœur camerounaise de garde, puis s'attaquèrent à la mission [...] Le père Heberle qui ouvrit la porte de sa chambre pour négocier fut tué d'un coup de fusil de chasse puis décapité¹²³⁵.

Egalement, le père Goustan Le Bayon affirme :

Le Frère Sarron ne put échapper, car il fut arrêté et décapité aussi. Sa tête fut emportée par les insurgés. Officiellement, l'on enregistra des dizaines de blessés et plus de trente millions de francs C.F.A de dégâts matériels. Dans la fuite, les insurgés ont emporté de nombreux élèves du collège Saint-Paul de Bafang parmi lesquels notre informateur Dieudonné Tebou aujourd'hui adjudant-chef retraité de la gendarmerie enlevé le 29 novembre 1959 alors qu'il était en classe de 6^e. Ce dernier passa avec ses autres camarades dix mois au maquis¹²³⁶

Le 6 décembre 1959, sous la menace des insurgés, les prêtres catholiques quittèrent la mission de Bangang qui fut totalement mise en sac. Après la proclamation de l'indépendance le 1^{er} janvier, les insurgés devinrent plus farouches et plus incisifs. C'est dans cette optique le 18 janvier 1960, l'Abbé François Tchaamba, curé de Komako, fut attaqué pendant que sa paroisse était entièrement encerclée¹²³⁷. En février la mission des sœurs de Bafang fut pillée¹²³⁸.

Le 9 avril, la mission de Bayangam fut attaquée et l'Abbé Jean Kejuipa entraîné en brousse par les insurgés. Entre temps, ces derniers détruisirent la mission catholique de Bagang : à l'occasion, le catéchiste Aloys Tapiemene¹²³⁹ qui refusait lui-même de saccager les bâtiments

¹²³⁵ G. Le Bayon, *Les prêtres du Sacré-Cœur et la naissance de l'Eglise au Cameroun. Kumbo-FoubanNkongsamba-Bafoussam*, Paris, Procure des Missions S.C.J., 1986, pp.117-122.

¹²³⁶ *Ibid.*

¹²³⁷ APM. Compte rendu de la délégation pour la campagne antiterroriste dans le groupement Bamesso le 14 juillet 1967.

¹²³⁸ Le Bayon, *Les prêtres du...*, p.143.

¹²³⁹ Pour rendre hommage à son œuvre, les autorités catholiques baptisèrent, à Mbouda, le collège catholique de la ville collège Aloys Tapiemene.

de la mission fut abattu¹²⁴⁰. Le 6 septembre, le catéchiste Raphael Nintcheu de Bafang fut assassiné en plein jour, alors qu'il revenait de la messe dominicale. Son corps fut dépecé. Quelques jours après précisément le 15 septembre, un quartier situé près de la mission catholique de Bafang fut incendié et une vingtaine de chrétiens tués¹²⁴¹.

Au total, par ces actes meurtriers, les insurgés clamèrent haut et fort leur anticléricalisme. De même, ils combattaient les exploitants coloniaux qui soutenaient la politique.

3- L'attaque des postes de gendarmerie

Les attaques des postes de gendarmerie furent entreprises par les rebelles dans le but d'acquiescer les armes un peu plus perfectionnées.

a- L'attaque de la gendarmerie de Mbouda

Le poste de commandement de la gendarmerie de Mbouda a fait l'objet de deux attaques en 1957 et 1959. Si peu de renseignements existent sur la première attaque, les échos de la deuxième nous ont été rapportés par *La Presse du Cameroun*, par Grégoire Momo, par Jean Keutcha. Le coup de force de 1959 s'était produit dans la nuit du 16 au 17 juillet autour de minuit. Cette opération fut entreprise par un commando d'une quarantaine de combattants préparés psychologiquement et tactiquement par Jérémie Ndélé¹²⁴². Grégoire Momo soutient : « Armés de machettes, de couteaux de flèches, de matraques et quelques fusils de chasse, vêtus d'uniformes de couleur sombre, les assaillants (...) essayaient une fois de plus le coup de force habituel »¹²⁴³.

En effet, il était minuit lors que les insurgés par rangs serrés de trois en chantant se présentèrent en brandissant un armement hétéroclite devant les grilles de la gendarmerie. Ils se mirent aussitôt à démolir les barbelés et les premiers éléments de ce commando firent irruption dans l'enceinte. La réaction des gardiens du poste fut très rapide. Ceux-ci ripostèrent énergiquement laissant sur le terrain du côté adverse neuf morts et un capturé¹²⁴⁴. Plusieurs objets furent récupérés notamment les couteaux, les machettes, le chanvre indien, les allumettes et des gris-gris de toutes sortes. Selon Grégoire Momo, les membres de ce commando avaient cru aux promesses fallacieuses qui leur avaient été faites par les chefs

¹²⁴⁰ Kanguelieu Tchouaké, *La rébellion armée...*, p.221.

¹²⁴¹ APM, Correspondance confidentielle n° 000034/L/CP/DES de Paul Denis Ngoko, préfet des Bamboutos, à Monsieur le Vice-Premier Ministre chargé de l'intérieur, en date du 01er février 1965.

¹²⁴² Kenné, *Vivre sous maquis...*, p. 101.

¹²⁴³ *Ibid.*

¹²⁴⁴ ANY, *La Presse du Cameroun* N°2768 du samedi et du dimanche, juillet 1959.

²⁸⁹ ANY, Vt/14, Terrorisme 1959-1960. Rapport de sûreté du 5 janvier 1960.

terroristes qui prévoyaient, une fois la ville prise, la nomination d'un chef de subdivision et des autres fonctionnaires²⁸⁹.

Toute fois, l'échec de cette opération fut lié à la précipitation et au zèle de certains membres du commando qui, obsédés par l'acquisition des armes modernes négligèrent la capacité de réaction des gardiens du poste. Avec l'intensification de la lutte à la veille de l'indépendance, plusieurs raids furent perpétrés contre les postes militaires. **b- L'attaque de la gendarmerie de Kékem**

L'attaque de la gendarmerie de Kékem a eu lieu dans la nuit du 2 janvier 1960. Elle a été organisée par un commando d'obédience Martin Singap. Le rapport de sécurité de la première semaine de janvier 1960 souligne que plusieurs bandes équipées d'arme automatiques entreprirent ce coup de main au cours duquel deux gendarmes européens et un garde camerounais furent légèrement blessés. Outre ces blessés, il faudrait également ajouter huit autres qui faisaient partie du renfort apporté par la gendarmerie de Melong. Cinq villageois furent atteints de balles et du côté rebelle, le bilan fut établi à une dizaine de morts¹²⁴⁵.

4- Les autorités gouvernementales et parlementaires

Les autorités administratives, les forces de sécurité et les députés incarnaient les institutions gouvernementales et parlementaires mise en place à Yaoundé, et véhémentement combattues par les insurgés. Ainsi, ils étaient garants de l'ordre public et du bon fonctionnement de ces institutions au niveau local. C'est par leur biais que, le régime de Yaoundé continuait d'administrer la région et de lutter contre les upécistes¹²⁴⁶. Ces différents rôles qui leur étaient dévolus, firent d'eux une catégorie de cible particulièrement visée par les upécistes. La résidence du sous-préfet de Mbouda fut malgré toute la protection, sauvagement attaquée le 10 avril 1960 à 4h du matin par une importante bande d'upéciste. Une rapide riposte des forces de l'ordre mit hors de combat 6 combattants ; 20 fusils et un pistolet furent récupérés¹²⁴⁷. Également, la nuit du 13 au 14 décembre 1957, ce dernier fut sauvagement assassiné dans son village natal Batoufam, Samuel Wanko, en raison sans nul doute de son appartenance à l'ARCAM²⁹³.

¹²⁴⁵ *Ibid.*

¹²⁴⁶ ANY, *La Presse du Cameroun*, n°3016 du jeudi 12 mai 1960, p.1.

¹²⁴⁷ ANY, *La Presse du Cameroun*, n°2995 du jeudi 14 avril 1960, p.1. ²⁹³ ARO 1AC 131 « Wanko Samuel. Assassinat, 1957. » ²⁹⁴

Baeshlin Raspail, *Ahmadou AHIDJO. Pionnier...*, p.28.

Officiellement, cet acte odieux fut attribué aux rebelles upécistes. Mais lors de la séance de l'ALCAM consacrée à la mémoire de ce député, le 16 décembre 1957, le député Dissake s'insurgea violemment contre cette accusation : « La jalousie croît à l'égard des députés qui ont été élus. Elle gagne la masse, car elle envie les indemnités que touchent les parlementaires d'aujourd'hui... Depuis les dernières élections, la rancune s'est levée dans le cœur des villageois et les upécistes se sont mêlés à eux. Il se peut qu'un candidat malchanceux abatte son concurrent, mais on nous dira toujours qu'il s'agit d'upécistes sans voir que l'indemnité de 175000Fcfa que perçoivent les députés indispose la masse¹²⁴⁸. » Dans tous les cas, le député Samuel Wanko fut abattu par un groupe de mécontents. C'est le moins qu'on puisse dire bien que M. Jean Keutcha soutienne péremptoirement que cet assassinat était l'acte du capitaine générale Pierre Simo du SDNK. Pour terminer dans ce registre, signalons que dans la nuit du 7 avril 1960, Dominique Tchokonte¹²⁴⁸, professeur au collège Saint-Jean de Mbanga fut tué au seuil de sa résidence sise près du collège, au seul motif qu'il se présentait comme candidat aux élections législatives du 10 avril 1960¹²⁴⁹. Toutefois, les raids des upécistes visaient à inquiéter les autorités publiques, à les faire capituler. Malheureusement pour eux, elles tinrent bon grâce à l'appareil militaire que l'Etat déploya dans la région.

En définitive, ce chapitre nous a permis de mettre en évidence, les moyens de combats utilisés par les nationalistes dans l'optique de défendre la terre de leurs ancêtres. Ainsi, pour se défendre, ils vont mettre sur pied un certain nombre de stratégies, telles que les moyens visibles, le « *nkaa kunde* », le « *Kee Lapa* », le « *san kunde* ». Également, ces derniers vont utiliser des pratiques occultes tels que : « *gwet bi kunde* », « *Kòn* », « *Dim Ba Ko* », le « *Ngwouo* », le « *pi* », le « *Mbo* ». Les méthodes d'attaques étaient l'embuscade, la sentinelle et le recours aux pratiques occultes. Fin stratège alliant des dons d'éducateur à ceux de combattant, Ernest

Ouandie a su entrer au maquis, réorganiser avec tact et méthode l'insurrection armée. « Le camarade Emile », nom de combattant d'Ernest Ouandie s'était assigné pour mission cardinale de reconstituer l'ALNK. Dès lors, pour mener à bien sa tâche, il importait d'organiser des assemblées populaires regroupant les chefs d'Etat-major de l'armée et les principaux insurgés. En Pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, l'armée française avait réprimé, voire martyrisé, les populations tant urbaines que rurales. C'est ainsi qu'on pouvait aisément

¹²⁴⁸ ANY, *La Presse du Cameroun* n°2988 du Mercredi 06 avril 1960, p.1.

¹²⁴⁹ Entretien avec Soh Gérémi, 65 ans, menuisier, Loum-Chantier, le 8 octobre 2021.

constater que, les bastions chauds des maquis se résidaient aux secteurs du Ndé, du Mungo, de Ngambè, de Ndom etc. Dans ces différents foyers, les insurgés, sous la conduite de leurs différents chefs, orchestrèrent de nombreux raids sur différentes catégories de cible telles que : le raid du 1^{er} janvier 1960 à Ngambè, du second raid à Ngambè, de l'épisode du poste administratif de Ndom le 1^{er} juillet 1961 et enfin Le drame de l'orphelinat d'Ibong, les chefferies traditionnelles loyales à l'administration française, les cibles religieuses, l'attaque des postes de gendarmerie de Kékem et de Mbouda.

CHAPITRE VI :

ACTEURS ET STRATEGIES UTILISES PAR LE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX DANS LA LUTTE ANTI-INSURRECTION ARMEE AU CAMEROUN

De prime à bord, quelques semaines avant l'indépendance, les français laissent en héritage à la jeune nation les structures qui permettent la routinisation de la torture. Le renseignement est totalement réorganisé. Il est d'abord centralisé par un Comité Centrale de Coordination (C.C.C.) regroupant tous les services de renseignements, français comme camerounais : Bureau de Documentation du Haut-Commissariat (BEDOC), Sûreté (police), gendarmerie, renseignement militaire etc.¹²⁵⁰ Cette structure est ensuite déclinée dans les zones de guérilla, en Comité de Coordination et d'Orientation (C.C.O.) régionaux du renseignement, sous l'autorité des préfets. Ces organes nationaux et régionaux sont secondés par des corps mixtes spécialisés dans la recherche des renseignements. A savoir, respectivement : la Brigade Mixte Mobile de recherche et d'exploitation opérationnelles (BMM)¹²⁵¹ franco-camerounaise et civil-militaire, et les Brigades Départementales de Recherche et d'Exploitation (BDRE) composées de gendarmes et policiers¹²⁵²¹²⁵³. Face au climat de terreur devenu insupportable, un comportement différent face aux menaces des rebelles, les populations acceptèrent de fournir les renseignements aux fonctionnaires du service des renseignements généraux, pour résoudre les multiples problèmes que leur causait ce climat d'insécurité⁴.

I- LES INDICS ACTIFS A LA CAUSE DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS

¹²⁵⁰ Le C.C.C initial comprend parmi ses membres, entant que représentant de la sûreté du Cameroun, Maurice Odent, le père de la future police politique camerounaise.

¹²⁵¹ La BMM est commandée par un fonctionnaire de sûreté choisi par le premier ministre camerounais. Elle a un directeur des interrogatoires issu du bureau de documentation du Haut-Commissariat.

¹²⁵² T. Deltombe et Al, *Kamerun! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948-1971*, pp.371-372. ⁴

B. Anyia Enyegue, 'Les renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée en Sanaga-Maritime 1253 -1963'', Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, p.87.

GENERAUX EN PAYS BASSA ET L'OUEST-CAMEROUN

Une centaine d'années avant notre ère chrétienne, le stratège philosophe chinois Sun Tse, auteur du plus ancien traité de l'art militaire écrivait : « Ayez des espions partout, soyez instruit de tout, ne négligez rien de ce que vous pourrez apprendre... une armée sans agents secrets, sans agents de renseignements est un homme sans yeux ni oreilles »¹²⁵⁴. Rien n'a changé aujourd'hui, et pour éviter le triste sort dépeint par Sun Tse, celui d'être coupé de l'extérieur ou d'être pénétré, espionnage et contre-espionnage sont toujours indispensables, non seulement aux services de renseignements généraux, mais aussi, à l'administration coloniale française dans la réalisation générale de leur politique. En pays Bassa, Georges Conan¹²⁵⁵ est celui qui dirigeait les opérations de police en ZOPAC et à l'Ouest-Cameroun. Plusieurs indics travaillaient en collaboration avec le service de renseignements généraux. Ces derniers étaient censés leur fournir l'information nécessaire pour pouvoir venir à bout de l'UPC. C'était des prélats, des nationaux et les français eux-mêmes, qui remplissaient cette fonction de « grande oreilles »⁷.

A- LE ROLE DE L'EGLISE CATHOLIQUE : AGENT ACTIF D'ESPIONNAGE

Introduite au Cameroun par les colonisateurs, l'église catholique romaine a non seulement contribué à la colonisation de l'Afrique, mais également, elle a joué un rôle d'espionnage contre les populations « indigènes » au profit de l'administration coloniale française¹²⁵⁶. Les prêtres catholiques, étaient utilisés en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun par le colonisateur français, comme espion, afin de tirer le maximum d'informations secrète chez les colonisés, informations pouvant mettre à mal les intérêts de la métropole. C'est ainsi que, lors de notre entretien avec Elise Mawé, elle nous apprend que :

Les prélats de l'Eglise catholiques étaient des indics au service de l'administration coloniale française. Car à travers leurs soutanes blanche, leurs bibles qu'ils arboraient, et leurs chapelets

¹²⁵⁴ F. Beau, *Renseignement et société de l'information*, Paris, Les Presses de l'Imprimerie de l'Indépendance, p.23.

¹²⁵⁵ Georges Conan est le commissaire de police d'Eséka. En 1958, le capitaine Paul Gambini un proche de Lamberton propose de confier les opérations de police en ZOPAC aux hommes du commissaire de police d'Eséka. Par la suite, Lamberton dans ses notes personnelles, le décrit comme « un pauvre type qui était, en effet, si brutal que j'ai dû intervenir » cette appréciation rétrospective n'a pourtant pas empêché Conan de diriger les opérations de police, durant toute la période, ni d'être chargé de la traque d'Um Nyobe. Ni d'être transféré en suite en région Bamiléké pour s'y occuper à nouveau, du renseignement. ⁷ Anyia Enyegue, « Les renseignements généraux... », p.89.

¹²⁵⁶ S. Nken, *L'empreinte suspecte de Louis-Paul Aujoulat sur le Cameroun d'aujourd'hui*, Paris, K2Oteurs, 2014, p.83.

qu'ils accrochaient au cou, Ils étaient considérés comme « dieu » pour les populations et ces derniers se sont livrés à eux avec toute la confiance soit disant qu'elles iront au ciel¹²⁵⁷.

Tandis que, l'administration multipliait les pressions contre l'UPC tout en essayant de dresser les populations contre elle, la hiérarchie catholique menait parallèlement une campagne, pour encourager ses fidèles à se séparer complètement de ce parti taxé de communiste¹⁰. Pour mieux appréhender l'origine et la nature des relations conflictuelles qui existaient entre les hommes de l'église et les insurgés de l'UPC, il importe d'examiner méticuleusement le contenu de « la lettre commune des vicaires apostoliques du Cameroun » adressée à leurs fidèles à la suite d'une rencontre organisée à Nkongsamba durant la fête de pâques en 1955¹²⁵⁸. L'abondante diffusion qu'a connue la fameuse lettre pastorale dont les signataires furent les cinq évêques européens de l'église catholique au Cameroun, à savoir : Mgrs René Graffin, vicaire apostolique de Yaoundé, Paul Bouques, vicaire apostolique de Nkongsamba, Pierre Bonneau, vicaire apostolique de Douala, Jacques Teerenstra, vicaire apostolique de Doumé, Yves Plumey, vicaire apostolique de Garoua peut être considérée comme l'un des échos majeurs obtenus sur le plan national et international, par la campagne anti-communiste orchestrée par Louis Paul Aujoulat contre l'UPC¹²⁵⁹. Voici ci-dessous, l'extrait de la lettre sus-indiquée qui devait révolter les Upécistes :

Nous mettons les chrétiens en garde contre les tendances actuelles du parti politique connu sous le de l'Union des Populations du Cameroun en raison non pas de la cause de l'indépendance qu'il défend, mais de l'esprit qui l'anime et qui inspire ses méthodes ; de son attitude hostile et malveillante à l'égard de la Mission catholique et de ses liens avec le communisme athée condamné par le souverain pontife¹²⁶⁰.

Cette campagne, fut dès le début menée par le Dr Aujoulat et ses organisations catholiques de Yaoundé, AD LUCEM. Ce que les chrétiens devaient retenir, et ceci sans nuances et sans preuve est que, le Mouvement nationaliste camerounais était « un Mouvement d'obédience communiste »¹⁴. Il ressort de la communication apostolique ainsi dirigée à l'endroit des fidèles, que l'idéologie communiste de l'UPC se déterminait « dans la

¹²⁵⁷ Entretien avec Mawé Elise, 101 ans, ancienne activiste, agent de liaison ALNK, Loum-Chantier le8 octobre 2021. ¹⁰ ANY, IAC243, Action catholique 1957.

¹²⁵⁸ ANY, IAA543, L'Eglise face au communisme au Cameroun 1960.

¹²⁵⁹ Nken, *L'empreinte suspecte...*, p.83.

¹²⁶⁰ ANY, *L'Effort Camerounais*, n°67 du 12 janvier 1957, p.1.

¹⁴ ANY, IAC243, Action catholique 1957.

phraséologie qu'elle emploie, dans la tactique et les méthodes il a recours ¹²⁶¹ ». En dehors des faits tangibles, dont les populations du pays Bassa et de l'Ouest-Cameroun étaient témoins, ces dernières étaient dépourvues de compétences techniques leur permettant d'identifier le communisme upéciste à travers le seul discours du parti ou sa stratégie. Eu égard à l'aura de l'église dont on pouvait par ailleurs imaginer la densité des réseaux potentiels d'influence, la campagne de stigmatisation communiste de l'UPC marqua un point décisif dans l'opinion nationale et internationale. Face à la montée du nationalisme dans ces régions, les clergés mis leurs chrétiens en garde contre le mouvement communiste UPC qui, selon eux, détournait les chrétiens de leur foi ¹²⁶². L'église avait pour mission, de démontrer aux populations que l'UPC était un danger. Pie XI écrit en effet :

Le premier péril, le plus grand et le plus général, est certainement le communisme sous toutes ses formes et à tous ses degrés, car il menace tout, s'empare de tout, s'infiltré partout, ouvertement et sournoisement : la dignité individuelle, la sainteté de la famille, l'ordre et la sûreté de la société, et surtout la religion, allant jusqu'à la négation ouverte de Dieu et plus spécialement de la religion catholique ¹²⁶³.

De toute façon, le chrétien n'a rien à apprendre du communisme, car il « possède la vérité », « dispose des enseignements qui ont éduqué et civilisé les hommes et les nations ». Dans la conjoncture politique actuelle du Cameroun, son devoir est de prendre ses distances vis-à-vis de l'UPC. En effet, et comme un boomerang, la campagne de diabolisation de l'UPC ne contribua pas seulement à dénigrer le mouvement nationaliste camerounais, mais produisit aussi un impact contraire que n'avaient pas souhaité ses promoteurs : au lieu d'amoindrir la combativité des Upécistes, elle sembla plutôt l'avoir rendue plus audacieuse et plus ingénieuse ¹²⁶⁴.

Le Mouvement développa une communication plus agressive et plus entreprenante tant à l'intérieur des régions qu'au niveau international, dénonçant notamment le complot aveugle dont il était l'objet, en même temps, des autorités politiques et des responsables religieux. Les clergés firent particulièrement preuve d'un zèle remarquable : ils exclurent des sacrements à tous les fidèles reconnus ou soupçonnés d'appartenir au Mouvement nationaliste

¹²⁶¹ ANY, IAA543, L'Eglise face au communisme au Cameroun 1960.

¹²⁶² A. C. Lomo Myazhiom, *Société et rivalités religieuses au Cameroun sous domination française 1916-1958*, Paris, L'Harmattan, 2011, p.234.

¹²⁶³ L. Ngongo, *Histoire des forces religieuses au Cameroun. De la Première Guerre Mondiale à l'Indépendance (1916-1955)*, Paris, Karthala, 1982, p.210.

¹²⁶⁴ ANY, APA 12404, Notes de renseignements sur la situation de l'UPC dans l'Ouest-Cameroun, 1957.

s'ils refusaient de démissionner ¹²⁶⁵. C'est dans cette optique que plusieurs autres prêtres prendront position sans détour dans leurs prêches contre ce parti « communiste », exigeant l'excommunications des fidèles qui auraient adhéré à l'UPC. C'est dans cette optique que nous pouvons comprendre le témoignage de ce militant Upéciste ayant côtoyé un prélat :

Le père Kapps m'a déclaré, dit-il, devant les témoins qu'il a été chargé de s'opposer de toutes ses forces à la pénétration du communisme en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun. Le père Kapps prétend que le communisme est un régime de terreur et d'oppression. J'ai répondu au prélat que si tel est le régime communiste, je serai tenté de conclure que le communisme a été introduit au Cameroun depuis l'indigénat et les travaux forcés. Ces deux régimes ont causé d'innombrables victimes dans mon pays. Nonobstant, je suis stupéfait de voir les prélats abandonner leur mission d'évangélisation pour se livrer à une campagne politique, en collaboration avec l'administration ¹²⁶⁶.

Notons que, au-delà des propos de père Kapps, force est de constater que l'autorité des prélats sur les populations cristallisa les peurs et ankra le discours anti-upéciste, jouant comme de concert, la musique de la domination coloniale orchestrée par Louis-Paul Aujoulat et le pouvoir politique français. Les Upécistes quant à eux, prirent acte et s'appliquèrent à la lutte contre cette « structure d'embourgeoisement et de colonisation » que constitue l'église catholique. Aussi, de 1955 à 1960, les prêtres de l'église catholique furent-ils l'objet des raids meurtriers, de kidnappings et d'enlèvements dont les plus rocambolesques restent ceux de trois prêtres Bamiléké capturés en décembre 1959 ¹²⁶⁷.

B- LES FORCES COLONIALISTES

D'emblée, durant toute la période de maquis en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun, les forces colonialistes étaient constituées de la police ²² et des troupes coloniales française. Elles étaient chargées de surveiller au millimètre près tous ceux qui étaient des pros Upécistes, leurs faits et gestes, leurs réunions qui avaient lieu dans ces régions ¹²⁶⁸. Elles étaient partout, et travaillaient en étroite collaboration avec une franche de la population, qui leur donnait les informations capitales, afin de pouvoir venir à bout des insurgés. Cette franche de la population qui donnait la moindre information, était qualifiée par les upécistes de *dikokon* ou *fiegong* c'est-à-dire des « traitres ». C'est dire que, les forces colonialistes étaient constituées

¹²⁶⁵ *Ibid.*

¹²⁶⁶ ANY, IAC (13), « Témoignage rapporté par Puis Bayignog, un militant de l'UPC en 1955, dans la subdivision de Ngambè. »

¹²⁶⁷ ANY, IAA543, L'Eglise face au communisme au Cameroun 1960.

²² Voir annexe 32.

¹²⁶⁸ S. A. Godong, « Emeutes d'indigènes et tueries coloniales », *les Cahiers de Mutations*, volume 054, Mensuel, novembre 2008, p.4.

de combattants armés, qui luttèrent aux côtés de la France et défendèrent leurs intérêts, pour contrer les troupes armées de l'UPC dans leur quête d'une indépendance inconditionnelle du Cameroun¹²⁶⁹.

Notons que, l'accord de Londres du 20 juillet 1922, stipulait dans son article 3 que, le mandataire ne devait ni établir une base militaire ou navale sur le territoire, ni édifier aucune fortification, ni organiser aucune force militaire indigène pour assurer la protection et la défense du territoire. C'est-à-dire, que le statut international du Cameroun ne permit pas à la France de constituer une armée « camerounaise indigène ». La police indigène, chargée de la sécurité des personnes et des biens, sera soutenue par les troupes coloniales de l'AEF, qui l'aideront cependant à enrayer l'insurrection armée en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun¹²⁷⁰.

Peu de choses, au regard de la farouche détermination des nationalistes qui mirent, au départ, en très mauvaise posture ces forces, obligeant ainsi le chef de l'Etat camerounais à signer avec la France une convention stipulant que le Cameroun pouvait compter sur l'intervention de l'armée française toutes les fois qu'elle aurait à défendre l'intégrité de son territoire. C'est dans ce contexte que l'armée française, ayant à sa tête des hommes bien rodés à la pratique répressive, fit irruption à l'Ouest-Cameroun et au pays Bassa¹²⁷¹. Les forces coloniales françaises chargées de « pacifier » l'Ouest-Cameroun étaient dirigées par le général Briand. Au vrai, le choix des autorités militaires françaises porté sur le général Briand n'était pas gratuit. Ce dernier, spécialiste de la répression avait déjà fait ses preuves sous d'autres cieux. Dès lors, Georges Chaffard, affirme :

Le général Briand... n'a rien d'un patient artisan de la pacification... C'est un grand viking blond aux yeux bleus, qui a gardé la fraîcheur d'esprit et la combativité d'un sous-lieutenant, et ne s'est pas tardé dans les postes de renseignements ou d'administration. Il commandait en Indochine et

22^e RIC qui n'avait pas, dans les années 1947-1949 la réputation d'un corps d'enfants de chœurs. Il a été en Algérie au commandant de la 7^e division mécanisée et finira sa carrière à Metz comme adjoint au général Massu à la tête de la 6^e région militaire. Il a pour mission de casser l'insurrection à l'Ouest-Cameroun et parallèlement d'aider Ahidjo à constituer une armée nationale camerounaise¹²⁷².

¹²⁶⁹ Entretien avec Matamba Odile, 55 ans, fille d'un ancien insurgé, Ndjock, le 26 janvier 202112.

¹²⁷⁰ P. Gueniffey, *La politique de la terreur : Essai sur la violence révolutionnaire (1789-1794)*, Paris, Fayard, 2000, p.98.

¹²⁷¹ *Ibid.*

¹²⁷² G. Chaffard, *Les carnets secrets de la décolonisation*, Tome II, Paris, Calmann Levy, 1967, p.400.

Aux grands maux de grands remèdes, semblait conclure Briand qui disposait pour sa besogne de 5 bataillons, 1 escadron blindé et 1 escadron de chasseurs bombardiers T26, pour des missions d'intimidation. Ces forces furent réparties à l'Ouest-Cameroun en deux groupements. L'un, affecté au colonel Griblin, se consacrait à la zone opérationnelle Bamiléké avec son PC à Dschang. L'autre dirigé par le colonel Lauriere, avait pour zone opérationnelle Douala-Mungo, avec son PC à Douala¹²⁷³. Il importe sans doute de noter qu'à la frontière entre l'Ouest et le Cameroun Britannique, les forces britanniques avaient installé un bataillon de militaires venus du Nigéria pour tenter de stopper les infiltrations des nationalistes. Des officiers de liaisons coordonnaient l'action des forces des deux pays¹²⁷⁴. Selon Enoch Kwayep, les forces françaises avaient essentiellement pour but d'appuyer l'armée camerounaise installée dans le pays Bamiléké et qui se déplaçait sur deux sections, l'une implantée du côté de l'hôpital Bangou et l'autre au carrefour Manga Bamoun. Il va plus loin et estime que l'armée française à l'Ouest-Cameroun « se voulait davantage une présence dissuasive qu'une force véritablement opérationnelle³⁰ ».

Ajoutons que qu'en raison de l'insuffisance des effectifs et surtout de l'efficacité des troupes camerounaises, le gouverneur général français à Brazzaville, sollicité par l'administration camerounaise, fera acheminer à l'Ouest-Cameroun d'importants renforts en hommes¹²⁷⁵. Il s'agit des militaires Sara du Tchad et Oubangui-Chari dont la simple évocation du nom fait frémir leurs victimes encore vivantes ou, pour être un peu plus précis leur plonge dans un état cauchemardesque. Tout se passe comme si ces hommes, au teint sombre et au visage balafre, étaient nés pour détruire, arnaquer, violer. Véritables être monstrueux aux méthodes de répression quasi-inhumaines, voire démoniaques, ces analphabètes profondément bruts esquissaient difficilement le moindre mot en français, si ce n'était « figure pour toi » qu'ils tenaient à baragouiner lorsqu'il s'agissait de réclamer aux citoyens leur carte nationale d'identité¹²⁷⁶.

Avec le départ des officiels et des militaires français à l'aube de l'indépendance du Cameroun en 1960, la mise sur pied des structures coercitives militaires efficaces s'imposait

¹²⁷³ E. Kitchabo, *Le Cameroun (Droit constitutionnel et régimes politiques)*, Yaoundé, SOPECAM, 1989, p.38.

¹²⁷⁴ Chaffard, *Les carnets secrets...*, p.401.

³⁰ *Ibid.*

¹²⁷⁵ M. Kanguelieu Tchouake, *La rébellion armée à l'Ouest-Cameroun 1955-1971. Contribution à l'étude du nationalisme camerounais*, Yaoundé, Editions Siro, 2003, p.154.

¹²⁷⁶ ANY, 1AC (67), « Témoignage rapporté par Kamko Fotsing Gilbert, un militant de l'UPC en 1970, à Mbouda. »

pour étouffer et éradiquer l'insurrection armée naissante de l'ALNK dans ces régions. C'est ce qui déboucha sur la création de l'armée camerounaise le 11 novembre 1959¹²⁷⁷.

C- L'ARMÉE CAMEROUNAISE

De prime à bord, la mise en place des forces armées a joué un rôle prépondérant et déterminant dans la répression que le pouvoir colonial et post colonial mena contre le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun. De ce fait, ces structures étatiques constituent des forces indéniables qui se déploient en vue du maintien de l'ordre sécuritaire au Cameroun. L'idée de la création d'une armée camerounaise reste assez confuse. L'armée camerounaise naît³⁴ de manière quelque peu paradoxale avant l'indépendance, le 11 novembre 1959 par la loi n°59/59 signée par le premier Président de la République du Cameroun, S.E. Ahmadou Ahidjo, alors Premier Ministre¹²⁷⁸. L'histoire de l'armée camerounaise est très ancienne. La pénétration allemande après la signature du protectorat avec les chefs Douala en 1884 va se heurter à de nombreuses résistances au point où les allemands seront contraints de s'entourer d'une garde locale. En 1914, le grand Empire Allemand est menacé dans ses possessions outre-mer et va au sein de ses colonies. Le conflit mondial se déporte donc au niveau des colonies. Au Cameroun, la garnison de Mora va longtemps résister aux assauts de l'Alliance franco-britannique¹²⁷⁹.

Dès 1919, le Cameroun devient une tutelle française dans sa partie orientale et une tutelle britannique dans sa partie occidentale. Les français n'estimaient pas nécessaire de mettre en place une armée indigène dans l'optique d'une autonomie. Dans le Cameroun sous administration française directe, on est loin de la culture militaire qui aurait servi de socle ou d'embryon à la future armée camerounaise. Par contre, l'approche de l'administration britannique indirecte, permettra d'incorporer les soldats camerounais dans l'Armée nigériane.

Dans les encablures de l'année 1957, l'administration française commence timidement à accorder une autonomie au Cameroun, en dehors du domaine de la défense. Cependant, en vertu de la constitution Littleton de 1954, la partie anglophone jouit d'une certaine autonomie¹²⁸⁰.

¹²⁷⁷ E. Touwa, *Armée et développement : Aux origines de l'armée camerounaise et l'impact des dépenses militaires sur le développement socio-économique (1960-1990)*, Tectum V. 2007, p.45. ³⁴ Voir annexe 17.

¹²⁷⁸ ANY, 1AC (67), « Témoignage rapporté par Kamko Fotsing Gilbert, un militant de l'UPC en 1970, à Mbouda. »

¹²⁷⁹ E. Y. Amatzo, "Sociétés civiles et pouvoir", in *Revue générale de stratégie*, n° 30, Mars 2007, p.87.

¹²⁸⁰ F.M. Kenné, *Vivre sous maquis. Décolonisation, nationalisme et architecture militaire à l'Ouest Cameroun de 1957 à 1971*, Dschang, Editions Lignes, 2022, p.210.

Le Premier Ministre Ahidjo, dès sa prise de fonction le 18 février 1958, organise la défense nationale par l'ordonnance n°59/57 sera la base de la structuration de l'Armée camerounaise. L'Armée camerounaise sera créée à peine deux mois avant l'indépendance et aura tout de suite pour mission de protéger la souveraineté du jeune Etat indépendant. Après la proclamation de l'indépendance le 1^{er} janvier 1960 dans un état d'insécurité totale à cause de la multiplication des actes terroristes les autorités administratives et militaires décidèrent de réorganiser l'armée camerounaise en mettant en place de nouveaux dispositifs de combat contre la rébellion.

1- Le Groupement Tactique Nord

Le Groupement Tactique Nord (GTN) voit le jour le 18 février 1960 à la suite du remaniement du dispositif opérationnel. En effet, dès le 22 février 1960, le dispositif de protection des populations de l'Ouest-Cameroun fut dissous et remplacé par le Groupement Tactique Nord couvrant l'ex-quartier Bamiléké et le Groupement Tactique Sud (GTS) couvrant l'ex-quartier Wouri-Moungo. Ces derniers étaient sous les commandes du Général Max Briand, Commandant interarmées des Forces Françaises au Cameroun (FFC) et résidant à Yaoundé, siège des institutions¹²⁸¹. Par ce remaniement, le lieutenant-colonel Laurière prenait le commandement du GTS qui avait pour Poste de Commandement (PC) Douala. Au même moment, le lieutenant-colonel Gribelin conservait le commandement du GTN dont le Poste de Commandement était situé à Bafoussam. Le district de Mélong qui fait partie de la Région du Moungo fut rattaché au GTN¹²⁸².

Notons que, ces structures étaient sous les ordres des officiers de l'armée française. Cette présence des officiers français était inhérente au caractère embryonnaire des unités locales constituées de la garde camerounaise. Elle s'explique également par la convention francocamerounaise relative à la défense, à l'ordre public et à l'emploi de la gendarmerie signée le 31 décembre 1958 entre Ahmadou Ahidjo (Premier ministre, chef du gouvernement camerounais) et Bernard Cornut-Gentile (ministre de la France d'outre-mer de la République Française)¹²⁸³.

Selon l'article de cette convention, la défense de l'Etat du Cameroun est assurée par les forces armées françaises. Ces forces devaient appliquer des mesures propres à maintenir l'intégrité du territoire et à protéger ses populations et ses ressources matérielles contre les dangers

¹²⁸¹ ARO, 1AA 173, Menoua (Département), police, activités, 1960-1963. Note de Service N°105/G/ORC/S du 22 février 1960, p.1.

¹²⁸² Kenné, *Vivre sous maquis...*, p.224.

¹²⁸³ *Ibid.*

d'agression extérieure et contre les actes de subversion interne de nature à porter atteinte à la sécurité de l'Etat du Cameroun¹²⁸⁴.

En somme, force est de constater que deux ans après l'indépendance, l'armée camerounaise était encore placée sous le commandement des officiers français. Cette dépendance était inhérente à un manque de maturité, à l'inexpérience de la jeune armée qui fut créée en 1959. Cette dépendance peut aussi s'expliquer par le harcèlement dont elle était victime de la part des insurgés qui au courant de l'année 1960, contrôlaient la plupart du département Bamiléké. Une autre raison de cette dépendance se trouve dans la politique française de gestion des forces armées d'Outre-mer. En effet, de 1916 à 1959, la France n'avait formé aucun officier camerounais capable de prendre le commandement de l'armée après l'indépendance. Elle avait maintenu l'ordre sur le territoire et assuré sa défense avec quelques éléments de la police locale et les troupes coloniales. La présence des forces armées françaises au Cameroun a été très critiquée par les insurgés qui voyaient un instrument de néocolonialisme.

2- Le Troisième Secteur Militaire

D'entrée de jeu, le ministre des forces armées camerounaises Mabaya Jean Baptiste informe les commandants militaires, le ministre de l'intérieur et le Premier ministre, Chef du gouvernement de la préparation du décret N°120/MINFA datant du 27 décembre 1960, portant réorganisation des secteurs de commandement militaire¹²⁸⁵. Dès lors, à partir du 1^{er} janvier 1961, l'armée camerounaise a été réorganisée en trois principaux secteurs militaires ayant respectivement pour chef-lieu Yaoundé, Douala et Dschang. Le TSM avait pour ressort territorial celui de la Légion de gendarmerie de Dschang, c'est-à-dire les départements bamiléké et bamoun. Le chef de bataillon Galès fut désigné pour assurer à partir du 2 janvier 1961 les fonctions de commandant du TSM avec pour poste de commandement Dschang. Dans l'optique de neutraliser les insurgés, le chef de bataillon Galès travaillait en étroite collaboration avec les autorités militaires des secteurs voisins et les commandants des unités françaises implantées dans son secteur¹²⁸⁶. Ce remaniement du dispositif opérationnel intervient à un moment où l'insurrection armée était en perte de vitesse en raison de l'assassinat de plusieurs cadres insurgés en l'occurrence Paul Momo et Jérémie Ndeléné. C'est d'ailleurs dans une grande euphorie que le lieutenant-colonel Gribelin, commandant du GTN, passe officiellement le service à son compatriote le 3 janvier 1961. Cette euphorie fut

¹²⁸⁴ *Ibid.*

¹²⁸⁵ ARO, 1AA 136, Ouest (Cameroun), terrorisme, 1960-1967, Décision N°120/MINFA du 27 décembre 1960.

¹²⁸⁶ *Idem.*

plutôt éphémère, car on assista du côté des insurgés à une réorganisation et à une intensification de la guérilla qui dura jusqu'en 1971¹²⁸⁷.

3- Le Quartier Militaire Sanaga-Maritime/Nkam

Egalement, pour combattre l'insurrection, le ministre des forces armées sur instruction du président de la république Ahmadou Ahidjo, ordonna la création du Secteur Militaire du Littoral (SML) sous la direction du chef de bataillon Gros¹²⁸⁸. Le SML était divisé en deux quartiers militaires, le Quartier Militaire du Mungo (QMM) et le Quartier Militaire de la Sanaga-Maritime/Nkam (QMSMN), placé sous les ordres du capitaine Pierre Semengue⁴⁶. Et ou Théodore Mpouma Kilama alias Makandepouthé, Yetna Leba alias *Diloba*, Etienne Bapia alias *Kul Ndutu* et André Singui alias *Si Ndutu* y régnaient en maîtres. Le 1^{er} avril 1961, le capitaine Pierre Semengue fut nommé commandant du QMSMN, et s'attela à organiser cette structure dans l'optique de mieux combattre l'insurrection. Ce faisant, Pour mieux cerner les maquis actifs du payx Babimbi et le maquis dans les départements de la Sanaga-Maritime et celui du Nkam, il décentralisa le commandement. Il essaima des unités militaires dans toute les zones où étaient signalées des concentrations des insurgés. il divisa le QMSMN⁴⁷ basé à Edéa en quatre sous-quartiers ayant chacun à sa tête un sous-lieutenant¹²⁸⁹. Les postes de contrôles des compagnies militaires se trouvaient dans chaque chef-lieu de sous-quartier.

En 1962, le commandement interarmées des Forces françaises au Cameroun est supprimé et laisse place au commandement des Forces Terrestres Françaises au Cameroun¹²⁹⁰. Ce léger désengagement des Forces françaises en période d'insurrection armée (qui déterminait leur présence) s'explique par le fait que les autres forces marines et aériennes n'étaient pas aussi déterminantes dans la lutte contre l'insurrection armée comme l'étaient les forces terrestres. Ce qui supposait que la France puisse recentrer sa politique militaire sur les forces terrestres¹²⁹¹.

La présence de l'armée française durant la période post indépendance s'explique donc par la lutte contre l'insurrection armée. L'implication de la France est d'autant plus importante que l'insurrection armée est soutenue par certains pays communistes tels que la Chine, l'Union Soviétique, la Tchécoslovaquie. La politique de *containment* oblige la France

¹²⁸⁷ Kenné, *Vivre sous maquis...*, p.211.

¹²⁸⁸ Entretien avec Pierre Semengue, ancien Général d'armée, 83 ans, Yaoundé, le 14 mai 2022. ⁴⁶ Anyia Enyegue, *La politique militaire...*, p.101. ⁴⁷ Cf. annexe 39.

¹²⁸⁹ Anyia Enyegue, 'Les renseignements généraux...', pp. 98-99.

¹²⁹⁰ Anyia Enyegue, *La politique militaire...*, p.104.

¹²⁹¹ *Ibid.*

à s'engager directement dans ce conflit.¹²⁹² En plus, le Cameroun est déterminant dans son positionnement stratégique dans la sous-région étant donné que le Congo avait déjà basculé dans le camp communiste. L'armée française accompagne donc l'Etat indépendant du Cameroun dans la lutte contre la rébellion jusqu'en 1964. En outre, à l'accession du Cameroun à l'indépendance, les forces de l'ordre et l'armée camerounaise sont constituées dans l'optique de mener la lutte contre la rébellion. Il s'agit en fait d'un problème de sécurité intérieure. Mais l'implication de l'armée française aux côtés de l'armée camerounaise entraîne déjà une différenciation entre sécurité intérieure et sécurité internationale. L'acquisition et la transmission des référents de l'ordre colonial dont le noyau dur est la violence va également structurer la gestion politique post coloniale qui s'effectue à l'aide de la force armée¹²⁹³.

Aussi, la gendarmerie est créée le 1er avril 1960 par la fusion des auxiliaires de la gendarmerie française et des forces locales de la garde camerounaise¹²⁹⁴. Les deux textes qui régissent l'action de la gendarmerie nationale sont l'ordonnance n° 60-20 du février 1960 réglementant l'organisation, l'administration et le service de la gendarmerie nationale, et le décret n° 60-280 du 31 décembre 1960 sur le service de la gendarmerie. Ces textes énoncent que la gendarmerie fait partie intégrante des forces armées. Les dispositions générales des lois et règlements militaires lui sont applicables, sauf modifications et exceptions motivées par la spécialité de son organisation et de son service, (article 2 de l'ordonnance 60-20)¹²⁹⁵. Elle est une force militaire veillant à la sûreté publique, assumant le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. Elle exerce une surveillance continue à la fois préventive et répressive sur toute l'étendue du territoire. L'action du service de renseignements généraux vise surtout à fournir aux autorités civiles et militaires de l'Etat des informations susceptibles d'aiguillonner leurs interventions et de neutraliser l'infrastructure rebelle sur le plan militaire. L'énorme documentation produite par ce service a permis aux forces de maintien de l'ordre de neutraliser la plupart des cadres rebelles. En collaboration avec les autres organismes de renseignement tels que le BURFAN et le SEDOC, elle a pu fournir au gouvernement la documentation indispensable à son action nationale et internationale en matière répressive, administrative et diplomatique. Dans le cadre de la lutte anti-terroriste, le service de renseignements généraux et la gendarmerie ont eu des dénominateurs communs. Ces derniers

¹²⁹² B. Boone, *La spécificité militaire*, Paris, A. Colin, 1990, p.56.

¹²⁹³ *Ibid.*

¹²⁹⁴ V. Desportes, *Comprendre la guerre*, Paris, Economica, 2000, p.89.

¹²⁹⁵ Oumaroudjam Yaya, *L'ordre public, mission principale de la gendarmerie nationale (Cameroun)*, Paris, Karthala, 1998, pp.88-89.

ont constitué pour le gouvernement non seulement une force de répression et d'exécution, mais aussi, grâce au développement des techniques de renseignements, des organismes particulièrement utiles et efficaces d'informations et de révélation. Ces différents corps ont apporté un appui inestimable à l'éradication de la rébellion et au maintien du régime d'Ahidjo¹²⁹⁶.

Son rapport au peuple tout comme la police est aussi teinté de dissensions. Car la perception que le peuple se fait de toutes les institutions de sécurité s'articule autour des attributs de monopole de la violence légitime et illégitime qui aboutit à la violence, à la force à la domination et à la corruption. La psychologie des populations est ainsi travaillée et traumatisée depuis l'époque coloniale par des affrontements, des heurts et des transactions collusives entre indigènes et pouvoir colonial et ensuite entre citoyens et forces de maintien de l'ordre, administration et pouvoir post colonial¹²⁹⁷.

D- LES FORCES OCCASIONNELLES DE MAINTIEN DE L'ORDRE

D'entrée de jeu, notons que la création des forces occasionnelles de maintien de l'ordre répondait au souci de l'administration camerounaise, d'anéantir par les moyens les plus efficaces, l'insurrection armée dans le pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun¹²⁹⁸. Il s'agit de la garde civique, des commandos et enfin les groupes d'autodéfense. Ces derniers furent mis sur pied pour suppléer les forces de l'ordre et travaillaient en symbiose avec l'armée camerounaise et l'autorité administrative camerounaise¹²⁹⁹.

1- La garde civique ou force loyale

Créé par le décret n° 60/106 du 6 mai 1960 et dont le principal but était de lutter par les moyens conventionnels ou non contre l'insurrection armée. La garde civique était un groupement armé, formé spontanément à l'échelon des quartiers ou des villages, de jeunes gens et des adultes. Ceux-ci étaient généralement recrutés sur la base de leur aptitude physique¹³⁰⁰. La mise en place d'un tel corps au Cameroun pour traquer les insurgés n'était pas une grande première en Afrique, car cette méthode de répression avait déjà été utilisée ailleurs notamment au Kenya et en Algérie. Au Kenya, les Anglais conçurent entre 1953 et

¹²⁹⁶ Kenné, *Vivre sous maquis...*, pp.231-232.

¹²⁹⁷ *Ibid.*

¹²⁹⁸ Cf. l'annexe 12 pour plus d'information.

¹²⁹⁹ Cf. annexe 11 pour en savoir plus sur le sujet.

¹³⁰⁰ ANY, *Journal Officiel de la République du Cameroun*, mai 1960, p.691.

1954 les oitiques des hameaux stratégiques pour éradiquer la rébellion des « Mau-Mau ». Il en est de même en Algérie où dès 1958, les Français utilisèrent les Harkis¹³⁰¹ et les commandos de chasse pour tenter de circonscrire l'insurrection armée algérienne⁶¹.

L'effectif de la garde civique¹³⁰² était constitué des volontaires et surtout des anciens insurgés, qui avaient retrouvé une vie normale. Les gardes civiques recevaient une formation militaire et ils étaient astreints à la discipline de l'armée camerounaise. Ils arboraient les culottes bleu-marines, des chemises de même couleur, un képi kaki et des bottes. Par la suite, ils bénéficièrent des dotations en tenue militaire conforme, ainsi que des épaulettes correspondant à leurs grades¹³⁰³. Les fusils calibre 12 qui constituaient leur armement furent remplacées par les pistolets mitrailleurs, des revolvers et des pistolets automatiques¹³⁰⁴. Précisons que, dans la région du Mungo, ces gardes civiques portaient le nom de corps francs. L'instruction interministérielle du 18 novembre 1963 n°14786/MINFA/SG/BEG qui prévoyait la rémunération, la promotion et la discipline du personnel de la garde civique vint donner un caractère formel à ce corps⁶⁵. Mais ces prédispositions restèrent lettre morte, parce que nous n'avons pas rencontré un seul garde civique qui reconnaissait avoir perçu un quelconque salaire et encore moins une décoration comme le prévoyait l'instruction interministérielle. Un sentiment de dépit est toujours présent dans l'esprit des ex-gardes civiques qui se sentent oubliés après avoir rendu de nobles et loyaux services. Réagissant à la précarité de leur situation, Paul

Yemdi déclare : « Le président Ahidjo et le ministre Sali Daourou méconnaissent l'action des gardes civiques qui fut aussi décidé que celles des anciens combattants⁶⁶ ».

Tableau 26 : Zones d'implantation de la garde civique Bamiléké de 1960 à 1966

Dschang	Bafang	Mbouda	Bangangté	Bafoussam

¹³⁰¹ Les Harkis sont des supplétifs algériens dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie.

⁶¹ Kenné, *Vivre sous maquis...*, p.214.

¹³⁰² Voir l'annexe 28.

¹³⁰³ Entretien avec Yemdi Paul, 87 ans, ancien garde civique, Bangangté le 23 juin 2021.

¹³⁰⁴ Entretien avec Jean Pierre Bitom, 81 ans, ancien garde civique, Messondo, le 5 avril 2021. ⁶⁵

ASPN, Renseignement sur les forces occasionnelles du maintien de l'ordre à Ngambè, 1961-1963. ⁶⁶

Entretien avec Yemdi Paul, 87 ans, ancien garde civique, Bangangté le 23 juin 2021.

Bafou Baleveng Bamendou Baloum Balessing Fonakeukeu Foreké Penka-Michel Santchou	Bafang Bana Badoumga La Moumée Batcha Bayon Babouantou Balembo Banka	Mbouda Bagam Batcham Bamougong Bangang Babeté Babajou Balatchi Bamendjo	Bazou Bazou Sud Bandoumga Batchingou Bamena	Bafoussam Bagon Bamougoum Baham
18 commandos	14 commandos	13 commandos	8 commandos	5 commandos

Source : ARO, 1 AA 136, Ouest, terrorisme, 1960-1967.

Le tableau ci-dessus montre le quadrillage de la Région Bamiléké par les unités de la garde civique. Il indique que les unités de garde civique étaient inégalement réparties sur l'ensemble du Département Bamiléké. En effet, au vu du regain des activités rebelles dans certains arrondissements, les autorités avaient multiplié des gardes civiques non seulement pour traquer les insurgés, mais aussi et surtout pour protéger les populations ralliées et rassemblées dans les camps de regroupements. Les arrondissements de Dschang, de Mbouda et de Bafang avaient le plus grand nombre de commandos en raison de l'intensité des combats dans ces unités administratives. Ces arrondissements formaient les zones fortement touchées par la rébellion armée et d'où étaient originaires les principaux cadres de l'insurrection.

Par exemple, en pays Bassa, les activités de la garde civique cessèrent en Sanaga-Maritime en 1973 avec l'assassinat de Yetna Leba alias *Diloba*. La réhabilitation de ce corps a été amorcée par le décret n°2001/195 du 25 juillet 2001¹³⁰⁵. Ce décret intègre les gardes civiques dans l'Office Nationale des Ancien Combattants, Anciens Militaires et Victimes de Guerre qui est créé par la même occasion. Dès leur instauration en 1961, les gardes civiques remplacèrent progressivement l'armée camerounaise dans la traque des insurgés. Grâce à ces derniers, les policiers du service de renseignements généraux ont pu découvrir le camp des insurgés de Ndom⁶⁸. Bénéficiant de la coopération des populations, des chefs, des pisteurs et des sorciers, la garde civique livra des batailles retentissantes dans les brousses du pays Bassa et à l'OuestCameroun. Pendant ces épisodes, les gardes civiques firent des coupes sombres dans les troupes de Martin Singap, de Makandepouthé, de Yetna Leba, de Pierre Simo, de Paul Momo etc. Mais ils perdirent aussi beaucoup d'hommes. La stratégie d'attaque de cette structure se conformait à celle des forces de l'ordre mais avec des adaptations selon les difficultés rencontrées sur les sites de combats. Les éclaireurs précédaient toujours le gros de

¹³⁰⁵ A.-M. Bong, "Un chef insurgé : Makandepouthé 1958-1964", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2004, p.98. ⁶⁸ Cf. annexe 34.

la troupe et sur la base des jeux de signe bien codés, ces derniers se postaient en rang pour encercler la cible. Embusqués dans les taillis, dont ils épousaient la couleur, les gardes civiques lançaient l'assaut dès que le chef de mission donnait le signal. Ils avaient souvent à leur tête des sergents de l'armée camerounaise¹³⁰⁶.

Formés officiellement au début de l'année 1960 par les autorités françaises ne servent pas seulement à combattre directement les insurgés, ils se voient aussi confier une mission « psychologique » : la surveillance et la (ré)éducation des populations revenues de gré ou de force sous leur autorité. Cette action psychologique, qui prend la forme de sessions de « formation », de séances de « désintoxication » ou de projections cinématographiques, ne cessera de s'intensifier au fil des mois¹³⁰⁷. Compte tenu de l'« hypocrisie de l'élément Bamiléké », selon l'expression du chef de la Sûreté camerounaise, les camps de regroupement sont conçus comme des dispositifs permettant d'opérer le « redressement psychologique » et le « réarmement moral » des Bamiléké⁷¹.

2- Les commandos

C'était une structure régionale et civile dont la discipline et le contrôle furent assurés par les autorités communales. Contrairement aux gardes civiques qui pouvaient bénéficier des affectations, l'action des commandos se limitait strictement au cadre territorial de leur circonscription. Les effectifs de cette structure provenaient des groupes d'autodéfense desquels on choisissait les éléments les plus valeureux et capables de faire face à l'ardeur des hors-laloi⁷². La sélection des hommes se faisait sur la base de l'accord de principe que devaient donner les chefs des villages concernés et les chefs des groupes d'autodéfense. Les commandos ne bénéficiaient pas de formation spéciale. Ils devaient être habillés et payés par la commune. Sur le plan pratique, les commandos avaient des effectifs qui oscillaient entre vingt et vingt-deux hommes. Ces sections de commandos étaient divisées en plusieurs groupes. Il s'agit de :

- Un groupe de cinq ou sept commandos armés de fusils de chasse calibre 12. Ces derniers constituaient l'élite de la section. Ce sont eux qui allaient prêter main forte aux gardes civiques lors des campagnes de grande envergure. Ils avaient la latitude

¹³⁰⁶ Entretien avec Joseph Ngankou, 90 ans, ancien militaire de l'armée camerounaise, Bafoussam le 26 juin 2021.

¹³⁰⁷ Entretien avec Yemdi Paul, ancien garde civique, 87 ans, Bangangté le 23 juin 2021. ⁷¹ Anyia Enyegue, « Les renseignements généraux... », p.90. ⁷² ANY, *La Presse du Cameroun*, n°2295, décembre 1957.

d'aller intervenir dans toutes les contrées des différents arrondissements où le commandant de la garde civique les convoquait.

- Il y avait enfin une équipe de commandos composée de quinze hommes dont l'outillage de combat était constitué de javelots, d'arbalètes, d'arcs et de machettes. C'est cette équipe qui assurait la permanence de la section. Celle-ci était stable dans les villages et n'effectuait pas de patrouilles à l'extérieur.¹³⁰⁸

Nonobstant, le fait que la commune devait assurer l'intendance pécuniaire des commandos, elle n'avait pas un droit de regard sur le maintien de l'ordre qui relevait de la seule compétence du préfet et de ses subordonnés⁷⁴. La réussite et la prépondérance des commandos dans les différents villages amenèrent les populations du pays Bassa et de celles de l'Ouest-

Cameroun à s'intégrer beaucoup davantage dans la création et la gestion des troupes d'autodéfense¹³⁰⁹.

3- Les groupes d'autodéfense

Selon l'instruction interministérielle N° 309/MINFA/CF du 25 juin 1962, l'autodéfense est une formation civile assurant spontanément et bénévolement la protection des personnes et des biens d'un village, d'un regroupement rural ou d'un quartier urbain contre l'action des hors-la-loi⁷⁶. Les groupes d'autodéfense sont l'œuvre et l'initiative unilatérale des populations locales avec des chefs coutumiers. Ces groupes constituaient le premier rideau sécuritaire des villages qui ne furent pas regroupés. Contrairement à l'assertion qui certifie que l'autodéfense a été pratiquée dans toutes les contrées du pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun¹³¹⁰. Cette force supplétive ne fut l'apanage des villages où les populations ne furent pas déplacées. L'esprit qui soutenait cette structure villageoise était une entraide bénévole pour le bien-être de tous et de chacun. Dans cette œuvre, seules les femmes et les jeunes enfants étaient exemptés¹³¹¹. Les hommes pratiquaient le service de quart. Des équipes entières furent constituées et un système de rotation établi. Les membres surveillaient les barrières de contrôle des passagers, établies à chaque extrémité des villages où ils assuraient une permanence du jour et de nuit¹³¹². Ils ne

¹³⁰⁸ ARO, Dossier non classé, instruction interministérielle sur l'organisation de l'auto-défense, 25/06/1962.

⁷⁴ Entretien avec Yemdi Paul, ancien garde civique, 87 ans, Bangangté le 23 juin 2021.

¹³⁰⁹ ANY, Schéma de l'action à mener dans chaque département.

⁷⁶ ANY, 1AA415 (4) Sécurité, 1963-1965.

¹³¹⁰ ANY, *La Presse du Cameroun*, n°2311 du jeudi 16 janvier 1958.

¹³¹¹ Entretien avec Joseph Ngankou, ancien militaire de l'armée camerounaise, 90 ans, Bafoussam le 26 juin 2021.

¹³¹² Pour plus d'informations voir annexes 36 et 37.

disposaient que d'armes blanches et leurs effectifs variaient en fonction de la densité de la population de chaque village¹³¹³.

Pour faire face au problème d'insurrection armée dans ces régions, les policiers du service de renseignements généraux organisent des « milices » villageoises menées par des éléments fidèles à l'administration. Ces milices d'autodéfense auront pour mission de ramener les populations dans leurs villages, pister les « rebelles » et de démembrer les maquis. Ils avaient aussi pour rôle d'expulser et d'arrêter les insurgés qui tentaient de s'installer à demeure et de semer la zizanie dans leur aire de compétence. Mais il arrivait souvent qu'ils assassinaient des « rebelles » dans les affrontements qui les opposaient. Si la milice est valable, il faut qu'elle soit contrôlée et guidée par un policier, et dissoute à la fin des opérations, notera cependant le capitaine Paul Gambini après plusieurs mois d'opération¹³¹⁴. Car comme le reconnaîtra le colonel

White House lui-même, les groupes d'autodéfenses prolifèrent à la suite des opérations et leur acte était « beaucoup plus axé sur le pillage, le règlement des vieilles querelles, la trahison, la recherche et l'arrestation des insurgés¹³¹⁵. Chaque groupe avait sa direction, des présidents de section qui se partageaient la garde et la permanence¹³¹⁶.

E- LES SUPPLÉTIFS LOCAUX

Nombre de supplétifs locaux en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun choisirent pour des raisons diverses de vivre dans la légalité et de dénoncer les Upécistes qui évoluaient dans leur sphère de compétence. Parmi ces derniers, nous pouvons citer entre autres : les chefs traditionnels et les notables, les sous-préfets, les députés et les maires, les taximen, les prostituées, les vendeurs à la sauvette¹³¹⁷ etc. Ils donnaient toutes les informations susceptibles d'aider l'administration coloniale dans l'accomplissement de sa mission vis-à-vis de l'UPC et travaillèrent en étroite collaboration avec BMM et la BDRE¹³¹⁸.

C'est dans cette optique que sont enrôlés les supplétifs locaux. Il s'agit de faire prendre en charge la répression par les populations elles-mêmes et de montrer ainsi que les colonisés acceptent et participent à leur propre asservissement. En l'absence de « front » où

¹³¹³ ANY, Bulletin de renseignements Bafoussam 1965.

¹³¹⁴ Deltombe et al, *Kamerun ! Une guerre...*, p.216.

¹³¹⁵ ARO, Mesures prises par les autorités administratives locales et nationales en vue d'enrayer le terrorisme dans l'Ouest du pays.

¹³¹⁶ Entretien avec Yemdi Paul, ancien garde civique, 87 ans, Bangangté le 23 juin 2021.

¹³¹⁷ Entretien avec Djiodoug David, ancien combattant, 89 ans, Bangang (Mbouda) le 15 decembre 2021.

¹³¹⁸ Entretien avec Mpaye Philippe, Général de Division, 84 ans, Badjop, le 7 mars 2022.

combattraient les belligérants, la guerre se mène « en surface », au sein de la population, abolissant les frontières habituelles entre civils et militaires. La guerre révolutionnaire est une guerre totale, une guerre civile généralisée qui organise la confusion entre militaires qui exercent le pouvoir à la place des civils et des populations recrutées pour accomplir la besogne des policiers des renseignements généraux. Dans ces régions, on appelait tous ceux qui étaient de connivence avec tout ce qui concerne l'autorité coloniale française ou camerounaise comme nous l'avons déjà souligné plus haut des *Dikokon* ou *Fiegong*, c'est-à-dire, les traitres¹³¹⁹. Ainsi, les critiques de plus en plus vives adressées par l'UPC aux différents supplétifs, participaient en parti d'une réaction aux succès qu'avait rencontré l'administration, dans l'utilisation des services de ces derniers, pour entraver la progression du parti¹³²⁰.

Les chefs traditionnels, les notables, sous-préfets, les députés et les maires, etc. s'étaient parfaitement illustrés dans leur rôle. Parmi ceux qui se sont démarqués, on peut citer : Loulougua Luc, chef supérieur de Babimbi III, Etienne Djuatio, Charles Mouaffo, Zachée Kamsu de la chefferie de Batcham¹³²¹, André Meka, chef supérieur du canton Basso, Jean François Bineng, chef de village de Kon Bakeneg, Daniel Bassega, notable, le chef supérieur de Mbang Kollo, Louis Abel Mahop, chef supérieur, Luc Biboum, chef supérieur, le député Samuel Zachée Wanko Motollo, chef supérieur, Jean Job, chef supérieur, Mout Bamal de Botko'o¹³²² etc. Egalement, nous pouvons citer le rôle trouble de Mayi Matip devenu député en avril 1959, de Tanefo Goutam, de Tasse Longwa, de Dia Fuoazona, de Tchaza Koffi et du sous-préfet Eléazar Mbock Mbock vis-à-vis des insurgés. Eléazar Mbock Mbock, secrétaire d'administration fut le deuxième dirigeant de nationalité camerounaise qui ait présidé aux destinées de l'arrondissement de Ngambè¹³²³. La particularité de cet administrateur pendant son séjour de 1961 à 1962, réside dans le fait qu'il devint « l'ami des insurgés ». En effet, ce dernier entreprit une opération de charme auprès des insurgés, aidé en cela par les recommandations de la haute hiérarchie⁹¹.

¹³¹⁹ Entretien avec Simon Mbilla, 78 ans, ancien Ministre de la sécurité sociale, Makak, le 3 décembre 2021.

¹³²⁰ R. Joseph, *Le mouvement nationaliste au Cameroun. Les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala, pp.236237.

¹³²¹ ADM, Sûreté-Dschang, Attitude de la population Bamiléké face au terrorisme, 24 décembre 1958.

¹³²² ANY, *La Presse du Cameroun*, n°3082, 1^{er} août 1960.

¹³²³ Entretien avec Simon Mbilla, 78 ans, ancien Ministre de la sécurité sociale, Makak, le 03 décembre 2021.

⁹¹ ANY, *La Presse du Cameroun*, n°3082, 1^{er} août 1960.

Le sous-préfet, exploita à suffisance la brèche que lui offrit l'ordonnance n°47-60 du 08 mai, qui avait été édictée à la suite de l'élection du premier président de la république fédérale du Cameroun le 05 mai 1960. Cette ordonnance accordait une amnistie totale et inconditionnelle aux insurgés, qui accepteraient de sortir du maquis volontairement¹³²⁴. Dès lors, les supplétifs incarnaient les institutions gouvernementales et parlementaires mises en place à Yaoundé et véhémentement combattues par l'UPC¹³²⁵. Ainsi, ils étaient garants de ces institutions au niveau local. Pour être plus précis, c'est par leur truchement que le régime de Yaoundé continuait d'administrer ces régions et de lutter contre les Upécistes. Ces différents rôles qui leur étaient dévolus firent d'eux, une catégorie de cible particulièrement visée par les insurgés¹³²⁶.

II- EFFIGIE, PARCOURS D'UN POLICIER COLONIAL : GEORGES CONAN ET QUELQUES GRANDES OPERATIONS DE REPRESSION

L'épais dossier « Cameroun 1 C 643 » conservé aux Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM), composé de plus de deux cents pièces, semble bien loin de la personnalité de Georges Conan au profil si peu « paperassier »¹³²⁷. Cette tonne de documents administratifs apparaît aux antipodes de ce que la *Kongossa*, la rumeur populaire librevilloise, a retenu du personnage. Conan est et reste, pour la *vox populi* gabonaise, le brutal concepteur du Centre de Documentation (CEDOC), la police politique tant redoutée¹³²⁸. Si la réforme de ce service sous l'égide du commissaire René Galy du Service de Coopération Technique Internationale de Police (SCTIP), suite au putsch de février 1964¹³²⁹, semble redéfinir la place institutionnelle de l'inspecteur principal Conan, cette dernière conserve en réalité le cœur du pouvoir de cette police¹³³⁰. Des trois principales branches du CEDOC, il conserve la direction de la section dite spéciale, c'est-à-dire celle chargée du renseignement politique. Ce volumineux dossier « Cameroun 1 C 643 », compilée par le service administratif de la Sûreté

¹³²⁴ Bong, 'Un chef insurgé ...', pp.92-93.

¹³²⁵ ADM, Sûreté-Dschang, Attitude de la population Bamiléké face au terrorisme, 24 décembre 1958.

¹³²⁶ *Ibid.*

¹³²⁷ J.-P. Bat, 'Georges Conan. RG et contre-subversion au Cameroun (1955-1960)', in J.-P. Bat et N. Courtin, *Maintenir l'ordre coloniale. Afrique et Madagascar, XIX et XXe siècles*, Paris, Presses universitaires de Rennes, 2012, p.187.

¹³²⁸ J.- P. Bat, 'Mission d'information du commissaire principal René Galy, chargé de mission SCTIP à Libreville

(mars-juin 1964), in J.-P. Bat et N. Courtin, *Maintenir l'ordre coloniale. Afrique et Madagascar, XIX et XXe siècles*, Paris, Presse Universitaire de Rennes, 2010, p.34.

¹³²⁹ Le coup d'Etat de 1964 au Gabon se déroule entre le 17 et le 20 février 1964 à l'initiative de militaires gabonais qui se dressent contre le président Léon Mba. Ce coup d'Etat est consécutif à la dissolution de l'Assemblée par le président.

¹³³⁰ S. Laurent, *Les espions français parlent*, Paris, Editions Nouveau Monde, 2011, pp. 299-300.

au Cameroun, donne pourtant un premier indice de taille sur ce policier : couvrant une grande période, il s'avère plus épais que son dossier de carrière de la Sûreté Nationale, qui embrasse non seulement sa période dans les Sûretés coloniales, mais aussi pour les périodes antérieures et postérieures. Cette partie se concentrera sur cette période coloniale tardive, dans la mesure où elle témoigne, à travers le portrait de cet inspecteur, d'ultimes mutations policières à la fin des années 1950 et crée ainsi un capital technique directement exploitable aux Indépendances par les « Républiques sœurs » de Marianne en Afrique subsaharienne¹³³¹. Aussi, nous allons mettre en évidence quelques grandes opérations de repression.

A- PARCOURS DE GEORGES CONAN ET LA RUEE VERS L'OUTRE-MER

Entré le 19 juillet 1941 dans la PRE (Police Régionale d'État) à Marseille, à l'âge de 28 ans (il est né le 6 mars 1913 à Paris), titularisé inspecteur de la sûreté nationale en 1943, il est affecté dès le début de sa carrière aux renseignements généraux, service dans lequel il va exceller pour le reste de ses missions¹³³². Appelé de la classe 33 (recrutement à Versailles), il effectue son service dans l'artillerie entre avril 1934 et juillet 1935. Il se retire à Montmorency et affecté dans la réserve à Neufchâteau. En 1939, il est mobilisé dans l'artillerie et connaît trois unités. Il est finalement démobilisé le 27 juillet 1940, sans avoir été fait prisonnier, à Lanouaille. Il se retire alors dans ses foyers à Nice, sans emploi. Son dossier de carrière mentionne pour la période antérieure à son recrutement dans la police : employé de commerce. Une précision ajoute : « compagnie industrielle des pétroles » et « gérant de station-service »¹³³³.

Sans doute cela correspond-il à son emploi entre le service militaire et la mobilisation. Toujours est-il que le rationnement qui commence en 1940 doit certainement le rendre économiquement plus vulnérable. Ainsi serait-il amené à chercher un autre emploi, plus sûr, à l'heure où il fonde sa famille. En 1941, la police répond plus à une solution professionnelle qu'à une motivation profonde (au moins dans les premiers temps). La notation que fait de lui le commissaire Menard, chef des renseignements généraux de Melun en 1944, confirme cette hypothèse : il estime que Conan possède des moyens mais a besoin d'être stimulé¹³³⁴. La première phase de l'évolution de la carrière de Conan semble répondre tout autant à des soucis professionnels qu'à des orientations professionnelles. Après avoir échoué à obtenir un

¹³³¹ Le dossier de carrière de la Sûreté nationale (F7/19780646, art. 174) tiendra lieu de fil rouge biographique pour chercher à en dépasser les silences et les logiques.

¹³³² Bat "Mission d'information...", p.37.

¹³³³ ANY, APA 10126/C. Dossier de carrière de Georges Conan (1913-1967). Bulletin individuel de notes pour 1960.

¹³³⁴ Bat, "Georges Conan. RG...", pp.192-194.

poste en 1943 dans le Sud-Ouest, il gagne la Seine-et-Oise. Plusieurs renseignements le présentent comme un membre (sans doute occasionnel) de la résistance, spécialisé dans les renseignements¹³³⁵.

Après plusieurs postes en France (renseignements généraux Melun, de 1943 à 1944, et Meaux, de 1944 à 1946), il manifeste le souhait de quitter la métropole tant ses affectations ne semblent pas le satisfaire. Ses supérieurs estiment que l'affectation en renseignements généraux est celle qui lui correspond le mieux. Une première expérience étrangère le conduit outre-Rhin, de 1946 à 1952. En zone française d'occupation en Allemagne, il fait une première fois preuve de ses qualités de policier : chef d'antenne de la Sûreté à Biberach (secteur la Sûreté de Wurtemberg), il réussit aussi bien en police judiciaire qu'en renseignements généraux et découvre le potentiel mariage de ces deux métiers de police. Sans doute est-ce à cette occasion qu'il procède à ses premières expériences plus poussées de renseignements généraux, avec notamment le traitement d'informateurs¹³³⁶. Au terme de cette mission, il demande une première fois à gagner les colonies africaines, mais se voit muté en Guadeloupe comme chef du service départemental des renseignements généraux de Pointe-Noire en 1952¹³³⁷.

Deux ans plus tard, il quitte manifestement les Antilles sans regret, sinon insatisfait : sa famille n'a pas été autorisée à l'y rejoindre d'une part, et, d'autre part, il affirme avoir un sentiment d'appauvrissement économique lors de ce séjour. Ce double souci le suit tout au long de sa carrière et s'impose comme un marqueur intéressant de sa personnalité. Georges Conan, dont le dossier mentionne pour la première partie de sa carrière qu'il est inquiet pour la santé de sa femme, est père de deux enfants, une fille née en 1940 et un garçon né en 1942. Cette information complète l'hypothèse d'un engagement initial dans la police motivée essentiellement par des raisons économiques pour ce jeune père de famille¹³³⁸. Si ces griefs apparaissent fondés, il semble également qu'il soit amené à devoir se défendre d'une accusation de compromission, plus ou moins fondée, avec un négociant libanais. Toutefois l'expérience lui aura été bénéfique en un sens, car elle lui a permis d'acquérir l'expérience nécessaire outremer pour pouvoir postuler en Afrique¹³³⁹.

¹³³⁵ ANY, APA 10126/C. Dossier de carrière de Georges Conan (1913-1967). Bulletin individuel de notes pour 1960.

¹³³⁶ Bat, "Georges Conan. RG...", p.199.

¹³³⁷ *Ibid.*

¹³³⁸ P. Pean, *Affaires africaines*, Paris, Fayard, 1983, p.98.

¹³³⁹ Son bulletin de notation de 1952 souligne qu'il pourra faire un policier de valeur « dès qu'il aura acquis l'expérience nécessaire d'un fonctionnaire exerçant ses fonctions dans un département d'outremer ».

De retour en métropole en 1954, Conan a obtenu un poste à Hendaye : cette mutation devrait le combler et répondre, avec quelques années de retard, à ses souhaits géographiques de 1943¹³⁴⁰. Il est Officier de Police Adjoint (OPA) au secteur frontière des Basses-Pyrénées, en plein Pays Basque, et manifeste un certain goût pour le cadre de vie où il conserve son domicile personnel pour les années suivantes malgré ses mutations. Mais à cette date, il a définitivement tourné les yeux vers les horizons africains¹³⁴¹.

Son premier intérêt pour les colonies paraît être motivé par des considérations personnelles (goût du voyage et situation matrimoniale) et financières (il espère enfin augmenter son niveau de vie) : « Désire servir aux colonies pour améliorer sa situation. Manque de suite dans les idées », trouve-t-on dans son évaluation de 1945. En 1955, son nom est (enfin) retenu pour l'Afrique¹³⁴². Les demandes en effectifs de Yaoundé ne sont pas neutres comme en témoigne les qualités des trois autres policiers inscrits avec lui pour partir au Cameroun : André Ponge, OPA, André Gérolami, inspecteur archiviste et agent spécial¹³⁴³. Sous des aspects bien « poussiéreux », le rôle de l'inspecteur archiviste s'avère en général essentiel : il s'agit de l'officier chargé de la tenue du service de documentation, c'est-à-dire des dossiers de renseignements et (traditionnellement) du fichier central qui compose la mémoire du service¹³⁴⁴. Charles Thomas, inspecteur chauffeur et agent spécial¹³⁴⁵. La sûreté camerounaise cherche à renforcer ses troupes en renseignements généraux dans le cadre de la lutte anti-subversive¹³⁴⁶.

Photo 2 : Georges Conan

¹³⁴⁰ ANY, 1AC 172, Bulletin de renseignements 38.

¹³⁴¹ ANY, APA 10126/C. Dossier de carrière de Georges Conan (1913-1967). Bulletin individuel de notes pour 1960.

¹³⁴² *Ibid.*

¹³⁴³ Pean, *Affaires africaines...*, p.98.

¹³⁴⁴ *Ibid.*

¹³⁴⁵ ANY, 1AC 172, Bulletin de renseignements 38.

¹³⁴⁶ ANY, APA 10119/A, Dossier de carrière de Georges Conan (1913-1967). Bulletin de notes pour 1967. Maurice Delauney note : « Éminents services, excellent esprit, étroite collaboration. ».



Source: J.-P., Bat, « Georges Conan. RG et contre-subversion au Cameroun (1955-1960), in J.-P. Bat et N. Courtin, *Maintenir l'ordre coloniale. Afrique et Madagascar, XIX et XXe siècles*, Paris, presses universitaires Rennes, Paris, 2012, pp.192-194.

B- GEORGES CONAN : RENSEIGNEMENT ET PROMOTION COLONIALE AU CAMEROUN

Muté initialement pour deux ans à la Sûreté du Cameroun (1955-1957)¹³⁴⁷, l'inspecteur Conan s'épanouit professionnellement et fait renouveler son séjour : il restera cinq années au Cameroun, et s'y forgera l'expérience la plus marquante de sa carrière dont il exploitera les fruits au Gabon¹¹⁶. À son arrivée en mai 1955, il se voit confié le poste renseignements généraux pays bassa, où il constitue très vite un réseau de renseignements de qualité très appréciée par sa hiérarchie¹³⁴⁸. Il entretient en outre de très bonnes relations avec l'administration territoriale qu'il renseigne utilement selon les rapports de Montout, chef de région du pays Bassa. Ce dernier écrit au sujet de Conan qu'il « s'est rapidement mis au courant et s'adapte sans difficulté apparente aux conditions particulières du milieu africain ». Le profil du « fin limier » de Conan s'aiguise et commence à le faire valoir comme un élément de qualité aux yeux de ses supérieurs.

L'année suivante, Caulier, directeur de la Sûreté au Cameroun, remplit la case « valeur » de la fiche d'évaluation individuelle de Conan de la manière suivante : « A réussi en quelques mois à s'imposer à la section Renseignements Généraux qu'il dirige. A prouvé qu'il était également excellent procédurier. Travailleur infatigable doué de maturité, esprit indiscutable, est un fonctionnaire complet. »¹³⁴⁹. Par la suite, il ajoute que : « À l'écoute constante et discrète des

¹³⁴⁷ ANY, 1AC 172, Bulletin de renseignements 38.

¹¹⁶ Bat, « Georges Conan. RG... », pp.192-194.

¹³⁴⁸ ANY, 1AC 172, Bulletin de renseignements 38.

¹³⁴⁹ T. Deltombe et al, *Kamerun ! Une guerre...*, pp. 283-284.

milieux européen et africain, il sait avec rapidité et précision analyser clairement les situations qu'il observe. »¹³⁵⁰.

Cet éloge n'est intelligible qu'à l'aune de la conclusion de cette notation : « Proposé en OP principal ». En un an à peine, Conan est parvenu à se faire remarquer par la direction de la Sûreté et à s'imposer comme un officier de confiance dans la politique de lutte anti-UPC. Il obtient dans la Sûreté coloniale la promotion qui lui était impossible en métropole. Enfin, il trouve satisfaction dans ses ambitions professionnelles ! En écho aux appréciations du chef de la Sûreté, le chef de la région d'Edéa met également en avant les qualités de celui qu'il juge être un « collaborateur précieux¹²⁰ ». Il est enfin intéressant de relever que lui sont proposées des fonctions de Police Judiciaire autant que de renseignements généraux. L'explication est à chercher dans l'emploi tactique des forces de police coloniale au Cameroun : les brigades mobiles de la Police Judiciaire sont en charge de la lutte opérationnelle contre les « terroristes », c'est-à-dire les maquisards de l'UPC¹³⁵¹. Les profils d'officiers renseignements généraux prêts à verser dans une dimension opérationnelle (comme Conan) sont alors particulièrement prisés.

Le dessein caché de ces rapports de 1956 c'est-à-dire la promotion de Conan pour en faire un fer de lance policier de la contre-insurrection s'éclaire un peu mieux avec le rapport du commissaire principal Autem, chef du service régional de la police judiciaire (duquel dépend alors Conan), l'année suivante. « Intelligent et persévérant. Bon enquêteur mais esprit retors. Style compliqué. S'est amélioré. »¹³⁵².

Le jugement en mi-teinte ainsi prononcé en juillet 1957 laisse entrevoir que, si cet inspecteur est reconnu pour ses résultats, ses méthodes font en revanche beaucoup moins l'unanimité sitôt que se pose la question du cadre de procédure de la Police Judiciaire. À l'évidence, un esprit pragmatique et opérationnel domine essentiellement l'activité professionnelle de Conan. Pourtant, en cette année 1957, il apprend à mieux se plier au format réglementaire pour ne pas invalider ses enquêtes¹³⁵³. Force est de constater pour l'administration que, avec l'éclosion radicale de la rébellion UPC à compter de 1956, Georges

¹³⁵⁰ B. Anyia Enyegue, ' ' Georges Conan : patron du service de renseignements généraux en contexte de maquis en pays Bassa du Cameroun', *Collection Recherche et Regards d'Afrique*, Vol 1, n°1, 2022, p.56. ¹²⁰ ANY, 1AC 172, Bulletin de renseignements 38.

¹³⁵¹ ANY, APA 10126/C. Dossier de carrière de Georges Conan (1913-1967). Bulletin individuel de notes pour 1960.

¹³⁵² Bat, « Georges Conan. RG... », pp.195-196.

¹³⁵³ *Ibid.*

Conan figure parmi les policiers de terrain qui avancent les meilleurs résultats¹³⁵⁴. En un séjour et depuis son poste en pays Bassa, il a su se rendre indispensable aux yeux de sa hiérarchie pour mener la lutte contre l'UPC. Alors que se termine son temps, en 1957, il est aussitôt reconduit pour un second séjour au Cameroun après une période de congé en métropole. Revenu en Afrique, il se voit confier en octobre 1957 le commissariat spécial d'Éséka, centre du foyer de l'insurrection armée en pays Bassa (l'un des deux principaux foyers UPC sur le territoire camerounais) dans un contexte militaire très particulier¹³⁵⁵.

C- LE COMMISSARIAT SPECIAL D'ESEKA : LIEU DE LA « METHODE CONAN »

Fin 1957, l'administration coloniale met en place ses agents dans la perspective de la plus importante opération de lutte contre-subversive : l'établissement de la Zone de Pacification de la Sanaga-Maritime (ZOPAC) sous la conduite du lieutenant-colonel Lamberton, vétéran de la guerre d'Indochine. Cette opération se déroule de décembre 1957 à décembre 1958. Lamberton installe son Poste de Contrôle (PC) à Éséka, dans l'enceinte de la société des bois du Cameroun, et diffuse son instruction général n ° 1. Trois objectifs dirigent l'action des autorités en ZOPAC, suivants les termes mêmes de son concepteur : soustraire « la masse de la population aux pressions physiques et morales des chefs de la rébellion », « isoler les forces paramilitaires de la rébellion », cela « afin de favoriser le processus de leur désagrégation pour aboutir à leur élimination »¹²⁶. Trois méthodes de la guerre psychologique articulent l'action : « Le regroupement de la population le long d'axes routiers afin d'en faciliter son contrôle et sa sécurité, propagande et contre-propagande, recherche et exploitation de renseignements. »¹³⁵⁶.

C'est dans cette dernière mission que les forces de police et de gendarmerie sont tout particulièrement sollicitées, fréquemment au sein de structures mixtes. Dans ce dispositif, la police doit seconder l'armée dans la traque aux maquisards UPC. L'appareil policier s'adapte à cette exigence à travers le « renseignement opérationnel ». Éséka devenu le cœur de la ZOPAC, il est plus aisé de mesurer l'importance du commissariat spécial de Conan qui en représente le centre névralgique policier.¹²⁸ L'armée, absorbée par ses opérations punitives contre les maquis, délègue presque intégralement la gestion de la collecte et du traitement des

¹³⁵⁴ Deltombe et al, *Kamerun ! Une...*, p.287.

¹³⁵⁵ ANY, APA 11105/A. Dossier de carrière de Georges Conan (1913-1967). Chemise Guadeloupe.

¹²⁶ ANY, 1AC 143, Bulletin de renseignements, 07 mars 1963.

¹³⁵⁶ Anyia Enyegue, ' ' Georges Conan : patron... ' ', p.58.

¹²⁸ Deltombe et al, *Kamerun ! Une...*, p.284.

renseignements à la police et à la gendarmerie. Fort logiquement, les interrogatoires en constituent un élément essentiel même si les archives s'avèrent très silencieuses sur ce sujet¹³⁵⁷.

L'inspecteur Conan prend rapidement le pas sur le capitaine Gabriel Haulin, son homologue de la gendarmerie nationale, dont les hommes se déploient pourtant dans chaque sous-quartier¹³⁵⁸.

En 1958, le capitaine Paul Gambini, collaborateur direct du colonel Lamberton, juge le commissariat spécial de Conan plus efficace dans cette mission que la gendarmerie¹³⁵⁹. Aux éloges que la hiérarchie policière et administrative dresse de ce policier spécial vient s'opposer l'opinion (officiuse) du colonel Lamberton. Quoique l'employant sous ses ordres, il n'en est pas moins critique à son endroit si l'on suit ses notes personnelles (retrouvées par les auteurs de *Kamerun* !) : Conan y sont décrit comme « un pauvre type qui était, en effet, si brutal que j'ai dû intervenir »¹³⁶⁰. Il convient d'entendre, par « intervenir », interrompre un interrogatoire trop violent. Aucune précision supplémentaire n'est donnée, mais sur ce sujet, le témoignage du colonel Lamberton rejoint la mémoire populaire gabonaise. Cela n'empêche toutefois pas les autorités militaires de la ZOPAC d'employer cet inspecteur au mieux de ses compétences¹³⁶¹.

En septembre 1958, lorsqu'est donné le signal de la traque de Ruben Um Nyobé qui aboutira en quelques jours à son élimination physique, toutes les ressources du commissariat spécial d'Éséka sont sollicitées par le capitaine Ange Agostini¹³⁶². Enfin lorsqu'en décembre 1958, le colonel Lamberton est sollicité pour « pacifier » suivant le modèle de la ZOPAC le pays

Bamiléké, devenu le nouveau foyer rebelle, c'est bien à Georges Conan qu'il pense immédiatement comme délégué de la Sûreté. En décembre 1958, le colonel Lamberton transfère du pays Bassa en pays Bamiléké toute l'équipe chargée auprès de lui du renseignement : outre Conan, il appelle le capitaine Haulin pour la gendarmerie¹³⁵.

¹³⁵⁷ Les travaux de Raphaëlle Branche ont mis au jour le travail d'exégèse nécessaire pour réévaluer les silences des archives sur la question des interrogatoires et de la torture dans le cadre de la guerre d'Algérie.

¹³⁵⁸ Laurent, *Les espions français...*, p.64.

¹³⁵⁹ Anyia Enyegue, « George Conan : patron... », p.60.

¹³⁶⁰ ANY, 1AC 143, Bulletin de renseignements, 07 mars 1963.

¹³⁶¹ Deltombe et al, *Kamerun ! Une...*, p.284.

¹³⁶² La recherche de Ruben Um Nyobé, leader de la guérilla UPC, s'impose comme un objectif principal du commissariat spécial d'Éséka. Toutefois, il est délicat de mesurer la part précise prise par Georges Conan, tant les militaires ont étroitement conservé la maîtrise de ce dossier. ¹³⁵ Bat, « Georges Conan. RG... », p.196.

D- GEORGES CONAN : LE RESPONSABLE DES INTERROGATOIRES DU BUREAU DE DOCUMENTATION (BEDOC)

Le travail de l'inspecteur Conan à Éséka est suffisamment considérable pour que le 17 avril 1958, Xavier Torre, Haut-commissaire français au Cameroun, lui adresse personnellement une lettre de félicitation. Pour le chef de région comme le directeur de la Sûreté, Conan est bel et bien l'un des principaux acteurs de la victoire contre l'UPC en pays Bassa¹³⁶³. Le 14 décembre 1959, une seconde lettre de félicitations lui est adressée par Xavier Torre qui fait les éloges de ce policier décrit comme l'un des « meilleurs collaborateurs du commandement du dispositif de protection de l'Ouest » (c'est-à-dire en pays Bamiléké). Il convient de lire, comme pour les notations de son premier séjour, entre les lignes de cette appréciation¹³⁶⁴. Conan est tellement apprécié que, dans la perspective de la réorganisation du renseignement au Cameroun, il est appelé en novembre 1958 par le cabinet du Haut-commissaire comme adjoint civil, chef du Bureau de Documentation (BEDOC). Dans les faits, il poursuit ses missions essentiellement à l'Ouest-Cameroun et Mbam. Il gravit surtout des échelons de la police spéciale en cours de construction au nom de la sécurité d'État naissante ; après l'expérience de la ZOPAC, un coup d'accélérateur à la constitution d'une police de renseignement opérationnel dans le cadre de la lutte en pays Bamiléké. Avec la réforme de 1959, qui transforme la Brigade Mobile (BM) en Brigade Mobile Mixte (BMM), Georges Conan devient « directeur des interrogatoires » de la BMM, au titre de ses fonctions au BEDOC¹³⁸.

Le premier trimestre 1959 consacre les nouvelles méthodes de travail impulsées par Conan, au point qu'en septembre suivant lui est confiée une BMM de recherche et d'exploitation de renseignement opérationnel¹³⁶⁵. Il se distingue tout particulièrement au mois d'octobre en démantelant un réseau UPC en trois étapes, dans le secteur de Nkongsamba¹³⁶⁶. Le 5 octobre, sa

BMM procède à la neutralisation d'un maquis et à la récupération d'armes et de munitions. Le 11, il découvre en ville deux membres de l'UPC qu'il abat personnellement. L'un de ses deux victimes est Sidje André, le chef politique et militaire de l'organisation rebelle pour Nkongsamba. La scène, extrêmement rapide et violente, est décrite dans un bulletin de

¹³⁶³ ANY, 1AA 132, Bulletin de renseignements n°57 du 21 mai 1961.

¹³⁶⁴ ANY, APA 11528/A, Bulletin de renseignement hebdomadaire du 8 au 14 octobre 1959.

¹³⁸ ANY, APA 11437/A, Rapport Sûreté Nationale n°30/CF/ACR, octobre 1961.

¹³⁶⁵ Anyia Enyegue, ' ' Georges Conan : patron... ' ', p.67.

¹³⁶⁶ ANY, 1AA 132, Bulletin de renseignements n°57 du 21 mai 1961.

renseignement hebdomadaire. « À 14 heures à Nkongsamba, un indicateur circulant en voiture en ville avec M. Conan et le brigadier de police indique à ceux-ci un Africain comme étant Sidje André. Ce dernier est abattu [...] à la mitrailleuse. Encore convient-il d'ajouter, pour offrir une description plus complète de la violence de la scène en pleine rue, que les deux parties (BMM et UPC) sont armées. »¹³⁶⁷.

Le 18, il arrête le commandant adjoint de l'UPC pour Nkongsamba, saisit un pistolet et met hors d'état de nuire de nombreux membres de l'UPC dans le Mungo. Dans le pays Bamiléké et le Mungo, la BMM gagne une sinistre réputation, notamment pour la conduite de ses interrogatoires. Le capitaine Morant de la BMM du Mungo fait figure de fidèle émule de l'inspecteur Conan en la matière¹³⁶⁸. Le coup de filet d'octobre, préparé grâce à ses fonctions au BEDOC, vaut à Conan d'apparaître aux yeux de l'administration comme le modèle du policier antiterroriste. Sa hiérarchie du BEDOC, en la personne du commandant Roy, brosse un portrait particulièrement élogieux¹³⁶⁹. Xavier Torre confirme ce jugement, en faisant valoir son sens du dévouement « jusqu'au sacrifice de ses intérêts personnels », et souligne que ses résultats sont largement supérieurs à ceux habituellement obtenus par les autres services de lutte contre le terrorisme¹⁴⁴. Le gouvernement d'Ahidjo lui décerne, en décembre 1959, la croix de chevalier du Mérite camerounais : Conan est le premier policier à recevoir cette distinction¹³⁷⁰.

E- QUELQUES GRANDES OPERATIONS DE REPRESSION A L'OUESTCAMEROUN

¹³⁶⁷ ANY, APA 10187/C. Dossier de carrière de Georges Conan (1913-1967). Bulletin de notes pour 1959. « Homme de devoir et de conscience professionnelle hors pair. Conan apporte dans son travail de solides qualités d'intelligence, de jugement et d'intuition. Il étudie et exploite de manière méthodique et avec une extrême précision toutes les affaires qu'il traite, obtenant ainsi un maximum de rendement. ».

¹³⁶⁸ Le démantèlement des cellules UPC dans le pays Mungo est la preuve, selon le lieutenant-colonel André Laurière, responsable de la zone, « que des résultats sont obtenus lorsque les interrogatoires sont poussés à fond. » SHD, 6 H 248, bulletin de renseignement hebdomadaire du 8 au 14 octobre 1959. Cité dans Deltombe, *Kamerun ! une guerre...*, p. 372.

¹³⁶⁹ ANY, APA 10187/B. Dossier de carrière de Georges Conan (1913-1967). Bulletin de notes pour 1959. « Homme de devoir et de conscience professionnelle hors pair. Conan apporte dans son travail de solides qualités d'intelligence, de jugement et d'intuition. Il étudie et exploite de manière méthodique et avec une extrême précision toutes les affaires qu'il traite, obtenant ainsi un maximum de rendement. ». ¹⁴⁴ ANY APA 10154/A, Synthèse hebdomadaire de renseignements du 18 au 25 octobre 1964.

¹³⁷⁰ ANY, APA 11185/C. Dossier de carrière de Georges Conan (1913-1967). Lettre de félicitations du directeur de cabinet au nom du Haut représentant, Yaoundé le 14 décembre 1959. Lettre du ministre de la Santé, Arouna Njoya, au nom du Premier ministre Ahidjo, Yaoundé le 12 décembre 1959.

« Opération Epervier », « Opération Juliette et Lima », « Opération Alpha »¹³⁷¹, tels sont quelques codes d'une avalanche d'opérations de grande envergure entreprises par les forces armées pour venir à bout de l'insurrection armée à l'Ouest-Cameroun.

1- L'opération « Epervier »

L'opération « Epervier » est la quatrième du genre entreprise par le Groupement Tactique Nord en pays bamiléké. Elle s'est déroulée du 24 mars dès 6h30 au 26 mars à 16h dans l'arrondissement de Bafang. Elle avait pour principal but la désorganisation des multiples maquis établis au nord de Bafang, c'est-à-dire dans les groupements de Fotouni, Kékem et Fondjomekwet. Cette opération était conduite par les officiers de l'armée française dont le commandant de GTN et le Lieutenant Picot de la 2^e compagnie du 17^e Bataillon d'Infanterie de

Marine. Au cours de cette opération, l'armée française combina les forces aéroterrestres pour incendier les quartiers ciblés et supposés être les repaires des insurgés. L'opération « Epervier » fut effroyable au regard des résultats obtenus¹³⁷².

Selon le compte rendu d'opération du Lieutenant-colonel Gribelin, le bilan fut établi à 73 tués, dont une dizaine à l'actif de l'aviation. Cette opération permit aussi aux soldats de récupérer 19 fusils de traite, 6 fusils calibre, 12 de fabrication locale, de nombreuses munitions.

Les installations des insurgés furent également détruites. L'opération « Epervier » prit fin le 26 mars 1960, mais le commandant du GTN recommanda aux unités locales de poursuivre la traque et le harcèlement des insurgés à travers des opérations limitées surtout dans la région de Balembo et la vallée de la Metchié. Un mois plus tard, la subdivision de Mbouda considérée comme une zone « pourrie » fut le théâtre d'autres opérations de ratissage¹³⁷³.

2- Les opérations « Juliette » et « Lima »

Dans la zone de Mbouda, ces opérations succèdent aux opérations « Golf » et « Martinet »¹⁴⁹. L'opération « Juliette » a été entreprise dans les groupements Bangang et Baleveng le 15 avril 1960. Celle-ci avait pour objectif la traque des insurgés que les photographies aériennes réalisées lors des précédentes opérations évaluaient à des centaines¹³⁷⁴.

¹³⁷¹ Pour plus d'amples d'informations, consulter ARO, 1AA 158, Cameroun. Réunification 1960, ARO, 1AA 7, Ouest, terrorisme éradication, 1960. Rappelons que toutes ces opérations ont lieu au cours de l'année 1960.

¹³⁷² Kenné, *Vivre sous maquis...*, p.234.

¹³⁷³ ARO, 1 AA 173, Menoua (Département), police, activités, 1960-1963. « Compte rendu d'opérations ».

¹⁴⁹ *Idem*.

¹³⁷⁴ Kenné, *Vivre sous maquis...*, p.235.

Cette échauffourée aboutit à l'assassinat de 80 personnes, dont deux soldats des forces de l'ordre. Les opérations de ratissages engagées dans la zone de Mbouda concernaient les secteurs Bangang, Balatchi, Babajou, Bafounda, Bamendjo et Babété. C'est dans ces zones qu'étaient cantonnés la plupart des insurgés et les PC de Martin Singap (à Balatchi) et de Jérémie Ndeléné (à Bamendjo). L'option de la violence a été prise par Alexandre Ter Sarkissov à la suite de l'échec des pourparlers engagés en mars 1960 en vue du ralliement des insurgés¹³⁷⁵. L'opération

« Juliette » permit aux forces de l'ordre d'obtenir de précieux renseignements sur l'organisation rebelle non seulement à Bangang, mais également dans les autres groupements ce qui facilita l'intensification des opérations de répression.

C'est ainsi que du 27 avril au 1^{er} mai 1960 est entreprise l'opération « Lima » dans les groupements Bangang, Babajou, Babété, Bamendjo et dans les abords des Monts Bamboutos¹³⁷⁶. Cette opération fut caractérisée par les bombardements aériens intensifs des zones insurgées suivis de l'intervention musclée de l'armée de terre. Les groupements Bangang et Balatchi furent rasés du 27 au 29, Babajou et Bamendjo du 30 avril au 1^{er} mai et les monts Bamboutos le 1^{er} mai. Au cours de ces opérations, les pillages étaient systématiques. Armés jusqu'aux dents, munis de poignards, les soldats français et gouvernementaux pénétraient dans les habitations, torturaient, égorgeaient et mutilaient la population. Ces scènes macabres corroborent l'effroyable bilan indiqué par le commandant du GTN, principal cerveau de cette opération. L'intervention de l'aviation française a été déterminante dans le processus de répression en pays Bamiléké. Celle-ci a désorienté les insurgés qui, à travers les embuscades, semaient la zizanie dans les rangs des forces gouvernementales. L'état-major français a en effet adopté une forme redoutable de combat antiguerilla : les bombardements aériens. La combinaison des forces aéroterrestres a permis d'exercer un harcèlement constant sur les combattants afin d'obtenir soit leur ralliement soit leur assassinat¹³⁷⁷.

3- Les opérations « Alpha »

¹³⁷⁵ *Ibid.*

¹³⁷⁶ *Ibid.*

¹³⁷⁷ *Ibid.*

Les opérations dites « Alpha » sont les plus nombreuses et vont de Alpha 01 à Alpha 18 pour l'année 1960¹³⁷⁸. Les deux premières opérations sont antérieures aux négociations entreprises en 1960 en vue de l'obtention d'un cessez-le-feu.

L'opération « Alpha 03 » a été lancée dans le groupement Bamendjo le 9 mai 1960, c'est-à-dire un jour seulement après le délai fixé par le commandant du GTN pour l'envoi d'un interlocuteur qualifié en vue de la négociation du ralliement de la direction centrale de Bamendjo. Elle visait à désarticuler les maquis et à contraindre la population au ralliement.

L'opération « Alpha 04 » fut entreprise dans la subdivision de Mbouda du 15 au 17 mai 1960. Durant les deux premiers jours, les offensives furent lancées dans les groupements Bafounda, Bamesso, Babeté et Bamenkombo, tous dépendant de la direction centrale de Bamendjo. Le 17 mai, les combats se déportèrent vers le groupement Bamougong¹³⁷⁹. Les bombardements aériens et les incendies causés par l'armée de terre firent de nombreuses victimes. Les opérations de ratissages duraient en moyenne trois à cinq jours. Face aux mouvements migratoires et clandestins de la population, l'administration et l'armée durent recourir au regroupement des populations dans les camps situés à proximité des postes militaires ou des camps commandos. Le regroupement massif des populations permit à l'armée d'exercer sur elles un contrôle direct, d'en obtenir les renseignements indispensables sur l'organisation de l'ALNK enfin d'isoler complètement celle-ci en détruisant son dispositif d'implantation.

L'action ininterrompue du GTN et du TSM entraîna le raidissement des maquis¹³⁸⁰.

Le tableau ci-après montre les conséquences directes de l'action du GTN. Non seulement celle-ci fait de nombreuses victimes, mais aussi elle provoque surtout le ralliement des combattants indécis et des villageois comme dans le groupement de Batcham, Babajou, Bamesso et Bamessingué.

Tableau 27 : Quelques opérations des FMO à Mbouda et à Babajou

Dates	Lieu des opérations	Bilan	
		Action	Pertes insurgés
18-05-1960	Mbouda Batcham	Ralliement	25 ralliés
		Ralliement	300 personnes ralliées

¹³⁷⁸ ARO, 1 AA173, Menoua (Département), police, activités, 1960-1963.

¹³⁷⁹ Kenné, *Vivre sous maquis...*, p.238.

¹³⁸⁰ *Ibid.*

19-05-60	Mbouda	Ralliement	490 ralliés, 1 tué, 1 bureau central détruit, 1, fusil de traite remporté
20-05-60	Mbouda	Ralliement	46 hommes tués
23 et 24-05-60	babadjou	Opération « Alpha 05 »	70 insurgés tués dont 33 en uniforme, 5 blessés, 13 prisonniers, 50 fusils de traite et 3 pistolets locaux saisis ; 10 maquis et deux ateliers d'armes détruits ; 350 cartouches de chasse, 120 kg de poudre noire, 13 canons pour fusil, 1livre et quelque documents de maquis récupérés

Source : Kenné, *Vivre sous maquis...*, p.239.

III- LES STRATEGIES UTILISEES PAR LE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX DANS LA LUTTE ANTI-INSURRECTION

Dans le domaine des sciences polémologiques, la stratégie est l'art de faire évoluer une armée sur un théâtre d'opération jusqu'au moment où elle entre en contact avec l'ennemi ; bref, c'est la partie qui concerne l'élaboration des plans, la conduite générale de guerre et l'organisation de la défense d'une région. Ernesto Che Guevara, clarifie davantage cette notion : « On entend par stratégie, l'analyse des objectifs à atteindre en fonction d'une situation générale et les moyens d'atteindre ces objectifs »¹³⁸¹. En pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun, le service de renseignements généraux, pour traquer les nationalistes faisait recours aux stratégies classiques, techniques et humaines. L'insurrection qui se déroule dans

¹³⁸¹ E. Che Guevara, *Œuvre I : Texte militaire*, Paris, Harmattan, 1976, p.33.

le pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun est une insurrection de renseignements¹³⁸². L'accès à l'information est très capital dans tout conflit armé, dans une guerre qui se joue au sein même de la population, le renseignement devient un élément, le pivot du combat, censé permettre le démantèlement rapide de la hiérarchie clandestine de l'organisation adverse. Pour obtenir les renseignements, les forces de police ont recours à l'infiltration dans les maquis, au retournement des adversaires, mais surtout à des séances « t'interrogatoire poussés » ou « musclés » sur des prisonniers. Plus que le recueil de renseignement, la torture et de manière générale les traitements inhumains ou dégradants, ou encore, les disparitions forcées et autres exécutions extrajudiciaires ont pour fonction de terroriser l'adversaire et les populations qui l'abritent afin de rétablir symboliquement l'ordre colonial ébranlé¹³⁸³.

A- LES STRATEGIES CLASSIQUES DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX

D'emblée, dans la lutte contre l'insurrection armée, la police en collaboration avec les autres organismes de renseignements tels que le BURFAN et le SEDOC... a pu fournir au gouvernement la documentation indispensable à son action nationale et internationale en matière répressive, administrative et diplomatique. Or, nous savons tous que ce dernier n'est pas chose facile. Sa recherche et son exploitation dépendent de la clarté d'esprit des responsables et de leur expérience. Une collaboration étroite doit exister entre les différents responsables de renseignements quelle que soit l'armée d'appartenance¹³⁸⁴. Comme stratégies classiques, il s'agit de : la filature et l'observation directe, la surveillance, l'utilisation et la recherche des informateurs, l'utilisation des archives, le principe d'identification à travers des fiches nominatives, anthropométriques et dactyloscopiques, la saisie des correspondances.

1- La filature et l'observation directe : trouver des personnes suspectes

La filature, consiste à suivre une personne, la filer de manière discrète et naturelle. C'est-à-dire, en évitant d'attirer l'attention. En pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun, les policiers de renseignements généraux regardaient, écoutaient et étaient chaque fois que les circonstances le permettaient, les témoins directs et objectifs des événements politiques,

¹³⁸² Deltombe et al, *Kamerun ! Une guerre...*, p.251.

¹³⁸³ Anonyme, "Pratiques et conséquences du maintien de l'ordre en France", note d'analyse adressée aux défenseurs des droits dans le cadre de sa mission d'enquête relative au maintien de l'ordre, *revue offensive*, 2017, pp.43-44.

¹³⁸⁴ V. Wanyaka Bonguen, "La coopération militaire entre le Cameroun et la France : de l'assistance à la quête d'un partenariat technique : 1959-2005", Thèse de Doctorat PhD en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008, p.158.

économiques, sociaux et culturels¹³⁸⁵. Car un agent qui voit les orateurs, écoute les allocutions des nationalistes, examine leurs réactions, se trouve dans une situation idéale. Cette situation lui permet de faire une sélection des informations, afin de pouvoir faire un compte rendu objectif¹³⁸⁶. Elle est une source d'information excellente. Mais, reste difficile à effectuer, parce que, il exige un grand nombre de personne et les moyens en matériel qui font souvent défaut aux postes de renseignements généraux¹³⁸⁷. Par exemple, dans ces régions :

Pour filer un nationaliste, les policiers du service de renseignements généraux opéraient toujours à deux au minimum, ne pas suivre ce dernier de près ; mais de l'autre côté de la rue, se relayer fréquemment, pour éviter d'attirer l'attention, rester discret et naturel ; abandonner quand on se sent « grillés ». On n'hésite pas à se travestir ou de se prendre pour celui qu'on n'est pas pour soutirer les informations si cela s'avère nécessaire¹³⁸⁸.

Notons qu'un seul problème se pose, celui de l'objectivité. Deux agents qui par exemple, ont suivi le même fait, ne l'interprète pas de la même façon. Les aléas existent d'abord au niveau de la vision. Celle-ci, dépend de la distance qui sépare l'agent de l'action. Aussi, étant versatile, il n'était pas facile d'apprécier certains faits des nationalistes, car, les agents du service de renseignements généraux, considéraient les nationalistes comme des ennemis de la République¹³⁸⁹. Ils leur étaient difficile de voir les faits et gestes avec objectivité, parce que imprégnés d'une culture qui les poussait à voir les choses d'une certaine manière, d'où la tendance au grossissement des faits et à la subjectivité. La filature était effectuée avec beaucoup de discrétion, car si elle est découverte, elle peut plutôt atteindre le contraire du but recherché. La filature était utilisée par le service des renseignements généraux dans ces régions. Nonobstant, elle était utilisée pour venir à bout du maquis, c'est-à-dire, toutes personnes suspectes pouvant porter atteinte aux intérêts de l'administration coloniale française. On peut donc lire dans ce bulletin du service des renseignements généraux : « je rends compte immédiatement que Um Nyobe et Abessolo sont partis ce jour pour Yaoundé. Ces derniers iront dans l'Est Cameroun ». C'est à travers la filature que ces faits sont connus. Suite à la demande du directeur de la sûreté générale, conformément à la note n°412cf/2 du 26 novembre 1957, on peut également lire : « Faire procéder à la surveillance discrète, paroles et

¹³⁸⁵ Fenkam, *Les révélations de...*, p.49.

¹³⁸⁶ Entretien avec Mboumsong Benoit, 97 ans, officier de police retraitée, Boumnyebel, le 23 janvier 2021.

¹³⁸⁷ Anyia Enyegue, « Les renseignements généraux... », p.75.

¹³⁸⁸ Entretien avec Ntep Ntep Paul André, 89 ans, commissaire retraité, Hikoamalep, le 3 avril 2021.

¹³⁸⁹ Anyia Enyegue, « Les renseignements généraux... », p.76.

actions d'Um Nyobe et ses compagnons [...] désire aussi régulièrement tenu au courant faits et geste''¹³⁹⁰.

Tout insurgé ou personnes jugés suspects étaient surveillés de près, et un ordre de filature¹³⁹¹ était signé. C'est dans cette optique que, les fonctionnaires du service des renseignements généraux, apprenaient à "voir" et "écouter", afin de faire un compte rendu précis et fidèle¹³⁹².

La présence de ces derniers sur les lieux de l'action était importante, car ils étaient des témoins directs et objectifs des événements. Par exemple, dans ces régions, lorsque les insurgés étaient filés, ou lorsque les fonctionnaires des renseignements assistaient à une réunion publique ou privée par exemple, ces derniers qui ont vus les orateurs, écoutés leurs allocutions, examinés la réaction de l'assistance, fait un tri immédiat de ce qui est essentiel à l'information de l'administration coloniale¹³⁹³. Car un bon policier, c'est quelqu'un dont on ne parle pas. C'est le silence. C'est un homme de l'ombre, un homme au secret qui produit comme le soleil du dedans, la lumière qu'il éclaire du dehors. C'est aussi quelqu'un qui sait trouver, utiliser et protéger les informateurs et les informations¹³⁹⁴.

2- La recherche des informateurs : leur utilisation et protection

Face au climat de terreur qui régnait dans ces régions, les agents de renseignements généraux mirent l'accent sur le recrutement de "collaborateurs", d'indicateurs, de pisteurs, de guides, d'agents de renseignements et même de "sorciers''¹⁷¹. En pays Bassa et à l'OuestCameroun, il existait deux catégories d'informateurs, les informateurs bénévoles ou les correspondants, et ceux qui fournissent des informations sciemment et à titre gratuit, soit par sympathie pour le policier, soit par connaissance, soit par idéologie ou pour toute autre raison ; et les informateurs, dits rétribués, où les agents bénéficient d'une rémunération. Cette rémunération peut avoir des inconvénients, la recherche de l'information, parce qu'elle stimule l'ardeur au travail, avait pour danger d'inciter l'informateur, à vouloir beaucoup donner pour gagner plus et par ricochet, à inventer les informations quand il n'a pas pu les avoir¹³⁹⁵.

¹³⁹⁰ ANY, APA 11544, Les renseignements généraux, Um Nyobe, 1947-1957.

¹³⁹¹ Voir annexe 7.

¹³⁹² ANY, 1AA434, Bulletin de renseignements Bafoussam 1965.

¹³⁹³ Entretien avec Mboumsong Benoit, 97 ans, officier de police retraitée, Boumnyebel, le 23 janvier 2021.

¹³⁹⁴ Entretien avec Biloa Ayissi, 86 ans, commissaire retraité, Yaoundé, le 14 mai 2022.

¹⁷¹ ANY, 1AA 132, Bulletin de renseignements n°57 du 21 mai 1961.

¹³⁹⁵ Entretien avec Biloa Ayissi, 86 ans, commissaire retraité, Yaoundé, le 14 mai 2022.

Dans ces régions, la plupart des informateurs étaient des bénévoles, parce que leurs recherches étaient longues et très délicates. Ils étaient choisis parmi les éléments les plus importants, les plus liants et les mieux placés. C'est-à-dire, dans tous les milieux. En effet, il fallait faire un choix judicieux, car, tous ceux qui ne présentaient aucune sympathie, aucun intérêt pour la profession étaient éliminés. L'opération généralement se faisait la nuit tombée, dans un strict secret, dans la mesure où, un informateur que l'on a l'habitude de voir trop avec les policiers est suspect, et vite « grillé » dans le milieu où il travaille. Car, le souci du policier de renseignements généraux est d'assurer la protection de ses informateurs tout en respectant le secret en matière du contact, et de liaison, qu'en matière d'exploitation de renseignements recueillis ¹³⁹⁶. C'est dans cette optique que nous pouvons comprendre ces propos de Sun Tse : « Ayez des espions partout, soyez instruit de tout, ne négligez rien de ce que vous pourrez apprendre... une armée sans agents secrets, sans agents de renseignements est un homme sans yeux ni oreilles ». Et Serge Laurent Ngoa, corrobore cette assertion de Sun Tse lors qu'il déclare : « Un service de renseignements généraux sans informateurs, sans indics, est une police aveugle et sourde qui chemine sans savoir où elle va ¹³⁹⁷ ».

En pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun, le recrutement des informateurs se fait au sein de la population autochtone, ou dans d'autres milieux. L'entourage des personnalités politiques ou syndicales, les chefs traditionnels ou religieux, les agents de banque, les responsables des auberges, les taximen etc. sont quelques personnalités avec lesquelles les fonctionnaires du service de renseignements généraux échangeaient les « tuyaux » ¹³⁹⁸. Ainsi, ces derniers travaillaient en étroite collaboration avec des pisteurs qui servaient de guides et d'informateurs aux policiers dans l'optique d'extirper les maquis. En fait, beaucoup de femmes manifestèrent leur répugnance, voire leur haine, à l'égard de l'insurrection armée de diverses manières. Certaines hommes et femmes par leur connaissance du terrain servirent de guides auprès des forces de l'ordre. D'autres, parfois les mêmes, transmirent aux forces régulières les informations précieuses sur l'organisation et le fonctionnement des maquis, ce qui facilita leur démantèlement. Dans les villages et les quartiers des villes situées en zone trouble, l'administration créa et mit en place, des comités de vigilances dits d'autodéfense. Ils étaient composés de jeunes gens valides qui surveillaient les allées et venues, postés à l'entrée du secteur soumis à leur surveillance ¹³⁹⁹.

¹³⁹⁶ Entretien avec Elouga Paul, 55 ans, commissaire de police, Pouma, le 17 mai 2017.

¹³⁹⁷ Beau, *Renseignement et société...*, p23.

¹³⁹⁸ ANY, 1AA 132, Bulletin de renseignements n°57 du 21 mai 1961.

¹³⁹⁹ *Ibid.*

Comme informateurs, Il y avait par exemple, Epone Epone, Zachée Kamsu, Moïse Twa, Ntemb Um, Pierre Dimalla, Jean Biti, Samuel Kamé, Nnem Balog, J. Sylvestre Biyong Lyckeng, Tadifo, Kouhani, Lucas Djiajeu, etc¹⁴⁰⁰. Ils étaient reconnaissables par le biais d'attestation qui authentifiait leur collaboration au service de renseignements généraux¹⁴⁰¹. Leur collaboration se justifiait par le fait que, depuis l'interdiction du Mouvement, le 13 juillet 1955, ils avaient engendré une haine de plus en plus féroce à l'égard de l'UPC. Leurs familles ont eu à souffrir des attentats et criaient vengeance. C'est le cas de Yetna Leba¹⁴⁰², alias *Diloba* qui avait organisé l'assassinat d'une quinzaine de ressortissants du lignage Log Nkol qui se rendaient au marché de Ngambè¹⁴⁰³. Il nous a été révélé que, ce dernier avait tué des personnes issues de sa propre famille. Il ne se passait plus de jour à Babimbi où on ne signala pas de victimes tombées sous les coups de machettes, de haches, de Yetna Leba et de son homme de main Baky-Baky. Malheureusement, ces pisteurs avaient exprimé leur ras le bol, et furent obligés de se rallier aux cotés des fonctionnaires des renseignements généraux, parce que, la furie meurtrière des insurgés, n'épargnait plus personne¹⁴⁰⁴. C'est la raison pour laquelle, seuls les meilleurs guides avaient accepté travailler en collaboration avec les policiers du service de renseignements généraux. Le rapport de force était parfois difficile pour ces policiers, parce que, les Upécistes faisaient intervenir le mysticisme.

Les informateurs tous comme les insurgés étaient des hommes dotés de pouvoirs surnaturels. En fait, les deux acteurs étaient très avertis des techniques militaires d'échappement, en cas d'encerclement. Originaire de la même région, ils avaient été tous initiés aux pouvoirs magiques, qui leur offraient la latitude de repérer et si possible d'arrêter l'adversaire¹⁴⁰⁵. Ce fétichisme, visait à rendre l'insurgé confiant, courageux, voir invisible. Ces pratiques pour les cas du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, furent connues sous les noms de *Ngué, Libounda, Nsèbé, Mbam Nkanda, Nkon, Ikwoi, Ngwouo, Mbo, Letouo Lah, tsagan*

183
...

¹⁴⁰⁰ ANY, 1AC35 (D) Nyong et Kélé indicateurs et milices récompensées, 1958.

¹⁴⁰¹ Cf. annexe 8 pour ample d'informations.

¹⁴⁰² La seule évocation du nom de Yetna Leba dans les arrondissements de Ndom et Ngambè est source d'indignation. Cet homme était reconnu comme étant un chasseur et un guide qui conduisait l'armée camerounaise dans la brousse pour traquer les maquisards. Mais très tôt il se déroba de cette profession qu'il jugeait monotone et encombrante. Il entra au maquis pour échapper à la peine de mort et à la justice camerounaise.

¹⁴⁰³ ASPN, Dossier terroristes Yetna Leba et Baky-Baky (assassinat) 1962.

¹⁴⁰⁴ Entretien avec Simon Mbilla, 78 ans, ancien ministre de la sécurité sociale, Makak, le 3 décembre 2021.

¹⁴⁰⁵ ANY 2AC506, Babimbi (Cameroun) coutumes, transformation, yeg njeck ou ordalique chez les Bassa. ¹⁸³ B. Anyia Enyegue, *Les pouvoirs paranormaux dans la lutte nationaliste en pays Bassa au Cameroun. Pérennité et détérioration à l'ère du néocolonialisme*, Paris, L'Harmattan, 2021, p.179.

Cette lutte, au-delà du monde physique, compliquait d'avantage la tâche aux policiers. Ils étaient obligés de faire recours aux informateurs, qui d'ailleurs maîtrisaient bien le biotope et l'aspect mystique de ces régions. Par cette occasion, de nombreux insurgés plantons étaient appréhendés par ces derniers. Car pendant la nuit, les maquisards procédaient à l'imitation des cris et miaulement de certains animaux pour communiquer¹⁴⁰⁶.

Notons également que, dans ces localités, il y avait les agents doubles, car l'on assistait parfois à une sorte de guerre d'information, avec la volonté de détruire l'information adverse, manipulée, pratiquée la propagande, l'intoxication ou la désinformation, afin d'en affaiblir le cycle décisionnel. Plus l'informateur est haut placé, plus il a des capacités à avoir des informations. Pour le colonel Mboussi, les responsables de renseignements généraux ont le devoir de se communiquer loyalement tous les renseignements et même leurs sources de manière à protéger leurs agents, soit également à découvrir les faux agents qui aidaient en réalité les "rebelles" où faisaient du renseignement un commerce illicite¹⁸⁵. Un autre facteur fut la protection des sources et des agents, car les insurgés arrivaient presque toujours à connaître les agents et ceux-ci payaient de leur vie et de leur dévouement.

3- L'usage des archives Selon

Bilola Ayissi :

La police se fabrique une mémoire censée lui permettre de reconnaître ceux qu'elle a déjà rencontrée. Cette mémoire secrète de la police du service des renseignements généraux, est l'archive. Un service des renseignements généraux, vaut à travers ses archives, à travers sa mémoire. Un bon policier c'est une personne qui a de la mémoire, une personne qui est capable de se souvenir de certaines choses¹⁸⁶.

Dans ces régions, les archives étaient les instruments de travail permanent et indispensable à tous les fonctionnaires de renseignements généraux. Ces derniers, rassemblaient la documentation qui était toujours complète et actuelle, les résultats quotidiens de leurs investigations étaient bien classés, afin qu'ils puissent être exploitable dans le temps, car cela constituait une nécessité dans leur travail. Les archives de renseignements généraux dans ces régions, les dossiers individuels ou les dossiers collectifs des nationalistes avaient un classement chronologique des notes de travail, lorsque les faits qui intéressaient l'enquêteur du service de renseignements généraux se situaient dans le temps de manière nette ou lorsque

¹⁴⁰⁶ La nuit était un moment favorable pour les insurgés plantons de se rapprocher des paysans pour le ravitaillement par des cris d'animaux reconnaissable par les paysans, ces derniers se rapprochaient du maquisard pour suivre sa

ceux-ci ne sont plus assez précis pour permettre de retourner le dossier individuel ou collectif¹⁸⁷. Ils effectuaient alors des recherches chronologiques à l'aide d'un classeur spécial appelé chrono ou minutier. A l'intérieur de ces archives, se trouvaient également un fichier d'exploitation, c'est-à-dire, toute personne, toute collectivité nationalistes ou non, citée dans un document quelconque faisait l'objet d'une fiche qui renvoyait soit à un dossier individuel ou d'affaires,

demande. Ce fut une occasion pour les policiers du service de renseignements généraux de leur attraper, et aider bien sûr par les informateurs.

¹⁸⁵ Wanyaka Bonguen, 'La coopération militaire...', p.158.

¹⁸⁶ Entretien avec Biloa Ayissi, commissaire retraité, 86 ans, Yaoundé, le 14 mai 2022. ¹⁸⁷ ASPN, Dossier terroristes Yetna Leba et Baky-Baky (assassinat) 1962.

soit à un dossier collectif. C'est ce document qui contenait les informations sur les leaders nationalistes et syndicaux, ainsi que, leurs contacts tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Ces différents dossiers provenaient également des doubles notes d'information, des notices et rapports des procédures, des notes manuscrites et les documents divers notamment les photographies, les lettres et les coupures de presse.¹⁴⁰⁷ Il était toujours "conseillé d'enrichir les archives, les tenir à jour et les consulter" puis, on passait au numérotage des dossiers, au dressage des fiches pour chaque personne insurgé ou non jugée suspecte, pour chaque mouvement, association, parti politique ou syndicat. Une fois le dressage achevé, "c'est le classement des dossiers par affinité, dossier individuel, d'affaires, collectifs de principes",¹⁴⁰⁸.

C'est de cette manière que les fonctionnaires du service de renseignements généraux procédaient à la capture des nationalistes en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun via l'utilisation des archives¹⁴⁰⁹.

Le respect d'une certaine discrétion est de mise lorsqu'on fait du renseignement. Ces faits suscités nous amène à parler de la protection du secret, car les documents doivent être classés en lieu sûr et ne pas trainer sur les bureaux, en particulier la liste des agents qui doit être tenue rigoureusement, secrète. L'idéal pour tout agent de renseignements généraux, c'est de garder les noms dans la mémoire et non sur le papier. Une enquête de moralité doit être faite sur les fonctionnaires des renseignements généraux. Le renseignement doit procurer à la hiérarchie, deux éléments fondamentaux de la décision à savoir la connaissance de l'ennemi et

¹⁴⁰⁷ Entretien avec Biloa Ayissi, commissaire retraité, 86 ans, Yaoundé, le 14 mai 2022.

¹⁴⁰⁸ S.C.T.I.P, *Les renseignements généraux*, Paris, Presse de l'Imprimerie Nouvelle, 1966, p.51.

¹⁴⁰⁹ Entretien avec Ngol Nkomo Aristide, 97 ans officier de police retraité, Makak, 10 janvier 2022.

la connaissance du milieu. Suivant sa nature, le renseignement est d'ordre soit géographique, soit économique, soit politique, soit militaire et éthique¹⁴¹⁰.

Parmi les méthodes utilisées par les fonctionnaires de renseignements généraux, figurent ces différentes fiches qui sont essentielles dans l'évolution et la traque des individus pouvant porter atteinte ou non aux institutions gouvernementales¹⁴¹¹. Ces fiches sont également nécessaires pour toute enquête de moralité. Selon Biloa Ayissi, la notice de renseignement est un rapport écrit et non signé résumant sous forme déterminée, l'ensemble des renseignements connus sur un individu. Tout plan type d'une fiche de renseignement doit comporter : les renseignements d'identité, les renseignements proprement dits à savoir titre, activités, personnalités, antécédents judiciaire¹⁴¹². Qu'en est-il de l'identification et des rafles ?

4- Le processus d'identification et les rafles

Premièrement, à cause de la difficulté de reconnaître les nationalistes, l'autorité coloniale française dans ces régions exige l'établissement des fichiers nominatifs et anthropométriques en vue de la mise sur pied des cartes d'identités. Pour les étrangers, ils leur faillaient le passeport et la carte de séjour¹⁴¹³. Les informations concernant l'Etat civil, les antécédents judiciaires, la dactyloscopie ou l'anthropométrie, permettaient aux fonctionnaires des renseignements généraux de recenser les étrangers français et non français résident dans ces régions ; les populations locales, leurs activités, leurs faits et gestes ainsi que certains actes d'Etat civil comme les mariages, les naissances et les décès. De plus, la croissance économique qu'a connue ces deux régions avait influencé sur les migrations des personnes. C'était alors une aubaine pour les policiers des renseignements généraux de pouvoir contrôler les flux migratoires, elles permettent également au service de renseignements généraux de connaître les mutations, les changements de résidence, les actes d'Etat civil à travers des fiches dressées¹⁴¹⁴. Les fonctionnaires de renseignements généraux recensaient les populations, collectaient les impôts, se renseignaient sur les activités des populations, leur résidence¹⁴¹⁵. C'est dans cette logique que, le directeur de sûreté P. Divol le note à juste titre :

¹⁴¹⁰ Wanyaka Bonguen, 'La coopération militaire...', p.164.

¹⁴¹¹ Pour plus d'informations, voir l'annexe 30.

¹⁴¹² Entretien avec Biloa Ayissi, 86 ans, commissaire retraité, Yaoundé, le 14 mai 2022.

¹⁴¹³ Entretien avec Mvondo Pierre, 41 ans, inspecteur de police, Eséka le 5 novembre 2021.

¹⁴¹⁴ Voir annexe 27.

¹⁴¹⁵ Anyia Enyegue, 'Les renseignements généraux...', p.87.

Il est certain que cette identification s'avère de plus en plus nécessaire [...] il sera possible au service de renseignements généraux de vérifier non seulement si les personnes appréhendées sont connues, mais aussi si leurs présences dans le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun sont justifiées¹⁴¹⁶.

A travers l'instauration de la carte d'identité, les fonctionnaires du service de renseignements généraux contrôlaient la situation dans ces deux régions, ce qui permettait d'intercepter plusieurs suspects et de les identifier¹⁹⁸. De nombreux insurgés furent par ce biais démasqués. Nous pouvons citer à titre illustratif, les cas de : Jeanne Djula déporté au tribunal militaire temporaire de Bafoussam (1 an), Pauline Makougoum déporté au tribunal militaire temporaire de Bafoussam (2 mois), Albert Nguepokpi déporté au tribunal militaire temporaire de Bafoussam (9 mois), Pierre Bilong Bitoo déporté à la prison de Mantum, Elisabeth Metsobtsa déporté au tribunal militaire temporaire de Dschang (7 mois); Narcisse Nyobe transféré d'abord à Edéa (1 mois) ensuite Eséka (1an 9 mois) puis Yoko (1an) et enfin à AbongMbang (3 mois), Benoit Binam, dit « Nasser » transféré le 22 octobre 1958 à la prison de Yoko, Kamgwé déporté au tribunal militaire temporaire de Bafoussam (1mois)¹⁴¹⁷. L'attribution de la pièce d'identité fait l'objet d'une fiche qui reste au service de renseignements généraux et celle-ci contient les renseignements nominatifs, économiques, judiciaires résidentiel, anthropométrique et dactyloscopique¹⁴¹⁸. Outre les stratégies classiques utilisées par le service de renseignements généraux en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun, il existait aussi les stratégies techniques.

Par ailleurs, pour mieux repérer les insurgés et leurs complices, l'administration institua un système de laissez-passer¹⁴¹⁹ dont les origines au Cameroun remontent à 1923¹⁴²⁰. Mais, il faut reconnaître qu'à l'origine, sa philosophie était différente. De l'avis des colons, il s'agissait d'apporter certaines restrictions à la circulation des indigènes afin de mieux éradiquer la propagation de la trypanosomiase au Cameroun. C'est là la justification officielle. En réalité, il paraît que le laissez-passer avait pour but de résoudre le problème de la main d'œuvre en évitant la mobilité permanente afin de faciliter les recrutements forcés. Ses effets

¹⁴¹⁶ ANY APA 11316, Sûreté du territoire, changement de résidence, carte d'identité de séjour, principe organisation d'un service d'anthropométrie et d'identité judiciaire, fichiers dactyloscopique 1948-1959. ¹⁹⁸ ANY, *La Presse du Cameroun*, n°3082, 1^{er} août 1960.

¹⁴¹⁷ APEK, Etat nominatif des détenus condamnés (droit commun et politique) au 1^{er} février 1957. Dossier non classé.

¹⁴¹⁸ ANY, *La Presse du Cameroun*, n°3082, 1^{er} août 1960.

¹⁴¹⁹ Voir annexe 26.

¹⁴²⁰ L. Kaptué, 'L'administration coloniale et la circulation des indigènes au Cameroun : le laissez-passer, 1923-1946', *Afrika Zamani* n°10 et 11, Yaoundé, 1979, p.178. ²⁰³ ANY, *La Presse du Cameroun*, n°3082, 1^{er} août 1960.

négatifs poussèrent l'administration coloniale à le supprimer en avril 1946. Il faudra donc attendre le mouvement insurrectionnel pour le réinstaurer²⁰³. Tous les voyageurs étaient subordonnés à la présentation de cette pièce autorisant toutes personnes à se déplacer. Document individuel et numéroté, condition sine qua non de toute personne à tout voyage. Le laissez-passer portait le nom du titulaire, celui de son village, le motif du déplacement et sa durée approximative. Il s'agissait sûrement de limiter la circulation des « hors-la-loi » dans le but de les canaliser et rafler¹⁴²¹.

Les rafles ou « caller-caller » apparaissaient ici comme d'autres méthodes de barbares de répression auxquelles les forces de sécurité eurent recours. En effet, nuitamment, et précisément aux environs de minuit, les gardes, les policiers ou les gendarmes investissaient le quartier ou le village et procédaient à des contrôles méticuleux et serrés pour repérer les insurgés ou leurs complices. Les suspects étaient immédiatement capturés et entraînés dans des cars de sûreté appelés « sans payer » pour interrogatoire¹⁴²². D'autres, peut-être plus chanceux, étaient contraints de se coucher à plat ventre dans la boue sous le regard inquiet et impuissant de leurs fils. Dans le même ordre d'idées, les corps d'autodéfense édifiaient de 4h-5h du matin, des barrages sur tous les chemins conduisant dans les plantations. Ils contrôlaient les pièces et les farfouillaient dans les corbeilles, les paniers ou les sacs de cultivateurs¹⁴²³. Il était proscrit d'emporter des victuailles, des objets manufacturés et de l'argent au champ. Lorsque par mégarde ou délibérément, les paysans transportaient ces produits, la complicité avec les insurgés était très vite établie. Dans ces conditions, ils étaient immédiatement gardés pour instruction et jugement¹⁴²⁴.

5- Les fouilles : un outil central de contrôle

Les fouilles quotidiennes sont au coeur du dispositif de surveillance, de contrôle et de répression mis en place par les autorités militaires dans la guerre contre-révolutionnaire : il ne s'agit pas d'une mesure d'exception, mais d'une règle à appliquer aussi souvent que nécessaire^{1425 1426}. Dans le département des Bamboutos, ces fouilles sont menées par des troupes mixtes composées du commandement militaire, de la police, de la garde civique et des

¹⁴²¹ *Ibid.*

¹⁴²² J. Kago Lele, *Tribalisme et exclusions au Cameroun. Le cas des Bamiléké*, Yaoundé, les Editions du CRAC, 1995, p.103.

¹⁴²³ *Ibid.*

¹⁴²⁴ Kaptué, 'L'administration coloniale...', p.180.

¹⁴²⁵ Pour une contribution sur cette pratique durant la guerre d'Algérie, voir L. Hadj-Ahmed, « Deux villages en guerre (1954-

¹⁴²⁶), vie quotidienne dans deux villages de Grande-Kabylie pendant la guerre d'indépendance algérienne : Ait-Bouadda et Moknéa », Mémoire de Master II en Histoire, Paris, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 2015, p. 121.

groupes d'autodéfense. Leur objectif prioritaire n'est pas la recherche du renseignement, mais plutôt le maintien des insurgés dans une perpétuelle insécurité¹⁴²⁷. Elles visent à porter des coups à l'insurrection armée pour réduire, voire stopper sa mobilité et son activité. Les opérations de fouilles sont également l'occasion de jauger la collaboration des populations avec l'autorité administrative et militaire, comme le montre le rapport du Comité de coordination et d'orientation du 15 mai 1964 au sous-préfet de Mbouda :

Cela (les fouilles) nous a permis de constater que les populations sont toujours derrière le gouvernement et aux insurgés de savoir qu'ils ne doivent plus compter sur la complicité des villageois et surtout de contraindre les terroristes à ne pas descendre dans les villages comme ils faisaient chaque fois qu'il y avait des opérations militaires...¹⁴²⁸

De telles fouilles sont mises en oeuvre chaque fois que les renseignements signalent la présence d'éléments douteux dans un groupement. Pendant le mois de mai 1964, une opération d'envergure est par exemple lancée dans tout le département pour capturer les insurgés infiltrés dans les camps de regroupement. Selon l'autorité administrative, les opérations qui viennent d'avoir lieu permettent l'éclatement des différents groupes de « rebelles » qui sont dispersés dans la nature²¹¹. Les fouilles, qui se déroulent au mont Bamboutos du 9 au 14 mai 1964, permettent ainsi aux troupes mixtes de venir à bout de onze « rebelles » dont Jean Pierre dit le Redoutable national, commissaire politique du district n° 2, de faire deux prisonniers et plusieurs blessés, de favoriser un ralliement, et enfin d'obtenir comme butin de l'opération un pistolet tchèque, un fusil Mas 36 et huit fusils calibre 12 de fabrication locale¹⁴²⁹. Les fouilles auxquelles participent les autodéfenses apparaissent donc comme des opérations de ratissage des zones considérées comme dangereuses et revêtent un caractère d'actions de police, tout comme les patrouilles.

6- Surveiller et maintenir l'ordre : le rôle des patrouilles

Pendant la guerre du maquis, des patrouilles sont organisées de manière régulière par les forces de maintien de l'ordre. Leur mission est d'assurer la surveillance des « zones rouges » à forte instabilité créées par le maquis et de faire respecter l'ordre et la discipline¹⁴³⁰. Les groupes d'autodéfense et les gardes civiques sont associés à ces manoeuvres, dans la mesure où ils maîtrisent l'espace et les populations qui y vivent : les patrouilles sont donc des troupes mixtes qui sillonnent la nuit pour surveiller et encadrer la population. L'objectif premier est

¹⁴²⁷ *Ibid.*

¹⁴²⁸ ARO, Rapport CCO du 15 mai 1964, p. 2.

²¹¹ *Ibid.*

¹⁴²⁹ *Ibid.*

¹⁴³⁰ ARO, Rapport politique du 4e trimestre 1965, janvier 1966, p. 2.

de stopper la circulation des « rebelles » et d'arrêter ceux qui semblent jouer un double jeu. Lors de ces actions, les éléments mixtes sont censés respecter les modalités définies par les autorités administratives et militaires :

Faire connaître sa qualité à haute voix en répétant « ici patrouille », garder son calme et son sangfroid, agir groupés afin d'éviter les engagements individuels, faire preuve d'impartialité et de politesse, se montrer ferme sans rudesse, ne jamais menacer de son arme sauf en cas de légitime défense, alerter ses supérieurs immédiats si l'incident prend des proportions graves¹⁴³¹.

Ces différentes consignes ont vocation à limiter les pertes en vies humaines, compte tenu de la formation approximative des membres de l'autodéfense, mais également à prévenir les abus de pouvoir dont ils sont à l'origine. Les groupes d'autodéfense jouent donc un rôle d'appoint indéniable dans la lutte contre les maquis. Dans le rapport politique de 1965, le préfet des Bamboutos note ainsi : « En même temps que les forces de l'ordre procédaient aux bouclages des regroupements, la réorganisation des autodéfenses a permis de maintenir la vigilance dans les agglomérations¹⁴³² ».

B- LES STRATEGIES TECHNIQUES

Pour commencer, notons que, dans cette région, les fonctionnaires du service de renseignements généraux faisaient aussi recours à quelques moyens techniques lorsque l'utilisation s'avérait possible. Ces moyens restent peu développés et se limitaient aux écoutes téléphoniques, enregistrements sonores, l'interception des télégrammes et à la photographie.

1- Les écoutes téléphoniques, les enregistrements sonores et l'interception des Télégrammes

D'entrée de jeu, la plupart des conversations des personnes jugées appartenir à l'UPC étaient minutieusement sur écoute et enregistrée. Par exemple, voici le message téléphonique de Ruben Um Nyobe intercepté par le service de renseignements généraux : Ruben Um Nyobe a envoyé le 7 mars un message téléphonique, demandant au bureau de l'UPC de lui trouver une voiture de location, pour lui permettre de pénétrer plus profondément la zone en pays bamiléké¹⁴³³.

¹⁴³¹ ARO, Conduite à tenir par les patrouilles, non daté, p. 1.

¹⁴³² ARO, Rapport politique du 4^e trimestre 1965, janvier 1966, p. 2.

¹⁴³³ ANY, APA11544, Renseignements généraux, Um Nyobe, 1947-1957.

Cette stratégie était utilisée parce qu'elle présentait les atouts au-delà de la fidélité. À cette époque du maquis, notons qu'au Cameroun, les infrastructures téléphoniques et télégraphiques étaient archaïques. La plupart des communications se faisaient via les lettres, avec la facilité qu'à chaque fois, les fonctionnaires des renseignements généraux, pouvaient les saisir et connaître par cette occasion les projets des nationalistes¹⁴³⁴. Ces derniers, connaissant très bien, qu'ils étaient surveillés et que leurs courriers qui passaient par le bureau de poste étaient lus. C'est le cas de la lettre n°01 du 9.9. 1963 de Makandepouthé à son frère aîné Théodore Nka Kilama en résidence surveillé à Ngambè qui avait été interceptée par les agents du service des renseignements généraux¹⁴³⁵. Ils avaient adopté un autre système de communication qui consistait à remettre à main propre. Jusque-là, certains de ces courriers étaient interceptés¹⁴³⁶. C'est le cas de la lettre d'Um Nyobe, membre du cercle d'étude d'Edéa, au secrétaire général du cercle d'étude de Douala, au sujet de son affectation au Nord, cette lettre est saisie par le service des renseignements généraux :

Cher camarade [...] cette mesure de brimade vient juste au moment, où j'ai trouvé des camarades qui peuvent faire l'affaire, pour la formation d'une section du cercle à Edéa [...]. Si le gouvernement tient à me faire partir d'Edéa à tout prix, je me verrai dans l'obligation de me libérer du fonctionariat²²⁰.

Certains télégrammes étaient également interceptés. C'est le cas de celui adressé à Gwodog le 26 avril 1955 :

Affaire Um Nyobe renvoyée le 6 juin- Stop. Source officieuse Roland Pré aurait fait de cerner mandat amener urgent contre Um Nyobe fins consommer acte attentatoire grave Stop- Extrême nécessité interpeller gouvernement sur intention Roland Pré concernant Uni Cameroun et vie Um Nyobe actuellement insécurité complète ainsi que celle des dirigeants Uni Cameroun – Amitiés.¹⁴³⁷

Aussi dans un télégramme saisi par les policiers de renseignements généraux et écrit par Thaptchet de la part du « comité de base centre » (Clermont Ferrand), datée du 9 septembre 1958, aux « Camarades de la Commission exécutive » il affirme que son comité a toujours considéré que le décret de dissolution du mouvement, s'appuie aussi en métropole²²². Par conséquent, son comité défend que la section française doit avoir une existence

¹⁴³⁴ Entretien avec Newa Julienne, 97 ans, officier de police retraité, Kékem, le 1 septembre 2021.

¹⁴³⁵ Pour plus d'informations sur cette lettre bien vouloir lire l'annexe 9.

¹⁴³⁶ Pour plus d'informations sur cette lettre bien vouloir lire l'annexe 13.

²²⁰ ANY, 3AC1518, Sûreté, organisation, 1951-1957.

¹⁴³⁷ ANY, APA11544, Renseignements généraux, Um Nyobe, 1947-1957

²²² ANY, *La Presse du Cameroun*, n°2467, janvier 1958.

clandestine et qu'il vaut mieux faire sa propagande et son agitation au sein des mouvements tels que l'UNEC, la FEANF, le Mouvement de la Paix, les comités de défense de libertés, les syndicats, etc. La lettre est écrite à propos d'un communiqué que les membres de la Commission exécutive demandent d'insérer dans *le Patriote Kamerunais*, mais que selon Tchaptchet et son comité de base, pose quelques problèmes¹⁴³⁸.

Le communiqué signale le point de vue de la Commission exécutive, qui agit comme si la section française de l'UPC est un mouvement légal. Cela est aussi le cas des résolutions du comité de base de Toulouse qui sont publiés dans le journal *l'Etudiant de l'Afrique Noir*. Tchaptchet réfère à une lettre des « camarades de Toulouse » signalisant que « Ndoh et Nzie avaient été inculpés non seulement d'atteinte à la Sûreté Intérieure de l'Etat, mais aussi de reconstitution de ligue dissoute »¹⁴³⁹. On peut trouver la même information dans le rapport qui décrit l'UPC en France, notamment que Michel Ndoh depuis août 1958 fait « l'objet d'une inculpation pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et reconstruction de ligue dissoute ». Et Tchaptchet énonce que « nous ne voulons pas voire demain les camarades Etoundi, Ndoh, Ngongo, Nggonga et Balla soustraits un moment de la lutte parce que la Section n'a pas examiné avec le sérieux nécessaire le champ d'application de la loi de dissolution de l'UPC²²⁵ ».

Egalement, Afana écrit un télégramme à Moumié qui sera intercepté par les policiers de renseignements généraux en mai 1957 que les autorités refusent de renouveler son passeport.

Et dans ce cas, il assume, il va être bloqué en France sans la possibilité de lutter ou sans moyens de vivre, comme sa bourse lui sera probablement supprimée. En juin 1957, Messmer informe dans une lettre le Ministre de la France d'Outre-Mer, que Moumié a demandé que Roger Baldwin, dans la Ligue Internationale des Droits de l'Homme, soit informé du statut des upécistes exilés¹⁴⁴⁰. Le président de l'UPC a également télégraphié à l'ONU et à Afana à Toulouse. A ce propos, Messmer sollicite l'intervention du ministre auprès de la Sûreté Nationale pour que [Afana] fasse l'objet d'une surveillance étroite. » Afana s'est fait remarquer depuis plusieurs années, par la violence de ces propos, et par ses interventions auprès des

¹⁴³⁸ *Ibid.*

¹⁴³⁹ ANY 1 AA 2765, Bafang, rébellion activités.

²²⁵ *Mutation*, n°135 du 23 juillet 1998.

¹⁴⁴⁰ ARO, 1AA7, Bamiléké (Région), Lutte antiterroriste, synthèse bimensuelle sûreté n°2636 du 17 septembre 1962.

Nations-Unies en faveur de l'UPC¹⁴⁴¹.

Dans un autre télégramme intercepté, adressé à Nyobè en mai 1958, Gwodog décrit une rencontre des Camerounais demeurant à Paris a eu avec l'évêque camerounais Mgr Mongo le 25 mai, avec des danses et des conversations concernant le Cameroun. Le lendemain, les Camerounais de Sanaga-Maritime ont aussi reçu Mgr Mongo et ils ont parlé « longuement avec lui de la situation »¹⁴⁴². Gwodog écrit que l'évêque d'abord « voulait dissimuler certaines vérités

», mais qu'il a changé d'attitude et parlé plus franchement quand Gwodog a mentionné qu'il possédait une lettre de Nyobè qui aussi a été adressée à l'évêque. Cette lettre était un compte rendu d'une entrevue que l'évêque a eu avec Nyobè l'année passée¹⁴⁴³.

Les femmes jouaient également le rôle de vaguemestre et se spécialisaient dans le port des lettres d'un maquis à un autre, d'un maquis au village ou inversement. C'est par exemple le rôle joué par Thérèse Wégong arrêtée par les forces de l'ordre le 20 juin 1961 à Bafang. Elle portait sur elle, huit lettres dont une destinée à Alphonse Nemaleu Nguetchoua, infirmier à l'hôpital de Banka. Elle assurait la liaison entre plusieurs maquis. Sa zone d'opération était comprise entre Batié et Bafang²³⁰. Plusieurs de ses lettres avaient été interceptées par les policiers du service de renseignements généraux dans sa zone d'opération.

Toutefois, les écoutes téléphoniques, les enregistrements sonores étaient peu utilisés dans ces régions. Mais néanmoins, ils ont constitué des moyens efficaces à l'endiguement du nationalisme.

2- La photographie : un moyen peu utilisé

Dans ces localités, les agents de renseignements généraux faisaient recours à la photographie. Ils prenaient des photos lors des réunions top secrète, lors des cortèges, et lors qu'il y avait des manifestations publiques ou privées, car elle facilitait l'identification ultérieure des orateurs, des auditeurs ou des manifestants¹⁴⁴⁴. Lors que les partisans de l'UPC, tenaient des meetings politiques, les fonctionnaires des renseignements généraux prenaient des photos, qui étaient jointes aux rapports des renseignements, donnant à ces derniers une

¹⁴⁴¹ ARO, Rapport Sûreté Nationale n°39/CF/ABF, octobre 1961.

¹⁴⁴² ARO, 1AA7, Bamiléké (Région), Lutte antiterroriste, synthèse bimensuelle sûreté n°2636 du 17 septembre 1962.

¹⁴⁴³ ANY, 1AA 143, Gwodog, J., lettre à Um Nyobè, le 28.05.58.

²³⁰ *Mutation*, n°135 du 23 juillet 1998.

¹⁴⁴⁴ Rapport Sûreté Nationale n°34/EF/CFF, mai 1960.

valeur capitale. Lorsque ces derniers ne pouvaient pas assister à certaines réunions Upécistes, ils étaient bien dissimulés, et prenaient des photos des participants à l'entrée ou à la sortie des réunions et là, ils pouvaient mieux les identifier par la suite¹⁴⁴⁵. La photographie se développa et fut largement exploitée à l'occasion des épreuves de confession publique qui drainait les foules importantes. A l'Ouest-Cameroun par exemple, profitant du déroulement de ces épreuves, les autorités administratives scindaient la foule en deux groupes¹⁴⁴⁶.

D'un côté, l'on avait affaire à un groupe de patriotes, des populations dites « saines » qui recevaient des félicitations et à qui l'on remettait les médailles. Le second groupe était composé des populations dites « souillées » car complices des insurgés. Chaque membre du mauvais groupe était étiqueté et photographié. Les photographies ainsi prises faisaient l'objet d'une diffusion dans la localité. Cette façon de procéder eut un impact psychologique de nature à décourager les candidats à l'insurrection. Au cours des séances de confession publiques organisées à Bamougong dans le Bamoutosau mois d'août 1962, de nombreux « mauvais grains » furent ainsi pris photographie et les épreuves largement distribuées¹⁴⁴⁷.

Notons que, la surveillance des personnes intéressantes, ou des individus suspects en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun était garantie, de même que, leurs attitudes affichées dans certaines circonstances. La photographie était d'une très grande importance, car elle permettait de compléter les dossiers d'archives¹⁴⁴⁸. Nonobstant, son usage demandait un équipement approuvé, les laboratoires photos privées, avaient un personnel spécialisé. C'est la raison pour laquelle, la photographie était peu utilisée au Cameroun.

C- LES STRATEGIES HUMAINES

Il n'y a pas que les stratégies techniques et classiques pour recueillir les renseignements. Les agents de renseignements généraux utilisent aussi abondamment, dans leur travail, des stratégies humaines dont le résultat est très souvent conditionné pour l'essentiel, par les qualités intellectuelles, l'esprit de méthode et d'initiative, l'aptitude au contact et à la négociation, bref le professionnalisme des fonctionnaires intervenants. Ces stratégies humaines sont : la confession, l'infiltration, la complicité et enfin la torture et la stratégie sanitaire.

¹⁴⁴⁵ S.C.T.I.P., *Les renseignements généraux...*, p.59.

¹⁴⁴⁶ B. Anyia Enyegue, *Cameroun : les renseignements généraux français dans la lutte contre l'insurrection armée en Sanaga-Maritime*, Paris, Harmattan, 2021, p.156.

¹⁴⁴⁷ ARO 1AA7, Bamiléké (Région), lutte anti-terroriste, Bulletin mensuel de renseignements du 1^{er} au 31 décembre 1968, n°21.

¹⁴⁴⁸ ADM, agent sureté-Dschang, mesures anti-terroriste à Foréké-Dschang, enregistré sous le n°1255 le 11 août 1959.

1- L'usage de la confession

A priori, le clergé avait été impliqué dans la lutte contre le nationalisme en pays Bassa¹⁴⁴⁹, car la hiérarchie catholique menait parallèlement une campagne, pour encourager ses fidèles, à se séparer complètement de l'UPC. L'Eglise catholique, participa à cette campagne contre l'UPC. Craignant l'invasion de ces régions par le « communisme athée » attribué au mouvement nationaliste, le clergé prit quasiment partie pour l'administration coloniale française, malgré quelques divergences sous-jacentes²³⁷. Le contexte colonial dans lequel l'Eglise est née et s'est développée, a fait dire que, cette dernière est alliée aux forces impérialistes. Ainsi, comme nous l'avons mentionné plus haut, la campagne pour encourager leurs fidèles par la hiérarchie catholique, fut dès le début menée par le Dr Louis Paul Aujoulat et ses organisations catholiques de Yaoundé, AD LUCEM, le BDC. En effet, les relations entre

Aujoulat et l'UPC, se sont tendues depuis que cette dernière a soutenu la réélection de Paul Soppo Priso à l'ATCAM, dans l'élection partielle d'avril 1954, lui permettant d'arracher la présidence de l'Assemblée Territoriale au Dr Aujoulat¹⁴⁵⁰. De ce fait, ce dernier va répliquer en rédigeant une lettre circulaire, dans laquelle il mentionne :

Nous assistons à ce moment, à un certain noyautage communiste de notre territoire et je pense que, tous les amis doivent en être avertis. Noyautage communiste de l'intérieur, grâce à des camerounais qui se sont vu offrir des études particulières dans les 'séminaires' communistes de la France... En vue de se préparer aux méthodes d'agitations et de révolution qui ont pu réussir ailleurs...¹⁴⁵¹.

Le Dr Aujoulat, associa l'autorité coloniale française à cette campagne, et il radicalisa sa position en publiant un article dans le journal du BDC n° de mars – avril 1954, où on peut lire ce qui suit : «le gouverneur Roland Pré a été heureux de constater le calme des

¹⁴⁴⁹ La loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des églises de l'Etat n'a pas été déclaré applicable aux colonies. L'article 43 dispose que des règlements d'administration publique détermineront les conditions dans lesquelles elle y sera rendue applicable. En exécution de cette disposition, un règlement d'administration publique du 6 février 1911, tenant compte des modifications apportées au texte de 1905 par la loi du 13 avril 1908, et des dispositions de la loi du 2 janvier 1907 sur l'exercice public des cultes, toutes deux spéciales à la métropole, a déterminé l'application des lois précitées aux Antilles et à la métropole a déterminé l'application des lois précitées aux Antilles et à la Réunion. Ce décret en 45 articles est donc un code de la matière. Il a été suivi de plusieurs autres décrets du 6 et 10 janvier 3 avril 22 mai 1912, sur les pensions et allocations au ministre des cultures, les inventaires, l'attribution des biens, les associations culturelles, les édifices religieux et la police des cultes. ²³⁷ S. Nken, *L'UPC : de la solidarité idéologique à la division stratégique des cadres du mouvement nationaliste camerounais, 1948-1962*, Paris, Anibwé, 2010, p. 502.

¹⁴⁵⁰ V. T. Levine, *Le Cameroun : Du mandat à l'indépendance*, vol II, Paris, nouveaux horizons, 1970, p.155.

¹⁴⁵¹ Joseph, *Le mouvement nationaliste...*, p.272.

populations rurales, notamment dans le nord du pays. En revanche, son attention a été attirée dans la Sanaga-

Maritime, par un noyautage assez actif, auquel se livre une minorité d'éléments communistes. Ceux-ci, prenant le masque du nationalisme et du syndicalisme, s'efforcent de pénétrer toutes les organisations locales. Ce mouvement, qui s'est intensifié depuis six mois, fait régner une atmosphère de malaise. Le haut-commissaire est persuadé que, l'administration a les moyens de contrecarrer cette action communiste¹⁴⁵².

Cette campagne d'intoxication du Dr Aujoulat et l'administration coloniale, mit l'église sous pression, l'amenant ainsi à participer à la lutte contre l'UPC taxée de communiste. L'abondante diffusion qu'a connue la fameuse lettre pastorale, dont les signataires furent les cinq évêques européens de l'église catholique au Cameroun, peut être considérée comme l'un des échos majeurs obtenus sur le plan national, mais aussi international, par la campagne anticomuniste orchestrée par Louis Paul Aujoulat contre l'UPC¹⁴⁵³. En effet, le dimanche de pâques 1955, une lettre rédigée par Mgrs René Graffin, vicaire apostolique de Yaoundé, Paul Bouques, vicaire apostolique de Nkongsamba, Pierre Bonneau, vicaire apostolique de Douala, Jacques Teerenstra, vicaire apostolique de Doumé, Yves Plumey, vicaire apostolique de Garoua, fut lue dans toutes les églises du territoire. Celle-ci niait l'accusation, selon laquelle, les catholiques soutenaient les colonialistes dans l'optique, de maintenir leur domination sur le territoire. Les évêques faisaient allusion au péril local en le nommant :

Nous mettons les chrétiens en garde contre les tendances actuelles du parti politique, connu sous le nom de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), en raison non pas de la cause de l'indépendance qu'il défend, mais de l'esprit qui l'anime et qui inspire ses méthodes. Les Upécistes sont des hommes dangereux¹⁴⁵⁴.

En reprenant ainsi les déclarations officielles de l'autorité coloniale française, les évêques associaient délibérément, l'église aux efforts entrepris, pour faire disparaître l'UPC²⁴³.

Puis que, l'église était de connivence avec le service des renseignements généraux, piloté par l'administration coloniale française et plus tard par l'administration camerounaise, elle leur apportait des informations importantes. Dans le pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun, le clergé

¹⁴⁵² Kengne Pokam, *Les églises chrétiennes face à la montée du nationalisme camerounais*, Paris, Harmattan, 1987, p. 78.

¹⁴⁵³ Nken, *L'empreinte suspecte...*, p.83.

¹⁴⁵⁴ Kengne Pokam, *Les églises chrétiennes...*, p.89.

²⁴³ Joseph, *Le mouvement nationaliste...*, p.273.

utilisa des méthodes allant de la dénonciation des insurgés venus se confesser, la critique des mensonges, à la trahison pure et simple des Upécistes, aidant ainsi le service de renseignements généraux à les traquer dans leur maquis et à les tuer. Avant dans ces régions, on pensait que prendre la communion était synonyme de la vie éternelle¹⁴⁵⁵. Martine Ngo Um nous révèle qu'à Dizangué :

Le prêtre Antoine Bombi prenait position sur le parvis de son église et ordonnait aux syndicalistes de la CGT et aux militants de l'UPC, de venir se confesser, afin que, chacun à son tour puisse demander pardon à Dieu, puis, une fois qu'il mourra, il pourra entrer au paradis. Aussi que ces derniers puissent lui remettre leurs cartes de parti. Une fois tu te confesses en disant tout ce que tu sais sur le maquis, il allait filer la mèche aux agents de renseignements généraux. Le lendemain tu es arrêté, et certains insurgés tombaient. C'est le cas de Song André Mpeck, Roland Ntep, Antoinette Ngo Pouhe, qui était tombé à cause de leurs proches qui sont allés se confesser¹⁴⁵⁶.

En 1953, Um Nyobè est interpellé par le pasteur de la mission presbytérienne de NewBell à Douala, qui le somme de clarifier son lien avec le « fléau » communiste. Um Nyobè proteste contre la méthode du pasteur, mais affirme pourtant qu'il n'a aucune appartenance au Parti Communiste. Il sera tout de même excommunié et licencié de l'Eglise²⁴⁶. L'engagement de l'Eglise catholique contre l'UPC atteint son apogée au début de l'année 1955 avec la *Lettre commune des Vicaires Apostoliques*, dans laquelle les vicaires alertent contre l'UPC et ses liens avec le communisme. La lettre ou le communiqué, qui reçoit une large publicité au Cameroun et en France, serait influencée par l'arrivée au territoire de Roland Pré¹⁴⁵⁷. Ultérieurement, une forte relation entre le comportement de l'Eglise et les directives de l'Administration, paraît évidente.

Aussi à Eséka, père Jacques Lissom Pouma faisait du chantage à ses fidèles en disant qu'ils leur supprimeraient les sacrements, ainsi qu'à leurs enfants, sauf si ces derniers acceptaient de faire amende honorable en venant se confesser¹⁴⁵⁸. L'abbé Mathias Sognyemb, curé de Bot-Makak en 1957, aidait les fonctionnaires du service de renseignements généraux

¹⁴⁵⁵ *Ibid.*

¹⁴⁵⁶ Entretien avec Ngo Um Martine, 56 ans, fonctionnaire et fille d'un insurgé, Dizangué, le 23 septembre 2022.

²⁴⁶ ANY, 1AC 342(1), Um Nyobè, 28.02.58, dans le *Patriote Kamerunais*, n° 2, septembre 1958.

¹⁴⁵⁷ Nken, *L'empreinte suspecte...*, p.84.

¹⁴⁵⁸ Entretien avec Tjomb Béa Samuel, 63 ans, catéchiste, Babimbi, le 15 janvier 2022.

dans leur tâche. Par son biais, de nombreux insurgés plantons, étaient appréhendés dans les villages Nkoklum, Mangabi, Misongue, Mandjack¹⁴⁵⁹.

Dans cette perspective, lors de notre entretien avec Anani Rabier Bindzi, il nous révéla que :

Les prêtres de Bisseng, Ibong (Ndom), Bot Ko'o, (Samba/Ngambè) ont été de proches collaborateurs de l'administration coloniale dans le Babimbi. Dans leurs homélies, ils déclaraient souvent que "l'on reconnaît l'arbre par ses fruits". De ce fait, ils introduisaient leurs critiques des mensonges, de la violence et de la haine qui, disaient-ils, étaient les fruits de la subversion communiste, partout ailleurs dans le monde et signe de la nature mauvaise des partis communistes¹⁴⁶⁰.

De même, dans la dynamique de la violence qui se manifestait à Bot-Makak, les insurgés s'adonnèrent à des exactions. Les autorités religieuses et administratives, n'y échappèrent pas. C'est ainsi que, de nombreux décès furent enregistrés. Ainsi, Monseigneur Thomas Mongo, dans l'optique de calmer la tension qui régnait dans la contrée, décida d'y lire sa première messe solennelle, et de pousser les chrétiens à collaborer davantage avec les fonctionnaires du service des renseignements généraux, dans l'optique de mettre fin à la rébellion²⁵¹. C'est ainsi que Pierre Mpake relate le sermon en ces termes :

Cesser le désordre et les attentats, faire revenir le calme et la paix et trouver un terrain d'entente avec le gouvernement légal. J'en ai marre de voir les chrétiens ne sachant plus où mettre la tête, les tournées pour mes curés et moi impossibles, Dimalla à Kikot semant la terreur... Je propose la suppression des troupes d'autodéfenses qui ont causé autant de maux au même titre que les maquisards. Ma mission se résume à faire cesser tous ses attentats¹⁴⁶¹.

Monseigneur Mongo, lors de son homélie, était décidé à faire tout ce qui était à son pouvoir, pour faire cesser le désordre, car dans cette paroisse "immaculée conception", les agents de renseignements généraux étaient présents, ce qui prouve sa collaboration avec ces derniers. Le prélat insistait sur le fait que, l'église du Christ trace plutôt aux chrétiens la route à suivre, leur laissant le soin d'élaborer un programme d'action concret²⁵³. Comme pour laisser les populations croire qu'elles avaient également une grande responsabilité dans le

¹⁴⁵⁹ Nken, *L'empreinte suspecte*..., p.85.

¹⁴⁶⁰ Entretien avec Anani Rabier Bindzi, 75 ans, journaliste, témoin de la guerre de libération au Cameroun et présentateur de l'émission « tribune de l'histoire » à canal 2, Douala, le 7 avril 2022. ²⁵¹ ANY 3AC 420, Sanaga Maritime et Nyong et Kélé (Cameroun) 1958.

¹⁴⁶¹ P. Mpake, "Monseigneur Thomas Mongo, 1914-1988", Mémoire de Maîtrise en Histoire Université de Yaoundé I, 2002, p.87.

Ibid.

climat de terreur qui s'était implantée. Elle avait par conséquent, le devoir de dénoncer les combattants,

253

de se libérer l'âme, en confiant aux agents du service des renseignements généraux, toutes les informations qui les aidaient à apaiser la tension dans le village. Dans le même sillage, l'Abbé Ngock rapporte que :

Les paroles de Monseigneur Mongo éveillaient et raffermisaient de nombreux chrétiens qui hésitaient encore à confier aux fonctionnaires du service des renseignements généraux, les renseignements cruciaux. En fait, l'homélie dite à cette occasion, ne laissait personne indifférent, et présageait déjà dans un avenir proche le retour du calme : puisque, de nombreux chrétiens avaient par la suite fait preuve de bonne foi¹⁴⁶².

L'homélie avait permis la reconversion des caciques, car, de nombreux chrétiens qui avaient écouté avec plus d'attention le sermon, dénonçaient les insurgés, qu'ils soient proches ou lointains. De cette manière, les villageois se confessaient en nombre plus important auprès de l'Abbé Mathias Sognyemb, pour dénoncer leurs frères. Par ce biais, le clergé fut un collaborateur fidèle de l'administration coloniale française. Ainsi, l'Abbé Ngongo justifie l'action de l'église en ces termes : Alliée à l'administration coloniale, le clergé catholique a pour mission, d'épauler le service de renseignements généraux par son influence morale sur les populations peu ou mal informées¹⁴⁶³.

Le curé Sognyemb était un « argent d'informations » sûr. Car de nombreux insurgés avaient épuré leurs âmes en se débarrassant de secrets lourds, et essentiels pour le retour et le maintien de la paix. Ainsi, des anonymes déposaient des sacs remplis d'écorces et des lettres, qui précisaient les noms des insurgés et la situation de certains insurgés²⁵⁶. Egalement, le prêtre Jésuite de Soras, professeur qui avait été transféré à Mvolyé, profitant de ses enseignements qu'il avait fait dans les paroisses en pays Bassa, avait livré des secrets sur l'organisation et l'action des Upécistes²⁵⁷. Il était donc question pour les prélats du Cameroun

¹⁴⁶² J. F. Mbousnour, ''La vie quotidienne à Bot-Makak pendant le maquis : 1955-1960'', Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006, p.79.

¹⁴⁶³ L. Ngongo, *Histoire des forces religieuses au Cameroun*, Paris, Karthala, 1982, p.207.

²⁵⁶ ANY 2AC5950, Monseigneur Thomas Mongo le sacre, 1956.

Ibid.

en générale et du pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun en particulier, de broser à ses ouailles un tableau sombre de l'UPC et ses actes.

A l'Ouest-Cameroun, le pouvoir emprunta aux us et aux coutumes de la tradition Bamiléké des pratiques de nature à tordre le cou à l'insurrection armée. Certaines autorités traditionnelles qui travaillaient en synergie avec le service des renseignements généraux, faisaient recours à la frappe du chien noir, de l'absorption du cadi et de l'épreuve du piment afin d'avoir les informations cruciales des différents maquis qui se trouvaient dans cette région. Par exemple,

257

il s'agissait de confesser devant un public et un chien noir faisant office de bouc émissaire et d'exutoire toute ce que l'on pouvait connaître du maquis ou des insurgés dans cette région. La confession était faite au nom de « *Nsi* ». Ce rituel de confession traditionnel permit aux policiers du service de renseignements généraux de mettre hors d'état de nuire les insurgés.

2- L'infiltration et la complicité

D'entrée de jeu, face au climat de terreur devenu insupportable en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun, les populations adoptèrent un comportement différent face aux menaces des insurgés, et acceptèrent de donner des informations aux policiers des renseignements généraux, dans l'optique de résoudre les multiples problèmes que leur causait ce climat d'insécurité. Les fonctionnaires des renseignements généraux, profitèrent de ce leitmotiv, pour pouvoir ranger une frange de la population à leur côté. Comme nous l'avons mentionné plus haut, le service des renseignements généraux recrutait des informateurs au sein de la population autochtone. Car ces derniers métrisaient bien le biotope de la région²⁵⁸.

Sans reproduire un dispositif comparable à la ZOPAC, Messmer engage une violente campagne de répression dont il confie la direction à un homme de confiance qui fut son collègue au ministère de la France d'outre-mer : Maurice Delauney (1919-2009)²⁵⁹. Chef administratif de la région Bamiléké de juin 1956 à décembre 1958, Delauney s'appuie sur une série d'hommes à poigne, préalablement initiés aux techniques de « guerre révolutionnaire ». C'est le cas par exemple de son conseiller militaire, le lieutenant Bonaventure Escoffet. Passé

Ibid.

par l'Indochine, ce dernier a été formé dans ce qui fait alors office de temple de la DGR : le Centre

Militaire d'Information et de Spécialisation pour l'Outre-Mer (CMISOM), dirigé par le colonel Lacheroy. Là, Escoffet a croisé un autre adjoint de Delauney : le jeune Samuel Kamé²⁶⁰.

Originaire de la très sensible chefferie de Baham, Kamé fait partie de la première génération de Camerounais qui, après la Seconde Guerre mondiale, a fait ses études en métropole, notamment à Sciences Politiques à Paris et à l'École Nationale de la France d'Outremer (ENFOM). Spécialiste de la délicate question des chefferies Bamiléké, il aide les administrateurs français à comprendre le système politique local et les moyens de le manipuler. Ne disposant pas des mêmes moyens que Lamberton, les hommes de Delauney délèguent une partie du travail aux chefs et à leurs serviteurs, les *tchindas*, auxquels ils donnent carte blanche pour régler leurs comptes avec leurs adversaires locaux. À l'instar de Joseph Kamga, chef de

²⁵⁸ ARO 1AA7, Bamiléké (Région), Lutte antiterroriste, synthèse bimensuelle sûreté n°2636 du 17 septembre 1962.

²⁵⁹ T. Deltombe et al, *La guerre du Cameroun. L'invention de la françafrique*, Paris, La Découverte 2016, p.92.

Bandjoun, d'Etienne Djuatio de la chefferie Batcham, du chef Mbang Kolo de la chefferie de Dibom située au sud du Ndé à la limite de la région du Nkam, ces chefs loyalistes engagés dans une lutte à mort avec les rebelles lient ainsi leur destin à la France¹⁴⁶⁴.

Dans ces régions, les informateurs étaient infiltrés dans tous les niveaux de la vie, y compris même dans les camps de regroupement. Ces *Dikokon*, ou *fiegong* jouaient les victimes du “maquis” mais en réalité, c'étaient de véritables agents de renseignements, qui collaboraient directement avec les policiers¹⁴⁶⁵. Au fil du temps, de nombreux *dikokon* ou *fiegong* se prêtèrent volontiers comme interprètes des messages et des signes codés, et étaient infiltrés dans la vie active comme tout le reste de la population et même dans les maquis. Ces informateurs qui étaient infiltrés au sein de la population, décryptaient les signes utilisés par cette dernière, et les insurgés, dans l'optique d'établir tout contact direct ou indirect. Ces signes se résumaient en un ensemble de symboles que ces deux acteurs utilisaient pour communiquer¹⁴⁶⁶. Le plus souvent, lors que les insurgés se fixaient un rendez-vous, il y avait un ensemble de graphiques qui était inscrits sur le sol. Ces derniers, exprimaient leurs besoins ou encore une menace adressée à un *hikokon*¹⁴⁶⁷. Lors de notre entretien avec Ferdinand Toukam, il nous révèle que :

Pendant la nuit, les combats étaient parfois rudes, l'obscurité rendait la tâche plus difficile, d'où le recours aux mots de passe dont le code pouvait changer d'une région à une autre, d'un maquis à un autre. A Dschang par exemple, le mot de passe était du *pidgin*. Le premier venu pouvait par exemple dire *every day*¹⁴⁶⁸ et l'autre répondait immédiatement *I they try*¹⁴⁶⁹.

En effet, il y avait un système de communication codé, que les populations interprétaient pour décrypter la pensée de leurs frères. Le système de graphique qui se résumait en un alphabet complet, fut récupéré par les *dikokon*, ou *fiegong* qui l'enseignaient aux fonctionnaires de renseignements généraux pour détecter la position des insurgés. Notons que, les agents des renseignements généraux, ne pouvaient totalement briser les contacts en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun que, s'ils n'avaient appris la communication traditionnelle,

¹⁴⁶⁴ ARO 1A 220 ALNK, activités subversives, 1959.

¹⁴⁶⁵ Anyia Enyegue, “Les renseignements généraux...”, p.80.

¹⁴⁶⁶ Voir annexe 3 pour plus d'informations.

¹⁴⁶⁷ Les insurgés étaient des individus très éveillés qui savaient que leurs frères collaboraient avec les agents de services de renseignements généraux, alors ils ne manquaient pas d'envoyer les ultimatums dès qu'une occasion se présentait, parce qu'ils savaient le traitement qui leur était réservé.

¹⁴⁶⁸ “Every day” signifie chaque jour.

¹⁴⁶⁹ Entretien avec Toukam Ferdinand, soldat ALNK, 95 ans, Dschang le 15 juillet 2021. *I they try* signifie je me débrouille.

qui associait graphiques et écologie. Avec un système si complexe, les policiers ne pouvaient pas s'en sortir dans cette région. On comprend donc pour quoi les villageois et les insurgés s'entendaient à défaut d'avoir un tête à tête¹⁴⁷⁰. Quelquefois, une erreur de jugement permit de capturer un grand nombre d'insurgés et de mettre fin à l'insécurité. Pierre Ndjé Bayi affirme que :

Lors que les réunions se tenaient par exemple, des signes étaient dessinés sur le sol à 500 m du lieu-dit. Une fois dans le lieu, il fallait prononcer certaines paroles pour y entrer et assister à la réunion. Mais à chaque fois, les *Dikokon* allaient vendre la mèche aux agents de renseignements généraux qui étaient toujours présent lors des réunions¹⁴⁷¹.

C'est ainsi que le 23 novembre 1957, les fonctionnaires du service des renseignements généraux guidés par les traîtres infiltrés, tombent sur des cachettes de l'UPC en pleine forêt et y ont pris possession des documents de la plus haute importance. Ces documents retraçaient toute l'implantation, tant administrative que militaire de l'UPC en pays Bassa. À travers cette saisie, le service de renseignements généraux se trouvait en possession des plans stratégiques de Ruben Um Nyobe¹⁴⁷². Il y avait-il eu trahison ? Très probablement. C'est pourquoi les Upécistes étaient impitoyable envers les *Dikokon*. C'est l'un d'eux, qui avait guidé les policiers vers cette cachette. Les agents des renseignements généraux, n'avaient plus qu'à étudier minutieusement le contenu de ces documents. Les insurgés étaient cuits¹⁴⁷³.

Notons également que, pour venir à bout des leaders nationalistes, les agents de renseignements généraux utilisaient les traîtres qui étaient constamment avec eux. Ainsi le capitaine Joseph Lendji, chef d'unité et chargé d'assurer la protection du commandant est le traître qui livra le chef rebelle aux forces de l'ordre. Originaire de Bamegoun dans l'arrondissement de Bafoussam, Joseph Lendji opérait à la direction centrale et assurait la garde de Jérémie Ndeléné. Cette déloyauté est-elle un signe de vengeance contre son chef ou le résultat d'une pression après son ralliement¹⁴⁷⁴ ? Cette version des faits est partagée par Fopa qui souligne :

Au mois de mai (novembre), un tsuré de 1960, une troupe apparemment fidèle à Jérémie se présente devant sa forge à Bakazou. Le nommé Joseph Lendzi, originaire de Bamegoun et confident du chef vient voir le patron. Personne ne pouvait imaginer que se dernier venait en «

¹⁴⁷⁰ ANY, 1AC 255, Matomb (Cameroun) activité du poste de gendarmerie, 1958.

¹⁴⁷¹ Entretien avec Ndjé Bayi Pierre, 99 ans, ancien insurgé, Matomb, le 30 mai 2022.

¹⁴⁷² Entretien avec Toukam Ferdinand, 95 ans, soldat ALNK, Dschang le 15 juillet 2021.

¹⁴⁷³ Enoh Meyomessé, *Le carnet politique de Ruben Um Nyobe 1952-1958*, Yaoundé, Editions Kamerun, 2008, pp.57-58.

¹⁴⁷⁴ Kenné, *Vivre sous maquis...*, pp.248-249.

Judas ». Lorsque chef Jérémie se résume à la troupe, les insurgés, commandés par Joseph Lendzi, se ruèrent sur lui et l'abattirent sur-le-champ¹⁴⁷⁵.

Aussi, l'assassinat de Martin Singap est le résultat de la trahison. Cette thèse de la trahison est confirmée par Makembé Tollo alias *Free Boy*, ancien commandant de la zone N°2 qui regroupait les districts de Dschang, de Mbouda et de Bafang. Selon ce chef rebelle :

Il était tombé dans une embuscade, trahi par un de ses proches qui l'avaient vendu à l'ennemi. Le traître savait qu'après toutes les tournées, il suivait un itinéraire précis et se reposait quelque part. C'est ce trajet qui a été indiqué à l'ennemi. Nous avons été convaincus de la version de la trahison parce qu'après son assassinat, certains de ses proches indexés ont rejoint le camp de l'ennemi¹⁴⁷⁶.

La résolution de la deuxième assemblée populaire sous maquis tenue le 25 avril 1962 reconnaît d'ailleurs la thèse de la trahison lorsqu'elle souligne :

Si pour d'aucuns la lumière n'est pas suffisamment faite sur ceux qui portent la responsabilité criminelle de la cruelle disparition de notre vaillant camarade Martin Singap, pour l'UPC, pour l'ALNK, et pour le peuple kamerunais tout entier, le criminel est connu et a publiquement oralement et par écrit revendiqué la responsabilité de ce crime¹⁴⁷⁷.

Après l'assassinat de Martin Singap, son adjoint David Kana alias Mallam Défense devint chef d'état-major, poste qu'il occupa jusqu'en 1964 avant d'être remplacé par David Mouangué alias David Milton après avoir subi le même sort que son prédécesseur.

Les archives montrent que la femme du prédécesseur de Pierre Simo à la tête des troupes du Bamiléké renseignait les policiers du service de renseignements généraux depuis plusieurs mois sur ses déplacements. Arrêté, Pierre Simo parle à son tour¹⁴⁷⁸. Il reconnaît son implication dans l'insurrection et surtout finit par fournir à ces derniers de précieuses indications sur l'organisation des maquis de la région aboutissant à leur rapide démantèlement. Dénoncés parmi des dizaines d'autres camarades, Martin Singap et Paul Momo échappent de justesse à l'arrestation. Ces aveux n'empêchent pas Simo et six autres compagnons d'être condamnés à mort par la cour criminelle le 6 novembre 1958 pour le meurtre du député Samuel Wanko¹⁴⁷⁹.

¹⁴⁷⁵ *Ibid.*

¹⁴⁷⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷⁷ *Ibid.*

¹⁴⁷⁸ ARO 1AA 158, Rapport sûreté n°6, période du 6 au 30 décembre 1958.

¹⁴⁷⁹ *Ibid.*

De plus, les *dikokon* ou *fiegong* étaient également les seuls à pouvoir maîtriser les pratiques mystiques qui aidèrent les Upécistes à échapper à la vigilance des policiers. C'est sans doute pour cette raison que Mbemba déclare que : La subversion du champ, symbolique des sociétés paysannes fut-elle qu'elle toucha les domaines aussi variés que le pouvoir de la sorcellerie, de la métamorphose et du dédoublement. Rites et thérapies n'y échappèrent point.¹⁴⁸⁰ Ces pratiques occultes tels que le *Ngué*, *Libounda*, *Nsèbè*, *Mbam Nkanda*, *Nkon*, *Ikwoi*, propres à ce milieu écologique, furent misent en place, pour ne donner aucun répit aux fonctionnaires du service des renseignements généraux, au moment de la répression des révolutionnaires. Les *Dikokon*, ou *fiegong* enseignaient aux policiers des renseignements généraux, l'interprétation des cris de guerre spécialement appris au « Tcha-Tcha ». Si ces cris venaient de loin, l'écho était répété par d'autres personnes jusqu'à ce que le reste des combattants au régiment soit informé¹⁴⁸¹. C'est grâce à la collaboration des *Dikokon*, ou *fiegong* que les agents de renseignements généraux ont pu maîtriser les pratiques occultes, dont se servaient les insurgés¹⁴⁸². Lors de notre entretien avec Pierre Ndjé Bayi, il nous relate que :

Avec la complicité de son oncle l'abbé Mbogle et quelques villageois, une stratégie fut mise en place pour tuer Yetna Leba. Il fut conseillé à l'abbé Mbogle d'aller rencontrer une vieille sorcière de la famille qui s'y connaissait en invisibilité. La suite, le prêtre le fit avec la plus grande discrétion et la famille de Yetna Leba ne fut plus tenue au courant. Un bataillon de militaire avec à sa tête l'abbé Mbogle se mit un jour aux trousses de Yetna Leba [...] Ainsi décapité, on promena sa tête et son corps dans tout le département de la Sanaga-Maritime. Sa tête et son corps furent exposés au marché public d'Edéa, sur les feuilles de bananiers, en face du dispensaire Delangué pendant 3 jours²⁸⁰.

Tous les moyens étaient bons pour cacher des documents : les cheveux, les poches secrètes, les chaussures, les habits, les couches attachées sur le bébé, les parties intimes¹⁴⁸³. Thérèse Magni Ngoufika, ancienne activiste et agent de liaison de l'ALNK sous maquis dans la Menoua affirme que : ces secrets furent dévoilés à la veille de l'indépendance par les *fiegong*. Conséquence, les fouilles impliquant des femmes devinrent de plus en plus assidues. En 1959, l'administration autorisa les forces de maintien de l'ordre à « fouiller systématiquement » les femmes sans épargner les parties intimes. Cette autorisation

¹⁴⁸⁰ R. Um Nyobe, *Le problème National Kamerunais*, Paris, Karthala, 1984, p.41 présenté par Achille Mbembé.

¹⁴⁸¹ Entretien avec Ndjé Bayi Pierre, ancien insurgé, 99 ans, Matomb, le 30 mai 2022.

¹⁴⁸² Entretien avec Toukam Ferdinand, soldat ALNK, 95 ans, Dschang le 15 juillet 2021.

²⁸⁰ Entretien avec Ndjé Bayi Pierre, ancien insurgé, 99 ans, Matomb, le 30 mai 2017.

¹⁴⁸³ ARO 1AA 172, BR n°36.

administrative occasionna beaucoup de remous dans les familles Bamiléké si bien que les femmes dépourvues de dessous par contestation et par solidarité soulevaient leur robe à l'approche des soldats¹⁴⁸⁴.

D'autres encore étaient chargées de la transmission des courriers et de la distribution des tracts, ceci en raison de la stricte surveillance dont les hommes faisaient l'objet de la part des militaires. Lors de notre entretien avec Sa Majesté Jean Rameau Sokoundjo, il nous révèle que : « les femmes recevaient des lettres des dirigeants des maquis et les acheminaient vers les différentes formations de base. Il n'était donc pas surprenant que des femmes aient été interpellées en possession des tracts « rebelle » »¹⁴⁸⁵. Le rapport de la gendarmerie de Bafoussam en date du 27 octobre 1959 souligne que lors d'une opération de ratissage dans les quartiers Latsist I et II à Bamendjou, des documents concernant l'activité upéciste furent trouvés en possession d'un groupe de six femmes¹⁴⁸⁶.

Aussi, le service de renseignements généraux établit aussi des réseaux d'information parmi les étudiants camerounais qui « contre un peu d'argent de poche [acceptent] des missions d'infiltration ou de provocation¹⁴⁸⁷ ». L'auteur du compte-rendu qui décrit les réunions avec Um

Nyobè à Paris, est un exemple d'un étudiant camerounais qui collabore avec les autorités et il montre sans équivoque son point de vue sur les upécistes :

[...] beaucoup de forces doivent être mobilisés pour combattre et vaincre ce véritable adversaire de l'évolution de Cameroun. J'estime que devant cette UPC, dont je ne connais que les activités parisiennes, que les moyens les plus efficaces et les plus divers sont utilisés pour barrer la route à l'anarchisme. Cette tâche incombe en premier lieu au Camerounais, consciencieux et de bonne foi, aux Haut-Autorités en second lieu. Chacun se doit de choisir pertinemment son domaine dans cette lutte commune, suivant ses moyens de succès. C'est pourquoi en ce qui me concerne, j'ai opté pour la « police judiciaire » qui, comme nous le savons recherche les infractions à l'ordre public, en rassemble les preuves et en livre les auteurs aux autorités chargées de les punir¹⁴⁸⁸.

¹⁴⁸⁴ Entretien avec Magni Ngoufika Thérèse, 85 ans, ancienne activiste, agent de liaison ALNK, Dschang, le 15 juillet 2021

¹⁴⁸⁵ Entretien avec Sa Majesté Sokoundjo Jean Rameau, 81 ans, chef supérieur Bamendjou, ex prisonnier politique, Douala, le 20 septembre 2021.

¹⁴⁸⁶ ARO, 1AA 172, BR n°36, 27 octobre-4 novembre 1959.

¹⁴⁸⁷ ANY, 2AC 282, Compte-rendu, du 10 mars 1955.

¹⁴⁸⁸ *Ibid.*

Aussi, au cours d'une interrogation conduit par la gendarmerie de Bafang le 2 septembre 1960, Jean Michel Siewé, ancien élève enrôlé au maquis depuis 8 mois déclare que Martin

Singap, le « chef d'état-major » de l'ALNK était régulièrement accompagné de quatre jeunes filles habillées d'une culotte, d'un veston modèle des insurgés et coiffées d'un foulard. Cellesci étaient chargées de l'exécution des traites ou *fiegong*, en Bamiléké¹⁴⁸⁹. Cependant, qu'en estil de la torture, l'internement et la stratégie sanitaire ?

3- La torture, l'internement et la stratégie sanitaire

A priori, la torture, l'internement et la stratégie sanitaire, étaient également des méthodes utilisées par les agents du service de renseignements généraux en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun pour traquer les insurgés. Ainsi, une fois les insurgés étaient arrêtés, ils étaient emprisonnés, puis interrogés²⁸⁸. Le but ici était de dénoncer leurs frères. Les policiers du service des renseignements généraux, utilisaient plusieurs méthodes de tortures pour faire parler ces derniers. Éminent professeur de littérature aux États-Unis, Ambroise Kom avait une dizaine d'années, en 1959, quand l'armée française est venue occuper le dispensaire à Batié où travaillait son oncle infirmier.¹⁴⁹⁰ « L'armée ramenait des résistants au poste et les opérations d'extorsion d'informations. C'est là pour la première fois que j'ai vu la balançoire. Ça permettait à l'armée d'extorquer un certain nombre d'aveux ou de renseignements. On voyait cela très fréquemment, pratiquement au quotidien. Chaque fois que l'armée ramenait quelqu'un, il fallait passer à cette expérience-là¹⁴⁹¹ ».

La stratégie arrêtée par le gouvernement à cette époque consistait en une propagande médiatique et à un chatiment les plus sévères à l'encontre des « hors-la-loi » appréhendés. Le Service de Documentation (SEDOC) et les Brigades Mixtes Mobiles (BMM) étaient créés dans la foulée par le décret n°55 du 08 décembre 1961. Avec leur création, Abel Eyinga déclare que : la torture des nationalistes devint systématique, rationalisée, quasi-scientifique en même temps qu'elle se généralisait¹⁴⁹². Les insurgés arrêtés devaient être d'abord conduits à la centrale. C'est-à-dire au SEDOC et sur les ordres de Jean Fochivé. L'inculpé pouvait être

¹⁴⁸⁹ ARO, 1AA 128, Rebellion, éradication, 1960.

²⁸⁸ Cf. annexe 33 pour plus d'informations.

¹⁴⁹⁰ Rapport Sûreté Nationale du mois de mai 1965.

¹⁴⁹¹ Deltombe et al, *La guerre du Cameroun...*, pp.92-93.

¹⁴⁹² A. Eyinga, *Mandat d'arrêt pour cause d'élections. De la démocratie au Cameroun 1970-1978*, Paris L'Harmattan, 1978, p.19. ²⁹² Dans le souci d'avoir des résultats plus probants de la part de ses services de délation à savoir le SEDOC et les BMM, le président Ahidjo qui se chargeait personnellement du choix de ces agents spéciaux octroya une indemnité de responsabilité mensuelle de 30000 frs cfa. ²⁹³ A. Eyinga, *Mandat d'arrêt pour...*, p.20.

envoyé dans l'une des multiples BMM qui avaient été créées. Les deux structures travaillaient en synergie. La BMM d'Edéa créée parmi les toutes premières en 1962, était dirigée d'une main de fer par un certain Jérôme Yemga. C'est ce dernier qui accueillit Makadepouthé dans ses locaux le 18 août 1963 et procéda pendant une semaine à un interminable interrogation. Suite à son mutisme, il fut transféré à la BMM de Douala le 25 août 1963. Les agents de la BMM de Douala dopés comme leurs collègues des autres BMM par les indemnités spéciales²⁹², firent preuve d'une cruauté à toute épreuve. Des pratiques inhumaines et humiliantes furent administrées à Makadepouthé. Dans ces centres de torture spécialisés, les châtiments corporels étaient légion.

On peut citer entre autres : la suspension, l'asphyxie, la bastonnade à mort²⁹³...

Dans la chapelle de la BMM, il y avait un chevalet assez haut qui servait de balançoire, une dynamo pour produire des décharges électriques. Grâce à des filles de connexion appropriée munies de pincettes, on reliait les parties les plus intimes de votre corps à la dynamo. Cette dynamo était actionnée manuellement par un policier à l'aide d'une manivelle. L'intensité de la décharge électrique était donc proportionnelle à la vitesse de rotation de la manivelle et donc à l'ardeur du policier à la tâche. Outre la douleur atroce que produisaient ces décharges, le courant électrique avait une action psychologique terrifiante. Le courant rendait les hommes impuissants pour la vie et les femmes stériles et frigides à jamais¹⁴⁹³. La torture, pratiquée par les forces de l'ordre franco camerounaises, a été omniprésente tout au long de la guerre du Cameroun. Tous les « chefs rebelles » passés entre leurs mains l'ont subie. Ainsi, l'ex-chef rebelle du Centre, Henri Tamo, a été torturé à Yaoundé en 1957 : il a été soumis à la simulation de noyade, frappé à coups de chaîne de vélo¹⁴⁹⁴. Arrêté à Sangmélina à l'été 1959 et envoyé à Yaoundé également, un de ses proches, le secrétaire général de l'état-major du Territoire Militaire du Centre (TMC), la branche du CNO dans la région de Yaoundé¹⁴⁹⁵, Samuel Zézé, a connu pire encore :

On vous attache comme ça, un bâton ici. Ça fait extrêmement mal. Et en même temps, on branche un fil électrique, on te dit : "Si tu avoues, on te fait descendre, sinon tu vas mourir là." J'ai connu deux personnes au camp Yayap, qui n'étaient même pas des upécistes, mais qui sont dans la tombe aujourd'hui¹⁴⁹⁶.

¹⁴⁹³ Bityeki, *Tcholliré, la colline aux oiseaux*, Yaoundé, CEPER, 1991, p.43.

¹⁴⁹⁴ ANY 1AC765, Bulletin mensuel de renseignement janvier 1969.

¹⁴⁹⁵ ANY, *La presse du Cameroun*, n°3082, 1^{er} août 1960.

¹⁴⁹⁶ Entretien avec Samuel Zézé, 96 ans, ancien prisonnier politique, Yaoundé, le 14 mai 2022.

La succession des témoignages montre la multiplicité des actes de torture, mais ne prouve pas à elle seule la volonté politique d'y recourir systématiquement. C'est en cela que les souvenirs de l'ancien magistrat français Jean-Paul Martin, président en 1959 du tribunal de Nkongsamba, capitale du Mungo, sont instructifs. Des gendarmes lui livrent alors un agent de liaison de l'UPC : je me suis aperçu qu'il avait été torturé par ce qui paraissait être deux gendarmes français de la région. Dans mon cabinet, ce jeune homme m'a montré ses cicatrices de cigarette sur le torse et sur le dos. Il m'a dit que deux brigadiers français l'avaient fait parler à l'aide de la gégène¹⁴⁹⁷.

Décidé à ouvrir une information contre X, il subit les pressions du capitaine des gendarmes du Cameroun Georges Maîtrier et finit par être expulsé du Territoire par le directeur de cabinet français du Premier ministre Ahidjo. En empêchant la justice coloniale d'enquêter sur un acte de torture avéré, les hautes autorités politiques et militaires attestaient ainsi qu'il s'agissait d'abord d'occulter le caractère systématique de cette pratique²⁹⁹. Par exemple ils utilisaient :

-La Balançoire : les insurgés, tous menottés les mains derrière le dos et entièrement nus dans une pièce à peine éclairée, sont tour à tour attachés, la tête en bas, par les deux gros orteils, avec des fils de fer qu'on serre avec des tenailles, et les cuisses largement écartées. On imprime alors un long mouvement de balançoire, sur une trajectoire de 8 à 10 mètres. A chaque bout, un policier ou un militaire, muni de la longue chicotte rigide d'un mètre, frappe, d'abord les fesses, puis le ventre, visant spécialement les parties sexuelles, puis le visage, la bouche, les yeux. Le sang gicle jusqu'aux murs et se répand de tous côtés. Si ce dernier est évanoui, on le réanime avec un seau d'eau en plein visage. L'homme est mourant quand on le détache. Et l'on passe au suivant... Vers trois heures du matin, un camion de la police emmène au cimetière les cadavres. Une équipe de prisonniers les enterre, nus et sanglants, dans un grand trou. Si un des malheureux respire encore, on l'enterre vivant...¹⁴⁹⁸

-Le Bac en ciment : les prisonniers, nus, sont enchaînés accroupis dans des bacs en ciment avec de l'eau glacée jusqu'aux narines, pendant des jours et des jours. Un système perfectionné de fils électriques, permet de faire passer des décharges de courant dans l'eau des bacs¹⁴⁹⁹. Un certain nombre de fois dans la nuit, un des geôliers, "pour s'amuser", met le contact. On entend alors des hurlements de damnés, qui glacent de terreur les habitants loin à

¹⁴⁹⁷ Rapport de synthèse hebdomadaire de renseignement du 19 au 30 octobre 1970.

²⁹⁹ Rapport Sûreté Nationale (commissariat de Bafang), 10 octobre 1961.

¹⁴⁹⁸ ANY, 1AC 80 (1), Sanaga-Maritime (Cameroun) UPC. Répression.

¹⁴⁹⁹ *Ibid.*

la ronde. Les malheureux, dans leurs bacs de ciment, deviennent fous, etc.¹⁵⁰⁰ Aussi, pour faire parler les nationalistes, le policier tirait une balle dans le gras du mollet et cela en présence des autres. Bien entendu après une telle démonstration, le nationaliste était convaincu que le policier était tout, sauf un enfant de chœur. Généralement, le nationaliste était saisi d'une diarrhée verbale où il confessait toute la vérité sur le maquis¹⁵⁰¹.

Théophile Bigane Mawoutang, de ses souvenirs de petit garçon :

Une fois les insurgés emprisonnés, l'alternative était simple : parler ou mourir. La personne interrogée, était ensevelie dans une tombe, les policiers y enfouissaient le suspect, couché ou debout, et l'enterraient jusqu'au cou, pour qu'il se décide à parler. On faisait cela aux hommes et aux femmes. A Ntouleng, c'est arrivé à une dizaine d'hommes au moins et trois à quatre femmes. Supplice supplémentaire, parfois on leur jetait quelques pelletées de terre au visage. Si vous persistiez à clamer votre innocence¹⁵⁰².

D'autres Upécistes subissaient un traitement raffiné : brulure des intestins à l'eau bouillante, au moyen d'un tuyau enfoncé dans l'anus de la victime qui littéralement arrivait à l'intérieur¹⁵⁰³. De telles séances, ont même eu lieu dans l'enceinte de la mission catholique de Bot-Makak. Des troupes y vivaient se souvient Gérard Malang, et elles ne se gênaient pas pour torturer et tuer dans les locaux même de l'église¹⁵⁰⁴. Les insurgés, le plus souvent, après d'atroces tortures, subies durant plusieurs jours, se trouvaient dans l'obligation de livrer des renseignements clé sur le "maquis". Au mois de janvier 1958, 9 repères des insurgés sont découverts et détruits, les soldats de l'UPC qui s'y trouvaient sont assassinés. Également, au mois de février 1958, de nouveaux repères des insurgés sont détruits et les soldats de l'UPC surpris sur les lieux, sont massacrés, après une faible résistance³⁰⁷. Lors de notre entretien avec Thaddée Yemelong, il nous révèle que :

Les policiers du service de renseignements généraux utilisaient comme autre système de torture pour extirper les informations : le ligotage au fil de cuir tanné soigneusement à cet effet. Le supplicé lié les bras derrière le dos. Après ce ligotage, suivait l'arrêt quasi-total de la circulation du sang dans les membres supérieurs, et la poitrine était tendue comme un tambour. Les jambes étaient également liées, puis étirées vers l'arrière jusqu'à ce que les talons

¹⁵⁰⁰ ANY 1AA480, Agriculture 1964 opération Yabassi-Ndokama-Bafang.

¹⁵⁰¹ Bityeki, *Tcholliré, la colline...*, p.41.

¹⁵⁰² Entretien Théophile Mawoutang, 51 ans, conseiller municipal et fils d'un ancien maquisard, Dschang, le 15 juillet 2021.

¹⁵⁰³ Anyia Enyegue, "Les renseignements généraux...", p.100.

¹⁵⁰⁴ Entretien avec Malang Gérard, 77 ans, commissaire retraité, Bot-Makak, le 5 septembre 2021.

³⁰⁷ Rapport Sûreté Nationale (commissariat de Bafang), 10 octobre 1961.

rencontrent les bras, la personne formant dès lors une sorte d'arc. Parfois, on le laissait dans cette position et il en mourait. Mais par la chance, s'il était vite relâché, il devenait infirme¹⁵⁰⁵.

De plus, le service des renseignements généraux, travaillait également en collaboration avec les médecins. Dans chaque campement, on avait institué un programme sanitaire à respecter par les populations³⁰⁹. Les tournées médicales se résumaient à la consultation, aux soins des malades, à la production des conseils sur la salubrité et d'épidémies. Les soins n'étaient pas gratuits comme ils paraissaient ; en fait, les villageois troquaient leur santé contre les informations concernant l'UPC, ses dirigeants et sa branche armée le CNO. C'est au prix de ce harcèlement que, de nombreux "maquis" furent localisés et exterminés¹⁵⁰⁶. D'ailleurs Thaddée Yemelong nous informe que :

Quand il y avait affrontement entre insurgés et policiers ou l'armée, les nationalistes blessés se rendaient aux centres de santé, aux hôpitaux pour se faire soigner avant tous soins médicaux.

L'insurgé devait d'abord dire au médecin l'origine de ses blessures, avant d'être pris en charge par ce dernier. Une fois passer aux aveux, le médecin allait alerter les policiers ou l'armée. Et ces derniers venaient récupérer l'insurgé pour aller le torturer¹⁵⁰⁷.

En effet, voici comment la revue *Kaso* (n°2, septembre-octobre 1955, p 12), que publiait François Sengat kouoh, en France, du temps où il y poursuivait ses études, a décrit cette situation :

Des arrestations massives s'opèrent ; on fait pression sur les uns pour dénoncer, à tort et à travers, leurs voisins. Des condamnations immédiates se prononcent ; l'on transporte de nuit, pour le Nord, des prisonniers par avion (...) une prime de « X » francs est attribuée à quiconque dénonce son frère comme upéciste. Des arrestations se font à toute heure, au bureau, à l'atelier, à la maison, dans la rue. On est condamné sans être entendu (...) Beaucoup de prisonniers meurent de coups et de tortures. A l'intérieur, on saccage votre pauvre case ou votre maison, l'on met à raz votre bananeraie ou cacaoyère, l'on brûle tous vos biens et vous fait payer une amende avant de vous emprisonner » Le père de l'auteur de ces lignes a eu à accueillir, dans son foyer, son ami le frère aîné du général Semengue, recherché par la police. Ce dernier avait pris la clé des champs. Face à cette répression sans précédent, de nombreux villageois recherchés par la police coloniale, n'ont plus eu d'autre choix que désertir leurs villages et de rejoindre Ruben Um Nyobè dans le maquis. En fait, c'est l'administration coloniale qui a fourni à l'Upc ses soldats³¹².

¹⁵⁰⁵ Entretien Yemelong Thaddée, 82 ans garde rapproché d'Ernest Ouandié, Douala, le 1 décembre 2021.

³⁰⁹ Entretien avec Malang Gérard, 77 ans, commissaire retraité, Bot-Makak, le 5 septembre 2021.

¹⁵⁰⁶ T. Wafo, "La rébellion en région bamiléké : du nationalisme au « terrorisme » 1955-1960", Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS, Yaoundé, 1991, p.65.

¹⁵⁰⁷ Entretien Yemelong Thaddée, 82 ans garde rapproché d'Ernest Ouandié, Douala, le 1 décembre 2021. ³¹² Entretien avec Sa Majesté Sokoundjo Jean Rameau, 81 ans, chef supérieur Bamendjou, ex prisonnier politique, Douala, 20 septembre 2021.

Pierre Kamdem Ninyim, ancien Ministre d'Etat et chef supérieur Baham, principal artisan du combat mené en vue de sortir les insurgés de la clandestinité, aura juste le temps de s'interroger sur cette conspiration, cette haute trahison qui aboutit à l'élimination physique de « « hors-la-loi »¹⁵⁰⁸. Paul Momo, chef des maquis proches de lui, rallié à cause de lui, sera capturé en octobre 1960, puis torturé, interrogé sur sa vie dans le maquis et sommé de dénoncer les insurgés restés dans la clandestinité. Au mois de novembre 1960, il sera assassiné par le régime de Yaoundé sous le fallacieux prétexte qu'il continuait même dans la légalité à exercer la terreur, à rançonner, à piller et à assassiner à Bafoussam et dans les environs¹⁵⁰⁹.

Comme en pays Bassa, la torture occupe une place de choix dans l'arsenal des « forces de l'ordre ». Français ou Camerounais, les témoins étaient encore nombreux qui pouvaient raconter, les techniques utilisées à l'époque : balançoire, baignoire, gégène, etc. « Delauney, sa méthode, c'était la répression à tout va, nous a par exemple expliqué un administrateur colonial qui travaillait dans la région en 1957. Vous arrêtez les gens, vous les faites parler, et c'est interminable, comme en Algérie...¹⁵¹⁰ » La torture, qui se pratique à huis clos ou à ciel ouvert, dans la cour des chefferies ou devant les postes de gendarmerie, est parfaitement acceptée par les autorités. Spécialiste de la question, le commandant français de l'escadron de gendarmerie de Dschang, Georges Maîtrier, sera ainsi félicité par sa hiérarchie après quelques mois d'opération pour avoir mis hors d'état de nuire « plusieurs centaines de hors-la-loi » et « dirigé une lutte sans merci contre les éléments subversifs » de la région³¹⁶.

Comme en Algérie, où l'armée prend au même moment l'habitude de jeter les rebelles dans la mer depuis un hélicoptère (les fameuses « crevettes Bigeard »), les « disparitions forcées » se multiplient également à l'Ouest-Cameroun³¹⁷. Les gigantesques chutes d'eau qui caractérisent cette région vallonnée servent ainsi de tombeaux géants : la nuit, les gendarmes français se débarrassent de leurs ennemis en les jetant vivants dans la cascade. Trop vivants parfois, comme s'en apercevra, le 12 septembre 1959, le gendarme français André Houtarde, emporté par sa victime au moment de la précipiter dans les immenses chutes de la Métché au nord-ouest de Bafoussam... Les « hors-la-loi » qui ne périssent pas sous la torture, sous les

¹⁵⁰⁸ Rapport Sûreté Nationale (commissariat de Bafang), 10 octobre 1961

¹⁵⁰⁹ J. Nzepa Yomi, « Les Bamiléké ont compris », in *La Presse du Cameroun*, n°2297 du samedi 16 au dimanche 17 et lundi 18 avril 1969, p.1.

¹⁵¹⁰ Deltombe et al, *La guerre du...*, p.94. ³¹⁶ Ibid. ³¹⁷ S. Mbatchou, « Contribution à la connaissance de l'histoire de l'Armée de Libération Nationale Kamerunaise

(ALNK) 1959-1971 », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2003, p.78.

³¹⁸ T. Deltombe et al, *La guerre du...*, p.94.

balles ou dans les chutes d'eau sont gardés dans un camp d'internement non officiel installé en avril 1958 près de Bangou. Jugeant le droit colonial trop laxiste, Delauney décide en effet d'interner secrètement tous ceux qui selon lui se rendaient « complices » des insurgés. « [Dans ce camp], j'avais peut-être sept cents à huit cents types qui étaient incarcérés, qui sont restés pendant pas mal de temps. Moi, vous savez, j'avais été prisonnier en Allemagne pendant quelque temps, je savais comment ça se passait ! Alors j'avais fait un camp, avec des barbelés, avec des miradors³¹⁸... »

Mais c'est surtout sur son tout-puissant service de renseignement, le SEDOC, rebaptisé en 1969 Direction des Etudes et de la Documentation, (DIRDOC), et sur ses redoutables Brigades Mixtes Mobiles (BMM), qui rayonnent depuis leurs bases (Yaoundé, Douala, Édéa, Nkongsamba, Bamenda, Kumba, Dschang, etc.), que la présidence s'appuie pour faire régner « l'ordre et la sécurité¹⁵¹¹ ». Dirigé à partir de 1962 par Jean Fochivé, policier formé par les services français, le SEDOC, bien souvent décrit comme la « gestapo » du régime Ahidjo, y compris par les historiens les plus modérés, propage la terreur à travers le pays¹⁵¹². Les récits sont nombreux aujourd'hui des victimes de cette police spéciale, qui tire les « suspects » de leur lit en pleine nuit, sous n'importe quel motif, et les embarque *manu militari* dans les commissariats, les prisons ou quelque autre chambre de torture improvisée pour leur infliger les sévices les plus variés, pendant parfois des mois entiers : baignoire, balançoire, gégène, strangulation, étouffement, simulation d'exécution, mutilations génitales, privation de sommeil ou de nourriture, etc.¹⁵¹³

Pratiquée par tous les corps armés, la torture devient une méthode de gouvernement. Cinquante ans plus tard, de nombreux Camerounais sont encore capables de décrire avec une précision étonnante les sévices qu'ils ont subis ou pratiqués¹⁵¹⁴. Et ceux qui y ont échappé se souviennent des râles et des suppliques qui s'élevaient quotidiennement des casernes et des commissariats. « On s'habitue très vite à voir de la police, à entendre des prisonniers torturés, témoignera plus tard un coopérant canadien présent à Bafoussam à cette période. Ça a l'air fou de dire ça... » Et le même de raconter comment les gendarmes faisaient réparer leurs électrodes dans le lycée technique de la localité. « Tout le monde savait », conclut-il, en précisant que le lycée en question dépendait de la coopération française¹⁵¹⁵.

¹⁵¹¹ *Ibid.*

¹⁵¹² *Mutations*, n°135 du 23 juillet 1998.

¹⁵¹³ *Ibid.*

¹⁵¹⁴ *Nouvelle Expression*, numéro spécial du 26 décembre 2001.

¹⁵¹⁵ *Ibid.*

Ceux qui ne meurent pas entre les mains de leurs tortionnaires sont expédiés dans les prisons officielles ou, plus souvent, dans les funestes centres d'« internement administratif » et de « rééducation civique » construits aux quatre coins du pays (les principaux étant installés à Yoko, Tcholliré, Mantoum et Mokolo)¹⁵¹⁶. Ces centres secrets sont conçus en 1961, selon les termes de l'éminence grise du régime, Samuel Kamé, pour « recueillir les individus non condamnés par les tribunaux judiciaires mais dont l'éloignement de la société saine pouvait se justifier par des impératifs de l'ordre et de la sécurité publics¹⁵¹⁷ ». Des milliers de « suspects » seront ainsi envoyés sans procès dans ces centres où, privés de tout et traités comme des animaux, ils subissent jour et nuit, parfois pendant de longues années, un traitement de choc censé les faire revenir dans le « droit chemin¹⁵¹⁸ ». Symbole parmi tant d'autres du mépris de la vie humaine des prisonniers, l'affaire dite du « train de la mort¹⁵¹⁹ » éclate quand l'Église catholique dénonce le décès de vingt-cinq prisonniers, asphyxiés dans un train de marchandises lors de leur transfert entre Douala et Yaoundé le 1er février 1962. La seule réponse du régime sera la saisie du journal *L'Effort catholique*, qui l'a révélée, et l'expulsion de son directeur, le prêtre français Pierre Fertin¹⁵²⁰.

Face à ces types de tortures, nous constatons que les populations ne pouvaient que collaborer avec les fonctionnaires du service de renseignements généraux. C'était des épreuves horribles. Ces derniers torturaient psychologiquement et physiquement avant de leur soumettre à un quelconque questionnaire.

4- L'utilisation des femmes et des enfants dans la fourniture des renseignements

Durant l'insurrection, le monde féminin est aussi divisé que la société dans son ensemble. Certaines femmes, s'engageant fortement dans l'insurrection armée et partageant l'idéal des militants de l'UPC, apportent ainsi leur soutien au mouvement nationaliste à travers l'exécution de multiples tâches. Enoch Kwayeb note à ce propos :

En plus de leur rôle « d'agent de liaison », ce sont elles qui ravitaillent les maquis en vivres, en argent sinon en munitions, les paniers qu'elles portent et qui sont censés contenir les produits de leur culture peuvent contenir en dessous des armes, des munitions, des correspondances destinées au maquis ou émanant du maquis¹⁵²¹.

¹⁵¹⁶ Entretien avec Sa Majesté Sokoundjo Jean Rameau, 81 ans, chef supérieur Bamendjou, ex prisonnier politique, Douala, le 20 septembre 2021.

¹⁵¹⁷ *Cahier de Mutations*, Volume II, mars 2003.

¹⁵¹⁸ *Ibid.*

¹⁵¹⁹ Cf. annexe 14.

¹⁵²⁰ Deltombe et al, *La guerre du...*, p.129.

¹⁵²¹ ARO, Circulaire n° 0001/PG/IGA, Participation de la population à la lutte antiterroriste, 30/05/1961, p. 3.

D'autres en revanche prennent position contre « la rébellion » et jouent, avec les enfants, un rôle important dans le système d'autodéfense, voire sont employées par l'armée régulière dans le combat, la cuisine, le portage, l'espionnage, etc.¹⁵²².

Néanmoins, au quotidien, les femmes participent surtout à la fourniture du renseignement. Elles transmettent aux forces régulières des informations précieuses sur l'organisation et le fonctionnement des maquis, ce qui facilite ensuite leur démantèlement. Pour cela, elles épient dans les champs et dans les concessions abandonnées et dénoncent les « bandes rebelles » qui s'y cachent. Ce travail d'espionnage n'est toutefois pas sans danger. En avril 1964, deux femmes sont ainsi molestées au sein du groupement Bamougong alors qu'elles rentrent du marché de Mbouda. Malgré l'intervention de l'autodéfense, de la garde civique et des villageois, les rebelles disparaissent avec les deux femmes, laissant sur le lieu du forfait une tine d'huile, une cuvette et un bidon à moitié plein de pétrole¹⁵²³. Cet exemple montre que les femmes, quand elles décident d'apporter leur soutien à la répression, ne sont pas à l'abri du danger, tout comme les insurgés¹⁵²⁴. En outre, les enfants sont également de véritables producteurs de renseignements aux fonctionnaires de renseignement généraux. Même si Enoch Kwayeb rappelle l'obligation pour tous les enfants de fréquenter une école afin de les surveiller et couper leur lien avec les maquis¹⁵²⁵, l'administration camerounaise les utilise en même temps à des fins d'espionnage, par exemple pour dénoncer toute personne trouvée dans les taillis en cherchant du bois, en jouant au football ou en faisant des cache-cache dans les lieux boisés. Le caractère mouvant des enfants est ainsi mis à profit dans la lutte contre le mouvement nationaliste¹⁵²⁶.

5- L'usage de la garde et des systèmes d'alertes

Les militants de l'UPC, dissimulés dans les hautes terres de l'Ouest à l'instar du mont Bamboutos, créent un danger permanent dans la région. En effet, les chaînes de montagnes du département constituent un lieu de refuge dans la subdivision de Mbouda¹⁵²⁷, de se retrancher et se préparer pour de nouvelles attaques-surprises. De ce fait, un système d'alerte est établi et

¹⁵²² À ce titre, on peut estimer qu'il s'agit « d'enfants-soldats ». Cf. J. R. Ngondzi, *Enfants-soldats, conflits armés, liens familiaux : Quels enjeux de prise en charge dans le cadre du processus de DDR ? Approche comparative entre les deux Congo*, Thèse de Doctorat en science politique, Bordeaux, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2013, pp. 21-22.

¹⁵²³ ARO, Rapport CCO du 16/04/1964, p. 2.

¹⁵²⁴ *Ibid.*

¹⁵²⁵ ARO, Circulaire n° 0001/PG/IGA, Participation de la population à la lutte antiterroriste, 30/05/1961, p. 3.

¹⁵²⁶ *Ibid.*

¹⁵²⁷ F. M. Kenné, « Jérémie Ndélé (1920-1960), une figure emblématique de la rébellion camerounaise », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Yaoundé, Université de Yaoundé I, 2001, p. 28.

assuré par l'autodéfense pour prévenir ces potentielles attaques. Il fonctionne grâce aux actions des guetteurs ou éclaireurs, qui ont pour rôle d'alerter de nuit aussi rapidement que possible

(trois à cinq minutes au maximum) les populations endormies d'une attaque éventuelle des « terroristes¹⁵²⁸ ». Ils disposent pour cela d'un système d'alerte sonore (gong, tam-tam) doublé d'un système d'alerte optique (tour de feu). En 1959, les autorités administratives du pays bamiléké exposaient déjà les arguments suivants pour justifier la mise en place de ces systèmes

:

Nous avons mis sur place, pour rendre la défense efficace et cohérente, des tam-tams d'alerte (téléphone de l'arrondissement), des hangars-torches d'alerte à côté des différents postes de garde pour permettre le regroupement rapide des troupes d'autodéfense et l'arrivée rapide des renforts des forces de l'ordre. Ces engins appelés encore pyramides des troupes d'autodéfense assurent la protection de différents groupes de patrouilles¹⁵²⁹.

La manipulation de ces objets est bien réglée. Le son qui retentit du tam-tam est différent de celui qui annonce un deuil, par exemple, c'est un son harmonisé et reconnu par toutes les forces de l'ordre et qui connaît une modification presque quotidienne pour éviter que les troupes de l'ALNK ne le captent et l'utilisent à leurs propres fins¹⁵³⁰. En ce qui concerne le système d'alerte optique, il est plus visible et facile à repérer. D'après le chef Bamendjinda : « Il y avait des signaux où il fallait mettre le feu sur un bambou pour le soulever très haut pour que, de

Mbouda, on voie qu'il y a feu quelque part. » Ainsi, la nuit, les sentinelles de la gendarmerie épient l'incendie des hangars-torches visibles, écoutent le son des tam-tams jusqu'au matin, quel que soit le groupement d'origine. L'alerte est donc une action clé des autodéfenses, rompant le silence des populations et exprimant leur assurance et leur confiance envers les forces régulières³³⁹.

Les sentinelles et les éléments d'intervention jouent par ailleurs un rôle de gardiennage et de vigilance, de jour comme de nuit. Pour des circonstances exceptionnelles notamment, les groupes d'autodéfense sont réquisitionnés et affectés dans des écoles ou dans des édifices

¹⁵²⁸ ARO, Politique générale, Situation avant le 17/07/1959, p. 8.

¹⁵²⁹ P. J. Ngouné, « Les forces d'appoint de l'armée camerounaise au temps du Maquis (1959-1969) », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, 2022, pp.14-15. Varia, en ligne. URL : <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/varianguone>, consulté le 20 décembre 2022, à 12h23.

¹⁵³⁰ *Ibid.*

³³⁹ *Ibid.*

publics afin d'assurer la vigilance et la protection des personnes et des biens. Pendant la nuit, ce sont eux qui assurent exclusivement la garde des points sensibles, la durée du tour de garde étant fixée par le responsable du maintien de l'ordre qui coordonne les activités, c'est-à-dire le commandant de la garde civique ou les commandants militaires les plus proches. En cas d'attaque, les membres de l'autodéfense se replient vers le centre du point de garde pour ne pas être confondus avec les maquisards. Ils ne tirent que sur l'ordre des forces de l'ordre qui les encadrent pour la circonstance¹⁵³¹. Ainsi, pour réussir de telles opérations, il importe que la collaboration entre les différentes forces soit étroite afin de permettre une synchronisation de leurs actions. De fait, grâce à cette garde rapprochée de leur zone d'habitation, les autodéfenses déjouent plusieurs attaques, comme celle de Babadjou le 27 novembre 1959, un rapport d'administration relevant la bravoure des éléments du camp Zetagnia face aux « terroristes » qui, selon les autorités administratives, n'auraient pas eu le temps de déployer leur arsenal¹⁵³².

6- L'usage des groupes d'autodéfense : producteurs de renseignements

Dans une guerre asymétrique comme celle du Cameroun, la recherche du renseignement est capitale et les autorités militaires et administratives la délèguent en partie aux civils. En effet, c'est la population, principal enjeu de cette guerre, qui, parce qu'elle cohabite avec les insurgés et partage avec eux codes sociaux et connaissance de l'environnement géographique et humain, est la plus capable de fournir des renseignements de qualité¹⁵³³.

Elle constitue dès lors un atout inestimable que le pouvoir postcolonial utilise à son avantage, comme le décrit Enoch Kwayeb en 1961 : « Les membres de l'autodéfense sont mieux placés pour connaître tout ce qui se passe à l'intérieur ou à l'extérieur du groupement. Ils connaissent le nom de ceux qui se trouvent encore dans le maquis et souvent même le lieu de l'implantation du maquis¹⁵³⁴. »

Les groupes d'autodéfense sont, à cet égard, d'excellentes machines à production de renseignements. Ils ont la maîtrise du terrain de guerre, connaissent les mouvements des insurgés. C'est pourquoi ils ont la mission de rechercher le renseignement et de l'apporter dès

¹⁵³¹ ARO, Demande de création d'une autodéfense d'entreprise présentée par Monsieur Henri Mayet, directeur de l'exploitation SINCOA à Babadjou,

¹⁵³² ARO, Bulletin bimensuel de renseignements, 27/11/1967 au 01/01/1968, p. 11.

¹⁵³³ R. Modeste, *L'armée française en Algérie, l'armée britannique au Kenya : deux armées occidentales en contreinsurrection*, Paris, CDEF/DREX, Cahier Retex, 2013, p. 34.

¹⁵³⁴ ARO, Circulaire n° 0001/PG/IGA, Participation de la population à la lutte antiterroriste, 30/05/1961, p. 3. ³⁴⁴ Le lieutenant-colonel Gribelin fut le commandant du groupement tactique Nord qui eut la charge de mener les opérations dans le pays bamiléké et au sud du Mounjo. Il est l'auteur en décembre 1960 d'une directive pour l'organisation de l'autodéfense urbaine et rurale.

réception à l'autorité militaire la plus proche. Derrière cette mission primordiale s'en glisse en filigrane une autre : celle de guide, puisque leur connaissance approfondie de la géographie fait des éléments d'autodéfense des boussoles pour les éléments militaires. C'est ce que reconnaît le lieutenant-colonel Gribelin³⁴⁴ quand il mentionne que les troupes d'autodéfense « peuvent également fournir des guides pour les opérations de nettoyage menées dans leur zone par les unités de l'armée, de la gendarmerie ou par les commandos de la garde civique¹⁵³⁵ ». En clair, les organisations d'autodéfense sont un maillon clé de la chaîne des services de renseignements en pays Bamiléké et les actions qu'elles réalisent contribuent au renforcement des capacités des forces armées régulières.

En définitive, concernant les indics actifs à la cause du service de renseignements généraux, ils regroupent l'église, les forces colonialistes, l'armée camerounaise, les forces occasionnelles de maintien de l'ordre, et les supplétifs locaux. Malgré les insuffisances sur les plans humain, matériel et financier, les renseignements généraux prennent une place majeure dans la lutte contre l'UPC durant la période de « maquis ». En pays Bassa, George Conan est le responsable du renseignement. À son arrivée en mai 1955, il se voit confié le poste renseignements généraux en pays Bassa, où il constitue très vite un réseau de renseignements de qualité très appréciée par sa hiérarchie³⁴⁶. Après son affectation au commissariat spécial d'Eséka, il mettra sur pied un certain nombre de méthodes dans l'optique d'éradiquer le maquis dans cette région. Le service des renseignements généraux, pour lutter contre l'insurrection armée en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun, fait recours à une kyrielle de stratégies. Il s'agissait, de l'usage des stratégies classiques telles que la filature, la recherche des informateurs, l'usage des archives, et le processus d'identification ; l'usage des stratégies techniques telles que les écoutes téléphoniques, les enregistrements sonores et l'interception des télégrammes, la photographique ; et enfin l'usage des stratégies humaines, telles que : l'usage de la confession, l'infiltration des zones de l'insurrection par les agents de renseignements, le recrutement des *dikokon*, *fiegon* parmi les proches même de Um Nyobe, de Ernest Ouandie, la torture, l'internement et la stratégie sanitaire, permirent de localiser les différents « maquis » facilitant ainsi l'action répressive de l'armée. Le déficit en hommes, en matériel et la contre information de l'UPC paralysaient, l'action des renseignements généraux au profit des méthodes violentes de la police, au mépris des libertés fondamentales. Ces lacunes ralentissaient l'action de ce service, et l'accomplissement rapide de ses missions.

¹⁵³⁵ ARO, Directive pour l'organisation de l'autodéfense urbaine et rurale, Note de service, 23/12/1960, p. 2.

³⁴⁶ ANY, 1AC 172, Bulletin de renseignements 38.

CHAPITRE VII :

REPERCUSSIONS DE L'ACTION DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DANS LA LUTTE CONTRE L'INSURRECTION ARMÉE

Dans ce chapitre, il sera question pour nous de présenter les raisons de l'affaiblissement de l'insurrection armée en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, ainsi que les répercussions de l'action du service des renseignements généraux dans la lutte anti-insurrection.

I- AFFAIBLISSEMENT DE L'INSURRECTION ARMÉE PAR LE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'affaiblissement de l'insurrection armée par le service de renseignements généraux en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun sont multiples et variés. Parmi ces dernières, nous pouvons citer entre autres : le regroupement forcé des populations et l'épuisement des insurgés, l'action psychologique menée auprès des populations par les fonctionnaires du service de renseignements généraux, le ralliement de certains insurgés et enfin l'amnistie accordée aux anciens insurgés.

A- LE REGROUPEMENT FORCÉ DES POPULATIONS ET L'ÉPUISEMENT DES INSURGÉS

“En forêt se cachent la bête féroce et l'homme criminel”¹⁵³⁶. C'est ce slogan, abondamment diffusé par la propagande française en pays Bassa, qui pousse les fonctionnaires du service de renseignements généraux à regrouper les populations le long des axes routiers, afin de pouvoir couper les combattants nationalistes de leurs proches et de leurs sympathisants, et de faciliter la surveillance de ces derniers. Il faut rappeler que, l'habitat chez les Bassa était dispersé. Par conséquent, de nombreux villages étaient situés en brousse. Par exemple, à BotMakak, les principaux centres de regroupement étaient : Bot-Makak, Ntouleng, Bissombé, Bobog². Il s'agit de quartiers alignés le long de la route derrière des hautes palissades avec seulement une entrée par quartier. Le regroupement forcé des populations se faisait la plupart du temps, dans une extrême violence. Toute case ou installation subsistant en dehors des

¹⁵³⁶ T. Deltombe et al, *Kamerun! Une guerre cachée aux origines de la francAfrique 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2012, p. 264 ² Ibid.

zones de regroupement, était entièrement rasée et leurs cultures avoisinantes saccagées¹⁵³⁷. A ce propos, Calvin Ndjé Bayi nous relate que :

En février 1958, les détenus brulaient les cases sur la route Pouma-Mbanga. Quand ces personnes refusaient d'intégrer les camps de regroupement, ces derniers étaient sanctionnés. Ces sanctions allaient de la destitution des chefs et notables à leur pure et simple déportation¹⁵³⁸.

Selon les souvenirs rétrospectifs, d'un journaliste installé au Cameroun pendant les années 1950 et 1960, Charles Van de Lanoitte, pas moins de « cent cinquante-six petits villages du pays Bassa », ainsi, vidés de leur habitants, auraient été « rasés, sous prétexte de regrouper les populations, en réalité parce que les insurgés y trouvaient refuge »¹⁵³⁹. Pour les villageois déplacés de force comme pour les milliers d'insurgés qui fuient ces opérations, les zones de regroupement ne sont rien d'autres que des « camps de concentration ». Apollinaire Tonfack ancien sympathisant de l'UPC passé du côté de l'administration nous raconte ses souvenirs :

Nommé chef du camp de regroupement de Ntouleng, près de Bot-Makak. Nous étions un peu plus de 2000 âmes, se souvient-il. Tous les habitants des villages du coin y avaient été regroupés.

Ceinturé d'une barricade, le camp est délimité par une enceinte de sept mètres de haut, fait d'un grand nombre de piquets mis ensemble. Ces dispositions draconiennes imposées par l'occupant français, sont mises sur le compte des insurgés, à l'aide d'une propagande simpliste qui promet : plus d'insurgés, plus de palissades¹⁵⁴⁰.

A l'intérieur des camps, la vie est rythmée par les mesures de sécurité, par crainte des attaques de rebelles. Le regroupement permet la sous-traitance de la surveillance. Il y avait des équipes de surveillance, chacune avait un tam-tam. Quand il retentissait, cela signifiait qu'il y avait un danger. Les villageois, ne sont autorisés à se rendre aux champs qu'une fois par semaine. Cette manière de vivre, renforça la crainte des paysans face aux fonctionnaires des renseignements généraux, d'autant plus que, dans ces quartiers, les réunions étaient interdites et les différents quartiers faisaient l'objet de surveillance¹⁵⁴¹. Sur la base des listes affichées à la porte des différents quartiers, les policiers dévoilaient les éléments étrangers

¹⁵³⁷ Entretien avec Ndjé Bayi Calvin, 98 ans, commando, Ndom, le 14 avril 2021.

¹⁵³⁸ *Ibid.*

¹⁵³⁹ Deltombe et al, *Kamerun! Une...*, pp.265-266.

¹⁵⁴⁰ Entretien avec Tonfack Appolinaire, 97 ans, ancien insurgé, Bafang, le 8 juin 2021.

¹⁵⁴¹ Entretien avec Sa Majesté Sokoundjo Jean Rameau, 81 ans chef supérieur Bamendjou, ex prisonnier politique, Douala, le 20 septembre 2021.

éventuels. Par ailleurs, ces camps étaient pourvus d'un mirador qui donnait une vue globale des alentours de la palissade.

En bref, à la fin de l'année 1958, l'administration établit les camps de regroupement dans le pays Bassa, pour couper définitivement les liens entre populations et insurgés.

Désormais, les rues étaient tenues d'être désertes. Il n'y avait plus moyen de communiquer avec les insurgés, de leur apporter un quelconque secours.

A l'Ouest-Cameroun, avec l'éviction du chef Balatchi par l'administration coloniale avec la complicité du chef Bangang, ce dernier croyait mettre fin aux tentatives sécessionnistes de sa sous-chefferie. Pour empêcher un éventuel soulèvement après l'intronisation forcée de Maurice Mbagning, l'administration envoya les forces de l'ordre séjourner à Balatchi. L'éviction du supposé chef légitime entraîna la révolte de la population, situation récupérée par l'UPC qui envoya ses structures porter main forte au mouvement des *Puola*, jadis constitué pour revendiquer l'autonomie du village. Un contrôle accru des populations s'avéra nécessaire. On créa le camp de regroupement de Tialong et celui de Tseding en 1961¹⁵⁴².

H. Ngouagnia Mogo définit le camp de regroupement comme "un lieu de recasement ou de fixation des populations que l'on veut contrôler; c'est un instrument de contrôle néocolonial au service d'une stratégie de musellement des forces progressistes locales"¹⁵⁴³. Ils constituent une réponse politico-militaire reposant sur des considérations d'intérêt et de maintien du pouvoir colonial puis postcolonial. Ainsi, l'administrateur de l'arrondissement de Mbouda, le sous-préfet Louis Mello (1959-1960) fit organiser dans chaque chefferie un camp de regroupement appuyé par les grades civiques qui assuraient la protection des populations¹⁰. Ce regroupement obligatoire n'était en rien considéré comme une mesure d'attente ou provisoire. C'est ainsi que le préfet des Bamboutos, dans sa circulaire aux sous-préfets de Batcham, Galim, Mbouda, du 27 juillet 1964 leur ordonnait de contraindre les populations par tous les moyens dont ils disposaient y compris la destruction des cases appartenant aux réfractaires. Les camps furent constitués généralement à proximité d'un marché (pour assurer le ravitaillement des populations regroupées) ou du palais (du fait de la présence de l'armée du chef qui pouvait ainsi organiser la défense de la population), le long d'un axe routier (pour un déploiement rapide et aisé de l'armée), près des postes commandos ou des écoles¹⁵⁴⁴.

¹⁵⁴² Entretien avec Sa Majesté Sokoundjo Jean Rameau, 81 ans, chef supérieur Bamendjou, ex prisonnier politique, Douala, le 20 septembre 2021.

¹⁵⁴³ Ngouagnia Mogo, "Les camps de regroupements...", p.1.

¹⁰ APM, "Rapport politique de 1960".

¹⁵⁴⁴ APM, "Rapport politique de 1964".

Dans le département des Bamoutos, de nombreux camps de regroupement furent créés. Il s'agit à Bati des camps de Beghue, de Kelou, de Bazinghan, de Mafoutoh; à Balatchi, des camps de Tialong, de Tséding, de l'École Publique de Bamaka, de Tomeni et du marché Molong; à Batcham des camps de l'École Publique Batcham *King Place* et du marché; à Babadjou, on avait les camps du Carrefour Toumaka, de Kohbou marché, de Bamelo et de l'École Publique de Babadjou; à Bafounda on avait le camp de Batoula (carrefour lycée de Mbougong); à Bamendjinda, on a les camps de Mafofa, de Fiela, de Latet et de Lemoufouck¹⁵⁴⁵.

Ils permettent d'identifier les groupes engagés dans l'insurrection car chaque famille est identifiée par une commission de ravitaillement; les absents étant supposés être au maquis¹⁵⁴⁶.

En effet, l'encadrement de la garde fut confié à des commissaires politiques désignés par l'Inspecteur Fédéral d'Administration de l'Ouest (IFAO). Ils assuraient l'instruction civique des commandos, pourvoyaient à l'éducation des populations, diffusaient la propagande antisubversive et progouvernementale. Déjà, pour lutter efficacement contre la propagande upéciste auprès des masses, le capitaine Durot proposait que les insurgés soient combattus sur leur propre terrain, avec les mêmes méthodes telles la propagande par les conférences publiques, des réunions d'information, des meetings, l'utilisation des tracts. À "l'agitation nationaliste révolutionnaire, note Sekni Njonkou, la garde civique va opposer une contre campagne axée sur les notions d'indépendance et de loyalisme envers les institutions de la république¹⁴ⁿ". Pour ce qui est des tracts, il suffit, pour s'en convaincre, de se référer au témoignage de Pierre Meli que nous livre J. Fokou en ces termes :

L'administration avait rédigé des tracts qui ont été déversés en brousse. Dans ces tracts, on nous informait que l'indépendance pour laquelle nous nous battions depuis des années avait déjà été obtenue et que nous n'avions plus intérêt à rester en brousse. Sur ce, j'ai décidé de rejoindre le camp de regroupement. Arrivé au camp, on m'a immédiatement transporté à Mbouda où on a rédigé d'autres tracts que j'ai signés¹⁵⁴⁷.

La multiplication des camps de regroupement, en portant la contradiction à l'UPC, permit aux populations de sortir de la "pensée unique" du discours au patriotisme ravageur des

¹⁵⁴⁵ Entretien avec Sa Majesté Sokoundjou Jean Rameau, 81 ans, chef supérieur Bamendjou, ex prisonnier politique, Douala, le 20 septembre 2021.

¹⁵⁴⁶ ARO, Dossier non classé, instruction interministérielle sur l'organisation de l'auto-défense, 25/06/1962.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵⁴⁷ ANY, 1AA152, Schéma de l'action à mener dans chaque département.

cadres politico-militaires de l'ALNK¹⁵⁴⁸. La ruée vers les camps fut mal vécue par les insurgés qui y virent une trahison (camp *finjon* à Mbouda). Par conséquent, de nombreuses actions furent menées en guise de représailles, allant jusqu'à des attaques lancées contre les camps. Les populations se résolurent à se défendre par elles-mêmes avec les moyens dont elles disposaient : c'est ainsi que l'autodéfense fut instituée. De petits groupes de huit personnes patrouillaient le jour et guettaient la nuit¹⁵⁴⁹. Les guetteurs disposaient d'un système d'alerte lumineux et sonore composé de paille lancée au sommet du site et de tam-tam. Comme outils de défense, ils étaient munis de machettes, de lances et fusils de calibre 12 de fabrication locale¹⁵⁵⁰.

Il faut souligner que la même initiative fut observée dans la subdivision de Dschang. En effet, au début de l'insurrection, l'association dénommée *Mezon Azinmeda*, c'est-à-dire le clan d'âge de ceux qui vont doucement, représentée par Grégoire Momo décida de créer l'autodéfense sous la supervision de Mathias Djoumessi, le chef de Foreke-Dschang¹⁵⁵¹. Cette initiative locale fut légalisée par Alexandre Ter Sarkisoff, chef de la région Bamiléké et Quetzel Colombe, chef de la subdivision de Dschang en 1959. Le recrutement était effectué par Grégoire Momo, mais la formation et l'éducation civique étaient confiées à Etienne Touomou, responsable du Centre Régional d'Education Physique de Dschang (CREPD). L'auto-défense surveillait les entrées et sorties du village, y compris la nuit, pour alerter les populations de l'arrivée des rebelles par les coups de sifflets ou même les affrontaient à l'aide de machettes et gourdins¹⁵⁵².

Aussi, bien avant la mise en œuvre de la politique de création des camps de regroupement, on procéda à un contrôle systématique et intensifié des cartes d'identité. L'Etat d'urgence fut proclamé et le recensement de la population ordonné en janvier 1959 en région Bamiléké. On passa à ce qui est connu sous le vocable de "solution Djoumessi-Durot". En effet, le ministre-résident à Dschang chargé des affaires réservées, Mathias Djoumessi, pensait qu'il était nécessaire de donner des instructions au poste de gendarmerie pour que les gens

¹⁵⁴⁸ Cette politique s'apparente à celle des "hameaux stratégiques" qu'évoque R. Buijtenhuijs dans son ouvrage *Le Mouvement "Mau-Mau", une révolte paysanne et anti-coloniale en Afrique Noire*, publié aux éditions Mouton La Haye en 1971, qui était un moyen d'empêcher le contact entre les combattants "Mau -Mau" et leurs compatriotes sympathisants des campagnes.

¹⁵⁴⁹ Entretien avec Sa Majesté Sokoundjou Jean Rameau, 81 ans, chef supérieur Bamendjou, ex prisonnier politique, Douala, le 20 septembre 2021.

¹⁵⁵⁰ Entretien avec Teponnou Gabriel, 78 ans, Membre du *Pouogoung*, Mbouda, le 19 juillet 2021.

¹⁵⁵¹ APM, "Rapport politique de 1964".

¹⁵⁵² A. J. Anafack Lemofack, "L'UPC, des tensions sociales au maquis dans la subdivision de Dschang. Les rapports de force entre administration, insurgés et population locales (1949-1969)", *Mémoire de Maîtrise en Histoire*, Université de Yaoundé I, 2003, p.54.

suspects soient interrogés. Il proposa au préfet d'interdire la vente de marchandises (lampes torches, piles, produits pharmaceutiques). Il suggéra aussi que tout acheteur d'une quantité importante de médicaments soit arrêté¹⁵⁵³.

Un de nos informateurs, Gabriel Tchinda, affirme que la majorité des moniteurs et fonctionnaires étaient, soit des inspecteurs de police soit des agents de sûreté doués dans l'espionnage. Ils voulaient des renseignements précis sur les lieux où se tenaient les réunions du *Pfo Pou Boum* et autres *Madzon*¹⁵⁵⁴. Déjà pour lutter contre l'insurrection, l'administration coloniale a parfois eu recours aux arrestations et interrogatoires. Ayant été informé que l'UPC ne délivrait plus de récépissé pour les cotisations qu'elle percevait, mais exigeait ou demandait une photographie d'identité aux parties versantes, J. Sablayrolles dans une correspondance au chef de la Région Bamiléké sollicita l'inscription des noms desdits informateurs sur l'avis des recherches. Ce qui permettrait de les interroger afin d'avoir des précisions sur le système de perception de l'UPC¹⁵⁵⁵.

B- LE RALLIEMENT DE CERTAINS INSURGES

La phase du regroupement de la population étant achevée, les policiers du service des renseignements généraux, engagèrent celle de la poursuite des insurgés en brousse. Celle-ci, fut lancée dès janvier 1958¹⁵⁵⁶. Et pour y parvenir, ils eurent recours aux autochtones. Mais notons que certains autochtones de connivence avec les insurgés, conduisaient bien souvent les policiers vers de faux emplacements des maquis. C'est-à-dire, que l'utilisation des autochtones ne facilita pas la tâche aux fonctionnaires de renseignements généraux. Car, certains autochtones utilisèrent leur position de privilégiés, pour piller les biens des rebelles et racketter leurs familles.

Parmi les autochtones qui s'illustrèrent dans cette triste besogne en pays Bassa, nous pouvons citer Nkensi du village de Ndeme, Mindeng-Mitongue de Pendiki et Pierre Evoe de Bilangue¹⁵⁵⁷. Coupés de tout approvisionnement, les rebelles commencèrent à avoir de réelles difficultés pour résister encore longtemps dans la forêt. Bien plus, après l'installation d'Ahmadou Ahidjo comme Premier Ministre¹⁵⁵⁸, il lança un certain nombre d'appels aux insurgés, leur promettant de les recevoir à bras ouvert, en appliquant une amnistie totale.

¹⁵⁵³ APM, "Rapport politique de 1964".

¹⁵⁵⁴ Entretien avec Tchinda Gabriel, 80 ans, Cadre technique de la planification et du développement régional en retraite, Loum, le 6 août 2021.

¹⁵⁵⁵ APM, Correspondance de J. Sablayrolles, chef de la subdivision de Mbouda au chef de la région Bamiléké en date du 30 juillet 1958.

¹⁵⁵⁶ ANY, *La presse du Cameroun* n°3.3811 du 05 août 1963.

¹⁵⁵⁷ ANY, *La presse du Cameroun* n°3.310 du 02 juin 1961.

¹⁵⁵⁸ V.T. Levine, *Le Cameroun : Du mandat à l'indépendance*, vol II, Paris, Nouveaux Horizons, 1970, p.75.

Ainsi dès le mois de mai 1958, quelques ralliements furent signalés dans les régions. Les premiers rebelles à se rendre aux autorités, furent conduits à des postes de police où une fiche de renseignements fut établie, pour chaque rebelle capturé ou rallié¹⁵⁵⁹.

Une fois, cette fiche de renseignements individuelle remplie, l'individu pouvait rejoindre son village, ou l'accueil était parfois enthousiaste, parfois froid, ceci en fonction des actes posés par ce dernier, qui se retrouvait parfois sans maison et sans terrain, ses biens ayant été arrachés par le chef du village. À travers le tam-tam, les ralliés lancèrent souvent des appels à leurs camarades encore en brousse, pour rejoindre le village. L'année 1958, fut marquée par les ralliements des insurgés. Ces ralliements s'accéléchèrent en septembre de la même année, avec la mort de Ruben Um Nyobe le 13 septembre 1958¹⁵⁶⁰. A la fin du mois de septembre 1958, au moins 3000 insurgés, avaient déposé les armes dans la Sanaga-Maritime et accepter l'amnistie gouvernementale¹⁵⁶¹. Et en avril 1959, le gouvernement laissa un certain nombre de ralliés gagner les élections municipales et prendre place pour la première fois, au sein de l'Assemblée Camerounaise¹⁵⁶².

Tout compte fait, de telles mesures poussèrent les populations à se rallier. Ce ralliement fut observé dans d'autres régions aux prises à des tensions. Victor T. Levine souligne que : certains membres de l'ex-comité directeur de l'UPC, tels Jean-Paul Sendé, Elie Ngué, Victor Nautia et un grand nombre de Bassa et de Bamiléké qui s'étaient soit réfugiés dans le maquis au Cameroun même, soit réfugiés au Cameroun britannique, avaient joint le mouvement de ralliement¹⁵⁶³. Thomas Tsiazé mentionne près d'une soixantaine de ralliements dans le département des Bamiboutos et la distribution des cartes de ralliement à tous ceux qui rentraient dans la légalité¹⁵⁶⁴. Tous proclamaient leur opposition à l'UPC, dénonçaient Moumié et ceux qui restaient encore dans le maquis. De même, le comité de salut Bamiléké de Dschang, dans un appel aux "maquisards" Bamiléké lançait :

L'indépendance du Cameroun est aujourd'hui chose acquise. Êtes-vous d'accord pour que le nom Bamiléké soit rayé de la carte du Cameroun ? C'est ce que nous vous demandons avec insistance. Réfléchissez ! Réfléchissez donc ! Choisissez la bonne voie. Nous vous tendons la main. Nous sommes prêts à vous accueillir fraternellement [...] nos écoles, nos routes, nos dispensaires nous appartiennent depuis l'indépendance : pourquoi les détruire ? [...] nous vous

¹⁵⁵⁹ Pour plus d'informations voir annexe 38.

¹⁵⁶⁰ Deltombe et al, *Kamerun! Une guerre...*, p.429.

¹⁵⁶¹ R. Joseph, *Le mouvement nationaliste au Cameroun. Les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala, 1986, p.356.

¹⁵⁶² *Ibid.*

¹⁵⁶³ *Ibid.*

¹⁵⁶⁴ Tsiazé, "Les populations de Bamiboutos...", p.94.

accordons dans nos cœurs l'amnistie totale et inconditionnelle, oubliant tout le mal que vous nous avez fait¹⁵⁶⁵.

Cet appel de l'élite scolaire s'inscrivait dans une logique générale où les autorités périphériques (chefs traditionnels, acteurs politiques) détenant un capital l'influence à la périphérie essayaient de la transformer en ressource politique au niveau du centre. C'est le phénomène proche du "bossism" dont parle Jean-Pierre Fogui qui a permis à certains barons de se constituer de véritables machines politiques locales, puis de s'en servir comme monnaie d'échange pour accéder au centre. Ceci est d'autant plus vrai que l'élite intellectuelle Balatchi se montra réservée face au désordre généralisé¹⁵⁶⁶.

Le président Ahidjo confia à ses partenaires Bamiléké le soin de rallier les notables dans l'espoir de reconstituer une alliance hégémonique régionale, de la placer à son service et de l'opposer à la progression de l'UPC¹⁵⁶⁷. Comme en pays Bassa, le gouvernement faisait de la tradition un instrument politique. Cette stratégie venait à point nommé étant donné que pendant la période coloniale, elle avait fait ses preuves. Il suffit pour s'en convaincre de se référer à la correspondance de Djeukeng, chef traditionnel Baleveng à Mathias Djoumessi, président de l'UPC et du *Kumze*, en date du 31 janvier 1951. On peut y lire :

Ayant milité dans les mouvements de vous présidez depuis plus de 4 ans, j'ai bien remarqué et avec bonnes raisons et preuves que ces mouvements ne conduisent notre pays que vers la ruine totale. Qu'avec eux, on ne peut rien faire de bon dans le pays sauf les désordres qu'ils prêchent partout au profit de certains de leurs militants. J'ai vu qu'avec ces mouvements, nos coutumes traditionnelles sont condamnées sans appel... avec ces mouvements, plus d'obéissance, de discipline et du bon travail au pays, que nous ne travaillons que pour satisfaire les ambitions de certains. Si notre région ne marche pas depuis bientôt 4 ans, la cause vient de ces mouvements¹⁵⁶⁸.

Ce décor peu reluisant présageait déjà des conclusions qu'il dû tirer :

Devant tous ces faits bien accomplis, je démissionne dès ce jour de vos mouvements de désordre et vous conseille de les abandonner comme moi, si réellement vous être chef traditionnel comme les autres et moi ; si réellement vous voulez que la région Bamiléké, cette importante Région garde toujours sa place prédestinée au sein de la communauté

¹⁵⁶⁵ ARO, Ouest, Cameroun (UPC), éradication, 1959.

¹⁵⁶⁶ J.-P. Fogui, *L'intégration politique au Cameroun : une analyse centre-périphérie*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1990, p.20.

¹⁵⁶⁷ Bayart, *L'Etat au Cameroun*, 1979, p.65.

¹⁵⁶⁸ ADM, Correspondance de Djeukeng, chef traditionnel du gouvernement Baleveng, subdivision de Dschang, à Monsieur Djoumessi Mathias Président de l'UPC et du *Kumze* en date du 31 janvier 1951.

Camerounaise. Je m'en vais, mais vous conseille de délaissé ces mouvements de désordre pour suivre notre rang avec tous les bons Bamiléké de cette région qui travaillent pour son émancipation réelle. Je démissionne avec tous les membres de ces mouvements, originaires de mon groupement de Baleveng¹⁵⁶⁹.

Le chef supérieur Bamessingué alla plus loin dans la correspondance qu'il adressa à l'administrateur-maire de Mbouda en date du 12 novembre 1956. On peut y lire : "J'ai appris que ce matin les gens de *Kumze* ont monté leur drapeau. Je ne fais pas partie de cette association comme vous le savez déjà. Je ne suis pas commandé par un autre chef. Le chef qui veut faire ça doit faire chef lui. J'aime [*Sic*] pas les *Kumze* chez moi"¹⁵⁷⁰.

Cette prise de distance du chef Bamessingué vis-à-vis du *Kumze* et de toute association proche de l'UPC n'était pas anodine. Elle s'inscrivait dans un mouvement général suivi par les chefs traditionnels. D'ailleurs deux ans plutôt, plus précisément le 18 mars 1954, Joseph Kamga, chef supérieur Bandjoun fut sans équivoque dans une correspondance adressée au président de la 4e commission de la 8e session de l'ONU. Sa véhémence vis-à-vis de l'UPC et de son leader Um Nyobe est sans appel. Il écrit :

J'apprends qu'une pétition vous a été adressée par certains en mon groupement parlant soi-disant en mon nom et aux noms de mes 30 000 habitants et vous déclarant avoir mandaté monsieur Ruben Um Nyobe secrétaire général de l'UPC pour parler en notre nom à tous devant la 4e commission de l'ONU. Je viens par la présente vous déclarer que tout cela est absolument faux... Ceux-ci ont parlé en notre nom sans nous avoir consultés. Nous nous désolidarisons d'eux et nous vous demandons de ne tenir aucun compte de ce qu'ils vous ont écrit. Ce sont des individus qui ne cherchent qu'à semer le désordre aussi bien dans ma chefferie que dans le Cameroun au lieu de travailler et de gagner leur vie honnêtement ... Je n'ai qu'à me féliciter de la présence

Française au Cameroun et de son œuvre ici. Je demande donc le maintien de la situation actuelle ayant encore beaucoup à apprendre et à gagner au contact des autorités Françaises¹⁵⁷¹.

Contrairement à ce qu'on peut croire, le ralliement volontaire, ne fut pas aussi facile qu'il apparaît. Les fonctionnaires de renseignements généraux, faisaient subir, un interrogatoire aux justiciables avant de les transférer devant la cour. C'est le cas de l'audition du rallié Michel

¹⁵⁶⁹ *Ibid.*

¹⁵⁷⁰ APM, Correspondance du chef supérieur Bamessingué à Monsieur l'administrateur- maire de Mbouda, le 1211-1956.

¹⁵⁷¹ ARO, Correspondance de Kamga Joseph, chef du groupement Bandjoun à Monsieur le président de la 4e commission de la 8e session de l'ONU à New York le 18 mars 1954.

Bidjeck qui a fait l'objet de note de renseignements n°68/BMM/DSM/D. en date du 8 février 1963¹⁵⁷².

C- LA MISE SUR PIED DU COMITE DE COORDINATION DE L'ORDRE PUBLIC (CCO)

Il s'agit d'une instance formelle, voire institutionnelle, organisée et systématisée par l'instruction présidentielle du 22 novembre 1969¹⁵⁷³, modifiée par celle du 21 mars 1978¹⁵⁷⁴. C'est une structure technique chargée d'assister les chefs de circonscriptions administratives dans le domaine spécifique et délicat du maintien de l'ordre public¹⁵⁷⁵. La périodicité est au minimum mensuelle pour les CCO à forme restreinte et trimestrielle pour ceux à forme générale. Il peut aussi se réunir lorsque les circonstances l'exigent. Le préfet des Bamboutos, Paul Denis Ngoko rappelait d'ailleurs en 1965 que, dans un souci d'efficacité, il importait de redonner au Bamboutos son autonomie, voire son indépendance sur le plan militaire, c'est-à-dire de le doter d'un quartier militaire distinct. En effet, le commandement du quartier dit " le Bamboutos" se trouvait à cette période à Bamenda, ce qui constituait un grand goulot d'étranglement sur le plan d'une lutte efficace contre l'insurrection armée. Surtout qu'il disait ignorer, en effet, les raisons qui ont motivé une telle organisation car disait-il : « Il était évident qu'une pareille tutelle à laquelle était soumis le Bamboutos ne saurait aboutir aux résultats escomptés, le sousquartier de Mbouda étant condamné à attendre des ordres de Bamenda, où les autorités civiles et militaires n'ont pas les mêmes préoccupations que nous¹⁵⁷⁶ ».

C'est la raison pour laquelle il entreprit de modifier les mesures en vigueur. En effet, les réunions du CCO départemental groupant tous les responsables du maintien de l'ordre, auparavant mensuelles, se tinrent désormais, compte tenu des circonstances, deux fois par mois ; ce qui à ses yeux permettait de suivre régulièrement la situation et de prendre sans tarder les mesures adaptées qui s'imposaient.

¹⁵⁷² Cf. annexe 10 pour plus d'information sur le sujet.

¹⁵⁷³ APM, Instruction présidentielle no 22/PRF du 22 novembre 1969 portant organisation des comités de coordination (CCO) auprès des chefs de circonscriptions administratives.

¹⁵⁷⁴ APM, Instruction présidentielle no 06/CAB/PR du 21 mars 1978 modifiant et complétant l'instruction présidentielle no 22/PRF du 22 novembre 1969 portant organisation des comités de coordination (CCO) auprès des chefs de circonscriptions administratives.

¹⁵⁷⁵ Sa composition est pour l'essentiel constituée de responsables en charge des questions de sécurité publique. Il s'agit des chefs territorialement compétents de la police, de la gendarmerie, de l'armée, de la DGRE. Il est présidé par le préfet. Ce dernier peut faire participer aux travaux toute personne qu'il juge nécessaire en raison de ses compétences.

¹⁵⁷⁶ APM, Rapport n° 0026/R/CF du préfet des Bamboutos à M. l'Inspecteur Fédéral de l'Administration pour la région administrative de l'Ouest, sur la situation générale dans le département des Bamboutos au cours de l'année 1964, en date du 18 janvier 1965.

Chaque réunion du comité donnait lieu à la rédaction d'un procès-verbal qui énumérait les noms, qualité et fonctions des participants¹⁵⁷⁷. Lorsque les plans de protection sont mis en application, les Comités de Coordination de l'Ordre se transforment en état-major mixte composé de plusieurs corps d'armées et de civils qui y participent en raison de leurs attributions relatives à la sécurité. Véritable tour de contrôle, elle est une sorte d'observatoire à partir duquel sont repérées toutes les menaces à l'ordre public, en même temps lieu d'élaboration des stratégies de mise en œuvre. Ces CCO, créés en 1962 dans les régions et départements soumis à l'état d'urgence sont étendus à l'ensemble des circonscriptions administratives du territoire national⁴⁶. A Mbouda par exemple, il fut décidé d'interdire la chasse nocturne pratiquée par certains habitants, de réprimer les absences non motivées des membres du comité de vigilance aux réunions hebdomadaires. Les anciens chefs rebelles de Babeté furent invités à déterrer leur pot ou vase sacré qu'ils avaient enfoui dans le sol afin de prolonger magiquement l'UPC et l'insurrection armée¹⁵⁷⁸. Ce qui fut fait.

Dans la même lancée, les autorités se rendirent compte que les rapports entre les éleveurs bororos et les upécistes dans les monts Bamboutos constituaient un danger pour la paix dans le département. L'anarchie qui s'installait dans tous les groupes d'auto-défense créait l'inquiétude parmi les masses rurales. Pour ramener le calme dans l'arrondissement, deux mesures furent mises en œuvre : l'éloignement de tous les éleveurs bororos des monts Bamboutos et leur installation provisoire dans l'arrondissement de Galim, la dissolution de tous les groupes d'auto-défense formés en grande partie d'anciens rebelles et la reconstitution de nouvelles équipes avec les éléments sur lesquels l'administration pouvait compter¹⁵⁷⁹.

Également, il fut établi que les upécistes circulaient avec la complicité effective des populations qui les renseignent et les ravitaillent. Pour pallier à cette situation, les mesures suivantes ont été prises lors du CCO départemental du 08 novembre 1965 : le contact permanent entre divers responsables du maintien de l'ordre, la création du climat d'insécurité dans les regroupements suspects (fouilles, bouclages), la reconnaissance des points stratégiques sur les axes routiers, la réorganisation des auto-défenses, le maintien des forces statiques dans les regroupements. Aussi, les contrôles des planteurs et l'arrestation de ceux

¹⁵⁷⁷ Les séances ont un caractère absolument secret. Les participants, en exécutant des instructions qu'elles ont reçues, ne doivent diffuser à leurs subordonnées que des informations et instructions limitées à celles strictement nécessaires à la bonne exécution de leurs missions ⁴⁶ APM, Compte-rendu, 10 mars 1955.

¹⁵⁷⁸ APM, Procès-verbal de la réunion du comité d'arrondissement pour la lutte anti-terroriste tenue à Mbouda le 20 mai 1968.

¹⁵⁷⁹ APM, Correspondance n° 23/L/CF du sous-préfet de l'arrondissement de Mbouda au préfet des Bamboutos relative à la réunion du comité d'arrondissement de lutte anti-terroriste en date du 22 mai 1968.

qui se rendent dans des champs avec d'importantes sommes d'argent, des vivres et des cigarettes; l'organisation des levées en masse des populations; la surveillance des danses folkloriques au sein desquelles se faisaient des cotisations pour le compte de l'ALNK; l'institution des réunions des chefs commando et autres responsables du maintien de l'ordre¹⁵⁸⁰.

Pour faire face à l'instabilité de la situation dans certaines chefferies, les responsables administratifs ont renforcé leur collaboration. Le préfet a régulièrement adressé des correspondances au sous-préfet afin de le tenir informé de tous les actes posés dans son unité de commandement. Pour preuve, une note du préfet Josué Nitcheu en date du 22 octobre 1966 à l'intention du sous-préfet de l'arrondissement de Batcham décrit la situation de la chefferie Batcham et rappelle les mesures qu'il a prises notamment l'installation de Robert Tatang¹⁵⁸¹, chef Batcham dans sa chefferie ou le cas échéant à Atto-ville; l'institution d'une réunion mensuelle à la chefferie de Batcham présidée par le sous-préfet¹⁵⁸²; la constitution d'une auto-défense dans les quartiers périphériques de la chefferie dont ceux limitrophes de Balessing, Bansoa et Bamendjo; le renforcement de la vigilance dans la chefferie Batcham notamment dans le quartier Balena avec des patrouilles d'auto-défense à partir de 17 heures; la désignation d'une délégation de notabilité devant rencontrer celle de Balessing, après avoir pris contact avec le sous-préfet de Bansoa¹⁵⁸²; instruction d'une étude de l'installation pêle-mêle des villageois de Batcham et de Balessing dans le quartier de Balena¹⁵⁸³. Ces mesures d'ordre sécuritaires ne viendront pas à bout de l'insurrection et c'est la raison pour laquelle d'autres pistes furent explorées.

¹⁵⁸⁰ APM, Correspondance du commissaire aux renseignements généraux de Mbouda, J. Miko, à M. le directeur de la sureté fédérale à Yaoundé en date du 12 novembre 1965, Rapport sur les différentes situations dans le Département des Bamoutos.

¹⁵⁸¹ Né le 07 avril 1947 à Bangwa (département du Ndé) d'Etienne Robert Djuatio et de Bernadette Lonlack. Ayant suivi les classes de l'enseignement primaire à l'école principale de Mbouda jusqu'au cours moyen 2e année, il quitte cet établissement en 1960 sans obtenir le diplôme du CEPE. Admis ensuite au collège catholique Saint

Laurent à Bafoussam, il a suivi les classes de 6e et 5e et en est sorti en 1962. Avant sa désignation le 28 novembre 1965 comme chef du groupement Batcham, Robert Tatang était employé à la commune de plein exercice de Bafoussam en qualité d'agent sanitaire de la ville. Agé de 18 ans 7 mois, il paraît de bonne moralité. La population Batcham avait accueilli avec satisfaction sa désignation comme nouveau chef. (APM, Correspondance du préfet des Bamoutos, Josué Nitcheu, en date du 28 décembre 1965, M. Le vice-premier ministre chargé de l'Intérieur à Yaoundé relative à l'homologation de la désignation de Robert Tatang, nouveau chef Batcham).

¹⁵⁸² Au cours de cette rencontre à laquelle devront participer les chefs de groupement, les questions de rapports de bon voisinage entre Batcham et Balessing devront être traitées afin de tirer les conclusions sur la présence des rebelles signalés au quartier Balena.

¹⁵⁸³ ASPB, Correspondance du préfet Josué Nitcheu au sous-préfet de l'arrondissement Batcham en date du 22 octobre 1966 relative à la situation du groupement Batcham.

D- L'IMPLICATION DANS LES CAMPAGNES D'ACTION PSYCHOLOGIQUE

1- En pays Bassa

D'entrée de jeu, notons que l'action psychologique menée auprès des populations par les fonctionnaires du service de renseignements généraux, avait pour but, d'ébranler leur foi dans l'autorité et l'infailibilité des dirigeants de l'UPC. Ces derniers, s'adressaient aux populations de cesser toute collaboration avec les « rebelles ». L'action psychologique consistait à extirper les idées Upécistes de la conscience des populations. Elle était destinée à évacuer l'esprit de revendication chez les villageois. Pour les agents du service de renseignements généraux, il s'agissait de substituer à l'idéologie répandue par l'UPC, une conception raisonnable et saine du rôle, que la population bassa pouvait et devait jouer pour concourir à l'édification d'une nation camerounaise moderne ¹⁵⁸⁴. Pour rendre ce projet opératoire, une formation civique fut organisée dans toute la région. Elle se traduisait par la propagande et la vulgarisation agricole. La propagande, consistait en une visite des camps de regroupement par un officier du service des renseignements généraux, qui s'entretenait avec les populations. Ces derniers, lui adressaient des doléances relatives à l'amélioration de leur cadre de vie, notamment, les besoins en infrastructures sanitaires, scolaires, l'amélioration des conditions de transports et la situation commerciale⁵⁴.

L'officier, compte tenu de l'importance du capital humain qu'il avait hébergé dans les multiples camps de regroupement, comprit que ces populations étaient réellement restées à l'écart du monde moderne, et que, leur désintérêt de la revendication politique ne passait que par la réalisation des infrastructures sociales. C'est la raison pour laquelle, une équipe de propagandistes fut constituée et va suivre une formation. Ils furent recrutés parmi les amnistiés, les paysans ayant vécu dans les camps de tortures. Dès lors, les agents de renseignements généraux renforcèrent le nombre de moniteurs. Des séminaires étaient organisés pour tous les propagandistes, dans un coin de campagne tranquille et retirer de préférence dans les chefferies¹⁵⁸⁵.

A la fin des stages de quinze jours effectués par les moniteurs et agents d'information, ceux-ci étaient affectés dans une zone d'action. Dans le canton Basso par exemple, le

¹⁵⁸⁴ ANY, IAC80D (9), Action psychologique menée auprès des massacres contre l'UPC en 1958 par les fonctionnaires du service de renseignements généraux. ⁵⁴ ANY IAPB IAC 24, « Cameroun, UPC, activités 1962-1969 »

¹⁵⁸⁵ ANY 2AC 246, « Cameroun (territoire), UPC, activités 1952-1959 »

principal moniteur était Jean Claude Ntamack. Basé à Song-Mbog, il exerçait de Bodi à Bilangue et de Bilangue à Nyanon. Le rôle des moniteurs ou propagandistes et agents d'information fut de divulguer la propagande de l'administration, mais aussi de faire parler la population afin de recueillir les différents points de vue, savoir ce que les villageois pensaient des colons pour mieux axer leur action¹⁵⁸⁶. Ces derniers, par des entretiens et des récits, se rapprochèrent de la population, pour leur expliquer la nécessité du maintien de la paix dans la région. La propagande devait promouvoir le regroupement de la population le long des axes routiers en faisant prévaloir l'idée selon laquelle, les Bassa étaient vus par leurs voisins comme des animaux, parce qu'ils vivaient dans la forêt¹⁵⁸⁷.

Pour le renforcer, des tournées de propagande, furent organisées dans l'ensemble des villages du pays Bassa et particulièrement dans les fiefs, où les slogans étaient les plus ancrés. Ces propagandes avaient une durée déterminée par les autorités policières du service de renseignements généraux comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Tableau 28 : Propagande dans la région de Bot-Makak

Secteurs	Villages concernés	Durée
Ntouleng	Minse-Kikot	Une semaine
Bot-Makak	Pan-Makak	Deux jours
Boumnyebel	Makai-Mamb	Une semaine

Source : A. Mbembe, *La naissance du Maquis dans le Sud Cameroun*, Paris, Karthala, 1996, p.326.

Ce tableau, relève l'attachement des agents de renseignements généraux au remodelage psychologique des populations de ces villages, qui avaient été les plus sinistrés et les plus revendicatifs. De plus, lorsqu'on prête une attention à la durée de la campagne par secteur, on constate que, les policiers développaient des thèmes qui avaient trait à une vie collective avec, les sociétés d'entraides mutuelle *Ngan* ou le travail commun *Yum* qui rassemblait toutes les familles des différents clans sans aucun parti pris.

Les projections cinématographiques ne furent pas en reste. Elles avaient pour objectif de renforcer la cohésion entre les villageois et l'administration. La participation importante des populations à cette campagne laissait croire, qu'elles se montraient dynamiques à la reconstruction de leurs villages¹⁵⁸⁸. A travers cette campagne, nous constatons que, les

¹⁵⁸⁶ *Ibid.*

¹⁵⁸⁷ APEK, Textes des thèmes de propagande mis au point à Eséka et à inculquer aux chefs, notables, villageois, femmes durant les réunions qui se tiendront dans les chefs-lieux de subdivision ou de postes administratifs, et à proximité des brigades de gendarmerie. Dossier non classé.

¹⁵⁸⁸ ANY, IAC80(2), Sanaga-Maritime anti-upécistes. Actions psychologiques menées auprès des masses contre l'UPC en 1958 par l'administration. ⁵⁹ *Ibid.*

fonctionnaires du service des renseignements généraux avaient réussi à imposer la paix et le retour d'une vie équilibrée dans toute la région⁵⁹.

La deuxième phase de l'action psychologique, se résumait en la vulgarisation agricole, mieux à la relance des principales cultures commerciales, à savoir : le cacao et le palmier. Ainsi, on assiste à la création des coopératives, et la formation des équipes phytosanitaires. Dans le canton Basso, le groupe phytosanitaire, avait pour responsable Monsieur Djende et deux équipes, l'une mobile et sillonnant toute la région, l'autre statique et implantée à Nyanon¹⁵⁸⁹.

Une équipe phytosanitaire mobile fut chargée dans chaque région de l'assainissement de ce secteur¹⁵⁹⁰. Les agents de renseignements généraux montraient à la population la nécessité de vivre et de travailler en communauté¹⁵⁹¹. Voici la composition par exemple des équipes mobiles de la lutte phytosanitaire du Canton Basso et de l'équipe statique de Nyanon.

Tableau 29 : Equipe Mobile de la lutte phytosanitaire du Canton Basso

Membres	Fonction
Lipoum Antoine	Chef d'équipe
Minka Théodore	Moniteur
Mbogol François	Moniteur
Mba Gilbert	Moniteur
Nkompen Gilbert	Moniteur
Nsooh	Moniteur
Onguene Luc	Chauffeur
Bidime Mathias	Motor-boy

Source : ANY, 2AC 1164, Sanaga-Maritime, action psychologique.

Tableau 30 : Equipe statique de Nyanon

Membres	Fonction
Minsaman	Chef d'équipe
Mbe Emile	Moniteur
Nyemeck Thomas	Moniteur
Ndobo Jean	Moniteur
Melone Génie	Moniteur
Essosso Alexandre	Chauffeur
Mbogue François	Gardien du poste

Source : ANY 2AC 1164, Sanaga-Maritime, action psychologique

¹⁵⁸⁹ ANY IAC 307, « UPC, activité 1955-1964 »

¹⁵⁹⁰ *Ibid.*

¹⁵⁹¹ ANY 2AC 1164, Sanaga-Maritime, action psychologique.

Ces deux équipes phytosanitaires, s'occupaient de l'éducation agricole des populations, en vue de les amener à produire une bonne qualité de produits commerciaux de la région. Pour réaliser toutes ces idées, le gouvernement octroya une subvention de 30 millions de francs repartis aux agriculteurs des zones soumises à l'action psychologiques. Pour illustrer les réalisations de ce secteur, les paysans reçurent gratuitement des intrants agricoles, des produits phytosanitaires, dont les moniteurs furent tenus de leur expliquer l'usage lors de leur passage dans la région¹⁵⁹². A cet effet, les populations du pays Bassa bénéficièrent des intrants agricoles qui leur permirent de réaliser une plantation de 150 milles pieds. De plus, cette vulgarisation agricole encourageait les planteurs, à revaloriser leur domaine de prédilection, surtout que, cette équipe phytosanitaire offrait des camions de groupage, pour évacuer les produits commerciaux¹⁵⁹³.

Par ailleurs, dans le cadre du désenclavement de la région, l'entreprise RAZEL placée sous la responsabilité de Stéphane Prévitali, un français, procéda au terrassement de la région en 1959. La réalisation des travaux routiers s'effectuait dans une ambiance calme, qui mobilisa aussi bien les paysans que les anciens maquisards¹⁵⁹⁴.

2- A l'Ouest-Cameroun

Le contexte tumultueux de l'accession à l'indépendance du Cameroun amena l'élite intellectuelle à se positionner en contribuant activement dans l'organisation des campagnes anti-insurrection armée et des groupes d'auto-défense⁶⁶. Dans le Haut-Nkam, la campagne se faisait dans une atmosphère de foire animée par la nommée Djoudjou Jeanne, présidente de la section départementale de l'Organisation des Femmes de l'Union Nationale Camerounaise (OFUNC)¹⁵⁹⁵. Simultanément, de nombreuses initiatives furent prises par des groupes qui décidèrent de mettre à l'écoute des insurgés et de dialoguer avec eux. Dans un appel au calme à la population Bangang le 31 mai 1961, Simon-Pierre Tinkin, conseiller municipal, déclarait :

Il suffit tout simplement à la population de se mobiliser, hommes et femmes pour se défendre. C'est ce que je vous demande de faire dès aujourd'hui car dans une attaque terroriste, les machettes, les balles des bandits et celles des forces de l'ordre n'épargnent personne. Nous

¹⁵⁹² ANY IAC 307, « UPC, activité 1955-1964 ».

¹⁵⁹³ ANY, IAC80(2), Sanaga-Maritime anti-upécistes. Actions psychologiques menées auprès des masses contre l'UPC en 1958 par l'administration.

¹⁵⁹⁴ B. Anyia Enyegue, "Les renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée en SanagaMaritime 1956-1963", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, pp.95-96. ⁶⁶

ANY 134, « Situation de la politique générale de la région bamiléké 1957-1959 ».

¹⁵⁹⁵ ARO 1AA7, Bamiléké (Région), lutte anti-terroriste, Bulletin mensuel de renseignements du 1^{er} au 31 décembre 1968, n°21.

sommes tous victimes d'une peur insensée qui nous fait tous périr en un seul jour. Ce que les autres villages ont fait nous pouvons le réaliser nous aussi en dénonçant partout les malfaiteurs. Une mobilisation générale de la population s'impose car il s'agit ici d'un état de légitime défense contre nos bourreaux [...] Cette auto-défense que les bandits et leurs partisans appellent "auto de France" dans un but criminel de nous empêcher de nous défendre contre leurs brigandages¹⁵⁹⁶.

Il était inadmissible pour lui que les "bourreaux" à l'intérieur comme à l'extérieur cachent leurs crimes odieux sous le masque de nationalisme ou de révolution.

L'objectif des différentes campagnes anti-insurrection armée était donc clair : semer le trouble dans les esprits quant à la légitimité et à la crédibilité des actions des insurgés. Dans les Bamboutos, les première, deuxième et troisième campagnes psychologiques contre les séquelles de la rébellion furent organisées sur l'initiative de Josué Tetang alors secrétaire d'Etat à l'enseignement du Cameroun Oriental en 1967. La deuxième se tint plus précisément du 13 au 16 juillet 1967. Les conférences d'action civique qui étaient associées à ces campagnes psychologiques étaient l'occasion de confondre l'UPC dans ses objectifs. Les instructeurs de l'action civique n'hésitaient pas à voir en les insurgés des gens assoiffés de sang¹⁵⁹⁷.

En effet, Josué Tetang, alors secrétaire d'Etat à la présidence chargée de l'information, lors de sa visite dans le département des Bamboutos du 22 au 24 août 1961 effectua une tournée dans toutes les chefferies⁷⁰. Dans sa réponse à l'allocation du maire de Batcham, Thomas Tapeo, il remercia les populations de Batcham pour leur confiance au gouvernement de la république et rappela que les populations des Bamboutos avaient obtenu un département et deux districts (Batcham et Galim) sans la force contrairement à ce que pensent les insurgés. Il réaffirma ensuite dès son arrivée à Mbouda (place de l'indépendance) la détermination du gouvernement de poursuivre jusqu'au bout les auteurs de troubles et promit d'être le porte-parole fidèle des populations Bamboutos auprès du gouvernement¹⁵⁹⁸.

Cette tournée le conduisit à Babadjou, Balatchi, Bamougong, Bafounda, Bamenkombo, Bangang. Dans son allocution à Bamenkombo, il affirma que si avec le concours de la population le calme revenait rapidement, il interviendrait auprès du gouvernement pour que d'autres districts soient construits à Babadjou, Bangang et au

¹⁵⁹⁶ APM, PS/ 30, Agent sureté Mbouda, AI, a/s de M. Tedonnang Tinkin Simon-Pierre, 08-6-1961.

¹⁵⁹⁷ APM, Sûreté de Mbouda, Bulletin d'information du 5 décembre 1961, n° 0275/PS/30/RG.

⁷⁰ ANY IAC 1439, Ouest Rébellion activités 1963.

¹⁵⁹⁸ APM, Rapport de tournée de Tetang Josué alors, secrétaire d'Etat à la présidence chargée de l'information, dans le département des Bamboutos du 22 au 24 août 1961.

carrefour entre les chefferies Bamenkombo et Bafounda¹⁵⁹⁹. De passage à Babeté, Michel Tangmo, conseiller municipal de

Babeté, dans son allocution dit notamment qu'au début des troubles, c'est en l'absence des forces de l'ordre et pour sa propre sécurité que la population collabora avec les rebelles. Pour leur part, Josué Fokam et Thomas Noupa, conseillers municipaux de Bamenkombo, affirmèrent en date du 23 août 1961 : "Nous disons à haute voix que nous avons été trompé et nous ne voulons plus être trompés pour la deuxième fois. Nous combattons même avec les femmes les destructeurs de nos biens¹⁶⁰⁰". Le même son de cloche était entendu à Batcham où il ressort des propos de Thomas Tapéo, conseiller municipal, ce qui suit : « Nous prions nos frères qui s'entêtent encore dans le maquis de venir se réjouir avec nous car nos fils sont des ministres, notre pays est entièrement entre nos mains. Contre qui luttent-ils ? Que feront-ils après la décimation de la race Bamboutos ? Pensent-ils que les pierres mettront un jour en valeur notre département ? »¹⁶⁰¹.

Le chef Balatchi n'est pas en reste. Dans son allocution à l'occasion du passage de Josué Tetang, secrétaire d'Etat chargé de d'information en date du 23 août 1961, le chef Samuel Tanga Fouotsop, conseiller de Balatchi, reconnut que dans les troubles qui ont endeuillé et continuent à endeuiller le pays, Balatchi s'est vu taxé de la grande responsabilité¹⁶⁰². "Mais, renchérit-il, que feriez-vous à notre place à la frontière où les grandes forêts nous abordent ?". Pour lui, les mauvais éléments, ennemis de la nation camerounaise endurcis par l'hérésie, avaient profité de ces forêts pour faire de sa chefferie un champ de représailles. Comme pour donner un gage à son hôte, il conclut :

Enfin nous ne perdons pas courage, en nous voyant protéger par les gardes civiques et l'armée Camerounaise qui effectuent sans relâche des fouilles dans les forêts du mont Bamboutos. Nous ne manquerons pas de vous faire savoir ici que sous la digne direction du sergent maréchal de Logis chef, commandant la garde civique de Balatchi, nous avons organisé des sections d'autodéfense qui participent activement à la lutte contre les actes maquisards. Car en tant que citoyen Camerounais, nous déclarons hautement que nous ne pouvons et ne pourrions être en accord avec les sanguinaires tels que les terroristes¹⁶⁰³.

¹⁵⁹⁹ ANY 2AC 8972, « Bamiléké (Cameroun) chefferie 1958-1959 ».

¹⁶⁰⁰ APM, Rapport de tournée de Tetang Josué alors, du 22 au 24 août 1961.

¹⁶⁰¹ *Ibid.*

¹⁶⁰² APM, 088/PS/30, Agent sureté Mbouda.

¹⁶⁰³ APM, Allocution de Tanga Fouotsop Samuel à l'occasion de la tournée de Tetang Josué du 22 au 24 août 1961 dans les Bamboutos.

Au-delà de la tournée de mobilisation des élites administratives du coin, les campagnes d'action psychologiques étaient l'occasion des chefs et fils de chaque chefferie de manifester leur désapprobation des actions violentes perpétrées par les insurgés¹⁶⁰⁴. Au cours de la deuxième campagne qui se déroula du 13 au 16 juillet 1967, chaque chefferie accueillait une délégation de ses fils de l'extérieur. Sous l'initiative de Josué Tetang, les concertations aboutirent à la création d'un comité national basé à Yaoundé, d'un comité central à Mbouda, de deux comités d'arrondissement à Galim et à Batcham¹⁶⁰⁵. Les rapporteurs des délégations par chefferie furent désignés : il s'agissait de Léon Fopa pour Bamessingué, Théodore Douni pour Bafounda, Samuel Tanefo pour Bamendjo, Joachim Mondo Tchio pour Bamenkombo, Marc Miguini pour Bagam, Daniel Fondjoun à Bati, Berthe Nkouo Pepoupo pour Bamendjing, Etienne Fobasso pour Babadjou, Victor Sonna pour Bangang, Pierre Ngoulla pour Balatchi, Jean Nkeugni pour Batcham, Jean Nkaffo pour Bamougoung, Mathieu Dindo pour Babété. Seule la chefferie Bamenyam n'avait pas de représentant¹⁶⁰⁶.

Il était toujours question de fixer les bases du dialogue entre les délégués et la population¹⁶⁰⁷, notamment la recherche des causes de la rébellion et les remèdes contre celle-ci. Les remèdes différaient des zones infectées où il était question de ne pas adopter de positions intermédiaires: il était question d'être pour ou contre un dialogue franc et cordial, de lutter contre les séquelles de l'UPC, de la remise des armes par les ralliés, d'identifier tous les originaires du village encore dans l'illégalité et placer leurs parents devant leurs responsabilités, de féliciter et d'encourager les nombres de l'auto-défense par leur action, d'associer dans les discussions toutes personnes influentes du village à savoir les sorciers, les femmes, les forgerons, d'inviter les populations à militer dans le grand parti de l'UNC, de constituer un comité permanent par village, de rechercher les complices des malfaiteurs, et d'assainir l'atmosphère¹⁶⁰⁸.

Dans le compte rendu de la délégation¹⁶⁰⁹ pour la campagne anti-insurrection armée dans la chefferie Bagam on peut lire cette déclaration d'Etienne Tsebewo:

¹⁶⁰⁴ ANY 2AC 8972, « Bamiléké (Cameroun) chefferie 1958-1959 ».

¹⁶⁰⁵ ANY IAC 1439, Ouest Rébellion activités 1963.

¹⁶⁰⁶ APM, Compte rendu de la campagne psychologique contre les dernières séquelles de la rébellion menée du 13 au 16 juillet 1967 dans le département des Bamboutos.

¹⁶⁰⁷ Voir annexe 5

¹⁶⁰⁸ APM, Compte rendu de la campagne psychologique, du 13 au 16 juillet 1967.

¹⁶⁰⁹ Cette délégation était composée de Menguini Marc, Tetang Josué, Tsebewo Etienne, Ndebe Maurice, Ziepop Michel, Tamgwa Mathieu, Muireko François.

Au nom de la délégation ici présente venue de Yaoundé, Douala et d'ailleurs, nous vous félicitons d'avoir lutté énergiquement avec les autorités administratives, politiques de l'UNC et la force de l'ordre pour conquérir la paix qui avait été arrachée par les fauteurs de troubles [...] il faut s'adhérer massivement à l'UNC qui est notre parti majoritaire, qui est notre parti au pouvoir, qui est notre flambeau, et nous tous savons que c'est son excellence le président Ahidjo qui est en tête et qui conduit le pays vers ses destinées meilleures¹⁶¹⁰.

Un peu partout le discours est le même. A Bamesso, Monsieur Dedi n'hésita pas d'affirmer que le maquis leur avait été imposé et qu'en aucun jour les Bamesso ne s'étaient réunis pour en établir un plan. "Dès qu'il nous a été prouvé que c'est une mauvaise chose, dit-il, nous leur avons tourné le dos et les avons combattus¹⁶¹¹". Il ne manqua pas de préciser que certains troubles avaient été causés parce que certaines autorités avaient enlevé les femmes de certains paysans et les avaient expropriés de leurs terres ou de leur raphia ; et surtout que depuis son intronisation, le nouveau chef avait refusé cette mauvaise pratique. Présent pour la circonstance, le chef Paul Tandjong de Bamesso dira qu'avant l'arrivée de la délégation, il se proposait de faire infliger une punition aux notables qui se sont tous désintéressés de la surveillance et de la conduite des peuples. Il mit en relief le caractère reconfortant des exposés qui tendaient à réhabiliter l'autorité des chefs de quartier devenus tous irresponsables¹⁶¹². Et monsieur Fomatchi renchérit en disant :

Les comités de vigilance s'apparentent aux anciennes formations traditionnelles dites "Madzong" et doivent jouer un rôle important. A chaque échelon, les responsables de chaque comité devaient pouvoir répondre de la moralité de la conduite de chaque paysan de leur quartier et réprimer toute tentative de trouble ou de désordre occasionné par un paysan quelconque¹⁶¹³.

Six mois plus tard c'est-à-dire du 31 janvier au 03 février 1968, la troisième campagne anti-terroriste est organisée dans l'ensemble du département. La deuxième réunion préparatoire s'était tenue à l'hôtel de ville de Mbouda dans la journée du 31 janvier 1968 en vue de donner les directives aux délégués (regroupant les délégations venues de l'extérieur). Tous les ressortissants de chaque chefferie venue de l'extérieur y participèrent¹⁶¹⁴. Les autorités administratives, les chefs traditionnels, les cadres parlementaires, de l'UNC et les

¹⁶¹⁰ APM, Compte rendu de la délégation pour la campagne anti-terroriste dans le groupement Bagam le 14 juillet 1967.

¹⁶¹¹ APM, Compte rendu de la délégation pour la campagne anti-terroriste dans le groupement Bamesso le 14 juillet 1967.

¹⁶¹² APM, Compte rendu de la campagne psychologique, du 13 au 16 juillet 1967.

¹⁶¹³ *Ibid.*

¹⁶¹⁴ ANY 1AC 91(2), Ouest-Cameroun, UPC 1970.

maires. Déjà lors de la première réunion préparatoire tenue au bureau du préfet en date du 29 janvier 1968, il souligna l'importance de cette campagne et insista sur la vigilance et les mesures de sécurité que chaque responsable devait prendre dans son secteur pendant le séjour des membres des délégations venues de l'extérieur afin qu'on ne déplore ni acte rebelle, ni règlement de compte de quelque nature que ce soit. Il a en outre attiré l'attention des ressortissants Bamboutos de l'extérieur venus pour la campagne sur le fait de soulever des problèmes en dehors du cadre de la rébellion et de présenter des vagues doléances¹⁶¹⁵.

Il fallait pendant cette période faire comprendre à la population l'efficacité du grand parti national l'UNC, contrairement à l'"esprit de sabotage de l'UPC et de ses organes annexes".

L'occasion était toujours donnée de féliciter le gouvernement et le parti "pour la restauration de la paix, condition *sine qua non* du plein épanouissement"; de demander avec insistance que le "cadi" soit pratiqué partout où besoin sera et que la confession s'intensifie et se poursuive⁸⁹.

Ces campagnes étaient également l'occasion de lancer un défi à tous les sorciers et leurs complices pour que cessent les pratiques d'envoûtement qui créaient la confusion, la peur et l'insécurité parmi les populations¹⁶¹⁶; d'inviter les populations du département à adhérer massivement, pour ceux qui hésitent encore, au grand parti national de l'UNC qui était seul capable de promouvoir le développement social et économique des populations du Cameroun et de rendre un vibrant hommage à son Président Général⁹¹. L'occasion était aussi donnée pour un véritable marchandage politique. Il suffit de se référer à la résolution adoptée par les délégations des originaires du département des Bamboutos de l'extérieur et les cadres locaux de l'UNC à l'issue de la réunion tenue à Mbouda du 31 janvier au 03 février 1968 dans le cadre de la troisième campagne anti-terroriste à l'occasion de la journée du 18 février marquant l'anniversaire des 10 ans de pouvoir d'Ahmadou Ahidjo, président de la République Fédérale du Cameroun, où on peut lire :

Considérant les efforts accomplis durant les 10 ans de magistrature suprême par S.E. El Hadj Ahmadou Ahidjo, président national de notre Parti et président de la République Fédérale du Cameroun ; considérant qu'en 1960, après avoir gagné la bataille de notre indépendance nationale, obéissant à son apostolat de l'unité nationale, manifeste son patriotisme en accordant l'amnistie totale et inconditionnelle aux compatriotes égarés ; [...] considérant que c'est

¹⁶¹⁵ APM, Procès-verbal de la troisième campagne anti-terroriste dans le département des Bamboutos, février 1968. ⁸⁹ *Ibid.*

¹⁶¹⁶ La délégation était convaincue du fait que la sorcellerie et l'envoûtement ont une emprise sur les populations.

⁹¹ APM, Procès-verbal de la troisième campagne, février 1968.

toujours lui qui, fort de sa conviction que l'on ne peut créer une nation puissante qu'en consacrant l'union des cœurs et des esprits de toutes les bonnes volontés, à crée l'Union Nationale Camerounaise ; considérant qu'il est le premier Camerounais à réaliser la réussite de l'unité nationale, condition *sine qua non* de l'affermissement de l'Etat et du progrès de la nation ; Notent avec satisfaction que notre prestigieux leader a tout fait pour activer le rythme du développement économique et social du Cameroun¹⁶¹⁷.

On aurait dit une véritable cour à l'endroit du chef de l'Etat venant des membres des différentes délégations. Ils se félicitaient même de ce que le gouvernement sous l'égide du "Grand Camarade", mettait tout en œuvre pour combattre la subversion sous toutes ses formes et poursuivait sans trêve ni défaillance une action énergique sans oublier celle psychologique en vue de juguler, dans les régions encore troublées, les séquelles des terroristes afin de ramener la paix, seul critère favorable pour une construction nationale efficace et réelle. Ils réaffirmèrent leur entière confiance au président de la République Fédérale du Cameroun dont l'action lucide avait permis d'une part au Cameroun d'affirmer sa personnalité interne et externe et d'autre part au parti de l'UNC, de raffermir et de jouer un rôle prépondérant sur le plan national¹⁶¹⁸.

On ne peut s'empêcher de le relever : devenu partisan, l'Etat profite de la puissance du parti à qui il emprunte à la fois sa force et sa finalité. Cette symbiose entre le parti et l'Etat aboutie parfois au totalitarisme. La doctrine du parti constitue l'idéologie étatique de telle sorte que l'Etat est l'instrument de la politique arrêtée par les instances dirigeantes du parti. Par conséquent, l'assise psychologique du pouvoir étatique ne saurait être qu'à la mesure de l'adhésion que le parti rencontre dans la masse des gouvernés. Ceci est d'autant plus important qu'il fût impératif de concilier la nécessaire unité du pouvoir et la diversité de la réalité sociale au Cameroun. L'Etat étant un et la société multiple¹⁶¹⁹.

Au cours de cette réunion de clôture du 03 février 1968 à Mbouda, le président de la section départementale de l'UNC, Monsieur Etienne Poufong remercia les délégués au nom du parti pour s'être associés à cette lutte que seuls ceux qui sont à l'intérieur du département menaient. Il ajouta que leurs tournées et discours étaient déjà devenus routiniers et que désormais le parti était réconforté car lorsque ses responsables iront devant la population, ils

¹⁶¹⁷ APM, Résolution adoptée par les délégations des originaires du département des Bamiboutos de l'extérieur et les cadres locaux de l'UNC à l'issue de la réunion tenue à Mbouda du 31 janvier au 03 février 1968 dans le cadre de la troisième campagne anti-terroriste.

¹⁶¹⁸ APM, Procès-verbal de résolution présenté par Tétang Josué et adopté par l'assistance au cours de la réunion de clôture de la 3e campagne anti-terroriste dans les Bamiboutos le 03 février 1968 à Mbouda.

¹⁶¹⁹ Anyia Enyegue, "Les renseignements généraux...", p.100.

sentiront l'appui de leurs "frères résidents à l'extérieur". Ces tournées ont en quelque sorte légitimé le discours des leaders de l'UNC dans le cadre de la lutte contre l'insurrection. Il n'a pas manqué de souligner le cas de ceux des insurgés vivant à l'extérieur du département et qui avaient commis divers crimes lors du "terrorisme" et demanda aux délégués de les faire surveiller afin que la lutte soit latérale et efficace¹⁶²⁰.

Cette troisième campagne anti-insurrection armée et psychologique laissa une très bonne impression dans la population des Bamboutos qui en général fut convaincue que la lutte contre l'insurrection armée n'était pas une affaire de l'administration¹⁶²¹. A Babeté par exemple, après la confession publique, les anciens "maquisards" avaient été invités à couper les cheveux et à raser la barbe qu'ils avaient gardée longtemps ébouriffés en signe de deuil pour leur parti de l'UPC dissout. Aussi, tous les anciens chefs rebelles des deux sexes déterrèrent leurs pots ou vases sacrés qu'ils avaient enfoui dans le sol pour prolonger magiquement l'UPC et l'insurrection armée. A Bamenkombo, les confessions publiques furent l'occasion de dénoncer plusieurs sorciers et envoûteurs. Les résultats furent globalement positifs puisque dans chaque chefferie, les habitants encore sous maquis étaient signalés avec leurs références (nom, nom du père) et leurs mouvements. Les populations prirent conscience du problème. Les délégations approuvèrent l'institution au cadi au chien noir et la confession publique¹⁶²².

Un hommage fut rendu au comité départemental de vigilance pour cette initiative. C'est ainsi que plusieurs ex-rebelles sans contrainte reconnurent publiquement avoir participé à plusieurs crimes, désignant nommément les victimes¹⁶²³. C'est également grâce à cette confession publique que les anciens organisateurs de l'UPC, de l'UDFC, de la JDC et du *Kumze* remirent au comité les restes des fonds et le matériel de ces associations¹⁶²⁴. Les délégués lors de cette troisième campagne anti-insurrection armée se satisfaisaient de la vigilance des autorités administratives, des membres du comité départemental de vigilance et des cadres du parti qui se traduisit par la restitution d'un montant des fonds avoisinant 3 000

¹⁶²⁰ APM, PS/30/a /1 du 05 février 1968, a/s troisième campagne anti-terroriste menée par les ressortissants de Bamboutos de l'extérieur.

¹⁶²¹ APM, PS/30/a /1 du 05 février 1968, a/s troisième campagne anti-terroriste menée par les ressortissants de Bamboutos de l'extérieur.

¹⁶²² APM, N° 1/N/CA/AMD/ 20 mai 1968.

¹⁶²³ ARO IAC 226 (1), « Bamiléké (Région) force de l'ordre activités 1959-1960 ».

¹⁶²⁴ ARO 1AA 128, « Bamiléké (Région) rébellion éradication 1958-1960.

000 de FCFA avant que la campagne de confession publique n'ait atteint l'ensemble du département¹⁶²⁵.

II- LES AUTRES RAISONS DE L'AFFAIBLISSEMENT DE L'INSURRECTION ARMEE PAR LE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Plusieurs raisons sont à l'origine de l'affaiblissement de l'insurrection armée par le service de renseignement généraux en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun. Parmi ces dernières, nous avons : l'amnistie générale et inconditionnelle de 1960, la contribution des anglais du Cameroun britannique dans la lutte contre l'insurrection armée, et enfin les thérapeutiques contre l'insurrection armée : la frappe du chien noir, l'absorption du cadî et l'épreuve dit du piment.

A- L'AMNISTIE GENERALE ET INCONDITIONNELLE DE 1960

L'amnistie est une grâce accordée par le pouvoir exécutif, en vue de suspendre toutes les charges répréhensibles qui pèsent sur un suspect¹⁶²⁶. Elle se traduit par la suppression des poursuites judiciaires. Pour situer l'historique de l'amnistie pendant le maquis, Théodore Levine déclare que : Après son installation comme premier ministre en 1958, Ahidjo lança une série d'appels aux rebelles, leur demandant d'user de moyens légaux et leur promettant de les recevoir à bras ouvert¹⁶²⁷.

Une analyse de ces propos montre qu'Ahidjo, contrairement à son prédécesseur se montrait « modéré ». C'est pour cette raison que, le ralliement des insurgés s'accéléra. Cette croissance se justifiait par le fait que, « l'assemblée adopta en 1959, à l'unanimité la loi d'amnistie »¹⁶²⁸. Par cette mesure, de nombreux insurgés se rendirent dans les postes de renseignements généraux, pour y déposer leurs armes et renoncer à la rébellion. Ainsi, c'est suite à l'ordre intime par Mayi Matip, « le numéro 2 » de l'UPC sous maquis, et compte tenu de l'inégalité du rapport de force, qu'il fut contraint d'abandonner la clandestinité d'autant plus que, la mort d'Um Nyobe avait été officialisée¹⁶²⁹. Dans cette région, la loi d'amnistie intéressait les insurgés d'une part, et la population civile qui avait participé à la suivie du mouvement d'autre part. Grace aux listes des imposables par village et bien entendu avec les

¹⁶²⁵ APM, Procès-verbal de la troisième campagne anti-terroriste dans les Bamboutos, février 1968.

¹⁶²⁶ *Dictionnaire contemporain de la langue française*, Paris, seuil, 1987, p.90.

¹⁶²⁷ Levine, *Le Cameroun: Dut...*, p.75.

¹⁶²⁸ *Ibid.*

¹⁶²⁹ Entretien avec Lipem Samuel, 87ans, ancien ouvrier de l'ALUCAM, Edéa, le 22 décembre 2020.

¹⁰⁵ APEK, avis d'évasion et de recherche n°99, dossier non classé.

procès-verbaux des fonctionnaires du service de renseignements généraux, les chefs supérieurs, avaient pu reconstituer une liste de ceux qui étaient dans le “maquis”, abandonnant femmes et enfants¹⁰⁵. Cette reconstitution permit sans doute de catégoriser les justifiables.

Pour mieux appréhender les circonstances réelles ayant présidé à la promulgation de l'ordonnance relative à l'amnistie générale et inconditionnelle de 1960, il importe, au préalable, de faire observer que dès 1958, M. Ahidjo fit un clin d'œil en direction des personnalités influentes, des notabilités de l'Ouest-Cameroun, dans l'unique objectif de les associer à la lutte contre l'insurrection armée. Dans cette optique, il tenta d'intégrer dans son cabinet ministériel quelques-uns de ces politiciens les plus en vue¹⁶³⁰. Le chef Foréké-Dschang, Mathias Djoumessi, fondateur du *Kumzse*, jadis célèbre pour ses prises de position anti-coloniales, se rallia au régime de Yaoundé. C'est ainsi qu'il fut nommé Ministre-résident à Dschang de 1958-1962, chargé pour l'essentiel d'étouffer l'insurrection armée, ou d'asseoir des stratégies susceptibles d'annihiler le maquis¹⁶³¹.

Michel Njine Ngangley, Vice-Premier Ministre dans gouvernement Ahidjo en 1958, se chargea également de la politique de réconciliation et de ralliement des maquisards installé dans la subdivision de de Bafang. Egalement, les dix-huit députés Bamiléké des départements du Mungo, Bamiléké, du Wouri dont les noms suivent : Jean Pierre Wandji Nkumy, Thaddée Nya,

Josué Tetang, Max-Marc Batonga, Paul-Louis Schumele, Jean Chamba Njitam, Philippe Achingui, Emmanuel Tenawa, Etienne Djuatio, Louis Happy Kemayou, Sébastien Ndeffo, Victor Kanga, Noé Mopen, Abraham Tagny, Pierre Kamdem Niyim, Gaston Tonpoba Youta, Eloi Souffo Tamouffe, Julienne Keutcha¹⁶³², se réunirent à Yaoundé le 28 avril 1960 aux fins d'examiner le drame Bamiléké, leurs pertes en vies humaines et en biens. Ils décidèrent de la création d'une formation parlementaire dénommée Front Populaire pour l'Unité et la Paix ayant pour programme : le dépôt des armes par les insurgés, l'amnistie totale, le retrait des troupes étrangères. Pour ce faire, ils lancèrent un appel à « tous leurs frères du maquis afin qu'ils déposent les armes qui endeuillent si douloureusement le pays et le peuple Bamiléké et dont la réaction impitoyable est souvent plus destructive »¹⁰⁹.

¹⁶³⁰ ARO IAA 7, « Circulaire sous maquis » du 31 mars 1967 ».

¹⁶³¹ ARO 1AA 128, « Bamiléké (Région) rébellion éradication 1958-1960.

¹⁶³² M. Kanguelieu Tchouake, *La rébellion armée à l'Ouest-Cameroun 1955-1971. Contribution à l'étude du nationalisme camerounais*, Yaoundé, Editions St Siro, 2003, p.147. ¹⁰⁹ *Ibid.*

La bataille de ces différentes personnalités Bamiléké en vue de l'amnistie générale, totale et inconditionnelle eut pour corollaire la signature par Ahidjo de l'ordonnance n°60 du 8 mai 1960 portant amnistie et remise de peines. L'article premier de cette ordonnance prescrit en des termes précis que l' l'amnistie générale, totale et inconditionnelle est accordée pour tous les crimes, délits et contraventions à caractère politique ou en rapport direct avec les incidents d'origine politique commis ultérieurement à la promulgation de la présente ordonnance¹⁶³³. Mais toutes les personnes susceptibles de bénéficier de cette amnistie et qui détenaient encore des armes devaient en faire remise aux autorités légales avant le 1^{er} juin 1960, faute de quoi, elles ne pouvaient plus prétendre à l'amnistie. A tort ou à raison par cette nouvelle cette nouvelle disposition juridico-politique, les ministres Bamiléké entreprirent des tournées à l'Ouest pour expliquer les différentes implications de cette amnistie totale et inconditionnelle appliquée à tous les nationalistes qui s'y astreignaient¹⁶³⁴.

Dans ce sens, Philippe Achingui, Secrétaire d'Etat à l'élevage, accompagné des députés Thaddée Nya de Bangangté, Souffo Tamouffe de Bafoussam, se rendirent dans l'arrondissement de Dschang le 17 mai 1960 aux fins d'expliquer le sens intégral de l'ordonnance portant amnistie¹⁶³⁵. Pendant ces tournées, M. Philippe Achingui s'était également fait accompagner par des prisonniers politiques et des condamnés à mort récemment libérés pour servir d'exemples¹⁶³⁶. De même, Victor Kanga, Ministre de la justice et garde des sceaux et

Pierre Kamdem Ninyim, Ministre d'Etat chargé de la santé et de la population, accompagnés de plusieurs députés du Front Populaire pour l'Unité et la Paix, se rendirent le 24 mai 1960 dans une longue tournée qui les conduisit successivement dans tous les arrondissements du département Bamiléké. Ils durent rencontrer les nationalistes notamment ceux proches des maquis de Paul Momo, pour leur expliquer le sens de l'ordonnance du 8 mai 1960¹⁶³⁷. Néanmoins, les différentes tournées examinées plus haut portèrent des fruits à la grande satisfaction du gouvernement en place à Yaoundé. Nombre de ralliements furent enregistrés parmi les insurgés de Momo¹⁶³⁸.

Notons également que, les rebelles ralliés durent l'apprendre à leurs dépens ; eux qui, une fois rentrés dans la légalité, connurent toutes sortes de tracasseries, de déconvenues. Ils

¹⁶³³ ARO 1AA 172, BR N°35, 27 octobre – 4 novembre 1959.

¹⁶³⁴ *Ibid.*

¹⁶³⁵ ANY, *La Presse du Cameroun* n°3024 du samedi 21 et dimanche 22 mai 1960, p.1.

¹⁶³⁶ *Ibid.*

¹⁶³⁷ Kanguelieu Tchouake, *La rébellion armée...*, p.149.

¹⁶³⁸ *Ibid.*

passèrent presque tous par les services de renseignements qui les obligèrent d'indiquer les repaires des autres insurgés restés dans la clandestinité. Certains furent simplement condamnés, embastillés et d'autres froidement lynchés. L'insurrection armée avait atteint son paroxysme.

Les quelques rescapés qui échappèrent à la mort s'accommodèrent des nouvelles exigences auxquelles les avaient soumis les ministres et les députés de l'Ouest-Cameroun.

Le chef de l'Etat camerounais avait dû accumuler beaucoup de rancœur et l'occasion lui semblait opportune pour régler certains comptes¹⁶³⁹.

B- LA CONTRIBUTION DES ANGLAIS DU CAMEROUN BRITANNIQUE DANS LA LUTTE CONTRE L'INSURRECTION ARMEE

Les autorités coloniales françaises exprimèrent de manière constante, leur mécontentement vis-à-vis des anglais plus ou moins considérés comme des complices à la cause des insurgés. Cette réprobation ouverte contraignit les anglais du Cameroun sous tutelle britannique à apporter leur aide aux troupes françaises¹⁶⁴⁰. Ainsi, le 14 février 1959, les deux parties se réunirent à Mbouda aux fins d'élaborer une stratégie visant à capturer les leaders Momo et Singap. Cette opération fut dirigée par un officier de police britannique de Bamenda M. Jones, et un français le lieutenant Escoffet. Ces derniers étaient assistés de huit indicateurs de police britannique et informateurs français, sous la couverture d'une équipe de l'UNICEF chargée de la vaccination dans le secteur sud de la route Bamenda-Kumbo. Cette opération menée avec force discrétion permit le 17 février 1959 aux français de s'informer sur les mouvements des insurgés camerounais dans la région de Bamenda¹¹⁸. En juillet 1959, grâce aux anglais, les autorités françaises purent localiser quelques upécistes Bamiléké résident au Cameroun britannique¹⁶⁴¹.

Il s'agit de Dempa Deta et Thomas Ndewang du groupement Babadjou, David Dikko, Samuel Mouafo et Djou Talon du groupement Batcham, tous réfugiés à Bali Kumbat. Outre les renseignements, les anglais dressèrent les populations contre les nationalistes camerounais. C'est le cas des Bamewouok qui détruisirent les bases de l'ALNK créées dans leurs forêts¹⁶⁴². De plus, en octobre 1959, le chef de la région de Dschang chargea Jean Keutcha son adjoint, accompagné du commandant de la légion de gendarmerie le capitaine Haulin, et deux

¹⁶³⁹ ANY, *La Presse du Cameroun*, n°3159, novembre 1960.

¹⁶⁴⁰ Kanguelieu Tchouake, *La rébellion armée...*, pp.164-165.

¹¹⁸ ARO 1AA7 Ouest (province). Terrorisme éradication.

¹⁶⁴¹ *Ibid.*

¹⁶⁴² A. P. Temgoua, "Le pouvoir coloniale français et la chefferie traditionnelle Foréké-Dschang (1920-1960)", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1984, p.154.

gendarmes camerounais, de le représenter à une réunion organisée à Santa au Cameroun Britannique avec les autorités de cette partie. Jean Keutcha en présente un aperçu en ces termes :

Arrivés à Santa, M. Finlay, le commissaire Britannique nous reçoit et pointe le doigt vers le mont Bamboutos en nous expliquant que c'est là que se font les allées et venues des rebelles. Et il s'empresse d'ajouter que le coin est dangereux pour plusieurs raisons : pentes abruptes à escalader à travers des ravines, guets permanents par des rebelles embusqués dans les bambous de Chine qui peuplent les gorges, l'impossibilité de porter secours en cas d'attaque¹⁶⁴³.

C- LES THERAPEUTIQUES CONTRE L'INSURRECTION ARMEE : LA FRAPPE DU CHIEN NOIR, L'ABSORPTION DU CADI ET L'EPREUVE DIT DU PIMENT

En désespoir de cause, ces thérapeutiques allèrent puiser au tréfonds des traditions africaines des recettes susceptibles d'enrayer le mal qui rongait l'Ouest-Cameroun. Ces recettes, semble-t-il, permettaient d'exorciser tous les mauvais esprits et les sorciers dans les sociétés traditionnelles de cette région. C'était des séances de purification publique. En quoi consistaient la frappe du chien noir, l'absorption du cadi et l'épreuve dite du piment ?

1- La frappe du chien noir et l'absorption du cadi

Il s'agissait des confessions publiques durant lesquelles chaque habitant jurait au nom de *Nsi*¹⁶⁴⁴ qu'il n'entretenait pas des relations avec le maquis ou confessait ses fautes. Au cas où il menait, il devait certainement mourir. Dans cette région, l'on repartit des sorciers chargés de conduire ces séances. Il fut premièrement question de boire le cadi, potion constituée de jus de tortue écrasée et d'autres ingrédients. Mais la population refusa par peur d'empoisonnement, de la boire et opta massivement pour la frappe du chien noir¹⁶⁴⁵.

Dans chaque village, l'on amena un chien noir préalablement préparé par un sorcier ou magicien et tous les habitants (hommes, femmes et jeunes de 14 ans) devaient le frapper avec une barguette, elle aussi, préparée par le même sorcier, en jurant qu'ils n'entretenaient aucune relation avec les insurgés, ne les protégeaient pas et ne leur apportaient aucune aide matérielle ou alimentaire. Par la même occasion, ils devaient dire si jamais, ils avaient été contactés par les insurgés avant de les abandonner. L'épreuve suivante consistait à cracher dans un

¹⁶⁴³ T. Ketchoua, *Les peuples de l'Ouest-Cameroun en diaspora depuis 3000 ans*, Yaoundé, Imprimerie nationale, 1988, p.89.

¹⁶⁴⁴ *Nsi* signifie Dieu chez les Bamiléké, qui pratiquent la religion monothéiste.

¹⁶⁴⁵ Ketchoua, *Les peuples de...*, p.68.

canari¹⁶⁴⁶. Les insurgés sortis de brousse et désireux de revenir à la légalité passaient par ce rite, à tour de rôle¹⁶⁴⁷.

Le serment prononcé à l'occasion de l'épreuve du cadi variait d'une localité à l'autre. A Dschang, il était le suivant : « Oh maquis, nous te maudirons à jamais. Si moi-même ou quelqu'un de ma famille te reste attaché, que le Dieu bamiléké le châtie comme il le mérite.

Que ses jours s'obscurcissent en plein midi et qu'il meure ». A Bagangté, le serment épousait une autre forme : « Si moi qui parle, me reconnais insurgé, ou si je ne dénonce pas un membre de ma famille insurgé, que le Dieu de nos pères et de nos mères me donne la mort comme châtement¹⁶⁴⁸ ».

Après que tous les habitants du quartier ou du village avaient accompli leur devoir, l'on procédait immédiatement à l'enterrement du chien noir vivant. C'était là un signe de purification pour tous ceux qui avaient accepté de se repentir. Aux dires des organisateurs du rite, celui qui reprendrait le chemin du maquis, reniait ainsi son serment, succomberait cinq à sept jours après, lorsque le ventre du chien enterré aura éclaté¹⁶⁴⁹. L'épreuve pouvait dans certaines localités, attirer un nombre impressionnant de personnes. Ainsi, elle réunit à Babété (Bamboutos) les 12 et 17 août 1962, 5000 personnes. A Bamenkomto, (Bamboutos), ce sont 3000 personnes qui se rassemblèrent le 17 août 1962 pour maudire le maquis. L'épreuve de la confection publique eut en pays Bamiléké un retentissement considérable. Elle eut aussi de nombreuses conséquences. Certaines confessions relatives au sort réservé au maquis à tel ou tel victime débouchaient sur des confrontations parfois sanglantes entre familles ou entre villages et divers clans¹⁶⁵⁰. Le témoignage ci-dessous est édifiant à cet égard :

En 1967, les confessions publiques se déployaient pour exorciser le mauvais sort qui s'abat sur Dschang et ses environs. C'est la garde civique nationale qui se charge de l'organiser sous la conduite de Momo Grégoire son chef. Ces hommes raflaient toute la population, hommes, femmes et adolescents. Dès les premières heures de la matinée, un tribunal public est mis en place. Sous l'influence des menaces de toutes sortes, les hommes et femmes passent à tour de rôle dire ce qu'ils ont fait pendant les troubles ou au maquis. C'était aussi les occasions

¹⁶⁴⁶ De par la coutume, la salive est le lien qui relie les maquisards ralliés et ceux qui sont restés en brousse. Il était admis que cette salive, associée à certaines mixtures, pouvaient « frapper » celui qui renierait à son serment et récidiverait.

¹⁶⁴⁷ F. Kuikoua, 'Femme et rébellion upéciste en région bamiléké 1955-1971', Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS, Yaoundé, 2003, p.107.

¹⁶⁴⁸ Entretien avec Tekam Jean Michel, ancien combattant de l'UPC, 87 ans, Loum, le 1 juin 2021.

¹⁶⁴⁹ Kuikoua, 'Femme et rébellion...', p.108.

¹⁶⁵⁰ ARO 1AA7, Bamiléké (Région), Lutte antiterroriste, synthèse bimensuelle sûreté n°2636 du 17 septembre 1962.

favorables aux règlements de compte et dénonciations calomnieuses [...] Ce fut le cas de la majorité des « cadi » organisés à l'endroit qui est devenu aujourd'hui alliance francocamerounaise¹⁶⁵¹.

A l'issue de ce rite anti-terroriste, il était délivré à tous ceux qui s'y étaient soumis, une attestation qui devait servir comme pièce à conviction de l'innocence de son titulaire lors des contrôles de la police ou de l'autodéfense. Cette attestation imprimée était signée et frappée du tampon du chef de quartier ou du village. A titre d'illustration nous avons :

Attestation n°..../....

Je soussigné Nzoumbe Amadou, chef supérieur des ressortissants de Bamboutos à Nkongsamba-ville,

Certifie que le nommé..... a bu le cadi anti-terroriste à Nkongsamba le/1967¹⁶⁵².

Ces dispositions sont les conséquences d'une série de mesures prises par l'administration, mesures ayant pour finalité, pour objectif d'éradiquer l'insurrection armée. Ces mesures couvraient trois domaines : traditionnel, psychologique et administratif¹⁶⁵³.

2- L'épreuve dite du piment

Seuls les marabouts et les voyants, c'est-à-dire des initiés, administrer l'épreuve, alors que la cérémonie du cadi pouvait être organisée soit par des spécialistes, soit par une autorité administrative ou militaire à l'instar du chef de la garde civique. On observe dans la coutume Bamiléké que l'épreuve du piment était mise en branle lorsqu'il fallait démasquer le ou les auteurs d'un vol grave, prouver l'infidélité d'une femme ou au contraire, la disculper, rétablir la légitimité lorsqu'il y avait usurpation d'un héritage. L'on fit donc appel à l'épreuve pour démasquer les hommes et les femmes qui vivaient presque normalement au milieu de tous et se transformaient en insurgés à la tombée de la nuit. Il est difficile même encore en vigueur de nos jours dans les chefferies¹⁶⁵⁴.

L'on retient que la personne qui, soumise à l'épreuve, se montre coupable de mensonge, est immédiatement victime de violents maux aux yeux dans lesquels on a instillé une goutte

¹⁶⁵¹ ARO 1AA7, « Bamiléké (région) Lutte anti-terroriste 1955-1963 ».

¹⁶⁵² ARO 1AA7 Ouest (province). Terrorisme éradication.

¹⁶⁵³ *Ibid.*

¹⁶⁵⁴ Entretien avec Nzeune André, 97 ans, soldat ALNK, Yaoundé le 14 mai 2022.

du piment. L'instillation ne provoque aucun effet sur le sujet qui dit la vérité¹⁶⁵⁵. La propagande, elle, se développa et fut largement exploitée à l'occasion des épreuves de confession publique. Profitant du déroulement de ces épreuves, les autorités administratives scindaient la foule en deux groupes¹⁶⁵⁶. D'un côté, l'on avait affaire à un groupe de patriotes, de populations dites

« saines » qui recevaient des félicitations et à qui l'on remettait des médailles. Le second groupe était composé de populations dites « souillées » car complices des insurgés. Chaque membre du mauvais groupe était étiqueté et photographié¹⁶⁵⁷. Les photographies ainsi prises faisaient l'objet d'une diffusion dans la localité. Cette façon de procéder eut un impact psychologique de nature à décourager les candidats à l'insurrection armée. Au cours des séances de confession publiques organisées à Bamougong dans le Bamoutos au mois d'août 1962, de nombreux

« mauvais grains » furent ainsi pris en photographie et les épreuves largement distribuées¹⁶⁵⁸. Néanmoins, la propagande la plus forte, la plus étendue sur le plan géographique fut politique. Les élites Bamiléké de la notoriété publique orchestrèrent et organisèrent une forte mobilisation. Il fallait sortir les maquisards de la brousse¹³⁷.

III- LES MUTATIONS INDUITES PAR L'ACTION DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX DANS LA LUTTE CONTRE L'INSURRECTION ARMEE

Les stratégies utilisées par le service de renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée, ont laissé les traces indélébiles dans le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, dans le domaine politique, économique et social.

A- LES CONSEQUENCES DANS LE DOMAINE POLITIQUE

D'emblée, nous pouvons citer, l'émiettement politico-administratif de certaines régions, la naissance des conflits entre tribus et chefferies, l'implantation de l'UC en pays Bassa, le désintéressement des camerounais pour la chose politique, le noyautage de l'Ouest-Cameroun par l'UC-UNC, l'instauration de l'état d'urgence.

1- L'émiettement politico-administratif de certaines régions

¹⁶⁵⁵ L. Sah, *Femmes Bamiléké dans maquis au Cameroun 1955-1971*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.143.

¹⁶⁵⁶ *Ibid.*

¹⁶⁵⁷ ANY, *La Presse du Cameroun*, 1958-1971.

¹⁶⁵⁸ ARO 1AA7, « Bamiléké (région) Lutte anti-terroriste 1955-1963 »

¹³⁷ *La semaine Camerounaise* n°97 du 05 novembre 1965.

D'entrée de jeu, l'une des stratégies les plus subtiles mises au point par le gouvernement camerounais afin de venir à bout des convulsions socio-politiques, consista à fractionner, très souvent de façon arbitraire, le pays Bassa et l'Ouest-Cameroun en une série de micro-entités administratives¹⁶⁵⁹. Pour la plupart des cas, ces divisions se firent en dehors de toutes considérations ou affinités familiales et tribales. L'objectif primordial, étant de diviser pour mieux régner¹⁶⁶⁰. **a- Dans le pays Bassa**

Rappelons d'abord que, le 16 avril 1935, un arrêté du gouvernement français transforme le poste administratif d'Edéa en région de la Sanaga inférieure qui, en 1936, devient la Sanaga-Maritime. Cette région, fut divisée en trois zones appelées subdivisions : Edéa, Eséka et Babimbi. Les troubles politiques, qui se développèrent dans la Sanaga-Maritime, donnèrent à l'administration coloniale française, l'occasion de revoir le découpage administratif de cette région, l'objectif primordial, étant d'appliquer la fameuse politique coloniale "diviser pour mieux régner". Pour la plupart des cas, ces divisions se firent en dehors de toutes considérations ou affinités familiales et tribales¹⁶⁶¹.

Dès 1957 précisément, la configuration administrative de la Sanaga-Maritime changea fondamentalement. Ainsi, par arrêté n°5960 du 12 septembre 1957, un district englobant les groupements et cantons de Babimbi est créé à Ndom. Celui-ci devait donc contrôler toutes les affaires politiques et administratives de sa circonscription territoriale. Cette nouvelle unité administrative, était composée des cantons Bati et Basso. Et aux élections municipales de 1961, la victoire dans le district de Ndom, fut remportée par une liste conduite par un ressortissant du canton Basso, le nommé Balong Paul, originaire du village de Pendiki. Ce dernier, fut le tout premier maire du jeune district de Ndom. Il fut assassiné le 1^{er} juillet 1961, jour de son investiture par les insurgés, qui le soupçonnaient de collaboration avec les fonctionnaires du service de renseignements généraux¹⁶⁶².

En réalité, ces divisions, pour autant qu'elles soient efficaces, ne comblèrent pas totalement les attentes de l'autorité coloniale. L'on assista également à la création de nouveau district et arrondissement. Du côté de Babimbi I, se trouvait la petite ville de Ngambè, qui fut également érigée en arrondissement, une grande prison y fut créée pour accueillir les rebelles capturés. Bien plus, les chefs supérieurs Louloug Luc et Meka André s'entendirent sur la répartition des retombées de leur « bon et loyaux » services rendus à

¹⁶⁵⁹ *Ibid.*

¹⁶⁶⁰ ANY, *La Presse du Cameroun*, 1958-1971.

¹⁶⁶¹ ANYA, *La presse du Cameroun* n°3.997 du 21 août 1963.

¹⁶⁶² ANY, IAC 3926, Ndom (Cameroun) District-Creation, 1955-1957.

l'administration coloniale¹⁶⁶³. De ce fait, Luc Loulougua (chef supérieur de Babimbi III) et Daniel Basséga

(notable) choisirent le pouvoir, c'est-à-dire, l'administration. Tandis que, André Meka (chef supérieur du canton) choisit le développement économique. Mais, dans cette localité, les attaques sporadiques des rebelles, malgré le ralliement de leur chef en la personne de Tsomb Philippe amenèrent l'administration coloniale, à implanter un poste de service des renseignements généraux à Nyanon en 1958. Il était au départ basé à la chefferie du canton, et après l'indépendance, il fut transféré sur un autre site, mais toujours à Nyanon¹⁶⁶⁴.

D'autres aménagements suivirent toujours dans l'optique de renforcer le contrôle des populations. Également, par arrêté n° 58 de juin 1958, la région du Nyong-et-Kellé est créée¹⁶⁶⁵.

Bien avant cette date, on ne parlait que de la subdivision d'Eseka qui était rattachée à la région de la Sanaga-Maritime dont le chef-lieu était Edéa¹⁶⁶⁶. La région est aujourd'hui divisée en 10 unités administratives parmi lesquelles nous avons Eseka, Makak, Bot-Makak, Dibang, Matomb, Messondo, Biyouha, Ngog-Mapubi, Nguibassal, Bondjock. La création de ces différents centres administratifs, qui appelait ipso facto, celles des services de maintien de l'ordre, répondait à l'impérieux souci de sécurisation des populations assaillies et apeurées. Ainsi, des postes de service des renseignements généraux furent créés à l'effet de renforcer la surveillance des différentes zones.

b- A l'Ouest-Cameroun

Dès 1960 précisément, la configuration administrative de l'Ouest-Cameroun changea fondamentalement. Nous verrons cette évolution successivement dans le pays Bamiléké et dans le Mounjo.

En mai 1960, le gouvernement camerounais transforma la région Bamiléké en département composé non plus de subdivisions et postes administratifs mais d'arrondissements et de districts. Ainsi, le département Bamiléké dont le chef-lieu était fixé à Dschang fut au départ divisé en cinq arrondissements : Dschang, Mbouda, Bafoussam, Bafang et Bangangté¹⁶⁶⁷.

Mais l'ancien chef de la région, le français Sacré Saint, avait déjà en raison bien évidemment des soubresauts politiques, initié un projet de restructuration du Bamiléké en cinq

¹⁶⁶³ ANY, *La presse du Cameroun* n°4.013 du 7 au 8 septembre 1963.

¹⁶⁶⁴ ANY, IAC 80 (I), Sanaga-Maritime (Cameroun) UPC-Repression.

¹⁶⁶⁵ ANY, 1AC3778, Lettre émanant des chefs traditionnelles sollicitant l'érection d'Eséka en région du Nyong et Kellé en 1958.

¹⁶⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁶⁷ ANY, JOC 1933-1965.

départements qui devaient tout simplement remplacer les cinq arrondissements susmentionnés et occuper leurs anciens ressorts territoriaux. C'est ainsi que dès 1960, l'ancienne région Bamiléké fut divisée en cinq départements : Haut-Nkam (Bafang), Mifi (Bafoussam), Ndé (Bangangté), Bamboutos (Mbouda), et Menoua (Dschang)¹⁶⁶⁸.

En réalité, ces divisions, pour autant qu'elles fussent efficaces, ne comblèrent pas totalement les attentes du gouvernement. Aussi fallait-il poursuivre le fractionnement de la région. Le décret n°60-276 du 31 décembre 1960 porta création des districts dans les départements de la Ménoua (Penka Michel), du Haut-Nkam (Company et Kekem), de la Mifi (Bamendjou, Bandjou et Bangou) des Bamboutos (Batcham et Galim) et enfin du Ndé (Bazou). Ces différents districts furent tous érigés en arrondissement par le décret n°62-DF-338 du 17 septembre 1962¹⁶⁶⁹. D'autres aménagements suivirent toujours dans l'optique de renforcer le contrôle des populations. L'on assista ainsi à la création de nouveaux districts : Bankou et Bana dans le Haut-Nkam, Fokoué et Santchou dans la Menoua, Baham dans la Mifi et Tonga dans le Ndé.

Dans le Mounjo où à côté de Nkongsamba et de Mbanga, d'importants centres administratifs furent soit érigés en arrondissements autour des années 1960, soit créés. L'on peut citer dans les cas des postes administratifs érigés en arrondissements : le poste administratif de Bwelelo (Dibombari) créé par l'arrêté n°159 du 26 avril 1950¹⁶⁷⁰, le poste administratif de Loum créé par l'arrêté n°614 du 31 octobre 1951¹⁶⁷¹, le poste administratif de Mélong créé par arrêté n°433 du 1^{er} juillet 1954¹⁵¹. La petite localité de Manjo, pour sa part, fut transformée en poste administratif par le décret n°6 du 7 juillet 1957 signé par le chef du gouvernement camerounais, André-Marie Mbida¹⁵². La création de ces différents centres administratifs, qui appelait celle des services de maintien de l'ordre, répondait à l'impérieux souci de sécurisation des populations assaillies et apeurées. Ainsi, des brigades de gendarmerie, des services militaires et des postes de police furent créés à l'effet de renforcer la surveillance des différentes zones¹⁶⁷².

2- Naissance des conflits entre tribus et chefferies

¹⁶⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁶⁹ J. B. Tadjogue, 'L'Urbanisation des hauts plateaux de l'Ouest-Cameroun : les cas de Batcham. Etude géographique', Mémoire de Maîtrise de Géographie, Université de Yaoundé, 1987, p.112.

¹⁶⁷⁰ ANY, 1AA667, « Décentralisation administrative du Mungo »

¹⁶⁷¹ Voir annexe 15 pour plus

d'informations. ¹⁵¹ ANY, JOC, Année 1954, p.897. ¹⁵² ANY, v.t. 2/14, « Manjo, CMR, 1960 »

¹⁶⁷² *Ibid.*

A priori, l'action de terreur instaurée par les fonctionnaires de renseignements généraux en pays Bassa n'épargnait personne et visait particulièrement tous ceux qui avaient des liens avec les insurgés. Ainsi, le 19 décembre 1956, la région Edéa perdit deux de ses fils : le Dr

Charles Delangue et l'autre fonctionnaire Samuel Mpouma. Leur assassinat causa de nombreux conflits entre les Bassa et Bakoko¹⁶⁷³. Les rapports entre ces deux groupes, étaient si détériorés qu'il, était difficile pour un Bassa d'envisager un quelconque déplacement pour Edéa. Pour un moindre contact, avec les Bassa, les Bakoko déformaient les faits en leur donnant une coloration politique. Des querelles se renforcèrent en permanence entre les Bassa et les Bakoko, plus spécifiquement envers les originaires d'Eséka, auxquels était réservé un traitement particulier.

Dès lors, il devient difficile pour les Bassa d'Eséka, de se rendre à Edéa et encore moins d'y passer la nuit. Les Bakoko avaient juré, de venger leurs frères à tous les prix, ce message s'adressait particulièrement aux natifs de Minsè, qui avaient organisé le scénario de leurs assassinats¹⁶⁷⁴.

¹⁶⁷³ D. Abwa, *Cameroun. Histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, CLE, 2010, p.248.

¹⁶⁷⁴ A. Mpressa, 'Charle Delangue et Samuel Mpouma : Martyrs ou traîtres du nationalisme camerounais', Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1993, p.76.

Pour apporter un meilleur éclaircissement des relations conflictuelles qui étaient nées entre les Bassa et les Bakoko, les chefs de Canton Adié-Malimba et Yakalack, avaient rédigé des requêtes demandant aux chefs de la région le refoulement des cantons Bassa. Une lecture de cette mesure répressive administrative ressort que, la situation était si grave qu'elle se manifestait par des écarts de conduite entre les frères originaires de la Sanaga-Maritime.

Egalement, les centres médicaux n'accueillaient aucun Bassa. En fait, les infirmiers refusaient de soigner tout patient d'ethnie Bassa. Cette animosité, avait conduit à l'inoculation de certains produits toxiques à des malades Bassa qui ont sans doute causé leur mort¹⁶⁷⁵. En ce sens, il ne serait pas erroné de dire que le Dr Delangue fut considéré comme un modèle pour les Adié et en réaction à son décès, ses frères multipliaient toute sorte d'agissements inhumains pour rendre la vie impossible aux Bassa¹⁵⁷. Ainsi, on constate que, la haine fratricide qui régnait dans la région de la Sanaga-Maritime était si poussée, que même dans les relations sociales, les Adié décidèrent de ne plus prendre pour épouse les filles Bassa. Pour les natifs d'Edéa, il s'agissait de briser tout contact avec les Bassa même si l'équilibre de nombreuses familles était en péril¹⁵⁸.

A la veille de l'indépendance, plus de 90% des conflits et plaintes sont relatifs aux litiges fonciers. Aucune Subdivision Bamiléké n'échappe à cette fatalité. A titre d'exemple, les chefferies Bangangté constituent une poudrière à la veille l'indépendance. Il y'a pas meilleur exemple que ce que nous présentent les tableaux ci-dessous :

Tableau 31 : Chefferie en litiges fonciers dans la Subdivisions de Bangangté à la veille de l'indépendance

Bachingou # Bangou
Bagam Fokam # Bangangté
Balengou # Bakon
Balengou # Bazou
Bangoulap # Bandounga
Bangoulap # Bazou

Source : ANY APA 11337/A, Rapport de politique générale 1952.

La Subdivision de Mbouda n'est guère épargnée. Entre 1952 et 1957, la quasi-totalité de ses chefferies et de ses groupements est en conflit foncier à cause du non-respect des frontières originelles.

¹⁶⁷⁵ Entretien avec Bea Paul, ancien maquisard, 89 ans, Boumnyebel, le 30 avril 2021.

¹⁵⁷ Mpressa, 'Charle Delangue et...', p.89.

Ibid.

Tableau 32 : Chefferies en litiges fonciers dans le Bamboutos et la Menoua à la veille de l'indépendance

Babadjou # Bangang
Bamendjin # Bagam
Bamenkoumbo # Bamendjida
Bamougong # Babété
Bagam # Bamenyam
Bagam # Bamesso
Bangang # Bafou
Baleveng # Bangang

Source : ANY IAA 2343, Bamboutos et la Menoua rébellion 1963.

3- L'implantation de l'UC en pays Bassa

Suite au climat de terreur que les policiers du service des renseignements généraux avaient instauré en pays Bassa, au sortir du “maquis”, de nombreux militants furent obligés de renoncer à l'UPC, de peur d'être condamnés¹⁶⁷⁶. Ce fut le cas de Banoum Samuel, ancien insurgé qui bénéficia de l'amnistie accordée par l'administration en 1959. Après son ralliement, il fut obligé d'adhérer à l'Union Camerounaise pour sa sécurité¹⁶⁷⁷. Ainsi, au lendemain de l'indépendance, l'adhésion des populations à l'UC était si massive dans la région que, dès juillet 1961, elle comptait 1355 adhérents répartis en 8 sous-sections et de 48 comités de base¹⁶⁷⁸. Par ces chiffres, on comprend pourquoi la philosophie politique d'Ahidjo au lendemain de la proclamation de la République Fédérale du Cameroun consista à conquérir les militants Upécistes dans les coins les plus reculés de cette région. Voici à ce propos, un tableau sur l'implantation de la sous-section UC à Edéa et Ndom¹⁶². **Tableau 33 : Sous-section UC à Edéa et Ndom en 1961**

Comités	Cellules	Nombres d'adhérents
Edéa-ville		25
Adie Bakoko		32
Bassa		10
Malimba		10
Ndogbianga		12
Yabi		1
Yassoukou		13
Ndom-ville		30
Babimbi III		20
Basso		16
Batti		11
Likoundbiam		10

¹⁶²

¹⁶⁷⁶ ANY, *La presse du Cameroun* n°4.050 du 24 octobre 1963.

¹⁶⁷⁷ *Ibid.*

¹⁶⁷⁸ ANY, 3AC 17771 (3) UPC activités, rapport quotidien du 22 juin 1961.

Ibid.

Total	190

Source : ANY 3AC 17771 (3), UPC, activités rapport quotidien du 22 juin 1961.

Ce tableau, fait ressortir un réengagement massif des paysans du pays Bassa au mouvement politique que le Président de la République Ahidjo. L'Union Camerounaise (UC) avait acquis 12 comités de base.

Les raisons qui justifiaient l'adhésion massive des populations à l'UC en pays Bassa sont nombreuses. Pour les chefs supérieurs :

Le pays Bassa n'a pas suivi le circuit normal de l'évolution politique, économique, et social de la nation. De plus, il était temps d'effacer dans l'esprit de nos frères Upécistes les monts et merveilles qui leur avaient été promis par leurs dirigeants, d'oublier le mécontentement dont ils avaient été victime¹⁶⁷⁹.

Ces propos montrent que, l'UC par la voix des chefs supérieurs, avait des raisons de s'implanter dans la région. Ce parti du Président Ahidjo, offrait des possibilités de développement rapide à la région. Ainsi, en 1962 des écoles furent créées dans cette région¹⁶⁸⁰.

De plus, l'autre raison avancée pour expliquer l'implantation de l'UC, était l'enclavement de la région. A partir du moment où, de nombreuses sous-section de l'UC étaient retirées des centres urbains du pays Bassa, celles-ci devaient bénéficier des circonstances favorables que leur offrait le parti du Président de la République. De nombreux planteurs bénéficièrent de l'implantation des filiales de cacao et de palmier à huile dans la région. Car, le Cameroun au moment de son indépendance était avant tout un pays agricole¹⁶⁸¹.

En clair, l'apaisement du climat de terreur en pays Bassa au lendemain de l'indépendance permit à l'UC de s'implanter solidement, de recruter ses adhérents parmi les anciens collaborateurs coloniaux et ralliés de l'UPC.

4- Désintéressement des camerounais pour la chose politique

Avant l'avènement du multipartisme au Cameroun, l'analyste politique étranger qui foulait le sol camerounais et qui abordait les camerounais, toutes catégories sociales confondues, réalisait aisément la répugnance de ces derniers pour les questions politiques

¹⁶⁷⁹ *Ibid.*

¹⁶⁸⁰ R. L. Ngo Biboum, "La vie quotidienne dans la région de Ngambe pendant le maquis 1955-1973", Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS Yaoundé, 2003, p.57.

¹⁶⁸¹ E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, tome 2, Yaoundé, CEPER, 1985, p. 272.

Ibid.

devenues depuis la fin de l'insurrection armée un sujet tabou¹⁶⁶. Mais, il notait sans difficultés que cette attitude se justifiait par les événements douloureux qu'ils ont traversés depuis 1955 et

166

au terme desquels le conformisme ou le monolithisme politique imposé par le parti au pouvoir primait sur toute autre considération. C'est dans cette mouvance, qu'on comprend pourquoi les camerounais se confinèrent dans les activités économiques ou rallièrent contre leur volonté le parti au pouvoir. Toute opposition politique au Cameroun fut bâillonnée. Pour mieux museler les populations, l'administration interdit la circulation ou l'utilisation des noms de l'UPC ou des nationalistes tels qu'Ernest Ouandie, Félix-Roland Moumié, Abel Kingue, Ruben Um

Nyobe¹⁶⁸². D'aucuns furent contraints d'attribuer d'autres noms à leurs enfants afin de pouvoir être baptiser. Gustave Ndjock, nous raconte ses souvenirs d'enfance :

A l'âge de 15 ans, il ne pouvait pas fréquenter une église à Eséka à cause du nom de Ruben Um Nyobè qu'il avait. Car c'était un sacrilège, voir une abomination de porter le nom des nationalistes. Car pour les prélats, ces derniers étaient responsables du chaos qui régnait au Cameroun. Par conséquent, toute personne qui portait le nom de ces derniers, ne pouvait pas recevoir les sacrements. Son père était obligé de lui attribuer le nom de Gustave Njock, afin qu'il puisse s'intégrer dans la société¹⁶⁸³.

Par ailleurs, jeunes élèves de l'Ouest-Cameroun choisirent pour la plupart des options qui mettaient à l'abri des questions politiques. A l'ENAM (Ecole Normale d'Administration et de la Magistrature), ceux qui accédaient optaient pour les filières financières (impôts, douanes, trésors, enregistrement et timbre). Pendant longtemps, ils évitèrent la section

¹⁶⁸² F. Kuikoua, "Femme et rébellion upéciste en région Bamiléké 1955-1971, Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS Yaoundé, 2003, p.87.

¹⁶⁸³ Entretien avec Ndjock Gustave, 86 ans, naturopathe, Song Mbong, le 22 mai 2021.

Ibid.

d'administrateurs civils qui conduisait à des postes très souvent politiques¹⁶⁸⁴. Selon le politologue camerounais Norbert Nkemegni :

Sur un total de 270 hauts fonctionnaires du commandement exerçant au sein du Ministère de l'Administration Territoriale et recensés en mai-juin 1980. L'Ouest-Cameroun en général n'a produit que 40 pour une population totale de 803,281 habitants. Son pourcentage qui se situe à 19,3% paraît dérisoire eu égard à son statut de région scolarisée conformément à l'arrêté n°1504 du 30/08/1961 déterminant les régions sous-scolarisées du Cameroun¹⁷⁰.

5- Le noyautage de l'Ouest-Cameroun par l'UC-UNC

Dès 1960, Ahidjo, Président de la République du Cameroun, profita du toilettage du paysage socio-politique de l'Ouest-Cameroun par sa machine répressive pour y mener à bien l'implantation de son parti. L'Union Camerounaise (U.C), parti au pouvoir depuis février 1958,

170

¹⁶⁸⁴ N. Nkemegni, 'Contribution à l'étude de l'équilibre régional au Cameroun. Essai sur la repartition des postes dans l'Etat'', Thèse de Doctorat 3ème cycle de Science Politique, Université de Yaoundé, 1981, p.435.

Ibid.

devint progressivement maître du terrain politique à telle enseigne que le Front Populaire pour l'Unité et la Paix dirigé par le chef Baham Kamdem Ninyim le rallia en 1961. Ce ralliement éteignit la partie irréductible de l'opposition accusée de tribalisme et de subversion. Plusieurs dignitaires ou de chefs traditionnels, soupçonnés d'entretenir des relations avec l'UPC, se virent soit destitués, soit obligés de s'exiler vers d'autres régions du Cameroun ou même à l'extérieur. C'est le cas de sa majesté Konlack Fomekong Jules fut chassé de son trône en 1962 par l'administration Ahidjo qui lui reprochait de soutenir les maquisards. Par la suite, il s'installa par la suite à Baleng, chefferie de la Mifi jusqu'au 18 juillet 1991, date à laquelle il refoula le sol de sa chefferie, à la faveur du multipartisme¹⁶⁸⁵.

Le 1^{er} septembre 1966, Union Camerounaise fusionna avec d'autres partis pour devenir l'Union Nationale Camerounaise, qui se chargea dès lors de l'orientation politique du pays. Elle hérita des structures hiérarchisées de l'UC. Dès 1966, des sections départementales UNC furent créées à Bangangté, Mbouda, Bafang, Bafoussam, Dschang et Nkongsamba. Dans les arrondissements naquirent des sous-sections tandis qu'au niveau des villages et des quartiers furent implantés des comités de base et des cellules¹⁷². La Jeunesse de l'Union Nationale Camerounaise (J.U.N.C) embrigada systématiquement et contre leur volonté les jeunes dont les âges s'échelonnaient entre 10 et 30 ans. Au niveau des femmes, l'Organisation des Femmes de l'Union Nationale Camerounaise (OFUNC) s'implanta dans les villes et les campagnes de l'Ouest-Cameroun et procéda à l'éducation politique des femmes qui très souvent n'y accordaient pas beaucoup d'importance. Cette omniprésence de l'U.N.C. conduisit à la personnalisation excessive du pouvoir par son chef¹⁶⁸⁶.

Dans la vie quotidienne, à l'Ouest, Ahmadou Ahidjo qui fut d'après l'inventaire de Pierre-François Gonidec « qualifié de « Moïse du Cameroun », « d'homme providentiel », de « Péricles du Cameroun », de « pionner de l'Afrique modernes », de « père de l'indépendance », de « Christ de l'Afrique » etc... »¹⁶⁸⁷, vit ses portraits figurer en bonne place. Non seulement dans les édifices publics de l'Ouest mais aussi dans les demeures des particuliers et autres barons locaux. Sur les banderoles et les murs de rues, les slogans vantant les mérites du « grand camarade » et les souhaits de longue vie se lisaient notamment lors des fêtes ou de certaines cérémonies officielles. Des chansons louangeuses et des panégyriques

¹⁶⁸⁵ L. A. Bebey Enonga, 'Les stratégies de lutte anti-insurrectionnelle en pays Bassa', 1955-1960, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1999, p.81. ¹⁷² *Ibid*.

¹⁶⁸⁶ Kuikoua, 'Femme et rébellion...', p.76.

¹⁶⁸⁷ P. F. Gonidec, *Les systèmes politiques africains*, IIe partie, Paris, L.G.D.J., 1974, pp.48-49.

étaient composés et scandés par des jeunes élèves en l'honneur du « grand timonier national », Ahmadou Ahidjo¹⁶⁸⁸.

Au total, U.N.C. parti unifié, mit tout en œuvre pour enrégimenter toutes les couches de la population, malgré les nombreux attermoissements et résistances tacites, facilement perceptibles. Il devint de ce fait une structure incontournable dans la régulation de la vie sociopolitique.

6- Instauration de l'état d'urgence

L'Ouest-Cameroun et le pays Bassa, vécu depuis la fin de l'insurrection armée dans un état d'urgence permanent. Le président Ahmadou Ahidjo promulgua l'ordonnance 72/73 du 25 août 1972 relative à l'état d'urgence au Cameroun¹⁶⁸⁹. Ce texte restreignit considérablement les mouvements et les marges de manœuvres des populations à tous les niveaux. Des valeurs sublimes comme les libertés furent passées sous l'éteignoir. La liberté de conscience, la liberté individuelle, la liberté d'expression et même la liberté d'association furent supprimées au nom de la lutte contre la subversion. Les populations n'eurent véritablement pas de droit mais seulement des obligations¹⁷⁷.

La moindre contestation était interprétée comme un acte de subversion et par conséquent très réprimée. L'instauration permanente de l'état d'urgence donna lieu à des nombreux abus de la part des forcés de sécurité, des administrateurs civils et municipaux, ainsi que des responsables locaux du parti-état. Très souvent, dans les zones rurales, les policiers ou les gendarmes pouvaient à tout moment faire irruption et exiger aux populations les pièces officielles, le coupon d'impôt et la carte de l'UNC. Ceux qui ne les possédaient pas passaient pour des subversifs et étaient rançonnés par les forces de l'ordre¹⁶⁹⁰. Lors des voyages ou à l'occasion de la signature des pièces officielles, il était exigé aux candidats, outre les traditionnelles pièces, la carte du parti et pour les adultes la carte d'électeur. L'insurrection armée poussa le régime d'Ahidjo à se laisser aller à toutes sortes d'abus politiques. Non seulement les citoyens perdirent leur liberté, mais ils étaient contraints de s'accommoder du monolithisme politique en cours et de subir toute sorte de tracasseries administratives et policières¹⁶⁹¹.

¹⁶⁸⁸ J. Djeukou, 'Le parlementarisme des Etats fédérés du Cameroun (1961-1972). Thèse de Doctorat 3eme cycle en droit public, Université de Yaoundé, 1987, p.170.

¹⁶⁸⁹ V. Kamga, *Duel camerounais : démocratie ou barbarie*, Paris, Harmattan, 1985, p.39.

¹⁷⁷ ANY, 1AC 91 (2), Rapport n°238/4, Escadron de gendarmerie de Dschang.

¹⁶⁹⁰ Kuikoua, 'Femme et rébellion...', p.79.

¹⁶⁹¹ J.-P. Moutassi, *Epilogue d'une guerre clandestine. Verdict sur le génocide français au Cameroun (1954-1964)*, Paris Harmattan, 2022, p.208.

B- LES CONSEQUENCES DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE

Il s'agit de la crise des activités économiques, l'appauvrissement de la population, des dépenses financières faramineuses, la destruction des infrastructures de communication.

1- La crise des activités économiques

L'action des fonctionnaires du service de renseignements au Cameroun, sera à l'origine de la crise des activités agricoles. Les paysans ne pouvaient plus se rendre librement dans leurs champs. D'ailleurs, des lettres anonymes leur demandaient d'apporter de la nourriture prête à consommer, et de la déposer à un coin du champ étaient appréhendées¹⁶⁹². Ces menaces des policiers envers la population entraînèrent immédiatement, la baisse de la production agricole. De plus, la création des camps de regroupement, dans le but de protéger les populations des rebelles et pousser ces derniers à se rendre, entraîna la chute des produits de rentes, particulièrement le cacao, qui passa de 72 tonnes en 1957 à 12 tonnes en 1958¹⁶⁹³. Une analyse de cette thèse confirme qu'effectivement, l'action des policiers du service de renseignements généraux fut son point culminant. Mentionnons que, le cacao est une culture très sensible et le manque d'entretien de ce dernier, entraînait la pourriture des cabosses et l'invasion des insectes sur les pieds de cacao. Il y avait de nombreux planteurs comme Joseph Bitemb du village Seppe, qui possédait une palmeraie en plus d'une cacaoyère. Badjeck du village Ekoum, qui possédait une grande plantation de cacao de 150000 pieds¹⁸². Il est évident qu'au sortir du maquis, ces produits perdirent leur valeur marchande. D'autant plus, qu'ils souffraient cruellement du manque d'entretien et de l'insuffisance des porteurs, les évacuer dans les marchés périodiques étaient difficiles¹⁶⁹⁴.

L'action des agents de renseignements généraux dans cette région réduisit l'agriculture commerciale à une agriculture d'autoconsommation. Les populations parquées dans les camps de regroupements ne pouvaient plus se déplacer librement. Les policiers avaient instauré une réglementation systématique des déplacements, en plus des punitions appliquées aux paysans en cas de transgression de la loi. Pour se rendre aux champs, au marigot, ils devaient disposer d'une autorisation acquise auprès des fonctionnaires de renseignements généraux¹⁶⁹⁵. Tous les gestes étaient contrôlés. Aucun déplacement loin du groupe n'était autorisé. Dans de telles circonstances, l'activité agricole ne se réduisit qu'au prélèvement des subsides qui avaient résisté au climat ou alors échappé aux insurgés. Ce type de récolte était monotone et se

¹⁶⁹² ANY, 1AC51 (1) Sanaga-Maritime : armées exactions, 1958. Dispositions marquage des armes.

¹⁶⁹³ A. Mbembé, *La naissance du Maquis dans le Sud Cameroun*, paris, Karthala, 1996, 374.

¹⁸² ANY, JOC., n°1249 du 09 juillet 1958.

¹⁶⁹⁴ *Ibid.*

¹⁶⁹⁵ *Ibid.*

réduisait au ramassage des feuilles de macabo, noix de palme, chenilles, manioc... qui constituaient l'alimentation des regroupés. D'où la sous-nutrition, la malnutrition et les épidémies¹⁶⁹⁶.

Aussi, pendant l'insurrection armée, les bras les plus valides de l'Ouest axèrent leurs efforts soit vers la préparation et l'entretien de la guerre, soit vers la constitution des groupes d'autodéfense, au détriment de leurs traditionnelles activités agro-pastorales. Au niveau agricole, en effet, les plantations lorsqu'elles n'étaient pas carrément abandonnées par les paysans timorés, se trouvaient exposer à des pillages de toutes sortes. Les caféières, les palmeraies et bananeraies furent incendiées ou tout simplement tailladées. Par conséquent, l'on assistera à une grave chute de la production agricole. A titre d'exemple, dans le Mungo, la production commercialisée de la banane d'exportation baissa de 1957 à 1959¹⁶⁹⁷, de la manière suivante :

Tableau 34 : Baisse de la production commercialisée de la banane d'exportation dans le Mungo de 1957 à 1959

Année	Tonnage
1957	85.200
1958	73.400
1959	59.800

Source : A. Ekollo Moundi, *Culture bananière et changement social dans un département camerounais (le département du Mungo)*, Paris, B.E.C.C., 1971, p.77.

La baisse notée dans ce tableau est essentiellement due à l'insurrection armée, mais aussi dans une certaine mesure aux dégâts de tornade et à la maladie du bananier (cercosporiose). Seuls les champs de maïs, macabo, banane, patate, haricot, manioc et légumes, situés à proximité des cases, étaient cultivés afin de subvenir aux besoins alimentaires des familles¹⁸⁷.

En clair, l'action des fonctionnaires de renseignements généraux dans cette région empêchait aux populations de vaguer librement à leurs activités agricoles. Elle donna l'opportunité à l'administration de supprimer la croissance normale des plantes avant leur maturité dans l'optique d'affamer les maquisards et les rapprocher des camps de regroupements. Ce contexte de violence, donna aux maquisards la latitude de piller les champs, et de constituer une menace pour les villageois. Cette volteface entraîna la crise des

¹⁶⁹⁶ ANY, 3AC420, Sanaga-Maritime Nyong et Kellé 1958.

¹⁶⁹⁷ A. Ekollo Moundi, *Culture bananière et changement social dans un département camerounais (le département du Mungo)*, Paris, B.E.C.C., 1971, p.77. ¹⁸⁷ Ibid.

activités génératrice de revenus pour les paysans qui, par conséquent, offrait leur docilité aux policiers. **2- L'appauvrissement de la population**

La présence des fonctionnaires du service des renseignements généraux, avait créé des conditions de vie pénibles, les paysans ne pouvaient plus se déplacer librement pour aller dans leurs champs, encore moins, se rendre dans les marchés périodiques, qui furent également supprimés par ces derniers. De nombreuses stratégies furent mise en place, pour réprimer l'insurrection armée¹⁶⁹⁸. Les groupes d'autodéfenses étaient des groupes de civils armés, imbus du soutien des autorités. Ils se livraient à des extorsions et exactions de toute nature. Par exemple, dans la journée, sous prétexte de mener une campagne de répression, le groupe d'autodéfense du chef de canton Pierre Dimalla du village Mbébè-Kikot, interceptait les femmes, les chèvres et les cochons qu'il ramenait à leur chef¹⁶⁹⁹.

Cette bande de pillards meurtriers dépouillait les paysans de leurs biens sous prétexte que la forêt était inaccessible. Ces paysans devaient contribuer à l'entretien de la chefferie. Tous ceux, qui ne se plièrent pas à ce jeu, furent raflés, traités d'Upécistes et disparurent dans les eaux du fleuve Sanaga¹⁷⁰⁰. Les groupes d'autodéfenses apparaissaient comme des auxiliaires de torture, connus de tous et travaillant pour le service de renseignements généraux. En réalité, ils vivaient du produit des pillages et des extorsions¹⁷⁰¹. C'est l'une des raisons pour lesquelles, le chef de canton Mbébè fut considéré comme un potentat qui, au lieu de renforcer la sécurité de ses sujets, les poussait plutôt à soutenir l'insurrection armée, bien que ce groupe d'autodéfense bénéficiât d'une rétribution mensuelle¹⁷⁰². Les exactions commises par ces milices envers la population, ne facilitèrent pas la campagne de réconciliation organisées par l'administration. Pour de nombreux paysans, ces dernières escroquaient leurs frères durant le maquis et n'envisageaient pas le retour à une vie civile normale. C'est pourquoi leurs actions portaient le germe d'un sort, qui leur fut également administré tels que : les assassinats d'anciens miliciens tels que Bitjocka, Matip, Mbock etc.¹⁷⁰².

3- Des dépenses financières faramineuses

Examinons-les sur deux plans : sur le plan étatique et sur le plan individuel ou collectif.

¹⁶⁹⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹⁹ N.F., Meyong, "La zone de pacification en Sanaga Maritime 1956-1959", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004, p. 92.

¹⁷⁰⁰ APEK, Textes des thèmes de propagande mis au point à Eséka et à inculquer aux chefs, notables, villageois, femmes durant les réunions qui se tiendront dans les chefs-lieux de subdivision ou de postes administratifs, et à proximité des brigades de gendarmerie. Dossier non classé.

¹⁷⁰¹ APEK, renseignements n°948/APA/4 du 29 mars 1957 portant sur la prison d'Eséka. Dossier non classé.

¹⁷⁰² ANY, 2AC391, Sanaga Maritime indicateurs et milices récompensés 1958.

¹⁷⁰² ANY. APA 10781/B, Travail, main-d'œuvre africaine, salaire minimum vital, 1971.

Du point de vue étatique, l'insurrection armée en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun provoqua des dépenses financières astronomiques.

Le Cameroun, jeune Etat nouvellement indépendant, qui avait à cœur d'amorcer la bataille pour son développement socio-économique, injecta l'essentiel de ses revenus dans la lutte contre l'insurrection armée. De 1955 à 1971, des milliards de Francs CFA, furent consacrés à l'achat du matériel des fonctionnaires du service de renseignements généraux, ainsi qu'à l'entretien de ces derniers, cela au grand dam de l'œuvre socio-économique¹⁷⁰³. Lorsque l'on sait, par ailleurs, les traitements exorbitants réservés aux policiers métropolitains et camerounais, l'on en vient à conclure que, l'incidence financière générée par l'insurrection armée porta un grand préjudice à l'épanouissement du Cameroun. Plus grave, l'Etat dut à la fin de l'insurrection, mobiliser des fonds substantiels pour remettre en état, les infrastructures socio-économiques surannées. Or, ses propres finances, mal en point et très affectées par cette crise budgétivore, ne lui permettait guère d'engager la réalisation des grands projets de construction dans cette région¹⁹⁵.

La seule solution pour l'Etat camerounais, restait le recours à l'aide financière internationale, et spécialement française. Eu égard à ses missions originelles, le fond d'aide et de coopération, organisme français chargé d'aider au financement des économies des anciennes possessions françaises, semblait tout indiqué à cet effet¹⁷⁰⁴. Sollicité, il dut dépêcher en pays

Bassa et Bamileké une mission d'experts chargés d'inventorier les biens publics endommagés par les maquisards, cela en vue de mieux évaluer les fonds nécessaires à la reconstruction. Ainsi, d'après cette mission, des hôpitaux, des dispensaires, des stations agricoles, des ponts, des centaines de kilomètres de fils téléphoniques, et enfin des salles de classes furent détruits¹⁷⁰⁵.

En plus de ces destructions, les dommages causés aux missions chrétiennes (églises, hôpitaux, dispensaires, écoles), pourraient s'évaluer à environs 2 milliards de francs CFA¹⁹⁸. Ceux subis par les particuliers ou les chefferies paraissent difficiles à qualifier, tellement ils étaient considérables. On le voit, la reconstruction, après cette tourmente, apparut pour l'Etat

¹⁷⁰³ Ekollo Moundi, "Culture bananière et...", p.86.

¹⁹⁵ *Ibid.*

¹⁷⁰⁴ J. C. Barbier, *Femmes du Cameroun, mères pacifiques, femmes rebelles*, Paris, Karthala, ORSTOM, 1985, p.65.

¹⁷⁰⁵ J. Keutcha, *Un pays. Des hommes. Un continent*. Noisiel, Les presses du management, 1991, p.85.

¹⁹⁸ *Ibid.*

camerounais, comme une œuvre de longue haleine, nécessitant des moyens financiers colossaux chiffrés en termes de dizaines de milliards de francs CFA¹⁷⁰⁶.

Sur le plan individuel ou collectif, les populations du pays Bassa et de l'Ouest-Cameroun épuisèrent leurs ressources financières, leurs cotisations au profit de l'insurrection. Une taxe lourde était levée de force sur les populations, et destinée à financer l'insurrection. Elle permettait ainsi d'acheter les armes, les munitions et bien d'autres produits manufacturés nécessaires à l'entretien des communautés acquises au maquis¹⁷⁰⁷. Les planteurs, les commerçants, les usiniers plus fortunés, mirent à la disposition des maquisards, afin de sauver leurs vies et leurs biens, d'importantes sommes d'argent¹⁷⁰⁸.

Le mouvement insurrectionnel, favorisa davantage la paupérisation des populations qui, pour la plupart, injectèrent généralement contre leur gré, leur épargne générée par la vente du cacao et de l'huile de palme, dans les activités liées à l'insurrection. Il devient dès lors, difficile de reconstruire les maisons délabrées ou saccagées, et de s'équiper à nouveau. Dans certains cas, la scolarisation des jeunes fut hypothétique¹⁷⁰⁹.

4-La destruction des infrastructures de communication

Les infrastructures de communication, apparaissent comme un indispensable support aux activités socio-économiques. Pourtant, la violence généralisée qui prévalut dans ces régions, ne les épargna point. Au sortir de la guerre, la désolation atteignit son comble au regard de leur dégradation ou de leur vétusté¹⁷¹⁰.

Les installations téléphoniques, saccagées brillaient par leur désuétude, leur nonopérationnalité, ce qui rendait les communications rapides difficiles entre le pays Bassa, l'Ouest et d'autres régions du Cameroun¹⁷¹¹. Les voies ferrées qui relient Douala-Yaoundé, Douala-

Nkongsamba furent en permanence, l'objet de violente attaque de la part des insurgés, tandis qu'au même moment, les incendies ravageaient les gares. Les routes et les ponts étaient détruits¹⁷¹². Les fossés creusés au beau milieu des routes, empêchaient les véhicules des fonctionnaires du service de renseignements généraux d'accéder à la région. Selon Max

¹⁷⁰⁶ Barbier, *Femmes du Cameroun...*, p.67.

¹⁷⁰⁷ *Ibid.*

¹⁷⁰⁸ J. Hurault, *La structure sociale des Bamileké*, Paris, Mouton et Co, 1962, p.54.

¹⁷⁰⁹ *Ibid.*

¹⁷¹⁰ *Ibid.*

¹⁷¹¹ Keutcha, *Un pays. Des hommes...*, p.98.

¹⁷¹² D. Malaquais, *Guerre, politique et culture matérielle : pour une nouvelle lecture du soulèvement Bamileké*, Columbia University, 2000, p.165.

Olivier Lacamp, envoyé spécial du quotidien français *le Figaro*, dans un article intitulé, « En survolant au pays Bamiléké, les villages, les champs et les plantations incendiés » affirme :

La route de ciment qui vient du Nord-Ouest et file sur le Sud-Ouest vers le port de Douala à peine achevée est sûr de longs tronçons aussi lamentables que celle ayant subi les forteresses volantes de la « U.S. Air Force » ou les Messerschmidt de la « Luftwaffe » pendant la guerre. Le revêtement est arraché par larges plaques, d'énormes trous ont été creusés. Ceci est tout simplement l'œuvre des femmes Bamiléké qui procèdent au moyen d'outils rudimentaires à la destruction systématique de ce symbole de civilisation et de solidarité humaine que représente la route [...] Depuis des mois, ils s'acharnent à brûler les gracieuses maisons à colonnettes de bois qui faisaient une des originalités d'un peuple toujours considéré comme un des plus civilisés d'Afrique ou un des plus évolutifs¹⁷¹³.

Terminons en ajoutant que, les marchés périodiques, semi-urbains ou urbains subirent d'impitoyables pillages. Outre les incendies des infrastructures commerciales, les marchandises gardées dans les marchés telles que les tôles, les machines à coudre, les bicyclettes, et toutes sortes de produits manufacturés étaient spoliées ou sadiquement endommagées par les mains criminelles¹⁷¹⁴.

En résumé, l'économie du pays Bassa et de l'Ouest-Cameroun à la fin de l'insurrection, était en chute libre, en total délabrement. Cette dernière, présenta la lugubre et peu enviable physionomie d'une région fantôme, fortement sinistré. La dégradation des infrastructures et d'une manière générale des villes, le ralentissement notable du progrès économique consécutifs à rude insurrection, que nous avons décrite, finirent par porter un coup dur à l'avenir de ces régions¹⁷¹⁵. Au pays Bamiléké, après 1965, la pacification buta sur de nombreuses poches de résistance dans le Ndé et le Haut-Nkam, pendant que le reste de la région était relativement calme. Dans ces deux départements, la reconstruction économique ne put véritablement reprendre qu'après 1970¹⁷¹⁶.

C- LES CONSEQUENCES DANS LE DOMAINE SOCIALE

Sur le plan social, l'action du service de renseignements généraux dans ces régions eut pour corollaires les migrations définitives de nombreux villageois, l'excommunications de nombreux chrétiens et les déportations des prisonniers commandos vers les prisons, la mise à sac des infrastructures sociales, des pertes en vies humaines, la formation des camps de

¹⁷¹³ ANY, *La Presse du Cameroun*, n°2988 du Mercredi 6 avril 1960, p.1.

¹⁷¹⁴ *Ibid.*

¹⁷¹⁵ Barbier, *Femmes du Cameroun...*, p.60.

¹⁷¹⁶ *Ibid.*

regroupement dans les zones rurales et semi-urbaines et enfin Instauration de l'état d'urgence.

1- Le bilan démographique

Il n'est pas aujourd'hui, aisé d'établir de façons précises, le moindre bilan statistique des victimes de l'insurrection armée en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun. Et pour cause, aucune structure de comptabilité fiable ne fut mise sur pied aux fins de recenser les morts, les mutilés et les blessés graves¹⁷¹⁷. Pour nous en convaincre, notons en effet que les assassinats perpétrés par les maquisards ou certains groupuscules, de hors la loi, ne furent pas souvent très dénombrés. De même, les nombreux morts dont étaient victimes les fonctionnaires du service des renseignements généraux, n'étaient pas enregistrés. Bien plus, certains rebelles ainsi que des populations capturées ne succombèrent dans les brousses et les campements des suites de maladies, de tortures ou de blessures graves. Par ailleurs, nous ignorons totalement le nombre de suspect ou de nationalistes morts dans les camps de concentrations. Dieu seul sait que, de milliers de camerounais y sont passés et que beaucoup y ont trépassé¹⁷¹⁸.

Néanmoins, si on se réfère aux méthodes inhumaines employés au 'camp de torture', et aux stratégies de déstabilisation de l'insurrection en pays bassa, on peut affirmer que, beaucoup de maquisards furent froidement abattus par les policiers. C'est pour cette raison que Théodore Levine avance le chiffre de 600 morts en 1958. Charles Van de Lanoitte, qui fut correspondant de l'agence *Reuter* à Douala parle de 40000 morts en 1960-1961. Au moins 150 villages totalement détruits avec ceux qui n'avaient pas pu les fuir¹⁷¹⁹. Nous constatons qu'il est difficile de recenser le nombre de décès par village, compte tenu des estimations difficiles concernant seulement les maquisards tués dans la forêt. Ceci est d'autant plus vrai, dans la mesure où, malgré les stratégies de renseignements mises en place par les fonctionnaires de renseignements généraux pour contraindre les maquisards, les ralliés et les paysans à passer aux aveux, de nombreux procès-verbaux restent muet sur les chiffres approximatifs de décès dans cette localité. De même, il faut noter que, lors du regroupement, il y avait eu des massacres, des exécutions, même des otages exécutés²¹³. Lors du climat de violence, les insurgés avaient également de nombreuses victimes. Ainsi, pour taire leurs ennemis en dehors des machettes qu'ils employaient, ils creusaient aussi de nombreuses fosses le long des sentiers en y déposant des morceaux de fer ou de piquets de bois pointus, et

¹⁷¹⁷ *Ibid.*

¹⁷¹⁸ Malaquais, *Guerre, politique et...*, p.54.

¹⁷¹⁹ F. X. Vershave, *La Françafrique le plus long, scandale de la République*, Paris, Stock, 1998, pp.94-95. ²¹³ Mongo Beti, *Main basse sur le Cameroun. Autopsie d'une décolonisation*, Rouen, Peuple noirs, 1984, p.96.

²¹⁴ *Ibid.*

empoisonnés qu'ils prirent le soin de recouvrir au préalable de feuilles de cacao mortes. Cette tactique, permit d'exterminer un grand nombre de personnes notamment, les policiers qui connaissaient mal la région¹⁷¹⁴.

Dans ce registre de décès, l'action du groupe d'auto-défense du chef Pierre Dimalla du village Mbébé au voisinage du fleuve Sanaga ne fut pas en reste. En effet, ce groupe fit disparaître dans ses eaux noirâtres de la Sanaga, de nombreuses victimes qui étaient considérés comme des résistants à l'ordre administratif¹⁷²⁰. A ces massacres coloniaux, s'ajoutèrent les événements du 1^{er} janvier 1960, qui laissèrent également des traces indélébiles dans la région. En effet, le 1^{er} janvier 1960, Ngambè, Ndom et Lokat furent le théâtre d'événements et de drames sanglants, qui ont endeuillé le pays Bassa pendant longtemps¹⁷²¹. Et en juillet 1961, 16 personnes furent tuées à Ndom, parmi lesquelles, certains leaders de l'insurrection tels que : Mboua Ngwem, Ndom Mimb, Win Batoguè, Song-Hot ; ils furent enterrés dans une fausse commune à Ndom-centre près de l'actuel sous-préfecture¹⁷²².

En pleine guerre froide, il n'y a pas de camera pour filmer, ni de reporters pour écrire. Entre les chaînes montagneuses du pays Bamileke, les Chasseurs-bombardiers français se livrent à l'implacable jeu de la mort. Les populations indigènes qu'on massacre ainsi n'ont rien pour se défendre. La situation géographique de la région martyrisée n'arrange fatalement pas les choses. Le pays Bamileke est, à ce moment-là, la seule province camerounaise qui ne partage pas de frontières avec un pays voisin. Il n'y aura pas d'exode vers les frontières, ni de Camps de Réfugiés¹⁷²³. Combien de victimes la guerre du Cameroun a-t-elle causées ? 100 000, 200 000 ? Il est probable que nous ne le saurons jamais avec précision. Selon un rapport confidentiel du général Max Briand, commandant des forces françaises au Cameroun aux premières années de l'indépendance, le bilan humain des affrontements, pour la seule région Bamiléké et pour la seule année 1960, s'élèverait à « un peu plus de 20 000 hommes », dont 5 000 morts au combat, 1 000 des suites de leurs blessures, 5 000 suite à des maladies et, surtout, 10 000 tués dans une évasive « lutte intérieure¹⁷²⁴ ».

Jeannette Kamtchueng témoigne, par exemple de ses souvenirs d'enfance le 02 avril

¹⁷²⁰ Malaquais, *Guerre, politique et...*, p.67.

¹⁷²¹ Sur les événements du 1^{er} janvier 1960 à Ngambè et à Ndom, lire Chaffart, *Les carnets secrets de la décolonisation*, tome II, Paris, Calmann-Levy, 1967, pp. 395-397.

¹⁷²² *Ibid.*

¹⁷²³ Malaquais, *Guerre, politique et...*, p.55.

¹⁷²⁴ T. Deltombe et al., *La guerre du Cameroun. L'invention de la françafrique*, Paris, La Découverte, 2016, pp.2627.

2002 par l'association internationale de recherche sur les crimes contre l'humanité et les génocides :

Pendant l'extermination, on déverse des engins de morts du ciel ; l'armée tire dans les champs sur ceux qui fuient pour s'y cacher, elle met le feu à toute les habitations après les avoir encerclées. Quand les maisons explosent en brûlant, les populations apeurées, paniquées, fuient et se retrouvent dans une même concession, dans l'espoir de se soutenir avant d'être rattrapées et massacrées à défaut d'être bombardées par les avions. Parfois, à la tombée de la nuit, les gens qui ne sont pas morts sortent de leurs cachettes. Ils se rassemblent généralement dans la concession du plus âgé, ou d'un noble¹⁷²⁵.

Le pire est à venir, pour une repression qui ne frappe donc pas uniquement les combattants de l'ALNK :

On fait le bilan des morts et les hommes qui restent, généralement vieux, enterrent les morts. Si tout se passe bien, ils reviennent, avalent ce que les grand-mères ont pu préparer, et vont faire les éclaireurs pendant que les gens font le feu pour préparer vite fait un colis à manger en brousse ou dans les cachettes. Mais la fumée donne le signal de vie à l'armée coloniale qui attaque aussitôt. Dès que l'éclaire voit un incendie, il revient le signaler, et les plus jeunes portent les enfants pour fuir. Malheur à l'enfant qui, affaibli, porté au dos dans la précipitation, ne serre pas solidement les épaules de son porteur [...] L'incendie des maisons, des champs, l'impossibilité de faire du feu, puis l'absence des cultures ont plongé la région dans un désastre humanitaire¹⁷²⁶.

C'est la période où l'on déverse du napalm selon le témoignage de médecins cités par Mongo Beti dans *Main basse sur le Cameroun*. Le napalm ? Cette bombe incendiaire (interdite par les Nations Unies) à des effets terribles sur les victimes, qui meurent brûlées dans d'atroces souffrances dont l'Indochine (futur Vietnam) sera le premier champ d'expérimentation pour l'armée coloniale française en 1951¹⁷²⁷. L'armée aurait employé le napalm, comme l'affirme l'historien militaire Gabriel Périès : « On a toute une série d'opérations qui vont du ratissage au bouclage dans les années 1960 [...] Il y a des opérations tant terrestres que par aviation. Ces opérations, en ce qui concerne le Cameroun, auraient impliqué l'emploi de moyens comme le napalm²²³ ». Aussi, sans prononcer le mot napalm, un témoin raconte comment on appelait la substance que déversait l'aviation française sur les

¹⁷²⁵ J. B. Ketchateng, "Ouest, 1958-1968. Quand le sang coulait sur les collines", *les Cahiers de Mutations*, volume 054, Mensuel, novembre 2008, p.6.

¹⁷²⁶ *Ibid.*

¹⁷²⁷ Mongo Beti, *Main basse sur le Cameroun. Autopsie d'une décolonisation*, Rouen, Peuple noirs, 1984, p.98.

²²³ ANY, 1 AC 74 Sanaga Maritime. Propagande anti-upéciste.

villages de l'Ouest : « Nous on disait que c'est l'acide. C'est le nom que nous on connaissait, parce que quand ça se verse, ça te brûle ; ça brûle même les herbes, ça brûle tout¹⁷²⁸. »

Du côté des forces de l'ordre, toutes unités confondues, on compte 614 « pertes amies » dont 583 civils africains. Bien plus complet et convaincant que ce rapport partiel et partial, l'ambassade britannique, présente à proximité et connaissant fort bien le terrain, a également produit une tentative de bilan humain, dans un rapport confidentiel rédigé en 1964. « Le nombre de victimes civiles entre janvier 1956 et juin 1962, écrit-elle, est estimé entre 60 000 et 75 000 morts²²⁵. » Lors d'une conférence en octobre 1962, le journaliste du *Monde*, André Blanchet, fin connaisseur du Cameroun et proche des autorités françaises, citait pour sa part une source digne « d'être prise au sérieux » faisant état de « 120 000 victimes au total pendant les deux ou trois ans qu'a duré l'insurrection armée en pays [Bamiléké] ». Un chiffre qui ne prendrait donc pas en compte le bilan des « troubles » dans les autres régions, en particulier en SanagaMaritime entre 1955 et 1958¹⁷²⁹.

Ces tentatives de bilan, très approximatives, excluent les milliers de personnes qui ont péri suite aux déplorables conditions de vie dans les camps de regroupement en SanagaMaritime ou en région Bamiléké¹⁷³⁰. Un bilan exhaustif de la guerre du Cameroun devrait enfin comptabiliser les victimes à huis clos de la dictature d'Ahmadou Ahidjo, dans les années 1960 et 1970, des camps d'internement, tortures, disparitions forcées, exécutions publiques ou extrajudiciaires, qui n'ont jamais fait l'objet d'un bilan chiffré. Le bilan humain est d'autant plus difficile à établir que la doctrine de la guerre révolutionnaire dilue les frontières entre civils et militaires, sympathisants et belligérants²²⁸. Les bombardements visent par exemple des « zones interdites » où les personnes qui s'y trouvent sont réputées hostiles. Ordre y est donné d'« annihiler » indifféremment les insurgés « et leurs sympathisants »²²⁹. Déléguée, ethnicisée, masquée, la guerre du Cameroun en fut d'autant plus cruelle. L'imbrication des éléments de guerre classique et de certains aspects d'une guerre civile, pensée par l'armée française pour déléguer et camoufler sa répression, rend le bilan très difficile à tirer, en l'absence d'observateurs impartiaux sur le terrain au moment des faits. Une

¹⁷²⁸ ANY, AC 19/6 Activité de l'UPC à l'Ouest Cameroun 1958-62.

²²⁵ Deltombe et al., *La guerre du Cameroun...*, p.32.

¹⁷²⁹ *Ibid.*

¹⁷³⁰ E.-J. Duval, *Le Sillage militaire de la France au Cameroun, 1914-1964*, L'Harmattan, Paris, 2004, p.65. ²²⁸ J. Marseille, *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 2005, p. 492. ²²⁹ *Ibid.*

seule certitude : ce conflit a fait des dizaines de milliers de morts, *a minima*, sans doute bien plus¹⁷³¹.

2- La formation des camps de regroupement dans les zones rurales et semiurbaines

Afin de résoudre la question de l'isolement des populations rurales et semi-urbaines exposées à l'insurrection armée, les autorités administratives et traditionnelles de l'Ouest entreprirent de créer des zones de concentrations humaines aux abords des grands axes de communication et des camps de regroupements forcés¹⁷³². Cette politique avait un autre objectif : mieux contrôler et traquer les maquisards ou leurs complices. Examinons ces deux cas de regroupement. Le premier cas que nous allons étudier est la concentration des populations aux abords des axes de communication. Pendant l'insurrection armée et bien après, les abords des grandes voies de communications grouillaient de monde dans la région de l'Ouest¹⁷³³.

Au Mungo, les alentours des grandes routes, des grands carrefours et des gares ferroviaires accueillirent sous l'impulsion de l'Etat des populations provenant des villages avoisinants ou des quartiers isolés¹⁷³⁴. Par exemple, à Loum, notamment dans le quartier Bongkeng s'installèrent en nombre considérable, autour du carrefour, des populations venues de cantons Bonako, Babong, Bonalèbè, Solè, Bajoki-Salaka ou Lamba¹⁷³⁵. D'autre part, les différentes gares situées sur la ligne de chemin fer Douala-Nkongsamba accueillirent d'importantes masses humaines. En effet, à Mbanga, Mombo, Djoungo, Penja, Nyombé, Loumchantiers, Loum, Nlohé, Manjo, Manengoteng et Nkongsamba, les gares ferroviaires constituèrent pour ainsi dire de véritables zones-refuges pour les fuyards qui bénéficiaient là d'une incontestable sécurité¹⁷³⁶. Qu'en est-il des camps de regroupements forcés ?

Dans le pays Bamiléké où l'habitat était fortement dispersé, il convient de noter que les autorités gouvernementales établirent dans les zones reconquises des camps militaires tenus par les commandos. Ces derniers avaient pour mission primordiale achever la pacification du pays Bamiléké et de tenter de préserver la paix, cette paix difficilement acquise²³⁶. Dans les différents camps constitués sur toute l'étendue de la région Bamiléké

¹⁷³¹ *Ibid.*

¹⁷³² Duval, *Le Sillage militaire de...*, P.43.

¹⁷³³ Deltombe et al., *La guerre du Cameroun...*, p.42.

¹⁷³⁴ ASPN, APA Dossier rebelle Makandepouthé 1958.

¹⁷³⁵ *Ibid.*

¹⁷³⁶ ASPN, Rapport du commissaire aux renseignements généraux à Ngambè 1961-1963. ²³⁶ ASPN, Synthèse des comptes rendus bimensuels du QMSN, 1961-1962. ²³⁷ Barbier, *Femmes du Cameroun...*, p.69.

furent installés les rescapés de l'insurrection armée. Par exemple, à Babouantou, important groupement du département du Haut-Nkam, un camp militaire tenu par les commandos fut constitué à Tchala, au centre du village. Pendant et après la pacification, les ressortissants des différentes chefferies du groupement telles Leup, Toula, Dackvet, Tchieu, Gouopi, Tack etc... furent contraints de s'y installer. Les villageois, convaincus du règne de la sécurité dans leurs quartiers respectifs, plusieurs années après la pacification, les rejoignirent progressivement. Toutefois, Tchala encore appelé « camp » devint le principal d'animation du groupement²³⁷.

3- Les migrations définitives de nombreux villageois

Deux types de migrations se développèrent en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun. Il s'agit des migrations internes et des migrations externes.

-Par migrations internes, nous entendons les déplacements des populations à l'intérieur du pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun. Elles concernaient, pour l'essentiel, les zones rurales qui se vidèrent systématiquement au profit des villes. Aussi, les populations urbaines s'accrurentelles de manière notable. Dschang, Bangangté, Mbouda, Nkongsamba, Manjo, Loum et Mbanga accueillirent les fuyards qui cherchaient à se mettre à l'abri de la terreur des forces de répression ou même des insurgés¹⁷³⁷.

A titre illustratif, la ville de Bafoussam qui accusait une nette léthargie démographique en 1955 vit sa population croître notablement pendant cette période trouble. De 7000 habitants en 1955, cette population passa à 11000 en 1958, 20000 en 1960, 35466 en 1965¹⁷³⁸. Ainsi, on peut le constater, après 1955, la croissance démographique de Bafoussam fut extrêmement rapide. La population de cette ville doubla pratiquement entre 1958 et 1960 passant de 11000 à

35.466 habitants. Cette croissance est ainsi liée à l'insécurité qui prévaut dans les milieux ruraux environnants et qui contraignit les populations des chefferies de Bamougoum, Baham, Bamendjou, Bapi, Batoufam, Bayangam et Bahouan à émigrer et à s'implanter, parfois définitivement, dans la ville de Bafoussam dont le dynamisme et la position concentrique en feront plus tard la capitale de l'Ouest²⁴⁰.

Le déplacement forcé des villageois mit fin à l'habitat isolé. Désormais, on avait affaire au «village-rue». Cette déportation forcée fut à la base de la mise à résidence surveillée de plusieurs chefs. Ce fut le cas, d'Alphonse Boog II. Pour déstabiliser

¹⁷³⁷ *Ibid.*

¹⁷³⁸ A. Kamga Souop, «Bafoussam, étude de géographie urbaine», Thèse de Doctorat de 3eme cycle, Université de Bordeaux III, 1977, p.20 ²⁴⁰ *Ibid.*

l'insurrection armée en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, les agents des renseignements généraux imposèrent à la population un regroupement brutal¹⁷³⁹. Ce dernier contribua à rassembler des familles autrefois dispersées dans leurs villages. Ce confinement des populations amena une mosaïque de familles Bassa. Citons le cas des Log Biem (Ntouleng), Ndog Ngwan (Mintaba) qui s'établirent définitivement. Bien plus, l'innovation majeure qui résulta des conséquences de l'insurrection sur le plan social fut la nouvelle configuration des villages. Car les fonctionnaires du service des renseignements généraux, qui avaient imposé le regroupement de la population le long des axes routiers va veiller à ce que celle-ci conserve ces emplacements¹⁷⁴⁰.

Ainsi, ces populations commencèrent à construire leurs cases le long des routes. Cette situation engendra une déstabilisation interne de la société bassa, qui transforma toutes ses mœurs, ses disputes de terrains, le dépeuplement de certains villages et des querelles entre les différents clans. Car, certains considéraient les nouveaux venus comme des allogènes n'ayant aucun droit en Sanaga-Maritime¹⁷⁴¹. Ainsi, jusqu'à nos jours, certaines populations de l'arrondissement de Ndom par exemple, ne sont pas sur leurs terres natales, puisqu'elles furent amenées par force dans les camps de regroupement. C'est le cas des *Log-Iyaga*, *Log Ikwo'o*, *Ndog-bobé*, *Ndog-lem*, que l'on trouve à Ndom-centre¹⁷⁴².

-Par migrations externes, il s'agit ici des déplacements effectués par les populations de la Sanaga Maritime vers d'autres régions plus paisibles et plus sécurisantes du Cameroun en raison justement de l'insurrection qui faisait rage dans cette région. Dans cette perspective, il importe de signaler que plusieurs directions furent empruntées pour les motifs divers mais généralement évidents. Parmi ces motifs, viennent en bonne position l'installation de certains membres de la famille dans les nouvelles régions d'accueil ainsi que la proximité. Nos enquêtes sur le terrain nous ont révélé, en fait, que les Bamiléké, les Bassa, jeunes ou adultes, suivirent leurs aînés ou parents implantés dans la région du Littoral, Centre, Sud et dans les villes beaucoup plus sécurisantes de Douala, Yaoundé NdikiniMéki, Bafia, Obala, Mbamayo, Sangmélima et même Ebolowa¹⁷⁴³. Le Cameroun britannique, s'ouvrit largement à tous ces rescapés. Ici les localités telles que Bamenda, Tiko, Limbé, Kumba, Tombel, Muyuka, Bangem et même Nyassosso accueillirent également ces populations horrifiées par le tableau

¹⁷³⁹ N. F. Meyong, "La rébellion et ses effets en Sanaga-Maritime 1956-1959", Mémoire de D.I.P.E.S. II en Histoire, ENS, Yaoundé 2000, p.67.

¹⁷⁴⁰ *Ibid.*

¹⁷⁴¹ *Ibid.*

¹⁷⁴² Barbier, *Femmes du Cameroun...*, p.86.

¹⁷⁴³ *Ibid.*

peu reluisant de l'Ouest-Cameroun et du pays Bassa. Egalement, signalons-le, une frange considérable de la population Bassa s'installa à Douala où ils forment une véritable diaspora. Ils ont d'ailleurs créé des quartiers tels que Nkongmondo, c'est-à-dire la nouvelle cité, la nouvelle terre¹⁷⁴⁴.

Il faut noter que ces jeunes et adultes qui migrèrent hors de l'Ouest trouvèrent, pour la plupart, des établissements scolaires ou des structures économiques où ils exercèrent, de nouvelles activités généralement non agricoles²⁴⁷. Malheureusement, dans la plupart des zones d'accueil, les Bamiléké allaient faire face à d'incontournables difficultés liées à leur insertion. C'est le cas en 1956, les Bamiléké de Sangmélina furent massacrés par les Boulou autochtones, le député André Marie Mbida conclut dans son rapport du 09 juin 1956 :

On ne pouvait exactement savoir d'où étaient venues les bagarres, du moins qu'elles en avaient été les principales causes. Il s'est trouvé, qu'en général, pour les bagarres qui ont eu lieu dans la nuit du 13 au 14 avril 1956, c'était plutôt des règlements de compte. Ensuite nous avons reçu une délégation des chefs et notables Boulou qui nous ont déclaré reprocher aux Bamiléké trois choses :

- trouvaient que les Bamiléké avaient plus de succès auprès de leurs femmes, auprès des filles, alors que les Boulou n'en ont pas autant auprès des femmes ou filles Bamiléké.
- On reprochait aux Bamiléké d'avoir un commerce plus florissant que celui des Boulou. -
- Enfin, les Boulou reprochaient aux Bamiléké de vouloir tout accaparer, de vouloir tout disputer partout¹⁷⁴⁵.

Au Cameroun sous administration Britannique, la Xénophobie à l'égard des Bamiléké atteignit son paroxysme. Protus Cheyip Nassah, montre qu'avant 1962, les originaires du Cameroun sous expression française en général et les Bamiléké en particulier n'étaient guère considérés comme des citoyens au Cameroun Britannique. D'après Cheyip, les Bamiléké étaient menacés par les Bakwéri et autres Bakossi avec la bénédiction ouverte des pouvoirs publics. Face à ces attaques croisées, les Bamiléké mirent sur pied une association dénommée « Bamiléké Welfare Union » (BWU) dirigée par un certain Gervais Touko qui présida à ses destinées jusqu'en 1970¹⁷⁴⁶. Ce mouvement n'eut pas suffisamment de poigne pour empêcher

¹⁷⁴⁴ *La nouvelle expression*, Edition spéciale du mercredi 26 décembre 2001, p.26.

²⁴⁷ *Ibid.*

¹⁷⁴⁵ B. C. Baeshlin Raspail, *Ahmadou AHIDJO. Pionner de l'Afrique moderne*, Monte Carlo, Editions Paul Bory, 1968, p.77.

¹⁷⁴⁶ P. Cheyip Nassah, 'Bamiléké immigrants in Victoria Division 1920-1970. Amigration history', Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS, Yaoundé, 1994, p.52.

le massacre de 200 Bamiléké à Tobel par les Bakossi, le 31 décembre 1966, sous le prétexte de l'accaparement de leurs terres¹⁷⁴⁷.

Du point de vue administratif, au sortir du maquis, le regroupement brutal des populations permit à l'administration coloniale d'effectuer un découpage administratif afin d'asseoir davantage son autorité sous la formule des groupements¹⁷⁴⁸.

4- L'excommunication de nombreux chrétiens et les déportations des prisonniers commandos vers les prisons

Au sortir de l'insurrection, les paroisses "immaculée conception" du pays Bassa telles que : la paroisse de Logkat (Ngambè) et la paroisse Logbikoy, qui avaient toujours condamnés le nationalisme réagit en sanctionnant les insurgés de la communauté catholique locale. Toutes personnes, qui portaient le prénom de Ruben ne pouvaient pas être baptisée ou communier à l'église catholique¹⁷⁴⁹. Pour justifier cette attitude, l'abbé Ngock soutenait que le feu curé Mathias Sognyemb dans le cadre de la pacification de la région, qualifiait les anciens chrétiens, anciens rebelles de traitres de la foi chrétienne. En respect de la loi canon, le curé appliqua toutes sanctions infligeables aux chrétiens révolutionnaires de ladite époque. Il s'agissait de les écarter définitivement de la grande communauté restée fidèle. Cette sanction s'imposa en vue de séparer le bon grain de l'ivraie. Selon lui, il était important de préserver la foi de tous ceux qui avaient eu le mérite de respecter les dogmes de la vie chrétienne. Cette sanction punitive s'imposait dans la mesure où, depuis l'arrivée et l'implantation du mouvement Upéciste en Sanaga Maritime, certains, d'entre eux avouent de n'être pas confessé pendant tout le temps qu'ils étaient dans l'UPC¹⁷⁵⁰. Or nous avons vu dans les stratégies de survie dans un climat de terreur le rôle qu'avait joué l'abbé Mathias Sognyemb dans le renseignement à travers la confession des chrétiens encastrés derrière les hautes palissades¹⁷⁵¹.

De plus, la confession est un sacrement de pénitence par lequel, le chrétien fait des aveux au prélat pour soulager sa conscience des péchés qu'il a commis. Par cet acte, le chrétien renouvelle ses relations avec Dieu, sa communauté et raffermir sa foi. Ceci, révèle la dimension spirituelle de la confession et condamne les acteurs du terrorisme¹⁷⁵². En ce sens, il

¹⁷⁴⁷ V. J. Ngoh, *Cameroun 1884-1985, Cent à d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990, p.215.

¹⁷⁴⁸ *Ibid.*

¹⁷⁴⁹ Lipem Samuel, 87 ans, ancien ouvrier de l'ALUCAM, Edéa, 22 décembre 2020.

¹⁷⁵⁰ L. A. B., Enoga, "Les stratégies de lutte anti-insurrectionnelles en pays bassa", *Mémoire de Maîtrise en Histoire*, Université de Yaoundé I, 1996, p.98.

¹⁷⁵¹ *Ibid.*

¹⁷⁵² ASPN, Attaque par rebelles de la brigade de gendarmerie de Ndom 09/12/1970.

était urgent d'organiser une reconversion de nombreux chrétiens dans la mesure où, selon Monseigneur Thomas Mongo, leur nombre ne cessait de diminuer continuellement. Il fallait trouver un moyen efficace, pour les ramener à l'église. Ainsi, la reconversion s'adressa en priorité, à tous ceux qui s'étaient abstenus d'aller à la messe par crainte d'assassinat. Et plus tard, à tous les anciens insurgés qui avaient accepté, de purger la pénitence en confessant leur foi et en s'engageant activement dans les activités de la relance de la foi chrétienne¹⁷⁵³.

En ce qui concerne les déportations des prisonniers commandos, notons que, les témoignages qui s'accordaient les meurtres, les coupables, en priorité les maquisards commandos, furent sévèrement jugés. Ils étaient classés parmi les maquisards assassins. La sanction majeure pour ce genre de cas était la déportation dans les prisons d'Edéa, Tcholliré, de Mantum Eséka et Douala, avec pour chef d'accusation : atteinte à la sécurité de l'Etat, assassinats, crimes¹⁷⁵⁴. Ce fut le cas, de Bilong Bitoo qui fut transféré à Mantum en 1958, et Benoît Binam qui a été transféré à Yoko en 1958 sur simple dénonciation¹⁷⁵⁵. Au mois de mars 1958, les premières défections se font dans les rangs de l'armée de l'UPC en Sanaga-Maritime. 70 de ses combattants, dont les familles ont été prises en otages dans leurs villages, désertent le maquis. Ils sont aussitôt mis aux arrêts, conduits à la prison centrale d'Edéa, et, on n'entendra plus jamais parler d'eux. Le 30 avril 1958, plusieurs proches et hauts cadres de l'armée de l'UPC trouvent la mort, lors des combats avec les policiers des renseignements généraux. Il s'agit des nommés Sonlep, "cœur vaillant", Nest et Ndembe. Ces décès attristent profondément Ruben Um Nyobe. Toujours au mois d'avril, 85 autres combattants de l'UPC désertent ses rangs, et rejoignent, également, leurs villages. Même chose, leurs familles ont été prises en otages, ils n'avaient plus d'autre choix que de se rendre. Ils sont également mis aux arrêts, et conduits à la prison centrale d'Edéa. Nul, non plus, n'entendra plus jamais parler d'eux¹⁷⁵⁶...

Le 7 juin 1958 est l'une des dates la plus triste pour Ruben Um Nyobe. En effet, Isaac Nyobe Pandjok, le "général" qui commande l'armée de l'UPC est tué. Cette nouvelle produit un effet d'une bombe dans les rangs des combattants de l'UPC¹⁷⁵⁷. Un véritable désarroi s'y installe. Comme conséquence directe de cette mort, 120 commandos de l'UPC déposent à leur tour, les armes. Même traitement que les précédents. Au mois de juillet 1958,

¹⁷⁵³ *Ibid.*

¹⁷⁵⁴ Barbier, *Femmes du Cameroun...*, p.66.

¹⁷⁵⁵ ANY, *La presse du Cameroun* n°4.075 du 24 novembre 1963.

¹⁷⁵⁶ Enoch Meyomessse, *Le carnet politique de Ruben Um Nyobe 1952-1958*, Yaoundé, Edition du Kamerun, 2008, pp.59-60.

¹⁷⁵⁷ ARO 1AC564, Archives prison de Bafoussam 1957-1974.

130 nouveaux déposent les armes, 145 au mois d'août. Le 13 septembre 1958, c'est au tour de Ruben Um

Nyobe, lui-même, d'être tué. Une fois la nouvelle de sa mort connue, 220 soldats de l'UPC rendent les armes. Même traitement. Le mois suivant à savoir, en octobre 1958, 270 rendent à leur tour les armes. Même traitement. 320 en novembre. Même traitement, etc. Pour d'autres délits qui concernaient la majorité des Upécistes, leurs chefs d'accusation se résumaient en activité illégales, reconstitution du parti et d'associations dissoutes¹⁷⁵⁸. Pour ce cas de figure, les inculpés purgeaient des peines de prisons selon les degrés d'inculpation. Ce fut par exemple, le cas de 400 détenus transférés à la prison d'Eséka dès 1957 qui furent libérés en 1959¹⁷⁵⁹.

Les femmes ont été à l'origine de certaines victoires enregistrées par l'ALNK contre l'ennemi¹⁷⁶⁰. Voici la liste de quelques femmes amazones parmi les plus engagées, reconnues par l'autorité administrative et judiciaire comme ayant joué le rôle leader au maquis. Plusieurs d'entre elles ont été déportées vers les prisons de Bafang, Bafoussam, Bangou, puis déportées à Tcholiré, loin de leur famille.

Tableau 35 : Femmes têtes de proue internées dans les prisons de Bafoussam et de Dschang entre 1960-1971

Nom(s) et Prénom(s)	Nom(s) de guerre	Age (ans)	Village
Djila Emilienne	Alias Franchise	20	Balengou
Domen Margueritte	Alias Volonté du peuple	22	Badenkop
Kenfack Lucienne	Alias Unité	18	Foréké Dschang
Kiéla Micheline		39	Bangou
Mabeu Colette	Alias Colette	27	Bamendjou
Mafo Malengho Victorine	Alias Reine	37	Bangam
Makamké	Alias Mafo	41	Bamendjou
Makamleu Thérèse	Alias Décidé	35	Bandenkop
Mankoundjou	Alias mon pays	35	Bamendjou
Mapang	Alias Makam Elisabeth	41	Bamendjou
Marie	Alias Gentil	30	Baham
Mayongué Elisabeth	Alias Silencieuse	32	Baham

¹⁷⁵⁸ APEK, Etat nominatif des détenus condamnés (droit commun et politique au 1^{er} février 1957), Dossier non classé.

¹⁷⁵⁹ APEK, renseignements n°948/APA/4 du 29 mars 1957 portant sur la prison d'Eséka. Dossier non classé.

¹⁷⁶⁰ ADM, Archives (non classée) de la sous-préfecture, de la police et de la gendarmerie de Dschang, 1954-1971.

Newa Julienne	Alias Innocente (espionne, 10 ans d'emprisonnement)	36	Bangangté
Ngouguem	Alias Nouagom	44	Bandjoun
Ngawou Cathérine	Alias Catha	23	Baleveng
Ngongang Anne	Alias Justice, alias Ténacité	24	Balengou
Ngoguia Joséphine	Alias Princesse, sœur consanguine de Ninyim Kamdem, agent de liaison et cuisinière	21	Baham
Nya Clara	Alias Clara (espionne)	32	bangangté
Sa'a Rebecca	Alias Modeste	22	Mbouda
Tchat Marie	Alias Espoir (héroïne UPC)	25	Pays Bassa
Tchoumi Suzanna	Alias Fidélité	30	Moya
Toukam Julienne	Alias Julie (condamnée à mort, peine commuée à 20 ans de prison)	36	Bameka
Wegang Marie	Alias Fraternité	24	Batcha (Bafang)
Yimdjo Anne	Alias Anne	25	Baham

Source : ARO, Archive prison de Bafoussam et Dschang 1960-1974.

Tableau 36 : Femmes internées dans les prisons entre 1962-1973

Noms et Prénoms	Age (ans)	Villages	Professions	Motifs	Juridictions qui ont statué	Dates d'incarcération	Dates de libération
Djula Jeanne	40	Bamendjou	Ménagère	ASIE	TMT Bafoussam	02/03/66	-
Makougoum Pauline	34	Bangam	Ménagère	ASIE	TMT Bafoussam	09/03/66	09/03/68
Mahon Anne	56	Bamendjou	Cultivatrice	ASIE	TMT Bafoussam	21/12/65	21/10/66
Wandji Madeleine	38	Bangou	Ménagère	ASIE	TMT Bafoussam	10/03/66	06/01/67
Mingong Cécile	38	Bangam	Ménagère	ASIE	TMT Bafoussam	14/12/66	-

Ndomo Christine	45	Bangou	Cultivatrice	ASIE	TMT Bafoussam	25/01/66	25/02/67
Ngouleu Tapia	-	Bangou	Cultivatrice	ASIE	TMT Bafoussam	25/04/66	25/02/67
Mayanou Alice	36	Bamoungoum	Cultivatrice	ASIE	TMT Bafoussam	10/11/69	19/01/71
Nguepokpi Marie	57	Bamoungoum	Cultivatrice	ASIE	TMT Bafoussam	10/11/69	08/02/71
Gakou Elisabeth	24	Bamendjou	Cultivatrice	ASIE	TMT Bafoussam	26/06/70	02/06/71

Sissako Jeannette	22	Salaka	-	ASIE	TMT Bafoussam	06/0870	06/08/71
Manon Suzanne	40	Bamendjou	Cultivatrice	Subversion	TMT Bafoussam	09/09/70	01/03/71
Ngueloumbe Julienne	33	Badenkop	Ménagère	ASIE	TMT Bafoussam	16/01/73	14/02/73
Magne Angèle	26	Bameka	Cultivatrice	ASIE	TMT Bafoussam	10/04/65	10/04/66
Kamgwé	40	Bameka	Cultivatrice	ASIE	TMT Bafoussam	10/04/65	10/04/66
Matsingou Colette	45	Bameka	Cultivatrice	ASIE	TMT Bafoussam	10/04/65	10/04/66
Tchouankep Thérèse	32	Batié	Cultivatrice	ASIE	TMT Bafoussam	28/04/65	-
Mbiendji	25	Bamena	Ménagère	ASIE	TMT Bafoussam	28/09/65	28/09/66
Djeffo Pauline	13	Balessing	Ménagère	ASIE	TMT Bafoussam	30/11/65	Liberté provisoire
Makoundjo Francoise	47	Bamendjou	Ménagère	ASIE	TMT Bafoussam	18/01/66	-
Djeugang Joséphine	36	Bangou	Ménagère	ASIE	TMT Bafoussam	29/03/66	15/01/67
Massoh Nzotchouang	45	Bamendjou	Ménagère	AAR	TMT Bafoussam	12/01/66	-
Mafooso Cécile	25	Bamendjou	Cultivatrice	Incendie volontaire	TMT Bafoussam	1963	-
Simo Hélène	35	Bapa	Ménagère	ASIE	TMT Bafoussam	09/04/65	09/10/66
Jomsi Anne	43	Bapa	Ménagère	ASIE	TMT Bafoussam	09/04/65	09/10/66
Kegne Dajou	36	Bamendjou	Cultivatrice	AM, ASIE	TMT Bafoussam	28/04/62	27/07/62
Pienkap Tapia	40	Batoufam	Cultivatrice	AM, ASIE	TMT Bafoussam	05/12/62	-
Ndé Augustine	46	Bameka	Ménagère	ASIE	TMT Bafoussam	18/12/67	-
Kegne Antoinette (maternité)	35	Bameka	Cultivatrice	ASIE	TMT Bafoussam	10/04/64	10/04/67
Yempie Christine	27	Balessing Dschang	-	ASIE	TMT Dschang	10/06/62	10/06/67
Metsobtsa Elisabeth	25	Fontsa Toula	Cultivatrice	ASIE	TMT Dschang	29/08/62	29/02/65
Nipohim Geneviève	27	Fotouni	Cultivatrice	ASIE	TMT Dschang	10/06/62	10/12/64

Source : ARO 1AA 146, Cameroun, République Fédérale, sécurité, 1974, Bulletin de renseignements hebdomadaires, période du 11 au 19 juin 1974.

ASIE : Atteinte à la Sécurité Intérieur de l'Etat

AMS : Association et Manœuvre Subversives

TMT : Tribunal Militaire Temporaire

Quelques indications dignes d'intérêt se dégagent du tableau. La plus jeune des femmes Djeffo Pauline est une fillette âgée de 13 ans « ménagère » à Balessing. Cela signifie que le droit des mineurs n'était nullement pris en considération pendant ces années d'insurrections. Les femmes sont jeunes, compte tenu de leur âge moyen. La plus âgée, Mahong Anne, 56 ans est cultivatrice à Bamendjou. Toutes les femmes sont ménagères et cultivatrices. La majorité a été condamnée pour Atteinte à la Sécurité Intérieur de l'Etat (ASIE).

5- La mise à sac des infrastructures sociales

De toute évidence, l'une des conséquences sociales les plus épouvantables de l'insurrection armée en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, fut la pléthore des destructions et incendies des écoles, missions catholiques, cliniques et dispensaires¹⁷⁶¹. Soulignons pour lever toute équivoque que la responsabilité de ces actes odieux doit être partagée. Les mises à sac des villages prétendument suspects ou pro-upécistes qui n'épargnèrent pas les infrastructures sociales étaient, rappelons-le, l'œuvre des agents du service des renseignements généraux qui disposaient pour leurs besognes d'un matériel impitoyablement foudroyant. Les techniques de la guerre révolutionnaire continuaient d'être utilisées. Ainsi, c'est profitant de ce contexte favorable que l'armée française écrasa la tenace résistance camerounaise par des méthodes les plus barbares. C'est à l'Ouest et en pays Bassa, lieux où la résistance était la plus féroce, que les atrocités de la guerre furent commises avec le plus de gravité. Par exemple, si l'ALNK [opérait] dans un quartier et abattait un traître qui ne serait pas Bamiléké, immédiatement, dix Bamiléké sans distinction [étaient] en échange fusillés par les forces de l'ordre¹⁷⁶². Aussi, « lorsqu'un militaire d'occupation [était] abattu dans un quartier, non seulement le quartier [allait être] incendié, mais encore 40 Bamilékés [étaient] passés par les armes¹⁷⁶³ ». En fait de quartiers incendiés, « à l'ouest du pays, région la plus densément peuplée, des villages entiers [furent] rayés de la carte, et leurs populations décimées¹⁷⁶⁴ ». Les villages dévastés en question l'ont été par des bombardements de l'aviation française. De nombreuses opérations de bombardement furent menées et de façon quasi quotidienne¹⁷⁶⁵. Voici un tableau non exhaustif des opérations de bombardement menées en pays bamiléké en début 1960.

¹⁷⁶¹ Barbier, *Femmes du Cameroun...*, p.86.

¹⁷⁶² Bakang Ba Tonjé, *Le Kamerun. L'indépendance réelle d'abord*, Douala, Kunde, 2007, p.99.

¹⁷⁶³ P. Bouopda Kamé, *De la rébellion dans le Bamiléké*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.88.

¹⁷⁶⁴ J. Tatsitsa, 'Gloire et déboire des mouvements armés', *Les Cahiers de Mutations*, vol. 51, avril 2008, p.5.

¹⁷⁶⁵ *Ibid.*

Tableau 37 : Liste des bombardements aériens de l'armée française en pays Bamiléké en 1960

Dates et dénominations des opérations militaires	Moyens et objectifs
« <i>Charlie</i> », 15, 16 – 17 février 1960	Ratissage et bouclage. Bataillon de marche du 28ème RIAOM. Dégager le sud de Dschang jusqu'à la Metchié.
« <i>Écho</i> », 1er mars 1960 « <i>Étincelle</i> », 9 mars 1960	Ratissage et bouclage des zones d'habitations.
« <i>Avant-propos</i> » 15 mars 1960	Bombardement. Aviation et 28ème RIAOM. Rétablir la rocade Bafang-Penka Michel par Fotouni.
« <i>Épervier</i> », 24 mars 1960	Bombardement. Aviation. [Neuf] compagnies et les commandos. Riposte à l'attaque perpétrée par les rebelles à Bafang. Procéder au nettoyage complet de la zone rebelle située au nord de Bafang.
« <i>Martinet</i> », du 5 au 10 avril 1960	Bombardement et ratissage. Aviation. 28ème RIAOM. Destruction totale de l'organisation rebelle de la région de Fotemena et de Fontsa Touala.
« <i>Golf</i> », du 12 au 25 avril 1960	Bombardement et ratissage. Aviation. 28ème RIAOM. Dégager la ville de Dschang de l'étreinte des rebelles...
Etc.	Etc.

Source : ANY, 1AC 74(A), Renseignements généraux de la police sur l'UPC et autres, 1960-1961.

De leur côté, les rebelles s'illustrèrent par des incendies des missions catholiques.

Enfin, ne perdons pas de vue que, des brigands qui n'avaient rien à voir avec l'insurrection, avaient profité du chaos pour se former et orchestrer de nombreuses destructions, des rapines et des vols à mains armées. Toutes, choses qui aboutirent de la fin de l'insurrection, à la dégradation généralisée des infrastructures devenues de ce fait obsolètes. Elle exigeait pour leur opérationnalité d'importants investissements.

Parvenu au terme de ce chapitre, il en découle que, les causes de l'affaiblissement de l'insurrection armée en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun sont multiples. Ainsi, parmi ces derniers, nous avons le regroupement forcé des populations et l'épuisement des insurgés, car pour les policiers du service de renseignements généraux, il fallait regrouper les populations le long des axes routiers afin de mieux les contrôler ; l'action psychologique menée auprès des populations par les fonctionnaires du service de renseignements généraux dont le but était d'ébranler leur foi dans l'autorité et l'infaillibilité des dirigeants de l'UPC ; le ralliement de certains maquisards. Le Premier Ministre Ahmadou Ahidjo promettait de recevoir à bras

ouvert les maquisards en appliquant une amnistie totale, et cela poussera quelques maquisards à se rallier. Cette amnistie se traduit par la suppression des poursuites judiciaires chez les nationalistes. Aussi, ce chapitre met en exergue, les répercussions de l'action du service de renseignements généraux dans la lutte anti-insurrection. Ainsi, le domaine politique, eut pour corollaire l'émiettement politico-administratif de la région, la naissance du conflit entre Bassa et Bakoko, l'implantation de l'UC dans la région. Le domaine économique eut pour répercussion, la crise des activités économiques, l'appauvrissement de la population, des dépenses financières faramineuses et les infrastructures de communication. Le domaine social quant à lui, eut pour répercussion, les pertes en vies humaines, les migrations définitives de nombreux villageois, l'excommunication de nombreux chrétiens et les déportations des prisonniers commandos vers les prisons d'Edéa, Tcholliré, Yoko, Mantum et enfin, la mise à sac des infrastructures sociales.

CONCLUSION GENERALE

En définitive, il était question dans cette thèse, d'examiner le rôle des renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée au Cameroun 1947-1971, cas du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun. De ce travail, il ressort que le domaine de l'information et du renseignement est un domaine très vaste. Il regroupe tout ce qui touche à l'activité humaine. Ce service recherche et centralise les renseignements d'ordre politique et social nécessaire à l'information et à l'action de l'administration coloniale française au Cameroun. Plusieurs facteurs sont à l'origine de la naissance des renseignements généraux au Cameroun et leurs dispositifs en situation coloniale. Parmi ces facteurs, nous avons les facteurs endogènes et exogènes. Les facteurs exogènes sont matérialisés par les conséquences institutionnelles du traité de paix de Versailles, la lutte interne entre libéraux et communistes, les conflits coloniaux externes de la France. Quant aux facteurs endogènes ils sont constitués en filigrane de l'éveil des consciences des populations aux problèmes politiques, de l'essor des associations régionales, du syndicalisme et du nationalisme, et enfin, des conséquences du phénomène urbain et de la croissance démographique. Les dispositifs du service de renseignements généraux en contexte coloniale se sont matérialisés par la surveillance du territoire camerounais et la radicalisation du système de contrôle colonial, par l'islam comme une menace impériale ancienne des agents de renseignements et intermédiaires, sur le service spécial des affaires musulmanes et des informations islamiques, sur la propagande allemande comme une menace spécifique pour l'ordre impérial français et enfin du service de renseignements, de sûreté et les premières expériences de contre-ingérence.

La création des forces de police au Cameroun est tributaire de l'arrêté du 7 novembre 1925 du Haut-Commissaire de la République française qui crée deux commissariats de police à Douala et à Yaoundé. Ces commissariats de sécurité publique ont pour rôle de maintenir l'ordre, de mettre en application les lois et règlements et de réprimer la délinquance. La naissance des mouvements politiques et syndicaux conduit les autorités à prendre deux arrêtés (celui du 28 juin 1930 et du 28 mars 1938) fixant les conditions de l'exercice de la sécurité publique dans les grandes villes. Aussi, la création de ces unités de police durant la période du mandat de la Société des Nations (SDN) est-elle liée non seulement à l'émergence des forces politiques mais aussi à l'urbanisation. Durant la période de tutelle des Nations Unies (dès juin 1946) la réorganisation des services de police et de sûreté s'opère d'après le modèle français de 1941. La police instituée dans les « grandes villes » et les zones rurales était gérées et administrées par la gendarmerie. La sûreté quant à elle était rattachée à la direction des affaires politiques du Haut-Commissariat. En 1946, le Haut-Commissaire prend deux arrêtés :

celui du premier juin qui concerne la « réorganisation de la sûreté générale dans les territoires du Cameroun » et celui du 31 août portant « transformation du corps de police indigène en corps des gardiens de la paix, de la sécurité publique ». Ce dernier établit la différence entre « l'agent de la police indigène » et le « fonctionnaire de police ». On assiste ensuite à une multiplication de textes dont le plus important est l'arrêté 282 du 29 juillet 1947 portant organisation de la police, qui sera conduit jusqu'à l'indépendance. Aussi, les compétences territoriales de la gendarmerie et de la police sont-elles définies : la première est chargée du maintien de l'ordre et de la sécurité dans les campagnes tandis que la seconde est investie des mêmes attributions dans les villes. L'extension des unités du maintien de l'ordre se fait suivant les tensions sociopolitiques dont le Cameroun fait l'objet à partir de 1952. Il existe trois services des renseignements généraux, notamment les services centraux, qui sont constitués de la direction centrale de renseignements généraux.

Cette dernière est chargée de la recherche et de la centralisation des renseignements destiné à informer l'administration coloniale et a à sa tête, un chef de service nommé par le directeur des affaires politiques et administratives et composée de quatre sous-directions : la sous-direction de l'analyse, de la prospective et des faits de société, la sous-direction de la recherche, la sous-direction des ressources et méthodes, la sous-direction des courses et des jeux. Le deuxième service central des renseignements généraux est constitué des sections des renseignements généraux, qui sont au nombre de quatre à savoir : le service actif de surveillance du territoire, chargé de la surveillance des personnes, des groupes suspects et de la documentation ; la police spéciale des chemins de fer, chargée d'assurer l'application des lois, décrets et règlements concernant la police, la sûreté et l'exploitation des chemins de fer, veille au maintien de l'ordre dans l'enceinte ferroviaire, réprime les transports frauduleux des marchandises et voyageurs ; le service d'exploitation, chargé de la centralisation de toutes les informations venant des postes de sûreté et des commissariats spéciaux, oriente les services extérieurs afin de leur contraindre à leur fournir un résultat exact et fiable ; le service actif des renseignements généraux, s'occupe des informations politiques, économiques, religieux, sociales, financières et diverses. Le troisième service des renseignements généraux est composé des services extérieurs, composés des postes de sûreté et des commissariats spéciaux, dont le rôle est de suivre les mouvements locaux, africains et européens, leur création, leur programme, leurs principaux représentants. Les services connexes, chargé de la recherche de l'information, il s'agit : des sûretés de l'union française, les préfets de police des départements métropolitains, le ministère de la France d'Outre-Mer, les directions de services

du territoire, les services de documentation extérieur et de contre-espionnage, les services de sécurités militaires et les services de police des territoires étranger. Longtemps considéré avec une certaine condescendance, le renseignement acquiert au fil des années une place plus importante dans le processus décisionnel de tous les Etats. Cette évolution était incontournable et connaissait un certain nombre de mesures de renforcement. Le service de renseignement a évolué en deux temps concomitamment à l'évolution des faits, et des événements sociopolitiques et économiques qui jalonnent cette époque. De 1947 à 1955 période de "paix dans la guerre", est marquée par la mise sur pied des premiers services extérieurs. De 1955 à 1960 période de "guerre ouverte"¹⁷⁶⁶, est marquée par la mise en place des commissariats spéciaux. Elle est également marquée par le passage du service des renseignements généraux jusque-là qui était aux mains de la direction de la sûreté et de la police vers l'autorité du ministre de l'intérieur.

Le service de renseignements généraux utilise un certain nombre de mécanisme pour son bon fonctionnement. Parmi ces derniers, nous avons entre autres : les moyens matériels écrits sont constitués des archives, des dossiers individuels, des dossiers d'affaires, des dossiers, collectifs, du dossier chronologique et de la bibliothèque. Les moyens techniques sont constitués du cinéma, de la photographie, les enregistrements sonores, les écoutes téléphoniques, la radio. Les moyens humains, sont constitués de l'observation directe, les relations personnelles, les informateurs, la surveillance, le sondage d'opinion et l'enquête technique. Parmi les différentes formes de présentations des renseignements, nous avons : la note de renseignement, la note d'information, le rapport, la notice individuelle de renseignement, la synthèse, les messages, les fiches de recherche, d'attention et de mise en garde. Enfin, nous nous sommes attardé sur les destinataires des renseignements généraux et les documents de travail. Comme destinataires des renseignements généraux nous avons : le Président de la République, les autorités gouvernementales, les autorités administratives, les autorités hiérarchiques, les responsables du maintien de l'ordre, les autorités décentralisées. S'agissant des documents de travail, on a le procès-verbal, la réquisition, les rapports de procédure et de la note de service. Ces documents restent en fait d'un usage courant, familier dans tout service de police.

Plusieurs raisons sont à l'origine de la naissance de l'insurrection armée en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun. Parmi ces dernières, nous avons les ressorts politiques qui sont constituées de : l'échec de l'ESOCAM en pays Bassa, le boycott des élections, l'interdiction de l'UPC et

¹⁷⁶⁶ M. Ferrie, "L'armée française dans la francafrique", *Revue offensive*, mai, 2010, pp.12-13.

ses organes annexes. Quant aux raisons économiques elles sont constituées de : la grève d'impôt, le rejet des servitudes coloniales, la situation économique insupportable. Enfin, les ressorts sociaux sont constitués : du rejet des injustices et abus sociaux, l'exploitation agricole et forestière intense, le problème d'expropriation et de spoliation des terres. Tous ressorts sont des principales raisons qui favorisèrent inéluctablement des mécontentements au sein des populations du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, et ouvraient la voie aux revendications politiques et leur adhésion à l'UPC, et plus tard au maquis. A l'issue de l'examen des différents fondements de l'insurrection dans ces régions, la large adhésion des populations reposait sur des justifications d'ordre socio-économique et politique. Les abus des chefs traditionnels et des autorités françaises finirent par instaurer au sein des populations une atmosphère de fronde permanente entretenue par les syndicats et les partis révolutionnaires comme l'UPC et le *Kumzse*. Dès cet instant, l'administration coloniale française, à travers ses services de renseignements généraux installés dans ces localités, va se doter d'un ensemble de missions. Concernant les missions de ces derniers, elles peuvent se fonder sur un postulat selon lequel :

“tout ce qui a présenté, présente, présentera ou est susceptible de présenter un caractère politique, économique ou social est du domaine des renseignements généraux”¹⁷⁶⁷. A cet effet, de telles missions donnent à ce service spécial, une place de choix au sein de la police d'abord, puis au sein de l'administration française. Face à la montée du syndicalisme et du nationalisme dans ces régions, le service de renseignements généraux, à travers une surveillance étroite des faits et gestes des leaders Upécistes, la surveillance des étrangers suspects, la surveillance des ressortissants camerounais en France, le suivi et contrôle sur les plans politique, économique et social devait fournir des informations et des renseignements précis à l'autorité française, l'aidant ainsi à trouver des solutions à ces contradictions.

A travers les informations recueillies par exemple sur les activités de l'UPC (c'est-à-dire entre autres l'intensification du recrutement des adhérents, le développement des organismes de base, le discrédit par la propagande de l'œuvre française en Sanaga-Maritime), l'autorité coloniale comprit tout de suite qu'il fallait mettre ce parti politique hors d'état de nuire car aux yeux de l'administration coloniale française dans cette localité, “tant que subsistera l'UPC, subsistera le danger, il faut la traquer, l'interdire et frapper les chefs irréductibles”³. C'est ce qui arriva en 1955 avec l'interdiction de l'UPC. Mais, cette dernière

¹⁷⁶⁷ S.C.T.I.P., *Les renseignements généraux*, Paris, Presse de l'Imprimerie Nouvelle, 1966, p.12. ³ ANY, IAC 118, activité des partis politiques et production en Sanaga Maritime, mars 1955.

même dans la clandestinité, continua à s'étendre et à canaliser "en sa faveur toutes les forces imprécises et inorganisées que représentaient les associations traditionnelles"¹⁷⁶⁸. Cette situation politique, qui dégénère, a pour conséquence immédiate le renforcement et la consolidation de l'action des renseignements généraux, avec la venue de la FOM, des fonctionnaires de police pourvus d'expérience ayant fait leur preuve en Indochine, au Maroc, ou en Tunisie. Il faut plus qu'un travail d'expert.

Ainsi, pour défendre la terre de leurs ancêtres, les nationalistes vont mettre sur pied un certain nombre de stratégies, telles que les moyens visibles, le « *nkaa kunde* », le « *Kee Lapa* », le « *san kunde* ». Également, ces derniers vont utiliser des pratiques occultes tels que : « *gwet bi kunde* », « *Kòn* », « *Dim Ba Ko* », le « *Ngwouo* », Le « *pi* », le « *Mbo* ». Les méthodes d'attaques étaient l'embuscade, la sentinelle et le recours aux pratiques occultes. Fin stratège alliant des dons d'éducateur à ceux de combattant, Ernest Ouandie a su entrer au maquis, réorganiser avec tact et méthode l'insurrection armée. « Le camarade Emile », nom de combattant d'Ernest Ouandie s'était assigné pour mission cardinale de reconstituer l'ALNK. Dès lors, pour mener à bien sa tâche, il importait d'organiser des assemblées populaires regroupant les chefs d'Etat-major de l'armée et les principaux maquisards. En Pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, l'armée française avait réprimé, voire martyrisé, les populations tant urbaines que rurales. C'est ainsi qu'on pouvait aisément constater que les bastions chauds des maquis se redisaient aux secteurs du Ndé, du Mounjo, de Ngambè, de Ndom etc. Dans ces différents foyers, les insurgés, sous la conduite de leurs différents chefs, orchestrèrent de nombreux raids sur différentes catégories de cible telles que : le raid du 1^{er} janvier 1960 à Ngambè, du second raid à Ngambè, de l'épisode du poste administratif de Ndom le 1^{er} juillet 1961 et enfin le drame de l'orphelinat d'Ibong, les chefferies traditionnelles loyales à l'administration française, les cibles religieuses, l'attaque sanglante de la clinique Happy de Loum en 1970.

Concernant les indics actifs à la cause du service de renseignements généraux, ils regroupent l'église, les forces colonialistes, l'armée camerounaise, les forces occasionnelles de maintien de l'ordre, et les supplétifs locaux. Malgré les insuffisances sur les plans humain, matériel et financier, les renseignements généraux prennent une place majeure dans la lutte contre l'UPC durant la période de "maquis". En pays Bassa, George Conan est le responsable du renseignement. À son arrivée en mai 1955, il se voit confié le poste

¹⁷⁶⁸ J-M. Zang Atangana, *Les forces politiques au Cameroun réuni*, Tome 3, Les Groupes de pression, Paris, Harmattan, 1989, p.41.

renseignements généraux en pays Bassa, où il constitue très vite un réseau de renseignements de qualité très appréciée par sa hiérarchie¹⁷⁶⁹. Après son affectation au commissariat spécial d'Eséka, il mettra sur pied un certain nombre de méthodes dans l'optique d'éradiquer le maquis dans cette région. Le service des renseignements généraux, pour lutter contre l'insurrection armée en pays Bassa et à l'Ouest-

Cameroun, fait recours à une kyrielle de stratégies. Il s'agissait, de l'usage des stratégies classiques telles que la filature, la recherche des informateurs, l'usage des archives, et le processus d'identification ; l'usage des stratégies techniques telles que les écoutes téléphoniques, les enregistrements sonores et l'interception des télégrammes, la photographique ; et enfin l'usage des stratégies humaines, telles que : l'usage de la confession, l'infiltration des zones de l'insurrection par les agents de renseignements, le recrutement des *dikokon*, *fiegon* parmi les proches même de Ruben Um Nyobe, d'Ernest Ouandie, la torture, l'internement et la stratégie sanitaire, permirent de localiser les différents "maquis" facilitant ainsi l'action répressive de l'armée.

En effet, l'action du service de renseignements généraux vise surtout à fournir aux autorités civiles et militaires de l'Etat des informations susceptibles d'aiguillonner leurs interventions et de neutraliser l'infrastructure rebelle sur le plan militaire. L'énorme documentation produite par ce service a permis aux forces de maintien de l'ordre de neutraliser la plupart des cadres rebelles. En collaboration avec les autres organismes de renseignement tels que le BURFAN et le SEDOC, elle a pu fournir au gouvernement la documentation indispensable à son action nationale et internationale en matière répressive, administrative et diplomatique. Dans le cadre de la lutte anti-terroriste, le service de renseignements généraux et la gendarmerie ont eu des dénominateurs communs. Ces derniers ont constitué pour le gouvernement non seulement une force de répression et d'exécution, mais aussi, grâce au développement des techniques de renseignements, des organismes particulièrement utiles et efficaces d'informations et de révention. Ces différents corps ont apporté un appui inestimable à l'éradication de la rébellion et au maintien du régime d'Ahidjo. Ils ont pu contenir et réprimer les insurgés qui au départ avaient déclenché la rébellion pour appuyer les revendications de l'UPC à savoir l'indépendance et la réunification du Cameroun. Ces revendications ont été reprises à leur compte par Ahidjo et ses partisans à partir de 1958 et en octobre 1961, elles sont devenues caduques. Ceci justifie l'archarnement avec lequel Ahidjo s'engagea dans la répression avec le soutien de l'armée française.

¹⁷⁶⁹ ANY, 1AC 172, Bulletin de renseignements 38.

Le déficit en hommes, en matériel et la contre information de l'UPC paralysaient l'action des renseignements généraux au profit des méthodes violentes de la police, au mépris des libertés fondamentales. Ces lacunes ralentissaient l'action de ce service, et l'accomplissement rapide de ses missions.

Les fonctionnaires du service de renseignements généraux, pour affaiblir l'insurrection armée en pays Bassa et à l'Ouest-Cameroun, vont recourir à une multitude de méthodes. Ainsi, parmi ces dernières, nous avons le regroupement forcé des populations et l'épuisement des insurgés, car pour les policiers du service de renseignements généraux, il fallait regrouper les populations le long des axes routiers afin de mieux les contrôler ; l'action psychologique menée auprès des populations par les fonctionnaires du service de renseignements généraux dont le but était d'ébranler leur foi dans l'autorité et l'infaillibilité des dirigeants de l'UPC ; le ralliement de certains maquisards. Le Premier Ministre Ahmadou Ahidjo promettait de recevoir à bras ouvert les maquisards en appliquant une amnistie totale, et cela poussait quelques insurgés à se rallier. Cette amnistie se traduit par la suppression des poursuites judiciaires chez les nationalistes.

L'affaiblissement de l'insurrection armée par le service de renseignements généraux en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun sont multiples et variées. Parmi ces dernières, nous avons entre autres : le regroupement forcé des populations et l'épuisement des insurgés, l'action psychologique menée auprès des populations par les fonctionnaires du service de renseignements généraux, le ralliement de certains insurgés et l'amnistie accordée aux anciens insurgés. Egalement, dans le domaine politique, il a eu pour conséquence l'émiettement politico-administratif du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun, la naissance du conflit entre Bassa et Bakoko, l'implantation de l'UC dans ces régions. Le domaine économique eut pour répercussion, la crise des activités économiques, l'appauvrissement de la population, des dépenses financières faramineuses et les infrastructures de communication. Le domaine social quant à lui eut pour répercussion, les pertes en vies humaines, les migrations définitives de nombreux villageois, l'excommunication de nombreux chrétiens et les déportations des prisonniers commandos vers les prisons d'Edéa, Tcholliré, Yoko, Mantum et enfin, la mise à sac des infrastructures sociales.

Malgré ces difficultés, l'autorité publique accorde une place de choix à cette institution dans l'endiguement des revendications politiques et sociales. Aujourd'hui encore, les sociétés modernes ont du mal à se défaire du renseignement. Comme une pieuvre à plusieurs tentacules, les renseignements généraux sont comparés à "ce monstre de cent yeux de la mythologie grecque qui voit à travers les maisons, [aide] à vivre au grand jour [...], ce monstre qui voit tout"¹⁷⁷⁰. Bien que fébrile pendant cette période, il est jeté à travers le service de renseignements généraux, les bases du renseignement du nouvel Etat. La création du service de renseignements généraux au Cameroun a permis par tous les moyens de contrecarrer l'action des nationalistes Upécistes qui s'opposaient avec fermeté aux intérêts d'une France colonisatrice en pays Bassa et l'Ouest-Cameroun. Les colonisateurs ont eu face à eux, des Camerounais prêts à tous pour défendre les intérêts et la souveraineté de leur pays, au péril même de leur vie.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé cette question. Plusieurs zones d'ombre existent encore et nous espérons que les futurs travaux y apporteront un nouvel éclairage. Partant de ce large tour d'horizon, le rôle des renseignements généraux dans la sécurisation des frontières, du conflit contre la secte Boko Haram, l'insécurité transfrontalière à l'Est et surtout dans le contexte actuel marqué par la crise anglophone qui sévit depuis 2016 dans les régions du nord-ouest et sud-ouest reste encore à élucider. Les mêmes techniques de lutte des années 50 et 60 utilisées par les nationalistes de l'UPC sont impeccablement reproduites. Il serait important que l'Etat mette sur pied, une véritable synergie entre le service de renseignements généraux et les populations dans le cadre d'un renseignement plus efficace, afin de neutraliser les terroristes, et d'éviter certaines dérives pouvant compromettre l'unité nationale, et mettre à mal le vivre-ensemble, et la déorganisation de l'économie du Cameroun.

¹⁷⁷⁰ H. L'Heuillet, *Basse politique, haute police*, Paris, Fayard, 2001, p.304.

ANNEXES

Annexe 1 : Modèle de carte d'identité et de séjour

SPÉCIMEN CARTE D'IDENTITÉ ET DE SÉJOUR	
Face 1 ^{re}	
CI et de Séjour	
N°.....	
Nom.....	
Prénoms.....	
Nationalité.....	
Né le.....	
Λ.....	
Profession.....	
Résidence.....	
Photo	Le Directeur de la sûreté
	Timbre
Signature titulaire	
Ref.Ant Séjour	
Valable jusqu'au (à).....	
.....le.....19	
Face 2	
Ref. Accord prolongement séjour valable	
jusqu'au.....	
.....le.....19	
le.....	
.....	
ref accord prolongement séjour valable	
jusqu'au.....	
.....le.....19	
le.....	
.....	

Source : ANY, APA 11316, Sûreté du territoire, changement de résidence, carte d'identité, de séjour. Principes, organisation d'un service d'anthropométrie et d'identité judiciaire. Fiche dactylographique, 1941-1949.

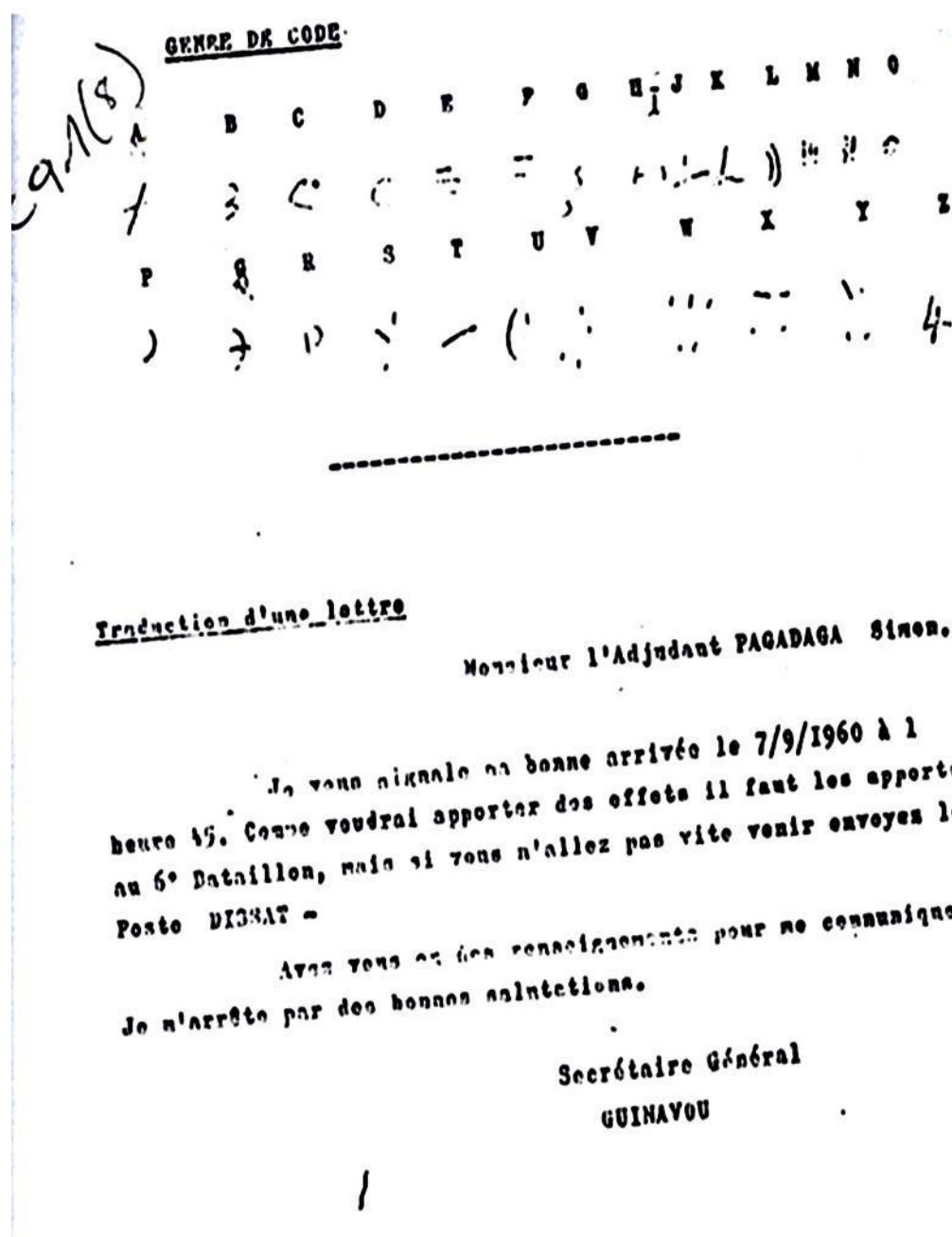
Annexe 2 **Modèle de note de renseignements**

NOTE DE RENSEIGNEMENTS, MODÈLE 1		
Numéro d'enregistrement	NOTE D'INFORMATION	Origine.....
Date de l'enregistrement.....		Source
		Valeur
		Date (du renseignement)...
Objet :.....		
RENSEIGNEMENTS D'IDENTITÉ :		
.....		
RENSEIGNEMENTS D'ARCHIVES :		
.....		
RENSEIGNEMENTS PROPREMENT DITS :		
.....		
Destinataires :		
.....		
.....		
.....		

NOTE DE RENSEIGNEMENTS, MODÈLE 2		
Numéro d'enregistrement	NOTE D'INFORMATION	Origine.....
Date (de l'enregistrement)		Source
		Valeur
		Date (du renseignement) ..
Objet :.....		
Référence : (s'il y a lieu).....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
Destinataires :		
.....		
.....		
.....		

Source : S.C.T.I.P., *Les renseignements généraux*, Paris, Presse de l'Imprimerie Nouvelle, 1966, p.98.

Annexe 3 Genre de code de communication utilisée par les nationalistes



Source : Mbousnoum, J. F., "La vie quotidienne à Bot-Makak pendant le maquis 1955-1960", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006, p.165.

Annexe 4 Arrêté portant organisation des corps et services de police et de sûreté au Cameroun

1937 - 1938

282. -- ARRÊTÉ portant réorganisation des corps et services de police et de sûreté du Cameroun.

LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU CAMEROUN,

OFFICIER DE LA LÉSION D'HONNEUR,

Vu les décrets des 24 mars 1924 et 21 février 1928 déterminant les attributions du Commissaire de la République française au Cameroun ensemble le décret du 13 février 1937 ;

« le décret du 14 août 1947 portant réorganisation du conseil d'administration et du conseil du contentieux administratif dans le territoire du Cameroun sous mandat français, ensemble les textes qui l'ont modifié ;
 Vu l'arrêté du 12 mars 1947 portant réorganisation des services de police et de sûreté dans les territoires du Cameroun ;
 « l'arrêté du 27 juin 1947 portant réorganisation du service de sûreté générale dans les territoires du Cameroun ;
 Vu l'arrêté du 11 août 1947 portant transformation du corps de police indigène en corps de gardiens de la sûreté publique ;
 Vu les articles 841 et 845 en date du 25 mars 1947 portant réorganisation des cadres communs entrepris de la sûreté générale et affectés de la sûreté ;
 La commission permanente de l'ARCAM et le conseil d'administration entendus ;

Annexe :

Article premier. — Les corps de services de police et de sûreté du Cameroun sont réorganisés comme suit :

TITRE I

Sûreté générale.

Art. 2. — Il est créé au Cameroun un service de la sûreté générale placé sous l'autorité directe du Haut-Commissaire de la République.

Art. 3. — Ce service veille au maintien de la sûreté intérieure et de la sûreté extérieure du territoire. Il participe au fonctionnement de la police judiciaire et de la police administrative.

Son activité s'exerce sur toute l'étendue du territoire.

Art. 4. — Un directeur de la sûreté générale au Cameroun, nommé par le Haut-Commissaire de la République, est placé à la tête de ce service qui comporte des services centraux et des services extérieurs. Le directeur de la sûreté générale est officier de police judiciaire.

Art. 5. — Les services centraux de la sûreté générale comprennent un secrétariat et des sections dont la répartition et les attributions sont les suivantes :

Secrétariat, organisation générale, études et chancellerie.

Coordination et contrôle des sections et des services extérieurs.

Centralisation, diffusion des renseignements de police générale, intéressant l'ordre public et la sûreté générale du territoire.

Fichier central.

Application de la réglementation en matière de presse et d'information.

Rapatriement des indigènes.

1^{re} Section : Émigration et immigration, passeports, police des ports et aérodrômes, contrôles frontaliers, circulation intérieure, expulsion et renvoi, contrôle des étrangers.

2^e Section : Renseignements généraux et surveillance du territoire ;

1^{er} - Service actif de renseignements ;

2^e - Service actif de surveillance du territoire ;

3^e - Service d'exploitation ;

4^e - Police des chemins de fer ;

3^e Section : Police et identité judiciaire.

Art. 6. — Les services extérieurs comprennent :

1^{er} - Les commissariats de police.

La création des commissariats de police, les attributions des fonctionnaires appelés à la diriger sont arrêtés par le Haut-Commissaire de la République sur proposition du directeur de la sûreté générale et du commandant de détachement de gendarmerie après avis du procureur de la République et du chef de la région intéressée ;

2^e - Des brigades fixes et des brigades mobiles de surveillance des ports, aérodrômes et frontières ;

3^e - Des brigades mobiles de renseignements généraux ;

4^e - Des brigades fixes et des brigades mobiles de police spéciale de surveillance du territoire ;

5^e - Des centres d'identité judiciaire et des brigades mobiles de police judiciaire ;

6^e - D'une manière générale, des brigades fixes ou mobiles constituées pour l'exécution de la mission dévolue aux services de la sûreté générale.

Art. 7. — Dans les villes pourvues d'un commissariat, les services extérieurs de la sûreté générale sont dirigés par un commissaire de police ou éventuellement un fonctionnaire administratif désigné à cet effet.

Ces fonctionnaires sont nommés par arrêté du Haut-Commissaire sur propositions du directeur de la sûreté générale, et avis du chef de la région intéressée.

S'il existe plusieurs commissariats de police dans une localité l'un d'eux est désigné par le Haut-Commissaire sur proposition du directeur de la sûreté générale, après avis du chef de la région intéressée, pour remplir les fonctions de commissaire central. Les autres commissaires centraux, commissaires

Art. 8. — Les commissaires centraux, commissaires de police, et d'une façon générale les agents des services extérieurs relevant de la sûreté générale, sont placés pour tout ce qui concerne le maintien de l'ordre et la tranquillité publique, ainsi que la police administrative, sous l'autorité du chef de région ou de subdivision, responsable en ces matières devant le Haut-Commissaire. Ils lui rendent compte de l'exécution des ordres reçus.

Ces fonctionnaires, reçoivent d'autre part toutes instructions du directeur de la sûreté générale pour la partie technique de leurs attributions, et correspondent directement avec lui pour tout ce qui concerne les fiches dactyloscopiques, photographies et autres documents techniques, etc...

Les fonctionnaires de la direction de la sûreté générale dépendent également de l'autorité judiciaire pour tout ce qui concerne leurs fonctions judiciaires et peuvent correspondre directement avec celles-ci pour l'exécution des délégations qui leurs sont confiées.

Art. 9. — Toutes les informations intéressant la sûreté générale et entrant dans le cadre de ses attributions, recueillies dans les régions par les commissaires de police et agents de la sûreté générale détachés, doivent faire l'objet d'une double communication : l'une au chef de région intéressée, à moins qu'il

ne s'agisse de notes présentant un caractère purement technique, l'autre au directeur de la sûreté générale. Celui-ci reçoit obligatoirement, dans les mêmes conditions un rapport trimestriel établi par les commissaires de police sur le fonctionnement, l'activité de leurs services et les résultats obtenus.

Art. 10. — Les brigades de gendarmerie placées sous l'autorité de commandement de détachement de la gendarmerie, se tiennent en liaison avec la direction de la sûreté générale pour toutes les questions intéressant la sûreté intérieure ou extérieure. Elles communiquent une copie de leurs rapports et correspondances aux services de sûreté sur les sujets qui entrent dans les attributions de celles-ci.

Art. 11. — Le directeur de la sûreté générale dispose pour assurer le fonctionnement de ce service des commissaires, inspecteurs, inspecteurs adjoints, secrétaires et secrétaires adjoints prévus par les arrêtés n° 831 et 835 du 19 mars 1947 ainsi que de fonctionnaires des cadres généraux et communs.

Le directeur de la sûreté est le supérieur hiérarchique de ces agents. Il les note, le cas échéant, après les autorités administratives territoriales et propose après avis des chefs de régions, s'il y a lieu, toutes mutations et sanctions disciplinaires à l'égard du personnel des services de sûreté.

TITRE II Police.

Art. 12. — Il est créé un corps de police camerounaise placé sous l'autorité d'un chef de corps qui relève directement du Haut-Commissaire et sera nommé par celui-ci.

Art. 13. — La police camerounaise est un organe de la force publique préposé au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique dans les villes et grosses agglomérations. Le corps comprend des agents et des gradés.

Le corps de police camerounaise assure notamment le gardiennage des lieux et voies publiques, la surveillance des agglomérations, la régulation de la circulation, fait respecter les lois et règlements, et d'une façon générale maintient l'ordre dans les cas et conditions précisées par ses chefs.

Art. 14. — Le corps de la police camerounaise est dirigé par le commandant du détachement de la gendarmerie et de la garde camerounaise et encadré par les officiers et sous-officiers du détachement de gendarmerie.

Il comporte :

Un organisme de commandement.

Un détachement central d'instruction et d'entraînement des détachements de police urbaine en service dans les centres principaux.

Le nombre, l'emplacement et la consistance de ces détachements sont fixés par décision du Haut-Commissaire de la République.

Art. 15. — Tous les éléments de police urbaine sont placés sous la haute autorité du chef de région responsable devant le Haut-Commissaire du maintien de l'ordre dans sa circonscription.

Le chef de région fixe au commissaire central ou au commissaire de police les missions générales de la police urbaine. Le commissaire de police dispose des détachements de police urbaine pour assurer ces missions. Il coordonne leur activité avec celle des autres éléments chargés des polices préventives, administratives, judiciaires et de sûreté.

Un chef de détachement de police urbaine est mis par le commandant du corps, à la disposition du commissaire de police pour l'exécution des ordres concernant le service. Le chef de détachement relève du commandant de la police camerounaise pour tout ce qui concerne la gestion conformément aux dispositions du statut spécial du corps.

Art. 16. — Les agents et gradés du corps de police sont recrutés par engagement volontaire. Ils sont dotés d'un uniforme et soumis à un statut spécial.

Art. 17. — L'effectif et la répartition des agents et gradés sont fixés par décision du Haut-Commissaire. Les dépenses d'entretien du personnel et de fonctionnement du service seront supportées par le budget local, au titre des dépenses obligatoires.

Toutefois les municipalités qui comptent un détachement de police pourront être appelés à participer aux dépenses de l'espèce.

Art. 18. — Les conditions de recrutement, de stage et de nomination, les périodes d'instruction, la durée des services, la hiérarchie, la fixation des classes, traitements et indemnités, l'avancement, la discipline, les modalités d'affectation et de mutation, les permissions, la tenue et, d'une façon générale, le statut spécial du corps de police camerounaise, seront fixés par un arrêté du Haut-Commissaire.

TITRE III Mesures transitoires.

Art. 19. — Les gardiens de la sécurité publique dont le statut est fixé par l'arrêté 2511 en date du 31 août 1946, qui sont en fonction à la date du présent arrêté pourront être intégrés et reclassés dans les cadres de la sûreté générale ou du corps de police.

En aucun cas les agents ne devront subir une diminution de solde à la suite de ces reclassements.

Art. 20. — Une commission statuera sur les modalités de cette opération ainsi que sur l'intégration dans les différents cadres communs des services du territoire, des gardiens de la sécurité publique, entrés dans ce corps par concours officiel.

Art. 21. — Cette commission, présidée par le secrétaire général ou son délégué, sera composée :

Du directeur du personnel ou son délégué.

Du directeur de la sûreté générale.

Du chef de détachement de gendarmerie.

D'un représentant africain du cadre commun local.

De deux représentants désignés par la C. G. T.

De deux représentants désignés par la C. F. T. C.

D'un secrétaire fonctionnaire du cadre commun local.

1020

JOURNAL OFFICIEL DU CAMEROUN FRANÇAIS

Art. 22.^{N°} — Cette commission se basera pour prononcer lesdits reclassements non seulement sur les titres des agents, mais aussi sur les capacités, leur manière de servir et la nature de l'emploi actuellement tenu.

Art. 23. — Les gardiens de la sécurité publique qui n'accepteraient pas les reclassements proposés seront licenciés par suppression d'emploi dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Art. 24. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent arrêté, notamment celles des arrêtés des 1^{er} juin et 31 août 1946.

Art. 25. — Le directeur de la sûreté, le commandant de la gendarmerie et de la garde camerounaise, le directeur des finances, le directeur du personnel, les administrateurs chefs de région sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et qui prendra effet à compter du 1^{er} septembre 1947.

Donala, le 29 juillet 1947.

HOFFHERR.

Annexe 5 Opération régionale de la police et de la sûreté

CTIONS EFFECTUEES PAR LA SURETE.-

Le service lit et étudie les empreintes, classe les fiches et envoie à la Région les références dactyloscopiques qui doivent être alors portées au dos de la fiche nominative.

. . .

Les mêmes opérations devront être effectuées pour les individus présentés devant les tribunaux, mais en plus une notice individuelle devra être établie par l'autorité qui instruit l'affaire et être jointe aux dossiers des prévenus - elle devra comporter :

- a) Nom
- b) Prénoms
- c) Date de naissance
- d) Nationalité
- e) Filiation
- f) Situation de famille
- g) Nombre d'enfants
- h) Profession
- i) Résidence
- j) Références dactyloscopiques
- k) Antécédents judiciaires
- l) Lieu et date de l'établissement de la Notice
- m) Autorité l'ayant établie.

Dans certains cas et en particulier dans les jugements et flagrants délits les renseignements complets ne pourront figurer sur les Notices individuelles, les indications j et k étant fournies par la Direction de la Sûreté Générale. Il y aurait néanmoins intérêt à ce que ces Notices soient complétées dès que les réponses parviendront de la Sûreté .

Enfin sur les extraits de jugements et en particulier sur l'exemplaire destiné à la Sûreté, il serait intéressant de faire figurer à côté du nom du condamné les références dactyloscopiques. Cette façon d'opérer éviterait tout risque d'erreur dans l'établissement du dossier judiciaire.

. . .

Ce qui précède met en relief les avantages qui pourront dans l'avenir résulter de l'application de la présente circulaire. Non seulement ce système évitera des erreurs judiciaires possibles, mais sur le plan politique et social un individu suspect pourra être découlé même s'il cherche à cacher son identité réelle et vous pourrez ainsi bénéficier des renseignements qui existent au Fichier Central de la Sûreté Générale.

. . .

/ soin

Le La police de la gauche de l'opérateur sera donc placée sur le dos de la main du sujet et celle-ci sera placée politiquement à l'angle du médium de l'annulaire et de l'index.

Vous trouverez jointe une note technique qui vous expliquera les modalités de prises d'empreintes ainsi que le matériel qui est nécessaire pour effectuer cette opération.

Le service de la Sûreté vous fournira directement sur votre demande, fiches anthropométriques et encre dactyloscopique.

Vous voudrez bien me faire savoir si vous avez la possibilité de faire fabriquer les rouleaux et les planches dactyloscopiques.

J'estime en accord avec le Commandant de la Gendarmerie et en attendant l'arrivée du matériel moderne commandé par la Gendarmerie, que la meilleure solution consisterait à charger le Commandant de la Brigade de la Région de l'ensemble de ce travail.

f .

.

diap
moyen
de R.G.

Le travail de prises d'empreintes dans les Subdivisions serait confié soit à un agent de la Sûreté s'il en existe, soit à un garde Camerounais évolué, soit à un fonctionnaire appartenant à l'Administration Générale.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente Circulaire et de me rendre compte de toutes les difficultés que vous pourrez rencontrer ./.

Source : ANY, APA 11316, Sûreté du territoire, changement de résidence, carte d'identité, de séjour. Principes, organisation d'un service d'anthropométrie et d'identité judiciaire. Fiche dactylographique, 1941-1949

Annexe 6 Rapport de renseignements sur quelques camerounais en France

HAUT COMMISSARIAT
de la REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU CAMEROUN

Paris, le 3 Octobre 1949

Délégation en France

R A P P O R T

Objet : Renseignements sur
les ressortissants
Camerounais en France

L'Inspecteur de Police
MAGLIANO Jean
A Monsieur le Gouverneur GUILLET
Délégué du Haut Commissariat
de la République Française
au Cameroun.

Référence à vos instructions relatives à la surveillance des ressortissants camerounais se trouvant en France, j'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qui suit :

Une vingtaine de camerounais environ sont connus comme ayant leur résidence à Marseille. Ils exercent pour la plupart la profession de navigateur à bord des divers navires du port de Marseille. Aucun groupement camerounais officiel ne les administre. L'Association des Aïns de l'Afrique Noire (A.A. A.N., ci-joint ses statuts). A tendances socialistes, tente actuellement de les grouper dans son sein. Il semble que les ressortissants camerounais ne soient pas enclins à répondre favorablement à cet appel. Par contre, le Comité d'entraide des originaires de la France d'Outre-Mer (C.F.O.F.O.) bénéficie de leurs faveurs morales. Ce Comité est présidé par un nommé CASANOVA Jean Antoine, connu par les services de police locaux comme étant un sujet douteux, de tendance extrémiste. Leur lieu de rencontre se situe 2 Place de la Mairie à Marseille, au Bar "Antoine". Leur activité extra-professionnelle paraît se limiter à des échanges de vues sur les difficultés matérielles ainsi qu'à un trafic d'échanges de denrées coloniales.

Cependant, il apparaît que des contacts sont établis avec des étudiants camerounais installés dans divers lycées d'Aix en Provence. D'une façon générale, surtout auprès des camerounais employés dans les Sociétés Maritimes de Marseille, l'influence cégétiste y paraît prépondérante. Les noms de DOUMBE Ebenezer et HONITORIK Akwa actuellement au Cameroun sont souvent cités. Il serait utile à mon avis qu'une surveillance soit exercée au Cameroun sur l'activité des sus-nommés, afin de pouvoir déterminer si des relations sont échangées avec des navigateurs touchant Douala, en particulier avec le nommé SYLLA, navigateur à bord du "Canada".

Aucun cas d'émigration clandestine n'a été relevé durant ces derniers mois par le Commissariat Spécial de Marseille.

.....

En conclusion, il résulte que :

- 1°) Une vingtaine de ressortissants camerounais sont ~~également~~ officiellement connus à Marseille
- 2°) Ces ressortissants n'appartiennent à aucun groupement officiel
- 3°) Une bonne partie de ces éléments est soumise à une influence communiste par l'intermédiaire de la Centrale Syndicale Cégétiste
- 4°) Des relations sont établies entre les étudiants camerounais (une quinzaine environ) et leurs compatriotes de Marseille
- 5°) Des contacts avec les sections syndicales cégétistes en activité au Cameroun paraissent probables.
- 6°) Afin de suivre avec le maximum de possibilités l'évolution tant sociale que politique des ressortissants camerounais se trouvant en France, la constitution d'un fichier me paraît nécessaire.

L'Inspecteur de Police

J. MAGLIANO

Source : ANY, APA 10970/C, Sûreté, activités communistes, activité électorale. Etat d'esprit des populations. Etudiants camerounais en France. Affaires diverses, 1951.

:
Annexe 7 **Ordre de filature**

A.C - DIRECTION DES A.P.A.

CONFIDENTIEL

26 Novembre

48

DELEGUE pour SURETE GENERALE DOUALA

412 CF / APA /2

FAIRE PROCEDER A SURVEILLANCE DISCRETE

PAROLES ET ACTIONS UM NYOBE RUBEN./.

F.R.CASIMIR

Source : ANY, APA 1544, Renseignements généraux, Um Nyobe, 1947-1957.

Annexe 8 Indicateurs et milices récompensés

Nyong et Kellé Indicateurs et
milices Récompensés 1958

Je, soussigné, LYCKENG J. Sylvestre, Guide
 et chef de l'équipe de la Mission, recon-
 nais avoir reçu de M. le Lieutenant DELAU-
 NAY, Commandant le poste de Bot-Makak,
 4 fusils de chasse, calibre 12, modèle
 MAS, N° 1610, ne fonctionnant que d'un seul
 côté (fusil endommagé).

2 Bot-Makak, le 12
 janvier 1959

Signe DELAUNAY

Signe : LYCKENG

P.C.C.C
 Edouard De 6 décembre 1958
 le chef de Région.

Bot-Makak, le 9 janvier 59

ATTESTATION

Le nomme LYCKENG J. Sylvestre du village
 de MANDJACK a été guide des troupes de Por-
 re de Boudjebel à Bot-Makak du 9 janvier
 de jour.

En foi de quoi la présente attestation lui a été
 délivrée pour se servir et valoir ce que de droit.

à Bot-Makak le 31

P.C.C.C
 le 6 déc 1958

Le Gendarme GIRAUD
 est le peloton de la G.C. mars 1959
 signe: Giraud

Source : Mbousnoum, J. F., "La vie quotidienne à Bot-Makak pendant le maquis 1955-1960",
 Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006, p.168.

Annexe 9 Copie de la lettre n°01 du 9.9.1963 de MAKANDE-POUTH à son aîné NKA Kilama Théodore en résidence surveillée à Ngambè

B1/cf/1B/34.-

CONFIDENTIEL

ARRIVÉE
ENREGISTRÉ
5-10-63
1698

R.G. NGAMBE -

A/I -

26.9.1963 -

s/s de NKA Kilama Théodore -

RENSEIGNEMENTS D'ARCHIVES:

- NKA Kilama Théodore - frère aîné de MAKANDE-POUTH -
- MAKANDE-POUTH alias MPOUMA Kilama - connu -
- Me. GOURGON - Avocat Défenseur -"

RENSEIGNEMENTS PROPREMENT DITS:

En annexe, copie de la lettre N°OI du 9.9. 1963 de MAKANDE-POUTH à son frère aîné NKA Kilama Théodore en résidence surveillée à NGAMBE.

Au d'une conversation relative à la lettre précitée par laquelle le chef rebelle demande à son frère aîné de prendre contact avec Me. GOURGON son Avocat Défenseur NKA Kilama a tristement déclaré:

"Pendant la campagne de ralliement, le Sous-Préfet m'avait envoyé à IBAIKAK pour tenter de faire rallier mon petit frère. Le 18.8.1963 à Mambondo quand j'attachais moi-même cet enfant, j'avais toujours confiance aux promesses de M. le Préfet de la Sanaga-Maritime sur les mesures de clémence réservées aux ralliés. Je n'avais jamais su qu'il s'agirait un jour d'un Tribunal Militaire à cet effet. Je désire donc me rendre à DOUALA trouver l'Avocat de mon frère car je sais que d'après les causeries entre MAKANDE-POUTH et moi, ce dernier allait sortir de lui-même. Seule la question d'argent me gêne. Mais à Douala, je pourrais vendre mes objets pour tenter de sauver la vie de mon frère. Mais si je n'aurais pas d'occasion ou si je ne pourrais être autorisé de sortir de l'Arrondissement, je ne saurais que que tout remettre à la Providence. Nous étions neuf du ventre de ma mère. Sept sont morts et nous ne sommes restés que nous deux dont MAKANDE-POUTH le cadet. S'il faut qu'il rende son dernier soupir, cela ne ferait grand mal ni à moi ni à sa mère car nous en sommes habitués".

Le 13.9.1963, jour où le Commissaire Spécial se rendait à IBAIKAK selon le rendez-vous fixé par le rebelle MANGOSSSI capitaine-chef de MAKANDE-POUTH, NKA Kilama voulait se rendre aussi sur les lieux disant que si les documents

.../...2-

de son frère étaient apportées, les gens ne sauraient pas s'y prendre. NKA n'étant parti et MANGOSSSI n'ayant fait signe de vie, au retour du Commissaire, le même individu est venu se renseigner pour savoir si les documents étaient récupérés suivant la promesse de MANGOSSSI.

NKA Kilama ajoute que depuis sa détention, sa mise en résidence surveillée à NGAMBE jusqu'à ce jour, il n'a pas de relations avec les rebelles. Cependant, l'on constate depuis la capture de MAKANDE-FOUTH que NKA est plein de regrets et moralement très touché. Par ailleurs le 18.8.1963 alors que MAKANDE-FOUTH se trouvait dans la voiture du Commissaire Spécial faisant route sur EDEA, ce chef rebelle a interdit aux Agents présents dans le véhicule de toucher le nom de son frère NKA Kilama Théodore disant qu'il est le seul responsable de ses actes et que l'on ne devait pas y mêler son frère.

Les inquiétudes de NKA sur la sortie des documents de son frère sont atténuées par la disparition du rebelle MANGOSSSI dont le ralliement était prévu pour le 13 dernier. Actuellement sa seule préoccupation est de sauver la vie du chef rebelle MAKANDE-FOUTH son frère cadet./-

STINATAIRES:

Directeur Sécurité Fédérale Ydé	(4)
Chef District Sécurité Lit.Dla	(1)
Préfet de la Ssanga-Mart.Edes	(1)
Sous-Préfet BBO NGAMBE	(1)
- chrono - archives -	-

Annexe 10 : Suite de l'interrogatoire du rallié BIDJECK Michel

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE

Lomé, le 9 février 1963.

DIRECTION DU S E D O C

BRIGADE MIXTE MOBILE E D E A

N° 71/65 /BMM/DSM/D.-

- NOTE DE RENSEIGNEMENTS (additif) -

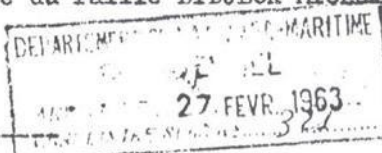
OBJET : REBELLION - ORGANISATION POLITICO-MILITAIRE

ORIGINE : B.M.M. E D E A .

SOURCE : Suite interrogatoire du rallié BIDJECK Michel.

VALEUR : B/1

D A T E : 9 Février 1963.



- Exploitation des Renseignements (suite) -

Interpellé à nouveau, le nommé BIDJECK Michel nous a fait la nouvelle déclaration on ce qui concerne l'aide par l'ex-S/Préfet MBOCK MBOCK Eléazar aux hors-la-loi :

" Vous savez que vous m'avez beaucoup interrogé le 5 courant durant toute la journée. J'ai perdu la tête. Maintenant je vais vous préciser ce que le sieur MBOCK MBOCK Eléazar, ex-Sous-Préfet de Ngambe, avait donné aux rebelles lorsque je faisais encore partie des troupes de MAKANDA POUTH.

" Dans la période de fin-année 1960 au début de 1961, nous avons appris que le Sous-Préfet MBOCK MBOCK Eléazar désirait rencontrer MAKANDA POUTH. L'intéressé cherchait à nous contacter par un certain PONGANG que je n'ai jamais rencontré. Dans le courant des premiers mois de l'année 1961, sans préciser les dates et mois, MAKANDA POUTH en compagnie d'AMBELLA Joseph et d'autres rebelles, partit à la rencontre au bord de la rivière DJOUEL, avec MBOCK MBOCK Eléazar. Il revenait après me confier que ce dernier lui avait remis 8 boîtes de cartouches calibre 12 et une somme de 20.000 francs. Il m'avait montré les cartouches et argent ci-dessus. MAKANDA POUTH m'avait dit que MBOCK MBOCK était accompagné d'un chauffeur dont j'ignore le nom, mais celui-ci n'avait pas assisté à l'entretien entre MBOCK ET MAKANDA POUTH, selon ce dernier. Je me rappelle que MBOCK MBOCK Eléazar avait écrit à MAKANDA POUTH lui annonçant l'envoi d'un homme sous le nom de PONGANG pour un certain entretien. C'est moi qui avais rédigé la

...../2.....

- 2 -

lettre-réponse de MAKANDA POUTH à MBOCK MBOOK. MAKANDA POUTH acceptait la rencontre avec l'intéressé et le priait de lui venir en aide en munitions et armes. La rencontre précitée avait eu donc lieu après cet échange de correspondances."

- NOTE DU POSTE -

CONFIDENTIEL

L'audition du rallié BIDJECK Michel a déjà fait l'objet de notre note de renseignements n° 68/BMM/DSM/D. en date du 8 février 1963.

L'intéressé, soit par crainte, soit par mauvaise foi, ne nous avait pas précisé toute l'aide par MBOCK MBOOK Eléazar aux hors-la-loi. Ce n'est qu'après avoir recueilli d'autres renseignements sur ce point que notre service a amené BIDJECK Michel à révéler les activités de MBOCK MBOOK Eléazar vis-à-vis du chef rebelle MAKANDA POUTH./.-

DESTINATAIRES :

DIRECTEUR DU SEDOC YAOUNDE	(3)
REFET DU DSM EDEA	(1)
DT. DU Q.E.EA. E D E A	(1)
DT. DE CIE. DE GRIE EDEA	(1)
RE. SPECIAL E D E A	(1)
HRONO.	(1)

Source : ASPN, Dossier Spécial sur la situation de la rébellion à Ngambè 1962-1964.

Annexe 11 : Compte rendu des munitions utilisées le 18 Août 1963 lors de l'arrestation du chef rebelle Mpouma Kilama Théodore.

COPIE

Ibaïkak le 2 Septembre 1963

Armée Camerounaise
Quartier de la Sanaga et Nkam
Sous-Quartier de Babimbi
Poste Garde-Civique d'Ibaïkak

B. MBY Salomon Chef Secteur Ibaïkak

Au Capitaine Cdt de la 2ème Cie A.O.
S/Q. Ngambé

Objet : Compte Rendu : Des munitions utilisées le 18 Août 1963.

Mon Capitaine

J'ai l'honneur de venir auprès de votre haute bienveillance, vous rendre compte sur les munitions utilisées le 18 Août 1963 lors de l'arrestation de Chef rebelle Mpouma Kilama Théodore dit Makandéponthe. Dans le lieu où nous avons arrêté ce dernier, je peux vous dire que le combat s'existait corps à corps car les ennemis tiraient sur nous, par cet acte, nous avons employé 78 cartouches.

Arrivée au cantonnement nous avons fait juste une rencontre avec le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Babimbi Ouest venant de Ngambé qui nous a ordonné un moment de tir, nous avons tiré enfin 154 cartouches. Ça fait au total 241 cartouches.

Veuillez agréer mon Capitaine mes salutations respectueuses.

L'intéressé
(é) illisible

Source : ASPN, Renseignements sur les forces occasionnelles du maintien à Ngambé, 1961-1963.

Annexe 12 : Compte-rendu du 2/9/63 du chef de Poste Garde-Civique d'IBAIKAK

SND/

NGAMBE

4 Septembre 63

NGAMBE

168/cf/ 34 - 4 6/9/63

1443

LE CAPITAINE, CDT JA 28 CIE DE L'ARMEE
CAMEROUNAISE

- NGAMBE -

O B J E T : s/s de la consommation de munitions le 18/8/63 lors
de la capture de MAKANDA-FOUTH.

REFERENCE : Compte-rendu du 2/9/63 du Chef de Poste Garde-Civique
d'IBAIKAK -

Suite à votre demande verbale d'enquête du 2 Septembre 1963, et le 3, m'étant transporté sur les lieux, à Ibaikak accompagné des Agents BONDOL Martin et NJIKI Michel de notre Commissariat, je me suis livré aux investigations pour déterminer le nombre exact de munitions consommées le 18 Août 1963 à MAMBONDO et à IBAIKAK pendant l'arrestation de MAKANDA-FOUTH.

Le Poste d'Ibaikak a 16 commandos, tous armés de fusils col. 12.

Chaque Garde-civique avait le 18/8/63, 20 cartouches. Le chef MBY Salomon était armé d'un P.A. avec deux chargeurs. Son fusil comme ses munitions étaient restés au cantonnement. Pour l'opération à Mambondo, 4 gardes seulement étaient nantis de leurs armes et munitions soit 80 cartouches au total. MBY Salomon déclare sans précisions qu'il avait tiré 15 cartouches ce jour-là et il reste bien entendu que de Mambondo à Ibaikak jusqu'à l'arrivée des Autorités civiles, l'intéressé n'avait que son P.A.

Ci-après le tableau de consommation de munitions de chaque Garde le 18 Août 1963 -

N° d'ordre	Nom et prénoms	dotation	consommation	Réliquat
1 -	MBY Salomon	20	15	5
2 -	BOUMKWO Aaron	20	16	4
3 -	NJOM Mathieu	20	20	0
4 -	HOULOU Salomon	20	20	0
5 -	GWOS Paul	20	20	0
6 -	NJEL Etienne Elie	20	18	2
7 -	BOUMJE Joseph	20	18	2
8 -	NJENGUE René	20	17	3
9 -	BAYEMECK Gabriel	20	20	0
10 -	BILLE DIFOUMBI Abel	20	0	20
11 -	NWA Marc	20	16	4
12 -	MBONG Jean	20	20	0

.../...2

- 2 -

13 -	MARON Joseph	20	16	4
14 -	NOUNGUI Fierre	20	17	3
15 -	TJEMI Robert	20	0	20
16 -	YOMKIL Maurice	20	18	2
	<u>TOTAUX</u>	<u>320</u>	<u>251</u>	<u>69</u>

- Selon l'Etat mensuel de consommation -

Le 18/8/63, 43 cartouches étaient déjà consommées au cours de deux opérations soit 29 pour la 1^{ère} et 14 pour la seconde. Il restait donc chez les Gardes-civiques 277 cartouches utilisées en partie le 18/8/63 -

- Selon l'enquête, -

Au 18/8/63, les Gardes-civiques ont au total 320 cartouches moins 251, il reste 69 cartouches - En n'admettant pas les 15 coups de MBY Salomon, nous avons 84 cartouches comme reliquat réel.

Le compte-rendu du Chef de Poste stipule : 78 cartouches tirées à Mambondo et 154 à Ibaikak. Son état de consommation du mois donne un total de 241 cartouches tirées à Mambondo et à Ibaikak. Or, 78 et 154 font 232 et non 241. Différence : 9 cartouches.

Le Chef de Poste MBY Salomon a en espèce, 36 cartouches comme reliquat de la dotation générale de 320 munitions. Le 18/8/63, selon notre tableau, le reliquat général est de 69 cartouches. En y ajoutant les 15 de MBY, le chiffre est de 84 cartouches; moins 36 en reste, le déficit net est de 48 cartouches dont l'usage reste injustifié. S'il faut par courtoisie y ajouter les 48 cartouches des deux premières opérations, il manquera 5.

Je pense donc qu'avec votre contrôle technique, vous saurez à qui vous adresser pour connaître la destination réelle des 48 ou 5 cartouches portées absentes selon notre enquête.

Comme conclusion, je vous fais connaître que tout le Poste d'Ibaikak continue à confirmer que c'est le Sous-Préfet ou son Adjoint qui avait autorisé le tir au cantonnement. Cette déclaration qui à mon avis semble moins fondée ne pourrait se justifier qu'en présence de MBY et de Mr. le Sous-Préfet./-

LE COMMISSAIRE AUX RENSEIGNEMENTS
GÉNÉRAUX,

- L.G. HOT -

Source : ANY, 1AA 450 (3), Ngambè (Cameroun), Renseignements Généraux de la Police, 19621964

Annexe 13 : Lettre d'appel n°01 du 9/963

COPIE

Dla, le 9 Sept 1963

Objet : Lettre
d'appel n° 01
du 9/9/63

Mon Cher frère Aîné
NKA KILAMA Théodore
actuellement à Ngembé S/c M. le
Lieutenant Officier de renseignements
S.L.

Cher grand frère

Je vous invite de venir plutôt à
Douala prendre contact avec Monsieur Gourgon mon
Avocat défenseur. Je suis pour le moment dans la
prison militaire de Bonanjo. Gardez bien les nom-
mées Babém Christine, Bohls Jacq. Nyemb Monique
près de vous.

Je salue toute la famille.

A vous mes sentiments fraternels.

Votre petit frère
MEUMA KILAMA
NKA Théodore

(6) illisible

Source : ANY, 1AA 450 (3), Ngambè (Cameroun), Renseignements Généraux de la Police, 1962-1964.

Annexe 14 : Train de la mort

L'EFFORT
camerounais
YAOUNDÉ
Tél. 56-58 B. P. 545

Notre journal vient d'être saisi
Voici le texte épiscopal et son
commentaire qui ont provoqué la
mesure.

La décision de Mgr l'archevêque
demeurant, l'affaire reste à suivre

1' E.C.

FORT rounais

15 fr.

NE TERRE RESPECTUEUSE
S DE SES ENFANTS »
in ZOA

L'ECONOMIE NATIONALE : PREMIER PROBLEME pages 5-6

Dans un transfert de Douala à Yaoundé, 25 prisonniers sur 52 sont morts d'asphyxie. Pour éviter cet effroyable « accident » il eût suffi de mettre à leur disposition un wagon normal comme ceux que l'on voit ici, plutôt qu'une cage métallique fermée.

Mais comment se peut-il que les gendarmes n'aient pas eu l'humanité de donner de l'air, de temps à autre, à ces hommes et à ces femmes enfermés de 5 h. à 18 h. 50 ?

Et comment se peut-il qu'à Yaoundé on n'ait pas su, du moins, donner des obsèques convenables à ces victimes ?

Aucun homme de cœur, aucun Camerounais digne ne peut accepter d'aussi criminelles négligences, un tel mépris de la vie et de la dignité de l'homme, et c'est pourquoi

nous formulerons le vœu que l'enquête gouvernementale détermine et sanctionne nettement les responsables.

Que cela soit, de plus, l'occasion de rectifier tout ce qui doit l'être dans notre organisation pénitentiaire, c'est la seule réponse digne qu'on puisse donner à ceux qui ne manqueront pas d'exploiter contre nous cette honteuse affaire.

En attendant les chrétiens voudront répondre avec ferveur à l'invitation de Monseigneur l'Archevêque de prier pour les victimes, leurs familles et le pays (voir page 2) « pour que notre Patrie soit une terre respectueuse de la vie et des droits de ses enfants ».

L'EFFORT
camerounais

Source : ANY, Effort camerounais n°4.028 du 9 mars 1963.

Annexe 15 : Décret n° 59-138 du 8 août 1959 modifiant la dénomination des circonscriptions administrative et fixant la compétence des chefs des circonscriptions

/Mme MOUAFU/

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
DEPARTEMENT DE BAMBOUTOS
PREFECTURE DE MBOUDA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

A R R E T E N° 38 /AP/DBS.-

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE BAMBOUTOS

VU le décret n° 59-138 du 8 Août 1959 modifiant la dénomination des circonscriptions administratives et fixant la compétence des chefs des circonscriptions;

VU la loi n° 60/70 du 30 Novembre 1960 tendant à la réorganisation de l'administration territoriale du Département Bamiléké;

VU l'ordonnance n° 60/62 du 7 Mai 1960 portant loi organique sur l'état d'urgence et notamment en son article 4 alinéa 6°;

VU le décret présidentiel n° 60/102 du 9 Novembre 1960 prorogeant l'état d'urgence dans plusieurs départements, notamment dans le département de Bamoutes;

VU les nécessités du maintien de l'ordre;

A r r ê t e :

ARTICLE PREMIER.- Est interdit à Monsieur NGOUNOU Jean, Chef du groupement de Bati, Arrondissement de MBOUDA, le séjour dans tout le département de Bamoutes sauf dans le périmètre urbain de Mbouda à compter de la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 2 :- L'intéressé devra se présenter tous les lundis, mercredis et samedis à 10 heures devant le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Mbouda.

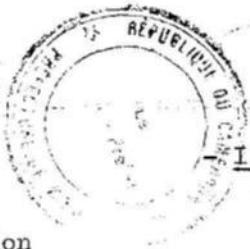
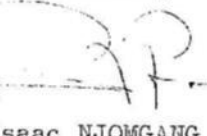
ARTICLE 3.- Toute infraction au présent arrêté sera punie des peines prévues à l'article 10 de l'ordonnance susvisée n° 60/62 du 7 Mai 1960.

ARTICLE 4.- Le Sous-Préfet, les chefs des districts, le Procureur de la République, le Commandant de Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- Minter Yaoundé
- Minfa Yaoundé
- I.G.A. Dschang
- S/Prefecture Mbouda
- Chefs Districts(Batcham et Galim)
- Cdt Brigade Gendarmerie
- Commissaire Spécial Mbouda
- Cdt quartier Mbouda
- Tous Commandos
- J.O.R.C. Yaoundé
- Secrétaire d'Etat Information
- Intéressé
- Archives.-

MBOUDA, le 22 Septembre 1961
LE PREFET,

 
-Isaac NJOMGANG -

Source : Archives de la Préfecture de Mbouda (APM).

Annexe 16 : Base du dialogue entre les délégués et les populations pour la recherche du renseignement en vue de la liquidation des dernières séquelles de la rébellion armée et les bases logistiques de l'UPC rebelle

REGION ADMINISTRATIVE DE L'OUEST

REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN

DEPARTEMENT DE BAMBOUTOS

Paix – Travail - Patrie

PREFECTURE DE MBOUDA

BASE DU DIALOGUE ENTRE LES DELEGUES ET LES
POPULATIONS POUR LA RECHERCHE DU
RENSEIGNEMENT EN VUE DE LA LIQUIDATION DES DERNIER
SEQUELLES DE LA REBELLION ARMEE ET
LES BASES LOGISTIQUES DE L'UPC REBELLE

1°/ Recherche des causes actuelle de la rébellion 1)

Aspect social

2) Aspect économique

3) Aspect politique

2°/ Remèdes contre la rébellion a-

Zones infectées

1- Principe : pas de position intermédiaire pour ou contre. Dialogue franc et cordial.

2- Lutte contre les séquelles de l'UPC

3- Remise des armes par les ralliés

- Procéder à un recensement systématique des anciens ralliés pour s'assurer s'ils avaient tous rendu leurs armes.

4- Identifier tous les originaires du village encore dans l'illégalité et placer leurs parents devant leurs responsabilités

5- Féliciter et encourager les membres de l'autodéfense pour leur action

6- Associer dans les discussions toutes les personnes influentes du village à savoir : sorciers, forgerons, femmes.

3°/ Féliciter les comités de vigilance

4°/ Supprimer l'aide matérielle et morale fournie aux rebelles

5°/ Rechercher les complices. Dénonciation des malfaiteurs, des subversifs, des membres des organisations de l'UPC, de JDFEC, de *Kumdze*, ralliés qui ne valent pas

s'amender franchement, de tous ceux qui jouent double jeu qui sont avec les autorités le jour et qui la nuit s'en vont chercher les rebelles pour venir perpétrer des exactions au village, de ceux qui pour une cause quelconque et de quelque manière que ce soit soutiennent encore les organisations terroristes matériellement ou psychologiquement, des subversifs, de ceux qui par des actes ou des paroles montrent qu'ils ne se sont pas franchement repentis et n'ont pas tourné le dos définitivement au mal titubions de la Nation ; ceux qui sont la subversion pourront faire l'objectif des mesures d'inversement.

6°/ Assainissement de l'atmosphère

- a) Rassurer la population
- b) Combattre les mensonges répandus par les rebelles
- c) zones saines : Action psychologique lutte d'influence à bannir. Créer et entretenir un climat de conf**** pour maintenir la paix, facteur du relèvement de leur niveau de vie

En conclusion inviter les populations à adhérer en masse à l'U.N.C.

Mbouda, le 30 Novembre 1968

LE PREFET

Source : Archives de la Préfecture de Mbouda (APM). Texte saisi par nous

Annexe 17 : Ordonnance n°59/57 du 11 novembre 19 59 portant création de l'Armée Camerounaise et organisation générale de la défense

**Ordonnance n° 59/57 du 11 novembre 1959 portant création de l'Armée Camerounaise
et organisation générale de la défense.**

Le premier Ministre, Chef du Gouvernement camerounais,
Vu l'ordonnance n° 58/1373 portant statut du Cameroun ;
Vu la loi n° 59/56 du 31 octobre 1959 accordant au Gouvernement les pouvoirs de
légiférer et de préparer la constitution Camerounaise ;
Le Conseil des ministres entendu ordonne :

TITRE PREMIER
DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} : Il est créé une armée camerounaise relevant de l'autorité du Premier ministre, Chef du Gouvernement camerounais.

Article 2 : La mission principale de l'armée camerounaise est d'assurer en tout temps, toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire national ainsi que la vie de la population.

Article 3 : Le pouvoir exécutif dans l'exercice de ses attributions légales prend les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs définis à l'article précédent.

En cas de menace, ces mesures peuvent être soit la mobilisation générale, soit l'état d'alerte ou de mise en garde prévu par la loi n° 59/33 du 27 mai 1959.

Article 4 : La mobilisation générale met en œuvre l'ensemble des mesures de défense déjà préparées. Elle est décidée par le décret pris en conseil des ministres.

Article 5 : Ces décrets ont pour effet, dans le cadre des lois existantes, la mise en vigueur immédiate des dispositions qu'il appartient au Gouvernement de préparer et d'adapter à tout moment aux nécessités de la défense.

Ils ouvrent, en tous les cas, au profit du Gouvernement, dans les conditions et sous les pénalités prévues par la loi du 11 juillet 1938, complétée et modifiée par des lois spéciales :

- a) le droit de requérir les personnes, les biens et les services ;
- b) le droit de soumettre à contrôler et répartition les ressources en énergie, matières premières, produits industriels et produits nécessaires au ravitaillement et, à cet effet, d'imposer aux personnes physiques ou morales en leurs biens les sujétions indispensables.

Article 6 : En cas de menace portant notamment sur une partie du territoire, sur un secteur de la vie nationale ou sur une fraction de la population, des décrets pris en conseil des ministres peuvent ouvrir au Gouvernement tout ou partie des droits définis à l'article précédent.

TITRE II

DIRECTION GENERALE ET DIRECTION MILITAIRE DE LA DEFENSE

Article 7 : La politique de la défense est définie en conseil des ministres.

Article 8 : Pour l'étude des problèmes de la défense, le Gouvernement dispose du conseil supérieur de la défense dont la composition est fixée par décret.

Article 9 : Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement camerounais, responsable de la défense nationale, exerce la direction générale et la direction militaire de la défense. A ce

titre, il formule les directions générales pour les négociations concernant la défense et suit le développement de ces négociations.

Il décide de la préparation et de la conduite supérieure des opérations et assure la coordination de l'activité en matière de défense dans l'ensemble des départements ministériels. Il nomme à tous les emplois militaires.

Article 10 : Le conseil supérieur de la défense en matière de direction militaire définit les buts à atteindre, approuve les plans correspondant à la répartition générale des forces, les mesures destinées à pourvoir aux besoins de l'armée.

Le conseil supérieur de la défense assure l'orientation et la coordination de la recherche scientifique et technique de la défense. Il détermine l'orientation et la coordination des services de documentation et de renseignements.

Article 11 : Dans le cas d'événements interrompant le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et entraînant la vacance du premier ministère, la responsabilité et les pouvoirs de défense sont automatiquement et successivement dévolus aux ministres dans l'ordre indiqué par le décret portant composition du Gouvernement.

TITRE III

LA RESPONSABILITE DES MINISTRES EN MATIERES DE DEFENSE

Article 12 : Chaque ministre est responsable de la préparation et de l'exécution des mesures de la défense incombant au département dont il a la charge.

Chaque année, à date fixée par le Premier Ministre, chaque ministre lui adresse – pour la gestion suivante – dans le cadre des directions générales qu'il a reçues de lui, les plans concernant son action dans le domaine de la défense, assortis des renseignements nécessaires sur leurs incidences financières. Le Premier Ministre établit le programme d'ensemble.

Article 13 : Le Ministre chargé des forces armées est responsable, sous l'autorité du Premier Ministre, de l'exécution, de la politique militaire et, en particulier de l'organisation de la gestion, de la mise en condition d'emploi et de la mobilisation de l'ensemble des forces ainsi que de l'infrastructure militaire qui leur est nécessaire. Il assiste le Premier Ministre en ce qui concerne leur mise en œuvre.

Il a autorité sur l'ensemble des forces et services des armées et est responsable de leur sécurité.

Dès l'état d'alerte ou de mise en garde définis par la loi n° 59/33 du 27 mai 1959, le Ministre chargé des forces armées dispose en matière de communications, transports, transmissions et répartition des ressources générales des priorités correspondant aux besoins des armées et des forces de l'ordre.

Une loi spéciale fixera les garanties fondamentales des cadres des armées ainsi que les principes de leur statut.

Article 14 : Le Ministre de l'intérieur prépare en conséquence et met en œuvre la défense civile.

Il est responsable, à ce titre, de l'ordre public, de la préparation matérielle et morale des personnes, et de la sauvegarde des installations et ressources d'intérêt général.

Il prépare, coordonne et contrôle l'exécution des mesures de défense civile incombant aux divers départements ministériels.

Il reçoit du Ministre chargé des armées, pour le développement et la mise en œuvre de ses moyens, le soutien des services et de l'infrastructure des armées et, notamment pour le maintien de l'ordre public, l'appui total des forces militaires.

Article 15 : Le Ministre chargé de l'économie nationale oriente, aux fins de la défense, l'action des ministres responsables de la production, de la réunion et de l'utilisation des diverses catégories de ressources, ainsi que de l'aménagement industriel du territoire.

Il assure la liaison permanente avec le Ministre de l'intérieur et le Ministre chargé des armées afin de tenir compte dans son plan d'équipement économique des nécessités partielles de la défense.

Article 16 : Des décrets pris en conseil des ministres auront des modalités d'application des dispositions faisant l'objet des articles du présent titre.

TITRE IV

EMPLOI DES PERSONNES ET DES RESSOURCES

Article 17 : Peuvent être assujettis au service national de dix-huit à soixante ans, les citoyens de sexe masculin s'ils possèdent les capacités physiques nécessaires.

Article 18 : Le service national comprend : d'une part, le service militaire destiné à répondre aux besoins des armées le service de défense destiné à satisfaire aux besoins de la défense en personnel non militaire.

Un décret fixera les conditions du recrutement de l'armée camerounaise.

Article 19 : Dans les cas prévus aux articles 2 et 6 de la présente ordonnance, le Gouvernement peut maintenir ou rappeler sous les drapeaux tout ou partie des personnels ayant restitué le service militaire.

Article 20 : En attendant qu'un texte spécial camerounais régie l'armée camerounaise, les textes français seront applicables en ce qui concerne l'administration et la discipline à leurs dispositions ne sont pas contraire aux dispositions de la présente ordonnance.

Article 21 : Dans les cas prévus aux articles 2 et 6 de la présente ordonnance, les assujettis en service de la défense peuvent être appelés à leur emploi de défense à titre individuel ou collectif pour servir au lieu et dans les conditions qui leur sont assignées.

Article 22 : La discipline générale des forces armées est applicable aux assujettis au service de défense. En outre, ceux qui sont affectés à une administration ou à une entreprise sont assujettis à la discipline propre à cette administration ou à cette entreprise.

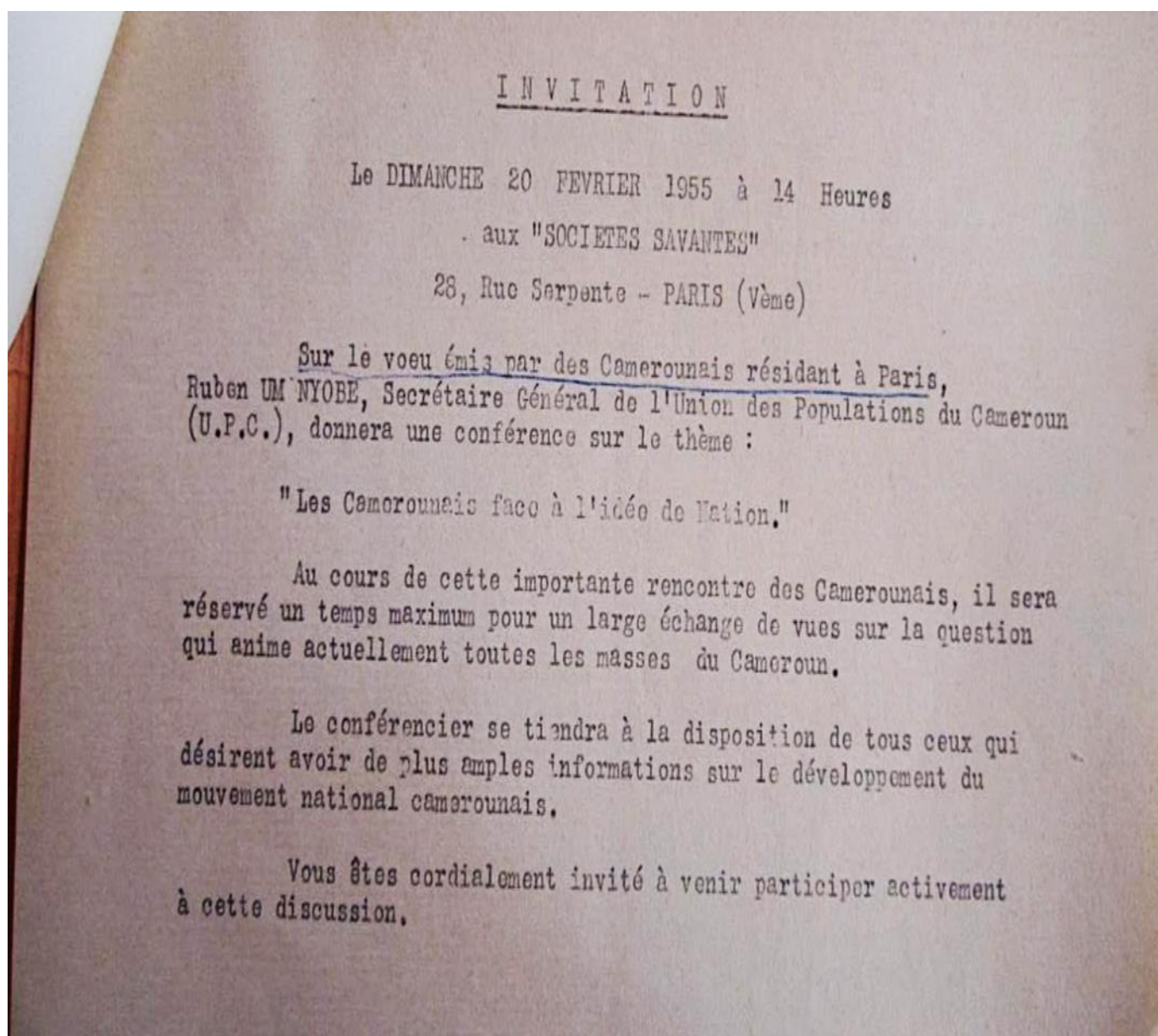
Le régime des rémunération est celui de l'administration ou de la profession, ou – à défaut – celui des forces armées.

Articles 23 : Les étrangers sans nationalité et ceux qui bénéficient du droit d'asile sont assujettis au service national

Article 24 : La présente ordonnance sera publiée au journal officiel du Cameroun et exécutée comme loi.

Yaoundé, le 11 novembre 1959 – Ahmadou Ahidjo

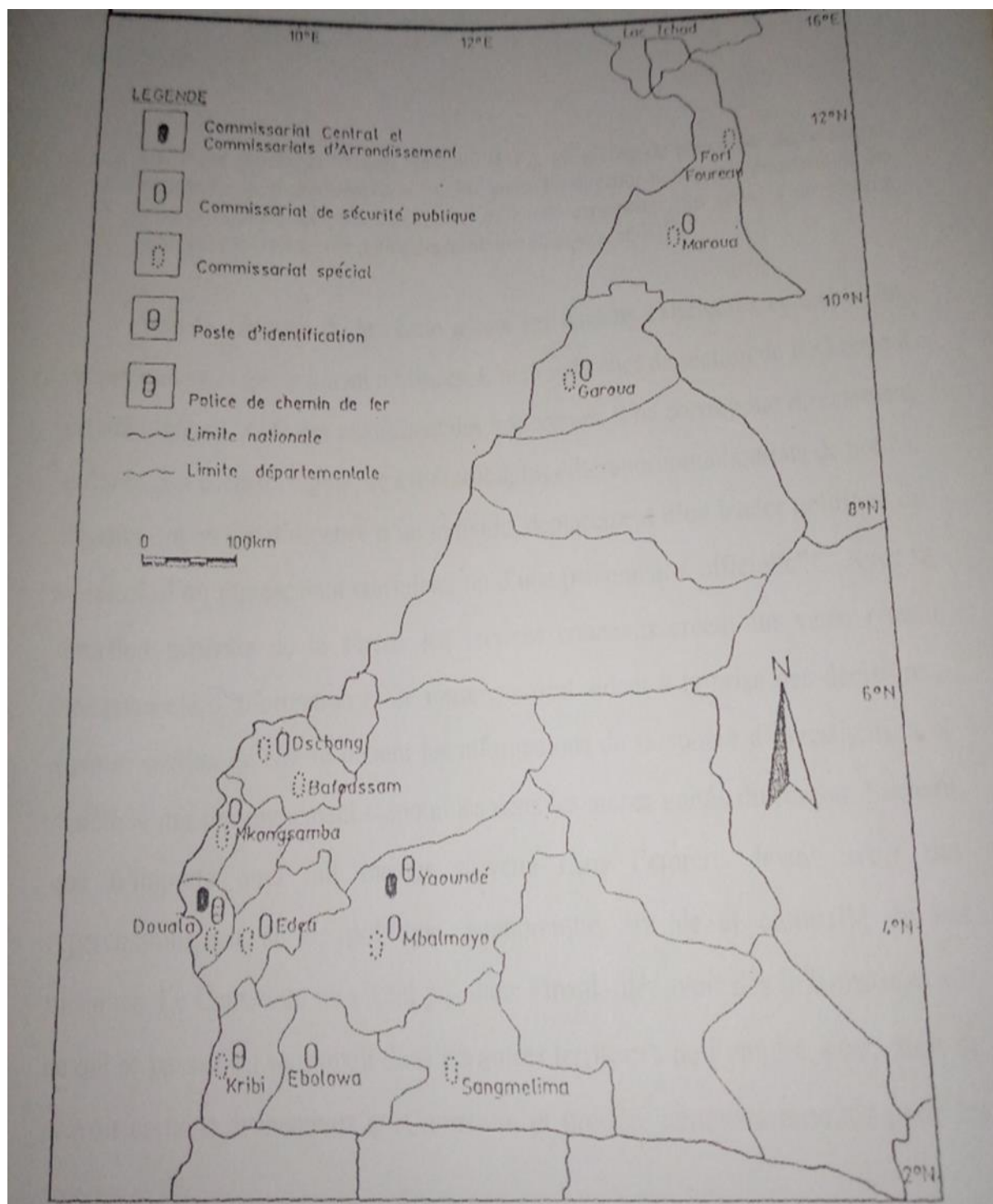
:
Annexe 18 **Um Nyobè de passage à Paris**



Source : ANY 1AC7, Dépliant d'invitation à une conférence tenue le dimanche 20.02.55 à Paris.

:

Annexe 19 Répartition des services extérieurs de police et de sûreté au Cameroun français, 1959



Source : ANY. NF13, sûreté, rapports de sûreté et police 1953-1957

Annexe 20 Spécimen d'un dossier individuel

:

Numéro	Date de classement	Référence	Analyse
1/G	1-2-64	RG/A	Rapport d'enquête administrative
2/G	1-2-64	04/2	Demande de renseignement

Source : Mbida D., *La pratique des renseignements généraux*, tome II, Yaoundé, Editions CLE, 2009, p.25.

:

Annexe 21 **Modèle de fiche de travail**

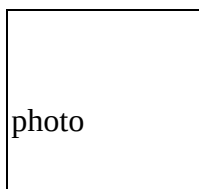
Dossier individuel n°		Nom :	
		Prénom :	
		Renseignements d'identité : (filiation, situation matrimoniale)	
		Domicile :	
		Profession :	
Pièce d'identité.....			
Date du document	Origine	Renseignements	Cote du dossier

Source : Anyia Enyegue Basile, *Cameroun : les renseignements généraux français dans la lutte contre l'insurrection en Sanaga-Maritime*, Paris, Harmattan, 2020, p.98.

:

Annexe 22 **Modèle de fiche ou de notice de présentation d'un informateur**

Service



N° d'immatriculation

Pseudonyme

1- Noms et Prénoms..... Né

le..... à

Fils de et de

Province, département, arrondissement de naissance et d'origine.....

Nationalité.....

Profession et lieu d'exercice.....

Domicile et résidence..... Situation

matrimoniale.....

2- Etudes et diplômes obtenus.....

Langue étrangère ou nationale parlée.....

Situation militaire.....

Antécédents judiciaires.....

:
Activités extra-professionnelles (loisir et autres)

- 3- activités : politique.....
- Syndicale.....
- Religieux.....
- Culturelle.....
- 4- Moralité.....
- Relations, fréquentations.....
- Contacts : avec organismes suspects, étrangers ou non.....
- 5- Missions.....
- Missions confiées par le service (préciser objectif)
- Missions reçues d'autres services ou d'autres organismes éventuellement.....
- 6- Divers
- Voyage à l'étranger (destination, motifs, durée de séjour).....

Source : Mbida D., *La pratique des renseignements généraux*, tome II, Yaoundé, Editions CLE, 2009, pp.55-56.

Annexe 23 : La résolution d'une enquête technique

Thème : une dénonciation anonyme signale qu'un individu prénommé Janvier, habitant la cité Zembla, appartenant à la société du même nom, logement N°M02 mènerait des activités suspectes dont la nature reste indéterminée. Il est donc question pour les renseignements généraux d'identifier l'individu concerné et d'établir ses activités réelles.

Première démarche : Si l'on dispose d'un informateur ou d'une relation personnelle au sein de la société qui gère la cité Zembla, on prendra contact avec cette liaison pour savoir à qui le logement N°M02 a été affecté. Faute d'une telle liaison, on joint directement le gestionnaire. Dans tous les cas, on apprend que le logement N°M02 a été affecté à M. Kolo Top, fonctionnaire du cadastre, dont on décline par ailleurs l'identité complète.

Deuxième démarche : Nanti de toutes ces informations, on rentre dans le service et on interroge les archives. Celles-ci confirment l'identité et indiquent que l'intéressé a fait l'objet d'une enquête d'environnement favorable avant son entrée sur concours dans la fonction publique, et qu'il n'a pas encore autrement attiré l'attention. Dans les autres archives, l'intéressé reste inconnu.

Troisième démarche : Recherche discrète de M. Kolo Top à son lieu de service. L'enquêteur apprend que l'intéressé est en congé et se trouve hors de la ville.

Quatrième démarche : Une fois l'appartement identifié, l'enquêteur, suite à ses recherches, apprend par les voisins que M. Kolo Top, homme calme et poli, habite seul et qu'il a voyagé. Mais, il a laissé les clés de son logement à son ami qui est là depuis quelques jours.

L'enquêteur apprend aussi que l'occupant provisoire en question, un jeune homme d'une vingtaine d'années qui se prénommerait Janvier, sort de temps en temps et qu'il est souvent accompagné d'une amie, une ravissante métisse.

Par l'intermédiaire d'une relation personnelle du coin, l'enquêteur apprend que Janvier, en réalité M ELA AKONO janvier est un jeune étudiant apparemment inoffensif, venu passer quelques jours dans l'appartement de son ami M. Kolo Top qui a pris ses vacances. La relation personnelle promet à l'enquêteur d'approfondir ses recherches autour des activités qu'on dit suspectes de ce jeune homme.

Cinquième démarche : Pendant toute une semaine, les filatures et les surveillances conduisent à établir que chaque fois qu'il sortait, l'étudiant allait soit au cinéma, au restaurant, toujours accompagné de son amie Mlle Virginie Ngono. Un passage dans les différents fichiers des services de sécurité ne signale aucune anomalie à l'endroit de ce couple. Entre temps, la relation personnelle dépose un rapport disculpant totalement M. Ela Akono Janvier.

Sixième démarche : Finalement, l'enquêteur prend contact directement avec le mis en cause et qui explique qu'il a été dénoncé comme menant des activités suspecte. Celui-ci se dit surpris par cette accusation qui est en réalité gratuite. Invité à dire s'il se reconnaît des ennemis dans le quartier, M. Ela Akono Janvier a répondu par la négative. Il a toutefois ajouté qu'un certain Onana, habitant dans les parages de la cité, tente vainement de faire la cour à son amie Virginie qui a été vertement mise en garde, si elle continuait à refuser ses avances. Nous n'avons pas voulu prendre ces menaces au sérieux, a-t-il poursuivi, avant de conclure qu'il ne serait étonné de voir M. Onana derrière

Septième démarche : Vérification faite, il a été établi que M. Onana (identité et adresse complètes) avait effectivement fait des avances Mlle Ngono Virginie qui l'a éconduit. Les menaces qu'il a proférées à l'endroit de Virginie n'ayant pas fléchi cette dernière. M. Onana, par jalousie, a écrit une lettre anonyme contre Janvier, lui attribuant des activités suspectes imaginaires, dans le seul objectif de lui créer des ennuis.

Conclusion : Un rapport de synthèse sera dressé innocemment Janvier et stigmatisant les agissements nuisibles de sieur Onana qui est susceptible d'être poursuivi pour dénonciation calomnieuse.

Mbida D., *La pratique des renseignements généraux*, tome II, Yaoundé, Editions CLE, 2009, pp.94-96. Texte saisi par nous.

Annexe 24 : **Note d'information**

005/Ps/X

10 janvier 1956

Origine : Ps/X

Source : A

Valeur : 1

Date : 10 janvier 1956

Objet : activité du syndicat des transporteurs N

Développement : Sous la présidence effective de M. Z., responsable du syndicat départemental des transporteurs urbains de N et en présence de A représentant du préfet, les membres du bureau du syndicat suscité se sont réunis le 10 janvier 1956 à 10h au siège de leur permanence à Y.

Au cours de ces assises, le mot d'ordre de grève des transporteurs urbains, lancé pour le 15 janvier 1956, a été levé, le gouvernement ayant réservé une suite favorable aux doléances à lui soumises.

Le représentant du préfet en a profité pour remercier l'assistance pour cette décision responsable, et a exhorté les syndicalistes à privilégier le dialogue afin de ne pas perturber le climat social. La réunion s'est terminée à 10h38 sans incident.

Destinataires :

DGSN	:	2 exemplaires
Préfet	:	1 exemplaire
Délégué provincial	:	1 exemplaire
Archives	:	2 exemplaires

Source : Mbida D., *La pratique des renseignements généraux*, tome II, Yaoundé, Editions CLE, 2009, p.111. Texte saisi par nous.

Annexe 25 : **Note fictive de renseignement**

0020Ps/X

16 décembre 1970

Origine : Ps/X

Source : C

Valeur : 1

Date : 15 décembre 1970

Objet : activité de M. Kobo Elanga, Président du parti M

Renseignements d'identité

- Kobo Elanga né vers 1950 à Kouli de Elanga

Eye et de Mah Sophie marié sans enfant

président du parti M agent immobilier

demeurant à Yaoundé

- Ayi Sobo né vers 1949 à Oyili de feu

Sobo et de Eva marié 3 enfants

secrétaire général du parti G

architecte domicilié à Douala

- Ola Nicolas

né vers 1945 à awae de Ola

Akono et de feue Eyabi marié 2

enfants président du parti G

notaire domicilié à Douala

Renseignements d'archives

Les trois responsables des partis suscités sont connus essentiellement pour leurs activités politiques débordantes et leur propension à l'agitation. Renseignements proprement dits

M. Kobo Elanga, président du parti M, est arrivé à Douala en fin d'après-midi en provenance de, via..... Où il s'était rendu deux semaines auparavant, pour un voyage d'études.

Il est descendu à Sawa Novotel où il a occupé la chambre 15. Un peu plus tard dans la soirée, il a reçu à dîner à l'hôtel M. Ayi Sobo, secrétaire général du parti G, accompagné pour la circonstance de M. Samba Koffi, homme d'affaire.

Au cours de cette entrevue, M. Kobo Elanga a proposé à M. Ayi Sobo d'unifier leurs partis pour créer une structure politique plus forte à vocation marxiste-léniniste, afin de mieux mobiliser les militants et de combattre le gouvernement. Séance tenante, il a remis des documents à caractères communiste à M. Ayi Sobo, visiblement intéressé par cette proposition.

Celui-ci a néanmoins laissé entendre qu'il devrait d'abord se référer à son président, Ola Nicolas absent de la ville pour les motifs professionnels et attendu dans la nuit. Un autre rendezvous a été pris pour le lendemain au soir pour faire le point, et finaliser éventuellement le projet.

Note du poste : il a déjà été signalé que le parti G était adepte de l'agitation et des méthodes fortes. Son président Ola Nicolas a souvent séjourné à..... Il n'y a donc pratiquement pas de doute que ce dernier se prononcera en faveur de la création au Cameroun d'un parti marxiste-léniniste, au sein duquel il chercha à jouer les premiers rôles, l'intéressé étant par ailleurs connu comme un homme particulièrement ambitieux.

Destinataires :

DGSN	:	2 exemplaires
Préfet	:	1 exemplaire
Chef Service provincial	:	1 exemplaire
Archives	:	2 exemplaires

Source : Mbida D., *La pratique des renseignements généraux*, tome II, Yaoundé, Editions CLE, 2009, pp.112-113. Texte saisi par nous.

Annexe 26 : Laissez-passer délivrer par un commissariat spécial 1960

DEPARTEMENT DE KIBI
 COMMISSARIAT DE POLICE

REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie

LAISSEZ-PASSER N° 1529 JEP/1001

N. Prénoms ENGELHAR Philibert
 Carte d'identité n° 36.746 établie le 28.1.1961
 à Kibibi est autorisé à se rendre de Kibibi
 à DKOLA
 Départ le 24.5.1962
 Validité du 24.5.62 au 30.5.63
 Moyen de transport Véhicule administratif C.C.R.
 Motif du déplacement la visite au Délégué du P.P.
 Accompagné de _____

NOTA:
 Autorisation non valable
 pendant les heures de
 couvre-feu.

WU à l'arrivée
 A _____
 Le _____ 19____

KIBI, le 23 MAI 1962
 P. Le PREFET P.O.,
 Le Commissaire de Police, *l'op*

[Stamp: COMMISSARIAT DE POLICE, REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN, 1001]
 [Portrait of a man]

Source : ANY, APA 11519/B, Sûreté, Bulletin de renseignements hebdomadaire n°2927/P52LD/OL de la direction de la sûreté, période du 06 au 13 décembre 1967.

:
Annexe 27 **Une patrouille de police à Yaoundé en 1959**



Source : ANY, NF 13, Sûreté. Rapport annuel de la sûreté et de police, 1953-1959.

:

Annexe 28 Quelques éléments de la garde civique de l'Ouest-Cameroun



Source : le magazine des Forces Armées camerounaises Honneur et Fidélité, numéro spécial du 20 mai 2010, p.7.

:

Annexe 29 **Porteur à la période coloniale**



Source : ANY. APA 10781/B, Travail, main-d'œuvre africaine, salaire minimum vital, 1952.

Annexe 30 Fiches que doivent utiliser les fonctionnaires de renseignements

Fiche – Type “ REBELLE ”.

Degré d’instruction : Conviction religieuse Formation et activités politiques : Réaction et habitudes : Lieu d’habitation avant le départ au “maquis” : Dates : Renseignements sur l’organisme d’appartenance : Origine et importance de son groupe : Armement : Recrutement : Méthodes d’actions : Habitudes de vies : Lieux habituels de stationnement : Actions les plus marquantes du groupe :	Nom : Prénoms : Alias : Fils de : Et de : Né le : A : Origine de la famille	Photo	Date d’ouverture de la fiche :
	Signalement : Condamnations : Situation militaire :		Source :
Marié le : à : Epouse : Enfants : Profession : Ressources financières : Domiciles successifs : Stages à l’étranger :			

Date	Renseignements chronologique et références

NB : cette fiche est utilisée quel que soit le rôle ou l’importance de l’insurgé

:

Fiche d'interrogatoire d'un prisonnier

1/ Renseignements d'archives :

Nom : _____ alias : _____
 Prénoms : _____
 Date de naissance : _____ lieu de naissance : _____
 Fonction dans la "rébellion" : _____
 Circonstances succinctes de la capture : _____

2/ Objets découverts sur le prisonnier :

Pièces d'identité : _____
 Documents : (détail) _____
 Armement : _____
 Munitions : _____
 Insignes : _____
 Somme d'argent : _____
 Divers : _____

3/ A quel Organisme de la Rébellion appartient :

Composition : _____
 Activité : _____
 Objectifs immédiats : _____

4/ Possibilités qu'offre le prisonnier

- Peut-il servir de guide ?
- Est-il très bien informé.

Fiche de renseignements : concernant un déserteur, un prisonnier

1/ Renseignements d'Etat-civil :

Noms et prénoms :

Matricule et grade :

Né le :

à :

Fils de

et de :

Situation de famille :

2/ Renseignements militaires :

Corps et unité :

Entrée en service (appelé – engagé) le :

Date de fin de contrat :

Corps antérieurs :

Citations et décorations :

Punitions :

Séjour à l'extérieur :

Manière habituelle de servir :

3/ Renseignements particuliers :

Lieu :

Date :

Heure :

Circonstances :

Armement emporté (préciser n° matricule) :

Matériel emporté :

Degré d'instruction : Conviction religieuse Formation et activités politiques : Participation actuelle à la "rébellion" : Habitudes : Adresses utiles pour les contacts :	Nom : Prénoms : Alias : Fils de : Et de : Né le : A : Origine de la famille :	Date d'ouverture de la fiche :
	Photo	
Possibilités Zones d'actions : Milieux et organismes : Documents : Relations et possibilités de ces relations : Informateurs connus de l'intéressé	Signalement : Condamnations : Situation militaire : Marié le : à : Epouse : Enfants : profession : ressources financières : domiciles successifs :	Source :

NB : cette fiche est très importante, car étant la pièce de base du dossier de l'informateur. Elle est faite des déclarations de l'intéressé et des observations de l'officier de renseignements.

Fourniture.

Pseudonyme :

Date des BR	Informations	Valeur	rémunération

NB : la réunion des deux fiches ‘‘identités et fourniture’’ signifie la mort de l’information. L’officier de renseignements généraux ne doit jamais les conserver dans un même fichier, ou une même chemise, et encore moins les réduire en fiche unique.

Fiche de contrôle

Numéro d'ordre Nom : Prénoms : Né le : A : Fils de : Et de :		Photo	Date d'ouverture de la fiche : Source :	Profession : Instruction : Ressources : Ressources à charge : Séjours à l'étranger : Activité politique : Renseignement divers : Contrôles	
Marié à : Nom : Prénoms : Née le : A : Domicile actuel : Enfants : Sexe : Prénoms : Date de naissance : Empreinte : Empreinte : Index gauche index droit				Dates : lieux :	
II - <u>Bulletin de contrôle</u>					

Source : Wanyaka Bonguen V., ‘‘ Coopération militaire entre le Cameroun et la France : de l’assistance à la quête d’un partenariat technique 1959-2005’’, Thèse de Doctorat Ph.D, en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008, pp.401-406.

NB : le contrôle des populations intéresse toutes les forces de maintien de l’ordre. Il est en collaboration avec les autorités civiles responsables. Le bulletin de contrôle est détenu en permanence par l’intéressé et la de contrôle par les policiers de renseignements généraux.

NB : cette fiche est établie dès la capture d’un prisonnier

Annexe 31 : **Le plan du rapport de compte rendu de surveillance**

I- Introduction

- Rappel du dossier objet de la surveillance
- Evolution des surveillances antérieures s'il y a lieu

II-Déroulement de la surveillance

- Point de départ
- Moyen de transport utilisés
- Itinéraires empruntés

-Faits intéressants observés (personnes rencontrées, temps passé à l'intérieur d'une maison, message reçu ou envoyés, paquets transportés, identification des contacts, sujets de conversation, numéros de téléphone,).

- Changement d'objet

III-Incident de surveillance

- Filature grillé
- Méfiance enregistrée
- Suspension ou rupture de surveillance

IV-Conclusion

- Récapitulatif des résultats significatifs obtenus
- Indications ou suggestions pour la suite des opérations

Mbida D., *La pratique des renseignements généraux*, tome II, Yaoundé, Editions CLE, 2009, pp.91-92.
Texte saisi par nous.

:
Annexe 32 **Policier en plein enquête**



Source : Anyia Enyegue B. “ Les renseignements généraux dans la lutte contre l’insurrection armée en Sanaga-Maritime 1956-1963’’, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, p.180.

Annexe 33 **Arrestation de TANKEU Noé**

- CHAPITRE II -

ACTIVITES SUBVERSIVES

Les commentaires sur l'arrestation du chef rebelle TANKEU Noé et une reprise des exactions terroristes dans le MUNGO et le BAMILEKE ont dominé les activités rebelles pendant la période sous rubrique.

De leur côté, les élus de la SANAGA-MARITIME poursuivent une campagne de ralliement général qui a obtenu des résultats très satisfaisants.

A.- DE L'ARRESTATION DE TANKEU Noé -

L'opinion publique réagit de diverses façons devant l'arrestation du chef rebelle TANKEU Noé. En général, la masse souhaite l'exécution immédiate, sur une place publique, de ce tueur professionnel dont les crimes ont endeuillé plusieurs familles Camerounaises.

On affirme que TANKEU Noé n'est pas un rallié et par conséquent ne doit pas bénéficier des circonstances atténuantes accordées à cette catégorie de maquisards. Chef militaire fait prisonnier, il doit être jugé selon la rigueur de la loi militaire.

D'autres personnes souhaitent que l'intéressé soit interné dans une enceinte fortifiée.

Les intellectuels pensent, quant à eux, que le Gouvernement commettrait une erreur en refusant de prendre une mesure de clémence en faveur de ce chef rebelle.

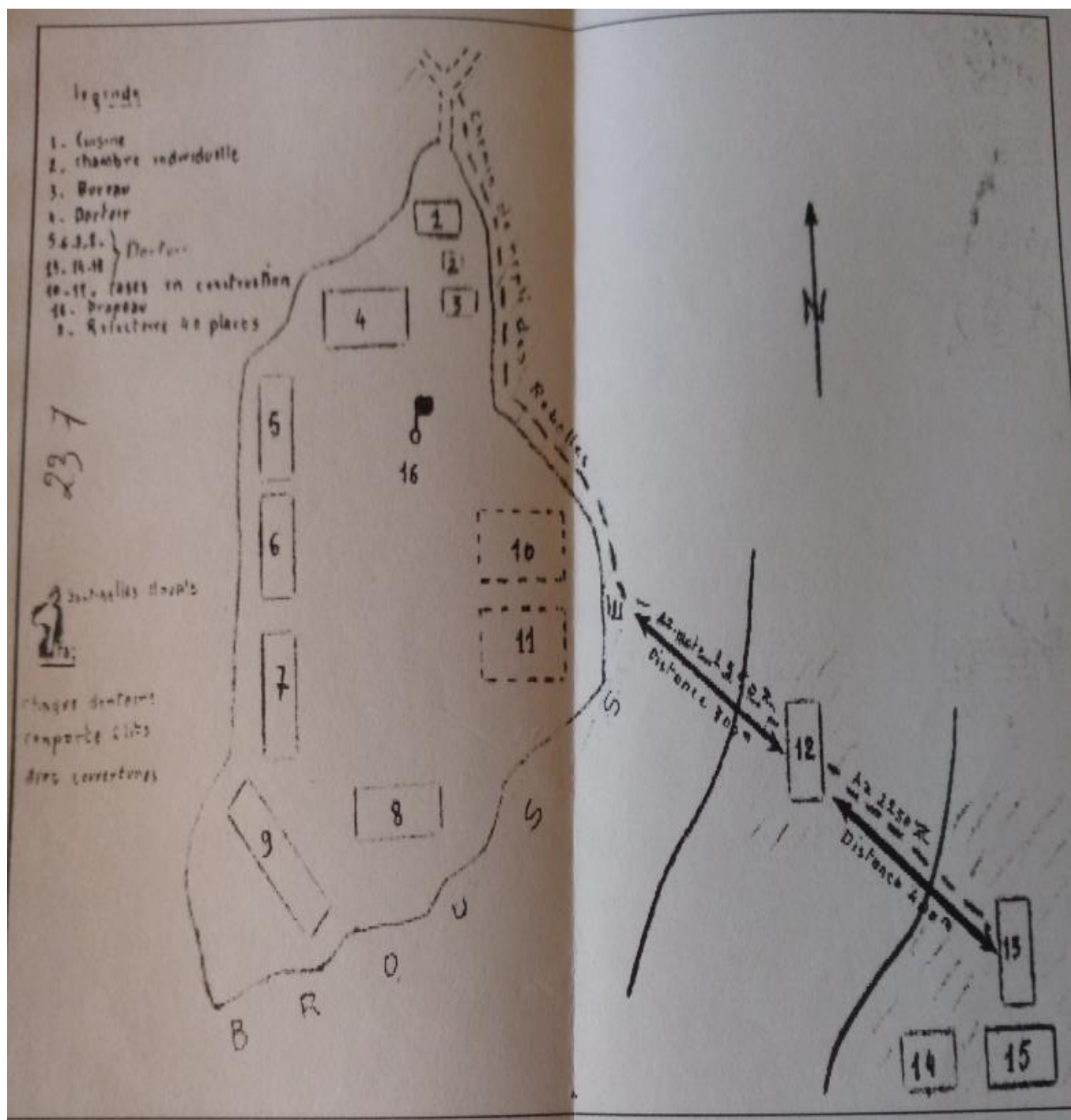
La clémence ainsi accordée à TANKEU pourrait faire réfléchir ceux des terroristes qui craignent de se rallier par crainte de représailles.

B.- ACTIVITES REBELLES -

La période du 1er au 15-8-63 a été marquée par la reprise des actes terroristes dans le MUNGO et le BAMILEKE en dépit du harcèlement des Forces de l'Ordre. Il est donc probable que l'accalmie actuelle soit une tactique stratégique tendant à déjouer la vigilance des responsables du maintien de l'Ordre.

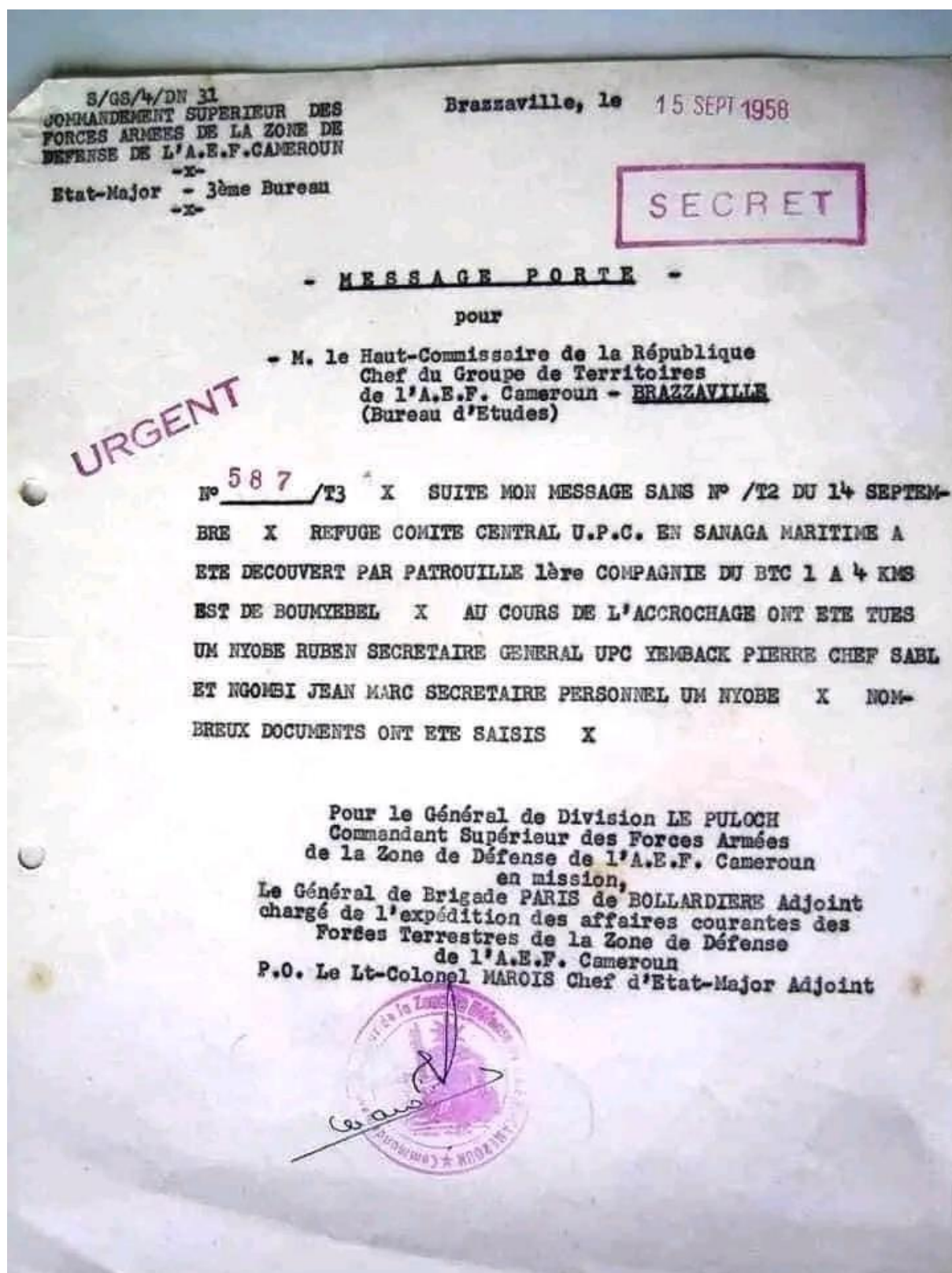
.../...

Annexe 34 **Camp rebelle découvert le 12/12/1962 près de Ndom**



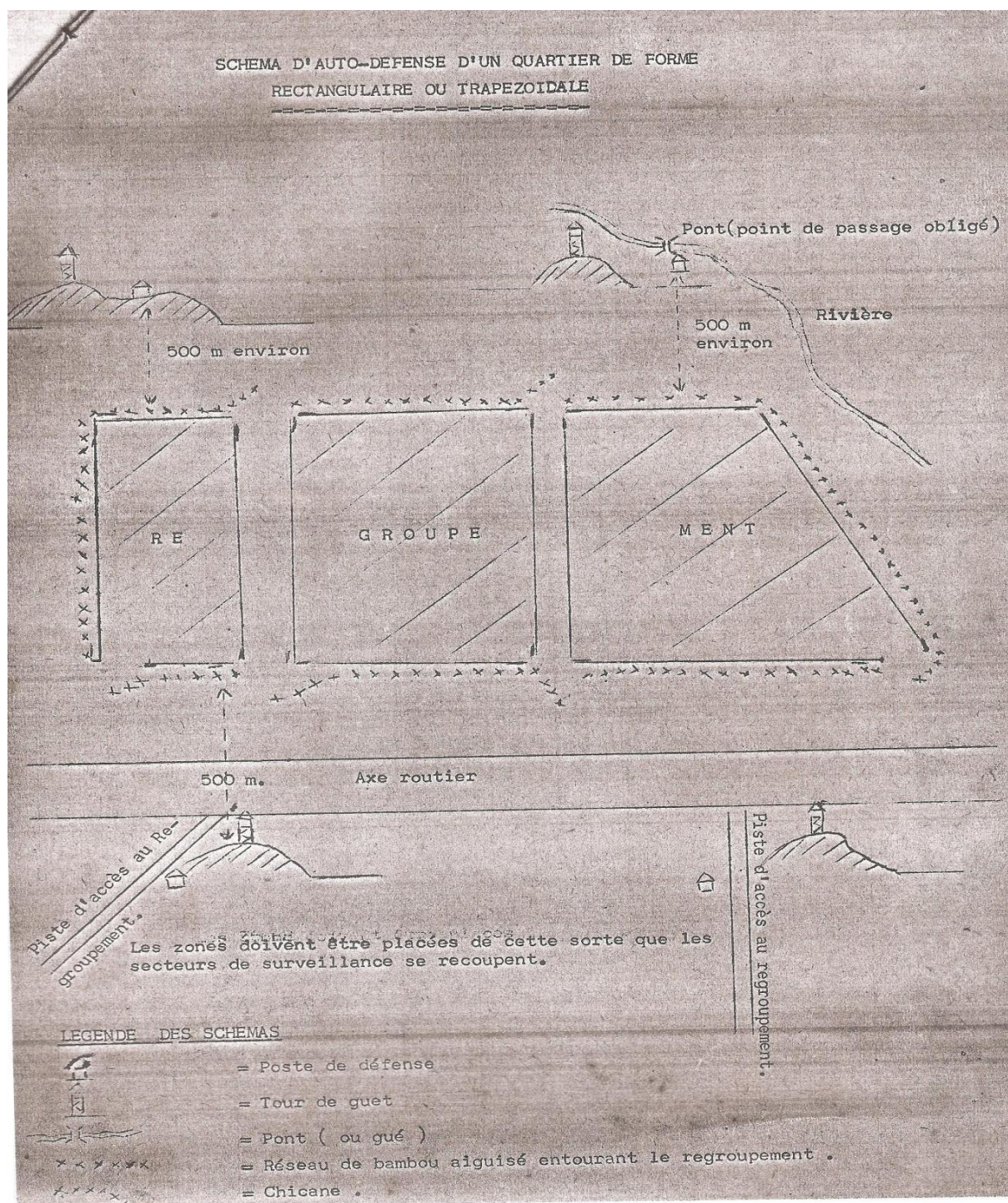
Source : ANY 1AA450, Ngambè (Cameroun), Renseignements Généraux de la police 19621964.

Annexe 35 Mort de Ruben Um Nyobe, Yemback Pierre et de Ngombi Jean Marc par la Patrouille 1^{ère} compagnie du BTC 1 A 4 KMS Est de Mboumnyebel



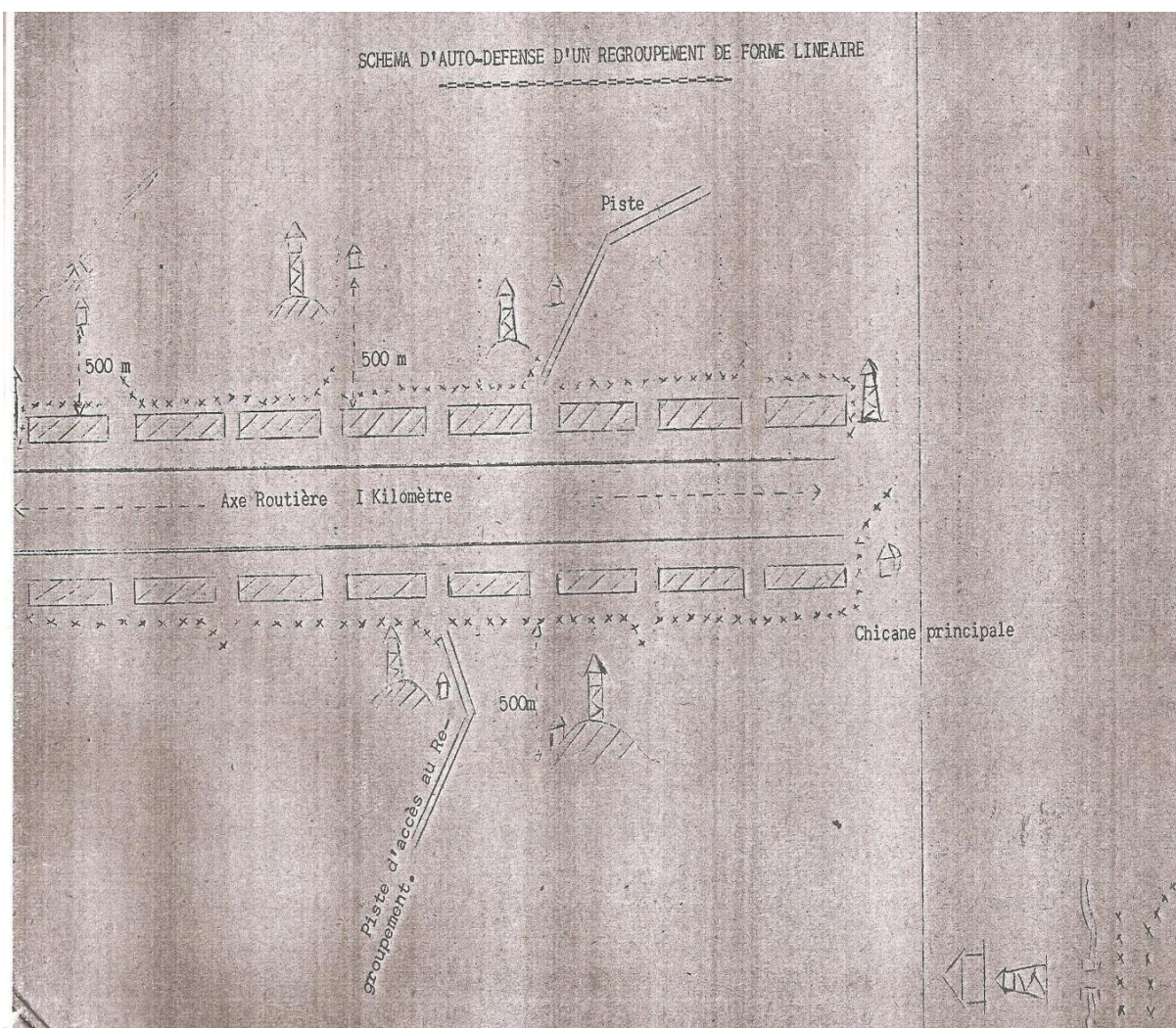
Source : ANY, 1AA54, Rébellion armée. Comité Central de l'UPC en Sanaga Maritime 1960.

Annexe 36 Schéma d'autodéfense d'un quartier de forme rectangulaire ou trapézoïdale



Source : ARO, note de service n° 1275/GTN du commandant Gribelin, 23/12/1960.

ANNEXE 37 : Schéma d'autodéfense d'un regroupement de forme linéaire



Source : ARO, note de service n° 1275/GTN du commandant Gribelin, 23/12/1960.

ANNEXE 38 : Fiche individuelle de renseignements

Désignation de l'unité ayant procédé à la capture.....

Date et heure de la capture.....

Lieu de la capture.....

Identité du suspect.....

Nom.....Prénom.....Surnom.....

Présumé né en.....à.....

Canton de.....Subdivision de.....

Fils de..... Et de.....

Circonstance de la capture.....

Indication données par le suspect.....

Documents, armes, munitions dont il était porteur.....

Date et autorisation à qui il les a remis.....

Mentions diverses.....

Source : ASPN, Rapport du commissaire aux renseignements généraux à Ngambè 1961-1963.

ANNEXE 39 : Organigramme des forces de l'ordre « Quartier Militaire SanagaMaritime/Nkam

Source : ASPN, Synthèse des compte-rendus bimensuels du QMSM/N 1961-1962.

QUARTIER SANAGA-MARITIME/ NKAM BASÉ À EDÉA COMMANDÉ PAR LE CAPITAINE PIERRE SEMENGUE			
SOUS-QUARTIER DE YABASSI	SOUS-QUARTIER D'EDEA	SOUS-QUARTIER NGONGA	SOUS-QUARTIER ESSEING
<u>YABASSI</u> : Poste de contrôle de la 1^{ère} compagnie commandée par le sous-Lieutenant Clément Mboussi -2^e Section de la 1^{ère} compagnie <u>YINGUI</u> : - 1^{ère} et 2^{ème} Section de la 1^{ère} compagnie	- <u>EDEA</u> : Poste de contrôle de la 2^{ème} compagnie commandée par le Capitaine Semengue-Compagnie de Gendarmerie - Brigade de Gendarmerie <u>NGAMBE</u> : - 3^e et 4^e Section de la 2^{ème} compagnie - Brigade de Gendarmerie <u>SONGBENGUE</u> : - 1^{ère} Section de la 2^{ème} compagnie <u>POUMA</u> : - Brigade de Gendarmerie <u>IBAIKAK</u> : - 2^e Section de la 2^{ème} Compagnie <u>DIZANGUE</u> : - 2^e Section de la 2^{ème} Compagnie - Brigade de gendarmerie - Milice de la SAFA	<u>NGONGA</u> : Poste de contrôle de la 3^{ème} compagnie commandée par le sous-Lieutenant Moussi - 1^{ère} et 2^{ème} Section de la 3^{ème} compagnie - une section de commandos <u>KOPONGO</u> : - 3^{ème} Section de la 3^{ème} compagnie <u>TOMEL</u> : - 1^{ère} Section	<u>ESSEING</u> : Poste de contrôle de la 4^{ème} compagnie commandée par le sous-Lieutenant Mben Mboua - 4^{ème} et 3^{ème} Section de la 4^{ème} Compagnie <u>NDOM</u> : - 1^{ère} Section de la 4^{ème} compagnie <u>NDOGBASSAMBEN</u> : - 2^{ème} Section de la 4^{ème} compagnie <u>NYANON</u> : - Brigade de gendarmerie <u>NINDJE</u>



SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I- OUVRAGES

1- Ouvrages généraux

Abwa D., *André-Marie Mbida Premier camerounais 1917-1980*, Paris L'Harmattan, 1993.

- *Cameroun : Histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, Editions CLE, 2010.

- *Commissaires et Haut-Commissaire de la France au Cameroun (1916-1960). Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, PUY et PUCAC, 1998.

- *Sadou Daoudou parle...*, Yaoundé, Presses de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, 2001.

- *Ngouo Woungly Massaga alias commanda Kissamba : « Cameroun ma part de vérité »*, Paris, Editions Minsi, 2005.

Agulhon M., *Coup d'Etat et République*, Paris, PFNSP, 1997.

Alima J.B, *Les chemins de l'unité. Comment se forge une nation : l'exemple camerounais*, Paris, ABC, 1977.

Alioune Traoré, *Islam et colonialisme en Afrique, Cheikh Hamahoulla, homme de foi et résistant* Paris, Maisonneuve et Larose, 1983.

Alleau R., *Sociétés secrètes*, Paris, Encyclopédie "Planète", 2^{ème} éd., 1989.

Ama Mazama, *L'impératif Afrocentrique*, Paris, Editions Ménaibuc, 2003.

Amara Cissé D., *Histoire économique de l'Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1988.

Anderson B., *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Londres, Verso, 1991.

Antoine Y., *Inventeurs et savants noirs*, Paris, Editions L'Harmattan, 1998.

Anyia Enyegue B., *Les politiques de défense nationale à l'épreuve de la guerre hybride de Boko Haram dans le bassin du lac Tchad. Enjeux et perspectives pour la souveraineté collective et sécuritaire en Afrique*, Paris, Edilivre, 2020.

- *Les pouvoirs paranormaux dans la lutte nationaliste en pays Bassa au Cameroun : Pérénité et détérioration à l'ère de néocolonialisme*, Paris, L'Harmattan, 2021.

Assoumou J., *Ordre international et croissance des jeunes nations*, Paris, Les Nouvelles Editions Africaines, 1983.

Atangana M.-R., *Capitalisme et nationalisme au Cameroun au lendemain de la seconde guerre mondiale (1946-1956)*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2013.

Atangana Zang J. M., *Les forces politiques du Cameroun réuni*, t 1, Paris, L'Harmattan, 1989.

- Ateba Eyéné C., *Le Général Pierre Semengue : toute une vie dans les armées*. Yaoundé, Editions CLE, 2002.
- Ateba Yene T., *Le Cameroun mémoire d'un colonisé*, Paris, L'Harmattan, 1984.
- Auge M., *Pouvoir de vie, pouvoir de mort*, Paris, Flammarion, 1997.
- Baeshlin Raspail B. C., *Ahmadou AHIDJO. Pionner de l'Afrique moderne*, Monte Carlo, Editions Paul Bory, 1968.
- Bah T. M., *Architecture militaire traditionnelle et poliorcétique dans le Soudan Occidental (du XVIIe à la fin du XIXe siècle)*, Yaoundé, CLE, 1985.
- Bakang Ba Tonjé, *Sur le chemin de l'émancipation nationale. Le Kamerun, l'indépendance réelle d'abord*, Douala, Editions Kunde, 2000.
- Balencie J.-M., et A. De la Grange, *Mondes rebelles, acteurs, conflits et violences, tome I, Amérique, Afrique*, Paris, Michalon, 1996.
- Balzac, *Lettres étrangères*, tome 3, Paris, Minuit, 1950.
- Barbier J. C., *Femmes du Cameroun, mères pacifiques, femmes rebelles*, Paris, Karthala, ORSTOM, 1985.
- Barbier J.-C., et al, *Migrations et développement. La région du Mounjo au Cameroun*, Paris, Editions de l'ORSTOM, 1983.
- Bat J.-P., et Courtin N., *Maintenir l'ordre colonial. Afrique et Madagascar XIXe-XXe Siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.
- Bayart J.-F. *Religion et modernité politique en Afrique Noire. Dieu pour tous et chacun pour soi*, Paris, Karthala, 1993.
- Benjamin J., *Les camerounais occidentaux : la minorité dans un Etat bicommunautaire*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1972.
- Benot Y., *Les députés africains au palais Bourbon de 1914 à 1958*, Dakar, Chaka, 1989.
- Benot Y., *Massacres coloniaux. 1944- 1950 : la IV République et la mise au pas des colonies françaises*. Paris, La Découverte, 2005.
- Bityeki E., *Tcholliré, la colline aux oiseaux*, Yaoundé, CEPER, 1991.
- Biya P., *Pour le libéralisme communautaire*, Editions P.M. Favre/A.B.C, 1987.
- Blanchard P., et al, *La fracture coloniale. La société française au prise de l'héritage coloniale*, Paris, La Découverte, 2006.
- Bouopda Kamé P., *De la rébellion dans le Bamiléké*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- Braud P., *Violences politiques*, Paris, Seuil, 2004.
- Buzan B., *People, States and Fear. And Agenda for International Security Studies in the PostCold War Era*, Boulder, Lynne Rienner, 1991.

- Calier C., Pedroncini G., *Les troupes coloniales dans la Grande Guerre*, Paris, Economica, 1997.
- Castel R., *L'insécurité sociale : Qu'est-ce qu'être protégé ?* Paris, Seuil, 2003.
- Chaffard G., *Les carnets secrets de la décolonisation*, T.2, Paris, Calmann-Lévy, 1967.
- *Les carnets secrets de la décolonisation*, T1, Paris, Calman Levy, 1961.
- Champaud J., *Villes et campagnes du Cameroun de l'ouest*, Paris, Éditions de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer Collection MÉMOIRES, 1983.
- Che Guevara E., *Œuvre I : Texte militaire*, Paris, François Maspero, 1976.
- Chenais C., *Histoire de la violence*, Paris, R. Laffont, 1991.
- Clastres. P., *La Société contre l'État*, Paris, Minuit, 1974.
- Cohen S., *La défaite des généraux : Le pouvoir politique et l'armée sous la Vème République*, Paris, Fayard, 1994.
- Colonel Klobb, et Lieutenant Meynier, *A la recherche de Voulet. Sur les traces sanglantes de la mission Afrique centrale*, Paris, Cosmopole, 2009.
- Cornevin M., *Histoire de l'Afrique contemporaine de la deuxième guerre mondiale à nos jours*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1978.
- Cubero J., *L'émergence des banlieues au cœur de la fracture sociale*, Paris, Privat, 2002.
- Danzel R. W., *Magie et science secrète*, Paris, Payot, 1989.
- De Benoist J.R., *L'Afrique occidentale Française de la Conférence de Brazzaville (1944) à l'indépendance (1960)*, Dakar, Nouvelles Éditions Africaines, 1982.
- De Rosny E., *L'Afrique des guérisons*, Paris, Karthala, 1992.
- Delavignette R., *Les vrais chefs de l'empire*, Paris, Gallimard, 1939.
- Deltombe T., et al, *La guerre du Cameroun. L'invention de la françafrique*, Paris La Découverte, 2016.
- *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la françafrique 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2011.
- Deschamps H., *Les religions de l'Afrique noire. "Que sais-je ?"*. Presses universitaires de France, Paris, 5e édition, 1977.
- Diane C., *Les grandes heures de la F.E.A.N.F.*, Paris, Chaka, 1990.
- Dieng A., *Blaise Diagne, premier député africain*, Dakar, Chaka, 1990.
- Dika Akwa N. B., *Les problèmes de l'anthropologie et de l'histoire africaines*, Yaoundé, éditions CLE, 1982.
- Djoumessi Dongmo O. et al, 1900-1966. *Un exemple de chef traditionnel chrétien*. Yaoundé, SOPECAM, 1991.

- Doho G., *Poésie et lutte de libération au Cameroun*, Yaoundé, Ifrikiya, 2007.
- Donnat G., *Afin que nul n'oublie l'itinéraire d'un anticolonialiste. Algérie-Cameroun-Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1986.
- Dudouet, F.-X., *Le grand deal de l'opium. Histoire du marché légal des drogues*, Paris, Syllepse, 2010.
- Dules A., *Histoire que nous vivons*, Paris, Editions Planète, 1966.
- Mveng E., *Histoire du Cameroun*, tome 2, Yaoundé, CEPER, 1985.
- Eboua S., *D'Ahidjo à Biya : le changement au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp.98-99.
- Efoua Mbozo'o S., *L'assemblée nationale du Cameroun, à la croisée des chemins*, Yaoundé, Hérodote, 1994.
- Ekollo Moundi A., *Culture bananière et changement social dans un département camerounais (le département du Mungo)*, Paris, B.E.C.C., 1971.
- Elong J. G., *Organisations paysannes et construction des pouvoirs dans le Cameroun forestier*, Yaoundé, CEPER, 2005.
- Enoh Meyomessse, *Le carnet politique de Ruben Um Nyobe 1952-1958*, Yaoundé, Edition du Kameroun, 2008.
- Etoga Eily F., *Sur les chemins du développement. Essai d'histoire des faits économiques du Cameroun*, Yaoundé, Centre d'Edition et de Production de Manuels et d'Auxiliaires de l'Enseignement, 1971.
- Evans-Pritchard E.E., *Les anthropologues face à l'histoire et à la religion*, Paris, PUF, 1974.
- Eyinga A., *L'UPC, une révolution manquée ?* Paris, Chaka, 1991.
- *Démocratie de Yaoundé. Tome I, Syndicalisme d'abord 1944-1946*, Paris, L'Harmattan, 1985.
 - *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, Karthala, 1986.
 - *Mandat d'arrêt pour cause d'élection : de la démocratie au Cameroun 1970-1978*, Paris, L'Harmattan, 1978.
- Fischer D., *Nonmilitary Aspects of Security*, Aldershot, Dartmouth Publishing Company, 1993.
- Fogui J. P., *L'intégration politique au Cameroun : une analyse centre-périphérie*, Paris, LGDJ, 1990.
- Forcade O., *La République secrète. Histoire des services spéciaux français de 1918 à 1939*, Paris, Nouveau monde éditions, 2008.

- Fourchard, L., *De la ville coloniale à la cour africaine : espaces, pouvoirs et sociétés à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, Haute-Volta : fin XIX^e siècle-1960*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- Gaillard P., *Ahmadou Ahidjo, patriote et despote, bâtisseur de l'Etat camerounais*, Paris, J.A. Livres, 1994.
- *Le Cameroun*, tome 1, Paris, L'Harmattan, 1989.
- Gambrelle F et Trebitsche M., *Révolte et société*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1989.
- Gazier, *Brazzaville janvier février 1944. Aux origines de la décolonisation*, Paris, Plon, 1988.
- Geschiere P. et Konings P., *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, Paris, Karthala, 1993.
- Goaziou V. et Mucchielli L., *Les banlieues qui brûlent. Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte, 2005.
- Gonidec P. F., *Les systèmes politiques africains*, IIe partie, Paris, L.G.D.J., 1974.
- Gouellain R., *Douala, ville et histoire*, Paris, Institut d'Ethnologie, 1975.
- Gourevitch J.-P., *La France en Afrique. Cinq siècles de présences : Vérités et mensonges*, Paris, Ed. Le Pré aux Clercs, 2004.
- Gueniffey P., *La politique de la terreur : Essai sur la violence révolutionnaire (1789-1794)*, Paris, Fayard, 2000.
- Guèye L., *Itinéraire africain*, Paris, Présence africaine, 1966.
- Hampaté Bâ H., *Aspects de la civilisation africaine*, Paris, Présence Africaine, 1972.
- Hebga P. M., *La rationalité d'un discours africain sur les phénomènes paranormaux*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- Hebga P. M., *Sorcellerie et prière de délivrance*, Paris, co-éd. INADES et Présence Africaine, 2ème éd. 1982.
- Hodgkin T., *Nationalism in Colonial Africa*, London, Frederick Muller Limited, 1962.
- Hoffman B., *La Mécanique terroriste*, Paris, Calmann-Lévy, 1998.
- Hominoïde T., *Mahdisme, Messianisme et Marxisme dans le contexte africain*, Paris, Présence africaine, 1970.
- Hurault J., *La Structure sociale des Bamiléké*, Paris, La Haye, Mouton & Co, 1962.
- Hussein B., *Marabouts et chefs traditionnels en Afrique : entre pouvoir politique et spiritualité*, Paris, Seuil, 2006.
- Joseph R., *Le mouvement nationaliste au Cameroun. Les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala, 1986.
- Kagan R., *Le Retour de l'histoire et la fin des rêves*, Paris, Plon, 2008.

- Kago Lele J., *Tribalisme et exclusions au Cameroun. Le cas des Bamiléké*, Yaoundé, les Editions du CRAC, 1995.
- Kamga L., *LA'AKAM ou Le guide initiatique au savoir être et au savoir vivre Bamiléké*, Yaoundé, Edition CCF, 2008.
- Kamga V., *Duel camerounais : démocratie ou barbarie*, Paris, L'Harmattan, 1985.
- Kamto M., *Pouvoir et droit en Afrique noire. Essai sur le fondement du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique noire francophones*, Paris, L.G.D.J., 1987.
- Kange Ewane F., *Semence et moisson coloniales*, Yaoundé, CLE, 1986.
- Kanguelieu Tchouake M., *La rébellion armée à l'Ouest-Cameroun (1955-1971)*, Yaoundé, Editions St Siro, 2003.
- Kaptué L., *Travail et main et main d'œuvre au Cameroun sous régime française (1916-1952)*, Paris, L'Harmattan, 1986.
- Kayemb Nawej Le Nlongi U., *Poison Blanc. Un noir chrétien est un traître à la mémoire de ses ancêtres*, Paris, Karthala, 1998.
- Kayo P., *Lettre ouverte à un roi bamiléké (pamphlet)*, Yaoundé Librairie Panafricaine, 1984.
- Kengne Pokam, *Les églises chrétiennes face à la montée du nationalisme camerounais*, Paris, L'Harmattan, 1987.
- Kenné F. M., *Vivre sous maquis. Décolonisation, nationalisme et architecture militaire à l'Ouest Cameroun de 1957 à 1971*, Dschang, Editions Lignes, 2022.
- Ketchoua T., *Les peuples de l'Ouest-Cameroun en diaspora depuis 3000 ans*, Yaoundé, Imprimerie nationale, 1988.
- Keutcha J., *Un pays, des hommes, un continent*, Noisiel, Les Presses du Management, 1991.
- Kitchabo E., *Le Cameroun (Droit constitutionnel et régimes politiques)*, Yaoundé, SOPECAM, 1989.
- Ki-Zerbo J., *Histoire de l'Afrique Noire d'Hier à Demain*, Paris, Hatier, 1972.
- King F., *Magie rituelle et sociétés secrètes*, Paris, Denoël, 1971.
- Kuoh Moukoury J., *Doigts noirs*, Montréal, Editions à la page, 1963.
- Lebayon G., *Les Prêtres de Sacré-Cœur et la naissance de l'Eglise au Cameroun KumboFoumban-Nkongsamba-Bafoussam*, Paris, procure des missions S.C.J., 1986.
- Lefebvre C., *Frontières de sable, frontières de papier. Du Soudan central à la république du Niger 1800-1964*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2012.
- Lefranc G., *Le syndicalisme dans le monde*, Paris, PUF, 1966.
- Levine T. V., *Le Cameroun : du mandat à l'indépendance*, vol II, Paris, Nouveaux Horizon, 1970.

Lomo Myazhiom A. C., *Société et rivalités religieuses au Cameroun sous domination française 1916-1958*, Paris, L'Harmattan, 2011.

Lomo Myazhiom, *Sociétés et rivalités religieuses au Cameroun sous domination française, 1916-1958*, Paris, L'Harmattan, 2011.

Lowin H., *Les institutions politiques en Afrique noire*, Paris, Presses universitaires de France, 1970.

Madiega, G. Y., et Massa G., *La Haute-Volta coloniale : témoignages, recherches, regards*, Paris, Khartala, 1995.

Malaquais D., *Architecture, Pouvoir et Dissidence au Cameroun*, Paris, Karthala-Presses de l'UCAC, collection du CERI, 2002.

Malaquais D., *Guerre, politique et culture matérielle : pour une nouvelle lecture du soulèvement Bamiléké*, Columbia University, 2000.

Manga Mado H.R., *Les plaintes d'un forçat*, Yaoundé, Editions CLE, 1970

Marseille J., *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 2005.

Mbembe A., *Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et État en société postcoloniale*, Paris, Karthala, 1987.

- *La naissance du Maquis dans le sud Cameroun*, Paris, Karthala, 1996.

Memmi A., *Portrait du colonisé. Portrait du colonisateur*, Paris, Gallimard, 1957.

Merle M., *L'Afrique noire contemporaine*, Paris, Armand Colin, 1972.

Messina J. P., *L'Eglise catholique face à l'indépendance du Cameroun sous administration française (1949-1960)*, Yaoundé, CLE, 2010.

Meynaud J. et Salah Bey A., *Le syndicalisme Africain, évolution et perspectives*, Paris, Payot, 1963.

Mongo Beti, *Main basse sur le Cameroun. Autopsie d'une décolonisation*, Rouen, Peuple noirs, 1984.

Monteil V., *L'Islam Noir*, Paris, Seuil, 1971.

Moreau Defarges P., *Problèmes stratégiques contemporains*, Paris, Hachette, 1992.

Moume Etia L., *Cameroun : les années ardentes, aux origines de la vie syndicale et politique*, Paris, JAPRESS, 1991.

Mveng E., *Histoire du Cameroun*, Paris, Présence Africaine, 1963.

- *Histoire du Cameroun*, Tome 2, Yaoundé, CEPER, 1985.

Neill Mc W., *La recherche de la puissance*, Paris, Economica, 1992.

Nejedepang Koge S., *The tradition of a people Bakossi: A historico-socio-anthropological study of one of Cameroons Bantu peoples*, Yaoundé Editions CLE 1998.

Neuberg A., *L'insurrection armée*, Paris, Maspero, 1970

Ngayap P. F., *L'Opposition au Cameroun, les années de braise, villes mortes et tripartite*, Paris,

L'Harmattan, 1999.

Ngoh V. J., *Cameroun 1884-1985. Cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990.

Ngongo L., *Histoire des forces religieuses au Cameroun. De la Première Guerre Mondiale à l'Indépendance (1916-1955)*, Paris, Karthala, 1982.

Njeuma M. Z., *Fulani hegemony in Yola (old adamawa) 1809-1902*, Yaoundé, CEPE, 1978.

Nken S., *L'empreinte suspecte de Louis-Paul Aujoulat sur le Cameroun d'aujourd'hui*, Paris, K2Oteurs, 2014.

- *L'UPC : de la solidarité idéologique à la division stratégique des cadres du mouvement nationaliste camerounais, 1948-1962*, Paris, Anibwé, 2010.

Nkwengue P., *L'Union nationale des étudiants du Kamerun, ou la contribution des étudiants africains à l'émancipation de l'Afrique*, L'Harmattan, 2005. Pean P., *Affaires africaines*, Paris, Fayard, 1983.

- *Les guerres secrètes des grandes puissances en Afrique*, Paris, Hachette, 2001.

Perrois L. et. Notué J.-P., *Rois et sculpteur de l'Ouest-Cameroun. La panthère et la mygale*, Paris, Karthala, 1997.

Rey H., *La peur des banlieues*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1996.

Rival A. et P. Levang A., *La palme des controverses : palmier à huile et enjeux de développement*, Paris, Quae éditions, 2013.

Sah L., *Femmes Bamiléké au maquis au Cameroun 1955-1971*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Seignobos C., *Le pays moundang, « du progrès au développement durable »*, Paris, IRD, 1998. Snow D. M., *National Security. Defense Policy in a Changed International Order*, New york,

St. Martin's Press, 4e édition, 1998.

Suret-Canale J., *Afrique noire l'ère coloniale 1900-1945*, Paris, Editions Sociales, 1962.

Temgoua A. P., *Le Cameroun à l'époque des Allemands 1884-1916*, Paris, L'Harmattan, 2014.

Thomas M., *Empires of intelligence. Security services and colonial disorder after 1914*, Berkeley, Los Angeles, London, University of California Press Berkeley, 2008.

Titti Nwel P., *Johannes Thong Likeng, fondateur de la religion de Nyambè-Bantu*, Paris, Université de Paris X, 1979.

Um Nyobe R., *Le problème National Kamerunais*, Paris, Karthala, 1984.

Vershavé F. X., *La Françafrique le plus long, scandale de la République*, Paris, Stock, 1998.

Vovelle M., *La mentalité révolutionnaire*. Paris, Edition Sociales, 1999.

Walder F., *Saint-Germain ou la négociation*, Paris, Gallimard, 1958.

Wolfers A., *Discord and Collaboration. Essays on International Politics*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1973.

Wonyu E., *De l'U.P.C à l'U.C : Témoignage à l'aube de l'indépendance (1953-1961)*, Paris, Harmattan, 1985.

- *L'histoire des Basa'a du Cameroun de l'Égypte des Pharaons à nos jours*, Douala, Éditions « Culture et Progrès », 1975.

Yagnye Tom D., *L'UPC face au marasme camerounais*, Paris, L'Harmattan, 2004, 178. 2-

Ouvrages spécialisés

Aimé-Blanc L., et Caradec'h J.-M., *L'Indic et le commissaire*, Paris, Editions Plan, 2006.

Amiral Lacoste P., *Le Renseignement à la française*, Paris, Economica, 1998.

Anyia Enyegue B., *Cameroun : les renseignements généraux français dans la lutte contre l'insurrection armée en Sanaga-Maritime*, Paris, L'Harmattan 2020.

- *La politique militaire de la France au Cameroun à l'épreuve de la construction de l'ordre sécuritaire et politique. Analyses et enjeux dans l'Afrique contemporaine*, Tome I, Douala, Editions Cheikh Anta Diop, 2021.

Bachelet J.-R., *Pour une éthique du métier des armes : Vaincre la violence*, Paris, Espace éthique, 2006.

Beau F., *Renseignement et société de l'information*, Paris, Les Presses de l'Imprimerie de l'Indépendance, 1997.

Berlière J.-M., *Le monde des policiers en France, XIXe-XXe siècles*, Bruxelles Complexe, 1996. Bertrand Y., *Je ne sais rien mais je dirai presque tout*, Paris, Editions Plon, 2006.

Biellieu Hameni V., *Politique de défense et sécurité nationale du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2012.

Boene B., *La spécificité militaire*, Paris, A. Colin, 1990.

Chapleau P., *Sociétés militaires privées, enquête sur les soldats sans armées*, Paris, Rocher, 2005.

Chouet A., *La sagesse de l'espion*, Paris, La Découverte, 2004.

Commandant Ladoux, *Les chasseurs d'espions. Comment j'ai fait arrêter Mata-Hari*, Paris, Editions du Masque, 1932.

Couderc F., *Les renseignements généraux sous l'occupation. Quand la police française traquait les résistances*, Paris, O. Orban, 1992.

Del Bayle J.-L., *Police et politique. Une approche sociologique*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Demarenches A. et Ockrent C., *Dans le secret des princes*, Paris, Editions Stock, 1965, p.76.

Desportes V., *Comprendre la guerre*, Paris, Economica, 2000.

Dieu F., *Gendarmerie et modernité. Etude d'une spécificité gendarmique aujourd'hui*, Paris, Montchrestien, 1993.

- *La gendarmerie, secrets d'un corps*, Bruxelles, Complexe, 2002.

- *Politiques publiques de sécurité*, Paris, L'Harmattan, 1999.

Djam Yayao, *L'ordre public : mission principale de la gendarmerie nationale*, Paris, Karthala, 1998

Dominique D., *La politique de défense de la France*, Paris, F.E.D.N, 1989.

Dugast I., *Inventaire ethnique du Sud-Cameroun*, Yaoundé, IFAN, 1949.

Duval E.-J., *Le Sillage militaire de la France au Cameroun, 1914-1964*, L'Harmattan, Paris, 2004.

Ella P., *Dossiers noirs sur le Cameroun, politique, services secrets et sécurité nationale*, Paris, Menaibuc, 2008.

Emile J., *Vie, mémoire d'un directeur général des renseignements généraux*, Paris, Albin Michel, L'Harmattan, 1988.

Erbes J. M. et, Monet J. C., *Polices d'Europe*, IHESI, Paris, L'Harmattan, 1992.

Fenkam F., *Les révélations de Jean Fochivé, chef de la police politique des présidents Ahidjo et Biya*, Paris, Editions Minsi, 2003.

Forcade O., *La République secrète. Histoire des services spéciaux français de 1918 à 1939*, Paris, Nouveau monde éd., 2008.

Foucault M., *Surveiller et punir, Naissance de la prison*, Paris, Collection tel, Gallimard, 1975.

Fuligni B., *Un siècle d'espionnage et de contre-espionnage français 1870-1989*, Paris, L'Harmattan, 1990.

Gardinier D. E., *Cameroon United Nations Challenge to French Policy*, London, Oxford University, Press, 1963.

Gayraud J. F. et Farcy F., *Le renseignement criminel*, Paris, CNRS, 2011.

Genieys W., et al, *Professionnalisme et condition militaire : une comparaison France/Grande*

- Bretagne, Paris, Centre d'Etudes en Sciences Sociales de la Défense, septembre 2000. Genieys W., *Le choix des armes : théories, acteurs et politiques*, Paris, CNRS, 2004.
- Gleizal J. J., et al, *La police. Le cas des démocraties occidentales*, Paris, PUF, 1993.
- Jacquet L., *Lexique du renseignement, de l'information, et de l'influence*, Paris, Esprit du Livre, 2010.
- Jobard F., *Bavures policière ? La force publique et ses usages*, Paris, Découverte, 2002, p.23.
- Kagan R., *Le Retour de l'histoire et la fin des rêves*, Paris, Plon, 2008,
- Krop P., *Les secrets de l'espionnage français de 1870 à nos jours*, Paris, Payot, 1995
- Lagrange H., *De l'affrontement à l'esquive ? violences, délinquance et usages de drogues*, Paris, Syros, La Découverte, 2001.
- Lagrange H., *De la civilité à l'épreuve, crime et sentiment d'insécurité*, Paris, PUF, 1995.
- Laurent S., *Les espions français parlent*, Paris, Editions Nouveau Monde, 2011.
- Leman-Langlois S., *Le renseignement et la sécurité nationale*, Paris, L'Harmattan, 1990.
- Lieutenant-colonel, Rollin, *Le service des renseignements militaires en temps de paix, en temps de guerre*, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1908.
- Loubet del Bayle J. L., *La police : approche socio-politique*, Paris, Montchrestien, 1992.
- Mbida D., *La pratique des renseignements généraux, Tome II*, Yaoundé, Editions CLE, 2009.
- Mizrahi J. D., *Genèse de l'État mandataire. Service des renseignements et bandes armées en Syrie et au Liban dans les années 1920*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003.
- Monjardet D., *Ce que fait la police : sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 1996.
- Ocqueteau F., *Polices entre Etat et marché*, Paris, Presses de Sciences Pô, 2004.
- Oumaroudjam Yaya, *L'ordre public, mission principale de la gendarmerie nationale (Cameroun)*, Paris, Karthala, 1998.
- Parra C. et Montreuil J., *Traité de procédure pénale policière*, Paris, Editions Quillet, 1996.
- Pondi, P., *La police au Cameroun, naissance et évolution*, Yaoundé, CLE, 1988.
- Prouzet M., *Le Cameroun*, Paris, LGDJ, 1974.
- Rougelet P., *Les renseignements généraux*, Paris, Editions Albin Michel, 2007.
- S.C.T.I.P, *Les renseignements généraux*, Paris, Presse de l'Imprimerie Nouvelle, 1966, p.51
- Schweizer P., *Les nouveaux espions : le pillage technologique des USA par leurs alliés*, Paris, B. Grasset, 1993.
- Silberzahn C., *Au coeur du secret*, Paris, Fayard, 1995.
- Touwa E., *Armée et développement : Aux origines de l'armée camerounaise et l'impact des dépenses militaires sur le développement socio-économique (1960-1990)*, Tectum V. 2007.

Unsalidi L., *Le militaire et la politique en Turquie*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Vaisse M., *Etude sur l'histoire du renseignement*, Paris, Lavauzelle, 1998.

Valery P., *Regard sur le monde actuel*, Paris, L'Harmattan, 1931.

Warusfel B., *Contre-espionnage et protection du secret. Histoire, droit et organisation de la sécurité en France*, Paris, Lavauzelle, 2000.

3- Ouvrages de méthodologie

Beaud M., *L'art de la thèse*, Paris, La Découverte, 1997.

Boyer L., *Le mémoire : guide méthodologique (application au mémoire de recherche)*, Université Paris Dauphine, CNAM, juin 2009.

Département d'histoire de l'Université de Yaoundé I., *Guide Méthodologique pour la rédaction des Thèses, Mémoires, Ouvrages et Articles*, Yaoundé, CEPER, 2006.

Laubet Del Bayle J, L., *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Lawrence O et al., *L'élaboration d'une problématique de recherche : sources, outils et méthode*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Quivy R. et Van Campenhoudt., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1995.

Thuillier G. et Tulard J., *La méthode en Histoire*, Paris, PUF, 1986.

II- TRAVAUX ACADEMIQUES

1- Thèses

Belomo Essono, P.C., "L'ordre et la sécurité publiques dans la construction de l'Etat camerounais", Thèse de Doctorat en sciences politique, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2007.

Dikoume C., "Etude concrète d'une société traditionnelle : les Elog Mpoo", Thèse de Doctorat 3^e cycle en Sociologie, Université des Sciences et Techniques de Lille II, 1977.

Djeukou J., "Le parlementarisme des Etats fédérés du Cameroun (1961-1972). Thèse de Doctorat 3^e cycle en droit public, Université de Yaoundé, 1987.

Ela Ela E., "la politique de défense du Cameroun depuis 1959 : contraintes et réalités", Thèse de Doctorat, Université de Nantes, 2000.

Esseck D., "Déprise et reprise humaines dans les campagnes du Cameroun : l'exemple du Nord du département du Nkam. Etude de géographie humaine », Thèse de Doctorat de 3^e cycle de Géographie, Université de Yaoundé, 1985.

Gwet G. A., "L'école au Cameroun pendant les périodes coloniales allemande et française et leurs retombées sur la situation actuelle" Thèse de Doctorat en Langues, Lettres et Civilisations Etrangères, Université de Montesquieu-Bordeaux IV, 2015.

Kamga Souop A., "Bafoussam, étude de géographie urbaine", Thèse de Doctorat de 3eme cycle, Université de Bordeaux III, 1977.

Kaptue L., "L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960", Thèse de Doctorat d'Etat en Histoire, Université de Yaoundé, 1988.

Kingue Mbang Bang J., "L'Algérie et le Cameroun dans les guerres de libérations nationales de 1954 à 1971 : circulation des hommes, des idées et soutien logistiques", Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Yaoundé I, 2016.

Kpwang Kpwang R., "Les associations régionales à caractère traditionnel et l'évolution sociopolitique du Cameroun : cas de l'Union Tribale Ntem-Kribi (U.T.N.K) ou *Efoulameyon*, des origines à 1966", Thèse de Doctorat de 3e cycle en histoire, Université de Yaoundé I, 1997.

Lefuel P., "Étude d'un système d'enseignement professionnel par les médias dans les pays de l'Afrique francophone", Thèse de Doctorat, Paris XIII, 1978.

Mokam D., "Les associations régionales et le nationalisme camerounais 1945-1961", Thèse de Doctorat/PhD en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005.

Nkemegni N., "Contribution à l'étude de l'équilibre régional au Cameroun. Essai sur la repartition des postes dans l'Etat", Thèse de Doctorat 3ème cycle de Science Politique, Université de Yaoundé, 1981.

Tchouabou L., "La réception de la doctrine sociale de l'église au Cameroun de 1955-2000", Thèse de Doctorat en Théologie Morale et Histoire Contemporaine de l'Eglise, Université de Strasbourg, 2011.

Wanyaka Bonguen V., "La coopération militaire entre le Cameroun et la France : de l'assistance à la quête d'un partenariat technique :1959-2005", Thèse de Doctorat PhD en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.

2- Mémoires

Anafack Lemofack A. J., "L'UPC, des tensions sociales au maquis dans la subdivision de Dschang. Les rapports de force entre administration, insurgés et population locales (1949-1969)", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2003.

Anangmo A., "L'Armée et la police : organisation et rôle dans l'administration du Cameroun français" Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1992.

- Anyia Enyegue B., ‘‘Les renseignements généraux dans la lutte contre l’insurrection armée en Sanaga-Maritime 1956-1963’’, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2020.
- Assomo A., ‘‘ La presse écrite au Cameroun à l’ère des revendications d’indépendance : approche historique’’ Mémoire de Master en Sciences de l’Information et de la Communication, Université de Yaoundé II, 2012.
- Atangana Y. L., ‘‘Vie et mort d’un insurgé anticolonialiste : Castor Ossende Afana (1930-1966)’’, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2016.
- Bang A.-M., ‘‘Un chef insurgé : Makandepouthé 1958-1964’’, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004.
- Bebey Enonga A. L., ‘‘Les stratégies de lutte anti-insurrectionnelle en pays Bassa’a, 1955-1960, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1999.
- Cheyip Nassah P., ‘‘Bamiléké immigrants in Victoria Division 1920-1970. Amigration history’’, Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS, Yaoundé, 1994 .
- Djiaha P., ‘‘La rébellion upéciste dans la subdivision de Bafang (région Bamiléké) 1955-1960’’, Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS, Yaoundé, 2000.
- Ekani A., ‘‘La politique de l’Union Africaine et la question de la prise en charge de la jeunesse’’, Mémoire de Master en Relations Internationales, Université de Yaoundé II, 2018.
- Ekwe Dongmo Djoukeng A., " L’influence du milieu naturel sur la colonisation européenne au Cameroun de 1884 à 1960 ", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2002.
- Enoga L. A. B., ‘‘Les stratégies de lutte anti-insurrectionnelles en pays bassa’’, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1996.
- Epoh Ngangue J., ‘‘ Naissance et évolution du maquis dans l’arrondissement de Kekem (ouest Cameroun) 1955-1971 étude historique’’, Mémoire de DI.P.E.S en Histoire, Yaoundé ENS, 2004.
- Fankem, "Le rôle du *Ngondo* (Assemblée traditionnelle du peuple Duala) dans la décolonisation du Cameroun 1945-1960", Mémoire de DIPES II en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 1990.
- Fogang M. N., ‘‘le *Kumzse* assemblée traditionnel du peuple Bamiléké 1947 – 1960’’, Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS de Yaoundé, 1989.
- Fotso J., "Le nationalisme camerounais dans la période de l’entre-deux-guerres (1918-1939)", Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé, 1985.
- Kenné F. M., ‘‘Jérémie Ndélééné (1920-1960), une figure emblématique de la rébellion camerounaise’’, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Yaoundé, Université de Yaoundé I, 2001.

- Kenfack Nanfack C., ‘’ La garde civique et le mouvement nationaliste dans la Menoua (1960-1972), Mémoire de Master en Histoire, Université de Dschang, 2016.
- Kiamba V. C., ‘‘La construction du Mittellanbanhn 1908-1914’’, Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS, Yaoundé, 1998.
- Kpwang Kpwang R., ‘‘Les associations tribales et l’évolution politique du Cameroun : le cas de l’Union Tribale Ntem-Kribi (UTNK) ou Efoulameyon (194-1962)’’, Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1989.
- Kuikoua F., ‘‘Femme et rébellion upéciste en région Bamiléké 1955-1971, Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS de Yaoundé, 2003.
- Linge Bougha F., ‘‘Les renseignements généraux au Cameroun sous-administration française 1947-1960’’, Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006.
- Lockncha Dentou E., ‘‘Action syndicale et formations politiques dans l’Ouest-Cameroun, 1944-1960 ‘’, Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1985.
- Mballa Nang, ‘‘Du service local de police et de sûreté, à la sureté générale au Cameroun français 1939-1959’’, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001.
- Mbatchou S., ‘‘Contribution à la connaissance de l’histoire de l’Armée de Libération Nationale Kamerunaise (ALNK) 1959-1971’’, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2003.
- Mbila Enyegue B., ‘‘Production, transformation et commercialisation de l’huile de Palme dans le Nyong-et-Kellé’’, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017.
- Mbousnoum J. F., ‘‘La vie quotidienne à Bot-Makak pendant le maquis 1955-1960’’, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006.
- Meyong N. F., ‘‘La rébellion et ses effets en Sanaga-Maritime 1956-1959’’, Mémoire de DI.P.E.S. II en Histoire, ENS, Yaoundé 2000,
- Meyong N.F., ‘‘La zone de pacification en Sanaga Maritime 1956-1959’’, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004.
- Minka D., ‘‘L’implantation des expatriés dans l’économie forestière de la région d’Eséka 1917-1960’’, Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1991.
- Mintoogue J.Y., ‘‘Savoir endogènes et résistance nationaliste au sud-Cameroun : le cas de la Sanaga-Maritime, de 1948 à 1958. Approche historique’’, Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004.

Mintoogue, J. Y., ‘‘L’indigène’’ comme acteur politique. Militantisme et forme de participation politiques dans l’Union des Populations du Cameroun (UPC) 1948-1955, Mémoire de Master en Science Politique, Université de Paris 1 Sorbonne, 2011.

Mohammadou, ‘‘Les interprètes sous la période coloniale française dans la région Nord-Cameroun (1916-1960)’’, Mémoire de Maîtrise d’Histoire, Université de Ngaoundéré, 1998.

Mokam D., ‘‘Le conseil des notables et le pouvoir traditionnel Bamiléké dans la circonscription de Dschang sous administration française de 1925 à 1945’’, Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé, 1989.

Mpake P., ‘‘Monseigneur Thomas Mongo, 1914-1988’’, Mémoire de Maitrise en Histoire Université de Yaoundé I, 2002.

Mpessa A., ‘‘Charle Delangue et Samuel Mpouma : Martyrs ou traîtres du nationalisme camerounais’’, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1993.

Munyanu Dukson P., ‘‘La police et la sureté au Cameroun de 1938 à 1960’’, Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001.

Ndefo Noubissi, ‘‘La police et la question nationale au Cameroun sous administration française (1945-1960)’’, Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001.

Ndje S., ‘‘La femme Bassa du Cameroun au ‘‘Maquis’’. 1955-1971’’, Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.

Nganko P., ‘‘Bafang de 1916 à 1958 : colonisation et pouvoir traditionnel. Essai d’étude historique’’, Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1978.

Ngo Biboum R. L., ‘‘La vie quotidienne dans la région de Ngambe pendant le maquis 1955-1973’’, Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS Yaoundé, 2003.

Ngo Nyobe J., ‘‘Eséka et le chemin de fer 1916-1950 : incidences économiques et socioculturelles’’, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007.

Ngo Nyobe M. B., ‘‘Installation et expansion de l’église catholique dans le Nyong-et-Kellé 1930-1993’’, Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS de Yaoundé, 1999.

Nwaha A. T., ‘‘Les forces de l’invisible dans la vie sociopolitique au Cameroun : le cas de la localité de Boumnyebel’’, D.E.A Science Politique, Université Yaoundé 2 (Soa), 2008.

Okala E., ‘‘Syndicalisme cégétiste au Cameroun sous administration française. 1944-1948.’’, Mémoire de DIPES II, ENS, Yaoundé 1996.

Tachago, ‘‘Travail et main-d’œuvre. Transfert des Bamiléké dans la région du Mungo, 1916-1946’’, Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1982.

Tajioque J. B., ‘‘L’Urbanisation des hauts plateaux de l’Ouest-Cameroun : les cas de Batcham.

Etude géographique'', Mémoire de Maîtrise de Géographie, Université de Yaoundé, 1987.

Tientcheu Njiako A., ''Problématique des syndicats au Cameroun'', Mémoire de Licence en Droit Privé. Université d Yaoundé, 1973.

Wafo T., ''La rébellion en région bamiléké : du nationalisme au « terrorisme »1955-1960'', Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS, Yaoundé, 1991.

Yebga Bayiha, ''Le rôle de l'enseignement privé dans le Nyong-et-Kellé de 1920 à 1960 : une analyse des fondements théoriques de l'éducation au Cameroun'', Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2011.

Yomok A., ''L'activité syndicale en Sanaga-Maritime 1944-1960'', Mémoire de DIPES II en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2000.

Zock a Ribal C., ''De la garde indigène restructurée à la garde Camerounaise 1939-1960'', Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2002.

III- ARTICLES ET JOURNAUX

1- Articles de revues scientifiques

Aaron R., ''What is a theory of international Relations?'', *Journal of international affairs*, Vol. XXI 1967 n°2 185-206, pp.34-52.

Abdouraman H., ''Le lamido Yaya Daïrou de Maroua 1943-1958'' in T.M. Bah (ed), *Acteurs de l'Histoire au Nord-Cameroun (XIX^e-XX^e siècle)*, Ngaoundéré Anthropos, vol. III, numéro spécial I, 1998, pp.146-167.

Aguessy H., ''Tradition orale et structures de pensée : essai de méthodologie'', *Cahier d'histoire mondiale*, Vol XIV, no 2, 1972, pp.269-283.

Albert R. P. A., ''Coutumes des Bandjouns à la naissance, au mariage et à la mort'', *Les Missions Catholiques*, 1999, pp.143-166.

Alliot-Marie M., ''La réorganisation des services de renseignement'', *intervention à LevalloisPerret*, 13 sept. 2007, pp.21-39.

Amatzo E. Y., « Sociétés civiles et pouvoir », *Revue générale de stratégie*, n° 30, Mars 2007, pp.2-16.

Anonyme, ''Le renseignement'', *Centre de Recherche de Menaces Criminelles Contemporaine*, n°16, novembre 2000, pp.4-11.

Anonyme, ''Pratiques et conséquences du maintien de l'ordre en France'', note d'analyse adressée au défenseurs des droits dans le cadre de sa mission d'enquête relative au maintien de l'ordre, *revue offensive*, n°56, avril 2017, pp.43-57.

Anonyme, ‘‘L’armée française dans la fran afrique’’, *Revue offensive*, n  78, d cembre 2010, pp.30-60.

Anyia Enyegue B., ‘‘ Georges Conan : patron du service de renseignements g n raux en contexte de maquis en pays Bassa du Cameroun’’, *Collection Recherche et Regards d’Afrique*, Vol 1, n 1, 2022, pp.36-69.

- ‘‘ Les renseignements g n raux fran ais dans la lutte contre l’insurrection arm e au Cameroun :  volutions et missions’’, *Revue Africainiste Inter-Disciplinaire*, n 17, 2nd semestre, avril 2021, pp.32-45.

- ‘‘Les renseignements g n raux au Cameroun sous administration fran aise :  tiologie, typologie et fonctionnement’’ *Revue Africaniste Inter-Disciplinaire*, num ro 19, 3^{ me} trimestre 2021, pp.41-55.

Baldwin A. D., « The Concept of Security », *Review of international studies*, vol 23, n 3, 1997, pp.97-112.

Bat J.-P., ‘‘Georges Conan. RG et contre-subversion au Cameroun (1955-1960)’’, in J.-P. Bat et N. Courtin, *Maintenir l’ordre coloniale. Afrique et Madagascar, XIX et XXe si cles*, Paris, Presses universitaires de Rennes, 2012, pp.187-200.

Bayart J.-F., ‘‘La revanche des soci t s africaines’’, *Politique Africaine*, n  11, Septembre 1983, pp.11-26.

Beau F., ‘‘ Culture du renseignement et th ories de la connaissance’’, *Revue internationale d’intelligence  conomique*, vol 2, 2010, pp.161-178.

Berli re J.-M., ‘‘Histoire de la police. Quelques r flexions sur l’historiographie fran aise’’, *criminocorpus*, n 56, Mensuel, Janvier 1990, pp.28-45.

Berli re J.-M., ‘‘Image de la police : deux si cles de fantasme ?’’, *Criminocorpus*, n 67, Mensuel, septembre 2001, pp.9-21.

Bertrand R., ‘‘Les sciences sociales et le ‘moment colonial’. De la probl matique de la domination coloniale   celle de l’h g monie imp riale’’, *Question de Recherche*, n 18, juin 2006, pp.47-61.

Bittner E., ‘‘De la facult  d’user de la force comme fondement du r le de la police’’, *Les Cahiers de la S curit *, hors-s rie, 2003, pp.47-62.

Bittner E., ‘‘The Functions of the Police in modern Society: a Review of Background Factors’’, *Current, Practices, and possible Role Models*, Washington D. C., Government Printing Office, 1970, pp.46-64.

Blanchard E. et al. "La professionnalisation policière en situation coloniale : détour conceptuel et explorations historiographiques", *Crime, Histoire & Sociétés/Crime, History & Societies*, vol. 15, n° 2, 2011, pp. 33-55.

Bonnemaison E., "Refaire de la sécurité en Afrique un bien public", *Afrique Contemporaine*, n° 200, 4^{ème} trimestre, 2001, pp.34-54.

Boulanger P., "Renseignement géographique et culture militaire", *Hérodote*, 2011, (n° 140), pp.47-68.

Bourges H., "Le Cameroun", *Revue internationale d'information le continent africains*, Lomé, 1977, pp. 97-117.

Brodeur J. P., « La police, mythes et réalités », *Criminologie*, Université de Montréal, vol. XVII, n° 1, 1984, pp.8-24.

- « Police et coercition », *Revue française de sociologie*, Paris, CNRS, Institut de recherche sur les sociétés contemporaines, 1994, 35, pp.457-478.

Brodeur J. P., et Monjardet D., « Connaître la police », *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, hors-série, 2003, pp. 9-29.

Brunet-La Ruche B., "Discipliner les villes coloniales : la police et l'ordre urbain au Dahomey pendant l'entre-deux-guerres", *Criminocorpus. Revue hypermédia*, n°98, janvier 2012, pp.37-58.

Brunschwig H., "Colonisation-décolonisation. Essai sur le vocabulaire usuel de la politique coloniale ", *Cahiers d'études africaines*, N° 1, 1960, pp.61-80.

Bulinge F., "Renseignement militaire : une approche épistémologique", *internationale d'intelligence économique*, vol 2, 2010, pp.209-220.

Chalet M., "La DST, service français de contre-espionnage", in Amiral LACOSTE P. (dir.), *Le Renseignement à la française*, Economica, 1998, pp.23-48.

Chopin O, et al. " Étudier le renseignement en France", *Hérodote*, n°140, 2011, pp.91-117.

Chouala Y.- A., " Criminalité organisée et insécurité au Cameroun", *Enjeux*, n° 9, octobredécembre 2001, pp.11-20.

Clair J.-F. et Dahan P., " la direction centrale du renseignement intérieur, un nouveau pôle de renseignement intérieur un FBI à la française : pour quoi faire ?", *Centre Thucydide – Analyse et recherche en relations internationales (www.afri-ct.org)*, Volume X, 2009, pp.6-17.

Colonel Chandouineau B., "Les enjeux et la numérisation du renseignement futur", *Doctrines, Renseigner pour les forces*, n°09, 2006, pp.35-46.

Colonel De Lammerville A., ‘‘Formation au renseignement. Des évolutions pour les officiers de l’armée de terre’’, *Doctrines, Renseigner pour les forces*, n° 09, 2006, pp.41-59.

Cooper R. E., ‘‘The post-modern State’’, *The Observer*, 7 avril 2002, pp.10-25.

Courtin N., ‘‘La garde indigène à Madagascar. Une police pour la « splendeur » de l’État colonial (1896-1914)’’, in J.-P. Bat et N. Courtin, *Maintenir l’ordre colonial*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, pp.78-90.

D’Almeida-Topor H., ‘‘Les associations de jeunesse en A.O.F. (1946-1960) évolution d’ensemble et particularités locales’’ in H. d’Almeida-Topor, O. Goerg (dir.), *Le mouvement associatif des jeunes en Afrique noire francophone au XXe siècle*, Paris, L’Harmattan, 1989, pp.55-70.

De Maillard C., ‘‘La France et le renseignement criminel : entre volonté et réalité, une ambition à écrire’’, *Sécurité et stratégie*, 2014/2, p.49.

Despois J., ‘‘Des montagnards en pays tropical, Bamiléké et Bamoum’’, *Revue de Géographie Alpine*, n°32, 1990, pp.9-26.

Dikoumé A. F., ‘‘ Du portage comme point de départ de l’économie coloniale au Cameroun’’, *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, Université de Yaoundé, Vol 2 n°2 juillet 1985, pp. 13-20.

Doumbe Moulongo M., ‘‘ Origine et migration des Duala ’’, *ABBIA* n°20, 1988, pp.79-96.

Emsley C., ‘‘ Evolution de la gendarmerie en milieu rural de l’empire à nos jours ’’, *Les cahiers de la Sécurité Intérieure*, n° 11, novembre 1992-janvier 1993, pp.25-39.

Fabre P. et Jobard F., ‘‘La police comme objet de science politique’’, *Revue Française de Science Politique*, vol. 47, n° 2, 1997, pp. 204-221.

Ferrier M., ‘‘L’armée française dans la françafrique’’, *revue offensive*, n°124, mai 2010, pp.9-22.

Foulquier N., ‘‘La répartition des pouvoirs de police et des responsabilités sur les promenades parisiennes faisant l’objet d’une superposition d’affectations telles que la petite ceinture’’, *Groupement de recherche sur les institutions et le droit de l’aménagement, de l’urbanisme et de l’habitat*, décembre 2007, pp.5-24.

Gallie W. B., ‘‘Essentially contested Concepts.’’, *Proceeding of Aristotelian Society*, New series 56, 1956, pp.167-198.

Geschiere P., ‘‘Sorcellerie et politique : les pièges du rapport élite- village ’’, *Politique Africaine*, n° 63, octobre 1996, pp.32-51.

Gray J. N., "On the Contestability of social and political Concepts", *Political Theory*, vol. 5, 1977, pp.330-348.

Harter P., "Les masques dits Batcham", *Arts d'Afrique Noire*, no 3, 1972, pp.18-26.

- "Les pipes cérémonielles de l'Ouest camerounais", *Arts d'Afrique Noire*, no 8, 1973, pp.43-61.

Hayez P., "Le renseignement, facteur de puissance", *Annuaire français de relations internationales*, vol. VIII, 2007, pp.3-16.

Inciyan E., "La CNCIS autorise le gouvernement à multiplier les écoutes administratives", *Le Monde*, 18 avril 1997, pp.5-21.

Inciyan E., "La naissance d'une police 'secret-défense' dans l'indifférence", *Mediapart.fr*, novembre 2008, pp.21-38.

Isnard J., "La France cherche à mieux lutter contre les formes modernes de l'espionnage", *Le Monde*, 1 mars 1995, pp.13-31.

Job H., "L'UPC est un mouvement de rassemblement", *Le Mont Cameroun*, n°0043, 1990, pp.9-22.

Johannes F., "Ecoutes sauvages sous surveillance", *Libération*, 17 avril 1997, pp.16-33.

Junghans P., "La nouvelle délégation parlementaire au renseignement va-t-elle améliorer l'efficacité des services ?", *Sécurité globale*, n° 4, été 2008, pp.12-25.

Junghans P., "La nouvelle délégation parlementaire au renseignement va-t-elle améliorer l'efficacité des services ?", *Sécurité globale*, n° 4, 2008, pp.8-18.

Kahn A., "Le rôle clé du renseignement", *Le Monde*, 30 mars 1990, pp.23-37.

Kaptué L., "L'administration coloniale et la circulation des indigènes au Cameroun : le laissezpasser, 1923-1946", *Afrika Zamani* n°10 et 11, Yaoundé, 1979, pp.178-191.

Lafarge F., "Le lancement de la révision générale des politiques publiques", *Revue française d'administration publique*, n° 124, 2007, pp.34-56.

Lavallière Betga-Djenkwe N., "Les techniques de défense des chefferies de l'Ouest-Cameroun, du XVIe au début du XXe siècle", *E-Phaistos Revue d'histoire des techniques*, vol VI, 2018, p.34-55.

Lemaitre F., "La chasse à l'information est ouverte", *Supplément Initiatives-Emploi Le Monde*, 26 septembre 1990, pp.7-23.

Leman-Langlois S., "Le renseignement et la sécurité nationale", *Terrorisme et Antiterrorisme*, 1990, pp.10-31.

Lemoine G., « Renseignement européen : les nouveaux défis », *Assemblée de l'UEO*, juin 2002, pp.9-29.

Lévy C., "Les origines de la conférence de Brazzaville, le contexte de la décision" in Institut Charles De Gaulle (dir.), *Brazzaville janvier-février 1944, aux origines de la décolonisation*, Paris, Plon, 1988, pp.22-78.

Lieutenant Scimar P., "Le renseignement", *Moniteur Belge*, 1998, pp.21-35.

Lowenthal M., "Intelligence, from Secrets to Policy", *CQ Press*, 2005, pp.2-15.

Mbengué Nguimè M., « Les étudiants camerounais et la formation des cadres nationaux de 1952 à 1960 », *Journal of the Cameroon academy of science*, Vol 2, n°2, 2002, pp.6-18.

Martin D. et Sieffermann G., "Le département du Mungo (Ouest-Cameroun). Etude des sols et de leur utilisation", *Cahiers ORSTOM Série Pédologie*, Volume IV, n°2, Paris, 1966, pp.27-38.

Mauriat J.-P., "Le contre-espionnage élément de défense", *Défense Nationale*, janvier 1964, pp.15-25.

Mballa P., "Cameroun : pays bamiléké et bassa au napalm en 1962", *Conférence Internationale de Londres*, 17 août 2000, p.12-31.

Mbembe A., "Mémoire historique et action politique", in J.- F. Bayart, et al., *Le politique par le bas en Afrique Noire. Contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala, 1992, pp.161-187.

Mbock Lissom, "Ruben Um Nyobe ou l'étrange mort d'un guerillo sans armes", *Le messager* n°177 du 29 janvier 1990, pp.54-67.

Mechoulan E., "Formes de la coopération entre services de renseignement et renseignement au sein des organisations internationales", *Questions internationales*, n° 35, janv.-fév. 2009, pp.8-19.

Mechoulan E., "Vers une politique européenne du renseignement ?", *Stratégique*, n° 86-87, 2006, pp.2-17.

Merchet J.-D., "Moins d'hommes, plus d'espions, la Défense imagine l'an 2000", *Libération*, 17 mai 2008, pp.12-22.

Nguimè M. M., « Les étudiants Camerounais et la formation des cadres nationaux de 1952 à 1960 », *Journal of the Cameroon academy of science*, Vol 2, No 2, 2002, pp.140-165.

- Nzepa Yomi J., ‘‘Les Bamiléké ont compris’’, *La Presse du Cameroun*, n°2297 du samedi 16 au dimanche 17 et lundi 18 avril 1969, pp.1-21.
- Osun-Tokun, ‘‘Great Britain and the final artition of the Cameroon 1916-1922’’, *Afrika Zamani* n°6 et 7, Alger, december 1977, pp.64-81.
- Pautrat R., ‘‘Le renseignement aujourd’hui ou les nouveaux moyens de la puissance’’, *Le Débat*, février. 1992, pp.19-27.
- Picard D., ‘‘Transition et ritualité dans l’interaction sociale’’, *Connexions*, 2001/2, n° 76, pp.81100.
- Pougala J.- P., « Les services de renseignements », *Institut d’Etudes Géostratégiques de Genève*, 2012, pp.7-16.
- Rocard M., ‘‘Pour une politique de renseignement’’, *Le Figaro*, 7 mars 2008, pp.12-27.
- Roger-Lacan V., ‘‘Traité de Lisbonne et défense européenne’’, *Défense nationale et sécurité collective*, fév. 2008, pp.9-24.
- Scaramuzzino B., ‘‘Quand l’espionnage ne fait pas rire’’, *Carrière Commerciale*, n°8, 17 avril- 1^{er} mai 1986, pp.9-28.
- Sironi F., ‘‘La torture, une tentative de destruction culturelle’’, *Sciences Humaines*, Hors-série n° 47, Décembre 2004, pp.3-15.
- Smith P., ‘‘Écritures et traditions : L’Afrique noire’’, *Le Grand Atlas des Religions, Encyclopædia Universalis France SA.*, 1988, pp.208-219.
- Somé M., ‘‘Les cultures africaines à l’épreuve de la colonisation’’, *Afrika Zamani*, nos 9 et 10, Yaoundé, 2001-2002, pp.59-69.
- Temgoua A. P., et saha Z., ‘‘Un statut colonial particulier’’, in kengne fodouop, *Le Cameroun. Autopsie d’une exception plurielle en afrique*, paris, L’Harmattan, 2011, pp.67-86.
- Tertrais B., ‘‘La guerre mondiale contre la terreur, 2001-2004’’, *Politique étrangère*, n°3, 2004, pp.532-553.
- Vedrine H., ‘‘La France et le monde arabe’’, *Politique internationale*, n° 117, 2007, pp.9-20.
- Walt, ‘‘The Renaissance of Security Studies’’, *International Studies Quaterly*, septembre 1991, pp.211-222.
- Warusfel B., ‘‘Historique des Renseignements Généraux’’, *Ministère de l’intérieur*, 17 juillet 2006, pp.12-21.
- Watin-Angouard M., le ‘‘Nouvel ordre gendarmique’’, *Cahiers de la Sécurité Intérieure*, n° 11, 1992-1993, pp.113-128.

Yamp D., "L'armée camerounaise de sa naissance à la fin de la rébellion en 1976", Tome I du cinquantenaire, *Mindef*, 2012, pp.29-77.

Zan Semi-Bi, "La réception des principes de Brazzaville en A.O.F. " in *Institut Charles De Gaulle* (eds.) *Brazzaville janvier-février 1944. Aux origines de la décolonisation*, Paris, Plon, 1988, pp.56-69.

Zecchini L., "Renseignement : l'ambitieuse révolution", *Le Monde*, 26 décembre. 2008, pp.815.

2- Journaux

Enoh Meyomesse, "Front inaugural de la barbarie coloniale", *les Cahiers de Mutations*, mensuel, n°054, novembre 2008, pp.3-5.

Godong S. A., "Emeutes d'indigènes et tueries coloniales", *les Cahiers de Mutations*, volume 054, Mensuel, novembre 2008, pp.4-5.

Godong S. A., "Sanaga Maritime décembre 1956, laboratoire des crimes de masse", *les cahiers de Mutation*, mensuel, volume 054, novembre 2008, p.5-7.

Ketchateng J.B., "Ouest, 1958-1968. Quand le sang coulait sur les collines", *les Cahiers de Mutations*, volume 054, Mensuel, novembre 2008, pp.8-9.

La nouvelle expression, Edition spéciale du mercredi 26 décembre 2001, p.26-30.

La semaine Camerounaise n°97 du 05 novembre 1965, pp.8-10.

Makembe Tollo A., "Histoire : L'aile armée de l'UPC", *Journal de l'Afrique Equatoriale*, n°152 de février 1992, p.159.

Mutation, n°135 du 23 juillet 1998, pp.3-5.

Nouvelle Expression, numéro spécial du 26 décembre 2001, pp.8-10.

Nzepa Yomi, J., "Les Bamiléké ont compris", *La presse du Cameroun* n°2297 du samedi 16, dimanche 17 et lundi 18 avril 1960, pp.1-7.

Tegah A., "Réalignement Eséka-Maloume", *Magasine Trimestriel de la RNCFC*, n°21, octobre-novembre-décembre, 1985, pp.38-40.

La Voix du Kamerun, février-mars 1964, p.5.

IV- RAPPORTS ET DECRETS

Constitution du Cameroun du 18 Janvier 1996, p.5.

Décret n°2002/003 du 04 janvier 2002 portant organisation de la délégation générale à la sûreté nationale, p.2

Rapport annuel à la SDN pour l'année 1958, pp.94-95.

Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée Générale des Nations Unies, sur l'administration du Cameroun placé sous tutelle de l'ONU. Année, 1952, 1956, 1957, 1958, pp.412-413.

Rapport de synthèse hebdomadaire de renseignement du 19 au 30 octobre 1970.

Rapport Sûreté Nationale (commissariat de Bafang), 10 octobre 1961 Rapport

Sûreté Nationale du mois de mai 1965.

Rapport Sûreté Nationale n°34/EF/CFF, mai 1960.

Rapport, article 35 de la constitution française du 24 juin 1793.

Synthèse des rapports annuels du gouvernement français à l'Assemblée Générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placé sous tutelle de la France : 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1957.

V- Dictionnaires

Dictionnaire contemporain de la langue française, Paris, seuil, 1987, p.90.

Le Petit Larousse illustré, Paris, seuil, 1990, p.324.

Dictionnaire Universel, Paris, Collection AUF, 1988, p 415.

VI- WEBLIOGRAPHIE

Leblanc C. : « La Direction Centrale des Renseignements Généraux », <http://www.srbbackgrounders.org>. Consulté le 27 septembre, 2021 à 21h09.

Ali D. : « Les Services Centraux des Renseignements Généraux », <http://www.openedition.org/6540>. Consulté le 13 septembre 2021 à 10h50.

Neuberg A. : « Comprendre l'insurrection armée », <https://www.Linternaute.com/insurrection/dictionnaire> de politique. Consulté le 16 janvier 2022 à 10h32.

Chichid M. « le constructivisme social », notes critiques sur la thèse de Berger et de Luckman, <http://mchahid.wordpress.com/2011/03/13-le-constructivisme-luckman/> consulté le 09 Décembre 2021

Delano G. : « La police de chemin de fer », <https://www.Les-renseignements-generaux.Org>. Consulté le 15 janvier 2022 à 10h01.

Dupon P.: « Le rôle de la direction centrale des renseignements généraux », <https://www.grioo.com/forum/viewtopic.Php>. Consulté le 23 mars 2022 à 08h 15

Deveau B. : « Le service de renseignements généraux : d'hier à aujourd'hui », https://www.cairn.info/article_P.php?ID_ARTICLE=POLAF-102-0128. Consulté le 30 novembre 2022 à 14h50.

Chapman C. : « Espion et espionnage dans le monde », <https://www.Défense.Gouv.Fr/dgse>. Consulté le 4 décembre 2022 à 20h00.

Derrick G. : « Comprendre le contre-espionnage et espionnage », <https://www.rue89.Com/2007/08/30/Pierre-Messmer-un-soldat-que-le-Cameroun-n'a-pas-oublie>. Consulté le 1er octobre 2021 à 14h30.

Manager J. : « Le vrai policier du service de renseignement généraux », [https:// www. Le service des renseignements généraux. Com](https://www.Le-service-des-renseignements-generaux.Com). Consulté le 12 mars 2022 à 16h05.

Ngouné P. J. (2022), « Les forces d'appoint de l'armée camerounaise au temps du Maquis (1959-1969) », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, 2022, pp. 1-18. Varia, en ligne. URL : <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/varianguone>, consulté le 20 décembre 2022 à 12h42.

Anonyme, « Cameroun : services secrets, complot manqué à la DGRE », *Camer. be*. 17 octobre 2015, pp.3-22, [www, les-nouvelles-méthodes- du- service-de-renseignements-généraux.fr](http://www.les-nouvelles-methodes-du-service-de-renseignements-generaux.fr), consulté le 20 octobre 2022 à 19h34.

VII- SOURCES D'ARCHIVES

1- Archives Nationales de Yaoundé (ANY) ANY

1 AA 2765, Bafang, rébellion activités.

ANY 134, « Situation de la politique générale de la région bamiléké 1957-1959 ».

ANY 1AA450, Ngambè (Cameroun), Renseignements Généraux de la police 1962-1964.

ANY 1AA480, Agriculture 1964 opération Yabassi-Ndokama-Bafang.

ANY 1AC 168(4) Rapport annuel 1954, Sanaga-Maritime.

ANY 1AC 91 (2), Ouest Cameroun. Bulletin de renseignement.

ANY 1AC 91(2), Ouest-Cameroun, UPC 1970.

ANY 1AC765, Bulletin mensuel de renseignement janvier 1969.

ANY 1AC80 (1) Pays Bassa.

ANY 1AC91/8, Activité des partis politiques et production agricole en Sanaga Maritime.

ANY 2AC 1164, Sanaga-Maritime, action psychologique.

ANY 2AC 246, « Cameroun (territoire), UPC, activités 1952-1959 » ANY

2AC 7764, Mungo (Cameroun). Situation sociale, 1954.

ANY 2AC 8343, UPC Programme, 1951.

ANY 2AC 8972, « Bamiléké (Cameroun) chefferie 1958-1959 ».

ANY 2AC. 22. Sanaga-Maritime, situation sociale. 1950. Population, affaires domaniales, chefferie et divers (Edéa, Eséka, Babimbi, Pouma). ANY 2AC.C8342, « Cameroun 1955, les émeutes de mai ».

ANY 2AC16 (4), Instruction pour l'organisation du renseignement opérationnel, titre II : De la

Brigade Mixte Mobile de recherche et d'exploitation opérationnelle du renseignement. ANY 2AC506, Babimbi (Cameroun) coutumes, transformation, yeg njeck ou ordalique chez les Bassa.

ANY 2AC5950, Monseigneur Thomas Mongo le sacre, 1956.

ANY 3AC 420, Sanaga Maritime et Nyong et Kélé (Cameroun) 1958.

ANY 3AC 17771 (3), UPC, activités rapport quotidien du 22 juin 1961.

ANY 3AC 418 Rapport annuel Sanaga-Maritime 1952.

ANY APA 12745/A, Exposé du chef de bataillon Lescure à la réunion des officiers de renseignement, 1958.

ANY APA 1 AA7, Bamiléké (Région), Lutte anti-terrorisme, synthèse bimensuelle de sûreté n°2667 du 06 décembre 1963, Yaoundé.

ANY APA 10154/A, Synthèse hebdomadaire de renseignements du 18 au 25 octobre 1964.

ANY APA 11316, Sûreté du territoire, changement de résidence, carte d'identité de séjour, principe organisation d'un service d'anthropométrie et d'identité judiciaire, fichiers dactyloscopique 1948-1959.

ANY APA 11337/A, Rapport de politique générale 1952 ANY

APA 11337/A, UPC, généralité, 1948.

ANY APA 1155/B, Rapport annuels de la subdivision de Nkongsamba, 1949-1951.

ANY APA 12017, « Dschang. Rapport sur les associations et coopératives de la région 1949. »

ANY APA 19779, Main-d'œuvre et migration 1937-1947

ANY APA. 10484/A, lettre n° 36/C du 30 avril 1939 du commandant du Tchad Buhr Launey adressée au gouverneur général de l'AEF.

ANY APA115529, sureté SEYA, Bulletin de renseignements, suppression de SEYA et rattachement au bureau de documentation du SDECE à Brazzaville 1951-1953.

ANY IAA 2343, Bamboutos et la Menoua rébellion 1963.

ANY IAC 1439, Ouest Rébellion activités 1963.

ANY IAC 307, « UPC, activité 1955-1964 ».

ANY IAPB IAC 24, « Cameroun, UPC, activités 1962-1969 »

ANY, 1 AC 413. Sûreté. Renseignements généraux sur quelques étrangers au Cameroun, 1949-1956.

ANY, 1 AC 74 Sanaga Maritime. Propagande anti-upéciste.

ANY, 1AA 132, Bulletin de renseignements n°57 du 21 mai 1961.

ANY, 1AA 143, Gwodog, J., lettre à Um Nyobè, le 28.05.58.

ANY, 1AA152, Schéma de l'action à mener dans chaque département. ANY, 1AA415 (4) Sécurité, 1963-1965.

ANY, 1AA434, Bulletin de renseignements Bafoussam 1965.

ANY, 1AA54, Rébellion armée. Comité central de l'UPC en Sanaga Maritime 1960.

ANY, 1AA667, « Décentralisation administrative du Mungo »

ANY, 1AC (13), « Témoignage rapporté par Puis Bayignog, un militant de l'UPC en 1955, dans la subdivision.

ANY, 1AC (13), « Témoignage rapporté par Puis Bayignog, un militant de l'UPC en 1955, dans la subdivision de Ngambè. »

ANY, 1AC (67), « Témoignage rapporté par Kamko Fotsing Gilbert, un militant de l'UPC en 1970, à Mbouda. »

ANY, 1AC 105 Sanaga-Maritime. Divers 1952-1953.

ANY, 1AC 1196, Rapport mensuel mois de décembre 1952, note de renseignements n°103/PS2LD/OL.

ANY, 1AC 143, Bulletin de renseignements, 07 mars 1963.

ANY, 1AC 151. Pays d'Outre-mer. Evolution politique 1959.

ANY, 1AC 163. Rapport politique région Bamiléké 1953-1954.

ANY, 1AC 172, Bulletin de renseignements 38.

ANY, 1AC 19 (11), Activités des chefs upécistes (Abel Kingue à Nkongsamba), 1952.

ANY, 1AC 19(5) Activités UPC 1947-1957.

ANY, 1AC 19(8) UPC Sanaga-Maritime 1962.

ANY, 1AC 1969 Lutte contre (UPC JDC USCC UDEFEC).

ANY, 1AC 220 (2) : Ouest.

ANY, 1AC 2328, Lettre confidentielle N° 127 du 27 Septembre 1947, de Monsieur le HautCommissaire de la République Française du Cameroun.

ANY, 1AC 246. Cameroun (Territoire) UPC activités 1952-1959.

ANY, 1AC 255, Matomb (Cameroun) activité du poste de gendarmerie, 1958.

ANY, 1AC 279. Bamiléké (Région) Rapport politique 1950-1953.

ANY, 1AC 285 Rapports politiques 1950-1957 Région Bamiléké.

ANY, 1AC 3380 Rapport annuel de la Région de l'Ouest-Cameroun.

ANY, 1AC 342(1), Um Nyobè, 28.02.58, dans le *Patriote Kamerunais*, n° 2, septembre 1958.

ANY, 1AC 34536/Y, Bulletin mensuel de renseignements décembre 1968.

ANY, 1AC 35(A) Babimbi (Cameroun) Solibabi UPC 1947-1953. Activités de la Solibabi branche de l'UPC.

ANY, 1AC 413, Sûreté, Note de renseignement n°105, Source R6, valeur A du vendredi 12 mars 1954 sur le nommé Kouoh Bolivie

ANY, 1AC 484 Rapport annuel subdivision de Bafoussam.

ANY, 1AC 66(4), Synthèse concernant les événements en Sanaga-Maritime du 18 décembre 1955 au 15 janvier 1957.

ANY, 1AC 70 (9) Territoire du Cameroun-Direction de la Sûreté-section des renseignements généraux/ Rapports hebdomadaires de la sûreté/1957.

ANY, 1AC 74(A), Renseignements généraux de la police sur l'UPC et autres, 1952-1956.

ANY, 1AC 80 (1), Sanaga-Maritime (Cameroun) UPC. Repression.

ANY, 1AC 80 (1), Sanaga-Maritime, UPC, répression 1958, Forces armées françaises en Sanaga Maritime en vue de détruire les bastions upécistes.

ANY, 1AC 80 (1), Sanaga-Maritime.

ANY, 1AC 90 (4), Sanaga-Maritime, UPC, répression 1958, Forces armées françaises en Sanaga Maritime en vue de détruire les bastions upécistes.

ANY, 1AC 90 (A), Babimbi UPC, 1949-1957.

ANY, 1AC 91 (2), Rapport n°238/4, Escadron de gendarmerie de Dschang.

ANY, 1AC 91 (7), Babimbi (Cameroun). Activité 1955. Situation économique, sociale, politique et administrative de Babimbi en 1955. Rapport annuel 1955.

ANY, 1AC 91 (8) : Activités des partis politiques et production agricole en Sanaga-Maritime 1955.

ANY, 1AC 9703, Edéa, CGT activités 1953.

ANY, 1AC, 1195, Rapport mensuel, février 1953, p.4.

ANY, 1AC, 1195, Rapport mensuel, juin 1953, p.7.

ANY, 1AC, 1567/22, Affaires musulmanes 1950.

ANY, 1AC. 1846, Allocation aux chefs, 1950-1954.

ANY, 1AC.355 (F), Nyong et Kellé doléance des populations, 1957.

ANY, 1AC1196, rapport mensuel. Mois de décembre 1952. Note de renseignements n°103/PS2LD/OL.

ANY, 1AC1846, Allocations aux chefs 1950-1954.

ANY, 1AC19, UPC contient trois sous-chemises (presse clandestine, RDA-UPC, syndicats politiques, incidents, 1956).

ANY, 1AC306, UPC correspondances, Rapport administratifs, 1953-1956.

ANY, 1AC35 (D) Nyong et Kellé indicateurs et milices récompensées, 1958.

ANY, 1AC3778 Lettre émanant des chefs traditionnels d'Eseka sollicitant l'érection de la subdivision d'Eseka en région du Nyong-et-Kellé.

ANY, 1AC3778, Lettre émanant des chefs traditionnelles sollicitant l'érection d'Eséka en région du Nyong et Kellé en 1958.

ANY, 1AC413, Sûreté, 1949-1956, Renseignement Généraux sur quelques étrangers au Cameroun. Note de renseignements n°248, R6 du 16 juin 1956.

ANY, 1AC413, Sûreté, Note de renseignements n°350 du samedi 25 septembre 1954 sur les activités du Sieur Mbarga Adalbert, commis greffier stagiaire à Yaoundé, militant de l'UPC, cercle d'étude publique.

ANY, 1AC423, Le Ministère de l'Intérieur, Sûreté nationale, Renseignements Généraux, « L'UPC en France », 1958.

ANY, 1AC423, Le Ministère de l'Intérieur, Sûreté nationale, Renseignements Généraux, « L'UPC en France », 1958.

ANY, 1AC51 (1) Sanaga-Maritime : armées exactions, 1958. Dispositions marquage des armes.

ANY, 1AC91(8), Sanaga-Maritime, activité des partis politiques, politique agricole en SanagaMaritime, 1955.

ANY, 1AC91/8, Activités des partis politiques et production en Sanaga Maritime, mars 1953.

ANY, 1AC91/8. Activité des partis politiques et production agricole en Sanaga Maritime, 1955.

ANY, 1AC9702, Activité de la CGT à Nkongsamba, 1953.

ANY, 2AC 1164, Sanaga-Maritime, action psychologique.

ANY, 2AC 128, Dizangue : Plantation de la SAFA, 1948 : Réunion CGT 4 février 1948.

ANY, 2AC 1909, Edéa terrain, expropriation.

ANY, 2AC 282, Compte-rendu, du 10 mars 1955.

ANY, 2AC 4206 Rapport annuel Loum-Chantier 1952.

ANY, 2AC 496 Le Cameroun vu à travers quelques dates jusqu'à l'aube de l'indépendance.

ANY, 2AC 505 Babimbi ou Babiib.

ANY, 2AC 7250 Evolution politique et sociale au Cameroun août 1953-juin 1954.

ANY, 2AC 7797 Assemblée traditionnelle Bamiléké. Motion 1952.

ANY, 2AC 8341, Synthèse sur l'implantation de l'UPC, 1948. ANY, 2AC 8343, UPC, programme, 1951.

ANY, 2AC1175, Ndog Souga (Cameroun) chefferie Lissouck Thomas, chef Souga de BotMakak contesté par ses sujets en 1955.

ANY, 2AC391, Sanaga Maritime indicateurs et milices récompensés 1958.

ANY, 2AC7764, Mungo Cameroun. Situation sociale, 1954.

ANY, 3 AC3358, Parti politique 1946-1947. Liste des associations à caractère politique.

ANY, 3AC 1518, Sûreté, Organisation, 1951-1952.

ANY, 3AC 17771 (3) UPC activités, rapport quotidien du 22 juin 1961.

ANY, 3AC 3292, Région Bamiléké 1952-1953. A. Moutiez, « Rapport annuel » 1953, p.2.

ANY, 3AC 3523 Jeunesse Bikok du Cameroun 1952-1953.

ANY, 3AC 418, Sanaga-Maritime situation politique, économique, sociale et religieuse 1954.

ANY, 3AC 420 Sanaga-Maritime et Nyong-et-Kellé, 1958.

ANY, 3AC1518, Sûreté, organisation, 1951-1952.

ANY, 3AC1518, Sûreté, organisation, 1951-1957.

ANY, 3AC3249, Mouvement KEUTELEU. 1953-1954, siège social, Nkongsamba. ANY, 3AC3525, KEUTELEU 1953. Activités du KEUTELEU ou mouvement de résistance et de conservation populaire, mouvement anti UPC 1953.

ANY, 3AC420, Sanaga-Maritime Nyong et Kellé 1958.

ANY, AC 19/6 Activité de l'UPC à l'Ouest Cameroun 1958-62.

ANY, AC 3358, Parti politique 1946-1947. Liste des associations à caractère politique.

ANY, APA 11308, ESOCAM, Evolution Sociale du Cameroun, 1951.

ANY, APA 1 1367/A, Vagabondage et Principes, 1950.

ANY, APA 1 1809/B, Rapports de tournées ,1943.

ANY, APA 10119/A, Dossier de carrière de Georges Conan (1913-1967). Bulletin de notes pour 1967. Maurice Delauney note : « Éminents services, excellent esprit, étroite collaboration.

».

ANY, APA 10126/C. Dossier de carrière de Georges Conan (1913-1967). Bulletin individuel de notes pour 1960.

ANY, APA 101781/B, Travail, main-d'œuvre africaine ; salaire minimum vital. SanagaMaritime 1951.

ANY, APA 1018, Sûreté, rapport divers, 1950.

ANY, APA 10182/B rapport de sûreté 3-12 avril 1948.

ANY, APA 10186, Activités subversives. Dossier spécial constitué par le Haut-Commissaire P.I. Casimir, janvier 1950.

ANY, APA 10186, sûreté. Activités subversives, dossier spéciale constitué par le HautCommissaire p. i. Casimir, janvier 1950.

ANY, APA 101870/A Michel Ndoh, Lettre du Président de l'Assemblée Générale des Comités de base de France au Secrétaire Général de l'UPC sous Maquis, 31 août 1958.

ANY, APA 10388/B, Rapport d'inspection, 1955.

ANY, APA 10434, culte islamique, le ministre des Colonies à M. le commissaire de la République au Cameroun.

ANY, APA 10434, culte islamique, le ministre des Colonies à M. le commissaire de la République au Cameroun.

ANY, APA 10444/D. Lettre de l'ambassadeur de France à Berlin au ministère des Affaires étrangères.

ANY, APA 1089, sûreté, rapport divers, 1950.

ANY, APA 10969/J, Grève aux chantiers SATEI à Nkongsamba.

ANY, APA 10970/C, Sûreté. Activités communistes. Activité électorale. Etat d'esprit des populations. Etudiants camerounais en France. Affaires diverses, 1951. ANY, APA 11015/K Organisation du Territoire du Cameroun 1935-1955.

ANY, APA 11185/C. Dossier de carrière de Georges Conan (1913-1967). Lettre de félicitations du directeur de cabinet au nom du Haut représentant, Yaoundé le 14 décembre 1959. Lettre du ministre de la Santé, Arouna Njoya, au nom du Premier ministre Ahidjo, Yaoundé le 12 décembre 1959.

ANY, APA 11308, « ESOCAM, Evolution Sociale du Cameroun, 1951. »

ANY, APA 11437/A, Rapport Sûreté Nationale n°30/CF/ACR, octobre 1961.

ANY, APA 11519/A, note de service adressé au Haut-Commissaire le 29 décembre 1952 portant attribution de la fonction de la sûreté chargé des renseignements généraux auprès du délégué du Haut-Commissaire par le directeur de la sûreté.

ANY, APA 11519/A, Note de service n°1635/s PS du 29 décembre 1951 fixant attribution du Fonctionnaire de la sûreté chargée des renseignements généraux auprès du délégué du Haut-Commissaire.

ANY, APA 11519/A, Note de service n°1635/S/PS du 29 décembre 1951 portant attribution des fonctionnaires de la Sûreté.

ANY, APA 11519/A, Note de Service n°1635/SPS du 29 décembre 1952, portant attribution du fonctionnement de la sûreté chargée des Renseignements Généraux auprès de Monsieur le Délégué du Haut-Commissaire par le Directeur de la Sûreté, P. Divol.

ANY, APA 11527, sûreté, renseignements généraux, dossier individuel Ebengue Nna Jean René, 1947-1957.

- ANY, APA 11528/A, Bulletin de renseignement hebdomadaire du 8 au 14 octobre 1959.
- ANY, APA 11544, Renseignement généraux, Um Nyobe, 1947-1957.
- ANY, APA 11551/B, Rapport annuel de la subdivision de Nkongsamba, 1949-1951.
- ANY, APA 11551/B, Subdivision de Mbanga. Rapport annuel, 1949.
- ANY, APA 11743 subdivision de Dschang rapports annuels 1941-1951.
- ANY, APA 11746, Bagangté, Rapport annuels, 1949-1951.
- ANY, APA 11796/A, Nkongsamba, rapports tournées, 1938.
- ANY, APA 11808, Rapports trimestriels de la circonscription de Dschang, 1921-1928. ANY, APA 11901/B, instruction n° 95CF du commissaire de la République adressée à tous les chefs de subdivisions en date du 1^{er} octobre 1920.
- ANY, APA 12017, Dschang. Rapport sur les associations et coopératives de la région 1949.
- ANY, APA 12039 Cameroun français. Région Bamiléké 1950.
- ANY, APA 12404, Notes de renseignements sur la situation de l'UPC dans l'Ouest-Cameroun, 1957.
- ANY, APA 12404, Notes de renseignements sur la situation du Kumzse et de l'UPC dans l'Ouest-Cameroun, 1950.
- ANY, APA 13467/F, Activités allemandes au Cameroun, zones sensibles.
- ANY, APA 14843/B. Territoire di Cameroun-Direction de la Sûreté-Section des renseignements généraux/Rapports hebdomadaire de Sûreté/1957.
- ANY, APA 15731/A. Synthèse concernant les évènements du pays Bassa et l'Ouest-Cameroun du 18 décembre 1956 au 15 janvier 1969.
- ANY, APA 19779, Main-d'œuvre et immigration. 1937-1947.
- ANY, APA 19781/B, Travail, main-d'œuvre africaine, salaire minimum vital. SanagaMaritime 1951.
- ANY, APA 1A71, Conférence de M. Libai à Eséka, le 27 août 1952, intitulée « L'apport d'une civilisation toute faite ».
- ANY, APA. 10991/A. Pèlerinage à La Mecque 1948.
- ANY, APA. 11306/F Affaires musulmanes, revue de la presse et des questions musulmanes, n° 23 du 10 octobre 1938.
- ANY, APA. 11715/ Affaires musulmanes.
- ANY, APA.10778/A. 'Logement des travailleurs'.
- ANY, APA.10781/B. Travail, main-d'œuvre africaine, salaire minimum vital, 1952. ANY, APA1 1809/B, Rapport de tournées 1953-1959.

ANY, APA10970/C, Sûreté, Communistes, activité électorales, Etat d'esprit des populations. Etudiants camerounais en France. Affaire diverse, 1951.

ANY, APA11537, Sûreté. Renseignements Généraux. Dossiers individuels Ebengue Nna Jean René 1947-1957.

ANY, APA11544, Renseignements généraux, Um Nyobe, 1947-1957.

ANY, APA11551/B, Rapports annuels dans le Mungo, 1932 à 1938.

ANY, Bulletin de renseignements Bafoussam 1965.

ANY, DOM 19, Registre des concessions rurales du Mungo et du Noun des années 1925-1937.

ANY, Effort camerounais n°4.028 du 9 mars 1963.

ANY, IAA543, L'Eglise face au communisme au Cameroun 1960.

ANY, IAC 3926, Ndom (Cameroun) District-Creation, 1955-1957.

ANY, IAC 80 (I), Sanaga-Maritime (Cameroun) UPC-Repression.

ANY, IAC 80, Sanaga-Maritime et forces armées contre l'UPC.

ANY, IAC1196, sûreté, rapport mensuel de la sûreté sur tous les aspects de la vie nationale, 1952.

ANY, IAC243, Action catholique 1957.

ANY, IAC365/E : Sanaga-Maritime, syndicalisme 1948-1957, hopital de Sagbayemi MPA, incident de juillet 1954.

ANY, IAC413, Sûreté. Note de renseignement n°105. Source R6, valeur A du vendredi 16 mai 1954.

ANY, IAC74. Renseignements généraux de la police sur l'UPC et autres, 1952-1956. ANY, IAC80(2), Sanaga-Maritime anti-upécistes. Actions psychologiques menées auprès des masses contre l'UPC en 1958 par l'administration.

ANY, IAC80D (9), Action psychologique menée auprès des massacres contre l'UPC en 1958 par les fonctionnaires du service de renseignements généraux.

ANY, JOC N°1283 du 1^{er} janvier 1959, p.5 ANY, JOC n°1375 du 12 mai 1966.

ANY, JOC, 1933-1959.

ANY, JOC, 1933-1965.

ANY, JOC, 1937, pp.417-419.

ANY, JOC, Année 1947, p.1338.

ANY, JOC, Année 1954, p.897.

ANY, JOC, Année, 1933, p.92-93.

ANY, *JOC*, juillet 1955.

ANY, *JOC*, n°1249 du 09 juillet 1958.

ANY, *JOC*, n°1249 du 09 juillet 1958.

ANY, *JOC.*, Année 1938, p.930.

ANY, *JOC.*, n°1249 du 09 juillet 1958.

ANY, *JOCF* 1959, 1039.

ANY, *JOCF* du 23 janvier 1951, arrêté N°634 du 30 décembre 1950 portant scission de la subdivision de Dschang, p.121.

ANY, *JOCF* n° 1047 du 09 février 1955.

ANY, *JOCF* n° 1047 du 09 février 1955. ANY,

JOCF n° 905 du 24 septembre 1952 ANY,

JOCF no 1047 du 09 février 1955.

ANY, *JOCF*, 1947, article 6, .1018.

ANY, *JOCF*, 1949, p.1095.

ANY, *JOCF*, année 1949, p.1234.

ANY, *JOCF*, année 1952, p.1827.

ANY, *JOCF*, n° 905 du 24 septembre 1962.

ANY, *JOEC* n° 1299 du 04 mars 1959.

ANY, *JOEC*, 05 août 1959, p.1038.

ANY, *JOEC*, 05 août 1959.

ANY, *JOEFCO* 1er janvier 1963.

ANY, *JOEFCO* du 1er décembre 1962.

ANY, *JOEFCO*, 1er janvier 1963.

ANY, *Journal Officiel de la République du Cameroun*, mai 1960, p.691.

ANY, L. Dessaly, « Etude concernant la réunification des deux Cameroun », Rapport de sûreté n°1506, Yaoundé, 1959, p.14 (rapport non classé).

ANY, *L'Effort Camerounais*, n°67 du 12 janvier 1957, p.1.

ANY, *La presse du Cameroun* n° 2295 décembre 1957.

ANY *La Presse du Cameroun* n°3024 du samedi 21 et dimanche 22 mai 1960, p.1.

ANY *La Presse du Cameroun*, n°3159, novembre 1960.

ANY, *La presse du Cameroun* n° 2923 du mercredi 20 janvier 1960.

ANY, *La Presse du Cameroun* N°2768 du samedi et du dimanche, juillet 1959.

ANY, *La Presse du Cameroun* n°2988 du Mercredi 06 avril 1960, p.1.

ANY, *la presse du Cameroun* n°3.310 du 02 juin 1961.

- ANY, *La presse du Cameroun* n°3.3811 du 05 août 1963.
- ANY, *la presse du Cameroun* n°3.997 du 21 août 1963.
- ANY, *La presse du Cameroun* n°4.013 du 7 au 8 septembre 1963.
- ANY, *La presse du Cameroun* n°4.050 du 24 octobre 1963.
- ANY, *La presse du Cameroun* n°4.075 du 24 novembre 1963.
- ANY, *La presse du Cameroun* n°4608 du mercredi 08 septembre 1965, p.3.
- ANY, *La Presse du Cameroun*, 1958-1971.
- ANY, *la presse du Cameroun*, n° 2295 décembre 1957.
- ANY, *la presse du Cameroun*, n° 2919 du vendredi 14 janvier 1960.
- ANY, *La presse du Cameroun*, n° 3008 du samedi 30 avril, dimanche 1er, lundi 2 mai 1960
- ANY, *La Presse du Cameroun*, n°2295, décembre 1957.
- ANY, *La Presse du Cameroun*, n°2311 du jeudi 16 janvier 1958.
- ANY, *La Presse du Cameroun*, n°2467, janvier 1958.
- ANY, *La presse du Cameroun*, n°2919 du vendredi 14 janvier 1960NY, JOCF n°1047 du 09 février 1955.
- ANY, *La Presse du Cameroun*, n°2988 du Mercredi 6 avril 1960, p.1.
- ANY, *La Presse du Cameroun*, n°2995 du jeudi14 avril 1960, p.1.
- ANY, *la presse du Cameroun*, n°3.308 du 29au 30 mai 1961.
- ANY, *la presse du Cameroun*, n°3.811 du 05 au 06 janvier 1963.
- ANY, *La presse du Cameroun*, N°3016 du jeudi 12 mai 1960, p.1.
- ANY, *la Presse du Cameroun*, n°308 du 29 au 30 mai 1960.
- ANY, *La Presse du Cameroun*, n°3082, 1^{er} août 1960.
- ANY, IAC 2928, Lettre confidentielle No/27 du 27 septembre 1947, de Monsieur le Hautcommissaire de la République française au Cameroun.
- ANY, *Liberté*, n°10 du 21 septembre 1956.
- ANY, NF13, Sûreté. Rapport annuel de sûreté et de police 1953-1957, p.2.
- ANY, Schéma de l'action à mener dans chaque département.
- ANY, Vt/14, Terrorisme 1959-1960. Rapport de sûreté du 5 janvier 1960.
- ANY,1AC 242. Bamiléké (Région) Politique 1956-1961. Rapports politique de la Région Bamiléké 1956-1961.
- ANY. 1AC 413, sûreté, 1949-1956, Renseignements généraux sur quelques étrangers au Cameroun, lettre n°27.
- ANY. 1AC 9575. Sanaga Maritime, CGT réorganisation 1956.
- ANY. 2AC.146. Nyong et Kéllé et Sanaga-Maritime, population, recensement, 1952.

ANY. 3AC 1687. Sanaga Maritime, économie, 1952.

ANY. 3AC.418, Sanaga Maritime situation politique économique sociale et religieuse 1954, p.10.

ANY. AC 5170. Edéa Cameroun, main-d'œuvre, 1944.

ANY. APA 10186, sûreté, activités subversives, dossier spécial constitué par le HautCommissaire p.i. Casimir 1950.

ANY. APA 10781/B, Travail, main-d'œuvre africaine, salaire minimum vital, 1971. ANY. APA 11519/B, Sûreté, Bulletin de renseignements hebdomadaire N°2927/P52-LD/0L de la direction de la sûreté, période du 06 au 13 décembre 1952.

ANY. APA 11544, Renseignements généraux, Um Nyobe, 1947-1957. Cf. annexe 7 pour plus d'informations.

ANY. APA 11801/B lettre du 26 janvier 1938.

ANY. APA 11836 Ebolowa (circonscription) Rapport annuel 1947. Le titre du dossier ne doit pas prêter à confusion, le Chef de Région s'exprime dans son rapport annuel de 1949.

ANY. APA, 12846/C, Propagande antifranaise au Cameroun : notes et bulletins de renseignement 1919-1920.

ANY. APA.10189, Rapports divers, sûreté, 1949.

ANY. APA.10780, Grèves, dossiers n°27/2. Plantations SAFA, 1946.

ANY. IAC 9576, Edéa, SPROA, ouvriers grèves 1956.

ANY. IAC9548, Edéa, SFEDTP personnel en grève 1956.

ANY. JOC, n°1249 du 09 juillet 1958.

ANY. NF13 Sûreté. Rapport annuel de sûreté et police 1953-1957, p.1.

ANY. NF13, Rapport annuel de la sureté et de police, 1953-1957.

ANY., APA. 11180/C, Affaires musulmanes.

ANY.1AC.9575. Sanaga-Maritime, CGT, réorganisation, 1956.

ANY.2AC.1976. Sanaga-Maritime renseignement économique, 1948.

ANY.2AC324, Evolution économique et statistique Edéa, 1952.

2- Archives de la Préfecture d'Eséka (APEK)

APEK, Arrêté portant modification dans l'organisation territoriale du Cameroun. Dossier non classé.

APEK, avis d'évasion et de recherche n°99, dossier non classé.

APEK, Etat nominatif des détenus condamnés (droit commun et politique) au 1^{er} février 1957. Dossier non classé.

APEK, renseignements n°948/APA/4 du 29 mars 1957 portant sur la prison d'Eséka. Dossier non classé.

APEK, Textes des thèmes de propagande mis au point à Eséka et à inculquer aux chefs, notables, villageois, femmes durant les réunions qui se tiendront dans les chefs-lieux de subdivision ou de postes administratifs, et à proximité des brigades de gendarmerie. Dossier non classé.

3- Archives Régionales de l'Ouest (ARO)

ARO 1AC294/0, Bamiléké région carte administrative 1950-1955. Travaux de représentation cartographique de la région bamiléké par le service géographique de l'AEF. ARO, 1 AA 128, Rébellion, éradication, 1960. BRH N°12.

ARO, 1 AA 128, Rébellion, éradication, 1960. BRH N°14 du 27 avril au 3 mai 1960. ARO, 1 AA 146, Cameroun, (Cameroun) sécurité, 1960. Bulletin Bimensuel de renseignement N°25 du 1^{er} au 15 août 1961, p.5.

ARO, 1 AA 173, Menoua (Département), police, activités, 1960-1963. « Compte rendu d'opérations ».

ARO, 1 AA 173, Menoua (Département), police, activités, 1960-1963. BRH N°12, R1.

ARO, 1 AA 220, ALNK, activité subversives, 1959.

ARO, 1 AA 7 (3), Cameroun (Ouest) UPC, éradication 1958.

ARO, 1 AA 7 (5), Cameroun (Ouest) UPC, éradication, 1960.

ARO, 1 AC 286, « Rapport annuel, 1952. Région agricole Bamiléké », p.83.

ARO, 1 AC-192, Rapport politique sur l'état d'esprit de la population européenne et la population indigène au cours de l'année 1946 à Dschang.

ARO, 1A 220 ALNK, activités subversives, 1959.

ARO, 1AA 128, « Bamiléké (Région) rébellion éradication 1958-1960 ARO, 1AA 128, Rebellion, éradication, 1960.

ARO, 1AA 136, Ouest (Cameroun), terrorisme, 1960-1967, Décision N°120/MINFA du 27 décembre 1960.

ARO, 1AA 145, Note confidentielle n°49 Delauney Maurice, chef de la Région Bamiléké, 1958.

ARO, 1AA 146, Cameroun, République Fédérale, sécurité, 1974, Bulletin de renseignements hebdomadaires, période du 11 au 19 juin 1974.

ARO, 1AA 152 (2), Synthèse mensuelle de sûreté du mois de juin 1963, p.7.

ARO, 1AA 158, Rapport sûreté n°6, période du 6 au 30 décembre 1958.

ARO, 1AA 172, BR N°35, 27 octobre – 4 novembre 1959.

ARO, 1AA 172, BR n°36.

ARO, 1AA 173, Menoua (Département), police, activités, 1960-1963. Note de Service N°105/G/ORC/S du 22 février 1960, p.1.

ARO, 1AA, Ouest (Cameroun), terrorisme, 1960-1967. Organisation du TSM.

ARO, 1AA7 (3), Cameroun (Ouest), UPC.

ARO, 1AA7 Ouest (province). Terrorisme éradication.

ARO, 1AA7, « Bamiléké (région) Lutte anti-terroriste 1955-1963 »

ARO, 1AA7, « Organisation de la rébellion. »

ARO, 1AA7, Bamiléké (Région), lutte anti-terroriste, Bulletin mensuel de renseignements du 1^{er} au 31 décembre 1968, n°21.

ARO, 1AA7, Bamiléké (Région), Lutte antiterroriste, synthèse bimensuelle sûreté n°2636 du 17 septembre 1962.

ARO, 1AC 131 « Wanko Samuel. Assassinat, 1957. »

ARO, 1AC 151 Pays d'Outre-mer. Evolution politique 1959.

ARO, 1AC 158, Bamiléké (Région) police, activité. Rapport de sûreté de la période du 25 octobre au 15 novembre 1958.

ARO, 1AC 163 Rapport politique région Bamiléké 1953-1954.

ARO, 1AC 205 Bamiléké (Région) Rapport annuel 1954-1955.

ARO, 1AC 242 Bamiléké (Région) Politique 1956-1961. Rapports politique de la Région Bamiléké 1956-1961.

ARO, 1AC 242 Bamiléké (Région) Politique 1956-1961. Rapports politique de la Région Bamiléké 1956-1961.

ARO, 1AC 246 Cameroun (Territoire) UPC activités 1952-1959.

ARO, 1AC 265 Association création 1952- 1959 ; région Bamiléké.

ARO, 1AC 274 Bamiléké (Région) Administration 1954-1956.

ARO, 1AC 279 Bamiléké (Région) Rapport politique 1950-1953.

ARO, 1AC/174/0, Bamiléké région café, commercialisation et culture, 1943-1949.

ARO, 1AC103/0, Garde camerounaise création .1946. Arrêté no 1622 du 1ier juin 1946 du HC portant transformation de la garde indigène en garde camerounaise, 1946.

ARO, 1AC133, Bamiléké région bétail. Commercialisation, 1950.

ARO, 1AC14/0, Société africaine de prévoyance (SAP) activités 1953-1963. Activités de la SAP au Cameroun général et en région bamiléké en particulier 1953-1963.

ARO, 1AC169/0, Imposition réglementation, 1957. Divers textes portant réglementation de l'imposition.

ARO, 1AC179/0, Cameroun. Ordre et paix, 1949. Arrêté du H-C portant maintien de l'ordre public par l'armée sur le territoire du Cameroun, 1949.

ARO, 1AC2/0, Ouest Cameroun. Election 1951-1954. Diverses professions de foi pour les élections des années 1951-1954 dans l'ouest du pays.

ARO, 1AC218/0, Cameroun territoire camerounais français et anglais. Espionnage 1932-1939.

ARO, 1AC24, Bafoussam subdivision, politique, 1957-1958.

ARO, 1AC249/0, Cameroun territoire unité administrative, création, 1952.

ARO, 1AC51/0, Territoire d'outre-mer. Evolution, 1956. Loi No 56-619 du 23 juin 56 autorisant le gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du ministère de la France d'Outre-mer, 1956.

ARO, 1AC564 Archives prison de Bafoussam 1957-1974.

ARO, 1AC99/0, Cameroun commune. Organisation.1954-1955. Divers actes portant réorganisation en région bamiléké, 1954-1955.

ARO, AA 7 (3), Cameroun (Ouest) UPC, éradication 1958.

ARO, Archive prison de Bafoussam et Dschang 1960-1974.

ARO, Correspondance de Kamga Joseph, chef du groupement Bandjoun à Monsieur le président de la 4e commission de la 8e session de l'ONU à New York le 18 mars 1954.

ARO, Correspondance N° B/L du 19 mai 1959 de l'agent informateur sûreté-Dschang sur l'affaire Balatchi (subdivision de Mbouda) adressée au PS 2 ; Région Bamiléké.

ARO, Dossier non classé, instruction interministérielle sur l'organisation de l'auto-défense, 25/06/1962.

ARO, IAA 7, « Circulaire sous maquis » du 31 mars 1967 ».

ARO, IAC 226 (1), « Bamiléké (Région) force de l'ordre activités 1959-1960 ».

ARO, Mesures prises par les autorités administratives locales et nationales en vue d'enrayer le terrorisme dans l'Ouest du pays.

ARO, Ministère de l'Intérieur. 1958.

ARO, Moumié, F., lettre à Camarade Lissouk Nsola à Yaoundé, 07.08.58, annexe dans le rapport du Ministère de l'Intérieur, 1958.

ARO, Note d'octobre 1958, concernant l'UPC en France du Délégué du Haut-Commissaire au Haut-Commissaire, Service documentation Yaoundé, signée par P. Bouchart.

ARO, Ouest, Cameroun (UPC), éradication, 1959.

ARO, Rapport Sûreté Nationale n°39/CF/ABF, octobre 1961.

ARO, Synthèse bimensuelle de sûreté n°2123 du 31 juillet 1961.

4- Archives de la Sous-Préfecture de Ngambè

(ASPN) ASPN, APA Dossier rebelle Makandepouthé 1958.

ASPN, Attaque par rebelles de la brigade de gendarmerie de Ndom 09/12/1970.

ASPN, Attaque par rébellion de la gendarmerie de Ndom, 1^{er} juillet 1961. ASPN, Dossier terroristes Yetna Leba et Baky-Baky (assassinat) 1962.

ASPN, Rapport du commissaire aux renseignements généraux à Ngambè 1961-1963.

ASPN, Renseignement sur les forces occasionnelles du maintien de l'ordre à Ngambè, 1961-1963.

ASPN, Synthèse des comptes rendus bimensuels du QMSN, 1961-1962.

ASPN, APA Dossier rebelle de la dépouille de Ruben Um Nyobè 1958.

5- Archives de la Sous-Préfecture de Babadjou

(ASPB)

ASPB, Correspondance du préfet Josué Nitchéu au sous-préfet de l'arrondissement Batcham en date du 22 octobre 1966 relative à la situation du groupement Batcham. ASPB, Fiche de renseignement du poste gendarmerie de Babadjou du 6 août 1957.

ASPB, Procès-verbal de règlement d'un litige agro pastoral à Bafemgha (Mbouda), 13 février 1986.

6- Archives de la Préfecture de Mbouda (APM)

APM, 088/PS/30, Agent sûreté Mbouda.

APM, A4/PS/30 du 09-06-1961, Informateur, confidentiel, terroriste dans le département des Bamboutos.

APM, Afana, O., lettre à Moumié, F., 02 mai 1957.

APM, Allocution de Tanga Fouotsop Samuel à l'occasion de la tournée de Tetang Josué du 22 au 24 août 1961 dans les Bamboutos.

APM, Compte rendu de la campagne psychologique contre les dernières séquelles de la rébellion menée du 13 au 16 juillet 1967 dans le département des Bamboutos.

APM, Compte rendu de la délégation pour la campagne anti-terroriste dans le groupement Bagam le 14 juillet 1967.

APM, Compte rendu de la délégation pour la campagne anti-terroriste dans le groupement Bamesso le 14 juillet 1967.

APM, Compte-rendu, 10 mars 1955.

APM, Correspondance confidentielle n° 000034/L/CP/DES de Paul Denis Ngoko, préfet des

Bamboutos, à Monsieur le Vice-Premier Ministre chargé de l'intérieur, en date du 01er février 1965.

APM, Correspondance confidentielle n° 23 / L / CF de M. Manga, Sous-préfet de l'arrondissement de Mbouda au préfet des Bamboutos, en date du 22 mai 1968.

APM, Correspondance de J. Sablayrolles, chef de la subdivision de Mbouda au chef de la région Bamiléké en date du 30 juillet 1958.

APM, Correspondance de J. Sablayrolles, chef de la subdivision de Mbouda à M. le chef de la région Bamiléké, le 04 juillet 1956.

APM, Correspondance de J. Sablayrolles, chef de la subdivision de Mbouda à M. le chef de la région Bamiléké, le 04 juillet 1956.

APM, Correspondance du chef supérieur Bamessingué à Monsieur l'administrateur- maire de Mbouda, le 12-11-1956.

APM, Correspondance du commissaire aux renseignements généraux de Mbouda, J. Miko, à M. le directeur de la sureté fédérale à Yaoundé en date du 12 novembre 1965, Rapport sur les différentes situations dans le Département des Bamboutos.

APM, Correspondance n° 23/L/CF du sous-préfet de l'arrondissement de Mbouda au préfet des

Bamboutos relative à la réunion du comité d'arrondissement de lutte anti-terroriste en date du 22 mai 1968.

APM, Instruction présidentielle no 06/CAB/PR du 21 mars 1978 modifiant et complétant l'instruction présidentielle no 22/PRF du 22 novembre 1969 portant organisation des comités de coordination (CCO) auprès des chefs de circonscriptions administratives.

APM, Instruction présidentielle no 22/PRF du 22 novembre 1969 portant organisation des comités de coordination (CCO) auprès des chefs de circonscriptions administratives.

APM, Lettre confidentielle de J. Sablayrolles au chef de la région Bamiléké, du 28 mai 1956.

APM, Lettre confidentielle du chef de subdivision de Mbouda, 1957.

APM, N° 1/N/CA/AMD/ 20 mai 1968.

APM, Procès-verbal de la réunion du comité d'arrondissement pour la lutte anti-terroriste tenue à Mbouda le 20 mai 1968.

APM, Procès-verbal de la troisième campagne anti-terroriste dans le département des Bamboutos, février 1968.

APM, Procès-verbal de la troisième campagne anti-terroriste dans les Bamboutos, février 1968.

APM, Procès-verbal de résolution présenté par Tétang Josué et adopté par l'assistance au cours de la réunion de clôture de la 3e campagne anti-terroriste dans les Bamboutos le 03 février 1968 à Mbouda.

APM, PS/ 30, Agent sureté Mbouda, AI, a/s de M. Tedonnang Tinkin Simon-Pierre, 08-6-1961. APM, PS/30/a /1 du 05 février 1968, a/s troisième campagne anti-terroriste menée par les ressortissants de Bamboutos de l'extérieur.

APM, Rapport de tournée de Tetang Josué alors, secrétaire d'Etat à la présidence chargée de l'information, dans le département des Bamboutos du 22 au 24 août 1961. APM, Rapport du service de renseignements généraux, 1960.

APM, Rapport n° 0026/R/CF du préfet des Bamboutos à M. l'Inspecteur Fédéral de l'Administration pour la région administrative de l'Ouest, sur la situation générale dans le département des Bamboutos au cours de l'année 1964, en date du 18 janvier 1965. APM, Rapport politique de 1960.

APM, Rapport politique de 1964.

APM, Rapport politique mois de janvier, février et mars 1968 dans le département des Bamboutos.

APM, Résolution adoptée par les délégations des originaires du département des Bamboutos de l'extérieur et les cadres locaux de l'UNC à l'issue de la réunion tenue à Mbouda du 31 janvier au 03 février 1968 dans le cadre de la troisième campagne anti-terroriste.

APM, Sûreté de Mbouda, Bulletin d'information du 5 décembre 1961 N° 0275/PS/30/RG. APM. Compte rendu de la délégation pour la campagne antiterroriste dans le groupement Bamesso le 14 juillet 1967.

7- Archive du Département de la Menoua (ADM)

ADM, 16 / Ps-9 Cf. Région Bamiléké, Subdivision de Dschang

ADM, 16 / Ps-9 renseignements généraux au Cameroun français.

ADM, agent sureté-Dschang, mesures anti-terroriste à Foréké-Dschang, enregistré sous le n°1255 le 11 août 1959.

ADM, agent sûreté-Dschang, mesures d'auto-défense contre le terrorisme à Foréké-Dschang, enregistré sous le n°1216 le 05/08/1959.

ADM, Archives (non classée) de la sous-préfecture, de la police et de la gendarmerie de Dschang, 1954-1971.

ADM, Circulaire de Soucadaux, Haut-Commissaire de la République française au Cameroun en date du 22 août 1952, aux chefs de Région directeurs et chefs de service.

ADM, circulaire n°005 de l'inspecteur fédéral d'administration de Bafoussam du 20 janvier 1966.

ADM, Correspondance de Djeukeng, chef traditionnel du gouvernement Baleveng, subdivision de Dschang, à Monsieur Djoumessi Mathias Président de l'UPC et du Kumze en date du 31 janvier 1951.

ADM, extrait du « réveil » du 08 mai 1950, enregistré sous le n°110.

ADM, Gwodog, J., lettre à Um Nyobè, 28 mai 1958.

ADM, Lettre signée Thaptchet à la Commission exécutive upéciste en France, 09 septembre 1958.

ADM, Messmer, P., lettre au Ministre de la France d'Outre-Mer, juin 1957.

ADM, Michel Gosselin, Le budget d'une fédération et d'un territoire, section de documentation militaire de l'Outre-Mer, 1957, p.29.

ADM, Note n°415/CF/RBK adressée par le chef de région Bamiléké au colonel Lamberton.

ADM, Note secrète du Délégué du Haut-Commissaire à la Haut-commissaire à Yaoundé, 22.10.58

ADM, Procès-verbal du Comité de Coordination pour le maintien de l'Ordre (CCO) tenu à Mbouda, le 9 octobre 1971.

ADM, Raport du capitaine Haulin, Commandant de la compagnie de gendarmerie de Dschang, sur un attentat terroriste commis dans le groupement de Foreké-Dschang, enregistré sous le n°1820 le 29/10/1959.

ADM, Rapport de sûreté n° 0145/ PS2 / LMP / JL (Période du 1er au janvier 1961).

ADM, Secret, Rapport de sûreté période du 16 au 31 mai 1961, n° 1. 758 / PS 2 / SM / JL.

ADM, Sûreté-Dschang, Attitude de la population Bamiléké face au terrorisme, 24 décembre 1958.

ADM, Sûreté-Dschang, attitude de la population bamiléké face au terrorisme, 24 décembre 1958.

8- Archives de la sous-préfecture de Dschang (ASD) ASD,

Bulletin de Renseignement de la semaine 20 au 26 septembre 1958.

ASD, Note confidentielle N°49 de M. Delauney.

VIII- SOURCES ORALES

Noms et Prénoms	Agés	Statut social ou profession	Lieu de l'entretien	Date de l'entretien

Anani Rabier Bindzi	75 ans	Journaliste, témoin de la guerre de libération au Cameroun et présentateur de l'émission « tribune de l'histoire » à canal 2,	Douala	7 avril 2022
Assafack Fongui Michel	67 ans	Sergent-chef retraité	Dschang	3 mars 2021
Assafack Michel	94 ans	Cultivateur	Bafoussam	23 mars 2022
Assoumou Bienvenu	45 ans	Hôtelier	Yaoundé	10 février 2020
Asuge Suzanne	101 ans	Ancienne des camps de concentration	Matomb	29 janvier 2022
Awang Christophe	102 ans	Activiste sous maquis	Bafang	8 juin 2021
Bahebeg Paul	94 ans	Militaire retraité	Ndom	14 avril 2021
Bamal Emmanuel	66 ans	Fils d'un ancien militaire de l'armée Camerounaise	Pouma	28 décembre 2020
Bamala François	49 ans	Gardien de la paix	Edéa	20 avril 2021
Banougui Samuel	84 ans	Ancien insurgé	Mom I	02 juillet 2021
Béa Paul	99 ans	Ancien insurgé	Boumnyebel	3 septembre 2021

Bikendeng Dominique	98 ans	Ancien insurgé faction Makandepouthe	Edéa,	22 décembre 2020
Bilola Ayissi,	86 ans	Ancien Commissaire de police	Yaoundé	14 mai 2022
Bilog	73 ans	Notable	Nkenglikok	15 mai 2021
Bilong Edouard	76 ans	cultivateur	Ngambè	9 janvier 2021
Bissai Didier	82 ans	Inspecteur de police retraité	Pouma	28 novembre 2022
Bitom Jean Pierre	81 ans	Ancien garde civique à Ngambè	Messondo	5 avril 2021
Boog Alphonse	75 ans	Ancien chef de village de Ntouleng	Bot-Makak	30 mai 2021
Bounkeu Daniel	97 ans	Notable à Balatchi	Yaoundé	20 septembre 2021
Djou David	79 ans	Serviteur à la chefferie Batcham	Batcham	31 août 2022
Djoumessi Mathias	83 ans	Instituteur retraité Balatchi	Balatchi	29 août 2022
Dongo Luc	81 ans	Ancien fonctionnaire de la mairie	Ndom	24 octobre 2020
Elouga Paul	55 ans	Commissaire de police	Pouma,	28 décembre 2020
Eock Simon	80 ans	Enseignant retraité	Pouma	14 avril 2021
Fendjui Ludovic	57 ans	planteur	Bamendjing	7 mars 2021
Fokam Antoine	56 ans	Mécanicien	Yaoundé	10 février 2020
Fomekeu Kenfo Bonaventure	95 ans	Sous-chef Balatchi	Balatchi	29 août 2022

Fomekong Phillipe	79 ans,	Planteur	Bangang	17 avril 2021
Hot Jérémie	41 ans	Inspecteur de police	Yaoundé	30 novembre 2021
Issa Yaya	36 ans	Commerçant	Yaoundé	6 mai 2020
Issog Tami David	83 ans	Anciens insurgé	Song – Dibong	2 mai 2022
Kadji Elisabeth,	88 ans	Agent de liaison au maquis	Bafang	15 août 2021
Kegni Guy Ferdinand	79 ans	Fonctionnaire retraité	Loum	6 août 2021
Kohn Charles	62 ans	Cheminot retraité	Ndom	9 septembre 2021
Lipem Samuel	87 ans	Ancien ouvrier de l'ALUCAM	Edéa	22 décembre 2020
Lissouck Honoré	77 ans	Gardien de la paix retraité	Ndom	08 décembre 2022
Magni Ngoufika Thérèse	85 ans	Ancienne activiste, agent de liaison ALNK	Dschang	15 juillet 2021
Mahel Gwet Stéphane	83 ans	Officier de police retraité	Biyouha	4 mai 2022
Mahel Thomas	71 ans	Notable	Adna	21 novembre 2020
Malang Gérard	97 ans	Commissaire de police retraité	Bot-Makak	13 mai 2021
Malang Gérard	77 ans	Commissaire retraité	Bot-Makak	5 septembre 2021
Maleth Jacques	51 ans	Enseignant	Eséka	26 janvier 2021
Mandeng Joseph	75 ans	Planteur	Dizangué	30 janvier 2021

Mandieusseau Blandine	55 ans	Infirmière	Loum	6 août 2021
Massack Paul Henri	73 ans	Commissaire de police retraité	Yaoundé	19-20 septembre 2021
Matamba Odile	55 ans	Fille d'un ancien insurgé	Ndjock	26 janvier 2021
Matip Joseph	65 ans	Officier de police retraité	Edéa	1 ^{er} novembre 2022
Mawé Elise	101 ans	Ancienne activiste, agent de liaison ALNK	Loum-Chantier	8 octobre 2021
Mawoutang Théophile	51 ans	Conseillé municipal et fils d'un ancien insurgé	Dschang	15 juillet 2021
Mayack Isaac	90 ans	Ancien proviseur du lycée d'Edéa	Edéa	09 décembre 2020
Mballa Mballa Henri	45 ans	Officier de police	Eséka	2 février 2021
Mbilla Pierre	59 ans	Cultivateur	Ngambè	2 septembre 2022
Mbilla Simon	78 ans	Ancien Ministre de la sécurité sociale	Makak	3 décembre 2021
Mbog Martin,	101 ans	Ex insurgé	Edéa,	22 décembre 2020
Mbom Nkode Jules	85 ans	Notable	Makak	30 juillet 2022
Mbombog Mahel Gwet	79 ans	Chef traditionnel	Bilagal	7 mars 2022
Mboua Samuel	75 ans	Ancien cadre à l'ALUCAM	Messondo	19 janvier 2022

Mboumsong Benoit	97 ans	Officier de police retraitée	Boumnyebel	23 janvier 2021
Messi Avouna Yves Merlin	39 ans	Inspecteur de police	Bafoussam	08 février 2021
Molibog Pascal	81 ans	Ancien conducteur d'engin à la SAFACAM	Dizangué	20 avril 2021
Mpay Philippe,	84 ans	Général de Division	Badjop	7 mars 2022
Mvondo Pierre	41 ans	Inspecteur de police	Eséka	5 novembre 2021.
Ndjé Bayi Calvin	98 ans	Ancien commando de l'ALNK	Ndom	14 avril 2021
Ndjé Bayi Pierre	99 ans	Ancien insurgé	Matomb	30 mai 2022
Ndjock Gustave	86 ans	Naturopathe	Song Mbong	le 22 mai 2021
Ndouma Philippe	56 ans	Infirmier	Loum-Chantier	8 octobre 2021
Newa Julienne	97 ans	Officier de police retraité	Kékem	1 septembre 2021
Ngankou Joseph	90 ans	Ancien militaire de l'armée camerounaise	Bafoussam	26 juin 2021
Ngo Um Martine	56 ans	Fonctionnaire et fille d'un insurgé	Dizangué	23 septembre 2022
Ngol Nkomo Aristide	97 ans	Officier de police retraité	Makak	10 janvier 2022
Nguidjoi Banoun	89 ans,	Agriculteur,	Eséka	11 mai 2022
Njebayi Jean	86 ans	Ancien insurgé	Messondo	19 janvier 2022

Nogbanga Antoine Luc	58 ans	Enseignant au lycée classique d'Edéa	Kopongo-Edéa	22 décembre, 2021
Nogbanga Antoinette	53 ans	Enseignante au lycée classique d'Edéa	Edéa	22 décembre 2020
Nogbanga Paulin	65 ans	Pêcheur	Edéa	1 mars 2021
Nsayi Bayiha Issac	56 ans	Notable	Bot-Makak	5 octobre 2022
Ntep Ntep Paul	89 ans	Commissaire de police retraité	Hikoa-Malep	3 avril 2021
Nzeune André	97 ans	Soldat ALNK	Yaoundé	15 juin 2021
Nzeune André	97 ans	Soldat ALNK	Yaoundé	14 mai 2022
Pouhe Yede Didier	60 ans	Notable	Madoumba	3 mars 2021
Sa Majesté Sokoudjou Jean Rameau	81 ans	Chef supérieur Bamendjou, ex prisonnier politique	Douala	20 septembre 2021
Sadrack Ndjekal	80 ans	Ancien Sergent de l'armée camerounaise	Makondo	19 mars 2022
Semengue Pierre	86 ans	Ancien Général d'armée	Yaoundé	14 mai 2022
Soh Géremi	65 ans	Menuisier	Loum-Chantier	8 octobre 2021
Ta-ah Tépouna Lachélé	78 ans	Eleveur	Penja	6 août 2021
Tafre Paul Denis	47 ans	Employé de bureau mairie de Galim	Bagam	12 août 2021
Tagagou Olivier	96 ans	Gardien de la paix retraité	Penja	08 décembre 2020

Talontsa	87 ans	Cheminot retraité	Dschang	15 mars 2021
Tchinda Gabriel	80 ans	Cadre technique de la planification et du développement régional en retraite	Loum	6 août 2021
Tchio Pierre	87 ans	Notable	Bafounda	le 13 août 2021
Tchouala Lafouet Dschanplapa	97 ans	Ancien manœuvre dans les plantations du Mungo	Bamebim-Balatchi	18-19 août 2021
Tenkeila Jean	78 ans	Commerçant	Yaoundé	14 mai 2022
Tenko Paul	101 ans	ancien insurgé	Bagam	28 avril 2021
Teponnou Gabriel	78 ans	Membre du <i>Pouougoung</i>	Mbouda	19 juillet 2021
Tjomb Béa Samuel	63 ans	Catéchiste	Babimbi	15 janvier 2022
Tonfack Appolinaire	97 ans	Ancien insurgé	Bafang	8 juin 2021
Toukam Ferdinand	95 ans	Soldat ALNK	Dschang	15 juillet 2021
Yana Yana Rodrigue	99 ans	Ancien insurgé	Eséka	11 mai 2022
Yassiri Yassiri Adrien	35 ans	Inspecteur de police	Dschang	18 février 2021
Yemdi Paul	87 ans,	Ancien garde civique	Bangangté	23 juin 2021
Yemelong Thadée	82 ans	Garde rapproché d'Ernest Ouandié	Douala	7 avril 2022
Yon Both Joseph	89 ans,	Commissaire de police retraité	Song Hot	3 avril 2021
Zézé Samuel	96 ans	Ancien prisonnier politique	Yaoundé	14 mai 2022

INDEX

27, 35, 46, 51, 71, 86,
95, 153, 163, 201, 244,
263, 323, 344, 357,
367, 399

I- INDEX AUTEURS

A. Chouet, 49, 51, 57, 67, 89, 93, 101, 123,
145, 178, 198, 250, 256, 259, 330, 390

A. Eyenga, 222, 226, 227, 231, 234, 236,
243, 256, 257, 258, 259, 261, 263, 265,
269, 273, 274, 275, 288, 313, 321, 323,
324, 326, 328, 330, 331, 335, 336, 338,
345, 346, 361, 363, 365, 366, 370, 372,
379, 381, 384

A. J. Anafack Lemofack, 388, 390, 384,
386, 399, 403, 406, 407, 408, 409, 410,
411, 413, 414, 415, 416, 421, 422, 426,
427, 428, 429, 434, 435, 441, 443, 444,
446, 448

A. Makembe Tollo, 67, 68, 69, 71, 74, 77,
79, 80, 81, 87, 92, 93, 94, 96, 98, 101,
102, 105, 106, 107, 108, 110, 114, 115,
118, 119, 124, 130, 131, 132, 133, 135,
136, 138, 139, 150, 201, 203, 205, 206,
211, 215, 237, 240, 243, 245, 247, 248,
249, 253, 255, 262, 310

A. Mbembe, 113, 215, 251, 266, 272, 281,
285, 397, 413, 414, 415, 416, 421, 422,
426, 427, 428, 429, 434, 435, 441, 443,
444, 446, 448, 449, 450, 492, 513, 514,
516, 523, 524, 529, 530, 534, 536, 541,
574, 575, 577, 578

A. Memmi, 88, 85, 93, 99, 100, 101, 106,
107, 108, 111, 120, 123, 126, 129, 138,
149, 161, 162, 163, 180, 185, 186, 188,
189, 190, 191, 197, 199, 208, 216, 218,
222, 226, 227, 231

A. Neuberg, 22, 56, 58, 59, 61, 62, 64, 67,
68, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 88, 91, 95,
96, 98, 100, 101, 102, 104, 106, 107,
108, 109, 113, 114, 119, 201, 202, 209,
210, 211, 212, 215

A. P. Temgoua, 69, 298, 299, 300, 303,
308, 313, 314, 317, 319, 320, 324, 327,
328, 330, 335, 336, 339, 347, 348, 350,
361, 365, 366, 367, 373, 374, 375, 377,
378, 379, 384, 390, 388, 389, 390, 391,
392, 399, 400, 401, 406, 407, 408, 409,
410, 411, 412, 413, 415, 418, 420, 427,
428, 430, 432, 433, 435

B. Anderson, 54, 56, 187, 201, 208, 209,
232, 254, 262, 269, 293, 294, 299, 301,
303, 304, 308, 316, 323, 330, 337, 352,
384, 387, 430,

B. Anyia Enyegue, 4, 5, 6, 7, 8, 25, 27, 28,
30, 32, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 44,
45, 47, 50, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 61, 62,
64, 67, 68, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 88,
91, 95, 96, 98, 100, 101, 102, 104, 106,
107, 108, 109, 113, 114, 119, 201,
202, 209, 210, 211, 212, 215, 216, 217,
218, 219, 221, 223, 225, 226, 227, 230,

- 231, 233, 234, 236, 237, 240, 241, 253, 254, 255, 256, 260, 262, 291, 292, 293, 294, 297, 300, 301, 302, 303, 305, 307, 310, 314, 318, 320, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 333, 335, 337, 338, 340, 347, 349, 352, 353, 355, 357, 359, 360, 366, 367, 369, 372, 374, 376, 379, 384, 390, 384, 386, 399, 403, 406, 407, 408, 409, 410, 411
- B. Boene, 121, 333, 347, 357, 375, 391, 437, 450, 509, 518
- B. Mbila Enyegue, 12, 73, 212, 218, 233, 243, 251, 260, 262, 301, 302, 303, 306, 309, 311, 324, 323, 327, 329, 331, 332, 333, 334
- B. Warusfel, 104, 118, 159, 199, 08, 216, 218, 222, 226, 227, 231, 234, 236, 243, 256, 257, 258, 259, 261, 263, 265, 269, 273, 274, 275, 288, 313, 321, 323
- Bakang ba Tonjé, 205, 274, 276, 275, 288, 313, 321, 323, 324, 326, 328, 330, 331, 335, 336, 338, 345, 346, 361, 363, 365, 366, 370, 372, 379, 381, 384, 388, 389, 391, 392, 393, 394, 397, 402, 403, 406, 408, 409, 410, 413, 425, 432, 433, 444, 446
- C. Diane, 53, 59, 61, 64, 68, 71, 77, 87
- C. Dikoume, 75, 82, 83, 84, 86, 87, 99, 100, 105, 108, 126, 137, 140, 141, 144, 156, 159, 164, 166, 188, 191, 249, 258, 286, 288, 311, 324, 340, 341, 344, 347, 353, 355, 358, 359, 362, 368, 382, 383, 390, 395, 410, 433, 517, 539, 541, 544, 549
- D. Abwa, 3, 46, 65, 109, 114, 132, 133, 139, 142, 170, 206, 208, 210, 217, 219, 220, 221, 222, 226, 227, 230, 231, 232, 234, 235, 236, 239, 240, 241, 242, 244, 247, 248, 255, 271, 291, 292, 295, 296, 298, 299, 300, 303, 308, 313, 314, 317, 319, 320, 324, 327, 328, 330, 335, 336, 339, 347, 348, 350, 361, 365, 366, 367, 373, 374, 375, 377, 378, 379, 384, 390, 388, 389, 390, 391, 392, 399, 400, 401, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412
- D. Fischer, 14, 230, 231, 234, 236, 243, 256, 257, 258, 259, 261, 263, 265, 269, 273, 274, 275, 288, 313, 321, 323, 324,
- D. Mokam, 69, 237, 314, 321, 323, 324, 326, 328, 330, 331, 335, 336, 338, 345, 346, 361, 363, 365, 366, 370, 372, 379, 381, 384, 388, 389, 391, 392, 393, 394, 397, 402, 403, 406, 408, 409, 410, 413, 425, 432, 433, 444, 446, 447,
- E. Che Guevara, 303, 304, 352
- E. Ela Ela, 105, 108, 119, 131, 133, 138, 139, 140, 201, 206, 209, 210, 211, 243, 247, 248, 249, 250, 252, 253, 257, 262, 263, 264, 265, 266, 269, 273
- E. Inciyan, 125, 131, 201, 278, 290, 370, 397
- E. Mveng, 230, 249, 258, 286, 288, 311, 324, 340, 341, 344, 347, 353, 355, 358, 359, 362, 368, 382, 383, 390, 395, 410, 433, 517, 539, 541, 544, 549, 550, 552
- E. Wonyu, 202, 275, 298, 304, 320, 324, 327, 328, 352, 353, 354, 358, 359, 364, 372, 382, 383, 384, 408, 409, 410, 420,

- 429, 443, 448, 449,
Enoh Meyomesse, 33, 53, 55, 56, 62, 68,
202, 377, 438, 511, 531
F. Beau, 16, 25, 48, 180, 206, 209, 210,
211, 243, 247, 248, 249, 250, 252, 253,
257, 262, 263, 264, 265, 266, 269, 273,
274, 275, 276, 277, 278, 285, 288, 324
F. Couderc, 17, 29, 46, 146, 187, 201, 208,
209, 232, 254, 262, 269, 293, 294, 299,
301, 303, 304, 308, 316, 323, 330, 337,
352, 354, 360, 367, 370, 378, 380, 384
F. Dieu, 13, 27, 97, 98, 196
F. Etoga Eily, 230, 234, 237, 242, 247,
255, 261, 262, 263, 264, 269, 270, 272,
273, 275, 276, 279, 281, 282, 285, 289,
290, 303, 314, 317, 324, 329, 335, 344,
345, 352, 357, 372
F. Fenkam, 28, 88, 92, 93, 94, 96, 98, 101,
102, 105, 106, 107, 108, 110, 114, 115,
118, 119, 124, 130, 131, 132, 133, 135,
136, 138, 139, 150, 201, 203, 205, 206,
211, 215, 237, 240, 243, 245, 247, 248,
249, 253, 255, 261, 265
F. Linge Bougha, 3, 17, 35, 47, 64, 65, 67,
68, 69, 71, 74, 77, 79, 80, 81, 87, 92, 93,
94, 96, 98, 101, 102, 105, 106, 107, 108,
110, 114, 115, 118, 119, 124, 130, 131,
132, 133, 135, 136, 138, 139, 150, 201,
203, 205, 206, 211, 215, 237, 240, 243,
245, 247, 248, 249, 253, 255, 261, 265,
274, 275, 277, 301, 302, 318, 324, 338,
345, 354, 360, 361, 368, 369, 370, 371,
383, 386, 388, 414, 415, 437, 444, 445,
447, 529 101, 114, 141
F. M. Kenné, 4, 5, 6, 7, 9, 11, 22, 23, 24,
31, 201, 206, 209, 210, 211, 218, 243,
247, 248, 249, 250, 252, 253, 257, 262,
263, 264, 265, 266, 269, 270, 273, 274,
275, 276, 277, 278, 285, 288, 293, 298,
300, 304, 320, 324, 327, 328, 352, 353,
354, 358, 359, 364, 372, 382, 383, 384,
408, 409, 410, 420, 429, 430, 443, 448,
449, 450, 453, 467, 469, 487, 489, 497
F. Ocqueteau, 20, 101, 154, 157, 197, 273,
274, 275, 276, 277, 278, 285, 288, 293,
298, 304, 320, 324, 327, 328, 352
F. X. Vershave, 108, 110, 114, 115, 118,
119, 124, 130, 131, 132, 133, 135, 136,
138, 139, 150, 201, 203, 205, 206, 211,
215, 237, 240, 243, 245, 247, 248, 249,
253, 255, 261, 265, 274, 275, 277, 301,
302, 318, 324, 338, 345, 354, 360, 361,
368, 369, 429
G. Chaffard, 5, 137, 143, 201, 207, 251,
328, 302, 318, 324, 338, 345, 354, 360,
361, 368, 369, 370, 371, 383
G. Donnat, 230, 215, 237, 240, 243, 245,
247, 248, 249, 253, 255, 261, 265, 274,
275, 277, 301, 302, 318, 324
J. B. Ketchateng, 118, 119, 124, 130, 131,
132, 133, 135, 136, 138, 139, 150, 201,
203, 205, 206, 211, 215, 237, 240, 243,
245, 247, 248, 249, 253, 255, 261, 265,
274, 275, 277, 301, 302, 318, 431
J. Benjamin, 30, 141, 330, 338, 345, 354,
360, 361, 368, 369, 370, 371, 383, 386
J. Ki-zerbo, 13, 18, 34, 40, 47, 52, 78, 79,
81, 83, 85, 93, 99, 100, 101, 106, 107,

- 108, 111, 120, 123, 126, 129, 138, 149,
161, 162, 163, 180, 185, 186, 188, 189,
190, 191, 197, 199, 208, 216, 218, 222,
226, 227, 231, 234, 236, 243, 256, 257,
258, 259, 261, 263
- J. M. Caradec'h, 26, 36, 42, 48, 50, 59, 61,
92, 96, 104, 107, 108, 109, 133, 204,
210, 215, 216, 221, 227, 228, 234, 237,
242, 247, 255, 261, 262, 263, 264, 269,
270, 272, 273, 275, 276, 279, 281, 282,
285, 289, 290, 303, 314, 317, 324, 329,
335, 344, 345, 352, 357
- J.-F. Bayart, 124, 138, 262, 263, 265, 269,
273, 274, 275, 288, 313, 321, 323, 324,
326, 328
- L. Moume Etia, 62, 212, 280, 281, 282,
285, 289, 290, 303, 314, 317, 324, 329,
335, 344, 345, 352, 357, 372, 390, 384,
390, 397, 417, 419, 435, 440, 442, 443,
447, 448, 449, 524
- L. Ngongo, 300, 318, 324, 333, 338, 345,
354, 360, 361, 368, 369, 370, 372
- L. Sah, 298, 374, 413, 261, 265, 274, 275,
277, 301, 302, 318, 324, 338, 345, 354,
360, 361, 368, 369, 370, 371, 383, 386,
388, 414, 415, 437, 444, 445, 447, 529
- M. Kanguelieu Tchouake, 10, 59, 217,
232, 34, 236, 243, 256, 257, 258, 259,
261, 263, 265, 269, 273, 274, 275, 288,
313, 321, 323, 324, 326, 328, 330, 331,
335, 336, 338, 345, 346, 361, 363, 365,
366, 370, 372, 379, 381, 384, 388, 389,
391, 392, 393, 394, 397, 402, 403, 406,
408, 409, 410, 413, 425, 432, 433, 444,
446, 447, 474, 500, 548, 572, 573
- Mongo Beti, 135, 147, 430, 431, 432, 515
- N. B. Dika Akwa, 132, 133, 139, 142,
170,
206, 208, 210, 217, 219, 220, 221, 222,
226, 227, 230, 231, 232, 234, 235, 236,
239, 240, 241, 242, 244, 247, 248, 255,
271, 291, 292, 295, 296, 298, 299, 300,
303, 308, 313, 314, 317, 319, 320, 324,
327, 328, 330, 335, 336, 339, 347, 348,
350, 361, 365, 366, 367, 373
- N. Courtin, 83, 92, 340, 343, 526, 527
- Oumaroudjam Yaya, 21, 22, 28, 333, 519
- P. Biya, 6, 7, 9
- P. Blanchard, 311, 298, 304, 305, 307,
308, 309, 315, 317, 318, 321, 322, 324,
336, 388, 399, 410, 428, 431, 442, 448,
575, 576
- P. Boulanger, 180, 378, 379, 384, 390,
388, 389, 390, 391, 392, 399, 400, 401,
406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413,
415, 418, 420, 427, 428, 430, 432, 433,
435, 436, 442, 510, 513, 514, 516, 522,
523, 524, 528, 530, 532, 534, 535,
- P. C. Belomo Essono, 33, 46, 96, 98, 101,
102, 105, 106, 107, 108, 110, 114, 115,
118, 119, 124, 130, 131, 132, 133, 135,
136, 138, 139, 150, 201, 203, 205, 206
- P. Ella, 48, 118, 119, 124, 130, 131, 132,
133, 135, 136, 138, 139, 150, 201, 203,
205, 206, 211, 215, 237, 240, 243, 245,
247, 248, 249, 253, 255, 261, 265, 274,
275, 277, 301, 302, 318, 324, 338, 345,
354, 360, 361, 368, 369, 370, 371, 383,

- 386, 388, 414, 415, 437
- P. F. Gonidec, 422, 427, 428, 430, 432, 433, 435, 436, 442, 510, 513, 514, 516, 522, 523, 524, 528, 530, 532, 534, 535, 536, 538, 541
- P. M. Hebga, 273, 290, 301, 302, 318, 324, 338, 345, 354, 360, 361, 368, 369, 370, 371, 383, 386, 388, 414, 415, 437, 444, 445, 447
- P. Pondi, 18, 28, 44, 92, 93, 94, 96, 98, 101, 102, 105, 106, 107, 108, 110, 114, 115, 118, 119, 124, 130, 131, 132, 133, 135, 136, 138, 139, 150, 201, 203, 205, 206, 211, 215, 237, 240, 243, 245, 247, 248, 249, 253, 255, 261, 265, 274, 275, 277, 301, 302, 318, 324, 338, 345, 354, 360, 361, 368, 369, 370, 371, 383, 386
- P. Schweizer, 16, 26, 127, 289, 299, 313, 321, 345, 376, 398
- R. Joseph, 32, 54, 215, 228, 339, 390
- R. Kpwang Kpwang, 34, 46, 48, 51, 55, 58, 62, 64, 65, 67, 68, 69, 71, 74, 77, 79, 80, 81, 87, 92, 93, 94, 96, 98, 101, 102, 105, 106, 107, 108, 110, 255
- S.C.T.I.P, 103, 110, 116, 122, 123, 246, 262, 263, 264, 267, 273, 274, 279, 280, 282, 283, 285, 286, 287, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 300, 301, 302, 303, 311, 323, 333, 334, 338, 344, 345, 346, 348, 352, 357, 361, 362, 370, 375, 377, 380, 384, 385, 386, 389, 384, 385, 390, 423, 424, 427, 428, 430, 431, 432, 433, 439, 442, 446, 508, 509, 510, 511, 517, 519, 520, 531, 553, 359, 366, 447, 453, 519
- T. Deltombe, 1, 8, 31, 66, 82, 85, 88, 93, 94, 95, 96, 97, 101, 103, 105, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 121, 122, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 132, 146, 147, 150, 154, 155, 163, 164, 168, 169, 171, 175, 176, 180, 183, 184, 185, 186, 187, 189, 190, 191, 196, 197, 199, 213, 245, 247, 251, 252, 253, 255, 294, 324, 327, 337, 338, 349, 353, 355, 356, 357, 358, 359, 364, 369, 371, 372, 374, 375, 380, 382, 383, 387, 394, 416, 444, 445, 447, 485
- V. J. Ngoh, 42, 59, 97, 141, 147, 159, 195, 197, 203, 214, 267, 289, 347, 357, 375, 391, 400, 405, 410, 417, 419, 420, 426, 437, 440, 448, 450, 456, 465, 509, 518
- V. Wanyaka Bonguen, 304, 307, 309, 310, 312, 315, 316, 317, 321, 322, 337, 347, 353, 386, 390, 402, 407, 408, 423, 427, 438, 442, 474, 517, 518, 530, 538,
- Y. Antoine, 7, 9, 18, 34, 40, 47, 52, 78, 79, 81, 83, 85, 93, 99, 100, 101, 106, 107, 108, 111, 120, 123, 126, 129, 138, 149, 161, 162, 163, 180, 185, 186, 188, 189, 190, 191, 197, 199, 208, 216, 218, 222, 226, 227, 231, 234, 236, 243, 256, 257, 258, 259, 261, 263, 265, 269, 273, 274, 275, 288, 313, 321, 323, 324, 326, 328
- Y. Bertrand, 115, 178, 206, 208, 210, 217, 219, 220, 221, 222, 226, 227, 230, 231, 232, 234, 235, 236, 239, 240, 241, 242, 244, 247, 248, 255, 271, 291, 292, 295,

296, 298, 299, 300, 303, 308, 313, 314,

317, 319, 320,

II- INDEX DES GRANDES THEMATIQUES

Acteurs, 2, 14, 15, 23, 30, 37, 38, 39, 40,
42, 59, 97, 141, 147, 159, 195, 197, 203,
214, 267, 289, 347, 357, 375, 391, 437,
450, 509, 518

Administration coloniale, 4, 25, 46, 48, 51,
55, 58, 62, 64, 65, 67, 68, 69, 71, 74, 77,
79, 80, 81, 87, 92, 93, 94, 96, 98, 101,
102, 105, 106, 107, 108, 110, 114, 115,
118, 119, 124, 130, 131, 132, 133, 135,
136, 138, 139, 150, 201, 203, 205, 206,
211, 215, 237, 240, 243, 245, 247, 248,
249, 253, 255, 261

Afrique, 224, 227, 235, 300, 309, 317, 508

Archives, 39, 41, 111, 120, 136, 154, 156,
157, 158, 168, 169, 175, 179, 180, 181,
183, 184, 187, 194, 199, 248, 257, 346,
353, 358, 367, 377, 390, 446, 449, 485,
488, 571, 577

Armée camerounaise, 2, 32, 33, 122, 123,
328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335,
336, 337, 356, 388, 390, 448, 516, 519,
531, 533, 557, 558

Armes, 46, 97, 119, 160, 187, 195, 197,
198, 211, 281, 282, 291, 300, 301, 302,

Attaque, 14, 298, 304, 305, 307, 308, 309,
315, 317, 318, 321, 322, 324, 336, 388,
399, 410, 428, 431, 442, 448, 575, 576
Autodéfense, 333, 334, 336, 337, 338,
356,
361, 362, 363, 373, 386, 387, 388, 389,
390, 387, 412, 424, 425, 426, 474, 506,
507, 576, 577

Autorités, 7, 9, 18, 34, 40, 47, 52, 78, 79,
81, 83, 85, 93, 99, 100, 101, 106, 107,
108, 111, 120, 123, 126, 129, 138, 149,
161, 162, 163, 180, 185, 186, 188, 189,
190, 191, 197, 199, 208, 216, 218, 222,
226, 227, 231, 234, 236, 243, 256, 257,
258, 259, 261, 263, 265, 269, 273, 274,
275, 288, 313, 321, 323, 324, 326, 328,
330, 331

Bamiléké, 7, 9, 10, 34, 36, 67, 74, 108,
110, 114, 132, 133, 139, 142, 170, 206,
208, 210, 217, 219, 220, 221, 222, 226,
227, 230, 231, 232, 234, 235, 236, 239,
240, 241, 242, 244, 247, 248, 255, 271,
291, 292, 295, 296, 298, 299, 300, 303,
308, 313, 314, 317, 319, 320, 324, 327,
328, 330, 335, 336, 530, 532, 534, 535,
536, 538, 541, 544, 546, 547, 548, 550,
551, 552, 574

Bassa, vii, 4, 6, 7, 12, 36, 42, 48, 50, 59,
61, 92, 96, 104, 107, 108, 109, 133, 204,
210, 215, 216, 221, 227, 228, 234, 237,
242, 247, 255, 261, 262, 263, 264, 269,
270, 272, 273, 275, 276, 279, 281, 282,
285, 289, 290, 303, 314, 317, 324, 329,
335, 344, 345, 352, 357, 372, 390, 384,
390, 397, 417, 419, 435, 440, 442, 443,
447, 448, 449, 524, 534

Bulletins, 34, 101, 103, 122, 126, 149, 545

Clandestinité, 53, 109, 138, 140, 204, 214,
250, 251, 253, 278, 279, 281, 384, 407,

- 409, 447
- Collecte de l'information, 119, 570
- Colonies, 2, 47, 48, 51, 63, 65, 78, 82, 96, 141, 145, 148, 210, 211, 276, 303, 329, 342, 367, 509
- Colonisateurs, 23, 31, 68, 70, 80, 211, 236, 241, 324, 450
- Combat, 1, 16, 24, 33, 42, 56, 187, 201, 208, 209, 232, 254, 262, 269, 293, 294, 299, 301, 303, 304, 308, 316, 323, 330, 337, 352, 384, 387, 430, 573
- Combattant, 25, 307, 308, 309, 312, 315, 324, 338, 351, 411, 448
- Commandos, 290, 318, 333, 334, 335, 336, 337, 351, 389, 386, 387, 429, 433, 437, 438, 442, 443, 449, 576, 578
- Commissaire, 9, 25, 31, 48, 82, 83, 84, 86, 87, 99, 100, 105, 108, 126, 137, 140, 141, 144, 156, 159, 164, 166, 188, 191, 249, 258, 286, 288, 311, 324, 340, 341, 344, 347, 353, 355, 358, 359, 362, 368, 382, 383, 390, 395, 410, 433, 517, 539, 541, 544, 549, 550, 552
- Communiste, 47, 53, 64, 136, 275, 370
- Confession, vii, viii, 6, 32, 51, 366, 367, 372, 374, 390, 404, 405, 406, 413, 437, 449, 577
- Conflits, 26, 44, 45, 50, 88, 112, 141, 143, 229, 273, 387, 413, 417, 418, 444, 509, 578
- Contre-espionnage, 47, 95, 324, 518
- Crimes, 24, 48, 97, 100, 192, 400, 405, 406, 408, 431, 438, 532
- Documents, 26, 29, 36, 40, 41, 101, 143, 152, 154, 155, 162, 185, 188, 191, 199, 243, 255, 259, 340, 352, 358, 376, 378, 379, 446, 489
- Embuscade, xvi, 206, 304, 305, 306, 307, 324, 448
- Enquête, 17, 29, 40, 82, 96, 97, 99, 101, 162, 164, 166, 169, 172, 173, 174, 175, 176, 182, 183, 184, 188, 194, 195, 199, 247, 249, 254, 256, 272, 353, 359, 446, 481, 485, 501, 517, 525, 572
- Enquête technique, 162, 175, 176, 183, 188, 199, 446, 485
- Enquêteur, 168, 173, 174, 175, 182, 184, 194, 195, 196, 345, 358, 485, 486
- Enregistrement, 158, 160, 161, 177, 181, 182, 421, 571
- Espionnage, 31, 47, 91, 92, 95, 111, 118, 122, 128, 129, 130, 148, 150, 165, 245, 324, 387, 388, 446, 518, 519, 527, 529, 530, 531, 533
- Exploitation de l'information, 118, 570
- Fichiers, 40, 93, 156, 157, 158, 256, 359, 360, 485, 535, 571
- Filature, 31, 161, 170, 248, 251, 353, 354, 390, 449, 462, 577
- Fouilles, 361, 362, 378, 394, 401, 577
- Garde civique, xv, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 362, 373, 374, 387, 388, 389, 401, 412, 492, 522, 554, 559, 576
- Gendarmerie, 21, 26, 28, 85, 94, 97, 100, 120, 142, 143, 149, 166, 194, 219, 291, 317, 319, 321, 322, 324, 323, 331, 333, 346, 347, 376, 379, 384, 388, 389, 388,

- 393, 397, 410,
Grève, 3, 62, 64, 100, 211, 212, 228, 233,
239, 246, 254, 260, 447, 487, 545, 573
Guerre, 1, 7, 8, 12, 13, 15, 16, 23, 29, 31,
38, 46, 49, 55, 64, 65, 66, 70, 82, 85, 87,
103, 112, 126, 127, 129, 131, 135, 137,
141, 144, 145, 150, 207, 208, 210, 218,
219, 227, 262, 263, 264, 267, 273, 274,
279, 280, 282, 283, 285, 286, 287, 290,
291, 292, 293, 294, 295, 300, 301, 302,
303, 311, 323, 333, 334, 338, 344, 345,
346, 348, 352, 357, 361, 362, 370, 375,
377, 380, 384, 385, 386, 389, 384, 385,
390, 423, 424, 427, 428, 430, 431, 432,
433, 439, 442, 446, 508, 509, 510, 511,
517, 519, 520, 531, 553, 575
Identification, vii, viii, 16, 87, 159, 186,
353, 359, 360, 366, 390, 449, 501, 577
Indépendance, 16, 48, 203, 263, 265, 266,
268, 269, 271, 273, 274, 275, 276, 279,
286, 309, 310, 320, 323, 326, 515, 517
Indigène, 1, 35, 54, 80, 83, 86, 149, 163,
167, 219, 267, 327, 330, 445, 523, 525,
527, 546, 547
Infiltration, 31, 257, 298, 352, 367, 374,
379, 390, 449, 577
Informateurs, vii, 80, 97, 119, 121, 157,
160, 162, 164, 165, 166, 169, 172, 175,
177, 187, 199, 244, 248, 251, 252, 253,
289, 308, 342, 353, 355, 356, 357, 374,
375, 390, 388, 409, 446, 449, 572, 577
Informations, vi, vii, 16, 17, 25, 33, 36, 39,
40, 44, 78, 81, 82, 85, 88, 93, 94, 95, 96,
97, 101, 103, 105, 114, 115, 116, 117,
118, 119, 121, 122, 124, 125, 126, 127,
128, 129, 130, 132, 146, 147, 150, 154,
155, 163, 164, 168, 169, 171, 175, 176,
180, 183, 184, 185, 186, 187, 189, 190,
191, 196, 197, 199,
Informations blanches, 128, 129
Insurgés, 6, 7, 10, 22, 29, 42, 135, 209,
251, 262, 298, 301, 304, 305, 306, 307,
309, 312, 314, 315, 316, 317, 318, 320,
321, 322, 323, 324, 331, 334, 335, 336,
338, 349, 350, 351, 362, 369, 372, 374,
376, 385, 389, 384, 385, 387, 388, 390,
400, 401, 405, 414, 430, 432, 437, 438,
443, 449, 521
Insurrection armée, vii, 1, 2, 4, 5, 6, 7, 10,
13, 22, 25, 27, 29, 30, 32, 34, 35, 36, 39,
41, 42, 46, 48, 56, 71, 124, 153, 161,
163, 201, 205, 211, 218, 233, 243, 251,
260, 262, 301, 384, 393, 394, 399, 400,
402, 405, 406, 407, 409, 412, 413, 420,
423, 424, 425, 426, 429, 432, 433, 434,
441, 443, 444, 446, 448, 449, 450, 502,
515, 517, 521, 525, 533
Lutte, 1, 2, 4, 5, 6, 7, 19, 22, 25, 27, 29, 30,
32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 42, 44, 46,
47, 48, 50, 53, 54, 56, 58, 62, 64, 65, 71,
79, 85, 86, 87, 88, 92, 109, 111, 112,
113, 117, 124, 137, 139, 140, 141, 144,
145, 148, 153, 161, 163, 201, 205, 209,
227, 229, 231, 389, 390, 384, 393, 394,
398, 399, 401, 405, 406, 407, 413, 421,
422, 426, 431, 437, 443, 444, 448, 450,
475, 482, 502, 508, 511, 517, 521, 522,
525, 547, 550

- Messages, 122, 176, 185, 199, 267, 285, 375, 446, 572
- Militaire, 9, 15, 16, 19, 22, 26, 29, 30, 31, 33, 46, 48, 50, 64, 65, 86, 97, 111, 116, 120, 121, 124, 126, 142, 143, 144, 173, 180, 208, 244, 245, 281, 282, 287, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 316, 332, 334, 336, 337, 352, 353, 357, 359, 432, 433
- Mouvement, 7, 23, 27, 31, 38, 48, 54, 57, 58, 61, 64, 65, 66, 67, 68, 79, 98, 105, 107, 108, 113, 136, 138, 140, 144, 202, 206, 209, 215, 220, 227, 228, 230, 233, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 250, 252, 253, 254, 259, 260, 261, 263, 265, 267, 273, 274, 278, 280, 292, 301, 303, 315, 317, 325, 326, 339, 351, 356, 358
- Nationaliste, vii, 3, 10, 13, 27, 31, 54, 57, 66, 67, 102, 105, 107, 117, 136, 138, 203, 206, 207, 209, 215, 220, 222, 228, 242, 244, 250, 252, 253, 256, 261, 263, 265, 272, 273, 274, 275, 277, 281, 285, 286, 301, 302, 317, 325, 326, 339, 353, 357, 367, 368, 369, 382, 386, 387, 390, 508, 513, 516, 522, 523
- Note de service, 152, 191, 196, 197, 198, 199, 446, 506, 507, 540, 573
- Observation directe, 122, 162, 163, 175, 178, 187, 199, 248, 353, 446, 572, 577
- Ouest-Cameroun, vii, xiv, xvi, 4, 5, 6, 7, 8, 25, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 47, 50, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 61, 62, 64, 67, 68, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 88, 91, 95, 96, 98, 100, 101, 102, 104, 106, 107, 108, 109, 113, 114, 119, 201, 202, 209, 210, 429, 434, 435, 441, 443, 444, 446, 448, 449, 450, 492, 513, 514, 516, 523, 524, 529, 530, 534, 536, 541, 574, 575, 577, 578
- Pays Bassa, vii, xiv, 4, 5, 6, 7, 10, 25, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 47, 50, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 61, 62, 63, 64, 68, 74, 75, 76, 77, 88, 91, 95, 96, 98, 99, 100, 101, 102, 104, 106, 107, 108, 109, 113, 114, 119, 142, 201, 202, 204, 206, 207, 260, 262, 263, 266, 267, 268, 273, 397, 399, 406, 413, 414, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 426, 427, 428, 429, 430, 434, 435, 437, 441, 443, 444, 446, 448, 449, 450, 508, 522, 525, 541, 573, 577, 578
- Pisteurs, 335, 355, 356
- Police, 1, 2, 3, 13, 17, 18, 19, 20, 21, 26, 27, 28, 29, 31, 35, 44, 45, 46, 47, 77, 78, 81, 84, 86, 87, 88, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 114, 116, 118, 119, 120, 121, 123, 124, 125, 126, 131, 132, 133, 134, 135, 138, 194, 196, 199, 203, 219, 243, 544, 545, 546, 547, 551, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 570
- Police de chemin de fer, 95, 98, 99, 109, 533 policiers, 1, 17, 20, 31, 35, 40, 81, 94, 119, 126, 143, 145, 146, 152, 177, 289, 294, 323, 335, 338, 343, 345, 353, 355, 356, 357, 359, 361, 364, 365, 374, 375, 376, 377, 380, 382, 383, 385, 389, 397, 418, 423, 424, 425, 426, 429, 438, 443, 449,

- 500, 517
- Politique, 1, 3, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 21, 22, 23, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 37, 40, 46, 47, 48, 49, 50, 53, 54, 55, 56, 58, 61, 62, 64, 65, 66, 217, 222, 223, 224, 225, 228, 230, 231, 232, 233, 235, 236, 237, 238, 240, 241, 396, 399, 539, 544, 545, 546, 547, 548, 551, 558, 560, 574, 575, 578
- Pratiques occultes, 290, 292, 293, 297, 304, 324, 377, 448, 575
- Procès-verbal, 100, 152, 167, 191, 192, 193, 195, 199, 394, 446, 573
- Ralliement, 85, 312, 350, 351, 362, 384, 390, 392, 407, 415, 418, 421, 443, 449
- Rapport, xiv, 5, 14, 19, 25, 28, 39, 59, 71, 75, 78, 82, 96, 100, 101, 107, 118, 119, 120, 122, 128, 138, 139, 152, 155, 159, 163, 170, 171, 174, 176, 182, 183, 184, 185, 194, 195, 196, 199, 203, 211, 213, 222, 236, 240, 246, 247, 249, 252, 253, 255, 256, 257, 259, 260, 269, 282, 298
- Rapport de synthèse, 101, 486
- Rebelles, 10, 141, 301, 309, 317, 318, 321, 323, 335, 338, 357, 362, 363, 375, 380, 384, 387, 385, 388, 389, 394, 395, 396, 400, 405, 406, 407, 409, 410, 415, 423, 426, 429, 437, 442, 443, 474, 475, 509, 549
- Rebellion, 334
- recoupement, 41, 176, 183, 187, 188, 199
- références, 26, 159, 177, 186, 278, 406
- régions, vii, 10, 31, 32, 36, 38, 39, 55, 56, 58, 61, 66, 67, 70, 71, 87, 93, 96, 98, 102, 104, 106, 107, 109, 112, 114, 124, 132, 137, 139, 201, 212, 214, 216, 222, 227, 230, 233, 234, 237, 238, 244, 245, 246, 253, 254, 256, 261, 274, 276, 303, 304, 314, 315, 326, 338, 353, 354, 355, 357, 358, 359, 360, 369, 375, 389, 390, 394, 405, 413, 414, 421, 427, 428, 429, 432, 435, 447, 449, 574, 578
- Renseignements généraux, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 13, 15, 17, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 57, 58, 64, 68, 71, 77, 87, 88, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 392, 395, 396, 397, 398, 399, 405, 407, 413, 414, 415, 417, 418, 423, 424, 425, 426, 428, 429, 433, 434, 438, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 453, 481, 482, 484, 485, 486, 487, 489, 499, 500, 501, 502, 517, 518, 519, 521, 523, 525, 526, 533, 536, 540, 541, 542, 549, 550, 551, 570, 571
- Répression, 18, 21, 28, 40, 64, 77, 107, 138, 145, 149, 165, 167, 203, 206, 212, 215, 250, 253, 256, 264, 273, 274, 328, 329, 334, 338, 350, 361, 375, 377, 383, 384, 387, 425, 432, 434, 537
- Réunification, 265, 266, 268, 269, 271, 273, 274, 275, 276, 279, 286, 288, 349
- Sentinelle, 286, 304, 306, 315, 324, 448
- Service de renseignements généraux, vii, 2, 7, 27, 34, 35, 36, 41, 42, 44, 47, 68, 88, 91, 92, 98, 106, 108, 133, 134, 140, 246, 251, 324, 355, 357, 358, 359, 360, 369, 376, 396, 407, 443, 444, 447, 449, 450

- Service extérieur, xiv, 105, 110
- Services connexes, 92, 110, 114, 150, 445
- Sorciers, 290, 293, 297, 299, 301, 306, 335, 355, 402, 404, 406, 410, 474
- Supplétifs locaux, 2, 292, 338, 390, 448
- Sûreté, 3, 7, 17, 21, 22, 35, 44, 49, 68, 78, 86, 88, 91, 92, 95, 98, 99, 100, 101, 104, 105, 107, 108, 111, 112, 114, 115, 119, 120, 129, 131, 132, 134, 135, 139, 140, 143, 146, 149, 155, 161, 165, 167, 170, 171, 172, 184, 188, 189, 190, 209, 211, 243, 244, 246, 247, 248, 249, 252, 253, 254, 255, 256, 260, 276, 310, 311, 312, 313, 314, 322, 323, 326, 354, 360, 361, 365, 366, 373, 374, 377, 378, 388, 412, Surveillance, 33, 103, 110, 148
- Syndicats, x, xiii, xv, 3, 36, 62, 63, 228, 230, 231, 232, 264
- Territoire, 3, 38, 46, 65, 96, 101, 111, 140, 149, 167, 210, 218, 243, 271, 445, 446, 548
- Terrorisme, vii, 13, 17, 22, 23, 24, 36, 92, 132, 143, 146, 155, 165, 177, 234, 303, 313, 317, 318, 331, 335, 338, 339, 348, 349, 378, 383, 405, 437, 524, 535, 546, 547, 548, 551, 552
- Torture, 31, 140, 146, 323, 346, 352, 367, 379, 380, 381, 382, 384, 385, 390, 425, 429, 449, 531, 577
- Transmission de l'information, 119, 121, 570
- Unification, 32, 106, 201, 209, 211, 236, 237, 240, 268, 278, 573
- UPC, vii, viii, xiii, 3, 4, 22, 23, 31, 32, 36, 54, 57, 58, 64, 65, 66, 67, 71, 87, 96, 98, 100, 102, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 119, 131, 132, 133, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 145, 162, 201, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 212, 213, 215, 218, 222, 227, 228, 231, 233,
- Upécistes, vii, 4, 6, 67, 112, 137, 138, 203, 206, 234, 249, 256, 258, 259, 260, 264, 275, 305, 318, 319, 323, 365, 379, 380, 394, 397, 399, 410, 536, 537, 542

TABLE DES MATIERES

SERMENT DE PROBITE.....	i
SOMMAIRE	ii
DEDICACE	v
REMERCIEMENTS	vi

RENSEIGNEMENTS GENERAUX AU CAMEROUN ET SON EVOLUTION	44
CHAPITRE I : AUX ORIGINES DE LA CREATION D'UN SERVICE DE	
RENSEIGNEMENTS GENERAUX AU CAMEROUN ET LEURS DISPOSITIFS EN	
SITUATION COLONIALE	
45 I- LES FACTEURS EXOGENES	45
A- LES CONSEQUENCES INSTITUTIONNELLES DU TRAITE DE PAIX DE	
VERSAILLES DE 1919	46
B- LA LUTTE INTERNE ENTRE COMMUNISTES ET LIBERAUX EN	
FRANCE	48
C- LES CONFLITS COLONIAUX EXTERNES DE LA FRANCE :	
FONDEMENT	
DU MAL ETRE SOCIOPOLITIQUE	49
D- LA FRANCE DANS LA RECONQUETE DE SA PUISSANCE	50
II- LES FACTEURS ENDOGENES	51
A- L'EVEIL DES CONSCIENCES DES POPULATIONS DU CAMEROUN AUX	
PROBLEMES POLITIQUES	51
B- L'ESSOR DU SYNDICALISME	59
1- Le dynamisme des élites dans l'expansion des idéaux du syndicalisme	59
2- L'importance historique des Cercles d'Etudes Sociales et Syndicales et la	
naissance de l'USCC	60
C- L'ESSOR DU NATIONALISME	65
D- LES CONSEQUENCES DU PHENOMENE URBAIN ET DE	
LA	
CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE	69
III- LES DISPOSITIFS DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX EN	
CONTEXTE COLONIALE	79

A- L'ISLAM : UN DANGER ANCIEN	79
B- LES FONCTIONNAIRES DE RENSEIGNEMENTS ET INTERMEDIAIRES	80
C- LE SERVICE SPECIAL DES AFFAIRES MUSULMANES ET DES INFORMATIONS ISLAMQUES	83
D- LE SERVICE DE RENSEIGNEMENT AU CAMEROUN FRANÇAIS : ENTRE SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET RADICALISATION DU SYSTEME DE CONTROLE COLONIAL	87
CHAPITRE II : TYPOLOGIE, FONCTIONNEMENT ET EVOLUTION DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX	91
I- LES DIFFERENTS SERVICES DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX	91
A- LES SERVICES CENTRAUX	92
1- La Direction Centrale des Renseignements Généraux (D.C.R.G.)	92
2- Les sections des renseignements généraux.....	95
a- Le service actif de surveillance du territoire	95
b- La police de chemin de fer	98
c- Le service d'exploitation	101
d- Le service actif des renseignements généraux	101
B- LES SERVICES EXTERIEURS	104
1- Les postes de sûreté	104
2- Les commissariats spéciaux	105
C- LES SERVICES CONNEXES	111
II- LE FONCTIONNEMENT DES DIFFERENTS SERVICES DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX	114
A- LA DIRECTION CENTRALE DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX :	

UNE DIRECTION COORDONNATRICE DE L’ACTION GENERALE DU SERVICE	
	115
1- La centralisation de l’information	115
2- L’analyse et la synthèse de l’information	115
3- L’exploitation de l’information	118
B- LES SERVICES EXTERIEURS : COLLECTE ET TRANSMISSION DE L’INFORMATION	
	119
1- La collecte de l’information	119
2- La transmission de l’information	121
C- LE RENSEIGNEMENT : UNE FONCTION OPERATIONNELLE DETERMINANTE POUR LA PLANIFICATION DE L ’ENGAGEMENT ET ESSENTIELLE POUR LA COMPREHENSION DE SITUATIONS COMPLEXES ET EVOLUTIVES	
	126
1- Le cycle du renseignement	127
2- De l’information "blanche" à l’information "noire" : la notion de ‘secret’ dans le service des renseignements généraux	128
III- EVOLUTION DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX	
	131
A- DURANT LA PERIODE DE “PAIX DANS LA GUERRE” 1947-1955	131
1- La mise sur pied des premiers services extérieurs : des postes de renseignements généraux aux premiers commissariats spéciaux 1947-1952	132
2- Les premiers commissariats spéciaux et leur pullulement de 1952 à 1955	133
B- DURANT LA PERIODE DE “GUERRE OUVERTE” 1955-1960	136
1- Consolidation et structuration des commissariats spéciaux existant 1955-1959	136
2- Le service de renseignement entre les mains du Ministère de l’Intérieur 1959-1960	139
C- LES MESURES DE RENFORCEMENT DE L’INSTITUTION DU SERVICE	

DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX	
140	
D- LES BRIGADES MIXTES MOBILES (BMM), ULTIME AVATAR DE LA POLICE COLONIALE DE CONTRE-INSURRECTION	
143	
E- LE CAMEROUN AU PRISME DE L'UNION POLICE/RENSEIGNEMENT	
144	
F- LE RENSEIGNEMENT COMME FONDEMENT DE L'ORDRE SECURITAIRE	
146	
PARTIE II : LES MECANISMES DE TRAVAIL DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX EN CONTEXTE D'INSURRECTION ARMEE EN PAYS BASSA ET A L'OUEST-CAMEROUN.....	152
CHAPITRE III : MOYENS, DIFFERENTES FORMES, DESTINATAIRES ET DOCUMENTS DE TRAVAIL UTILISES PAR LE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX	
153	
I- LES MOYENS DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX	153
A- LES QUALITES DU RENSEIGNEMENT	
153	
B- LES MOYENS MATERIELS ECRITS	
155	
1- Les archives.....	155
a- Les composantes des archives	155
b- L'exploitation des archives	158
2- Le fonds de documentation des renseignements généraux	158
a- La bibliothèque ou documentation de culture générale et professionnelle	159
b- Les fichiers	159
C- LES MOYENS MATERIELS TECHNIQUES	
160	
1- L'usage des images	160
a- La photographie	160
b- Le cinéma	161

2- L'usage des moyens sonores	161
a- L'enregistrement sonore	161
b- Les écoutes téléphoniques	162
c- La radio	162
3- Les appareils de reproductions dits de reprographie ou de polycopie et les accessoires techniques divers	163
a- Les appareils de reproduction	163
b- Les accessoires techniques divers	163
D- LES MOYENS HUMAINS.....	163
1- L'observation directe	163
2- Les relations personnelles	164
3- Les informateurs	165
a- Catégorisation d'auxiliaires	166
b- La procédure de recrutement des informateurs	167
c- L'immatriculation	169
4- Les surveillances	169
a - Le personnel des surveillances	170
b- Les différentes phases des surveillances	171
c- Le compte rendu de surveillance	172
5- Le sondage d'opinion	173
a- Rappels	173
b- Les phases du sondage d'opinion	173
6- L'enquête technique	176
II- PRESENTATION, EXPLOITATION ET RECOUPEMENT DES RENSEIGNEMENTS ET DES INFORMATIONS	177
A- LES DIFFERENTES FORMES DE PRESENTATIONS DES RENSEIGNEMENTS ET DES INFORMATIONS	177

1- La note de renseignement et la note d'information	178
a- Les conditions de forme	178
b- Les conditions de fond	181
c- Les différents formulaires de notes	182
2- Le rapport	183
3- La notice individuelle de renseignement	184
4- Synthèse	185
a- Caractéristiques d'une synthèse	186
b- Présentation de la synthèse	186
5- Les messages, les fiches de recherche, d'attention et de mise en garde	186
B- L'EXPLOITATION	187
C- LE RECOUPEMENT	188
III- DESTINATAIRES DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET DOCUMENTS	
DE TRAVAIL	189
A- DESTINATAIRES DES RENSEIGNEMENTS	189
1- Le Président de la République	190
2- Les autorités gouvernementales	190
3- Les autorités administratives	191
4- Les autorités hiérarchiques	191
5- Les responsables du maintien de l'ordre	192
6- Les autorités décentralisées	192
B- LES DOCUMENTS DE TRAVAIL	192
1- Le procès-verbal	193
2- Les rapports de procédure	194
a- Aperçus	195
b- Structure du rapport de procédure	196
3- La note de service	197

**CHAPITRE IV : FONDEMENTS, REVENDICATIONS POPULAIRES DE
L'INSURRECTION ARMEE ET MISSIONS DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS
GENERAUX DANS LE PAYS BASSA ET A L'OUEST-CAMEROUN
201**

I-	FONDEMENTS DE L'INSURRECTION ARMEE AU CAMEROUN	201
A-	LES RESSORTS POLITIQUES	201
1-	L'échec de l'ESOCAM	201
2-	Le bannissement de l'UPC et ses organes annexes	203
3-	Le boycott des élections du 23 décembre 1956	205
4-	Le combat pour la vraie indépendance	208
5-	Le combat pour la vraie unification des deux Cameroun	209
B-	LES RESSORTS ECONOMIQUES	211
1-	La grève d'impôt	211
2-	La situation économique insupportable	212
3-	Le rejet des servitudes coloniales	214
4-	Le commerce	216
C-	LES RESSORTS SOCIAUX	218
1-	Le rejet des injustices et abus sociaux	218
2-	La création des grandes plantations européennes	221
3-	L'exploitation agricole et forestière intense	223
4-	Les problèmes d'expropriation et de spoliation des terres	224

II- CADRES FAVORABLES AUX REVENDICATIONS POPULAIRES	
227	
A- LES FORMATIONS SYNDICALES	
227	
1- Le mouvement radical et révolutionnaire (CGT) en pays Bassa	
227	
2- Les syndicats affiliés à la C.G.T dans l'Ouest-Cameroun	230
a- Dans la région Bamiléké	230
b- Dans le Mungo	232
B- LES FORMATIONS POLITIQUES	233
1- Les formations politiques révolutionnaires	233
a- L'UPC	233
b- Le <i>Kumzse</i> ou « assemblée traditionnelle du peuple Bamiléké »	235
2- Les mouvements modérés	237
a- L'ESOCAM	237
b- L'ASSOBAKE	238
c- Le <i>Keuteleu</i>	239
d- Le <i>Mandjong</i> ou Union Bamiléké	240
e- L'association <i>KOUPE</i>	241
C- LA VIE ASSOCIATIVE AU CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE	
241	
III- LES MISSIONS DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX EN PAYS BASSA ET L'OUEST-CAMEROUN	243
A- SUIVI ET CONTROLE DE L'ACTION SOCIOECONOMIQUE ET POLITIQUE AU CAMEROUN	
244	
1- Le suivi et contrôle de l'action politique	
244	
2- Le suivi et contrôle de l'action économique	
245	
3- Le suivi et contrôle de l'action sociale	
246	
B- SURVEILLANCE ET CONTROLE DU MOUVEMENT SYNDICAL ET NATIONALISTE	
247	

1- Endiguement du syndicalisme et du nationalisme	248
2- La surveillance des étrangers suspects	253
3- La surveillance des ressortissants camerounais en France	255

PARTIE III : MOYENS SPECIAUX DE LUTTE DU SERVICE DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET LEURS REPERCUSSIONS DANS LA LUTTE CONTRE L'INSURRECTION ARMEE EN PAYS BASSA ET A L'OUEST-

CAMEROUN	262

CHAPITRE V : L'INSURRECTION ARMEE DANS LE PAYS BASSA ET A L'OUEST-CAMEROUN	263

I- MOYENS DE COMBAT DES INSURGES FACE A LA COLONISATION . 263

A- EN PAYS BASSA	263
1- Les moyens visibles	264
a- L'usage du droit ou le « <i>nkaa kunde</i> » : défendre la patrie par le truchement de la « parole », de la « palabre juridique »	264
b- L'emploi de la manifestation politique : le « <i>san kunde</i> »	274
2- Les moyens invisibles	280
a- Le déclenchement de la guerre du droit « <i>Gwet bi kunde</i> »	280
b- La défense absolue ancestrale ou le « <i>Kòn</i> »	283
c- Le « kaléidoscope hypnotique ancestral » ou le « <i>Dim Ba Ko</i> »	284
d- Le cri salvateur ancestral ou le « <i>Nlend Basôgôl</i> »	286
3- Les autres moyens de défense invisible	290
B- A L'OUEST-CAMEROUN	292
1- Les moyens visibles	292
2- Les moyens invisibles	293
a- Les pratiques propitiatoires	294
b- L'appartenance à des sociétés secrète	294
c- Quelques exemples de pratiques occultes à l'Ouest-Cameroun	298
c.1-Le <i>Ngwouo</i>	298

c.2-Le Mbo	
298	
c.3-Le Letouo Lah	
299	
c.4-Le tsagan	
299	
c.5-Le pi	
299	
C- LES ARMES DE COMBAT	302
II- STRATEGIES, TACTIQUES DE COMBAT ET REORGANISATION DE L'INSURRECTION ARMEE	
303	
A- LES STRATEGIES ET TACTIQUES DE COMBAT	303
B- LA REORGANISATION DE L'INSURRECTION ARMEE	310
III- COMBAT ET LES PRINCIPALES CIBLES DES RAIDS PERPETRES PAR LES NATIONALISTES	
315	
A- EN PAYS BASSA	
315	
1- Le raid du 1^{er} janvier 1960 à Ngambè	
315	
2- La seconde attaque de Ngambè	
316	
3- L'épisode du poste administratif de Ndom le 1^{er} juillet 1961	
317	
4- Le drame de l'orphelinat d'Ibong	
318	
B- A L'OUEST-CAMEROUN	
319	
1- Les chefferies traditionnelles loyales à l'administration française	
319	
2- Les cibles religieuses	320
3- L'attaque des postes de gendarmerie	
322 a- L'attaque de la gendarmerie de Mbouda	323
b- L'attaque de la	

gendarmerie de Kékem	323
4- Les autorités gouvernementales et parlementaires	324
CHAPITRE VI : ACTEURS ET STRATEGIES UTILISES PAR LE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX DANS LA LUTTE ANTI-INSURRECTION	
ARMEE AU CAMEROUN	326
I- LES INDICS ACTIFS A LA CAUSE DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX EN PAYS BASSA ET L'OUEST-CAMEROUN	326
A- LE ROLE DE L'EGLISE CATHOLIQUE : AGENT ACTIF D'ESPIONNAGE	327
B- LES FORCES COLONIALISTES	330
C- L'ARMEE CAMEROUNAISE	332
1- Le Groupement Tactique Nord.....	333
2- Le Troisième Secteur Militaire.....	334
3- Le Quartier Militaire Sanaga-Maritime /Nkam.....	335
D- LES FORCES OCCASIONNELLES DE MAINTIEN DE L'ORDRE	337
1- La garde civique ou force loyale	338
2- Les commandos	340
3- Les groupes d'autodéfense	341
E- LES SUPPLETIFS LOCAUX	342
II- EFFIGIE, PARCOURS D'UN POLICIER COLONIAL : GEORGES CONAN ET QUELQUES GRANDES OPERATIONS DE REPRESSION	344
A- PARCOURS DE GEORGES CONAN ET LA RUEE VERS L'OUTRE-MER	344

B- GEORGES CONAN : RENSEIGNEMENT ET PROMOTION COLONIALE AU CAMEROUN	
347	
C- LE COMMISSARIAT SPECIAL D'ESEKA : LIEU DE LA « METHODE CONAN »	
349	
D- GEORGES CONAN : LE RESPONSABLE DES INTERROGATOIRES DU BUREAU DE DOCUMENTATION (BEDOC)	
350	
E- QUELQUES GRANDES OPERATIONS DE REPRESSIONS A L'OUEST- CAMEROUN.....	352
1- L'opération "Epervier"	352
2- Les opérations "Juliette" et "Lima"	353
3- Les opérations "Alpha"	354
III- LES STRATEGIES UTILISEES PAR LE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX DANS LA LUTTE ANTI-INSURRECTION	355
A- LES STRATEGIES CLASSIQUES DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX	356
1- La filature et l'observation directe : trouver des personnes suspectes	357
2- La recherche des informateurs : leur utilisation et protection	358
3- L'usage des archives	361
4- Le processus d'identification et les rafles	363
5- Les fouilles : outil central de contrôle.....	365
6- Surveiller et maintenir l'ordre : le rôle des patrouilles.....	366
B- LES STRATEGIES TECHNIQUES	367
1- Les écoutes téléphoniques, les enregistrements sonores et l'interception des	367
Télégrammes	367

2- La photographie : un moyen peu utilisé	
370	

C- LES STRATEGIES HUMAINES	
371	

1- L'usage de la confession	371

2- L'infiltration et la complicité	376

3- La torture, l'internement et la stratégie sanitaire	381

4- L'utilisation des femmes et des enfants dans la fourniture des renseignements.....	389

5- L'usage de la garde et des systèmes d'alertes.....	390

6- L'utilisation des groupes d'autodéfense : producteur de renseignements.....	391

CHAPITRE VII : REPERCUSSIONS DE L'ACTION DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX DANS LA LUTTE CONTRE L'INSURRECTION ARMEE	
394	

I- AFFAIBLISSEMENT DE L'INSURRECTION ARMEE PAR LE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX	
394	

A- LE REGROUPEMENT FORCE DES POPULATIONS ET L'EPUISEMENT DES INSURGES	
394	

B- LE RALLIEMENT DE CERTAINS INSURGES	
399	

C- LA MISE SUR PIED DU COMITE DE COORDINATION DE L'ORDRE PUBLIC	
(CCO)	

D- L'IMPLICATION DANS LES CAMPAGNES D'ACTION PSYCHOLOGIQUE	402
405	

1- En pays Bassa	
405	

2- A l'Ouest-Cameroun	
408	

II- LES AUTRES RAISONS DE L'AFFAIBLISSEMENT DE L'INSURRECTION ARMEE PAR LE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX	
416	

A- L'AMNISTIE GENERALE ET INCONDITIONNELLE DE 1960	
416	
B- LA CONTRIBUTION DES ANGLAIS DU CAMEROUN BRITANNIQUE DANS LA LUTTE CONTRE L'INSURRECTION ARMEE	
419	
C- LES THERAPEUTIQUES CONTRE L'INSURRECTION ARMEE : LA FRAPPE DU CHIEN NOIR, L'ABSORPTION DU CADI ET L'EPREUVE DIT DU PIMENT	
420	
1- La frappe du chien noir et l'absorption du cadi	
420	
2- L'épreuve dite du piment	
422	
III- LES MUTATIONS INDUITES PAR L'ACTION DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX DANS LA LUTTE CONTRE L'INSURRECTION ARMEE	
423	
A- LES CONSEQUENCES DANS LE DOMAINE POLITIQUE	
423	
1- L'émiettement politico-administratif de certaines régions	423
a- Dans le pays Bassa	423
b- A l'Ouest-Cameroun	425
2- Naissance des conflits entre tribus et chefferies	426
3- L'implantation de l'UC en pays Bassa.....	428
4- Désintéressement des camerounais pour la chose politique	429
5- Le noyautage de l'Ouest-Cameroun par l'UC-UNC	430
6- Instauration de l'état d'urgence	432
B- LES CONSEQUENCES DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE	
433	
1- La crise des activités économiques	433
2- L'appauvrissement de la population	435

3- Des dépenses financières faramineuses	
435	
4- La destruction des infrastructures de communication	
437	
C- LES CONSEQUENCES DANS LE DOMAINE SOCIALE	
438	
1- Le bilan démographique	438
2- La formation des camps de regroupement dans les zones rurales et semi-urbaines	442
3- Les migrations définitives de nombreux villageois	443
4- L'excommunion de nombreux chrétiens et les déportations des prisonniers commandos vers les prisons	446
5- La mise à sac des infrastructures sociales	451
CONCLUSION GENERALE	453
ANNEXES	453
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	520
INDEX	570
TABLE DES MATIERES	581